HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION

DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉES JUSQU'À PRÉSENT DANS LES DIFFÉRENTES LANGUES DE TOUTES LES NATIONS CONNUES:

CONTENANT

Ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile, & de mieux avéré, dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré,

Touchant leur Situation, leur Etendue, leurs Limites, leurs Diviſions, leur Climat, leur Terroir, leurs Productions, leurs Lacs, leurs Rivières, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Citez & leurs principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, leurs Edifices, &c.

AVEC LES MOEURS ET LES USAGES DES HABITANS, LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT, LEURS ARTS ET LEURS SCIENCES, LEUR COMMERCE ET LEURS MANUFACTURES;

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE MODERNE, QUI REPRESENTERA

L'ÉTAT ACTUEL DE TOUTES LES NATIONS:

ENRICHIE DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

Nouvellement compoſées ſur les Obſervations les plus autentiques;

DE PLANS, ET DE PERSPECTIVES; DE FIGURES D'ANIMAUX, DE VÉGÉTAUX, HABITS, ANTIQUITEZ, &c.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue ſur les Originaux *des* Voyageurs, *& où l'on a non-ſeulement fait des* Additions *& des* Corrections *très-conſidérables;*

Mais même ajoûté pluſieurs nouvelles Cartes & Figures, qui ont été gravées par & ſous la Direction de J. VANDER SCHLEY, Elève diſtingué du célèbre PICART LE ROMAIN.

TOME ONZIÈME.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT,

M. DCC. LV.

Avec Privilége de Sa Majeſté Impériale & de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe.

R
G
160
P95
v.11

61542

AVERTISSEMENT
DE
Mr. L'ABBÉ PREVOST.

EN avançant dans une longue carrière, un Ecrivain, qui n'a pû donner d'autre garant que ſa bonne-foi, doit ſe croire obligé de faire quelquefois remarquer à ſes Lecteurs, qu'il ne les fait pas marcher au hazard, & qu'ils peuvent également compter ſur ſa diligence & ſa fidélité juſqu'au terme.

ON ne parle point de cette fidélité qui conſiſte à publier chaque Volume dans le tems qu'on ſe le propoſe, c'eſt-à-dire, auſſi-tôt qu'on le déſire, & que dans l'ardeur de plaire au Public on ſe hazarde quelquefois à le promettre. Il eſt certain qu'une promeſſe de cette nature ne doit paſſer que pour un engagement conditionel. Ce qui dépend d'un grand nombre de ſécours, qu'il n'eſt pas aiſé de raſſembler (*a*), ne peut être aſſujetti à des règles fixes, ni pour la durée du travail, ni pour le tems de la publication. Nos Bibliothéques, ſans excepter celle du Roi, ne contiennent point tous les Voyageurs. On a recours à celles des Etrangers. Comment répondre du zèle des Correſpondans, & de la diligence des Voitures? D'ailleurs les Figures & les Cartes cauſent toûjours quelque retardement, qui vient de la lenteur des Artiſtes. Ainſi, promettre qu'un Volume ſortira de la Preſſe, dans un tems qu'on croit pouvoir nommer, c'eſt s'obliger ſimplement d'y apporter tous ſes ſoins; & juſqu'à préſent on n'a pas eû plus de négligence à ſe reprocher, qu'on ne veut en avoir juſqu'à la concluſion de l'Ouvrage.

MAIS pour la conſtance eſſentielle, qui regarde le fond de l'engagement & la totalité de l'exécution, on ne balance point à raſſûrer les Souſcripteurs, qu'un délai de quelques mois paroît avoir allarmés. L'Auteur, répondant tout à la fois de ſes propres

(*a*) Il y auroit de l'injuſtice à ne pas faire attention que l'Auteur travailloit autrefois d'après les Anglois, & qu'à préſent il ne doit rien qu'à lui-même.

pres intentions & de celles du Libraire, déclare que ſa mort eſt le ſeul obſtacle qui puiſſe interrompre ſon travail. Dans cette ſuppoſition même, la France eſt aſſez riche en Ecrivains pour lui donner des Succeſſeurs: & ſa philoſophie lui faiſant enviſager aſſez tranquillement ce qui doit arriver après lui, il veut tracer d'avance le chemin qui reſteroit à ſuivre, ſi la mort, plus prompte en effet qu'il ne doit le craindre de ſon âge & de ſa ſanté, ne lui permettoit pas de l'achever.

AUX neuf Volumes qu'il a déja publiés, la meſure de ſon ſujet, priſe avec plus de ſoin depuis qu'il n'a plus les Anglois pour guides, l'oblige néceſſairement d'en ajoûter trois:

LE premier, c'eſt-à-dire, le dixième dans l'ordre de l'Edition, contiendra ce qui appartient encore aux Indes Orientales, ſurtout les Voyages par le Sud-Oueſt, ce qui regarde les Terres Auſtrales, les Voyages qu'on nomme *errans*, parcequ'ils n'ont pas d'objet fixe, & les Voyages autour du Monde (*b*).

LES deux autres Tomes ſont réſervés preſqu'entièrement pour l'Amérique, ſuivant le nouveau plan que l'Auteur a déjà pris ſoin d'annoncer, & dont il ne veut pas différer plus long-tems à donner une légère idée. Ce plan, auſſi ſimple qu'agréable, conſiſte à réduire toutes les Relations en un ſeul corps, qui formera une Hiſtoire ſuivie; en rejettant dans les Notes ce qui eſt perſonnel aux Voyageurs, & tout ce qui paroîtra digne d'être conſervé, ſans mériter d'être admis dans une narration noble & ſoutenue. Après beaucoup de réflexions, il lui ſemble que c'eſt l'unique moyen d'éviter, dans le texte, les petits détails & les répétitions ennuieuſes, dont on a fait un juſte reproche aux Anglois.

LES Voyages au Nord, qui ſont en petit nombre, & la plûpart très-courts, trouveront place à la fin du dernier Tome.

ON n'entre dans aucune explication ſur le Volume qu'on donne aujourd'hui, parceque chaque article porte ſon éclairciſſement dans une courte Introduction. En général, on ſe flatte qu'il ne paroîtra pas le moins inſtructif & le moins agréable (*c*). Mais, juſqu'à l'ouverture du nouveau plan, l'ambition de l'Auteur ſe borne, en continuant de ſuivre celui des Anglois, à ne pas donner ſujet de regretter ſes anciens guides.

(*b*) L'Auteur, quoique marchant ſeul & ſans ſes anciens guides, n'avoit cependant pas bien pris la meſure de ſon ſujet, puiſqu'il lui a fourni encore aſſez de matière pour deux autres gros Volumes, avant d'en pouvoir venir à l'Amérique; Mais ce ſont des mécomptes dont le Public ſe félicite. R. d. E.

(*c*) Dans nôtre Edition, ce Volume ne commence qu'à la pag. 245; ainſi ce qui nous reſte à donner, en forme la meilleure partie. R. d. E.

AVER-

AVERTISSEMENT
DES
EDITEURS DE HOLLANDE.

QUOIQUE *le Volume que nous offrons au Public ne renferme qu'une très-petite partie du Tome neuvième dans l'ordre de l'Edition de Paris, l'Avertiſſement qu'on vient de lire nous a paru d'autant plus néceſſaire à la tête du nôtre, qu'il contient des raiſons auſſi ſimples que naturelles, pour juſtifier le retardement involontaire que nous avons encore été obligés de mettre à la publication de ce Volume; & pour raſſurer ceux de nos Souſcripteurs qu'un ſi long delai pourroit avoir auſſi allarmés. Sans nous plaindre du* zèle des Correſpondans, *ni de la* diligence des Voitures, *il eſt pourtant vrai de dire, que la nature du travail demandoit, à tous égards, beaucoup plus de tems que nous n'avions crû devoir y employer. On n'aura pas de peine à s'en perſuader, ſi l'on daigne faire attention, qu'au-lieu de* vingt-une *Cartes ou Figures, dont nous avons encore retranché une, pour de bonnes raiſons (a), nous en donnons ici* trente-neuf; *c'eſt-à-dire* dix-neuf *nouvelles, des plus magnifiques; & que de* trente-ſept *feuilles d'Impreſſion, nous en avons fait environ* cinquante-deux, *à-peu-près de même format & de même caractère.*

APRÈS *avoir marché quelque-tems ſur les traces de Mr.* Green,

(a) Voyez la Deſcription de Madagaſcar, pag. 245.

Green, *Auteur des neuf premiers Volumes, nous nous ſommes enfin hazardés ſeuls dans la même carrière. Nous avons* revû, corrigé & augmenté *l'Ouvrage de Mr.* Prevoſt, *qui, tout excellent qu'il fût déjà, par le fond, n'a pas laiſſé de recevoir une forme encore beaucoup plus intéreſſante entre nos mains.*

L'ATTENTION *ſcrupuleuſe que nous avons eûe de diſtinguer nos* Additions *du Texte* (*b*), *mettra le Lecteur ſuffiſamment en état de juger de cette différence. Elle eſt ſur-tout ſenſible dans les Deſcriptions des Iſles* Moluques, *d'*Amboine *& de* Banda, *qui occupant à-peine* vingt-une pages *du huitième Volume de l'Edition de Paris, ont été pouſſées juſqu'à* quatorze feuilles *dans la nôtre. Auſſi nous flattons-nous que ces Deſcriptions auront tout le mérite de la* nouveauté, *pour les Perſonnes qui ne ſont pas à même de conſulter les* Originaux Hollandois *dont nous nous ſommes ſervis, & qui ſont ſi volumineux que la lecture en eſt plutôt fatigante qu'inſtructive; de-ſorte que les bonnes choſes qui s'y trouvent, & que nous en avons tirées de côté & d'autre, ſemblent être comme enſevelies parmi quantité de détails fort indifférens* (*c*).

DANS *l'extrait que nous en avons fait, nous nous ſommes principalement attachés à réünir l'état* préſent *avec l'*ancien, *auquel Mr. Prevoſt, faute de Relations plus modernes, a dû ſe borner. Pluſieurs Fortereſſes, dont il donne la deſcription, ne ſubſiſtent plus, & l'on en a conſtruit de nouvelles. Ici l'on voit d'un coup d'œil, non-ſeulement l'origine de ces établiſſemens, mais encore l'hiſtoire des divers changemens qu'ils ont eſſuyé juſqu'à nos jours. On ne s'eſt pas moins appliqué à faire connoître la ſituation, l'é-*

ten-

(*b*) Ces Additions ſont diſtinguées par de ſimples crochets, ſans autres renvois; & nos Remarques par les lettres ordinaires, dont on ne s'eſt cependant ſervi que ſous le Texte de Mr. Prevoſt.

(*c*) Voyez ce que nous avons dit ſur ce ſujet, ci-deſſous, pag. 41. On s'eſt diſpenſé de citer les pages, cette ſujettion ne pouvant être d'aucune utilité, pour les raiſons qu'on vient d'expoſer.

tendue & les qualités du Pays, ainſi que les mœurs de ſes Habitans naturels. En un mot, pour ce qui regarde la partie Géographique de ces trois Gouvernemens, ſi l'on nous fait grace des petits lieux, on peut l'annoncer hardiment comme achevée.

LES *autres parties qui entrent dans nôtre plan, ſont renvoyées à la premiere occaſion favorable, pour des raiſons que nous expliquons ailleurs (d), & qui arrêtent encore l'exécution de quelques-unes de nos dernières promeſſes; outre qu'on ne peut point donner tout à la fois, & que dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, ſi l'on avance beaucoup d'un côté, il faut néceſſairement reſter en arrière de l'autre. Les trois Deſcriptions précedentes acquitent déjà le principal de nos engagemens, & occupent un eſpace conſidérable dans le préſent Volume. Cependant nous y ajoûtons encore un* Supplément *intéreſſant: C'eſt celui qui contient la Deſcription des Etabliſſemens des Hollandois dans l'Iſle de* Ceylan *(e).*

TELLES *ſont, en général, les* Augmentations *que nous avons faites à ce Volume, & dont nous croyons pouvoir prétendre, avec quelque droit, de tirer avantage. Si nous voulions de même mettre nos* Corrections *en ligne de compte, le mérite en ſeroit ſans doute plus grand; mais le détail nous meneroit trop loin. Il ſuffit de dire, que le reſte du Tome VIII. de l'Edition de Paris n'étoit pas moins rempli de fautes que le commencement, dont nous avons déjà fait uſage (f). La plûpart ont été rectifiées ſur le Texte même, & quelques-unes par des Notes au bas des pages. Un penchant trop décidé à exercer ſa critique aux dépens de deux Nations reſpectables, a ſouvent entrainé l'Abbé dans des réflexions d'autant*

(d) Pag. 99.
(e) Pag. 168.
(f) Voyez l'Avertiſſement que nous avons mis à la tête de nôtre Volume précédent.

tant plus déplacées, qu'elles ſe ſont ordinairement trouvées fauſſes. On en peut voir quelques exemples ſous les pages que nous indiquons (*g*). *L'amour de la vérité nous a obligés d'y oppoſer une juſte deffenſe, ſur des informations plus exactes; & nous n'avons pas lieu de regretter les peines que nous ont coûté ces recherches.*

ENFIN, *l'attention que nous ne ceſſons d'apporter à purger nôtre Edition des deffauts de celle de Paris, nous a fait ſupprimer de ce Volume, un Voyage que Mr. Prevoſt diſoit avoir été oublié par les Auteurs Anglois, & qui ſe trouve néanmoins déjà inſeré dans un des précédens* (*h*).

LES *Cartes & les Figures, que nous ajoûtons à celles de l'Edition de Paris, ſont diſtinguées par un Aſtériſque dans l'*Avis au Relieur; *& l'on y reconnoit, de plus en plus, la main de Maître du célèbre Graveur qui continuë d'y donner tous ſes ſoins. Les autres, qui étoient très-deffectueuſes, ont été corrigées avec beaucoup d'exactitude. La* Carte des Iſles voiſines des Moluques, *peut même paſſer pour nouvelle, par le grand nombre de détails dont elle ſe trouve augmentée. Celle des* Iſles de Banda *eſt auſſi toute différente; & de la* Carte particulière des Iſles Moluques, *nous avons ôté un ancien Fort de la Côte de* Gilolo, *qui avoit été placé dans l'Iſle de* Bachian (*i*), *ſans parler de quantité d'autres améliorations, que la confrontation des deux Editions pourroit faire découvrir avec plus d'avantage.*

LE *douzième Volume, qui eſt actuellement ſous Preſſe, paroîtra dans quelques Mois: & nous comptons de donner le XIIIe. & le XIVe., encore avant la fin de l'Année.*

(*g*) Pages 209. 212. 266. 269. 271. 285. 302. 305. 307. 309. 310. 360. 361. 362. 364.

(*h*) Voyez nôtre Remarque ci-deſſous, pag. 342.

(*i*) La même erreur a été relevée dans la Deſcription de Mr. Prevoſt. Voyez ci-deſſous, pag. 16.

HISTOIRE

ANDE.

es fausses.
indiquons
une juste
ns pas lieu

ger nôtre
mer de ce
lié par les
é dans un

l'Edition
Relieur;
lu célèbre
s autres,
roup d'ex-
eut même
nt elle se
ute diffé-
ous avons
lacé dans
améliora-
re décou-

sse, pa-
le XIIIe.

elevée dans
Voyez ci-

TOIRE

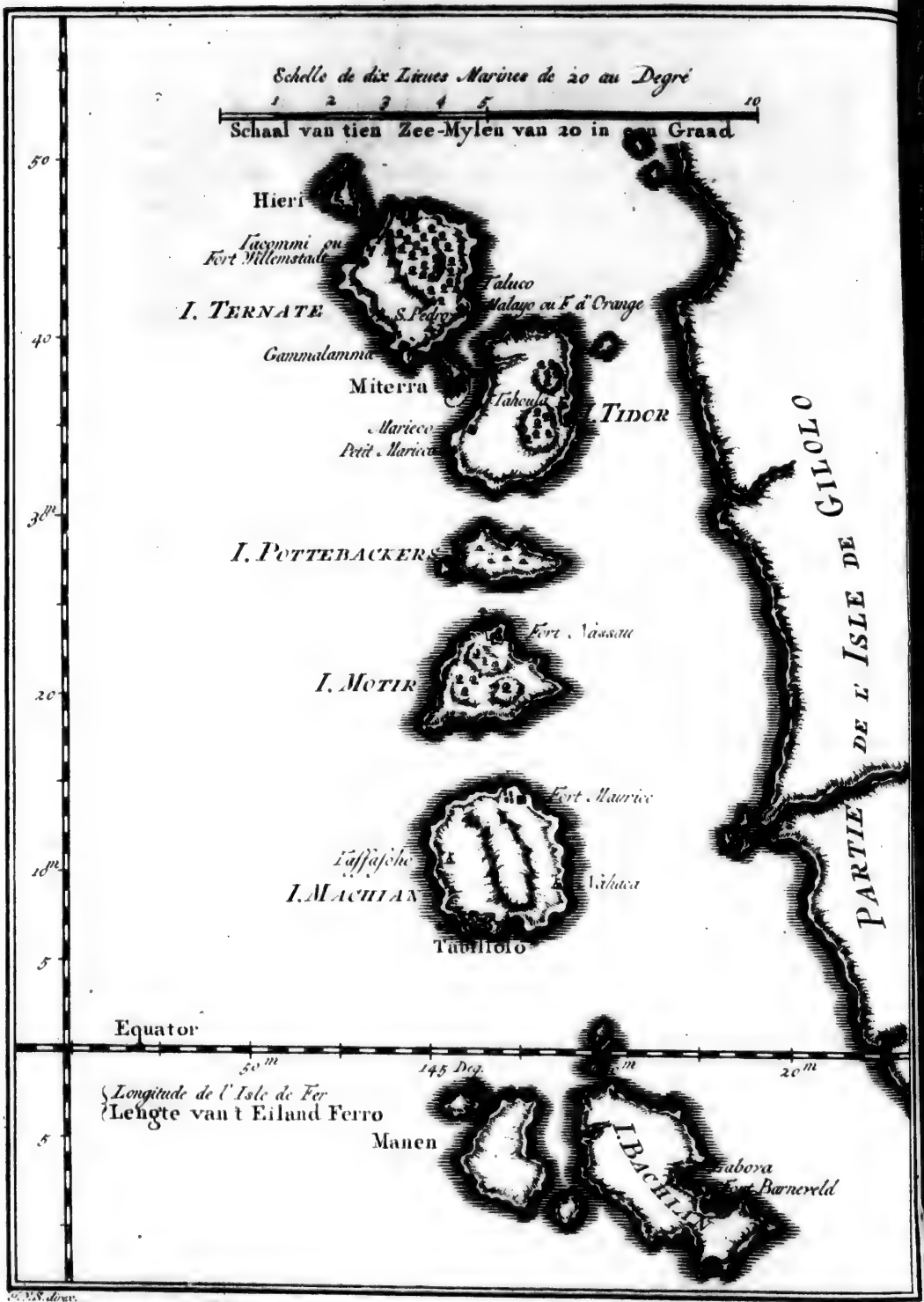

CARTE PARTICULIERE DES ISLES MOLUQUES.

BYZONDERE KAART DER MOLUKZE EYLANDEN.

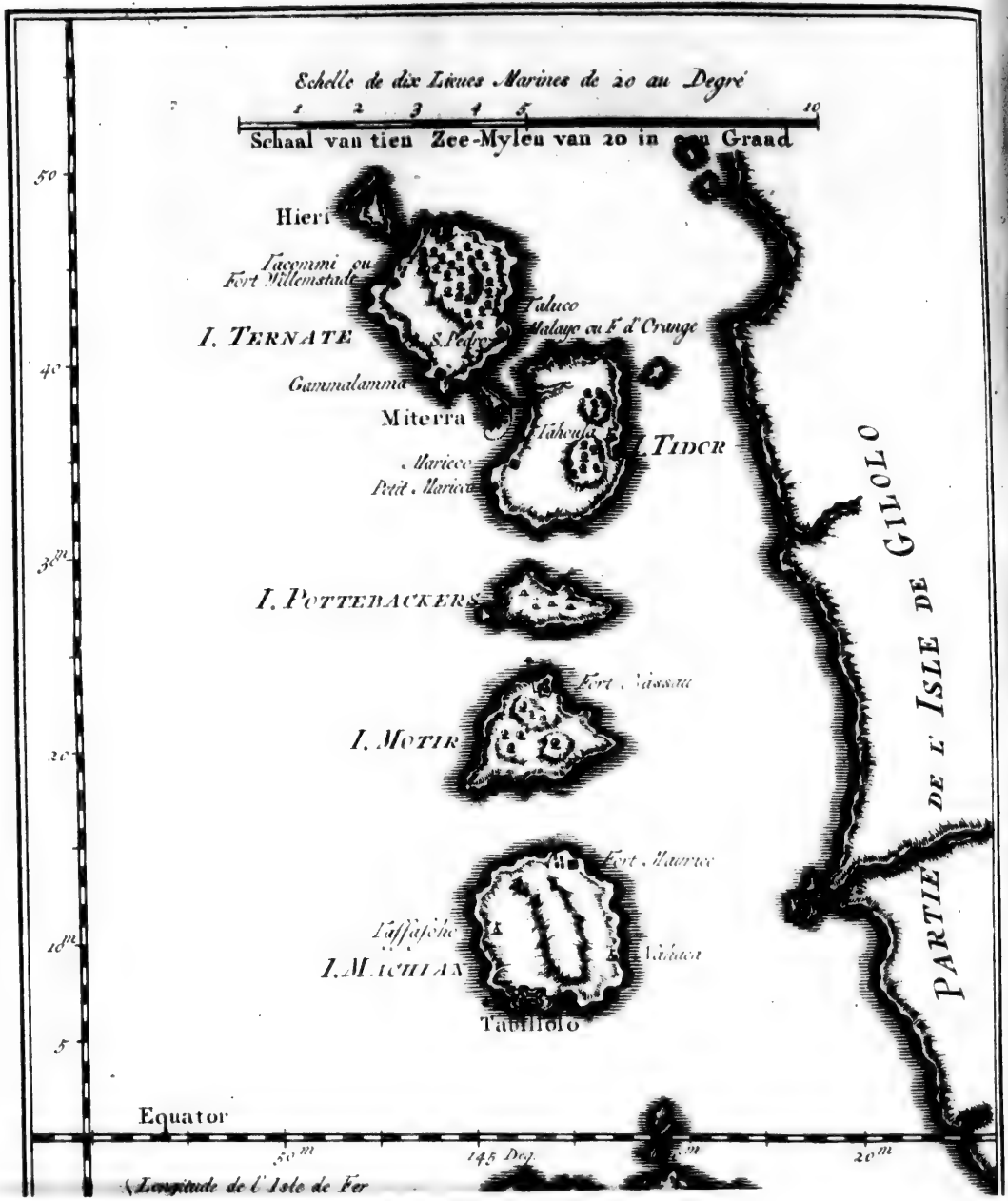
Echelle de dix Lieues Marines de 20 au Degré
1 2 3 4 5 10
Schaal van tien Zee-Mylen van 20 in een Graad
50
40
30m
20
10m
5
Hiert
Tacommi ou
Fort Willemstadt
I. TERNATE
S. Pedro
Taluco
Malaye ou F. d'Orange
Gammalamma
Miterra
Tahecula
I. TIDOR
Mariecco
Petit Mariecco
I. POTTEBACKERS
Fort Vassora
I. MOTIR
Fort Mauricio
Tassasche
I. MACHIAN
Makian
Tabilolo
PARTIE DE L'ISLE DE GILOLO
Equator
50m
145 Deg.
10m
20m
Longitude de l'Isle de Fer

HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVme SIÉCLE.

ONZIÈME PARTIE.

VOYAGES DES HOLLANDOIS AUX INDES ORIENTALES.

Suite du LIVRE PREMIER.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES, D'AMBOINE, DE BANDA, ET DES AUTRES LIEUX DU RESSORT DE CES TROIS GOUVERNEMENS.

Deſcription des Iſles Moluques.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

Idée générale des Moluques.

L'ARCHIPELAGUE oriental comprend un ſi grand nombre d'Iſles, qu'on entreprendroit inutilement de les compter; mais les Géographes modernes le diviſent en cinq autres, entre leſquels ils donnent le premier rang à celui des Iſles *Moluques*. Ce nom, qui ſe prononce *Maloco* dans la langue du Pays, ſignifie *Tête* ou *Chef*. D'autres néanmoins le font venir de *Maluco*, mot Arabe, qui ſignifie le *Royaume*: mais dans l'un

Origine du nom.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

& l'autre ſens, il paroît que le nom de Moluques emporte une idée d'excellence & de diſtinction (*a*). [C'eſt du moins le ſentiment des vains Ternatois, qui prétendent expliquer ce mot par ceux de *vaſte étendue*; titre que leurs Rois ſe ſeroient approprié dans le tems qu'ils étoient maîtres de toutes les Iſles ſituées entre *Mangindano* & *Solor*. Cependant, en admettant même cette ſignification, cela ne prouve encore rien en leur faveur, puiſqu'il eſt démontré, ſelon *Valentyn*, qu'anciennement le Roi de *Gilolo* étoit le ſeul qui prît le titre de *Colano Maloko*, c'eſt-à-dire *Roi des Moluques*, & que ceux de *Ternate*, de *Tidor* & de *Bachian* l'ont porté enſuite en commun, juſqu'à-ce que le premier l'eût uſurpé au préjudice des autres. Ces trois derniers ſont aujourd'hui les ſeuls Rois des Iſles Moluques.]

Titre commun à quatre Rois.

Cinq Iſles principales.

ON en compte cinq principales, qui n'occupent guères plus de vingt-cinq lieues d'étendue, toutes à la vûe les unes des autres. Leur ſituation eſt preſque entièrement ſous la Ligne; car la plus ſeptentrionale n'en eſt qu'à un demi degré du côté du Nord, & la plus méridionale à un degré du côté du Sud. Vers l'Orient, elles ſont près de l'Iſle de *Gilolo*, nommée par les Portugais *Batochina de Moro*. Pluſieurs autres Iſles qui ſont ſituées à peu de diſtance, ſont auſſi compriſes ſous le nom de Moluques. Mais les plus célèbres par les épiceries qu'elles produiſent & par les Relations des Voyageurs, portent les noms de *Ternate*, *Tidor*, *Motir*, *Machian* ou *Makian* & *Bachian*. Anciennement elles ont été connues ſous ceux de *Cape*, *Duco*, *Montil*, *Mara* & *Seque* (*b*).

Leurs propriétés.

LA forme de ces cinq Iſles eſt ronde, & preſque la même. On ne donne pas plus de huit lieues de tour à la première, qui ne diffère guères, à cet égard, de celles de Tidor & de Machian, mais Bachian eſt la plus grande. Elles ſont ſéparées les unes des autres par des bras de Mer & par quelques autres Iſles beaucoup plus petites & la plûpart déſertes. L'accès en eſt dangereux, par la multitude de bancs de ſable & d'écueils dont elles ſont environnées. Cependant on y trouve quelques rades où les Vaiſſeaux peuvent mouiller. En général, le terroir eſt ſi ſec & ſi ſpongieux, que malgré l'abondance des pluyes, les ruiſſeaux & les torrens qui tombent des montagnes, ne parviennent pas juſqu'à la Mer. Quelques-uns n'en trouvent pas la perſpective agréable (*c*), parce qu'elles ſont trop couvertes d'herbes & de broſſailles, qui s'y entretiennent dans une verdure perpétuelle. Au contraire, d'autres ſont charmés de cette vûe, & ſe plaignent ſeulement que l'air n'y eſt pas ſain, ſur-tout pour les étrangers. On fait une triſte deſcription du *Beriberi*, maladie fort commune dans les cinq Iſles, [mais plus particulièrement à Amboine.] Elle fait enfler tout le corps. Elle affoiblit les membres & les rend preſque inutiles. Cependant les habitans ont découvert un préſervatif, dont l'effet paſſe pour certain, lorſqu'il n'eſt pas employé trop tard. C'eſt du vin des Philippines, pris avec du clou de girofle & du gingembre. Les Hollandois attribuent la même vertu au ſuc de limons. [Suivant Valentyn, l'air des Moluques eſt néanmoins aſſez

Maladie commune aux Moluques.

(*a*) *Argenſola*, Tom. I. pag. 16.
(*b*) *Ibid.* pag. 17.
(*c*) On cite le célèbre *Barros*, qui eſt peut-être ſeul de cette opinion. Pag. 19.

assez sain, principalement à Ternate, pourvû que le Volcan ne l'infecte par ses exhalaisons.]

Description des Isles Moluques.

Les Moluques produisent une variété surprenante d'épiceries & de plantes aromatiques; sur-tout quantité de cloux de girofle, de canelle, de noix & de fleurs de muscade, de sandal, d'aloës, d'oranges, de limons & de cocos. Elles n'ont ni bled ni riz, mais la nature & l'industrie suppléent à ce défaut. Les habitans pilent le bois d'un arbre qui ressemble beaucoup au palmier sauvage, & qui rend une sorte de farine très-blanche, dont ils font de petits pains, de la forme des pains de savon d'Espagne. Cet arbre ou cette plante, qu'ils nomment *Sagu*, s'élève de quinze ou vingt pieds, & pousse des branches qui approchent de celles du palmier. [Le *Saguweer* ou *Gamouto*, est une autre espèce d'arbre qu'on confond souvent mal-à-propos avec le premier, quoiqu'ils soyent très-differens à tous égards (*d*).] Son fruit, qui est rond & fort semblable à celui du cyprès, contient une sorte de fils ou de petits poils deliés, qui causent de l'inflammation lorsqu'ils touchent à la chair. En coupant les branches tendres de la plante, on en fait sortir une liqueur qui sert de breuvage aux Indiens. Pour la recevoir, ils mettent le bout de la branche qui reste à l'arbre, dans l'ouverture de quelque vaisseau, & l'espace d'une nuit suffit pour le remplir. Cette liqueur, qu'ils nomment *Towak*, a la blancheur du lait. Elle est douce dans sa fraîcheur. Si on la fait bouillir, elle fermente à peu près comme le grain germé dont on fait la biere, & on lui fait prendre le goût du vin ou du vinaigre, suivant le besoin qu'on en a. Le *Nipa* & le *Cocotier* sont deux autres arbres, dont les habitans tirent aussi beaucoup d'utilité; surtout le second, qui leur fournit tout à la fois du vin, de l'huile, des cordages, & des solives pour leurs édifices. Ils trouvent encore une liqueur plus douce dans l'espèce de roseau qu'ils nomment *Bambous*. Quelques Relations Hollandoises ne leur accordent ni viande ni poisson: ce qui ne doit être entendu que de la quantité nécessaire pour en fournir aux Vaisseaux; car tous les autres Voyageurs assurent qu'ils en ont assez pour leur provision. Le Ciel, soit dans sa colère ou dans sa bonté, ne leur a donné aucune mine d'or ni d'argent, ni même d'autres métaux inférieurs; mais ils ne sont pas éloignés de *Tambuco*, Village sur le rivage oriental de l'Isle Celebes, abondante en fer & en acier. Ils en tirent la matière de leurs sabres, qu'ils nomment *Campillanes* (*e*), & celle de leurs poignards, auxquels ils donnent le nom de *Cris*, comme dans plusieurs autres parties des Indes. D'ailleurs les Portugais & les Hollandois leur ont fourni des mousquets, des canons, & toutes les armes qui sont connues en Europe (*f*).

Alimens que la nature fournit aux habitans.

D'où ils tirent les métaux pour leurs armes.

Après cette peinture générale, nous passons à la description particulière de chacune des cinq Isles proprement dites Moluques.

I. L'Isle de Ternate, est la plus septentrionale des cinq Moluques, avec lesquelles elle forme comme une chaine au devant de la grande Isle de Gilolo.

Isle de Ternate.

(*d*) Voyez ci-dessous l'Histoire Naturelle.

(*e*) Ce mot ne paroît guères originaire en langue du Pays, & Valentyn nomme cette sorte d'armes, *fabres de Tambuco*, que Mr. Prevôst écrit mal *Lambaco*, & dont il avoit fait encore plus mal-à-propos une Isle particulière. R. d. E.

(*f*) Argensola, Tom. I. pag. 19.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

Gilolo. Le terrain en eſt élevé, & l'eau des puits y eſt fort douce. L'on découvre, au milieu de l'Iſle, une montagne qui n'a pas moins de deux lieues de hauteur, couverte de palmiers & d'autres arbres, au ſommet de laquelle on trouve une profonde caverne, qui ſemble pénétrer juſqu'au fond de la montagne, & dont l'ouverture eſt ſi large, qu'à peine reconnoîtroit-on quelqu'un d'un côté à l'autre (*g*).

Son Volcan.

ELLE contient un eſpace en forme d'aire, compoſé de pierre & de terre mouvante. C'eſt un Volcan d'une nature extraordinaire. On en voit ſortir une fontaine; mais on ne ſçait ſi l'eau en eſt douce, aigre, ou amère, car perſonne n'a la hardieſſe d'en goûter. Un Eſpagnol, nommé Gabriel *Rebelo*, ayant eû la curioſité de meſurer avec des cordes la profondeur de la caverne, la trouva de cinq cens braſſes. Mais Antoine *Galvam*, qui commandoit les Portugais dans ces Iſles en 1538, en a donné la deſcription ſuivante.

Sa deſcription par Antoine Galvam.

IL prit un tems calme pour ſes obſervations. Celui des équinoxes, & des mois d'Avril & de Septembre ne lui auroient pas été favorables, parce que les vents qui ſouffient alors embraſent la matière combuſtible, & lui font jetter de grandes flammes. Ce Volcan ſent beaucoup le ſouffre. Auſſi en jette-t-il une grande quantité, qui ſe mele avec de la terre & des pierres rouges, qui en ſortent impétueuſement comme de la bouche d'un canon. Il y a beaucoup d'apparence que le bas de la montagne contient de grandes concavités, où la rarefaction de l'air, cauſée par le feu, produit des tremblemens de terre avec un bruit furieux. Les flammes & les pierres embraſées, qui s'élèvent dans l'air, vont quelquefois juſqu'à vingt lieues de Ternate. La fumée eſt de diverſes couleurs, ſuivant la nature de l'humeur ou de la terre qui pouſſe quantité d'exhalaiſons differentes. L'air, qui en eſt rempli, peut contribuer auſſi à cette variété. L'infection en eſt ſi forte, qu'elle corrompt les eaux & qu'elle les rend meme dangereuſes. Cependant la montagne ne laiſſe pas d'être fertile & couverte de verdure, juſqu'aux deux tiers de ſa hauteur. De-là juſqu'au ſommet, on ſent beaucoup de froid, & l'on n'y trouve aucune eſpèce d'oiſeaux; mais on y voit quantité de mouches. Lorſqu'on eſt arrivé au ſommet, on découvre une vaſte Mer & une infinité d'Iſles, parce que l'air y eſt toûjours pur, & ſans mêlange d'aucunes vapeurs qui puiſſent arreter la vûe. A l'endroit de la hauteur où finit la verdure, on trouve une fontaine d'eau douce, mais extrémement froide. Au ſommet, dans un lieu éloigné de l'ouverture d'où ſortent les flammes, il ſe détacha dans le meme tems, une grande pièce de terre, & l'on vit couler pendant deux jours de l'eau en abondance. Enſuite de grandes maſſes de roche, qui roulèrent en bas & qui entraînèrent des arbres & des terres juſqu'au bord de la Mer, formèrent au pied de la montagne diverſes concavités en forme de voutes. Antoine Galvam raconte auſſi qu'on trouve ſur la montagne un grand Lac d'eau douce, entouré d'arbres, dans lequel on voit des crocodiles azurés & dorés, qui ont plus d'une braſſe de longueur, & qui ſe plon-

(*g*) Argenſola, Tom. I. pag. 22.

douce. L'on
noins de deux
au ſommet de
juſqu'au fond
reconnoîtroit:

e & de terre
n en voit ſor-
e, ou amère,
mmé Gabriel
rofondeur de
am, qui com-
a deſcription

quinoxes, &
rables, parce
ſible, & lui
uffre. Auſſi
& des pier-
che d'un ca-
contient de
feu, produit
& les pier-
vingt lieues
a nature de
ntes. L'air,
infection en
dangereuſes.
de verdure,
n ſent beau-
is on y voit
couvre une
pur, & ſans
ndroit de la
e, mais ex-
verture d'où
grande piè-
u en abon-
t en bas &
a Mer, for-
ne de vou-
ontagne un
es crocodi-
, & qui ſe
plon-

J. V. Schley direx

1. { *Le Fort.* / **'t Fort.**
2. { *Maison du Gouverneur.* / **Gouverneurs Huys.**
3. { *Nouveau Magazin.* / **Nieuw-Pakhuys.**
4. { *La Friperie.* / **Kleede-Markt.**

gazin .
khuys .
.
arkt .

5 { *Le Marché* .
de Markt .

6 { *Maisons de Bourgeois libres* .
Vryburgers Huyzen .

7 { *Jardin de la Comp^e.*
Comp^s Tuyn .

8 { *Lieu d'exécution* .
't Galgeveld .

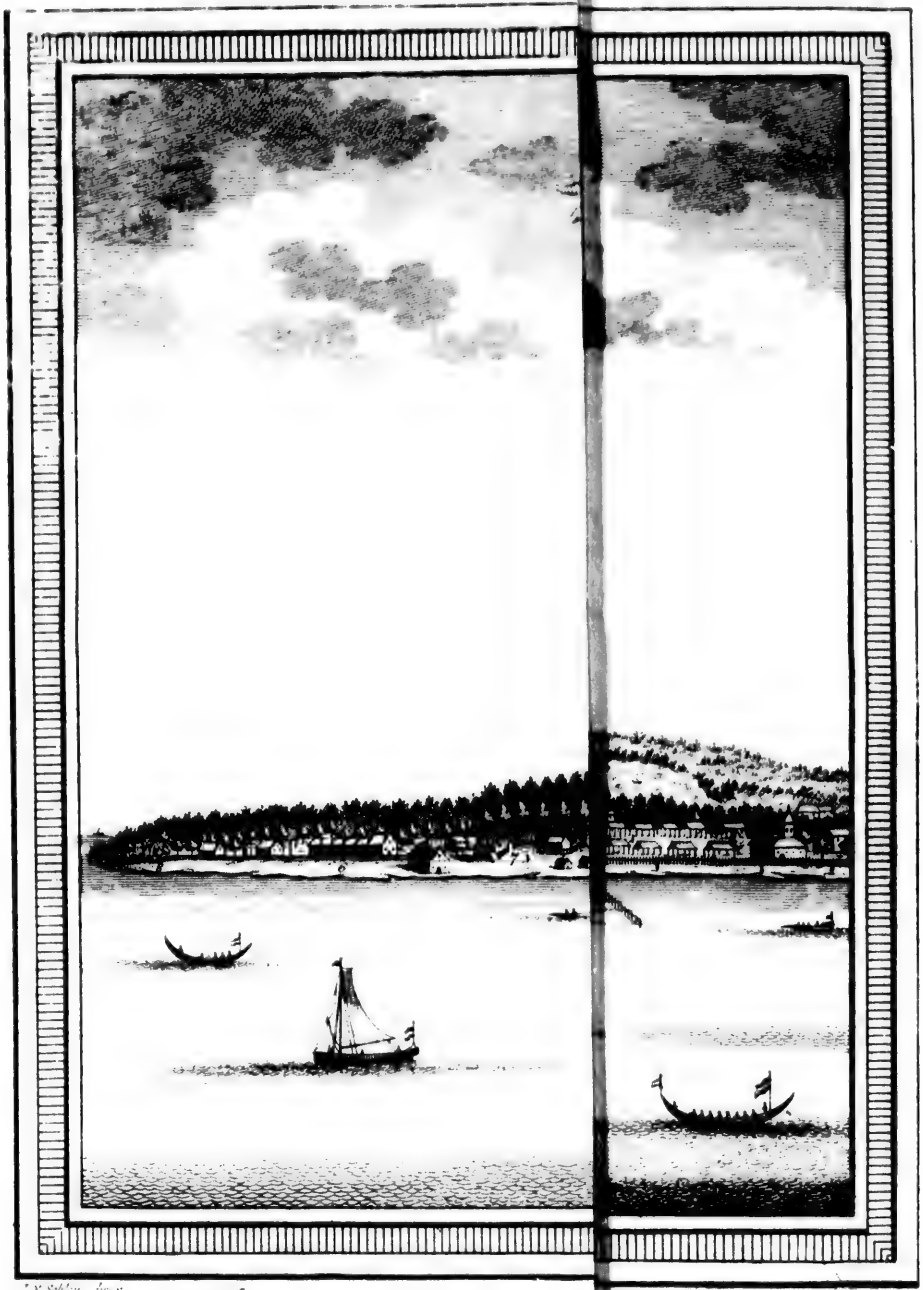

1. { *Le Fort*. / 't Fort.
2. { *Maison du Gouverneur*. / Gouverneurs Huys.
3. *de la Comp.* / Tuyn.
4. *execution*. / eveld.

plongent dans l'eau lorſqu'ils apperçoivent ou qu'ils entendent des hommes (*b*).

Description des Isles Moluques.

Les Relations Hollandoiſes rapportent plus ſimplement, que près de la Ville où le Roi tient ſa Cour, il y a un Volcan qui paroît terrible, ſurtout dans le tems des équinoxes, parce qu'alors on voit toûjours règner certains vents, dont le ſouffle embraſe la matière qui nourrit ce feu. Elles ajoûtent qu'il fait toûjours froid ſur le haut de la montagne, & qu'elle ne jette point de cendre, mais ſeulement une matière légère qui reſſemble à la pierre de ponce; qu'elle s'élève en forme de piramide, & que depuis le bas juſqu'au ſommet, elle eſt couverte d'arbriſſeaux & de broſſailles qui conſervent toûjours leur verdure, ſans que le feu qui brûle dans ſes entrailles paroiſſe jamais les altérer; qu'au contraire, il ſemble contribuer à les arroſer & à les rafraîchir par des ruiſſeaux qui ſe forment des vapeurs qu'il exhale. [On lit dans la Relation du ſecond Voyage de *Van Caerden*, en 1608 (*i*), les circonſtances d'une éruption de ce Volcan, dont les Hollandois eûrent l'effrayant ſpectacle. Ses flammes s'élevèrent de nouveau en 1635 & environ l'année 1654, avec le même fracas. Mais en 1673, les effets en furent bien plus terribles. Le Volcan jetta tant de cendres & de pierres brûlées, à un ſi grand éloignement, que les traces en furent vûes juſqu'à Amboine, & les exhalaiſons qu'il pouſſoit, infectèrent tellement l'air, qu'il en mourut quantité de monde. Depuis ce tems, la montagne a repris ſa verdure, & le Volcan ne vomit plus que de la fumée.]

Témoignage des Relations Hollandoiſes.

Un Hollandois, de la ſuite du Gouverneur *Thim*, qui alloit commander aux Moluques en 1686, dans les établiſſemens de la Compagnie de Hollande, déclare dans la Relation de ſon Voyage, que malgré le témoignage de pluſieurs perſonnes, qui ſe ſont vantées d'avoir viſité ſur le ſommet de la montagne de Ternate, il ne peut ſe perſuader que cette entrepriſe eût jamais été véritablement exécutée. „ Ce n'eſt pas ſeulement, „ dit-il, par les roſeaux pointus dont preſque tout le bas de cette montagne „ eſt environné, & qui ſe nomment *Cannacannas*, ni par la multitude des „ rochers eſcarpés, qu'un curieux ſeroit arreté. Il trouveroit un obſtacle „ invincible dans la quantité de cendres & de pierres brûlées, qui ſont „ entre ces roſeaux & qui rempliſſent tous les endroits par leſquels on „ pourroit eſpérer de s'ouvrir un paſſage. Toutes les ſéparations qu'on „ croit voir entre les cannes & les broſſailles, ſont bouchées de ces cendres, dont les monceaux ont plus de hauteur que les pointes mêmes „ des buiſſons, & qui ſont comme autant de petites montagnes taillées à „ pié-droit; car la hauteur du Volcan n'eſt pas ſi extraordinaire. Ceux „ qui l'ont meſurée le plus exactement, ne la font aller qu'à trois cens „ ſoixante-ſept braſſes & deux pieds (*k*).

Témoignage d'un Voyageur plus moderne.

[Quelques mois après le départ de de Graaf, dont on rapporte ici le témoignage, un Lieutenant nommé Meindert *de Roy*, accompagné de trois autres

Obſervations ultérieures.

(*b*) Hiſtoire de la conquête des Moluques, Tom. I. pag. 114 & ſuiv.

(*i*) Voyez le Volume précédent, pag. 427.

(*k*) Hiſtoire de la conquête des Moluques, Tom. III. pag. 378 & 379. De Graaf, pag. 225.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

autres perſonnes & de cinq eſclaves, entreprit cependant de monter juſqu'au ſommet de la montagne, & il y réüſſit, mais ce ne fût pas ſans des peines incroyables & ſouvent même au péril de la vie. Il avoit tenté ce deſſein déjà pluſieurs fois, de differens côtés, & s'étoit toûjours trouvé arrêté par des obſtacles invincibles. La dernière fois il prit ſa route au Nord-Nord-Oueſt, & ayant gagné le ſecond jour un grand rocher, dont l'élevation ſurpaſſoit de ce coté-là, le bord extérieur de l'ouverture, il remarqua, aſſez diſtinctement les matières embraſées, qui pouſſées du fond de la caverne, s'attachent de toutes parts à ſes pans interieurs, & ſont quelques fois jettées avec impétuoſité en dehors, où elles achèvent de ſe conſumer. Sa curioſité n'étant pas encore ſatisfaite, il ſuivit ce même rocher pour ſe mettre au-deſſus du vent, & tournant autour de l'ouverture, s'en approcha de ſi près, que la fumée venant tout-à-coup à ſe diſſiper, lui laiſſa voir à découvert cet affreux gouffre, qui ne lui préſenta qu'un braſier ardent dans ſes diverſes concavités. Ce fût à la ſeconde fois que de Roy s'étoit tranſporté au même endroit, pour y amener ceux de ſa compagnie, que la frayeur avoit fait reſter en arrière: „ Car, dit-il, le bruit & le tintamarre épouvantable qui frappe l'oreille, eſt tel qu'on croiroit que c'eſt „ l'abîme immenſe du feu éternel; & l'imagination doit ſuppléer ici au défaût de l'expreſſion, qui eſt trop foible pour en dépeindre toutes les „ horreurs ".

Ouverture du Volcan.

L'OUVERTURE du Volcan eſt ſur la croupe de la montagne qui ſe termine à ſon bord du côté du Nord. Trois Collines, dont l'une eſt à l'Oueſt tirant vers le Nord, l'autre à l'Eſt tirant vers le Sud, & la troiſième au Sud, s'élèvent au deſſus de ce bord, & ſont toutes couvertes de cannacannas. C'eſt au Sud de la première de ces Collines, que de Roy monta avec ſa troupe. De l'endroit où il s'étoit avancé, on ne pouvoit pas découvrir la Colline méridionale; mais il croit que c'étoit la plus haute. Le bord de l'ouverture offre une eſpèce d'Amphitéatre en rond, compoſé de pluſieurs étages, dont les trois premiers, comme les plus proches de l'ouverture, ne ſont qu'un amas de pierres brûlées, ſans la moindre verdure; mais en deſcendant ce ne ſont plus que de gros roſeaux, à travers deſquels il eſt bien difficile de s'ouvrir un paſſage.

Matières qu'il jette ſur ſes bords.

DE ROY rapporta pluſieurs morceaux de cette matière que le Volcan jette en abondance ſur ſes bords dans le tems de ſes éruptions. On y en trouve de groſſes pièces parmi une multitude de petites de differentes eſpèces, toutes plates. Une autre obſervation qui prouve encore mieux la moleſſe de la matière quand elle tombe, c'eſt qu'elle prend la forme des objets qu'elle rencontre, & qui paroiſſent comme enduits de pâte. De Roy eût lieu de s'en convaincre en détachant pluſieurs de ces pièces de deſſus les pointes & les inégalités des rochers. Leur ſuperficie préſente auſſi une croûte verdâtre pleine de crévaſſes, qui vraiſemblablement leur ſont venuës en ſe ſéchant, car celles qu'on voyoit alors étoient entièrement pétrifiées, ſpongieuſes & noires en dedans avec de petites taches blanches. De Roy fit préſent de quelques-uns de ces morceaux au Gouverneur Thim, en lui remettant une ample Relation de ſon expédition, dont nous avons tiré cet extrait qui peut ſuffire. Il y avoit ajouté un Plan deſſiné par lui-même

ſur

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

ſur les lieux. Nous nous en ſommes auſſi ſervis pour la formation de la Planche qui repréſente Ternate. Cette Relation étoit dattée du 15 d'Octobre. Douze jours après, on ſentit à Ternate une violente ſecouſſe de tremblement de terre, & le 10 de May de l'année ſuivante, il y tomba une grande quantité de cendres. Mais depuis, tout eſt reſté fort tranquille ſur la montagne.]

Château d'Orange, ſa deſcription.

Au pied de cette montagne du côté oriental, & ſur une pente douce qui ſe termine en plaine le long du rivage, les Hollandois ont élevé une Forteresſe ſous le nom d'*Orange*, à quatre bons baſtions de maçonnerie à chaux & à ſable. [On les nomme le *gros baſtion*, *Reaal*, *Gilolo* & le *baſtion de la Mer*.] Les murailles des courtines ſont épaiſſes & les foſſés profonds. Du côté de la Mer, proche du gros baſtion, on voit un grand édifice, où le Gouverneur & les autres Officiers font leur réſidence dans des appartemens fort commodes. Aux deux bouts de cet édifice ſont les magaſins. Il y a auſſi un ſuperbe hôpital, un grand attelier pour les ouvriers, pluſieurs autres belles maiſons de pierre, & quantité d'artillerie. Ce Château, [qui ne cède en rien pour la grandeur ni pour la force, à celui de Batavia, fût conſtruit en 1607 (*l*),] & vingt ans après, lors que Gilles *Seiſt* y arriva en qualité de Commiſſaire, il étoit déjà défendu par trente-trois pièces de canon, quatre groſſes de fonte, ſix petites & vingt-trois de fer. La garniſon étoit de deux cens-quarante hommes, ſans y comprendre les *Mardicres*, qui habitoient hors du Fort, & dont il ſera parlé ci-deſſous. Dans l'enceinte de la Place, on comptoit alors cinquante familles, vingt-ſix de Hollandois mariés, cinq de Japonois, quatre de *Pampangres* ou Manilliens, dix de Bourgeois libres & quelques transfuges Négres & Eſpagnols (*m*).

Fort Toluco ou Hollandia.

Au Nord du Château, à une demie lieue de diſtance, & ſur la croupe d'une montagne, on voit un autre petit Fort nommé *Toluco* ou *Hollandia*, qui étoit gardé par un Caporal & vingt-deux Soldats, avec ſix pièces de canon & pluſieurs pierriers. [Ce Fort commandoit toute cette Côte juſqu'au Château d'Orange. On ne ſçait ni quand, ni par qui il a été conſtruit, mais diverſes inſcriptions rendent témoignage de ſon ancienneté (*n*). La Compagnie en étoit en poſſeſſion dès l'an 1610. En 1696, elle le céda au Roi de Ternate, qui y tient encore une garde. Pas loin de-là, il y avoit autrefois une rade commode pour les Vaiſſeaux, qui viennent aujourd'hui mouiller devant le Château d'Orange, à la portée du canon de la Côte.

Fort Tacomi ou Willemſtad.

Un troiſième Fort, étoit celui de *Tacomi* ou *Willemſtad*, ſitué au Nord-Oueſt de l'Iſle, à quatre lieues du Château d'Orange. Les Hollandois en jettèrent les fondemens en 1609, & l'année ſuivante, les Relations de ce tems-là, nous le repréſentent avec cinq baſtions, quatre-vingt-ſeize Soldats de garniſon & plus de mille habitans (*o*). Ce poſte étoit important, parce qu'il couvroit tout le Pays juſqu'à Maleye où le girofle ſe recueilloit en abondance; mais on l'a abandonné depuis, & il eſt tombé en ruine. Il y

(*l*) Voyez le Volume précédent, pag. 401.

(*m*) Mémoire de *Seiſt*, au Tom. IV. du Recueil de la Compagnie, pag. 237 & ſuiv.

(*n*) Les Ternatois tiennent par tradition, que c'eſt une Donna Portugaiſe qui l'a fait bâtir, ſuivant la forme du membre viril. C'eſt le même Fort que de Graaf nomme mal *Terloeke*, & dont Mr. Prevoſt a fait *Terbeke*.

(*o*) Voyez le Volume précédent, pag. 443 & 445.

Description des Isles Moluques.

y avoit encore dans ces environs, un autre petit Fort, nommé *calla boca*, ou *hout den bek*, qui n'exiſte plus.]

Ville de Ternate.

La Ville de *Ternate* eſt diviſée en deux parties. La *Négrerie*, qui eſt au côté ſeptentrional de la Forteresſe, porte proprement ce nom. Elle conſiſte en une grande & large ruë, qui a près de mille pas d'étendue le long de la Côte, vis-à-vis de la chaine de rochers qui la défend. Ce quartier eſt habité par les *Maures* ou Ternatois. [Au delà eſt la Négrerie des Macaſſarois, où il y a un Marché public.] Du tems de de Graaf, on y voyoit la Moſquée royale & la ſépulture des Rois. Le Prince, frère du Roi, faiſoit ſa demeure dans ce quartier avec ſa ſœur, qu'on nommoit la Princeſſe de *Gammalamma*. Au bout de la ruë étoient les Palais du Roi & ſes Jardins. Les édifices étoient dans le goût du Pays, c'eſt-à-dire fort mal-entendus. Encore avoient-ils été ruinés par les dernières guerres. Un peu plus loin, en tirant au Nord le long du rivage, on trouvoit un Bourg, de la dépendance d'un Seigneur du Pays, nommé *Mayale*, qui avoit été Secretaire du cabinet du Roi, & qui étoit alors Conſeiller d'Etat. Sa maiſon étoit aſſez belle, & ce Bourg avoit une Moſquée, qui en faiſoit le ſecond ornement. Au delà ſur le bord de la Mer, ſe préſente le vieux Fort de Toluco dont il a été parlé ci-deſſus.

Deſcription du Palais Royal.

[Le Palais principal du Roi eſt dans un enclos d'arbres, où l'on entre par une aſſez belle allée, de chaque côté de laquelle ſe voyent deux parterres magnifiques, dont les compartimens de gazon, ou plantés d'arbriſſeaux, ſont entretenus avec beaucoup de ſoin, & dans une extreme propreté. A gauche en entrant, on trouve un Cabinet de plaiſance, où le Roi a coûtume de recevoir ceux qu'il ne veut pas conduire dans la Cour intérieure. Vis-à-vis, il y a un quarré d'égale grandeur, & au côté droit, une porte qui mène à un autre Cabinet de plaiſance ſur le rivage, où eſt la Galiote du Roi. Le Palais, qui eſt bâti ſur le roc, n'eſt que de bois, un peu blanchi en dehors. On y monte par douze ou quatorze degrés de pierre. Le dedans n'offre rien de plus remarquable qu'un petit Navire d'argent, qui pend au milieu du plancher de l'appartement du Roi, quelques luſtres, & quelques autres pièces d'argenterie. Son tréſor eſt renfermé dans une cave ſoûterraine. En 1692, il pouvoit avoir quatre à cinq cens mille réales en eſpèces, ſans compter quelques quintaux d'or & d'argent mis en œuvre. La Compagnie lui donne une garde de douze hommes avec un Sergent & un Caporal, ſous prétexte de lui faire honneur, mais au fond pour épier ſes actions. Cette garde l'accompagne par-tout, excepté lorſqu'il ſe rend au Château d'Orange. Aucun Hollandois ne peut entrer au Palais, quand même le Roi l'en prieroit, à moins d'une permiſſion expreſſe du Gouverneur, ou du Conſeil, qui ne la refuſe guères, pourvû que la perſonne ſoit connuë, ou que des raiſons de politique ne s'y oppoſent pas. Outre ce Palais, le Roi a encore une Maiſon de campagne aſſez bien peinte, avec un Jardin de plaiſance, où il va ſe divertir fort ſouvent. C'eſt la plus agréable promenade de toute l'Iſle.]

Ville de Maleye.

L'autre partie de Ternate, qui eſt au côté méridional de la Forteresſe, porte le nom de *Maleye*. C'eſt une eſpèce de petite Ville diviſée en deux belles rues, & qui a été autrefois revêtue d'un mur de pierres ſéches, mais

mais qui eſt tombé en pluſieurs endroits (*p*). Elle eſt habitée par des Mardicres ou Bourgeois libres, qui ſont tous Chrétiens d'extraction Portugaiſe ou Hollandoiſe. De cent-vingt familles dont cette habitation étoit compoſée du tems de Seiſt, quatre-vingt-dix étoient aux gages de la Compagnie, & les autres s'entretenoient de leur travail. On donnoit à chaque famille gagée, cinq réales par mois: & cette paye les aſſujettiſſant aux moindres ordres du Gouverneur, la Compagnie en tiroit de ſi grands ſervices, que ſuivant l'aveu de Seiſt, elle auroit eû peine à ſe ſoûtenir ſans eux. Ils travailloient aux fortifications. Ils abbattoient du bois pour le chauffage & pour toutes ſortes de conſtructions. On leur donnoit dans ces occaſions, une eſcorte de quarante ou cinquante Soldats, ſans laquelle ils auroient été expoſés aux inſultes des ennemis, qui étoient fort proches. Au beſoin, on auroit pû armer ces Mardicres, puiſqu'il y avoit dans le Fort, des armes de réſerve pour deux Compagnies. [Depuis 1671, que le ſervice de la Compagnie eſt beaucoup diminué, les Mardicres, qui payoient auparavant une demie réale par mois, pour en être exempts, ſe rachètent à raiſon d'un huitième, ou de ſix ſols par tête.] Hors de l'enceinte de l'ancienne muraille, on découvre le grand Jardin de la Compagnie, & une nouvelle Négrerie, avec une petite redoute de pierre du côté de l'eau.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

Eau interne.

Entre Maleye & les ruines de Gammalamma, on trouve, dans une vallée, une eau interne, nommée *Saſi*, qui a près d'une lieue de tour, & qui n'eſt ſéparée de la Mer que par une digue aſſez étroite. Sa profondeur eſt de ſoixante à ſoixante-dix braſſes. On prétend que les Eſpagnols entreprirent autrefois de percer cette digue, pour y faire un petit Port qui pût ſuppléer aux incommodités du rivage; mais que leur travail devint inutile, parce que le fond ſe trouva de roche (*q*) (*r*).

Ancienne Ville de Gammalamma.

Plus loin, au Sud-Eſt, à trois lieues ou trois lieues & demie du Fort d'Orange, on rencontre la Ville de *Gammalamma*, dont les Portugais & les Eſpagnols ont été ſi longtems les maîtres, & qui pouvoit paſſer, en ſon tems, pour la capitale de Ternate; Elle ne contenoit qu'une ruë, de la longueur d'une petite lieue, mais ſans pavé. La plûpart des édifices étoient de roſeaux. Le reſte de bois, & les deux rangs qui formoient la ruë, s'étendoient le long du rivage. Cette Ville étoit ſans rade, parce que la Mer y a trop peu de profondeur, & que le fond en eſt pierreux. Les habitans y avoient fait une jettée de pierre, pour ſe mettre à couvert des ſurpriſes; de-ſorte que les Vaiſſeaux étrangers alloient mouiller ordinairement devant *Telingamma*, Village entre Ternate & Tidor, où la rade eſt fort bonne.

Sa Fortereſſe.

[La Fortereſſe de Gammalamma, nommée par les Portugais *Noſtra Senhora del*

(*p*) Voyez le Volume précédent, pag. 401.

(*q*) De Graaf, pag. 237. Il faut remarquer ici que les Portugais & les Eſpagnols ont poſſedé ſucceſſivément les Moluques, & qu'enſuite ils en ont été les maîtres enſemble, pendant qu'ils étoient réünis ſous le même Roi.

(*r*) Suivant Mr. Prevoſt c'eſt *ce grand eſpace* même, que les Eſpagnols *prirent la peine de creuſer*, & dont il compte la profondeur par *pieds* au-lieu de *braſſes*, apparemment pour diminuër la merveille. Comment n'a-t-il point ſenti le ridicule qu'il y auroit de vouloir pratiquer un Port dans les terres, avant que de ſavoir s'il ſeroit poſſible de le faire communiquer avec la Mer? L'Original eſt cependant clair là-deſſus, & il n'y avoit qu'à le ſuivre. R. d. E.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

del Rosario, étoit regardée comme imprenable, tant par la bonté de ſes ouvrages que par ſa ſituation avantageuſe. Antoine *Brit*, premier Gouverneur Portugais, commença de la bâtir en 1522, mais elle ne fût achevée qu'au bout de dix-huit ans. En 1572, les Portugais en furent chaſſés par le Roi de Ternate, qui y établit ſa Cour (*s*). Les Eſpagnols la reprirent en 1606, & ils en ſont reſtés en poſſeſſion juſqu'à l'année 1663, que Don Franciſco *d Atienſo* leur Gouverneur, abandonna cette Place, & partit pour les Manilles, avec douze Jonques, une Galère & un autre petit Bâtiment, dans la vûe, à ce qu'on croit, d'épargner des dépenſes conſiderables, dont on ne retiroit plus aucun fruit depuis que les Hollandois s'étoient établis à Ternate. La garniſon de Gammalamma étoit ordinairement de deux cens cinquante Eſpagnols, & cent Pampangres, outre pluſieurs familles Portugaiſes, environ cent Chinoiſes & autant de familles Chrétiennes des Moluques. La Forteresſe étoit defendue par trente huit groſſes piéces de canon de fonte, & bien pourvûe de toutes ſortes de munitions de guerre, qu'on y envoyoit des Manilles.] Les ruines & les fondemens du Château rendent encore témoignage que c'étoit une excellente Place, mais on n'y voit plus qu'un lieu déſert & rempli de broſſailles.

Autres Forts détruits par les Hollandois.

[LES Eſpagnols avoient encore ſur une éminence entre Gammalamma & Maleye, un autre Fort nommé *SS. Pedro & Paulo*, à trois bons baſtions revêtus de pierre, & defendus par ſix piéces de canon, avec une garniſon de vingt-ſept Eſpagnols & de vingt Pampangres. *Dongitel*, *Santa-Lucia* & *Calamatta*, étoient à peu près de la même force; mais de toutes ces Forteresſes, à peine en eſt-il reſté le nom. Les Eſpagnols les ayant évacuées, les Hollandois, aidés des ſujets du Roi de Ternate, à qui l'on paya pour cet effet trois cens réales, commencèrent à les démolir l'année ſuivante. La garde de tant de Places au Nord & au Sud de leur établiſſement principal, auroit été trop à charge à la Compagnie. Ses forces ſont concentrées dans le Château d'Orange, qui eſt plus que ſuffiſant pour tenir en reſpect les habitans de cette petite Iſle.]

Iſle de Tidor.

II. L'ISLE de TIDOR eſt plus grande que celle de Ternate, au Sud de laquelle elle eſt ſituée (*t*). Son nom ſignifie *fertilité & beauté*, dans l'ancien langage du Pays; mais il paroît qu'il s'ecrivoit *Tid re*, du moins en caractères Arabes & Perſans (*v*). Elle n'eſt pas moins fertile ni moins agréable que celle de Ternate, & elle a auſſi ſon Roi particulier. La Ville capitale, qui porte le même nom, eſt ſituée ſur la Côte orientale, & tellement environnée de bois, qu'à peine peut-on en découvrir quatre ou cinq maiſons à une très-petite diſtance. Du côté de la Mer, elle eſt défendue par un retranchement de cailloux, de la hauteur d'un homme, & de la longueur d'environ deux portées de mouſquet, qui s'etend du Nord au Sud. A l'extremité méridionale, eſt une montagne ronde & aſſez haute. Le vieux Fort des Portugais [nommé *Romi*, ſitué à l'Oueſt de la Ville,] étoit à une portée de canon de cette montagne, & ſi couvert de broſſailles qu'on ne l'ap-

Ville capitale & ſa ſituation.

(*s*) Voyez le Volume précédent, pag. 152.
(*t*) Latitude, trente minutes; Longitude, cent quarante-quatre degrés.
(*v*) Hiſtoire de la conquête des Moluques.

l'appercevoit pas des Vaiſſeaux. Devant la Ville, on trouve une chaîne étroite de rochers, qui ne ſont qu'à un jet de pierre du rivage. On les apperçoit dans la baſſe marée, mais en pleine eau, ils ſont couverts à la hauteur de trois pieds, & plus ou moins dans quelques endroits. Entre les terres & cette chaîne, qui court au Sud depuis la montagne juſqu'au delà du Fort, il n'y a que quatre à cinq pieds d'eau; [de-ſorte qu'il eſt très-difficile d'y faire une deſcente. DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

TELS furent les obſtacles qui firent échouer en 1607, l'entrepriſe de l'Amiral *Matelief* contre Tidor (*x*), d'où le Vice-Amiral *Sebaſtiaanſz* avoit chaſſé les Portugais deux ans auparavant, après un Siège des plus mémorables (*y*). Les Eſpagnols y étoient revenus l'année précédente, & avoient relevé l'ancien Fort des Portugais, que le Vice-Amiral Hollandois avoit fait détruire. Depuis ce tems, il étoit occupé par treize Caſtillans & quelques Inſulaires. On y avoit mis de nouveau deux pièces de canon, & cinq autres pièces ſur une demie-lune proche du rivage. Ancien Fort Portugais de Romi.

PLUS loin auſſi vers l'Oueſt, on trouvoit le Fort *Marieco*, ſur une hauteur, à la vûe de Gammalamma. C'étoit une eſpèce de petite Ville, environnée d'un mur de pierre à deux baſtions, avec deux pièces de canon, & une garniſon de quatorze Caſtillans, outre quelques Pampangres. Les Hollandois en étoient en poſſeſſion dès l'année 1616. Les Rois de l'Iſle y faiſoient anciennement leur réſidence, mais ils l'ont abandonnée, & ſe ſont établis à Tidor, pour être plus à portée de trafiquer avec les étrangers. Fort Marieco.

DANS la Ville même, les Eſpagnols ont eû encore le Fort *Taboula*, poſte conſiderable par ſa ſituation qui eſt ſur une éminence. Il avoit anciennement cinq baſtions, & dix groſſes pièces de canon de fonte. La garniſon étoit ordinairement de cinquante Eſpagnols & de huit ou dix Pampangres. Fort Tahoula.

LES Eſpagnols ayant abandonné Tidor dans le même tems que Ternate, les Hollandois promirent au Roi trois cens réales, s'il vouloit faire raſer toutes ces Forteresſes, à quoi ce Prince s'engagea d'abord, mais ſur ſa demande & moyennant une déduction de cent réales de cette ſomme, on lui a laiſſé Tahoula pour y faire ſa réſidence, avec un autre petit Fort nommé *Tſiobbe*, ſitué au Nord du premier, à la diſtance d'environ ſix cens toiſes, & dont il ne reſte que quelques murailles ruinées. C'eſt dans ce lieu que ſe tient la Garde Européenne du Roi, conſiſtant en un Sergent, deux Caporaux & douze Soldats Hollandois, qui l'accompagnent par-tout pour veiller ſur ſes actions. Chaque fois que ce Prince vient à Ternate, la Compagnie lui paye cent réales pour ſon entretien, & il eſt pourvû de tout le néceſſaire. Son titre ordinaire entre les Rois des Moluques, étoit anciennement *Kie-ma Colano*, qui ſignifie *Roi des Montagnes*. Il a pris depuis celui de *Meikedien Kaytſili Maloko*, c'eſt-à-dire *Roi de la Religion, Prince héréditaire des Moluques*. Places laiſſées au Roi. Titre de ce Prince.

ON voit encore dans l'Iſle quelques Bourgs & quelques Villages, qui ne ſont pas fort peuplés. Le Pays produit aſſez de fruits, mais ſes habitans ſont obligés de ſe pourvoir de ſagu ailleurs. L'Iſle eſt remplie de montagnes Productions du Pays.

(*x*) Voyez le Volume précédent, pag. 401. (*y*) *Ibid.* pag. 359. & ſuiv.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES

tagnes à l'Eſt & au Nord. En un mot, ſa forme eſt preſque la même que celle de Ternate, dont elle n'eſt qu'à environ trois quarts de lieue. La petite Iſle de *Mitarra*, nommée par les Hollandois *Norwegue*, les ſépare. Elle eſt ſous la domination du Roi de Tidor, quoique la poſſeſſion lui en ſoit conteſtée par le Roi de Ternate. Cette Iſle ne mérite d'autre deſcription que la place qu'elle occupe ſur la Carte.]

Iſle de Mitarra ou Norwegue.

Iſle de Motir.

III. L'ISLE de MOTIR ou *Motier*, n'eſt guères plus conſiderable que par ſa ſituation, qui la met au rang des Moluques. Elle eſt entre Tidor & Machian, & dépend du Roi de Ternate. C'eſt une Iſle d'ailleurs aſſez grande; mais on n'en trouve aucune deſcription qui faſſe mieux connoître ſon étendue & ſes propriétés (*z*). [Les longues guerres que les Rois de Tidor ont ſoûtenu contre ceux de Ternate, l'avoient preſque renduë déſerte. Les Hollandois, à la prière des Ternatois, y bâtirent en 1609, un Fort de pierre à trois baſtions, nommé *Naſſau*, qu'ils peuplèrent en partie des naturels de l'Iſle, qui s'étoient retirés à Gilolo, & en partie des habitans de *Gano* ſur la Côte méridionale de cette dernière Iſle. Le nombre de ces habitans montoit l'année ſuivante à plus de deux mille. La garniſon étoit de quatre-vingt Soldats (*a*). Ce Fort, qui étoit ſitué au Nord de l'Iſle, fut démoli en 1625, & l'on en tranſporta les habitans à Machian. L'Iſle *Pottebakker*, autrement nommée *Pulo Cavali*, eſt ſi petite & d'ailleurs de ſi peu d'importance, qu'il ſuffit de dire qu'elle eſt au milieu du détroit qui ſépare Motir de Tidor.]

Fort Hollandois de Naſſau.

Iſle Pottebakker ou Cavali.

Iſle de Machian.

Ses productions.

IV. MACHIAN eſt auſſi ſous la domination du Roi de Ternate. Son circuit eſt d'environ ſept lieues (*b*). C'étoit après Bachian, la plus fertile des Moluques, [en clou de girofle, &] en ſagu, dont elle a non-ſeulement ſa proviſion, mais aſſez pour en faire part aux Iſles voiſines (*c*). L'Amiral Paul *Van Caerden* ſe rendit maître de cette Iſle en 1608, & y établit les Hollandois (*d*). Ils y ont eû autrefois trois Forts; l'un au Nord, l'autre à l'Oueſt & le troiſième à l'Eſt. Leurs noms, dans cet ordre, ſont *Gnoffickia*, *Taffaſo* & *Tabillolo*. Seiſt en fait la deſcription ſuivante.

Etabliſſement des Hollandois.

Fort de Gnoffickia.

„ LE premier eſt ſur une éminence qui a trois cens pas d'une grande „ étendue, mais il eſt environné d'une muraille de maçonnerie à chaux & „ à ſable. Sa garniſon eſt de cinquante-cinq hommes. Il commande une ha„ bitation de Maures, qui eſt à la portée du canon. Comme il n'eſt pas „ aiſé d'y tranſporter les marchandiſes, on a bâti ſur le rivage une mai„ ſon forte, qui eſt munie de quatre pièces de canon, & dans laquelle le „ Gouverneur des trois Forts fait ſa réſidence avec les Facteurs. Elle eſt „ environnée d'une paliſſade, & de logemens pour vingt Soldats qui y font „ la garde; ſans compter trente-trois familles de Mardicres, qu'on employe, „ comme ceux de Maleye, à toutes ſortes de travaux. Il y a toûjours des „ vivres

(*z*) Longitude, cent quarante-quatre degrés quarante minutes; Latitude, vingt minutes.

(*a*) Voyez le Volume précédent, pag. 443 & 445.

(*b*) Longitude, cent quarante-quatre degrés cinquante minutes; Latitude, dix minutes.

(*c*) C'eſt ainſi que porte l'Original, quoique Valentyn en excepte le *Sagu*, & ne parle que des autres fruits; en quoi nous croyons qu'il a raiſon. R. d. E.

(*d*) Voyez le Volume précédent, pag. 426.

e la même que
de lieue. La
ue, les sépare.
offession lui en
autre descrip-

nsiderable que
ntre Tidor &
d'ailleurs assez
eux connoître
ue les Rois de
ue renduë dé-
en 1609, un
rent en partie
rtie des habi-
Le nombre de
La garnison
é au Nord de
ns à Machian.
te & d'ailleurs
du détroit qui

l'ernate. Son
la plus fertile
non seulement
(*c*). L'Ami-
& y établit les
Nord, l'autre
re, font *Gnof-*
te.
d'une grande
rie à chaux &
mande une ha-
ne il n'est pas
age une mai-
ns laquelle le
urs. Elle est
ats qui y font
l'on employe,
a toûjours des
„ vivres

l'Original, quoi-
Sagu, & ne par-
oi nous croyons

édent, pag. 426.

ISLE DE BACHIAN. 't EYLAND BATSJAN.

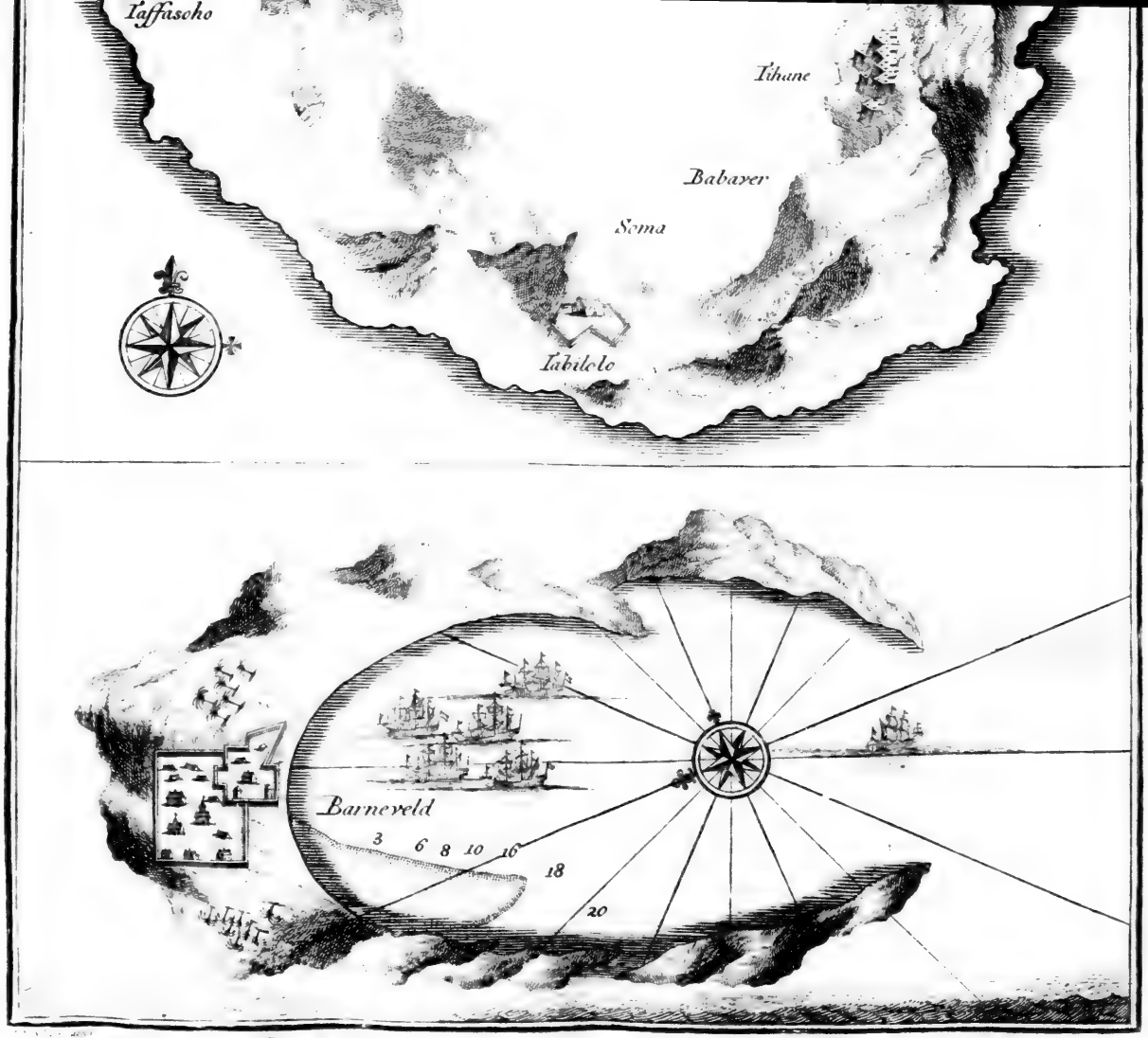

ISLE DE BACHIAN. 't EYLAND BATSJAN.

Echelle d'une Lieue d'Allemagne.
1
Schaal van een Duytſche Myl.
35
40
Moffakita
Gnoffiekia
Sabalele
40
60
50
ISLE DE
MACHIAN,
toute remplie de Montagnes.
Sambom
Gritia
'T EYLAND
MAK JAN, Polwert
geheel Bergagtig.
10
15
Taffasoho
Tihane
Babaver
Soma

„ vivres à Gnoffickia pour plus d'un an, & du riz pour trois. Auſſi les deux autres Forts en tirent-ils leur ſubſiſtance. Cette Place eſt capable de réſiſter à tous les aſſauts paſſagers; mais elle ne ſoutiendroit pas un Siège de quelque durée, parce qu'on peut lui couper l'eau, qu'il faut aller prendre à une portée de mouſquet, vers la maiſon qui eſt ſur le rivage". Seiſt conſeilla d'y faire une citerne, capable de contenir de l'eau pour deux ou trois mois; ce qui l'auroit miſe à couvert de toutes ſortes de crainte.

Description des Isles Moluques.

„ Le Fort de *Taffaſo* eſt plus grand que celui de Gnoffickia. Sa ſituation eſt au ſommet d'une petite montagne, à cent ſoixante pas du rivage. Il manque auſſi d'eau; mais on a fait, dans la deſcente, un retranchement qui aſſure la communication avec le puits. Il eſt muni de quatre piéces de canon, & ſa garniſon conſiſte en ſoixante hommes, quatorze Mardicres & trois Eſclaves. Les campagnes qui l'environnent ſont habitées par un grand nombre d'Inſulaires diſperſés, qui ne compoſent pas de Villages réguliers.

Fort de Taffaſo.

„ Le Fort de *Tabillolo* eſt auſſi ſur une hauteur, à une grande portée de mouſquet du rivage. Non-ſeulement il eſt ſans eau; mais pour aller au puits il faut paſſer par des broſſailles, qui rendent les habitans maîtres des paſſages. La garniſon eſt de dix-neuf Soldats, ſous les ordres d'un Sergent" (*e*).

Fort de Tabillolo.

[Selon toute apparence, ce ſont les Portugais ou les Eſpagnols, qui ont bâti ces trois Forts qu'les Hollandois trouvérent dans l'Iſle. Gnoffickia portoit auſſi le nom de *Mauritius*, & Taffaſo, dont l'Amiral Van Caerden ſe rendit maître, étoit appellé *les Provinces*. Le premier étoit à quatre baſtions, de même que le ſecond; & Tabillolo, ou *Tabalolo*, en avoit deux. Ce dernier Fort n'étoit pas ſitué à l'Eſt, comme le dit le Mémoire de Seiſt, mais au Sud, ſuivant nôtre Carte. Du côté de l'Eſt, les Hollandois avoient conſtruit en 1634, une petite Redoute à *Pouwatti*, où ils tenoient vingt & un Soldats; outre un autre Fort nommé *Waterland*, ſur le rivage, avec un Cavalier, qui ſubſiſtoit encore en 1656, mais dont la ſituation n'eſt pas bien connuë. En 1659, le Fort Mauritius fut réduit à un baſtion, & enfin démoli deux ans après. En échange on renforça le Cavalier, qui étoit au deſſous, du côté de la Mer, en retirant pour cet effet les garniſons de Pouwatti & de Tabillolo. On a fait de ce Cavalier une bonne Fortereſſe, où il y a eû garniſon Hollandoiſe juſqu'en 1696, qu'elle en fut ôtée, mais elle y revint au bout de trois ans, & n'en eſt plus ſortie depuis. Cette garniſon conſiſte comme auparavant en un Sergent & treize Soldats.]

Eclairciſſemens ultérieurs ſur le fort de ces Places.

Seist s'aſſura, par une exacte recherche, que l'Iſle de Machian étoit fort peuplée. Elle avoit alors, en 1627, environ deux mille deux cens hommes, capables de porter les armes. Cette multitude d'hommes venoit de la jonction des Inſulaires de *Caïo*, qui y furent tranſportés en 1609, par le Capitaine *Sibt*, & de celle de quelques habitans de Motir, qui y étoient paſſés volontairement. Sous le Fort de Gnoffickia étoit une petite Ville du même nom, qui avoit ſous ſa Juriſdiction cinq Bourgs, dans leſquels on comptoit environ ſix cens-dix hommes de milice. Entre ce Fort & celui de Taffaſo,

Combien cette Iſle étoit peuplée autrefois.

(*e*) Mémoire de Seiſt, pag. 255 & ſuiv.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

Taffaſo, on trouvoit cinq autres Bourgs, où l'on en comptoit environ quatre cens quatre-vingt. Entre Taffafo & Tabillolo, on en comptoit ſix cens dans ſept Bourgs. & trois dans quatre Bourgs entre Tabillolo & Gnoſſickia (*f*).

Elle eſt ruinée par les tremblemens de terre.

[DE ces vingt-trois Bourgs ou Villages, qui étoient gouvernés par ſix à ſept *Sengagis*, ou Ducs, on n'en connoît plus que quatorze. Le nombre des habitans, qu'on faiſoit monter à neuf mille, vingt-deux ans avant la venuë de Seiſt, qui à la verité ne compte que les hommes de milice, eſt encore beaucoup diminué depuis, par les tremblemens de terre dont cette Iſle a été affligée. En 1646, une terrible ſecouſſe entr'ouvrit la montagne, abîma pluſieurs Villages, & fit périr quantité d'habitans & de beſtiaux, qui furent engloutis ou dévorés par les flammes qui ſortoient de ce Volcan.

Volcan terrible.

Ornières de Machian.

On en voit encore les ouvertures, qu'on appelle les *Ornières de Machian*, parce qu'elles forment de larges fentes paralleles qui deſcendent du haut en bas de la montagne. Le reſte de l'Iſle eſt fort montueux, & ſes habitans ſont en tout ſemblables aux Ternatois, dont ils ſuivent aveuglement les ſentimens.]

Iſle de Bachian.

V. BACHIAN eſt auſſi un Royaume particulier, comme Ternate & Tidor, mais tombé en decadence par la moleſſe de ſes habitans. L'Hiſtorien des Moluques traite cette Iſle de grand Pays déſert; quoiqu'abondant en ſagu, en fruits, en poiſſon. & en diverſes ſortes de vivres; mais il ne fait pas connoître autrement ſon étendue.

Ses productions.

Il ajoute ſeulement qu'on y recueilloit peu de cloux, & que les girofles s'y étoient inſenſiblement detruits, quoiqu'ils y crûſſent mieux qu'en aucun autre endroit (*g*). [Valentyn nous donne les noms des montagnes qui produiſoient le girofle. Elles étoient au nombre de cinquante-huit, dans la poſſeſſion des *Labovas*, qui avoient encore ſix diſtricts abondans en ſagu, & le Roi en comptoit une vingtaine d'autres, qui lui appartenoient en propre.

Deux Rois de l'Iſle.

ON doit rappeller ici, en peu de mots, une diſtinction qui a déjà été faite ailleurs (*h*). Sous le nom de Bachian, l'on comprend deux Iſles, à la portée du canon l'une de l'autre, *Ombachian* & *Labova*, dont chacune avoit autrefois ſon Roi particulier. Celui d'Ombachian s'étoit retiré à Labova, parce que les Tidoriens infeſtoient continuëllement ſon Pays par leurs ravages. Le Roi de Labova, s'étoit fait baptiſer avec tout ſon peuple & reconnoiſſoit l'autorité des Portugais. L'autre leur étoit auſſi ſoûmis, & ces deux Princes, également foibles, s'unirent d'intérêts pour réſiſter à leurs ennemis communs.

Conquête de Bachian par les Hollandois.

C'EST à Labova que les Hollandois abordèrent pour la première fois en 1609, ſous la conduite du Vice-Amiral *Hoen*, qui après avoir fait la paix avec les Bandanois, renouvellé les Traités d'Amboine, & bati le Fort de Willemſtad à Ternate, ſe rendit encore maître de celui que les Eſpagnols avoient dans cette Iſle. Comme les circonſtances de la conquete de Bachian, ont été ſupprimées du Journal de l'infortuné *Verhoeven*, dont on a donné

(*f*) *Ibid.* pag. 259.
(*g*) Hiſtoire de la conquête des Moluques, Liv. XI. pag. 23.
(*h*) Voyez le Volume précédent, pag. 443.

donné l'extrait dans le Volume précédent (*i*), il ne ſera pas hors de propos de les rapporter ici.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

Circonſtances de cette expédition.

„ VERS la fin du mois de Novembre de la même année, le Vice-Amiral Hoen, qui montoit le Vaiſſeau les *Provinces-Unies*, partit avec le Roi de Ternate, accompagné du Yacht l'*Eſpérance*, & de quinze caracorres, & vint mouiller ſur la Côte de Bachian, dans le deſſein de s'emparer de cette Iſle, pour etre d'autant mieux en état de preſſer les Inſulaires de Tidore, leurs ennemis & alliés des Eſpagnols. Dès qu'il y fut arrivé, il fit avancer une Chaloupe armée, portant bannière de paix, pour demander aux habitans, s'ils vouloient entendre à un Traité, & leur déclarer qu'en cas de refus, on les traiteroit en ennemis. Ces propoſitions

On fait des propoſitions de paix aux Inſulaires.

„ furent d'abord rejettées avec beaucoup de mépris, & même en menaçant de faire feu ſur la Chaloupe. Cependant le frère du Roi de Bachian s'étant rendu à bord, on convint après quelques explications, que de part & d'autre l'on vivroit en bonne intelligence, & que les Inſulaires ne donneroient aucun ſecours aux Eſpagnols ni aux Mardicres. Enſuite l'on fit débarquer les Troupes, qui prirent le Fort ſans la moindre réſiſtance. Il étoit gardé par dix-huit Soldats Eſpagnols & cent Mardicres, mais ils s'étoient retirés vers le haut de la Riviere, où l'on ne pût les pourſuivre, parce qu'il n'y avoit pas aſſez d'eau. On envoya le lendemain un détachement de Soldats dans quelques Pirogues, pour obſerver les ennemis. Ils rapportèrent que le Roi de l'Iſle ſe trouvoit avec eux. On le ſomma de donner des ôtages pour ſureté de ſes engagemens; mais il ne fit aucune difficulté de ſe rendre lui-même aux Hollandois. Les Eſpagnols & les Mardicres fugitifs ayant refuſé de capituler aux conditions qu'on leur offroit, devinrent la proye des Ternatois, qui n'épargnèrent pas même les femmes ni les enfans. Le 10 de Decembre, on ſigna un Traité d'alliance entre les Hollandois & les Rois de Ternate & de Bachian, pour ſe preter mutuellement ſecours contre les Eſpagnols & les Portugais, comme contre des ennemis communs. Tous les Labovas Chretiens furent auſſi mandés auprès du Vice-Amiral, pour leur faire preter ſerment de fidelité & declarer qu'ils tenoient les Eſpagnols & les Portugais pour ennemis. A cette condition il leur fut permis de revenir habiter ſous le Fort avec leurs familles" (*k*).

Priſe du Fort Eſpagnol.

Le Roi de Bachian ſe rend aux Hollandois.

Traité entre les Vainqueurs & ce Prince.

Soûmiſſion des Labovas.

„ CE n'eſt pas ſeulement par droit de conquête, que les Hollandois ſont demeurés les maîtres du Pays des Labovas, auparavant dans la dépendance des Portugais. Cette poſſeſſion leur a été encore confirmée par la revolte de ces Inſulaires, qui en 1627, firent une conſpiration pour s'emparer du Fort & le livrer aux Eſpagnols, après en avoir maſſacré la garniſon. Dans cette vûe, ils envoyèrent une Pirogue avec quelques Députés à Gammalamma, demander du ſecours au Gouverneur pour l'exécution de leur entrepriſe; mais le Gouverneur de Maleye, en ayant été averti à tems, partit à bord du Vaiſſeau *Bonne-Eſpérance*, & s'étant rendu à Bachian, il fit arreter cinq des principaux Conſpirateurs, parmi leſquels ſe trouvoit le *Sen-*

Revolte de ces peuples.

Exécution de cinq de leurs Chefs.

(*i*) Pag. 248. (*k*) Voyage de *Verhoeven*, au Rec. de la Comp. Tom. III. pag. 117.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

Sengagi, Duc ou Chef des Labovas, qui furent exécutés dans la suite à Maleye. Quatre autres s'étoient retirés dans les montagnes, où ils commandoient les rebelles. On mit leur tête à prix. Le Commissaire Seist étant arrivé à Bachian, quelque tems après, leur fit offrir un pardon général, à condition qu'ils revinssent tous incessamment occuper leurs habitations sous l'obéissance du Fort, & sous tel Chef qu'il plairoit au Gouverneur des Moluques de leur donner; mais ils rejettèrent cette proposition, en déclarant qu'ils étoient sujets du Roi de Bachian; qu'ils le reconnoissoient pour leur Chef, & qu'ils n'en accepteroient point d'autre. Le Roi de son côté se récria aussi beaucoup sur ce qu'on vouloit lui enlever ses sujets, contre tout droit & raison, disant qu'il ne le souffriroit jamais. En vain lui représenta-t-on le peu de fondement de ses prétensions. Ce Prince & les Labovas persistèrent dans la résolution de ne point se soûmettre. On eût lieu de se convaincre des mauvaises dispositions du Roi de Bachian, & que ce n'étoit pas sans raison qu'on l'avoit tenu suspect d'agir d'intelligence avec les rebelles. Depuis ce tems, il n'a cessé de renouveller ses prétensions sur cette partie de l'Isle, qui n'en est pas moins restée, de plein droit, dans la possession des Hollandois (*l*).

Les autres refusent de se soûmettre.

Le Roi de Bachian se range de leur parti.

Fort de Barnevelt.

LE Fort que les Espagnols avoient à Labova, reçût le nom de *Barnevelt*, que le Vice-Amiral Hoen lui donna, & il y fit faire quatre bastions (*m*).] Seist en trouva les fortifications en bon état & la garnison de quarante-six hommes, outre quelques Esclaves mariés, quelques Mardicres libres, & vingt-cinq pauvres Chinois qui se nourrissent de leur peche & du travail de leurs mains. [La Compagnie y a toûjours entretenu garnison jusqu'à l'année 1696, qu'elle céda le Fort au Roi de Bachian, en laissant néanmoins un Sergent avec six Soldats, qui ont leur poste sur le derrière, dans une Loge séparée, pour servir de garde à ce Prince & pour observer toutes ses actions.

Etat de Bachian.

L'ISLE de Bachian qui est au Sud de la Ligne, peut avoir environ vingt lieues de tour. La petite Carte que nous en donnons, sous celle de Machian, ne représente que cette partie où le Fort de Barnevelt se trouve situé. Elle n'a pas toûjours été si déserte qu'elle l'est aujourd'hui. Le Roi qui y règnoit avant l'arrivée des Hollandois, avoit bien douze mille hommes sous ses ordres; mais en 1707, on compte qu'il en perdit plus de dix mille, tant par la petite verole, que par d'autres disgraces. Sa puissance est encore beaucoup déchuë depuis qu'il s'étoit brouillé avec la Compagnie, & il y a eû des

(*l*) Mémoire de Seist, *ubi supra*, pag. 315 & suiv. Nous ne savons sur quel fondement Mr. Prevost avoit dit *que ce Roi de Bachian vivoit fort bien avec la Compagnie*

(*m*) Mr. Prevost avoit pris furieusement le change sur cet article. „ Les Portugais, „ dit-il, y avoient un Fort nommé *Labocca*, „ les Hollandois y en ont élevé un qui se „ nomme *Gammacanor* ou Gammadour, & „ qui s'est peuplé des habitans d'une Ville „ voisine nommée *Sabongo*". Le Mémoire d'Appolonius *Schot*, qui l'a induit en erreur, semble, à la vérité, le faire entendre; Car après avoir dit, *que les Portugais avoient élevé un Fort à Labova*, il ajoûte dans l'article suivant. „ Plus avant dans les terres, „ il ne nous est demeuré qu'une place nom- „ mée *Gammedourre*", &c. Mais il est clair qu'il s'agit ici de l'Isle de *Gilolo*, où ce Fort étoit situé, comme nous le remarquerons ci-après.

des tems, où il n'avoit pas au delà de deux cens hommes. Le tître de ce petit Prince eſt *Colano Madehe*, qui ſignifie *Roi du bout*, parce que l'Iſle de Bachian eſt la dernière des Moluques du Nord au Sud.]

Description des Isles Moluques.

Puiſſance des Moluques.

On ne prendroit pas une haute idée de la puiſſance des Moluques, ſi on la croyoit bornée à ces cinq Iſles. Mais elles en ont un ſi grand nombre dans leur dépendance, que le ſeul Roi de Ternate en a poſſedé, [non *juſqu'à ſoixante-douze*, comme quelques Voyageurs ont écrit, ſans en donner d'autres éclairciſſemens, mais juſqu'à quatre-vingt-douze, toutes connues par leurs noms, ſans compter encore une centaine de petites Iſles ſituées autour de *Bangay*, & un grand nombre de celles qu'on range ſous les *Iſles des Tortues*, non plus qu'une vingtaine de moindres Iſles qu'on rencontre de côté & d'autre dans ces Mers.

Noms des Iſles qui ont dépendu autrefois de Ternate.

Voici les noms de ces quatre-vingt-douze Iſles, qui ſe trouvoient encore en 1680, ſous la domination du Roi de Ternate.

L'Isle de *Mindanao*, ſur laquelle il a droit pour une partie. *Sarangani* & deux autres du même nom. Les Iſles de *Talaut*, au nombre de treize, mais dont on ne compte ici que les ſix principales, qui ſont *Lirong*, *Kabrouwang*, *Karkilang*, *Karkarottang*, *Nouſſa* & *Karotta*. Enſuite viennent celles de *Limpang*, de *Caboulouſou*, de *Memanou*, de *Cabiou*, de *Cambole*, de *Mobore* & de *Memomou*. La grande Iſle *Sangir*, *Batou*, *Wingko*, *Noeſſa*, *Toghan*, *Bonkit*, *Tomane*, *Beeng*, *Torrang*, *Batouinko*, *Laveſang*, *Bellande*, *Bing*, *Para*, *Sangalouban*, *Kakhitang*, *Nitouſaha*, *Salangkere*, *Maſape*, *Keama*, *Marouma*, *Sjauw*, *Makelohe*, *Bougiaſſou*, *Pondang*, *Labeang*, *Maſſare*, *Mahono*, *Pangaſare*, ou *Tagulanda*, *Roang*, *Paſſigi*, *Biaro*, *Banca*, *Taliſſe*, *Lembe*, *Ganga*, *May in*, *Piſo*, & *Oud Manado*, outre une grande partie de l'Iſle de *Celebes*, depuis *Manado* juſqu'aux Golfes de *Cajeli* & de *Tomini*. Les *Togias*, ou *Iſles des Tortues*, qui ſont en grand nombre; *Belet*, *Bangay* & une centaine d'Iſles qui en dépendent. *Gape*, *Saboubou*, *Xoula-Taljabo*, *Xoula-Mangoli*, *Xoula-Beſi*, *Halamahera*, ou *Gilolo*, en grande partie; *Ceram*, auſſi en partie; *Bouro*, *Amblau*, *Manipa*, *Kelang*, *Boano*, *Oma* en partie, de même que *Honimoa*, *Amboine*, ou la Côte de *Hitou*, *Solor*, ou quelques Villages de cette Iſle; *Botton*, *Pantsjam*, *Saleyer*, *Pangaſane*, *Majau*, *Taffouri*, *Gommon*, *Lirſje-Matulla*, *Cajou*, *Gano*, *Coubi*, *Saketta*, *Iſmola*, *Machian*, *Motir*, *Cavali*, *Mitarra*, ou *Norwegue*, *Ternate* & *Hieri*.

Poſſeſſions des Rois de Tidor.

Les Rois de Tidor poſſedent en partie les Iſles des *Papous*. Ils ſont maîtres d'une étendue conſiderable de Pays dans l'Iſle de Gilolo, le long des Cotes orientales de *Maba*, de *Patani* & de *Weda*, ſans parler des prétenſions qu'ils forment ſur quelques Villages de l'Iſle de Ceram, & ſur d'autres Lieux.

Lieux de la dépendance du Roi de Bachian.

Les Iſles d'*Oubi*, d'*Oubi-Latou*, de *Magatapi*, de *Bilang-bilang*, de *Gommomo*, & toutes les petites Iſles à trois ou quatre lieues à la ronde, ont été autrefois ſous la dependance du Roi de Bachian, qui a auſſi des droits ſur quelques-unes des Iſles des Papous, & ſur neuf Villages dans celle de Ceram, dont la poſſeſſion lui fût accordée en 1708, par la Compagnie, pourvû que les habitans y conſentiſſent; mais ils n'ont jamais voulu reconnoître l'autorité de ce foible Prince.

La Souveraineté de toutes les Iſles & des autres Lieux du reſſort de Ternate,

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

Acquisitions de la Compagnie Hollandoise.

nate, appartient aujourd'hui à la Compagnie Hollandoise, en vertu du transport que le Roi *Amsterdam* lui en fit le 3 de Mars 1678. Le Roi de Bachian lui a aussi vendu en 1683, les petites Isles qu'il possédoit aux environs, pour la somme de huit cens réales.

Tous ces droits des anciens Souverains de Ternate, de Tidor & de Bachian, dont on vient de parler, sont expliqués fort au long dans les Mémoires que nous faisons profession de suivre, & l'Auteur entre à cette occasion, dans divers détails touchant les Lieux, dont nous détacherons seulement ce qui a rapport à la Géographie & à la connoissance de cette multitude d'Isles qu'on peut ranger sous le Gouvernement des Moluques, sans nous arrêter ici aux descriptions des deux grandes Isles de *Mindanao* & de *Celebes*, parce qu'elles se trouveront ensuite dans d'autres Parties de ce Recueil: Ainsi commençant au Sud de la première de ces Isles, & continuant à descendre vers le Midi, le long des Côtes orientales de la seconde, à l'Oueſt des Moluques, nous acheverons nôtre tournée par *Gilolo*, qui est à l'Est de ces cinq Isles.

§. II.

Isles du ressort des Moluques.

Isles de Sarangani.

LA première Isle méridionale qu'on trouve au Sud-Est de Mindanao, à six degrés de latitude Nord, est celle de *Sarangani*, ou *Carongan*, qui en est éloignée de quatorze à quinze lieues, & d'environ quatre-vingt-deux de Ternate. C'étoit anciennement la résidence du Roi de Bouwissang, qui l'est en même tems de Candahar, & qui fait aujourd'hui son séjour dans l'Isle de Sangir. Seist conseilloit aux Hollandois de vivre en bonne intelligence avec ce Prince. Les Espagnols ont souvent formé le dessein de s'établir à Sarangani, parce que c'est un excellent lieu de rafraîchissemens pour les Vaisseaux. L'Isle est au reste peu considerable. Ses principales productions sont la cire & le caret. On prétend néanmoins qu'il se trouve de l'or dans sa Rivière; mais la proximité du Sulthan de Mindanao, qui exerce un pouvoir tyrannique sur la plûpart des Isles circonvoisines, tient les peuples dans une si grande sujettion, qu'ils n'ôsent faire aucun Commerce avec les étrangers. L'Isle entière peut mettre sous les armes environ sept cens hommes, & le nombre de ses habitans est compté à près de trois mille. Entre cette Isle & celle de Sangir, on en rencontre encore deux autres qui portent aussi le nom de *Sarangani*, outre plusieurs petites, dont quelques-unes ne sont proprement que des rochers.

Isles de Talaut.

LES Isles de *Talaut* sont un peu plus à l'Est que Sarangani, dont elles peuvent être éloignées d'environ douze lieues, & soixante-dix de Ternate, ce qui s'entend de la plus méridionale, située sous le cinquième degré de latitude. On en compte treize, tant grandes que petites; les deux *Nousta*, *Karotta*, *Karkarottang*, *Karkalang*, *Lirong*, *Kabrouwang*, & six sans nom. Il n'y en a que six qui soyent habitées, encore sont-elles peu connuës, & l'on se met d'autant moins en peine d'y faire des découvertes, qu'elles sont fort pauvres. On n'y trouve aucuns cocotiers, ce qui est assez surprenant. Les habitans

habitans manqueroient même du néceſſaire, s'ils n'étoient accoûtumés à s'en paſſer, en vivant comme les brutes, dont ils ne diffèrent guères que par la figure. Leur principale nourriture ſe tire d'une plante ſauvage, nommée *Foutou-foutou*, dont le fruit eſt fort mal-ſain. Ils ont peu de riz, parce qu'ils ne ſavent ce que c'eſt que de cultiver les terres. On compte juſqu'à vingt & trente familles de ces Inſulaires dans une même maiſon. Leur caractère n'eſt pas féroce, quoiqu'ils ſoyent d'une grande ſimplicité. Chaque Iſle a ſon idiome, & un Démon particulier à qui elle eſt conſacrée. Les habitans de Kabrouwang, qui eſt la plus méridionale de ces Iſles, ſe diſent cependant Chrétiens, mais ils ne le ſont tout au plus que de nom. On y trouve deux Villages & quelques maiſons autour de l'Iſle qui dépend du Roi de Sjauw, & peut avoir environ dix lieues de circuit. Les Rois de Taboucan, de Tarouna & de Mangenitou, qui font leur réſidence à Sangir, & celui de Tagulanda, dont le ſéjour eſt à Pangaſare, partagent entr'eux les Iſles de Lirong ou *Talani*, de Karkalang ou *Pouloutang* & de Nouſſa ou *Nounouſſa*. La première a cinq lieues de long ſur une demie de large. On y compte huit Villages, & dix dans la ſeconde, qui eſt la plus grande. Elle forme comme un triangle. Sa longueur du Nord-Oueſt à l'Eſt, eſt de ſept lieues, & il y en a huit de cette pointe à celle du Sud-Oueſt. Dans ſa plus grande largeur de l'Oueſt à l'Eſt, où l'on voit de fort hautes montagnes, elle a environ quatre lieues, mais elle va toûjours en rétréciſſant vers ſes deux bouts. Nouſſa, qui eſt la dernière de ces Iſles au Nord-Eſt, a une demie lieue de long ſur autant de large, & contient ſeulement trois Villages. Le nombre des habitans de ces ſix Iſles, monte à huit mille, dont deux mille ſix cens capables de porter les armes.

Description des Iſles Moluques.

Ne quittons point les Iſles de Talaut, ſans dire un mot de celles de *Lalouga*, quoiqu'on n'en connoiſſe ni le nombre, ni les propriétés, ni même la ſituation. Des hommes ſauvages, d'une figure étrange, ayant été pouſſés vers les Iſles de Talaut & de-là tranſportés à Ternate, firent naître aux Hollandois l'envie de chercher leur Pays. Un Commiſſaire nommé David *Haak* le découvrit en 1694, ſans en rapporter d'autres éclairciſſemens. Quelques années après, ces Sauvages, qui avoient appris à s'expliquer en langue Malaye, furent renvoyés dans leur patrie; mais un de leurs Conducteurs s'étant obſtiné à ſe rendre à terre avec eux, contre le conſeil des autres, ne fut pas plutôt deſcendu ſur le rivage, que les habitans le mirent en pièces & le mangèrent à la vûe de ſes Compagnons, qui ſe félicitoient de n'avoir pas ſuivi ſon exemple.

Iſles de Lalouga.

Au Sud des Iſles de Talaut, eſt la grande Iſle de *Sangir*, qui s'étend depuis le quatrième juſqu'au troiſième degré de latitude. Entre ſa pointe ſeptentrionale & les Iſles de Talaut, qui en ſont éloignées de dix-huit lieues, on en paſſe ſept autres connuës ſous les noms de *Cabiou*, de *Mohore*, de *Memanou*, de *Cambole*, de *Memounou*, de *Caboulouſou*, & de *Limpang*. Ces petites Iſles n'ont rien de remarquable ſi ce n'eſt que les Inſulaires s'en ſervent pour y relâcher & attendre le beau tems, afin de pouvoir continuer leur voyage avec plus de confiance. Car, outre que ce ſont de mauvais Mariniers, ils ſe perſuadent qu'ils ſeroient infailliblement malheureux, s'ils manquoient de ſe rendre à l'une ou à l'autre de ces Iſles, mais ſur-

Iſles de Sangir.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

tout à Caboulousou, qu'ils regardent comme un lieu saint, pour y offrir leurs sacrifices, soit au Démon qu'ils craignent beaucoup, ou à quelqu'autre Divinité imaginaire. On conçoit que ce culte a dû insensiblement s'établir, sur la coûtume dont on s'est d'abord bien trouvé, de relâcher dans cette Isle & de s'y arrêter jusqu'à-ce que le danger soit passé, ou que l'on aît des indices certains de calme, parce que la Mer étant ici fort orageuse au moindre vent, leurs chétifs bâtimens courroient trop de risque en s'y exposant sans cette précaution.

A l'Est de Sangir, on a les Isles *Batou*, *Wingko*, *Noessa*, *Toghan*, *Boukit*, *Beeng*, *Tomare*, *Torrang*, *Batouinko*, *Lavesang*, *Bing* & *Bellande*. Au Sud-Ouest, *Para*, *Sangalouban*, *Kakhitang*, *Nitousaba*, *Salengkere*, *Babondeke*, *Masape*, *Keama* & *Marouma*, ce qui fait en tout vingt-huit Isles, outre dix-huit sans nom, tant grandes que petites, parmi lesquelles il s'en trouve qui sont assez considerables.

SANGIR, qu'on nomme aussi *Sangi*, a environ quinze lieues d'étendue du Nord au Sud, mais sa largeur est fort inégale. Au bout septentrional elle est de cinq lieues; ailleurs tantôt de trois, tantôt de deux, & dans quelques endroits seulement d'une lieue & demie. Cette Isle étoit autrefois soûmise à deux Rois, mais vers les années 1670 & 1680, on en a vû jusqu'à huit qui usurpoient tous ce tître. Aujourd'hui ils se trouvent réduits à quatre. Ce sont les Rois de *Candahar*, de *Tarouna*, de *Taboucan*, & de *Mangenitou*, sans compter un cinquième qui est celui de *Tamaco*, & qui relève du Roi de Sjauw, autre Isle voisine. Leurs Etats n'offrent qu'une description assez séche de Bourgs & de Villages, dispersés autour de l'Isle. Ils peuvent mettre ensemble environ quatre mille hommes sous les armes, & le nombre des habitans de Sangir va à près de treize mille. Ils font tous profession du Christianisme, à l'exception des sujets du Roi de Candahar, qui sont moitié Mahométans. En 1709, les Hollandois y avoient onze Ecoles publiques. Candahar est à l'Oueſt de la pointe septentrionale de l'Isle. On trouve ensuite les Royaumes de Tarouna, de Mangenitou & de Tamaco. A l'Est est Taboucan, où les Hollandois ont une Loge. La rade n'y est pas si bonne qu'à Tarouna. C'est-là que les Vaisseaux vont ordinairement mouiller, dans une anse fort profonde, entre ce Bourg & celui de Mangenitou. La Compagnie tenoit autrefois ici une garde de quelques Soldats sous les ordres d'un Sergent, mais elle en a été retirée après la mort du Roi de ce nom, arrivée en 1694. C'étoit un Prince dangereux, & qui a souvent causé de l'inquiétude aux Hollandois, par ses intelligences secrettes avec les Espagnols des Manilles, qu'il cherchoit à attirer dans l'Isle. Ces Roitelets de Sangir sont toûjours en differend les uns avec les autres & donnent beaucoup d'embarras aux Commissaires qui vont chaque année faire la visite des Quartiers septentrionaux.

L'ISLE produit une abondance de sagu & de noix de cocos. Le terrain en est assez plat du côté de l'Est, mais l'Oueſt est rempli de montagnes. On y découvre celle d'*Abou*, qui est d'une hauteur prodigieuse, & du sommet de laquelle il sort continuellement de la fumée. Une éruption de ce Volcan, fit périr en 1711, le Roi de Candahar avec tous ses sujets, tant Chrétiens que Maures, au nombre de deux mille & trente, y compris femmes

Volcan de Sangir & ses ravages.

femmes & enfans. Il n'étoit reſté qu'une petite Négrerie, nommée *Talawit*, ſituée au Nord de Candahar, où l'on comptoit environ cent ſoixante hommes. Ces heureux réchappés de la deſtruction de leur patrie, trouvèrent, le lendemain, le corps de leur Roi, qui étoit expiré, tenant un de ſes enfans entre ſes bras. A *Calongan* autre Négrerie au Sud de Candahar, & de la dépendance du Roi de Tarouna, il étoit mort ſoixante-dix perſonnes, ſans compter les bleſſés. Le reſte avoit pris la fuite vers Tarouna, où le déſaſtre n'étoit pas moins grand, puiſque plus de quatre cens habitans y avoient perdu la vie. Ces infortunés furent contraints de chercher leur ſalut à Mangenitou, à une lieue de-là, où il étoit bien tombé quelques pierres, mais ſans y cauſer de dommage conſiderable. Du côté de l'Eſt, les Négreries de *Brae* & de *Matane* avoient perdu au delà de deux cens ſoixante perſonnes. Les autres habitans le long de cette Côte, vinrent ſe refugier à Taboucan, quoiqu'on n'y fut pas fort en ſureté, y ayant eû une trentaine de morts dans les Jardins les plus expoſés: & ſi le vent, qui étoit d'abord Nord-Oueſt, n'eût tourné au Nord & porté les matières embraſées d'un autre côté, cette Négrerie ne pouvoit manquer d'être auſſi entièrement abîmée. Le troiſième jour, la montagne ayant ceſſé de jetter des flammes, le Chef de la Loge Hollandoiſe de Taboucan, envoya un Soldat avec quelques Inſulaires, pour viſiter les Négreries de l'Oueſt, & s'aſſurer de la vérité des rapports qu'on en avoit reçus les deux jours précédens. Leur retour confirma ces triſtes nouvelles. Le chemin par où ils paſſèrent étoit jonché de morts. Ils en comptèrent plus de quatre cens, que la chaleur avoit étouffés, parce que leurs corps étoient encore tout entiers. On voyoit l'eau bouillonner ſur le rivage, & pluſieurs habitans montroient leurs pieds qui en avoient été brûlés. A Candahar, il n'étoit pas reſté debout une ſeule maiſon, grande ni petite. Tout juſqu'aux arbres, avoit été renverſé ou conſumé, tant par l'orage & les ſecouſſes de tremblement de terre dont cette éruption fut accompagnée, que par les flammes & les pierres que le Volcan pouſſoit du fond de ſes entrailles avec des coups épouvantables. Dans la Négrerie Chrétienne de Candahar, ils trouvèrent une petite fille d'environ dix-huit mois, qui étoit entre deux cadavres. Leur ſurpriſe fût extrême de l'entendre pleurer & demander à boire à ſa manière. Ils l'emportèrent à Taboucan & la mirent auprès d'un de ſes parens, dont elle fût reconnuë. Selon toute apparence elle avoit vécû dans cet état depuis trois jours.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

QUAND on a paſſé les petites Iſles méridionales de Sangir, qui ſont toutes déſertes, on vient à celle de *Sjauw*, ſituée à quarante lieues de Ternate ſous deux degrés & demi de latitude ſeptentrionale. Elle a environ huit lieues de circuit. Sa forme eſt à-peu-près la même que celle de l'Iſle de Ternate. Le terrain en eſt fort élevé, & il y a auſſi un Volcan qui brûle toûjours. On en voit ſouvent ſortir de l'eau, des cendres & de groſſes pierres, qui ſont la plûpart rondes comme des boulets. Il n'y a preſque point de jour qu'on n'y remarque quelque choſe de nouveau. Avec certains vents, il fait un bruit terrible, mais jamais il n'eſt plus agité que durant les deux premiers mois de l'année. Au mois de Janvier 1712, cette montagne s'étant fendue, parut toute en feu, & le coup en fût entendu juſqu'à Ternate. On y trou-

Iſle de Sjauw.

Son Volcan.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

ve de fort bon ſouffre, quoiqu'en petite quantité. Il y a quatre Villages dans l'Iſle, l'un à l'Eſt & les trois autres à l'Oueſt, dans chacun deſquels les Hollandois ont une école. On y comptoit en 1705, trois mille trois cens habitans, dont mille ſoixante-dix étoient en état de porter les armes. Le Pays eſt pauvre & ne produit que des noix de cocos, de l'huile & quelques racines. Au défaut d'autre poiſſon, les Inſulaires ſéchent des requins, qu'ils trouvent excellens, quoique ce ſoit une fort mauvaiſe nourriture. Le Roi vit lui même dans une grande indigence. Cette Iſle a été autrefois ſous la puiſſance des Eſpagnols. Le Roi de Ternate s'en étant rendu maître en 1677, avec le ſecours des Hollandois, en fit ceſſion à la Compagnie. Le Fort Eſpagnol fût pourvû de ſix pièces de canon & l'on y laiſſa douze hommes en garniſon. Cinq ans après, les Hollandois y bâtirent un nouveau Fort au côté de l'Eſt, qu'ils nommèrent *Doornenburg*, & dont le Roi de Sjauw fit la cérémonie de poſer la première pierre. En 1696, il y avoit encore une garde de dix Soldats, qui a été retirée depuis.

Autres Iſles.

A l'Eſt de Sjauw, on trouve encore les Iſles de *Bougiaſſou*, de *Pondang*, de *Labeang*, de *Maſſare* & de *Mahono*, qui forment ſur un demi cercle, une Baye ſpacieuſe du Sud au Nord, au devant de la Côte orientale de Sjauw, où les Vaiſſeaux ſont à l'abri de toutes tempêtes. A l'Oueſt de Sjauw eſt l'Iſle de *Makelehe*, dans la diſtance d'environ trois lieues en Mer. Elle en a deux de circuit; mais on n'y ſauroit aborder qu'à ſon côté occidental. On voit au milieu de l'Iſle, un Lac d'eau-douce autour duquel les terres s'élèvent un peu en talus, ſur un bord des plus charmans, tout planté de cocotiers & d'autres arbres fruitiers. Le Roi de Sjauw y nourrit du bétail, dont il fait de tems en tems quelque préſent aux Hollandois.

Iſle Pangaſare.

Au Sud de Sjauw eſt l'Iſle *Pangaſare*, ſituée un peu au delà du deuxième degré de latitude, à environ dix lieues de Sangir & vingt-deux de Ternate. On l'appelle auſſi *Tagulanda*, du nom de ſon principal Bourg où le Roi de l'Iſle fait ſa réſidence. Il y a encore un autre Bourg, éloigné de trois lieues du premier, ſans compter pluſieurs petites habitations diſperſées le long du rivage. En 1705, le nombre des Inſulaires ſe montoit à mille neuf cens dix, dont ſeulement ſix cens pouvoient porter les armes. Ces peuples ſont des plus dévoués aux Hollandois. Ils ont ſouvent demandé la permiſſion de pouvoir ſe tranſplanter à Amboine ou ailleurs; mais on leur donnoit une garde pour les empêcher de s'en aller d'eux-mêmes, ce qui prouve que leur Iſle n'eſt pas de trop bon rapport. Elle produit cependant quantité de noix de cocos. Il y a deux écoles à Tagulanda. Le Roi eſt fort zélé pour la Religion Chrétienne, & la docilité de ſes ſujets les porte à ſuivre ſon exemple. Ce ſont d'excellens Mariniers, toûjours prets à s'expoſer généreuſement, avec autant de bravoure que de prudence, pour ſauver les bâtimens qu'ils voyent en danger, en quoi ils ſont bien differens des habitans de la plûpart des autres Iſles. Au beſoin, les Rois de Sangir, de Sjauw & de Tagulanda, ont coûtume de fournir aux ordres du Gouverneur des Moluques, une petite Flotte de vingt-cinq Corracores armées de mille deux cens cinquante hommes. Ce ſont de méchans Soldats pour l'attaque; mais ils ſont admirables quand il s'agit de faire des courſes ſur les ennemis dans les bois, & de ravager la campagne. Autrefois les Pan-

Pangasarois étoient grands Pirates, mais peu à peu les Hollandois leur en ont fait perdre l'habitude. DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

A l'Oueſt de Pangaſare ſont deux petites Iſles nommées *Roang* & *Paſſigi*. La première eſt aſſez haute, l'autre eſt baſſe & le terrain plat. Un grand banc de rochers s'étend de cette dernière vers l'Eſt, mais il n'empêche pas qu'on ne puiſſe paſſer aiſément entre les deux Iſles. Plus loin au Sud, on trouve celle de *Biaro*, qui eſt compoſée de pluſieurs petites Iſles ſéparées, toutes déſertes, de même que les autres qu'on rencontre de-là juſqu'à la Côte de Celebes. Les noms de ces Iſles ſont *Banca*, qui forme le Détroit entre cette Iſle & la Pointe ſeptentrionale de Celebes. *Taliſſe*, ſituée un peu plus à l'Oueſt que Banca. *Ganga*, *May-in* & *Piſo*, nommées auſſi les *trois Iſles Waſſi*, ou les *Iſles de Fer*, ſont au Sud-Oueſt de Taliſſe, ſur la Côte de Celebes. Elles ont au Sud, la petite Iſle *Oud-Manado*, & deux autres ſans nom. A l'Eſt de la Pointe ſeptentrionale de Celebes, on a encore l'Iſle *Lembe*, de forme longue & étroite. Elle donne ſon nom au Détroit qui la ſépare de la Côte orientale de Celebes, & qui eſt reſſerré par un banc & par quelques pointes de rochers vers le milieu. Cependant les Vaiſſeaux ne laiſſent pas que d'y paſſer en toute ſaiſon. Cette Iſle, ainſi que celles de *Tajom*, de *Datahans*, & pluſieurs autres diſperſées dans les environs, ne ſont remarquables que par leurs beaux bois d'ébène. On y trouve auſſi quantité de ces nids d'oiſeaux, qui ſont un manger des plus délicieux des Indes. Autres Iſles.

Ce ſeroit ici le lieu de parler de la partie ſeptentrionale de Celebes, qui eſt du reſſort de Ternate; mais nous avons déjà fait connoître que nous ne voulions point anticiper ſur la Deſcription particulière de cette Iſle qu'on donnera dans la ſuite. Il ſuffit de dire que les Hollandois ont à *Manado*, une Forteresſe nommée *Amſterdam*, qui eſt le Comptoir général de tous les Villages de cette contrée. On y entretient conſtamment une garniſon de trente hommes, ſous les ordres d'un Chef, qui eſt quelquefois Militaire, mais le plus ſouvent Sous-Marchand, parce que le Commerce qui ſe fait en cet endroit eſt aſſez conſiderable. Fort Hollandois au Nord de Celebes.

En ſuivant la Côte orientale de Celebes, on trouve au Sud de la Ligne, un grand nombre d'Iſles connuës ſous le nom de *Togias*, ou *Iſles des Tortues*, qui ſont toutes déſertes, à l'exception de deux, la *grande Togia* & *Belet*, chacune deſquelles eſt gouvernée par un Roi particulier. Les Iſles *Bangay*, *Gape*, *Saboubou*, dont les habitans ont été tranſportés ſur la Côte de Celebes, en ont plus de cent autres petites au Nord de celles de *Xoula*, & au Sud de *Bangay*. On les comprend ordinairement ſous ce dernier nom. Elles cauſent beaucoup d'embarras aux Mariniers, par la quantité de bancs & de rochers qu'on rencontre entre-deux, & qui ſont encore peu connus. *Pulo-Sagu*, qui eſt la plus méridionale de ces Iſles, fournit de bonne eau & du ſagu en abondance. Iſles des Tortuës. Iſles Bangay.

A l'Eſt des Iſles de Bangay, ſont celles de *Xoula*, au nombre de trois, *Xoula Taljabo*, *Xoula Mangoli*, ou *Sagelulle*, & *Xoula Beſi*. On compte dans la première, huit Villages & quelques habitations diſperſées de côté & d'autre. Le caractère des Inſulaires les porte à la cruauté & à la perfidie. Ils ſont d'ailleurs poltrons & fainéans. Les hommes, qui ne s'embaraſſent que Iſles de Xoula.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

que de boire & de manger, tiennent leurs femmes dans un dur eſclavage, & ce ſont elles qui font tout l'ouvrage tant aux champs qu'à la maiſon. L'Iſle produit beaucoup de ſagu. Elle a une bonne baye du côté du Nord, où les Chaloupes peuvent ſe mettre à l'abri de toutes ſortes de vents. La ſeconde de ces Iſles en comprend trois, preſque joignantes l'une à l'autre, & dont deux ſont ſeulement habitées. Elle eſt au Nord de la première, & ſéparée par un petit détroit, que les tournans & les pointes de rochers rendent fort dangereux. On y découvre une de ces pointes qui a préciſément la figure d'un homme. Les Inſulaires qui paſſent auprès ont coûtume de lui jetter quelques fruits en offrande, pour ſe concilier ſes faveurs. Xoula Beſi, ſituée à l'Oueſt de Taljabo, eſt la plus peuplée de ces trois Iſles. Il y a dix Villages, & un Fort nommé le *Klaverblad*, où les Hollandois tiennent une garde de quelques Soldats ſous les ordres d'un Sergent, cette Iſle étant reſtée en la poſſeſſion de la Compagnie. Au Sud-Eſt de Taljabo, on trouve l'Iſle *Gommon*, qui a une belle Rivière, & à l'Eſt, une autre petite Iſle nommée *Liefje Matulla*, peu conſiderable. Ces Iſles ſont toutes fort fertiles. On en tire beaucoup de riz, d'huile de cocos & de bois d'ébène bâtard, d'une eſpèce très-eſtimée.

Autres Iſles.

Iſles aux environs de Bachian.

ON a encore aux environs de Bachian, la grande Iſle *Oubi*, que le Roi de Bachian a vendu à la Compagnie avec toutes les autres petites Iſles ſituées dans l'eſpace de trois lieues à la ronde. Les principales ſont *Oubi-Latou*, *Magatapi*, *Bilang-bilang* & *Gommomo*. La grande Oubi eſt remplie de montagnes. Il y avoit autrefois un petit Fort au côté occidental, où l'on entretenoit une garniſon de vingt-quatre Soldats; mais on en a fait depuis une ſimple redoute, qui n'eſt gardée que par deux hommes. Plus loin, à l'Eſt, ſont les Iſles de *Gano*, de *Coum* & quelques autres ſans nom. De-là vers le Nord, en approchant de Bachian, on rencontre les Iſles *Saketta* & *Iſmola*, qui forment, avec la Côte orientale de Bachian, le Détroit qu'on nomme le *Détroit de Patience*.

Iſle de Gilolo.

GILOLO eſt une grande Iſle, qui s'étend à deux degrés au Nord, & à un degré au Sud de l'Equateur. Elle a près de quatre-vingt lieues en longueur; mais ſa largeur eſt fort inégale. On la diviſe en trois grandes parties, qui forment comme autant de branches; l'une au Nord, qu'on nomme la Côte de *Moro*, l'autre à l'Eſt vers le Pays des Papous & la troiſième au Sud. La partie occidentale de l'Iſle, qui eſt appellée *Batochina*, fait face à toutes les autres Iſles Moluques, qui n'en ſont éloignées que de ſix à ſept lieues. Les Ternatois lui donnent le nom de *Halmahera*, qui ſignifie *Terre-ferme*, parce qu'ils ont ignoré longtems que ce fût une Iſle. Les Rois de Gilolo tenoient anciennement le premier rang entre les Princes des Moluques. On les déſignoit ſous le tître de *Gicoma Colano*, c'eſt-à-dire *Roi du Golfe*, parce qu'ils faiſoient leur réſidence près du Golfe de Gilolo, vis-à-vis de Ternate, ou un peu plus au Nord, ſur la Côte de Batochina. Toute cette partie ſeptentrionale eſt aujourd'hui ſous la domination du Roi de Ternate; mais les guerres en ont preſque entièrement dépeuplé le Pays. La partie orientale, qui n'eſt pas la moins conſiderable, appartient au Roi de Tidor, & comprend les Côtes de *Maba*, de *Patani* & de *Weda*. Ces deux Princes poſſèdent en commun l'Iſle de *Morotay*, ſituée au Nord de

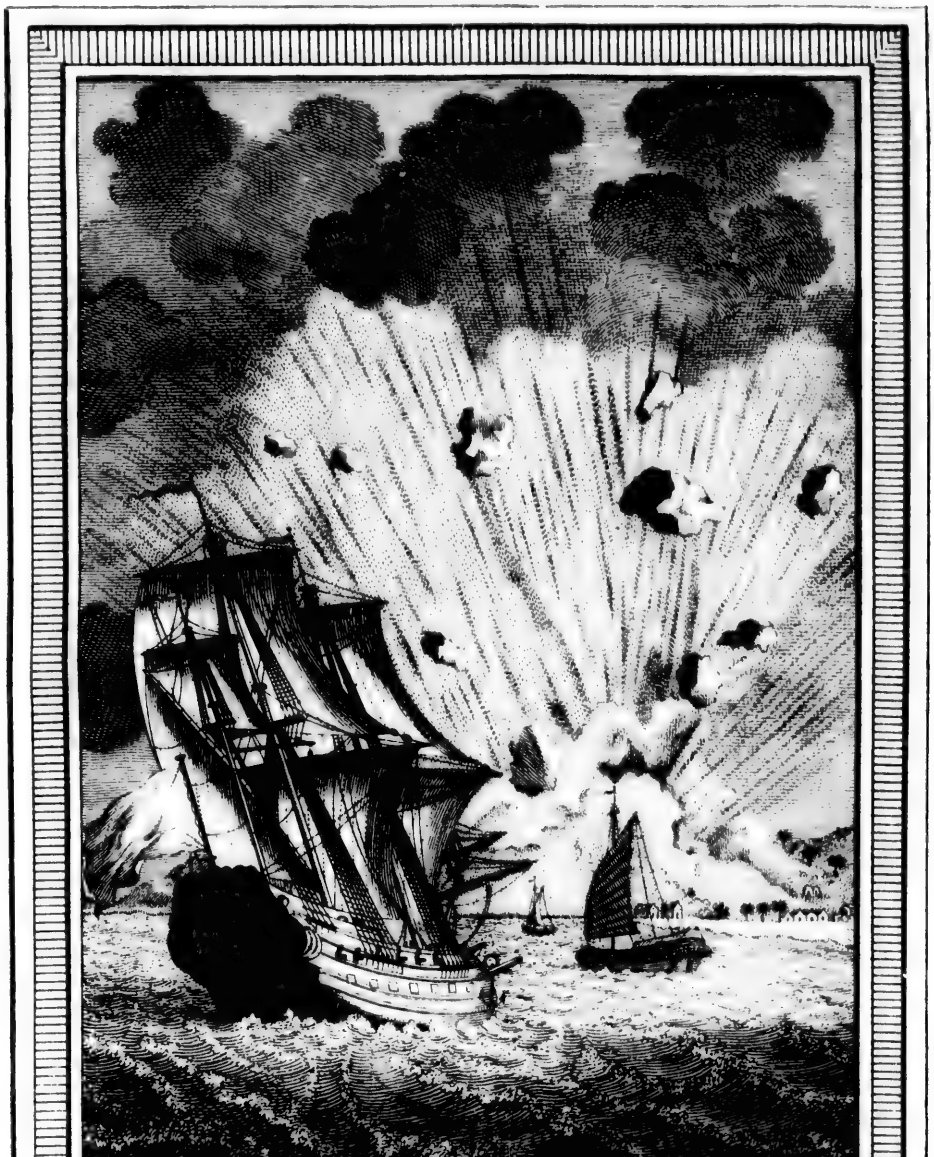

MONTAGNE DE GAMMACANORRE,
sautée en l'air l'An 1673.

BERG VAN GAMMACANORRE,
Ao. 1673. in de lugt gesprongen.

de Gilolo; Ils ſe diſputent la proprieté de quantité d'autres endroits de cette dernière Iſle, dont il ſeroit aſſez inutile de parler, la Compagnie Hollandoiſe devant toûjours être conſiderée, non-ſeulement comme l'arbitre des differends de ces Princes, mais comme la Souveraine de tous leurs Pays, qu'ils ne tiennent qu'à tître de Vaſſaux, particulièrement les Rois de Ternate, quoique les plus puiſſans. Description des Isles Moluques.

Les Eſpagnols ont eû autrefois pluſieurs Fortereſſes dans cette Iſle. *Saougo*, qu'ils enlevèrent aux Hollandois en 1611, avoit quatre baſtions & une demie-lune à l'entrée de la Rivière. Ce Fort étoit bien pourvû de gros canon. La garniſon étoit de ſix Caſtillans & de cinquante Pampangres. Un ſecond Fort, qu'ils prirent de même ſur les Hollandois, ſe nommoit *Gilolo*, & l'on y tenoit cinquante à ſoixante Eſpagnols. Ces deux Forts étoient ſur la Côte occidentale de l'Iſle, à ſept lieues du Château d'Orange. Vis-à-vis de Machian, ils avoient le Fort *Aquilamo*, ſitué au bord d'une petite Rivière, & environné de murailles, avec un baſtion deffendu par deux pièces de canon. Sa garniſon ne conſiſtoit qu'en un petit nombre d'Eſpagnols & en quarante Inſulaires de Tidor. Ils avoient encore ſur la Côte de *Moro*, à l'Orient de Gilolo, trois autres Forts, dont les garniſons étoient formées par quarante-cinq Eſpagnols, & par un grand nombre de naturels du Pays, la plûpart Chrétiens. Les Eſpagnols ont abandonné toutes ces places, dans le même tems qu'ils quittèrent Ternate, pour ſe retirer aux Manilles. Forts Eſpagnols.

Après leur départ, les Hollandois, qui s'étoient fortifiés à *Gammacanorre*, à la prière des habitans de Sabougo, n'ayant plus d'ennemis à craindre de ce côté-là, démolirent cette place en 1616. On ne parle point d'un autre poſte de moindre importance, nommé *Bobane*, qu'ils ont également abandonné parce qu'il leur étoit inutile. Ils n'ont plus qu'un petit Lieu fortifié à *Toſebo*, ſur la même Côte, où eſt le Bois de *Pinang* de la Compagnie. L'aréca qu'on en tire, paſſe pour le meilleur de toutes ces contrées. L'Iſle fournit auſſi beaucoup de ſagu, mais elle eſt peu renommée pour ſes autres productions. On n'en connoît guères l'intérieur, qui eſt rempli de déſerts & de montagnes. Fort Hollandois.

A Gammacanorre, où les Hollandois ont eû leur établiſſement, il y a une haute montagne, qui en 1673, ſauta la veille de la Pentecôte, par un tems fort calme & fort beau. Il y eût d'abord un grand tremblement de terre qui renverſa les Villages d'alentour, où pluſieurs milliers de perſonnes furent enſevelies ſous les monceaux de pierres. Le lendemain, l'air étoit tellement obſcurci à une diſtance d'environ treize miles, qu'à-peine pouvoit-on diſcerner les objets près de ſoi. Toutes les Iſles voiſines à plus de cent lieues à la ronde, furent couvertes d'un pied de cendre. La quantité qui en tomboit arrêtoit les Vaiſſeaux en pleine Mer, & les empêchoit de ſe ſervir de leurs voiles. La Mer qui étoit fort haute, inonda le plat Pays & força tant les hommes que les animaux, à chercher leur ſalut ſur les hauteurs. Anciennement, il y a eû auſſi un Volcan dans l'Iſle de *Morotay*, au Nord de Gilolo. C'eſt-là tout ce qu'on ſçait de plus remarquable de cette grande Iſle. On en compte une quarantaine de petites diſperſées de côté & d'autre le long de ſes Côtes. Volcan de Gammacanorre. Iſle Morotay.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES. Isles voisines de Ternate.

A l'Oueſt de Ternate, dans la diſtance d'environ onze lieues, on a encore les Iſles de *Majauw* ou *Meau*, & *Taffouri*, dont on trouve les noms dans quelques Voyageurs. C'eſt dans la première de ces Iſles que le Roi de Ternate faiſoit conſtruire ſes Caracores, & préparer toutes choſes pour leur armement. L'autre Iſle a une bonne baye du côté du Nord. Les Eſpagnols y avoient un Fort ſur une montagne eſcarpée. Les Hollandois le firent démolir en 1695. La petite Iſle *Hieri* eſt au Nord, tout proche de Ternate.]

§. III.

Mœurs & Uſages des Moluques.

Anciens Maîtres & Religion des Moluques.

ON prétend que les Chinois occupèrent autrefois les Moluques, lorſqu'ils ſubjuguèrent la plus grande partie des Pays orientaux, & qu'après eux, elles eûrent ſucceſſivément pour maîtres, les Javanois, les Malais, les Perſans & les Arabes (*a*). C'eſt aux derniers qu'on y attribue l'introduction du Mahométiſme, dont les ſuperſtitions s'y mêlèrent avec celles de l'idolâtrie. Il s'y trouve d'anciennes familles, qui ſe font honneur de tirer leur origine des premières Divinités du Pays, ſans en être moins attachées à l'Alcoran. Les Loix y ſont groſſières & barbares. Elles permettent la pluralité des femmes, ſans en fixer le nombre, & ſans aucune règle pour le bon ordre des mariages. Cependant la première femme du Roi eſt diſtinguée par le nom de *Putriz*, & ſes enfans ſont eſtimés plus nobles que ceux des autres femmes. Leur droit à la ſucceſſion n'eſt jamais conteſté par les enfans d'une autre mère. Les Loix pardonnent fort difficilement le larcin, & font grace à l'adultère. Dans l'opinion de ces Inſulaires, la propagation du genre humain doit être le premier objet de la politique. Ils ont des Miniſtres publics, qui ſont obligés de ſe promener dès la pointe du jour dans toutes les rues des Villes & des Bourgs, en battant la caiſſe pour éveiller les perſonnes mariées & les exciter à remplir le devoir conjugal (*b*).

Loix groſſières du Pays.

Habillement & Caractère des habitans.

LES hommes portent des turbans de diverſes couleurs, ornés de plumes & quelquefois de pierres précieuſes. Celui du Roi de Ternate, eſt diſtingué des autres. C'eſt une eſpèce de mître, qui lui tient lieu de couronne. L'habit commun eſt un pourpoint ou une veſte, qu'ils appellent *Chenines*, avec des haut-de-chauſſes de damas bleu, rouge, verd ou violet. Ils portent auſſi des manteaux courts de la même étoffe, quelquefois étendus, & quelquefois racourcis & noüés ſur l'épaule. Les femmes entretiennent ſoigneuſement leur chevelure, qu'elles laiſſent flotter de toute ſa longueur, ou qu'elles relèvent en nœuds, entremêlés de fleurs, de plumes & d'aigret-

(*a*) On parle pluſieurs langues différentes dans ces Iſles; ce qui doit faire juger qu'elles ont été peuplées par diverſes Nations. Le Malais y eſt la langue la plus commune. Quelques-uns ont écrit que les habitans des Moluques ſont deſcendus des Peuples de Java, qui furent attirés dans ces Iſles par l'odeur du girofle & des autres aromates.

(*b*) Argenſola, Tom. I. pag. 23, & Second Voyage des Hollandois, pag. 319.

grettes (*c*). Leurs robbes ſont à la Turque ou à la Perſane. Elles portent des braſſelets, des pendans-d'oreille, des colliers de diamans & de rubis, & de grands tours de perles. Ces ornemens ſont communs à tous les états. Les étoffes de ſoye & d'écorce d'arbre ſont en uſage auſſi, ſans aucune diſtinction pour les deux ſexes, & leur viennent de toutes les parties de l'Inde, qui s'empreſſent de les apporter en échange pour du girofle & du poivre. On doit juger que ce n'eſt pas pour ſe garantir du froid, qu'ils apportent tant de ſoins à leur parure. Ce goût de propreté leur eſt venu ſans doute avec le Mahométiſme. Les hommes le portent juſqu'à parfumer leurs habits (*d*). DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

EN général les femmes ſont d'une taille médiocre, blanches, aſſez jolies & d'une humeur vive. Avec quelque ſoin qu'elles ſoyent gardées, on ne peut les empêcher de tromper leurs maris. Elles s'occupent ordinairement à filer du coton, qui croit en abondance dans toutes leurs Iſles. Celles qui ſont pauvres vendent du poiſſon ſec ou frais dans les marchés, des poules, des bananes, des cannes de ſucre, du gingembre verd & d'autres denrées. Mais les plus riches ne poſſèdent point d'argent. La principale richeſſe de ces Inſulaires conſiſte en cloux de girofle. Il eſt vrai qu'avec cette précieuſe marchandiſe il n'y a rien qu'ils ne puiſſent ſe procurer (*e*). Les hommes ſont un peu bazanés, ou plutôt d'une couleur jaunâtre, plus obſcure que celle du coing. Ils ont les cheveux plats, & pluſieurs ſe les parfument d'huiles odoriferantes. La plûpart ont les yeux grands & le poil des ſourcils fort long. Ils le colorent d'une ſorte de peinture, auſſi-bien que celui des paupières. Ils ſont robuſtes, infatigables à la guerre & ſur Mer, mais pareſſeux pour tout autre exercice. Ils vivent longtems, quoiqu'ils blanchiſſent de bonne heure. Ils ſont doux & officieux à l'égard des étrangers, ſe familiariſent aiſément: mais importuns par leurs demandes continuëlles, intéreſſés dans le Commerce, ſoupçonneux, trompeurs; & pour joindre pluſieurs vices en un ſeul, ils ſont ingrats (*f*). Figure des hommes & des femmes.

[C'EST à ces trois articles précédens que Mr. Prevoſt borne ſa deſcription, pour ce qui concerne les habitans des Moluques. Après avoir rapporté ſon récit de mot à mot, ajoûtons-y quelques éclairciſſemens. Valentyn ne trouve pas à ces Peuples, la moindre reſſemblance avec les Chinois dont quelques-uns prétendent les faire deſcendre. On doit plutôt les tenir pour un mélange de diverſes Nations. Les Rois de Ternate, de Machian & de Bachian, ſe diſent ſortis d'un même Dragon, mais de trois œufs différens, trouvés entre des rochers qu'on montre encore aux environs de Bachian. Les Loix qui permettent la pluralité des femmes, en fixent le nombre à quatre légitimes & autant de concubines qu'on en peut entretenir. Mais la première femme du Roi ne donne aucune prérogative à ſes enfans, qui ſont en tout égaux à ceux des autres femmes & même des concubines. D'ailleurs il eſt réglé, que le droit de ſucceſſion paſſe aux collatéraux, Eclairciſſemens ſur ce qui précède.

(*c*) Argenſola, *ibid.* pag. 24. La Relation des Hollandois dit au contraire qu'elles n'y portent aucun ornement, pag. 522.

(*d*) Second Voyage des Hollandois, pag. 521.

(*e*) Pag. 522, & Argenſola, Tom. II. pag. 23.

(*f*) Argenſola, Tom. I. pag. 22.

Description des Isles Moluques.

téraux, & non aux deſcendans en ligne directe. La Couronne n'en eſt pas moins élective, & l'on choiſit parmi ces collatéraux, celui qu'on juge à propos, ſans égard à la primogéniture. On préfere ordinairement les enfans dont les mères ſont de la plus illuſtre naiſſance. S'il y a eû des exemples contraires, c'eſt la violence qui a enfreint les loix. Le tître de *Djouw Poutri* ſignifie ſimplement *Madame la Princeſſe*. Surquoi il eſt à remarquer que de toutes les femmes du Roi de Ternate, il n'y en a qu'une que la Compagnie reconnoiſſe comme Reine, & à qui elle faſſe rendre des honneurs. On ne trouve rien dans les Relations Hollandoiſes qui ait rapport à la fonction particulière de ces Miniſtres publics dont on parle au premier article, quoique la chaſteté ne ſoit pas la vertu des Ternatois. Un homme qui n'auroit pas une maîtreſſe particulière, ne ſeroit point eſtimé, & paſſeroit pour un ruſtre qui ne ſçait pas ſon monde. Les Hollandois ne ſont guéres plus ſcrupuleux ſur ce point que les Inſulaires. On voit peu de jeunes gens à Ternate, qui ne tiennent une fille en chambre, & ce déſordre eſt porté ſi loin, que ceux même qui devroient par état l'empêcher, ſont ſouvent les premiers à en donner l'exemple.

Artifices des femmes.

Il n'y a pas de Pays au monde, où les femmes employent plus d'art pour ſéduire les hommes. Peu capables d'inſpirer de l'amour par leurs attraits naturels, elles les relèvent par des graces empruntées de leurs habillemens, de leurs manières, de leurs minauderies & de leurs danſes laſcives. On en a même entendu qui ſe vantoient de pouvoir, en tournant ſeulement une certaine fleur d'or qu'elles portoient dans leurs cheveux, amener, quand elles voudroient, l'homme le plus indifferent à ſervir leur paſſion. On parle beaucoup auſſi de leurs philtres, ou plutôt de leurs poiſons, qu'elles ne manquent pas de faire prendre à leurs amans, dans un pinang, ou de quelque autre façon, dès qu'elles s'en voyent abandonnées. S'ils reviennent, elles ſçavent les guérir; mais s'ils partent, le poiſon produit tôt ou tard ſon effet. Ceux qui en ſont atteints tombent dans une eſpèce de délire, ou dans une maladie de langueur qui leur cauſe enfin la mort. Cependant Valentyn ne croit pas qu'elles puiſſent y attacher la vertu de ſe faire aimer, ou du moins il dit n'en avoir jamais eû l'expérience.

Habillement du Roi.

Pour donner une idée plus juſte de l'habillement des Inſulaires de Ternate, nous commencerons par celui du Roi, qui ſert communément de modèle à la plûpart de ſes Courtiſans. Ce Prince eſt vêtu à la Hollandoiſe, mais ajuſté d'une manière ſi bizarre, qu'on le prendroit plutôt pour un Charlatan que pour un Roi. Il porte tantôt un turban, tantôt un bandeau large, ouvert par le haut & orné de plumes blanches ſur le derrière en forme de couronne, avec des boucles de perles & de diamans d'eſpace en eſpace. Quelquefois on lui voit un bonnet de velours, fait comme celui d'un Grenadier, & enrichi de pierres précieuſes. Son habit eſt de velours verd ou rouge, ou de quelqu'autre riche étoffe de differentes couleurs, le plus ſouvent à boutons d'or avec de larges galons de même. Sur cet habit il porte un baudrier, & une épée à garde d'argent; mais ce n'eſt que pour les grands jours; autrement le cris eſt ſon arme familière. Quand il veut paroître magnifique, il prend encore une ceinture avec une chainette de diamans, ſurmontée d'une autre d'or, qui lui pendent au devant du corps. Sa chauſ-

ſure

I S

e n'en eſt pas
qu'on juge à
ent les enfans
des exemples
de *Djouxo Pou-*
emarquer que
que la Com-
es honneurs.
ort à la fonc-
premier arti-
Un homme
né, & paſſe-
ne ſont guè-
eu de jeunes-
déſordre eſt
er, ſont ſou-

lus d'art pour
leurs attraits
habillemens,
ives. On en
ulement une
er, quand el-
n. On parle
elles ne man-
de quelque
ennent, elles
rd ſon effet.
ou dans une
Valentyn ne
ou du moins

ires de Ter-
ment de mo-
Hollandoiſe,
our un Char-
bandeau lar-
ère en forme
ce en eſpace.
n Grenadier,
ou rouge, ou
ivent à bou-
orte un bau-
r les grands
eut paroître
de diamans,
Sa chauſ-
ſure

FEMME MESTICE DE TERNATE.
EEN MISTICE VROUW VAN TERNATE.

ſure eſt une eſpèce de petites bottines de drap rouge avec des galons d'or en deux ou trois endroits; mais il ſe ſert de ſouliers comme les Hollandois. DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

Les autres Inſulaires vont légèrement vêtus, à cauſe de la chaleur du climat, la plûpart n'ayant qu'un *Badjou*, ou pourpoint de toile de coton, aſſez large, ouvert par devant, & qui leur va juſqu'aux genoux; Quelques-uns ſont de chits ou d'autre fine étoffe de ſoye. Ils portent là-deſſous des haut-de-chauſſes de coton, & n'ont ni chapeaux, ni manteaux, ni bas, ni ſouliers. Leur habillement de tête eſt un *Boulan-boulan*, ou une bande de toile rouge ou blanche, ou d'autre étoffe de ſoye, & quelquefois un ſimple bourrelet blanc. L'uſage du *Diſtar*, qui eſt un beau turban, eſt moins commun, & il n'appartient qu'aux Princes ou aux Grands du Royaume, d'y ajoûter des houpes d'or & d'argent. La plûpart vont pieds nûs. Les principaux ſe ſervent de ſandales de bois, qu'ils nomment *Cheripous*, & qui ont un petit bouton rond qu'on paſſe entre les deux premiers doigts du pied; mais il ne leur eſt pas permis de porter ces ſandales en préſence du Roi. Habillement des hommes.

L'Habillement des femmes du commun diffère peu de celui des Javanoiſes, & ne conſiſte qu'en un morceau de toile de coton, dont elles s'envelopent le corps depuis la ceinture en bas, ſans s'embarraſſer de ſe couvrir le ſein, d'autant moins que cet état favoriſe leur incontinence. Les femmes d'une certaine qualité affectent ſur ce point un peu plus de modeſtie, & mettent un mouchoir, mais d'une gaze ſi fine & ſi claire que loin de rien dérober à la vûe, elles croyent même en tirer plus d'avantage, ſur-tout dans leurs danſes, qu'elles exécutent avec beaucoup de grace & d'adreſſe. Elles ſont paſſionnées pour ce divertiſſement, qui leur procure l'occaſion de ſe faire voir, & dont elles profitent avec empreſſement, parce qu'il eſt aſſez rare qu'elles ſe montrent dans les ruës. Lors qu'elles paroiſſent en compagnie, ce qui ne leur arrive pas ſouvent, elles ſont richement parées. Un de leurs principaux ornemens, outre leurs mouchoirs brodés, eſt le *Salindang*, eſpèce d'écharpe pliſſée, d'une belle étoffe de ſoye, bordée de dentelles ou de franges d'or, qui leur deſcend de l'épaule gauche juſqu'à la ceinture, & qu'elles ont coûtume d'étaler ſur leurs genoux quand elles ſont aſſiſes. Les plus conſiderables, à l'imitation des femmes *Meſtices*, portent une ſorte de *Badjous*, ou de demi-chemiſes de gaze blanche, par deſſus une *Chiole* ou camiſole de toile fine, garnie de petits boutons d'or, dont elles ſe ſervent pour relever leur gorge & la tenir dans cet état, tandis que la gaze qui la couvre, ſemble leur preter encore de nouveaux agrémens (*g*). Pour leurs robbes, elles employent des morceaux de diverſes étoffes de ſoye, rayées d'or ou d'argent, & à fleurs, dont elles s'envelopent deux ou trois fois, autour d'un *Tapi*, ou petit habit de deſſous, qui les ſerre ſi fort ſur le derrière, que pour la forme du corps, c'eſt comme ſi on les voyoit nuës; ce qui paroît d'abord Habillement des femmes.

(*g*) Voyez la Figure, qui mérite d'être examinée avec quelque attention. On ne pouvoit pas mieux repréſenter un habit blanc en gravûre.

DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

d'abord assez étrange, mais on s'y accoûtume avec le tems. On ne leur voit point de pendans-d'oreilles ni de colliers de diamans, de perles, ou d'autres pierreries, si l'on en excepte la Famille Royale, & quelques Dames de la première qualité, qui ont de belles bagues & des poinçons de tête faits en forme de grandes roses de diamans ou de rubis, à la place desquels, d'autres se servent de fleurs d'or artistement travaillées, pour nouër leurs cheveux sur le derrière de la tête. On ne parlera point ici de leurs bracelets & pendans-d'oreilles d'or, qui leur sont communs avec plusieurs autres femmes de l'Orient (*b*). Celles qui sont de basse condition, vont pieds nûs; mais pour peu qu'elles soyent distinguées, elles portent des pantoufles, comme les Mestices, & quelques-unes même des bas de soye de differentes couleurs, quoique la rouge soit la plus estimée & la plus ordinaire.

Leur figure.

LES femmes des Ternatois ne sont pas blanches, mais bazanées comme les hommes. A la couleur près, elles ont le visage agréable, l'air doux & caressant, les manières polies & engageantes. Elles ont un soin particulier de leurs dents, qui sont blanches, ou d'un noir luisant, & toûjours extrêmement propres. Ce sont les femmes qui travaillent dans ce Pays. Les hommes mènent une vie fort fainéante, & il y en a très-peu qui veuillent s'appliquer aux arts ou aux sciences. Quand ils ont le nécessaire, ils ne cherchent point le superflu. Rien ne leur paroit plus ridicule que de voir les Chrétiens prendre tant de peines, essuyer tant de fatigues & s'exposer à tant de dangers, souvent pour satisfaire une chimère, qui est leur ambition. Les choses vont tout autrement à Ternate. Chacun y est l'Architecte de sa propre maison: chacun fait ses habits, se creuse un canot d'un gros tronc d'arbre, pêche du poisson dans la Mer, ou va chasser dans les bois le gibier dont il a besoin pour sa nourriture.

Vie oisive des hommes.

Leurs maisons & leur ameublement.

LEURS maisons ne sont faites que de branches de sagu, ou de bambous fendus, qu'ils crépissent de fumier & de chaux. Il est rare d'en trouver quelques-unes qui soyent construites de bois. Pour couverture, ils se servent d'*atap*, ou de feuilles de cocotier jointes ensemble. Leurs fenêtres sont de roseaux. Ils ne ferment point leurs portes de nuit, parce que n'ayant pas grand chose à perdre, ils craignent peu les voleurs. D'ailleurs s'ils ont quelque argent, ils l'enfouïssent en terre. Mais la plûpart sont pauvres, sur-tout depuis qu'on leur a ôté le Commerce des cloux de girofle, qui étoit autrefois la source principale de leurs richesses. La passion pour les meubles ne les domine pas. Ils les regardent comme un embarras. Une ou deux petites nattes leur tiennent lieu de tables, de bancs, de chaises, & le plus souvent même de lits. Ils se couchent dessus pour dormir, s'envelopent le corps d'un drap, & reposent leur tête sur leur coude. Les plus distingués ont une espèce de canapé avec un petit matelas. Ils n'ont ni coffres ni armoires, & pour serrer leurs habits, s'ils en ont de rechange, ils ne se servent que de gros roseaux enfumés. Les feuilles du pisang, sont à la fois leurs assiétes, leurs napes & leurs serviettes. Leur batterie de cuisine se réduit à quelques méchans couperets, quelques pots

(*b*) Voyez ci-dessous la Description d'Amboine.

pots à cuire, & quelques écuëlles de porcelaine pour boire; encore la plûpart y ſubſtituent-ils les coques de noix de cocos ou les bambous. Ajoûtés-y une hache rouillée pour couper du bois, de vieux filets pour pêcher, quelques inſtrumens pour préparer le ſagu, & c'eſt-là tout ce qui compoſe leur ménage. DESCRIPTION DES ISLES MOLUQUES.

LA même ſimplicité règne dans leurs repas. L'eau eſt leur boiſſon commune, mais lorſqu'ils veulent ſe réjouïr, ils y mêlent quelques liqueurs, qui ont la vertu de les enyvrer, étant buës avec excès. Le ſagu eſt leur pain ordinaire. Le riz n'eſt guères en uſage que dans les occaſions où ils ſe donnent des feſtins. Ils font peu de cas des légumes. La volaille ou le gibier n'eſt que pour les grands jours de fête, le poiſſon eſt leur principale nourriture. Ils le mangent frais, ſec ou ſalé, & le font frire en huile, ou l'aſſaiſonnent de beaucoup d'épiceries. Leurs alimens.

LEUR manière de pêcher eſt aſſez remarquable. Ils prennent d'abord des petits poiſſons, avec diverſes ſortes de filets. Enſuite, pour en avoir de plus gros, ils mettent debout, à l'avant du bâtiment, un grand roſeau, où ils paſſent une corde au bout de laquelle eſt attaché un hameçon ſurmonté d'une feuille pour que le vent le faſſe voltiger en avant. Sur l'arrière du bâtiment eſt aſſis un homme, qui jette les petits poiſſons à l'avant pour attirer les gros & les prendre. Ils ſe ſervent auſſi d'un panier qu'ils font deſcendre à fond, & après qu'il y a été quelque-tems, ils regardent s'il y a du poiſſon pris. S'il y en eſt entré, un des gens qui ſont dans le bâteau, plonge, & ramène le panier au-deſſus de l'eau, qui eſt ſi claire dans ces parages, qu'on peut aiſément voir nager les poiſſons. Manière de pêcher le poiſſon.

LEURS Mariages ſont peu differens de ceux des autres Peuples orientaux qui font profeſſion du Mahométiſme. Un homme qui veut ſe marier ne voit jamais la femme qu'il recherche avant le jour qu'il l'épouſe. Il doit s'en rapporter au témoignage de quelques-unes de ſes parentes qui la connoiſſent, & qui lui ſervent d'entremetteuſes. Après le mariage, ſi la femme ne plaît pas au mari, comme il arrive ſouvent, il lui eſt permis d'en prendre une ſeconde, une troiſième, enfin autant qu'il en peut nourrir. On ne fait pas longtems l'amour dans ce Pays. Au lieu de billets doux, les Inſulaires, à l'exemple de pluſieurs autres Peuples des Indes, expriment leur paſſion par des fleurs, des fruits & autres choſes qu'ils ſçavent diſpoſer de manière à faire comprendre juſqu'à leurs plus ſécrettes penſées. Ils employent même quelquefois cette méthode dans les affaires d'Etat de la dernière importance (*i*). Nous ne nous étendrons pas davantage ſur leurs mœurs, leurs uſages & leurs coûtumes, pour éviter de tomber dans des répétitions qui n'ajoûteroient rien aux remarques qu'on a déjà eû occaſion de faire ailleurs (*k*).] Leurs Mariages.

(*i*) Valentyn. Second Voy. des Holl., & Voy. de Schouten, pag. 91. & ſuiv.

(*k*) Voyez en particulier la Deſcription de l'Iſle de Java, au Volume précédent.

Deſcription

DESCRIPTION D'AMBOINE.

Description d'Amboine.

Isle d'Amboine comptée au rang des Moluques.

L'ISLE d'*Amboine*, que quelques-uns mettent aussi au rang des Moluques, est située à quatre degrés de latitude du Sud. Elle fût découverte par les Portugais en 1511 (*a*). Les Hollandois la leur enlevèrent le 23 de Fevrier 1605 (*b*). Dès la même année, la Compagnie de Hollande y avoit un Gouverneur, qui se nommoit Frederic *Houtman*. Ce Gouverneur en fit à l'Amiral Matelief, qui y passa en 1707, la

Sa Description.

Description suivante : Cette Isle, dit-il, est divisée en deux parties, & presqu'en deux Isles, par deux golfes qui s'enfoncent dans les terres. On y comptoit aussi [dans la petite partie où est le Fort,] vingt habitations d'Insulaires, qui pouvoient mettre deux mille hommes sous les armes, tous Chrétiens, [du moins de nom, & dont la moitié étoient affectionnés aux Hollandois.] La grande partie de l'Isle, nommée *Hitto*, avoit quatre Villes ou quatre habitations principales, dont chacune en avoit sept autres petites sous sa jurisdiction. Elles pouvoient fournir quinze cens hommes pour la guerre, la plûpart Maures, c'est-à-dire Mahométans, & qui relevant du Fort étoient sous la domination des Hollandois.

CE Fort tenoit en bride non-seulement toute l'Isle, mais encore les Isles voisines, jusqu'à celle de Banda. Mais il avoit proprement, dans sa dépendance, quatre autres Isles qui se nommoient en général Isles d'*Uliassser* (*c*), & qui abondoient en sagu. Leurs habitans s'attribuoient la qualité de Chrétiens; mais on auroit pû les nommer *Chrétiens sauvages*, puisque suivant la remarque de l'Auteur Hollandois, ils mangeoient encore la chair de leurs ennemis, lorsqu'ils les pouvoient prendre.

Deux factions des Olisivas & des Olilimas.

LES Insulaires d'Amboine étoient divisés en deux factions, qui se nommoient *Olisivas* & *Olilimas*. La plûpart des Maures étoient de la seconde. Olisivas signifioit dans leur langue *neuf pays*, & Olilimas, *sept pays*. Ces deux races, anciennement habituées dans l'Isle, y étoient venues de differens Pays, & chacune avoit conservé son langage particulier, qui n'étoit pas entendu de l'autre. Presque tous les *Olilimas* étoient Mahométans, & les autres étoient un mêlange de Chrétiens, de Mahométans & d'Idolâtres. Les mêmes factions règnoient dans les Isles voisines.

DANS la petite partie de celle d'Amboine, on comptoit douze races d'Olisivas, toutes Chrétiennes, qui pouvoient mettre sur pied douze cens trente-cinq hommes, de l'âge militaire; & onze races d'Olilimas, qui en pouvoient

(*a*) L'Edition de Paris porte en 1515, *c'est-à-dire*, ajoûte-t-elle, *en même-tems que Ternate*. Or il est connu qu'Antoine *Abreus*, accompagné de François *Serrano* & de Ferdinand *Magellan*, vint à Amboine en 1511, & que ce fut seulement l'année suivante, que Serrano, qui avoit été separé de lui par une tempête, depuis leur départ de Banda, arriva à Ternate, après bien des infortunes. R. d. E.

(*b*) Voyez dans le Volume précédent, pag. 357, les circonstances de ce grand évenement, que Mr. Prevost, d'après De Graaf, avoit encore abusivément rapporté ici à l'année 1603, & le Gouvernement de *Houtman*, à l'année 1607. R. d. E.

(*c*) Par corruption pour *Liase*, nom que les Insulaires donnent aussi à l'Isle *Honimoa*. Voyez ci-dessous. R. d. E.

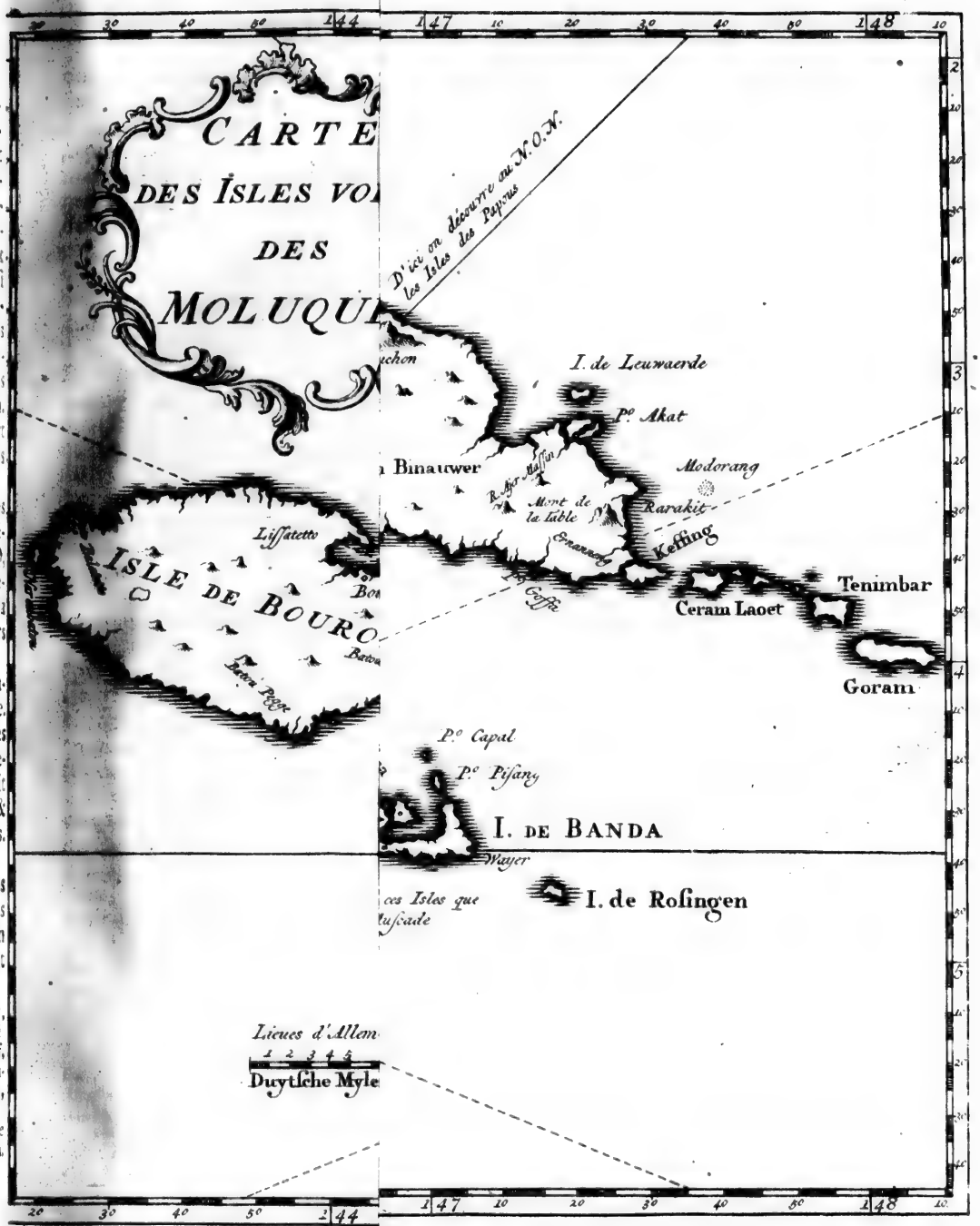
CARTE
DES ISLES VO
DES
MOLUQU
D'ici on découvre au N.O.N. les Isles des Papous
I. de Leuwaerde
Pº Akat
Binauwer
Modorang
Rarakit
Keffing
Tenimbar
Ceram Laoet
Goram
ISLE DE BOURO
Lissatetto
Pº Capal
Pº Pisang
I. DE BANDA
I. de Rosingen
Lieues d'Allem
Duytsche Myle

KAA[illegible]ILANDEN.

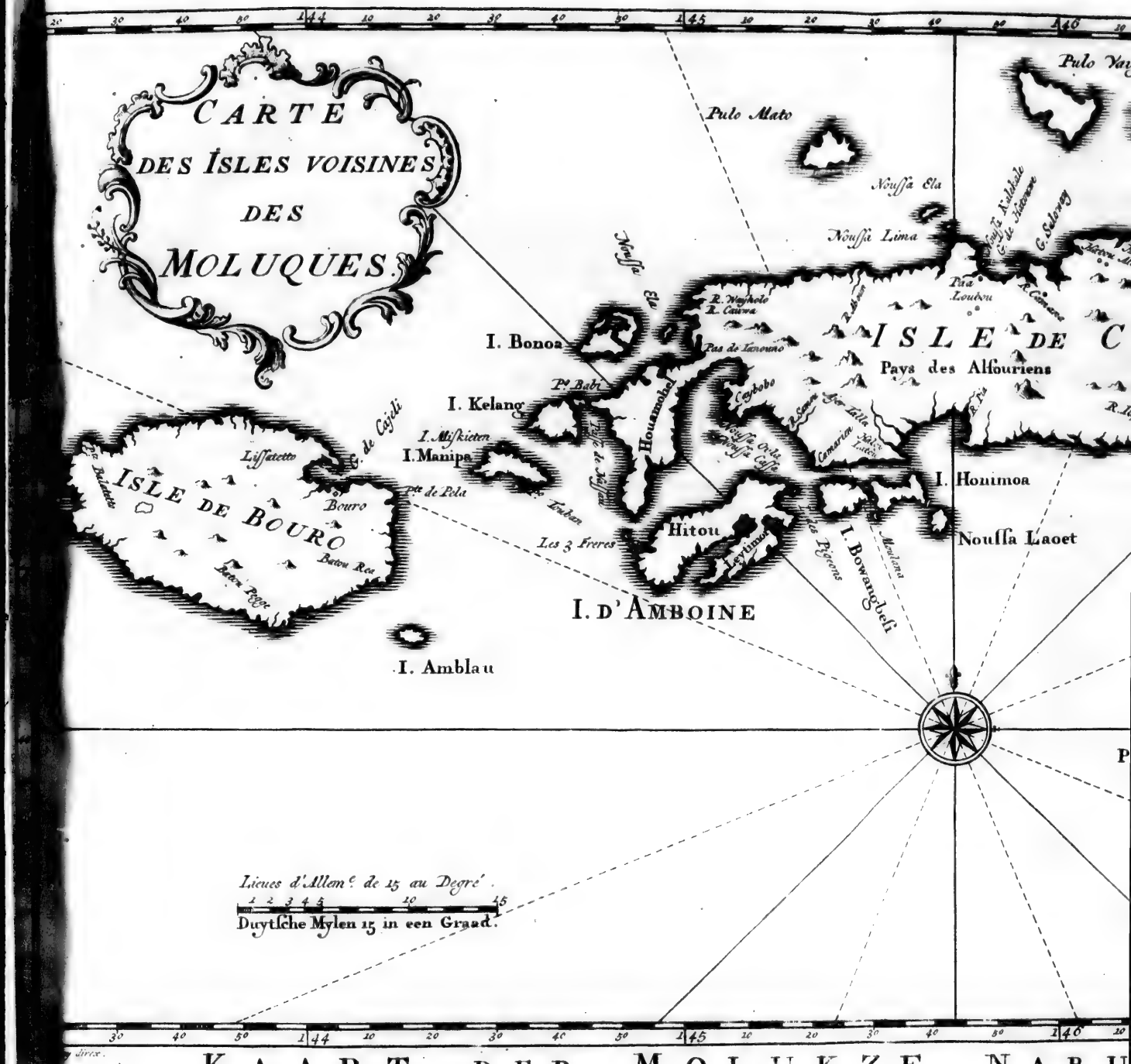
CARTE
DES ISLES VOISINES
DES
MOLUQUES.
Pulo Mato
Noussa Ela
Noussa Lima
Pulo Yan
Noussa Ela
R. Wayhelo
R. Cauwa
I. Bonoa
Pas de Tanouno
ISLE DE C
Pays des Alfouriens
Pt. Babi
I. Kelang
Housmoke
Ceyboo
I. Miskieten
I. Manipa
Liffatetto
ISLE DE BOURO
Boura
Batou Rea
Batou Pegat
Pte de Pela
Tuhan
Les 3 Freres
Hitou
I. Honimoa
Noussa Laoet
I. Bowangbeli
Les Pigeons
I. D'AMBOINE
I. Amblau
Lieues d'Allem.e de 15 au Degré.
Duytsche Mylen 15 in een Graad.
KAART DER MOLUKZE NABU

NABURIGE EILANDEN.

pouvoient armer onze cens quatre-vingt-dix. [La race de Roſſanive, qui faiſoit nombre parmi ces dernières, étoit moitié Chrétienne.] Le Chef des Roſſanives, en 1607, ſe nommoit *Fernando*. Il permit à ſon frère, nommé *Sapoti*, de faire le Voyage de Hollande, pour y apprendre la langue & les manières du Pays. Sapoti étoit un homme fort bienfait; mais il mourut pendant la Navigation, au mois d'Août de l'année ſuivante. A Hitto, ou dans la grande partie de l'Iſle, il y avoit ſept races d'Oliſivas, dont trois étoient Chrétiennes, deux Mahométanes & deux Idolâtres. Elles pouvoient fournir mille & trente hommes de guerre. Les Olilimas, au nombre de trente races, toutes Mahométanes, pouvoient mettre en campagne deux mille cinq cens quinze hommes.

Description d'Amboine.

Les noms particuliers des quatre Iſles d'Uliaſſer, ſont *Hatuaha*, *Tuaha*, *Themaho* & *Neuſalaho* (*d*). Dans la première, on comptoit quatre races d'Olilimas, qui pouvoient fournir neuf cens cinquante hommes, tous Mahométans; & quatre races d'Oliſivas, deux Chrétiennes & deux Idolâtres, qui en pouvoient lever cinq cens; Dans la ſeconde Iſle, deux races d'Oliſivas, Idolâtres, qui avoient deux cens vingt hommes de milice; Dans la troiſième, quatre races d'Olilimas, Mahométans, qui avoient quatorze cens hommes, & trois d'Oliſivas, Idolâtres, qui en avoient deux cens quatre-vingt. A Neuſalaho, il y avoit quatre races d'Oliſivas, Idolâtres, qui pouvoient fournir ſix cens hommes. Ainſi dans l'Iſle d'Amboine & celles d'Uliaſſer, on pouvoit trouver alors neuf mille neuf cens quarante hommes capables de porter les armes & tous ſujets de la Hollande. Celle de Ceram, qui n'eſt qu'à deux lieues d'Amboine au Nord, étoit alors ſous l'obéïſſance du Roi de Ternate. On y connoiſſoit du côté d'Amboine, quatre races d'Olilimas, Mahométans & Idolâtres, qui pouvoient mettre ſous les armes huit mille deux cens hommes (*e*), & ſix races d'Oliſivas, qui en pouvoient fournir deux cens ſoixante. Mais l'intérieur & les autres côtés de l'Iſle, contenoient d'autres races qui n'étoient pas connues (*f*).

Iſles d'Uliaſſer dépendantes d'Amboine.

Toutes les Relations Hollandoiſes du même tems donnent vingt ou vingt-quatre lieues de circuit à l'Iſle d'Amboine, & s'expliquent dans les mêmes termes ſur les deux parties dont elle eſt compoſée. Au côté occidental, ſuivant la Relation du Voyage de Matelief (*g*), on trouve un grand Port, qui s'enfonce l'eſpace de ſix lieues dans les terres, & qui peut contenir un nombre infini de Vaiſſeaux. Il eſt preſque par-tout ſans fond, excepté vers le Fort, où le fond eſt de bonne tenue: ſa largeur, qui eſt d'abord de deux lieues, ſe reſſerre enſuite de la moitié. Au côté oriental eſt un grand golfe qui répond à ce Port. Le terrein qui les ſépare n'eſt que d'en-

Témoignage des anciennes Relations.

(*d*) Valentyn n'en comprend que trois ſous ce nom, ſçavoir *Oma* ou *Boang-beſi*, *Honimoa* & *Nouſſa-Laoet*. On ne compte pas la petite Iſle *Moulana*. R. d. E.

(*e*) L'Edition de Paris porte quarante races d'Olilimas, & ſeulement mille deux cens hommes. R. d. E.

(*f*) Journal de Matelief, au Recueil de la Compagnie de Hollande.

(*g*) Mr. Prevoſt, qui avoit tout brouillé dans cette Deſcription, renvoye ici le Lecteur au Premier Voyage des Hollandois, qui n'avoient cependant pas été à Amboine. Cet Article, de même que le ſuivant, eſt tiré de la Relation de Matelief, & ce qui précède contient le Rapport du Gouverneur d'Amboine. R. d. E.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

d'environ quatre-vingt perches. Il eſt ſi bas qu'en le creuſant de la hauteur d'un homme, on auroit joint facilement les deux golfes. Déja même les Pirogues & les Caracores qui venoient de l'Eſt au golfe occidental, aimoient mieux ſe faire tirer par deſſus cette eſpèce d'Iſthme, que de faire le tour de l'Iſle, & ce travail ne demandoit pas plus de deux heures.

L'AIR du Pays eſt ſain, quoique la chaleur y ſoit exceſſive; le riz, le ſagu, & les fruits en abondance. Le bois de conſtruction n'y manque pas, & le brou de cocos y fournit des cordages. La plus grande partie de l'Iſle étoit alors inculte, par l'indolence des habitans, qui ne ſe donnoient pas la peine de planter des girofles. Mais la nature leur en fourniſſoit aſſez pour en faire un continuel commerce. Leurs mœurs, leurs uſages & leurs armes étoient à peu près les mêmes qu'à Ternate (*b*).

Témoignage de Gilles Seiſt ſur l'Iſle d'Amboine.

EN 1627, Gilles *Seiſt*, Commiſſaire envoyé de Batavia, avec les Vaiſſeaux l'*Orange* & la *Brille*, trouva l'établiſſement d'Amboine dans un état beaucoup plus floriſſant (*i*). Les marchandiſes étoient bien conditionnées dans les magaſins, les vivres en abondance & le grand Fort bien pourvû. Ce Fort, dit-il, dans ſa Relation (*k*), eſt au bord du rivage. Les Vaiſſeaux peuvent mouiller à une demie portée de mouſquet, ſur un fond de bonne tenue. Ils ſont à l'abri de la plûpart des vents dans l'enfoncement du golfe. Seiſt amenoit une recrue de cent ſoixante Soldats, pour renforcer la garniſon du Fort, qui étoit encore compoſée de quatre cens cinquante hommes, mais dont une partie avoit été diſtribuée dans d'autres retranchemens pour la ſûreté de l'Iſle. Il admira, dans le Fort, un grand bâtiment qui eſt fait pour loger le Gouverneur & les Officiers. Sous les appartemens, ſont les magaſins des vivres & des autres proviſions. Au deſſus règne un ſecond étage, qui contient les toiles. L'arſenal eſt un autre édifice, qui n'a pas moins de beauté & qui eſt couvert de tuiles. Les toiles ſe vendent dans une grande boutique du Fort, à côté de la porte qui regarde les terres, où les Etrangers, comme les Inſulaires, ont la liberté d'aller choiſir ce qui leur convient.

LES ſujets Négres qui habitoient près du Fort, étoient au nombre de ſeize cens vingt, dont plus des trois quarts étoient capables de porter les armes; & dans toute l'Iſle on en comptoit trois mille ſoixante, que la Compagnie pouvoit employer en qualité de Soldats. Quatre habitations Mahométanes qui lui étoient ſoûmiſes, deux à la pointe Oueſt-Sud-Oueſt de l'Iſle, qui ſe nomment *Larique* & *Wacqueſie*, & deux autres au bout occidental, nommées *Ourie* & *Aſſelouli*, n'étoient pas moins fidèles à l'obéiſſance que les Inſulaires Chrétiens. *Hatua*, *Caylola* & *Cabeau*, trois habitations de l'Iſle d'*Oma*, avoient pris ſujet de quelques mécontentemens pour ſecouer le joug; mais il y en avoit trois autres, nommées *Oma*, *Abora* & *Crieu*.

(*b*) [Journal de Matelief &] Relation du ſecond Voyage des Hollandois aux Indes Orientales, au Tome II. du Recueil de la Compagnie.

(*i*) Dans l'Edition de Paris, cette Relation de Seiſt ſe trouve placée après celle de De Graaf, apparamment par l'erreur de date qui s'eſt gliſſée entre ces deux Relations: dont la première porte 1677, au lieu de 1627, & la dernière 1606, pour 1687. R. d. E.

(*k*) Tom. IV. du Recueil de la Compagnie, pag. 212 & ſuiv.

Crieu, qui étoient demeurées soûmises & qui contenoient les rebelles dans leurs bornes. L'Isle d'Uliasser avoit neuf Bourgs, dont sept, composés de quinze cens habitans, reconnoissoient l'autorité de la Compagnie. Les deux autres lui étoient moins attachés, mais ils ne contenoient qu'environ six cens hommes. L'Isle de Neusalaho avoit dans ses trois Bourgs quinze cens hommes, qui relévoient aussi du Fort d'Amboine. Enfin tous les Insulaires de la dépendance de la Compagnie, soit dans Amboine ou dans les Isles voisines, montoient à sept mille quatre cens hommes.

Description d'Amboine.

Elle avoit quantité de Sujets dans l'Isle de Ceram, quoique la grandeur de cette Isle, qui a cinquante-six lieues de long sur seize de largeur, y rendît ses progrès plus difficiles. On y comptoit néanmoins dans ses intérêts ou dans sa dépendance, l'habitation de *Canarie*, qui est au Nord de l'Isle d'Oma; celle de *Louma Caïa*, à quatre lieues Est de Canarie; *Lattoi* & *Hollai*, à deux lieues Est de *Louma Caïa*; *Quelqueponti* ou *Hatousieli*, qui est deux lieues plus loin, & *Coacq*, qui en est à quatre, & où les Hollandois ont eû un Fort nommé *Hardewyk*. Dans toutes ces habitations, qui prenoient la loi du Fort d'Amboine, on comptoit six cens hommes capables de porter les armes. Mais plus loin, dans l'intérieur de l'Isle, il y avoit six habitations Idolâtres, qui rendoient obéïssance à la Compagnie, & qui pouvoient nommer trois mille hommes; gens braves & industrieux, que le Gouverneur d'Amboine s'efforçoit de retenir dans ses intérêts (*l*). Lorsqu'il avoit besoin de leur secours, il les envoyoit prendre dans des Caracores, parce qu'habitant des lieux montueux, ils sont sans barques & sans aucune connoissance de la Navigation. A l'Est de Coacq, la Côte offre trois autres habitations, qui ont entr'elles six mille six cens hommes capables de porter les armes, & qui avoient prêté serment de fidélité au Fort d'Amboine, mais moins par affection que par crainte. Aussi le Gouverneur Hollandois y prenoit-il peu de confiance. Plus loin dans les terres, il y en a quatre autres, qui obéïssoient mal à ses ordres, quoiqu'elles fissent profession de relever aussi du Fort. La difficulté de réduire l'Isle entière, ou d'assujettir à des loix plus étroites la plûpart des habitations soûmises, venoit du Roi de Ternate, qui étoit mal alors avec les Hollandois, & qui ayant toûjours compté l'Isle de Ceram dans son domaine, en possédoit encore une partie considérable. Il y entretenoit des Gouverneurs & des troupes. *Lucielle*, principal poste des Ternatois, est située sur une montagne, qui n'a d'accès que par un chemin détourné, où six hommes peuvent monter de front, mais qui n'étoit pas bien connu des Hollandois. Cette place étoit défendue par deux ou trois pieces de canon, & par une garnison de quatre-vingt-dix hommes. De *Lohou* relévoient les Bourgs d'*Augen* & de *Locki*; où l'on recueilloit tant de cloux de girosle, que la dernière moisson en avoit produit

Sujets des Hollandois dans l'Isle de Ceram.

Forces du Roi de Ternate dans la même Isle.

(*l*) L'Auteur vante moins la valeur de ces payſans que leur induſtrie, qui les rend doit redoutables à tous leurs voiſins. Ils vont, dit-il, par petites troupes, dans les montagnes, vivent de racines & de toutes ſortes d'inſectes, s'enveloppent le corps de fines écorces couvertes de mouſſe, ce qui les fait prendre pour des troncs d'arbres, & dans cet état ils ſe mettent en ſentinelle, pour fondre avec plus de ſûreté ſur les paſſans. R. d. E.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

duit quatre cens barres. Il y croît auſſi aſſez de ſagu pour la ſubſiſtance des habitans. [*Thiel* eſt à la pointe la plus méridionale de Ceram (*m*).] *Cambelle* & *Liſſidi*, qui n'en ſont pas éloignés, fourniſſent, dans les bonnes années, trois ou quatre cens barres de girofle. Par le travers de Cambelle, au Nord, on trouve une Iſle nommée *Kélang*, qui dépend des habitations de Cambelle & de Liſſidi. Elle ne produit point de cloux; mais les habitans, qui peuvent armer quatre cens hommes, vivent de rapines & de piraterie. C'étoit particuliérement de ces ſix habitations, que les Hollandois avoient à redouter des obſtacles. Elles étoient liées ſécretement avec le Chef de Hitto, dont la Juriſdiction s'étendoit dans l'Iſle d'Amboine, depuis l'habitation qui ſe nomme *les trois Freres* (*n*) à l'Oueſt, juſqu'à celle de *Thiel* à l'Eſt, c'eſt-à-dire, dans une grande partie de l'Iſle. Ce Chef, ou ce Capitaine, qui avoit trois mille hommes de guerre ſous ſes ordres, plus adroit & plus diſſimulé qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs, ne laiſſoit pas de vivre en bonne intelligence avec les Hollandois; mais quoique leur ſujet, comme tous les autres habitans de l'Iſle, il prenoit la qualité de leur allié; & les Hollandois étoient informés que depuis deux ans il attendoit des ſecours, que le Roi de Ternate lui faiſoit eſpérer pour ſe déclarer contr'eux. Seiſt ne déguiſe pas les raiſons qui avoient irrité ce Prince. 1°. Jean (*o*) *Speult*, Gouverneur d'Amboine avant *Gorcum* qui l'étoit alors, avoit employé toutes ſes forces pour ruiner le girofle dans tous les lieux qui dépendoient de Ternate. 2°. Les Hollandois vouloient introduire leur monnoye pour payer les cloux. 3°. Ils violoient les privilèges de ſes rades, en y enlevant les Jonques de Macaſſar. 4°. Ils s'efforçoient d'appeſantir les chaînes des habitans, pour les tenir plus facilement en bride dans tous les lieux où la Compagnie avoit porté ſes conquêtes; ce que le Roi de Ternate ne prétendoit pas ſouffrir à l'égard des habitans de la Côte de Ceram, qu'il regardoit toûjours comme ſes ſujets. D'un autre côté le Gouverneur d'Amboine étant convenu avec les Inſulaires, de leur payer régulièrement le girofle à ſoixante réales de huit la barre Portugaiſe, s'oppoſoit au Commerce étranger, quoiqu'ils eûſſent ſouvent l'occaſion de tirer cent & juſqu'à cent vingt réales de la barre. Ces divers ſujets de plainte avoient produit des mécontentemens qui s'étoient déclarés, & dont on ne devoit attendre à l'avenir que des violences & des hoſtilités ouvertes.

Mécontentemens mutuels entre les Inſulaires & les Hollandois.

SEIST, pour remédier à tant de maux, jugea d'abord [qu'il ſeroit] à propos de bâtir de nouvelles Forteresſes dans tous les lieux où l'autorité du Gouverneur avoit beſoin de ce ſoûtien, ſur-tout à Larique & à Ourie, & d'y mettre des garniſons proportionnées. Il conſeilla non-ſeulement de chaſſer tous les Négocians étrangers, Malais, Javanois, & Macaſſars, mais encore d'enlever leurs Jonques ou de les brûler dans les Ports. Son principe étant que les affaires de la Compagnie ne ſeroient jamais bien établies dans l'Iſle d'Amboine, ſi tous les habitans n'étoient parfaitement ſoûmis, il propoſa d'extirper ou de chaſſer toutes les races Mahométanes, pour introduire

Conſeils de Seiſt pour aſſurer l'Iſle d'Amboine aux Hollandois.

(*m*) C'eſt apparemment *Sibil* ou *Siël*, nom de cette pointe de *Houwamobel*, & d'une ancienne habitation qui n'en étoit pas éloignée. On ne doit pas le confondre avec *Thiel*, ſitué à l'Eſt d'Amboine.

(*n*) Ce n'eſt point une habitation, mais trois petites Iſles ainſi nommées. R. d. E.

(*o*) De Graaf l'appelle *Herman Speit*.

troduire des Chrétiens à leur place. C'étoit en même-tems le ſeul moyen de tenir en bride les Mahométans de Ceram. Mille Hollandois lui paroiſſoient ſuffire, avec les Inſulaires qui étoient affectionnés à la Compagnie, pour chaſſer, dans l'eſpace de cinq ou ſix mois, le Capitaine de Hitto & toute ſa faction. Il comprenoit qu'après cette expédition, on auroit beſoin de cinq ou ſix ans pour repeupler l'Iſle; mais avant que de commencer l'entrepriſe, il vouloit qu'on s'aſſurât du nombre de Chrétiens néceſſaire, & qu'on les tînt prêts pour l'uſage auquel on devoit les employer. Il recommanda auſſi qu'on tînt la main à l'exécution d'un Réglement fort utile du Gouverneur Gorcum, qui obligeoit chaque ſujet de la Compagnie de planter & de cultiver chaque année dix girofles. On ne ſçauroit douter que tous ſes projets n'ayent été remplis dans le tems, puiſque la puiſſance des Hollandois s'eſt ſi bien ſoûtenue dans l'Iſle, & qu'ils ne ſont parvenus ſans doute à ce point, que par les voyes dont la politique de Seiſt leur avoit tracé le plan. Cependant il paroît par le Traité de 1638 entre le Roi de Ternate & la Compagnie, que les races Mahométanes de Hitto ſubſiſtoient encore. C'eſt dans ce Traité célèbre que moyennant la ſomme annuelle de quatre mille réales de huit, le Roi de Ternate s'engagea pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, à livrer aux ſeuls Hollandois tous les cloux de girofle qui étoient ſous ſa dépendance (*p*).

Description d'Amboine.

Il y a trois Conſeils établis à Amboine; le Conſeil d'Etat, le Conſeil de Juſtice, & le Conſeil journalier. Le premier, qui eſt compoſé de quinze membres, juge ſouverainement toutes les affaires civiles & criminelles. Le Conſeil de Juſtice eſt compoſé de ſix perſonnes. Le troiſième, qui n'eſt pas plus nombreux, connoît, en première inſtance, des affaires communes, qu'il rapporte au Conſeil de Juſtice (*q*).

Trois Conſeils d'Amboine.

Pendant l'année où Seiſt exerça ſa commiſſion, les fraix des garniſons d'Amboine & des Comptoirs de ſa dépendance montèrent à 438394 livres. On y comptoit plus de ſix cens perſonnes aux gages de la Compagnie. En général, les principaux fraix ſont pour l'entretien des garniſons, pour les préſens, pour les Ecoles & les Etudians, pour les Hôpitaux, pour les Fortifications, pour l'Egliſe, & pour l'entretien d'un Vaiſſeau, de deux Yachts, & d'une Frégate; ſans y comprendre ceux qui ſe font pour deux Vaiſſeaux qu'on y envoye tous les ans de Batavia, chargés de vivres & de munitions de guerre, & qui remportent dans cette Capitale les cloux de girofle qu'on a recueillis. Les droits qu'on lève ſur le vin, ſur l'entrée & la ſortie des marchandiſes, ſur les beſtiaux; la capitation ſur les Chinois; les droits ſur les Cabaretiers, ſur les Diſtillateurs d'arrack, ſur les Maiſons qui ſe vendent, ſur les cocos, &c., montèrent la même année à 13947 livres (*r*).

Fraix de la Compagnie pour cet établiſſement.

„ Le Chriſtianiſme, ſuivant la remarque de l'Auteur, ne fait pas dans „ l'Iſle d'Amboine des progrès qui répondent au zèle de la Compagnie, ni „ à la dépenſe qu'elle fait dans cette vûe. Il lui en coûte chaque mois plus „ de cinq cens livres pour les Eccléſiaſtiques & pour les Maîtres d'Ecole. „ Le Service divin ſe fait le Dimanche; mais il ne paroît pas qu'on mar-

Etat du Chriſtianiſme dans l'Iſle.

„ que

(*p*) Recueil de la Compagnie, Tom. IV. pag. 288.

(*q*) Mémoire de Seiſt.

(*r*) *Ibidem.*

DESCRIPTION D'AMBOINE.

„ que beaucoup d'empreſſement pour y aſſiſter. Le ſermon & le ſervice „ en Hollandois commencent à huit heures & durent juſqu'à dix. Le „ ſermon en langue Malaie ſuccède & finit à onze heures & demie. Il s'y „ trouve environ trois cens Inſulaires, mais on y voit très-peu de Hollan- „ dois. Le Miniſtre catéchiſe le même jour cinq ou ſix enfans, & le reſte „ de la ſemaine ſe paſſe ſans aucune devotion publique." Seiſt ajoûte qu'il ne comprend pas pourquoi l'on n'apporte pas plus de ſoins à la converſion des Maures. „ Ils ne ſeroient pas tout-à-fait inutiles. On ſatisferoit au „ devoir de la conſcience & l'on y trouveroit aſſûrément des avantages „ temporels. J'ai même oui dire qu'il s'en trouve beaucoup qui ſont dans „ des diſpoſitions favorables, & qui prêteroient volontiers l'oreille aux „ inſtructions. Le Conſiſtoire avoit *une fois pris la réſolution* de leur envoyer „ un Eccléſiaſtique, pour demeurer parmi eux & les exhorter ſans ceſſe; „ mais elle eſt demeurée ſans effet".

Ecoles publiques.

LES Ecoles ſont aſſez bien ſervies. On en compte ſeize à Amboine & dans les Iſles de ſa dépendance; mais on y manque de papier & de plumes, ce qui fait que les enfans n'y peuvent apprendre qu'à lire. D'ailleurs les Maîtres ſe laſſent du travail, après y avoir employé quelque tems; & ceux qui leur ſuccèdent ayant beſoin de paſſer des années entières à étudier la langue, les progrès ſont malheureuſement retardés. Mais l'Auteur obſerve que tout imparfaits que ſont ces nouveaux Chrétiens, & quoique la plûpart n'ayent rien de plus que la profeſſion extérieure du Chriſtianiſme, ces foibles rayons de lumière ſervent du moins à leur donner quelques idées de vertu. Ils ont plus de douceur & de bonne foi que les Maures, & le Gouverneur Hollandois prend plus de confiance à leurs engagemens (*s*).

UNE

(*s*) Dans le nouvel ordre où nous avons mis les Deſcriptions des Moluques & d'Amboine de Mr. Prevoſt, ne ſçachant que faire du reſte de ſon récit, & ne voulant cependant rien perdre de ce qui peut s'y trouver de remarquable, nous ne voyons pas d'autre moyen que de le renvoyer ici dans les Notes.

„ Les ſujets de plainte qui avoient aliené „ le Roi de Ternate, & qui l'avoient porté „ même à faire la paix avec les Eſpagnols, „ n'empêchèrent pas Seiſt de ſuivre le cours „ de ſa commiſſion. Il alla mouiller avec „ ſes deux Vaiſſeaux dans la Rade de Terna- „ te, ſans aucune marque d'attention pour „ les reſſentimens de ce Prince. La pré- „ ſence de ſon Eſcadre, & le renfort d'hom- „ mes qu'il menoit aux Etabliſſemens de la „ Compagnie, fûrent une nouvelle mortifi- „ cation pour les Ternatois". (*Ici ſuit la Deſcription des Forts de Ternate, dont nous avons fait uſage ſous l'Article des Moluques. Seiſt ajoûte ſeulement que* „ les fraix de l'en- „ tretien de Maleye & de Tolucco montèrent „ cette année à 96117 liv.". *Memoire de Seiſt, pag. 237 & ſuiv. Après d'autres détails concernant les Iſles de Bachian & de Machian, que nous avons également rapportés à leur place, Mr. Prevoſt continuë de cette manière.*)

„ Enfin Seiſt nous donne, à la fin de ſon „ récit, les noms des Forts que les Eſpagnols „ conſervoient encore aux Moluques; ce „ qui ne ſe trouve juſqu'ici dans aucun autre „ Voyageur. *Ils en ont*, dit-il (1), *trois à Ternate, qui ſe nomment* Gammalamma, Dongiel *&* Callematte; *& deux à Tidor, nommés* Tahoula *&* Romi. *Pour la garde de ces Forts, ils entretiennent deux galères, dont chacune eſt armée de ſept pièces de canon & de vingt-trois hommes. Ils ſe fortifient de toutes parts, ils augmentent leurs garniſons, ils forment de grands projets pour nous chaſſer. C'eſt à nous d'y prendre garde & de renforcer nos nôtres.*

„ Ce conſeil d'un habile Obſervateur n'eſt „ pas demeuré ſans effet. Les forces de la „ Compagnie Hollandoiſe n'ayant fait „ qu'augmen-

(1) Memoire de Seyſt, pag. 296.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

Une Relation de 1687 (*t*), place l'Iſle d'Amboine à quatre degrés de latitude méridionale, & à cent quarante deux degrés de longitude (*v*); mais elle ne lui donne que quinze ou ſeize lieues de tour. Il eſt naturel de s'arrêter aux derniers éclairciſſemens, ſur-tout ſi l'on conſidère qu'une longue poſſeſſion des Iſles Moluques doit avoir apporté beaucoup de lumières aux Hollandois. L'Auteur fait une peinture curieuſe de l'état préſent d'Amboine. Il donne un quart de lieue de large à la langue de terre qui ſépare les deux golfes. On la nomme, dit-il, *le Pas de Baguewal*. Si elle étoit emportée par l'eau, ou creuſée par l'induſtrie des hommes, une même Iſle en compoſeroit deux. L'un des deux côtés ſe nomme *Roſanive*, & l'autre *Hitto* (*x*). Le côté de Roſanive contient la Ville d'Amboine & un Fort Hollandois, qui ſe nomme *la Victoire*. Celui de Hitto eſt auſſi bridé

Derniers éclairciſſemens ſur l'Iſle d'Amboine.

Roſanive & Hitto.

Forts Hollandois.

„ qu'augmenter par les progrès continuels „ de ſon Commerce, ſur-tout lorſqu'elle „ eût chaſſé les Eſpagnols des Iſles Moluques, & que s'étant fortifiée dans ſon célèbre établiſſement de Batavia, elle en eût „ fait comme un arſenal d'où elle pouvoit „ fournir des ſecours à toutes ſes autres poſſeſſions, on trouve d'année en année, „ dans les Mémoires de ſes Agens, une ſuite de proſpérités qui cauſent de l'admiration quand on les compare à leur origine. „ On y voit ſortir comme du néant une infinité de Forts & de nombreuſes garniſons. „ On y voit des Provinces qui ſe forment „ régulièrement, avec un rapport fidèle & „ bien ordonné à leur centre, d'où elles „ reçoivent leurs Gouverneurs & leurs munitions. On voit les Rois de Ternate „ conſentir à brûler tous les girofles de leur „ Iſle, pour rendre ce Commerce plus avantageux aux Hollandois dans celle d'Amboine. Enfin l'on y voit leur puiſſance „ établie ſur des fondemens ſi ſolides, que „ de leur propre aveu elle ne peut être „ ébranlée par les Peuples du Pays, & „ qu'ils ne la croyent pas plus en danger du „ côté de l'Europe. L'Hiſtoire de leurs „ ſuccès n'appartient à cet Ouvrage qu'autant qu'elle ſe trouve mêlée avec les récits „ des Voyageurs; mais on lira volontiers „ ce que Daniel *Braems* diſoit d'Amboine „ & de Banda aux Etats-Généraux, dans le „ compte qu'il leur rendit des Etabliſſemens „ de la Compagnie en 1687, c'eſt-à-dire, „ environ cent ans après ſa formation".

Nous poſſédons Amboine en propre (1); *ce qui fait que la Compagnie eſt ſeule maîtreſſe des cloux de girofle qui ſe recueillent tous les ans dans cette Iſle. Les habitans nous le livrent à un certain prix réglé; mais la Compagnie eſt obligée de prendre toute la moiſſon au même prix, quelque grande qu'elle puiſſe être; d'où il arrive que la quantité va ſouvent au-delà du débit qu'on en peut faire. Ainſi cette Iſle produit plus de clou de girofle qu'il n'en peut être débité & conſommé dans tout le reſte du Monde. Par cette raiſon, il n'eſt plus néceſſaire, comme autrefois, d'obliger les Inſulaires d'Amboine à planter tous les ans un certain nombre de jeunes arbres. Auſſi n'y prend-on plus garde depuis quelques années.*

Cette Iſle & ſa Forteresſe ſont beaucoup plus expoſées aux entrepriſes étrangères que Banda, non-ſeulement à cauſe de leur grandeur, mais encore parcequ'il y a plus de ſoixante mille habitans; ſans compter les pyrateries auxquelles Amboine a toûjours été expoſée de la part des Inſulaires voiſins. On n'y ſçauroit pourvoir avec trop de précaution; car c'eſt une des plus importantes poſſeſſions de la Compagnie dans les Indes. Batavia fournit à cette Iſle, comme à Banda, toute la ſubſiſtance néceſſaire, parceque les habitans ſont ſi pareſſeux qu'il n'eſt preſque pas poſſible de leur faire cultiver la terre. Et comme le trafic qui s'y fait en toiles & en habillemens n'eſt pas conſidérable, les charges de la Compagnie monteroient au-delà des profits, ſi le grand débit des cloux de girofle ne la dédommageoit amplement. Ce profit excède ſix fois au moins les dépenſes auxquelles ce Pays donne occaſion. R. d. E.

(*t*) C'eſt la Relation de De Graaf, que l'Edition de Paris datte de l'année 1606, comme on l'a remarqué ci-deſſus. R. d. E.

(*v*) Edit. de Paris, *cent ſoixante & dix degrés*, ce qui ſeroit à peu près la longitude de *Nova Britannia*. R. d. E.

(*x*) Ici Mr. Prevoſt avoit fait entrer l'article de *Sapoti*, qui appartient aux Relations de 1607, où nous l'avons remis. R. d. E.

(1) Rapport fait aux Etats-Généraux par Daniel *Braems*, Facteur général de Livres à Batavia & commandant la derniere Flotte arrivée, &c., au Recueil de la Compagnie, Tom. I. pag 132.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

bridé par un Fort, mais peu comparable à l'autre par la grandeur & la force. La Victoire passeroit pour une bonne Place en Europe. Sa forme est en losange. Elle est entourée de hautes & épaisses murailles & de profonds fossés; flanquée de quatre gros bastions revêtus de pierre, bien pourvûe d'artillerie, & munie d'une grosse garnison. On y voit de grands bâtimens, des magasins, des atteliers & des appartemens commodes. Cependant le Gouverneur Hollandois & les principaux Officiers refusent d'y loger (*y*), parce-que l'Isle est sujette à de fréquens tremblemens de terre, qui ébranlent les grands édifices, & qui fendent quelquefois les rochers mêmes. Ils habitent hors de l'enceinte du Fort, dans des maisons de bois & de bambou. En 1672, plusieurs montagnes demeurèrent entr'ouvertes par un de ces terribles accidens. Des Villages entiers furent engloutis dans les entrailles de la terre; & les lieux où ils existoient offrent encore des creux qui ont vingt & trente brasses de profondeur. Tous les gros bâtimens se ressentirent d'une si violente secousse, & la plûpart fûrent entièrement renversés.

Ville d'Amboine.

LA Ville d'Amboine s'étend derrière le Fort de la Victoire. Les rues en sont belles & régulières. Elle est traversée de quelques canaux sur lesquels on a bâti des ponts. On y compte deux Eglises, plusieurs Hôpitaux, & des maisons d'Orphelins & de discipline. L'Ecclésiastique s'y fait en langue Hollandoise & en Malais. Dans l'une des deux Eglises, on voit les armes de tous les Gouverneurs Hollandois, depuis Frederic *Houtman*, qui fût le premier (*z*). Le dernier Gouverneur Portugais avoit été Gaspard *de Melo*.

ROBERT *Padbrugge*, qui y commandoit en 1687 (*a*), avoit fait faire quantité d'ouvrages, tels que des bâtimens, des digues, des canaux & des palissades. Il avoit détourné le cours d'une Rivière, qui se nomme l'*Elephant*, & lui avoit fait creuser un nouveau lit, dans la seule vûe d'augmenter les fortifications de la Place. On y travailloit encore à l'arrivée de l'Auteur. Mais la plûpart desespéroient du succès de ces entreprises. Elles avoient été tentées plus d'une fois inutilement. Les grandes pluyes détruisent tout, parce-que le fond du terrein manque de solidité. Dans la saison de ces pluyes, on voit couler des torrens. Les Rivières s'enflent & se debordent. L'eau pénétrant au travers des sables, les détrempe jusqu'aux fondemens des édifices. Les terres s'éboulent. Le pied des palissades se découvre,

(*y*) Ils y sont retournés depuis, par ordre du Gouvernement de Batavia. R. d. E.

(*z*) De Graaf en marque la succession jusqu'en 1687. Après Houtman suivent Gaspard *Janszoon*, Adrien *Maartensz Blok*, Herman *van Speult*, Jean *van Gorcum*, (qui prit depuis le nom de *van Broekom*) Philippe *Lucaszoon*, Artus *Gysels*, Antoine *van den Heuvel*, Joachim *Roelofszoon Deutecom*, Jean *Ottens*, Antoine *Caan*, Gerard *Demmer*, Arnold *de Vlaming d'Outsboorn*, Guillaume *Verbeek*, Jacob *Hustaart*, Simon *Cos*, Jean *van Dam*, Philippe *Marville*, Jacob *Cops*, Antoine *Hurdt*, Robert *de Vicq*, & Robert *Padbrugge*.

Nota. Valentyn, d'après qui nous avons corrigé la plûpart des noms de cette liste, ajoûte encore ceux-ci jusqu'en 1725. Dirk *de Haas*, Nicolas *Schagben*, Guillaume *de Wyngaarden*, Balthasar *Coyet*, Adrien *van der Stel*, Pierre *Gabri*, & Etienne *Verstuyn*. R. d. E.

(*a*) Mr. Prevost ajoûte ici, *lorsque Jean Tinb y fût envoyé de Batavia pour lui succeder*; mais il se trompe. Jean *Thim* étoit Gouverneur de Ternate. Voyez ci-dessus, pag. 5. R. d. E.

BYZONDERE KAART VAN HET

VAN HET EYLAND AMBOINA.

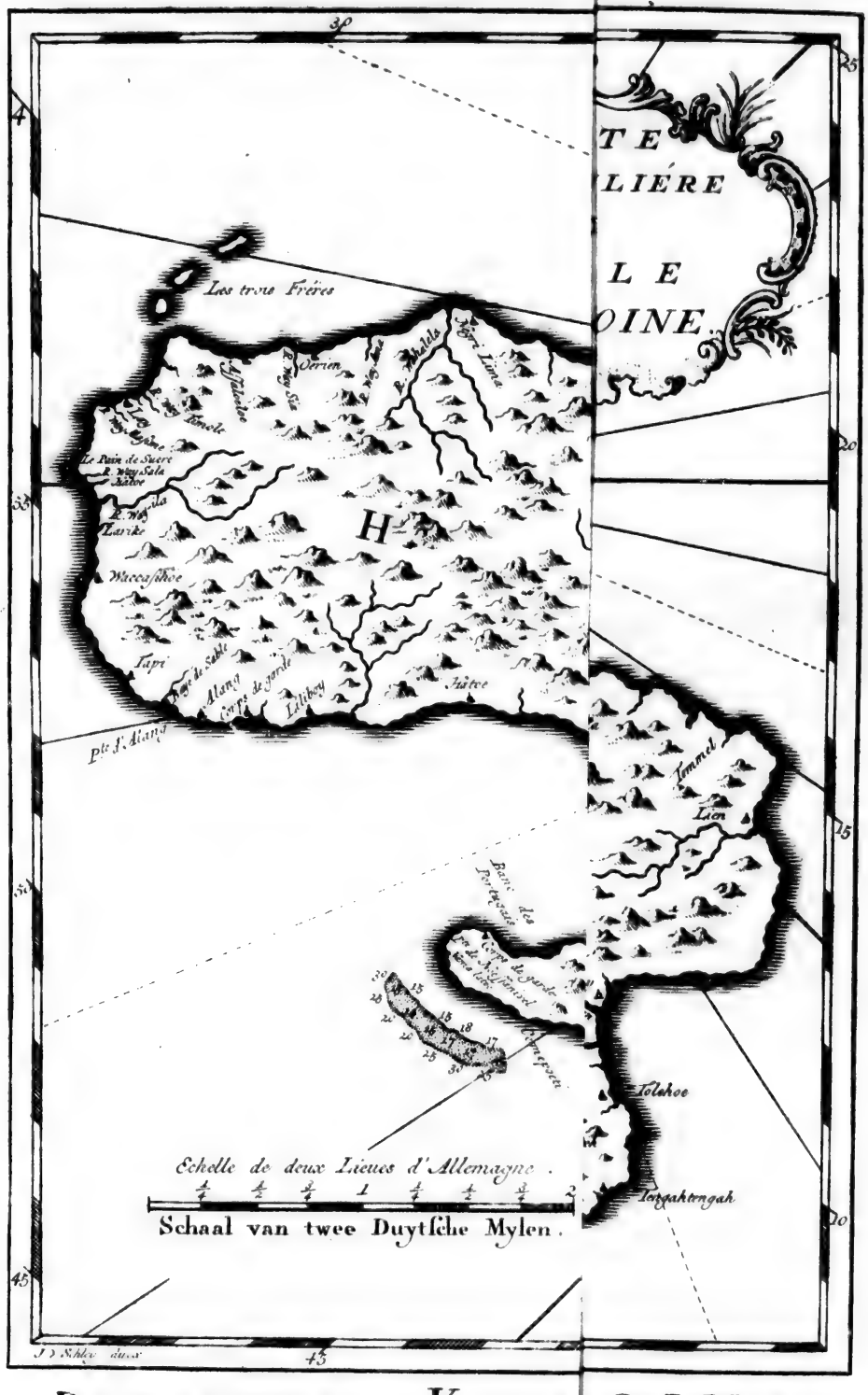

BYZONDERE KAART VAN BOINA.

découvre, & tout eſt entrainé dans la même ruine. Dans d'autres endroits, il s'aſſemble des monceaux de ſable, dont la hauteur ſurpaſſe celle des fortifications (*b*). L'expérience apprend aux plus ſages à faire des Forts de médiocre grandeur, pour ſe conſerver le moyen de les reparer continuellement; ſans quoi ils ne peuvent longtems ſubſiſter.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

LE Fort de Hitto eſt à quatre baſtions. Dans les autres quartiers de l'Iſle on voit quelques Redoutes, comme à *Larike*, la Redoute *Noordſen-Tol*, celles de *Negri-Lima*, de *Hitto-Lama*, & celle du Pas de *Baguval*. Les quartiers d'*Ouri* & de *Way* ont des Loges un peu fortifiées.

Autres Forts des Iſles voiſines d'Amboine.

LES Hollandois ont auſſi de petits Forts dans la plûpart des Iſles qui ſont aux environs d'Amboine. Celle d'*Oma*, qui eſt vis-à-vis du Pas de Baguval, a deux Redoutes, nommées *Harouka* & *Hoorn*. Celles d'*Anemo* & de *Noſſelau* ont, l'une un petit Fort avec une Redoute, & la ſeconde une Redoute ſeulement. Ces deux Iſles & celle d'Oma ſont entre Amboine & Ceram, qui a près de cinquante-ſix lieues de longueur & quinze ou ſeize de large. Il y a par-tout des garniſons Hollandoiſes. *Bouro* a ſa Redoute, nommée *Ooſtburg*; *Manipe* a la ſienne, qui ſe nomme *Wantrouw*. Celle de *Xoula Beſi* porte le nom de *Klaverblad* (*c*). *Amblau* n'a qu'une Loge de bois, parcequ'on n'en tire que du bois de charpente & de chauffage. Quoique *Kielang* & *Bono* ſoyent auſſi de la dépendance d'Amboine, aucun Hollandois n'y réſide. Mais d'un ſi grand nombre d'Iſles, qui environnent celle d'Amboine, & de quantité d'autres plus petites, qui ſont ſans noms, il n'y a qu'Amboine même, Oma, Anemo & Noſſelau, qui fourniſſent du girofle. Tou. les autres ne rapportent preſqu'aucun profit à la Compagnie (*d*).

Deſcription d'Amboine par Valentyn.

DE tous les Voyageurs qui ont écrit d'Amboine, Valentyn eſt celui qui a traité cette matière avec le plus d'ordre, de netteté & d'exactitude. Un ſéjour de pluſieurs années qu'il a paſſées dans cette Iſle, une connoiſſance parfaite des langues orientales, le libre accès auprès des perſonnes en place, les ſecours d'un grand nombre d'amis conſiderables, joints à ſes propres recherches, répondent de la bonté de ſon Ouvrage. Mais parmi tant de détails dont il a compoſé deux gros Volumes *in folio*, on en trouve quantité qui doivent paroître aſſez indifferens. Un extrait raiſonnable peut quelquefois apporter plus d'utilité à ſes Lecteurs. Celui que nous allons en tirer, contiendra d'abord quelques éclairciſſemens ſur la Géographie d'Amboine. Enſuite nous paſſerons à la Deſcription particulière des autres Iſles de ſa dépendance.

Sa ſituation & ſon étendue.

L'ISLE d'Amboine eſt ſituée entre le troiſième & le quatrième degré de latitude méridionale, par le cent quarante-cinquième degré de longitude des Iſles Canaries. Son circuit eſt d'environ vingt ou vingt-une lieues. Elle ſe diviſe en deux parties. Celle du Nord, ou la Côte *Hitto*, qui eſt la plus grande, a huit lieues & demie de long, ſur deux & demie de large. La petite partie, qui eſt au Sud-Eſt, ſe nomme *Leytimor*, & peut avoir en longueur

(*b*) L'Auteur parle de tout celà, comme étant déjà arrivé de ſon tems. R. d. E.

(*c*) On doit obſerver ici que cette Iſle relevoit alors du Gouvernement d'Amboine, mais depuis elle a été miſe ſous celui de Ternate ou des Moluques. Nous en avons parlé ci-deſſus, pag. 24. R. d. E.

(*d*) Relation de 1687.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

longueur près de cinq lieues. Sa largeur n'eſt tout au plus que de deux lieues.

Côte de Hitto, diviſée en ſept Cantons.

LA Côte Hitto proprement dite, comprend ſept *Oulis* ou Cantons, chacun deſquels eſt ordinairement compoſé de cinq Villages ou habitations. Les noms de ces ſept Oulis ſont, *Helawan*, *Sayleſſi*, *Sawani*, *Hatounoukou*, *Ala*, *Nau-Binau*, & *Solematta*. Anciennement chaque Village étoit commandé par un Orancaye, ou Officier, ſubordonné au Chef de ſon Canton. Ces Chefs avoient rang de Conſeillers dans l'Aſſemblée générale du Pays.

Premier Canton.

Hitto-Lama.

Toute cette Côte étoit partagée entre quatre Princes Souverains, qui avoient établi leur réſidence à *Hitto-Lama*, ou *Vieux-Hitto*, lieu célèbre du tems des Portugais, parceque c'étoit-là que ſe faiſoit le principal Commerce du clou de girofle. Hitto-Lama eſt au Nord de la Côte Hitto, ſur un grand golfe, au pied d'une haute montagne, à travers de laquelle les Hollandois ont pratiqué deux chemins pour ſe rendre ſur la Côte méridionale.

Fort de Leide.

Ils y ont bâti un Fort de pierre, qui porte le nom de *Leide*, & qui eſt occupé par vingt Soldats, ſous les ordres d'un Sergent, dont l'office eſt d'expédier les lettres & de pourvoir de Porteurs de chaiſes ceux qui en demandent pour paſſer les montagnes. Ce poſte relève du Commandant en chef de cette Côte, qui fait ſon ſejour à *Hila*, à deux lieues du Vieux-Hitto, où il y a une bonne Forteresſe nommée *Amſterdam*, deffendue par ſeize pièces de canon. Sa garniſon conſiſte en un Sergent & quarante Soldats. C'eſt le Comptoir général de cette Côte, & en même-tems le lieu le plus agréable de l'Iſle. Le ſecond Canton, qui eſt au Nord-Eſt du premier, contient quelques Villages peu remarquables; mais on y decouvre deux montagnes preſque inacceſſibles, dont l'une nommée *Tanita* eſt la plus haute de toute l'Iſle. Suivant le témoignage de quelques perſonnes qui ſont parvenues juſqu'à ſon ſommet, il y fait un froid extrême. Auſſi n'y trouve-t-on aucune eſpèce d'animaux, ſi ce n'eſt quelques lézards noirs dans une mouſſe fort épaiſſe dont la terre eſt toute couverte. Les arbres même en ſont chargés, & cette mouſſe eſt ſi humide, que l'eau en découle, pour peu qu'on la preſſe. Le troiſième Canton ſe prend à l'Oueſt de Hitto-Lama, & s'étend à quelque diſtance le long du rivage. Enſuite vient le quatrième Canton, où les Hollandois ont eû leur première Forteresſe, nommée le *Château de Verre* (*e*). Une lieue & demie au deſſous de Hila, dans le cinquième Canton, eſt un autre petit Fort de pierre, ſans nom, bâti ſur le bord d'une belle Rivière, & deffendu par ſix pièces de canon. On y tient un Sergent avec vingt hommes, à cauſe de la quantité de girofle qui s'y recueille. Le ſixième Canton eſt formé par cinq habitations, auxquelles on donne communément le nom de *Negri-Lima*, parcequ'elles ſont fort proches l'une de l'autre. Le Fort de *Haerlem*, qu'on y a conſtruit, eſt plus grand que le précédent; mais ſa garniſon eſt la même. Derrière le Fort s'elève une haute montagne dont l'accès eſt très-difficile. Le ſommet offre une belle plaine, couverte d'arbres fruitiers. Le Pays entre Hila & Negri-Lima eſt arroſé par onze Rivières, parmi leſquelles il s'en trouve pluſieurs qui ſont aſſez conſiderables. Le département du Commandant de Hila ſe borne

Hila, & Fort Amſterdam, Comptoir général.

Second Canton.

Mont Tanita.

Troiſième Canton.

Quatrième Canton.

Cinquième Canton.

Autre petit Fort.

Sixième Canton.

Fort de Haerlem.

(*e*) Voyez le Volume précédent, pag. 358.

borne à ce Canton. Le ſeptième eſt à la pointe Sud-Eſt de la Côte Hitto. On n'y compte que trois Villages qui ſont bien auſſi ſous la juriſdiction de Hila, mais à cauſe de l'éloignement, les habitans portent leur girofle au Comptoir établi dans l'Iſle d'Oma, qui eſt beaucoup plus proche.

Description d'Amboine.

Septième Canton.

Du côté de l'Oueſt, au-delà de Negri-Lima, il y a encore quelques Villages qui dépendent d'un autre poſte, & qui n'ont jamais fait partie du domaine des quatre anciens Chefs de la même Côte. Les noms de ces Villages ſont *Ourien*, *Aſſaloulo*, *Larike* & *Wackaſihou*. Ourien n'eſt qu'à une petite lieue de Negri-Lima. On y avoit autrefois un Fort de bois, muni de deux pièces de canon, & gardé par quatorze Soldats ſous les ordres d'un Sergent, mais cette garniſon a été retirée depuis, & l'on n'y tient plus qu'un ſeul homme. Près de-là eſt le Village Aſſaloulo, où les Portugais abordèrent pour la première fois en 1511. Vis-à-vis ſont trois petites Iſles, que les Hollandois nomment *les Trois Frères*, ou *Noordſen-Tel*, par corruption pour *Nouſſa-Telo*, qui en langue du Pays ſignifie *les trois Iſles*. Dans la plus occidentale, qui eſt auſſi la plus grande, il y a un Fort de pierre nommé *Fliſſingue*, avec une garde de neuf hommes, pour couvrir les batteaux pêcheurs, empêcher la fraude & donner avis de l'arrivée des Vaiſſeaux qu'ils apperçoivent en Mer. Cette Iſle eſt à une bonne lieue du rivage. Les deux autres ſont plus proche; mais perſonne n'y habite, & l'on n'y trouve point d'eau-douce. Deux lieues au deſſous d'Aſſaloulo, vers le milieu de la pointe Sud-Oueſt de la grande partie d'Amboine, on a le Village de Larike, ſitué ſur le bord d'une grande Rivière. Son Fort, qui eſt bâti de pierre, porte le nom de *Rotterdam*. On y entretient une garniſon de trente Soldats avec un Sergent, aux ordres du Sous-Marchand, qui eſt le Chef de ce Comptoir, & qui reçoit le girofle des environs. Wackaſihou n'eſt qu'à une petite diſtance de Larike, dont la juriſdiction s'étend environ une lieue de ce côté-ci, juſqu'à la Baye de *Tapi*, à une demie lieue de la pointe Sud-Oueſt de la grande partie d'Amboine.

Lieux qui relèvent d'un autre poſte.

Ourien.

Aſſaloulo.

Iſles Nouſſa-Telo.

Fort de Fliſſingue.

Larike & Fort Rotterdam.

Wackaſihou.

Il ne reſte de la Côte Hitto que les Villages de *Way*, *Souli* & *Baguval*, ſitués à l'autre bout de l'Iſle, à l'Eſt & Sud-Eſt de cette Côte. On les a paſſés dans la Deſcription que nous venons de faire des principaux lieux du reſſort de Hila & de Larike, parcequ'ils ne dépendent point de l'un de ces deux Comptoirs, mais qu'ils ſont ſous la juriſdiction immédiate du Château la Victoire. Anciennement il y avoit à Way, un petit Fort nommé *Amisfoort*, qu'on a réduit depuis à une ſimple Loge environnée de paliſſades. Le Gouverneur d'Amboine y tient un Caporal avec quelques Soldats, pour fournir ſa cuiſine de venaiſon. Le Pays entre Way & Hitto-Lama à l'Oueſt, eſt le plus élevé de l'Iſle. On y voit pluſieurs montagnes, dont le ſommet ſe perd dans les nues. De Souli à Baguval, dans la diſtance d'une petite lieue, le terrein eſt aſſez plat & va toûjours en rétréciſſant juſqu'au Pas ou Iſthme, qui joint la Côte Hitto à Leytimor, & par deſſus lequel tous les Vaiſſeaux grands & petits ſe font tirer de l'un dans l'autre golfe, ſur des rouleaux l'eſpace de deux ou trois cens pas. Cette manœuvre étoit beaucoup plus pénible avant que le Gouverneur Padbrugge y eût fait creuſer le canal de *Mata-paſſo*, qui a près d'un quart de lieue de long. Il y a ici un Fort de pierre, nommé *Middelbourg*, dont la garniſon conſiſte

Autres lieux du reſſort du Château.

Way.

Souli.

Pas de Baguval.

Fort Middelbourg.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

ſiſte en un Sergent & vingt hommes. De cet endroit, en ſuivant le rivage intérieur de la Côte Hitto, on trouve encore quelques habitations peu conſiderables; mais on y compte une quarantaine de Rivières, la plûpart aſſez grandes.

Pointe d'Alang.

A une petite diſtance en deça de la pointe d'*Alang*, au Sud-Oueſt de l'Iſle, où nous en étions reſtés, il y a une garde, compoſée d'un Sergent & de ſeize hommes, qui ont ordre de veiller ſur le Commerce clandeſtin, & de faire faction au ſommet de cette pointe, qui eſt fort haute, pour avertir ceux du Château, par autant de coups de canon, du nombre des Vaiſſeaux qu'ils voyent venir de l'Oueſt ou d'ailleurs, vers Amboine.

Leytimor.

LA petite partie de l'Iſle, qui porte le nom de *Leytimor*, ſeroit peu conſiderable, ſans la Ville & la Fortereſſe qui en ſont l'ornement. On y compte ſix Villages ſur les montagnes, dont tout le Pays eſt rempli, & onze dans les vallons, ou le long du rivage. Cette partie eſt fort étroite vers ſon extrémité, qui s'appelle la pointe de *Nouſſanivel*, & que les Mariniers nomment mal *Roſenive*. Il y a près de-là, à l'entrée du golfe, un corps-de-garde où l'on envoye un Caporal avec quelques Soldats.

Ses Villages.

Pointe de Nouſſanivel.

Ville d'Amboine.

LA Ville d'Amboine eſt ſituée à deux lieues & demie de cette pointe, au Nord de Leytimor, dans une belle plaine ſur le bord du golfe. Elle eſt environnée au Sud-Oueſt par la montagne de *Soya*: A l'Oueſt par la grande Rivière de l'*Elephant*, & à l'Eſt par celle de *Way Tomo*, quoiqu'à proprement parler les Villages de *Nouſſanivel*, *Latou-Halat*, *Ourimeſſen*, *Mareuheika*, *Soya* & *Halong*, qui ſont de l'autre côté de ces deux Rivières, ne puiſſent pas trop bien être ſeparés de la Ville. Son étendue du Nord-Eſt au Sud-Oueſt le long du rivage eſt d'un petit quart de lieue, & ſa largeur du Nord au Sud d'environ quatorze cens pas. La Ville n'eſt deffendue que par un rempart de terre, qui eſt ouvert en pluſieurs endroits. Elle n'a point de portes. Les rues en ſont régulières & aſſez ſpacieuſes. Quoiqu'elles ne ſoyent pas pavées, les groſſes pluyes y cauſent peu de dommage, & l'eau s'imbibe d'abord, parceque le terrein eſt fort ſpongieux. On y compte onze rues principales, qui ſont diviſées en une trentaine de grands quartiers, dans leſquels il y a plus de mille maiſons, ſans les édifices publics.

Edifices publics.

Parmi ces derniers ſont le Château, le Paſſar ou Marché, l'Egliſe des Malais, deux Corps-de-garde des Bourgeois, la Maiſon de Ville, l'Hôpital, la Maiſon des Orphelins, l'Hôtel du Gouverneur, la vieille & la nouvelle Egliſe Hollandoiſe & le Magaſin aux toiles de la Compagnie.

Château la Victoire.

LE Château la *Victoire* occupe à-peu-près le milieu de la partie ſeptentrionale de la Ville ſur le rivage, où la Rivière *Way Tomo* ſe jette dans le golfe. Il y a deux portes, l'une qui regarde les terres, & l'autre qui aboutit à un mole long & large, contre lequel les Vaiſſeaux mouillent à vingt braſſes d'eau, ſur un fond de bonne tenue. En dehors de la Fortereſſe on avoit conſtruit depuis quelques années, un mur de dix à douze pieds de haut, & aſſez épais, qui l'environne à une grande diſtance, & qui a auſſi ſon foſſé extérieur. La garniſon du Château eſt ſous les ordres d'un Capitaine, d'un Lieutenant & d'un Enſeigne. Sur l'un des baſtions on a élevé une tour, où il y a deux cloches, les ſeules qui ſoyent dans la Ville. Une ſentinelle y ſonne les heures & les demies heures. Au Nord-Eſt du Château,

(De Hoek van Alang .

PLAN
D'AMBOINE,
tel qu'il étoit en 1718.
A Quartier de l'Est. / 't Oosten-Blok.
B Magazin Sega. / de Negry Sega.
C Tabling.
D Mardhaykha.
E Nieuplantsoen.
F Tuinen.
G Lazarushuis.
H Chirurgijns.
I Les Montagnes vuës des Moures. / den Roeden berg der Moren.
K Rue du Roi. / de Koninge-Straat.
L Rue du Prince. / de Prince-Straat.
M Rue des Seigneurs. / de Heeren-Straat.
N Rue des Coeurs-verds. / de Groene-Berg-Straat.
O Rue des Chaines. / de Cameelsche-Straat.
P Eglise Hollandoise. / de Hollandsche Kerk.
Q Maison des pauvres Orphelins. / het Armen-Weeshuys.
R Jardins de la Comp.e / 't Comp.e Tuynen.
S Eglise des Malais. / De Maleysche Kerk.
T Maison de Ville. / het Stadthuys.
U Imprimerie. / het Suiker-huys.
V Sources de la Comp.e / 't Comp.e Paarden-veel
W La petite Isle. / 't Eylandje.
X Ancien Logement du Gouverneur. / de Oude Woninge van de Gouverneur.
Y Cohue de Vin. / het Wynhuysje.
Z Moulins à Poudre. / de Kruyt-Molen.
1 Le vieux Canal comblé. / de Oude gedempte Gracht.
2 La Briqueterie. / de Steenbakkery.
3 Jardins des Bourgeois. / de Burgers-Tuinen.
4 Montagne de Sega. / de Berg van Sega.
5 Corps-de-Garde de la Bourgeoisie Hollandoise. / de Nederlandsche Burger-wacht.
6 Corps-de-Garde des Insulaires. / de Inlandsche Burger-wacht.
7 Ancien Jardin du Gouverneur. / de Oude Gouverneurs Tuyn.
8 Riv.e Wayetama.
9 Riv.e Wayallar.
10 Riv.e de l'Elephant. / Riv.e den Olifant.
11 Rauffaan boudtoos. / Way Ekar. / het Mulder Spruyte / Way Ecar.
12 Source d'eau-douce. / Versch Water uyt de grond.
13 Le Marché. / de Pasar of Markt.
14 Magazin de la Comp.e / Comp.e Winkel.
15 Lieu d'execution pour la Mayen de Ville. / het Groen Stuyp voor het Stadthuys.
16 Pagar Negorek.
P.V. Schley direx.
PLATTE-GROND VAN A
zoo als het was in den Jaare 17

D VAN AMBOINA,
as in den Jaare 1718.

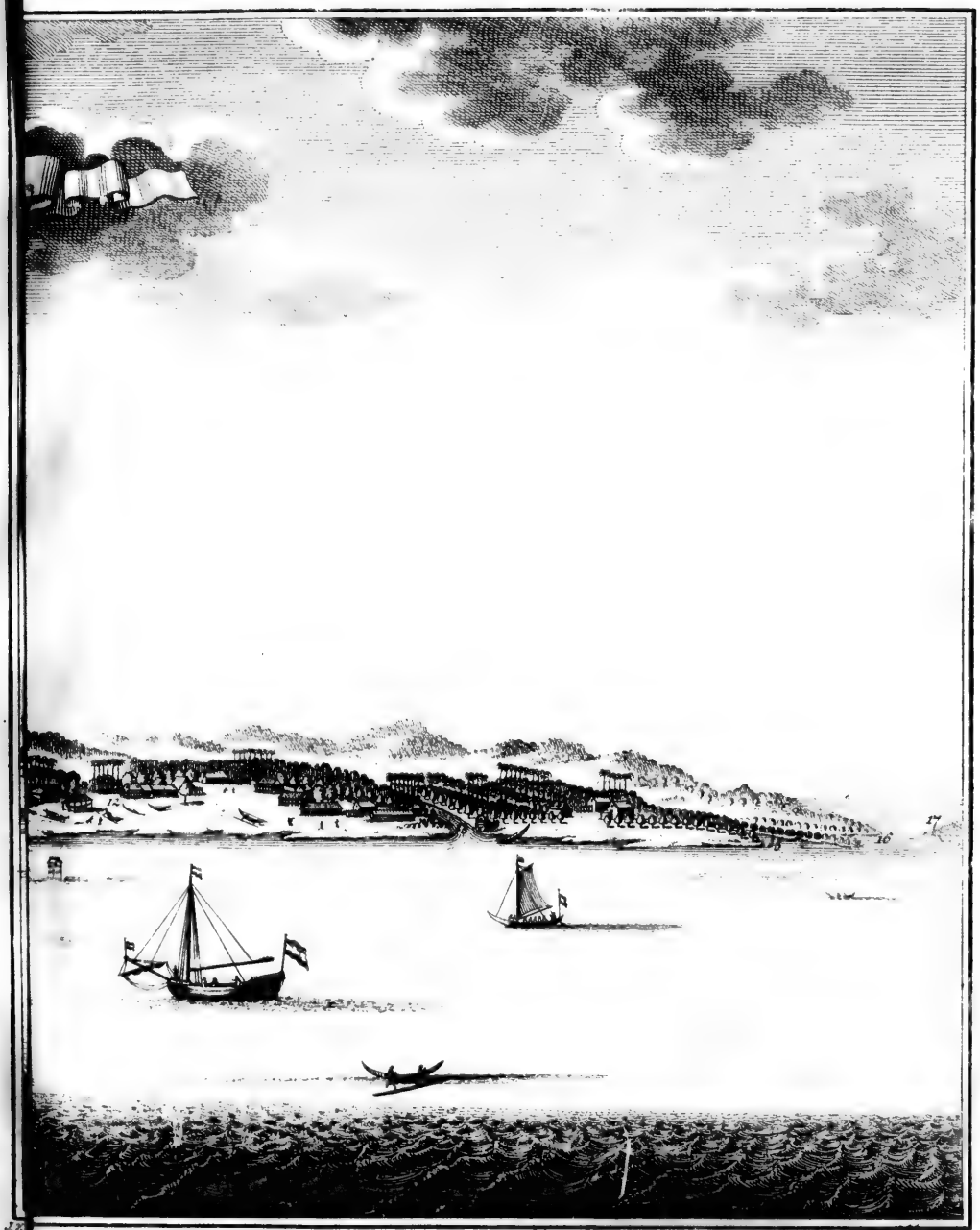

de l'Arak.
rv.
Pourpiers.
uys.

11. *Quartier du Prince.* / **'t Princen Quartier.**
12. *Pays nové.* / **'t Verdronke Land.**
13. *Riv. de l'Elephant.* / **Riv. den Olifant.**
14. *Native.*
15. *Riv. Way Niteu.*
16. *Pointe de la Potence.* / **Galg Hoek.**
17. *Pointe d'Alang.* / **De Hoek van Alang.**

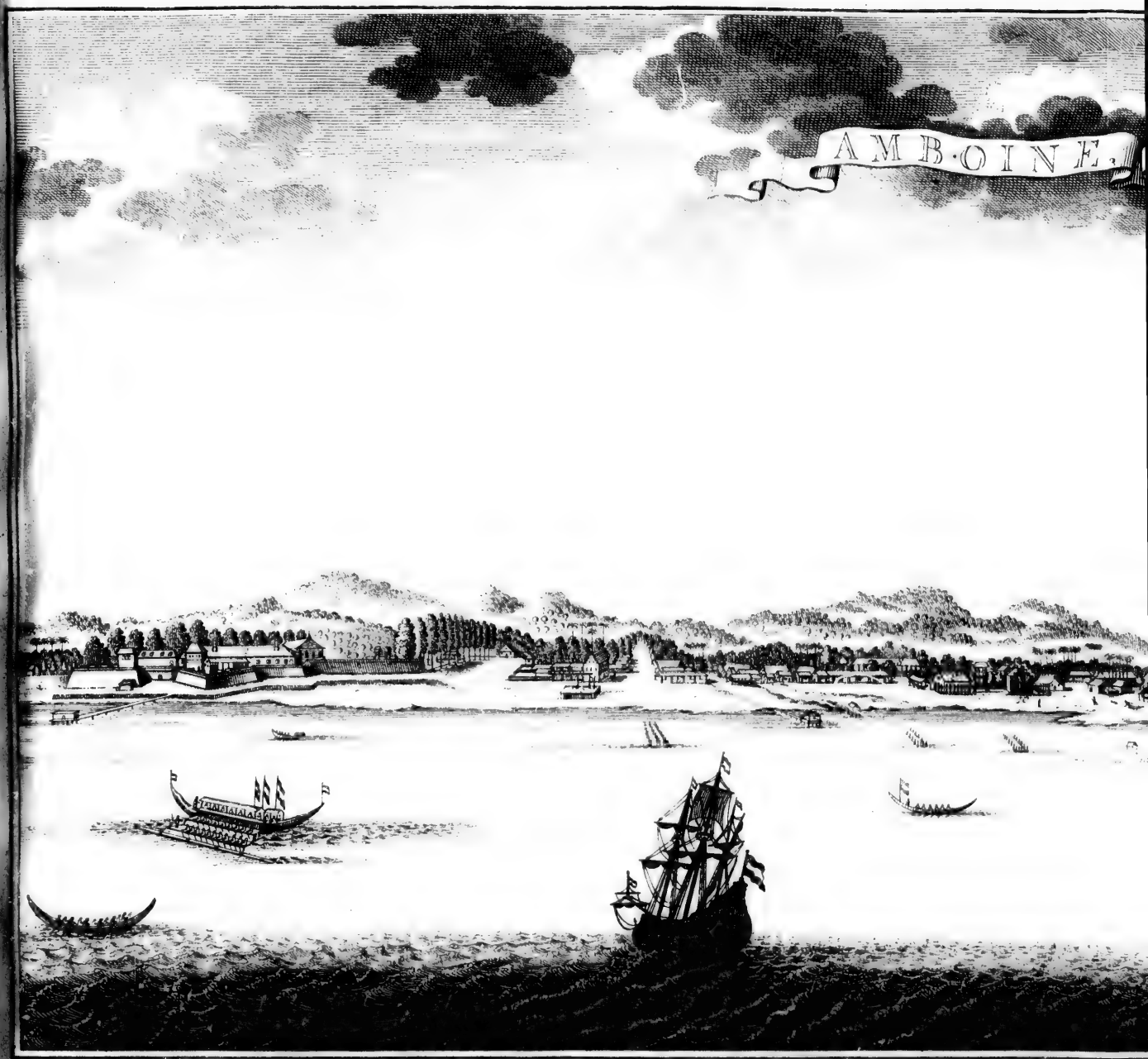

1. *La Forteresse* / **'t Fortres**
2. *Le Nouvel Hôpital* / **'t Nieuw Hofpital**
3. *Maiſon de Ville* / **Stadhuys**
4. *Logement de la Maiſon de Ville* / **Stadhuys Wooning**
5. *l'Echaffaut* / **'t Gerecht**
6. *Corps de garde* / **'t Wagthuys**
7. *Le Paſſar ou Marché* / **Paſſar of Markt**
8. *Egliſe des Malais* / **Maleytſe Kerk**
9. *Lieu où l'on diſtille l'A* / **Araks Brandery**
10. *Corps de garde des Bourge* / **Burger Wagthuys**

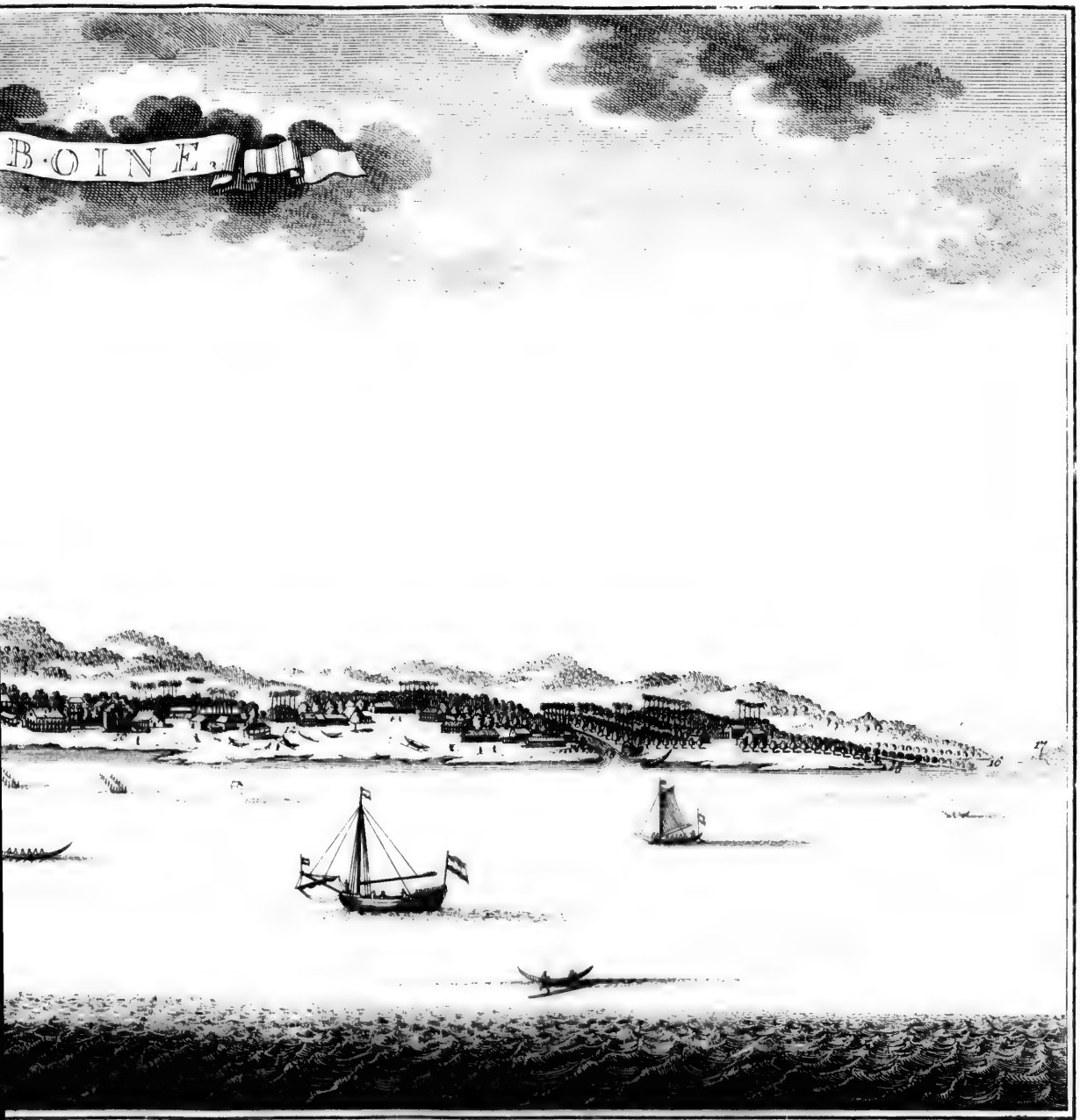

9. *Lieu où l'on distille l'Arak.* **Araks Brandery.**
10. *Corps de garde des Bourgeois* **Burger Wagthuys.**
11. *Quartier du Prince.* **'t Princen Quartier.**
12. *Pays noyé.* **'t Verdronke Land.**
13. *Riv. de l'Elephant.* **Riv. den Olifant.**
14. *Matrice*
15. *Riv. Way Niteu.*
16. *Pointe de la Potence.* **Galg Hoek.**
17. *Pointe d'Alang.* **De Hoek van Alang.**

teau, dans l'enceinte de ſes murailles, on trouve le Chantier, où le Maître d'Equipage fait ſa demeure avec quantité d'Ouvriers au ſervice de la Compagnie. DESCRIPTION D'AMBOINE.

LE *Paſſar*, ou Marché, qui ſe fait remarquer à l'Occident du Château, près du rivage, eſt un des plus beaux édifices de la Ville. Il repoſe en longueur ſur dix-neuf pilliers, & en largeur ſur ſix, à dix pieds de diſtance l'un de l'autre, & l'on peut y entrer de tous côtés. Le toit, qui eſt à la hauteur de trente pieds, eſt couvert de tuiles. L'intérieur eſt bien pavé, & l'on a ſoin qu'il ſoit tenu propre en tout tems. Les femmes y viennent journellement avec leurs poules, leurs fruits & leurs herbes potagères. La poiſſonnerie eſt à l'un des bouts. Quelque vaſte que ſoit cette place, elle eſt toûjours remplie de monde. C'eſt un des principaux ornemens de la Ville, & en même-tems celui dont elle tire le plus d'utilité. Paſſar ou Marché.

UN peu plus loin du côté de l'Oueſt, entre la rue des Chinois & le rivage, on a l'Egliſe des Malais, autre bel édifice de bois, dont les fondemens ſont de pierre. Sa longueur eſt de cent pieds & ſa largeur de ſoixante. Le toit porte ſur deux rangées de colomnes qui traverſent l'Egliſe, où elles forment dans le milieu, un eſpace de trente pieds de large, environné de grandes galleries. Il y a des chaiſes & des bancs fort propres pour le Gouverneur, pour les Membres des divers Collèges & autres principaux Officiers tant civils que militaires. Egliſe des Malais.

A une petite diſtance de cette Egliſe on trouve un grand Bâtiment de pierre, ſervant de Corps-de-garde à la Bourgeoiſie Hollandoiſe, qui a coûtume d'y veiller toutes les nuits. Les Bourgeois Meſtices, qu'on nomme les *Gueux-verds*, ont un pareil Corps-de-garde au bout du chemin qui conduit le long du rivage, près de l'endroit où la Rivière de l'Elephant ſe jette dans le golfe. Deux Corps-de garde des Bourgeois.

LE vieil Hôpital, qui a été transformé en Maiſon de Ville, eſt auſſi un bel édifice de pierre, conſtruit tout auprès la Rivière de Way Tomo. Il a quatre-vingt-dix pieds de large, & vingt-quatre de haut juſqu'au toit. Le bas ſert de logement au Chirurgien, & le deuxième étage eſt affecté aux aſſemblées de la Chambre de Juſtice, du Conſeil d'Etat, de la Chambre des Orphelins & des Commiſſaires pour les affaires matrimoniales. L'échafaut eſt vis-à-vis, de l'autre côté de la rue. Maiſon de Ville.

LE nouvel Hôpital eſt ſitué au-delà de la même Rivière, un peu plus haut, ſur un chemin planté d'arbres. C'eſt un magnifique bâtiment, de forme quarrée, dont chacun des côtés a cent cinquante pieds de large; la façade quatorze pieds de haut & autant pour le toit. Le Chirurgien-Major, qui en eſt en même-tems le Gouverneur, a ſon logement ſur la droite. Les malades ſont repartis dans les trois autres ailes. Au milieu de ce quarré, eſt une grande cour, & de côté & d'autre de l'Hôpital, un beau jardin & un vaſte cimetière. Nouvel Hôpital.

LA Maiſon des Orphelins, où l'on reçoit auſſi les vieillards indigens, eſt un grand édifice, qui n'a guères moins de trois cens pieds en quarré, mais plus long que large. Il y a un beau logement pour la Régente, un autre pour le Maître-d'Ecôle, & tout autour pluſieurs maiſonnettes fort proprement bâties, où habitent les pauvres vieilles gens. L'intérieur offre une Maiſon des Orphelins.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

vaſte cour quarrée qui a plus de deux-cens pas. Une des portes de ce bâtiment donne dans la rue des *Gueux-verds*, & l'autre mène ſur le rempart au Sud-Eſt de la Ville.

Hôtel du Gouverneur.

L'ANCIEN Hôtel du Gouverneur, qui fait à préſent ſa demeure au Château, où il eſt logé en Prince, eſt ſitué à l'Orient, vis-à-vis de la vieille Egliſe Hollandoiſe. C'eſt une fort grande maiſon, rebâtie de planches en 1689, & ſur le derrière de laquelle règne une belle gallerie, qui a plus de cent pieds de long & environ vingt de large, avec pluſieurs vaſtes appartemens. A côté de cette maiſon eſt le Corps-de-garde du Gouverneur; & au-delà un jardin magnifique, qui contient bien deux à trois arpens de terre. L'œil s'y promène entre une varieté d'objets qui le ravit & qui étonne. On y voit une petite Iſle formée par les eaux de Way Tomo, & au milieu un cabinet de verdure, orné de fleurs de toutes eſpèces, d'où l'on a les plus charmantes perſpectives qu'il ſoit poſſible de s'imaginer, vers les divers côtés de la montagne.

Deux Egliſes Hollandoiſes.

TOUT vis-à-vis de cette maiſon, on a encore la vieille Egliſe Hollandoiſe, qui a environ cent pieds de long & cinquante à ſoixante de large. Elle eſt bâtie ſur une muraille de ſept à huit pieds de haut, & le reſte de bois, très-proprement travaillé en dedans & en dehors. C'eſt dans cette Egliſe qu'on voit les armes de tous les Gouverneurs Hollandois, qui en font le principal ornement. A côté, ou ſur le derrière, eſt l'Egliſe neuve, conſtruite de pierre, & de forme octogone. Chacun de ſes pans a vingt-cinq pieds de large, ce qui fait environ deux cens pieds de tour. Sa hauteur eſt de ſoixante-ſeize pieds, dont trente pour la muraille juſqu'au toit, qui eſt couvert de tuiles & ſurmonté par deux Anges maſſifs, & par d'autres ouvrages de fer d'un poids trop lourd pour que le bâtiment puiſſe reſiſter longtems aux ſecouſſes de tremblement de terre, dans un fonds marécageux. D'ailleurs c'eſt dommage que cette Egliſe ſoit ſituée ſi à l'écart; autrement elle eſt parfaitement belle, bien éclairée, & toute la charpente intérieure d'un travail auſſi exquis que le bois.

Magaſin aux toiles.

LE Magaſin aux toiles de la Compagnie eſt dans le meilleur endroit de la Ville, vis-à-vis du Château; iſolé au milieu d'une place pour le garantir des accidens du feu, quoiqu'il ſoit d'ailleurs entièrement bâti de pierre. C'eſt une grande boutique où la Compagnie fait vendre ſes toiles & ſes étoffes, par un Adminiſtrateur qui y a ſa demeure.

Maiſons.

LES Maiſons ſont fort logeables à Amboine. On y reſpire une grande fraîcheur, quoiqu'elles ſoyent toutes de bois, & ſeulement à un étage, à cauſe des fréquens tremblemens de terre. Les incendies ont cependant appris à ſe ſervir de tuiles au lieu d'atap, dont il n'y a plus que les maiſons des Inſulaires qui en ſoyent couvertes. Leurs fenêtres ſont de roſeaux, & l'uſage des vitres y eſt peu commun.

Nombre des habitans d'Amboine.

ON fait monter le nombre des habitans de la Côte Hitto, à près de quinze mille ames, dont plus de quatre mille capables de porter les armes, & environ deux mille *Datis*. On nomme ainſi ceux que le Gouvernement employe, ſoit à ramer ou à quelques autres corvées publiques. Chaque famille eſt obligée de fournir pour cet effet un homme à ſes dépens. Les peuples de cette vaſte contrée ſont Maures ou Mahométans, à la reſerve de cinq ou

ſix

OIS

ortes de ce bâti-
r le rempart au

emeure au Châ-
is de la vieille
de planches en
ui a plus de cent
es appartemens,
r ; & au-delà un
e terre. L'œil
ne. On y voit
milieu un cabi-
a les plus char-
es divers côtés

Eglise Hollan-
xante de large
& le reste de
C'est dans cette
ois, qui en for-
se neuve, cou-
ns a vingt-cin
r. Sa hauteur
qu'au toit, qui
& par d'autres
t puisse resister
fonds marécag
si à l'écart ; au
e la charpente

ur endroit de l
our le garantir
bâti de pierre
es toiles & fe

oire une gran-
ent à un éta
endies ont ce-
n'y a plus que
fenêtres sont de

à près de quin-
les armes, &
Gouvernement
Chaque famil-
as. Les peuples
erve de cinq ou
fix

CARTE DE L'ISLE DE BOURO.

OURO. ‖ KAART VAN 'T EYLAND BOERO.

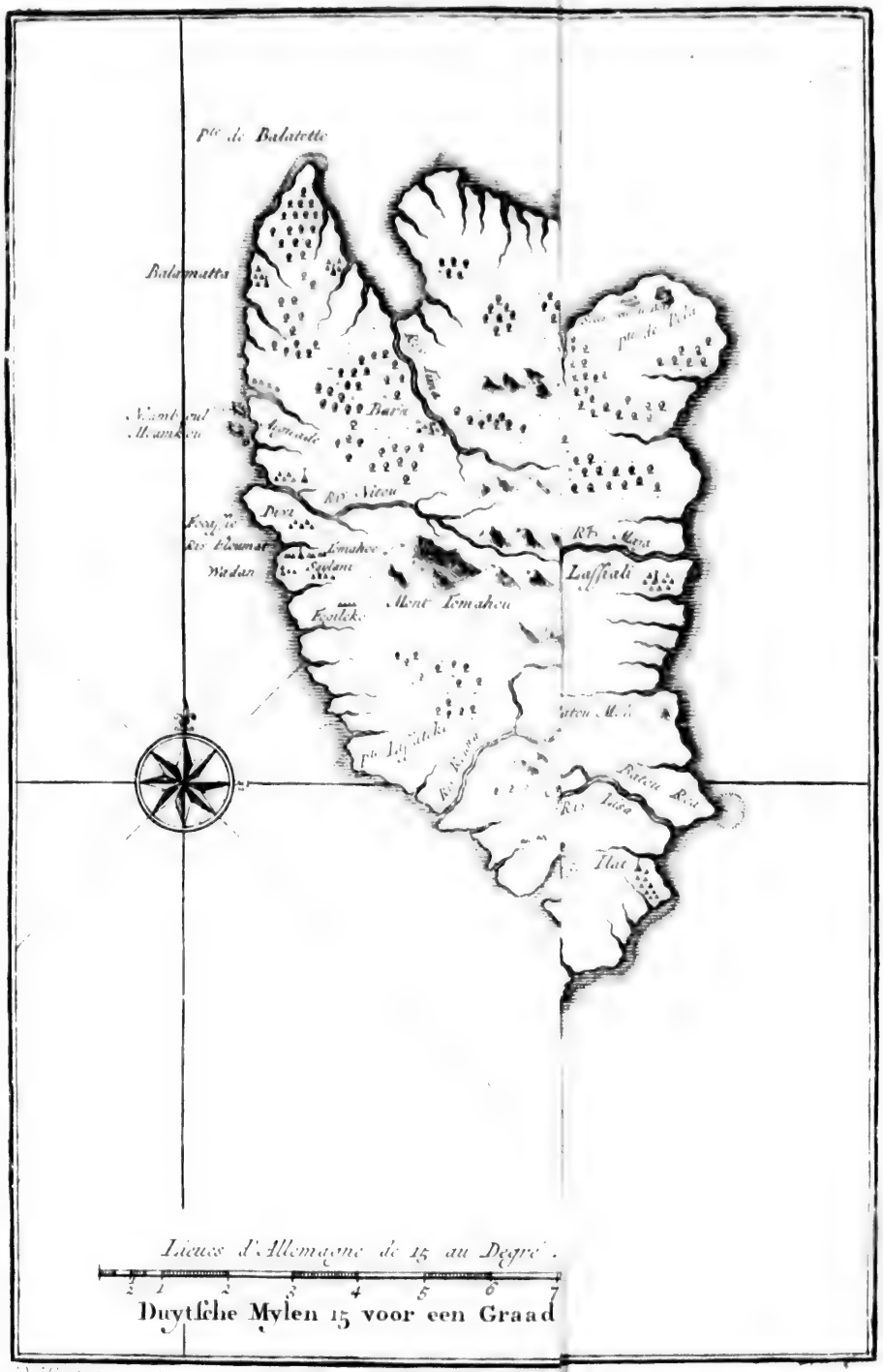

CARTE DE L'ISLOERO.

ſix petits Villages, qui ont embraſſé le Chriſtianiſme. Tous les habitans de Leytimor en ſont profeſſion, ſi l'on en excepte quelques Maures qui ſont établis ſur la *Montagne-rouge*. On compte dans cette partie de l'Iſle ſix mille cinq cens ames, dix-huit cens hommes de l'âge militaire & ſix cens ſoixante Datis. Par les denombremens qui ſe ſont faits chaque année depuis 1688 juſqu'à 1708, il paroit que le montant des habitans d'Amboine a été ordinairement entre ſoixante-dix & quatre-vingt mille ames, dont les Européens ne forment guères que la quatre-vingt-quinzième partie. DESCRIPTION D'AMBOINE.

Sous le Gouvernement d'Amboine on comprend dix autres Iſles, qui ſont d'Occident en Orient, *Bouro*, *Amblau*, *Manipa*, *Kelang*, *Bonoa*, *Ceram*, *Ceram-Laout*, *Nouſſa-Laout*, *Honimoa* ou *Liaſe*, & *Boang-beſi* ou *Oma*. Autres Iſles de ce Gouvernement.

I. Bouro, qui eſt à douze ou quatorze lieues de la pointe de Larike à l'Occident d'Amboine, peut avoir dix-huit lieues en longueur de l'Eſt à l'Oueſt, & treize en largeur, ou même plus, puiſqu'on lui en donne environ ſoixante-quatre de circuit. Cette Iſle n'eſt pas peuplée à proportion de ſon étendue. On n'y comptoit, du tems de l'Auteur, que quatorze habitations d'Inſulaires, dont une ſeule étoit compoſée de Chrétiens. Leur nombre n'alloit qu'à environ treize cens hommes de milice & ſix cens Datis. Tous ces Villages, qui étoient autrefois diſperſés en divers endroits de l'Iſle, ont été obligés de venir s'établir ſous le Fort Hollandois, où ils ſe ſont réünis en un grand Bourg, appellé *Cajeli*, ſitué ſur le golfe de ce nom. Cependant chaque Village a conſervé ſon propre Orancaye ou Chef, qui y commande. Ces peuples ont été longtems ſoûmis aux Ternatois, & formoient anciennement une nation aſſez puiſſante; Mais leur rebellion ſous le règne de *Mandarsjah*, ayant attiré chez eux les Hollandois, alliés de ce Prince, qui les ont abaiſſés au point où ils ſont encore aujourd'hui, toutes les autres parties de l'Iſle ſe trouvent deſertes, à la réſerve des *Alfouriens*, ou *Montagnards ſauvages*, qui occupent les hauteurs. Le premier Fort que les Hollandois ont eû ici en 1657, n'étoit que de bois. Sept ans après le Gouverneur d'Amboine y en fit conſtruire un de pierre, nommé d'abord *Cosburg* & enſuite *Ooſtburg*, qui étant ſauté en 1689, on s'eſt contenté depuis d'enfermer la Loge de bonnes paliſſades. Cette Loge porte le nom de la *Defenſe*. On y tient un Sergent & trente Soldats. Le Chef eſt un Teneur de Livres, qui eſt parfaitement bien dans ce poſte: Mais la Compagnie en retire peu de profit. Le principal Commerce qui s'y fait conſiſte en padi & en bois. Cajeli eſt dans une plaine marécageuſe, qui s'étend au-delà d'une bonne lieue, entre les Rivières *Way Souwel* & *Way Abbo*. Cette dernière Rivière eſt la plus grande de l'Iſle. Ses eaux ſont fort troubles, mais paiſibles, ſi ce n'eſt dans la ſaiſon des pluyes. Elle ſort d'un Lac interne, ſitué au haut d'une montagne, & deſcend par trois cens quatre-vingt-huit ſinuoſités ſur le rivage. On peut la remonter pendant trois journées, avant qu'on touche fonds. Il y a beaucoup de crocodiles dans cette Rivière, dont les deux bords ſont preſque par-tout couverts de gros arbres fort touffus. Iſle de Bouro. Nombre de ſes habitans. Sort de ces peuples. Forts Hollandois.

Le golfe de Cajeli qui s'enfonce environ deux lieues dans les terres, peut avoir une lieue & demie de largeur à ſon embouchure, formée du côté de l'Oueſt par la pointe de *Liſſatetto*, & par celle de *Rouba* à l'Eſt, d'où l'on vient à la pointe la plus orientale au Nord de l'Iſle, nommée *Pela*, dont la Golfe de Cajeli.

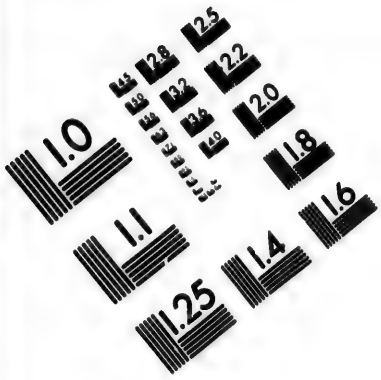
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10
11
12
13
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100
110
125
140
160
180
200
220
250
280
320
360
400
450
500
560
630
710
800
900
1000
1100
1250
1400
1600
1800
2000
2200
2500
2800
3200
3600
4000
4500
5000
5600
6300
7100
8000
9000
10000
11000
12500
14000
16000
18000
20000
22000
25000
28000
32000
36000
40000
45000
50000
56000
63000
71000
80000
90000
100000
110000
125000
140000
160000
180000
200000
220000
250000
280000
320000
360000
400000
450000
500000
560000
630000
710000
800000
900000
1000000
1100000
1250000
1400000
1600000
1800000
2000000
2200000
2500000
2800000
3200000
3600000
4000000
4500000
5000000
5600000
6300000
7100000
8000000
9000000
10000000
11000000
12500000
14000000
16000000
18000000
20000000
22000000
25000000
28000000
32000000
36000000
40000000
45000000
50000000
56000000
63000000
71000000
80000000
90000000
100000000
110000000
125000000
140000000
160000000
180000000
200000000
220000000
250000000
280000000
320000000
360000000
400000000
450000000
500000000
560000000
630000000
710000000
800000000
900000000
1000000000
1100000000
1250000000
1400000000
1600000000
1800000000
2000000000
2200000000
2500000000
2800000000
3200000000
3600000000
4000000000
4500000000
5000000000
5600000000
6300000000
7100000000
8000000000
9000000000
10000000000
11000000000
12500000000
14000000000
16000000000
18000000000
20000000000
22000000000
25000000000
28000000000
32000000000
36000000000
40000000000
45000000000
50000000000
56000000000
63000000000
71000000000
80000000000
90000000000
100000000000
110000000000
125000000000
140000000000
160000000000
180000000000
200000000000
220000000000
250000000000
280000000000
320000000000
360000000000
400000000000
450000000000
500000000000
560000000000
630000000000
710000000000
800000000000
900000000000
1000000000000
1100000000000
1250000000000
1400000000000
1600000000000
1800000000000
2000000000000
2200000000000
2500000000000
2800000000000
3200000000000
3600000000000
4000000000000
4500000000000
5000000000000
5600000000000
6300000000000
7100000000000
8000000000000
9000000000000
10000000000000
11000000000000
12500000000000
14000000000000
16000000000000
18000000000000
20000000000000
22000000000000
25000000000000
28000000000000
32000000000000
36000000000000
40000000000000
45000000000000
50000000000000
56000000000000
63000000000000
71000000000000
80000000000000
90000000000000
100000000000000
110000000000000
125000000000000
140000000000000
160000000000000
180000000000000
200000000000000
220000000000000
250000000000000
280000000000000
320000000000000
360000000000000
400000000000000
450000000000000
500000000000000
560000000000000
630000000000000
710000000000000
800000000000000
900000000000000
1000000000000000
1100000000000000
1250000000000000
1400000000000000
1600000000000000
1800000000000000
2000000000000000
2200000000000000
2500000000000000
2800000000000000
3200000000000000
3600000000000000
4000000000000000
4500000000000000
5000000000000000
5600000000000000
6300000000000000
7100000000000000
8000000000000000
9000000000000000
10000000000000000
11000000000000000
12500000000000000
14000000000000000
16000000000000000
18000000000000000
20000000000000000
22000000000000000
25000000000000000
28000000000000000
32000000000000000
36000000000000000
40000000000000000
45000000000000000
50000000000000000
56000000000000000
63000000000000000
71000000000000000
80000000000000000
90000000000000000
100000000000000000
110000000000000000
125000000000000000
140000000000000000
160000000000000000
180000000000000000
200000000000000000
220000000000000000
250000000000000000
280000000000000000
320000000000000000
360000000000000000
400000000000000000
450000000000000000
500000000000000000
560000000000000000
630000000000000000
710000000000000000
800000000000000000
900000000000000000
1000000000000000000
1100000000000000000
1250000000000000000
1400000000000000000
1600000000000000000
1800000000000000000
2000000000000000000
2200000000000000000
2500000000000000000
2800000000000000000
3200000000000000000
3600000000000000000
4000000000000000000
4500000000000000000
5000000000000000000
5600000000000000000
6300000000000000000
7100000000000000000
8000000000000000000
9000000000000000000
10000000000000000000
11000000000000000000
12500000000000000000
14000000000000000000
16000000000000000000
18000000000000000000
20000000000000000000
22000000000000000000
25000000000000000000
28000000000000000000
32000000000000000000
36000000000000000000
40000000000000000000
45000000000000000000
50000000000000000000
56000000000000000000
63000000000000000000
71000000000000000000
80000000000000000000
90000000000000000000
100000000000000000000
110000000000000000000
125000000000000000000
140000000000000000000
160000000000000000000
180000000000000000000
200000000000000000000
220000000000000000000
250000000000000000000
280000000000000000000
320000000000000000000
360000000000000000000
400000000000000000000
450000000000000000000
500000000000000000000
560000000000000000000
630000000000000000000
710000000000000000000
800000000000000000000
900000000000000000000
1000000000000000000000
1100000000000000000000
1250000000000000000000
1400000000000000000000
1600000000000000000000
1800000000000000000000
2000000000000000000000
2200000000000000000000
2500000000000000000000
2800000000000000000000
3200000000000000000000
3600000000000000000000
4000000000000000000000
4500000000000000000000
5000000000000000000000
5600000000000000000000
6300000000000000000000
7100000000000000000000
8000000000000000000000
9000000000000000000000
10000000000000000000000
11000000000000000000000
12500000000000000000000
14000000000000000000000
16000000000000000000000
18000000000000000000000
20000000000000000000000
22000000000000000000000
25000000000000000000000
28000000000000000000000
32000000000000000000000
36000000000000000000000
40000000000000000000000
45000000000000000000000
50000000000000000000000
56000000000000000000000
63000000000000000000000
71000000000000000000000
80000000000000000000000
90000000000000000000000
100000000000000000000000
110000000000000000000000
125000000000000000000000
140000000000000000000000
160000000000000000000000
180000000000000000000000
200000000000000000000000
220000000000000000000000
250000000000000000000000
280000000000000000000000
320000000000000000000000
360000000000000000000000
400000000000000000000000
450000000000000000000000
500000000000000000000000
560000000000000000000000
630000000000000000000000
710000000000000000000000
800000000000000000000000
900000000000000000000000
1000000000000000000000000
1100000000000000000000000
1250000000000000000000000
1400000000000000000000000
1600000000000000000000000
1800000000000000000000000
2000000000000000000000000
2200000000000000000000000
2500000000000000000000000
2800000000000000000000000
3200000000000000000000000
3600000000000000000000000
4000000000000000000000000
4500000000000000000000000
5000000000000000000000000
5600000000000000000000000
6300000000000000000000000
7100000000000000000000000
8000000000000000000000000
9000000000000000000000000
10000000000000000000000000
11000000000000000000000000
12500000000000000000000000
14000000000000000000000000
16000000000000000000000000
18000000000000000000000000
20000000000000000000000000
22000000000000000000000000
25000000000000000000000000
28000000000000000000000000
32000000000000000000000000
36000000000000000000000000
40000000000000000000000000
45000000000000000000000000
50000000000000000000000000
56000000000000000000000000
63000000000000000000000000
71000000000000000000000000
80000000000000000000000000
90000000000000000000000000
100000000000000000000000000
110000000000000000000000000
125000000000000000000000000
140000000000000000000000000
160000000000000000000000000
180000000000000000000000000
200000000000000000000000000
220000000000000000000000000
250000000000000000000000000
280000000000000000000000000
320000000000000000000000000
360000000000000000000000000
400000000000000000000000000
450000000000000000000000000
500000000000000000000000000
560000000000000000000000000
630000000000000000000000000
710000000000000000000000000
800000000000000000000000000
900000000000000000000000000
1000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000
1250000000000000000000000000
1400000000000000000000000000
1600000000000000000000000000
1800000000000000000000000000
2000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000
2500000000000000000000000000
2800000000000000000000000000
3200000000000000000000000000
3600000000000000000000000000
4000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000
5000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000
6300000000000000000000000000
7100000000000000000000000000
8000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000
14000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50

DESCRIPTION D'AMBOINE.

la distance du golfe de Cajeli est comptée à quatre lieues. Il en faut bien deux avant qu'on aît doublé cette pointe. On y a établi depuis quelques années, de grandes scies pour le bois, ce qui y attire quantité de bâtimens. L'autre pointe orientale au Sud, s'appelle *Batou-Rea*. Elle est environnée d'un banc de rochers, de plus d'une lieue en rond, qui la couvre comme une espèce de demie-lune. Depuis cette pointe, toute la Côte méridionale est coupée par une infinité de Rivières, dont quelques-unes sont très-considerables. Au bout occidental, on a le Mont *Tomahou*, qui par sa hauteur se fait remarquer de fort loin en Mer. C'est le premier objet qu'on decouvre dans l'Isle en venant de Batavia. Les Hollandois le nomment communément le *Mont de la Table*, parcequ'il est plat sur son sommet. On le tient pour inaccessible d'un de ses côtés. Entre ce mont, & la pointe Nord-Ouest, nommée *Balatetto*, on trouve encore quelques Rivières, dont celle de *Way Nitou* ou *du Diable*, qui sort aussi du Lac intérieur, est la principale. A l'Ouest sont deux petites Isles désertes nommées *Moamkou* & *Noambgul*, environnées de bancs de rochers. Tous ces parages en sont remplis. Le rivage septentrional est aussi arrosé par une prodigieuse quantité de Rivières. *Way Tima* & *Way Ila*, ont leur source dans le Lac intérieur dont il sera parlé ci-après. Le reste de cette Côte n'offre rien de plus remarquable jusqu'à la pointe de Lissatetto, où il y a un chantier fort commode pour les Vaisseaux. En général le rivage est des plus rians. Ce grand nombre de Rivières, qu'on fait monter à plus de cent-cinquante, y entretient une verdure continuelle, & on trouve par-tout, d'espace en espace, des bocâges épais, qui ne donnent pas moins de fraîcheur que d'agrément aux environs.

Mont Tomahou.

Deux petites Isles.

Beaux bois de Bouro.

L'ISLE est renommée pour ses beaux bois, entre lesquels on distingue deux sortes d'ébenier, noir & blanc, & une troisième espèce bâtarde, qui tient de la nature des deux autres. La pointe de Balatetto en fournissoit anciennement qui avoient jusqu'à cent pieds de hauteur. L'arbre *Bala*, dont les Insulaires formoient leurs piques de bois, croissoit principalement sur cette pointe, qui en a retenu le nom. Les Hollandois s'en servent pour faire du charbon. On y a encore diverses autres sortes de bois, fort estimés pour les ouvrages de menuiserie. On en construit aussi quantité de beaux Orembayes.

Ses autres productions.

LES pâturages y sont excellens, & le beurre qu'on y fait passe pour le meilleur de ces contrées. Le Chef de la Loge Hollandoise a jusqu'à soixante & soixante-dix vaches qui lui en fournissent, & dont le Gouverneur d'Amboine tire aussi sa part. On y cultive le riz avec beaucoup de succès. Il y croit encore une espèce d'orge, nommée *Ottong*, qui est fort bon; & le *Sago Borneo*, petite graine dont on fait de la bouillie délicieuse.

Intérieur de l'Isle.

ON ne connoit guères l'intérieur de l'Isle, qui est rempli de montagnes affreuses & de vastes forêts, inaccessibles en plusieurs endroits. Elles sont le repaire de quantité de gros serpens & d'autres bêtes venimeuses. Les bords des Rivières sont infestés de crocodiles. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est un grand Lac interne qu'on trouve au sommet d'une montagne qui occupe environ le milieu de l'Isle. Ceux qui l'ont

Grand Lac dans les terres.

l'ont visité, nous ont laissé des relations fort curieuses de leur pénible voyage.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

Quelques Hollandois vont le visiter.

Le premier est un nommé Jean *Leipsig*, Chef de Bouro, qui s'y rendit au mois de Janvier 1668, dans un Orembaye, accompagné de quatre Soldats & de quelques Orancayes du Pays. Ils partirent de Lissela du côté du Sud, en remontant la grande Rivière *Way Ila*, qui coule le long d'une vaste forêt, si épaisse & si touffue qu'il falloit pour ainsi dire percer à travers. La première nuit qu'ils passèrent dans cet affreux désert, fut si froide qu'à peine pouvoit-on faire du feu, & qu'étant allumé on le voyoit presqu'aussitôt s'éteindre. Des arbres qui paroissoient de la grosseur d'un homme, n'avoient qu'un ou deux pouces d'épaisseur, tant ils étoient chargés de mousse, & si fréles que souvent lorsqu'on vouloit s'appuyer contre, ils venoient tout-à-coup à se rompre. On n'y apperçût aucune espèce d'animaux, mais seulement un grand nombre de pourceaux, qui s'y étoient fort multipliés, parceque les Maures n'en mangent pas la chair. Le lendemain ils continuèrent leur route dans ce bois, en suivant la même Rivière qu'ils laissèrent sur la gauche le troisième jour, pour entrer dans une belle vallée, où ils s'arrêtèrent cette nuit-là, & se reposèrent un peu de leurs fatigues. Après avoir encore employé deux jours à monter & descendre de fort hautes montagnes avec beaucoup de peines & de dangers, à travers d'une multitude de sangsues, grosses comme le petit doigt, dont ils étoient cruëllement tourmentés, ils arrivèrent enfin le sixième jour, près d'une grande plaine qui s'étend jusqu'aux bords du Lac, dont l'éloignement de la Côte septentrionale ne leur parût être que de cinq à six lieues; aussi n'avoient-ils guères plus fait de chemin, à cause des obstacles qui s'étoient presentés à vaincre à tous momens. Ils virent dans cette plaine quelques vergers plantés d'arbres fruitiers comme ceux d'Amboine, & des cabanes dispersées de côté & d'autre, dans l'une desquelles ils couchèrent cette dernière nuit & y trouvèrent quantité de pisang, de même que des troupeaux de pourceaux; mais les Alfouriens, ou Montagnards sauvages, avoient pris la fuite à l'approche des Hollandois. Cependant ils revinrent le lendemain & leur montrèrent l'usage qu'ils faisoient de ces cochons pour attraper les sangliers. On leur offrit du saguweer à boire. Ces bonnes manières les engagèrent à y rester encore deux nuits, après quoi ils marchèrent une demie journée pour se rendre auprès du Lac, dont les bords étoient par-tout sangeux & couverts de roseaux en quelques endroits. Selon leur estime ce Lac peut avoir une lieue & demie de large. Ses eaux sont pures au rapport de Leipsig, qui n'étoit pas en celà d'accord avec les Soldats. On y trouva beaucoup de canards sauvages & des plongeons, mais point d'autre poisson que des anguilles. Un méchant canot fait d'un tronc d'arbre, manqua de renverser un Soldat qui s'étoit mis dedans. Les Hollandois crûrent remarquer au milieu du Lac, une petite Isle où croissoient quelques brossailles. On leur fit entendre qu'il s'y élevoit des vagues comme en pleine mer pendant les ouragans. Leur dessein étoit de flotter quelques pièces de bois pour pénétrer plus avant; mais les Alfouriens ne voulurent jamais le permettre. En vain Leipsig tâcha-t'il de les attirer à soi par toutes sortes de politesses. Il ne pût en persuader que huit, qui l'avoient accom-

DESCRIPTION D'AMBOINE.

pagné depuis le dernier gîte; encore étoient-ils fort farouches, & même ſi ignorans dans la langue du Pays, qu'on ne pouvoit pas en recevoir de grands éclairciſſemens. Ces Alfouriens ne faiſoient aucun cas des vêtemens qu'on leur offroit, & l'argent ne les flattoit pas davantage. Accoûtumés dès leur plus tendre jeuneſſe à la rigueur du climat, ils n'en reſſentoient point les incommodités, & marchoient nuds, à la reſerve d'une ceinture d'écorce d'arbre, qui leur couvroit les parties naturelles. On leur vit auſſi des ſabres & des couperets, ce qui prouve qu'ils vivoient en bonne intelligence avec les habitans du rivage, puiſqu'ils ne pouvoient pas ſe procurer ces armes d'ailleurs, encore moins les fabriquer eux-mêmes. Ils invitèrent Leipſig à boire avec eux le *Matakau*, ce qui eſt pour ces Sauvages une eſpéce de ſerment, par lequel ils vouloient s'aſſûrer que les Hollandois n'étoient venus-là que dans de favorables intentions, & non pour épier leur Pays, parcequ'ils ſe défioient que leur but ne fût de les réduire ſous leur ſervitude, ce qu'ils craignoient plus que la mort.

Leur retour.

LE même jour les Hollandois ſe remirent en marche, & paſſèrent d'abord pluſieurs vergers des Alfouriens le long du Lac, en tirant du côté de l'Eſt, juſqu'à une Rivière fort rapide, qui ſelon toute apparence va ſe jetter dans le golfe de Cajeli, & ſur les bords de laquelle ils campèrent cette nuit-là. A peine y furent-ils arrivés qu'ils ſe virent abandonnes de tous les Alfouriens, ce qui les mit dans un embarras inexprimable. Les guides qu'ils avoient toûjours eû auprès d'eux, les conduiſirent le lendemain par des montagnes affreuſes, des rochers eſcarpés & des chemins épouvantables, inacceſſibles pour des Hollandois. On s'apperçut trop tard qu'on étoit malmené, peut-être même à deſſein; mais n'y ayant plus aucun moyen de retourner en arrière, il fallut faire de néceſſité vertu, & tâcher de ſe franchir un paſſage, cent fois au péril de la vie, ſi l'on ne vouloit périr de faim & de miſère dans les bois. Le ſoir on ſe trouva au bord de la Rivière *Way Nipel*, qui prend auſſi ſa ſource dans le Lac. Les deux jours ſuivans, ils ne pûrent guères s'avancer dans ces montagnes, à cauſe des groſſes pluyes & de l'indiſpoſition de Leipſig, qui étoit d'une foibleſſe extrême; mais ils firent encore trois journées d'une marche ſi forcée à travers d'un bois épais, qu'ils revinrent enfin ſur le rivage ſeptentrional près de l'embouchure de la Rivière Way Nipel, d'où prenant un Champan de Liſſela, ils ſe rendirent à Cajeli, après vingt jours d'abſence.

Le Gouverneur van der Stel tente le même voyage.

LES ſuites de ce voyage fûrent ſi malheureuſes pour eux, que pluſieurs en demeurèrent perclus, & que pendant longtems, il ne ſe trouva plus de curieux qui voulûſſent l'entreprendre, juſqu'en 1710, qu'Adrien *van der Stel*, Gouverneur d'Amboine, réſolut de le faire en perſonne. La Flotte des Corracores ſur laquelle il faiſoit ſa tournée, étant arrivée à Bouro, on chercha à prendre des informations auprès d'un grand nombre d'habitans, touchant la route qu'il falloit tenir pour aller à ce Lac interne; mais les plus âgés même n'étoient pas en état de donner à cet égard les éclairciſſemens néceſſaires. Après bien des perquiſitions inutiles de côté & d'autre, on amena enfin au Gouverneur, un *Orang-Touha* de Liſſela, qui declara avoir entendu dire, que le chemin commençoit à la Rivière Way Nipel ſur le rivage de Liſſela, d'où l'on marchoit en deux journées de tems à une petite

tite Négrerie d'Alfouriens nommée *Fnabo*, & que de-là il y avoit encore deux bonnes journées à faire juſqu'à *Wakabolo*, habitation des Alfouriens voiſins du Lac, qui commerçoient avec ceux de Fnabo, & ces derniers avec les Alfouriens du rivage; ajoûtant qu'un de ceux-ci, nommé *Wannebo*, qui alloit ſouvent de Liſſela à Fnabo, pourroit leur en apprendre davantage. Surquoi le Gouverneur ayant ordonné qu'on le fit avertir, tandis que la Flotte ſe rendroit de ce côté-là, il vint à ſa rencontre près de la Rivière *Way Pouteh* ſous le reſſort de *Tagaliſſa*, & promit au Gouverneur de lui montrer le meilleur chemin pour le conduire au Lac. On paſſa la nuit en cet endroit, & le lendemain matin 1 de Novembre, la Flotte continua ſa route vers Liſſela, aux environs de la Rivière Way Nipel, où ayant mouillé l'ancre, le Gouverneur deſcendit à terre, croyant qu'on alloit ſe mettre en marche; mais il fut bien ſurpris d'entendre dire ici à Wannebo, que le chemin le long de cette Rivière étoit trop pénible pour des Européens, & qu'ainſi il conſeilloit de retourner avec la Flotte juſqu'à la Rivière de Way Pouteh, d'où l'on étoit parti le matin, aſſûrant qu'on trouveroit-là un chemin beaucoup plus commode & tout auſſi court. On lui demanda pourquoi il ne l'avoit pas fait connoître la veille, au-lieu de fatiguer ſans néceſſité les Rameurs: Mais à toutes ces repréſentations il ne repondit autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il n'y avoit pas penſé. Cependant le Gouverneur jugeant à propos de ſuivre ſon conſeil, les Corracores revirèrent de bord, & revinrent à Way Pouteh, où l'on dina, & pour animer l'Alfourien Wannebo, le Gouverneur le fit aſſeoir à table à ſon côté, de même qu'un de ſes compagnons. A cinq heures tout le cortège ſe mit en marche à une portée de mouſquet de la Rivière Way Pouteh, qu'ils paſſèrent pluſieurs fois. Après s'être avancés environ une lieue & demie, la nuit les obligea de faire halte. Le lendemain il fallut encore traverſer à tous momens la même Rivière, qui coule en ſerpentant juſqu'au rivage. A une lieue de l'endroit où l'on avoit couché, on trouva une cabane d'Alfouriens entièrement vuide. On en avoit vû deux la veille, mais qui n'étoient pas ſi bien bâties. Il y avoit auprès de celle-ci un jardin, abondamment pourvû de diverſes ſortes de plantes. Une demie lieue plus loin, on quitta la Rivière Way Pouteh pour ſuivre celle de *Roang* ſur la droite, où l'on rencontra une infinité de rochers qu'on ne franchit qu'avec beaucoup de peines & de dangers. Enfin l'on ſe rendit au pied d'une montagne roide, nommée par les Alfouriens *Flebit*, dont l'accès parût d'autant plus difficile, que c'étoit une eſpèce de ſable mouvant entremêlé de petits cailloux, qui venant à ſe détacher au moindre choc, en entrainoient quantité d'autres juſqu'au bas. Cependant on ſe prépara à monter; mais lorſqu'on fut parvenu à une certaine hauteur, comme on vit que le chemin empiroit toûjours, que les bagages reſtoient en arrière, & que le Guide Wannebo rioit d'un embarras qu'il comptoit pour rien, au prix des obſtacles qu'on auroit à ſurmonter dans le trajet d'une autre montagne voiſine, le Gouverneur crût que ce ſeroit tenter l'impoſſible que de vouloir pouſſer plus loin ce voyage, & les ordres furent auſſi-tôt donnés pour la retraite. Néanmoins un Sergent nommé Conrard *Keller*, à la tête de ſix autres Hollandois de bonne volon-

DESCRIPTION D'AMBOINE.

Il eſt obligé de rebrouſſer chemin.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

té & de quelques Inſulaires, obtint la permiſſion de paſſer outre, & c'eſt ſa Relation qu'on va ſuivre.

Rapport d'un Sergent de ſa ſuite.

„ DEPUIS nôtre ſéparation du Gouverneur, nous avons trouvé le „ reſte du chemin incomparablement plus pénible. Souvent il nous a fallu „ grimper des rochers, où il ne pouvoit paſſer qu'un ſeul homme de front. „ Cette montagne redoutable que nous avions encore à traverſer, nous a- „ vançoit de deux jours. Le 6 nous arrivâmes près du Lac. Quand nous „ manquions d'eau, les Maures coupoient un bambou, & nous préſen- „ toient ſa liqueur qui ſert de boiſſon ordinaire aux habitans. Nous n'a- „ vons vû ni champs de riz, ni marécages, & les arbres n'étoient point „ chargés de mouſſe comme du tems de Leipſig, parceque nous étions „ dans la mouſſon ſeche, ce qui fait d'abord une grande difference. Les „ nuits étoient auſſi plus temperées. Ce que nous trouvâmes de plus re- „ marquable ſur nôtre route, étoit deux petites collines de la forme d'un „ autel, remplies d'eau en dedans, & revêtues en dehors d'une mouſſe „ épaiſſe, qui continuellement humectée, produiſoit un effet charmant „ par la varieté de ſes couleurs. Certains oiſeaux, d'une beauté parfaite, „ qui ont le corps de la groſſeur des ſerins de Canarie, la tete noire, le „ col rouge, avec un cercle blanc autour, & les plumes d'un jaune-d'or „ éclatant, nous firent entendre un ramage des plus délicieux. Le Lac a „ environ trois lieues & demie de large. Il eſt preſque par-tout rond, & „ peut avoir quinze à ſeize braſſes de profondeur vers le milieu. On n'y „ pêche que des anguilles groſſes comme la cuiſſe d'un homme. Je m'é- „ tois mis dans un petit canot pour en mieux reconnoître la ſituation, „ mais le vent m'obligea bientôt de revenir au rivage. Le Lac eſt ſur la „ pente d'une montagne, & l'eau y entre par la Riviere *Reyſale* avec plus „ de rapidité qu'elle ne s'écoule dans celle de Way Nipel. J'avois envie „ de remonter la premiere de ces Rivieres, d'autant plus que l'Orancaye „ qui y commande, étoit deſcendu vers nous; mais les Alfouriens re- „ fuſerent de m'y conduire, ſous prétexte qu'il pourroit m'arriver quelque „ cataſtrophe. Ces habitans nous parurent fort doux & ſociables. Ils ne „ vivent que d'anguilles, de piſang & de racines. Nous n'y vîmes point „ d'arbres fruitiers. Ils n'avoient ni bétail, ni poules, mais ſeulement „ quelques cochons. Nous en achetâmes deux, dont nos guides ne vou- „ lurent point goûter, diſant qu'il ne ſeroit pas raiſonnable de manger „ d'une choſe qui leur avoit été payée. Leurs maiſons ſont diſperſées de „ côté & d'autre, & l'on n'en trouve jamais plus de trois ou quatre enſem- „ ble. La principale habitation qui eſt ſur le bord du Lac, ſe nomme *Wa- „ kabolo*. Après avoir paſſé encore la journée du lendemain dans cet en- „ droit, nous en repartîmes le 8 au matin, & arrivâmes le quatrième jour „ fort heureuſement ſur le rivage. On craignoit qu'il n'y eût des gi- „ roffles ſur la montagne, mais nous n'y en avons point apperçûs. Il „ faut pourtant qu'il y aît quelque choſe que les habitans ne veulent pas „ nous faire connoître".

Autre Relation.

LA même année, le Maître d'équipage *Mars*, qui fit ce voyage avec le Chef de la Loge de Bouro, en a rapporté à l'Auteur les circonſtances ſuivantes.

vantes. Le premier jour étant parti de Cajeli dans un batteau, il vint jusqu'à Way Nipel, d'où il ne mit que quatre jours à faire le reste du chemin. A son arrivée dans les environs de Wakaholo, il y trouva encore l'Orancaye de cette habitation, Vieillard aux cheveux gris, qui avoit accompagné Leipsig sur le bord du Lac, trente-deux ans auparavant. Selon Mars, ce Lac est situé deux lieues plus au Sud que dans la Carte, & sa distance du rivage septentrional n'atteint pas meme les trois lieues. Il lui en donne six de circuit, deux de longueur & une & demie de large. Sa profondeur vers le milieu est de vingt brasses. Mars n'y vit point cette petite Isle dont les Insulaires racontoient des merveilles; mais on voulut lui persuader qu'elle étoit alors inondée. L'anguille est le seul poisson que ce Lac nourrisse. Les cercelles & les canards sauvages y paroissoient en grandes troupes. Les Hollandois de la suite de Mars en tuèrent plusieurs à coups de fusil, sans avoir égard aux représentations des Alfouriens, qui témoignoient craindre qu'une pareille action ne fut punie par quelque violent orage. Les Orancayes des Alfouriens & ceux du rivage dûrent enfoncer chacun une baguette dans l'eau, en signe de paix & d'amitié. Tous les habitans des environs étoient accourus pour jouïr du spectacle de nos Hollandois. Leur nombre pouvoit se monter à cent soixante hommes, quatre-vingt femmes & une cinquantaine d'enfans. Leurs cabanes dispersées autour du Lac, forment divers petits hameaux dans chacun desquels on ne comptoit que quinze à vingt personnes; Ce ne sont par-tout que hautes montagnes, dont le pied commence immédiatement au bord du Lac, sans laisser aucune plaine entre-deux. Le froid extrême qui règnoit dans ce triste sejour, en augmentoit encore les horreurs. Enfin Mars n'ayant trouvé que des sujets de regretter ses peines, eût du moins la satisfaction de regagner le rivage au bout de deux jours, en descendant par le Sud; mais il fallut qu'il fît une route d'autant plus longue par mer pour revenir à Cajeli de l'autre côté de l'Isle.

Description d'Amboine.

II. Amblau, nommée aussi *Belauw* par les Naturels du Pays, est la seconde Isle en ordre du département d'Amboine. Elle est située au Sud de la pointe orientale de Bouro, dans la distance de deux bonnes lieues, & paroit un peu tournée au Sud-Oueſt & au Nord-Est. Sa figure est à-peu-près ovale. On lui donne une lieue & demie de longueur, sur une de large. Anciennement cette Isle étoit fort peuplée, & contenoit jusqu'à quinze Villages, qui par la suite des tems ont été reduits à neuf, dont les habitans se sont montés à dix-huit cens quinze ames, quatre cens dix-neuf hommes de milice & cent quatre-vingt-trois Datis.

Isle d'Amblau.

Les Hollandois ont eû en divers tems à Amblau plusieurs Redoutes pour tenir en bride les Insulaires, qui en ont souvent massacré les garnisons. Mais depuis bien des années on s'est contenté d'y envoyer une simple garde d'un Caporal & de trois ou quatre hommes, qui n'y restent même pas constamment, & qu'on a coûtume de retirer dès qu'on ne les y croit plus nécessaires.

Le Pays est pauvre & ne produit pas assez de sagu pour fournir aux besoins des habitans, qui sont obligés de faire venir de Bouro leur principale subsistance. L'Isle est remplie de montagnes. Cependant il y a

DESCRIPTION D'AMBOINE.

quantité de Rivières, quoiqu'elles ſoyent toutes fort petites. On en connoit onze par leurs noms, & peut-être s'y en trouveroit-il davantage. La pointe du Sud-Oueſt que les Hollandois nomment le *Capuchon de Moine*, paroit de loin comme une Iſle ſeparée, étant fort étroite, haute & pierreuſe. Toute la Côte eſt de meme bordée d'une petite chaine de rochers.

Iſle Manipa.

III. *Manipa*, *Herrea*, *Baſia* ou *Condea*, troiſième Iſle du Gouvernement d'Amboine, a bien près de quatre lieues en longueur de l'Eſt à l'Oueſt, & ſa largeur eſt d'environ une lieue & demie. Sa ſituation entre Ceram à l'Orient, & Bouro au Couchant, la met à une égale diſtance de ces deux Iſles, qui en ſont l'une & l'autre éloignées de cinq lieues. On comptoit anciennement dans cette Iſle pluſieurs gros Villages qui pouvoient mettre quatre cens dix hommes ſous les armes, & fournir deux cens cinquante-ſix Datis. Le nombre des habitans étoit d'environ ſeize cens; mais les guerres qu'ils ſe ſont attirées par leur perfidie envers les Hollandois, les ont preſque reduits à rien, & ce qui en eſt reſté, a été obligé de venir s'établir ſous le canon de la Redoute *Wantrouw*, ou la *Defiance*, dont la garniſon conſiſte en vingt hommes, aux ordres d'un Sergent, qui eſt en même-tems Chef de ce poſte. La Compagnie n'en retire aucun profit, depuis que les girofles y ont été détruits; mais il eſt toûjours de ſon interêt d'empêcher que les Inſulaires ne ſe mêlent de ce Commerce. On decouvre dans l'Iſle quatre grandes montagnes qui leur ſervoient autrefois d'azile, & où ils s'étoient bien fortifiés. La Redoute Wantrouw eſt ſituée au Sud de l'Iſle. Une lieue plus loin à l'Eſt, on entre dans une baye, au devant de laquelle, à une demie lieue du rivage, eſt la petite Iſle *Pulo Touban* ou des *Pigeons*, ainſi nommée à cauſe de la quantité de ces oiſeaux qu'on y trouve. Le terrein en eſt bas, & environné d'un grand banc de rochers, à l'exception de ſon côté ſeptentrional, où il y a une anſe toute bordée d'arbres. Au Nord de Manipa, eſt une autre baye, qui répond à la première, & à quelque diſtance en Mer, une ſeconde Iſle plus petite que l'autre, nommée l'*Iſle des Patates*, parceque ces ſortes de racines y croiſſent en abondance. Le bout oriental de Manipa, au-delà de ces deux bayes, ſe termine par une pointe étroite, nommée *Ouwane*, qui s'étend à une lieue & demie, & qui eſt auſſi toute environnée de rochers. Au Nord-Oueſt on a encore la petite Iſle *Muskite* ou des *Moucherons*, qui eſt fort baſſe, & deux autres à l'Oueſt, dont l'une n'eſt qu'un roc eſcarpé, auquel on a donné le nom de l'*Iſle du Diable*. La pointe occidentale de Manipa, qui eſt à l'oppoſite, porte celui de *Sieël* ou de *Nourou*. De côte & d'autre de la Redoute règne un grand banc de rochers, ce qui fait que les Vaiſſeaux ſont obligés de mouiller à une lieue du rivage.

Redoute Wantrouw.

Iſle des Pigeons.

Iſle des Patates.

Iſle Muskite.

Iſle du Diable.

Iſle Kelang.

IV. KELANG, quatrième Iſle du Gouvernement d'Amboine eſt ſituée à deux lieues au Nord de Manipa. Sa forme eſt preſque quarrée. On lui donne une lieue & demie d'étendue; mais à l'un de ſes bouts elle eſt plus large que longue. On y comptoit autrefois huit gros Villages, qui pouvoient contenir environ ſept cens ames, dont cent quatre-vingt hommes de milice & quatre-vingt-dix Datis. Ils dépendoient de trois Bourgs principaux, nommés *Hatapouteh*, *Salatti* & *Kelang*. Leur ſituation avantageuſe

ſur

ſur des rochers eſcarpés & ſur des montagnes preſqu'inacceſſibles, où les habitans s'étoient fortifiés, les rendoit formidables aux Hollandois. Ils ſont cependant venus à bout de les réduire. Leurs Chefs ont été envoyés à Batavia, & la plûpart des Inſulaires tranſportés à Manipa. Cette Iſle eſt pauvre, & ne produit que peu de ſagu; mais en échange on en tire de bon bois de conſtruction, ſur-tout des ſapins, dont les habitans vendent la poix réſine. Le Pays eſt arroſé par une belle grande Rivière, qui coule au pied d'une haute montagne. L'entrée en eſt fermée par divers bancs de rochers. On y voit auſſi une eau interne, nommée *Ala*, qui, de même que la Rivière, ſervoit aux Inſulaires pour y retirer leurs bâtimens, & ceux des ennemis des Hollandois. DESCRIPTION D'AMBOINE.

ENTRE cette Iſle & celle de Ceram, ou Houwamohel, eſt une autre petite Iſle d'une lieue de longueur ſur un quart de lieue de large, nommée *Palo Babi*, ou l'*Iſle des Cochons*, qui n'eſt peuplée que de ces animaux, parce-qu'on n'y trouve point d'eau douce. Elle eſt remplie de hautes montagnes & de bois. Le petit détroit qui la ſépare de la Côte de Houwamohel, a environ un quart de lieue de large. Les Hollandois l'ont nommé la *Paſſe de Naſſau*, à cauſe que la Flotte de Naſſau y paſſa en 1623, pour ſe rendre à Amboine. Le courant y eſt ſi rapide, que les petits bâtimens ne ſauroient y tenir par le moindre vent, ſans ſe mettre en danger d'être briſés contre le rivage. Du côté de Kelang il y a auſſi une petite paſſe beaucoup plus étroite que la première. Iſle des Cochons. Paſſe de Naſſau.

V. BONOA, cinquième Iſle de ce Gouvernement, eſt ſituée à trois lieues au Nord-Eſt de Kelang & deux à l'Oueſt de Ceram. Elle a trois lieues en longueur, ſur environ autant de large. Toute l'Iſle eſt remplie de montagnes & de rochers, principalement du côté de l'Oueſt, où il y a une grande baye, au travers de laquelle eſt une autre petite Iſle, nommée *Nouſſa Boan*, dont le terrein eſt auſſi fort élevé & montueux. Sur ce rivage on trouve une eau interne & deux petites Rivières dont les bords étoient autrefois fort peuplés. On comptoit dans l'Iſle juſqu'à treize Villages grands & petits, qui pouvoient fournir trois cens trente hommes de milice & cent trente Datis. Le nombre des habitans ſe montoit à douze cens. Environ cinq cens avoient embraſſé le Chriſtianiſme. Ces Inſulaires à l'exemple de ceux de Kelang, ayant levé l'étendart de la rebellion, ont été auſſi tranſportés ſous le canon de la Redoute de Manipa, & leurs Chefs envoyés à Batavia ou ailleurs. Un ſeul Capitaine, dont la fidélité étoit reconnuë, obtint la permiſſion de reſter dans l'Iſle avec les Chrétiens de ſon diſtrict, & quelques Payſans qui occupoient les hauteurs. Le Pays eſt pauvre, & les habitans ne vivent que de la culture de leurs terres. Iſle Bonoa. Iſle Nouſſa-Boan.

QUOIQUE les Hollandois ayent été ſi long-tems en poſſeſſion de Bonoa, ce n'eſt que depuis peu d'années qu'ils ont découvert, à leur grand étonnement, que cette Iſle eſt diviſée par un bras de mer en deux parties, dont la plus conſidérable, ſituée du côté de Houwamohel, porte le nom de *Louhoa*, & l'autre eſt proprement l'Iſle de Bonoa, qui n'a jamais été habitée, à cauſe que le terrein en eſt fort pierreux. Mais elle ſervoit de retraite aux Inſulaires, qui pour cette raiſon ont toûjours tenu la choſe ſecrète. Tandis que les Hollandois faiſoient la garde d'un côté, les bâtimens Iſle Louhou.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

mens de leurs ennemis s'échapoient entre ces deux Iſles, ce qu'on ne comprenoit pas autrefois.

Iſle de Ceram.

VI. CERAM la ſixième & la plus grande de toutes les Iſles du Gouvernement d'Amboine, a ſoixante lieues de longueur de l'Eſt à l'Oueſt, & douze à quinze lieues de large en quelques endroits. On la diviſe en *Grande* & *Petite Ceram*. L'ordre de la deſcription demande que nous commencions par cette dernière partie, qui eſt la plus occidentale. On lui donne communément le nom de *Houwamohel*; mais dans les Auteurs Portugais, elle eſt connuë ſous celui de *Veranola*. Son étendue du Nord au Sud eſt d'environ dix lieues, & ſa plus grande largeur de quatre à cinq lieues. C'eſt une Preſqu'Iſle qui tient à Ceram par une langue de terre d'une petite lieue de large, qu'on nomme le *Pas de Tanouno*. La pointe méridionale de Houwamohel, appellée *Sihel*, & par les Hollandois *de drooge ryſthoek*, n'eſt qu'à deux lieues de la Côte Hitto. L'abord en eſt dangereux, à cauſe des rochers dont cette pointe eſt compoſée, & qui paroiſſent comme une muraille de ſes deux côtés, ſans aucun mouillage à une bonne diſtance. On ne trouve point d'eau dans les environs. On comptoit anciennement une quarantaine de Villages dans cette Preſqu'Iſle. Ils dépendoient de trois Bourgs principaux, nommés *Cambello*, *Leſſidi* & *Louhou*. Les deux premiers étoient ſitués à l'Oueſt & le dernier à l'Eſt. Cambello fût d'abord le centre du Commerce du clou de girofle, que les habitans de ce Bourg ſe vantoient d'avoir apporté les premiers des Iſles Moluques dans celles d'Amboine. Les nations étrangères, attirées par cette précieuſe marchandiſe, y abordoient en foule, malgré les incommodités de la rade. Avant ce tems, Leſſidi l'emportoit de beaucoup en puiſſance ſur Cambello; mais Louhou étoit, à divers égards, le plus conſiderable des trois, & c'eſt-là que les anciens Gouverneurs pour le Roi de Ternate avoient établi leur réſidence ordinaire, juſqu'en 1620, qu'ils ſe retirèrent à *Lucielle*, afin de s'y fortifier contre les Hollandois. Cependant en ayant été chaſſés en 1637, ils revinrent occuper leur premier poſte.

Houwamohel.

Pas de Tanouno.

Pointe Sihel.

Trois Bourgs principaux.

Cambello.

Leſſidi.

Louhou.

Forts Hollandois.

LES Hollandois ont eû à Cambello, un Fort de pierre nommé *Hardenberg*, un autre à Leſſidi, un troiſième à Louhou, nommé *Overburg*, & un quatrième entre Cambello & Leſſidi, ſans compter trois Forts de bois, ou Loges enfermées de paliſſades dans d'autres endroits plus éloignés. Après le maſſacre général de leurs garniſons, arrivé en 1651, & le dépeuplement de Houwamohel dont il fut ſuivi en 1655, il n'eſt reſté de toutes ces places que la Forteresſe Overburg, qui occupe un eſpace de cinquante-quatre pieds en quarré, & où la Compagnie entretient garniſon de vingt Soldats ſous les ordres d'un Sergent, qui relève du Commandant de la Côte de Hitto. Cette garde eſt chargée de viſiter continuellement le Pays, pour détruire tous les arbres d'épiceries qui s'y trouvent encore en grand nombre. Elle doit auſſi donner une attention particulière aux entrepriſes du dehors, & veiller ſur le bois de ſagu de la Compagnie, qu'on a coûtume d'affermer pour trois ans à quelque Bourgeois d'Amboine.

Côte orientale de Houwamohel.

DE Louhou relevoient tous les Villages de la Côte orientale de Houwamohel, au nombre de dix-ſept, qui y portoient vendre leur girofle. Au Nord de ce Bourg, la Négrerie de *Serolauw*, avoit dans ſon diſtrict des arbres

arbres dont on recueilloit jusqu'à un Bahar, ou cinq cens cinquante livres de cloux. *La'la*, où les Hollandois avoient élevé un Fort de bois, étoit renommé par ſes forêts de ſagu, qui s'étendoient au delà de *Locki*, autre lieu célèbre, dont les Gouverneurs de Ternate avoient fait une de leurs plus fortes places. *Luciela* ne l'étoit pas moins par ſa ſituation avantageuſe. Depuis le Cap de ce nom, qu'on appelle auſſi *Houlong*, la Côte tourne droit au Sud-Oueſt, & ſe rétrécit d'une lieue en largeur vers Louhou, d'où elle court au Sud juſqu'à la pointe de Sihel, dans la diſtance d'environ quatre lieues, & forme encore quelques autres petites pointes & bayes, dont la principale eſt celle de *Pica*, que les Hollandois ont nommé la baye de *Coeſcoes*, & qui étoit autrefois le rendez-vous de la Flotte des Corracores. Description d'Amboine.

Quand on a paſſé la pointe de Sihel, à deux lieues & demie au Nord ſur la Côte occidentale, le premier objet digne d'attention que préſente le rivage, eſt un grand roc, connu ſous le nom de *Batou Loubang*, au pied duquel la Nature ſemble avoir pris plaiſir à former divers antres fort profonds, dont l'extérieur reſſemble aſſez aux portes d'une Ville avec ſes murailles. Ces grottes ſervent quelquefois à ceux qui ſurpris par la nuit, ne trouvent point d'autre retraite, pour y attendre le retour de l'aurore, quoique le ſéjour en ſoit affreux & même dangereux, à cauſe des ſerpens & autres bêtes venimeuſes. Deux petites lieues plus loin on arrivoit au fameux Bourg de Cambello, ſéparé de celui de Louhou par une fort haute montagne, à travers de laquelle les habitans ſe rendoient en moins de deux heures de tems de l'un à l'autre rivage. De la pointe de Sihel juſqu'ici, dans l'étendue d'environ quatre lieues, le Pays même n'en a pas tout-à-fait une de largeur; mais au delà de Cambello, la Côte s'avance bientôt de deux, de trois, & enfin de quatre lieues à l'Oueſt. Une lieue & demie de ce Bourg, étoit ſitué Leſſidi, derrière deux grandes montagnes. A pareille diſtance au Nord de Leſſidi, étoit le Bourg d'*Erang*, dans une contrée dont les agrémens naturels retracent encore l'idée d'un Paradis terreſtre. La belle Rivière *Ajer Mira* n'en eſt éloignée que d'une demie lieue. Le Pays continue de s'élargir à l'Oueſt, pendant une lieue & demie, vers la pointe qui forme la Paſſe de Naſſau, entre Houwamohel & l'Iſle des Cochons. Paſſé cette pointe, la Côte court à l'Eſt, & les terres vont toûjours en rétréciſſant par pluſieurs petites bayes & pointes juſqu'au Pas de Tanouno. Trois lieues d'Ajer Mira au Nord-Eſt, on trouvoit *Aſſaboudi*, Village dont les habitans s'étoient rendus redoutables à leurs voiſins par leurs pirateries. Les Hollandois ne ſont parvenus à les détruire, qu'après bien des peines & des pertes conſidérables, tant à cauſe des ſecours que leur fourniſſoient les Macaſſars, les Malais, les Ternatois &c, que par la quantité de Forts dont ils s'étoient couverts, & la difficulté qu'il y avoit à les ſuivre dans leurs retraites ſoûterraines & imperceptibles au pied de la montagne, d'où ils faiſoient des ſorties continuelles ſur leurs ennemis, toûjours avec quelque nouvel avantage. Au devant de cette montagne, on a en Mer pluſieurs petites Iſles, dont la principale porte le nom de *Nouſſa Nitou*, ou *Iſle du Diable*, qui étoit autrefois deffendue par une Fortereſſe. Les autres ſont plus au Nord-Eſt vers la pointe de *Tapi*, Côte occidentale.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

qui eſt entre deux bayes aſſez profondes, nommées *Gyſels* & *Hataboeli*, dont la dernière forme dans les terres pluſieurs mares d'eau ſingulieres, au delà deſquelles eſt un grand Lac interne nommé *Tehoumina*, qui s'écoule dans la Mer par des canaux ſoûterrains, à travers de quelques rochers. Toutes ces eaux ſont remplies de Caymans. Le terrein juſqu'au Pas de Tanouno eſt fort marecageux & n'offre plus rien de remarquable.

Habitans de Houwamohel.

ON compte que le nombre des habitans de Houwamohel ſe montoit anciennement à douze mille, dont deux mille trente hommes de milice & mille quarante-cinq Datis. Leurs débris ont été tranſportés à Amboine & dans d'autres Iſles voiſines, de-ſorte que le Pays eſt entiérement déſert, quoique ce ſoit l'une des plus fertiles contrées des Indes.

Grande Ceram.

LA grande partie de Ceram ſe diviſe de nouveau en Côte ſeptentrionale & méridionale. Sa longueur eſt de cinquante lieues ſur environ quinze de large. Au Nord du Pas de Tanouno, la baye qui le forme, du coté de l'Oueſt, eſt toute parſemée de bancs de rochers & de petites Iſles, dont la principale, qu'on nomme *Nouſſa Ela*, a bien une lieue d'etendue; mais ſans eau & ſans habitans. Son rivage extérieur eſt garni d'un banc de rochers. A l'Orient, le canal qui la ſépare de la Côte de Ceram ſe trouve reſſerré par un autre banc, d'une lieue de largeur, qui règne au devant d'une pointe étroite & longue de cinq quarts de lieue du Nord au Sud, derrière laquelle eſt une petite anſe, qui en fait comme une Preſqu'Iſle. Au delà de ce banc, que les Inſulaires nomment *Hatouaſſa*, on entre dans une baye qui s'étend du Sud-Eſt au Nord-Oueſt, à la diſtance d'une petite lieue en quarré, terminée par une pointe droit à l'Oueſt, & paſſe cette pointe, on rencontre la baye de *Cawa*, qui eſt fort ſpacieuſe. La petite

Iſle Nouſſa Ela.

Iſle Nouſſa Camou.

Iſle *Tippers hoedje*, ou *Nouſſa Camou*, n'en eſt guères éloignée. On voit dans tous ces parages, quantité de *Daujongs*, ou vaches marines, que quelques-uns prennent pour des Sirènes. Entre la Rivière de Cawa & celle de *Way bolo*, à une lieue l'une de l'autre, on trouve encore une baye à-peu-près de même forme que la précédente, & auſſi ſuivie d'une pointe fort étroite. Celle qui vient après eſt nommée la pointe de *Calouway*, & c'eſt ici que commence la Côte ſeptentrionale de Ceram. Comme elle eſt peu fréquentée, nous ne nous amuſerons pas à en faire une deſcription ſcrupuleuſe. Il ſuffit d'indiquer les principaux endroits.

Côte ſeptentrionale de Ceram.

DEUX lieues à l'Eſt de la pointe de Calouway, on trouve *Nuniali*, Village fort peuplé, ſitué ſur la pente d'une colline, à quelque diſtance du rivage. Ses habitans ſont d'une arrogance extrême & ne veulent dépendre de perſonne. Leur Orancaye prend le titre de Grand-Adminiſtrateur, & préſide à une des Aſſemblées générales du Pays. *Bolela* eſt à une lieue de Nuniali, près d'une petite baye, entre deux grandes Rivières, au pied d'une haute montagne qui reſſemble à un Château ruïné, & ſur laquelle on voit pluſieurs habitations des Alfouriens, qui s'étendent encore, par quelques hameaux diſperſés, dans l'eſpace d'environ deux lieues; mais pendant cinq autres lieues on ne trouve plus qu'un rivage déſert juſqu'à *Loubou*,

Pointe Cara.

où la Côte forme une grande pointe, nommée *Cara*, au devant de laquelle ſont les cinq petites Iſles *Nouſſa Lima*, & au Nord-Oueſt on a encore celle de *Nouſſa Ela*, qui eſt un peu plus conſidérable. A l'Eſt de la pointe Cara,

au-

au-delà d'une grande Rivière, eſt le Village de *Paa*, qui donne ſon nom à toute cette contrée. Enſuite vient la baye de *Hatouwe*, qui a quatre à cinq lieues de long & deux de profondeur dans les terres. Sur la droite en y entrant, on trouve la petite Iſle *Cale-Cale*, & une lieue plus loin à l'Eſt, deux autres nommées *Soynomi* & *Moti*, peu éloignées du rivage. *Hatouwe* & *Liſſabatta*, les deux principales Négreries de cette Côte, ſont ſituées à une lieue de-là, dans un des plus beaux diſtricts de l'Iſle. Hatouwe eſt renommée par ſon grand Commerce de ſagu, dont quantité de batimens viennent chaque année y faire leur charge. Les habitans de Liſſabatta, qui conſiſtent en un mélange de différens peuples étrangers, ont donné de tout tems beaucoup d'embarras aux Hollandois. Ils ont ſouvent changé de ſejour, exerçant par-tout une tyrannie inſuportable ſur les Villages voiſins. *Saway*, autre Négrerie conſidérable, eſt à une lieue à l'Eſt de Hatouwe. Paſſé la pointe qui eſt au-delà, on rencontre deux petites Iſles nommées *Nouſſa Oulat*, & deux bancs de ſable au devant de la baye de *Saloway*. Deux lieues plus loin, toûjours à l'Eſt, coule le fleuve *Sapalewa*, fameux par l'Aſſemblée générale qui ſe tient dans ces environs, & dont l'Orancaye de Nuniali eſt le Préſident, ou le premier en rang des Chefs des Alfouriens de cette Côte. Près de la pointe orientale de la baye de Saloway, nommée *Hatou Alau*, on a la Négrerie *Purmata*, entre celles de *Toulouſey* & *Hatilen* qui en dépendent, de meme que deux autres plus avant dans les terres. Toutes ces Négreries ſont en poſſeſſion d'un grand Commerce de ſagu, principalement Toulouſey, où la rade eſt fort bonne. Purmata fait auſſi un trafic conſidérable avec les Papous de Meſſoval, qui y viennent vendre des eſclaves, de beaux oiſeaux de paradis & autres marchandiſes. Leur rendez-vous eſt à *Hote*, à quinze lieues de la pointe de Hatou Alau. Il y a ici une grande Rivière qu'on peut remonter pluſieurs miles dans l'intérieur du Pays. Elle ſort d'une haute montagne qu'on nomme le *Capuchon de Moine*, parcequ'elle en a preſque la figure. Ce diſtrict a été donné en 1699, par la Compagnie, au Roi de Tidor, qui n'en a cependant pris poſſeſſion que dix ans après. Deux lieues & demie en Mer, au Nord Nord-Eſt de la Rivière de Hote, on a le banc de *Leuwaerde*, qui eſt redoutable pour les Mariniers. Trois lieues à l'Eſt de Hote, la Côte commence à tourner au Sud-Eſt & enſuite au Sud, où dans l'étendue de huit lieues on a encore pluſieurs Rivières, juſqu'à la grande baye de *Warou*, large de trois ou quatre lieues & profonde de deux. Cette baye donne ſon nom à un Village qui eſt aſſez peuplé, mais ſes habitans ſont encore fort farouches. Deux lieues au Nord-Eſt de la Côte, mais quatre de Warou, on découvre la petite Iſle de *Leuwaerde*, d'une lieue de long & d'un quart de lieue de large en quelques endroits. Au Sud, à une lieue de-là, ſont deux autres Iſles un peu plus grandes, dont la principale, nommée *Pulo Akat*, eſt tout proche de la pointe orientale de la baye de Warou, à l'embouchure de la grande Rivière *Ajer Maſin*, qui ſignifie la *Rivière ſalée*. Ces trois Iſles ſont déſertes, & environnées de bancs de rochers, dont celui qui borde les deux dernières s'étend encore quatre lieues au Sud-Eſt le long de la Côte,

Description d'Amboine.

Baye de Hatouwe.

Deux Négreries capitales de cette Côte.

Aſſemblée générale du Nord.

Baye de Warou.

Iſle Leuwaerde.

Pulo Akat.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

te, où l'on ne trouve plus d'habitations juſqu'à une grande pointe ſur laquelle eſt ſitué le beau Village de *Rarakit*, au pied d'une haute montagne, couverte d'arbres. Cette Négrerie a toûjours été un nid de Pirates, compoſé de transfuges de diverſes nations, qui ont ſouvent cauſe de l'embarras aux Gouverneurs d'Amboine. Plus avant dans les terres on voit une montagne dont le ſommet eſt plat & qui ſe diſtingue des autres par ſa hauteur prodigieuſe. Les Inſulaires la nomment *Salangur*, & les Hollandois *le Mont de la Table*. Depuis Rarakit, la Côte court par une petite baye droit au Sud l'eſpace de quatre ou cinq lieues. La beauté de ce rivage le rend fort peuplé, & l'on y compte pluſieurs gros Villages, entr'autres *Kien*, où ſe tient chaque ſemaine, un Marché général de toute cette contrée. Au devant de la baye, à quatre lieues en Mer, on a un grand banc de ſable nommé *Modrang*. Sur la pointe Sud-Oueſt de l'Iſle on voit encore quelques Négreries auprès d'une crique qui ſépare Ceram de *Keffing*, petite Iſle d'une lieue & demie de longueur ſur demie lieue de large, qui ſe termine en pointe à ſon bout oriental. De Keffing dépendent huit habitations formées par un amas de différens peuples d'un fort méchant caractère. Ils font un grand Commerce avec ceux de Nova Guinea, à qui ils portent des boëtes garnies de coquillages blancs, & toutes ſortes de colifichets qu'ils échangent contre d'autres marchandiſes, dont ils retirent un profit conſidérable. Les Chaloupes que les Gouverneurs d'Amboine & de Banda envoyent preſque tous les ans pour croiſer dans ces parages, les privent en partie de celui qu'ils trouvoient autrefois dans le Commerce clandeſtin des cloux de girofle & de la muſcade. Auſſi ne peuvent-ils point le pardonner à la Compagnie, & ils ne manquent pas d'en faire éclater leur reſſentiment dans toutes les occaſions.

Mont de la Table.

Kien, Marché général.

Iſle Keffing.

AVANT de paſſer à la deſcription de la Côte méridionale de Ceram, le voiſinage de l'Iſle de *Ceram-Laout*, une des onze du Gouvernement d'Amboine, nous invite à faire ici une petite excurſion, pour en rapporter les principales circonſtances.

Iſle Ceram-Laout.

VII. CERAM LAOUT eſt ſituée à l'Eſt de la pointe de Keffing, dans la diſtance d'environ une lieue, & on lui en donne près de deux de longueur, de l'Eſt à l'Oueſt, ſur une de large. Le terrein en eſt élevé, montueux, & l'on n'y trouve point d'eau que celle qui ſe tire des puits. Son côté ſeptentrional offre une aſſez belle baye; mais toute l'Iſle eſt environnée d'un large banc de ſable, qui s'étend à plus de quatre lieues à l'Eſt, & ſur lequel on voit encore pluſieurs autres petites Iſles, comme *Maar*, *Pulo Geſſer*, *Warlau*, *Nouſſa Ngarat*, *Kivar*, *Kanali*, *Makoka*, *Watteou Matta*, *Matta Wouli*, *Kidan*, *Nedin*, *Noukous Grages*, *Koan* & *Magat*, qui n'ont rien de plus remarquable que leurs noms, ſi ce n'eſt qu'elles ſervent de retraite aux Papous. Au Sud-Eſt on a les Iſles *Tenimbar* & *Goram*, qui ſont proprement du reſſort du Gouvernement de Banda.

Pluſieurs autres petites Iſles.

L'ISLE eſt à préſent déſerte, & ſes habitans, qui ſont auſſi un amas de différentes nations, ſe ſont joints à ceux de Keffing, dont ils ont pris les mœurs & les manières. Ils compoſent onze diſtricts, chacun deſquels a ſon propre Orancaye, & ils ſe diſtinguent les uns des autres, par des privi-

Habitans de Ceram-Laout.

lèges

lèges particuliers de Commerce. Les Hollandois leur ont fait la guerre en 1633, & la soumission de ces peuples à l'obéissance de la Compagnie, fut suivie de la destruction de tous leurs girofles. DESCRIPTION D'AMBOINE.

VENONS maintenant à la Côte méridionale de Ceram, sous laquelle on comprend ordinairement Kessing, quoique mal-à-propos, puisque cette Isle est sur la pointe Sud-Oueſt de la grande, où sont situées ses principales habitations. Cette pointe forme comme une autre Isle, qui dépend de celle de Kessing, dont les bornes s'étendent à deux lieues & demie à l'Oueſt jusqu'au Village de *Gouli-Gouli*, qui est sur une petite baye, à l'Est de laquelle on découvre un roc rond, nommé *Solothay*, peu éloigné du rivage, & sur lequel les habitans de Gouli-Gouli s'étoient fortifiés autrefois. Après en avoir été chassés en 1659, par les Hollandois, qui y bâtirent un méchant petit Fort nommé *Ostende*, qu'on a abandonné à la paix, ces Insulaires en ont repris possession, & c'est-là que leur Orancaye fait son séjour ordinaire. Au devant de la pointe occidentale de cette baye, on a la petite Isle *Pulo Goffa*, & depuis Gouli-Gouli jusqu'à Kessing, un grand banc de sable d'une bonne lieue d'étendue. C'est d'ici proprement que commence la Côte méridionale. On la divise en quatre parties ou districts, qui de l'Est, ou de Gouli-Gouli à l'Oueſt sont, *Goumilan*, *Kottarouwa*, *Silan Binauwer* & *Silan*, outre une cinquième partie depuis cette dernière jusqu'au Pas de Tanouno. Dans le premier de ces districts, on voit une montagne, qui est la plus haute de tous les environs, & cinq ou six habitations peu considérables. Le second est plus peuplé, & contient deux Bourgs, *Kelibon* & *Kellemouri*, dont chacun a son Roi. Ils sont enfermés de murailles & separés par une belle Rivière, qui donne son nom à cette contrée. Leur Commerce consiste principalement en sagu, qu'on y trouve en abondance. Les Maures qui habitent ces deux Bourgs sont aujourd'hui plus traitables & plus civilisés qu'ils n'étoient autrefois, ce qu'on attribuë à l'usage de la langue Malaye, qu'ils parlent fort bien. Six lieues plus loin à l'Oueſt, on a le Village de *Tobo*, situé sur un rocher fort haut & si roide qu'on n'y peut monter que par une échelle. Ce roc s'avance assez loin en Mer, & paroit comme une Isle séparée, que les vagues battent de trois côtés. Les habitans de ce Village ont néanmoins été obligés de descendre sur le rivage, où ils forment une belle habitation, commandée par un *Sengagi*, ou Duc, qu'on dit plus puissant que le Roi de Kelibon, dont la domination s'étend jusqu'à la baye de Warou, de l'autre côté de l'Isle. On ajoûte que ce Sengagi peut bien mettre quatre mille hommes en campagne, mais ce nombre semble fort exageré. Cependant il est certain qu'en 1709, on l'a vû paroitre dans une cérémonie publique, accompagné de quatre cens hommes, tous armés de mousquets. Il compte une vingtaine d'habitations d'Alfouriens dans son domaine. Une lieue à l'Oueſt de Tobo, on a *Hatoumeten*, qui est composé de trois Négreries. Le Pays abonde en sagu, que les Insulaires de Banda, qui n'en sont qu'à quatorze ou quinze lieues, viennent charger dans leurs Pirogues. Tous les Villages qui sont entre Hatoumeten au Sud de Ceram, & Warou au Nord, appartiennent au Roi de Tidor, en vertu de la cession que la Compagnie lui en a faite. Trois lieues du premier de ces Villages, on a la puissante

Côte méridionale de Ceram.

Sa division.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

Négrerie de *Werinama*, une des principales de cette contrée, commandée par un Roi, & ſituée ſur la pointe orientale de la grande baye de *Haja*, au haut d'une colline où les habitans ſe ſont bien fortifiés. Paſſé cette pointe, on vient ſur les bords d'une belle Rivière nommée *Beirou*, au devant de laquelle eſt une petite Iſle, éloignée de deux lieues du rivage. En 1648, les Hollandois ont découvert & détruit, dans les environs, quatre beaux bois d'épiceries, où il y avoit plus de quatre mille arbres, ſoit de girofle ou de noix muſcades. On compte ſeize lieues de Keffing juſqu'à Werinama, où commence Selan, la quatrième partie de cette Côte, qui au dire des Nationaux, a donné ſon nom à toute l'Iſle. La baye de Haja a près de huit lieues d'étendue. Ses principales Négreries ſont *Hattehahou*, dont dépendent pluſieurs habitations d'Alfouriens diſperſées fort avant dans les terres; *Tolouti*, puiſſant Village, ſitué ſur une colline qui rend ſes habitans fort arrogans. *Laymou* ne lui cède ni en force, ni en nombre d'hommes; *Tehouwa*, *Folin* & *Teleſey* ſont un peu moindres. Le rivage fournit de beaux bois de conſtruction. Cette contrée eſt auſſi la plus élevée de Ceram, & ſes montagnes, qui ſe voyent à ſeize ou dix-ſept lieues en Mer, s'étendent par une chaine à travers le Pays juſqu'à Hote, de l'autre côté de l'Iſle. Au bout occidental de la baye eſt le Village dont elle emprunte le nom, ſitué à deux lieues de la grande Rivière *Way Ila*, ſur une pointe haute, garnie d'un banc de ſable, qui en rend l'approche difficile. Les habitans de ce beau Village, qui font profeſſion du Mahométiſme, parlent mieux la langue Malaye que les autres Ceramois, & ils paſſent pour les plus ſpirituels de cette Côte. Cinq lieues & demie de la pointe Haja, on trouve une autre Négrerie de Mahométans, nommée *Tamilau*, ſur un beau côteau joignant le rivage. Ses habitans ſont plus blancs & de plus haute ſtature que le reſte des peuples de l'Iſle. La langue Malaye leur eſt auſſi fort familière. Ce diſtrict ſe fait remarquer par ſes beaux bois, & par la quantité de ſes arbres fruitiers. Deux bonnes lieues en delà de Tamilau, on a encore une autre Négrerie, aſſez conſidérable, nommée *Sepa*, ſur une grande baye fort incommode, & cinq lieues plus loin ſe préſente la pointe de *Coak*, où les Hollandois ont eû autrefois un Fort de bois, nommé *Harderwyk*, qui ne ſubſiſte plus. On entre enſuite dans une baye fort ſpacieuſe, appellée la baye d'*Elipapouteh*, du nom d'un Village qui eſt ſitué preſqu'au milieu de cette baye. En deça ſont trois autres Villages, qui ont embraſſé le Chriſtianiſme, il y a plus de cent ans, de même qu'Elipapouteh, dont les habitans pouvoient anciennement équiper dix Corracores. La Compagnie en a retiré de tout tems de fort bons ſervices. On les employoit comme Ambaſſadeurs auprès des Alfouriens, pour les engager à deſcendre de leurs montagnes, quand on avoit beſoin de leur ſecours. A l'Oueſt de cette baye, une lieue d'Elipapouteh, on a la grande Rivière *Ajer Talla*, qui ſe jette dans la Mer par deux embouchures. C'eſt ſur ce fleuve que ſe tient l'Aſſemblée générale des Alfouriens du côté du Sud. La baye d'Elipapouteh ſe termine à la pointe *Touwa*, qui eſt à trois lieues de celle de Coak. D'ici la Côte s'étend cinq lieues au Sud-Oueſt, juſqu'à la pointe de *Camarien*. Sur celle de Touwa, on a les Villages de *Haloy* & de *Latou*, qui ſont ſuivis de quatre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SUD.

quatre autres, tous Maures, & dont deux ſe diſtinguent par leurs ouvrages d'orfèvrerie. Plus loin eſt le Village *Roumakay*, où le Pati de ce diſtrict fait ſa demeure. *Camarien* en eſt à deux petites lieues. C'eſt auſſi un beau grand Village ſitué ſur la pointe de ce nom, à l'Oueſt de laquelle on en trouve encore deux peu conſidérables, & le reſte de cette Côte, qui court ici au Nord-Oueſt, eſt entièrement déſert juſqu'à *Caybobo*, Bourg autrefois puiſſant, & dont les habitans ſont toûjours reſtés fidèlement attachés aux interets des Hollandois. Au Sud de Caybobo, à une portée de mouſquet du rivage, ſe voit une petite Iſle nommée *Nouſſa-Oula*, qui ne conſiſte preſque qu'en un rocher, & une montagne aride. Une lieue au Sud du Village, après avoir paſſé un petit banc de ſable, on rencontre une autre Iſle qui a environ une demie lieue en rond. Elle n'eſt peuplée que de ramiers, qui lui ont fait donner le nom de *Nouſſa-Caſſa*, ou *Iſle des Pigeons*. On y trouve auſſi une grande quantité de tortues. De Caybobo la Côte court de plus en plus au Nord, l'eſpace d'une lieue & demie. Elle tourne enſuite une lieue à l'Eſt, & encore une droit au Nord, partout avec un banc de rochers aſſez large. Tanouno, où nous avons fini la deſcription de Houwamohel, eſt éloigné de Caybobo d'environ quatre lieues. La baye de Tanouno a bien deux lieues de profondeur & autant de large du Sud au Nord. De ce Village dépendent neuf autres petites habitations. Au Sud on a deux grandes Rivières, nommées *Gouli-Gouli* & *Eri*. La première eſt infeſtée de Caymans. C'eſt ſur les bords de la dernière que ſe tient la troiſième Aſſemblée des Alfouriens. Lorſqu'ils veulent faire une invaſion dans la Preſqu'Iſle de Houwamohel, ils ſont obligés d'en demander la permiſſion à ceux de Tanouno, qui ſont abſolument les maîtres de ce paſſage.

Description d'Amboine.

Iſle Nouſſa-Oula.

Iſle Nouſſa-Caſſa.

Troiſième Aſſemblée des Alfouriens.

Jusqu'ici nous n'avons fait que parcourir les Côtes de Ceram. L'intérieur de l'Iſle contient encore une infinité de Villages & de hameaux, où habitent d'autres peuples d'une eſpèce toute différente de ceux du rivage. Ce ſont les Alfouriens ou Montagnards ſauvages, dont on a déjà eû occaſion de parler plus d'une fois. Nous renvoyons à l'article ſuivant ce qui regarde les mœurs & les uſages de ces peuples. On remarquera ſeulement ici qu'ils ſont gouvernés par trois Rois principaux, de qui relèvent tous les autres, en qualité de Vaſſaux. La domination de *Radja Siſcoulou*, s'étend derrière Bolela au Nord, juſqu'à Tanouno, & encore plus au Sud. Celle de *Radja Saboulau*, qui eſt le plus puiſſant, commence à l'Eſt du territoire du premier, & celle de *Radja Soumiet*, aux environs de la baye d'Elipapouteh; mais il n'eſt guères poſſible de déterminer au juſte leurs limites du côté de l'Orient, où l'on a encore pluſieurs autres peuples qu'on ne connoit même pas, & qui ne deſcendent jamais ſur le rivage.

Intérieur de l'Iſle.

Rois du Pays.

Le nombre des habitans de Ceram, pour autant qu'on en peut tenir régitre, ne ſe monte, ſuivant l'Auteur, qu'à environ quinze mille, dont près de cinq mille capables de porter les armes, & ſeize cens Datis, ce qui ne diffère pas beaucoup de l'ancien nombre des habitans de Houwamohel, quoique Ceram ait bien en longueur & en largeur, quatre fois autant d'étendue.

Nombre de ſes habitans.

VIII. Noussa-Laout, la huitième Iſle en rang, ſuivant nôtre diviſion,

Iſle Nouſſa-Laout.

Description d'Amboine.

sion, parcequ'elle eſt la plus éloignée des trois qui nous reſtent à décrire, relève du Comptoir de l'Iſle Honimoa, ſituée à une lieue & demie au Nord-Oueſt de la première, à laquelle on donne environ la même étendue du Sud au Nord. Sa largeur eſt ſeulement d'une lieue. L'Iſle eſt preſque par-tout remplie de montagnes. On compte ſur ſon rivage ſept grands Bourgs, dont deux, *Titaway* & *Amet*, ſont gouvernés par des *Radjas* ou

Ses habitans.

Rois, & les autres par des Patis ou Comtes. Le nombre des habitans ſe monte à quatre mille cent ſoixante & dix-huit, dont environ douze cens capables de porter les armes, & quatre cens Datis, nombre fort conſidérable pour une ſi petite Iſle. Avant que ces peuples connuſſent le girofle, dont ils tirent aujourd'hui leur ſubſiſtance, ils ne vivoient que de leurs pirateries, mangeoient les corps de leurs ennemis, & marchoient nuds à la réſerve d'une ceinture qui leur couvroit les parties naturelles. Ce ſont les Portugais qui leur ont appris à ſe vêtir, & les Hollandois leur ont communiqué les lumières de l'Évangile; mais la profeſſion qu'ils font d'être Chrétiens, n'empêche pas qu'ils ne reviennent encore quelquefois à leur

Antropophages.

première barbarie. L'Auteur en rapporte des exemples récens, qui font voir que la chair humaine a toûjours des appas pour eux, lorſqu'ils trouvent occaſion de s'en repaître ſans témoins. Le Roi de Titaway, Vieillard de ſoixante ans, lui avoua en 1687, que dans ſa jeuneſſe il avoit mangé pluſieurs têtes de ſes ennemis, après les avoir fait rôtir ſur des charbons, ajoûtant que de toutes les autres viandes, il n'y en avoit point de ſi délicate, & que les plus friands morceaux étoient les jouës & les mains. En 1702, un vieux Meſſager du Conſeil d'Etat d'Amboine, originaire de cette Iſle, d'ailleurs fort honnête homme, fut convaincu d'avoir enlevé de la potence & mangé un bras du cadavre d'un eſclave, dont l'embonpoint l'avoit tenté. Ce repas lui coûta cinq cens pièces de huit, trop heureux encore d'en être quitte à ſi bon marché. Il y a des Ordonnances très-ſévères, pour reprimer cette horrible paſſion, & l'on a ſoin de les renouveller de tems en tems. On trouve dans l'Iſle, une eſpèce de terre ſigillée, blanche, tirant beaucoup ſur le gris, qui détrempée dans l'eau, forme comme un ſavon, que les femmes du Pays mangent avec goût, quoique celles des autres Iſles n'en faſſent pas le même cas, parceque cette terre leur paroit trop graſſe & trop viſqueuſe.

Iſle Honimoa.

IX. Honimoa, neuvième Iſle du Gouvernement d'Amboine, eſt communément appellée *Liaſe* par les Inſulaires, & par les Hollandois *Uliaſſer*, nom qu'ils donnent auſſi aux Iſles d'Oma & de Nouſſa-Laout, comme on l'a déjà remarqué ailleurs. Elle eſt ſituée au Nord-Oueſt de cette dernière Iſle, à environ une lieue & demie de diſtance, & à cinq de la pointe orientale d'Amboine. A l'Oueſt, elle eſt ſéparée de l'Iſle d'Oma, par un détroit d'une demie lieue de large. On lui donne près de trois lieues de longueur de l'Oueſt à l'Eſt; mais ſa largeur eſt fort inégale. Ses quatre pointes ſont à une lieue & demie l'une de l'autre du Nord au Sud, & le milieu n'occupe pas plus de trois quarts de lieue. La pointe Sud-Eſt, qui eſt la plus proche de Nouſſa-Laout, porte le nom de *Tetouwarou*. L'abord en eſt dangereux, parcequ'elle eſt haute, & que le courant y eſt fort rapide. Tout le long de la Côte orientale, règne une grande chaîne

chaîne de montagnes juſqu'à la pointe Nord-Eſt, paſſé laquelle on vient ſur le beau rivage de *Hatouwana*, où les Hollandois avoient autrefois un Fort de pierre nommé la *Maiſon de Velſen*, pourvû de cinq pièces de canon, avec un Sergent & vingt Soldats de garniſon. Il n'y a plus aujourd'hui qu'une Loge de bois enfermée de paliſſades, où l'on tient un Caporal & cinq hommes. Ce poſte eſt au milieu d'une belle plaine, d'où l'on a la plus charmante perſpective ſur le Pays de Ceram, qui n'en eſt éloigné que de deux petites lieues. Sur ce rivage on trouve cinq Villages aſſez conſiderables, nommés *Touhaha*, *Papero*, *Itawacka*, *Nollot* & *Ihamahou*, ſitué un peu plus avant dans les terres. D'ici l'on a pratiqué un court chemin, qui mène de l'autre côté de l'Iſle en une heure de tems. Ce chemin eſt coupé par une petite Rivière où il y a beaucoup de Caymans. Le Roi de *Touhaha* raconta à l'Auteur, le malheur arrivé quelques années auparavant à ſa fille, qui fut dévorée par un de ces animaux, en paſſant cette crique. A l'Oueſt d'Ihamahou on ne rencontre plus de Villages. Au delà de la pointe occidentale vers le Sud-Eſt, le rivage eſt également déſert, à une bonne lieue de diſtance, juſqu'à *Porto*, qui en eſt à trois d'Ihamahou, & où les Hollandois ont élevé en 1655, un petit Fort, nommé *Delft*, pourvû de ſix pièces de canon, avec une garniſon de vingt hommes, ſous les ordres d'un Sergent, qui relève du poſte principal de l'Iſle. Tout près de Porto, on a encore le Village de *Haria*, & plus loin celui de *Boy*, ſur la pointe méridionale, qui paroît comme une Iſle ſéparée. Enſuite on trouve les Villages de *Tijouw* & de *Saparouwa*. C'eſt dans ce dernier endroit qu'eſt ſituée la Forteresſe *Duurſtede*, bâtie ſur un roc, & capable d'une bonne deffenſe par ſa nombreuſe Artillerie. Sa garniſon conſiſte en un Sergent & quarante Soldats. On envoye d'ici un Bas-Officier & vingt hommes pour tenir poſte dans le Fort *Beverwyk*, qu'on a conſtruit en 1654, ſur la pointe occidentale de Nouſſa-Laout, & qui eſt muni de quatre pièces de canon. Il n'y avoit auparavant qu'une ſimple Loge de bois. C'eſt à Duurſtede, que le Commandant des deux Iſles, qui eſt toûjours un Marchand, fait ſa réſidence. Ce Comptoir étoit autrefois à *Siriſorri*, où il y avoit un petit Fort, nommé *Hollandia*, qui fut démoli en 1691. Les Maures habitans du Village de Siriſorri, ſont venus s'établir à l'Eſt de la nouvelle Forteresſe. Les maiſons des Chrétiens s'étendent de l'autre côté à une fort grande diſtance. *Oulat*, eſt à une demie lieue de Saparouwa, au Sud-Eſt, en allant vers la pointe de Tetouwarou, où l'on a encore le Village d'*Ouw*, renommé par ſes ouvrages de poterie, les meilleurs de toutes les Iſles d'Amboine, qui en tirent auſſi une quantité prodigieuſe. Le nombre des habitans de Honimoa ſe monte à plus d'onze mille, dont trois mille trois cens hommes de milice & environ onze cens Datis. On peut juger par ce nombre, de la force des treize Villages qui compoſent cette Iſle. Ceux d'Oulat, de Papero, de Touhaha, de Porto & de Saparouwa, ſont gouvernés par des Radjas, ou Rois; Siriſorri, Ouw, Haria, Boy, Tijouw, Itawacka & Ihamahou, par des Patis, ou Comtes. Nollot n'a qu'un Orancaye. Outre ces treize Chefs, il y a encore deux Radjas, quatre Patis & un Orancaye de Nouſſa-Laout, qui forment le Conſeil

DESCRIPTION D'AMBOINE.

Poſte de la Maiſon de Velſen.

Fort de Delft.

Forteresſe Duurſtede.

Fort Beverwyk, à Nouſſa-Laout.

Habitans de Honimoa.

Gouvernement de l'Iſle.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

seil du Pays, dont les Assemblées se tiennent à Saparouwa, & auxquelles le Commandant de Honimoa préside.

Avantages du Commandant Hollandois.

CE poste est un des plus lucratifs des Comptoirs externes d'Amboine. Ses profits se trouvent dans l'excédent du poids des cloux de girofle, ainsi que dans le débit du riz, des toiles, du sel, de l'arak, du poisson & autres choses; mais principalement dans les avances que le Commandant fait, à un gros intérêt, sur la moisson du girofle, quoique celà soit deffendu, pour prévenir la ruïne des habitans. L'Auteur dit avoir connu un de ces Commandans, à qui l'on avoit offert, en sa présence, dix mille écus pour son gain de quatre mois, sans qu'il voulût accepter le marché. Ses appointemens sont de soixante florins par mois, qu'on augmente ordinairement lors qu'il renouvelle son engagement. On lui accorde encore huit écus pour sa table, outre sa provision de vin, de chandelles & d'huile. Il est logé dans la Forteresse, où il a un Jardin magnifique. Ses troupeaux, qui sont de même entretenus aux dépens de la Compagnie, lui fourniſſent du lait & du beurre en abondance. S'il est avare, il revend le lait de beurre aux Soldats; autrement il est obligé de le donner pour rien. La Compagnie a ici un bel Orembaye, monté de quarante Insulaires & d'un Chasseur qui a ses gages fixes; mais les premiers ne sont payés que pour le tems qu'ils restent en course. Le Commandant s'en sert dans ses parties de plaisir & de promenade, tantôt à Nousa-Laout, tantôt à Ceram, dont un grand district est sous sa dépendance. Il a seul le droit de la chasse & de la pêche. Quant il sort, il est suivi de deux gardes, comme les Conseillers des Indes à Batavia. Il occupe le quatrième rang dans les principaux Collèges d'Amboine, s'il a celui d'ancienneté sur le Commandant de la Côte Hitto. On ne lui parle presque jamais, sans que l'audience soit précédée de quelques présens. En un mot l'on peut dire qu'il a ici une vie de Prince, & qu'il est plus craint & plus considéré dans son poste, que le Gouverneur même, quoiqu'il soit soûmis à ses ordres; Mais il faut qu'il s'entende avec lui, puisqu'autrement ce dernier, qui a ses espions par-tout, sçauroit bien le trouver & lui faire rendre compte de son administration.

Son office.

LE principal office de ce Commandant est de peser & de payer le girofle des Insulaires, ce qui se fait bien en présence de deux Commis, mais celà n'empeche pas que les Vendeurs n'en souffrent souvent du préjudice, surtout lorsque ces trois personnes agissent d'intelligence ensemble. Le Commandant leur donne en échange des toiles, du sel, du riz & autres marchandises que la Compagnie lui envoye. Il a un Assistant qui est chargé de tenir les Livres; de-sorte qu'à l'exception des rapports que le Commandant est obligé de faire lui meme de tems en tems au Gouverneur, il se repose presque de tout son travail sur d'autres.

Productions de l'Isle.

L'ISLE produit beaucoup de girofle. On tiroit anciennement du souffre de ses montagnes; mais il ne s'y en trouve plus. Dans la partie orientale on ramasse une espèce de pierre grise, nommée *Batou Poan*, qui est molle & que les femmes grosses du Pays mangent avec avidité, après l'avoir fait sécher pendant quelque tems à la fumée. Elles sont persuadées que cette pierre a la vertu de rendre leurs enfans blancs, quoique l'expérience leur

leur soit le plus souvent contraire. La plus estimée est celle qui est entremêlée de blanc & de rouge. Les Insulaires choisissent les plus beaux morceaux de cette dernière couleur, pour donner la même teinture à leur vaisselle de terre. On tire de cette Isle assez d'huile de cocos & de mêche pour en fournir Amboine. DESCRIPTION D'AMBOINE.

Au Sud-Oest de Honimoa, on a encore la petite Isle *Moulana*, située par le travers du district de Boy, dont elle est éloignée d'environ une demie lieue. Sa forme est ronde, & elle a trois quarts de lieue de diamétre. Cette Isle est déserte, parcequ'elle manque d'eau-douce, & qu'il est assez difficile d'y aborder, à cause des bancs de sable qui l'environnent de tous côtés. Cependant on y avoit anciennement un Village, où commandoit un Orancaye. Longtems avant l'arrivée des Portugais, les Ternatois qui en avoient fait le siège, voyant qu'ils n'avançoient pas beaucoup dans leurs travaux, s'avisèrent d'attacher des cordages à quelques pointes de rochers, comme s'ils eûssent voulu entraîner l'Isle entière après eux. Les habitans, intimidés par ces menaces, crûrent qu'il étoit tems de se rendre, & dans la crainte qu'on ne pût encore quelque jour leur jouër ce mauvais tour, ils prirent le parti de se retirer à Haria & d'abandonner leur Isle, où ils ne sont plus retournés depuis, que pour cultiver leurs vergers, dans les environs desquels on trouve de fort belles crabes, qu'on nomme par excellence *Crabes de Moulana*. Isle Moulana. Simplicité de ses anciens habitans.

X. Oma, est la plus proche des trois Isles d'Uliasser, qui sont à l'Est d'Amboine, dont elle n'est éloignée que de deux petites lieues. On lui en donne autant de large sur trois de longueur. La partie méridionale, où sont les Chrétiens, s'appelle *Bowang-Besi*, & sa partie septentrionale, occupée par les Maures, porte le nom de *Hatoubaba*. On n'y comptoit anciennement que sept Villages, mais il y en a aujourd'hui onze. *Oma*, est situé à une petite demie lieue de la pointe Sud-Oest de *Samet*, où le courant est fort rapide, & l'entrée de la baye très-difficile à cause des bancs & des écueils dont elle est remplie. Il y a eû ici un Fort jusqu'en 1656, qu'on jugea à propos de le démolir, parce qu'étant commandé par une montagne trop voisine, il ne pouvoit être d'aucune utilité. A quelque distance de ce Village, dans un lieu nommé *Sila*, on trouve une source d'eau bouillante, fermée d'une grille de bois sur laquelle les gouteux & les paralytiques reçoivent les vapeurs sulfureuses qui s'exhalent de ce puits, comme d'un bain salutaire contre ces sortes de maladies. La terre est même fort chaude dans les environs, pour peu qu'on y creuse, ce qui n'empêche pas que cette contrée ne produise quantité d'arbres de sagu & d'autres bois, qui sont couverts d'une belle verdure. A l'Est du Village d'Oma, on a encore ceux de *Wassou* & d'*Aboro*, qui n'offrent rien de remarquable. Ensuite on vient à la pointe orientale, au-delà de laquelle se voit le Village de *Holaliou*, & à l'Oest, c'est-à-dire au Nord de l'Isle, celui de *Karihou*, où les Hollandois ont bâti en 1655, un Fort de pierre nommé *Hoorn*, gardé par un Sergent & vingt Soldats, qu'on y entretient principalement pour reprimer les Maures des habitations voisines, qui portent les noms de *Pelau*, *Caylolo*, *Cabau* & *Rouboumoni*. La première de ces habitations se trouve immédiatement sous le Fort. A l'Oest, au bout de cette baye, on a une grande Isle d'Oma. Ses bains d'eau-chaude. Fort de Hoorn.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

pointe, & au devant un banc de ſable, qui s'étend Nord-Eſt ſur un bon quart de lieue de large, à pareille diſtance du rivage. De cette pointe, tirant au Sud-Oueſt, on ne rencontre plus de Villages juſqu'à Caylolo, qui en eſt à une lieue, preſque droit à l'Occident de l'Iſle, d'où les deux autres habitations Maures ne ſont pas fort éloignées. Au Sud de la dernière, on a encore *Samet*, & enfin *Harouko*, beau Village, où l'on a conſtruit en 1655, le Fort de *Zelande*, dont la garniſon eſt ordinairement compoſée d'un Sergent & de vingt-quatre Soldats, qui ſont ſous les ordres du Commandant de l'Iſle. Ce Fort eſt ſitué ſur le rivage auprès d'une belle Rivière, à une bonne demie lieue de la pointe Sud-Oueſt, où nous avons commencé la deſcription de l'Iſle. Comme il eſt difficile de doubler cette pointe, ſur-tout quand il fait du vent, ceux qui veulent ſe rendre d'Oma à Harouko aiment mieux ſe ſervir de chaiſes à porteurs pour paſſer la montagne, qui eſt plate ſur ſon ſommet, & couverte de hautes herbes. Ce chemin qui a près d'une lieue de long, eſt fort agréable; mais l'Auteur n'oublie pas le danger éminent auquel il s'y étoit une fois trouvé expoſé, & dont nous lui laiſſerons faire le récit à lui-même.

Harouko, & Fort de Zelande.

Péril auquel l'Auteur échape.

„ J'ÉTOIS, dit-il, ſans la moindre inquiétude, dans ma chaiſe à porteurs, fermée de tous côtés pour me garantir contre l'ardeur du Soleil, „ lorſqu'après avoir fait environ un quart de lieue de chemin au deſſus du „ vent, toute cette vaſte campagne que nous avions derrière nous, parut „ en feu dans un inſtant, & les flammes qui s'élevoient juſqu'aux nuës, du „ milieu d'une horrible fumée, gagnoient avec une telle rapidité, qu'à „ peine eûs-je le tems de ſortir de ma chaiſe, pour prendre la fuite avec „ tous mes gens, qui étoient bien au nombre de quarante. L'effroi dont „ nous étions ſaiſis ne nous eût cependant preté que de vaines forces, ſi le „ vent ne ſe fut tourné tout-à-coup, & ſi l'embraſement n'eût été coupé „ par un eſpace aride & ſans herbes. J'appris du Maître d'Oma qu'il s'étoit déjà trouvé une fois ici dans le meme péril, mais beaucoup plus „ grand, puiſqu'il n'avoit pû l'éviter, & qu'il s'étoit vû obligé de ſe jetter „ le viſage contre terre, pour n'etre point ſuffoqué par la fumée, abandonnant le reſte aux flammes, dont lui & ſes Compagnons eûrent le viſage „ un peu défiguré, les cheveux tout conſumés & leurs vêtemens fort endommagés. Il eſt vrai qu'alors l'herbe étant moins haute & plus verte, „ les flammes n'avoient pas le même degré de violence, mais la fumée „ étoit d'autant plus épaiſſe. J'ai échapé une ſeconde fois d'un pareil „ danger entre Rouhoumoni & Samet. Heureuſement le vent n'étant „ pas ſi fort, nous eûmes le tems de nous retirer à nôtre aiſe ".

Habitans de l'Iſle & leurs Chefs.

LE nombre des habitans d'Oma ſe monte à près de cinq mille, dont on compte plus de treize cens hommes de milice, & ſix cens ſoixante & quinze Datis. Des ſept Villages Chrétiens de cette Iſle, Harouko & Samet ſont gouvernés par des Rois & les autres par des Patis. Pelau, la principale des quatre habitations Mahométanes, a auſſi ſon Roi particulier, mais il n'y a qu'un Orancaye dans les trois dernières. Le Commandant de l'Iſle préſide à l'Aſſemblée de ces Chefs. Quoiqu'il ne ſoit que Sous-Marchand, il a autant à dire dans ſon poſte que le Commandant de Honimoa dans le ſien, & il eſt en poſſeſſion de tous ſes avantages. Si ſes profits ne ſont pas

Commandant Hollandois.

ſi

Description d'Amboine.

ſi conſiderables, ils ſont de même nature, comme ceux des autres Comptoirs extérieurs; ainſi il ſuffit d'en connoitre un pour pouvoir juger de tous, puiſqu'ils ne diffèrent guères entr'eux que du plus au moins. Du poſte d'Oma relèvent auſſi pluſieurs Villages de la Côte méridionale de Ceram, & quelques-uns ſitués ſur la pointe orientale d'Amboine, qui à cauſe de la proximité ſont aſſignés à ce Comptoir, pour y apporter leurs cloux de girofle, quoique du reſte ils ſoyent ſous la juriſdiction du Commandant de la Côte Hitto.

A cette Deſcription géographique du Gouvernement d'Amboine, nous ajoûterons ici quelques remarques générales ſur la nature du climat de toutes ces Iſles, avant que d'entrer dans le détail de ce qui concerne les mœurs & les uſages de leurs habitans.

Obſervations générales ſur les propriétés du Pays.

L'aspect extérieur du Pays n'offre d'abord qu'un déſert des plus rudes. De quel côté qu'on tourne les yeux, on ſe voit environné de hautes montagnes, dont le ſommet ſe perd dans les nuës; d'affreux rochers entaſſés les uns ſur les autres; de cavernes épouvantables; de forets épaiſſes & de vallées profondes qui en reçoivent une obſcurité continuelle, tandis que l'oreille eſt frappée par le bruit des rivières qui ſe précipitent dans la Mer avec un fracas horrible, ſur-tout au commencement de la Mouſſon de l'Eſt, tems auquel les Vaiſſeaux arrivent ordinairement de l'Europe. Cependant les étrangers qui s'arrêtent dans le Pays juſqu'à la Mouſſon de l'Oueſt, y trouvent des agrémens ſans nombre. Ces montagnes, qui abondent en ſagu & en girofle, ces forêts toûjours verdes & remplies de beaux bois, ces vallées fertiles, ces rivières qui roulent des eaux pures & argentines, ces rochers mêmes & ces cavernes, qui ſont comme les ombres dans un tableau, tous ces objets diverſifiés en tant de manières, forment les plus magnifiques payſages du monde, & ſuivant le témoignage de l'Auteur, qui ne ſçauroit être ſuſpect, on reſpire ſous ce climat un air fort ſain, malgré ce que d'autres ont publié du contraire.

Cauſes particulières de certaines maladies.

Il eſt vrai, dit-il, que quelques perſonnes y ont été atteintes de paralyſie, & que quantité d'autres en rapportent un teint olivâtre, ce qu'on appelle, avec beaucoup d'injuſtice, *la Maladie du Pays*. Mais, ſi l'on excepte un très-petit nombre de tempéramens foibles, la plûpart de ceux qui perdent l'uſage de leurs membres ne doivent attribuer cet accident qu'à leur propre imprudence. On en a vû qui pour s'être endormis en chemiſe au clair de la Lune, dans les ſoirées fraiches, ſe ſont trouvés perclus à leur reveil, ſur-tout après quelque débauche. Le ſaguweer donne à ceux qui ſe ſont fait une longue habitude de le boire avec excès, cette couleur pâle qu'on traite de maladie du Pays. Les Inſulaires qui uſent de la même liqueur avec plus de modération, & qui ne s'expoſent point à l'air pendant les nuits froides, ne ſont pas ſujets à ces inconvenients.

Saiſons de l'année.

Les groſſes pluyes & les tremblemens de terre ſont les deux principales incommodités de ce Pays. Durant la Mouſſon (*f*) de l'Eſt, qui commence

(*f*) *Mouſim* en langue Malaye, ſignifie une Saiſon de l'année.

Description d'Amboine.

ce au mois de May, & finit en Septembre, on voit quelquefois pleuvoir ſans diſcontinuation pluſieurs ſemaines entières. Malgré l'abondance d'eau qui tombe à plomb, & les torrens impétueux qui coulent des montagnes dans les lieux bas, le terrain étant fort ſpongieux, les campagnes ſont bientôt deſſechées. Mais on remarque comme une merveille de la Nature, moins facile à comprendre, que la ſaiſon de ces pluyes n'eſt pas la même pour toutes ces Iſles. Quand il pleut à Amboine, il fait beau tems à Bouro, Manipa & autres lieux ſitués à l'Occident. Ce qui eſt encore plus ſurprenant, c'eſt qu'à l'Oueſt de Houwamohel on aît à la fois la Mouſſon ſéche, & à l'Eſt celle des pluyes, quoiqu'elle paſſe ordinairement juſqu'à l'Iſle de Celebes. Cette dernière ſaiſon eſt ſouvent accompagnée de violens ouragans; mais les tremblemens de terre ſont plus fréquens dans l'autre, qui commence au mois de Novembre & qui règne auſſi pendant cinq mois. Dans les mois d'Avril & d'Octobre on n'a point de vents règlés. Ceux de l'Eſt & du Sud-Eſt amènent les pluyes. Ceux de l'Oueſt & du Nord-Oueſt cauſent la ſéchereſſe, mais ils tempèrent les grandes chaleurs, qui ſans celà ſeroient exceſſives. L'ardeur du Soleil dure depuis neuf juſqu'à cinq heures, après quoi l'on commence à reſpirer un grand air de fraicheur qui devient même aſſez vif par les fortes roſées qui tombent à l'entrée de la nuit. La chaleur eſt cependant ſi rude à l'égard de la terre, qu'elle y forme ſouvent des ouvertures qui ont juſqu'à vingt pieds de profondeur. Elle fait tarir les rivières & ſécher ſur pied les vieux arbres. Les girofliers, qui demandent de l'humidité, en ſouffrent ſur-tout beaucoup de dommage. Les tremblemens de terre ſont le plus à craindre, après les pluyes qui ſuivent ces grandes chaleurs. Dans cette ſaiſon de ſéchereſſe on eſt auſſi incommodé de tems en tems par de furieux coups de tonnerre, & la foudre en tombant ſur les mâts des Vaiſſeaux & ſur les plus gros arbres, les fend quelquefois du haut en bas. L'Auteur s'eſt aſſuré, par une expérience réïterée, que c'eſt l'effet de véritables carreaux, dont il dit avoir vû pluſieurs qui ont été réëllement trouvés à l'extrêmité de ces fentes; mais ſes obſervations ſur la pierre du tonnerre pouvant être de tous Pays, nous ne les rapporterons pas.

Eau blanche dans ces Mers.

Les Mers d'Amboine offrent un ſpectacle plus étrange dans la difference de leurs eaux. Deux fois l'an, avec la nouvelle Lune de Juin & d'Août, la plaine liquide paroît de nuit comme coupée par pluſieurs gros ſillons, qui ont la blancheur du lait, & qui ſemblent ne faire qu'un compoſé avec l'air, quoique pendant le jour on n'y remarque pas le moindre changement. Cette eau blanche, qui ne ſe mêle point avec l'autre, a plus ou moins d'étenduë, à proportion que les vents du Sud-Eſt, les orages & les pluyes en augmentent le volume; mais celle du mois d'Août eſt la plus abondante. On la voit, principalement des Iſles de Key & d'Arou, autour du Sud-Eſt juſqu'à Tenimbar, & Timor-Laout au Sud; à l'Oueſt juſqu'à Timor, & au Nord tout près de la Côte méridionale de Ceram, mais elle ne paſſe pas au Nord d'Amboine. Perſonne ne ſçait d'où elle vient, ni quelles en peuvent être les cauſes. L'opinion la plus commune eſt qu'elle ſe prend au Sud-Eſt, & ſort de ce grand golfe qui eſt entre le Continent des Terres Auſtrales & la Nouvelle-Guinée. Quelques-uns attribuent cette

cette blancheur à de petits animaux qui luiſent de nuit comme le bois pourri; d'autres s'imaginent que ce ſont plutôt certaines vapeurs ſulfureuſes qui s'élèvent du fond de la Mer & ſe répandent ſur ſa ſurface. Il eſt vrai qu'on a pluſieurs montagnes de ſouffre dans ces environs, mais ſi c'en étoit un effet, il faudroit qu'il fût le même par-tout où il y a de pareilles montagnes, & c'eſt ce qui ne ſe trouve pas. Quand l'eau blanche eſt paſſée, la Mer décharge ſur ſes bords une plus grande quantité d'écume & d'ordure qu'à l'ordinaire. Cette eau eſt fort dangereuſe pour les petits bâtimens, parcequ'elle empêche de diſtinguer les briſants. Les Vaiſſeaux qui y ſont expoſés en pourriſſent auſſi plutôt, & l'on remarque que les poiſſons ſuivent l'eau noire. DESCRIPTION D'AMBOINE.

UN autre objet digne d'admiration qu'on trouve dans ces Mers, ce ſont certains vermiſſeaux de couleur rouſſâtre, qu'on nomme *Wawo*, & qui paroiſſent toutes les années à un tems règlé le long du rivage, en divers endroits de l'Iſle d'Amboine. On verra ſous l'article ſuivant, quel uſage les Inſulaires font de ces vers. Vermiſſeaux annuels.

§. II.

Mœurs & Uſages d'Amboine.

LES Peuples qu'on conſidère comme originaires de ces Iſles, & qui paroiſſent y être venus de differens Pays, ont été peu connus des Anciens, qui les rangeoient parmi les Antropophages, & quantité d'exemples récens confirment cette idée. Leurs mœurs groſſières répondoient à leur ſimplicité, dont l'Auteur rapporte pluſieurs traits qui ſemblent incroyables. En effet on trouveroit dans l'inſtinct de quelques brutes, des indices d'un jugement beaucoup plus ſolide. Cette ignorance, qui a été ſouvent favorable aux étrangers, éclate encore dans les récits fabuleux que les Amboiniens font eux-mêmes au ſujet de leur origine. Les uns ſe diſent deſcendus d'un crocodile, d'autres d'un ſerpent, d'une anguille, d'une tortue, ou de quelque vieux tronc d'arbre. Auſſi reſpecteront-ils toûjours leurs ancêtres dans les animaux dont ils prétendent être ſortis, & ſi quelqu'un les fait mourir, ils ſe croyent obligés de ſe charger de leur vengeance. Groſſiéreté des anciens habitans de ces Iſles.

L'IGNORANCE, de tout tems mère de l'idolâtrie & de la ſuperſtition, a introduit, dans le culte & dans la manière de vivre de ces Inſulaires, une infinité d'uſages auſſi bizarres que leurs préjugés ſont ridicules. Les Démons partagent leurs principaux ſoins, & ſont l'objet continuël de leurs inquiétudes. La rencontre d'un corps mort qu'on porte à terre, celle d'un impotent ou d'un vieillard, ſi c'eſt la première créature qu'on voye dans la journée, le cri des oiſeaux nocturnes, le vol d'un corbeau au deſſus de leurs maiſons, ſont pour eux autant de préſages funeſtes dont ils croyent pouvoir prévenir les effets, en rentrant chaque fois chez eux, ou en uſant de certaines précautions. Quelques gouſſes d'ail, de petits morceaux de bois pointus & un coûteau, mis en la main ou ſous le chevêt d'un enfant pendant la nuit, leur paroiſſent des armes efficaces contre les eſprits ma- Leur ſuperſtition.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

malins. Les Amboiniens ne vendront jamais le premier poiſſon qu'ils prennent dans des filets neufs, perſuadés que celà ne leur porteroit point de bonheur ; mais ils le mangeront eux-mêmes, ou en feront préſent à d'autres. Les femmes qui vont au marché le matin avec quelques denrées, donneront toûjours la première pièce pour le prix qu'on leur en offre, ſans quoi elles croiroient n'avoir aucun debit pendant le reſte du jour. Auſſi dès qu'elles ont vendu quelque choſe, elles frappent ſur leur panier, en criant de toute leur force que celà va bien. On ne fait pas plaiſir aux Inſulaires de louër leurs enfans, parcequ'ils craignent que ce ne ſoit avec deſſein de les enſorceller, à moins qu'on n'ajoute à ces éloges, certaines expreſſions capables d'écarter toute défiance. Lorsqu'un enfant éternuë, on ſe ſert d'une eſpèce d'imprécation, comme pour conjurer l'eſprit malin qui cherche à le faire mourir. La moindre choſe qui manque à leurs enfans eſt toûjours quelque malefice. Ces idées ſont ſi invéterées parmi cette Nation, qu'on entreprendroit vainement de les détruire. Les perſonnes mêmes qui ont embraſſé le Chriſtianiſme n'en ſont pas exemptes, quoiqu'elles ſoyent plus circonſpectes ſur ce ſujet que les autres. On n'admet point auprès d'un malade, ceux qui auroient été peu auparavant dans une maiſon mortuaire. Les filles du Pays ne mangeront jamais d'un double piſang, ou de quelqu'autre fruit double, & aucune Eſclave n'en préſentera à ſa Maitreſſe, de peur que venant enſuite à accoucher, elle ne mette deux enfans au monde, ce qui augmenteroit le travail domeſtique. Quand une femme meurt étant enceinte ou en couche, les Amboiniens croyent qu'elle ſe change en une eſpèce de démon, dont ils font des récits auſſi abſurdes que le ſont les précautions qu'ils prennent en pareille occaſion, pour éviter ce malheur imaginaire. Les perſonnes attaquées de la petite-vérole, couriroient grand riſque, ſelon eux, ſi on ne les veilloit pas de près, d'etre emportées, ſur un arbre de ſagu, par le démon qui leur communique cette maladie. On ne finiroit jamais ſi l'on vouloit entrer dans le détail de toutes les opinions ſingulières des Amboiniens, à une infinité d'autres égards. Mais une des plus remarquables, & qui fait voir de-quoi l'imagination une fois frappée, peut être capable, eſt celle qu'ils ſe forment par rapport à leur chevelure, à laquelle ils attribuent la vertu occulte de ſoûtenir un malfaiteur dans les plus cruëls tourmens, ſans qu'on puiſſe lui arracher l'aveu de ſon crime, à moins qu'on ne le faſſe raſer, ce qui ne manque pas de produire cet effet, comme l'Auteur en rapporte deux exemples arrivés de ſon tems.

Penchant qu'ils ont à la Magie.

AVEC tant de penchant à la ſuperſtition, on n'aura pas de peine à concevoir que les Amboiniens ſont fort portés pour la Nécromancie. Cette ſcience réſide dans certaines races particulières qui ſont renommées parmi eux. Quoiqu'ils les haïſſent mortellement, parcequ'ils les croyent en état de leur faire beaucoup de mal, cependant tous ces Inſulaires ont recours aux ſortilèges, dans les occaſions où ils ſe flattent d'en tirer des connoiſſances qui puiſſent favoriſer leurs amours, ou ſervir à leurs autres deſſeins. Ce vice règne principalement entre les femmes, qui en parlent le plus, & qui ſont auſſi les plus crédules. Mais ſi l'on examine leur magie à fond, on trouve qu'elle ne conſiſte le plus ſouvent que dans l'art funeſte de préparer

parer ſubtilement les poiſons, & que tout le reſte n'eſt qu'un tiſſu d'impoſtures adroites. DESCRIPTION D'AMBOINE.

Les Amboiniens ſont de moyenne ſtature, plus maigres que gras, & fort baſannés. Ils n'ont point le nez camus, mais bien formé, & les traits du viſage réguliers. On en voit même pluſieurs qui peuvent paſſer pour de beaux hommes, & les femmes n'y ſont pas ſans agrémens. On trouve parmi ces Inſulaires, une eſpèce de gens qu'on nomme *Cakerlaks*, & qui ſont preſque auſſi blancs que les Hollandois, mais d'une pâleur de mort, qui a quelque choſe d'affreux, ſur-tout quand on en eſt proche. Leurs cheveux ſont fort jaunes & comme rouſſis par la flamme. Ils ont quantité de groſſes lentilles aux mains & au viſage. Leur peau eſt galeuſe, rude & chargée de rides. Leurs yeux, qu'ils clignent continuellement, paroiſſent de jour à moitié fermés, & ſont ſi foibles qu'ils ne peuvent preſque pas ſupporter la lumière; mais ils voyent fort clair de nuit. Ils les ont gris, au-lieu que ceux des autres Inſulaires ſont noirs. L'Auteur dit avoir connu un Roi de Hitto & ſon frère qui étoient Cakerlaks, & qui avoient non-ſeulement des frères & des ſœurs, mais même des enfans au teint brun ordinaire. On voit auſſi quelques femmes de cette eſpèce, quoiqu'elles ſoyent plus rares. Les Cakerlaks ſont mépriſés de leur propre Nation, qui les a en horreur. C'eſt une ſorte de lépreux. On en trouve pluſieurs dans le Royaume de Lovango en Afrique & ailleurs. Ils tirent leur nom de certains inſectes volans des Indes, qui muent tous les ans, & dont la peau reſſemble aſſez à celle des Cakerlaks. Figure des hommes & des femmes. Cakerlaks.

Le naturel des Inſulaires les porte à l'oiſiveté & à la pareſſe. Ils ne ſèment ni ne moiſſonnent, & toute leur agriculture conſiſte à planter quelques herbes potagères ou quelques légumes. Ce n'eſt point à la qualité du terroir qu'il faut s'en prendre, ſi le Pays eſt de peu de rapport. La moleſſe de ſes habitans en eſt l'unique cauſe. Ceux de Bouro ont du riz en abondance. Rien n'empêche qu'il ne puiſſe croitre de même dans les autres Iſles voiſines, ſi l'on vouloit ſe donner la peine de l'y cultiver. L'Auteur prouve par ſa propre expérience, qu'on pourroit avoir de bon vin à Amboine, malgré le ſentiment de ceux qui ont avancé le contraire (*a*). Il avoit une treille derrière ſa maiſon, qui lui rendoit, trois fois l'année, une quantité ſi prodigieuſe de raiſins fort mûrs & délicats, qu'après les préſens qu'il en envoyoit à pluſieurs de ſes amis, il lui reſtoit encore aſſez de grappes, pour en faire du vin excellent, dont le goût approchoit beaucoup de celui du vin de Hocheymer, ſi renommé en Allemagne. Toutes ſortes de fruits, de légumes & d'herbes potagères, viendroient auſſi à merveille, ſi le jardinage étoit moins négligé dans ce Pays. Les ſeuls Amateurs ſe trouvent parmi les Chinois & les Européens, qui peuvent employer leurs eſclaves à ce travail. Les Amboiniens n'apportent au marché que des noix de cocos, du pinang, du piſang, des feuilles & des fruits de ſiri, des poules, des œufs, des racines, des melons-d'eau, des durions, des bambous, des lanças, des amandes, & divers autres fruits, ainſi que des fleurs, que la Fainéantiſe de ces Inſulaires.

(*a*) Mr. *Purri*, Suiſſe de Nation, eſt entr'autres de ce nombre.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

la Nature leur prodigue, pour la plûpart, ſans en exiger aucuns ſoins. Ce ſont les femmes qui ſont chargées de ce commerce, & de preſque tout l'ouvrage de la maiſon. Elles vont puiſer l'eau à la rivière, dans une cruche de terre, qu'elles portent ſur la tête, quelquefois fort loin, & le plus ſouvent en montant ou deſcendant, ſans jamais répandre une goute. Les hommes, dont elles ſont les eſclaves, s'occupent à couper du bois, ou s'amuſent à la pêche, & du reſte ils ne s'embaraſſent d'autre choſe, ſi ce n'eſt dans le tems de la moiſſon des cloux de girofle; car alors il faut que chacun mette la main à l'œuvre. Tout autre exercice leur paroît inſupportable, & ils y attachent même une eſpèce d'infamie, pour mieux ſervir leur moleſſe. En un mot, ils ne veulent rien faire, ni rien apprendre que par contrainte. On en trouve qui ſçavent un peu tourner, mais ils ſont en très-petit nombre.

Leur conduite à la guerre.

ILS ont moins de repugnance à ſuivre la profeſſion des armes. Les Hollandois en employent de tems en tems quelques-uns dans leurs troupes de Java & de Macaſſar; mais ils paſſent en général pour de mauvais Soldats, quoique fort habiles à couper les têtes de leurs ennemis, qu'ils emportent en triomphe, ſuivant l'ancienne coutume établie chez la plûpart des Orientaux. Tout poltrons que ſoyent les Amboiniens, il s'en eſt cependant trouvé de braves, qui ont fait des merveilles au ſervice de la Compagnie. Ces Inſulaires ſemblent avouër eux-mêmes le deffaut que l'Auteur leur reproche, par l'opinion qu'ils ont de leurs propres héros. Ils accordent moins ce titre à leur courage, qu'à l'art qu'ils ont eû de ſe rendre invulnerables, & c'eſt-là encore un des préjugés les plus accrédités parmi eux, d'attribuër à certaines pierres trouvées dans divers corps, ou à certaines paroles de l'Alcoran, la vertu de les mettre à couvert contre les coups de leurs ennemis, & d'aſſûrer l'effet mortel de ceux qu'ils portent à ces derniers.

Légéreté de leur caractère.

L'INCONSTANCE & l'amour de la nouveauté caractériſent ces Peuples, à qui l'on ne doit pas donner trop de confiance. Les Hollandois ont ſouvent éprouvé combien il eſt néceſſaire de leur ôter les moyens de ſuivre le penchant naturel qui les porte à former ſans ceſſe des complots contr'eux, & à les exécuter avec autant de promptitude que de ſecret, dès qu'ils en trouvent l'occaſion favorable. Trop de ſévérité dont on uſeroit plus particulièrement à leur égard, ſeroit néanmoins dangereuſe. Senſibles aux injures & aux vexations, vindicatifs & implacables, il vaut toûjours mieux les flatter que de leur faire de mauvais traitemens. Cette modération eſt auſſi fort recommandée dans tous les ordres que la Compagnie adreſſe à ſes Officiers, & il ſeroit à ſouhaiter pour ſon avantage, qu'ils s'y conformaſſent avec plus d'exactitude qu'ils ne le font d'ordinaire.

Coutumes étranges des Amboiniens.

PARMI les Amboiniens on a auſſi une infinité de coutumes étranges, qui leur ſont communes avec divers autres Peuples de l'Orient, comme d'enfouïr leurs tréſors dans la terre; de s'accroupir pour faire leur eau, déteſtant l'uſage d'uriner debout, qui, ſelon eux, ne convient qu'aux chiens; de laiſſer croître leurs ongles, qu'ils teignent en rouge; de ſe laver ſouvent dans les rivières, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, avec des vêtemens particuliers à ces bains, pour ne point bleſſer la pudeur;

d'oindre

d'oindre leur corps d'huiles odoriférantes, de même que leur chevelure, en s'arrachant le poil par-tout ailleurs; & de s'asseoir sur une natte, les jambes croisées sous le corps. DESCRIPTION D'AMBOINE.

Les différens états de l'âge de l'homme offrent encore plusieurs circonstances qui méritent d'être remarquées. Pour commencer par l'enfance, les femmes accouchent ici beaucoup plus facilement que dans les Pays froids. Celles des Alfouriens se retirent, pour cet effet, dans une cabane éloignée, sans jamais se faire accompagner de personne. L'Auteur dit en avoir vû, qui après leurs couches entroient immédiatement dans la rivière pour laver elles-mêmes leurs enfans, & retournoient ensuite à leurs occupations ordinaires. Une entr'autres, qui étoit partie du Château, seule dans un canot, pour se rendre de l'autre côté du golfe, à une bonne lieue de distance, ayant fait environ la moitié de ce trajet, fût surprise par les douleurs de l'enfantement, accoucha comme elle pût, & continua de ramer courageusement jusqu'à la rive opposée. Elle y lava son enfant, se purifia elle-même, & revint encore ce jour-là au Château. Le 20 Octobre 1708, l'Auteur bâtisa à Way, un enfant, dont la mère avoit été délivrée au milieu de la rivière où elle se trouvoit seule. On ne doit cependant point s'imaginer que ces femmes soyent plus grosses & plus vigoureuses que d'autres. Au contraire, elles sont pour la plûpart petites & délicates; mais la soupleſſe de leurs membres, dilatés par la chaleur du climat, en paroît l'unique cause. Couches faciles des femmes.

Dès que leur enfant est né & qu'elles l'ont nettoyé, elles le mettent au sein, & lui donnent un nom de lait, indépendamment de celui qu'il reçoit ensuite au Batême. Ce surnom a toûjours rapport à quelques-unes des premières circonstances de la naissance. On ne sçait ce que c'est ici d'emmailloter les enfans; mais on les envelope nonchalamment dans quelque linge, après leur avoir appliqué un bandage sur le nombril, ce climat ne demandant pas d'autres soins, qui seroient même mortels dans un Pays si chaud, comme plusieurs Européens en ont fait anciennement l'expérience. On ne porte point ici les enfans sur le bras, mais sur la hanche, en passant le bras gauche sous leurs aisselles autour du dos, dans une attitude des plus aisées. Aussi ne voit-on parmi ces Peuples, que des personnes bien formées de tous leurs membres, à moins qu'elles n'eûssent été estropiées par d'autres accidens. Après la naissance d'un enfant, on plante un cocotier ou quelqu'autre arbre, dont le nombre des nœuds sert à indiquer celui de ses années. Manière d'élever les enfans.

Lorsqu'une fille avoit atteint l'âge de puberté, & qu'elle en donnoit des signes, ce qui arrive ici de bonne heure à l'égard de plusieurs, ces Insulaires avoient anciennement coutume de l'annoncer, dans le voisinage, avec des cérémonies fort étranges. On préparoit d'abord toutes choses pour un grand festin, & en attendant la fille devoit rester enfermée dans la maison, sans oser se laver, ni manger d'aucunes viandes cuites, mais seulement des fruits crus. Les jeunes gens du lieu, venoient ensuite, au son des instrumens, lui présenter quelques noix de cocos fraîchement cueillies. Après quoi elle étoit conduite à la rivière, au milieu d'un nombreux cortège de femmes, qui la ramenoient bien purifiée & magnifique- Age de puberté pour les filles.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

ment ajuſtée, mais ayant la tête couverte d'un voile, tandis que les jeunes hommes de ſa famille lui jettoient toutes ſortes de fruits ſur ſon paſſage, ſans cependant jamais pouvoir l'atteindre dans le cercle dont elle étoit environnée. De retour au logis, le feſtin commençoit & tous les parens de la fille y étoient invités. On mangeoit, on bûvoit, on danſoit, on chantoit, & ces divertiſſemens ſe continuoient pendant quelques jours de ſuite. Les Amboiniens, convertis à la Religion Chrétienne, n'ont pû encore renoncer entièrement à des uſages qui y ſont ſi fort oppoſés; mais la crainte qu'ils ont du Fiſcal les oblige à ſe cacher avec ſoin, pour éviter les peines qu'on leur inflige en pareilles occaſions.

Achat des femmes dans ce Pays.

PLUS un homme a de filles ici, plus il peut ſe compter riche, puiſque ſelon l'ancienne coûtume de l'Orient, on achète ſa femme dans ce Pays, & celui qui en donne le plus, eſt ordinairement celui qui l'emporte. Cette dot, qui conſiſte en eſclaves, en joyaux & en habillemens, eſt au profit des plus proches parens de la fille. Les Hollandois ont publié, en divers tems, des ordonnances très-ſévères contre cet uſage, qui n'en a pas moins lieu parmi les Amboiniens; mais ils le font en ſecret, pour n'être point recherchés. La dot étant payée, l'épouſe ſe rend ordinairement auprès de l'époux, ſans autre cérémonie. Si elle devient groſſe en attendant le mariage, celà va bien; ſi non, il en réſulte ſouvent de grandes diſſenſions. Dans ces ſortes de cas, l'épouſe profitant d'un reſte de liberté dont elle va bientôt être dépouillée, retourne auprès de ſes parens, qui lui donnent toûjours raiſon, & l'époux ne la ramène pas ſans qu'il lui en coûte de nouveaux préſens. Une femme qui ſe trouveroit enceinte d'un autre, dans cet intervalle, n'en ſeroit que plus chère à ſon mari. C'eſt, ſuivant l'opinion de ces Peuples, un ſurcroit de bonheur, qui leur vient ſans aucune peine. Fût-elle même dejà mère de deux ou trois enfans, cette circonſtance ne gâte rien à l'affaire. La même coutume eſt auſſi établie dans le Royaume du Tibet, à Madagaſcar & en Iſlande. On a parlé, ſous l'Article de Ternate, de l'adreſſe des jeunes gens de ce Pays, à exprimer leur paſſion par des fruits & par des fleurs, ainſi que des philtres ou poiſons auxquels les filles ont recours dans la vue de s'attacher leurs amans, ou de ſe venger de différentes manières de leur infidélité & de leurs mépris. Il ſeroit ſuperflu de répeter ici ces détails, ou de les étendre aux exemples que l'Auteur en rapporte pour mettre la choſe entièrement hors de doute. L'eſclavage eſt le partage des femmes mariées. Elles ſont obligées de ſervir leur époux, comme leur maître, ſoit à table ou ailleurs, ſans oſer jamais manger avec lui, ni l'accompagner à la promenade, ou dans quelques autres parties de plaiſir.

Droit de ſucceſſion.

QUAND un père de famille vient à mourir, l'ainé des fils eſt le maître de tout ce qu'il poſſède. Il ne donne à ſa mère & à ſes autres frères ou ſœurs, que ce qu'il juge leur être néceſſaire pour vivre. Mais ce fils ne ſuccède point à ſon père dans aucunes dignités héréditaires, qui paſſent aux collatéraux. Le fils du frère du deffunt eſt toûjours le plus proche, parceque le frère n'eſt pas moins inhabile à ſuccéder à ſon frère, que le fils à ſon père.

Repas des Amboiniens.

LES grands repas auxquels on eſt obligé ici, à différentes occaſions, ruï-

nent

nent les Amboiniens, & les tiennent toûjours dans la misère & dans les dettes. De ces repas il y en a d'ordinaires & d'extraordinaires. Ceux-ci se donnent pour leurs mariages, leurs batêmes, leurs enterremens, &c. Tous les parens y sont invités ; mais ils n'y vont pas les mains vuides. Chacun d'eux est tenu de contribuer un certain nombre de plats. Ces présens sont portés en cérémonie, & avec beaucoup d'ostentation, par leurs esclaves, l'un après l'autre, dans de grands bassins de cuivre, couverts d'un mouchoir brodé, qui n'empêche pas qu'on ne puisse voir à peu près ce qui est dessous. On employe aussi trois ou quatre personnes pour ce qui ne feroit que la charge d'une seule, chacun voulant briller à l'envi l'un de l'autre, par le nombre de ses domestiques & par la quantité des présens.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

Le mari & la femme ne vont jamais ensemble à ces festins, mais ils s'y rendent séparément, & il y a dans la maison des appartemens particuliers pour chaque sexe, parceque ces Insulaires ont certaines loix qui ne permettent pas à tous les parens du mari de voir sa femme. Le père, la mère & les enfans d'une même famille, pourroient bien manger en compagnie, quoique ce ne soit pas leur coutume; mais non le père avec sa bru ou ses petites-filles, quand elles sont grandes, ni la mère avec son gendre ou ses petits-fils, ni enfin la belle-sœur avec le beau-frère; & qui plus est, la loi leur deffend de se voir lorsqu'ils prennent leurs repas, autrement c'est une infamie qui ne peut être lavée qu'au moyen de quelque présent que l'homme est obligé de faire à la femme qu'il aura surprise dans cet état, par hazard, car à dessein celà n'arrive jamais. On auroit peine à donner des raisons de cet usage entre parens; mais pour ce qui est de la séparation des deux sexes en général, il paroît que la jalousie en est l'unique cause.

Distinction de chaque sexe.

Un des premiers plats que les Amboiniens servent ordinairement dans leurs festins, est une tête de porc, le grouin ouvert, un limon dedans, & le tout orné de *Bonga-Raya*, sorte de grosses fleurs d'un très-beau rouge. On pose ce plat devant les personnes à qui on doit le plus d'attention. Le reste du porc se mange bouilli, rôti, ou assaisonné de plusieurs manières différentes, mais toûjours avec beaucoup d'épiceries, & d'un si haut goût qu'il faut avoir la langue bien bonne pour pouvoir supporter de pareilles sauces. S'il y a du poisson, la tête en est la partie qu'on présente à un Roi, ou au plus notable des Convives, qui pour cette raison est nommé lui-même, *Kapala Ikan*, c'est-à-dire *la tête du poisson*. Après avoir pris sa portion de cette tête, il en abandonne le reste à ceux qui sont assis à ses côtés. Le poisson sec, qu'on trouve meilleur ici que la plie de Hollande, fait un des principaux alimens des Insulaires. Ils en ont de fumé, soit salé ou non, qu'ils nomment *Ikan way way*, & qu'on mange tantôt rôti sur la braise dans une croute de terre grasse, tantôt frit en huile de cocos, & quelquefois cuit dans l'eau, ou avec de l'*Achai*, certain fruit rouge, qui est beaucoup plus fort que le poivre. On apprête encore le poisson de diverses autres façons particulières à ce Pays. La chair de tortue est aussi un de leurs mets les plus estimés. On la fait bouillir, loin du feu, dans un bambou, pendant quelques heures, sans autre liqueur que le propre jus de l'animal,

Mets qu'on sert dans les grands festins.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

mêlé avec celui qui ſort du vaiſſeau; mais on y ajoûte quantité d'acides. On prépare ainſi pluſieurs de ces roſeaux, à proportion que la compagnie eſt nombreuſe, & l'on a ſur-tout ſoin que cette viande ne manque pas. Le *Bacaſſam* eſt de tous leurs repas. C'eſt une eſpèce de petites moules, qu'on nettoye & met en ſaumure, dans un pot, l'eſpace de cinq à ſix jours; après quoi on les lave bien pour les deſſaler, & l'on fait cuire du vinaigre avec du gingembre verd & d'autres épiceries. Quand cette decoction eſt rafroidie, on y mêle les moules & on laiſſe le tout repoſer juſqu'au lendemain. Enſuite on en remplit de grandes bouteilles, qui étant bien bouchées, peuvent être tranſportées même en Europe, ſans que le bacaſſam ſe gâte; mais il faut pour cet effet qu'on y verſe un doigt d'huile-d'olive par deſſus. On fait plus de cas du noir que du blanc, & il eſt auſſi plus rare. Les Inſulaires trempent leur poiſſon & leur viande dans cette ſauce, que la plûpart des Hollandois trouvent même fort bonne. Un autre ragoût très-commun dans ce Pays, eſt le *Porot-ikan*, compoſé des entrailles d'un poiſſon, que les Amboiniens ſalent & aſſaiſonnent à leur manière. L'huile de cocos leur tient par-tout lieu de beurre, dont on a peine de la diſtinguer lorſqu'elle eſt fraiche. Avec le noyau de cocos rapé, ils font une eſpèce de lait qui cuit avec du riz, forme une bouillie peu différente de la nôtre. Leur *Papedo*, ou bouillie de farine de ſagu, détrempée dans l'eau chaude, approche aſſez de celle qui ſe fait avec de la farine de blé ſarrazin, mais elle eſt plus fade & plus aquatique. Un peu de farine de ſagu rend d'abord un grand plat plein de bouillie, qu'on mange ici avec deux petits bâtons, en ſauſſant chaque bouchée dans l'eau où l'on a fait bouillir du poiſſon, & ce mets eſt une des plus grandes friandiſes des Inſulaires, qui ne ſont jamais ſi bien raſſaſiés d'autre nourriture, qu'ils ne puiſſent encore en manger hors de leurs repas. Ils aiment beaucoup la venaiſon, principalement le cerf qu'ils font ſécher au Soleil. La volaille eſt pour les grands feſtins, & dans un ménage particulier l'on ne tue guères que celle qu'on craint ne pouvoir conſerver en vie. On la ſert bouillie avec de l'ail, frite en huile de cocos, ou rôtie; mais avec une mal-propreté capable de donner du dégoût aux plus affamés Européens. En général toutes ces viandes repugnoient à l'Auteur, & s'il trouvoit à ſe dédommager, ce n'étoit que ſur les œufs durs, au miroir, ou en aumelettes, dont l'apprêt eſt plus ſimple. Un œuf couvé, avec le pouſſin ſur le point d'éclorre, appartient de droit au Prince, ou au premier des Convives, comme le morceau le plus délicat ſelon l'eſtime des Amboiniens. Ce ſeroit faire un affront ſenſible à toute fille du Pays, que de lui offrir le croupion d'un poulet. Les chauve-ſouris préparées à la manière des Inſulaires, ſont un excellent manger pour eux, de-même que les *Couſo-couſos*, petits animaux qui reſſemblent beaucoup aux lapins. On a auſſi des champignons qui croiſſent ſur les arbres de ſagu & ſur le brou des noix muſcades. Ces derniers ſont délicieux au dire des Amateurs Hollandois; mais les Amboiniens pour la plûpart préfèrent les premiers, dont il s'en trouve quelquefois qui ont bien la largeur d'une aſſiéte. Les vers qui s'engendrent dans le bois pourri des arbres de ſagu ne ſont pas moins recherchés, même de beaucoup de Hollandois. Ils ſont blancs, de la groſſeur & longueur de la première jointure du pouce. On

les

les rôtit à des brochettes. Le *Wawo* eſt un autre ſorte de ver, long & delié, de couleur rouſſâtre, comme de petits cloportes. Vers le tems de la pleine Lune d'Avril, on en voit une infinité, qui s'érendent, à l'Eſt du Château la Victoire, ſur une grande liſière le long du rivage, principalement dans les endroits pierreux, où on peut les amaſſer par poignées. Ils jettent le ſoir une lueur ſemblable au feu, qui invite un chacun à ſortir pour en aller faire ſa proviſion, parcequ'ils ne paroiſſent que trois ou quatre jours dans l'année. Les Amboiniens les ſçavent auſſi bien confire, & ils en font une eſpèce de bacaſſam qu'ils diſent être excellent; mais ſi l'on diffère ſeulement un jour de ſaler ces vers, ils s'amoliſſent ſi fort qu'il n'en reſte qu'une humeur glaireuſe & inutile. On fait encore un bon plat de faſéoles rouges, cuites avec du ſagu, & un autre de bouillie de *Sagu-Borneo*, eſpèce de grain à peu près comme l'orge. Les cocos ſe mangent avec le ſagu, & le lait qu'on tire de ces noyaux rapés & paîtris dans l'eau, ſert à pluſieurs autres uſages, en particulier pour les pâtiſſeries. On voit encore dans les repas des Amboiniens, diverſes ſortes de racines cuites & d'herbes potagères dont il ſeroit trop long de rapporter les noms, qui ſont pour la plûpart inconnus en Europe. Ils étuvent ces herbes, ou les font frire en huile, à leur manière, avec du cumin, de la graine de coriandre, du poivre, du ſel, des chevrettes ſéches, qui ſe vendent par picols, ou cent vingt-cinq livres de poids, & pluſieurs autres choſes. Entre les fruits, ils ont toûjours des *canari*, eſpèce d'amandes, qui mangées avec du ſel, ſurpaſſent de beaucoup les nôtres. De ce fruit, broyé avec du ſagu, & mis dans une feuille, comme on emplit les ſauciſſes, ils font une confiture, qu'ils nomment *Bagea*, & qu'ils fument ſur une natte juſqu'à-ce qu'elle ſoit durcie, pour pouvoir la conſerver longtems. Ils ſuccent les cannes de ſucre, après les avoir coupées en petits morceaux. Sur chaque aſſiète on ſert un piſang de table, fruit qui reſſemble à un gros concombre. Le ſagu eſt leur pain ordinaire; mais dans tous les feſtins ils ont auſſi du riz broyé, cuit & bien deſſéché, qu'on mange principalement avec le poiſſon, & quoiqu'on aît ici de bon pain de froment qui vient de Surate, de Bengale ou du Cap, les Inſulaires préfèrent celui de ſagu à tout autre. Les femmes font la cuiſine, mais ce ſont les hommes qui ſervent à table. On met devant chacun des Convives, un grand vaſe, contenant pluſieurs petits plats, avec toutes ſortes de viandes. Après s'être raſſaſiés de cette portion, ils font emporter le reſte chez eux par leurs gens. Telle eſt en général l'œconomie des grands repas qu'ils ſe donnent entr'eux. Si le Gouverneur ou les Hollandois y ſont priés, on ſçait s'accommoder à leur goût & à leurs manières.

Description d'Amboine.

La boiſſon la plus commune, la plus ſaine & la plus ancienne de l'Univers, c'eſt l'eau de fontaine ou de rivière, qui paſſe ici pour la meilleure des Indes, & dont les Amboiniens, ainſi que les Hollandois, font un grand uſage. On a meme découvert, il y a près de ſoixante ans, une excellente ſource minerale, dans les environs de la Ville. Ceux qui trouvent l'eau trop inſipide & trop crue pour l'eſtomac, y ſubſtituent la petite bière. La liqueur des noix de cocos fraîches eſt fort agréable. Au lieu de vin, on a le *Toewak* ou *Siri*, qu'on tire de l'arbre qui porte ce fruit, & le *Saguweer*, qui

Leur boiſſon.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

qui ſe diſtille d'un autre arbre de même nom. Son goût approche beaucoup de celui du vin d'abſinthe. C'eſt l'effet de certain bois amer qu'on y jette & qui en augmente encore la force. On peut aiſément s'enyvrer de cette boiſſon, dont pluſieurs Hollandois ſont grands amateurs. Elle n'eſt nuiſible qu'à ceux qui la prennent avec excès. Les Amboiniens n'en reçoivent jamais la moindre incommodité, parcequ'il eſt rare qu'ils en faſſent mauvais uſage. Leurs boiſſons fortes ſont l'*Arak*, le *Knyp*, qui eſt moins eſtimé, le *Brom*, qu'on fait avec du riz, & deux autres ſortes de liqueurs du Japon ou de la Chine, dont la conſomption eſt peu conſidérable. Ils aiment beaucoup les vins doux d'Eſpagne & de France, mais celui du Rhin n'eſt pas de leur goût, & d'ailleurs toutes les boiſſons Hollandoiſes ne leur conviennent guères, parcequ'elles ſont trop chères. Le pot de vin ou de bière, coûte ſix à huit eſcalins, & l'on doit payer juſqu'à trois réales de la bouteille d'eau-de-vie, qui contient trois pintes. Les femmes des Inſulaires s'en tiennent à l'eau, pour la plûpart, quoiqu'elles ſe laiſſeroient volontiers ſurprendre au vin d'Eſpagne, ſi les occaſions d'en boire ſe préſentoient moins rarement pour elles. L'uſage du thé ou du caffé n'eſt pas fort familier aux Amboiniens. Cependant ils prennent bien encore quelquefois le thé, ſur-tout lorſque les Hollandois leur font viſite.

Comment ils font le feu & le ſel.

LEUR manière de faire le feu eſt beaucoup plus promte que la nôtre. Ils frottent deux morceaux de bois, l'un dur, l'autre tendre & creux, auprès desquels ils tiennent une eſpèce de charpie qui s'allume à l'inſtant. Pour faire leur ſel, les Amboiniens prennent certain vieux bois vermoulu, que la Mer pouſſe ſur le rivage. Ils le conjurent, le ſéchent & le réduiſent en cendres, qu'ils arroſent continuellement d'eau de mer, juſqu'à-ce qu'il s'en forme une maſſe de ſel au-deſſous; ou bien, ils font bouillir de la même eau avec les cendres de certaines feuilles, dans un pot, pendant deux ou trois jours conſécutifs; après quoi ils trouvent de fort bon ſel au fond de leur vaſe.

Leurs Inſtrumens de Muſique.

ON s'eſt fait un devoir juſqu'ici, de ſuivre l'Auteur ſans trop l'abréger, dans les détails qu'il nous a donnés ſur tout ce qui peut avoir rapport à la table des Amboiniens, parcequ'on ne trouve rien de fort exact à ce ſujet dans les autres Voyageurs. Sa deſcription l'amène naturellement à celle des divertiſſemens qui font toûjours la clôture des grandes fêtes de ces Inſulaires. Leur principal Inſtrument de Muſique eſt la *Gongue*, aſſez connuë par quantité de Relations précédentes. Son uſage eſt d'ailleurs fort général dans les Indes; mais les Amboiniens en font ſur-tout beaucoup de cas, & ils la rangent parmi leurs plus précieux effets. On en a de grandes & de petites. De celles-ci on en joint, ſur un banc, cinq ou ſix enſemble, qu'un homme frappe tour à tour de deux bâtons enveloppés de quelque linge. Cet inſtrument, qu'on nomme *Tataboang*, ſert d'accompagnement au premier, mais il ſe jouë beaucoup plus vite, quoique toûjours en cadence. Le *Tifa* tient la même meſure que les grandes gongues. C'eſt proprement un tabourin. On le diſtingue du *Rabana*, qui eſt plat, au-lieu que l'autre eſt de figure cylindrique. La manière de les toucher eſt auſſi différente. Il y en a d'une troiſième eſpèce qui reſſemblent à de petits barils qu'on porte au cou, & dont chaque bout eſt couvert de

I S

e beaucoup
'on y jette
er de cette
n'eſt nuiſi-
reçoivent
ſſent mau-
eſt moins
le liqueurs
rable. Ils
ni du Rhin
ſes ne leur
vin ou de
réales de
es des In-
aiſſeroient
re ſe pré-
é n'eſt pas
core quel-

e la nôtre.
& creux,
l'inſtant.
vermoulu,
le réduiſ-
uſqu'à-ce
ouillir de
, pendant
on ſel au

l'abréger,
pport à la
à ce ſujet
celle des
es Inſulai-
z connuë
ort géné-
p de cas,
randes &
nſemble,
e quelque
gnement
s en ca-
s. C'eſt
plat, au-
toucher
Temblent
couvert
de

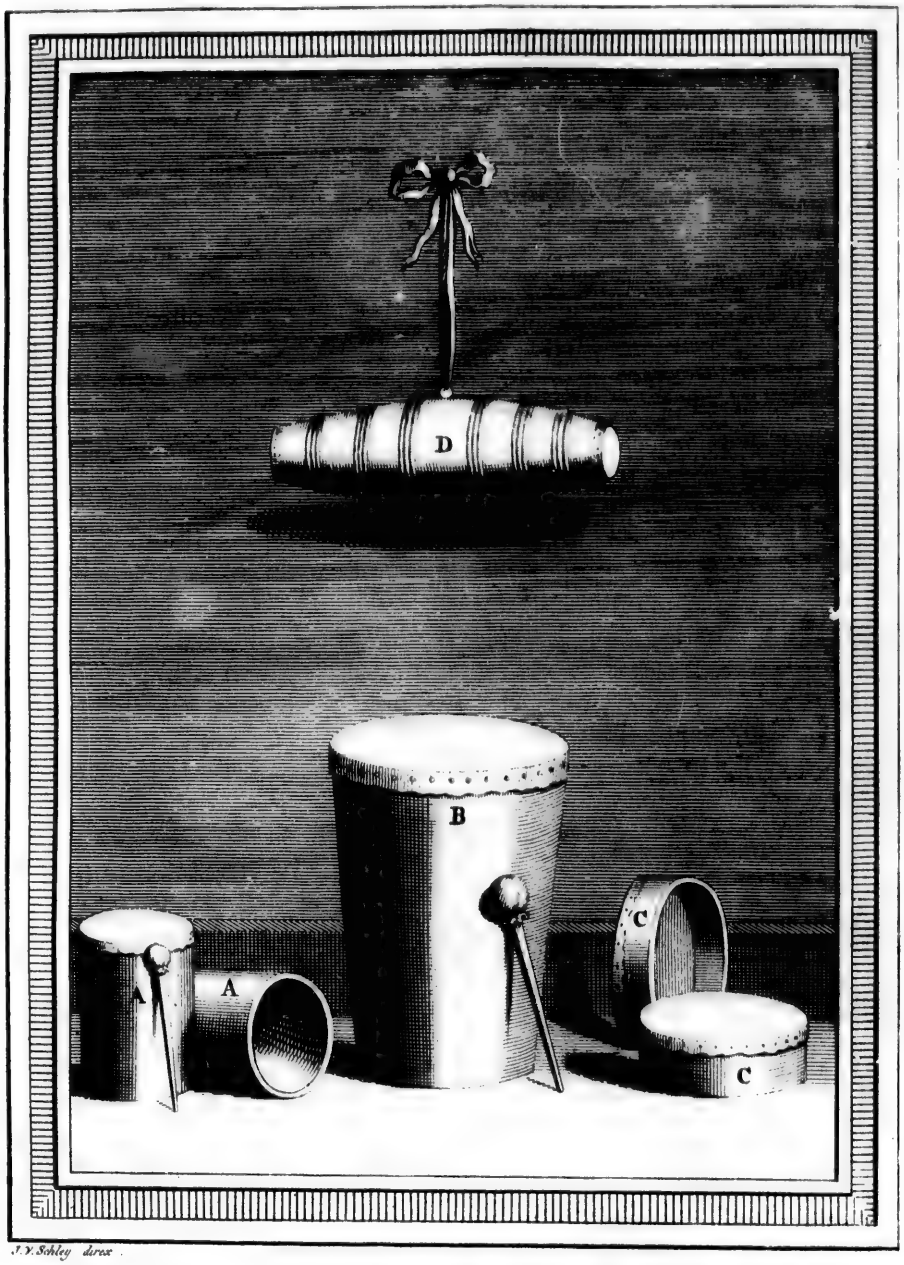

J. V. Schley direx.

DIVERSES SORTES DE TABOURINS.
VERSCHEIDE SOORTEN VAN TROMMELS.

J.V. Schley direx.

USAGE DE CES INSTRUMENS.
GEBRUIK DEEZER SPEELTUIGEN.

de parchemin. Les autres ne le ſont que par le haut. On peut voir dans les deux Planches que nous en avons fait graver, d'un côté la forme, & de l'autre l'uſage de ces tabourins (*b*). Description d'Amboine.

Leurs danſes ſe règlent au ſon des inſtrumens dont on vient de parler, avec tant de préciſion, & tant d'agilité, qu'on a lieu d'en être ſurpris. Leurs ſauts prodigieux, leurs tours de ſoupleſſe, & les plis extraordinaires qu'ils font prendre à leurs membres, donnent trop à l'action pour pouvoir bien la repréſenter en idée. Après que le feſtin eſt fini, on voit d'abord paroître un homme habillé à la façon des Alfouriens, couvert de rameaux & de feuilles d'arbres, & armé d'un grand bouclier, d'un coutelas ou d'un javelot, avec un caſque en tête, ſurmonté d'une touffe de plumes d'oiſeaux de paradis. Dans cet équipage ſingulier il eſcrime pendant quelques momens en l'air, ſeul, ou contre un ſecond, jettant de tous côtés des regards pleins de furie, & faiſant des efforts terribles comme s'il vouloit terraſſer tout le monde ſous ſes coups. A cet exercice, qu'ils expriment par le mot de *Tjjakalile*, ſuccèdent leurs danſes ordinaires, que chaque ſexe exécute ſéparément, ſoit à deux ou à quatre, avec beaucoup de grace & d'adreſſe, les uns tenant un poignard nud dans chaque main, & quelquefois un ou deux mouchoirs de ſoye qu'ils font voltiger autour d'eux; d'autres ont une belle écharpe de même étoffe, ou de chits, qui leur pend ſur l'épaule gauche, & dont l'un des bouts traine preſque à terre. Les hommes portent auſſi un turban ſur la tête, & les femmes ornent leurs cheveux de fleurs. Ces Danſeurs & ces Danſeuſes ſont toûjours de jeunes gens, hors de l'état du mariage. Quand ils commencent, ou qu'ils ſe retirent, ils ſaluent la compagnie, en joignant les mains ſur la tête; mais c'eſt la coutume ici qu'on leur faſſe toûjours préſent de quelques habits de ſoye ou d'autre belle étoffe, dont l'un des Spectateurs court leur envelopper le corps, pendant qu'ils danſent encore, comme pour les prier de ne plus ſe fatiguer; & ce ſont-là auſſi des dépenſes qui ruinent les Amboiniens. Leurs danſes.

Les hommes ainſi que les femmes accompagnent ordinairement ces danſes de la voix. Leurs chants, qui ſont comme leurs annales, au deffaut d'Hiſtoriens, renferment entr'autres, les plus anciens événemens de leur Pays, les louanges de leurs Heros, & les faits glorieux de leurs Ancêtres. Toutes leurs périodes ſe terminent par *e-eeee-e-eeee*, ce qui dure quelquefois deux ou trois jours de ſuite ſur le même ton. Ils tiennent le premier *e*, une meſure entière, & chacun des quatre *e* ſuivans, un huitième, deſcendant ainſi par degrez de ce premier *e*, dont ils font un *La* d'en-haut, juſqu'au *Ré*, tandis qu'ils mêlent quelques paroles entre-deux, & finiſſant toûjours par leurs *e-eeee*, ſans jamais remonter d'en-bas en-haut; cependant lorſqu'ils s'arrêtent tout-à-fait, c'eſt par *ê-oooo-ê*. Cette muſique vocale & inſtrumentale a lieu non-ſeulement dans leurs grands feſtins, & à d'autres occaſions particulières, mais encore ſur leurs bâtimens, dont les Rameurs ſuivent parfaitement la cadence. Leurs chants.

Les

(*b*) Les lettres de l'Alphabet indiquent le rapport de l'un à l'autre.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

Leurs maisons & leur ameublement.

LES maisons des Amboiniens sont en général fort chétives. On en voit quelques-unes bâties de planches, qui appartiennent aux principaux de cette Nation. Les autres sont construites de *Gabba-gabbas*, ou de branches de sagu, qui ont une écorce unie & luisante. Ces maisons ont une assez belle apparence, quand elles sont neuves & bien faites; mais avec le tems, lorsque les Gabba-gabbas commencent à pourrir, & que les cloux & les chevilles qui les tiennent ferrées se lâchent, il s'y forme de grandes ouvertures, qui les rendent fort incommodes. Toutes ces maisons sont à un étage, & divisées en plusieurs chambres basses. Leur ameublement n'est gueres plus riche que celui des Ternatois. Quelques bancs qui leur servent de canapé, quelques nattes pour s'asseoir, de la poterie, une poële à frire, un bassin de cuivre ou ils mettent leur pisang, une lampe de même métal, deux ou trois *Toutombos*, ou boëtes de feuilles de *Nipa*, garnies de coquillages blancs, de gros étuis de bambous, en font les principales pièces. Les feuilles du pisang font leurs nappes & leurs assiétes. Ils en prennent chaque fois de fraîches. Pour leurs cueilliers, ils n'employent que des coques de noix de cocos. L'usage des couteaux ne leur est pas connu, mais ils font tout avec un couperet qu'ils sçavent manier fort adroitement. Outre ce qui sert au ménage, ils ont encore quelques armes, comme casques, boucliers, sabres & javelots. Le reste ne mérite presque pas de nom. Il y a cependant telles maisons qui sont fort propres & assez bien meublées à la manière Hollandoise, mais elles sont rares. Une de leurs plus grandes incommodités, c'est qu'elles n'ont point de privés. Tout y sent d'ailleurs la fumée, dont ces Insulaires aiment l'odeur & le goût. Ils y pendent les bambous dans lesquels ils tiennent leur eau & leurs vêtemens, qui s'y conservent aussi mieux contre la tigne.

Habillement des hommes & des femmes.

LEUR habillement n'offre ni plus de diversité, ni plus de magnificence. Les hommes ont un habit de dessus & un haut-de-chausses pour les Dimanches, outre ceux qui leur servent pendant la semaine. Leur habit de dessus est quelquefois un juste-au-corps, mais le plus souvent un pourpoint, sous lequel ils commencent à mettre des chemises, quoique l'usage n'en soit pas fort ordinaire aux deux sexes. Ces habits sont de coton, ou de quelqu'autre étoffe d'un bleu clair ou foncé, & pour la plûpart sans doublure. Quelques-uns portent un chapeau, d'autres seulement un mouchoir blanc ou rouge, & même brodé autour de la tête. Les femmes ont, dans la maison, un *Outi-outi*, espèce de juppe, cousuë, mais sans plis & également ouverte par les deux bouts. Elles se l'attachent à la ceinture, sur leur *Tapi*, ou petit habit de dessous qui leur envelope le corps. Quand elles sortent, on leur voit encore une seconde juppe, qu'elles passent par dessus l'épaule gauche, en guise de manteau, de façon qu'il n'y a que le côté droit qui paroisse à découvert. Leur habit de dessus est un *Badjou*, sorte de chemisette, dont les manches sont fort longues & étroites, le corps large, un peu ouvert par devant, & qui leur descend jusqu'au nombril, ou même plus bas. Elles ont aussi leurs habits de rechange pour les jours de Dimanche. Mais comme on ne connoit point de mode dans ce Pays, & que les anciens usages y sont invariablement suivis, toute la différence ne consiste que dans la qualité des étoffes. Il en est de même à l'égard des Grands,

Grands, qui ne ſe diſtinguent guères des perſonnes du peuple, que par la richeſſe de leurs vétemens, & par le nombre de leurs eſclaves. Les Maures n'ont que le turban de plus que les Inſulaires Chrétiens; mais leurs femmes vont habillées en tout comme les autres. Celles des Radjas, des Patis & des Orancayes Chrétiens, brillent par leurs robes de brocard, leurs bas de ſoye & leurs pantouffles, qui ſont comme les marques diſtinctives de la Nobleſſe, les hommes & les femmes du commun marchant pieds nûs, ou avec des ſandales de bois, à l'exemple des Inſulaires de Ternate. Les trois principales Reines des Bourgs voiſins du Château d'Amboine, & quelques autres, ont la prérogative d'une eſpèce de manteline, à manches fendues, qui leur deſcend juſques ſur les genoux. Cette manteline d'Etat, qui eſt ordinairement de quelque magnifique étoffe de ſoye à fleurs, leur donne une grande conſidération parmi le peuple, de même que leur *Toudong*, ou chapeau à deux ou trois pointes, différent en celà de ceux des autres femmes, qui ſont tout d'une venue, ou ſurmontés ſeulement d'une pomme. Au lieu d'éventail, elles ont un mouchoir à la main, qu'elles tiennent devant leurs yeux lorſqu'elles prient à l'Egliſe, où elles ſont placées dans des chaiſes, tandis que les femmes du commun ſe mettent par terre ſur des nattes, les jambes croiſées ſous le corps. DESCRIPTION D'AMBOINE.

Quoiqu'il ſoit rare de trouver des joyaux de prix, parmi ces Inſulaires, l'Auteur y en a cependant vû pluſieurs, dont il nous donne une deſcription fort détaillée. On ſe contentera d'indiquer ici en quoi conſiſtent ces ornemens, & ce qu'ils ont de plus remarquable. D'abord il nous repréſente trois ſortes de beaux bracelets de femmes, dont le premier étoit garni de quantité de petites perles. Tous les bracelets des Amboiniens ſont d'or, ſi l'on en excepte quelques *Mamacurs* de verre, fort eſtimés, moins pour la parure que pour certains uſages ſuperſtitieux. Un des plus anciens ornemens des Orientaux, connu déjà du tems d'Abraham, eſt celui que les femmes portoient ſur le milieu du front, & qui leur deſcendoit entre les ſourcils. Cette eſpèce de joyaux ſemble ne s'être conſervée qu'ici, où l'Auteur a eû occaſion d'en examiner quelques-uns des plus étranges. Le principal avoit ſix pendans qui couvroient preſque tout le viſage. La plûpart n'en ont qu'un qui tombe juſques ſur le nez, & d'autres ſont ſans pendans. Ces boucles de front ne ſont pas toûjours d'or, & il y en a auſſi d'argent. L'Auteur vante comme une des plus ſuperbes pièces d'orfèvrerie qu'il ait vuës dans ce Pays, un petit pot à huile pour oindre les cheveux. Il diſtingue en outre deux ſortes de boucles d'oreille, & de la dernière ſix de différentes façons, toutes d'or maſſif. Une troiſième ſorte, beaucoup plus ſingulière que les précédentes, envelopoit comme un étui le bord de l'oreille. Une quatrième ſorte la couvroit entièrement, & c'étoit la plus magnifique. Elle étoit garnie d'un gros diamant par le haut, & de quantité de rubis. Une cinquième étoit de même fort belle. On trouve encore ici quelques ornemens de cheveux très-remarquables, & divers poinçons de téte, de l'eſpèce de ceux que les femmes Meſtices portent à Batavia, où ils ſont tout chargés de brillans. On peut joindre à ces divers joyaux extraordinaires, les colliers ou chaines d'or, dont Leurs joyaux.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

la mode commençoit à s'établir à Amboine. On compte parmi les plus précieux ornemens des Princes du Pays, les Serpens d'or, qui ſont ordinairement à deux têtes, & valent juſqu'à cent cinquante florins, ou même plus. Ces Inſulaires mettent au deſſus du prix de l'or même, le *Sowaſſa*, qui eſt une compoſition de ce métal avec certaine quantité de cuivre. Sa couleur eſt d'un rouge pâle. L'Auteur croit que c'eſt le véritable *Orichalcum* des Anciens. On en fait des anneaux, des pommeaux de cannes, des boutons de juſte-au-corps, & toutes ſortes de petits vaiſſeaux.

Pauvreté de ces peuples.

ON voit par cette deſcription des meubles, des habits & du petit nombre de joyaux qu'on trouve ſeulement parmi les plus notables des Amboiniens, que les beſoins de ces Inſulaires ſe réduiſent à peu de choſe; & l'on devroit par conſéquent juger, qu'avec quelque application mêlée d'œconomie, il leur ſeroit facile d'augmenter leurs moyens, & d'amaſſer des richeſſes; Mais quoiqu'il y en aît pluſieurs qui tirent un aſſez joli revenu de leurs terres & de leurs cloux de girofle, comme les Radjas, les Patis & les Orancayes, à qui l'on paye encore le droit d'un ſol de chaque livre de cette épicerie, ils dépenſent tout en feſtins, en préſens & en procès, ne faiſant point de difficulté de ſacrifier à la chicanne une centaine de ducats pour un giroflier dont la propriété ſe trouve conteſtée. Cependant il eſt remarquable, que dans un Pays où la mode veut que chacun s'appauvriſſe, on ne voye jamais de mendians; mais l'Auteur ajoûte, pour diminuër la ſurpriſe, que les arbres produiſent ici des fruits en abondance dont on n'interdit point l'uſage aux paſſans. D'ailleurs perſonne ne refuſera à un homme indigent, s'il le demande, de lui laiſſer couper autant de bois à brûler qu'il en a beſoin pour un jour, quand ce ſeroit davantage, & s'il n'eſt pas trop pareſſeux, il peut aiſément gagner trois eſcalins par jour, en revendant ſes fagots, tandis qu'il ne lui faut que deux ſols pour vivre.

Leurs armes.

COMME les Amboiniens en général ne paſſent pas pour bons Soldats, auſſi ſont-ils mal pourvûs d'armes. Ils en ont cependant quelques-unes qui leur ſeroient d'aſſez grande utilité, s'ils oſoient ſeulement voir leurs ennemis en face. On a déjà nommé les principales de ces armes, en parlant de leurs meubles. Il ne reſte qu'à dire un mot de leur ſtructure. Leurs caſques ſont de cuivre, & ornés des plumes de l'oiſeau de paradis. Ils ont deux ſortes de boucliers; les uns qui ont bien trois à quatre pieds de long ſur un de large, & qui ſont garnis en dehors de quelques rangées de coquillages blancs. Les autres ſont de petites rondaches de joncs, fort proprement entrelaſſés, ayant deux ou trois pieds de diamétre, avec une pointe au milieu qui les rend en même-tems offenſives. Ils ſe ſervent de ces boucliers avec une adreſſe extraordinaire pour parer les coups de leurs ennemis (*c*). De l'autre main ils ſont armés d'un ſabre de Tambouco, ou d'un javelot. Quelques-uns y ſubſtituent l'arc & les fléches, qui ſont d'un uſage plus familier aux Alfouriens. Les armes à feu qu'ils ont reçu des Européens ne ſont guères employées qu'à la chaſſe. Ils n'ont point de groſſe

(*c*) Voyez les Figures, dont l'une repréſente un *Amboinien*, & l'autre un *Bouginois*, proprement originaire de Celebes.

INSULAIRE D'AMBOINE, armé pour la Guerre.

INBOORLING VAN AMBOINA ten Oorlog gewapend.

J.V. Ridley direx

BOUGINOIS ARMÉ.

EEN GEWAPEND BOUGINEES.

groſſe artillerie, mais bien quelques petits pierriers ſur leurs bâtimens de guerre. DESCRIPTION D'AMBOINE.

La navigation ordinaire des Amboiniens ſe fait au moyen de leurs *Parahous*, ou Pirogues, eſpèce de canots, formés d'un tronc d'arbre, & qui ont dix, douze, juſqu'à vingt pieds de longueur, ou plus, ſur un ou deux de large. Ils ont coutume d'y attacher de côté & d'autre, des *Ngadjos* ou grandes aîles, qui tombant ſur la ſurface de l'eau les tiennent toûjours en équilibre au milieu des vagues. Tant que ces aîles peuvent réſiſter, on eſt en état de faire beaucoup de chemin en peu de tems avec des bâtimens ſi legers; mais dès qu'elles viennent à manquer, le canot ſe renverſe. Ces Pirogues ſont ordinairement montées d'un ou de deux rameurs, outre celui qui eſt au gouvernail. Les *Orembayes*, ſont quelquefois des bâteaux pêcheurs de vingt à vingt-cinq pieds de long, & de trois ou quatre de large, ſans couverture, qui ſeroit trop embaraſſante pour cet uſage. On a auſſi d'autres Orembayes de même forme que les précédens & ſouvent beaucoup plus grands, dont on ſe ſert dans les parties de plaiſir & de promenade. Au milieu eſt une belle tente quarrée, avec des bancs & des rideaux tout autour, où peuvent ſe placer quinze ou vingt perſonnes, à proportion que le bâtiment eſt ſpacieux, ce qui règle auſſi le nombre des Rameurs. Les petits Orembayes en ont dix ou quinze, & les grands entre trente & quarante, repartis à l'avant & à l'arrière, ou de chaque côté, ſur des planches qui s'élancent hors des deux bords. Leurs rames ſont larges & courtes, à-peu-près comme des poëles plates. Deux hommes, dont l'un joue de la Gongue & l'autre du Tifa, leur marquent la cadence. Une troiſième eſpèce de bâtimens qu'on trouve ici, ce ſont les *Champans*, qui ont un mât, & qui, étant couverts, peuvent porter juſqu'à dix ou douze tonneaux. Avec ces Champans les Amboiniens ſe rendoient anciennement à Macaſſar & à Java; mais l'Auteur ne ſçauroit croire, qu'ils ayent pouſſé leur navigation juſqu'à Madagaſcar, ſelon le ſentiment de quelques Sçavans, qui fondent leurs conjectures ſur certaine conformité de langage & de gouvernement qu'on a remarqué entre les peuples de ces deux Iſles. Enfin les Amboiniens ont encore leurs *Coracores*, qui ſont de grands bâtimens à deux ponts l'un ſur l'autre, ayant quelquefois au-delà de cent pieds de long, & douze à quatorze de large, ou même plus. Le nom de ces bâtimens ſignifie une *tortue de Mer*; Auſſi ſont-ils fort lents & peſans, quoiqu'on les trouve aſſez commodes avec un bon vent, parcequ'ils vont auſſi à la voile. De ces Coracores il y en a qui ont de chaque côté deux *Gnadjos*, ou bancs de Rameurs, d'autres trois, & les plus grandes ſont aujourd'hui de quatre. Sur les premières on met ordinairement cinquante Rameurs; ſoixante à ſoixante-dix & plus ſur celles du ſecond rang, & quatre-vingt, ou quatre-vingt-dix ſur les dernières. Dans celles-ci il y a des eſpaces pour loger environ le même nombre d'hommes, outre deux ou trois beaux petits appartemens particuliers. Leurs bâtimens de Mer.

Ces grandes Coracores, qu'on a ſoin de pourvoir de quantité d'armes & de quelques pierriers, ſervent principalement en tems de guerre contre leurs ennemis, ou ſont employées à éloigner les Pirates qui viennent infeſter ces parages. Dans la vue d'en aſſurer la liberté, & pour d'autres motifs particuliers, les Gouverneurs d'Amboine ont eû coutume depuis longtems d'aſſembler une Flotte des Coracores d'Amboine.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

Flotte de Coracores, & de faire toutes les années, dans la saison des calmes, une tournée par le Nord de Ceram, pour visiter les Côtes de cette Isle & les postes des environs; expédition qui demande bien cinq à six semaines, & dont les Amboiniens supportent presque tous les frais, étant obligés de travailler un mois dans l'année pour la Compagnie, sans tirer aucun salaire, afin de satisfaire à la contribution qu'ils lui doivent d'un homme de chaque famille. Ces Rameurs, dont le travail est si rude, que la sueur, desséchée par l'ardeur du Soleil, se résout comme en un sel sur leur dos, ont coutume de prendre leurs provisions pour ce voyage; mais ils trouvent bien aussi de tems en tems l'occasion de faire un bon repas de poisson, ou de quelque venaison, que les Hollandois leur donnent du superflu de leur pêche & de leur chasse, ce qui est d'un grand secours pour ces Insulaires, qui se contentent de peu de chose. D'ailleurs la Compagnie accorde à chacun d'eux une livre & demie ou deux livres de riz par jour, & sept à huits pots de knyp à chaque Coracore. Les Orancayes qui sont membres du Conseil d'Etat, ont pour cette expédition, douze pots d'arak, autant de livres de lard & de viande, & une mesure de riz par tête.

Etat de ces Flottes.

CES Flottes, qu'ils nomment *Hongi*, sont ordinairement composées de cinquante, soixante à soixante-cinq Coracores. Selon une liste de 1706., les Villages qui dépendent immédiatement du Château d'Amboine fournissoient quatorze Coracores. Ceux de la Côte Hitto, y compris la partie de Ceram qui est de son ressort, en équipoient sept ensemble, & le poste de Larike trois. Honimoa huit, & Noussa-Laout trois. Oma six, outre trois de quelques Négreries de Ceram, qui relèvent de ce Comptoir. Les autres lieux de Ceram, étoient comptés pour huit Coracores. Bouro en donnoit cinq, & Manipa quatre. En tout soixante-une Coracores, pour le service desquelles les Insulaires devoient commander six mille sept cens dix-huit hommes. On a vû de ces Flottes qui étoient plus fortes & d'autres moins; mais il faut remarquer qu'il y a des Villages de Ceram sur lesquels on ne peut jamais faire fond. Dans les Listes de la revuë générale de la Flotte de 1709, on ne trouve que cinquante-six Coracores, qui portoient soixante pierriers, & quatre-vingt dix-neuf mousquets. Il y avoit sur cette Flotte trois mille cent quatre-vingt deux Rameurs, outre neuf cens soixante & dix-huit *Natos*, ou Amboiniens destinés à quelqu'autre emploi que celui de ramer ou de jouer des instrumens. L'Amiral du Hongi est le Gouverneur d'Amboine, qui a sous ses ordres quantité de Rois & d'autres Chefs. Anciennement ils se formoient tous sur une ligne l'un après l'autre, chacun selon son rang; mais on les a partagés depuis en trois Escadres, dont la première est commandée par l'Amiral, la seconde par un Vice-Amiral, & la troisième par un Chef-d'Escadre. Il y a aussi un Fiscal de la Flotte, qui est chargé de tenir la main à l'observation des Réglemens, de dénoncer les contrevenans à la première assemblée, & d'en exiger les amendes auxquelles ils sont condamnés. L'Amiral monte la Coracore du Roi de Titaway, où il a deux ou trois petites chambres fort proprement tapissées. Outre sa garde ordinaire, il est encore accompagné d'un Officier & de cinquante à soixante Soldats. Ses ordres portent expressément qu'il fasse cette tournée tous les ans en personne; Cependant il

il y envoye quelquefois des Commiſſaires à ſa place. Les priſes qu'on fait ſur les Papous ou autres ennemis, doivent être vendues au profit de toute la Flotte, en aſſignant une double portion à ceux qui auront eû part à la capture; mais ſi le bâtiment eſt de moindre calibre qu'une Coracore, il leur eſt laiſſé en entier. L'expédition achevée, chacun eſt tenu de remettre exactement ſes armes & ſes munitions de guerre, ſous peine de payer la valeur de ce qui en auroit été endommagé ou conſumé mal-à-propos. Description d'Amboine.

Quelques mois après le retour de la Flotte, c'eſt la coutume ici de donner, dans le Jardin de la Compagnie, une grande fête aux Orancayes ou Chefs des Inſulaires. Cette fête dure deux jours pour les Orancayes Chrétiens, & deux autres jours pour les Maures. On ſe met ordinairement à table à midi, & pendant le repas on boit pluſieurs ſantés ſolemnelles au bruit de l'artillerie. Enſuite les Rois & les Orancayes du premier rang, armés de leurs boucliers & de leurs ſabres, régalent à leur tour la compagnie, du ſpectacle d'un combat ſimulé, où ils s'eſcriment à leur manière, & font voir quelquefois des ſauts épouvantables. Vers les cinq ou ſix heures du ſoir, lorſque les Inſulaires ſe ſont preſque tous retirés, on ouvre un bal dans les formes, & l'on danſe juſqu'à neuf ou dix heures; après quoi le Gouverneur eſt réconduit à ſon Hôtel par tous les Hollandois, & la compagnie ne ſe ſépare pas ſans avoir vuidé encore pluſieurs bonnes bouteilles de vin. Les choſes ſe paſſent à-peu-près de même à la fête particulière pour les Mahométans; mais on leur laiſſe le ſoin d'apprêter leurs viandes, & le Cuiſinier qu'ils employent à cet effet, reçoit quarante écus pour ſes peines. A la fête de 1712, il y avoit, le premier jour des Chrétiens, cent trente-deux perſonnes; ſavoir cinquante-deux Hollandois, treize Dames & ſoixante-ſept Orancayes. Le premier jour des Maures, on y comptoit cent-douze perſonnes, dont trente-ſept Hollandois, huit Dames, & ſoixante-ſept Orancayes. La conſomption eſt moins proportionnée au nombre qu'à l'appetit des Convives. En un mot, une pareille fête coûte toûjours plus de deux mille écus à la Compagnie; mais cette dépenſe paroîtra bien employée, ſi l'on fait attention que ſon but principal eſt de découvrir, par le moyen de l'un ou de l'autre Orancaye yvre, les menées ſourdes & les trahiſons de quelques Inſulaires mal-intentionnés contre les Hollandois, ce qui a ſouvent réüſſi autrefois. Mais pluſieurs Orancayes, qui ſe défient d'eux-mêmes, ont la politique de feindre d'abord d'être mort-yvres, & de ſe faire emporter par leurs gens. Fête des Orancayes.

Tous ces petits Princes ou Chefs de Villages, qui ne diffèrent guères entr'eux que par leurs têtres, ont une grande autorité ſur leurs ſujets, dont ils ſont auſſi fort reſpectés. Jamais ceux-ci n'approcheront de leurs Chefs qu'en s'accroupiſſant, les mains jointes ſur la tête & les yeux fixés contre terre, pour recevoir leurs ordres, qu'ils vont exécuter avec toute la diligence & la fidélité imaginable, marchant toûjours à reculons dans la même poſture gênante, ſans ôſer ſe relever qu'ils ne ſoyent hors de la vuë du Prince. Ils ſont obligés de bâtir les maiſons de leurs Rois ou Orancayes, & de fournir à cet effet tous les matériaux qu'on peut ſe procurer par leur ſecours; mais en échange ces Chefs leur donnent la nourriture, ce qui ne laiſſe pas de leur revenir aſſez cher, parceque les Amboiniens étant fort Autorité de ces Chefs ſur leurs ſujets.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

fort pareſſeux, l'ouvrage n'avance pas. Tous les jours un *Marinjo*, ou Valet de Village, doit ſe trouver au *Baleou*, qui eſt leur maiſon de Ville, avec quelques Datis ou travailleurs, dont chaque famille eſt tenuë de fournir un à ſon tour, & qui ſont relevés chaque jour, comme une eſpèce de garde. S'il y a quelque ouvrage à faire pour le ſervice de la Compagnie, pour celui du Roi ou du Village, ces Datis y ſont commandés & leur Chef peut les employer à tout ce qu'il juge à propos. Lorſqu'ils travaillent pour la Compagnie, on leur accorde un ou deux ſols & une livre de riz par jour à chacun. Outre les Datis, les Princes ſe font ſuivre par d'autres de leurs ſujets qui forment leur domeſtique, & qui ſont chargés de porter après eux, du pinang, du tabac, une natte, des pipes & autres choſes ſemblables, dont chaque pièce demande une perſonne particulière. Les ſujets ſont encore obligés de payer à leurs Chefs, le droit d'un ſol par livre des cloux de girofle qu'ils vendent à la Compagnie, ſans compter les amendes auxquelles ils ſont condamnés pour certaines fautes, qui ne paſſent pas les ſix réales. Les Orancayes peuvent bien donner un coup de fouet à leurs ſujets, mais il ne leur eſt pas permis de les faire mettre en priſon, ce droit n'appartenant qu'au Fiſcal de la Compagnie.

Alfouriens & leur bizarre ajuſtement.

SOUS le ſecond ordre des Naturels du Pays, on peut ranger les Alfouriens, ou Montagnards ſauvages, peuples qui occupent les hauteurs de l'Iſle de Ceram, & qui ſont tout différens de ceux qu'on trouve établis ſur le rivage. En général ils ſont beaucoup plus grands, plus charnus & plus robuſtes que ces derniers ; mais d'un naturel fort farouche & barbare. La plûpart vont nuds, ſans diſtinction de ſexe, n'ayant qu'une large & épaiſſe ceinture teinte en pluſieurs rayes, qui leur couvre uniquement les parties honteuſes. Ces ceintures ſont faites de l'écorce de l'arbre *Sacca*, que l'Auteur prend pour le Sicomore blanc. Sur la tête ils portent une coque de noix de cocos, autour de laquelle ils entortillent leurs cheveux, les attachant auſſi quelquefois à un morceau de bois qui leur ſert en même-tems d'étui pour leur peigne, qu'on leur voit ordinairement fourrer là-dedans. Cet étrange bonnet eſt encore orné de trois ou quatre pannaches de hauteur l'une ſur l'autre. Au-lieu d'une guirlande, leur chevelure eſt liée d'un cordon auquel ils enfilent de petits coquillages blancs, dont ils ſe garniſſent de même le cou & les doigts des pieds. Quelquefois leur collier eſt un chapelet de verre. Ils portent auſſi de gros anneaux jaunes aux oreilles, & jamais ils ne paroiſſent plus propres, qu'avec des rameaux d'arbres aux bras & aux genoux, dont ils ne manquent pas de ſe parer, ſur-tout lorſqu'ils doivent ſe battre (*d*).

Loix barbares de ces peuples.

TOUS ces peuples, quoique partagés en factions, comme ceux du rivage, ont les mêmes manières, les mêmes mœurs & le même culte. C'eſt une loi inviolable parmi eux, qu'aucun jeune-homme ne peut couvrir ſa nudité, ou ſa maiſon, ſe marier, ni travailler à leur Baileou, à moins qu'il n'apporte, pour chacune de ces inſtallations, autant de têtes d'ennemis dans ſon Village, où elles ſont poſées ſur une pierre conſacrée à cet uſage. Ce n'eſt qu'après avoir ſatisfait ponctuellement à ces ordres,

(*d*) Voyez la Figure.

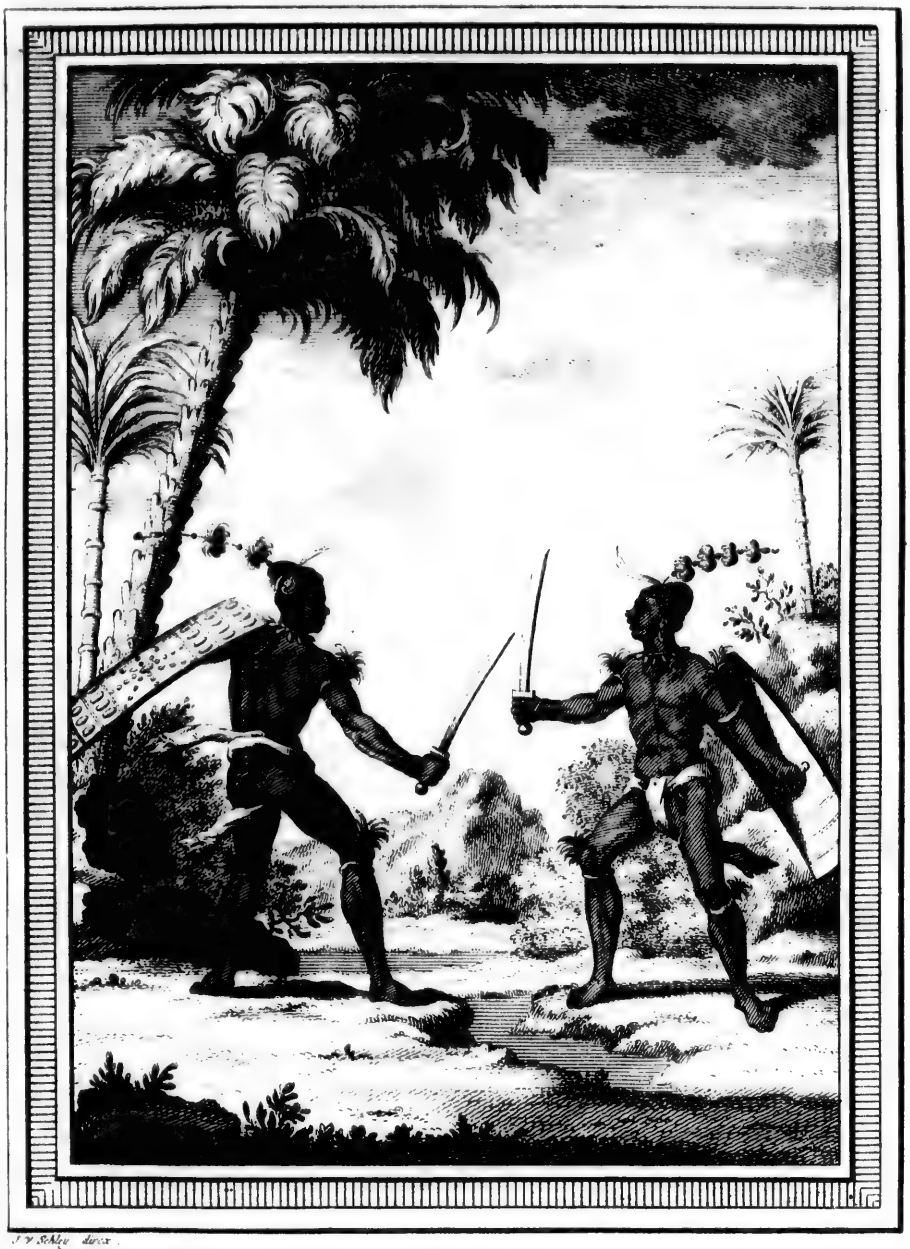

J. v. Schley direx.

DEUX ALFOURIENS QUI SE BATTENT.

TWEE SCHERMUTZELENDE ALFOEREESEN.

ordres, qu'il lui eſt permis de prendre femme. Celui qui compte le plus de têtes eſt reputé pour le plus noble, & peut aſpirer aux meilleurs partis. On n'examine point à la rigueur ſi ce ſont des têtes d'hommes, de femmes, ou d'enfans. Il ſuffit que la taxe ſoit remplie. Par cette politique, il eſt facile à leurs Chefs de détruire en peu de tems un Village ennemi, & de faire toûjours la guerre ſans qu'il leur en coûte la moindre dépenſe. DESCRIPTION D'AMBOINE.

QUAND ces Alfouriens veulent aller en maraude pour chercher quelques têtes, ils ont coutume de battre la campagne par petites troupes de huit ou dix jeunes hommes, qui ſe couvrent tellement le corps de verdure, de mouſſe & de rameaux, que cachés ſur les chemins, au milieu du bois, on les prend aiſément pour des arbres, & dans cet état, ſi quelqu'un de leurs ennemis vient à paſſer, ils lui jettent une zagaye par derrière, & avec un ſaut lui coupent promptement la tête, qu'ils emportent dans leur Village, où ils font leur entrée ſolemnelle, tandis que les femmes & les jeunes filles, chantant & danſant autour d'eux, les conduiſent au Baileou, pour y célébrer cette victoire par des fêtes & des réjouïſſances publiques. Après que ces têtes ont été expoſées ſur la pierre des trophées, elles ſont ſuſpendues aux maiſons de commune, ou jettées en certains lieux comme une offrande qu'ils font au Diable. Ces jeunes hommes, qui vont ainſi en maraude, ſont ſouvent obligés de roder pendant un mois ou deux, avant qu'ils trouvent l'occaſion favorable de ſe pourvoir de têtes, parcequ'ils n'attaquent guères l'ennemi qu'à coup ſûr, & s'ils le manquent, on les voit bien vite revenir les mains vuides, quelquefois même bleſſés, & ſi fort ſaiſis de frayeur, qu'ils ne penſent plus de longtems à leur épouſe. Lorſque les Alfouriens ont perdu quelques-uns de leurs gens, dans un combat, & que l'ennemi en a emporté les têtes, ils jettent ſeulement leurs cadavres ſur un arbre, les jugeant indignes de la ſépulture: Mais s'ils ont encore leurs têtes, il eſt permis aux parens de les enterrer, pour que l'ennemi n'en puiſſe point faire trophée. Comment ils vont à la chaſſe des têtes.

AVEC de pareilles loix, qu'ils croyent néceſſaires à leur déteſtable politique, on conçoit que ces peuples ont beſoin d'autres maximes qui y ſoyent aſſorties, pour leur perpétuer les occaſions de les mettre en pratique, ſans paroître fouler aux pieds toute juſtice. Leur extrême délicateſſe ſur le point d'honneur, eſt la principale ſource des guerres continuëlles qu'ils ont entr'eux. Un rien eſt capable de produire ces effets. Si un Alfourien en viſite un autre, celui-ci doit apporter la plus grande attention à lui faire un accueil convenable. Cette reception conſiſte ordinairement à lui préſenter d'abord du pinang & du tabac. Oublie-t'on, par malheur, ou de propos déliberé, de joindre au fruit de pinang les feuilles de ſiri qui y ſont néceſſaires, il n'en faut pas davantage pour mettre en colère l'Alfourien étranger, qui dans la vûe de témoigner ſon reſſentiment au maître du logis, ſort ſur le champ, & va s'eſcrimer en danſant le ſabre à la main devant la porte de la maiſon, juſqu'à-ce que ſon hôte repare l'affront qu'il lui a fait, au moyen de quelques préſens. Si durant cette viſite, les petits enfans de la maiſon crachent ou ſe mouchent, c'eſt un ſanglant outrage; Leur délicateſſe ſur le point d'honneur.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

ge; & s'ils jettent quelque choſe à l'étranger, ou qu'ils lui rient au nez, leur père eſt tenu de laver chaque fois l'opprobre par de nouveaux preſens, & pour lors la paix eſt faite; mais s'il le refuſe, l'autre s'en plaint à ſes amis, & revient deux ou trois ans après, trouver ſon hôte, pour lui demander ſatisfaction. Au cas qu'il la reçoive par un préſent, l'affaire eſt finie, ſinon il ſe détermine à prendre vengeance de l'opiniâtreté de cet Alfourien, qui non content d'un premier affront, oſe bien encore, au bout de tant d'années, pouſſer le mépris à ſon égard juſqu'à ne lui rien offrir en faveur de la réconciliation. Vient-il à mourir ſans exécuter ſa réſolution, ce ſoin paſſe à ſes deſcendans, qui ne manquent pas tôt ou tard de tirer raiſon de l'offenſe. Quelquefois tous les habitans du Village prennent le parti d'un tel particulier, & vont dans le lieu de l'agreſſeur, pour chercher d'abord une couple de têtes, ſans diſtinction, & les premières qu'ils peuvent abattre: ſurquoi il s'enſuit ordinairement une guerre ouverte. Mais avant que d'en venir à cette extrémité, l'un d'entr'eux élève la voix, appelle les Cieux & la Terre, la Mer & les Rivières, & tous leurs Ancêtres à leur ſecours. Après cette invocation, il ſe tourne vers les ennemis & leur annonce à haute voix les motifs qui les obligent de leur faire la guerre, proteſtant qu'ils ne viennent pas clandeſtinement comme des voleurs, mais à découvert, & dans la ſeule vûe de ſe procurer par la force, le préſent de réconciliation qu'on leur retient avec tant d'injuſtice. Si ce ſont des Oliſivas qui déclarent la guerre, ils repétent ce cri juſqu'à neuf fois. De retour dans leur Village avec une ou deux têtes qu'ils ont coupées ſur les ennemis, ils les portent en cérémonie à leur Baileou, accompagnés de leurs femmes qui ne ceſſent de chanter & de danſer autour d'eux. On donne enſuite un grand feſtin, dans lequel les têtes ne ſont pas oubliées, les faiſant ſervir chacune par un homme particulier, qui leur preſente du pinang, du tabac & d'autres rafraîchiſſemens. On verſe auſſi neuf goutes d'huile ſur ces têtes, après quoi deux hommes les prennent & les jettent contre les piliers du Baileou, s'imaginant que s'ils manquoient à la moindre de ces cérémonies, ils n'auroient point de bonheur dans leur entrepriſe. Cependant pour s'en aſſûrer d'avance, ils ont recours au Démon, qu'ils conſultent de différentes manières, & dont ils attendent la reponſe par certains ſignes. Si les préſages ſont chaque fois favorables, on n'heſite plus de commencer la guerre.

Manière de faire la guerre.

Leurs armes.

POUR leurs armes, ils ſe ſervent de larges ſabres de Tambouco, de zagayes de bambous, & de *Toranas*, ou javelots, garnis de fer & dentelés. Ils ont auſſi des fléches & de grands arcs dont ils ſçavent tirer fort juſte. On peut y ajoûter encore leur *Parang*, ou couperet, qui, hors de la guerre, eſt bien leur meilleure arme, & celle qu'ils portent ordinairement quand ils vont au bois, avec leur *Sagou-ſagou*, ou pique de bambou, & leur *Maſſakeke*, qui eſt une large corbeille faite de joncs, dans laquelle ils tiennent leurs proviſions.

Leur nourriture.

CES Montagnards ſe nourriſſent de ſerpens, de rats, de grenouilles & de divers autres reptiles. La chair de ſanglier & le riz, qu'ils commencent à cultiver eux-mêmes, entrent bien auſſi dans leurs repas; mais ils y ſont

peu

peu accoutumés. Le ſagu eſt pour eux une friandiſe dont ils font de la bouillie épaiſſe, qu'ils mettent dans des bambous, & la mangent ainſi froide lorſqu'ils ſont en voyage. Ces bambous leur tiennent lieu de marmites, de pots & de verres. L'eau eſt leur boiſſon ordinaire ; mais le ſaguweer anime leurs feſtins. Ils enterrent cette liqueur dans des marais, pour la rendre plus forte. Elle y prend auſſi une couleur plus jaune, & s'y conſerve toûjours fraîche, quoiqu'elle perde beaucoup de ſon gout agréable, & devienne même fort âpre. Ils aiment l'eau-de-vie à la fureur, & ſçavent très-bien la diſtinguer du vin d'Eſpagne. L'Auteur rapporte à ce ſujet une avanture des plus ſingulières arrivée à un de ſes Prédeceſſeurs, dans une viſite eccleſiaſtique qu'il faiſoit à *Elupapouteh*, pour y adminiſtrer les Sacremens.

Description d'Amboine.

Visite d'un Roi Alfourien à un Prédicateur Hollandois.

Ce Prédicateur, nommé *Montanus*, étant arrivé le ſoir, fort fatigué, dans ce Village, & voulant prendre quelque repos, on vint lui annoncer que Radja *Saboulau*, un des plus puiſſans Rois des Alfouriens montagnards, qui étoit deſcendu depuis quelques jours, avec une nombreuſe ſuite, ſouhaitoit de le ſaluër. Montanus qui connoiſſoit ce Prince de reputation, jugea à propos de le recevoir tout de ſuite, pour en être d'autant plutôt quitte. On fit entrer le Radja, qui, après un court compliment, demanda d'abord de l'eau-de-vie, ajoûtant en mauvais Malais, qu'il en étoit grand amateur. Le Prédicateur averti de l'effet déſagréable que cette liqueur pourroit produire, répondit que comme ſa viſite ſe terminoit ici, ſes proviſions ſe trouvoient preſque finies. Il alla chercher néanmoins un petit reſte de vin d'Eſpagne, qu'il voulut lui faire boire pour de l'eau-de-vie ; Mais le Radja n'en eût pas plutôt gouté qu'il le rejetta, & dit en ſecouant la tete : „ Ce n'eſt point-là une boiſſon d'homme ; c'eſt une boiſſon „ de femme. Si c'eſt du brandevin, il faut que j'aye perdu la mémoire. „ Il n'y a aucune force là-dedans ; ce n'eſt que douceur. Celà eſt bon „ pour les femmes ; mais les hommes doivent avoir quelque choſe de plus „ vigoureux ". Le pauvre Prédicateur, bien embaraſſé avec ſon vin d'Eſpagne, ſe vit réduit à chercher des excuſes dans la bouteille d'eau-de-vie. Le Radja en ſentant l'odeur s'écria auſſi-tôt que c'étoit de la *boiſſon d'homme*. En effet la bouteille revint promptement vuide. Le Prince Alfourien qui commençoit à s'échauffer, tira de ſa corbeille quelques morceaux de ſerpens & de ſagu qu'il offrit à Montanus ; mais voyant que celui-ci les refuſoit, ſous prétexte qu'il n'étoit pas accoutumé de manger ſi tard, il voulut au moins lui faire accepter le ſpectacle d'un combat ſimulé que ſes Alfouriens exécuteroient en ſon honneur, & pour lui témoigner ſa reconnoiſſance de l'avoir ſi bien régalé d'eau-de-vie. Montanus eût beau lui repréſenter qu'il ſe trouvoit fort fatigué, qu'il avoit beſoin de repos & qu'il étoit tems de le prendre, il fallut qu'il conſentit à ce qu'il ne pouvoit empêcher. Le combat commença, à la clarté d'une infinité de flambeaux, & bientôt devenant plus ſerieux, la terre parut jonchée de cadavres, le ſang ruiſſeloit de toutes parts, & les membres voloient de côté & d'autre, tandis que le Radja ne ceſſoit d'animer les Gladiateurs par ſes promeſſes & par ſes menaces, ſans que les reprimandes

DESCRIPTION D'AMBOINE.

les plus sévères du Prédicateur pûssent l'engager à terminer une scène si tragique. „ Ce sont mes sujets, lui disoit ce Prince, ce ne sont tous que „ des *chiens morts*, dont la perte n'est d'aucune importance, & je ne me fais „ pas une affaire d'en sacrifier mille pour vous marquer mon estime ". Montanus changeant un peu de ton lui répondit, qu'à la vérité c'étoit un grand honneur pour lui; mais que les loix des Hollandois ne permettoient pas de répandre le sang inutilement, & qu'il en deviendroit lui-même responsable auprès du Gouverneur, lequel ayant ses espions par-tout, ne tarderoit pas d'être informé au juste des circonstances de cette affaire. Ces dernières remontrances firent impression sur l'esprit du Radja, qui ordonna à ses gens de mettre fin au combat, dont Montanus fut d'autant plus charmé qu'il craignoit tout de bon que les Alfouriens, las de se massacrer les uns les autres, dans l'idée de lui faire plaisir, ne se donnâssent à leur tour le divertissement de le tailler en pièces avec ceux de sa suite.

Rois du Pays.

CE Roi barbare n'avoit aucune marque extérieure qui le distinguât de ses sujets. C'étoit cependant un des plus puissans Princes de Ceram, & le premier des trois de qui dépendent tous les autres. Anciennement les Hollandois ne connoissoient guères ces Alfouriens; Mais du tems des Gouverneurs Philippe *Lucasz* & Artus *Gyssels*, Radja *Saboulau* & Radja *Somiet* descendirent vers eux, & leur rendirent de très-bons services. En échange on voulut les combler de plusieurs bienfaits, qui servirent à augmenter leur considération parmi les autres Rois Alfouriens. Les trois Capitaines généraux sous lesquels tous ces petits Princes étoient partagés, virent dès-lors diminuer leur puissance & croître celle des trois Radjas, qui dans les moindres differends qu'ils avoient avec eux, les menaçoient de l'autorité du Gouverneur d'Amboine leur ami. Une chose qui n'a pas peu contribue à leur donner du relief, ce sont les présens que les Hollandois leur ont fait, pour marquer qu'ils étoient leurs allies. Radja Sahoulau avoit eû un écusson d'argent aux Armes de la Compagnie; Radja Somiet, une canne garnie d'un pommeau d'argent, & Radja Siseoulou, un fauteuil de bois d'ébène. Un jour que ces trois Princes se disputoient sur le rang, ils produisirent leurs titres d'honneur pour décider de la prééminence. Les deux derniers voyant Radja Sahoulau muni de l'écusson aux Armes de la Compagnie, jugèrent qu'il étoit son Grand-Garde des Sceaux, & dès ce moment ils lui cédèrent le rang sur eux. Quoique ces Radjas soyent devenus si supérieurs aux Capitaines, ceux-ci conservent encore le droit de présider aux trois Assemblées générales de Ceram, dont on a parlé dans la description de cette Isle. Les trois Radjas sont Olisivas, & ennemis mortels des Maures qui sont Olilimas. Les Hollandois ont souvent tiré parti de l'animosité qui règne entre ces deux factions.

Précautions à l'égard des étrangers.

LORSQU'UN étranger arrive dans le Pays de ces Alfouriens, ils sonnent du cor pour annoncer par-tout s'il vient en qualité d'ami, ou comme ennemi, & l'on observe la même précaution à son départ. Tout Payens que soyent ces peuples, ils sont assez fidèles à ceux qu'ils connoissent, & l'on a vû plusieurs Hollandois qu'ils ont conduits à travers leur Pays.

LES

J. V. Schley direx.

ISLES DE BAN

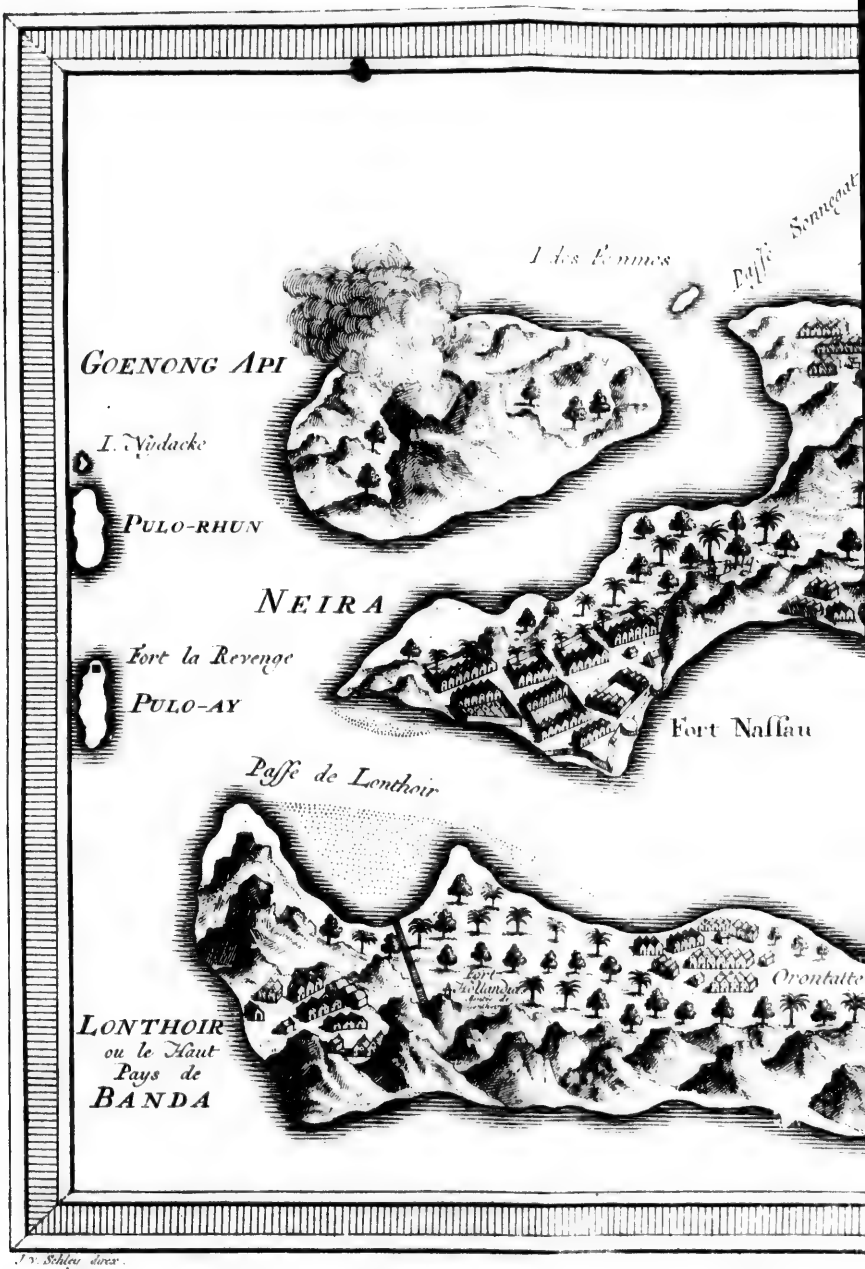

J. v. Schley direx.

ISLES DE BANDA. ‖ EYLAN

A. 1 EYLANDEN VAN BANDA.

D A. I EYLANDEN VAN BANDA.

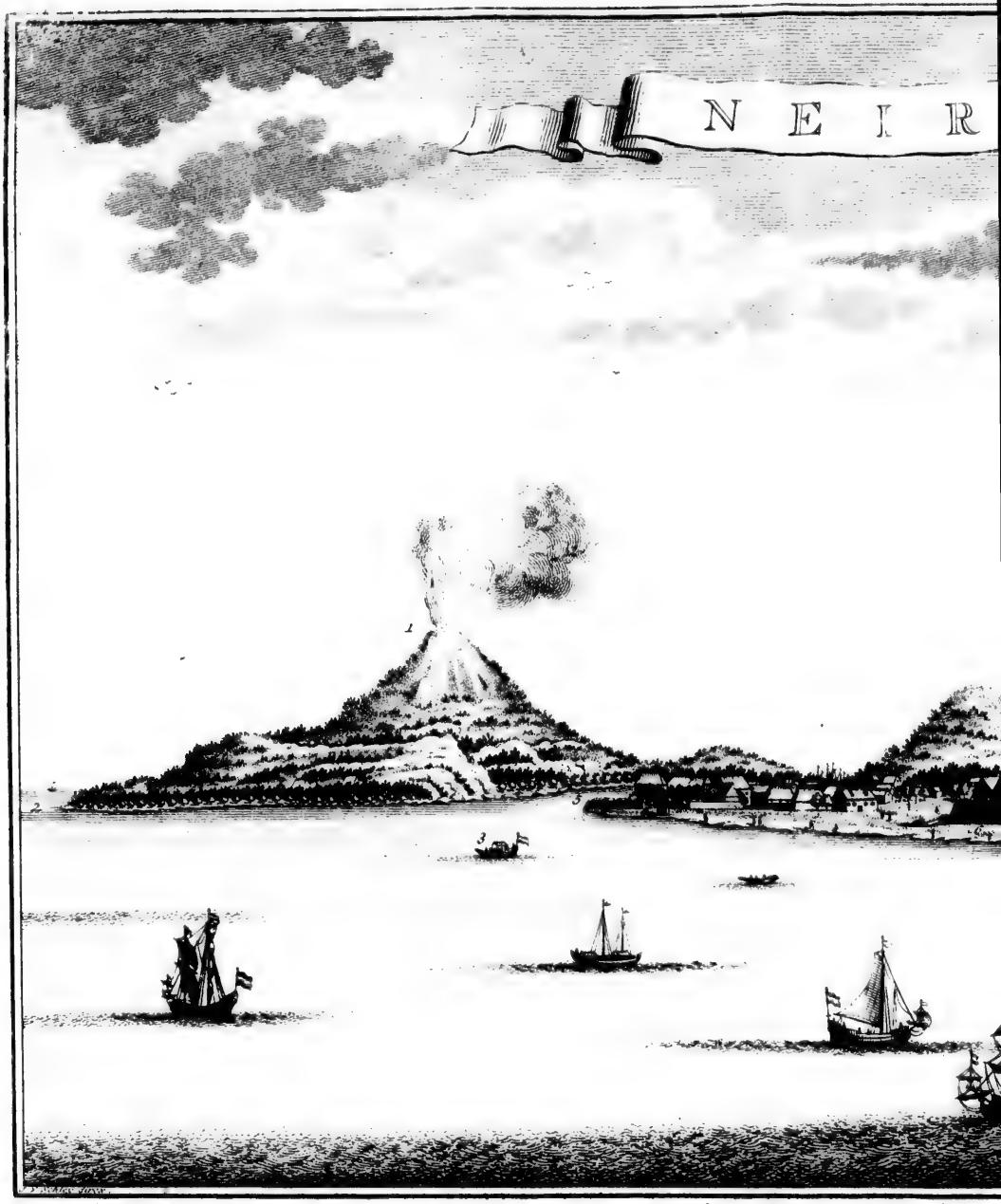

1. { *Le Goenong-Api, ou le Volcan de Banda.* / **De Goenong-Api, of de brandende Berg in Banda.**
2. *La Passe de Lonthoir.* ‖ **'t Gat van Lonthoir.**
3. { *Un Orembaye, ou Yacht de plaisir.* / **Een Orembaey, of Speel-Vaartuig.**
4. { *Le Chantier, et quelques Maisons de Bourgeois.* / **De Werf, nevens eenige Borgers-Huyzen.**
5. { *Passe Sonne-gat entre Neira et Goenong-Api.* / **Het Sonne-gat tusschen Neira en Goenong Api.**
6. *Fort de Nassau.* ‖ **Het Kasteel Nassau.**
7. *Fort Bel*
8. *Poissonerie*
9. { *Maisons de* / **Borgers-**
10. *Passe de*

de Bourgeois.
ers-Huyzen.
ong-Api.
en Goemong Api.
el Nassau.

7. *Fort Belgica.* ‖ **Het Kasteel Belgica.**
8. *Poissonerie.* ‖ **Visch-Markt.**
9. { *Maysons de Bourgeois le long du rivage.* / **Borgers-Huyzen langs strand.**
10. *Passe de Celam.* ‖ **'t Celams-gat.**
11. { *Le Haut Pays de Banda.* / **Het Hooge Land van Banda.**
12. { *Le Mole avec sa Demie-Lune.* / **Het Hooft met zyne Halve-Maan voor 't Kasteel Nassau.**

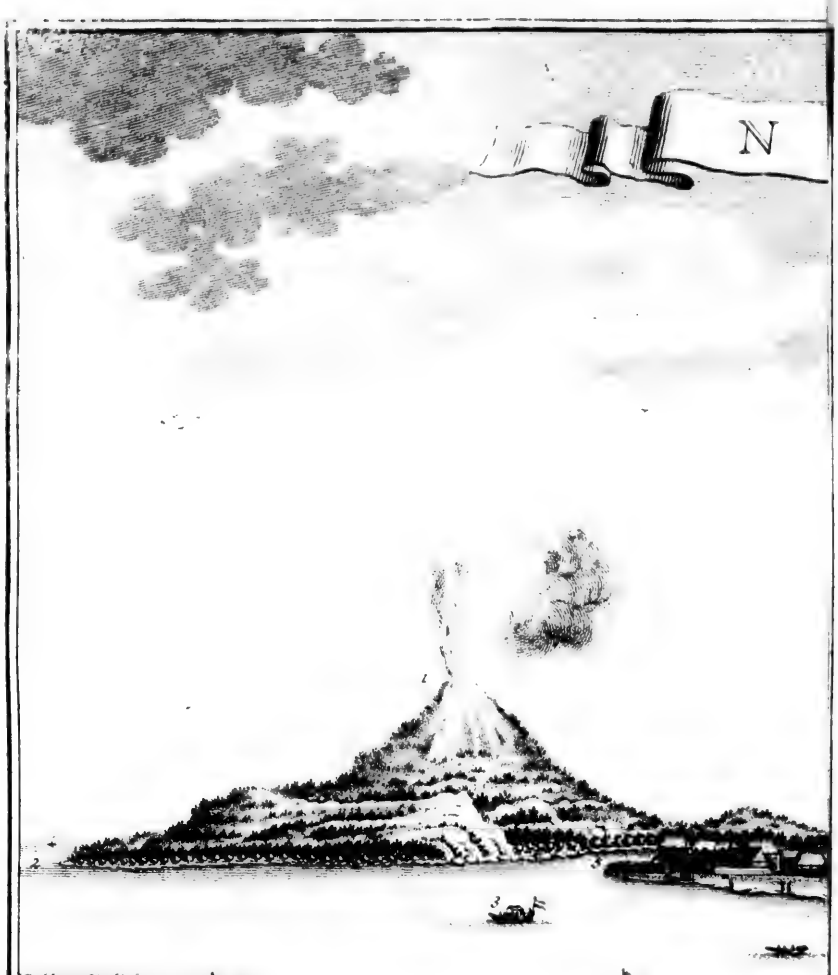

1. { *Le Goenong-Api, ou le Volcan de Banda.*
   De Goenong-Api, of de brandende Berg in Banda.
2. *La Passe de Lonthoir.* || **'t Gat van Lonthoir.**
3. { *Un Orembaye, ou Yacht de plaisir.*
   Een Orembaey, of Speel-Vaartuig.
4. { *Le Chantier, et quelques Maisons de Bourg*
   De Werf, nevens eenige Borgers-Huy
5. { *Passe Sonne-gat entre Neira et Goenong-Api*
   Het Sonne-gat tusschen Neira en Goer
6. *Fort d. Nassau.* || **Het Kasteel Nassa**

Les Alfouriens n'ont point l'uſage des lits. Ils ſe couchent ſur des clayes de bambous, ſous leſquelles ils entretiennent un petit feu, parceque les nuits ſont froides ſur ces montagnes. Leurs femmes ſeroient aſſez blanches ſi elles étoient moins enfumées. Ils n'en ont qu'une, & quoiqu'ils marchent nuds, la chaſteté eſt ſi fort en recommandation parmi eux, qu'on n'y entend jamais parler d'adultère.

DESCRIPTION D'AMBOINE.

Lits des Alfouriens, & leurs femmes.

Deſcription de Banda.

DESCRIPTION DE BANDA.

Dans l'ordre du tems de la conquête, *Banda* eſt la première Province après Amboine. On donne ce nom à tout le Gouvernement, quoique ce ſoit proprement celui d'une de ſes Iſles. Elles ſont au nombre de ſix habitées, & quatre déſertes. Les Iſles habitées ſont, *Neira*, le *Haut-Pays de Banda*, que les Inſulaires appellent *Bandan*, le *Gounong-Api*, *Pulo Ay*, *Pulo Rhun* & *Roſingyn*. Les Iſles déſertes ſont, *Pulo Mamuok* ou *Pulo Piſang*, *Pulo Capal*, *l'Iſle des Femmes* & *Pulo Seythaan*. Ces deux dernières portoient anciennement auſſi les noms de *Nalacan* & de *Sakano*. La ſituation de ces Iſles eſt à quatre degrès & demi de latitude méridionale, dans la diſtance de vingt-cinq ou trente lieues d'Amboine; Le giſſement des quatre premières, l'une à l'égard de l'autre, ſe fait aſſez remarquer par la Carte, & la deſcription ſuppléera au reſte.

Diviſion de ce Gouvernement.

I. Neira eſt la première en rang, parceque c'eſt dans cette Iſle que le Gouverneur & les principaux Officiers de la Compagnie ont établi leur demeure. Sa longueur n'eſt que d'une lieue & ſa largeur de la moitié moindre. On y voyoit autrefois pluſieurs Villes, dont il ne reſte plus de veſtiges. La Capitale, qui ſe nommoit *Labetacka*, ſituée au Nord de l'Iſle, floriſſoit encore vers l'année 1590; mais après avoir abandonné le parti de celle de *Neira*, en 1598, ces deux Villes ſe ſont toûjours fait une guerre cruëlle, & la dernière devenant la plus puiſſante, a inſenſiblement ruiné Labetacka, juſqu'à ce qu'en 1609, elle tomba enfin au pouvoir des Hollandois (*a*).

Iſle de Neira.

L'Iſle eſt deffendue par deux Fortereſſes nommées *Naſſau* & *Belgica*, dont l'ancienneté n'eſt pas bien connuë. L'Auteur croit que Naſſau eſt celle qui avoit été bâtie par les Portugais, & que les Hollandois rétablirent en 1609, en changeant ſon nom (*b*). Ce Fort eſt ſitué au côté occidental de Neira, proche du rivage. Chacun de ſes quatre baſtions eſt muni de huit pièces de canon de fonte. Ils occupent en quarré un eſpace de dix-ſept toiſes & demie de longueur ſur treize de large. La Maiſon du Gouverneur ſe voit du côté de l'eau ſur la courtine. Il y a pluſieurs autres beaux appartemens pour les Officiers de la garniſon, qui peut être de cent cinquante hommes. Au Nord de ce Château eſt celui de Belgica, ſitué ſur une colline d'une raiſonnable hauteur. Il eſt petit, mais fort propre & flanqué de belles tours, dont on a ſoin de blanchir les murailles, qui ont été fenduës par les tremblemens de terre. Le Fort Belgica com-

Forts Naſſau & Belgica.

(*a*) On peut conſulter les Relations de l'arrivée & de l'établiſſement des Hollandois dans ces Iſles. Elles ſont au Tome X., pag. 147 & 440.

(*b*) Voyez la repréſentation de cet ancien Fort, *ubi ſupra*, pag. 441.

DESCRIPTION DE BANDA. commande bien celui de Naſſau & toute la plaine qui eſt au devant ſur le rivage; mais il eſt commandé lui même par une autre éminence qu'on avoit commencé d'applanir du tems de l'Auteur, & quoique ce travail demandât encore quelques années pour ſe perfectionner, on ſe flattoit d'en retirer l'avantage de pouvoir mettre l'Iſle entière à couvert ſous le canon de cette Forteresſe. On découvre au Nord du Château une montagne à laquelle les Hollandois ont donné le nom de *Papenberg*, & où ſe voyent encore pluſieurs tombeaux de Mahométans.

Maiſons de Neira. ON ne compte que deux ou trois grandes rues à Neira, & environ quatre-vingt maiſons, dont la plûpart ſont ſolidement bâties à chaux & à pierre; elles n'ont pas plus d'un étage, & ſont preſque toutes couvertes d'atap, par la crainte des tremblemens de terre. Les rues ne ſont point pavées & le terrain en eſt cependant aſſez ferme. Il y a ici quelques Edifices publics. Le Chantier de la Compagnie eſt ſur la pointe la plus méridionale de l'Iſle, à peu de diſtance d'une belle Egliſe Hollandoiſe. A l'Eſt du Fort Naſſau, on a l'Infirmerie, l'Hôpital, le Jardin de la Compagnie, la Poiſſonnerie, & quelques maiſons de Bourgeois le long du rivage. En ſortant de cette dernière rue on vient à deux beaux parcs ou boſquets de noix muſcades, les ſeuls qui ſoyent dans cette Iſle, & qui peuvent fournir enſemble deux mille livres de macis & huit mille de noix. On prend ſouvent le divertiſſement de la chaſſe du cerf dans ces environs. La proximité du Volcan de Gounong-Api, eſt cauſe qu'en général le terroir de Neira n'eſt pas des plus fertiles. Entre cette Iſle & le Haut-Pays de Banda, il y a une bonne rade pour les Vaiſſeaux, qui peuvent auſſi ſe rendre dans les deux Paſſes de l'Eſt & de l'Oueſt.

Iſle Lonthoir. II. BANDA, ou le *Haut-Pays*, qu'on appelle auſſi *Lonthoir*, du nom d'une de ſes anciennes Villes, eſt la plus grande de toutes ces Iſles, ſituée à un petit quart de lieue au Sud de la première, devant laquelle ſa pointe Nord-Eſt forme une eſpèce de demi-lune. On lui donne environ deux lieues & demie de longueur ſur une demie lieue de large. Le terrain en eſt fort élevé & montueux, ſi ce n'eſt du côté de l'Oueſt, où la deſcente eſt aſſez conſidérable. Outre la Négrerie de Lonthoir, on en comptoit autrefois encore une douzaine d'autres tant grandes que petites, dont la principale étoit connuë ſous le nom d'*Ortattan*, ou *Orontatte*; mais les ſanglantes guerres que les Inſulaires ſe ſont faites entr'eux, & celles qu'ils ont eû à eſſuyer de la part des Hollandois, ont entièrement depeuplé le Pays de ſes anciens habitans. Il ſuffit à nôtre deſſein d'en faire connoître l'état préſent en peu de mots. Du côté du Nord-Oueſt on a le Comptoir de la Compagnie, qui y tient ordinairement un Marchand pour recevoir les noix muſcades & le macis des propriétaires des parcs. Il eſt logé dans une belle maiſon de pierre, ſur une hauteur, à quelque diſtance du rivage, qui eſt deffendu de ce côté du canal par une batterie, & de l'autre par la Redoute de Gounong-Api, de manière qu'aucun Vaiſſeau ne peut y paſſer, ſans tomber ſous le canon de l'un de ces deux poſtes. Au devant de Lonthoir règne un grand banc de ſable qu'on ne ſçauroit traverſer que dans de petits bateaux.

Sa Montée. On ſe trouve, en arrivant, au pied de la montagne, qui eſt taillée en trois cens treize degrés aſſez larges pour y monter facilement à cheval; mais

mais la deſcente en eſt beaucoup plus dangereuſe, quoique bien des gens s'y hazardent encore. A moitié chemin de la montée, on rencontre une fontaine dont les eaux coulent toûjours. Sur la pente de cette montagne eſt ſituée la Négrerie de Lonthoir, qui s'étend juſqu'à ſon ſommet, d'où prenant à l'Eſt & à l'Oueſt elle forme deux rues aſſez longues, ſur-tout la dernière, qui a bien une petite demie lieue. Cette promenade aboutit à un pan de la montagne qui eſt comme coupé à pied droit, d'où l'on découvre diſtinctement les Iſles d'Ay & de Rhun, & au deſſous de ſoi, en Mer, un grand rocher, ſur lequel les Bandanois pourſuivant les Hollandois dans les premiers tems de leur arrivée, les obligeoient de ſe précipiter du haut en bas, ce qui lui a fait donner le nom de *Batou Hollanda*, c'eſt-à-dire, le *Rocher des Hollandois*. A l'Eſt de la montée de Lonthoir, on trouve l'Egliſe, & près de-là, une vieille Forteresſe nommée *Hollandia*, qui tombe en ruïne. En 1687, elle étoit encore pourvuë de quelques pièces d'artillerie & d'une petite garde. On ne peut pas aller plus loin de ce côté, à moins qu'on ne veuille s'engager dans le bois. Les maiſons de Lonthoir ſont fort chétives en comparaiſon de celles de Neira, quoiqu'il y en ait auſſi qui ſont bâties en pierre.

Description de Banda.

Fort Hollandia.

Tout le reſte de l'Iſle, au Nord & au Sud eſt reparti en divers enclos qu'on nomme ici *parcs*, & qui ſont comme autant de belles maiſons de campagne environnées de leurs vergers, où ſe recueillent les noix muſcades. L'Auteur fait la deſcription de tous ces parcs, & ſuivant une liſte qu'il y ajoûte, leur nombre ſe monte à vingt-cinq, d'inégale grandeur, ſans compter les petits, qui peuvent livrer, une année portant l'autre, enſemble cent quarante-deux mille livres de macis, & cinq cens ſoixante-huit mille livres de noix.

Parcs pour la muſcade.

On a conſtruit dans l'Iſle pluſieurs Redoutes, qui en rendent l'accès preſque impoſſible aux Vaiſſeaux étrangers. Du côté du Nord, la Paſſe de l'Oueſt eſt deffendue par le canon de Lonthoir, la Paſſe de l'Eſt par la Redoute *Celamme*, & celle de *Combir*, qui commande le milieu de ce canal, ſert en même-tems pour la ſureté d'une ſource d'eau-douce commune à toutes ces Iſles. A l'Eſt on a la Redoute *Dender*, au Sud celle de *Wajer*, & plus loin tirant à l'Oueſt, une troiſième nommée *Ourien*; mais ce côté extérieur de l'Iſle eſt ſi bien fortifié par ſa nature, que les plus petits bâtimens ne peuvent y aborder qu'avec beaucoup de peine.

Pluſieurs Redoutes.

III. Gounong-Api, ou le *Volcan*, eſt une petite Iſle ſituée à un jet de pierre de la pointe occidentale de Neira, dont elle ſe trouve ſéparée par un canal fort étroit, appellé communément le *Sonnegat*, & qui n'a plus aſſez de profondeur pour les Vaiſſeaux. Celui qui eſt entre le Sud de cette Iſle & la pointe Nord-Oueſt du Haut-Pays de Banda ſe nomme la *Paſſe de Lonthoir*, dont la largeur eſt d'une petite portée de canon d'un rivage à l'autre. Le Gounong-Api peut avoir environ une demie lieue de circuit, & toute l'Iſle n'eſt qu'une montagne, qui s'élève inſenſiblement juſqu'à la hauteur de cinq cens cinquante-neuf pas.

Iſle Gounong-Api.

C'est un des plus terribles Volcans de toutes les Indes, & dont les fréquentes éruptions ont été ſouvent marquées par des effets ſurprenans, par des tremblemens de terre, par des inondations qui ſembloient devoir engloutir la

Son Volcan.

Description de Banda.

la plûpart des Iſles voiſines. Quoique Neira ſoit derrière l'ouverture de ce Volcan, on y a vû cependant juſqu'à trois pieds de cendres dans les ruës. L'eau y eſt montée quelques fois à une telle hauteur qu'elle entrainoit des mòles entiers avec quantité de maiſons, & des pièces de canon du poids de trois mille cinq cens livres. Les coups qui partoient de cette montagne étoient ſi épouvantables, que tout Neira en fût ébranlé, comme d'une forte ſecouſſe de tremblement de terre. Les verroux des portes ſautoient en arrière d'eux-mêmes. Le Volcan jettoit des quartiers de roche brûlante, de la groſſeur de petites maiſons, qui s'élevoient autant au-deſſus de l'ouverture, que la cime peut être éloignée du pied de la montagne. La plûpart étoient portés à l'Oueſt dans la Mer; Quelques-uns retomboient en droite ligne dans le gouffre, & l'on en voyoit d'autres rouler du haut en bas, qui déracinoient de gros arbres & mettoient le feu aux buiſſons. Depuis 1690 juſqu'en 1696, c'eſt-à-dire pendant ſix années conſécutives, ce Volcan n'a pas ceſſé de vomir des flammes & de pouſſer des pierres. Le 22 Mai, une interruption de cinq jours ayant engagé deux hommes de la garde à grimper ſur ſon ſommet, ils n'y furent pas plutôt arrivés, que la montagne recommença à jetter une ſi grande abondance de matières enflammées, que toute retraite leur étant coupée, ils périrent miſérablement ſous ces carreaux ardens. L'un d'eux eût la tête emportée, l'autre la jambe & les entrailles. Tous leurs os étoient fracaſſés, leurs vêtemens brulés & leur peau paroiſſoit rôtie ſur les charbons. Dans cet état leurs cadavres vinrent rouler au pied de la montagne, qui ſemblant être ſatisfaite de cette victime, s'appaiſa & mit tout à coup fin à ſes ravages. Un autre téméraire fût apperçû deux jours après ſur le ſommet, d'où il descendit fort heureuſement, ſans avoir pû trouver le corps mort de ſon camarade, qu'il vouloit encore voir une fois avant ſon départ de ce Pays. Le lendemain, un Prédicateur nommé *Feilingius*, accompagné de l'Enſeigne *Buſton*, eût la curioſité de ſe tranſporter au même lieu, pour contempler ces merveilles de la Nature. Il dreſſa de tout un Rapport fort circonſtancié, que l'Auteur a inſeré dans ſon Ouvrage, à la ſuite des Régîtres tenus au ſujet des deux précédentes expéditions. Mais quelles que ſoyent ces découvertes, il avouë qu'elles ne ſont pas d'une importance aſſez grande pour mériter qu'en leur faveur on expoſe ſa vie à des dangers ſi éminens, ſans la moindre néceſſité & de pure gayeté de cœur. D'ailleurs ce ſont des objets qui frappent plutôt les ſens qu'ils ne peuvent ſatisfaire l'entendement des ſpectateurs.

Fort Kyk in de Pot.

Avant les terribles dégats du Gounong-Api, cette Iſle contenoit pluſieurs habitations qui ont été enſevelies ſous ſes cendres. On a déjà parlé de ſon Fort, qui ſe nomme *Kyk in de Pot*, & qui eſt bien pourvû d'artillerie. Sa garde conſiſte en un Sergent & quelques Soldats, qui ſecondés par la batterie oppoſée ſur le rivage de Lonthoir, ſont en état de fermer l'entrée de ce canal à tous les étrangers. Au pied de la montagne demeurent quelques eſclaves pour avoir ſoin des jardins de leurs Maîtres. En 1687, il n'y avoit qu'un ſeul Bourgeois libre ſur ce rivage. L'Iſle eſt remplie de ſangliers & de vaches ſauvages, qui y ont été mis longtems avant que les Bandanois eûſſent embraſſé le Mahométiſme. On y trouve des ſerpens d'une

d'une énorme groſſeur, qui font non-ſeulement la guerre à la volaille, mais dévorent meme des veaux & quelquefois des hommes. DESCRIPTION DE BANDA.

IV. PULO AY eſt la plus agréable de toutes les Iſles qui compoſent ce Gouvernement. Le terrain en eſt fort uni, & n'offre que quelques petites éminences, dont ſes boſquets délicieux reçoivent de nouveaux charmes. En un mot, l'Auteur n'en parle que comme d'un petit paradis terreſtre. Il lui donne près d'une lieue de longueur, & les bâtimens à rames en peuvent faire le tour en moins de quatre heures. Sa diſtance à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Neira eſt d'environ trois lieues. C'eſt une jolie promenade quand il fait beau tems; mais avec un peu de vent, la Mer devient fort orageuſe & les bâtimens ont bien de la peine à gagner le rivage, où les briſans les expoſent ſouvent à être renverſés. Pulo Ay.

LE Nord de l'Iſle eſt deffendu par une Forteresſe régulière, qui porte le nom de la *Revenge*, & qui eſt bien pourvuë de tout le néceſſaire. Sa garde eſt confiée à un Enſeigne, qui a quelques Soldats ſous ſes ordres. Ils doivent avertir ceux de Neira, par un ſignal, de l'arrivée des Vaiſſeaux qu'ils découvrent en Mer, faiſant voile vers ces Iſles. Sous le Fort habitent pluſieurs Bourgeois Hollandois & Métiſs, qui y ont auſſi leurs parcs de noix muſcades. L'Auteur en compte cinq principaux, qui avec une vingtaine de moindres, peuvent fournir annuëllement trente mille livres de macis & cent vingt mille de noix. Les propriétaires de ces parcs ſont encore plus à leur aiſe que ceux de Neira & du Haut-Pays. On a ici quantité de vaches & de cerfs qui paiſſent ſous les arbres. La viande, le lait, le beurre n'y manquent pas. Une des plus grandes incommodités de ces Iſles, c'eſt qu'on eſt obligé de ſe pourvoir d'eau-douce à Combir dans le Haut-Pays. A ſon deffaut, on a recours à la liqueur des noix de cocos; mais les animaux des champs ne boivent que de l'eau de mer. Fort la Revenge.

V. PULO RHUN, ſituée à deux lieues & demie au Sud-Oueſt (*c*) de l'Iſle Ay, l'emporte ſur celle-ci en longueur & en largeur, quoique la différence ne ſoit pas fort conſidérable. Deux bancs de ſable qu'on a dans les environs de ces Iſles, rendent, au moindre vent, le trajet de l'une à l'autre fort dangereux pour les Pilotes qui manquent d'expérience. L'Iſle Rhun a auſſi ſa Redoute, qui eſt gardée par quelques Soldats, & pourvuë de munitions en quantité ſuffiſante. Ses habitans ſont en très-petit nombre. Ils font toute leur occupation de la peche, qui eſt des plus abondantes dans ces environs. Les arbres qui produiſent la muſcade en ont été détruits depuis le départ des Anglois (*d*); mais l'Auteur ne croit pas qu'ils ayent jamais pû paſſer les cinq cens. L'Iſle fournit autant d'eau-douce que ſes habitans en ont beſoin, & c'eſt bien peu de choſe. On y voit de gros ſerpens dont quelques-uns ont des pates. L'Auteur dit qu'il avoit eû lui-même deux de ces pates pendant longtems. Le Gouverneur *Van Zyll*, lui raconta Pulo Rhun. Sa Redoute.

(*c*) Cette Iſle eſt mal placée dans la Carte.

(*d*) On peut lire dans *Aitzema*, & autres Auteurs, l'hiſtoire des bruyans démêlés que la poſſeſſion de cette petite Iſle a occaſionnés entre les Compagnies Angloiſe & Hollandoiſe des Indes Orientales, & qui n'ont été terminés qu'à la Paix de Breda en 1667.

DESCRIPTION DE BANDA.

raconta, qu'on avoit trouvé ici un ſerpent mort, que huit Matelots avoient eû peine à trainer, & qui étoit de la groſſeur d'une poutre.

Iſle Roſingyn.

VI. ROSINGYN, la dernière & la plus petite des ſix Iſles habitées de Banda, eſt ſituée au Sud-Eſt du Haut-Pays, dans la diſtance d'environ trois lieues. Le terrain en eſt fort rude & montueux. L'Auteur dit que toute l'herbe qu'il y a vû paroiſſoit auſſi dure & auſſi pointue que des ronces. Les arbres fruitiers n'y croiſſent pas de nature, comme dans les autres Iſles; mais ceux qu'on plante viennent aſſez bien, & anciennement les noix muſcades de Roſingyn étoient reputées pour les meilleures. Les bambous y ſont en abondance. On y trouve de bonne argile à cuire des briques, & l'eau-douce n'y manque pas. On y a auſſi beaucoup de vaches ſauvages & quantité de poiſſon dans la ſaiſon de la pêche.

Lieu d'exil.

C'EST dans cette Iſle qu'on reléguoit ci-devant les Criminels dont le châtiment ne s'étend qu'au banniſſement; mais depuis l'année 1694, il n'eſt plus permis aux autres Provinces d'y envoyer leurs Bandits, ſans une permiſſion expreſſe du Conſeil de Batavia. Ainſi le nombre de ceux que le Gouvernement de Banda y tient encore eſt peu conſidérable. On les employe à couper du bois, & à cuire de la chaux. La Redoute, ſituée au Nord-Oueſt de l'Iſle, eſt pourvuë d'une garniſon capable de les reprimer en tout tems. L'Auteur dit qu'il n'y avoit vû que deux femmes, celle du Sergent & celle d'un Soldat de la garde.

Sa Redoute.

Quatre Iſles déſertes.

OUTRE ces Iſles habitées, on a déjà obſervé qu'il y en a quatre autres qui ne le ſont pas, & l'on ſe diſpenſeroit d'en dire ici davantage, ſi l'embarras que cauſent toûjours leurs noms, & l'inexactitude de la plûpart des Cartes, ne rendoient cette attention néceſſaire. *Pulo Mamuok*, ou Pulo *Piſang*, eſt ſituée tout proche de la pointe Nord-Eſt de Neira, au Nord-Oueſt de ce promontoire dangereux du Haut-Pays, nommé *Tondjong Bourong*, ou la *Pointe des Oiſeaux*, dont elle ſe trouve ſéparée par la *Paſſe de Celamme*. Le Gouverneur a un jardin dans cette Iſle, où les herbes croiſſent très-bien, & l'on y voit auſſi quelques arbres qui pouſſent de groſſes racines à travers des rochers, ſans qu'on y apperçoive le moindre brin de terre. *Pulo Capal*, qui eſt un peu plus au Nord, ne préſente qu'un rocher ſec, dont la forme reſſemble de loin à un Vaiſſeau, & c'eſt ce que ſignifie ſon nom. L'*Iſle des femmes*, ou *Nalacan*, qu'on rencontre au Nord de la Paſſe *Sonnegat*, entre Neira & Gounong-Api, eſt ſi petite qu'elle ne mérite pas de deſcription. *Pulo Seythaan*, *Setton*, *Swanggi*, ou *Sowanggi* & *Sakano*, car on écrit ce mot différemment, ſe découvre à cinq lieues & demie au Nord-Oueſt de Gounong-Api, & paroît de loin, en Mer, comme un grand rocher, qui s'élève au deſſus de ſa ſurface, & qui eſt preſque inacceſſible de tous ſes côtés. On y a cependant trouvé autrefois quelques arbres fruitiers. Elle eſt le repaire de quantité de gros ſerpens. Les Inſulaires voiſins la croyent habitée par le Diable, & c'eſt de-là qu'ils lui ont donné ces noms. Lorſqu'ils en approchent, la frayeur leur fait faire des grimaces & des efforts extraordinaires, pour tâcher de s'éloigner au plus vîte de cette dangereuſe terre.

Nombre des habitans de Banda.

DANS les ſix Iſles peuplées on comptoit anciennement juſqu'à quinze mille habitans, que l'Auteur réduit aujourd'hui à un tiers, dont les eſclaves forment

ment ſeuls plus de la moitié, ce qui lui paroît d'une dangereuſe conſéquence, & à quoi l'on devroit bien pourvoir de manière ou d'autre. Ces nouveaux habitans parlent preſque tous bon Hollandois. Les Naturels de Banda en ayant été détruits ou expulſés, depuis plus d'un ſiècle, nous ne remonterons point à des tems ſi reculés, pour voir quelles étoient leurs mœurs & leurs coûtumes. DESCRIPTION DE BANDA.

LE Pays même nous offre peu de remarques particulières à ajoûter aux deſcriptions précédentes. Les tremblemens de terre & les éclats de tonnerre n'y ſont ni moins fréquens, ni moins terribles qu'à Amboine. Mais à Banda les pluyes ne font jamais tant de ravages. En échange la Mouſſon ſéche y amène de plus violens ouragans qu'ailleurs. Les exhalaiſons froides & épaiſſes auxquelles le Haut-Pays eſt ſujet, durant la ſaiſon des pluyes, occaſionnent beaucoup de maladies, & font mourir un grand nombre d'eſclaves qui ne ſont pas accoûtumés à ces frimas. Les Européens y réſiſtent mieux. Ceux qui arrivent ici ſont ordinairement attaqués de fièvres chaudes; mais quand ils y ont échapé une fois, ils ſe portent bien enſuite & vivent fort longtems. Propriétés du Pays.

LA principale nourriture de ces Iſles eſt le poiſſon, qui y eſt en aſſez grande abondance. Les riches ont auſſi beaucoup de gros & de menu bétail dans leurs parcs, & les baſſe-cours de leurs maiſons ſont toûjours bien garnies de volaille; mais en général les vivres ſont à meilleur prix à Amboine. Le riz & le ſagu qu'ils tirent de ce Gouvernement & des Iſles du Sud-Eſt, leur tient lieu de pain, quoiqu'on en faſſe ici d'excellent autant qu'on en a beſoin, mais les eſclaves ne le mangent pas. On y trouve peu de légumes & d'herbes potagères. Cependant les arbres donnent aſſez de fruits, & ce ſont preſque les mêmes qu'à Amboine. Le brou des noix muſcades étuvé forme un de leurs mets les plus délicieux. Alimens.

SOUS le département de Banda on comprend encore un grand nombre d'autres Iſles plus éloignées, tant au Sud-Eſt qu'au Sud-Oueſt, ſans parler de la Navigation aux Iſles des Papous, à la Nouvelle-Guinée & juſqu'aux Terres Auſtrales: Mais comme une partie de ces contrées doit paſſer en revuë dans les Volumes ſuivans, on aura toûjours occaſion d'y revenir, pour ſuppléer les éclairciſſemens qui pourront paroître néceſſaires. Tout ce qui concerne le Politique & le Commerce de ces trois Gouvernemens ſera mieux employé dans une Idée générale que l'on ſe propoſe de donner de l'état préſent des Hollandois aux Indes Orientales. Le récit des grands événemens ne ſera pas oublié en ſon tems. On nous promet des ſécours importans à ces divers égards. Les augmentations de l'Hiſtoire Naturelle, demandant pluſieurs nouvelles Planches, ſont renvoyées à l'article général, où cette partie eſt traitée par ordre alphabétique. Ainſi nous nous contentons d'inſérer ici ce morceau ſur les Moluques, tel que Mr. Prevoſt l'a publié, à l'exception de quelques Notes que nous y ajoûtons.]

HISTOIRE NATURELLE DES MOLUQUES.

Hiſtoire Naturelle des Moluques.

Ancienne connoiſſance du girofle.

IL reſte à joindre ici quelques propriétés des Iſles Moluques, qui regardent l'Hiſtoire Naturelle. On a déjà remarqué que le clou de girofle, qui fait leur principale richeſſe, ne croît dans aucun autre lieu du monde, à l'exception de trois ou quatre Iſles voiſines (*a*), que cette propriété commune fait quelquefois ranger ſous le meme nom (*b*). Argenſola remontant aux anciennes traces du girofle, prétend que les Chinois ont été les premiers qui en ont connu le prix. Ces peuples, dit-il, attirés par l'excellence de ſon odeur, en chargèrent leurs Jonques, pour le porter dans les golfes de Perſe & d'Arabie (*c*). Mais il n'ajoûte rien qui puiſſe fixer le tems de cette découverte. Pline a connu le girofle, & le décrit comme une eſpèce de poivre long, qu'il appelle *Caryophyllon* (*d*). Les Perſes l'ont nommé *Calafur*. Il n'eſt pas queſtion d'examiner ici lequel de ces deux noms a pris naiſſance de l'autre. Les Eſpagnols le nommoient anciennement *Girofa*, ou girofle, & depuis ils l'ont appellé *Clavo*, ou clou, à cauſe de ſa figure. Les habitans des Moluques nomment l'arbre *Siger*, la feuille *Varaqua*, & le fruit *Chimque* ou *Chamque* (*e*).

Forme de l'arbre.

L'ARBRE du girofle reſſemble beaucoup au laurier par la grandeur & par la forme des feuilles; mais la tête eſt plus épaiſſe, & les feuilles un peu plus étroites. Le goût du clou ſe trouve dans les feuilles, & juſques dans le bois. Les branches, qui ſont en grand nombre, jettent une quantité prodigieuſe de fleurs, dont chacune produit ſon clou. Ces fleurs ſont d'abord blanches. Enſuite elles deviennent vertes; puis rouges & aſſez dures. C'eſt alors qu'elles ſont proprement cloux. En ſéchant, les cloux prennent une autre couleur, qui eſt un brun jaunâtre. Lorſqu'ils ſont cueillis, ils deviennent d'un noir de fumée (*f*). Ils ne ſe cueillent pas avec la main, comme les autres fruits. On attache une corde à la branche, qu'on ſecoue avec force; ce qui ne ſe fait pas ſans incommoder les arbres; mais ils en deviennent plus fertiles l'année d'après. Cependant quelques-uns les battent avec des gaules, comme on abbat les noix, après avoir ſoigneuſement nettoyé l'eſpace qui eſt deſſous.

Comment on cueille le fruit.

LES

(*a*) L'Iſle de Meao, qui eſt à onze lieues de Ternate; l'Iſle d'Amboine & celles de Gilolo, de Cinomo, de Cabel & de Marigoran.

(*b*) Le clou de girofle croîtroit dans preſque toutes les Iſles du reſſort des Moluques & d'Amboine, ſi l'on n'avoit ſoin d'en détruire les arbriſſeaux, à quoi les Rois des Moluques ſe ſont engagés par des Traités de ſubſides. Aujourd'hui le girofle ne ſe recueille que dans les Iſles d'Amboine, d'Oma, de Honimoa & de Nouſſa-Laout, qui en produiſent plus qu'il n'en faut pour fournir tout l'Univers. R. d. E.

(*c*) Hiſtoire des Moluques, Tom. I. pag. 107. & ſuiv.

(*d*) Suivant Valentyn, on ne reconnoît point le girofle dans la deſcription que Pline fait du *Caryophyllon*; mot qui paroît être formé des noms Arabes *Calafur* ou *Carunfel*. R. d. E.

(*e*) A Amboine, on appelle le fruit *Pos Halawan*, c'eſt-à-dire le *fruit d'or*; nom qu'il mérite à double titre. R. d. E.

(*f*) Valentyn diſtingue juſqu'à cinq ſortes de cloux, qui ſont différens pour la couleur & pour le goût. R. d. E.

Les cloux pendent aux arbres par de petites queues, auxquelles la plûpart tiennent encore lorſqu'ils ſont tombés. On les vend même avec ces queues, car les Inſulaires, ramaſſant tout enſemble, ne ſe donnent pas la peine de les trier. Mais ceux qui les achétent prennent celle de les nettoyer pour les tranſporter en Europe. Les cloux, qui reſtant aux arbres portent le nom de *Meres*, y demeurent juſqu'à l'année ſuivante, & paſſent pour les meilleurs, parcequ'ils ſont plus forts & mieux nourris. Les Javanois du moins les préfèrent aux autres; mais les Hollandois prennent par choix les plus petits. On ne plante point le girofle. Les cloux qui tombent & qui ſe répandent en divers endroits, le reproduiſent aſſez; & les pluyes fréquentes hâtent ſi fort leur accroiſſement qu'ils donnent du fruit dès la huitième année. Ils durent cent ans (*g*). Quelques-uns ont prétendu qu'ils ne croiſſent pas bien lorſqu'ils ſont trop près de la Mer, ni quand ils en ſont plus loin que la portée d'un pierrier. Mais les Hollandois rendent témoignage qu'il s'en trouve de fort éloignés de la Mer, & qu'ils viennent également dans toutes ces Iſles, ſur les montagnes comme dans les vallées. Ils meuriſſent depuis la fin du mois d'Août juſqu'au commencement de Janvier (*h*).

Histoire Naturelle des Moluques. Obſervations.

Il ne croît point d'herbe, ni aucune ſorte de verdure autour des girofles, parcequ'ils attirent tous les ſucs nourriſſiers de la terre. Les cloux ſont d'une nature extrêmement chaude. Si l'on en met un ſac ſur un vaiſſeau plein d'eau, on trouvera dans peu de tems que l'eau ſera conſidérablement diminuée, ſans que la qualité des cloux y perde rien. S'il ſe trouve une cruche d'eau dans le lieu qu'un Marchand choiſit pour les nettoyer, quelque éloignée qu'elle ſoit des cloux, elle ſera vuide en deux jours, par la chaleur extraordinaire qu'ils répandent autour d'eux. Les Hollandois qui ont fait cette expérience ajoûtent que la ſoye grege de la Chine a la même vertu. Qu'on la mette dans quelque lieu, un pied ou deux au-deſſus de la terre, & qu'on arroſe d'eau le pavé, on trouvera le lendemain le pavé ſec & la ſoye toute imbibée d'eau. Les Indiens employent cette ruſe, pour donner plus de poids à la ſoye qu'ils livrent dans le Commerce (*i*).

Propriété ſingulière du girofle.

L'Historien des Moluques raconte, ſur les Mémoires des Portugais, que les pigeons ramiers, qui ſont en grand nombre dans l'Iſle de *Gilolo*, mangent le reſte des cloux qui vieilliſſent ſur les arbres, & que les rendant avec leur fiente, il en renaît d'autres girofles. C'eſt la raiſon, dit-il, qui les fait multiplier par-tout (*k*), & qui s'oppoſera toûjours aux efforts qu'on pourroit faire pour les détruire. Il rapporte auſſi qu'après la conquête des Portugais, les Rois des Moluques, indignés de l'inſolence & de la cruauté de leurs vainqueurs, ne trouvèrent pas d'autre moyen, pour s'en délivrer, que de

Ce qui ſert à ſa multiplication.

(*g*) On en a vû un à Houwamohel, qui avoit cent trente ans, & qui produiſoit juſqu'à deux bahres de cloux, ou onze cens livres. Sa tige étoit ſi épaiſſe, que deux hommes pouvoient à peine l'embraſſer. R. d. E.

(*h*) Le tems propre à la moiſſon eſt depuis le mois d'Octobre juſqu'au mois de Decembre. Si l'on néglige la véritable ſaiſon de cueillir les cloux, on riſque de perdre le principal profit d'une année, parcequ'ils deviennent bientôt *meres*. R. d. R.

(*i*) Second Voyage des Hollandois, pag. 507.

(*k*) Argenſola, Tom. I. pag. 112.

HISTOIRE NATURELLE DES MOLUQUES.

de détruire les funeſtes richeſſes qui les expoſoient à cette tirannie. Le déſeſpoir leur mit le feu à la main pour brûler tous les girofles; mais cet incendie répondit ſi mal à leurs vûes, qu'au lieu de répandre une éternelle ſtérilité dans leurs Iſles, il en augmenta beaucoup la fertilité. En effet, remarque le même Auteur, l'expérience a fait connoître que la cendre mêlée à la terre eſt capable de l'engraiſſer. Dans pluſieurs endroits de l'Europe, on brûle le chaume ſur les terres ſtériles, & l'on embraſe de grandes campagnes pour les rendre plus fécondes (*l*).

Uſages qu'en font les Indiens.

ON confit, aux Indes, le clou de girofle dans le ſucre, ou dans le ſel & le vinaigre. Quantité de femmes Indiennes ont l'habitude de mâcher du clou, pour donner plus de douceur à leur haleine. Mais les excellentes qualités du girofle ſont d'ailleurs aſſez connues.

Sagu, pain des Moluques.

LE ſagu, qui ſupplée, dans les Iſles Moluques, au défaut du riz & d'autres grains, que la Nature leur a refuſés (*m*), eſt un arbre de grandeur médiocre, dont on fend le tronc pour en tirer la moëlle. Un maillet de bois ſert à l'écraſer; & de cette ſubſtance, qui ſe réduit à-peu-près en forme de ſcieure de bois, on fait une ſorte de pain que les Inſulaires nomment *ſagu*. Ce pain eſt fort blanc. La grandeur qu'on lui donne eſt celle de la paume de la main. Tout ce que les Inſulaires vendent ou achétent entr'eux, ſe paye avec du ſagu (*n*). Des branches du même arbre (*o*), en les coupant avec adreſſe, il coule un jus nommé *Towak*, qui eſt la liqueur ordinaire des Moluques, & dont l'uſage eſt également agréable & ſain. Les Inſulaires ne vendent le vin de palmier qu'en ſécret, parceque leur loi interdit toutes ſortes de vins (*p*).

Amandiers.

ILS ont quantité d'amandiers, dont le fruit eſt plus gros que les amandes de l'Europe. Les coques en ſont ſi dures qu'on a de la peine à les caſſer avec un marteau; mais l'uſage en eſt excellent pour les forges, parceque le feu en eſt extrêmement âpre. Chaque coque renferme deux ou trois amandes, de forme longue (*q*).

LE

(*l*) *Ibid.* pag. 106.

(*m*) On a remarqué, ſous la Deſcription d'Amboine, que ce défaut doit être principalement attribué à l'indolence des Inſulaires, & que le riz croît fort bien dans pluſieurs de ces Iſles. R. d. E.

(*n*) Ceci doit être pris un peu moins généralement. R. d. E.

(*o*) Valentyn diſtingue quatre ſortes de ſagu, dont les qualités ſont différentes. Outre la farine qu'on tire de ces arbres, les Inſulaires employent les feuilles, qu'ils nomment *Atap*, pour couvrir leurs toits. Les *Gabba-gabba*, ou les branches, leur ſervent à bâtir leurs maiſons, & du pied de ces branches, qui eſt fort large, ils forment des vaiſſeaux pour recevoir la liqueur qui diſtille de quelques arbres. Mais celui qui donne le *Towak* eſt fort différent à tous égards. C'eſt le *Gamouto*, ou *Saguweer*, dont la liqueur eſt auſſi nommée *Saguweer*, le Towak étant proprement celle du cocotier. R. d. E.

(*p*) Second Voyage, pag. 508.

(*q*) On les nomme *Canari* à Amboine. Valentyn y a vû un de ces arbres qui avoit plus de deux cens ans, & qui étoit d'une groſſeur prodigieuſe. Il en diſtingue quatre eſpèces, ſans compter les ſauvages, & deux autres ſortes dont la réſine jette une odeur odoriférante.

Nota. La Figure que Mr. Prevoſt donne ici, n'y eſt que pour le ſeul arbre du *Sagu*. Le *Poivre* n'appartient pas à ces contrées, & quoique les *Durions* & le *Blimbing* y croiſſent bien auſſi, on n'en parlera point ſous cet article, puiſqu'ils ſe retrouveront dans la grande Hiſtoire Naturelle des Indes Orientales (1). C'eſt-là, comme on en a déjà averti, qu'il faudra chercher des éclairciſſemens ſur quelques autres propriétés particulières à ces Iſles, telles que la *Muſcade* à Banda, &c. R. d. E.

(1) Pour les *Durions*, voyez auſſi l'*Hiſtoire Naturelle de Java*. Tom. X. pag. 183.

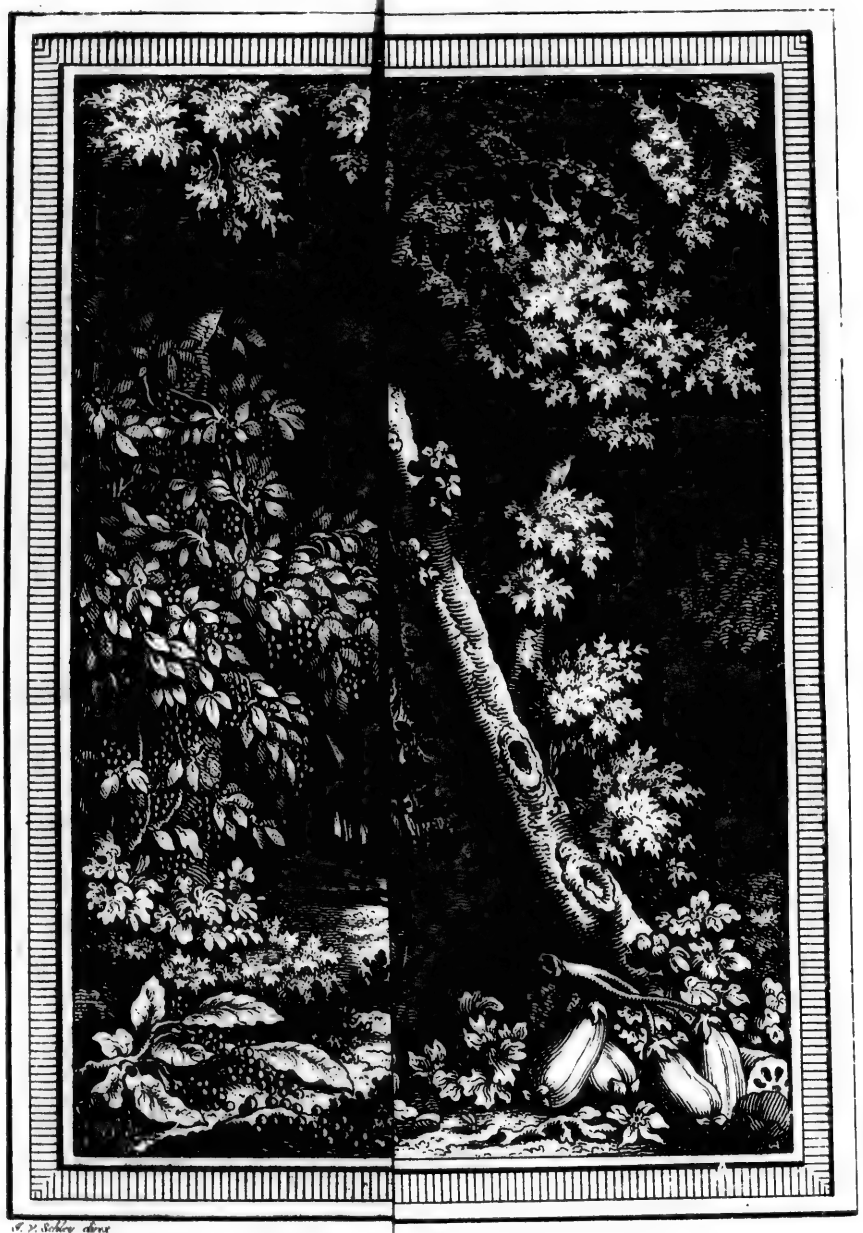

J. Blimbing.

P. V. Schley direx

1. *Poivre*: Péper. 2. *Durions*. 3. *Sagu*: Sagoe. 4. Honds-Tonge.

Sagoe. 4. Honds-Tonge, *ou langue de Chien*. 5. *Blimbing*.

Histoire Naturelle des Moluques.

Le tabac croît en abondance aux Moluques; mais il n'égale pas en bonté celui des Indes Occidentales (*r*), quoique les fruits communs y soyent les mêmes, & qu'ils n'ayent rien d'inférieur.

Couleuvres extraordinaires.

On y trouve de grandes couleuvres, qui ont plus de trente pieds de long & qui sont d'une grosseur proportionnée. Elles rampent pesamment. On n'a jamais reconnu qu'elles soyent venimeuses (*s*). Ceux qui les ont vûes assurent que lorsqu'elles manquent de nourriture, elles mâchent d'une certaine herbe dont elles doivent la connoissance à l'instinct de la Nature; après quoi elles montent sur les arbres au bord de la Mer, où elles dégorgent ce qu'elles ont mâché. Aussi-tôt divers poissons l'avallent; & tombant dans une sorte d'yvresse qui les fait demeurer sans mouvement sur la surface de l'eau, ils deviennent la proye des couleuvres.

Crocodiles différens des autres.

On remarque ici que les crocodiles, fort différens de ceux des autres lieux pour la voracité, ne sont dangereux que sur terre; & que dans la Mer au contraire ils sont si lâches & si engourdis qu'ils se laissent prendre aisément (*t*). Un jour on en prit un qui avoit quatre yeux & le cœur fort petit (*v*).

Cuzos.

Les *Cuzos*, ou *Couscous*, petits animaux qui se trouvent dans ces Isles, sont une espèce de lapins, qui se tiennent sur les arbres & qui se nourrissent de leurs fruits. Ils ont le poil épais, crêpu & rude, de couleur entre gris & roux, les yeux ronds & vifs, les pieds petits, la queue longue & belle, qui leur sert à se pendre aux branches, pour atteindre plus facilement jusqu'aux fruits. Leur odeur est mauvaise & tire sur celle du renard (*x*).

Perroquets.

Tous les Voyageurs parlent avec admiration de la facilité que les perroquets des Moluques ont à répeter tout ce qu'ils entendent. Leurs couleurs sont variées & forment un mêlange agréable. Ils crient beaucoup & fort haut. On assûre que dans le tems qu'on y formoit la ligue qui en chassa les Portugais, un perroquet, volant dans l'air, cria d'une voix très-forte, *je meurs*, *je meurs*, & que battant au même tems des aîles il tomba mort (*y*). Les Hollandois du second Voyage en avoient un qui contrefaisoit sur le champ tous les cris des autres animaux qu'il entendoit. Ils sont un peu plus petits que ceux des Indes Occidentales (*z*).

Oiseaux de Paradis.

L'Isle de Ternate a quantité d'oiseaux de Paradis, que les Portugais nomment *Paxaros del sol*, ou oiseaux du Soleil. Les habitans leur donnent le nom de *Manucodiata* (*a*), qui signifie oiseaux des Dieux. Les Hollandois en ache-

(*r*) L'Edition de Paris dit aux *Indes Orientales*, ce qui est une faute d'impression. Le tabac des Moluques n'est que pour l'usage des Insulaires. Les Hollandois n'en fument pas. R. d. E.

(*s*) La voracité de ces couleuvres, qu'on nomme *Petola*, est tant plus à craindre. Elles engloutissent quelquefois des hommes & des animaux tout entiers. Valentyn ne dit rien de cette autre manière d'avoir leur nourriture. Il y a quatre ou cinq sortes de plus petits serpens, dont la morsure est mortelle, ou de très-difficile guérison. R. d. E.

(*t*) *Ibid.*

(*v*) *Ibidem.*

(*x*) Pag. 117.

(*y*) *Ibid.* & Second Voyage des Hollandois, pag. 509.

(*z*) Second Voyage des Hollandois, *ubi supra.*

(*a*) C'est *Manouco Dewata*. R. d. E.

Histoire Naturelle des Moluques.

achétent quelquefois de morts à fort vil prix; mais comme ils les tiennent des habitans, on ne lit dans aucune de leurs Relations qu'ils ayent jamais eu l'occaſion de reconnoître s'il eſt vrai que ces oiſeaux vivent de l'air, qu'ils ne viennent jamais à terre, qu'ils n'ont pas de pieds, & qu'ils tombent morts en traverſant ces Iſles (*b*). Telle eſt l'idée ſous laquelle pluſieurs Naturaliſtes les repréſentent. Mais quelques Voyageurs aſſurent avec plus de vraiſemblance, ſur le témoignage des Marchands Indiens, qu'ils ont deux pieds comme les autres oiſeaux, & que l'opinion contraire vient de l'uſage établi parmi ceux qui les prennent, de leur ôter les pieds, & de ne leur laiſſer que la tête, le corps & la queue, qui eſt compoſée de plumes admirables. Ils les font ſécher enſuite au Soleil, ce qui fait diſparoître toutes les traces des pieds (*c*).

Oyes noires.

Volaille.

On voit aux Moluques de grandes troupes d'oyes noires, dont les pieds reſſemblent à ceux des perroquets. Les cannes & les grives y ſont en abondance; mais le climat, ou la nourriture, n'eſt pas favorable aux poules, & à tout ce qui eſt compris ordinairement ſous le nom de volaille. Ces Iſles ne ſont pas renommées non plus pour la pêche, quoique la Mer y offre diverſes eſpèces de poiſſon. Les manatées ou les vaches marines y reſſemblent à celles du Breſil. On y trouve une ſorte d'écreviſſe de Mer, qui cauſe la mort dans vingt-quatre heures, pour peu qu'on en mange. Les Côtes en offrent une autre eſpèce, ſous certains arbres dont l'ombre ne ſouffre aucune herbe, & cauſe même des maladies à ceux qui s'y endorment. Ces écreviſſes terreſtres reſſemblent aux langouſtes. Elles ont les jambes courtes, & des dents blanches & fermes, qui leur ſervent à caſſer les fruits à coquille pour s'en nourrir. Elles naiſſent entre les rochers, où on les va prendre la nuit à la lumière du feu. Le corps, les jambes & la chair en ſont les mêmes qu'aux langouſtes. Elles ont, près de la queue, une eſpèce de ſachet ou de bourſe, remplie d'une certaine pâte dont le goût eſt fort agréable (*d*).

Deux ſortes d'écreviſſes.

Bois qui brûle ſans ſe conſumer.

Dans toutes les Moluques, il croît une eſpèce de bois rougeâtre, qui brûle & fait de la flamme & de la braiſe, ſans ſe conſumer. Il ſemble tenir de la nature de la pierre. On le met aiſément en pièces avec les doigts, & on peut le briſer entre les dents (*e*). Assez

(*b*) Il y a longtems que les Hollandois ont reconnu & publié que ce ſont des fables. Dès l'année 1525, *Pigafeta* Compagnon de Voyage du fameux *Magellan*, avoit déjà devancé leur témoignage. Pluſieurs Ecrivains poſtérieurs, comme *Geſner*, *Aldrovrandus*, *Franciſco Hermandes*, *Euzeb: Nieremberg* & autres, ont néanmoins combatu vivement cette vérité. Enfin, pour achever de détruire l'ancien préjugé, Valentyn, qui eſt pourtant Hollandois, nous dit que depuis environ quatre-vingt ans, les habitans des Iſles d'*Aroe*, qui apportent ces oiſeaux à Banda, avoient coûtume de leur laiſſer les pieds, qui ſont d'une laideur extraordinaire. Il eſt vrai qu'ils ne viennent pas à terre, parceque leurs plumes les empêcheroient de ſe relever & de prendre leur vol; mais ils ſe poſent bien quelquefois ſur la cime des hauts arbres. Comme on ne connoit pas leur nourriture, on ne peut point les conſerver en vie, outre qu'ils ſont extrêmement farouches & qu'ils mordent avec beaucoup de force. Le même Auteur en diſtingue ſept eſpèces différentes, dont il y en a de blancs & d'autres noirs. R. d. E.

(*c*) *Ibidem.*

(*d*) Hiſt. des Moluques, *ubi ſup.*

(*e*) *Ibidem.*

Histoire Naturelle des Moluques.

Catopa, plante qui produit des papillons.

Assez près de l'ancien Fort Portugais de Ternate, on trouve une plante nommée *Catopa*, d'où tombent de petites feuilles, moindres que sa feuille commune, qui ne sont pas plutôt tombées qu'on voit la tête d'un ver ou d'un papillon se former de la queue de la feuille, dont les filamens sont les pieds de l'insecte, & les plus minces se changent en aîles; de-sorte qu'elle paroît presqu'en même-tems feuille & papillon. Cet arbrisseau se renouvelle tous les ans, & pousse des sions comme ceux du chateigner, d'où naissent ces vers, qui rampent ensuite le long des filamens des grandes feuilles, comme s'ils y étoient attachés (*f*).

(*f*) *Ibidem.*

Il est tems d'interrompre les Voyages des Hollandois, pour introduire d'autres Nations sur la scène; mais sans sortir des mêmes Mers, où l'abondance des Relations nous met en état de parcourir successivement toutes les contrées des Indes. Cependant, après avoir laissé la Compagnie Hollandoise à la veille de s'établir, dans l'Isle de Ceylan, sur les ruines des Portugais, il paroit nécessaire de finir ce Livre par le Voyage d'un Anglois, auquel on est redevable des plus parfaites lumières qu'on aît jamais eûes sur l'intérieur d'une Isle dont les Hollandois ne possèdent que les bords. On en reviendra plus naturellement à la connoissance des parties qu'ils ont conquises, lorsqu'on y sera ramené par une juste distribution, qui doit faire trouver ici un rang convenable à tous les Voyageurs.

NOTA. C'est ici l'article que Mr. Prevost avoit ajoûté à sa *Description de Batavia*, par où nous avons terminé nôtre précédent Volume. Il est nécessaire de rappeller ces explications, pour ne pas perdre son plan de vûe. R. d. E.

Voyage de Robert Knox dans l'Iſle de Ceylan.

INTRODUCTION.

UNE Préface modeſte & judicieuſe (*a*), annonce le mérite de cette Relation & la confiance qu'on doit au caractère de l'Auteur. Deux témoignages, en forme d'approbation; l'un, de la Cour du Comité de la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales, & ſigné du Sécretaire; l'autre, de *Chriſtophe Wren*, nom reſpecté en Angleterre; achèvent d'établir l'idée qu'on eſt porté à ſe former d'un Ouvrage qui a été compoſé dans l'Iſle même de Ceylan, & par un Voyageur qui en ſçavoit parfaitement la langue & les uſages. Les Portugais & les Hollandois qui fréquentoient depuis long-tems cette Iſle, n'en avoient donné qu'une connoiſſance imparfaite, dans quelques Relations dont elle ne faiſoit pas le principal objet. Robert *Knox* eſt non-ſeulement le premier, mais le ſeul qui ait publié un *Voyage de Ceylan* (*b*). Son Editeur nous apprend qu'il étoit fils d'un Capitaine de Vaiſſeau, au ſervice de la Compagnie des Indes, & qu'ayant obtenu le même degré, après avoir paſſé près de vingt ans dans l'Iſle qu'il décrit, il fit un Voyage à *Tarquin*. „ Outre la ſincérité qui ſe fait ſentir dans ſon Ou„ vrage, j'ai remarqué, ajoute l'Editeur, dans les converſations que j'ai „ eûes avec lui, qu'il étoit ſupérieur aux préjugés, & qu'il n'étoit pouſſé „ ni par l'intérêt, ni par l'affection, ni par la haine (*c*) ".

1657.

Journal de l'Auteur.

EN 1657, le 20 Janvier, l'*Anne de Londres*, Frégate au ſervice de la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales, partit des Dunes ſous le commandement du Capitaine Robert *Knox*, père de l'Auteur. Elle étoit frettée pour le Fort de St. George, ſur la Côte de Coromandel, & le jeune Knox, à peine âgé de dix-neuf ans, n'avoit pas redouté les fatigues d'un ſi long Voyage. Après avoir trafiqué l'eſpace d'un an ſur cette Côte, un jour que le Capitaine chargeoit des marchandiſes dans la rade de Maſulipatan, pour retourner en Angleterre, il s'éleva une ſi furieuſe tempête, que pluſieurs Vaiſſeaux firent naufrage à ſa vûe, & que le ſien ne pût être ſauvé qu'en coupant le grand mât par le pied. Cet accident, qui le mettoit hors d'état de continuer ſon Voyage, lui fit prendre le parti de gagner *Cotiar*, baye commode dans l'Iſle de Ceylan.

Accident qui le conduit dans l'Iſle de Ceylan.

1659.

Comment il y eſt reçu.

QUELQUE défiance qu'il eût des habitans, lorſqu'il fut entré dans cette baye, vingt jours de Commerce, pendant leſquels ſes gens eurent la liberté d'aller à terre & de retourner à bord, diſſipèrent toutes ſes craintes. On leur fournit de bonne grace, pour leur argent, tous les rafraîchiſſemens qui ſont propres au Pays. Mais le Roi de Ceylan, qui apprit leur arrivée dans cet in-

(*a*) Elle eſt de l'Editeur, qui ſe nomme *Robert Hooke*.

(*b*) *Baldæus*, *Ribeyra* & autres, ont publié auſſi de bonnes Rélations de cette Iſle, quoiqu'on ne puiſſe refuſer à celle de Knox, un rang diſtingué entre ces Ecrivains. R. d. E.

(*c*) L'Ouvrage eſt en deux parties, dans un ſeul Volume *in* 12. Il a été traduit de l'Anglois. La première Edition eſt de 1693, à Amſterdam. Il fut réimprimé à Lyon la même année.

intervalle, conçut d'eux quelque soupçon, parce qu'ils avoient négligé de l'en informer. Il envoya vers le rivage un Officier à la tête de quelques troupes, qui fit prier le Capitaine de descendre, & de venir recevoir des lettres du Roi, dont il lui fit dire qu'il étoit chargé pour lui. Les Anglois saluèrent cet Officier de leur canon, & le jeune Knox fut envoyé avec un nommé *Loveland*, pour lui faire les complimens du Capitaine. Il leur demanda qui ils étoient, & combien de tems ils vouloient s'arrêter dans la baye. Apprenant qu'ils étoient Anglois & qu'ils ne pensoient qu'à se radouber, il les assura que le Roi les verroit volontiers dans ses Etats, & qu'il avoit déjà donné ordre qu'on leur accordât toutes sortes de secours; mais qu'il l'avoit chargé d'une lettre pour le Capitaine, qui devoit lui être remise en mains propres. Cet Officier, qui portoit le titre de *Dissauva*, s'étoit arrêté, à douze miles du rivage, pour attendre la réponse des Anglois. Knox lui répondit que le Capitaine ne pouvoit abandonner son bâtiment pour aller si loin, mais qu'il descendroit volontiers sur le bord de la Mer pour recevoir la lettre du Roi. Le Dissauva parut satisfait de cette réponse. Il pria les deux Anglois de passer à terre le reste du jour & la nuit, avec promesse de se rendre le lendemain au rivage avec eux. Le soir il leur fit dire qu'on alloit porter de sa part un présent au Capitaine, & que s'ils désiroient de lui écrire, on se chargeroit volontiers de leurs lettres. Ce procedé leur parut si suspect, qu'ayant écrit au Capitaine, ils lui conseillèrent de ne pas quitter son Vaisseau. Mais cette lettre ne lui fut pas rendue.

Knox. 1659.

Les Anglois sont trompés par l'artifice des Insulaires.

Cependant le présent, qui consistoit en bétail & en fruit, fut envoyé à bord. Ceux qui le portoient dirent au Capitaine, que ses deux Envoyés venoient derrière avec le Dissauva, qui le supplioit de l'attendre à terre, où il lui remettroit la lettre du Roi. Le Capitaine, qui étoit sans défiance, traversa une petite rivière dans sa chaloupe & descendit sur la rive. Mais à peine s'y fut-il assis sous un arbre, qu'une troupe de Soldats, qui s'étoient cachés aux environs, se saisirent de lui & de toute sa suite, avec d'autant plus de facilité, que sept personnes, dont il s'étoit fait accompagner, étoient comme lui sans armes. On ne leur fit aucun mal & rien ne leur fut ôté. Le Capitaine fut porté, dans un *Hamok*, au meme Bourg où son fils avoit passé la nuit, mais il n'obtint pas si-tôt la liberté de lui parler. Le jour suivant, neuf personnes de l'équipage, qui n'avoient aucun soupçon de l'infortune du Capitaine, descendirent à terre pour y couper quelques arbres. En y arrivant, ils furent arrêtés, & liés même étroitement, parce qu'ils avoient voulu faire quelque résistance. Ils furent conduits plus loin dans le Pays, & délivrés de leurs liens lorsqu'on les crut en sûreté. Après s'être saisi de dix-huit Anglois & des deux chaloupes, le Dissauva chercha les moyens de se rendre maître du Vaisseau. Il protesta au Capitaine qu'il n'étoit arrêté que pour donner le tems au Roi de préparer le présent qu'il destinoit à la Nation Angloise; & s'étant efforcé de le rassurer par ses caresses, il le pria de faire dire à celui qui commandoit sous lui, dans le Vaisseau, d'attendre encore quelques jours, parce qu'en mettant trop tôt à la voile, il s'exposeroit à rencontrer plusieurs Vaisseaux Hollandois. Le Capitaine feignit de se rendre à cette raison. Il fit partir deux de ses gens, accompagnés de quelques Indiens dans un petit canot. Les Indiens étant

Le Capitaine & dix-huit de ses gens sont arrêtés.

Ruses des Insulaires pour se saisir du Vaisseau.

KNOX. 1659.

revenus ſans les deux Anglois, auxquels il avoit donné ordre de demeurer à bord, il dit au Diſſauva, que les gens de ſon Vaiſſeau avoient refuſé de lui obéir, parce qu'il étoit priſonnier. Cet adroit Inſulaire lui propoſa d'envoyer ſes ordres par ſon fils, & de faire promettre à ce jeune homme de revenir auſſi-tôt. Le jeune Knox fit cette promeſſe & l'exécuta. Mais ſon père lui avoit ordonné de redoubler la garde ſur le Vaiſſeau, de faire charger le canon, & de recommander qu'on ne ſouffrît pendant la nuit l'approche d'aucun batteau. L'Auteur, avant ſon retour, écrivit une lettre à ſon père, ſignée de tout l'équipage, par laquelle on lui déclaroit qu'il ne devoit eſpérer aucune obéiſſance de ſes gens tandis qu'il ſeroit priſonnier, & qu'ils étoient réſolus de ſe défendre juſqu'à la dernière extrêmité. Cette pièce, apportée par le jeune Knox, refroidit la chaleur du Diſſauva. Il abandonna ſon deſſein & laiſſa aux priſonniers la liberté d'écrire à leurs amis ſur le Vaiſſeau, & d'en faire apporter ce qui leur étoit néceſſaire. Ils demeurèrent quelque-tems dans cet état, nourris avec abondance, mais attendant vainement les ordres du Roi. Cependant, comme la ſaiſon avançoit, l'intérêt du Vaiſſeau obligea le Capitaine d'écrire enfin au Commandant, qu'il pouvoit retourner à *Porto Novo*, pour y prendre les ordres de l'Agent de leur Nation (*d*).

Le Vaiſſeau part & laiſſe les priſonniers.

Noms de ſeize Anglois captifs.

APRÈS leur départ, les priſonniers demeurèrent abandonnés à la diſcrétion d'un peuple barbare. Ils étoient ſeize, dont les noms méritent d'être conſervés; le Capitaine, ſon fils, les ſieurs *Loveland*, *Gregory*, *Beard*, *Gold*, *Rutland*, *Mullins*, *Crutch*, *Berry*, *Knight*, *Winn*, *Hubbard*, *Emery*, *Wareham* & *Smith*. L'Auteur attribue leur diſgrace à la négligence qu'ils avoient eûe de ne pas envoyer quelques préſens au Roi. Ce Prince ayant rappellé le Diſſauva & ſes troupes, ſans expliquer ſes intentions à l'égard des ſeize Anglois, ils furent menés plus loin dans le Pays. On ne ceſſa pas de les bien traiter. Ils trouvèrent même une ſorte de politeſſe dans les habitans, qui ayant été autrefois ſous la domination des Portugais, ont appris d'eux les uſages de l'Europe, & prennent plaiſir à les obſerver avec les Etrangers. D'ailleurs le Capitaine avoit ſes gens autour de lui; & le plaiſir de vivre enſemble étoit pour eux une douce conſolation. Mais cet avantage dura peu. L'ordre vint de les diſperſer. L'Auteur eut, dans cette affliction, le bonheur de n'être pas ſéparé de ſon père (*e*).

Ils ſont diſperſés.

ILS furent conduits d'abord par de grands bois, dont les chemins étoient fort larges, ſans y rencontrer néanmoins un ſeul habitant; & pendant cinq ou ſix jours de marche ils paſſèrent les nuits ſur la terre, avec des branches d'arbres pour chevet. La nourriture ne leur manquoit pas. C'étoit du riz, du poiſſon ſec, & de la viande fumée. Quelquefois leurs gardes tuoient des daims, & tiroient des arbres du miel excellent dont ils leur faiſoient part. Ils trouvoient de l'eau en abondance dans les étangs & les petites rivières dont ces bois ſont remplis. Lorſqu'ils furent arrivés dans des lieux moins déſerts, on leur fournit des vivres préparés à la manière du Pays, avec des légumes & diverſes ſortes de fruits. Ils étoient traités aux dépens de la Province. La curioſité amenoit tous les habitans pour les voir. Enfin

(*d*) *Ibid.* pag. 151.

(*e*) *Ibid.* pag. 155.

fin près de la Ville de *Candi*, où le Roi tient ſa Cour, Loveland & Gregory furent logés avec le Capitaine & ſon fils, & les autres furent envoyés dans une Ville plus éloignée. L'ordre du Roi portoit toûjours qu'ils fuſſent bien traités; mais on craignoit qu'étant tous enſemble, ils ne fuſſent à charge aux habitans de leur demeure (*f*). KNOX. 1695.

LE Capitaine & l'Auteur paſſèrent près de deux ans dans cette ſituation. Ils furent ſéparés de Loveland & de Gregory le 16 Septembre 1660 (*g*), pour être conduits dans une Ville qui ſe nomme *Bonder-Coos-Wat*, à trente miles de Candi vers le Nord. La ſituation en eſt agréable & commode, mais l'air extrêmement chaud, & les maiſons fort ſombres & fort ſales. Le Capitaine eut la liberté d'en choiſir une, qui n'étoit compoſée que d'un toît ſoûtenu par des piliers, ſans aucune muraille. On y mit pour le père une eſpèce de chalit, avec un matelas deſſus; ce qui paſſe pour une marque d'honneur dans la Nation. L'Auteur n'eut qu'un ſimple matelas, étendu ſur la terre. Les vivres leur furent toûjours fournis avec la même abondance. 1660. Situation du Capitaine & de ſon fils.

PENDANT la première année de leur ſéjour dans cette Ville, il s'y répandit une fièvre contagieuſe, qui enleva un grand nombre d'habitans. Cette maladie devint ſi générale, que dans l'embarras où chacun étoit pour ſoi-même, il ne ſe trouva plus perſonne qui prît ſoin d'apporter leur nourriture aux deux étrangers. Ils furent obligés de faire cuire leur riz, & de préparer leurs autres alimens de leurs propres mains. Leur unique conſolation étoit d'avoir quelques livres de piété, dont ils faiſoient une lecture commune le matin & le ſoir. Lorſque la chaleur étoit paſſée, ils alloient reſpirer l'air aux environs de la Ville, où ils avoient la liberté de ſe promener (*h*). Maladie contagieuſe qui augmente leur miſère.

CE ſeroit dérober ſon principal agrément à ce récit, que de le dépouiller ici de ſes circonſtances pour le réduire en extrait. Je n'en retrancherai pas même les réflexions de l'Auteur, qui le rendent fort intéreſſant par leur ſimplicité.

APRÈS avoir vêcu quelque-tems dans cet état (*i*), nous tombâmes malades, mon père & moi, de la fièvre qui règnoit par toute la Province. Sa vûe me faiſoit verſer une infinité de larmes, ſur-tout du chagrin de me trouver ſi mal que je ne le pouvois aſſiſter; & de ſon côté, il étoit ſi affligé qu'il me diſoit ſouvent: „ Qu'ai-je fait de t'avoir obligé de me venir re- „ trouver à terre? Ton obéiſſance t'a plongé dans cette ſervitude. Je „ ſuis vieux, & vraiſemblablement, ma vie ne ſera pas longue. Mais peut- „ être Circonſtances touchantes de la mort du Capitaine.

(*f*) Pag. 156 & ſuiv.

(*g*) Ceci n'eſt pas juſte. Quoique l'Auteur n'ait point marqué les dates juſqu'ici, il eſt facile de ſçavoir à-peu-près combien de tems il avoit paſſé avec ſon père dans les environs de Candi. Comme il parle enſuite de quelques autres Anglois, qui avoient été faits priſonniers *un an & demi avant eux*, *en* 1658, il eſt clair qu'on ne doit compter la captivité des deux premiers que depuis 1660., & c'eſt ce qui eſt confirmé par pluſieurs endroits de la Relation, où on lit que Knox, dont le retour ſe trouve fixé à l'année 1680, avoit fait un ſéjour de *dix-neuf ans & ſix mois* dans l'Iſle de Ceylan. Cette erreur eſt ſuivie d'une autre. Le 16 Septembre 1660, le Capitaine & ſon fils furent envoyés à Bonder-Coos-Wat; mais ils avoient déjà été ſéparés de Loveland & de Gregory, qui, ſelon l'Auteur, n'étoient reſtés que *deux mois* auprès d'eux. R. d. E.

(*h*) Pag. 161 & 162.

(*i*) Pag. 162 & ſuiv.

KNOX. 1660. „ être verras-tu auſſi la fin de tes malheureux jours. Dieu veuille te les „ faire paſſer ſous ſa protection, & répandre ſes bénédictions ſur toi".

LA fièvre ne lui dura pas long-tems; mais il s'abandonna tellement à ſa triſteſſe, qu'à la fin il en fut tout-à-fait accablé. „ J'ai couru, me diſoit-„ il, dans l'amertume de ſon cœur, [j'ai couru long-tems les Mers,] & „ Dieu m'a délivré d'une multitude de périls. Je n'étois jamais tombé en-„ tre les mains de mes ennemis. Faut-il que ſur mes derniers jours, je „ me voye Eſclave des Infidèles, & que je meure éloigné de ma Patrie, où „ j'avois réſolu de me retirer après ce Voyage, pour y paſſer le reſte de „ ma vie en repos"? Pendant un peu plus de trois mois qu'il vécut encore, il ne quitta pas ſon lit. Il n'avoit ſous lui qu'une natte & un petit matelas; & ſa couverture étoit un tapis, ſur lequel il étoit aſſis dans la chaloupe lorſqu'il avoit été pris. Pour moi, j'étois ſans autre couverture que mes habits. Lorſque le friſſon de la fièvre me prenoit, j'allumois promptement du feu. Le bois ne nous étoit pas refuſé; mais il falloit prendre la peine de l'apporter malgré ma foibleſſe. Un jeune Nègre que mon pere avoit amené de *Porto Novo*, & qu'on nous avoit laiſſé pour le ſervir, nous voyant Eſclaves comme lui, refuſoit le plus ſouvent de nous obéir. Ma fièvre devint reguliére & me prenoit une fois en trois jours. Elle ne m'abandonna pas pendant ſeize mois. Lorſque les réflexions de mon pere retomboient ſur nôtre infortune, il ſe laiſſoit aller à des regrets capables de toucher les cœurs les plus barbares. Je me ſouviens qu'une fois, il paſſa neuf jours ſans prendre d'autre nourriture que de l'eau froide, ſoupirant ſans ceſſe, & refuſant tout ce que je lui préſentois à manger.

1661. IL traîna ſa vie dans cette langueur juſqu'au 9 de Février 1661. La veille de ſa mort, il me fit aſſeoir près de ſon lit, quoique je fuſſe dans l'accès de ma fièvre. Il me dit „ qu'il ſe ſentoit proche de ſa dernière „ heure; qu'il étoit ſûr qu'avant la fin de la nuit, Dieu briſeroit ſes fers, „ & qu'il ne pouvoit m'exprimer la joye qu'il reſſentoit de quitter cette „ vie mortelle. Il ajoûta qu'il me parloit pour la dernière fois, & qu'il „ me conjuroit d'avoir ſoin de mon frère & de ma ſœur, ſi je retournois „ en Angleterre, où je trouverois qu'il avoit diſpoſé de ſes biens à ma ſa-„ tisfaction par ſon teſtament". A la fin de ce diſcours, il me donna ſa bénédiction. Enſuite il me dit que n'ayant point de drap mortuaire pour l'enſevelir, il falloit que je couvriſſe ſa tête de ſa chemiſe & le reſte de ſon corps de ſes habits; après quoi je l'enveloppe rois de la natte ſur laquelle il étoit couché. Ce fut ſur les neuf heures du ſoir, qu'il me fit ce triſte adieu. Il expira dans le cours de la nuit, entre deux & trois heures du matin.

J'ÉTOIS également accablé de ma foibleſſe & de ma douleur. Cependant je rappellai un reſte de force pour lui fermer les yeux, & pour l'enſevelir comme il me l'avoit preſcrit. Nôtre Nègre, que j'envoyai demander de l'aſſiſtance à la Ville pour l'enterrer, revint avec une de ces longues cordes qui ſervent à lier le bétail, & me dit qu'on ne pouvoit me donner d'autre ſécours, ſi je ne payois ceux dont j'employerois les ſervices. Cette barbarie me toucha ſenſiblement. Je n'avois aucun inſtrument pour creuſer, & la ſéchereſſe rendoit la terre extrêmement dure. Enfin deux ou trois

Chin-

Knox. 1661.

Chingulais, à qui je fis un petit préſent, m'aidèrent à ouvrir une foſſe, & nous y enfermâmes mon malheureux père. Ce fut dans un bois, où nous nous promenions ſouvent, au Nord d'un champ de riz, ſur le chemin de *Handapoul*, Bourg dépendant de Bonder-Coos-War, dans la Province de *Hotcurly*. Ainſi je demeurai ſeul, malade & captif, ſans autre conſolation ſur la terre, que de pouvoir jetter les yeux vers le Ciel & prier Dieu pour ma délivrance. La Cour, bien-tôt informée de la mort de mon père, m'envoya deux exprès, pour ſçavoir de moi s'il ne m'avoit rien laiſſé. Il m'avoit donné, en mourant, une bague d'or, une pagode, & quelques autres pièces d'argent, que je m'attendois à me voir ôter, avec quelques vieux habits. Mais on ſe contenta de prendre l'état de ce que je poſſédois; & le Roi fit ordonner aux habitans de me traiter avec plus de ſoin. La fièvre me quitta par degrés, après m'avoir tourmenté pendant ſeize mois; & le Ciel, que j'implorois ardemment, m'envoya une conſolation qui me donna de meilleures eſpérances de l'avenir. Un jour que je m'amuſois à la pêche dans un petit étang, je vis paſſer un vieillard, qui s'informa de mon Nègre, ſi je ſçavois lire. Cette queſtion m'ayant fait tourner la tête, il me demanda ſi je voulois acheter un livre que les Portugais avoient laiſſé à *Colombo*, lorſqu'ils en avoient été chaſſés. La ſeule curioſité me fit ſouhaiter de le voir. Elle ſe changea dans un vif empreſſement lorſque je l'eus reconnu pour une Bible. Il ne me reſtoit qu'une pagode, que j'aurois donnée volontiers; mais j'en fus quitte pour un bonnet qui m'étoit reſté, & j'achetai à ce prix une ſource de conſolation dans tous mes malheurs (*k*).

Conſolation que le Ciel envoye à l'Auteur.

Etat de ſes Compagnons.

Revenons à nôtre méthode, pour épargner au Lecteur des détails moins intéreſſans. Les Compagnons de Knox avoient été conduits dans la Province de *Hottera Courly*, à l'Occident de la Ville de Candi. Ils avoient été logés ſéparément, à quatre ou cinq miles l'un de l'autre. Leurs Gardes les faiſoient diner & ſouper dans des lieux différens, pour n'incommoder perſonne; & coucher ordinairement dans la maiſon où ils avoient pris le repas du ſoir. Leur lit étoit une méchante natte, qu'on étendoit par terre. Ils avoient ignoré long-tems qu'il y eût ſi peu de diſtance entre les lieux qu'ils habitoient. Quelques Inſulaires, par un ſentiment de compaſſion, leur procurèrent l'occaſion de ſe rejoindre. Mais cette faveur dura peu, parce que n'étant qu'à deux journées de Colombo, qui eſt un Port de Mer, on craignoit qu'ils ne priſſent enſemble des meſures pour leur fuite. Cependant comme on apprivoiſe inſenſiblement les bêtes ſauvages, le tems leur fit trouver divers moyens d'adoucir leurs Gardes. Ils apprirent quels étoient les privilèges de ceux qui ſont regardés comme domeſtiques du Roi. On étoit obligé de leur fournir ſeulement des vivres, & non des habits, qui

(*k*) „ A la première ouverture que j'en „ fis, ajoute l'Auteur, je trouvai le Vs. 30. „ du XVIe. Ch. des Actes des Apôtres, où „ le Geolier demande à Paul; *Que faut-il „ faire pour être ſauvé?* A quoi il répond; „ *Crois en Jeſus-Chriſt, & tu ſeras ſauvé, „ toi & toute ta famille*". On regardera, ſi l'on veut, cette heureuſe rencontre comme un pur effet du hazard, & rien n'empêchoit que Mr. Prevoſt ne la donnât pour telle, ainſi que pluſieurs de ſes Lecteurs pourront prendre la guériſon récente de l'Armenien aveugle, (ſuppoſé qu'elle fût réelle) dont il prétend faire honneur à *S. Thomas*, dit l'Apôtre des Indes. Voyez ci-deſſous la fin de la Relation de *la Haye*. R. d. E.

KNOX. 1661.

qui commençoient néanmoins à leur manquer. Dans cette néceſſité ils eurent également recours à l'épargne & à l'induſtrie (*l*). Ayant remarqué que ce n'étoit pas un petit embarras pour le peuple, de cuire & d'apprêter leur riz, ils propoſèrent de ſe charger eux-mêmes de ce ſoin, à condition qu'au lieu d'une meſure pour chacun, on leur en fourniroit deux; & pour donner une couleur de juſtice à cette demande, ils ajoûtèrent que cette quantité de riz étoit néceſſaire à leur ſubſiſtance. Avec ce ſurcroît, qu'ils vendoient ſecrétement, un peu au-deſſous du prix règlé, ils ſe procurèrent aſſez d'argent pour s'acheter des habits. Enſuite ils apprirent tous à faire des bonnets à l'aiguille, qu'ils vendoient neuf ſols, quoiqu'il n'y entrât que la valeur de trois ſols de fil. Ce Commerce auroit achevé de les mettre dans l'abondance, ſi leur avidité ne leur en eut fait perdre le fruit. Ils firent une ſi grande quantité de ces bonnets, que ne trouvant plus à les vendre au même prix, ils firent une perte conſidérable ſur leur marchandiſe. D'un autre côté le changement de leur ſituation les rendit inſolens, juſqu'à vouloir maîtriſer le peuple; ce qui refroidit beaucoup l'inclination que ces Inſulaires avoient marquée à les ſecourir (*m*).

Comment ils rendirent leur ſituation fort aiſée.

1662.

[DEPUIS un an que l'Auteur ſe trouvoit privé de ſon père, il n'avoit pas eû la conſolation de voir aucun de ſes Compagnons, lorſque Gregory étant venu le ſurprendre agréablement, l'informa de la manière dont ils avoient ſçu ſe rendre leur condition plus favorable. A force d'importunités, Knox obtint de ſes gardes, la permiſſion de faire viſite à ceux d'entr'eux qui étoient les plus voiſins de ſa demeure. Sept ou huit autres, logés dans des quartiers éloignés, ayant appris ſon arrivée auprès des premiers, ne manquèrent pas de s'y tranſporter le lendemain pour prendre part à la joye commune. Ils ne paroiſſoient plus comme des priſonniers; ils avoient des maiſons à eux, & ils étoient tous vêtus à la Chingulaiſe, ni plus ni moins que les Naturels du Pays.] Knox commençoit alors à manquer d'habits, & la néceſſité le força de recourir au travail, à l'exemple de ſes Compagnons. Mais lorſqu'il voulut ſe mettre auſſi à faire des bonnets, quelques Seigneurs du Pays lui repréſentèrent qu'il y avoit beaucoup de différence entre lui & les autres Anglois; qu'il étoit fils de Capitaine, & que cette qualité ne lui permettoit pas de s'avilir par des occupations indignes de lui; que le Roi n'avoit paru le négliger que pour mettre ſon caractère à l'épreuve, mais qu'il lui feroit bien-tôt l'honneur de l'appeller à la Cour, & de lui donner quelque emploi d'importance; enfin que pour ſa réputation il devoit ſouffrir qu'on lui apportât ſes alimens tout préparés, & ſur-tout abandonner le deſſein de faire des bonnets (*n*). Ces conſeils auroient fait aſſez d'impreſſion ſur lui, s'ils euſſent été accompagnés de quelque ſécours. Mais, dans l'excès de ſes beſoins, il répondit que la diſtinction dont on le flattoit, devoit donc lui attirer un traitement plus favorable, & que n'en reſſentant pas moins les néceſſités de la nature, il inſiſtoit à demander une double meſure de riz comme on la donnoit aux Compagnons de ſa miſère. Cependant, pour mettre ſon honneur à couvert, il ajoûta que le ſoin de faire ſa cuiſine ne regardoit que ſon Nègre. Cette expli-

L'Auteur les viſite.

On lui fait une loi d'honneur de ſa miſère.

Parti qu'il prend de travailler.

(*l*) *Ibid.* pag. 176. (*m*) Pag. 173 & ſuiv. (*n*) Pag. 182.

plication lui fit obtenir, non-seulement deux mesures de riz pour lui-même, & une pour le Nègre qui continuoit de le servir, mais encore des noix de cocos, des citrons, du poivre, du sel, des œufs & de la volaille. Après avoir pourvû à sa subsistance, il résolut de se procurer une maison dont il pût jouïr librement. Il avoit remarqué, dans son voisinage, un jardin qui appartenoit au Roi, dans lequel il y avoit quantité de beaux cocotiers. Quelques Chingulais, dont il avoit gagné l'amitié, lui prêtèrent leur assistance pour s'y bâtir un logement commode. Malheureusement, ces officieux amis furent appellés par quelques affaires qui ne leur permirent pas de continuer leurs services. Il ne laissa pas d'achever son entreprise, avec le seul secours de son Nègre; mais quoiqu'il commençât fort bien à parler la langue du Pays, il n'en pouvoit connoître tous les usages. Une loi capitale (*o*) de l'Isle de Ceylan défend de blanchir tout autre édifice que les Temples & les Palais du Roi. Knox ayant trouvé le moyen de faire de la chaux, blanchit imprudemment le sien, à la manière de l'Europe. Cette témérité lui auroit couté la tête, si le Roi n'eut fait grace à sa qualité d'Etranger. Une faveur si extraordinaire fit juger aux habitans qu'il étoit destiné à d'autres distinctions. On lui laissa la liberté d'élever des porcs & de la volaille, qui multiplièrent si heureusement, qu'il s'en vit bien-tôt un grand nombre. Des noix de cocos, qui tomboient dans son jardin, il faisoit de l'huile, non-seulement pour sa lampe, mais encore pour le service de sa cuisine. Cette huile, dans sa fraîcheur, ne le cède guères au beurre d'Angleterre. Il apprit aussi à faire des bonnets à l'aiguille, qu'il vendit comme ses Compagnons. Dans cette tranquillité ils ne laissoient pas de penser à rompre leurs chaînes, & leur espérance étoit, qu'après avoir un peu mieux connu le Pays, ils trouveroient le moyen de s'échapper. Quelques Européens avoient formé vainement cette entreprise avant eux. Les Insulaires se défient de tous les Blancs qu'ils rencontrent. Ils les examinent; & s'ils ne sont pas satisfaits de leurs réponses, ils les arrêtent comme des fugitifs. Cependant il n'est pas impossible de tromper leur vigilance & de gagner quelque Port. Mais il faut être assez heureux pour y trouver un Vaisseau de l'Europe, sans quoi l'on seroit exposé à mourir de faim dans les bois (*p*).

KNOX. 1662.

Il se bâtit une maison & court risque de la vie.

KNOX trouva, dans l'Isle, d'autres Captifs de sa Nation, qui avoient été pris en 1658. Ils étoient treize, qui se nommoient *Vassal*, *Merginson*, *March*, *Kirby*, *Jelf*, *Gardiner*, *Dag*, *Stapleton*, *Man*, *Smart*, *Holstein Hambourgois*, *Gony* & *Bingham*. Leur Vaisseau, commandé par le Capitaine *Johnson*, avoit fait naufrage aux Maldives; mais s'étant sauvés dans des chaloupes, ils avoient relâché dans l'Isle de Ceylan, où le Roi les avoit retenus. On leur avoit ôté tout ce qu'ils possédoient, à la réserve de leurs habits. Cependant ils étoient fort bien traités dans la Ville de Candi. Le riz, la volaille & les nattes leur étoient fournis en abondance. Il ne leur manquoit que de la grosse viande, & de l'argent pour en acheter. L'Auteur rapporte qu'il leur prit envie de tuer une vache, pour faire quelques bons repas, mais qu'incertains s'il leur étoit permis de prendre le bien d'au-

Autres Captifs Anglois que Knox trouve dans l'Isle.

Décision d'un cas de conscience par un Missionnaire Portugais.

(*o*) Pag. 185.

(*p*) Pag. 189.

KNOX. 1662.

d'autrui, ils propoſèrent leurs doutes à un Miſſionnaire Portugais (*q*), qui avoit eu la permiſſion de s'établir à Candi. Il leur répondit qu'ils ne devoient pas faire difficulté de manger les biens de ceux qui poſſédoient injuſtement leurs corps; & pour les encourager, après qu'ils eurent tué la vache, il en mangea le premier. Entre ces anciens Captifs Anglois, le Roi ſembloit avoir pris en affection *Man* & *Smart*, qui étoient deux jeunes hommes fort bien faits. Cependant ayant appris que Smart étoit allé ſecrétement chez un Ambaſſadeur de Hollande, arrivé depuis peu à la Cour, il le relégua dans les montagnes, où ce malheureux Anglois perdit la vie au bout de quelques années, par un accident tragique, après avoir épouſé une femme de l'Iſle, dont il eût un fils. Le ſort de Man fut encore plus triſte. Il y avoit au Port de Colombo un habile ouvrier Portugais, que le Roi ſouhaitoit d'engager à ſon ſervice. Man fut employé pour lui faire cette propoſition; mais n'ayant pû la lui faire gouter, il prit le parti de cacher la lettre qui contenoit ſon refus, dans la ſeule crainte d'offenſer le Roi par une explication trop ſincère. L'Interpréte ayant eu l'indiſcretion d'apprendre au Roi ce qui s'étoit paſſé, cet impérieux Monarque fit mettre en piéces par les éléphans, & Man qui n'avoit pas répondu à ſa confiance, & le Portugais qui n'avoit pas fait cas de ſes offres, & l'Interpréte qui ne lui avoit pas donné plutôt cet avis (*r*).

Sort funeſte de deux jeunes Anglois.

1664.

IL n'arriva point d'autre changement dans la ſituation des Captifs juſqu'à l'année 1664, que le Roi reçut une lettre en leur faveur, du Chevalier *Winter*, Gouverneur du Fort de Saint-Georges. L'Ambaſſadeur Hollandois qui étoit à Candi, avoit été chargé auſſi, par le Gouverneur de Colombo, de traiter de leur rançon. Le Roi prêta l'oreille à leurs propoſitions, & donna ordre que tous les Captifs fuſſent raſſemblés à Candi. Ils ſe trouvérent au nombre de vingt-neuf. On leur déclara qu'ils étoient libres. Mais on leur fit entendre que ſi quelques-uns d'entr'eux ſouhaitoient de demeurer au ſervice du Roi, il leur donneroit des Villages, des Eſclaves & des emplois conſidérables à la Cour (*s*). Ce Prince, rempli, comme tous les Rois, de l'opinion de ſa grandeur, s'étoit imaginé que la plûpart des Anglois ne balanceroient pas ſur ce choix. Mais lorſqu'il eut appris que ſes offres étoient rejettées, il retracta ſes promeſſes, & ſa bonne volonté parut ſe changer en indignation. On avertit les Captifs de ſe trouver tous les jours à ſa porte, pour recevoir ſes ordres. Ils obéirent pendant pluſieurs jours, ſans qu'on leur ordonnât rien de ſa part. Leur embarras étoit à pénétrer ſi ce délai, qui ſembloit marquer de l'incertitude, venoit d'un reſte de bonté pour eux, ou de la crainte d'offenſer les Hollandois de Colombo (*t*), lorſqu'il arriva un évenement qui renverſa toutes leurs eſpérances.

Le Roi accorde la liberté aux Captifs & change de réſolution.

Révolte de ſes Sujets.

LE Palais du Roi fut attaqué pendant la nuit par un gros parti de Rebelles. [Leur deſſein avoit été d'abord d'ôter la vie aux Captifs; mais s'étant

(*q*) Pag. 193.
(*r*) Pag. 194.
(*s*) Pag. 206.
(*t*) Les Captifs ayant rejetté les offres du Roi, ne devoient point chercher d'autres motifs de leur diſgrace. Auſſi l'Auteur n'en parle pas. R. d. E.

tant rendus à des ſentimens plus moderés, ils leur avoient donné de l'argent pour les engager à ſe joindre à eux, dans l'eſpérance de recouvrer leur liberté. Munis de ce ſécours, & de quelque butin qu'ils avoient pillé à la Cour, nos Anglois voyant l'entrepriſe des Rebelles échouée, ſe retirèrent chacun chez ſoi, bien réſolus de ne plus prendre part à ces troubles. A peine furent-ils de retour dans leurs maiſons, qu'un des premiers Seigneurs de la Cour leur fit dire de lui aller parler. Il s'étoit mis en campagne avec quelques troupes qui paroiſſoient deſtinées à ſoûtenir les Rebelles. Mais dès que les Captifs furent arrivés, il ſe déclara pour le Roi, & les mena à la rencontre des Revoltés. On ne pût les atteindre; ainſi Knox & ſes Compagnons furent congediés, après qu'on les eût aſſûrés que le Roi ſeroit exactement inſtruit de ce qu'ils avoient fait pour ſon ſervice, & qu'il n'avoit pas tenu à eux qu'ils n'en fuſſent venus aux mains avec ſes ennemis. Ce Prince n'ignoroit pas qu'ils avoient touché de l'argent des Rebelles. Cependant loin de s'en reſſentir, comme ils avoient tout lieu de le craindre, il répondit à leurs accuſateurs, que puiſque perſonne ne s'étoit offert pour les nourrir dans ſon abſence, ils avoient eu raiſon d'accepter ce que la fortune leur préſentoit.] Cette révolte ne dura que cinq jours; mais, dans les allarmes continuëlles de la Cour, le Roi donna ordre que les Captifs fuſſent renvoyés à leurs anciennes demeures, & ne voulut plus entendre parler de leur liberté. Ils furent diſperſés dans différentes Provinces. Knox ſe vit relégué dans celle de *Handapondoune*, à l'Occident de Candi (v).

Knox. 1664.

Part qu'y prennent les Captifs.

Ils ſont de nouveau diſperſés.

Ce Pays lui parut d'autant plus agréable qu'il eſt aſſez près de la Mer. Il ſe flatta que le tems pourroit faciliter ſa liberté. Cependant, pour diſſiper les ſoupçons d'un peuple qui l'obſervoit nuit & jour, il bâtit, avec l'aſſiſtance de ſes voiſins, une maiſon ſur le bord d'une Rivière. Il l'environna d'un foſſé, autour duquel il planta une bonne haye. Enſuite il ſe remit à faire des bonnets, qu'il vendoit avantageuſement aux environs de ſa demeure. Ce petit commerce le mit dans l'abondance. Ses voiſins, accoutumés à vivre familièrement avec lui, le preſſèrent de ſe marier. Il feignit de goûter leurs conſeils, dans la crainte de faire renaître leurs ſoupçons; mais n'ayant, dit-il, que de l'horreur pour cette union avec des Idolâtres, il leur fit conſidérer qu'il n'étoit pas encore aſſez bien établi pour fournir à l'entretien d'une femme, & qu'il vouloit d'ailleurs en choiſir une qu'il pût aimer. Il paſſa deux années entières dans cette Province, ſans trouver l'occaſion de s'échapper. L'exemple de pluſieurs Etrangers qui avoient été arrêtés dans leur fuite & livrés au ſupplice, étoit une leçon qu'on lui répetoit ſouvent & qu'il avoit ſans ceſſe devant les yeux. En 1666, les Hollandois bâtirent un Fort, nommé *Arrundery*, dont il n'étoit ſéparé que par une chaîne de montagnes. Il tenta pluſieurs fois de s'y retirer, mais les paſſages étoient ſoigneuſement gardés. Le Roi, mécontent de l'entrepriſe des Hollandois, envoya des troupes pour les chaſſer de ce poſte, & s'en rendit maître par la négligence de la garniſon, qui fut enlevée elle-même

1665.

Situation douce de l'Auteur.

1666.

Fort Hollandois d'Arrundery, pris par le Roi de Ceylan.

(v) Pag. 207. & ſuiv.

KNOX. 1666. même & menée prisonnière à Candi (*x*). Knox étoit avec trois Anglois dans cette Province. La crainte qu'ils ne profitassent du trouble de la guerre pour se sauver, les fit conduire dans une Ville éloignée, qui se nomme *Laggendeny*. Elle est située sur le haut d'une montagne. Knox y fut logé avec Loveland, parceque de tous les Captifs Anglois ils étoient les seuls qui fussent sans femmes. Tous les autres, désespérant de revoir jamais leur Patrie, avoient pris le parti de se marier (*y*).

Knox est transferé à Laggendeny.

A leur arrivée dans cette Ville, ils furent extrêmement affligés de n'y trouver que des apparences de misère. C'est-là que le Roi fait souvent conduire les criminels qu'il destine à la mort. Knox ne douta pas qu'y étant relégué par un ordre exprès de la Cour, sa vie ne fût sérieusement menacée. Cependant cette frayeur ne dura qu'un jour. Le Roi prévoyant qu'il ne manqueroit pas de s'abandonner au chagrin, après avoir été tiré d'une Province agréable pour être confiné dans des tristes montagnes, envoya le lendemain aux habitans, un des Seigneurs de sa Cour, avec ordre de leur déclarer (*z*) „ que les Anglois n'étoient ni criminels, ni privés des bonnes „ graces de Sa Majesté; qu'elle vouloit au contraire qu'ils fussent traites „ comme des personnes qu'elle estimoit, & qu'elle avoit dessein d'employer „ dans de grandes affaires; qu'elle ne les considéroit pas comme des pri„ sonniers, mais comme des Etrangers honorés de sa protection; que si „ les provisions de la Ville n'étoient pas suffisantes, elle ordonnoit que les „ habitans vendissent leurs bestiaux, leurs biens, & jusqu'à leurs femmes, „ pour nourrir leurs Hôtes, & qu'ils leur cédassent leurs propres maisons". Knox apprit, dans la suite, qu'en reléguant les Anglois dans ce lieu, le Roi n'avoit pas eu dessein de les chagriner, mais de se servir d'eux pour ruïner les habitans (*a*), qui s'étoient signalés dans la dernière révolte. Il ne dissimule pas que pendant trois ans qu'ils passèrent dans cette Ville, ils exercèrent avec rigueur le pouvoir qui leur étoit accordé (*b*). Ce ne fut pas sans peine qu'il se procura la liberté de retourner dans la Province de Handapondoune, où du profit qu'il tira de son commerce, il acheta une terre (*c*) dans celle d'*Oudaneur*, près de la Ville d'*Elledat*, à dix milles de Candi. Elle ne lui coûta que vingt-cinq *Larées*, qui font à la vérité une somme considérable dans l'Isle de Ceylan, quoiqu'elles ne reviennent qu'à la valeur de cinq piastres. Aussi-tôt qu'il eût acquis la propriété de ce fond, il y bâtit une maison, avec le sécours de quelques Anglois qui n'étoient pas mariés (*d*). Dans les entretiens qu'ils avoient ensemble, ils mirent en question

Ordre étrange du Roi aux habitans de cette Ville.

1669.

Knox achéte une terre.

(*x*) Pag. 219. & suiv. Ceci n'arriva qu'en 1670. R. d. E.

(*y*) Knox dit *presque tous*; & l'on verra dans l'article suivant, que lui & Loveland n'étoient pas *les seuls* qui fussent sans femmes. R. d. E.

(*z*) Pag. 222. & 223.

(*a*) L'Auteur dit qu'ils en jugeoient ainsi par la déclaration que le Roi venoit de leur faire faire. Si ce Prince n'eût voulu que punir des sujets rebelles, il semble qu'il en auroit eû assez d'autres moyens. R. d. E.

(*b*) On auroit peine à concevoir comment quatre hommes, malgré toute l'autorité dont ils pouvoient être revêtus, s'étoient rendus si redoutables à une Ville entière, si l'on ne sçavoit, par l'Auteur même, qu'elle n'étoit composée que de quatre ou cinq maisons. R. d. E.

(*c*) Pag. 229.

(*d*) Ceci est contradictoire avec ce qui est dit à l'article précédent: Mais ce n'est pas

queſtion s'il étoit permis d'épouſer des femmes Idolâtres, & ſi la Religion n'en étoit pas moins bleſſée que d'une ſale débauche, dont les plus ſages d'entr'eux avoient peine à ſe garantir. La plupart ſe déclarèrent pour le parti du mariage, fondés ſur divers exemples de l'ancien Teſtament. Ils s'impoſèrent même la loi de n'épouſer qu'une ſeule femme, malgré la liberté du Pays, & d'exiger d'elle qu'elle embraſſât le Chriſtianiſme. Knox conſervant toûjours l'eſpérance de recouvrer ſa liberté, perſiſta dans la réſolution de garder le célibat. Il ne vouloit ſe former aucun lien qui fût capable de l'arrêter, ni mettre d'obſtacle à un mariage avantageux qu'il pouvoit faire quelque jour en Angleterre. Vers le même tems, un de ſes Compagnons, nommé *Richard Varnham*, fut élevé à la dignité de Grand-maître de l'artillerie (*e*), & de Capitaine de neuf cens ſoixante-dix hommes. Le Roi lui donna, pour ſoutenir ce titre, le Gouvernement de pluſieurs Villes, & lui fit préſent d'une belle épée d'argent & d'une hallebarde; faveurs ſans exemple pour de miſérables Etrangers. Enſuite, comme s'il n'eût fermé la main ſi long-tems que pour l'ouvrir tout-d'un-coup, par une profuſion de bienfaits, il offrit des récompenſes conſidérables à ceux qui voudroient accepter de l'emploi dans ſon Armée, pour attaquer le Fort de *Bibligom* (*f*), qu'il avoit réſolu d'enlever aux Hollandois. Quelques-uns acceptèrent cette offre & lui trouvèrent de la fidélité dans ſes promeſſes (*g*), quoique la guerre ſe fût terminée par la reddition volontaire de Bibligom.

KNOX. 1669.

Queſtion ſur le mariage avec des femmes idolâtres.

Un des Captifs eſt élevé à de grands emplois.

KNOX demeuroit borné au revenu de ſon travail & de ſa terre, avec un ſeul de ſes Compagnons, qui ſe nommoit *Rutland*, & qui s'étoit déterminé, comme lui, à vivre dans le célibat. Ils avoient embraſſé diverſes ſortes de commerce, qui leur rapportoit un profit conſidérable. Il ne leur manquoit que la liberté pour être heureux; lorſqu'un jour Knox reçût, d'un des premiers Seigneurs de la Cour, cet ordre écrit de ſa main: „ Après „ avoir reçu cette Lettre, ne manquez pas de venir inceſſamment à la „ Cour, afin d'y rendre vos reſpects à Sa Majeſté". Le même meſſager portoit un autre ordre à tous les Officiers du Pays, qui les obligeoit de lui prêter main-forte, ſi Knox refuſoit de le ſuivre. Un Chingulai de ſes amis lui avoit cauſé innocemment ce chagrin, en faiſant à la Cour un portrait avantageux de ſes bonnes qualités. Il ne put ſe défendre de faire le voyage de Candi. Mais s'étant rendu chez le Seigneur qui l'avoit fait appeller, il le ſurprit beaucoup, lorſqu'au lieu de rendre graces à ſes ſoins, il lui déclara „ Que la Nation Angloiſe n'avoit jamais fait de tort au Roi, & „ que lui, qui étoit fils d'un Capitaine de Vaiſſeau au ſervice de l'Angle- „ terre, on ne pouvoit l'accuſer d'être entré en ennemi dans l'Iſle, ni „ pour y demander des faveurs; qu'il n'y étoit venu que pour négocier, „ & que ſous de vains prétextes on l'avoit retenu contre le droit des gens; „ que

Knox eſt appellé à la Cour.

Sa fermeté à refuſer les faveurs du Roi.

pas la faute de l'Auteur. Ils étoient encore quatre qui avoient fait vœu du célibat, dans lequel ils vécurent deux ans. R. d. E.

(*e*) Pag. 238.

(*f*) Pag. 239. En 1675. R. d. E.

(*g*) Ces Anglois étoient au nombre de ſix, & l'Auteur dit que loin d'accomplir ſes promeſſes, le Roi les retint pour garder les portes de ſon Palais, où ils étoient reſtés & ſouffroient de grandes miſères. R. d. E.

Knox. 1672. „ que depuis ce tems-là, il avoit traîné ſa vie dans la miſère, forcé à de „ vils travaux pour ſe procurer l'habillement & la nourriture; que dans „ l'état où ſes fatigues l'avoient réduit, il n'étoit pas capable de ſervir „ le Roi, & qu'il n'avoit que la mort à déſirer ſi on lui refuſoit la li„ berté ".

Ce Seigneur, après l'avoir écouté paiſiblement, lui demanda s'il ſçavoit lire & écrire en Anglois. Il répondit, „ qu'il étoit venu ſi jeune dans les „ Indes & qu'il y avoit eſſuyé tant d'infortunes, qu'à peine ſçavoit-il par„ ler la langue de ſon Pays; que le Roi trouveroit, entre les autres An„ glois, des perſonnes plus propres que lui aux dignités dont il vouloit „ l'honorer; & que la plus grande faveur que Sa Majeſté pût lui accorder, „ après la liberté, étoit de lui laiſſer finir ſes jours dans ſon petit Eta„ bliſſement ". Le Seigneur Chingulai prit alors un air chagrin, & traitant toutes ſes raiſons de ridicules, il lui dit de les aller conter à l'*Adigar* (*b*). Heureuſement ce premier Miniſtre ſe trouvoit dans un embarras d'affaires, qui ne lui permirent pas de l'écouter. Quelques jours ſe paſſerent, pendant leſquels Knox obſerva de ne pas quitter la Ville, pour ne pas s'expoſer au reproche d'avoir manqué de ſoumiſſion; mais loin de ſolliciter la fortune, il rejetta les inſtances de ſes amis, ſur-tout celles de Richard Varnham, qui le preſſoit à toute heure de ſuivre ſon exemple. Enfin, demeurant inébranlable dans ſa réſolution, il retourna dans ſa terre; lorſque le ſilence du Miniſtre lui fit juger qu'on ne s'offenſeroit pas de ſon départ. Un ordre exprès du Roi le rappella bien-tôt à Candi (*i*). Il s'y rendit encore, mais pour y jouer le même rôle; & le Roi, dégoûté apparemment par ſon obſtination, lui laiſſa la liberté de ſe retirer. Rendu à lui-même, & à Rutland ſon cher aſſocié, il prit à ſon ſervice un jeune garçon, fils d'un des autres Captifs, pour tenir la place de ſon Nègre, à qui il avoit accordé la permiſſion de ſe marier. Il compte ici que ſa captivité avoit déja duré ſeize ans (*k*).

1673. Quoique ſa ſituation fût aſſez douce, le déſir de revoir ſa Patrie ne l'abandonnoit pas. Toutes les converſations qu'il avoit avec Rutland ſe bornoient à former des projets de liberté. Enfin cette paſſion ſe fortifia tellement dans leur cœur au commencement de l'année 1673, qu'ils prirent abſolument la réſolution d'expoſer leur vie pour la ſatisfaire. Comme ils ſçavoient parfaitement la langue de l'Iſle, & qu'ils avoient obtenu, par degrés, la liberté d'aller vendre leurs marchandiſes dans différentes Provinces, ils s'informèrent exactement des chemins, des poſtes gardés qu'ils avoient à paſſer, de la diſtance des Villes, & des lieux plus ou moins fréquentés. L'habitude qu'on avoit de les voir errans, fit attribuer leur curioſité à de ſimples vûes de commerce. Ils conclurent de ces informations, que la voye la plus ſûre pour leur fuite étoit la partie ſeptentrionale du Royaume, parce qu'elle étoit la moins habitée.

Projets de Knox & de Rutland pour leur liberté.

Après s'être fournis de toutes les denrées qui convenoient à leur route, ils invoquèrent la protection du Ciel pour entrer dans la partie du Pays qu'ils connoiſſoient le moins. Tous les chemins y ſont extrêmement difficiles

Ils partent ſans pouvoir s'échapper.

(*b*) Pag. 250. (*i*) Pag. 252. (*k*) Pag. 254.

ciles & embarraſſés (*l*). Ils conſiſtent dans une multitude de petits ſentiers, qui conduiſent d'une Ville ou d'un Village à l'autre, les uns dans les champs & les autres dans les bois. D'ailleurs le pays eſt ſi couvert de hayes & de buiſſons, qu'à peine y voit-on trente pas devant ſoi. Les ſentiers même y changent aſſez ſouvent, parcequ'on en ferme un grand nombre, lorſque les grains commencent à croître, & qu'on ne les ouvre qu'après la recolte. Malgré tous ces obſtacles, les deux Anglois continuèrent de marcher vers le Nord & pénetrèrent juſques dans la Province de *Neure-calava*, à trois journées du lieu d'où ils étoient partis. Mais il leur fut impoſſible d'aller plus loin, parce qu'ayant vendu toutes leurs marchandiſes, on auroit commencé à les ſoupçonner de quelque mauvais deſſein. Ils furent obligés de revenir ainſi ſur leurs traces (*m*). KNOX. 1673.

Inutilité de pluſieurs autres entrepriſes.

DEPUIS cette première entrepriſe, ils tentèrent ſept ou huit fois le même voyage, avec auſſi peu de ſuccès. Ils allèrent une fois juſqu'à *Hourly*, qui eſt à l'extrêmité du Royaume. Mais cette partie ſeptentrionale étant fort ſéche & manquant de fontaines, ils furent forcés de boire de l'eau de pluye ſi bourbeuſe, qu'en buvant, le limon s'attachoit à leur barbe. Elle étoit d'ailleurs ſi puante, qu'elle leur cauſa une fiévre violente à chaque voyage. Cependant ils tiroient quelque fruit de leurs peines, parce qu'ils apprenoient toûjours quelque choſe d'utile à leur deſſein, & qu'ils découvroient du moins les routes. Pluſieurs années ſe paſſèrent encore, pendant leſquelles ils furent arrêtés, tantôt par la ſéchereſſe, tantôt par les grandes pluyes, & par d'autres obſtacles. Mais enfin ils prirent une réſolution ſi ferme, le 22 de Septembre (*n*) 1679, qu'en partant de leur maiſon ils ne ſe propoſèrent plus que la mort ou la liberté. Knox y laiſſa un vieux Chingulai, à qui il donna quelqu'argent, comme s'il n'eut été queſtion que de lui confier le ſoin de ſon bien & de ſes beſtiaux. 1679.

Leur évaſion.

LE tems de la nuit étant le plus ſûr pour leur marche (*o*), ils partirent au commencement de la Lune, dont la lumière leur fut long-tems favorable. Ils prirent d'abord par la montagne de *Bocaul*, qui étoit ſans gardes; d'où ils ſe rendirent à *Bonder-Coos-Wat*, & de-là à *Nicavar*, dernière Ville de la Province de *Hotcourly*. Depuis cette Ville, on ne trouve aucune habitation juſqu'à *Parroa*, qui en eſt à ſeize miles, dans la Province de *Nuvecaulava*. Tout cet intervalle n'eſt qu'un Déſert, nommé *Parroa-mocolane*, rempli d'éléphans, de tygres & d'autres bêtes farouches. En arrivant à Parroa, ils réſolurent de gagner *Anarodgburro*, dernière Place du Roi de Candi, dont ils n'avoient jamais approché de plus près que de treize ou quatorze miles. Mais ils apprirent bien-tôt que le Gouverneur de la Province y envoyoit des Officiers, pour recevoir les revenus du Roi. La crainte de les rencontrer leur fit prendre un long détour, par la partie occidentale d'*Ekpoulpot*. Ils y achetèrent du fil de coton & ſe mirent à travailler, avec la précaution de vendre peu de marchandiſes, parce qu'ils en avoient beſoin, comme d'un prétexte pour continuer leur marche. Après le retour des Officiers, ils rentrèrent dans leur chemin; mais ils retombèrent

Plan de leur route.

Obſtacles qu'ils trouvent en chemin.

(*l*) *Ibid.* & ſuiv.
(*m*) Pag. 258.
(*n*) Pag. 264.
(*o*) *Ibid.* & pag. ſuiv.

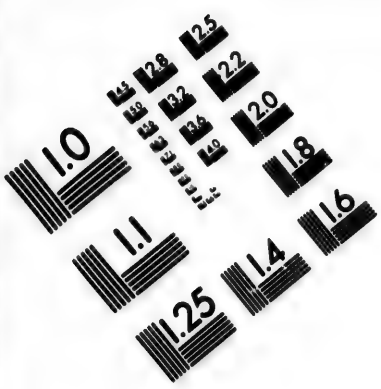

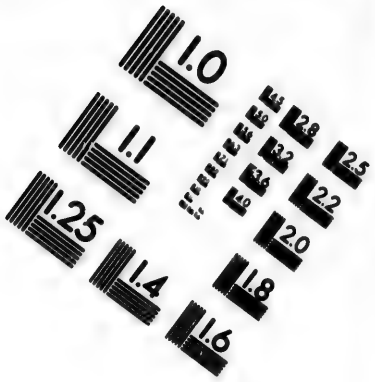

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

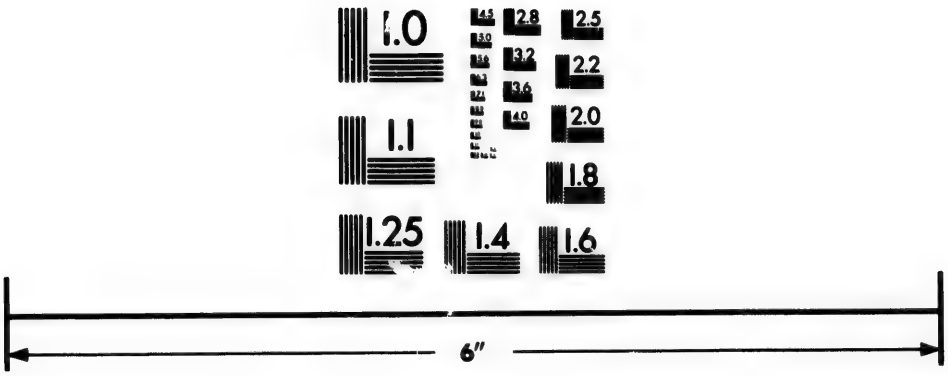

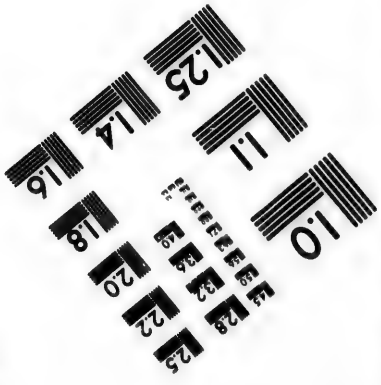

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

KNOX. 1679.

rent bien-tôt dans un autre embarras. La maiſon du Gouverneur de la Province ſe trouvoit ſur leur paſſage, dans un lieu nommé *Collicwilla*, où ce Seigneur ne demeuroit que pour obſerver les paſſans. Leur frayeur fût extréme. Cependant, après un peu de délibération, ils réſolurent de ſe préſenter hardiment chez lui, comme s'ils euſſent été munis d'une pleine autorité pour voyager. Cette témérité leur réuſſit. Ils firent quelques préſens au Gouverneur; & lui ayant montré leurs marchandiſes, pour écarter ſes ſoupçons, ils feignirent d'etre venus chercher de la chair boucannée de daims, qui eſt ordinairement fort commune dans cette Province. Ils ſçavoient, néanmoins, que la ſéchereſſe de cette année avoit rendu les daims fort rares. Auſſi le Gouverneur parut-il fâché de ne pouvoir leur en fournir; mais il leur conſeilla d'en chercher dans les Villages voiſins. Cette réponſe leur cauſa d'autant plus de joye, qu'elle leur offroit un prétexte pour s'avancer vers Anarodgburro. Il y avoit néanmoins des difficultés d'une autre nature à ſurmonter. D'anciennes informations leur avoient appris, que pour trouver des lieux habités au Nord de cette Ville, il falloit marcher deux journées entières dans des déſerts affreux, & qu'enſuite on entroit dans un Pays habité par des Malabares, indépendans du Roi de Candi & des Hollandois. Ils appréhendoient de tomber entre les mains de ces peuples, qui étoient alliés du Roi, & qui ne pouvoient manquer de les reconnoître pour des fugitifs en les voyant ſortir de ſes Etats. Malgré la force de cet obſtacle, ils remirent à déliberer ſur leur conduite lorſqu'ils auroient paſſé Anarodgburro; & ne penſant qu'à profiter de la confiance du Gouverneur, ils firent deux ballots de leurs marchandiſes, dans l'un deſquels ils mirent ſecrétement ce qu'ils avoient de moins précieux. Ils prièrent ce Seigneur de ſouffrir qu'ils laiſſaſſent cette partie de leur bien dans ſa maiſon, juſqu'à leur retour. C'étoit une ſorte de caution volontaire, qu'ils crurent capable de prévenir tous les doutes. Ils affectèrent encore de ne marquer aucun empreſſement pour leur départ.

Inſulaires indépendans du Roi & des Hollandois.

Comment Knox & Rutland trompent un Gouverneur.

ENFIN, le Ciel leur ayant fait ſurmonter quantité d'autres obſtacles, ils ſe mirent en chemin ſans guide, & traverſèrent d'abord une épaiſſe forét, où ils eurent le bonheur de ne pas s'égarer. Enſuite ils trouvèrent une petite rivière, nommée *Malwat-oya*. Leur première idée fut qu'allant ſe jetter vraiſemblablement dans la Mer, elle pouvoit ſervir à leur faire trouver facilement les Côtes. Mais la crainte que ce chemin ne fût trop long, leur fit remettre à le prendre lorſqu'ils auroient perdu l'eſpérance d'arriver à Anarodgburro. Ils continuèrent de marcher avec ſi peu de détour, qu'ils y arrivèrent heureuſement. C'eſt moins une Ville qu'un territoire (*p*), auquel les Chingulais donnent auſſi le nom de *Neurwaug*. Knox le regarde comme la plus grande plaine de l'Iſle de Ceylan. Le centre eſt occupé par un étang d'un mile de longueur, environné de bois & de quantité de hameaux, dont les habitans ſont des Malabares, qui parlent un langage différent de celui de Candi. On n'apperçoit leurs habitations que de fort près. En entrant dans cette plaine, les deux Anglois furent quelque tems incertains du chemin qu'ils devoient ſuivre. Mais ils entendirent le chant d'un

Ils arrivent à Anarodgburro.

(*p*) Pag. 276.

d'un cocq, qui leur fit juger qu'ils touchoient à quelque lieu habité. Ils ne balancèrent point à s'y rendre, avec autant de hardieſſe que s'ils euſſent connu le Pays (*q*). KNOX. 1679.

AUSSI-TÔT qu'ils ſe furent approchés des maiſons, ils s'aſſirent ſous un arbre & déployèrent leurs marchandiſes. Le peuple étant accouru à ce ſpectacle, ils ſe virent environnés d'une foule d'habitans, dont ils ne pouvoient ſe faire entendre. Cependant ils furent abordés par un vieillard, qui parloit la langue des Chingulais, & qui leur fit diverſes queſtions. Ils donnèrent tant de vraiſemblance à leurs réponſes, que joint à l'étalage de leurs marchandiſes, elles les firent paſſer pour des Marchands. Ils ajoûtèrent qu'avec le deſſein de vendre, & la permiſſion du Gouverneur de Colliwilla, ils cherchoient l'occaſion d'acheter de la chair boucanée. Le Chef du canton, auquel ils furent préſentés, parut ſatisfait de cette explication. Dans la joye qui ſe répandit parmi les habitans, on leur donna une vieille maiſon pour leur retraite, & les principaux s'engagèrent à leur fournir, dans quelques jours, autant de chair qu'ils en pourroient emporter. Ils profitèrent du délai qu'on leur demandoit, pour ſe procurer adroitement des informations. Ayant appris la route de *Jafnapatan*, qui eſt un Port des Hollandois dans la partie ſeptentrionale de l'Iſle (*r*), ils jugèrent que le même chemin devoit conduire à *Manaar*, autre Place maritime de leur dépendance, à deux ou trois journées d'Anarodgburro. Rien ne pouvoit mieux s'accorder avec leurs déſirs. Mais ſur quelques objections, qu'ils tirèrent exprès de la ſûreté du Pays, leur Interprète ajoûta que les paſſages étoient continuëllement gardés. Cet éclairciſſement leur fit abandonner un projet dont le ſuccès leur avoit paru certain. Ils ſe virent forcés de revenir à celui de ſuivre la rivière de Malwat-oya, qu'ils avoient laiſſée derrière eux (*s*); C'étoit le ſeul moyen de ſe dégager du traité qu'ils avoient conclu pour la chair de daim, en perſuadant aux habitans qu'ils vouloient retourner à Colliwilla & revenir avec leurs marchandiſes; ſans compter que s'ils avoient le malheur de rencontrer quelques Chingulais, ils ne devoient pas craindre qu'on eût de la contradiction à leur reprocher dans leurs vûes & dans leurs diſcours. Ils firent goûter heureuſement, à leurs hôtes, les raiſons qui les obligeoient de partir; & prenant des proviſions pour dix jours, ils ſe mirent en chemin un Lundi, 12 d'Octobre (*t*). Ils s'étoient munis de quantité de choſes néceſſaires, telles que deux grandes feuilles de *Tallipot*, qui pouvoient leur ſervir de tentes & les mettre à couvert de la pluye; des fuſils, pour allumer du feu; une peau de daim coupée en morceaux, pour garantir leurs jambes des épines, en traverſant les bois; une petite hache au bout d'un bâton, & de grands couteaux pendus à leur ceinture, pour ſe défendre des tygres & des ours. A l'égard des éléphans, il n'y a pas d'autre moyen, pour s'en garantir, que de les éviter par la fuite (*v*).

Ils y ſont bien reçus, mais ils ne peuvent paſſer plus loin.

Parti qu'ils prennent.

Leurs préparatifs pour prendre une autre route.

UN Lecteur, attaché à ce récit par tant de circonſtances intéreſſantes, trou-

(*q*) Pag. 277.
(*r*) Pag. 281.
(*s*) Pag. 283.
(*t*) Pag. 285.
(*v*) Pag. 286.

KNOX. 1679.

trouvera plus de plaiſir encore à ſuivre l'Auteur dans ſes propres expreſſions, & ſa curioſité ne ſera que s'échauffer pour le dénoûment. C'eſt donc Knox même, qui va expoſer le reſte de ſes avantures juſqu'à Manaar.

Ils ſuivent les bords d'une rivière, dans l'eſpérance d'arriver à la mer.

NOUS arrivâmes (*x*) vers quatre heures du ſoir à un mile de la Rivière, dont nous étions réſolus de ſuivre les bords. Il nous vint à l'eſprit qu'on pouvoit avoir ſuivi nos traces, pour s'aſſurer ſi nous retournions à Colliwilla. Dans cette crainte, nous nous aſſîmes près d'un rocher, ſur le grand chemin, où nous attendîmes la nuit; & pour n'être pas ſans excuſes, l'un de nous devoit feindre de s'être trouvé mal & d'avoir été forcé de s'arrêter. Nous ne vîmes paroître perſonne. Auſſi-tôt que le Soleil fût couché, nous quittâmes le grand chemin, & nous nous jettâmes dans le bois qui bordoit la Rivière; mais craignant toûjours que nôtre marche ne fût découverte, nous eûmes la précaution d'y entrer en marchant à reculons ſur le ſable.

Peines qu'ils ont à ſouffrir.

L'obſcurité nous ſurprit bientôt & fut redoublée par la pluye; de-ſorte que nous fûmes obligés de tendre nos tentes & de faire du feu, pour attendre le lever de la Lune. Nous prîmes quelques rafraîchiſſemens; après quoi nous étant couvert les pieds & les jambes de cuir de daim, nous recommençâmes à marcher au clair de la Lune. Mais l'épaiſſeur des arbres, qui rendoit la lumière très-foible, ne nous permit de marcher que trois ou quatre heures. Nous rencontrâmes un éléphant, que nous nous efforçâmes inutilement de faire fuir. Il demeura ferme dans nôtre paſſage; ce qui nous obligea d'allumer du feu entre quelques arbres, pour attendre que cette terrible bête ſe fût éloignée. Au lever du Soleil, nous ne découvrîmes autour de nous qu'un affreux déſert, dont la vûe nous perſuada, que ce lieu n'avoit jamais eu d'habitans, & que nous commencions à nous éloigner de ceux que nous avions appréhendé de rencontrer. Cette idée nous fit croire

Fauſſes allarmes.

que nous pouvions marcher en ſûreté pendant le jour. Mais nous fûmes bien-tôt détrompés, lorſqu'en ſuivant la Rivière, qui ſerpentoit vers le Nord, nous nous trouvâmes tout-d'un-coup au milieu de quantité de hameaux, que l'épaiſſeur des bois nous avoit empêché de découvrir. Nôtre frayeur augmenta beaucoup, à de grands cris que nous entendîmes autour de nous (*y*). Le bois étoit ſi clair que nous ne pouvions eſpérer d'y être cachés long-tems, & le parti de retourner ſur nos pas nous paroiſſoit encore plus terrible. Dans cette conſternation, nous apperçûmes un arbre, dont la groſſeur extraordinaire nous fit juger qu'il étoit creux. Il l'étoit effectivement, & nous y trouvâmes une retraite aſſez ſpacieuſe pour nous y enfoncer juſqu'au ſoir. L'obſcurité nous étant redevenue favorable, nous traverſâmes un grand chemin, pour retourner au bord de la Rivière. Cependant les mêmes cris continuoient toûjours, & nous firent douter ſi les habitans ne nous donnoient pas la chaſſe. Mais des éléphans, qui briſoient les branches entr'eux & nous, ſervirent à nous raſſurer, parce qu'il n'y avoit pas d'apparence que des hommes euſſent la hardieſſe d'avancer, tandis que ces fiers animaux nous tiendroient lieu de rempart; & nous jugeâmes bien-tôt, avec plus de vraiſemblance, qu'ils ne faiſoient ce bruit que pour éloigner les bêtes ſauvages de leurs champs. Auſſi dreſſâmes-nous nos tentes

(*x*) *Ibid.* & pag. ſuiv.

(*y*) Pag. 291.

tes sur le bord de l'eau, où nous dormîmes d'un sommeil tranquille jusqu'au lever de la Lune. Tout le reste de la nuit fut employé à sortir du Pays des *Insulaires apprivoisés*; c'est le nom qu'on leur donne, pour les distinguer des Sauvages (*z*), qui habitent les bois par lesquels nous devions passer. Nos craintes, en approchant de ces barbares, étoient d'une autre nature. Mais la Providence veilloit sur nous; car nous les trouvâmes partis des lieux que nous avions à traverser. Il n'y restoit que quelques femmes, dont nous entendîmes les voix d'assez près pour distinguer leur sexe. La saison des pluyes rappelloit cette farouche Nation dans ses déserts, d'où elle ne sortoit que pendant la sécheresse, pour s'approcher de la Rivière. KNOX. 1679.

Nous commençâmes alors à marcher avec moins d'inquiétude & sans attendre les ténèbres, en continuant de suivre la Rivière, qui nous retardoit souvent par ses détours. Quelquefois les chemins étoient assez commodes; mais le plus souvent il nous falloit traverser des ronces, qui nous déchiroient les bras & le visage. Plus nous nous imaginions avancer vers la Mer, moins nous trouvions d'eau dans la Rivière; & pour augmenter nôtre embarras, nous en rencontrions d'autres, qui n'avoient pas une goutte d'eau, & qui s'unissant à la nôtre nous faisoient douter du chemin. Chaque moment nous offroit des daims, des ours & des bufles, qui prenoient la fuite à nôtre vûe. Nous commençâmes à ne plus rencontrer d'éléphans, mais la Rivière étoit remplie d'alligators (*a*) & de rochers. On voit en divers endroits, sur ses bords, quantité de gros piliers de pierre, qui paroissent avoir servi à soutenir quelque édifice. Je remarquai même des traces de divers ponts (*b*), dont je ne saurois m'imaginer quelle avoit pû être l'utilité, dans un lieu désert qui n'a jamais été propre au Commerce.

Ils se rassurent, mais sont déchirés par les ronces.

Anciens monumens qu'ils rencontrent.

Le Jeudi, après-midi, nous passâmes une Rivière, qui se nomme *Coronda-oya*. Elle fait la dernière séparation des terres du Roi & de celles des Malabares, dont nous n'avions pas cessé de suivre les limites. Il nous fût impossible ici de pénétrer plus loin dans les bois, à cause des épines & des buissons dont ils sont remplis. Mais comme on pouvoit marcher à pied sec le long de la Rivière, nous fîmes plus de chemin que nous n'en avions encore fait pendant le jour. Le Vendredi, entre neuf & dix heures du matin, nous observâmes des traces d'hommes sur le sable. C'étoit une marque certaine que le Pays étoit habité. Mais nous sçavions que ces habitans du Nord, quoique Malabares & Tributaires des Hollandois, avoient plus d'inclination pour le Roi de Ceylan que pour les Etrangers. Il ne nous paroissoit pas impossible qu'ils ne nous renvoyassent à ce Prince, & nous étions occupés de cette crainte, lorsque vers trois heures après-midi nous apperçûmes, dans un détour, deux Bramines (*c*), assis sous un arbre, qui faisoient bouillir du riz à trente pas de nous. Quoique leur frayeur parût égale à la nôtre, peut-être aurions-nous pris la fuite, si nous n'eussions appréhendé qu'ils ne fûssent armés d'arcs & de fléches, ou qu'ils ne soulevassent le Pays contre nous. Après les avoir considérés un moment, nous avançâmes vers eux d'un air soumis, & nous leur demandâmes en langue Chin-

Ils arrivent dans un canton habité.

Leur embarras pour se faire entendre.

(*z*) Pag. 293.
(*a*) Pag. 295.
(*b*) *Ibidem.*
(*c*) Pag. 299.

KNOX. 1679.

Chingulaiſe la liberté de nous approcher davantage. Ils ne nous entendoient pas; & nous ayant parlé en Malabare, qui ne nous étoit pas moins inconnu, nôtre embarras auroit duré long-tems, ſi nous n'avions pris le parti de nous expliquer par des ſignes. Ils nous répondirent de même, & nous firent entendre qu'ils nous recevroient volontiers, ſi nous mettions bas nos longues haches. Nous arrivâmes près d'eux, en levant les mains au Ciel, & nous leur montrâmes nos playes qui étoient encore ſanglantes. Enfin l'expreſſion de nôtre douleur & de nos béſoins fût ſi vive, qu'elle nous attira leur compaſſion. Ils levoient de tems en tems les yeux, en s'écriant *Tombrane*, qui ſignifie *Dieu* dans la langue Malabare. Après nous être un peu raſſurés mutuëllement, ils nous firent ſigne d'aller reprendre nos haches. Enſuite ils nous offrirent du riz & des herbes bouillies, & nous leur donnâmes en échange un morceau de tabac, dont ils parurent faire beaucoup de cas. Nous leur propoſâmes de nous conduire au Fort des Hollandois. Ils nous refuſèrent ce ſervice, & nous firent entendre que nous étions hors de danger. Mais leur ayant montré en argent la valeur de cinq ſchellings, l'un d'eux les prit, & ſe mit à marcher devant nous, ſans attendre ſon Compagnon. Cependant nous fumes étonnés qu'après avoir fait un mile, il ſe diſpoſa tranquillement à nous quitter. Comme il ne nous reſtoit plus d'argent, nous lui donnâmes un bonnet & un couteau, pour leſquels il alla un mile plus loin, en renouvellant ſes ſignes, pour nous faire connoître qu'il ne reſtoit rien à craindre. Il nous auroit été facile d'employer la force pour nous faire rendre ce qu'il avoit reçu de nous, ou pour nous faire conduire ſur les terres des Hollandois; mais dans la crainte qu'il ne ſoulevât contre nous le voiſinage, nous prîmes le parti de lui dire adieu avec beaucoup d'honnêteté (*d*). Nous continuâmes de marcher une heure ou deux. Le ſoir, ayant allumé un grand feu, pour épouvanter les éléphans qui ſont en grand nombre dans ces bois, nous paſſâmes la nuit ſous nos tentes.

Ils ſont trompés par un Malabare.

Leur arrivée ſur les terres des Hollandois.

LE lendemain, à la pointe du jour, il fallut ſuivre encore la Rivière & continuer pendant deux heures une marche fort incertaine. Mais nous touchions à la fin de nos miſères. Un homme que nous rencontrâmes ſeul, & que nous interrogeâmes en Chingulai, nous répondit, dans la même langue, qu'il appartenoit aux Hollandois, & que nous étions ſur leurs terres, à ſix miles ſeulement du Fort de *Sarepa*. Nôtre joye fût ſi vive, qu'après lui avoir dit ſans précaution, que nous nous étions ſauvés de Candi (*e*), nous lui promîmes une groſſe récompenſe pour nous conduire promptement au Fort. Mais il s'en excuſa froidement, ſur des affaires preſſantes qui l'appelloient d'un autre côté, & nous demeurâmes dans la crainte d'avoir commis une imprudence. Cependant il nous conſeilla de quitter la Rivière, & d'aller droit aux habitations, où nous trouverions des guides. Le ſeul nom du Fort nous avoit animés d'un tel courage, que ſans conſulter plus long-tems la prudence, nous nous jettâmes dans la première route qu'il nous montra. Elle étoit coupée par quantité d'autres chemins, qui nous firent errer long-tems avec beaucoup de fatigue. Nous commencions à nous croire trompés, & le chagrin nous fit aſſeoir ſous un arbre. Une demie heure après, nous vîmes

(*d*) Pag. 301 & ſuiv.

(*e*) Pag. 303 & ſuiv.

vîmes paſſer trois Malabares, dont l'un ſçavoit un peu de Portugais. Sans parler de Candi, ni de tout ce qui pouvoit s'oppoſer encore à nôtre impatience, nous lui dîmes que nous étions Hollandois, & nous lui offrîmes un petit préſent pour nous mener au premier Village. Il nous y procura un autre guide, qui nous conduiſit juſqu'au Fort de Sarepa, où nous arrivâmes le Samedi 18 d'Octobre, après dix-neuf ans & ſix mois d'eſclavage (*f*). KNOX. 1679.

KNOX ſemble ici reſpirer, & prend enſuite un ton plus libre pour ſe louer de l'accueil qu'il reçut des Hollandois. Leur ſurpriſe fût d'abord extrême, parce qu'ils n'avoient jamais vû d'Européens qui ſe fuſſent encore échapés de Ceylan. Les deux Anglois furent traités avec toutes ſortes de politeſſes, & conduits dès le lendemain ſous une eſcorte, à Manaar, où le Commandant du Château ne les reçut pas moins civilement. Il les retint l'eſpace de dix jours, pendant leſquels il ne manqua rien à la douceur de leur ſituation. De-là ils furent tranſportés dans une barque à la rade de *Colombo*, & pluſieurs Anglois qui étoient établis dans cette Ville, s'empreſſèrent de les venir féliciter de leur délivrance. On leur fournit de l'argent & des habits. Le Gouverneur, qui étoit fils de M. *Ryklof Van Goens* (*g*), Général de Batavia (*h*), & qui devoit y retourner bien-tôt, leur offrit de les y mener avec lui. Knox auroit ſouhaité de pouvoir paſſer au Fort Anglois de Saint-Georges; mais n'eſpérant pas d'en trouver l'occaſion, il conſentit à s'embarquer pour Batavia (*i*). Pendant le ſéjour qu'il fit à Colombo, il écrivit aux Captifs Européens de Ceylan, pour leur marquer la route qu'il avoit tenue dans ſa fuite, & leur conſeiller de la prendre lorſqu'ils ſe détermineroient à ſuivre ſon exemple. Il laiſſa ſa lettre au nouveau Gouverneur de Colombo, qui lui promit de la faire remettre aux Anglois de Candi, mais qui le pria de permettre auparavant qu'elle fût traduite en Hollandois, afin qu'elle pût être utile aux priſonniers de ſa Nation (*k*). Ils ſont bien reçus, & menés de Manaar à Colombo.

L'AUTEUR, occupé juſqu'à préſent de lui-même & des autres Captifs Anglois, n'obſerve qu'à la fin de ſon récit, qu'on pouvoit compter, dans les Etats du Roi de Ceylan, cinquante ou ſoixante Hollandois, entre leſquels il y avoit des Ambaſſadeurs, des priſonniers de guerre, des fugitifs, & des malfaiteurs qui s'étoient ſauvés des mains de la Juſtice. Il nous apprend (*l*) que ce Prince, qui ſe nommoit *Radja Singa*, loin d'être porté par un mouvement de haine à retenir les Européens, avoit pour eux une véritable eſtime & ne penſoit qu'à ſe les rendre utiles en les attachant à ſon Pays. Les Ambaſſadeurs mêmes n'obtenoient pas facilement la liberté de quitter ſa Cour. Knox en vit cinq Hollandois, qui furent retenus ſucceſſivement, & deux ſeulement qui furent renvoyés. Le premier s'étoit rendu à Candi, avant la révolte dont Knox fût témoin, & ne quitta pas cette Ville pendant le tumulte des armes. Le Roi, qui s'étoit retiré dans la montagne de *Gauluda*, le fit amener près de ſa perſonne & lui donna des gardes pour l'obſerver. D'autres ordres l'ayant retenu dans ce lieu après la guerre, une femme Chin- Eclairciſſement ſur les Hollandois priſonniers à Ceylan.

Etrangers Ambaſſadeurs des Hollandois.

(*f*) Pag. 305.
(*g*) Knox le nomme mal *van Cors*. R. d. E.
(*h*) Pag. 312.
(*i*) Pag. 316.
(*k*) Pag. 317.
(*l*) Pag. 349.

KNOX. 1679. Chingulaiſe, qui avoit quelques mécontentemens domeſtiques, ſe retira chez lui. Elle avoit de l'eſprit & de la beauté. L'Ambaſſadeur en devint paſſionément amoureux. Mais ne pouvant obtenir ſes faveurs, il écrivit au Roi & lui promit d'embraſſer ſon ſervice, s'il vouloit obliger cette femme à le traiter avec plus de complaiſance. Ce Prince, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour le retenir, accepta ſes offres. Il le fit venir à la Cour avec ſa maîtreſſe, il lui donna un logement magnifique, & fournit libéralement à ſa dépenſe. Mais après lui avoir laiſſé paſſer une nuit avec la Chingulaiſe, il la lui fit enlever le lendemain. Cependant ſes bienfaits diminuèrent ſi peu, qu'il le créa Surintendant de ſes édifices & de ſes forges, avec la permiſſion de faire ſa demeure dans la Capitale. Quelque tems après, ce nouveau Courtiſan eut l'imprudence de donner avis au Gouverneur Hollandois d'*Arrundery*, que les Chingulais avoient réſolu d'attaquer ce Fort. Sa lettre fut interceptée & remiſe au Roi, qui après lui avoir reproché ſa perfidie, l'envoya au ſupplice ſans vouloir écouter ſes juſtifications (*m*) (*n*).

Fermeté ſingulière d'un Ambaſſadeur.

LE ſecond Ambaſſadeur Hollandois ſe nommoit Henri *Drake*, & fut envoyé à Candi en 1664. Knox fait l'éloge de ſon caractère. Le Roi, qui ne reconnut pas moins ſon mérite, le retint juſqu'à ſa mort, après laquelle il fit tranſporter ſon corps à Colombo dans un palanquin, avec des complimens aux Hollandois ſur la perte d'un homme qu'ils devoient regréter. En 1670, il en vint un autre, chargé d'une commiſſion particulière pour affermir la Paix. Le Roi le combla d'honneurs & le fit vêtir à la Chingulaiſe; faveur dont on ne connoît pas d'autre exemple. Mais elle n'empêcha pas qu'il ne demeurât long-tems ſans rien obtenir. Son humeur étoit impatiente. Il fit demander pluſieurs fois ſon congé, qui fut différé de jour en jour. Enfin, choqué de ce retardement, il déclara que ſi ſon prédéceſſeur étoit mort en femme, il étoit réſolu de mourir en homme de cœur. On avoit peine à comprendre le ſens de cette ménace, lorſqu'un jour, ayant pris ſes armes, il ſe rendit à la porte du Palais. Là, ôtant ſon chapeau & faiſant une profonde révérence, comme ſi le Roi eut été préſent, il prononça un compliment & remercia Sa Majeſté de l'honneur qu'elle lui avoit fait. Enſuite il partit courageuſement, ſuivi de quelques Nègres qui le ſervoient. On s'imagina que le Roi donneroit des ordres pour le faire arrêter, & qu'il le puniroit de ſon audace. Mais ſoit qu'il conçût de l'admiration pour une action ſi ferme, ou qu'il eût d'autres raiſons de ſe modérer, il lui laiſſa la liberté de continuer ſa route, & le fit même eſcorter par un Seigneur de ſa Cour juſqu'aux terres des Hollandois (*o*).

[CE.

(*m*) Pag. 341 & ſuiv.

(*n*) Dans un *Memoire* du Sr. Ryklof *Van Goens*, le Père, Gouverneur de Ceylan, en date du 26 Decembre 1663, il eſt dit, qu'entre pluſieurs Ambaſſadeurs de diverſes Nations que le Roi détenoit à ſa Cour, il en avoit fait aſſaſſiner un des Hollandois, nommé François *Has*, dont il ne nous apprend pas le crime. Valentyn, ſans nommer cet Ambaſſadeur, qui doit cependant être le même, s'accorde avec Knox ſur la cauſe de ſa diſgrace. Mais il ne parle point de ſes autres avantures. R. d. E.

(*o*) On ne trouve point ſon nom dans Valentyn. Auſſi n'a-t'il fait que copier Knox. Il ajoûte ſeulement, que cet Ambaſſadeur, voyant quelques Captifs Anglois à la porte du Palais, de laquelle il venoit de prendre ſi plaiſamment congé, leur avoit encore donné pour boire. R. d. E.

[Celui qui vint enſuite ſe nommoit *Jean Baptiſte*, Courtiſan adroit, & dont le Roi faiſoit une eſtime toute particulière. Jamais ce Monarque n'avoit témoigné tant de bontés à un Miniſtre. Il lui donna des eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, fournit ſa maiſon de tout le néceſſaire, & n'épargna ni ſoins ni careſſes pour adoucir l'amertume d'une captivité honorable (*p*). Le dernier Ambaſſadeur Hollandois qui arriva à Candi du tems de l'Auteur, avoit amené un lion, dont il vouloit faire préſent au Roi, qui le trouvant trop jeune & peu conforme à l'idée qu'il s'en étoit formé, relégua l'Ambaſſadeur & ſon lion dans la Province d'*Oudipollat*, à vingt miles de la Cour (*q*). Au bout de quelque-tems, cet Ambaſſadeur, ennuyé de ſa priſon, entreprit de s'évader; mais ayant été repris, le Roi ordonna qu'on le tranſportât dans la Ville, où il fût logé dans une maiſon aſſez éloignée du Palais. D'abord il crut que c'étoit pour lui accorder audience; mais voyant que le tems ſe paſſoit ſans qu'on ſongeât à lui, il réſolut de ſe préſenter devant le Roi, à quel prix que ce fût. En effet, un jour s'étant échapé, il prit hardiment le chemin du Palais. Ses Gardes, qui ſurvinrent un moment après, l'empêchèrent d'exécuter ſon deſſein. Le Roi informé de ſa témérité, lui fit commander, ſous peine de la vie, de retourner promptement chez lui (*r*), où il demeura encore pendant pluſieurs ſemaines, déſeſperé du mauvais ſuccès de ſon Ambaſſade, qui aboutit enfin à avoir une fois audience; mais ſans jouïr de la liberté de s'en aller.]

Knox. 1679.

Audace moins heureuſe d'un autre.

Knox, qui, dans le cours de ſon Journal, n'a pas moins négligé les Captifs François que les Hollandois, raconte ici qu'en 1672 (*s*), quatorze gros Vaiſſeaux François étant arrivés dans l'Iſle de Ceylan, pour y établir un Commerce, M. de *la Haye*, Amiral de cette Flotte, mouilla au Port de *Cottiar*, d'où il envoya trois de ſes gens à la Cour de Candi. Le Roi les traita magnifiquement. Il leur fit préſent à chacun d'une chaîne d'or, d'une épée damaſquinée & d'un beau fuſil. Sa réponſe n'étant pas moins favorable, l'Amiral encouragé par de ſi belles eſpérances, prit le parti de laiſſer à Candi un Ambaſſadeur en chef, avec ſix autres François, pour réſider dans cette Cour juſqu'au retour de la Flotte, qui devoit aller trafiquer dans d'autres lieux. Avant ſon départ, le Roi la fit pourvoir de toutes ſortes de proviſions. Il permit aux François de bâtir un Fort dans la baye, & leur accorda même des ſécours pour ce travail. L'Amiral après y avoir mis une garniſon, & s'être engagé par ſon Ambaſſadeur, à retourner bientôt, fit route vers les Côtes de Coromandel. On ne le revit plus; & lorſqu'on eût perdu l'eſpérance de le revoir, les Hollandois ſe rendirent maîtres de

Pluſieurs François captifs dans l'iſle de Ceylan.

A quelle occaſion.

(*p*) Elle duroit encore en 1685, c'eſt-à-dire depuis près de quatorze ans.

(*q*) Valentyn dit ſeulement ſix à ſept miles.

(*r*) Le Roi, ſuivant Valentyn, commanda d'abord qu'on le retint, juſqu'à nouvel ordre, au milieu de la rue où il avoit été arrêté; ce qui fut exécuté avec tant de rigueur, que le pauvre Ambaſſadeur ſe vit contraint de reſter ainſi debout ſur la même place, pendant trois jours conſécutifs, avant que la permiſſion vint de le reconduire dans ſa maiſon. Depuis l'audience qu'il eût du Roi, quelques-tems après, on n'a pas pû ſe procurer d'autres éclairciſſemens ſur le ſort de cet Ambaſſadeur. Il ſe nommoit *Bucquoy*, & avoit été envoyé le 24 Mars 1677.

(*s*) Pag. 351.

KNOX. 1679.

de ſon Fort. Quelques-uns croyent, remarque Knox (*t*), qu'il périt dans une tempête, & d'autres, qu'il fut coulé à fond par les Hollandois. Mais il n'eſt queſtion ici que de l'Ambaſſadeur & de ſa ſuite.

Ambaſſade Françoiſe vers le Roi de Ceylan.

IL partit de Cottiar à cheval, ſans avoir donné avis de ſa marche à la Cour. Cependant le Roi n'eut pas plutôt appris qu'il étoit en chemin, que lui ayant fait préparer une maiſon à Candi, il envoya au-devant de lui quelques-uns de ſes principaux Officiers pour l'y conduire. L'Ambaſſadeur fit ſon entrée à cheval, malgré le ſoin qu'on eut de lui repréſenter qu'il bleſſoit l'uſage du Pays, & que le Roi pourroit s'en offenſer. Il n'en fut pas traité moins civilement. Pendant quelques jours, ſa maiſon fut entretenue aux dépens de la Cour; & lorſqu'on le vint prendre pour ſa premiére audience, il y fut conduit avec beaucoup de cérémonie par les principaux Seigneurs. Le Roi ne donne ſes audiences aux Etrangers que la nuit. On les introduit dans une ſalle, où ils attendent qu'il les faſſe appeller. Le nouveau Miniſtre, comptant apparemment trop ſur le retour de la Flotte Françoiſe, ou moins prudent qu'il ne convenoit à ſon caractère, s'impatienta d'attendre une heure ou deux, & s'imagina qu'on ne l'avoit amené que pour lui faire affront. Dans cette idée, il ſortit bruſquement & reprit le chemin de ſon hôtel. On voulut le retenir. Cet obſtacle acheva de le mettre en fureur. Il porta la main ſur la garde de ſon épée, & l'on fut contraint de le laiſſer paſſer.

Imprudence de l'Ambaſſadeur.

Son triſte ſort.

LE Roi fut ſi choqué de cette hardieſſe, qu'il donna ordre auſſi-tôt que l'Ambaſſadeur & tous les François de ſa ſuite fuſſent [battus &] enfermés dans une étroite priſon. Ils furent déſarmés & chargés de chaînes. Cependant on repréſenta au Roi que les gens de la ſuite étant domeſtiques, avoient été obligés d'obéir aux ordres de leur Maître. Ils obtinrent la liberté, & l'Ambaſſadeur demeura ſeul dans les fers, qu'il porta plus de ſix mois. Sa grace ne fut accordée qu'à l'interceſſion de la plûpart des Grands: encore ne ceſſa-t-il point d'être regardé comme priſonnier; & ſes gens, chagrins de la miſére où il les avoit plongés, l'abandonnèrent à ſon humeur impérieuſe, pour ſe procurer dequoi vivre par leur induſtrie. Knox en avoit connu trois, dont l'un ſe nommoit *Du Pleſſis*, & un autre *Blame*; mais le nom du troiſiéme étoit échappé à ſa mémoire. Le Roi les chargea tous trois du ſoin de ſon plus beau cheval, en qualité de ſes Ecuyers. Malheureuſement pour eux, ce cheval étant mort peu de tems après, il accuſa leur négligence, ſans vouloir prêter l'oreille à leurs excuſes. Du Pleſſis & Blame furent relégués dans les montagnes. La jeuneſſe du troiſiéme le fit traiter avec plus d'indulgence.

Diviſions des François.

UN peu avant le départ de Knox, ce Prince entreprit de réconcilier l'Ambaſſadeur & ſes gens. Les ayant fait aſſembler tous, il leur dit (*v*), „ Que

(*t*) Pag. 353. Knox étoit mal inſtruit, car on verra, dans ce Tome, la Relation du Voyage de M. de la Haye & ſon retour (1).

(*v*) Pag. 358.

(1) Il n'étoit guères mieux informé des circonſtances de l'expédition de cet Amiral à Ceylan, comme on le fera remarquer ci-deſſous. R. d. E.

„ Que l'inimitié étoit ſcandaleuſe entre des gens d'une même Nation, dans „ un Pays étranger où toutes ſortes de raiſons les obligeoient de bien vi- „ vre enſemble; que s'ils aimoient Dieu, leur Roi, & lui-meme, qui n'a- „ voit pour eux que des ſentimens de bonté, ils renonceroient à leurs hai- „ nes mutuelles; enfin, qu'il leur conſeilloit de ſe rejoindre enſemble dans „ le même logement & d'éviter à l'avenir tous les ſujets de diviſion". Cet avis étoit un ordre, auquel ils furent obligés d'obéir. Ils ſe rendirent tous chez l'Ambaſſadeur, où ils furent traités aux dépens du Roi. Mais après le repas ils ſe retirèrent, auſſi irrités que jamais contre ce Miniſtre, dont la fierté leur étoit inſupportable. KNOX. 1679.

KNOX les ayant laiſſés dans cet état, ſe crut obligé, après ſon retour en Angleterre, d'écrire la Lettre ſuivante à l'Ambaſſadeur de France à la Cour de Londres (x). „ M. Je prens la liberté de mander à Vôtre Ex- „ cellence qu'ayant été près de vingt ans priſonnier dans l'Iſle de Ceylan, „ j'y ai connu un Ambaſſadeur de France & quelques perſonnes de ſa ſuite. „ Ils ſont au nombre de huit. M. De la Haye étant arrivé avec ſa Flotte, „ en 1672, dans le Port de *Cottiar* ou de *Trinquemale*, envoya ces Meſſieurs „ au Roi du Pays, qui les retient dans un dur eſclavage. Comme je ſçai „ qu'il leur eſt impoſſible d'écrire en Europe, la compaſſion que m'inſpire „ leur état me porte à vous ſupplier d'en donner avis à leurs amis. J'igno- „ re le nom de leur Chef; mais je connois un de ſes parens qui ſe nomme „ *De Serle*, & MM. *Du Pleſſis* & *De la Roche*, Gentilshommes de ſa ſui- „ te" (y). L'Ambaſſadeur de France, après avoir reçu cette Lettre, eut un entretien avec Knox, qui lui donna d'autres éclairciſſemens. Mais il reſte à ſçavoir quel effet ils ont produit. L'Auteur ajoûte qu'avec ce petit nombre d'Européens, il y avoit dans l'Iſle de Ceylan un Jéſuite Portugais, nommé le Pere *Vergonce*, qui y mourut fort âgé & très-eſtimé du Roi. Un jour que ce Monarque le preſſoit de quitter ſa robbe, qui étoit en piè- ces, & de s'attacher à ſa perſonne; il lui répondit courageuſement; „ Qu'il ſe glorifioit plus de ce vieil habit & du nom de Jeſus-Chriſt, que „ de tous les honneurs qu'on pouvoit lui préſenter". Ce témoignage eſt glorieux pour un Jéſuite, dans la bouche d'un Anglois (z). Compte que l'Auteur rend de l'état des François de Ceylan à l'Ambaſſadeur de France à Londres.

MAIS ne perdons pas Knox de vûe, juſqu'à la fin de ſes Voyages. Les Hollandois profitèrent de ſon ſéjour à Colombo, pour tirer de lui quantité d'é- Retour de l'Auteur par Batavia.

(x) Pag. 359.

(y) Cet Ambaſſadeur, dont Knox ignoroit le nom, que Mr. Prevoſt ne ſçait pas non plus, s'appelloit Mr. *Laiſne de Nanclars de Lanerolle*, Gentilhomme d'une Famille très-diſtinguée de France, mais Reformé & pour cette raiſon peu aimé du Roi ſon Maître, de la part de qui il étoit pourtant *expreſſément* envoyé à l'Empereur de Ceylan. Deux lettres écrites de ſa propre main, l'une en Latin, au Sr. *Cat*, Prédicateur Hollandois à Colombo, & dont Valentyn poſſédoit les originaux, ont appris à celui-ci les circonſtances que nous venons de dire. Il ajoûte qu'en 1680, le bruit couroit que l'Ambaſſadeur étoit encore dans les fers; mais qu'il n'a jamais pû ſçavoir s'il en étoit ſorti depuis. R. d. E.

(z) En effet, les Anglois paſſent pour être *ſincères*, & Knox ſoûtient parfaitement ce caractère; Si Mr. Prevoſt en faiſoit autant, il auroit pû ajoûter encore un trait de l'éloge de ce Jéſuite, *qui*, dit nôtre Auteur, *alloit ſouvent dans les Temples des Gentils, & mangeoit, ſans ſcrupule, des viandes conſacrées aux Idoles; dequoi il étoit extrémement blâmé par tous les autres Chrétiens de l'Iſle.* C'eſt le même qui avoit donné la déciſion rapportée ci-deſſus, pag. 114. R. d. E.

KNOX. 1679. d'éclairciſſemens ſur l'intérieur de l'Iſle. Enfin, après avoir demeuré vingt-deux jours dans ce Port, il s'embarqua pour Batavia, avec le fils du Général, au bruit de toute l'Artillerie de la Ville. Ils portoient le pavillon au grand mât, dans un Navire de huit cens tonneaux. Leur table étoit ſervie chaque jour de dix ou douze plats d'excellentes viandes, accompagnées de diverſes ſortes de vins délicieux. On employa ſix ſemaines au paſſage, depuis le 24 de Novembre juſqu'au 5 de Janvier ſuivant.

1680. LES politeſſes du Général de Batavia l'emportèrent encore ſur celles de ſon fils. Mais elles étoient intéreſſées (*a*). Après avoir fait à Knox toutes les queſtions qui convenoient aux intérêts de la Hollande, tandis que des Ecrivains apoſtés recueilloient par écrit ſes réponſes, il lui propoſa de les ſigner. Comme elles étoient recueillies en Hollandois, Knox, qui ne ſçavoit pas cette langue, refuſa (*b*) de rendre un témoignage dont on pouvoit abuſer, contre ſon intention (*c*). Il offrit ſeulement de déclarer, par un certificat ſéparé, qu'il n'avoit rien dit que de conforme à la vérité. Le Général ne demanda rien de plus. Un de ſes fils, nommé pour commander la Flotte qui devoit retourner cette année en Hollande, offrit à Knox le paſſage & ſa table ſur ſon Vaiſſeau, en l'aſſurant que MM. les Etats ſeroient charmés de conferer avec lui des affaires de Ceylan. Mais il demanda la liberté de paſſer à Bantam, où il trouva un Vaiſſeau Anglois, nommé le *Céſar*, qui le rendit à Londres au mois de Septembre (*d*) (*e*).

Politique des Hollandois.

(*a*) C'eſt à tort que Mr. Prevoſt ajoûte ce *mais*, qui exprime mal la reconnoiſſance de l'Auteur, pour toutes les bontés que ce Général lui avoit témoignées, même avant ſa délivrance, ayant fait ſouvent ſolliciter le Roi de Candi d'accorder la liberté aux Captifs Anglois. On ne ſçauroit dire que ſes bons offices fûſſent alors *intéreſſés*. Mais ſe pourroit-il qu'un Hollandois eût de la véritable politeſſe? R. d. E.

(*b*) Pag. 319.

(*c*) Knox n'avoit pas le moindre ſoupçon de mauvaiſe intention, & en effet il ne devoit point craindre qu'on abuſât de ſon témoignage auprès du Roi de Candi; Mais il eſt tout ſimple qu'on ne ſigne pas un Ecrit ſans l'entendre. R. d. E.

(*d*) Pag. 322.

(*e*) Ajoûtons, pour terminer encore plus agréablement un récit qui intéreſſe en faveur de tous les Captifs Anglois, que Knox & ſon Compagnon ne fûrent pas les ſeuls qui trouvèrent le moyen de ſe procurer la liberté. Le 2 Juin 1680, il en arriva deux au Fort Hollandois de *Sitavaca*, ſitué à douze lieues de Colombo ſur la même Rivière. Ils dirent qu'il y avoit environ vingt-deux ans, qu'ayant relâché dans l'Iſle de Ceylan, avec dix autres de leurs Compatriotes, qui s'y étoient rendus à bord d'un Vaiſſeau de *Calpentyn*, les gens du Roi les avoient arrêtés & conduits à Candi, où ils étoient reſtés priſonniers depuis tout ce tems. Leurs cheveux étoient blancs de vieilleſſe. Il n'y a point de doute que ce ne fûſſent ceux de l'équipage du Vaiſſeau commandé par le Capitaine *Johnſon*, qui fit naufrage aux Maldives. Voyez ci-deſſus, pag. 113. R. d. E.

§. II.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Deſcription de l'Iſle de Ceylan.

Introduction, qui regarde les Portugais & les Hollandois.

ON a déjà eu l'occaſion de remarquer (*a*) que les Portugais ont poſſédé autrefois une partie des Côtes de l'Iſle de Ceylan, d'où ils faiſoient des courſes juſqu'à la Capitale, qu'ils brûlèrent plus d'une fois, ſans épar-

(*a*) Voyez le Voyage de Pyrard., au Tom. X. pag. 272.

LAND CEILON,

ON. Door N. BELLIN, Ingenieur des Fransen Zeevaards, 1750.

KAART VAN 'T EILAND CEILON,

Om te dienen voor de HIST. BESCHR. der REIZEN. *Door N. BELLIN, Ingenieur des Fransen Zeevaards, 1750.*

épargner le Palais du Roi ni les Temples. Ils s'y étoient rendus ſi formidables, qu'ils avoient forcé le Roi de leur payer un tribut annuel de trois éléphans & d'acheter la Paix à d'autres conditions humiliantes. Ce Prince eut enſi. ecours aux Hollandois de Batavia, qui ayant joint leurs armes aux ſiennes, battirent les Portugais & les chaſſèrent de tous les lieux où ils s'étoient fortifiés; mais ce fut pour s'établir à leur place. Ils refuſèrent après la guerre, ſur-tout après s'être rendus maîtres de Colombo, en 1655 (*b*), d'abandonner une conquête dont ils ſe voyoient en poſſeſſion; & depuis ce tems-là ils ont apporté tous leurs ſoins à ſe fortifier ſur les Côtes. Leurs principaux Etabliſſemens ſont *Jafnapatan* & l'*Iſle de Manaar* au Nord; *Trinquemale* & *Batticalon* à l'Eſt; la Ville de *Point-de-Galle* au Sud, & *Colombo* à l'Oueſt; ſans parler de *Negombo* & *Calpentyn*, qui ſont deux autres Villes, & de pluſieurs Forts à l'embouchure des rivières, ou dans les ouvertures des montagnes, pour la garde des paſſages. On peut donc regarder les Hollandois comme les maîtres abſolus de la plus grande partie des Côtes, dans une Iſle qui a cent lieues de long & cinquante dans ſa plus grande largeur (*c*). Sa figure eſt à-peu-près celle d'une poire (*d*).

DESCRIPTION DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

Grandeur de l'Iſle & ſa forme.

L'INTÉRIEUR de l'Iſle, qui avoit été peu connu avant la Relation de Knox, eſt ſoumis à un ſeul Souverain, qui porte le titre de Roi de *Candi*, ou *Candi-uda*. Les habitans, qui ſont de véritables Négres (*e*), ſe nomment *Chingulais*. Candi-uda ſignifie, dans leur langue, *le haut des montagnes* (*f*), & leur Pays n'offre effectivement que de fertiles côteaux & de belles montagnes, dont quelques-unes ſont d'une hauteur extraordinaire. Il eſt diviſé en grandes & petites parties; les unes, qui répondent à nos Provinces, & les autres à nos Bailliages. La Province de *Neure-calava*, diviſée en cinq Bailliages, & celle de *Hotcourly*, qui en a ſept, ſont au Nord. Les Provinces de *Mautaly* & d'*Ouvah*, qui ont chacune trois Bailliages, ſont ſituées à l'Eſt, avec quatre autres Bailliages particuliers qui n'ont pas été réduits en Provinces, & qui ſe nomment *Tammanquod*, *Bintana*, *Vellas* & *Paunoa*. Trente-deux Capitaines, qui dépendent entièrement du Roi, habitent avec leurs Compagnies la Province d'Ouvah. Les Bailliages ſuivans ſont renfermés dans le centre du Pays: *Wallaponahoy*, dont le nom ſignifie *cinquante trous* ou *vallées*, & exprime la nature du terrain, qui eſt fort coupé de montagnes & de vallées; *Poncipot*, qui ſignifie *cinq cens ſoldats*;

Diviſion des Pays intérieurs.

Provinces du Nord & de l'Eſt.

(*b*) *Caliture* fut pris le 15 Octobre 1655. & *Colombo* ſeulement le 2 Mai de l'année ſuivante. Les Portugais avoient poſſedé cette Ville déjà près de cent cinquante ans. R. d. E.

(*c*) Les Hollandois qui l'ont meſurée le plus exactement, ne lui trouvent que cinquante-cinq lieues de long, & trente dans ſa plus grande largeur. Son circuit n'eſt que de cent quatre-vingt dix-ſept lieues. Ils comparent ſa figure à un gros *Jambon*, & c'eſt cette raiſon qui leur a fait donner au Fort *Cays*, près de *Jaffanapatnam*, le nom de *Hammenbiel*, ou *Jarret de Jambon*; nom qui convient parfaitement à la forme de l'Iſle, dans l'endroit où il eſt ſitué. R. d. E.

(*d*) C'eſt ici une erreur de Mr. Prevoſt, dont il ſe corrige dans la ſuite. R. d. E.

(*e*) Longitude, quatre-vingt dix-ſept degrés vingt-cinq minutes cent ſecondes. Latitude, cinq degrés cinquante-cinq minutes dix ſecondes. On remettra la deſcription des Côtes aux Relations Hollandoiſes, comme à ſon lieu naturel.

(*f*) Relation de Knox, Ire. Partie, pag. 4. & ſuiv.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

dats; Goldaponaboy, ou *cinquante pièces de terre ſéche*; *Hevoiattay*, ou *ſoixante ſoldats*; *Cote-mul*, *Horſepot*, ou *quatre cens ſoldats*; *Tunponaboy*, ou *les trois cinquantaines*; *Oudunour*, qui ſignifie *la plus haute Ville*; *Tattanour*, ou *Ville baſſe*, dans lequel eſt ſituée la Ville royale de *Candi*, Capitale de l'Iſle. Ces deux derniers Bailliages ſont les meilleurs du Pays, c'eſt-à-dire, les plus peuplés & les plus fertiles. Auſſi les habitans ſont-ils les principaux Sujets du Roi. C'eſt un proverbe Chingulai, que ſi la famille royale venoit à manquer, on pourroit prendre le premier venu dans l'un ou l'autre de ces deux cantons, le tirer de la charrue, le nétoyer, & qu'alors on auroit un Roi qui ne manqueroit, ni de naiſſance, ni de bonnes qualités (*g*). Entre pluſieurs privilèges, ils ne peuvent avoir de Gouverneur qui ne ſoit né dans le Bailliage meme.

Provinces de l'Oueſt.

LES Provinces de l'Oueſt ſont, *Oudipollat*, *Dohusbang*, *Hotteracourly*, *Portaloon*, *Tuncourly* & *Cottiar*. Les trois premières ont chacune quatre Bailliages, & chacune des deux ſuivantes n'en a que trois. Celle de *Cottiar* eſt paſſée au pouvoir des Hollandois, avec celles de *Baticalon* & de *Tuncourly* (*b*). On n'en nomme point ici dix ou douze qui leur appartiennent ſur les Côtes. La plûpart de ces Provinces & de ces Bailliages conſiſtent en montagnes & en côteaux fertiles, d'où leûr vient le nom général de *Candi-uda*. Cependant les Provinces de Neure-calava, de Hotcourly & de Hotteracourly, & les Bailliages de Tammaquod, de Vellas & de Paunoa (*i*) ſont ſans montagnes. Tous les Bailliages ſont ſéparés entr'eux par de grands bois, que perſonne n'a la liberté de vendre ou d'employer, parcequ'ils ſervent naturellement de fortifications. Pendant la guerre ou les troubles civils, chaque Bailliage entretient une garde; mais cet uſage ceſſe pendant la paix, excepté vers les lieux qui touchent aux Etabliſſemens Hollandois (*k*).

Qualités du Pays.

LE Pays, quoique montagneux, eſt arroſé d'un grand nombre de belles Rivières, qui tombent des montagnes. La plûpart ſont trop remplies de rochers pour être navigables; mais il s'y trouve du poiſſon en abondance. Celle de *Mavelagongue*, qui eſt la principale, prend ſa ſource ſur la montagne que les Portugais ont nommée *Pointe-d'Adam*, & traverſant toute l'Iſle vers le Nord, va ſe jetter dans la Mer à *Trinquemale*. Sa largeur eſt de la portée d'un trait d'arbalête. Les rochers, qui la rendent peu navigable, ſervent de retraite à un grand nombre d'*Alligators* (*l*). Elle paſſe à un quart de lieue de la Ville de Candi; & la rapidité de ſes eaux ne permettant pas qu'on y faſſe de pont, on la traverſe ſur de petits canots. C'eſt d'ailleurs une politique des habitans, de ne pas vouloir qu'il ſoit facile de voyager dans leur Pays, & d'aimer mieux que les chemins ſoyent fort embarraſſés (*m*). Dans quelques endroits, cette Rivière coule l'eſpace de quelques lieues ſans être coupée par des rochers. Mais en général les Chingulais

(*g*) *Ibid.* pag. 6.

(*b*) Cette dernière en partie; mais il faut remarquer que les deux autres ſont à l'Eſt. R. d. E.

(*i*) Dans l'Edition de Paris, *Nellas* & *Baknoa*; mais ce ſont des fautes. Nous corrigeons pluſieurs autres noms qui ſont moins défigurés. R. d. E.

(*k*) Pag. 8.

(*l*) Elle n'en eſt infeſtée que vers ſon embouchure. R. d. E.

(*m*) Pag. 10.

lais tirent peu d'avantage de leurs eaux, pour le Commerce & le transport des denrées. A l'exception de la Province d'*Ouvah* & des Bailliages d'*Oudpollat* & de *Dolusbang*, où le bois manque, toute l'Isle en est couverte. Elle est bien peuplée vers le centre, mais beaucoup moins vers les Côtes. La température de l'air est mal-saine dans les parties septentrionales, quoique tout le reste du Pays jouïsse d'un air très-pur. Les vallées sont la plûpart marécageuses & remplies de belles sources. Celles qui ont cette qualité passent pour les meilleures, parceque le riz, principale subsistance des habitans, demande beaucoup d'humidité.

Description de l'Isle de Ceylan. 1679.

On découvre de loin, au Sud de Candi, une montagne qu'on croit la plus haute de l'Isle, & dont la figure est celle d'un pain de sucre. Elle porte, dans le Pays, le nom de *Hamalel*; mais les Portugais lui ont donné celui de *Pointe-d'Adam*. Une pierre plate, qui est au sommet, porte l'empreinte d'un pied humain, plus grand deux fois que sa mesure naturelle (*n*). Les habitans regardent comme une action méritoire d'aller rendre leurs adorations à ce pied, sur-tout le premier jour de l'année, qui tombe pour eux au mois de Mars, & l'on voit alors, sur cette montagne, des processions innombrables d'hommes, de femmes & d'enfans. C'est de la Pointe-d'Adam que sort la Mavelagongue & plusieurs autres belles Rivières.

Montagne qui se nomme la Pointe-d'Adam.

Le Royaume de Candi-uda est défendu naturellement par sa situation (*o*). Dès l'entrée, on va presque toûjours en montant, & l'accès des montagnes n'est ouvert que par de petits sentiers, où deux hommes ne passeroient pas de front. Elles sont entrecoupées de grands rochers, qui font trouver beaucoup de difficulté à parvenir jusqu'au sommet, & chaque ouverture est munie d'une forte barrière d'épines, avec quelques gardes qui veillent continuellement au passage.

Défenses naturelles du Royaume de Candi-uda.

C'est une variété fort remarquable que celle de l'air & des pluyes dans les différentes parties de l'Isle. Quand les vents d'Ouest commencent à souffler, la partie occidentale a de la pluye, & c'est alors le tems d'y remuer & de labourer la terre. Mais, dans le même tems, la partie orientale jouït d'un tems fort sec, & c'est alors qu'on y fait la moisson. Au contraire, lorsque le vent d'Est règne, on laboure les parties orientales de l'Isle, & les grains se recueillent dans la partie exposée à l'Occident. Ainsi la moisson & le labourage occupent pendant toute l'année les Insulaires, quoique dans des saisons opposées. Le partage de la pluye & de la sécheresse se fait ordinairement au milieu de l'Isle; & souvent il est arrivé à Knox d'avoir la pluye d'un côté de la montagne de *Cauragahing*, tandis qu'il faisoit très-sec & très-chaud de l'autre côté. Il remarque même que cette différence n'est pas aussi légère qu'elle est prompte; car en sortant d'un lieu mouillé, il se trouvoit tout-d'un-coup sur un terrain qui lui brûloit les pieds. Il pleut beaucoup plus sur les terres hautes, que sur celles qui sont au-dessous des montagnes. Cependant la partie septentrionale de l'Isle n'est pas sujette à la même humidité. On y voit quelquefois, pendant trois & quatre ans entiers, une si grande sécheresse, que la terre n'y peut recevoir de culture. Il est même difficile d'y creuser des puits assez profonds pour en tirer

Etrange variété du climat dans un petit espace.

(*n*) Pag. 12.

(*o*) Pag. 15.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

tirer de l'eau qu'on puiſſe boire, & la meilleure conſerve une âcreté qui la rend fort déſagréable (*p*).

Veſtiges d'anciennes Villes.

ON montre, dans l'Iſle, pluſieurs endroits où les habitans prétendent qu'il y avoit autrefois des Villes conſidérables, dont ces lieux portent encore les noms. Mais il y reſte à peine quelques veſtiges de bâtimens. Knox, après avoir parcouru pluſieurs fois toutes les Provinces (*q*), ne compte que cinq Villes qui méritent ce titre, dans leſquelles le Roi a des Palais meublés, mais qui tombent en ruines, à l'exception de celui qu'il habite. *Candi* ou *Conde*, eſt la principale. Elle eſt ſituée entre des montagnes, & ſon nom, dans le Pays, eſt *Hingoldagul-neure*, qui ſignifie *Ville du Peuple*; ou *Moneur*, c'eſt-à-dire, *Ville royale* ou *Capitale*. Son aſſiette a cet avantage, qu'étant au centre de l'Iſle, on y peut aborder de toutes parts avec la même facilité. Sa forme eſt triangulaire; &, ſuivant l'uſage du Pays, le Palais du Roi occupe la pointe de l'Eſt. Elle n'eſt fortifiée que du côté du Sud, parceque l'accès en eſt plus ouvert de ce côté-là; mais ces fortifications ne conſiſtent que dans un rempart de terre, haut d'environ vingt pieds, qui traverſe la vallée d'une montagne à l'autre. Toutes les avenues de la Ville, à deux ou trois miles de diſtance, ſont fermées par des barrières d'épines, où l'on fait une garde continuelle. La grande Rivière, qui deſcend de la Pointe-d'Adam, paſſe à un quart de lieue vers le Sud. Pendant le ſéjour que Knox fit dans l'Iſle, le Roi quitta Candi, à l'occaſion d'une révolte de ſes Sujets, & ſon départ avoit commencé à cauſer la ruine de cette Ville (*r*).

Candi ou Conde, capitale de l'Iſle.

Nellemby-neur.

NELLEMBY-NEUR en eſt une autre, dans la Province d'*Oudipollat*, à douze miles de Candi, au Sud.

Allout-neur.

Allout-neur eſt ſituée au Nord-Eſt de Candi, dans le Pays de *Bintana*. C'eſt le lieu où le Roi tient en réſerve, pour les tems de guerre, de grands magaſins de bled & de ſel. Knox n'eut jamais l'occaſion de pénetrer dans ce Bailliage; mais l'ayant découvert du ſommet d'une montagne, le Pays lui parut fort uni & couvert de grandes forêts. Il eſt arroſé par la Rivière de Mavelagongue.

Badoula.

BADOULA, quatrième Ville de l'Iſle, eſt à deux journées de Candi, vers l'Eſt de la Province d'*Ouvah*. Cette Place avoit été brûlée juſqu'aux fondemens par les Portugais. C'eſt dans la Province d'Ouvah que ſe trouve le meilleur tabac de Ceylan. Elle eſt bien arroſée, mais le bois y eſt rare. Les beſtiaux & le riz y ſont en abondance; avec cette ſingularité, que les animaux qu'on y élève ne peuvent vivre long-tems lorſqu'ils ſont tranſportés dans une autre Province. [On en attribue la cauſe à certain arbriſſeau, qui ſe trouve dans toutes les autres Provinces, & non dans celle-ci.] (*s*).

Digligy-neur, où le Roi tient ſa Cour.

LA cinquième Ville eſt *Digligy-neur*, ſituée auſſi à l'Eſt de Candi, dans le Pays de *Hevoiattay*. C'eſt dans cette Ville que le Roi tient ſa Cour, depuis l'année 1664 (*t*). Le Pays eſt couvert de montagnes & de rochers,

(*p*) *Ibid.* pag. 17.

(*q*) Il ne ſe vante pas de les avoir parcouru *toutes*, & le contraire paroit de reſte. R. d. E.

(*r*) Le Roi avoit déjà établi ſa réſidence à *Nellemby*, avant la revolte de ſes Sujets, qui le forcèrent de ſe retirer à *Digligy-neur*. R. d. E.

(*s*) Pag. 22.

(*t*) Knox ajoûte, *lorſque ſes Sujets revoltés le chaſſèrent de Nellemby*; ce qui conſtate nôtre précedente Note. R. d. E.

chers, qui en rendent le terroir fort ſtérile. Cependant le Roi l'a choiſi pour ſa réſidence, comme un lieu de ſûreté par le voiſinage d'une haute montagne nommée *Gauluda*, qui peut lui ſervir à tous momens de retraite, & où l'on peut recueillir aſſez de riz pour l'entretien des garniſons de trois Forts, qui en défendent l'entrée. Elle eſt eſcarpée de toutes parts, & revêtue de tant de rochers, de bois & de précipices, qu'une poignée de gens y réſiſteroit aux plus grandes Armées (*v*). DESCRIPTION DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

OUTRE ces cinq Villes, on trouve dans l'Iſle pluſieurs Places ruinées, qui conſervent encore le nom de Villes & dans leſquelles divers Rois ont tenu leur Cour. Mais il en reſte peu de traces. Telle eſt la Ville d'*Anurodgburro*, dans la partie ſeptentrionale du Royaume. On aſſûre que quatre-vingt-dix Rois y ont règné; & le Peuple eſt perſuadé que les eſprits de ces Princes ſont autant de Saints élevés en gloire, parcequ'ils ont érigé pluſieurs Pagodes & d'autres monumens de religion. La Rivière, qui paſſe près de cette Ville, eſt celle que Knox ſuivit dans ſa fuite. On voit, le long de ſes bords, quantité de pierres taillées, dont les unes ſont longues & propres à faire des colomnes, & d'autres quarrées, qui paroiſſent avoir été deſtinées pour paver; ſans compter les reſtes de trois ponts de pierre, dont les arches ſubſiſtent encore. Le Pays d'ailleurs eſt déſert. On fait une garde exacte à quelque diſtance de cette Ville, parceque la frontière eſt ouverte de ce côté-là, & que cette partie de l'Iſle eſt ſans montagnes (*x*). Bourgs & Villages. Antiquités.

LA Province de *Portaloon*, ſituée au Couchant de l'Iſle, a un Port de Mer d'où une partie du Royaume tire du ſel & du poiſſon. Ses habitans entrétiennent quelque commerce avec les Hollandois, qui ont un Fort à la pointe. A l'égard des parties orientales, que l'éloignement & la difficulté des voitures au travers des montagnes empêchent de tirer du ſel de ce Port, la Nature a pourvû d'une autre manière à leurs beſoins. Le vent d'Eſt fait entrer l'eau de la mer dans le Port de *Leawawa*; & lorſqu'enſuite le vent d'Oueſt amène le beau tems, cette eau ſe congele & fournit aux habitans plus de ſel qu'ils n'en peuvent employer. Leawawa eſt dans une ſituation qui n'a jamais permis aux Etrangers d'en enlever le ſel. Cette Place eſt entourée de montagnes du côté de la terre; & du côté de la Mer, le mouillage n'eſt jamais ſans danger. D'ailleurs, l'air du Pays eſt fort malſain. Les Chingulais attribuent tous ces avantages à la protection d'un Dieu qui réſide aux environs, dans un Village nommé *Coteragom*. Ceux qui vont faire leur proviſion de ſel, ſont obligés de lui offrir quelque préſent; & la puiſſance de cette Idole eſt ſi redoutable aux Inſulaires, que ceux mêmes qui ont trahi quelquefois leur propre Prince en faveur des Portugais ou des Hollandois, n'ont jamais voulu ſe lier avec eux pour l'attaquer de ce côté-là (*y*). Province de Portaloon. Sel de l'Iſle.

QUOIQUE les Bourgs & les Villages de Ceylan ſoyent en fort grand nombre, il y en a peu qui méritent l'attention d'un voyageur. Les plus remarquables ſont ceux qui ſont conſacrés à leurs Idoles, dans leſquels on voit des *Devals* ou des Temples. Les habitans s'embarraſſent peu d'aligner Maiſons des Chingulais.

(*v*) Pag. 23. & 24. (*x*) Pag. 24. (*y*) Pag. 26. & 27.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

ligner les rues & de donner quelque régularité à leurs maiſons; chaque famille habite un bâtiment ſéparé, qui eſt environné ordinairement d'une haye & d'un foſſé. Jamais les Chingulais ne batiſſent ſur un grand-chemin. Ils ne veulent pas être obſervés par les paſſans. Leurs plus grands Villages ne contiennent pas plus de cent maiſons. Le nombre ordinaire eſt de quarante ou cinquante, & l'on en voit auſſi de huit ou dix. Mais on peut dire [de leurs Bourgs] comme de leurs Villes, que la plûpart ont été ruinés par divers évenemens. Ajoûtez qu'ils les abandonnent, lorſque les maladies y deviennent un peu fréquentes & qu'ils y voyent mourir en peu de tems deux ou trois perſonnes. Ils s'imaginent que le Diable en a pris poſſeſſion; & cherchant à s'établir dans des lieux plus heureux, ils abandonnent leurs maiſons & leurs terres (z).

Palais du Roi.

LE Palais du Roi, à Digligy-neur, eſt environné d'un rempart de terre, revêtu de paille, afin que les pluyes ne le faſſent pas ébouler. L'enceinte eſt remplie de divers bâtimens irréguliers, la plûpart bas & couverts de chaume, à l'exception de quelques-uns, dont les toits ſont de tuiles. Ces derniers ont deux étages, avec des galeries ouvertes à l'entour, pour donner de l'air, & entourées de baluſtres, les uns d'ébène & les autres de bois peint. Les fenêtres ſont enrichies de plaques d'argent & d'ébène. Le ſommet de chaque édifice eſt orné de vaſes de terre ou de moreſque. Tous ces bâtimens forment une eſpèce de labyrinthe, avec quantité de fort belles portes, dont deux ſont à pontlevis. Knox relève beaucoup la beauté de ces portes. Les poteaux, dit-il, ſont d'un relief admirable; & juſqu'aux ferrures & aux verrouils, tout eſt orné de gravures (a). On trouve, à chaque porte & à chaque paſſage, des ſentinelles, qui ſont relevées exactement le jour & la nuit.

Maiſons communes.

Mais les maiſons communes des habitans (b) ſont petites, baſſes, couvertes de paille, bâties avec des perches, ſur leſquelles ils étendent quelquefois de l'argile. Il ne leur eſt pas permis de leur donner plus d'un étage, ni de les couvrir de tuiles, ni d'en blanchir les murailles avec de la chaux, quoiqu'ils ayent une ſorte d'argile blanche, qu'ils pourroient employer à cet uſage. Comme le Pays eſt fort chaud, la plûpart abandonnent le ſoin de plâtrer leurs murs, & ſe contentent de branches & de feuilles d'arbres. Ils n'y ont pas même de cheminées. Le feu néceſſaire pour la préparation des alimens ſe fait dans un coin, & noircit beaucoup le plancher.

Maiſons des Seigneurs.

Cependant les grands Seigneurs ont des maiſons fort belles & fort commodes, qui conſiſtent ordinairement dans deux bâtimens oppoſés l'un à l'autre & joints par une muraille; ce qui forme une cour quarrée. Ils bordent les murs de bancs d'argile, frottés de fiente de vache, qui les rend impénétrables à la pluye. Leurs domeſtiques & leurs eſclaves habitent d'autres maiſons autour d'eux.

(z) Pag. 29.
(a) *Ibid.* III. Part. pag. 7.
(b) *Ibid.* IV. Part. pag. 198.

§ III.

§. III.

Mœurs & Uſages de l'Iſle de Ceylan.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

DANS le Royaume de Candi, Knox diſtingue deux ſortes d'habitans; les uns, qu'il nomme *Wadas*, & qui paroiſſent avoir été le premier peuple de l'Iſle. C'eſt une ſorte de Sauvages (*a*), qui ſont encore répandus dans les bois de pluſieurs Provinces (*b*) & qui ſe conduiſent par des loix particulières. Quelques-uns ſont ſoumis au Roi & lui payent un tribut. Les autres ne reconnoiſſent pas de maîtres, & n'ont ni maiſons ni Villes. Ils ne labourent jamais la terre, & ne ſe nourriſſent que de leur chaſſe. Leur demeure eſt ſur les bords des Rivières, où ils paſſent la nuit ſous le premier arbre que le hazard leur préſente, avec la ſeule précaution de mettre quelques branches d'arbres autour d'eux, pour être avertis de l'approche des bêtes farouches, par le bruit qu'elles font en les traverſant. Knox vit, dans ſa fuite, divers lieux où quelques troupes de ces Sauvages avoient paſſé la nuit. C'eſt apparemment des Wadas qu'il faut entendre ce qu'on a lû dans le Journal de Pyrard, qui compare la figure des Inſulaires de Ceylan à celle des Nègres d'Afrique.

Deux ſortes de Nations. Celle qui ſe nomme les Wadas.

LA Nation principale eſt celle des *Chingulais*, qui reſſemblent moins aux Nègres d'Afrique qu'à de véritables Européens (*c*). Knox eſt moins porté à ſuivre l'opinion des Portugais, qui les font venir de la Chine, qu'à les croire ſortis des Malabares, avec leſquels il convient néanmoins qu'ils ont peu de reſſemblance. Ils ſont fort bien faits, & mieux même que la plûpart des Indiens. Ils ont beaucoup d'adreſſe & d'agilité. Leur contenance eſt grave, comme celle des Portugais (*d*). Ils ont l'intelligence fine. Leur langage eſt agréable, & leurs manières obligeantes. Mais ils ſont naturellement trompeurs & remplis d'une préſomption inſupportable. Ils ne regardent pas le menſonge comme un vice honteux. Le larcin eſt celui qu'ils abhorent le plus, & qui n'eſt preſque pas connu parmi eux. Ils eſtiment la chaſteté, quoiqu'ils la pratiquent peu; la tempérance, la douceur, le bon ordre dans les familles. On ne leur voit guères d'emportement dans l'humeur; & s'ils ſe fâchent, on les appaiſe facilement. Ils ſont propres dans leurs habits & dans leurs alimens. Enfin, leurs inclinations & leurs uſages n'ont rien de barbare. Knox met néanmoins de la différence entre ceux qui habitent les montagnes & ceux qui ſont leur demeure dans les vallées & les plaines (*e*). Ceux-ci ſont obligeans, compatiſſans, honnêtes pour les Etrangers. Mais les autres ſont de mauvais naturel, trompeurs & déſobligeans, quoiqu'ils affectent de paroître civils & officieux,

Chingulais, Nation principale.

Leur caractère.

(*a*) IV. Part. pag. 107.

(*b*) Ils occupent un Canton particulier, & ne demeurent auprès d'aucuns autres habitans. R. d. E.

(*c*) L'Auteur dit en propres termes, *qu'il ne connoît point de Nation au monde qui reſſemble ſi fort aux Européens que les Chingulais.* Mais Mr. Prevoſt avoit avancé plus haut que c'étoient de *véritables Nègres.* Il falloit bien donner une certaine tournure à ces paroles; Car autrement l'autorité de Knox ne devoit pas être miſe en compromis avec celle de Pyrard. R. d. E.

(*d*) *Ibid.* pag. 107.

(*e*) *Ibid.* pag. 117.

MOEURS ET USAGES DE L'ISLE DE CEYLAN. 1679.

cieux, & que leur langage & leurs manières ayent plus d'agrément que dans les vallées.

Habillement commun des Chingulais.

L'HABILLEMENT commun des Chingulais eſt un linge autour des reins, & un pourpoint, tel, dit Knox, que celui des François; avec des manches qui ſe boutonnent au poignet & qui ſe pliſſent ſur l'épaule comme celles d'une chemiſe. Leur tête eſt couverte d'un *bonnet de Tunis*, ou d'autre ſorte, avec des oreilles à la mode du Pays. Ils portent, au côté gauche, une eſpèce de coutelas, & un couteau dans leur ſein, auſſi du côté gauche (*f*). Les femmes ont ordinairement une camiſole de toile qui leur couvre tout le corps, & qui eſt parſemée de fleurs bleues & rouges. Elle eſt plus ou moins longue, ſuivant leur qualité. La plûpart portent un morceau d'étoffe de ſoye ſur la tête, des joyaux aux oreilles, & d'autres ornemens autour du col, des bras & de la ceinture. Elles n'ont pas la figure moins agréable que les Portugaiſes, dont l'Auteur croit qu'elles ont appris à ſe faire reſpecter. L'uſage du Pays leur accorde une liberté dont il eſt rare qu'elles abuſent (*g*). Elles peuvent recevoir des viſites & s'entretenir avec des hommes, ſans être gênées par la préſence de leurs maris. Quoiqu'elles ayent des Suivantes & des Eſclaves pour exécuter leurs ordres, elles ſe font honneur du travail & ne ſe croyent pas avilies par les ſoins domeſtiques.

Habillement des Nobles.

LES Nobles ont des pourpoints de toile de coton, blanche ou bleue, & un double linge autour des reins; l'un blanc, ſur la peau, & l'autre coloré, par-deſſus. Ils portent une ceinture bleue ou rouge, & un couteau dont le manche eſt travaillé. La poignée eſt damaſquinée d'or ou de cuivre, & le fourreau tout couvert d'argent ciſelé. Ils ont à la main une canne peinte, & ſont ſuivis d'un valet, nud tête, en longs cheveux qui lui pendent ſur le dos, avec une ſorte de bourſe à la main, une boëte d'argent bien gravée, en forme de boëte à montre, qui contient de la chaux. Les Grands & les jeunes gens portent les cheveux longs & flottans ſur leurs épaules. Mais dans leurs voyages & leurs exercices, ils les nouent par derrière. Ils ſe perçoient autrefois les oreilles, comme les Malabares; mais le Roi ne s'étant pas aſſujetti à cet uſage, la mode en étoit preſqu'abandonnée. Les hommes ont aux doigts des bagues de cuivre & d'argent. Les plus riches en ont d'or. Perſonne ne porte d'étoffe de ſoye (*h*).

Parure des femmes de qualité.

LE luxe des femmes de qualité ſurpaſſe beaucoup celui de leurs maris, & les hommes mettent même une partie de leur gloire (*i*) à faire paroître leurs femmes avec éclat. Elles aiment la ſimplicité dans leurs maiſons; mais elles n'en ſortent jamais ſans être couvertes d'une eſpèce de chemiſe de la plus belle toile de coton, brodée de fleurs & de branches, avec des bracelets d'argent, & les doigts du pied & de la main chargés de bagues. Elles ont des colliers d'argent ou d'or, qui leur pendent ſur le ſein; des bijoux précieux aux oreilles, qu'elles font percer dès l'enfance; & pour ren-

(*f*) Knox dit *du côté droit*, comme on le lit auſſi dans d'autres Auteurs. R. d. E.

(*g*) Le libertinage eſt ſi commun aux femmes de ce Pays, que l'Auteur dit qu'on n'y prend pas garde. Il employe près de quatre pages à décrire leurs galanteries. R. d. E.

(*h*) *Ibid.* pag. 213.

(*i*) *Ibidem.*

rendre les trous plus grands, elles y mettent une feuille de bétel roulé, qui les agrandit en effet jusqu'à faire croire aux Etrangers que ce sont deux grands cercles qu'elles ont de chaque côté du visage. Mais ce qu'elles regardent comme un ornement parut à Knox une difformité, dont il étoit d'autant plus choqué qu'elles ont d'ailleurs les traits fort agréables. Le reste de leur parure leur sied assez bien. Elles mettent de l'huile de coco à leurs cheveux, pour les rendre luisans, & les laissent flotter par derrière. Leurs mains sont nues. Une écharpe de soye, rayée ou à fleurs, qu'elles jettent négligemment sur leur tête ou sur les épaules, leur donne beaucoup de grace. Elles ont au milieu du corps une ou deux ceintures d'argent de trait. Mais, avec tous ces ornemens, elles ne portent pas de souliers, non-plus que les hommes, parceque cet honneur est réservé au Roi seul (*k*).

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

Les rangs, ou les degrés de distinction, ne viennent ni des richesses ni des emplois, mais de la seule naissance, & sont par conséquent héréditaires (*l*). De-là vient que personne ne se marie & ne mange avec un inférieur. Une fille, qui se laisseroit séduire par un homme de moindre condition qu'elle, perdroit la vie par les mains de sa famille, qui ne croiroit cette tache bien lavée que dans son sang (*m*). Il y a néanmoins quelque différence en faveur des hommes. On ne leur fait pas un crime d'un commerce d'amour, avec une femme de la plus basse extraction, pourvû qu'ils ne mangent ni ne boivent avec elle, & qu'ils ne lui accordent pas la qualité d'épouse. Autrement ils sont punis par le Magistrat, qui leur impose quelque amende, ou les met en prison. Celui qui porte l'oubli de son rang jusqu'à contracter un mariage de cette nature, est exclus de sa famille, & réduit à l'ordre de la femme qu'il épouse.

Mariage borné aux personnes du même ordre.

La plus haute Noblesse est composée de ceux qui se nomment *Hondreous* (*n*), nom tiré apparemment de celui de *Hondreoune*, qui est le titre qu'on donne au Roi & qui signifie *Majesté*. C'est dans cet ordre que le Roi choisit ses grands Officiers & les Gouverneurs de Province. Ils sont distingués par leurs noms & par la manière dont ils portent leurs habits. Les hommes les portent jusqu'à la moitié de la jambe, & les femmes jusqu'aux talons. Les femmes de ce rang font passer aussi un bout de leur robbe sur leur épaule, & le font descendre négligemment sur leur sein; au-lieu que les autres femmes vont nûes depuis la tête jusqu'à la ceinture, & que leurs juppes ne passent pas leurs genoux; à moins qu'il ne fasse un froid extrême, car alors tout le monde a la liberté de se couvrir le dos, & n'est obligé qu'à faire des excuses aux Hondreous, qui se trouvent dans les lieux publics. Une autre distinction est celle de leurs bonnets, qui sont en forme de mitres, avec deux oreilles au-dessus de la tête, & d'une seule couleur, soit blanche ou bleue. La couleur du bonnet & des oreilles [qui sont toûjours rouges,] doit être différente pour ceux d'une naissance inférieure (*o*).

Haute Noblesse.

Knox

(*k*) *Ibid.* pag. 215.
(*l*) Pag. 123. 125.
(*m*) Pag. 124.
(*n*) Pag. 126.
(*o*) *Ibid.*

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

Knox s'étend avec raiſon ſur ces différences, non-ſeulement parce qu'elles donnent l'idée d'une police bien entendue, mais encore parce qu'elles ſont peut-être l'unique exemple d'une ſubordination ſi parfaite dans toutes les parties d'une ſociété. Il y a deux ſortes de Hondreous, qui ne diffèrent l'un de l'autre que par rapport au mariage. Tous les [Chrétiens, tant les Noirs que] les Blancs, ſont conſidérés comme Hondreous, & jouiſſent des mêmes privilèges. Cependant deux choſes diminuent l'honneur qu'on leur porte; l'une, qu'ils mangent du bœuf; l'autre, qu'après avoir ſatisfait aux néceſſités naturelles, ils ne lavent pas leurs mains; ce qui paſſe dans le Pays pour une abomination. La diſtinction des Nobles ne peut être augmentée que par un honneur particulier que le Roi confère, & qui eſt une eſpèce de Chevalerie. Le Roi leur donne cette marque ſuprême de grandeur, en mettant autour de leur tête un ruban brodé d'or & d'argent, avec le titre de *Mundiana*; faveur ſi rare, que du tems de Knox, il n'y avoit dans le Royaume que deux ou trois Grands qui l'euſſent reçue (*p*).

Les Chrétiens ſont compris dans ce nombre.

Autres ordres de la ſociété Chingulaiſe.

L'ordre qui ſuit les Hondreous eſt celui des Orfèvres, des Peintres, des Taillandiers & des Charpentiers. Ces quatre profeſſions tiennent le même rang entr'elles, & ſont peu diſtinguées de la Nobleſſe par leurs habits, mais ne peuvent manger ni s'allier avec elle par des mariages. Les Taillandiers ont perdu néanmoins quelque choſe de leur ancienne conſidération; & Knox en rapporte la cauſe, comme une preuve ſingulière de la délicateſſe des Chingulais ſur le rang. Un jour, quelques Hondreous étant allés chez un Taillandier, pour faire racommoder leurs outils, cet artiſan qui étoit appellé par l'heure de ſon dîner, [craignant qu'ils ne vouluſſent le partager avec lui, ferma la porte ſur ſoi &] les fit attendre ſi long-tems dans ſa boutique, qu'indignés de cet affront ils ſortirent pour l'aller publier; ſur quoi il fut ordonné que les perſonnes de ce rang-là, ſeroient pour jamais privées de l'honneur qu'elles avoient eûes juſqu'alors, de faire manger les Hondreous dans leurs maiſons. Cependant les Taillandiers ont peu rabbattu de leur fierté, ſur-tout ceux qui ſont employés pour les ouvrages du Roi. Ils ont un quartier de la Ville, pour lequel d'autres qu'eux n'oſent travailler; & leur ouvrage ordinaire conſiſtant à racommoder les outils, ils reçoivent, pour payement, au tems de la moiſſon, une certaine quantité de grains en forme de rente. Les outils neufs ſe payent à part, ſuivant leur valeur, & le prix eſt ordinairement un préſent de riz, de volaille, ou d'autres proviſions. Ceux qui ont beſoin de leur ſervice apportent du charbon & du fer. Le Taillandier eſt aſſis gravement, avec ſon enclume devant lui, la main gauche du côté de la forge, & un petit marteau dans la main droite. On eſt obligé de ſouffler le feu, & de battre le fer avec le gros marteau, tandis que le tenant il ſe contente de donner quelques coups pour lui faire prendre la forme néceſſaire. S'il eſt queſtion d'émoudre quelque choſe, on fait la plus groſſe partie du travail, & le Taillandier donne la dernière perfection. C'eſt la néceſſité qui paroît avoir attiré tant de diſtinction à ce métier, parceque les Chingulais ayant peu de Commerce

Diſtinction de certains Artiſans.

L'ordre en paroît pris de leur néceſſité.

(*p*) Pag. 126.

ce au-dehors, ne peuvent tirer leurs inſtrumens que de leurs propres ouvriers (*q*).

Autres profeſſions.

Après ces quatre profeſſions vient celle des Barbiers, qui peuvent porter des camiſoles, mais avec leſquels perſonne ne veut manger, & qui n'ont pas le droit de s'aſſeoir ſur des chaiſes. Cette dernière diſtinction n'appartient qu'aux rangs qui les précédent. Les Potiers ſont au-deſſous des Barbiers. Ils ne portent point de camiſoles, & leurs habits ne paſſent point le genou. Ils ne s'aſſoyent point ſur des chaiſes, & perſonne ne mange avec eux. Cependant, parce qu'ils font les vaiſſeaux de terre, ils ont ce privilège, qu'étant chez un Hondreou, ils peuvent ſe ſervir de ſon pot pour boire à la manière du Pays, qui conſiſte à ſe verſer de l'eau dans la bouche ſans toucher au pot du bord des lèvres (*r*).

Les Lavandiers, qui viennent après eux, ſont en très-grand nombre dans la Nation. Ils ne blanchiſſent que pour les rangs ſupérieurs à eux. On les voit dans les rues, hommes & femmes, avec un linge ſur l'épaule, qui eſt la marque de leur profeſſion. Ils ſe ſervent de lie, qu'ils mettent au fond d'une cuve remplie d'eau; & plaçant le linge au-deſſus de la cuve, ils lui laiſſent recevoir les vapeurs qui le pénétrent (*s*). Enſuite ils le mettent tremper dans la rivière; & ſans le frotter, ils le battent contre un rocher, & le nettoyent parfaitement ſans le déchirer.

Les Tiſſerands forment le degré ſuivant (*t*). Outre le travail de leur profeſſion, ils ſont Aſtrologues & prédiſent les bonnes ſaiſons, les jours heureux & malheureux, le ſort des enfans à l'heure de leur naiſſance, le ſuccès des entrepriſes, tout ce qui appartient à l'avenir. Ils battent du tambour. Ils jouent du flageolet. Ils danſent dans les Temples & pendant les ſacrifices. Ils emportent & mangent toutes les viandes qu'on offre aux Idoles [ainſi que la chair des vaches mortes, ce qui dénote la baſſeſſe de la condition.] Les *Kiddeas*, ou les faiſeurs de paniers ſont au-deſſous des Tiſſerands. Ils font des vans pour nettoyer les grains, des paniers, des lits & des chaiſes de canne. On compte enſuite les faiſeurs de nattes, nommés *Kinneraks*, qui travaillent avec beaucoup d'adreſſe & de propreté. Mais dans cet ordre, il eſt défendu aux perſonnes de l'un & de l'autre ſexe de ſe couvrir la tête. Les Gardes d'éléphans forment auſſi une profeſſion particulière; comme les *Jaggoris*, qui font le ſucre. Jamais ces artiſans ne changent de métier. Le fils demeure attaché à la profeſſion de ſon père. La fille ſe marie à un homme de ſon ordre. On leur donne pour principale dot les outils qui appartiennent au métier de leur famille. Il ne leur eſt pas permis, non-ſeulement de s'aſſeoir ſur des ſièges, & de porter des camiſoles, ni aucun linge au-deſſous du genou; mais de ſe ſervir même du linge qu'ils portent autour des reins, pour couvrir leur corps, à moins que la maladie ou l'excès du froid ne les y obligent. Ils ne doivent pas non plus prendre les noms qui ſont propres aux Hondreous, ni ſe dire jamais d'une condition plus haute que celle où ils ſont nés. Les noms

(*q*) Pag. 130 & 131.
(*r*) Pag. 133.
(*s*) Pag. 134.
(*t*) Pag. 135.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

noms des Hondreous se terminent toûjours par *Oppou*, & ceux des autres par *Adgah* (*v*).

Dernier degré du Peuple.

Les *Poddas* forment le dernier ordre du Peuple, qui est composé de Manœuvres & de Soldats, gens dont l'extraction passe pour la plus vile, sans qu'on en puisse donner d'autre raison, que d'être nés tels de pères en fils (*x*). Knox, en parlant des Esclaves, ne nous apprend pas mieux comment ils se trouvent réduits à cette condition (*y*). Leurs Maîtres, dit-il, leur donnent des terres & des bestiaux pour leur subsistance; mais plusieurs d'entr'eux méprisent cette manière de gagner leur vie, & ne sont guères moins riches que leurs Maîtres, excepté qu'on ne leur permet pas de se faire servir eux-mêmes par d'autres Esclaves. On ne leur ôte jamais ce qu'ils ont amassé par leur diligence & leur industrie. Lorsqu'on achéte un nouvel Esclave, on le marie d'abord, & on lui forme un établissement, pour lui faire perdre l'envie de s'enfuir. Les Esclaves qui descendent des Hondreous conservent l'honneur de leur naissance (*z*). Ce qu'on peut recueillir d'une observation si vague, c'est qu'il n'y a point de Pays connu où l'esclavage ait moins de rigueur.

Esclaves.

Espèce d hommes fort singulière.

Knox donne des idées plus claires d'une autre partie de la Nation, qui forme encore une propriété singulière de l'Isle de Ceylan. Ce sont, dit-il, les *Gueux*, qui pour leurs mauvaises actions ont été réduits par les Rois au dernier degré de l'abjection & du mépris. Ils sont obligés de donner, à tous les autres Insulaires, les titres que ceux-ci donnent au Roi & aux Princes, & de les traiter avec le même respect. On raconte (*a*) que leurs ancêtres étoient des *Dodda Vaddas*, c'est-à-dire, des Chasseurs, qui fournissoient la venaison pour la table du Roi; mais qu'un jour, au-lieu de venaison, ils présentèrent de la chair humaine à ce Prince, qui l'ayant trouvée excellente, demanda qu'on lui en servît de la même espèce. Mais cette horrible tromperie fut découverte [par un Barbier], & le ressentiment du Roi en fut si vif, qu'il regarda la mort des coupables comme un chatiment trop leger. Il ordonna par un Décret public, que tous ceux qui étoient de cette profession ne pourroient plus joüir d'aucun bien, ni exercer aucun métier dont ils pussent tirer leur subsistance, & qu'étant privés de tout commerce avec les autres hommes, pour avoir outragé si barbarement l'humanité, ils demanderoient l'aumône de génération en génération dans toutes les parties du Royaume, regardés de tout le monde comme des infames, & en horreur dans la société civile. En effet, ils sont si detestés, qu'on ne leur permet pas de puiser de l'eau dans les puits

(*v*) Pag. 135 & suivantes.

(*x*) Pag. 136.

(*y*) Ce n'est pas la faute de Knox si Mr. Prevost l'ignore. Il le lui explique assez clairement. Dans une disette de riz, on en emprunte à cinquante pour cent, & la dette double en deux ans. Les habitans étant pauvres sont souvent hors d'état de satisfaire leurs Créanciers, qui ont le droit de se saisir de la personne de leur Débiteur, de sa femme & de ses enfans; de-sorte qu'on a vû souvent, que des familles entières ont été faites esclaves pour une mesure de riz. Il est permis, & même ordinaire à un homme en nécessité, de vendre ou d'engager sa personne & ses enfans. D'ailleurs le Roi condamne quelquefois tous les parens d'un criminel à la servitude. Ajoûtez que si une esclave a des enfans d'un homme libre, ils sont tous esclaves à son maître, & que les esclaves entr'eux ne peuvent faire que leurs semblables. R. d. E.

(*z*) Pag. 137.

(*a*) Pag. 138.

puits (*b*). Ils ſont réduits à celle des trous & des rivières. On les voit mandier en troupes, hommes, femmes & enfans, portant leur bagage & leurs alimens dans des paniers au bout d'un bâton. Leurs femmes ne portent rien. Elles danſent & font divers tours de ſoupleſſe, pendant que les hommes battent du tambour. Ils font tourner un baſſin de cuivre, ſur le bout du doigt, avec une vîteſſe incroyable. Ils ont l'adreſſe de jetter ſucceſſivement neuf balles, & de les recevoir l'une après l'autre, de-ſorte qu'il y en a toûjours ſept en l'air. Lorſqu'ils demandent l'aumône, ils donnent aux hommes les titres d'Alteſſe & de Majeſté, & aux femmes ceux de Comteſſe & de Reine. Leurs demandes ſont auſſi preſſantes, que s'ils étoient autoriſés à les faire par des Lettres-Patentes du Roi. Ils ne peuvent ſouffrir qu'on les refuſe. D'un autre côté, comme il n'eſt pas permis de les maltraiter ni de lever même la main ſur eux, on eſt obligé malgré ſoi de tout accorder à leurs importunités. Ils ſe bâtiſſent des cabanes ſous les arbres, dans des lieux éloignés des Villes & des grands chemins. Les aumônes qu'ils arrachent de toutes parts, leur font mener une vie d'autant plus aiſée, qu'ils ſont exempts de toutes ſortes de droits & de ſervices. On ne les aſſujettit qu'à faire des cordes de la peau des vaches mortes, pour prendre & lier les éléphans; ce qui leur procure un autre privilège, qui eſt d'en prétendre la chair & de l'enlever aux Tiſſerands. Ils diſent qu'ils ne peuvent ſervir le Roi & faire de bonnes cordes, lorſque les peaux ſont déchiquetées par d'autres mains; & ſous ce prétexte ils réſiſtent aux Tiſſerands, qui dans la crainte de ſe ſouiller en touchant une race déteſtée, prennent le parti de fuir & d'abandonner leurs droits. Pour donner une idée plus affreuſe encore, de cette étrange ſorte de vagabonds, Knox ajoûte qu'ils ne connoiſſent aucune loi de parenté, & qu'ils ne font pas difficulté de coucher librement, les pères avec leurs filles, & les garçons avec leurs mères. (*c*). Souvent, lorſque le Roi condamne au dernier ſupplice quelques grands Officiers qui l'ont mérité par leurs crimes, il livre leurs femmes & leurs filles aux Gueux, & ce châtiment paroît plus terrible que la mort. Il cauſe tant d'horreur aux femmes, que dans le choix que le Roi leur a quelquefois laiſſé de ſe précipiter dans la rivière, ou d'être abandonnées à cette odieuſe race, elles n'ont jamais balancé à préferer le premier de ces deux ſupplices (*d*).

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

Etrange punition des femmes de qualité.

Le Gouvernement du Royaume de Candi a ſes loix & ſes maximes, qui rendent la Nation fort heureuſe, lorſque le Roi n'abuſe pas de ſon autorité pour les violer. Il y a deux Officiers principaux, ou deux premiers Juges, qui ſe nomment *Adigars*, & qui ſont chargés de l'adminiſtration civile & militaire (*e*). C'eſt à leur Tribunal qu'on appelle, en dernier reſſort, dans

Gouvernement des Chingulais.

Adigars.

(*b*) Les Barbiers éprouvent à leur tour le même mépris de la part de ces Gueux, qui ne veulent rien prendre de leurs mains, parcequ'ils les regardent comme les Auteurs de leur diſgrace. R. d. E.

(*c*) Knox remarque, à une autre occaſion, que les Chingulais diſent en proverbe, *qu'on ne ſçauroit rien reprocher aux Rois ni aux Gueux*; les premiers étant au-deſſus de tout, & les derniers d'une condition déjà trop mépriſable. En conſéquence de cette maxime, l'inceſte eſt auſſi bien permis aux Rois qu'aux Gueux, & Raja-Singa avoit eû un enfant de ſa propre fille. R. d. E.

(*d*) Pag. 138 & ſuiv.

(*e*) *Ibid.* III Part. pag. 61 & ſuiv.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

dans toutes les affaires où l'on ne s'en tient pas au jugement des Gouverneurs particuliers des Provinces & des Villes. Ces deux Officiers en ont de Subalternes, qui portent, pour marque de leur dignité, un bâton crochu par le haut. De quelques ordres qu'on leur confie l'exécution, la vûe de ce bâton eſt auſſi reſpectée que le ſceau même des Adigars. Si l'Adigar ignore ſes fonctions, ces Officiers l'en inſtruiſent. Dans toutes les autres charges il y a des Officiers inférieurs, qui ſuppléent à l'ignorance du premier par leur expérience & leurs lumières (*f*).

Diſſauvas, & autres grands Officiers.

Les *Diſſauvas*, qui ſuivent immédiatement les Adigars, ſont les Gouverneurs des Provinces & des Comtés. Mais tous les Gouverneurs n'ont pas le titre de Diſſauvas, non plus que d'autres grands Officiers, qui ſont proprement les Généraux & qui commandent en chef un certain nombre de ſoldats. Ainſi la qualité de Diſſauva eſt un titre particulier d'honneur que le Roi joint à la dignité. Dans ces créations, il a moins d'égard à la capacité qu'au rang de la naiſſance, & l'opinion commune des Chingulais eſt toûjours favorable aux choix qui tombent ſur la première Nobleſſe. En nommant quelqu'un pour remplir une dignité, le Roi lui donne en mêmetems de grandes marques d'affection & de faveur, dans la vûe apparemment de le rendre plus reſpectable aux peuples qu'il doit gouverner. Il lui fait préſent d'une épée dont la poignée eſt damaſquinée d'argent & de cuivre, & le fourreau couvert de lames d'argent; d'un couteau & d'une hallebarde. Il lui donne, pour ſa ſubſiſtance, pluſieurs Bourgs, qui ſont habités par des gens de toutes ſortes de métiers, avec le revenu que le tréſor royal en tiroit, & une eſpèce de terre que les habitans ſont obligés de labourer pour l'uſage du Gouverneur. Les Gouvernemens des Provinces aſſujettiſſent ceux qui en ſont revêtus à faire leur réſidence à la Cour, où leur fonction ordinaire eſt de veiller à la garde du Roi. Mais ils ont, dans toutes les parties de leur juriſdiction, des Officiers qui les repréſentent. Ils ont des Cours de Juſtice, compoſées des principaux habitans de chaque Bourg, & de la Sentence deſquelles on appelle à eux, avant que de faire paſſer les plaintes juſqu'aux Adigars. On peut appeller au Roi même, en ſe jettant à terre devant lui lorſqu'il ſort de ſon Palais. Cependant cette voye, qui paroît une reſſource toûjours ouverte contre l'injuſtice, n'eſt pas ſans danger. Il arrive quelquefois que le Roi fait battre & enchaîner le ſuppliant, pour l'avoir importuné; & l'affaire languit alors pendant pluſieurs années (*g*).

Cours de Juſtice.

Noms d'honneur.

Les noms d'honneur qu'on donne aux Grands, ſont, celui d'*Ouſſavis*, lorſqu'ils ſont à la Cour; ce qui revient à nôtre *Meſſire*; & lorſqu'ils ſont éloignés du Roi, ceux de *Sihatta* & de *Dishondren*, qui ſignifient *Seigneurie* ou *Excellence* (*h*). S'ils ſortent à pied, c'eſt toûjours en s'appuyant ſur le bras d'un Ecuyer. L'Adigar joint à cette marque de grandeur, un homme qui marche devant lui, avec un grand fouët qu'il fait claquer, pour avertir le peuple de ſe tenir à l'écart. Ces Courtiſans, au milieu de leurs plus grands honneurs, ſont expoſés à des infortunes qui rendent leur ſituation peu

Fortunes incertaines.

(*f*) *Ibidem.* (*g*) Pag. 62 & ſuiv. (*h*) Pag. 75.

peu digne d'envie. C'eſt une diſgrace fort ordinaire, pour un Seigneur, d'être enchaîné dans une obſcure priſon. Ils ſont toûjours prêts à mettre la main l'un ſur l'autre pour exécuter l'ordre du Roi, & ravis même d'en être chargés, parce que celui dont le miniſtère eſt employé pour la ruine d'autrui eſt revetu ordinairement de ſa dépouille (*i*).

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1697.

Le pouvoir du Roi conſiſte dans la force naturelle de ſon Pays, dans ſes Gardes, & dans l'artifice plutôt que dans le courage de ſes Soldats. Il n'a pas d'autres Châteaux fortifiés que ceux qui le ſont par la Nature. Tout le Pays n'étant qu'un amas de hautes montagnes, dont l'accès eſt fort difficile, peut être regardé comme un Fort imprénable. Les barrières d'épines qu'on entretient à tous les paſſages, ſont redoublées à l'approche de la guerre, non-ſeulement à l'entrée des montagnes, mais dans toutes les Villes, les Villages & les chemins de traverſe. Ces portes d'épines ſont compoſées d'une eſpèce d'arbriſſeau, dont les branches ſont garnies d'épines, longues de trois ou quatre pouces, & auſſi fortes que des cloux de fer. Ces branches, qui ſont de la groſſeur d'un gros bâton, ſont courbées l'une près de l'autre & liées à trois ou quatre pieux droits qui ſont plantés, comme une porte de dix ou douze pieds de hauteur, & ſi bien ajuſtées qu'on peut les hauſſer & les baiſſer pour paſſer par deſſous. On fait une garde fort exacte dans tous les chemins & les paſſages qui menent à la Cour. Il n'y paſſe perſonne, ſans un ſceau, qu'on reçoit de quelques Officiers établis pour cette diſtribution. Les ſceaux ſont différens, ſuivant la qualité ou la profeſſion de ceux qui les demandent. Celui qui ſe donne à un Soldat repréſente un homme armé, avec une picque ſur l'épaule; celui d'un Laboureur, un homme portant deux ſacs aux deux bouts d'un bâton, ſuivant l'uſage du Pays pour porter des fardeaux; celui d'un Blanc eſt le portrait d'un homme qui a l'épée au côté & un chapeau ſur la tête. [Tous ceux qui ſortent de la Ville ſont rigoureuſement viſités] (*k*).

Forces du Royaume.

Paſſeports ſinguliers.

La Milice eſt compoſée des Gardes du Roi, qui viennent faire alternativement leur ſervice à la Cour, & de ce qu'on appelle Soldats du Pays-haut, qui ſont diſperſés dans toutes les parties de l'Iſle. Les Gardes ſe ſuccèdent de pères en fils ſans être enrôlés, & jouiſſent au-lieu de paye, de certaines terres qu'on leur abandonne, mais qu'ils perdent lorſqu'ils négligent leur devoir. S'ils veulent quitter leur ſervice, ils en ont la liberté, en renonçant à leurs terres, qui ſont données à d'autres pour les remplacer. Leurs armes ſont l'épée, la picque, un arc, des fléches & de bons fuſils. Pour tentes, ils ſe ſervent de feuilles de *Tallipot* (*l*), qui ſont legères & fort commodes. Dans quelque partie de l'Iſle qu'ils ſe trouvent, le bois ne leur manque jamais pour faire des pieux ſur leſquels ils tendent leurs feuilles. Jamais ils ne livrent bataille en pleine campagne. Jamais ils n'attendent l'ennemi pour le repouſſer. Leur habileté militaire conſiſte à dreſſer des embuſcades & à boucher les chemins. Ils ſe cachent entre les rochers & les arbres, d'où leur mouſqueterie eſt redoutable, & s'ils craignent d'être forcés dans ces retraites, ils ſe retirent au fond des bois, où il devient impoſſible de les trouver. Une autre de leurs défenſes eſt

Milice Chingulaiſe.

Méthode militaire du Pays.

(*i*) Pag. 76. (*k*) Pag. 82 & ſuiv. (*l*) Pag. 86.

Mœurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1697.

eſt de faire tomber ſur leurs ennemis de grands arbres touffus, qu'ils coupent exprès, & de faire pleuvoir ſur eux une grêle de fléches & de balles, tandis qu'ils les voyent dans l'embarras. Mais avec cette méthode ils n'ont jamais pû défendre les Côtes de leur Iſle, qui ſont plus nûes que leurs montagnes. Cependant ils ont acquis beaucoup d'expérience par les longues guerres qu'ils ont eûes avec les Portugais & les Hollandois. La plûpart de leurs Généraux ayant ſervi ſous les Européens, dans les intervalles de paix, ont pris le goût de nôtre diſcipline, qui les a rendus capables de battre quelquefois les Hollandois, & de leur enlever pluſieurs Forts. Le Roi donnoit autrefois un prix règlé à ceux qui lui apportoient la tête d'un ennemi. Mais ce barbare uſage ne ſubſiſte plus (*m*).

Religion de l'Iſle de Ceylan.

La Religion des Chingulais eſt l'Idolâtrie. Ils rendent des adorations à pluſieurs Divinités, qu'ils diſtinguent par différens noms, & dont la principale eſt celle qu'ils appellent *Oſſa Polla Maups*, c'eſt-à-dire, dans leur langue, Créateur du Ciel & de la Terre (*n*). Ils croyent que ce Dieu ſuprême envoye d'autres Dieux ici bas, pour y faire exécuter ſes ordres, & que ces Dieux inférieurs ſont les ames des gens de bien, qui ſont morts dans la pratique de la vertu. Une autre Divinité du premier ordre eſt celle qu'ils nomment *Buddou*, à laquelle il appartient de ſauver les ames, & qui étant deſcendue autrefois ſur la Terre, ſe montroit quelquefois ſous un grand arbre nommé *Bogaha*, qui eſt depuis ce tems-là un des objets de leur culte. Elle remonta au Ciel du ſommet d'une haute montagne, où l'on voit encore l'empreinte d'un de ſes pieds. Le Soleil & la Lune ſont auſſi des Dieux pour les Chingulais. Ils donnent au Soleil le nom d'*Irri*, & à la Lune celui de *Handa*, auquel ils joignent quelquefois celui de *Haumi*, titre d'honneur des perſonnes les plus relevées, & celui de *Dio*, qui ſignifie *Dieu* dans leur langue, mais qu'ils ont emprunté apparemment des Portugais (*o*).

Temples & Prêtres.

Le nombre de leurs Pagodes & de leurs Temples ſurpaſſe toutes les idées qu'on peut s'en former. On en voit pluſieurs d'un travail exquis, bâtis de pierre de taille, ornés de ſtatues & d'autres figures, mais ſi anciens, que les habitans mêmes en ignorent l'origine. Il eſt certain qu'ils la doivent à des ouvriers plus habiles que les Chingulais, puiſque la guerre en ayant ruiné pluſieurs, ils n'ont pas été capables de les rebâtir. Quelques-uns de ces édifices, ſur-tout ceux qui ſont dédiés au Dieu Buddou, ont la forme d'un colombier quarré & ſont à double étage. Les chambres hautes n'ont pas moins leurs Idoles que le Temple inférieur. Il s'y en trouve d'une figure monſtrueuſe, les unes d'argent, d'autres de cuivre & de différens métaux. On y voit auſſi des bâtons peints, des targes & d'étranges ſortes d'armes (*p*), des hallebardes, des fléches, des lances & des épées. On n'apperçoit point d'armes dans le Temple du *Budelou*, qui eſt un Dieu de paix. Les figures y repréſentent des hommes qui ont les jambes croiſées, vêtus de caſaques jaunes, les cheveux friſés, & les mains l'une ſur l'autre devant eux comme les femmes. Chaque Temple a ſes revenus en terres, qui leur viennent de la libéralité des Rois, & Knox avance hardiment

Idoles.

(*m*) Pag. 90.
(*n*) Pag. 146.
(*o*) Pag. 147.
(*p*) Pag. 149.

ment, que l'Egliſe poſſède plus de Villes que la Couronne. Ces biens ſont employés à la ſubſiſtance des Prêtres, à l'entretien des édifices & aux proviſions néceſſaires pour le ſacrifice. D'ailleurs les Temples ont leurs Officiers comme le Palais du Roi, & juſqu'à des éléphans, qui ne ſont entretenus que par une oſtentation de grandeur. Outre les Temples publics, il eſt permis aux particuliers de ſe bâtir des Chapelles dans leurs cours, où ils mettent une image de Buddou, avec des chandelles & des lampes (*q*).

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1697.

Les Chingulais ont trois ſortes de Prêtres, comme trois ſortes de Dieux & de Temples. Le premier ordre du ſacerdoce eſt celui des *Tirinanxes*, qui ſont les Prêtres de Buddou (*r*). Leurs Temples ſe nomment *Vehars*. Ils ont une maiſon à *Digligy*, où ils tiennent leurs aſſemblées. On ne reçoit, dans cet ordre, que des perſonnages d'une naiſſance & d'un ſçavoir diſtingués. Ce n'eſt pas meme tout d'un coup qu'ils ſont élevés au rang ſublime de Tirinanxes. Ceux qui portent ce titre ne ſont qu'au nombre de trois ou quatre, qui font leur demeure à Digligy, où ils jouiſſent d'un immenſe revenu, & ſont comme les Supérieurs de tous les Prêtres de l'Iſle. On nomme *Gonnis* les autres Eccléſiaſtiques du même ordre. L'habit des uns & des autres eſt une caſaque jaune, pliſſée autour des reins, avec une ceinture de fil. Ils ont les cheveux raſés & vont nûe tête, portant à la main une eſpèce d'éventail rond, pour ſe garantir de l'ardeur du Soleil. Ils ſont également reſpectés du Roi & du peuple. Leur règle les oblige de ne manger de la viande qu'une fois le jour; mais ils ne faut pas qu'ils ordonnent la mort des animaux dont ils mangent, ni qu'ils conſentent qu'on les tue. Quoiqu'ils faſſent profeſſion du célibat, ils ſont libres de renoncer à leur ordre lorſqu'ils veulent ſe marier. Le ſecond ordre des Prêtres (*s*) eſt de ceux qui ſe nomment *Koppubs*, & qui appartiennent aux Temples des autres Divinités. Leur habit n'eſt pas différent de celui du peuple, lors même qu'ils exercent leurs fonctions. Ils ne ſont obligés qu'à ſe laver & à changer de linge avant la cérémonie. Comme on ne ſacrifie jamais de chair aux Dieux dont ils ſont les Miniſtres, tout leur ſervice ſe reduit à préſenter à l'Idole, du riz bouilli & d'autres proviſions. Leurs Temples qui ſe nomment *Devals*, ont peu de revenu. Auſſi ces Prêtres labourent-ils la terre & ne ſont-ils pas exempts des charges de la ſociété. Les Prêtres du troiſième ordre ſont les *Jaddeſes* (*t*), employés au ſervice des Eſprits, qui ſe nomment *Dayautans*, & dont les Temples s'appellent *Cauvels*. Un homme devot bâtit à ſes dépens un Temple, dont il devient le Prêtre ou le Jaddeſe. Il fait peindre ſur les murs, des hallebardes, des épées, des fléches, des boucliers & des images. Mais ces Temples ſont peu reſpectés du peuple. L'emploi le plus commun des Jaddeſes eſt pour les ſacrifices qui ſe font au Diable, dans les maladies ou dans d'autres dangers; non que les Chingulais prétendent l'adorer, mais ils le craignent: & pour écarter les maux qu'ils le croyent capable de leur cauſer, ils lui ſacrifient ſouvent de jeu-

Trois ſortes de Prêtres.

Sacrifices faits au Diable.

(*q*) Pag. 151.
(*r*) Pag. 153 & ſuiv.
(*s*) Pag. 158.
(*t*) Pag. 159 & 160.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1697.

jeunes cocqs (*v*). Knox eſt un Voyageur ſenſé, comme ſon Ouvrage en fait foi; honnête-homme en apparence, & loué à ce titre par diverſes perſonnes d'honneur qui l'ont connu familièrement, zèlé Proteſtant, & par conſéquent ennemi outré de la ſuperſtition, & peu porté à reconnoître des évenemens ſurnaturels: voici néanmoins dans ſes propres termes, ce qu'il penſe de l'Empire du Diable ſur les Chingulais.

Témoignage de l'Auteur ſur les Diables de Ceylan.

„ J'Ai vû ſouvent (*x*) des hommes & des femmes ſi étrangement poſ-
„ ſedés, qu'on ne pouvoit s'empêcher de reconnoître que leurs agitations
„ venoient d'une cauſe ſurnaturelle. Dans cet état, les uns fuyoient au
„ milieu des bois, en pouſſant des cris ou plutôt des hurlemens. D'autres
„ demeuroient muets & tremblans, faiſant des contorſions, ou parlant
„ comme des fous, ſans aucune liaiſon dans leurs diſcours. Quelques-uns
„ en guériſſent. D'autres en meurent. Je puis affirmer que ſouvent le
„ Diable crie la nuit d'une voix intelligible, qui reſſemble à l'aboyement
„ d'un chien. Je l'ai moi-même entendu. Les habitans du Pays remarquent,
„ & j'ai fait la même obſervation, qu'immédiatement avant qu'on l'en-
„ tende, ou bien-tôt après, le Roi fait toûjours mourir quelqu'un. Les rai-
„ ſons qu'on a de croire que c'eſt la voix du Diable, ſont celles-ci: 1°. Qu'il
„ n'y a point de créature dans l'Iſle dont la voix reſſemble à celle qu'on en-
„ tend; 2°. qu'on l'entend ſouvent dans un lieu d'où elle part tout-d'un-
„ coup, pour aller ſe faire entendre dans un autre plus éloigné, & plus vi-
„ te qu'aucun oiſeau ne peut voler; 3°. que les chiens memes tremblent à
„ ce funeſte bruit; enfin que c'eſt l'opinion de tout le monde". Il eſt aiſé de juger que dans ces idées, l'Auteur devoit trembler autant que les Chingulais & leurs chiens (*y*); mais à juger ſérieuſement de ſes quatre preuves, il n'y a que la première d'embarraſſante, en ſuppoſant que tous les animaux d'une Iſle auſſi grande que Ceylan, auſſi couverte de bois & auſſi déſerte dans quelques-unes de ſes parties, puiſſent être parfaitement connus. Mais dans cette ſuppoſition meme, ne ſçait-on pas que la faim ou la douleur fait pouſſer quelquefois des cris fort étrangers aux animaux les plus familiers? A l'égard du prompt changement du lieu, il n'y a qu'à ſe figurer deux ou trois animaux éloignés entr'eux, qui crient ſucceſſivement, excités peut-être par les cris l'un de l'autre. Au-reſte, cette obſervation de Knox n'a paru néceſſaire ici, que pour expliquer l'excès de ſuperſtition (*z*) qu'il attribue aux Chingulais, & la multitude de fêtes & de pratiques religieuſes qu'ils obſervent avec une fidélité qu'il admire (*a*). Ils croyent d'ailleurs la reſurrection des corps, l'immortalité de l'ame & un état futur

Remarques ſur cet article.

(*v*) *Ibid.*

(*x*) Pag. 167 & ſuiv.

(*y*) Cependant il dit qu'il n'a jamais appris que l'organe de cette voix, eût fait du mal à perſonne; ainſi il devoit en avoir moins de frayeur que les chiens des Chingulais, qui n'ont pas la même aſſurance. R. d. E.

(*z*) Pag. 171 & ſuiv.

(*a*) Knox au contraire leur trouve peu de zèle pour leur culte, ne s'embaraſſant guères de matières de religion ſur leſquelles on ne les entend jamais diſcourir, à moins qu'ils ne ſoyent malades ou fort vieux, & ils ſont les premiers à rire de leurs ſuperſtitions avec les étrangers. R. d. E.

futur de récompenſe & de punition. Ces trois principes ſuffiſent pour les attacher à leurs idées de religion.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1697.

Ils tirent peu de ſécours des ſciences pour leur conduite, car ils vivent preſque tous dans une profonde ignorance. Ce que la plûpart apprennent eſt à lire & à écrire, mais ils peuvent ignorer l'un & l'autre ſans en être plus mépriſés. Leurs livres ne traitent que de religion & de médecine, & ſont écrits ſur des feuilles de Tallipot. Ils ſe ſervent, pour leurs lettres & leurs écrits ordinaires, d'une autre ſorte de feuilles qui ſe nomment *Taulcoles*, & qui reçoivent plus aiſément l'impreſſion, quoiqu'elles n'ayent pas tant de facilité à ſe plier (*b*). Leurs plus habiles Aſtronômes ſont les Prêtres du premier ordre ; ce qui n'empêche pas que les opérations annuelles d'Aſtronomie ne ſoyent reſervées aux Tiſſerands. Ils prédiſent les éclipſes du Soleil & de la Lune. Ils font, pour le cours de chaque mois, des Almanacs où l'on voit l'âge de la Lune, les bonnes ſaiſons pour labourer & ſemer la terre, les jours heureux pour commencer un voyage & d'autres entrepriſes. Ils ſe prétendent fort verſés dans la ſcience des étoiles, qui eſt la ſource de leurs lumières ſur tout ce qui appartient à la ſanté & à la bonne fortune. Ils comptent neuf planétes, c'eſt-à-dire, ſept comme nous, auxquelles ils ajoûtent la tête & la queue du dragon (*c*). Le tems ſe compte parmi eux depuis un ancien Roi qu'ils nomment *Sacavarly*. Leur année eſt de trois cens ſoixante-cinq jours, & commence le 28 du mois de Mars ; mais quelquefois le vingt-ſept ou le vingt-neuf, pour l'ajuſter au cours du Soleil. Elle eſt diviſée en douze mois, & leurs mois en ſemaines, qui ſont de ſept jours comme les nôtres, & qui ſe nomment *Jrida*, *Sandada*, *Ongboruda*, *Bodada*, *Braſpotenda*, *Secouraka*, & *Henourada*. Les jours du ſervice eccléſiaſtique ſont les Mercredis & les Samedis. Les Chingulais partagent le jour en trente heures, qui commencent au lever du Soleil, & la nuit en autant de parties qui commencent au coucher de cet aſtre. Mais n'ayant ni horloges ni quadrans ſolaires, ils ne jugent du tems que par conjectures, ou par l'état d'une fleur commune, qui s'ouvre regulièrement ſept heures avant la nuit. Le Roi eſt le ſeul qui employe pour la meſure du tems une eſpèce de clepſidre, dont le ſoin forme un office particulier du Palais. C'eſt un plat de cuivre, percé d'un petit trou, qu'on fait nager dans un vaſe plein d'eau, juſqu'à-ce qu'il ſe rempliſſe & qu'il aille au fond.

Leurs ſciences & leur papier.

Aſtronômes Chingulais.

Leur office.

Leur meſure du tems.

Leurs meſures de grandeur (*d*) ſont le *Rian*, qui ſe prend depuis le coude juſqu'au bout du doigt du milieu, & le *Wadorian*, qui eſt le double du Rian. La moindre meſure pour le grain eſt un *Potta*, qui en contient autant qu'un homme en peut prendre avec la main. Quatre Pottas ſont une meſure qui ſe nomme *Bonder Nellia*, c'eſt-à-dire, *meſure royale*, & qui eſt tout ce qu'un homme peut manger de riz en un jour. C'eſt la portion qui ſe diſtribue au nom du Roi. Quatre Bonder Nellias font un *Courney*, qui eſt une fort jolie meſure de canne, en forme de panier. Dix Courneys font un *Pale*, & ſe donnent au prix commun pour une *Larée*, qui eſt la cinquième partie d'une pièce de huit ; mais au tems de la moiſſon, deux Pales ſe donnent pour une Larée. Quatre Pales font un *Ommouna*, qui eſt la meſure

Leurs poids & meſures.

(*b*) Pag. 272. (*c*) Pag. 276. (*d*) Pag. 238 & ſuiv.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1697.

re par laquelle on compte ordinairement le grain. Le plus petit des poids de l'Isle est un *Collonda*, dont six font une pièce de huit. Il y a des demi Collondas & des quarts. Ces poids sont composés de petits grains rouges qui croissent dans le bois, & dont on compte dix pour un Collonda. Vingt font le *Pallum*. Les Chingulais n'ont que trois sortes de monnoye courante (*e*); l'une, anciennement fabriquée par les Portugais, qui porte d'un côté le portrait du Roi, & celui d'un Moine de l'autre. Elle se nomme *Tangum Massa* & vaut environ dix sols. Il y a aussi des demi Tangums. La seconde est une monnoye que tout le monde peut faire avec la permission du Roi, & qui a la forme d'un hameçon pour la pêche. L'argent en est meilleur qui celui des pièces de huit. La troisième sorte est celle du Roi, qu'il est défendu de contrefaire, sous peine de mort. Elle se nomme *Ponnam*; & de la petitesse qu'elle est, il en faut soixante-quinze pour une pièce de huit. En général l'argent étant fort rare dans le Royaume, tout se vend & s'achéte ordinairement par des échanges. Les habitans font très-peu de Commerce avec les Etrangers. Pendant que les Portugais occupoient les Côtes de l'Isle & qu'ils vivoient en paix avec eux, le Roi permettoit des communications mutuelles, dont les deux Nations tiroient un égal avantage; mais il n'en veut aucune avec les Hollandois, quoiqu'ils l'ayent ardemment recherchée (*f*). Ainsi le négoce des Chingulais est resserré entr'eux. Il se borne aux productions du Pays, parce que celles d'un canton ne ressemblent point à celles d'un autre. En rassemblant ainsi tout ce que la Nature accorde aux différentes parties du Royaume, ils ont dequoi subsister sans le secours des régions étrangères. L'agriculture est leur principal emploi, & les Grands ne dedaignent pas de s'y appliquer. Un homme de la première qualité travaille sans honte à la terre, pourvû que ce soit pour lui-même. Mais il se deshonore s'il travaille pour autrui, ou dans la vûe de quelque salaire. Le seul office qu'il ne puisse exercer sous aucun prétexte est celui de portefaix, parce qu'il passe pour le plus vil. Il n'y a point de marchés dans l'Isle entière. Les Villes ont quelques boutiques où l'on vend de la toile, du riz, du sel, du tabac, de la chaux, des drogues, des fruits, des épées, de l'acier, du cuivre, & d'autres marchandises (*g*). Dans les cantons où le riz est le plus cher, la valeur de six mesures de Paris ne se vend que quatre sols & demi: six poules ne coutent pas plus, & le prix d'un cochon de lait est le même. Un cochon gras vaut quarante-deux sols, & une chèvre grasse environ trente sols. Quatre mille feuilles de bétel (*h*) se donnent pour neuf sols, quoique ces feuilles fassent toutes leurs délices. Ils en mâchent tout le jour. Ils s'en remplissent la bouche en se couchant; ils les y conservent jusqu'à ce qu'ils s'éveillent, & se lèvent alors pour en prendre d'autres. Cet usage est égal dans les deux sexes. Ils seroient plus volontiers sans viandes & sans habits que sans bétel. Knox avoue qu'en ayant usé long-tems, il lui étoit devenu impossible de s'en priver. Il est sain, dit-il, il entretient dans la bouche une sorte de parfum, qui don-

Leur monnoye.

Combien leur Commerce est borné.

Prix des denrées.

Bétel, & manière dont les Chingulais l'employent.

(*e*) Pag. 241 & suiv.
(*f*) Pag. 231.
(*g*) Pag. 238.

(*h*) L'Auteur dit *noix de bétel*. Ce sont les noix d'aréca qui se mâchent avec ces feuilles. R. d. E.

donne une odeur fort agréable à l'haleine; & ce qui ne ſert pas moins à le rendre précieux aux Chingulais, il leur noircit les dents, qu'ils auroient honte d'avoir blanches, parceque c'eſt la couleur de celles des chiens. Leur manière de l'employer diffère peu de celle qui eſt commune à la plûpart des Indiens. Ils portent une petite boëte (*i*) qui contient de la chaux humide. Chaque fois qu'ils veulent renouveller leur bétel, ils prennent de cette chaux, qu'ils étendent ſur la feuille. Ils y enferment quelques tranches de la noix d'aréca, la roulent & ſe mettent à la macher, avec le ſoin de s'en frotter quelquefois les dents pour en augmenter la noirceur. On prend auſſi du bétel ſans étendre la chaux ſur la feuille; & ſans y rouler les tranches de noix, ils ſe contentent de prendre de la chaux entre les doigts & de ſe la mettre dans la bouche. Ceux qui s'attachent à cette méthode mâchent ainſi la noix & la feuille à part; mais toûjours accompagnées l'une de l'autre & de chaux, quoique ces trois ingrédiens ne ſoyent pas roulés enſemble.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1697.

Cette chaux n'eſt le plus ſouvent que de la chaux commune, & ſemblable à la nôtre. Mais lorſqu'elle leur manque, ſur-tout en voyageant, ils en font une autre de certaines coquilles qui ſe trouvent dans leurs rivières d'eau-douce, & qui reſſemblent à celles des eſcargots (*k*).

Leur langue eſt ſi particulière à leur Nation, que Knox ne connoît aucune partie des Indes où elle ſoit entendue. Ils ont à la vérité quelques expreſſions qui leur ſont communes avec les Malabares; mais le nombre en eſt ſi petit, qu'ils ne peuvent mutuellement s'entendre. Le Chingulais eſt copieux, doux, élégant, & tient du caractère de ces Inſulaires, qui aiment la flatterie, les titres & les complimens. Ils n'ont pas moins de douze titres pour les femmes, ſuivant le rang & la qualité. *Toi* & *Vous* s'expriment de ſept ou huit manières différentes, qui ſont proportionnées auſſi à l'état, à l'âge, au caractère de ceux à qui l'on parle & qu'on veut honorer. Ces attentions de politeſſe ne ſont pas moins familières aux Laboureurs, & aux Manœuvres qu'aux Courtiſans. Ils donnent au Roi des titres qui l'égalent à leurs Dieux; & lorſqu'ils lui parlent d'eux-mêmes, c'eſt avec un excès d'humiliation. Ils éloignent juſqu'à l'idée de leur perſonne, en y ſubſtituant les êtres les plus vils. Ainſi, au-lieu de dire *J'ai fait*, ils diſent; *le membre d'un chien a fait telle choſe*. S'il eſt queſtion de leurs enfans, ils les transforment de même; & quand ce Prince leur demande combien ils en ont, ils répondent qu'ils ont *tel nombre de chiens & de chiennes* (*l*).

Langue de Ceylan.

Avec un reſpect ſi extraordinaire pour leur Souverain, on ne ſera pas ſurpris qu'ils n'ayent pas d'autres loix que ſa volonté. Cependant ils ont un certain nombre de vieilles coûtumes, qui ſe conſervent par la force de l'habitude. Leurs terres paſſent des pères aux enfans, à titre d'héritage, & le partage dépend du père; mais ſi l'aîné demeure ſeul poſſeſſeur, il eſt obligé d'entretenir ſa mère, ſes frères & ſes ſœurs, juſqu'à-ce qu'ils ſoyent autrement pourvûs (*m*). Les règles ne ſont pas moins conſtantes pour la diſtinc-

Loix de l'Iſle.

(*i*) Pag. 248 & 249.
(*k*) Pag. 250.
(*l*) Pag. 267.
(*m*) Pag. 252.

Mœurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1697.

distinction des biens, pour le payement des dettes, pour les mariages & les divorces. Leurs mariages ſont une pure cérémonie, qui conſiſte dans quelques préſens qu'un homme fait à ſa femme, & qui lui donnent droit ſur elle lorſqu'ils ſont acceptés. Les pères ne laiſſent pas de donner pour dot à leurs filles, des beſtiaux, des eſclaves & de l'argent. Mais ſi les deux parties ne ſe conviennent pas, une prompte ſéparation leur rend la liberté, & le mari en eſt quitte pour rendre ce qu'il a reçu. Cependant la femme ne peut diſpoſer d'elle-même, qu'après qu'il s'eſt engagé dans un autre mariage. S'ils ont des enfans, les garçons demeurent au père, & les filles ſuivent la mère. Les hommes & les femmes ſe marient ordinairement quatre ou cinq fois, avant que de ſe fixer ſolidement. Il eſt rare qu'un homme ait plus d'une femme; mais une femme a ſouvent deux maris. L'uſage permet à deux frères, qui veulent vivre enſemble, de n'avoir qu'une femme entr'eux. Les enfans communs les reconnoiſſent tous deux pour pères & leur en donnent le nom (*n*).

Mariages & divorce.

Un homme qui ſurprend ſa femme au lit avec un amant, peut les tuër tous deux (*o*); mais les Chingulais connoiſſent peu les tourmens de la jalouſie, & ne ſe croyent pas deshonorés lorſque leurs femmes ſe livrent à des hommes d'une égale condition (*p*). Ces commerces d'amour ne paſſent pour un crime qu'avec des amans d'une naiſſance inférieure. La plus grande injure qu'on puiſſe faire à une femme, eſt de lui dire qu'elle a couché avec dix hommes de la lie du peuple (*q*). D'ailleurs la complaiſance des hommes eſt extreme pour les femmes. Les terres dont elles héritent ne payent rien au Roi. Elles ſont exemptes des droits de la douane, dans les Ports & ſur les paſſages. Leur ſexe eſt reſpecté juſques dans les animaux; & par une loi, qui eſt peut-etre ſans exemple, on ne paye rien non-plus pour ce que porte une bête de charge femelle (*r*). Mais des uſages ſi galans n'empêchent pas que pour conſerver la ſubordination de la Nature, il ne ſoit défendu aux femmes, ſans aucune diſtinction de naiſſance & de qualité, de s'aſſeoir ſur un ſiège en préſence d'un homme (*s*). L'autorité des pères ſur leurs enfans va juſqu'à pouvoir les donner, les vendre ou leur ôter la vie dans l'enfance, lorſqu'ils les prennent en averſion, ou qu'ils ſe trouvent incommodés du nombre (*t*).

Liberté des femmes.

Egards pour leur ſexe.

On ne connoît pas, dans l'Iſle de Ceylan, le barbare uſage qui oblige les femmes de divers Pays des Indes à ſe brûler vives après la mort de leurs maris. Le deuil même, auquel la bienſéance les aſſujettit, ne conſiſte qu'à laiſſer pendre leurs cheveux pendant quelques jours, & à faire retentir les louanges du Mort par leurs cris & par le récit de ſes vertus; après quoi elles ont la liberté de ſe conſoler promptement par un nouveau mariage. Les Morts de baſſe extraction ſont enterrés fort ſimplement dans les bois. Mais on brûle les perſonnes de qualité avec beaucoup de cérémonies (*v*). La première conſiſte à laver le corps. Enſuite, après en avoir tiré les inteſtins & l'avoir rempli de poivre, on le met dans un tronc d'arbre, qu'on coupe

Deuil des femmes.

Funérailles des Grands.

(*n*) Pag. 227.
(*o*) Pag. 220.
(*p*) Pag. 223.
(*q*) Pag. 270.
(*r*) Pag. 229.
(*s*) Pag. 227.
(*t*) Pag. 229 & 230.
(*v*) Pag. 227.

MANIERE DONT LES CHINGULAIS BRULENT LEURS MORTS.

'T VERBRANDEN DER DOODEN, BY DEN CHINGULEZEN.

coupe & qu'on creuſe exprès, pour attendre l'ordre du Roi, ſans lequel il n'eſt pas permis de lui faire d'autres funérailles. Cet ordre eſt quelquefois fort lent; mais lorſqu'il arrive, on met le corps ſur un chalit, ce qui paſſe pour la plus grande diſtinction, couvert d'un drap juſqu'à la tête; & pluſieurs hommes le portent ſur leurs épaules juſqu'au bucher, qui eſt dans quelque partie éminente d'un champ ou d'un grand chemin. C'eſt une pile de bois, de trois ou quatre pieds de haut, au-deſſus de laquelle eſt une eſpèce de dais en forme d'arcade, avec des pendans de toile peinte, entremelés de branches de cocotier. On y place le corps ſur ſon chalit, ſans aucune formalité de religion; & lorſqu'il eſt conſumé par les flammes, on ramaſſe toutes les cendres en un monceau de la forme d'un pain de ſucre, qu'on entoure de bonnes hayes, pour en fermer l'accès aux bêtes farouches. La dernière cérémonie eſt d'y ſemer de l'herbe, qui en fait avec le tems un petit tertre fort verd. Knox vit rendre ainſi les derniers devoirs à l'oncle du Roi, qui étoit Chef des *Tirinanxes* & comme le Primat de la Nation. Si le Mort n'eſt pas d'une ſi haute qualité, on le brûle dans ſon tronc d'arbre, & le bucher n'eſt compoſé que de branches & de feuillages. L'Auteur parle, dans un autre lieu, de diverſes inſcriptions fort anciennes, qui ſe trouvent en pluſieurs endroits ſur des rochers, & dont les caractères ſont ſi profonds qu'ils doivent durer juſqu'à la fin du Monde (*x*). Il ne peut juger s'ils ſont Malabares ou Chingulais; mais dans une Nation qui brûle ſes Morts avec tant de pompe, il eſt naturel de les prendre pour d'anciennes épitaphes.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

Manière de les brûler.

La vie des Chingulais eſt d'ailleurs aſſez longue; & quoiqu'ils ſoyent ſujets à diverſes maladies, pour leſquelles ils n'ont ni Médecins ni Chirurgiens, ils trouvent, au milieu de leurs bois, dans l'écorce & les feuilles de leurs arbres, des remèdes & des préſervatifs pour tous les maux dont ils ſont affligés (*y*). Leur régime ſert beaucoup auſſi à la conſervation de leur ſanté. Ils ſe tiennent le corps fort net, ils dorment peu, & la plûpart de leurs alimens ſont ſimples. Du riz à l'eau & au ſel, avec quelques feuilles vertes & le jus d'un citron, paſſe pour un bon repas. Ils ne mangent point de bœuf, & cette chair eſt en abomination parmi eux. Les autres viandes & le poiſſon même les tentent ſi peu, qu'ils les vendent ou les abandonnent aux Etrangers qui ſe trouvent dans leur Pays. Ils auroient des beſtiaux & de la volaille en abondance, ſi les bêtes farouches ne leur en enlevoient beaucoup; ſans compter que le Roi croit ſon repos intéreſſé à tenir ſes Sujets dans la miſère (*z*), & permet même à ſes Officiers de prendre à très-vil prix leurs poules & leurs porcs. Les Grands ſe font ſervir ordinairement cinq ou ſix mêts, entre leſquels il n'y a qu'un ou deux plats de chair ou de poiſſon. Leurs autres mêts ſont des fruits & des légumes, mais ſur-tout du riz, qui eſt la nourriture commune, à laquelle tout le reſte ne ſert qu'à donner du goût. Leur boiſſon ordinaire eſt de l'eau. Ils ne boivent l'*Arrack*, qui eſt une ſorte d'eau-de-vie, qu'avant le repas, afin qu'il opère davantage (*a*). Leur vaiſſelle eſt de porcelaine ou de cuivre. Les plus pauvres ſe ſervent de feuilles. Ils ne manquent jamais de ſe laver la bou-

Maladies & remèdes des Chingulais.

Leur régime ſert à leur ſanté.

(*x*) Pag. 284.
(*y*) Pag. 286.
(*z*) Pag. 203.
(*a*) Pag. 204.

Moeurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

bouche & les mains après avoir mangé; & leur manière de boire (*b*) eſt en tenant le vaiſſeau à quelque diſtance & verſant la liqueur dans la bouche. Ils ont différentes ſortes de pâtiſſeries & de confitures, dont ils ſe font des préſens mutuels. Cette vie ſobre entretient également leur ſanté & la gayeté de leur humeur. Ils chantent ſans ceſſe, juſqu'en ſe mettant au lit; & la nuit même, lorſqu'ils s'éveillent. Leur manière de ſe ſaluer eſt libre & ouverte. Elle conſiſte à lever les mains, la paume en haut, & à baiſſer un peu le corps. Le plus diſtingué ne lève qu'une main pour ſon inférieur; & s'il eſt fort au-deſſus par la naiſſance, il remue ſeulement la tête. Les femmes ſe ſaluent en portant les deux mains au front. Leur compliment ordinaire eſt *Ay*, qui ſignifie, *comment vous portez-vous?* Ils répondent, *Hundoi*; c'eſt-à-dire, *fort bien* (*c*). Tous leurs diſcours ont le même air de douceur & de politeſſe.

Gayeté de leur humeur.

Rigueur des ſupplices, & cruauté du Roi.

Avec tant d'humanité dans le fond du caractère, Knox admira long-tems que ces Inſulaires eûſſent beſoin d'être conduits avec beaucoup de rigueur, & que la Juſtice du Roi s'exerçât par des ſupplices cruels. Mais il reconnut enfin qu'il ne falloit en accuſer que le penchant de ce Prince, qui le portoit naturellement à la cruauté. Cette malheureuſe inclination ſe déclaroit non-ſeulement par la nature des peines, mais encore par leur étenduë. Souvent des familles entières étoient punies des fautes d'un ſeul. Le Roi, dans ſa colère, ne condamnoit pas ſur le champ un criminel à la mort. Il commençoit par le faire tourmenter, en lui faiſant arracher avec des tenailles, ou brûler avec un fer chaud, diverſes parties de la chair, pour lui faire nommer ſes complices. Enſuite il lui faiſoit lier les mains autour du col (*d*) & le forçoit de manger ſes membres. On a vû des mères manger ainſi leur propre chair & celle de leurs enfans. Ces miſérables étoient menés enſuite par la Ville juſqu'au lieu de l'exécution, ſuivis des chiens dont ils devoient être la proye, & qui étoient ſi accoûtumés à cette boucherie, que d'eux-mêmes ils ſuivoient les priſonniers lorſqu'ils les voyoient traîner au ſupplice. On voyoit ordinairement, dans ce lieu, pluſieurs perſonnes empalées, & d'autres, pendus ou écartelés. Le Roi ſe ſervoit auſſi d'éléphans pour exécuter les ſentences de mort. Ils percent le corps d'un homme; & le déchirant en pièces, ils diſperſent ſes membres. On couvre leurs dents, d'un fer bien aiguiſé à trois tranchans (*e*); car les éléphans apprivoiſés ont les dents coupées par le bout, afin qu'elles croiſſent mieux. Les priſons n'étoient jamais ſans un grand nombre de ces malheureux; les uns chargés de chaînes, à qui l'on fourniſſoit leur ſubſiſtance; d'autres, qui avoient la permiſſion de l'aller demander de porte en porte avec un Garde. On en faiſoit toûjours mourir quelques-uns, ſans aucune forme de procès, & toute leur famille étoit ſouvent enveloppée dans leur châtiment. Ceux qui étoient capables de travailler, obtenoient la permiſſion d'élever une boutique dans la rue, vis-à-vis la priſon, & de ſortir pendant le jour pour vendre leur ouvrage; mais ils étoient renfermés à l'approche de la nuit. Enfin

(*b*) *Ibid.*
(*c*) Pag. 210.
(*d*) Pag. 28.
(*e*) Tom. I. pag. 98.

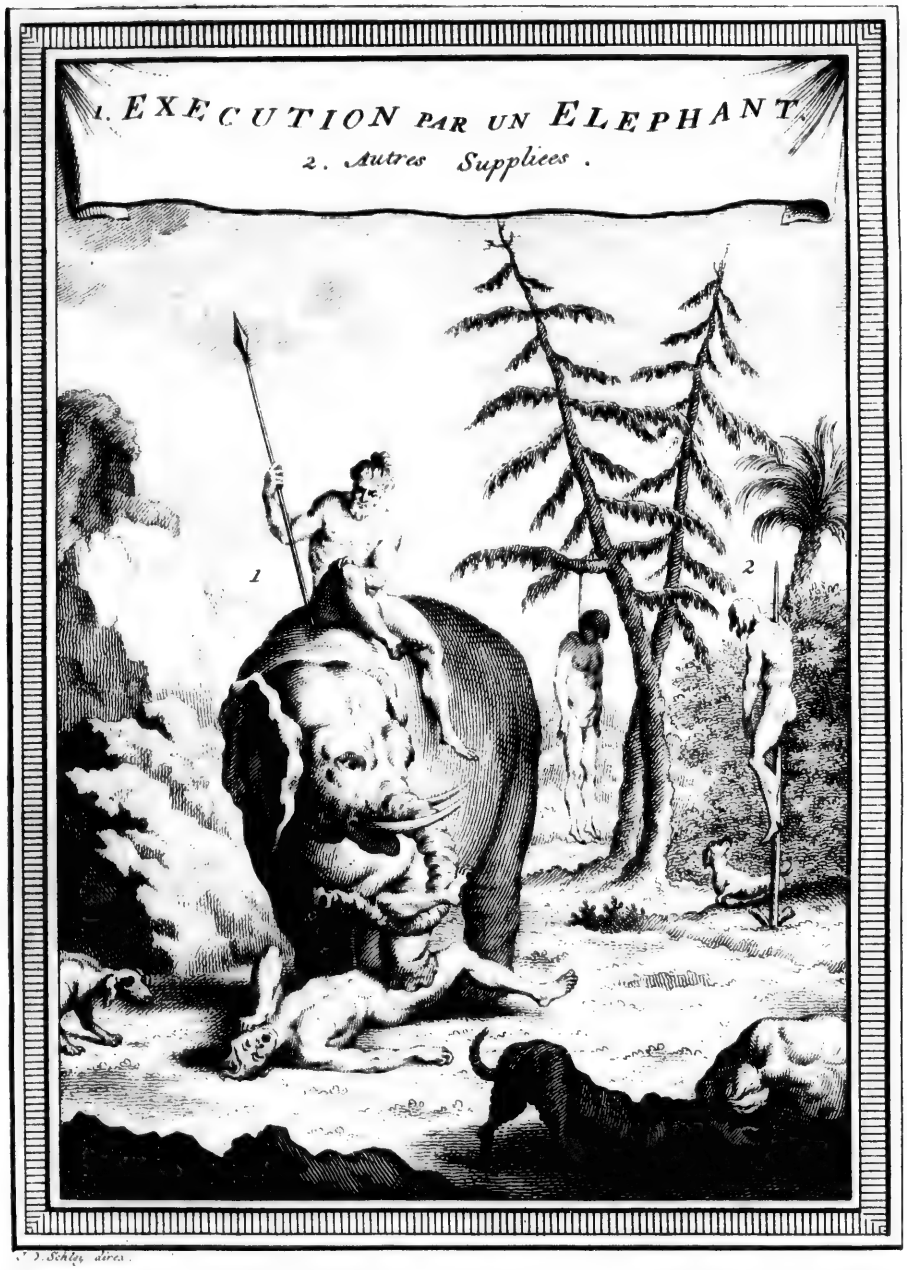

1. STRAF-OEFFENING, DOOR EEN' OLIFANT.
2. Andere Straffen.

1. RAJA SINGA, KONING VAN KANDY.
2. De Tirinanxi, of Hooge-Prieſter der Chingulezen.

fin ce Roi sanguinaire fit mourir son propre fils (*f*), sur le simple soupçon d'un projet de révolte, & prenoit souvent plaisir à faire couper la tête à de jeunes gens des meilleures familles du Royaume, pour la faire mettre ensuite dans leur ventre (*g*), sans déclarer de quel crime il les croyoit coupables. On a lû, dans le Journal de Knox, qu'il se nommoit *Radja-singa*; nom qui signifie le *Roi lion*. Il ne descendoit pas directement du sang royal, mais d'un second mariage de la Reine, veuve de son Prédécesseur, qui ayant été baptisée & nommée *Donna Catharina* par les Portugais; n'avoit pas laissé d'épouser, après la mort du Roi, le Chef des Tirinanxes. Elle en eût Radja-singa, & ce Pontife, qui gouvernoit pendant la minorité de deux jeunes Princes, abusa de sa puissance pour faire passer la Couronne à son fils. Ce Monarque étoit d'une taille médiocre, mais bien prise. Il paroissoit âgé d'environ cinquante ans, observe Knox, mais sans nous apprendre s'il parle du tems de son arrivée dans l'Isle ou de celui de sa fuite. Si l'on excepte la cruauté, l'orgueil & l'ambition, Radja-singa possedoit mille qualités qui le rendoient digne du Trône. Il étoit sobre, prudent, moderé dans l'usage de tous les plaisirs, ami des Arts, & si porté à favoriser les Etrangers, qu'il ne les retenoit malgré eux dans ses Etats que pour les y attacher par ses bienfaits. Le Pays qui se trouvoit réuni sous ses loix avoit été divisé en neuf Royaumes, que ses Prédécesseurs avoient conquis par (*b*) degrés. Il falloit soûtenir un gouvernement mal affermi, & résister sans cesse aux entreprises des Etrangers, qui s'étoient rendus maîtres de ses Côtes. Knox justifie sa cruauté par ces deux motifs; & cette apologie n'est pas sans force dans la bouche d'un homme qui avoit porté vingt ans ses fers.

Mœurs et Usages de l'Isle de Ceylan. 1679.

Origine du Roi & son caractère.

L'Auteur excuse sa cruauté.

(*f*) Pag. 87. (*g*) Pag. 81. (*b*) Voy. les Relations Holland.

§. IV.

Histoire Naturelle de l'Isle de Ceylan.

Histoire Naturelle de Ceylan.

ON se confirmera dans l'idée qu'on a dû se former du caractère de Knox & dans la confiance qu'il demande pour son récit, en apprenant, à la tête de cet article, qu'il ne promet point une Histoire parfaite des productions de Ceylan, telle qu'on pourroit l'attendre d'un Naturaliste qui auroit employé tous ses soins à cette étude; mais une simple Relation (*a*) de diverses propriétés de l'Isle, que ses malheurs lui ont laissé le tems d'observer.

Remarque préliminaire.

Ce qu'il rapporte du riz & de la manière de le cultiver, n'est remarquable que par l'industrie des habitans. On sçait que l'eau est nécessaire pour la culture du riz, & l'on conçoit facilement qu'avec le secours des réservoirs & des canaux, les plaines du Royaume de Candi-uda peuvent devenir aussi fertiles que les plus humides vallées. Mais si l'on se rappelle que le Pays est un amas de montagnes, il paroît surprenant qu'elles ne soyent pas moins cultivées. Les Insulaires ont trouvé le moyen de les aplanir en for-

Singularité de l'Isle de Ceylan dans la culture du riz.

(*a*) Pag. 51.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

forme d'amphitéatre (*b*) dont les ſiéges ont depuis trois pieds juſqu'à huit de largeur, les uns plus ou moins bas que les autres, à proportion que la colline a plus ou moins de roideur. On les unit, en les rendant un peu creux; ce qui forme une ſorte d'eſcalier, par lequel on peut monter juſqu'au dernier ſiége. Comme l'Iſle eſt fort pluvieuſe, & que d'un autre côté les ſources ſont ſi communes ſur les montagnes qu'il s'en forme un grand nombre de rivières, on a pratiqué de grands réſervoirs preſqu'au niveau des plus hautes ſources, d'où l'on fait tomber l'eau ſur les premiers ſiéges, & couler par degrés aux autres rangs. Ces réſervoirs ſont en très-grand nombre & de différentes grandeurs. Les uns ont une demie lieue de long, d'autres un quart de lieue ſeulement, & leur profondeur eſt de deux ou trois braſſes. A préſent qu'ils ſont bordés d'arbres, on les prendroit pour de ſimples côteaux. On ne les fait pas plus profonds, parce que l'expérience a fait connoître qu'ils ſeroient moins commodes, & qu'après les grandes ſéchereſſes, qui tariſſent quelquefois juſqu'aux ſources, ils ſeroient plus difficiles à remplir. Dans les parties ſeptentrionales du Royaume, où l'on ne trouve ni ſources ni rivières, on eſt borné à l'eau de pluye, qu'on retient dans des réſervoirs en forme de croiſſant. Chaque Village a le ſien; & lorsqu'ils ſont bien pleins, on regarde la moiſſon comme aſſurée. Le ſeul inconvénient eſt qu'il s'y trouve des alligators (*c*), qui ſe retirent à la vérité dans le bois, & de-là dans les rivières, lorſqu'ils commencent à manquer d'eau; mais la ſaiſon des pluyes les ramène.

Réſervoirs d'eau au ſommet des montagnes.

Pluſieurs ſortes de riz.

ON diſtingue, dans l'Iſle, pluſieurs ſortes de riz, qui portent des noms différens, quoiqu'elles diffèrent peu pour le goût, & que cette variété ne vienne que du tems qu'il leur faut pour meurir (*d*). L'une meurit en ſept mois, d'autres en ſix, en cinq, en quatre & en trois mois. Celle qui meurit le plutôt eſt de meilleur goût, mais rapporte moins. Il y en a même une eſpèce qui meurit à ſec (*e*), & qu'on ſême dans les lieux où l'art ne peut conduire d'eau. Ce ſeroit un tréſor pour les Orientaux, ſi elle n'étoit inférieure aux autres pour l'odeur & pour le goût. Outre le riz, l'Iſle fournit diverſes ſortes de grains, qui n'en approchent pas pour la bonté, mais qui deviennent une reſſource lorſque le riz manque. Tels ſont le *Coracan*, petite graine qui reſſemble à celle du ſenevé, & qui rapporte beaucoup dans les bonnes terres; le *Tanua*, graine auſſi petite que l'autre, & fort commune dans les parties du Nord; le *Moung*, qui reſſemble à la veſce; l'*Omb*, petite graine, qui ſe mange bouillie comme le riz, mais qui enyvre & cauſe des maux de cœur lorſqu'elle eſt trop nouvelle; le *Minere*, le *Boumas* ou le *Caravances*, & le *Tolla*, autres graines, dont la dernière donne de l'huile aux habitans pour s'oindre le corps.

Diverſes ſortes de grains.

Raiſons qui empêchent les Chingulais de cultiver certains fruits.

LES Chingulais ont quantité d'excellens fruits; mais ils en auroient beaucoup davantage s'ils les aimoient aſſez pour donner quelque ſoin à leur culture (*f*). Ils s'attachent peu à ceux qui n'ont d'agréable que le goût, & qui ne ſont pas propres à leur ſervir d'aliment lorſque le grain commence à leur

(*b*) Pag. 39.
(*c*) Pag. 37.
(*d*) Pag. 31.
(*e*) Pag. 38.
(*f*) Pag. 52.

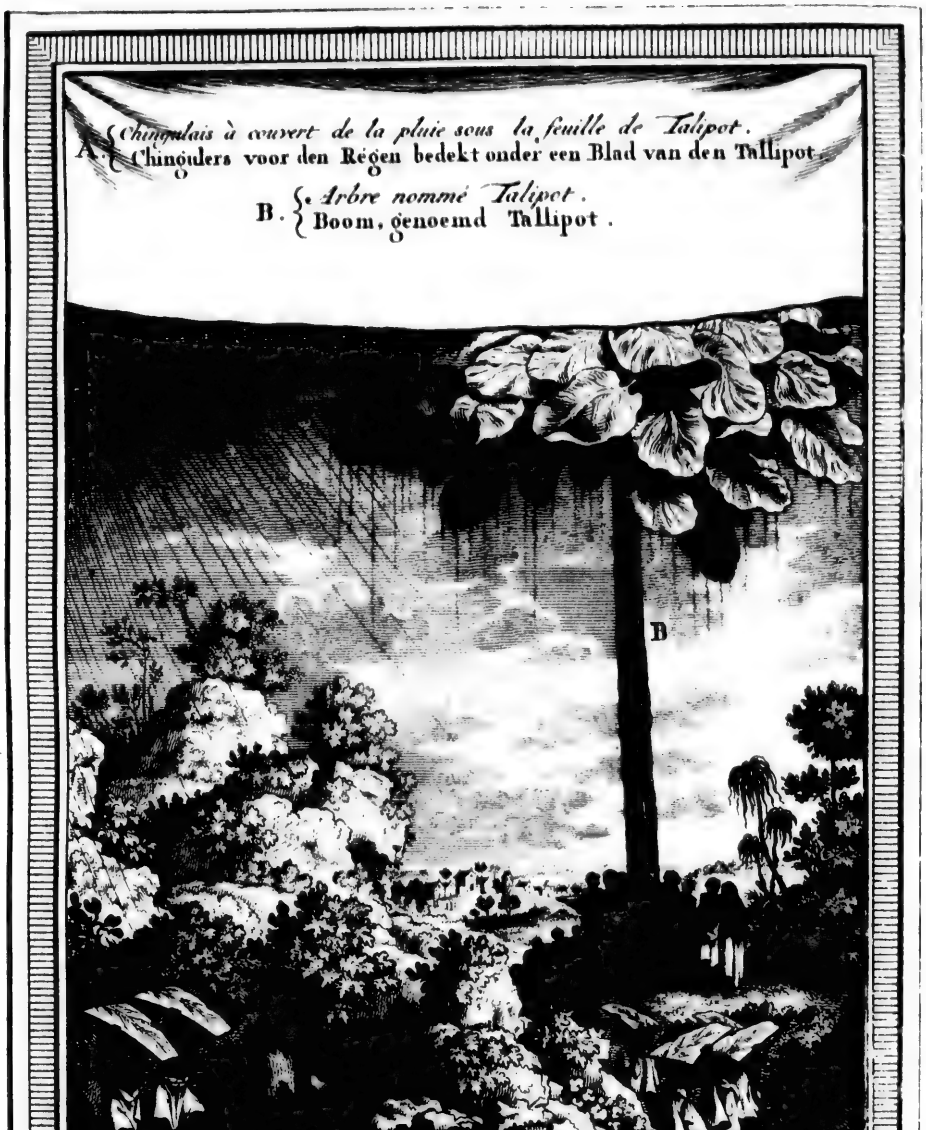
A. Chingulais à couvert de la pluie sous la feuille de Talipot.
A. Chinoulers voor den Regen bedekt onder een Blad van den Tallipot.
B. Arbre nommé Talipot.
B. Boom, genoemd Tallipot.
B

leur manquer. Ainſi les ſeuls arbres qu'ils plantent ſont ceux qui produiſent des fruits nourriſſans. Les autres croiſſent d'eux-mêmes; & ce qui diminue encore les ſoins des habitans, c'eſt que dans tous les lieux où la Nature fait croître des fruits délicats, les Officiers du Pays attachent, au nom du Roi, une feuille autour de l'arbre & font trois nœuds à l'extrémité de cette feuille. On ne peut alors y toucher, ſans s'expoſer au plus ſévère châtiment & quelquefois même à la mort. Lorſque le fruit eſt mûr, l'uſage eſt de le porter dans un linge blanc au Gouverneur de la Province, qui met le plus beau dans un autre linge & l'envoye ſoigneuſement à la Cour, ſans qu'il en revienne rien au propriétaire (*g*). L'Iſle produit d'ailleurs tous les fruits qui croiſſent aux Indes. Mais elle en a de particuliers, tels que le *Mango* (*h*), qui eſt commun aux environs de Colombo; le *Jacks*, qui ſe nomme *Polos*, lorſqu'il commence à pouſſer, *Coſe* lorſqu'il eſt tout verd, & *Waracha* ou *Vellas* dans ſa maturité. Ce fruit, qui eſt d'un grand ſecours pour la nourriture du peuple, croît ſur un fort grand arbre. Sa couleur eſt verdâtre. Il eſt hériſſé de pointes, & de la groſſeur d'un pain de dix-huit livres. Sa graine, à laquelle on donne le nom d'*œufs*, eſt éparſe comme les pepins dans une citrouille. On mange le Jacks comme nous mangeons le chou, & ſon goût en approche. Un ſeul ſuffit pour raſſaſier ſix ou ſept perſonnes. Il peut ſe manger crud lorſqu'il eſt mûr. Sa graine ou ſes œufs reſſemblent aux châtaignes par la couleur & le goût. On les fait cuire à l'eau ou ſous la cendre, & les habitans en ont toûjours leur proviſion. Un ſeul Jacks donne juſqu'à deux ou trois chopines de cette (*i*) graine.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Mango.

Jacks.

Le *Jombo* eſt encore un fruit que Knox n'a vû dans aucun autre endroit des Indes. Il a le goût d'une pomme. Il eſt plein de jus, & n'eſt pas moins ſain qu'agréable. Sa couleur eſt un blanc mêlé de rouge, qu'on prendroit pour l'ouvrage du pinceau. Entre les fruits ſauvages qui viennent dans les bois, on diſtingue les *Muvros*, qui ſont ronds, de la groſſeur d'une ceriſe, & dont le goût eſt très-agréable; les *Dongs*, qui reſſemblent aux ceriſes noires; des *Ambellos*, qu'on peut comparer à nos groſeilles; des *Carollas*, des *Cabellas*, des *Cabela*, des *Pookes* & des *Pollas*, qui peuvent paſſer pour autant d'eſpèces de bonnes prunes; des *Paragiddes*, qui ont quelque reſſemblance avec nos poires. Entre les fruits qui ſont communs à toutes les parties de l'Inde, tels que les noix de coco, celles d'aréca, les plantains, les bananes, toutes ſortes d'oranges & de limons, les cannes de ſucre, les melons-d'eau, les grénades, le raiſin noir & blanc, les mirabolans, les codjux, &c. On diſtingue une ſorte de citron qui ſe nomme *Pautaring*, & qui eſt beaucoup plus gros que les deux (*k*) poings.

Jombo.

Fruits ſauvages.

Pautaring.

L'Isle de Ceylan produit trois arbres, dont les fruits à la vérité ne peuvent ſe manger, mais qui ſont remarquables par d'autres utilités. Le premier, qui ſe nomme *Tallipot* (*l*), eſt fort droit, & ne peut être comparé, pour la hauteur & la groſſeur, qu'à un mât de Vaiſſeau. Ses feuilles ſont ſi

Trois arbres ſinguliers.

Le Tallipot & ſes propriétés.

(*g*) Pag. 54.
(*h*) Pag. 3.
(*i*) Pag. 59 & ſuiv. Il s'en trouve dans d'autres lieux des Indes.
(*k*) Pag. 62.
(*l*) Pag. 64 & ſuiv.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

si grandes, qu'une seule peut couvrir quinze ou vingt hommes & les défendre de la pluye. Elles se fortifient en séchant, sans cesser d'être souples & maniables. La Nature ne pouvoit faire un présent plus convenable au Pays. Quoique ces feuilles ayent beaucoup d'étendue, lorsqu'elles sont ouvertes, elles peuvent être resserrées comme un éventail; & n'étant pas alors plus grosses que le bras, elles pesent fort peu dans la main. Elles sont naturellement rondes, mais les Insulaires les coupent en pièces triangulaires, dont ils se couvrent en voyageant, avec le soin de mettre le bout pointu par-devant, pour s'ouvrir le passage au travers des buissons. Elles les garantissent tout à la fois de la pluye & du Soleil. Les Soldats en font des tentes. Knox apporta, dans sa Patrie, une de ces feuilles, dont on a vû qu'il s'étoit servi fort heureusement dans sa fuite. Elles croissent au sommet de l'arbre, comme celles du cocotier; mais il ne porte de fruit que l'année de sa mort. C'est une autre singularité, qui doit s'attirer d'autant plus d'attention, qu'alors uniquement il pousse de grandes branches, chargées de très-belles fleurs jaunes, d'une odeur à la vérité trop forte, qui se changent en un fruit rond & dur, de la grosseur de nos plus belles cerises. Mais ce fruit n'est bon que pour semer. Le tallipot ne porte donc qu'une seule fois, mais il est si couvert de fruit & de graine, qu'un seul arbre suffit pour ensemencer toute une Province. Cependant l'odeur des fleurs est si insupportable près des maisons, qu'on ne manque jamais d'y abbattre ces arbres lorsqu'ils commencent à pousser des boutons; d'autant plus que si on les coupe auparavant, on y trouve une fort bonne moëlle, qu'on réduit en farine pour faire des gâteaux qui ont le goût du pain blanc (*m*). C'est encore une ressource pour les Insulaires, lorsque le riz leur manque vers le tems de la moisson.

Le Ketule.

LE second arbre, dont Knox parle avec admiration, est le *Ketule* (*n*), qu'il représente aussi droit que le cocotier, mais moins haut & beaucoup moins gros. Sa principale propriété consiste à rendre une espèce de liqueur, qui se nomme *Tellegie*, extrêmement douce, très-saine & très-agréable, mais sans aucune force. On la reçoit deux fois par jour, & trois fois des meilleurs arbres, qui en donnent jusqu'à douze pintes dans un seul jour. On la fait bouillir jusqu'à la réduire en consistance, & c'est alors une espèce de cassonade noire, que les habitans nomment *Jaggory*. Avec un peu plus de peine, ils peuvent la rendre aussi blanche que le sucre, auquel d'ailleurs elle ne cède rien en bonté. Knox explique la manière dont on tire cette liqueur. Lorsque l'arbre est dans sa maturité, il pousse, vers sa pointe, un bouton qui se change en un fruit rond, & qui est proprement sa semence. Mais on ouvre ce bouton, en y mettant divers ingrédiens, tels que du sel, du poivre, du citron, de l'ail & diverses feuilles qui l'empêchent de meurir. Chaque jour on en coupe un petit morceau vers le bout, & la liqueur en tombe. A mesure qu'il meurit & qu'il se fane, il en croît d'autres plus bas, chaque année, jusqu'à-ce qu'ils gagnent la tête des branches; mais alors l'arbre cesse de porter & meurt, après avoir subsisté huit ou dix ans. Ses feuilles ressemblent à celles du cocotier, & tiennent

(*m*) Pag. 66. (*n*) *Ibid.* & suiv.

nent à une écorce fort dure & pleine de filets, dont on ſe ſert pour faire des cordes. Elles tombent pendant tout le tems qu'il croît ; mais lorſqu'il eſt arrivé à ſa groſſeur, elles demeurent pluſieurs années ſur l'arbre ſans tomber, & lorſqu'elles tombent, la Nature ne lui en rend pas d'autres. Son bois, qui n'a pas plus de trois pouces d'épaiſſeur, ſert comme d'enveloppe à une moëlle fort blanche. Il eſt fort dur & fort lourd, mais ſujet à ſe fendre de lui-même. La couleur en eſt noire. On le croiroit compoſé de pièces de rapport. Les Inſulaires en font des pilons pour battre le riz.

Histoire Naturelle de Ceylan.

Le troiſième arbre eſt celui qui porte la *Canelle* & qui rend l'Iſle de Ceylan ſi chère aux Hollandois. On le nomme dans le Pays, *Corunda-gauhah* (*o*). Il croît dans le bois, comme les autres arbres ; & ce qui doit paroître ſurprenant, les Chingulais n'en font pas plus de cas (*p*). On en trouve beaucoup dans diverſes parties de l'Iſle, ſur-tout à l'Oueſt de la grande Rivière de *Mavela-gongue* ; fort peu dans d'autres : & quelques-unes n'en portent pas du tout. L'arbre eſt d'une grandeur médiocre. Son écorce eſt la canelle, qui paroît blanche ſur le tronc, mais qu'on enlève & qu'on fait ſécher au Soleil. Les Inſulaires ne la prennent que ſur les petits arbres, quoique l'écorce des grands ait l'odeur auſſi douce & le goût de la même force (*q*). Le bois eſt ſans odeur. Il eſt blanc & de la dureté du ſapin. On s'en ſert à toutes ſortes d'uſages. Sa feuille reſſemble à celle du laurier, par la couleur & l'épaiſſeur, avec cette ſeule différence, que la feuille du laurier n'a qu'une côte droite, ſur laquelle le verd s'étend des deux côtés, & que celles de la canelle en ont trois, par le moyen deſquelles elles s'élargiſſent (*r*). En commençant à pouſſer, elles ont la rougeur de l'écarlate. Frotées entre les mains, elles ont l'odeur du clou de girofle plus que celle de la canelle. Le fruit, qui meurit ordinairement au mois de Septembre, reſſemble au gland ; mais il eſt plus petit. Il a moins d'odeur & de goût que l'écorce. On le fait bouillir dans l'eau, pour en tirer une huile qui ſurnage, & qui étant congelée, devient auſſi dure & auſſi blanche que du ſuif. L'odeur en eſt fort agréable. Les habitans s'en oignent le corps. Ils en brûlent auſſi dans leurs lampes. Mais on n'en fait des chandelles que pour le Roi.

Le Corunda-gauhah, qui porte la Canelle.

Forme de ſes feuilles.

Uſage qu'on fait de ſon fruit.

L'Orula eſt un arbre de la groſſeur du pommier, qui porte un petit fruit aſſez ſemblable à l'olive (*s*), excepté qu'il eſt plus pointu par les deux bouts. La peau en eſt d'un verd-rougeâtre & couvre un noyau fort dur, que les habitans employent pour ſe purger & pour teindre en noir. L'eau dans laquelle on le fait tremper, après l'avoir pilé, emporte, dans l'eſpace d'une nuit, la plus forte rouillure du fer, & prend néanmoins une ſi profonde noirceur qu'elle pourroit ſervir d'encre.

L'Orula.

Le *Dounekaia-gauhah* eſt un arbriſſeau, dont les feuilles ſont larges de deux doigts & longues de ſept ou huit pieds, armées d'un rang d'épines au milieu & des deux côtés. On les fend pour en faire des nattes. Cet ar-

Le Dounekaia-gauhah.

(*o*) Pag. 69.
(*p*) *Ibidem.*
(*q*) Pag. 70.
(*r*) *Ibidem.*
(*s*) Pag. 72.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

arbriſſeau porte un bourgeon fort long, qui a la forme d'un pain de ſucre, & qui eſt d'abord enveloppé de feuilles comme un chou. Leur couleur eſt d'un beau jaune d'or, & l'odeur en eſt excellente. Le bourgeon venant à s'ouvrir, s'étend en pluſieurs bouquets de petites fleurs blanches. On ſe ſert des racines du donnekaia-gauhah pour faire des cordes, en les réduiſant en courroyes qu'on (*t*) entrelaſſe.

Le Capita-gauhah.

LE *Capita-gauhah* (*v*), autre arbriſſeau, de la groſſeur du bras, eſt médicinal dans ſon bois, dans ſon écorce & ſes feuilles. Il n'y a pas de bêtes qui en veuillent manger, ſans en excepter les chèvres, qui broutent quelquefois du pur poiſon (*x*). La feuille eſt d'un beau verd, ronde, mal-unie & de la grandeur de la paume de la main. Son bois, quoique verd, eſt admirable pour le feu, & les Orfèvres ne brûlent pas d'autre charbon.

Rattans.

QUOIQUE les *Rattans* ne ſoyent pas particuliers à l'Iſle de Ceylan, ils y croiſſent avec plus d'abondance qu'en tout autre lieu, en s'étendant fort loin ſur la terre, ou le long des arbres à la hauteur d'environ vingt braſſes. Ils ſont d'abord couverts d'une écorce qui les défend des injures de l'air, & ſi hériſſés d'épines & de pointes, qu'on n'oſe y toucher. Mais à meſure que l'arbriſſeau croît, l'écorce mûrit & tombe. Il porte un fruit de la forme & de la groſſeur d'une grappe de raiſin, mais dont la peau eſt jaunâtre & écaillée comme le corps d'un poiſſon. Sa chair eſt blanche & renferme un noyau. Les habitans font de ce fruit une liqueur aigre & rafraîchiſſante (*y*).

Betel & ſon arbriſſeau.

L'ARBRISSEAU qui porte la feuille de *Betel* (*z*) croît en ſerpentant, comme le lierre, autour des arbres, ſur-tout autour des jeunes arbres qu'on plante & qui croiſſent auſſi dans la même proportion. Cette feuille eſt longue dans ſa forme, mais plus large vers la queue & pointue par le bout. Sa couleur eſt un verd-naiſſant. La graine, qui reſſemble au poivre-long, n'eſt d'aucun uſage. Elle tombe & pourrit ſur la terre, & l'on ne perpétue l'arbriſſeau que par ſes rejettons.

Arbres qui portent la noix d'Aréca.

LA noix d'*Aréca*, qui ſert avec le betel, ne croît que dans les parties méridionales & occidentales de l'Iſle. Les arbres qui la portent ſont hauts & droits, mais rarement plus gros que le gras de la jambe. On n'en voit pas dans les champs, mais ſeulement dans les Villages, où ils forment comme un bois, ſans aucun enclos pour diſtinguer ceux qui appartiennent à différens maîtres. Les habitans y mettent leur marque, à laquelle ils les reconnoiſſent. On ne les plante point. La noix tombe lorſqu'elle eſt mûre & prend bien-tôt racine. Ces noix croiſſent par pelotons au ſommet de l'arbre, & leur couleur, qui eſt rougeâtre dans leur maturité, forme un ſpectacle fort agréable. On les fait ſécher au Soleil juſqu'à-ce que la coquille ſoit un peu pourrie, & l'on prend enſuite la peine de les racler l'une après l'autre, avec un couteau de bois (*a*). Vingt milliers de ces noix

(*t*) Pag. 74.
(*v*) Il paroît que *Gaubah* ſignifie *arbre* en Chingulais.
(*x*) Pag. 75.
(*y*) Pag. 76.
(*z*) Pag. 77.
(*a*) Pag. 56.

A. *Nobles Chingulais:* Chinguleesse Edellieden.
B. *Chingulaises:* Chinguleesse Mevrouwen.
C. *Bagoa ou l'Arbre Dieu:* De Boom Bogahah, of Heilige-Boom

noix ne ſe vendoient qu'un écu lorſque Knox arriva dans l'Iſle. Mais le prix en étoit fort diminué à ſon départ, quoiqu'au défaut d'argent elles s'employent comme une eſpèce de monnoye, avec laquelle on ſe fournit de tout ce qui eſt néceſſaire (*b*). Le bois de l'arbre ſert à faire des lattes & des paliſſades, & les feuilles, pour envelopper toutes ſortes de proviſions.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Le Bogahah, ou l'arbre-dieu.

KNOX parle, dans ſon Journal, du *Bogahah*, que les Européens ont nommé l'*Arbre-dieu* (*c*), parceque les Chingulais le croyent ſacré & lui rendent une ſorte d'adoration. Cet arbre eſt fort grand, & ſes feuilles tremblent ſans ceſſe, comme celles du peuplier. Toutes les parties de l'Iſle en offrent un grand nombre, que les Chingulais ſe font un mérite de planter, & ſous leſquels ils allument des lampes & placent des images. On en trouve dans les Villes & ſur les grands-chemins, la plûpart environnés d'un pavé, qui eſt entretenu fort proprement. Ils ne portent aucun fruit, & ne ſont remarquables que par la ſuperſtition qui les fait planter.

Herbes Européennes tranſplantées à Ceylan.

UN Européen, qui arrive dans l'Iſle de Ceylan, eſt ſurpris d'y trouver non-ſeulement des choux, des carottes, des raves, du fenouil, du baume, du ſpermint, du ſenevé, du romarin, de la ſauge, des concombres & des fèves, mais juſqu'à des laitues (*d*) & d'autres herbes pour les ſalades. Il eſt vrai qu'à la réſerve du ſpermint & du ſenevé, tous ces végetaux n'y croiſſent pas naturellement, & qu'ils y ont été tranſplantés par les Portugais & les Hollandois. Knox en conclut que toutes nos autres plantes ne s'accommoderoient pas moins du même terroir (*e*), & qu'elles y acquéreroient peut-être un nouveau degré de force & de bonté. L'Iſle a d'elle-même quantité d'excellentes herbes, qui ſe mangent bouillies, avec une ſauce au beurre, ou qui ſervent à l'aſſaiſonnement du riz. Quelques-unes demandent d'être ſix mois en terre (*f*) pour meurir parfaitement, & leur goût ne le cède pas à celui de nos aſperges. Les unes ont les feuilles & la tige auſſi rouges que du ſang; d'autres ſont vertes, & d'autres ont la feuille verte & la tige blanche. On diſtingue deux ſortes de racines; la première, de celles qu'il faut planter près des arbres ou des échalas, le long deſquels leur tige monte quelquefois juſqu'au ſommet. La tige & les feuilles ne ſont utiles à rien & ſéchent tous les ans; mais quelques-unes de ces racines ne laiſſent pas de croître dans la terre juſqu'à la groſſeur du corps humain (*g*). Elles ſont rondes, raboteuſes & mal-faites, mais d'un fort bon goût. Celles qui ne montent pas le long des arbres n'en ont pas moins la tige haute & les feuilles fort larges. Elles ſont rondes & longues comme le doigt d'un homme; d'où leur vient le nom d'*Angul-alloes*, qui ſignifie *Racine des doigts*. Leur couleur eſt blanche ou rouge. Celles qui croiſſent dans les bois ſont beaucoup plus groſſes, & plus enfoncées dans la terre. Knox ne ſçait à quoi comparer pluſieurs autres ſortes de végetaux, qui s'apprêtent & ſe mangent avec le riz, & qu'il trouvoit excellens; tels

Groſſeur de certaines racines.

(*b*) Pag. 58.
(*c*) Pag. 78.
(*d*) Pag. 74.
(*e*) *Ibidem.*
(*f*) Pag. 83.
(*g*) Pag. 82.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

tels que les *Carowelas*, les *Wattaculs*, les *Morongos*, les *Cacorebouns* & quelques autres (*b*).

Simples d'une vertu admirable.

LES Chingulais ont un nombre extraordinaire de simples ou d'herbes médecinales. Leurs boutiques de pharmacie sont dans les bois. C'est là qu'ils composent leurs médecines & leurs emplâtres, avec des herbes, des feuilles & des écorces. L'Auteur vante, sans les nommer, celles qui guérissent si promptement un os rompu, qu'il se rejoint dans l'espace d'une heure & demie. Il vérifia par sa propre expérience la vertu d'une écorce d'arbre qui se nomme *Amaranga*, & qui s'employe pour les abscès dans la gorge. On lui en fit mâcher, pendant un jour ou deux, en avallant sa salive; & quoiqu'il fût très-mal, il se trouva guéri en vingt-quatre heures (*i*).

Fleurs.

ILS ont quantité de belles fleurs sauvages, qu'un peu de culture ne manqueroit pas d'embellir, sur-tout leurs fleurs odoriférantes, que les jeunes gens des deux sexes se contentent de cueillir, pour orner leurs cheveux & les parfumer. Leurs roses rouges & blanches ont l'odeur des nôtres.

Fleur qui sert d'horloge.

Rien ne mérite tant d'attention qu'une fleur nommée *Sindrie-mal*, qui croît dans les bois, & que son utilité fait transplanter dans les jardins. Sa couleur est rouge ou blanche. Elle s'ouvre sur les quatre heures après-midi; & demeurant épanouie jusqu'au matin, elle se ferme alors pour ne s'ouvrir qu'à quatre heures. C'est une sorte d'horloge, qui sert à faire connoître l'heure dans l'absence du Soleil (*k*).

Picha-mauls.

Le *Picha-mauls* est une fleur blanche, dont l'odeur tire sur celle du jasmin. On en apporte au Roi, chaque matin, un bouquet enveloppé dans un linge blanc & suspendu à un bâton. Ceux qui le rencontrent en chemin sont obligés de se détourner, dans la crainte apparemment qu'ils ne l'infectent par leur haleine. Quelques Officiers tiennent des terres du Roi pour ce service; & leur charge les obligeant de planter ces fleurs dans les lieux où elles viennent le mieux, ils ont le droit de choisir le terrain qui est de leur goût, sans examiner à qui il appartient (*l*). Ils l'environnent d'une haye ou d'un fossé, afin qu'il ne puisse servir à d'autre usage, jusqu'à-ce que les fleurs cessent d'y croître heureusement.

Hop-mauls.

Le *Hop-mauls* est la fleur d'un grand arbre, & son unique production. L'odeur en est si fine, qu'elle passe pour la principale de celles qui servent à l'ornement de la tête.

Animaux de l'Isle de Ceylan.

L'ISLE de Ceylan a des vaches, des bufles, des cochons, des chèvres, des daims, des lièvres, des chiens, des jackals, des singes, des tygres, des ours, des sangliers, des éléphans & quelques autres bêtes fauves, des lions, des chevaux & des ânes; mais elle n'a point de brebis (*m*).

Memima.

Entre les bêtes fauves on distingue un animal, nommé *Memima*, qui n'est pas plus gros qu'un lièvre, mais qui ressemble parfaitement à un daim. Il est gris & tacheté de blanc, & la chair en est excellente.

Le Gauvera.

Le *Gauvera* est une sorte de taureau sauvage, qui a l'échine aigue, les quatre pieds blancs & la moitié des jambes de la même couleur. Knox en vit un, qui étoit gardé parmi les animaux du Roi, avec un tygre noir, un daim blanc & un éléphant moucheté.

LES

(*b*) Pag. 83.
(*i*) Pag. 85.
(*k*) Pag. 87.
(*l*) Pag. 88.
(*m*) Pag. 89.

ns & quel-

herbes mé-
'eſt-là qu'ils
des feuil-
i guériſſent
e heure &
rce d'arbre
s la gorge.
ſalive; &
(*i*).
re ne man-
les jeunes
s chéveux
des nôtres.
, qui croît
. Sa cou-
près-midi;
r ne s'ou-
faire con-
t une fleur
e au Roi,
pendu à un
détourner,
ne. Quel-
eur charge
le mieux,
examiner à
, afin qu'il
d'y croître
ſon unique
ale de cel-

s chèvres,
es tygres,
uves, des
m). Entre
eſt pas plus
Il eſt gris
eſt une for-
ances & la
étoit gar-
lanc & un

Les

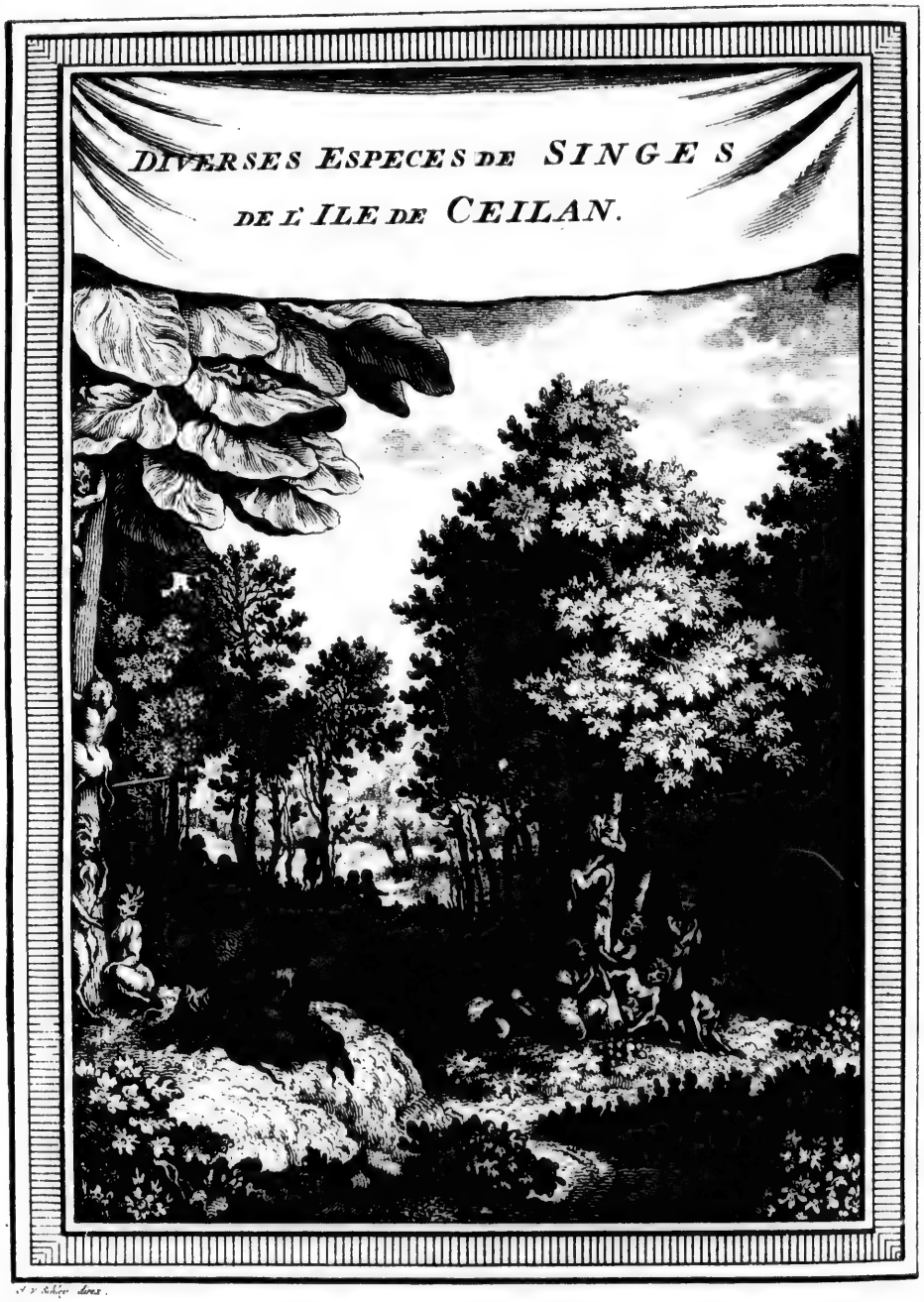

A. v. Schipp. direx.

VERSCHEIDE SOORTE VAN AAPEN, VAN 'T EILAND CEILON.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

Les ſinges ſont non-ſeulement en grande abondance dans les bois, mais de diverſes eſpèces, dont quelques-unes ne peuvent être comparées à celles des autres Pays. Il s'en trouve d'auſſi grands que nos épagneuls, qui ont le poil gris & le viſage noir, avec une grande barbe blanche d'une oreille à l'autre, qui les feroit prendre pour des vieillards. On en voit d'autres de la même groſſeur, mais d'une couleur différente. Ils ont le corps, le viſage & la barbe d'une blancheur éclatante. Cette différence de couleur ne paroiſſant pas changer l'eſpèce, on les nomme également *Wanderous*. Ils cauſent peu de mal & ſe tiennent conſtamment dans les bois, où ils ne vivent que de feuilles & de bourgeons. D'autres, qui ſe nomment *Rillours*, ſont ſans barbe; mais ils ont le viſage blanc & de longs cheveux ſur la tête, qui deſcendent & ſe partagent comme ceux de l'homme. Cette eſpèce eſt extrêmement nuiſible, par les ravages continuels qu'elle commet dans les grains. Les Chingulais eſtiment la chair de toutes leurs eſpèces de ſinges, & celle des écureuils, dont ils ont auſſi diverſes eſpèces (*n*).

Singes nommés Wanderous.

Rillours.

La variété des fourmis n'eſt pas moins admirable dans l'Iſle de Ceylan que leur abondance. Celles qu'on nomme *Coumbias* & *Tale-coumbias*, ſont à-peu-près ſemblables aux nôtres pour la grandeur; avec cette différence, que les premières ſont rougeâtres, & que les autres, qui ſont noires, ne ſe trouvent que dans les arbres pourris & ſentent extrêmement mauvais. Celles d'une troiſième eſpèce, qu'on appelle *Dimbios*, ſont grandes & rouges, & font leurs nids ſur les branches des grands arbres, dans des feuilles qu'elles ramaſſent enſemble, de la groſſeur de la tête humaine. On voit quelquefois pluſieurs nids ſur le même arbre; & la crainte de mille dangereuſes piqûres ne permet alors à perſonne d'y monter. Les *Coura-atches* ſont une quatrième ſorte de fourmis, grandes & noires, qui vivent dans la terre, où elles font des trous à-peu-près de la forme de ceux des lapins. Les champs ſont ſi remplis de ces terriers, que les beſtiaux ſont ſans ceſſe expoſés à ſe caſſer les jambes. Les *Coddias* ſont d'un fort beau noir & de la grandeur des précédentes. Elles vivent auſſi dans la terre; mais elles ſont accoutumées à faire des excurſions en troupes fort nombreuſes, ſans qu'on ſçache ce qu'elles font, ni quel eſt le terme de leur marche. Elles mordent cruellement, lorſqu'on les bleſſe ou qu'on les détourne; peu nuiſibles d'ailleurs quand on les laiſſe tranquilles (*o*).

Variété ſurprenante de fourmis.

Coumbias.

Dimbios.

Coura-atches.

Coddias.

Les *Vacos* ſont en beaucoup plus grand nombre que toutes les autres eſpèces de fourmis. La terre en eſt couverte. Leur grandeur eſt médiocre. Elles ont le corps blanc & la tête rouge. Tout ce qu'elles rencontrent eſt dévoré. Elles mangent le drap, le bois, la paille qui couvre les maiſons, tout en un mot, à l'exception du fer & de la pierre. On n'oſe rien laiſſer dans une maiſon qui n'eſt point habitée. Elles montent le long des murailles & ſe font avec de la terre une ſorte de voûte, qu'elles continuent dans toute l'étendue de leur chemin, à quelque hauteur qu'elles arrivent. Si cette arcade ſe rompt en quelqu'endroit, elles reviennent toutes ſur

Vacos, & leur ſingularité.

(*n*) Pag. 109. & ſuiv.

(*o*) Pag. 99. & ſuiv. L'Auteur ne donne pas une idée fixe de leur grandeur.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

sur leurs pas pour réparer leur édifice, & continuent leur marche après ce travail. Les habitans s'apperçoivent aisément de leur approche, par la vûe de ces petites voûtes, & sont obligés à des précautions continuelles pour les détruire ou les éloigner (*p*). Dans les lieux qui sont sans maisons, elles élèvent de petites montagnes de terre, hautes de quatre, cinq ou six pieds, & si fortes qu'il n'est pas aisé de les abbattre avec des pieux. Ces petites hutes, qui se nomment *Humbosses*, sont composées de voûtes ou d'arcades, & bâties d'une terre très-fine, dont le Peuple se sert pour fabriquer des Idoles. Les vacos multiplient prodigieusement, mais elles meurent aussi par pelotons; car lorsque les aîles leur sont venues, elles s'envolent en si grand nombre vers l'Occident, qu'on a peine à voir le Ciel; & s'élevant à une hauteur qui les fait perdre de vûe, elles ne cessent de voler que pour tomber mortes après s'être épuisées (*q*). Les oiseaux qui se retirent un peu tard en font leur proye, & les poules s'en nourrissent plus volontiers que de riz. Knox ajoute qu'il ne s'arrête point à diverses autres espèces de fourmis.

Trois sortes d'abeilles.

IL n'y a guères moins de variété dans les abeilles de l'Isle. L'Auteur en distingue trois sortes (*r*). L'une, qu'on nomme *Meemasses*, ressemble à celles de l'Europe, & se loge dans le creux des arbres ou dans les trous des vacos. Elle y fait son miel, que les Insulaires tirent facilement après en avoir chassé, par leur soufle, ces petits animaux, dont l'aiguillon n'est pas rédoutable. Les *Bamburos*, qui forment la seconde espèce, sont plus grandes & d'une couleur plus vive que les nôtres. Leur miel est aussi clair que de l'eau. Elles font leurs niches sur les plus hautes branches des arbres, sans prendre soin de les cacher. Dans certaines saisons, des Villes entières vont recueillir ce miel dans les bois, & chacun en revient chargé. La troisième sorte d'abeille est noire, & n'est pas plus grosse que nos mouches communes. Elles se nomment *Conameyas*, qui signifie *Abeille aveugle*, & font leur miel dans les creux des arbres, mais en si petite quantité que les Chingulais l'abandonnent aux enfans.

Espèce singulière de sangsue terrestre.

ILS ont une sorte de sangsues noirâtres, qui vivent sous l'herbe, & qui sont fort incommodes aux Voyageurs qui marchent à pied. Elles ne sont pas d'abord plus grosses qu'un crin de cheval, mais en croissant elles deviennent de la grosseur d'une plume d'oye, & longues de deux ou trois pouces (*s*). On n'en voit que dans la saison des pluyes. C'est alors que montant aux jambes de ceux qui voyagent pieds nuds, suivant l'usage du Pays, elles les picquent & leur succent le sang avec plus de viteſſe qu'ils n'en peuvent avoir à s'en délivrer. On auroit peine à concevoir une action si prompte, si l'Auteur n'ajoutoit que le principal embarras vient de leur multitude, qui feroit perdre le tems, dit-il, à vouloir leur faire quitter prise (*t*). Aussi prend-on le parti de souffrir leurs morsures, d'autant plus qu'on les croit fort saines. Après le voyage, on se frotte les jambes avec de la cendre; ce qui n'empêche pas qu'elles ne continuent de saigner

(*p*) Pag. 103.
(*q*) Pag. 105.
(*r*) Pag. 106.
(*s*) Pag. 108.
(*t*) Pag. 110.

gner long-tems. On voit auſſi des ſangſues d'eau, qui reſſemblent aux nôtres.

Histoire Naturelle de Ceylan.

A l'égard des oiſeaux de Ceylan, Knox ne nomme, de ceux de l'Europe, que des corbeaux, des hochequeues, des becaſſines, des pigeons, des ramiers & des paons. Il y a vû, dit-il, des oiſeaux qui reſſembloient beaucoup à la becaſſe & à la perdrix; mais ils ſont très-rares. Les petits perroquets verds y ſont en grand nombre & ne peuvent apprendre à parler (*v*). En recompenſe, le *Mal-couda* & le *Cau-couda*, deux autres oiſeaux de la groſſeur du merle, dont le premier eſt noir & l'autre d'un beau jaune d'or, apprennent très-facilement. Les bois & les champs ſont remplis de pluſieurs ſortes de petits oiſeaux, qui ne ſervent qu'à l'ornement de la Nature, par la variété & l'agrément de leur plumage. Leur groſſeur eſt celle de nos moineaux. On en voit de blancs comme la neige, qui ont la queue d'un pied & la tête noire, avec une touffe de plumes qui les couronne. D'autres, qui ne diffèrent qu'en couleur, ſont rougeâtres comme une orange mûre (*x*), & couronnés d'une touffe noire. L'oiſeau qu'on nomme *Carlo* ne ſe poſe jamais à terre, & ſe perche toûjours ſur les plus hauts arbres. Il eſt auſſi gros qu'un cygne, de couleur noire, les jambes courtes, la tête d'une prodigieuſe groſſeur, le bec rond, avec du blanc des deux côtés de la tete, qui lui forme comme deux oreilles, & une crête blanche de la figure de celle d'un cocq. On en voit ordinairement trois ou quatre enſemble, qui ne font que ſauter de branche en branche. Leur cri reſſemble à celui du canard & ſe fait entendre d'un mile. On eſtime leur chair (*y*).

Oiſeaux de l'Iſle.

Le Mal-couda & le Caucouda.

Le Carlo.

Le Roi nourrit des oyes, des canards, des cocqs d'Inde & des pigeons privés; mais c'eſt pour le ſeul amuſement, car il n'en mange jamais: ce qui porte à croire que ce ne ſont pas des productions naturelles du Pays. Les étangs offrent quantité d'oiſeaux aquatiques, la plûpart plus gros que des cygnes; qui vivent de poiſſon, & qui ont l'adreſſe de ſe dérober aux pourſuites des alligators. Il n'y a point de rivières, d'étangs, ni de foſſés, qui ne ſoyent remplis de poiſſon. Les gros ſaumons ſont en abondance dans la grande Rivière Mawielle-ganga (*z*), mais les habitans manquent d'induſtrie pour les prendre. Ils ont peu de filets, & Knox ne leur a guères connu que l'uſage des paniers pour la pêche. On nourrit, en pluſieurs endroits, du poiſſon pour l'uſage & pour l'amuſement du Roi (*a*).

Oiſeaux de rivière & poiſſon.

Un Pays chaud, pluvieux, & rempli d'étangs & de bois, ne ſauroit manquer de produire un grand nombre de ſerpens. Celui que les habitans nomment *Pimberah*, eſt de la groſſeur d'un homme, & d'une longueur proportionnée. Sa proye ordinaire eſt le bétail & les bêtes ſauvages; mais il uſe d'adreſſe pour les prendre. Il ſe tient caché dans les ſentiers où paſſe le daim, & le tue du coup d'une eſpèce de cheville, dont ſa queue eſt armée (*b*). Il avalle quelquefois un chevreuil entier, dont les cornes lui per-

Serpens extraordinaires.

Le Pimberah.

(*v*) Pag. 118.
(*x*) Pag. 119.
(*y*) Pag. 120.
(*z*) L'Auteur ne dit pas proprement que ce ſoyent des *ſaumons*; mais bien des poiſſons qui ſont de la groſſeur de cette eſpèce. R. d. E.
(*a*) Pag. 124.
(*b*) Pag. 126. On ne s'attache qu'aux ſerpens qui ſont propres au Pays.

HISTOIRE NATURELLE DE CEYLAN.

percent le ventre & le tuent lui-même (*c*). Le *Polonga* n'a que cinq ou six pieds de longueur; mais son venin est fort dangereux, sur-tout pour les bestiaux. Knox en vit de deux sortes; l'une verte, & l'autre d'un gris rougeâtre, tacheté de blanc. Le *Noya* est grisâtre & n'a pas plus de quatre pieds de longueur. Il tient quelquefois la moitié de son corps élevé pendant deux ou trois heures, ouvrant sa gueule entière, au-dessus de laquelle on croiroit lui voir une paire de lunettes (*d*). Cependant il n'est pas nuisible, & par cette raison les Indiens lui donnent le nom de *Noya Rodgerah*, qui signifie *Serpent royal.* Lorsqu'il rencontre le *Polonga*, ils commencent un combat qui ne finit que par la mort de l'un ou de l'autre. Le *Caroula*, long d'environ deux pieds & fort venimeux, se cache dans les trous & les couvertures des maisons, où les chats lui donnent la chasse & le mangent. Les *Gerendes* sont en grand nombre, mais sans venin, & ne font la guerre qu'aux œufs des petits oiseaux & aux levraux. L'*Hiekanella* est une sorte de lezard venimeux, qui se cache dans le chaume des maisons, mais qui n'attaque pas les hommes s'il n'est provoqué. On ne se représente pas sans frémir une grosse araignée de Ceylan, nommée *Democu'o*, longue, noire, velue, tachetée & luisante, qui a le corps de la grosseur du poing & les pieds à proportion (*e*). Elle se cache ordinairement dans le creux des arbres & dans d'autres trous. Rien n'est plus venimeux que cet insecte. Sa blessure n'est pas mortelle; mais la qualité de son venin trouble l'esprit & fait perdre la raison (*f*). Les bestiaux sont souvent mordus ou piqués de ces animaux monstrueux, & meurent sans qu'on y puisse remédier. Les hommes trouvent du secours dans leurs herbes & leurs écorces, lorsqu'ils employent promptement cette ressource (*g*).

Le Polonga.

Le Noya.

Le Caroula.

Le Gerende.

L'Hiekanella.

Le Democulo, araignée terrible.

Le Duberria.

Le Kobbera guion.

LE *Duberria* est un gros serpent d'eau, qui n'a point de qualité dangereuse. On redoute beaucoup plus un animal amphibie qui se nomme *Kobbera Guion*, & qui ressemble beaucoup à l'alligator. Il a cinq ou six pieds de longueur. Quoiqu'il plonge souvent dans l'eau, sa demeure ordinaire est sur la terre, où il mange les corps morts des oiseaux & des autres bêtes. Sa langue, qui est bleue & fourchue s'allonge en forme d'aiguillon. Elle est effrayante, lorsqu'il la tire pour siffler ou pour bâiller. Cependant loin de piquer & de mordre les hommes, il se contente de siffler lorsqu'il les apperçoit. Mais si les chiens s'approchent trop de lui, soit pour abboyer ou pour le mordre, il les frappe si vivement de sa queue, qui ressemble à un fouet d'une aune de longueur, qu'il les fait fuir en criant. La chair de cet animal n'est pas bonne à manger.

Le Tolla guion.

LE *Tolla Guion*, que Knox prend pour le Guana des Indes Occidentales (*h*), est au contraire un mets excellent pour les Chingulais; & la raison qu'ils apportent pour en prouver la bonté, c'est que si l'envie prend de vomir, on ne rejette jamais cette chair, quoique l'estomac se décharge de tous les autres alimens. Le Tolla-guion vit d'herbes & de feuilles. Avec la même forme à-peu-près que celle du Kobbera-guion, il est plus noi-

(*c*) *Ibidem.*
(*d*) Pag. 27.
(*e*) Pag. 131.
(*f*) Pag. 132.
(*g*) *Ibidem.*
(*h*) Pag. 134.

noirâtre & moins grand. Sa retraite eſt dans le creux des arbres & dans les trous (*i*).

Histoire Naturelle de Ceylan.

L'Isle de Ceylan a pluſieurs ſortes de pierres précieuſes; mais le Roi, qui en poſſède un fort grand nombre, ne permet pas qu'on en cherche de nouvelles (*k*). Dans les lieux où l'on ſçait qu'elles ſe trouvent, il a fait planter des pieux pointus, qui menacent ceux qui en approcheroient d'être empalés vifs. On tire, de quelques Rivières, des rubis, des ſaphirs & des yeux de chat pour ce Prince. Knox vit pluſieurs petites pierres tranſparentes de diverſes couleurs, dont quelques-unes étoient de la groſſeur d'un noyau de ceriſe, & d'autres plus groſſes. Il vit auſſi des rubis & des ſaphirs. Le fer & le criſtal ſont communs dans l'Iſle, & les habitans font de l'acier de leur fer. Ils ont auſſi du ſouffre, mais le Roi défend qu'on le tire des mines. Ils ont quantité d'ébène, beaucoup de bois à bâtir, de la mine de plomb, des dents d'éléphant, du turmeric, du muſc, du coton, de la cire, de l'huile, du riz, du ſel, du poivre, qui y croît fort bien & qu'ils recueilleroient en abondance s'ils avoient occaſion de s'en défaire (*l*). Mais les marchandiſes qui ſont véritablement propres au Pays, ſont la canelle & le miel ſauvage. On jugera des avantages que les Hollandois en ont tiré depuis leur conquête, par l'idée générale que *Daniel Braems* en donnoit, il y a cinquante ans, aux États-Généraux, dans ſon *Rapport ſur l'état* des affaires de la Compagnie de Hollande aux Indes Orientales: Voici l'article qui regarde Ceylan.

Pierres précieuſes.

Fer, criſtal, ſouffre.

Rapport de Braems ſur l'Iſle de Ceylan.

„ C'est une grande Iſle, ſéparée de la partie méridionale de la Côte de „ Coromandel par un petit trajet de Mer. Elle eſt renommée pour la ca„ nelle, qu'elle produit abondamment. C'eſt cette épicerie qui a porté les „ Portugais à faire la conquête des Côtes, & la Compagnie à les leur enle„ ver. Les Pays hauts ſont reſtés ſous l'obéiſſance du Roi de Candi, qui „ n'a jamais pû être ſubjugué par les Portugais ni par les nôtres, à „ cauſe des chemins impraticables du Pays dont il eſt le maître, & des „ autres difficultés de cette entrepriſe. Ce Prince, à l'égard de la Com„ pagnie, ſe contente d'être toûjours ſur la défenſive. C'eſt ce qui a don„ né juſqu'ici, à nos gens, la commodité de faire ſans empêchement les „ moiſſons de la canelle; mais pluſieurs doutent que cette tranquillité ſoit „ de longue durée, & craignent que la Compagnie ne ſoit troublée dans „ la poſſeſſion d'une Iſle ſi importante. La dépenſe qu'elle eſt obligée de „ faire à Ceylan eſt très-conſidérable, par les penſions des Villes, les en„ tretiens des Forts, les paſſages, les munitions, les Commandans, Offi„ ciers, Garniſons & Commis à l'inſpection du négoce; ce qui emporte „ une partie du profit, qu'il ſeroit facile d'augmenter, en retranchant, „ avec la moitié des poſtes, les garniſons, les Officiers & les Commis inu„ tiles (*m*)".

(*i*) La douceur de tous ces noms s'accorde avec ce que Knox dit ailleurs de celle de la langue.

(*k*) Pag. 135.

(*l*) Pag. 136.

(*m*) Recueil de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, Tome I. pag. 156. On verra, dans quelques Relations des Hollandois, ce qui concerne leurs Etabliſſemens, avec la deſcription des lieux qu'ils poſſèdent.

[*Sup-*

ETABLISSEMENS HOLLANDOIS A CEYLAN.

[*Supplément à la Deſcription de l'Iſle de Ceylan.*

Remarque préliminaire.

IL reſtoit à déſirer quelques éclairciſſemens par rapport aux poſſeſſions des Hollandois ſur les Côtes de l'Iſle de Ceylan, dont Knox n'a pas eû la même occaſion de s'inſtruire que de l'intérieur du Pays. Mr. Prevoſt avoit renvoyé ces détails aux Relations Hollandoiſes, comme à leur lieu naturel; & quoique nulle raiſon ne dût l'empêcher d'incorporer le tout enſemble, on n'auroit pas regretté la peine de rapprocher ces parties ſéparées, s'il eût bien voulu ſe ſouvenir de ſa promeſſe; Mais, à l'exception d'un ſeul article, que nous aurons ſoin de diſtinguer ici de nos Additions, ſe trois derniers Volumes qui regardent l'Aſie, ne contiennent rien qui puiſſe ſatisfaire l'attente du Public ſur cet objet: C'eſt donc dans la vue d'y ſuppléer, que nous allons donner ici une idée générale de l'Iſle de Ceylan, & des Fortereſſes qui en deffendent les Côtes.

Diviſion de l'Iſle.

LA domination de l'Iſle eſt partagée aujourd'hui entre deux Puiſſances. Le Roi de *Candi* eſt maître de l'intérieur du Pays, & la Compagnie Hollandoiſe poſſède preſque toutes les Côtes. Il n'y a que les *Wadas* ou *Bedas*, peuples ſauvages du Nord de l'Iſle, qui ſoyent encore dans l'indépendance.

Etats du Roi de Candi, & des Hollandois.

LES Etats du Roi de Candi, qui s'étendent du Nord-Oueſt au Sud-Eſt, aboutiſſent à la Mer par ces deux côtés; & ceux des Hollandois les reſſerrent au Nord, à l'Eſt & au Sud-Oueſt. Les parties Orientales des Etats du Roi ſe fourniſſent de ſel à *Leawawa*, & celles du Couchant à *Portaloon*; ſeul Port à la faveur duquel il entretient quelque Commerce avec les Etrangers. Les Hollandois l'environnent par un aſſez grand nombre de Places. On ne parlera que de ces Fortereſſes, en commençant au Sud, où nous reviendrons achever le tour de l'Iſle.

Point-de-Galle.

LA Ville de *Point-de-Galle*, ſituée au Sud-Oueſt de l'Iſle (*a*), occupe l'eſpace d'une demie-lieue de terrain dans l'enceinte de ſes remparts. Du côté des terres, elle eſt munie d'un foſſé profond, qui a bien dix-huit pieds de large, & de bonnes murailles, flanquées de trois baſtions principaux. La plus grande partie de la Ville eſt ſur une éminence. Quoiqu'ouverte, du côté de la Mer, les bancs & les écueils dont elle eſt environnée, en deffendent ſuffiſamment l'approche. On y voit, ſur le haut d'un rocher, un Corps-de-Garde auprès du Pavillon de la Compagnie. La Fortereſſe eſt ſur une pointe de terre que la Mer baigne du côté du Nord. Pour pouvoir mouiller dans la baye qui eſt au-delà, il faut que les Navires paſſent tout proche de pluſieurs Ouvrages qui la commandent, & qui ſont bien pourvûs de gros canon de fonte. L'entrée en eſt très-dangereuſe, à cauſe de la quantité de pointes de rochers qu'on trouve à ſon embouchure, & qui la rendroient même impraticable, ſans le ſécours des Pilotes-Côtiers, ou Lamaneurs, que tous les Bâtimens ſont obligés de faire venir de la Ville. Cette baye, qui eſt fort ſpacieuſe, ſeroit d'ailleurs excellente, ſi les Vaiſſeaux n'y étoient quelquefois expoſés, lorſque les vents d'Oueſt ſouflent avec un peu de violence. LES

(*a*) Longitude cent deux degrés. Latitude ſeptentrionale ſix degrés.

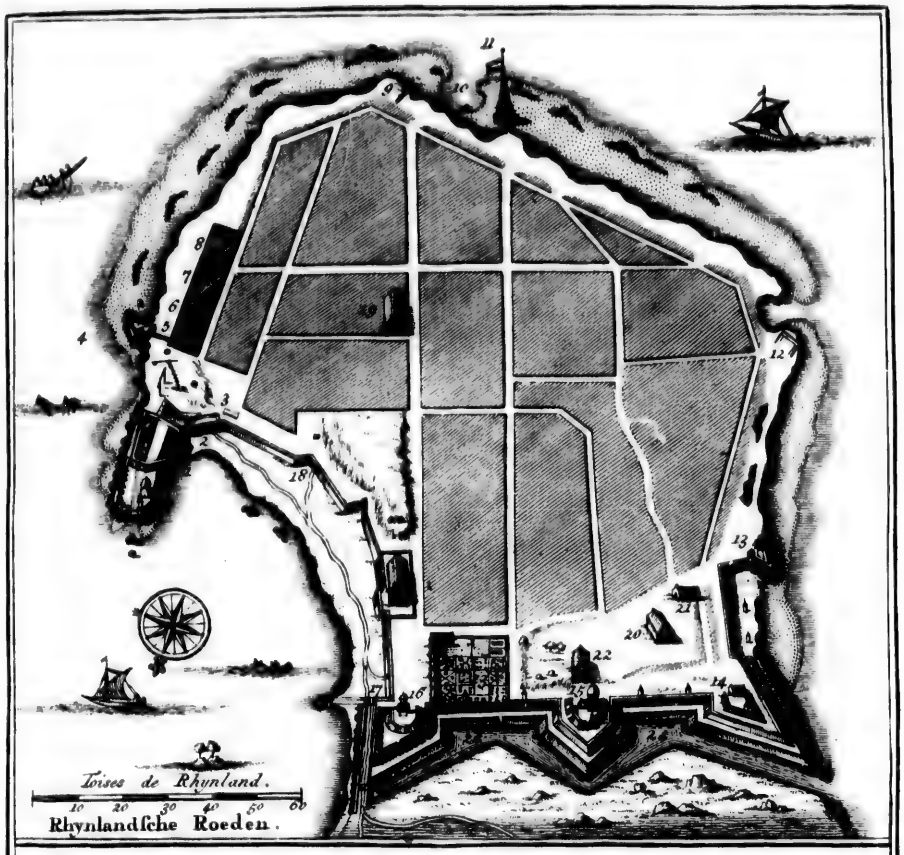

PUNTO GALE

1. Le Fort Noir.	13. Baſtion neuf.	1. Zwart Fort.	13. Nieuwe-Punt.
2. Magazin.	14. Baſtion de la Mer.	2. Pak-huys.	14. Zee-Punt.
3. Tannerie.	15. Baſtion du Milieu.	3. Tan-kloppery.	15. Middel-Punt.
4. Aker-Sloot.	16. Grand-Garde.	4. Aker-Sloot.	16. Hooft-Wagt.
5. Fabrique.	17. Porte.	5. Fabricks-Huys.	17. Poort.
6. Maiſon de la Maîtriſe.	18. Porte d' Eau.	6. Meesters-Huys.	18. Water-Poort.
7. Infirmerie.	19. Grande Egliſe.	7. Zieken-Huys.	19. De Groote Kerk.
8. Jardin de l'Infirmerie.	20. Egliſe.	8. Zieken-Tuyn.	20. Kerk.
9. Petite Demi-Lune.	21. Maiſon de Correction.	9. Halve-Maantje.	21. 't Spin-Huys.
10. Petite Baye.	22. Magazin à Poudre.	10. Baayken.	22. Kruyt-Huys.
11. Bâton de Pavillon.	23. Gouvernement.	11. Vlagge-Spil.	23. 't Gouverneurs-Huys.
12. Nouvel Ouvrage.	24. Les Foſſez.	12. Nieuw-Werk.	24. Water-Gracht.

J.V. Schley direx.

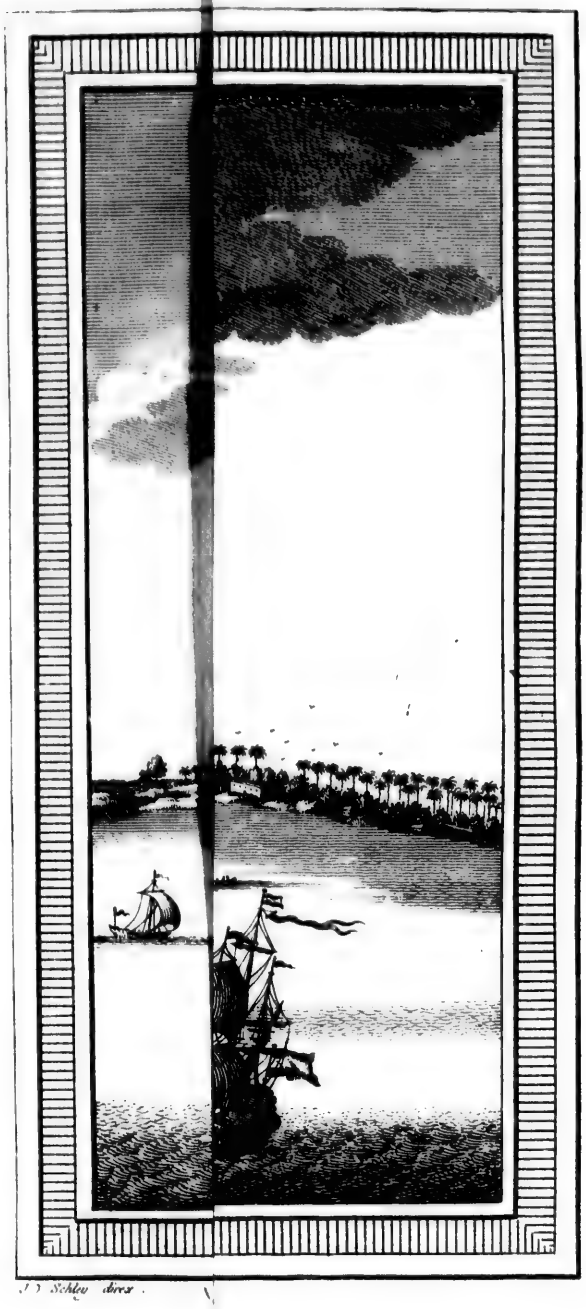

J. J. Schley direx.

J. Schley direx

GEZIGT VAN PUNTO DE GA

O DE GALLE.

Les
assez la
re, &
Jardins
plus av
des val
des en
allées,
séjour
air fort
terre,
portant
long-te
lui don
due.
& de q
dres d'
très co
De
chemin
du mo
prairie
source
part de
cipales
maisons
assez é
enferm
Place,
Portug
Hu
lombo,
lesse,
que de
dont le
pierre.
tuée p
de Cey
& peup
maîtres
beauco
ce imp
la diffi
dre le
On y v
d'eau,
XI.

Etabliſſemens Hollandois à Ceylan.

Les Maiſons de Point-de-Galle ſont fort bien bâties ; les rues droites & aſſez larges, mais point pavées. On y voit pluſieurs beaux Edifices de pierre, & quelques Egliſes conſtruites par les Portugais. Il y a quantité de Jardins dans la Ville & au dehors. Les environs ſur le bord de la baye & plus avant dans les terres, offrent de charmantes campagnes, des côteaux, des vallons & des plaines agréables. On y a pratiqué de belles promenades en divers endroits, même à travers des rochers & des montagnes. Ces allées, connuës ſous le nom de *Gravettes*, contribuent beaucoup à rendre le ſéjour de Galle un des plus délicieux de l'Iſle. On y reſpire d'ailleurs un air fort ſain, dont on eſt redevable à l'élevation du terrain ; & les vents de terre, ou ceux de mer, y entrétiennent une fraicheur continuelle. Cette importante Place fut priſe par les Hollandois, le 13 Mars 1640., & elle a été long-tems la meilleure Forteresſe qu'ils eûſſent dans l'Iſle de Ceylan. On lui donne encore aujourd'hui le ſecond rang, & ſa juriſdiction eſt fort étendue. Le Conſeil eſt compoſé d'un Commandant en chef, d'un Marchand, & de quelques Subalternes. On y tient une garniſon nombreuſe ſous les ordres d'un Capitaine-Lieutenant & d'un Enſeigne. Il s'y fait un Commerce très-conſidérable.

Caliture.

De Point-de-Galle tirant au Nord, on compte une grande journée de chemin juſqu'à *Caliture*, petite Ville, qui eſt dans la plus agréable ſituation du monde, au ſommet d'une haute montagne, à l'extrêmité d'une vaſte prairie & ſur l'embouchure d'une belle Rivière de même nom, qui prend ſa ſource au Pic-d'Adam. La Forteresſe, qui eſt environnée d'un double rempart de terre, & pourvûe d'une garniſon ſuffiſante, paſſe pour une des principales Places de l'Iſle. Ses remparts ſont ſi hauts qu'ils dérobent la vûe des maiſons, & d'ailleurs on n'y peut monter que par un ſeul paſſage, qui eſt aſſez étroit. Du côté des terres, elle eſt deffendue par quatre petits Forts, enfermés de bonnes paliſſades, & qui ſont vis-à-vis l'un de l'autre. Cette Place, dont tout le mérite conſiſte dans ſa force naturelle, fut priſe ſur les Portugais le 15 Octobre 1655.

Colombo, Capitale des [illegible]liſſemens [illegible]landois.

Huit lieues au Nord de Caliture, on trouve [la célèbre Ville de *Colombo*, où l'on voit les débris de pluſieurs grands Edifices, tombés de vieilleſſe, ou ruïnés par les guerres & les ſiéges. Des rues entières n'offrent que de l'herbe & des ronces. Cependant, il en reſte encore de très-belles, dont les maiſons ſont ſpacieuſes, claires, bien exhauſſées, & bâties de pierre. Il y reſte des Egliſes & d'agréables promenades. Colombo eſt ſituée preſqu'au ſeptième degré de latitude du Nord, ſur la Côte occidentale de Ceylan. Il y avoit cent trente ou quarante ans qu'elle avoit été bâtie & peuplée par les Portugais, lorſqu'en 1656, les Hollandois s'en rendirent maîtres, après un Siége de ſept mois. La conquête de cette Ville étonna beaucoup les principaux Rois des Indes, qui la regardoient comme une Place imprénable. Depuis que la Compagnie Hollandoiſe en a pris poſſeſſion, la difficulté de la garder, ſans une garniſon fort nombreuſe, lui a fait prendre le parti d'en diminuër l'étendue, & d'en faire une Forteresſe régulière. On y voit de bonnes portes, des remparts, des baſtions, un foſſé plein d'eau, beaucoup d'artillerie, & tout ce qui peut la rendre capable d'une

ETABLISSEMENS HOLLANDOIS À CEYLAN.

longue réſiſtance. Derrière la Ville à l'Eſt & au Nord les campagnes ſont agréables & bien cultivées, avec un mélange de bois, pleins de canelle, d'étangs, de marais & de rivières (*b*)]. Un lac enferme, de ce côté, un bon tiers de ſon enceinte. Elle eſt ſituée dans un terrain très-mauvais. Son Port, formé par un beau mole qui en deffend l'entrée, eſt fort bon pour les Vaiſſeaux de médiocre grandeur, quoiqu'ils n'y ſoyent pas à l'abri des vents du Nord-Oueſt; mais les gros Navires ſont obligés de mouiller à la rade, qui eſt éloignée d'une demie lieue de la baye. Malgré ces incommodités, c'eſt encore la plus conſidérable de toutes les Villes que la Compagnie poſſède dans l'Iſle, parcequ'elle eſt dans le quartier où ſe trouve la meilleure canelle, & en plus grande abondance.

C'EST auſſi à Colombo que le Gouverneur Hollandois fait ſa réſidence. Tous les Comptoirs de l'Iſle en relèvent & reçoivent leurs ordres du Grand Conſeil, ou Conſeil de Police. Il y a encore d'autres Tribunaux, & un très-grand nombre d'Officiers, tant civils que militaires. La garniſon, qui eſt fort nombreuſe, eſt commandée par un Capitaine, un Lieutenant & un Enſeigne. La Maiſon du Gouverneur peut paſſer pour un des plus beaux Bâtimens qui ſe voyent dans toutes les Indes. On en doit dire autant de divers autres Edifices publics, & en un mot de tout ce qui diſtingue le plus avantageuſement les principaux Gouvernemens de la Compagnie.

Negombo.

CINQ lieues au-deſſus de Colombo, ſur le bord de la Mer, ſe préſente une autre importante Fortereſſe, nommée *Negombo*, qui eſt preſque toute environnée d'eaux, & qui a été auſſi bâtie par les Portugais en vûe de couvrir les diſtricts de la canelle. On la leur enleva en 1640. Ils la reprirent la même année, mais en 1644, elle tomba de nouveau au pouvoir des Hollandois. Ses remparts de terre ont vingt-deux pieds d'épaiſſeur, & ſont flanqués de quatre bons baſtions, dont deux bordent le rivage, & les deux autres regardent les terres. Anciennement on y voyoit encore divers autres Ouvrages qui ont été démolis, depuis la conquête de Colombo, par la même raiſon qu'on a eû de diminuër les fortifications de cette dernière Place. On y tient un Marchand, avec quelques Subalternes, pour veiller aux intérets de la Compagnie. La ſituation de ce poſte eſt des plus agréables.

Rivière de Chilauw.

LA grande Rivière de *Chilauw*, qu'on rencontre dix lieues au Nord de Negombo, forme ici la ſéparation des Etats du Roi de Candi, & en même-tems les limites du Pays de la canelle. Une lieue au Nord-Oueſt de cette Rivière, ſe voit l'Iſle *Calpentyn*, à pareille diſtance du rivage. On lui donne environ ſix lieues de longueur, du Sud au Nord, ſur une demie de large. Le Fort, qui porte ſon nom, eſt ſitué à une lieue de la pointe Nord-Eſt de l'Iſle, au Sud de la petite Iſle de *Caredive* (*c*). On y tient une garniſon ſuffiſante. Celui d'*Aripo* ou *Sarepo*, ſur la Rivière *Coronda Weya*, à douze lieues de celle de Chilauw, eſt ordinairement gardé par un Sergent & vingt-quatre Soldats, qui y ſont pour la ſureté du Banc aux Perles. Cette Contrée

Iſle Calpentyn & ſon Fort.

Fort d'Aripo.

(*b*) C'eſt ici l'article que nous avons détaché de la Relation de Gautier *Schouten*, que Mr. Prevoſt a inſerée dans le Tome XI. de l'Edition de Paris.

(*c*) On l'appelle auſſi *Coudremale*, du nom d'une montagne voiſine ſur le rivage de Ceylan.

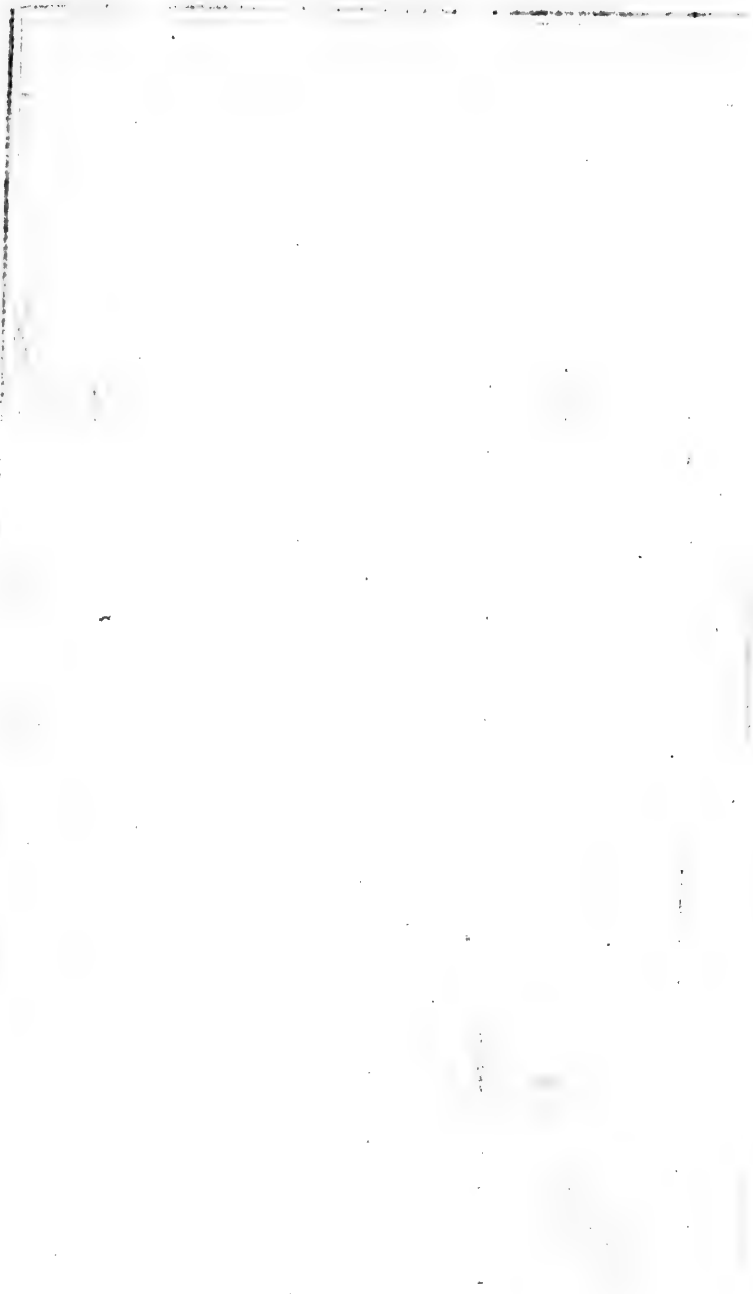

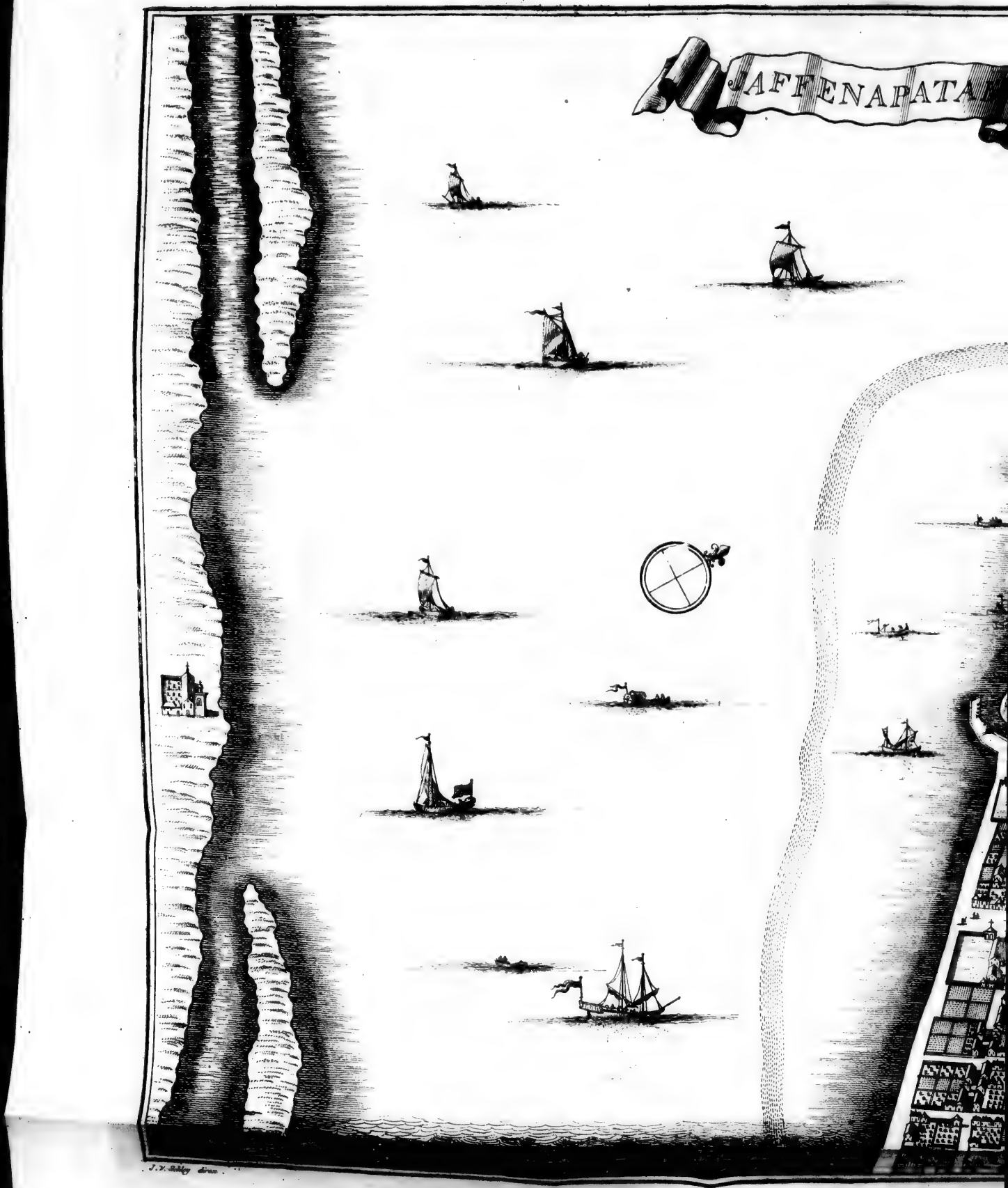
JAFFENAPATA

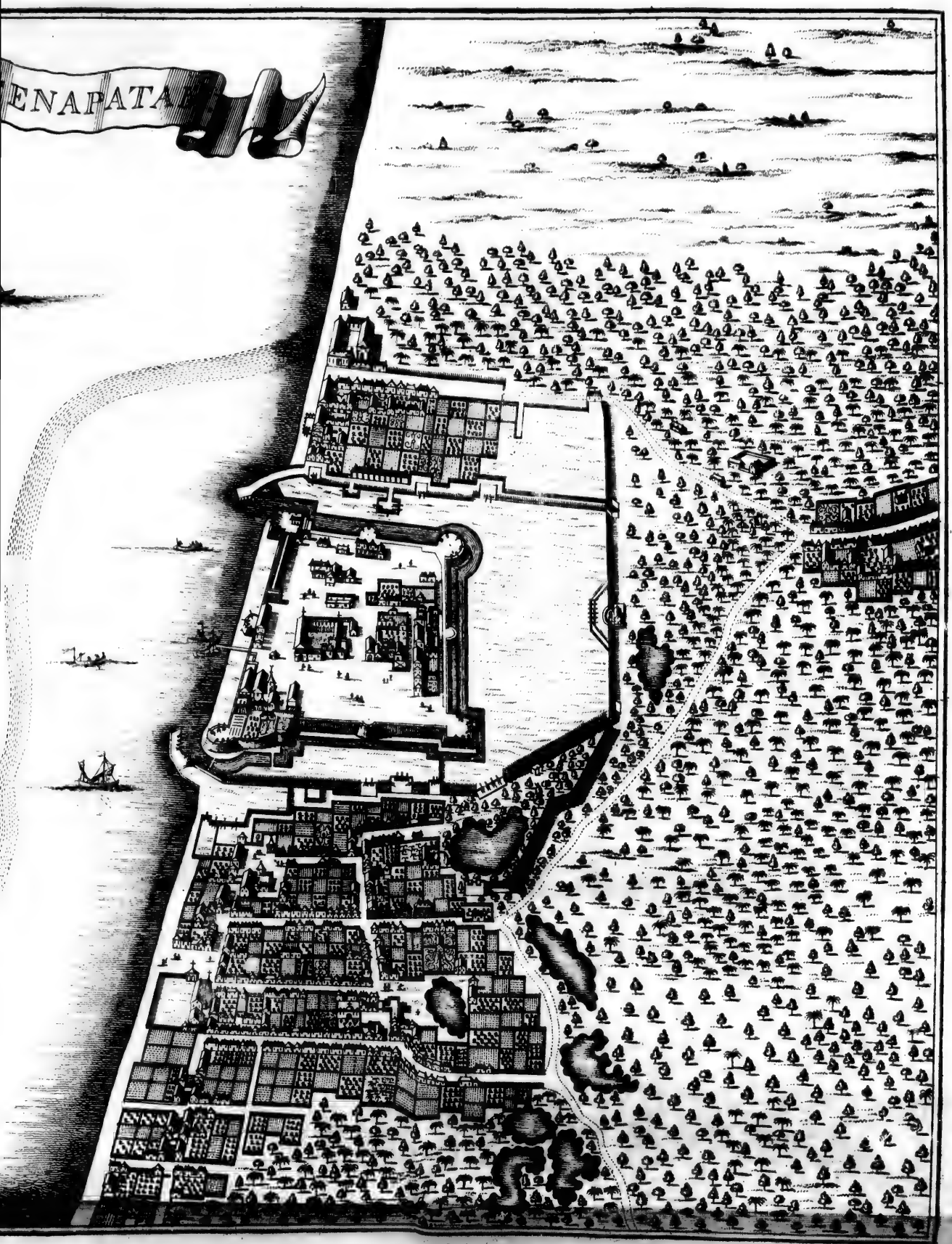
ENAPATA

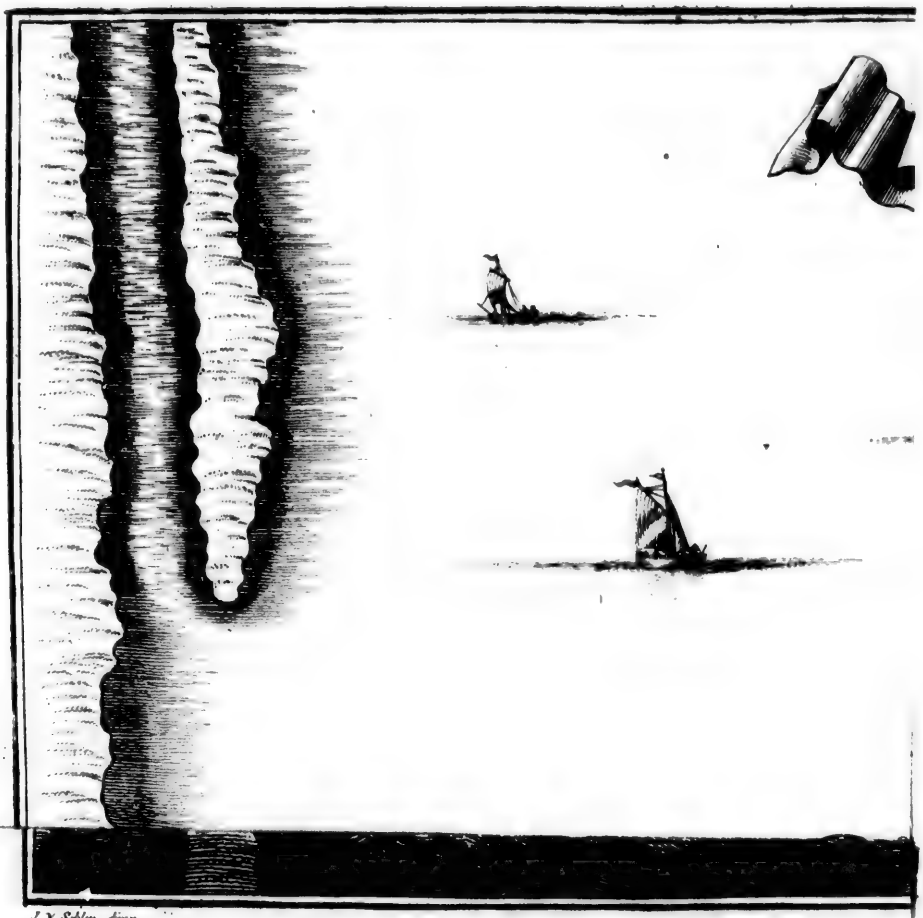

J. V. Schley dirx.

trée fournit abondamment aux beſoins de la vie, & tout y eſt à ſi grand marché, qu'un bœuf ne coute qu'une demie riſdale. En échange, l'air d'Aripo eſt fort mal-ſain & l'on y perd beaucoup de monde, ce qui oblige à changer la garniſon tous les quatre mois. ETABLISSEMENS HOLLANDOIS À CEYLAN.

L'ISLE de *Manaar*, qui a environ cinq lieues de longueur ſur deux de large, eſt ſituée par le neuvième degré de latitude ſeptentrionale (*d*). Cette Iſle eſt très-peuplée. Outre la Ville du même nom, on y compte ſix gros Villages. Manaar n'eſt proprement qu'un Bourg ouvert, peu conſidérable. Cependant on y voit encore quelques beaux Edifices du tems des Portugais. Les Hollandois ſe rendirent maîtres de l'Iſle en 1658. Elle n'eſt ſéparée de la Côte de Ceylan que par un canal qui n'a pas plus d'une lieue en largeur. La petite Fortereſſe qui domine ſur ce canal eſt environnée de foſſés pleins d'eau & de bons remparts flanqués de quatre baſtions. Sa garniſon conſiſte en cent hommes, & elle eſt bien pourvûe de toutes ſortes de munitions de guerre. L'Iſle abonde en fruits, en beſtiaux, en volaille & en poiſſon. C'étoit anciennement un des meilleurs endroits pour la péche des Perles, qui ſe fait aujourd'hui, avec plus de ſuccès, à *Tutucorin*, ſur la Côte de Maduré. Iſle de Manaar. Sa Fortereſſe.

A l'Oueſt de Manaar on découvre pluſieurs Bancs de ſable, qui forment une eſpèce de Barre entre cette Iſle & celle de *Ramanacoyl* ou *Ramanancor*, dans l'étendue de douze à treize lieues. Ces Bancs portent le nom de *Pont d'Adam*, & l'on croit avec beaucoup de vraiſemblance, que l'Iſle de Ceylan tenoit anciennement à la terre ferme, dont elle n'eſt ſéparée que par cinq ou ſix petits canaux, où les Bâtimens de moyenne grandeur ne peuvent paſſer qu'avec beaucoup de peine. Pont d'Adam.

Au Nord du Pont d'Adam & de Manaar, on trouve quantité d'Iſles, dont les trois principales ſont nommées *Amſterdam*, *Leide* & *Delft*. La première n'eſt pas fort peuplée; mais on compte trois grands Villages dans la ſeconde. Son côté occidental eſt deffendu par une ancienne Fortereſſe. Celle de *Cays*, que les Hollandois ont nommée *Hammenhiel*, eſt ſituée entre les deux Iſles, ſur le canal qui conduit à *Jaffanapatan*, dont elle peut fermer l'entrée à tous les Vaiſſeaux. Ce poſte étant regardé comme la clef de Jaffanapatan, on a ſoin de le tenir toûjours bien pourvû d'artillerie, avec une garniſon ſuffiſante. Entre l'Iſle de Leide & celle de Delft, on voit encore pluſieurs autres petites Iſles qui ſont toutes déſertes & couvertes de bois. Pluſieurs autres Iſles. Fort Hammenhiel.

JAFFANAPATAN, ou *Jaffanapatnam*, formoit anciennement un Royaume particulier, qu'on diviſe aujourd'hui en quatre Provinces, *Welligamme* au Nord-Oueſt, *Warmoratie* au Nord-Eſt, *Timmeratie* au Sud-Oueſt, & *Pachelepali* au Sud-Eſt. Le terrain en eſt bas preſque par-tout, fertile & planté de beaux arbres. Le Pays eſt bien peuplé, & l'on y compte juſqu'à cent ſoixante Royaume de Jaffanapatan.

(*d*) Suivant des obſervations plus récentes, la hauteur du Pole eſt de huit degrés vingt-ſept minutes. La longitude eſt aſſez exactement marquée à quatre-vingt dix-huit degrés, quarante-cinq minutes. *Lettres édifiantes*, Recueil XV. pag. 37.

ETABLISSEMENS HOLLANDOIS À CEYLAN.

soixante Bourgs & Villages, dans une étendue de douze à treize lieues de l'Oueſt à l'Eſt, où il tient à l'Iſle de Ceylan par une langue de terre fort étroite. La plus grande largeur de cette Preſqu'Iſle ſe prend droit au Nord, où elle eſt bien de ſix à ſept lieues.

Forteresse & Ville de Jaffanapatan.

LA Fortereſſe, ou la Citadelle de Jaffanapatan, eſt ſituée au Sud de la Province de Welligamme. Elle eſt environnée de hautes murailles, flanquées de quatre bons baſtions & de quatre demi-lunes, avec des foſſés profonds, une contreſcarpe & un petit Fort qui commande la Barre du Port. Sa garniſon eſt beaucoup plus nombreuſe que celle du Château de Batavia. C'eſt le troiſième Comptoir de la Compagnie dans l'Iſle de Ceylan. Le Commandant y fait ſa réſidence avec un grand nombre d'autres Officiers. La Ville, qui a plus d'une lieue de circuit, eſt ouverte de toutes parts; mais ſes environs ſont gardés par pluſieurs Redoutes qui dominent les paſſages. On y voit pluſieurs beaux édifices publics. En général les maiſons y ſont bien bâties & les rues fort propres. Cette importante Place fut ſoûmiſe à la Compagnie, le 21 Juin de l'Année 1658, après un Siège de trois mois & demi, qui coûta près de ſeize cens hommes aux Portugais. Au Nord de la même Province, qui forme le bout de l'Iſle, on a encore le Fort *Cangienture*, & plus loin ſur la pointe Nord-Eſt, celui de *Punto das Pedras*, d'où ſuivant la Côte orientale on vient à *Calierauw*, autre Fort ſitué ſur cette langue de terre qui joint le Pays de Jaffanapatan à l'Iſle de Ceylan, ou au Pays des *Weddas*, Peuples qu'on connoit par la Deſcription de Knox, & qu'il ne faut pas confondre, comme quelques Cartes, avec les *Wannias* Malabares leurs voiſins, qui habitent la partie occidentale du Nord de l'Iſle.

Forts Cangienture, Punto das Pedras & Calierauw.

CE Pays des Weddas, qui n'offre que de vaſtes & épaiſſes forêts, où perſonne n'a la curioſité de pénétrer, s'étend, au Sud, le long de la Côte orientale juſqu'à *Trinquemale*, Place conſidérable par ſon Port, qui eſt l'un des plus beaux & des meilleurs de Ceylan. Les Hollandois y ont une Fortereſſe à quatre bons baſtions, bien garnis de canons, ſur une Peninſule, ou langue de terre qui s'avance dans la Mer. Elle borde toute la terre qui forme cette Peninſule & l'Iſthme, & bouche, du côté de terre, le chemin de la montagne de la *Pagode* qui la couvre du côté de la Terre & de la Mer. Elle commande toute l'entrée du Port qui eſt fort commode. On ne parlera point des différentes Bayes intérieures ni de toutes les Iſles que la Mer forme en cet endroit, parceque la Carte particulière, que nous joignons ici, peut tenir lieu de la deſcription la plus complette; Mais on ſe contentera de faire obſerver, que l'entrée de cette grande Baye, qui ſe voit derrière l'Iſthme de Trinquemale, eſt auſſi deffendue, de ce côté, par un Fort nommé *Ooſtenburg*, bâti ſur la cime d'une montagne eſcarpée; & de l'autre côté du canal, par les Redoutes des Iſles *du Milieu* & de la *Compagnie*. *Cotiar* eſt au fond de la Baye de ce nom, du côté du Sud-Oueſt, où les Hollandois ont encore deux petits Forts, nommés *Patienture* & *Erkelenchene*, pour la garde des paſſages. On aura occaſion, dans la ſuite de ce Volume, de rapporter encore quelques autres circonſtances très-curieuſes touchant ces établiſſemens (*e*). Les Hol-

Baye & Fortereſſe de Trinquemale.

Fort Ooſtenburg.

Cotiar & ſes Forts.

(*e*) Voyez ci-deſſous le Journal de M. de la Haye.

TAMMELGAMME
de Candelay

J. J. Schley direx.

BAYE DE TRINQUEMALE. ‖ BA

Æ. ‖ BAAY VAN TRICOENMALE.

(e) Voyez ci-dessous le Journal de M. de la Haye.

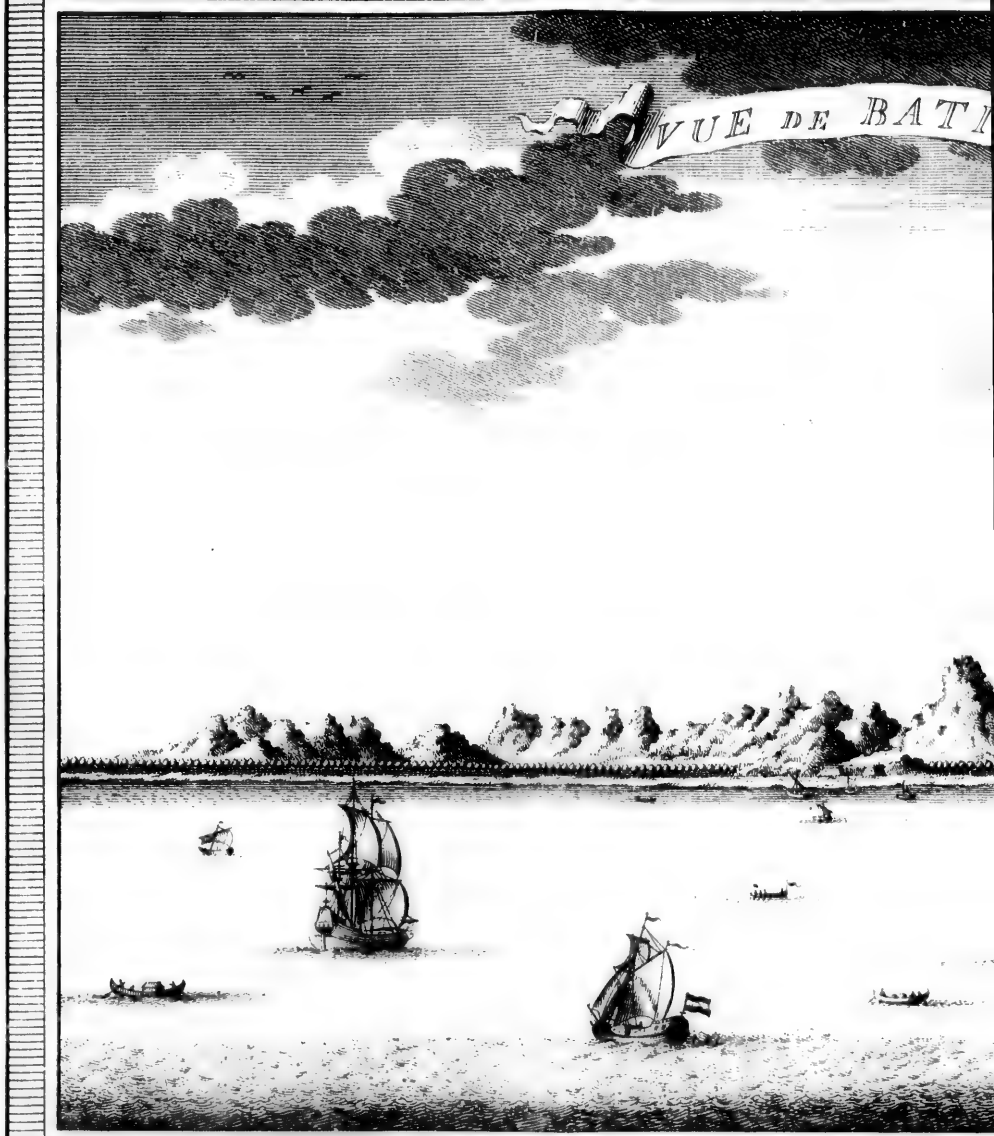

J. J. Schley fecit

GEZIGT VAN BA

T VAN BATICALO.

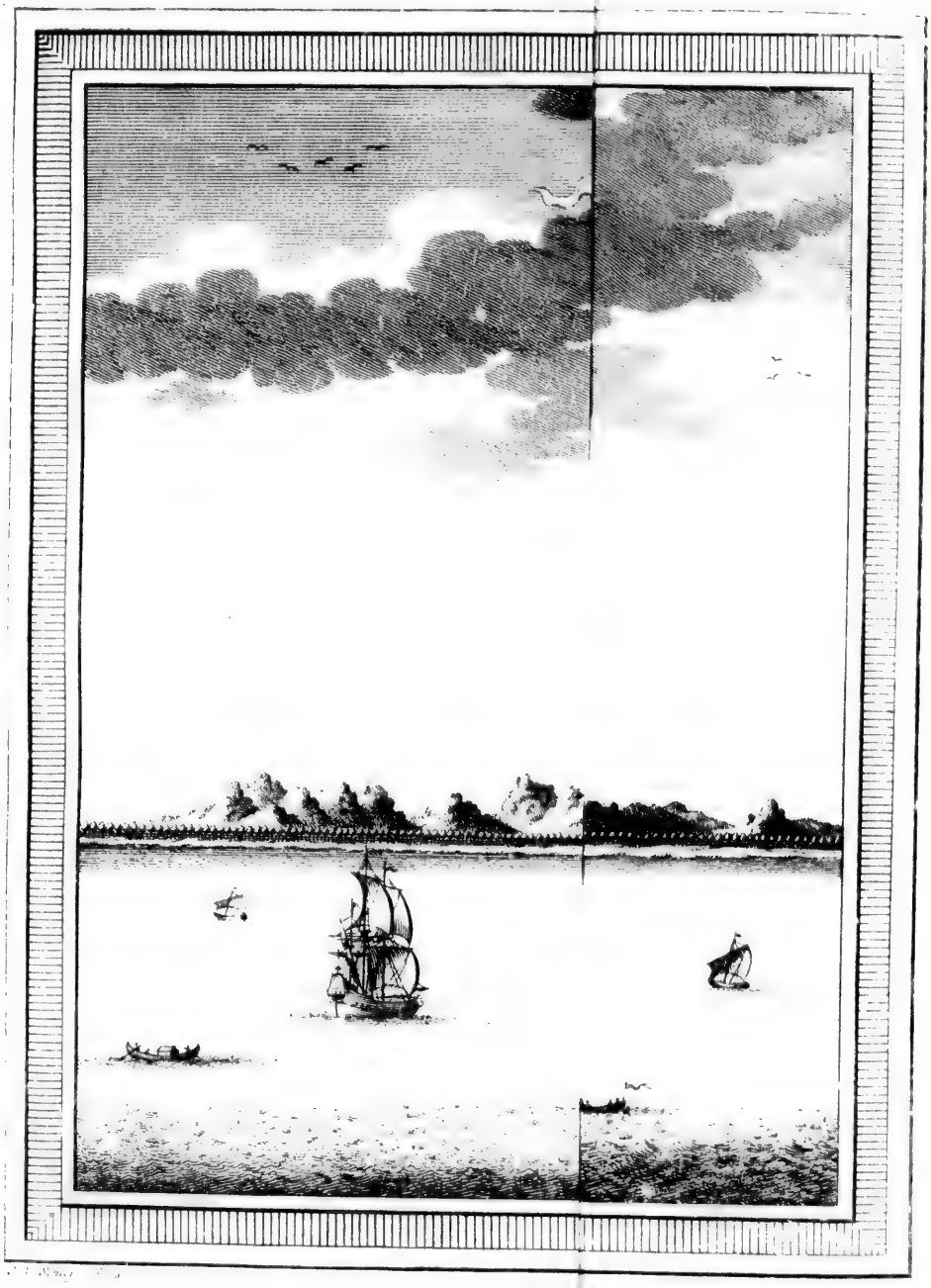

Hollandois ne s'y maintiennent guères que pour en éloigner les étrangers. La garniſon de Trinquemale eſt aſſez nombreuſe & bien pourvûe de toutes ſortes de munitions de guerre.

Etabliſſemens Hollandois à Ceylan.

Quinze lieues au Sud de Cotiar, on trouve *Baticalo*, ou *Matecalo*, Ville autrefois conſidérable, à ſept degrés cinquante-cinq minutes de latitude ſeptentrionale. Ce fût à Baticalo que les Hollandois abordèrent pour la première fois, le 31 Mai 1602, ſous la conduite de l'Amiral George *Spilbergen* (*f*). Le Fort que les Portugais y avoient bâti, leur fût enlevé en 1638. Il eſt ſitué dans une Iſle de deux lieues de circuit près de l'embouchure de la Rivière de ce nom, au fond d'une Baye ſpacieuſe, qui offre un mouillage excellent pour les Vaiſſeaux. Cette Forteresſe eſt revêtue de hautes murailles de pierre, flanquées de trois baſtions, montés de ſeize pièces de canon & de quelques pierriers. Sa garniſon eſt ordinairement de cent hommes. Trinquemale & Baticalo étoient anciennement ce que les Hollandois nomment des *Commandemens*, comme ſont encore ceux de Point-de-Galle & de Jaffanapatan, mais depuis nombre d'années on n'y envoye plus que des *Chefs de Comptoir*, d'un rang fort inférieur, avec quelques Officiers ſubalternes.

Baticalo & ſon Fort.

De Baticalo tirant au Sud & au Sud-Oueſt, on trouve peu de places conſidérables, mais beaucoup de montagnes & de ſalines le long du rivage. Cependant toute cette Côte obéït à la Compagnie, qui poſſède encore le Fort de *Mature*, ſitué droit au Midi de l'Iſle. C'eſt dans ſes environs que ſe fait la chaſſe des éléphans. La *Baye Rouge*, à l'Oueſt de laquelle eſt ſitué le Bourg de *Billigam*, a bien deux lieues de profondeur ſur autant de large. On ne compte que quatre lieues de chemin, pour ſe rendre d'ici à Point-de-Galle, où nous avons commencé la Deſcription des Places maritimes de l'Iſle. En général elle a peu de bons Ports. Les Côtes Orientales, qui offrent les meilleurs mouillages, ſont d'ordinaire baſſes, & les Vaiſſeaux y ſont ſans abri, du moins dans les Bayes extérieures. Celles du Midi & du Couchant ſont hériſſées de rochers; la Mer voiſine y eſt garnie de Bancs qui rendent la Rade de difficile abord & le mouillage peu ſûr, les gros Bâtimens étant toûjours en danger de ne point trouver de fond.

Fort de Mature.

Outre les Places fortes ſur le rivage, les Hollandois ont encore pluſieurs Châteaux dans l'intérieur du Pays, pour la garde des paſſages. Entre les principaux Poſtes, celui d'*Alauw*, à douze lieues à l'Eſt de Negombo, eſt regardé comme la clef des *Quatre-Corles* & des *Sept-Corles*. C'eſt le point de réünion de tous les chemins qui conduiſent à travers le Pays. *Danaga*, *Arandore*, *Ruanelle*, *Tontotte*, *Dorracwaecke*, *Sitavaca*, *Saffragam*, *Denuaca*, *Openaeke* & *Bibligamme*, dernière frontière de la Juriſdiction de Galle, ſont autant de Poſtes qui forment comme une chaine derrière toute cette étendue de Pays depuis *Chilauw* à l'Oueſt, droit par le Midi du Pic-d'Adam, juſqu'à *Magamme*, ſix lieues à l'Eſt de la Rivière de *Waluwe*, qui coule au Sud-Eſt de l'Iſle. L'eſpace qu'ils renferment entre Alauw & Bibligamme, n'eſt que de quinze miles; tandis que les Poſtes qu'ils couvrent le long du rivage en occupent pour le moins trente-ſix à quarante. Les Hollandois

Poſtes dans l'intérieur du Pays.

(*f*) Voyez la Relation de ſon Voyage, au Tome X.

Etabliss. Mens Hollandois à Ceylan.

dois ſont par-là maîtres de vingt-ſept Corles ou Provinces. Ils confinent à la Principauté d'*Ouva* & aux *Veddas* du côté de l'Eſt, par la poſſeſſion de trois Provinces maritimes. Les Malabares ſont leurs Vaſſaux chez les *Wannias*, dans le Royaume de *Jaffanapatan*, du côté du Nord & dans les Iſles voiſines. Enfin, ſi tout ce qu'ils poſſèdent à Ceylan étoit continu, cette étendue emporteroit bien la moitié de l'Iſle.

Laissons à Knox la deſcription de l'intérieur du Pays; mais ajoûtons, pour l'entière ſatisfaction des Lecteurs, une Diviſion générale de ſes principales parties, qui peut du moins ſervir à rectifier les noms dans les Cartes Géographiques.

Diviſion générale de l'Iſle de Ceylan.

L'Isle de Ceylan comprend *ſix* Royaumes, qui ont été ſucceſſivément réünis à l'Empire, & qui ſe diviſoient en pluſieurs Principautés, Comtés, Marquiſats & Bailliages, dont on doit la connoiſſance exacte à la vanité que *Raja Singa* prétendoit tirer de ces titres.

Six Royaumes.

Les noms des ſix Royaumes, ſont 1. *Candi*, *Candia*, ou *Conde Oudi*, qui ſignifie en langue Chingulaiſe, *la haute Montagne*. 2. *Cotta*. 3. *Sitavaca*. 4. *Dambadan*. 5. *Amorayapoure*. 6. *Jaffanapatnam*.

Outre ces ſix Royaumes, il y a encore *ſix* Principautés; *onze* Comtés; *quatre* Marquiſats, & *neuf* Bailliages, dont les différens noms compoſoient le titre de Raja Singa, quoique ſa domination ne s'étendît pas aux Places maritimes.

Six Principautés.

Les Principautés ſont les ſuivantes: 1. *Ouva*. 2. *Mature*. 3. *Dennaca*, autrement nommée les *Deux-Corles*. 4. Les *Quatre-Corles*. 5. Les *Sept-Corles*. 6. *Matale*.

Onze Comtés.

Sous les Comtés ſont compris: 1. *Trinquemale*, proprement *Tricoen-Male*, c'eſt-à-dire *Montagne de Tricoen*, Divinité des Malabares (*g*). 2. *Baticalo*. 3. *Velaſe*. 4. *Bintene*. 5. *Dembra*. 6. *Panciapate*. 7. *Veta*. 8. *Putelan*. 9. *Vallare*. 10. *Galle*. 11. *Billigam*.

Quatre Marquiſats.

Les Marquiſats ſont ceux-ci: 1. *Duranura*. 2. *Ratienura*. 3. *Tripane*. 4. *Accipate*.

Neuf Bailliages.

Et voici les noms des neuf Bailliages: 1. *Alican*. 2. *Colombo*. 3. *Negombo*. 4. *Chilauw*. 5. *Madampe*. 6. *Calpentyn*. 7. *Aripo*. 8. *Man-dar*, & 9. *La Pêcherie des Perles*.

Une diviſion beaucoup plus particulière, repréſentera toute l'Iſle de Ceylan en *trente-quatre* Corles ou grandes Provinces; & en *trente-deux* autres de moindre rang.

Trente-quatre grandes Provinces particulières.

Entre les premières on compte d'abord celles qui ſont ſituées depuis Galle au Sud, tirant vers le Nord-Oueſt le long du rivage, & dont voici les noms: 1. *Corle de Galle*. 2. *Walalawitte Corle*. 3. *Pasdum Corle*. 4. *Reygam Corle*. 5. *Salpitti Corle*. 6. *Colona Corle*. 7. *Hewegam Corle*; ces deux dernières ſont un peu plus avant dans le Pays, ou à l'Eſt. 8. *Hina Corle*, auſſi plus orientale. 9. *Pittigal Corle*. 10. *Migonne* ou *Mangul Corle*.

Reprenons la deſcription au Sud pour venir de Billigam droit au Nord, où l'on trouve ces Provinces. 11. Le Pays de *Mature*, qui

(*g*) D'autres donnent à ce nom la ſignification de *Montagne des trois Pagodes*.

Le Pic d'Adam.

1. Empreinte du Pied d'Adam, sur le sommet de la Montagne.

Adams Berg.

1. Vertooning van Adams Voet, boven op den Berg.

a bien la même étendue à l'Eſt. 12. *Billigam Corle.* 13. *Dolaſdas Corle*, à l'Orient de la précédente. 14. *Koekele Corle.* 15. *Naudam Corle.* 16. *Saffragam Corle.* 17. *Morrua Corle*, à l'Eſt de Saffragam. 18. *Denuaca*, ou les *Deux-Corles*, au Nord de Morrua. 19. *Corne Corle*, à l'Orient de cette dernière Province. 20. *Witte Corle*, ſituée dans les environs du Pic-d'Adam. 21. *Attacolan Corle*, à l'Eſt de la Principauté de Denuaca ou des Deux-Corles. 22. *Correwitte Corle*, au Nord de Saffragam. 23. *Attulagam Corle*, au Nord de Witte Corle. 24. Les *Quatre-Corles*, ou *Panaval Corle*, au Nord-Eſt d'Attulagam Corle, & immédiatement à l'Oueſt du Pic-d'Adam. 25. *Mende Corle*, à l'Eſt de la même Montagne. 26. *Cadduata Corle*, à l'Eſt de Mende Corle. 27. *Debegample Corle*, au Nord de Correwitte Corle. 28. *Happittigam Corle*, à l'Eſt de Hina Corle. 29. Les *Sept-Corles* au Nord de la même Province. 30. *Billigal Corle*, qui eſt encore beaucoup plus ſeptentrionale que les Sept-Corles. 31. *Gampele Corle*, à l'Eſt de Billigal. 32. *Tun Corle*, au Nord de la même Province. 33. *Houtera Corle*, & 34. *Hot Corle*, toutes deux à l'Orient de Chilauw.

Etabliſſemens Hollandois à Ceylan.

Les trente-deux autres Provinces de moindre rang, ſont les ſuivantes: 1. Les neuf *Navajas*, au Sud, à l'Orient de Billigam, d'où remontant au Nord, on rencontre; 2. *Jale*, au Sud-Eſt, ou au Sud de Cadduata Corle. 3. *Malvana*, dans les environs de Colombo. 4. *Balane*, dans les Quatre-Corles. 5. *Deleſwage*, qui commence immédiatement au Nord du Pic-d'Adam. 6. *Coutemale*, au Nord de cette dernière Province. 7. *Panoa*, à l'Eſt, & au Nord de Jale. 8. *Oudipollat*, un peu plus ſeptentrionale que Coutemale. 9. *Hewahette* ou *Hevoyhatty*, au Nord-Eſt d'Oudipollat. 10. *Jatti*, Nord-Oueſt de Hewoyhatty, & au Midi de Candi. 11. *Goddaponohay*, à l'Eſt de Jatti. 12. *Jotta Kinde*, à l'Eſt de Hewahette. 13. *Tunponahoy*, à l'Oueſt de Candi. 14. *Horſepot*, au Nord de cette Capitale. 15. *Porcipot*, à l'Orient de la même Ville. 16. *Vallaponahoy*, à l'Eſt de Porcipot. 17. *Vilacen*, Nord-Eſt de Vallaponahoy. 18. *Matecalo* ou *Baticalo*, à l'Orient de l'Iſle, où eſt ſituée la Ville & le Port de ce nom. 19. *Maetale*, au Nord-Eſt de Candi. 20. *Palavi*, à l'Eſt de Calpentyn. 21. *Bintene*, dans les environs de la Ville de ce nom, ſur la Rivière de Trinquemale. 22. *Newecalawa* ou *Neucalawa*, dans le centre du Pays, au Nord de Hot Corle. 23. *Tommakod*, un peu au Sud de Cotiar. 24. *Cotiar*, & 25. *Trinquemale*, limitrophes l'une de l'autre ſur la Côte orientale de l'Iſle. 26. *Hourli*, au Nord de Newecalawa. 27. Le *Pays des Weddas*, à l'Oueſt de Trinquemale. 28. Le *Pays des Wanniias*, qui s'étend le long du rivage occidental au Nord de l'Iſle. Enfin, l'on y ajoûte les quatre Provinces du Royaume de Jaffanapatan, que nous avons nommées. Nous paſſons ſur la liſte des Villes, qui ſont au nombre de plus de cinquante, parceque les principales ont auſſi déjà été décrites.

Trente-deux autres petites Provinces.

La grande Montagne, nommée le *Pic-d'Adam*, eſt ſi fameuſe, que les Lecteurs, qui n'aiment pas les détails Géographiques, doivent être charmés de trouver ici un délaſſement agréable dans la belle Figure que nous leur en donnons. Mais ce ſeroit peut-être abuſer de leur patience, que de s'arrêter à tous les récits fabuleux que les Chingulais font entrer dans la deſcription

ETABLISSEMENS HOLLANDOIS À CEYLAN.

Deſcription du Pic d'Adam.

tion de cette montagne, & dont quelques Auteurs ont enrichi leurs Ecrits (*b*).

LE Pic-d'Adam eſt à quatorze ou quinze lieues de Colombo, & ſa hauteur le fait découvrir de plus de douze miles en Mer. Avant que d'arriver à ſa cime, on trouve une grande plaine fort agréable, arroſée de pluſieurs ruiſſeaux, qui tombent de la montagne, au pied de laquelle ils forment un étang où les Gentils vont ſouvent en pélerinage & ne manquent pas de s'y baigner, d'y laver leur linge & leurs habits, perſuadés que cette eau a la vertu d'effacer tous leurs péchés. Après ce premier acte de ſuperſtition, ils grimpent juſqu'au haut de la montagne par des chaines de fer qu'on y a attachées, & ſans leſquelles il ſeroit impoſſible d'y monter, tant elle eſt eſcarpée, quoiqu'on y ait pratiqué des degrés en quelques endroits. Le chemin eſt d'environ un bon quart de lieue. A certaine diſtance du ſommet, on a élevé deux colomnes de pierre ſurmontées d'une autre pierre en travers, où pend une groſſe cloche de métal, avec ſon battant percé pour y paſſer une courroye de cuir, que tous les Pelerins doivent tirer, en frappant un coup ſur la cloche, pour ſavoir s'ils ſont purifiés, parceque ces Idolâtres s'imaginent que quand ils ne le ſont pas, la cloche ne donne point de ſon, quoique jamais ce malheur imaginaire ne leur arrive. Le ſommet de la montagne offre une ſurface plane de cent-cinquante pas de long, & cent-dix de large. Au milieu eſt cette pierre plate, qui porte, dit-on, l'empreinte d'un pied humain giganteſque, longue de deux palmes, & large de huit pouces. On a planté quelques arbres autour de cette pierre. A gauche ſont quelques hutes où ſe retirent les Pelerins. A main droite on voyoit anciennement une belle Pagode, dont les Chingulais racontent des merveilles. Baldeus fait la deſcription de ſoixante-huit ſtatues & figures qui ſe trouvoient dans pluſieurs niches de la montagne. C'eſt du Pic-d'Adam, comme on l'a déjà remarqué, que ſortent la plûpart des Rivières qui arroſent l'Iſle de Ceylan.]

(*b*) Voyez *Diego de Couto*, V. Dec. Liv. 6. pag. 121. *Baldeus*, Deſcript. de Coromandel, pag. 154. *Ribeyro* & quelques autres.

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES VOYAGES,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVme SIÈCLE.

ONZIÈME PARTIE.

LIVRE SECOND.

VOYAGES DES FRANÇOIS AUX INDES ORIENTALES.

VOYAGE DE RENNEFORT.

INTRODUCTION.

INTRODUCTION.

QUELQUES Voyages particuliers, entrepris ſans commiſſion & ſans autorité, tels que ceux de *Pyrard*, de *Vitré*, de la *Boulaie le Goux*, &c., avoient pû faire tourner la curioſité des François vers les Indes Orientales; mais il ne paroît pas que la deſcription d'un ſi beau Pays, ait eu pendant long-tems plus de force que l'exemple de leurs voiſins, pour leur inſpirer le déſir de s'y former des Etabliſſemens. Ils ſe bornoient encore à quelques Navigations vers les Côtes d'Afrique, où l'on a vû dans les premiers Tomes de ce Recueil, qu'ils avoient établi divers Comptoirs; à quelques Voyages dans la Mer-rouge, & à de foibles entrepriſes du côté de l'Amérique; & ſoit que les guerres civiles, qui les avoient triſtement occupés ſous pluſieurs règnes, euſſent trop partagé leur attention & leurs forces; ſoit que ſe renfermant dans leurs avantages naturels, ils n'euſſent pas encore aſſez compris quelle utilité ils pouvoient tirer des grandes Indes, on eſt ſurpris de les voir comme obſtinés dans l'indifférence & l'inaction, tandis

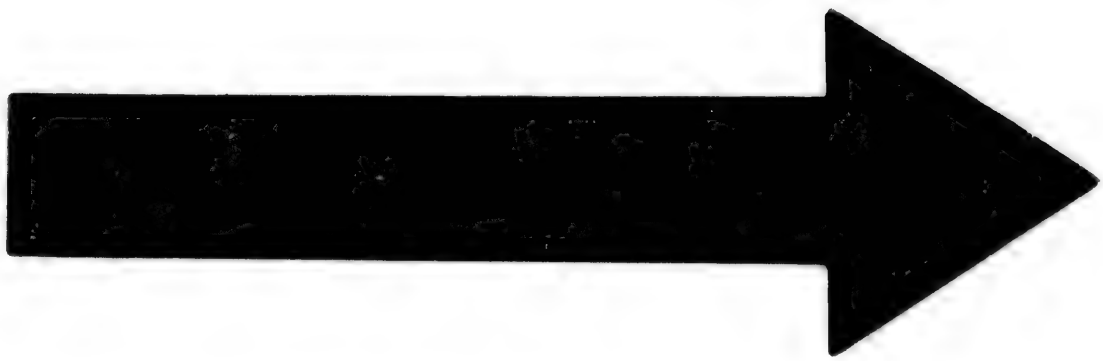

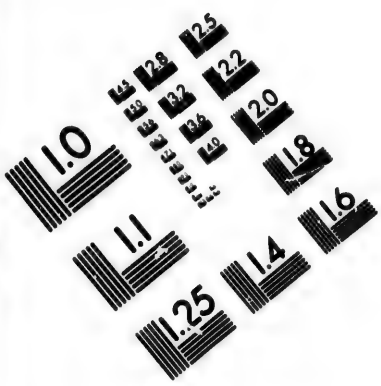
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10
11
12
13
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100
110
125
140
160
180
200
220
250
280
320
360
400
450
500
560
630
710
800
900
1000
1100
1250
1400
1600
1800
2000
2200
2500
2800
3200
3600
4000
4500
5000
5600
6300
7100
8000
9000
10000
11000
12500
14000
16000
18000
20000
22000
25000
28000
32000
36000
40000
45000
50000
56000
63000
71000
80000
90000
100000
110000
125000
140000
160000
180000
200000
220000
250000
280000
320000
360000
400000
450000
500000
560000
630000
710000
800000
900000
1000000
1100000
1250000
1400000
1600000
1800000
2000000
2200000
2500000
2800000
3200000
3600000
4000000
4500000
5000000
5600000
6300000
7100000
8000000
9000000
10000000
11000000
12500000
14000000
16000000
18000000
20000000
22000000
25000000
28000000
32000000
36000000
40000000
45000000
50000000
56000000
63000000
71000000
80000000
90000000
100000000
110000000
125000000
140000000
160000000
180000000
200000000
220000000
250000000
280000000
320000000
360000000
400000000
450000000
500000000
560000000
630000000
710000000
800000000
900000000
1000000000
1100000000
1250000000
1400000000
1600000000
1800000000
2000000000
2200000000
2500000000
2800000000
3200000000
3600000000
4000000000
4500000000
5000000000
5600000000
6300000000
7100000000
8000000000
9000000000
10000000000
11000000000
12500000000
14000000000
16000000000
18000000000
20000000000
22000000000
25000000000
28000000000
32000000000
36000000000
40000000000
45000000000
50000000000
56000000000
63000000000
71000000000
80000000000
90000000000
100000000000
110000000000
125000000000
140000000000
160000000000
180000000000
200000000000
220000000000
250000000000
280000000000
320000000000
360000000000
400000000000
450000000000
500000000000
560000000000
630000000000
710000000000
800000000000
900000000000
1000000000000
1100000000000
1250000000000
1400000000000
1600000000000
1800000000000
2000000000000
2200000000000
2500000000000
2800000000000
3200000000000
3600000000000
4000000000000
4500000000000
5000000000000
5600000000000
6300000000000
7100000000000
8000000000000
9000000000000
10000000000000
11000000000000
12500000000000
14000000000000
16000000000000
18000000000000
20000000000000
22000000000000
25000000000000
28000000000000
32000000000000
36000000000000
40000000000000
45000000000000
50000000000000
56000000000000
63000000000000
71000000000000
80000000000000
90000000000000
100000000000000
110000000000000
125000000000000
140000000000000
160000000000000
180000000000000
200000000000000
220000000000000
250000000000000
280000000000000
320000000000000
360000000000000
400000000000000
450000000000000
500000000000000
560000000000000
630000000000000
710000000000000
800000000000000
900000000000000
1000000000000000
1100000000000000
1250000000000000
1400000000000000
1600000000000000
1800000000000000
2000000000000000
2200000000000000
2500000000000000
2800000000000000
3200000000000000
3600000000000000
4000000000000000
4500000000000000
5000000000000000
5600000000000000
6300000000000000
7100000000000000
8000000000000000
9000000000000000
10000000000000000
11000000000000000
12500000000000000
14000000000000000
16000000000000000
18000000000000000
20000000000000000
22000000000000000
25000000000000000
28000000000000000
32000000000000000
36000000000000000
40000000000000000
45000000000000000
50000000000000000
56000000000000000
63000000000000000
71000000000000000
80000000000000000
90000000000000000
100000000000000000
110000000000000000
125000000000000000
140000000000000000
160000000000000000
180000000000000000
200000000000000000
220000000000000000
250000000000000000
280000000000000000
320000000000000000
360000000000000000
400000000000000000
450000000000000000
500000000000000000
560000000000000000
630000000000000000
710000000000000000
800000000000000000
900000000000000000
1000000000000000000
1100000000000000000
1250000000000000000
1400000000000000000
1600000000000000000
1800000000000000000
2000000000000000000
2200000000000000000
2500000000000000000
2800000000000000000
3200000000000000000
3600000000000000000
4000000000000000000
4500000000000000000
5000000000000000000
5600000000000000000
6300000000000000000
7100000000000000000
8000000000000000000
9000000000000000000
10000000000000000000
11000000000000000000
12500000000000000000
14000000000000000000
16000000000000000000
18000000000000000000
20000000000000000000
22000000000000000000
25000000000000000000
28000000000000000000
32000000000000000000
36000000000000000000
40000000000000000000
45000000000000000000
50000000000000000000
56000000000000000000
63000000000000000000
71000000000000000000
80000000000000000000
90000000000000000000
100000000000000000000
110000000000000000000
125000000000000000000
140000000000000000000
160000000000000000000
180000000000000000000
200000000000000000000
220000000000000000000
250000000000000000000
280000000000000000000
320000000000000000000
360000000000000000000
400000000000000000000
450000000000000000000
500000000000000000000
560000000000000000000
630000000000000000000
710000000000000000000
800000000000000000000
900000000000000000000
1000000000000000000000
1100000000000000000000
1250000000000000000000
1400000000000000000000
1600000000000000000000
1800000000000000000000
2000000000000000000000
2200000000000000000000
2500000000000000000000
2800000000000000000000
3200000000000000000000
3600000000000000000000
4000000000000000000000
4500000000000000000000
5000000000000000000000
5600000000000000000000
6300000000000000000000
7100000000000000000000
8000000000000000000000
9000000000000000000000
10000000000000000000000
11000000000000000000000
12500000000000000000000
14000000000000000000000
16000000000000000000000
18000000000000000000000
20000000000000000000000
22000000000000000000000
25000000000000000000000
28000000000000000000000
32000000000000000000000
36000000000000000000000
40000000000000000000000
45000000000000000000000
50000000000000000000000
56000000000000000000000
63000000000000000000000
71000000000000000000000
80000000000000000000000
90000000000000000000000
100000000000000000000000
110000000000000000000000
125000000000000000000000
140000000000000000000000
160000000000000000000000
180000000000000000000000
200000000000000000000000
220000000000000000000000
250000000000000000000000
280000000000000000000000
320000000000000000000000
360000000000000000000000
400000000000000000000000
450000000000000000000000
500000000000000000000000
560000000000000000000000
630000000000000000000000
710000000000000000000000
800000000000000000000000
900000000000000000000000
1000000000000000000000000
1100000000000000000000000
1250000000000000000000000
1400000000000000000000000
1600000000000000000000000
1800000000000000000000000
2000000000000000000000000
2200000000000000000000000
2500000000000000000000000
2800000000000000000000000
3200000000000000000000000
3600000000000000000000000
4000000000000000000000000
4500000000000000000000000
5000000000000000000000000
5600000000000000000000000
6300000000000000000000000
7100000000000000000000000
8000000000000000000000000
9000000000000000000000000
10000000000000000000000000
11000000000000000000000000
12500000000000000000000000
14000000000000000000000000
16000000000000000000000000
18000000000000000000000000
20000000000000000000000000
22000000000000000000000000
25000000000000000000000000
28000000000000000000000000
32000000000000000000000000
36000000000000000000000000
40000000000000000000000000
45000000000000000000000000
50000000000000000000000000
56000000000000000000000000
63000000000000000000000000
71000000000000000000000000
80000000000000000000000000
90000000000000000000000000
100000000000000000000000000
110000000000000000000000000
125000000000000000000000000
140000000000000000000000000
160000000000000000000000000
180000000000000000000000000
200000000000000000000000000
220000000000000000000000000
250000000000000000000000000
280000000000000000000000000
320000000000000000000000000
360000000000000000000000000
400000000000000000000000000
450000000000000000000000000
500000000000000000000000000
560000000000000000000000000
630000000000000000000000000
710000000000000000000000000
800000000000000000000000000
900000000000000000000000000
1000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000
1250000000000000000000000000
1400000000000000000000000000
1600000000000000000000000000
1800000000000000000000000000
2000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000
2500000000000000000000000000
2800000000000000000000000000
3200000000000000000000000000
3600000000000000000000000000
4000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000
5000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000
6300000000000000000000000000
7100000000000000000000000000
8000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000
14000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50

INTRODUCTION.

que la plûpart des autres Nations de l'Europe marchoient à grands pas dans une ſi belle carrière. Il falloit un *Colbert* pour réveiller leur langueur. Cependant le Cardinal de Richelieu lui en auroit dérobé la gloire, ſi les troubles de ſon adminiſtration n'euſſent interrompu ſes projets. En 1642, il ſe forma ſous ſes auſpices une Compagnie de *Madagaſcar* (*a*), qui ne ſe propoſoit de faire un Etabliſſement dans cette Iſle, que pour aſſurer à ſes Vaiſſeaux la facilité de pénétrer plus loin. Elle y fit d'abord quelques progrès. Mais ſes fonds étoient ſi médiocres, qu'après la mort de ſon Protecteur, elle tomba par ſa ſeule foibleſſe. C'eſt de-là néanmoins qu'il faut tirer des éclairciſſemens pour l'expédition de 1664, & pour le Voyage de *Rennefort*.

Compagnie de Madagaſcar, en 1642.

M. le Maréchal de la Meilleraie s'y ſubſtitue.

DANS la décadence de cette Compagnie, M. le Maréchal de la *Meilleraie*, [Parent du Cardinal,] conçut le deſſein de relever, pour ſa propre utilité, une entrepriſe mal-ſoutenue. Il fit partir quatre Vaiſſeaux, équipés à ſes fraix, ſous la conduite de *la Roche Saint-André*. Enſuite s'étant joint à M. *Fouquet*, alors Sur-intendant des Finances, il arma un autre Navire, dans la ſeule vûe de détruire deux Vaiſſeaux marchands qu'un foible reſte de la Compagnie avoit tenté de remettre en Mer. Mais cette nouvelle dépenſe n'étoit pas néceſſaire pour le rendre maître abſolu à Madagaſcar, parceque la principale reſſource des Aſſociés périt avec *Flacourt*, qui après avoir paſſé ſept ans dans l'Iſle (*b*), ſans aucune aſſiſtance, fit naufrage en revenant en France pour y repréſenter ſa miſère. Sur cette nouvelle, M. Fouquet fit partir, pour ſon intérêt particulier, une Frégatte nommée l'*Aigle-noir*, ſous le commandement de *Hugo*, Hollandois, avec ordre d'enlever le Fort de Madagaſcar, à ceux qui s'en étoient ſaiſis au nom du Maréchal de la Meilleraie. Cette Frégatte étoit revenue peu auparavant ſous le nom de *Saint-Paul*. Le Capitaine *Veron*, qui la commandoit, étant dévoué au Maréchal, lui avoit apporté de l'Iſle, des cuirs, du bois d'ebène, de l'indigo, du benjoin, de l'aloës & diverſes gommes, avec quelques pierreries, des eſſais de mine, de l'ambre gris & d'autres raretés, qui l'ont empêché de céder ſes droits tant qu'il a vécu. Ce fut de Veron, dont M. Fouquet ne ſe défioit pas, que le Maréchal apprit le départ de Hugo & la commiſſion dont il étoit chargé. Le Sur-intendant avoit fait changer de nom à la Frégatte pour déguiſer ſon deſſein. Mais quand la fortune l'auroit favoriſé, ſa diſgrace, qui arriva bientôt, l'eut empêché d'en recueillir le fruit.

Il s'aſſocie à M. Fouquet.

LORS-

(*a*) Le Chef ſe nommoit *Ricaut*, Capitaine de Marine, & l'Octroi étoit pour dix ans. Le premier Navire parti de France au mois de Mars, & commandé par le Capitaine *Cocquet*, ſe nommoit le *Saint-Louis*. Le Sieur *Pronis*, qui commandoit les François de l'Etabliſſement, jetta les fondemens du *Fort Dauphin*, dans un lieu nommé *Tolonbaron*. Voyez la Relation de *Flacourt*, pag. 203 & ſuiv.

(*b*) Il étoit parti de France en 1648. Nous avons de lui une Hiſtoire de l'Iſle de Madagaſcar, publiée à Paris en 1661, avec une Relation des principaux évenemens qui ſont arrivés dans l'Etabliſſement François juſqu'en 1654, & celle même de ſa route. On n'apprend point dans cet Ouvrage qu'il ait péri ſur Mer; l'on y voit au contraire ſon retour (1). Mais quoiqu'on ne puiſſe lui refuſer un rang entre les Voyageurs, la nature de ſon Ouvrage lui donne moins droit à ce titre qu'à celui d'Hiſtorien. Auſſi n'entrera-t'il dans ce Recueil que pour enrichir la Deſcription de Madagaſcar par ſes obſervations, & pour y faire figure un moment par quelques circonſtances de ſon Journal.

(1) Ce n'eſt pas en revenant en France, mais en retournant à Madagaſcar, qu'il fit naufrage. R. d. E.

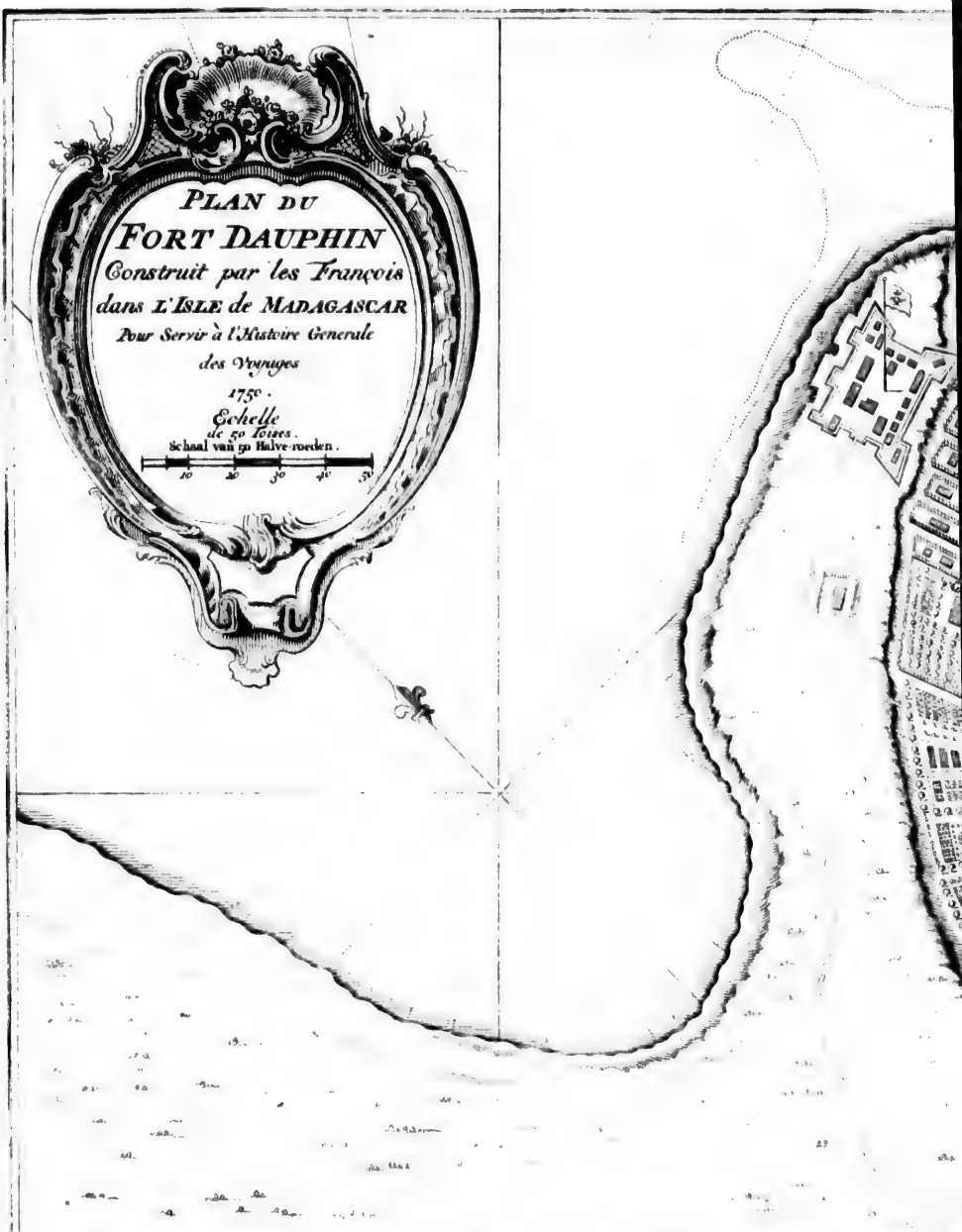

PARTIE DE L'ISLE DE MADAGASCAR

GEDEELTE VAN 'T EILAND MADAGASKAR

GRONDTEKENING VAN 'T FORT DAUPHIN, do

Om te dienen tot de Historische Beschry

DAGASCAR
AGASKAR

DAUPHIN, door de Fransen geboud in 't EILAND MADAGASKAR.
Historische Beschryving der Reizen. Fo. 1750.

GRONDTEKENING VAN 'T FIND MADAGASKAR.

Om te dienen

INTRODUCTION.

Etat de la Colonie Françoiſe de Madagaſcar.

LORSQUE la Compagnie de 1642, avoit pris poſſeſſion de l'Iſle de Madagaſcar, elle y avoit établi cent François; deux à *Galemboulle*, deux dans la petite Iſle de *Sainte-Marie*, vis-à-vis du même lieu, huit à *Manambarre*, & le reſte au *Fort Dauphin*, ſiège du Gouvernement. Ce Fort eſt ſitué à vingt-cinq degrés dix minutes de latitude méridionale, entre deux grandes pointes qui font une anſe de ſept lieues de tour, ſur une petite langue de terre nommée *Tholanhare*. La Côte eſt fort élevée dans cette partie de l'Iſle, & diviſée par pluſieurs bayes ſi ſemblables, que ſans le ſecours de deux rochers, qui ſe préſentent à un quart de lieue du rivage, il ſeroit difficile de reconnoître le Fort. Mais la vûe de cette Côte eſt agréable. Ses arbres, qui s'élèvent beaucoup, ſont toûjours revétus de verdure, s'ils n'en ſont dépouillés par une vieilleſſe de quatre ou cinq cens ans, ou par le feu du Ciel qui y tombe ſouvent avec des éclats terribles. Le Fort portoit le nom de *Fort Dauphin*. Dans le plan de ſon érection, il devoit être quarré. Il avoit au Nord deux petits baſtions de cailloux ſur le roc, qui commandoient un port, ou plutôt un baſſin, capable de recevoir ſeulement quatre Vaiſſeaux. L'enceinte du reſte de la place n'étoit que de pieux, de la groſſeur du bras, dont le tour avoit été reduit à cent cinquante pas de long & ſix vingts de largeur. La principale porte regardoit l'Occident, & une petite plaine qui formoit une perſpective agréable. L'autre regardoit l'Orient & la Mer. On avoit élevé, dans l'enceinte, une Chapelle de planches, qui pouvoit contenir quatre cens perſonnes. La maiſon du Gouverneur, qui étoit du même côté, n'étoit pas bâtie plus magnifiquement. Mais on avoit employé, pour la conſtruction de la cuiſine & du magaſin, les plus gros morceaux de pierre qui s'étoient trouvés autour des roches. Le corps-de-garde, & douze caſes, pour le logement des Soldats & des domeſtiques, étoient de pieux & de joncs. Tous ces édifices n'avoient, pour toîts, que des feuilles. Cependant on voyoit les fondemens d'une maiſon qui devoit être de pierre de taille, & qui étoit deſtinée pour loger le Gouverneur. Son jardin, qui étoit à la principale porte du Fort, offroit des melons de toutes les eſpéces, des concombres, de la chicorée, des laitues, des choux & des poix. De l'autre côté ſe préſentoient cinquante caſes, avec leurs jardins. Au centre étoit la maiſon des Miſſionnaires, une Chapelle, & un Séminaire de jeunes Négres, pris à la guerre ou donnés volontairement.

Fort Dauphin.

Son Port & ſes édifices.

Vaiſſeau du Maréchal de la Meilleraie.

DANS le dernier Vaiſſeau que le Maréchal de la Meilleraie avoit fait partir, le Capitaine, qui ſe nommoit *Kercadiou*, n'avoit d'autorité que ſur l'équipage. Un Chef de Colonie y commandoit quatre-vingt paſſagers; & le Miſſionnaire, nommé M. *Etienne*, y avoit vingt hommes à ſes gages. Ils abordérent à Madagaſcar vers la fin du mois de Septembre 1663; & quelques-uns des paſſagers, mécontens de leur Chef, le quittérent pour ſe ranger ſous les ordres du ſieur de *Chamargou*, alors Gouverneur du Fort Dauphin, à qui M. de la Meilleraie envoyoit une nouvelle commiſſion. Les anciens François n'étant plus qu'au nombre de ſoixante-dix, Chamargou ne rejetta pas ceux qui s'offrirent à lui; & ſes proviſions le mettant en état de faire mieux ſubſiſter ſes gens, cette raiſon lui en attira beaucoup d'autres. Ainſi le Chef de la Colonie, à qui il en reſta fort peu, ſe vit force

Chamargou, Gouverneur du Fort Dauphin.

INTRODUCTION.

de renoncer à l'établiſſement dont il avoit formé le projet, & de reconnoître pour ſupérieur un Officier dont il ne devoit pas dépendre.

Uſage qu'il fait de ſon autorité.

AVANT l'arrivée de ce Vaiſſeau, les Grands d'une partie de l'Iſle, qui avoient été ſoûmis anciennement par la force des armes, ſe diſpenſoient d'apporter au Fort Dauphin les tributs qu'on leur avoit impoſés. La puiſſance des François, qu'ils voyoient reduits preſqu'à la moitié du premier nombre & fort déſunis entr'eux, ne leur paroiſſoit plus capable de les tenir en bride. Mais lorſque Chamargou ſe trouva fortifié par des ſecours auxquels il ne s'étoit pas attendu, il fit lever les tributs dans les Provinces de *Fangaterre* & de *Mandererei*. Ceux qui furent trop lents à le ſatisfaire ſe virent enlever leurs troupeaux. Le Miſſionnaire même, ſous prétexte de prendre une parfaite connoiſſance du Pays, eut la liberté de mêler, aux troupes du Gouverneur, quelques-uns de ſes gens qui participoient au butin. La mort du Chef de Colonie acheva d'affermir l'autorité de Chamargou. Pour éteindre entièrement les diviſions, il prit le Lieutenant de cette petite troupe pour le ſien. Alors, ne trouvant autour de lui que de l'obéïſſance, il envoya trente hommes en courſe, depuis les *Matatanes* juſqu'à la baye de *Saint-Auguſtin*, qui en eſt à quatre-vingt lieues; & dans l'eſpace de deux mois, toute cette étendue de Pays fût ſoumiſe. La *Caſe*, dont la valeur ſera celebrée dans la Relation de Rennefort, fût envoyé d'un autre côté avec vingt Soldats, pour reconnoître l'Iſle, ſoixante lieues plus au Nord que les Matatanes. Quarante des anciens François obtinrent un Commandant, pour aller juſqu'à l'extrémité de l'Iſle qui regarde l'Afrique, c'eſt-à-dire, plus loin qu'on n'avoit encore pénétré; dans l'eſpérance d'y trouver, avec quantité de beſtiaux, des aiguemarines, des émeraudes & des rubis. On ne voyoit aucune raiſon de craindre que des expéditions ſi propres à répandre la gloire de la Nation, puſſent affoiblir le centre de ſa puiſſance, lorſqu'il n'avoit plus d'ennemis voiſins, & que l'abondance y régnoit par les tributs de deux cens mille hommes, qui regardoient, comme une faveur, dans leur propre Pays, que cent ſoixante-dix Avanturiers ne leur ôtaſſent pas la vie. Ainſi, le Fort Dauphin jouït quelque-tems d'une tranquillité profonde. Le Miſſionnaire, perſuadé que le règne de la paix eſt celui de l'Évangile, jugea qu'il étoit tems de penſer à l'exercice de ſon miniſtère. Mais l'impétuoſité d'un zèle mal-entendu, devint également funeſte à l'établiſſement des François & à celui de la Religion.

Courſes de diverſes troupes Françoiſes.

Hiſtoire de Dian Manangue.

UN Grand de l'Iſle, nommé *Dian Manangue*, s'étoit rendu redoutable aux Inſulaires par la protection des François, qui avoient cru ſe fortifier en augmentant la puiſſance d'un de leurs tributaires. Il commandoit, le long de la Rivière de Mandererei, ſur l'étendue de Pays qui eſt entre la Province d'*Anoſſy*, où les François avoient leurs principales forces, & les Etats de pluſieurs Grands qui avoient été ſoûmis à l'Oueſt & au Sud. Les ſecours du Fort ayant animé ſes troupes, tout avoit fléchi ſous ſes armes. Il paſſoit, parmi les Inſulaires mêmes, pour le plus vaillant & le plus ſpirituel de tous leurs Princes. Cette opinion, qui étoit généralement répandue, fit juger au Miſſionnaire que la converſion d'un homme ſi reſpecté, feroit un exemple qui entraîneroit du moins celle de tous ſes ſujets. La langue Françoiſe, que Dian Manangue entendoit fort bien, rendant ſon inſtruc-

Son caractère.

On veut le convertir au Chriſtianiſme.

ſtruction facile, il fût appellé au Fort Dauphin par le Gouverneur, à qui le Miſſionnaire avoit fait approuver ſon deſſein. Il ſe hâta d'obéir à cet ordre; & ſe croyant invité à quelque délibération de guerre, il offrit joyeuſement toutes ſes forces au ſervice des François. Le Gouverneur l'aſſura qu'il n'avoit pas de meilleurs amis, & qu'ils vouloient lui en donner une nouvelle preuve en ſe rendant utiles à ſon bonheur, comme ils avoient contribué à ſa puiſſance & à ſa gloire. Sur cette ouverture, le Miſſionnaire lui parla de la Religion Chrétienne, & le conjura, en l'embraſſant, de prendre part avec eux à la félicité qu'elle promet. Cette propoſition lui cauſa d'autant plus d'étonnement qu'elle lui parut méditée. Il répondit neanmoins, avec douceur, qu'il laiſſeroit aux perſonnes de ſa dépendance, & même à ſes enfans, la liberté d'embraſſer le Chriſtianiſme; mais que pour lui-même, il ne pouvoit quitter ſes femmes & ſa manière de vivre. Le Miſſionnaire lui déclara que les François n'avoient pas de plus grands ennemis que ceux du véritable Dieu, & que s'il refuſoit leur Religion, non-ſeulement ils ne vouloient plus d'alliance avec lui, mais qu'ils lui enleveroient toutes ſes femmes. Dian, ébranlé de cette ménace, demanda quinze jours pour délibérer. Ils lui furent accordés; mais il ne parut point à l'expiration de ce terme. Le Gouverneur l'ayant fait appeller ſous un autre prétexte, avec la précaution d'engager ſa parole pour la ſureté de ſa perſonne, il ne balança point à ſe rendre au Fort. Le Miſſionnaire renouvella inutilement ſes ſollicitations. De part & d'autre, on s'étoit contenu dans les bornes de l'amitié. Cependant les réponſes d'un homme intrépide, qui n'avoit fait que ſe confirmer depuis quinze jours dans ſa réſiſtance, commencèrent à cauſer quelque allarme au Gouverneur. Il tira le Miſſionnaire un peu à l'écart, pour lui dire qu'étant armé d'un piſtolet, il alloit caſſer la tête à cet opiniâtre; M. Etienne condamna ce deſſein. Mais Dian étoit trop ruſé & trop ſoupçonneux pour ne pas entrevoir le péril dont il étoit ménacé. Il changea inſenſiblement de langage; & par quelques objections auxquelles le Miſſionnaire n'eut pas de peine à répondre, il le diſpoſa ſans affectation à regarder ce changement comme un miracle de la grace. Le Gouverneur s'applaudit de ſa modération. Enfin l'on ne ſe quitta, qu'après être convenus du jour auquel Dian devoit être baptiſé chez lui.

INTRODUCTION. Comment il s'en défend.

Adreſſe avec laquelle il s'échappe.

Il retourna plein d'inquiétude au Pays des *Machicores*, qui eſt à vingt-cinq lieues du Fort Dauphin. Un de ſes fils, qui avoit reçu le baptême, s'appercevant de ſon trouble, & n'ignorant pas que le Miſſionnaire devoit venir dans peu de jours, fit le Voyage du Fort, pour demander que la cérémonie fût différée. Malheureuſement le zèle l'emporta ſur la prudence. M. Etienne, accompagné ſeulement d'un Clerc, d'un autre François & de ſix Nègres qui portoient les ornemens ſacerdotaux, ſe rendit chez Dian Manangue. Il y fut reçu civilement. Mais on lui fit comprendre qu'il s'étoit livré à des eſpérances trompeuſes. Il employa inutilement, pendant quelques jours, les prières & les exhortations. Enfin dans l'emportement de ſa charité, ſa prudence l'abandonna juſqu'à déclarer la guerre à celui qu'il vouloit convertir. Dian, plus moderé en apparence, proteſta qu'il perdoit l'amitié des François avec beaucoup de regret; mais qu'il lui

Il empoiſonne le Miſſionnaire.

étoit impoſſible de les ſatisfaire. Il pria le Miſſionnaire, qui ſe diſpoſoit à partir, de prendre encore un repas chez lui, affectant toûjours un reſpect mêlé de crainte, qui ſembloit laiſſer encore quelque eſpérance de ſa converſion. M. Etienne, auſſi imprudent dans ſa confiance que dans ſes menaces, ſe rendit à cette invitation. Les viandes qu'on lui offrit étoient infectées d'un poiſon ſi ſubtil, que ſon Clerc en mourut trois heures après le feſtin. Pour lui & l'autre François, Dian Manangue, impatient de les voir encore en vie, les fit aſſommer tous deux à coups de baton.

Il fait maſſacrer quarante François.

UNE action ſi barbare lui ôtant toute eſpérance de ſe reconcilier avec le Gouverneur, il ne penſa plus qu'à finir cette tragédie par l'entière deſtruction des François. On attendoit inceſſamment le retour des quarante hommes qui étoient ſortis du Fort. Ce fut ſur eux qu'il tourna ſes premiers coups. Après avoir communiqué ſa fureur à ſon beau-frère, qui ſe nommoit *Lavatangue*, il le fit avertir, par ſes eſpions, du jour où ce corps de François entra ſur ſes terres. [De quelque réſolution dont Dian Manangue s'efforçât de l'animer, un ſi grand nombre de François l'étonna, & ne ſouhaitant qu'à vivre en paix avec eux, il leur offrit quatre mille bœufs, à condition qu'ils le laiſſeroient en repos; mais ils lui en demandèrent quarante mille. Deſeſperé de ce mauvais parti, il prit celui de leur envoyer une vache rouſſe, ce qui étoit leur declarer la guerre. Le combat fut marqué pour le lendemain. Les François, qui croyoient trop connoître la timidité de leurs ennemis pour craindre ces menaces, ne ſe préparèrent point à la deffenſe.] Ils allèrent camper ſans défiance à une lieue de ſa demeure. Là s'étant amuſés à cueillir des cannes de ſucre, qu'ils lierent autour de leurs fuſils, ils furent attaqués par les gens de Lavatangue & maſſacrés juſqu'au dernier. On n'apprit ce triſte évenement, au Fort, que par le récit d'un Portugais, ſeul de ſa Nation parmi les François, qui s'étoit ſauvé heureuſement du carnage.

Ceux du Fort entreprennent de le punir.

L'ÉTAT où le Gouverneur ſe trouvoit réduit par la perte de quarante hommes, ne l'empêcha pas de s'armer généreuſement pour les venger. M. *Manier*, Miſſionnaire, qui reſtoit ſeul de ſa profeſſion, après la mort de M. Etienne (*c*), déploya le drapeau militaire, & prit l'office de le porter. Trente François, ſoutenus d'un petit nombre de Nègres fidèles, marchèrent auſſi-tôt vers la réſidence de leur ennemi. Chamargou, qui ſe mit à leur tête, avoit eſpéré de le ſurprendre. Mais dans l'attente du coup qui le menaçoit, il avoit déja raſſemblé quatre mille hommes, & s'étoit poſté aux environs de ſon *Donac* (*d*), après les avoir diviſés en pluſieurs troupes. Chamargou occupa le donac, plaça des ſentinelles & fit faire une garde régulière. Au commencement de la nuit, Dian faiſant feu pour feu & répondant aux coups de fuſil des ſentinelles, avec des armes de même eſpèce, qu'il avoit eſues des François, s'approcha du donac & le fit environner. Il profita de l'obſcurité, qui empêchoit nos gens de ſortir, dans la crainte de quelque piège, pour faire jetter des tiſons embraſés ſur un toît couvert de

Danger auquel ils font eux mêmes expoſés.

(*c*) L'un & l'autre étoient de la Maiſon de *S. Lazare* de Paris.

(*d*) C'eſt le nom que les Inſulaires donnent aux Palais de leurs Princes.

de feuilles ſéches, où les François ne pouvoient ſe garantir des flammes, qu'en ſe précipitant dans les zagaies de ſes troupes. Cependant le feu ne prit pas, & la pointe du jour qui ſurvint fit retirer les aſſiégeans. Chamargou ſe tint dans le donac. Mais ayant beſoin d'eau & de vivres, il fit ſortir quatre François avec quelques Nègres. Dian, dont rien n'égaloit la vigilance, ſurprit ces quatre hommes & les maſſacra. Enſuite ſe faiſant ſuivre de vingt de ſes fuſiliers & de trois cens Nègres armés de zagaies, il ſe préſenta aux ſentinelles & les pouſſa juſqu'au donac, où il tua quatre autres François. INTRODUCTION

Ils tombent dans une funeſte extrémité.

Le Gouverneur comprit trop tard qu'avec ce qui lui reſtoit de monde, il ne pouvoit ſoûtenir les efforts de quatre mille hommes, aguerris par les leçons mêmes des François, ſous leſquels ils avoient long-tems appris à combattre. Il réſolut de retourner au Fort Dauphin. Comme il falloit paſſer la Rivière de Mandererei, il en ſuivit le bord, pour trouver un gué. Dian qui l'obſervoit, quoiqu'un reſte de ménagement l'empêchât de s'approcher, à découvert, ſe hâta de traverſer la même Rivière, & ſe couvrit des bois, pour faire autant de chemin que les François ſur la Rivière. Un matin à la pointe du jour, tandis qu'ils étoient à ſonder le gué, il parut à l'autre bord, vêtu du ſurplis du Miſſionnaire & ſon bonnet quarré ſur la tête. Les François qui lui virent étendre ſon Armée ſur le bord de la Rivière, pour s'oppoſer à leur paſſage, abandonnèrent une entrepriſe ſi dangereuſe. Ils campèrent dans une petite plaine, où leur unique reſſource étoit d'eſpérer encore que leurs ennemis n'oſeroient les attaquer ouvertement. Mais ce camp auroit été leur tombeau, ſi le Ciel ne les eut ſecourus par d'autres voyes.

Hiſtoire de le Vacher de la Caſe.

Il y avoit dans l'Iſle un François, nommé *le Vacher de la Caſe*, dont les avantures méritent d'être publiées, en faveur de ſon courage extraordinaire & du ſervice qu'il rendit dans cette occaſion à l'établiſſement de Madagaſcar. Il s'étoit embarqué en *1656*, ſans autre motif que de voir le monde, dans un Vaiſſeau qui faiſoit le Voyage de cette Iſle, pour M. le Maréchal de la Meilleraie. A ſon arrivée, les François du Fort Dauphin, qui étoient en fort petit nombre, ſe trouvoient expoſés à quantité d'inſultes de la part de leurs voiſins & de leurs tributaires. Mais lorſqu'ils ſe virent fortifiés par les ſecours du Vaiſſeau, ils s'animèrent à la vengeance, autant pour l'intérêt de quelques Grands qui leur avoient été fidèles, que pour celui de leur propre gloire & pour la conſervation du Fort. La Caſe eut ſon quartier chez *Dian Raſiſatte*, Prince d'*Amboulle*. Il ſeroit trop long de raconter tous ſes exploits. Son coup d'eſſai fut de tuer *Dian Ramaël*, Prince de *Mandarerei*, qui venoit brûler Amboulle à la tête de quinze mille hommes. Bientôt après, il vainquit dans un combat ſingulier, avec les armes du Pays & à la vûe de deux Armées, *Dian Dalax*, allié de Ramaël. [à qui il eût la généroſité de faire rendre ſa Province.] Enſuite les Princes des *Caramboules* & des *Mahaphales*, à la pointe méridionale de l'Iſle, & ceux d'Anoſiy ayant pris les armes contre divers amis des François, il marcha contr'eux, il les défit dans un combat, il enleva leurs familles & un grand nombre de leurs ſujets, qu'il envoya aux Commandans du Fort Dauphin, par l'ordre deſquels ils furent tués tous à coups de zagaies. On excepta néan-

Ses grandes qualités & ſes exploits militaires.

INTRODUCTION.

néanmoins quelques enfans de Princes, deux desquels furent conduits en France à M. de la Meilleraie, qui en fit élever un entre ses Pages. On l'a vû depuis Gentilhomme de M. le Duc de Mazarin, sous le nom de *Panola*; & s'étant marié à Paris, il étoit en 1684, Officier d'Infanterie dans l'Isle Sainte-Marguerite.

Prince Nègre marié à Paris.

LES victoires de la Case continuèrent avec beaucoup d'éclat, & ce fut alors que la puissance de Dian Manangue, qui ne règnoit auparavant que vers la frontière, au Midi d'Anossy, s'accrût tout-d'un-coup par le présent que les François lui firent de leurs conquetes. Mais Chamargou, qui étoit déjà Gouverneur du Fort Dauphin, ne put voir sans jalousie la distinction dont un simple avanturier jouissoit parmi les Insulaires. La Case fut reçu froidement à son retour; & ni ses importans services, ni sa conduite, qui étoit capable de concilier aux François toute la Nation, ni l'intelligence de la langue Madecasse, qu'il avoit acquise en peu de tems, ne purent lui faire obtenir le moindre emploi. Son mécontentement fut égal à l'injure. Dian Rasisatte, qui en fut informé, & qui le regardoit comme son défenseur & son ami, demanda qu'il lui fût renvoyé. Il fit même valoir la nécessité de punir un Grand du Pays, qui s'étoit emporté en injures contre les François. Le refus du Gouverneur détermina la Case à quitter le Fort, avec cinq François & trois cens Nègres qui s'attachèrent à sa fortune. Cependant, pour oter à sa fuite l'air d'une odieuse désertion, il commença par soumettre l'ennemi des François, qu'il contraignit de payer au Fort Dauphin un tribut annuël de cent onces d'or, deux cens bœufs & trois cens paniers de racines. Ensuite il se rendit à la Cour de Dian Rasisatte, qui lui donna sa fille. Cette Princesse, nommée *Dian Nong*, n'avoit pas peu contribué aux empressemens que son père avoit marqués pour le retour de la Case. Après la mort de Rasisatte, qui arriva plutôt qu'on ne s'y attendoit, elle fut déclarée Souveraine d'Amboulle par l'autorité de son amant.

La Case est mécontent du Gouverneur du Fort Dauphin.

Il épouse une Princesse Nègre.

CEPENDANT Chamargou, dont cet évenement ne fit que rédoubler la haine, envoya quelques gens affidés pour tuer la Case & les cinq François qui l'avoient suivi. Ces assassins en surprirent un, qu'ils massacrèrent; mais les autres se tinrent sur leurs gardes. Bientôt les Grands des Provinces que la Case avoit vaincus, apprenant qu'il étoit réduit lui-même à se défier des François, reprirent leur indépendance. Le soin du tribut fut abandonné; & les François, obligés de reprendre les armes, n'eurent obligation qu'à Dian Manangue de la conservation de leurs conquetes. La Case, toûjours affectionné à sa Patrie, & fâché du préjudice qu'ils se causoient volontairement par leurs divisions, prit le parti de se rendre au Fort Dauphin, dans la résolution de se soûmettre au Gouverneur, & de s'engager tout à la fois à payer le tribut & à le faire payer par ses voisins. Mais Chamargou ayant fait tuer à coups de pistolets, dans une revue, quatre François qu'il accusoit de conspiration, la Case entendit le bruit des coups; & dans la crainte du même sort, il se retira au milieu de trois cens Nègres dont il avoit composé sa garde.

Chamargou veut le faire assassiner.

VERS le même-tems, un Officier François nommé *du Rivau*, qui avoit partagé le commandement du Fort, s'embarqua dans un Vaisseau Hollandois,

INTRODUCTION.

dois, qui avoit pris des rafraîchiſſemens à Madagaſcar & qui faiſoit voile pour Batavia. Ainſi le pouvoir abſolu étant demeuré entre les mains de Chamargou, la Caſe crut ſa reconciliation plus difficile que jamais. Il ſe renferma dans ſa Souveraineté d'Amboulle, où il mena une vie tranquille, tandis que les François accablés de maladies dans leurs habitations, virent continuellement diminuer leur nombre. Ils étoient reduits à moins de quatre-vingt, lorſque le Capitaine Hugo, envoyé ſecrétement par M. Fouquet, parut avec ſa Frégate (*e*). Suivant ſes ordres ſécrets, il propoſa au Gouverneur d'abandonner les intérêts de M. le Maréchal de la Meilleraie, & de s'unir à lui pour s'emparer de Madagaſcar au nom du Sur-intendant. Mais Chamargou eut aſſez d'honneur pour rejetter ſes offres. Il comptoit de recevoir du Maréchal des ſécours qui ne pouvoient être éloignés ; & ſon zèle lui ayant fait découvrir que Hugo cherchoit à gagner les Soldats du Fort, il prit des meſures qui l'aſſurèrent de leur fidélité. L'état de la Colonie n'en fut pas moins languiſſant. Les tributs venoient avec lenteur. Divers Pays, où Dian Manangue avoit ordre de les lever, étoient ruinés par les guerres que les François y avoient portées pendant vingt ans. Les fortes contributions devoient venir des Provinces voiſines d'Amboulle; mais le différend de la Caſe avoit rendu les Princes plus indépendans: & la prudence ne permettoit pas de les attaquer, dans la crainte qu'il n'en prît ombrage. Enfin la difficulté devint ſi grande pour les ſubſiſtances, que Chamargou délibéra d'abandonner le Fort, & de ſe rendre avec toutes ſes forces dans les terres de Lavatangue, Prince d'une partie occidentale de l'Iſle où les vivres ſont en abondance, & beau-frère de Dian Manangue. Il lui fit propoſer une alliance avec les François. Mais Lavatangue répondit qu'il ne traitoit qu'avec des Souverains, & qu'ayant appris que les François avoient un Roi dans leur Pays, il étoit diſpoſé à s'embarquer dans ſes canots pour aller faire alliance avec lui. L'Auteur obſerve agréablement, que ſi ce Prince Nègre eut pû traverſer ainſi trois mille lieues de Mer, aborder au Havre de Grace, & remonter la Seine juſqu'au pied de la galerie du Louvre, la pompe des plus magnifiques Ambaſſades n'auroit pas été comparable à la ſingularité de cette avanture.

Tranquillité de la Caſe dans ſa Souveraineté.

Chamargou eſt tenté de violer ſon devoir.

Embarras où il tombe.

Plaiſante idée d'un Prince Nègre.

Telle étoit la ſituation des François du Fort Dauphin, à l'arrivée de Kercadiou. Ce ſage Officier, qui connoiſſoit la Caſe, avoit commencé par ménager ſon rappel & ſa reconciliation avec le Gouverneur. Enſuite, pour lui donner occaſion de mériter ſa grace par de nouveaux ſervices, on l'avoit envoyé en parti vers le Nord de l'Iſle, à la tête de vingt François. Kercadiou étoit retourné en France; & c'étoit pendant l'abſence de la Caſe, qu'étoit arrivé le meurtre du Miſſionnaire & des quarante François. Le Gouverneur, en partant du Fort pour marcher à la vengeance, lui avoit fait porter par quelques Nègres l'ordre de le venir joindre. Ils l'avoient rencontré dans ſon retour, au milieu de cinq mille eſclaves & de quinze mille bêtes qu'il avoit enlevées.

La Caſe eſt rappellé au Fort.

Ce brave guerrier n'eût pas plutôt reçu ordre de Chamargou, que laiſſant dix

Effets ſinguliers de ſon courage.

(*e*) On a remarqué qu'elle ſe nommoit l'*Aigle-Noir*, & qu'elle avoit changé de nom.

INTRODUCTION.

dix François & des Nègres pour conduire ſes priſes, il ne penſa qu'à s'avancer à grandes journées vers la réſidence de Dian Manangue. En chemin, il rencontra d'autres coureurs, qui venoient l'avertir de l'extrémité où ſes Camarades étoient reduits. Il marchoit avec dix François, & mille Nègres accoutumés à vaincre ſous ſes ordres. Rien ne peut etre comparé à ſa diligence. Il joignit Chamargou, dans la petite plaine où il s'étoit campé le même jour. Il le pria de tenir l'arrière-garde; & marchant droit à la Rivière, dont Dian Manangue occupoit le bord, il entra le premier dans l'eau en faiſant feu ſur les ennemis. La terreur de ſon nom eût plus d'effet que la force, pour leur faire abandonner la Rivière. Il la paſſa. Comme la nuit approchoit & qu'elle pouvoit lui dérober Dian Manangue, il pourſuivit avec vigueur un gros de Nègres où il le croyoit renfermé. *Razabel*, favori de ce perfide, eut la hardieſſe de faire front, & lui donna, aux dépens de ſa vie, le tems de ſe ſauver. Les ténèbres ayant forcé la Caſe d'interrompre ſa pourſuite, il rejoignit le lendemain Chamargou, qui avoit paſſé la Rivière, & l'eſcorta d'un air triomphant juſqu'au Fort. Peu de jours après, les dix François, qu'il avoit laiſſés à la garde des priſes, arrivèrent avec des reſtes peu conſidérables d'un ſi grand butin, parce qu'ils étoient tombés à leur retour dans une troupe de fuyards, qui leur en avoient enlevé la meilleure partie.

Il ſauve Chamargou & un corps de François.

Décadence de la Colonie Françoiſe.

DE cent ſoixante-dix François qui ſe trouvoient dans l'Iſle après le départ de Kercadiou, quarante, maſſacrés par Lavatangue, trois, empoiſonnés ou aſſommés par Dian Manangue, huit, tués en courant à la vengeance, & douze, morts de maladie, laiſſoient de pitoyables reſtes qui avoient beſoin de fatigue & de précaution pour ſe conſerver. Si l'on excepte Dian Nong, Princeſſe d'Amboulle, *Dian Romouſaye*, Prince de l'*Iſle aux Gallions*, & quelques Matatanois, tous les Inſulaires qui connoiſſoient les François étoient leurs ennemis déclarés. La réputation de la Caſe, que les Naturels appelloient *Dian Pouſſe*, du nom d'un ancien Conquérant de leur Iſle, valoit autant qu'une Armée; mais il auroit fallu pluſieurs Héros de la même valeur, parceque les attaques ſe préparoient de pluſieurs côtés. Dian Manangue animoit l'Iſle entière contre les François; & le déſeſpoir de ſe reconcilier jamais avec eux, l'ayant déterminé à ſe perdre ou à les détruire, il faiſoit profeſſion de ne plus reconnoître pour ſon Pays & ſa réſidence, que le terrain où ſes troupes étoient campées. Il ſurprenoit les ſentinelles. Il venoit enlever les beſtiaux juſqu'à la porte du Fort.

La Caſe pourſuit Dian Manangue.

DANS une extrémité ſi preſſante, Chamargou fit réparer ſes clotures, & miner de la pierre de roche, pour ſe bâtir une maiſon capable de défenſe. La Caſe, qu'il ne put ſe diſpenſer de revêtir enfin de la qualité d'Enſeigne du Fort & de Commandant des troupes, ſe mit à la tête de trente François & d'un corps de Nègres, pour chercher Dian Manangue & le pouſſer dans toutes ſes retraites. Il ſuivit ſes traces juſqu'aux Matatanes, où il ſe fortifia de cinq cens ſujets de *Dian Ramahaie* & de *Dian Ramahirac*, qui s'étoient maintenus dans l'alliance des François. Mais Dian Manangue, qui connoiſſoit mieux qui lui toutes les routes, ne le vit pas plutôt éloigné du Fort, qu'il trouva le moyen de s'en rapprocher. Il y reſſerra les François dif-

INTRODUCTION.

diſperſés; & ſans la crainte du canon, qui le força de ſe retirer, il ne leur auroit laiſſé que le chemin de la Mer pour reſſource. En ſe retirant même, il enleva mille bœufs que la Caſe avoit laiſſés en depôt dans ſa marche, & ſix cens autres bêtes que le Gouverneur tenoit en réſerve au Fort de *Manambare*, ſous la garde d'un Lieutenant nommé *Maiſon-Blanche*, qui y commandoit dix François & deux cens Nègres. Tant d'infortunes réduiſirent la garniſon du Fort au déſeſpoir. Quelques-uns oſèrent s'emporter contre la mémoire du Miſſionnaire, auquel ils reprochoient toutes leurs diſgraces. M. Manier, qui avoit porté l'étendart avec ſi peu de ſuccès, ſe vit obligé de prendre la défenſe de ſon Compagnon, & de ſoûtenir publiquement que le reſte des François ne devoit leur conſervation qu'aux prières de ce Martir. Il ménaça d'excommunier ceux qui manqueroient de reſpect pour ſon nom, & le Gouverneur joignit la ménace d'une rigoureuſe peine à celle des cenſures eccléſiaſtiques. Ces défenſes produiſirent une modération forcée, qui changea le chagrin en un poiſon mortel. Pluſieurs en moururent, autant que de maladie & de miſère. Maiſon-Blanche, Lieutenant du Fort Dauphin, fut de ce nombre. Tous les autres s'attendoient au même ſort, lorſqu'une faveur peu eſpérée du Ciel ramena la Caſe avec cinq mille bêtes. Les tranſports de joye furent proportionnés à l'excès de la conſternation. Un ſécours ſi néceſſaire fit regarder encore une fois ce brave homme comme le libérateur de la Colonie.

Déſeſpoir de la garniſon du Fort.

Elle doit ſon ſalut à la Caſe.

CEPENDANT Chamargou, qui ne pouvoit ſurmonter les mouvemens de ſa jalouſie, prit bientôt la réſolution de l'engager dans une autre courſe; moins pour chercher Dian Manangue, à qui ſes ruſes & la connoiſſance du Pays aſſuroient toûjours le moyen de ſe dérober, que pour confirmer dans l'alliance des François un grand nombre de Princes dont il ménaçoit de brûler le Pays. Mais la mort du Maréchal de la Meilleraie, & l'arrivée du premier Vaiſſeau d'une nouvelle Compagnie, changèrent tout-d'un-coup les intérêts & les diſpoſitions (*f*).

C'EST l'Hiſtoire de cet événement, qui fait le principal ſujet de la Relation de *Souchu de Rennefort*. Il fit le Voyage de Madagaſcar en qualité de Secrétaire d'un nouveau Conſeil qui avoit été créé pour cette Iſle, ſous le titre de Conſeil *de la France Orientale*, & dont le Préſident étoit M. de *Beauſſe*, frère uterin de M. de Flacourt, Directeur général de l'ancienne Compagnie. Son Ouvrage fut publié à Paris en 1687, in 4°. chez *Seneuze* & *Hortemels*; avec un avis de ces deux Libraires, qui porte qu'on s'eſt trompé au titre, & qu'au lieu d'*Hiſtoire des Indes Orientales*, on doit dire *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Indes Orientales*; ce qu'il ne faut entendre néanmoins que de la ſeconde Partie, qui contient, entre diverſes expéditions, un Voyage à Surate & dans l'Iſle de Ceylan (*g*). En général, Rennefort étoit homme d'eſprit, & d'un caractère aſſez judicieux. Sa modération paroît juſques dans ſes plaintes; quoique le ſujet n'en pût être plus important, puiſque ſon honneur & ſa fortune y étoient intéreſſés. Il écrit

Caractère de l'Auteur.

(*f*) Tout ce détail eſt tiré des Avant-propos de Rennefort, comme néceſſaire à l'éclairciſſement de ſon Voyage.

(*g*) On en a une Edition *in* 8°. ſous le même titre d'*Hiſtoire des Indes Orientales*, à la Haye, chez *Moetjens*, 1701. R. d. E.

INTRODUCTION. écrit avec plus de correction & de goût que la plûpart des Voyageurs. C'eſt dans ſes propres termes qu'on va repréſenter le plan d'une entrepriſe, qui auroit eu plus de ſuccès, ſi ſes repréſentations & ſes offres lui euſſent fait accorder plus de part à l'exécution.

§. I.

RENNEFORT. 1665.

Préparatifs du Voyage & Navigation de la Flotte Françoiſe.

Formation d'une Compagnie des Indes Orientales.

LA France étant devenue tranquille, après la Paix des Pyrenées, par le mariage de Louis XIV & par la naiſſance d'un Dauphin, les Chefs de l'adminiſtration, qui avoient enfin reconnu par l'exemple des Etats voiſins, combien les Voyages de long cours & le Commerce étranger contribuent à l'abondance & à la proſpérité d'une Nation, obtinrent du Roi, par une Déclaration du mois de Mai 1664, l'Etabliſſement d'une Compagnie Françoiſe pour le Commerce des Indes Orientales. M. Colbert, qui avoit formé le plan de cette entrepriſe, ſe repoſa du détail ſur un Secrétaire du Conſeil, qui fut établi comme premier Sindic à la tête de neuf célèbres Négocians. Ces dix premiers Sindics s'aſſocièrent à quelques autres Négocians de Paris, & mandèrent aux Echevins de Rouen, Lyon, Bourdeaux, Nantes, Amiens, S. Malo, la Rochelle, Marſeille, Tours, Caen, Dieppe, le Havre & Dunkerque, qui ſont les Villes les plus marchandes du Royaume, d'élire auſſi leurs Sindics, pour compoſer avec ceux de Paris une Chambre de direction générale, qui choiſiroit les Villes où l'on jugeroit à propos d'établir des Chambres de direction particulière, & qui fixeroit le nombre des Directeurs. Le Roi, par ſa Déclaration, prêtoit trois millions de livres à la Compagnie, ſans intérêt, & ſans prétendre aucune part au profit pendant dix ans; ſe chargeant même de toutes les pertes qui pourroient arriver pendant cet intervalle: & pour rendre les Directeurs plus attentifs à leurs fonctions, chaque Directeur de Paris devoit être intéreſſé de vingt mille livres au moins, & celui d'une autre Ville, de dix mille, dans les fonds de la Compagnie.

Ce que le Roi y met du ſien.

Comparaiſon des eſpérances de la France avec celles de ſes voiſins.

CETTE bonté du Roi & l'état floriſſant du Royaume étoient des diſpoſitions plus ſolides & plus favorables, que ne l'avoient jamais été celles qui avoient donné naiſſance aux Compagnies de Hollande & d'Angleterre. [On tient que] les quatre premiers Vaiſſeaux que les Anglois envoyèrent aux Indes furent coulés à fond par les Hollandois, avec tous les hommes qui étoient deſſus; & cette nouvelle ayant paſſé juſqu'à Londres par l'indiſcrétion de quelques Matelots de Hollande, les Anglois exercèrent une ſi furieuſe vengeance, que pour appaiſer leur reſſentiment, la Compagnie Hollandoiſe ſe vit obligée de leur donner des ſommes conſidérables. Ce différend, & la foibleſſe de ces deux Compagnies dans leur origine, n'ont pas empêché qu'elles ne ſoyent devenues très-puiſſantes, ſur-tout celle des Hollandois, qui n'ont pas moins de Vaiſſeaux & de Places fortes aux Indes qu'en Europe. Auſſi les François, animés par cette réflexion, entrèrent-ils fort ardemment dans les vûes du Miniſtère. Le zèle fut égal dans tous les ordres. On arrêta de faire un fond de quinze millions, ſur lequel on con-

conçut des espérances proportionnées à l'importance de cette somme, qui surpassoit beaucoup celles que d'autres Nations avoient employées au même Etablissement. Les Intéressés, qui devoient fournir leur part en trois payemens, firent le premier entre les mains des Sindics, à l'Hôtel des Indes Orientales, où l'argent du Roi fut porté au bruit des tambours & des trompettes.

RENNEFORT. 1665.

Fonds de la nouvelle Compagnie.

Elle députe dans les Cours des Indes.

APRÈS s'être assuré d'un fond si considérable, la Compagnie résolut d'envoyer dans les Cours de Perse & des Indes, diverses personnes d'expérience & de capacité, pour se concilier la faveur des Princes dont les Etats devoient être le principal théâtre de son Commerce. Elle choisit le Sieur *de Lalain*, Gentilhomme ordinaire du Roi; le Sieur *de la Boulaie le Goux*, Gentilhomme Angevin, connu par la Relation de ses Voyages; le sieur *Mariage*, Marchand de Rouen, qui étoit revenu depuis peu d'Arabie, où il avoit passé sept ans, & qui sçavoit les langues Orientales; le sieur *Bebert* & le sieur *du Pont*. Lalain & Mariage furent destinés pour la Perse, le premier en qualité d'Envoyé du Roi, & l'autre sous le titre de Marchand de la Compagnie. La Boulaie, honoré aussi du titre d'Envoyé de Sa Majesté, & les deux autres, en qualité de Marchands, eurent ordre de passer à la Cour du Mogol & dans celles des autres Rois des Indes. Ils partirent tous au commencement d'Octobre 1664.

Vaisseaux qu'elle fait équiper.

PENDANT que les Directeurs généraux dressoient des instructions pour ceux qui devoient être chargés des intérêts de la Compagnie, on travailloit au Havre, à la Rochelle & à S. Malo, à l'armement de quatre Vaisseaux. Le premier étoit une Frégate nommée le *S. Paul*, montée de trente-deux pièces de canon & de quatre-vingt Matelots, sous le commandement du Sieur *Veron d'Oleron*, Capitaine d'une expérience reconnue. *Kercadiou*, Gentilhomme Breton, revenu depuis six mois de Madagascar, commandoit le second; qui étoit une Flutte, nommée *le Taureau*, montée de vingt-deux canons & de soixante-quatre hommes d'équipage. Le troisième, nommé *la Vierge de bon port*, de vingt pièces de canon & de soixante mariniers, avoit pour Capitaine le Sieur *Truchot de la Chesnaie*, de S. Malo. Enfin, le quatrième, petite Frégate, nommée *l'Aigle-blanc*, étoit commandée par le Sieur *de la Clocheterie*, de la Rochelle, homme d'une valeur & d'une résolution singulière, qui depuis quelques années avoit, [disoit-on,] enlevé aux Espagnols, avec un seul bâtiment, deux grands Navires chargés de piastres & d'esclaves, & qu'on avoit vû rentrer dans la rade de Brest avec seize Vaisseaux de prise à la queue du sien. Les Matelots des quatre Vaisseaux de la Compagnie étoient des meilleurs du Royaume, parceque la paix ne leur offroit point alors d'autre occasion de s'employer, & les deux cens trente hommes d'équipage furent l'élite de plus de mille qui se présentèrent. On ne comptoit pas d'abord moins de quatre cens Passagers, entre lesquels étoient le Sieur *De Beaussé*, Président du Conseil de la France Orientale; *Rennefort*, Auteur de cette Relation, Secrétaire du même Conseil, & le Sieur *De Montaubon*, ancien Conseiller au Présidial d'Angers, qui fut pourvû de la Charge de Lieutenant Civil de Madagascar. Mais, le jour du départ, ce nombre se trouva diminué par la crainte de la Mer, dont la plûpart avoient vû de près l'agi-

Nombre des passagers.

Raison qui le fait diminuer.

RENNEFORT. 1665.

l'agitation continuelle dans un trop long ſéjour qu'ils avoient fait à Breſt. Il n'entra dans les quatre Vaiſſeaux que deux cens quatre-vingt-huit paſſagers.

Départ de Breſt.

LE départ de la Flotte & les circonſtances de ſa navigation n'ont rien de remarquable juſqu'au 30 de Mars, qu'elle arriva heureuſement à la vûe du Cap-Verd. Les Portugais, les Anglois & les Hollandois s'étoient long-tems diſputé une petite Iſle voiſine, dont les derniers étoient alors les maîtres. On ſalua leur Fort. Un Officier, nommé *Nallot*, qui fut envoyé au Commandant, avec quatre Soldats, & reçu fort civilement, reconnut que cette Iſle avoit une lieue de tour; qu'elle étoit munie de deux Forts, l'un ſur le roc, pour la défendre du côté de la Mer; l'autre dans la plaine, pour la garde des magaſins; qu'ils étoient munis de quarante pièces de canon, & que la garniſon étoit de deux cens hommes. Le Commandant fit rendre leur compliment aux François des quatre bords & leur envoya des rafraîchiſſemens; mais ſe défiant de quatre Vaiſſeaux bien armés, dont le deſſein lui étoit inconnu, il ſe tint ſur ſes gardes & n'eut depuis aucun commerce avec la Flotte.

Service que les François reçoivent des Nègres.

LES quatre Vaiſſeaux entrèrent, le lendemain, dans la première baye qui ſe préſente après le Cap-Verd, & mouillèrent à demie-lieue du rivage. Auſſi-tôt quatre Chaloupes, chargées d'Officiers, de Soldats & de Matelots, voguèrent vers un endroit de la Côte où quantité de Nègres les attendoient ſans armes & leur montroient que l'abord étoit facile. Les Chaloupes étant arrêtées à plus de ſix toiſes de la terre par le ſable & la baſſe Mer, une foule de Nègres ſe jetta dans l'eau avec tant d'empreſſement, pour tranſporter les François au rivage, que les Matelots mêmes, qui ſe déshabilloient pour rendre ce ſervice aux Officiers, furent contraints de le recevoir. Après avoir témoigné beaucoup de joye de l'arrivée de la Flotte, ils firent entendre, en langue Portugaiſe, que leur Alcade aimoit les François & qu'il recevroit volontiers leur viſite.

Ils rendent viſite à l'Alcade.

VERON, Capitaine-Amiral, & Rennefort, eſcortés par douze fuſiliers, ſe firent conduire dans un Village éloigné de ſix cens pas, compoſé d'environ cent caſes rondes de quatre pieds & demi de hauteur, dont la couverture ſe terminoit en pointe, comme celle de nos glacières. Chaque caſe étoit ceinte d'une double paliſſade de branches de palmier, avec une petite cour à l'entrée. La cour de l'Alcade, qui ſurpaſſoit toutes les autres en grandeur, étoit au milieu de quatre caſes, dans l'une deſquelles il logeoit. Ses femmes en occupoient deux autres, & la quatrième étoit pour ſon cheval. Les François le trouvèrent aſſis ſur une ſellette de bois, au milieu de cette cour. Il étoit noir, âgé d'environ quarante ans, bien fait, d'une contenance fière & ſérieuſe. Sa tête étoit couverte d'un turban de coton blanc & bleu, & ſes épaules d'une ſorte de tapis ou étoffe informe, qui eſt mieux connue ſous le nom de *pagne*. Une autre pièce le couvroit depuis la ceinture juſqu'aux genoux. Ses jambes & ſes bras étoient nuds; & ſous les pieds il avoit un morceau de cuir, qui lui tenoit lieu de ſandales. Ses Officiers étoient à terre, les uns étendus, d'autres aſſis ſur leurs talons; & le principal Conſeiller, qui ſe nommoit *Jean Amſterdam*, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, ſe tenoit accoudé ſur les genoux de ſon Maître.

Après

Après les premières civilités, que l'Alcade reçut & rendit gravement ſans quitter ſa ſellette, les François lui préſentèrent un flacon d'eau-de-vie. Il en but un grand coup, & le Conſeiller ayant ſuivi ſon exemple, à peine en reſta-t-il pour le troiſième. On convint enſuite de payer ſix bouteilles d'eau-de-vie, ſix aunes de toile & une barre de fer, pour le droit d'ancrage de chaque Navire, & une bouteille d'eau-de-vie pour la charge d'eau & de bois de chaque Chaloupe. Pendant cet entretien, les femmes de l'Alcade, qui étoient dans leurs caſes, où la curioſité leur faiſoit montrer la tête à chaque inſtant, lui firent dire qu'elles déſiroient beaucoup de voir les François. Il leur accorda cette ſatisfaction. Elles étoient vêtues comme les hommes, avec ſi peu de différence qu'on n'auroit pû reconnoître leur ſexe, ſi la Nature, qui n'y étoit pas déguiſée, n'en eût fait elle-même la diſtinction. Mais il ne manque rien à la deſcription de leurs uſages, dans le troiſième Tome de ce Recueil. Avant la fin de l'audience, il arriva près de l'Alcade cinquante de ſes principaux Officiers, armés de coutelas, d'arcs & de fléches, quelques-uns de demi-piques & d'autres de ſimples zagaies. Cette viſite imprévûe cauſa quelque défiance aux François; mais les plus ſages exhortèrent les autres à cacher leur émotion.

RENNEFORT. 1665.

Ils voyent ſes femmes.

DANS cet intervale, une ſcène fort triſte occupoit l'attention des quatre Navires dans la baye. *Le Tourneur*, Lieutenant du *Taureau*, avoit fait jetter quelques filets près du rivage, & la pêche avoit déjà fourni de-quoi raſſaſier plus de cent cinquante perſonnes, lorſqu'un coup de canon tiré de ſon bord lui fit abandonner cet amuſement. Il vit le pavillon du *Taureau* en berne, une Chaloupe la quille en haut, des barrils qui flottoient & des hommes à la nage, dont les uns s'efforçoient de gagner la terre & les autres de retourner vers le Navire. Il ſçut bien-tôt que trente hommes s'étant embarqués dans cette Chaloupe & pluſieurs jeunes gens s'étant pouſſés indiſcrétement, elle avoit été ſurchargée d'un côté juſqu'à ſe renverſer dans les flots. On ſe hâta d'envoyer au ſecours les Chaloupes qui étoient reſtées & trois canots conduits par des Nègres. Dix-huit François furent ſauvés; mais il en périt douze (*a*), avec le vieillard Nègre, principal Conſeiller de l'Alcade, qui ayant entendu nommer le Capitaine Kercadiou, s'étoit empreſſé de l'aller voir à bord, parce qu'il l'avoit connu dans un autre Voyage, & revenoit yvre d'eau-de-vie. Ce naufrage mérite l'attention qu'on y donne ici, par deux particularités dignes de mémoire. Un jeune François, nommé *Planſon*, qui nageoit parfaitement bien, voyant près de lui un autre jeune homme de ſes amis qui ne ſçavoit pas nager, oublia le péril où il étoit lui-même pour le ſecourir, & lui dit de s'attacher à ſes habits. Mais les forces lui manquèrent & ils périrent enſemble. „ Rare „ exemple d'amitié, obſerve l'Auteur, & malheureuſe fin de deux jeunes „ gens bien faits, d'un caractère doux & dignes d'un meilleur ſort". Un autre François, nommé *Giron de la Martinette*, joignit plus de prudence au même ſentiment de généroſité. Un petit garçon de dix ans, fils du Sieur de Montaubon, alloit périr à ſes yeux. Il le prit d'un bras; & nageant de

Naufrage d'une Chaloupe remplie de François.

Deux exemples d'une généreuſe amitié.

(*a*) De ce nombre étoit M. *Barſabette*, Prêtre de la Maiſon de S. Lazare de Paris.

RENNEFORT. 1665.

de l'autre, il le monta ſur la quille de la Chaloupe renverſée. Enſuite, lui ayant recommandé de ſe laiſſer tourner par le mouvement de la vague, & de ne pas quitter le bois qu'on ne le vînt prendre, il ſe remit lui-même à la nage, & ſon adreſſe autant que ſa force lui fit rencontrer un canot, dans lequel il monta. Mais ce canot, qui n'étoit capable de porter que trois hommes, lui paroiſſant ſurchargé de cinq qui s'y trouvoient déjà, il ne balança point à s'élancer encore dans la Mer, pour nager bien loin vers le rivage, où il eût le bonheur d'aborder. Une Chaloupe y amena auſſi le jeune Montaubon, dont la vie rendit long-tems témoignage à la généroſité de ſon libérateur (*b*).

Mort & funérailles d'un Grand du Pays.

D'UN autre côté, la mort du Conſeiller Jean Amſterdam n'ayant pas été long-tems ignorée des Nègres, ſes femmes accoururent au rivage. Elles firent le tour de l'anſe, en verſant des larmes & priant les ondes, qui battoient juſqu'à leurs pieds, de leur rapporter le corps de leur mari. Lorſqu'elles virent commencer la nuit, ſans avoir pû retrouver cet objet commun de leur amour, elles accuſèrent la Mer de cruauté, avec des gémiſſemens qui ſe faiſoient entendre de fort loin. Leurs plaintes étoient d'autant plus juſtes, que le ſupplice du Pays eſt de noyer les coupables. Elles ſe retirèrent dans la caſe du Mort, où elles s'arrachèrent les cheveux, tandis que deux jeunes hommes ſe tenant aux deux côtés de la porte, firent entendre des ſons lugubres ſur deux inſtrumens ronds, de la forme de nos timballes. Un des fils du Conſeiller, voyant paſſer quelques François, les preſſa d'entrer, & leur fit connoître que ſi les habitans du Cap-Verd étoient ſenſibles à la douleur, ils n'étoient pas moins capables d'une juſte réſignation aux volontés du Ciel. Après trois jours de gémiſſemens continuels, on fit un ſacrifice pour Amſterdam. Ses parens allumèrent un feu de branches de palmier, autour duquel cent perſonnes de l'un & de l'autre ſexe pouſſoient de grands cris vers le Soleil couchant, pour le prier d'être favorable à l'eſprit du Mort. Ils les continuèrent long-tems; tandis que le Prêtre (*c*), après avoir tenu les mains étendues pendant un quart-d'heure vers le Soleil, égorgea un bœuf, fit brûler ſes entrailles & coupa la victime, dont il donna un morceau à chaque parent du Mort.

Adreſſe d'un Prêtre Nègre.

RENNEFORT, qui étoit homme d'eſprit & qui affecte de la ſupériorité ſur les opinions vulgaires, ne laiſſe pas de raconter ſérieuſement, que le même Pretre qui avoit rendu les derniers devoirs au Conſeiller Amſterdam, ſe trouvant avec le Miſſionnaire François, dont il vouloit mériter l'eſtime & l'admiration, tira un couteau d'un pied & demi de lame, en appuya la pointe ſur ſon eſtomac, & lui dit de le pouſſer de toute ſa force. Ce défi étonna le Miſſionnaire; & ſur ſon refus, le Prêtre Nègre frappa pluſieurs fois du poing ſans le faire entrer. L'Auteur ſuppoſe qu'il s'étoit frotté du jus de quelque herbe, dont la vertu arrêta le fer. Il juge auſſi que le Miſſionnaire fût fort prudent de ne pas hazarder l'épreuve d'un *ſecret de nature*, que les ſuperſtitieux auroient pû prendre pour un miracle (*d*).

CE

(*b*) Relation de Rennefort, pag. 19.

(*c*) On a vû au Tome IV. de ce Recueil, que les Prêtres de toutes les Côtes d'Afrique ſe nomment *Marabouts*, *Marbuts* & *Marbuts*.

(*d*) *Ibid.* pag. 23.

Ce qu'il rapporte des uſages du Pays n'ajoute rien aux deſcriptions qu'on a déjà lûes, non-plus que celle qu'il fait de *Rufiſque*, Ville ou grand Village à trois lieues de la baye où les quatre Vaiſſeaux étoient entrés. Mais on y trouva trois François, qui y exerçoient le Commerce pour la Compagnie d'Occident; & quelques Officiers de la Flotte s'étant rendus chez le Chef de ce Comptoir, y virent, devant ſa caſe, environ quatre mille peaux de bœufs en pile & trente dents d'éléphans. Il leur dit qu'il avoit pouvoir du Roi *Daman* (*e*), de qui l'Alcade de Rufiſque & celui du Cap-Verd dépendoient, de faire la traite des cuirs, de l'yvoire & de tout ce qui ſe trouvoit dans ſes Etats, en lui payant un droit de huit pour cent.

RENNEFORT. 1665.

François qui étoient alors à Rufiſque.

Les quatre Vaiſſeaux remirent à la voile le 11 d'Avril, après avoir pris hauteur devant Rufiſque, qui eſt à quatorze degrés vingt minutes du Nord (*f*). La variation de l'aiman ſe trouva de quarante minutes vers l'Eſt. Le 16, on étoit à huit degrés de la Ligne; mais l'Auteur ne marque ce point que pour avoir occaſion d'obſerver que le tems doit être fort variable dans les latitudes ſuivantes, puiſqu'on ne s'y apperçut d'aucune de ces grandes altérations dont quantité de Voyageurs font un ſujet d'effroi. „ A la vérité, dit-il, „ il fait chaud ſous le Soleil; mais il eſt conſtant auſſi que ſa force lui fai- „ ſant tirer ſans ceſſe quantité de vapeurs de la Mer, il ne ſçauroit tout „ diſſiper, & qu'il en retombe des roſées & de petites pluyes, qui entretien- „ nent l'air dans une température ſupportable (*g*)". Huit jours de calme furent le plus fâcheux obſtacle que les François eurent à combattre preſqu'au milieu de la Zone torride. Enſuite un vent favorable leur ayant fait paſſer la Ligne le 28, ils s'amuſèrent beaucoup par la cérémonie du baptême. A cinq degrés au Midi le vent ceſſa & fit place encore à un calme de ſept jours. Enſuite il s'empara ſi bruſquement de leurs voiles, que les Pilotes étoient ſurpris d'avancer cinq ou ſix lieues par jour plus qu'ils n'avoient jugé; au-lieu que depuis le Cap-Verd juſqu'à l'Equateur, leurs véritables hauteurs diminuoient de cinq à ſix lieues les eſtimes de la cingle, qu'ils faiſoient à l'œil; ce qui vient, ſuivant l'opinion de l'Auteur, des marées qui prennent leur cours de la Ligne au Midi & au Septentrion.

Obſervations de l'Auteur ſur ſa route.

Depuis le départ de Rufiſque, les quatre Vaiſſeaux avoient toûjours fait voile enſemble. Mais le *Taureau* tenoit mal le vent. On perdoit ſon feu de vûe pendant la nuit; & les autres étant obligés de le rejoindre de jour, on s'écarta de la route juſqu'à craindre les rochers nommés *Abrolhos*, dont la rencontre, en cette ſaiſon, fait perdre le Voyage d'Orient, par la néceſſité de relâcher. On n'évita ce danger qu'en reculant de quatre-vingt lieues; après quoi, tournant le cap au Midi, on doubla les Abrolhos à dix-neuf degrés. L'*Aigle-blanc* fut menacé d'un autre péril. Un Miſſionnaire, nommé *Bourrot*, qui y faiſoit la fonction d'Aumônier, ſe rendit à bord de l'Amiral pour donner avis d'une querelle ſi violente entre les paſſagers & les

Divers dangers qui menacent la Flotte.

(*e*) *Daman* eſt un titre qui revient à celui de *Roi* (1).

(*f*) La latitude du Cap-Verd eſt de quatorze degrés, quarante-cinq minutes. R. d. E.

(*g*) La Relation de Pyrard, & celles de pluſieurs autres, en donnent une idée toute différente.

(1) L'Auteur écrit *Damen*; mais la plûpart des autres Voyageurs *Damel*. R. d. E.

RENNEFORT. 1665.

les gens de l'équipage, qu'ils étoient prêts de partager le Navire & le canon, & de ſe livrer le combat de la poupe à la proue. Le Capitaine ayant été appellé, on apprit de lui-même que ce différend avoit commencé par une diſpute de Religion, entre les paſſagers Catholiques & la plus grande partie de l'équipage, qui étoit compoſé de Proteſtans. Le Préſident fit tomber ſes reproches ſur les Chefs, & deux des plus emportés furent condamnés à paſſer dans l'Amiral.

Autres obſervations de l'Auteur.

OBSERVONS avec l'Auteur, que dans ces latitudes éloignées les gens de Mer aiment la pluye, parceque l'eau des Navires ſe corrompt. Quoiqu'elle ſe rétabliſſe, elle ne laiſſe pas de retenir le goût du bois des tonneaux, & ſi le fond de calle n'eſt pas menagé avec aſſez de ſoin pour ſaiſir le tems où la corruption ceſſe, elle recommence à ſe corrompre, & ne ceſſe guères d'être mauvaiſe. Ainſi l'on regarde la pluye comme une faveur du Ciel, dont on profite en étendant des draps pour la recueillir. Mais l'eau eſt le plus ſouvent ſalée; car s'étant formée dans l'air, des exhalaiſons de la Mer, elle y demeure quelquefois ſi peu, qu'elle n'a pas le tems de ſe purifier. S'il eſt difficile de conſerver les eaux, l'embarras n'eſt pas moindre pour les vivres. Le vin de France ne réſiſte pas aſſez & perd bientôt ſa bonté. Celui d'Eſpagne eſt toûjours excellent. Avec une bonne proviſion de ce vin, ſi l'on pouvoit trouver le moyen de prendre terre une fois par mois, pour faire de l'eau & ſe procurer des légumes & quelques viandes fraîches, les perſonnes du tempérament le plus délicat ſoûtiendroient facilement tous les Voyages de Mer (*b*).

Ouverture des boëtes de la Compagnie.

LE 3 de Juin, à la hauteur du Cap de Bonne-Eſpérance, l'Amiral aſſembla ſur ſon bord tous les Officiers & les Marchands de la Flotte, pour aſſiſter à l'ouverture de quatre boëtes de fer blanc, cachetées du ſceau de la Compagnie, que ſes ordres portoient de faire à cette hauteur. Elles contenoient les commiſſions de divers Offices, pour ceux qui devoient les remplir à Madagaſcar. Mais le Marchand de la *Vierge de bon Port*, qui ſe nommoit *Chervy*, & qui étoit dépoſitaire de celle de ce Vaiſſeau, refuſa d'ouvrir la ſienne & demeura ſur ſon bord. Cette ſingularité bleſſa l'eſprit du Préſident. Il ne put voir ſans chagrin que des Marchands nommés pour être ſes Conſeillers formaſſent déjà des cabales. Il réſolut de quitter les Vaiſſeaux; & ſe trouvant dans l'Amiral, qui étoit le meilleur des quatre, il eſpéra qu'en ſe diſpenſant de reconnoître l'Iſle de Maſcaregne, où l'on avoit ordre d'aborder, il pourroit arriver le premier à Madagaſcar (*i*).

Bouraſques & tempêtes.

PENDANT qu'il s'occupoit de ce deſſein, la Flotte eut beſoin de toute l'habileté de ſes Mariniers, pour ſe défendre contre les vents & les flots à la hauteur du Cap des Aiguilles. La Mer y fait un choc qui la répouſſe bien loin, avec des tournans ſi rapides qu'ils font pirouëtter les Vaiſſeaux. Les quatre Navires François y perdirent quelques voiles. Dans l'Amiral, celle de miſène & celle du petit hunier furent emportées. Les coffres, les cabanes, les mouſquets rouloient au hazard. Tout fut déſamarré entre les ponts & ſur le tillac, & cinq ou ſix hommes furent bleſſés. Ce déſordre n'étoit que le prélude d'une furieuſe tempête. La nuit du 7 au 8 de Juin. la

(*b*) *Ibid.* pag. 34. (*i*) *Ibid.* pag. 36.

la barre du gouvernail de l'Amiral rompit, & les fenêtres de la chambre s'étant ouvertes, l'eau y entroit de la groſſeur d'un homme. Le jour ſuivant, l'agitation de la Mer devint encore plus violente, quoique le vent fût médiocre. Les quatre Vaiſſeaux, comme enſevelis entre les vagues, perdoient la vûe l'un de l'autre à peu de diſtance. Une vague prit l'Amiral en poupe, fit ſoulever le gouvernail, qui enfonça le banc de la chambre, & mouilla le Navire juſques par-deſſus les dunettes; accident qui étonna beaucoup le Capitaine & les Pilotes, & qui leur fit croire que le gouvernail avoit touché. Il eſt ordinaire de recevoir des coups de Mer quand on vogue de largue ou de bouline, & que la Mer briſe contre les côtés du bâtiment; mais un coup de vent arrière parut fort étrange (*k*). RENNEFORT, 1665.

CES menaces d'un élement perfide augmentèrent le déſir que le Préſident avoit de quitter les autres Vaiſſeaux. Il l'avoit fait agréer au Capitaine, qui ſouhaitoit autant que lui de ſe voir au Port. Mais il falloit un prétexte pour juſtifier cette ſéparation, & les mettre tous deux à couvert des ſuites. Le Préſident eut recours au certificat de ſon Médecin, qui rendoit témoignage que l'air de terre étoit néceſſaire à ſa ſanté. Cette formalité leur parut ſuffiſante, & l'onzième jour de Juin, le *Saint-Paul* fit route à part. L'Auteur, qui ſe trouvoit ſur le même bord, perd ici de vûe celle des trois autres Vaiſſeaux pour ſuivre le cours de ſes propres avantures. Le Préſident ſe ſépare de la Flotte. Sous quel prétexte.

VERON, Capitaine-Amiral du *Saint-Paul*, fit gouverner entre l'Oueſt & le Sud juſqu'à trente-neuf degrés de latitude; pour éviter les dangereux courans, qui ſont entre Madagaſcar & les Côtes de Moſambique. Enſuite deſcendant entre l'Eſt & le Nord, vers la pointe méridionale de l'Iſle qu'il cherchoit, il découvrit la terre le 9 de Juillet, à vingt-quatre degrés & demi. Il courut, ſans perdre la Côte, juſqu'à vingt-cinq degrés. Le jour ſuivant, à dix heures du matin, après avoir tiré un coup de canon, dans l'incertitude de la ſituation du Fort, il remarqua de la fumée, qu'il prit pour celle d'un autre coup par lequel on lui répondoit. Dans cette confiance, l'ancre fut jettée devant une petite langue de terre, à trente braſſes de fond. Il n'étoit mort qu'un Matelot à bord, dans un Voyage eſtimé de plus de quatre mille lieues ſur les Journaux (*l*). Il arrive à Madagaſcar.

(*k*) *Ibid.* pag. 37 & 38. (*l*) *Ibid.* pag. 38 & 39.

§. II.

Etabliſſement de la Compagnie Orientale à Madagaſcar.

SI l'on ſe rappelle que Chamargou commandoit au Fort Dauphin pour le Maréchal de la Meilleraie, on ne ſera pas ſurpris que les premiers mouvemens, entre cet Officier & ceux du Vaiſſeau, ayent couvert de la défiance, & qu'ils ayent été accompagnés d'une juſte précaution. Veron ayant mis ſes Chaloupes en Mer, envoya demander des ôtages au Gouverneur du Fort, pour la ſureté de l'Officier qui iroit traiter avec lui. De l'autre côté, pendant que le Trompette s'avançoit au rivage, un canot conduit par trois Nègres aborda le Vaiſſeau, & l'on apprit d'eux la mort tragique Défiance mutuelle des François du Fort Dauphin & du Vaiſſeau.

RENNEFORT. 1665.

du Sieur Etienne, Supérieur de la Miſſion. On voulut s'informer de la ſituation des François dans l'Iſle; mais ces trois Nègres étoient des eſpions de Chamargou, dont on ne put tirer aucun éclairciſſement. Cependant il fit paſſer le ſoir à bord quatre François pour ôtages (*a*).

Rennefort eſt député au Gouverneur du Fort.

LE Préſident, pour commencer l'exercice de ſon autorité, fit aſſembler les Officiers qui ſe trouvoient ſur le *Saint-Paul*, & chargea Rennefort d'aller traiter avec le Gouverneur. Ce ne fut pas ſans lui avoir fait valoir l'honneur qu'il auroit de prendre poſſeſſion de l'Iſle, puiſque le Roi par ſa déclaration, ordonnoit d'élever une pyramide, ſur laquelle devoit être, avec les armes de Sa Majeſté & celles de la Compagnie, le nom & les armes de l'Officier qui prendroit poſſeſſion. Rennefort s'étant fait conduire à terre, accompagné d'un Lieutenant & de quatre Commis, déclara au Gouverneur les volontés du Roi & la mort de M. le Maréchal de la Meilleraie. Il lui offrit les proviſions de Commandant des armes, & de ſecond Conſeiller au Conſeil ſouverain, que S. M. établiſſoit à Madagaſcar pour le gouvernement des Indes Orientales. Enſuite il lui remit une lettre, que M. le Duc de Mazarin lui écrivoit. Chamargou, après l'avoir luë, dit qu'il étoit diſpoſé à quitter le Fort, puiſque le Duc de Mazarin avoit cedé ſes prétentions ſur Madagaſcar; mais qu'auparavant il ſouhaitoit de rendre les honneurs dûs à la mémoire de M. de la Meilleraie, qui avoit maintenu ſi longtems & ſi généreuſement les François dans l'Iſle. A l'égard des offres de la Compagnie, il remit à déliberer, lorſqu'il ſeroit libre, s'il devoit les accepter ou retourner en France (*b*).

Avec quelle précaution le Gouverneur ſe rend à bord.

COMME il étoit ſans pain & ſans vin, dans le triſte état qu'on a repréſenté, il ne put offrir à ſes hôtes que du gibier, du riz & de l'hidromel. On lui propoſa de ſe rendre à bord, pour y prendre les meſures néceſſaires avec le Préſident, qui étoit revêtu des pouvoirs du Roi & de la Compagnie. Il y conſentit, à condition que le Lieutenant & les trois Commis demeuraſſent en ôtage dans les murs du Fort. Sa défiance ne parut point offençante. Il s'embarqua dans la Chaloupe avec Rennefort. Le Capitaine ſe préſenta pour le recevoir à l'entrée du Vaiſſeau, & le conduiſit dans la Chambre, où le Préſident l'entretint long-tems des ordres du Roi & du projet de l'établiſſement. Il lui montra les ſceaux de Sa Majeſté, dont il fut obligé de lui expliquer la legende Latine (*c*). A la fin de cet entretien, il lui confirma les offres qui le regardoient perſonnellement. Chamargou, ſans expliquer ſes intentions, demanda encore qu'il lui fût permis de remettre ſa réponſe après qu'il auroit quitté le commandement que M. de la Meilleraie lui avoit confié. A ſon départ, qui fut honoré de quelques coups de canon, les Officiers du Vaiſſeau lui firent préſent de vingt-quatre flacons de vin d'Eſpagne; & la Chaloupe ne l'eut pas plutôt remis à terre, qu'il envoya au Bâtiment un veau, du riz & des légumes.

Il affecte de déguiſer ſa miſère.

IL ſe hâta de faire avertir le Commandant du Fort de Mananbare, à ſix lieues du Fort Dauphin, de laiſſer ſeulement deux François, de huit qui com-

(*a*) *Ibidem.*
(*b*) Pag. 40 & 41.
(*c*) C'étoit, *Sigillum Ludovici decimi quarti Galliarum Regis, ad uſum ſupremi Conſilii Galliæ Orientalis.*

compoſoient ſa garniſon, & de ſe rendre près de lui avec les autres. Ils obéirent pour la dernière fois à ſes ordres. Ils viſitèrent le Vaiſſeau. On remarqua, par les témoignages de leur joye, combien ſon arrivée leur étoit néceſſaire, malgré l'adreſſe & la diſſimulation du Gouverneur, qui vouloit être plaint du trouble qu'on apportoit à ſa poſſeſſion, & faire croire qu'il avoit puiſſamment affermi dans l'Iſle l'autorité du gouvernement. RENNEFORT. 1665.

Obſéques de M. le Maréchal de la Meilleraie.

Le treizième jour de Juillet fut choiſi pour rendre les honneurs funèbres à M. le Maréchal de la Meilleraie. Tous les François de Madagaſcar aſſiſtèrent à ſon ſervice, & ſon éloge fut prononcé par le Sieur *Flachier*, Prêtre, Docteur en Théologie. La cérémonie fut terminée par une décharge de tout le canon du Fort, auquel celui du *Saint-Paul* répondit de ſept coups. Le Docteur Flachier étoit parti anciennement pour la Cochinchine, ſous la protection de Madame la Ducheſſe d'Aiguillon; & ſon Vaiſſeau ayant eu le malheur d'échouer au Cap de Bonne-Eſpérance, le Capitaine Kercadiou y paſſant en 1663, l'avoit amené à Madagaſcar.

Articles ſignés pour la Compagnie.

Après avoir laiſſé à Chamargou le tems de ſatisfaire ſa reconnoiſſance pour ſon bienfaicteur, Rennefort ſe rendit au Fort Dauphin, pour y dreſſer les articles qui étoient déjà concertés. Ils portoient que le lendemain, 14 de Juillet, le Gouverneur remettroit au porteur des ordres de Sa Majeſté, l'Iſle de Madagaſcar & le Fort; qu'on feroit l'inventaire de tout ce qui appartenoit à M. le Duc de Mazarin, & que la Compagnie lui en tiendroit compte; que le Gouverneur demeureroit Commandant de toute la milice de l'Iſle; que les anciens François de Madagaſcar ſeroient engagés au ſervice de la Compagnie; qu'ils payeroient un tribut pour les terres qui leur appartenoient en propre, & qu'ils ſeroient guet & garde, ou qu'ils ſeroient tranſportés en France. Ces articles furent approuvés par l'aſſemblée des anciens habitans, à l'exception du Gouverneur, qui remit encore à déclarer ſes intentions.

Rennefort prend poſſeſſion de l'Iſle en ſon nom.

Le 14, tous les Paſſagers & les Matelots du *Saint-Paul*, qui ſe trouvoient en état de porter les armes, deſcendirent au rivage & furent rangés en ordre de bataille. Rennefort s'y rendit au bruit du canon, & s'étant avancé à leur tête vers la principale porte du Fort, il les quitta, ſuivi de trois Mouſquétaires, pour s'approcher du Gouverneur, qui l'attendoit entre deux files des ſiens. Il lui préſenta un double des articles qui avoient été ſignés le jour précédent, en lui déclarant qu'il venoit prendre poſſeſſion de l'Iſle au nom du Roi, pour la Compagnie des Indes Orientales. Dans l'inventaire du Duc de Mazarin, qui fut fait immédiatement, on trouva quatorze pièces de canon de fer ſans afuts, cinq cens petits boulets, mille livres de chaînes à charger, cent grenades vuides, cinquante balles ramées, une petite quantité de plomb & un baril de poudre. *Budée*, Lieutenant du Vaiſſeau, s'étant enſuite avancé avec ſa troupe, Chamargou quitta le Fort au bruit du canon & de celui du *Saint-Paul*; & ſes gens, qu'il avoit laiſſés au corps-de-garde, allèrent le joindre auſſi-tôt que Budée les eut relevés.

Le Préſident ſe loge dans le Fort.

Après cette priſe de poſſeſſion, le Préſident de Beauſſe, qui étoit atteint d'une maladie ſérieuſe, ſe fit conduire à terre dans ſon lit; & du rivage, il fut porté par huit Nègres au logement des Gouverneurs du Fort.

RENNEFORT. 1665.

Sa foibleſſe & ſon grand âge ſembloient lui annoncer une mort ſi prompte, que Chamargou en conçut l'eſpérance de rentrer bien-tôt dans le poſte qu'il venoit de lui réſigner. Auſſi différa-t-il d'accepter les propoſitions qu'on lui faiſoit au nom de la Compagnie. Il s'établit dans une habitation voiſine du Fort, avec les anciens François de l'Iſle qui voulurent s'attacher à ſa fortune. Cependant l'eſpérance continuëlle où l'on étoit de voir arriver les trois Vaiſſeaux, & la diminution des infirmités du Préſident, lui firent accepter des emplois qui lui parurent ſolides, & qu'il s'expoſoit à perdre par de plus longs délais. Lorſqu'il eut reçu ſes Lettres de Commandant des armes dans l'Iſle de Madagaſcar & de ſecond Conſeiller du Conſeil ſouverain des Indes, il prit un logement dans le Fort & fit préſent de cinquante bœufs pour la ſubſiſtance de la garniſon.

Chamargou s'engage au ſervice de la Compagnie.

Diviſions qui naiſſent entre les François.

MAIS cet arrangement ne pouvoit être utile, dans les vûes de la Compagnie, qu'autant qu'il devoit s'accorder avec un plan général, dont l'exécution étoit impoſſible avant l'arrivée des trois autres Vaiſſeaux. Des meſures imparfaites, telles qu'on commençoit à les prendre dans leur abſence, produiſirent la diviſion, mal beaucoup plus funeſte que ceux auxquels on croyoit remédier. Le Préſident voulut exercer toute l'autorité qu'il ne devoit avoir qu'à la tête du Conſeil; & Chamargou, qui n'étoit pas diſpoſé à la reconnoître ſans droit & ſans forme, ſe plaignit qu'en attendant l'arrivée de ceux qui devoient lui donner tout ſon poids, on ne l'appellât point à la direction des affaires. Dans ſon reſſentiment, il menaça de quitter le Fort & de s'établir dans un autre endroit de l'Iſle avec ceux qui voudroient le ſuivre. Rennefort, pour concilier les intérêts de ces deux hommes, propoſa d'établir un Conſeil proviſionnel. Son ſentiment fut appuyé de celui de la Caſe & de Veron. Mais le Préſident, dont l'ambition étoit flattée de commander ſeul, fut extrêmement choqué de cette oppoſition; & dans la crainte qu'elle ne vînt à ſe fortifier, il prit le parti de ſe réconcilier avec Chamargou, en partageant avec lui le gouvernement. L'un prit toutes les diſpoſitions des magaſins & du commerce, & l'autre, celles de la milice & de la guerre. Cependant, pour donner quelqu'apparence de juſtice à leur conduite, ils formèrent une ſorte de Conſeil, compoſé de gens qui leur étoient entièrement dévoués. En vain Rennefort eut la fermeté de proteſter contre cet établiſſement, au nom de la Compagnie & du véritable Conſeil. Il n'en tira point d'autre fruit que de demeurer ſans fonction; expoſé au reſſentiment de ceux qu'il offenſoit, ſi l'amitié de la Caſe & du Capitaine-Amiral ne l'euſſent mis à couvert de la violence (*d*).

Effet de leur arrivée ſur les Grands du Pays.

PENDANT ces agitations domeſtiques, les Grands, qui avoient ſecoué le joug des François, depuis la révolte de Dian Manangue, faiſoient obſerver tout ce qui ſe paſſoit dans le Fort. L'arrivée d'un Vaiſſeau, qui devoit être bien-tôt ſuivi de trois autres, en ramena pluſieurs à la ſoumiſſion. *Dian-Ramouſaie* & les Matatanois envoyèrent le tribut; & *Dian-Bel*, Prince des Ampatres, fit préſent de cinquante-huit bœufs, dont Chamargou ne fit pas difficulté de ſe ſaiſir.

DIAN-

(*d*) *Ibid.* pag. & ſuiv.

Dian-Nong, Princeſſe d'Amboulle, qui en étoit devenuë Souveraine, par la protection de la Caſe, vint au Fort avec un nombreux cortège, autant pour y faire briller ſes charmes que pour rendre ſon hommage. Elle ſe fit apporter dans un *Tacon*, eſpèce de brancard que deux hommes ſoutiennent ſur leurs épaules, accompagnée de douze femmes qu'on portoit de même, de cinquante autres femmes & de quatre cens hommes à pied. Etant deſcenduë à cinq cens pas du Fort, pour y faire camper ſon corps de troupes, elle ſe mit en marche avec ſes femmes, précédée ſeulement de vingt gardes, armés de zagaies & de boucliers, avec la Caſe à leur tête. Elle fut reçûe dans le Fort. La Caſe, lui ſervant d'Interprête, dans la viſite qu'elle rendit au Préſident, témoigna pour elle combien elle ſe croyoit redevable aux François, & demanda la continuation de leur amitié. Ses douze femmes préſentèrent douze petites corbeilles de jonc, remplies de fleurs d'orange, de jaſmin & de grenades, avec ſix manilles d'or, d'argent, & une pierre précieuſe ſur chaque corbeille. Les cinquante autres offrirent auſſi chacune leur panier, plein des meilleurs fruits du Pays, & d'excellentes racines dont le goût vaut celui des marons de Lyon. Dian Nong, en ſe retirant, laiſſa vingt bœufs à la porte. Ce préſent fut donné de fort bonne grace, mais reconnu avec ſi peu de libéralité, que la Princeſſe, qui ſçavoit bien que les grains de verre qu'on lui donna, n'étoient pas d'un grand prix, s'en retourna peu ſatisfaite. Elle déclara librement que des gens qui s'entendoient ſi mal en généroſité pour des Princes dont l'amitié leur étoit néceſſaire, devoient eſpérer peu de ſuccès dans leur entrepriſe (*e*).

Renneford. 1665. Viſite de la Princeſſe Dian Nong au Fort.

Dian-Nong étoit d'une taille au-deſſus de la médiocre. Elle avoit la peau belle & la gorge bien-faite, quoiqu'elle eût trois enfans du Sieur de la Caſe; les dents admirables, le fond des yeux d'une blancheur éblouiſſante, & la prunelle brune. Son habillement étoit un corſet ſans manches, & un pagne de ſoye, de coton & d'herbe, qui la couvroit juſqu'aux genoux. Elle portoit des tours de grains de corail, d'or & de petites coquilles fort rares, à la manière des Dames du Cap-Verd, mais ſans aucun de ces petits paquets remplis de caractères, qui ſe nomment *Griſgris*, & qui ſont auſſi reſpectés à Madagaſcar que ſur les Côtes d'Afrique. Elle avoit renoncé à cette ſuperſtition en abjurant le Mahométiſme. Sa coëffure étoit compoſée de petites treſſes de ſes propres cheveux, qui tomboient juſqu'à la moitié de ſon corſet par les côtés, & qui étoient tournés en rond par derrière. Toutes les Dames de ſa ſuite étoient parées dans le même goût; mais le prix ou la rareté des grains marquoit les différences de leur qualité. Elles avoient les oreilles percées; & le trou qui étoit de la grandeur d'un petit œuf, étoit rempli d'un bois rond enrichi de plaques d'or (*f*).

Figure de cette Princeſſe.

Dian-Manangue, devenu le plus cruel ennemi des François, après avoir été le plus fidèle de leurs alliés, n'apprit pas ſans effroi l'arrivée du premier Vaiſſeau de leur Flotte. Ses terreurs augmentèrent beaucoup par la naiſſance d'un monſtre demi-homme & demi-taureau, dont une vache ſe délivra dans ſon camp: préſage qui, dans l'opinion des Inſulaires, annonce d'affreux déſaſtres; quoique l'Auteur aſſure qu'il ne ſoit pas tout-à-fait extraor-

Allarmes de Dian Manangue.

(*e*) *Ibid.* pag. 76. 77. (*f*) *Ibid.* pag. 78. 79.

RENNEFORT. 1665.

traordinaire dans leur Iſle. Les Grands qui avoient embraſſé ſon parti commençoient à trembler pour eux-mêmes. C'étoit le tems de renouveller avec eux l'alliance de la Colonie. Mais les deux Commandans François, après s'etre accordés pour le partage de l'autorité, paroiſſoient plus diviſés que jamais dans la manière de l'exercer. Chamargou avoit repris ſes eſpérances en voyant décliner la ſanté du Préſident. Il employoit toute ſon adreſſe à gagner les nouveaux venus par des promeſſes & des préſens; & pour ôter aux anciens l'occaſion de s'engager dans le parti oppoſé à ſes intérêts, il leur propoſa des courſes avantageuſes, ſous le commandement de la Caſe, qu'il étoit bien-aiſe auſſi d'éloigner. Ce Guerrier, qui n'étoit attaché à la Compagnie par aucun lien, partit ſans difficulté ſur l'ordre de ſon Gouverneur. Deux jours après ſon départ, on fut averti que Dian Manangue s'approchoit du Fort avec ſix à ſept mille hommes. L'allarme fut d'autant plus vive, qu'il ne reſtoit preſque perſonne qui fût exercé à combattre les Nègres; & Chamargou ſe repentit trop tard d'avoir oublié ſa ſûreté pour ſatisfaire ſon ambition. Cependant il comprit qu'en ſe déterminant à tout riſquer, il pouvoit tirer parti de la crainte du Préſident pour l'avantage même de ſes vûes. Il donna ordre que ceux qui vouloient combattre ſous ſon enſeigne fuſſent prêts dans deux heures à le ſuivre. Tous les François, ſans conſulter le Préſident, ſe rangèrent autour de lui, avec quatre cens Nègres que Dian Ramouſaie lui donna ſous la conduite de ſon fils. Il partit avec beaucoup de réſolution; mais Dian Manangue trouva ſa reſſource ordinaire dans les chemins détournés. On ſçut même qu'il ne s'étoit propoſé, par une marche ſi prompte, que d'éprouver le courage des nouveaux venus (*g*).

Chamargou s'embarraſſe par ſa politique.

Avanture d'un Miſſionnaire.

TOUT ce qu'il y avoit de François bien intentionnés dans le Fort, attendoient impatiemment l'arrivée des trois Vaiſſeaux, comme le principal fondement de leurs eſpérances communes pour le bon ordre & le progrès de la Colonie. Le 14 d'Août, on apperçut du Fort un petit Bâtiment, qu'on prit pour une Chaloupe. Elle doubloit la pointe d'*Itapere*, du côté du Nord; ce qui fit juger que les trois Vaiſſeaux avoient abordé dans quelque partie de l'Iſle & qu'ils envoyoient prendre langue. Le Capitaine-Amiral, qui l'apperçut auſſi de ſon bord, envoya au-devant d'elle ſon Enſeigne & ſon Ecrivain dans une Chaloupe, avec un Pilote & quelques Matelots. Chamargou ſe hâta d'en faire avertir le Préſident, qui, dans la crainte qu'on ne donnât de mauvaiſes impreſſions de ſon gouvernement, fit pointer une pièce de canon ſur la Chaloupe du Capitaine, pour la couler à fond. La pièce fut tirée, mais avec peu de ſuccès, parce qu'elle étoit rechargée extraordinairement pour porter plus loin. Au ſecond coup, elle recula ſi bruſquement, que le feu de la lumière ayant volé ſur le magaſin, prit aux feuilles ſéches qui le couvroient. Les poudres y étoient dans des barils. On en prit une ſi vive allarme, que le Préſident ſe fit emporter hors du Fort, & que Chamargou fit retirer ce qu'il avoit de plus précieux. Cependant les

(*g*) Ils n'étoient qu'au nombre de ſoixante. On ne trouva point Dian Manangue, qui n'oſoit plus rien entreprendre, & l'avis de ſa marche n'étant qu'une ruſe de Chamargou, ce Commandant ne pouvoit par conſéquent pas en être ſi fort en peine, R. d. E.

les ſecours furent aſſez prompts pour empêcher que le feu ne prît aux poudres. Le petit Bâtiment qui avoit doublé Itapere, s'étant approché du Fort, on le reconnut pour une Pirogue, dans laquelle il y avoit douze Nègres, qui la mirent auſſi-tôt à ſec. On apprit d'eux qu'à la première nouvelle de l'arrivée d'un Vaiſſeau, le Sieur Manier, Miſſionnaire des Matatanes, s'étoit mis dans cette Pirogue pour ſe rendre au Fort; mais que ce petit Bâtiment ayant tourné dès le premier jour, il eût péri ſans le ſecours d'un Nègre, qui l'avoit ſauvé à la nage. Cet accident lui avoit fait prendre ſon chemin par terre. Il arriva le lendemain, accompagné de ſix autres Nègres; & dans le compte qu'il rendit de ſa Miſſion, il avoua que ne ſçachant point aſſez la langue du Pays pour ſe faire entendre, il n'avoit baptiſé que trois perſonnes (*b*). RENNEFORT. 1665.

ENFIN, peu de jours après, l'avis vint au Fort que deux des trois Navires, le *Taureau* & la *Vierge de bon-port*, étoient à l'ancre dans l'*Anſe aux Gallions*. Le Préſident & Chamargou prévoyant que leurs meſures communes ne ſeroient pas agréables aux Officiers qui alloient paroître, leur dépêchèrent quelques-uns de leurs partiſans pour leur témoigner l'impatience qu'ils avoient de partager avec eux le Gouvernement, & pour leur offrir tous les avantages qu'ils pouvoient deſirer. Rennefort partit de ſon côté pour ſe rendre aux Vaiſſeaux; mais ſi mal guidé & par des chemins ſi difficiles, qu'après avoir marché dans l'eau juſqu'aux genoux l'eſpace de deux lieues, il fut arrêté par la chûte d'une rivière qu'il ne put paſſer. Un François de la Ferté-Jouarre, qui l'accompagnoit, ſurmonta toutes les difficultés pour joindre le Sieur de *Montaubon*, & le prier, de la part de Rennefort & de pluſieurs autres Officiers, de leur accorder, en arrivant au Fort, une converſation particulière, dans laquelle ils lui promettoient des informations néceſſaires à l'Etabliſſement de la Compagnie. Mais les Envoyés du Préſident, beaucoup plus intéreſſés à prévenir les Chefs des deux Vaiſſeaux, leur avoient déjà donné des idées plus flatteuſes, qui les firent entrer au Fort dans la diſpoſition de profiter des conjonctures pour leur propre utilité (*i*). Montaubon, *Chervy*, *des Eſſarts*, *Nallot* & *Houdry* y arrivèrent par terre, avec ſix Commis & cinquante hommes. Les autres, qui étoient reſtés à bord, vinrent mouiller dans le Port. Deux des trois autres Vaiſſeaux arrivent dans l'Iſle.

LE récit de leur navigation n'eut d'intéreſſant que les éclairciſſemens qu'on reçut d'eux ſur l'Iſle de *Maſcaregne*. Après avoir vû diſparoître le *S. Paul*, ils avoient cherché cette Iſle, où ils étoient arrivés le 9 de Juillet. Elle eſt ſituée entre vingt & un & vingt-deux degrés de latitude méridionale. Sa figure eſt ronde, & ſon circuit de ſoixante lieues. Les malades qui deſcendirent au rivage furent promptement rétablis, par la bonté de l'air & par l'excellence des rafraîchiſſemens. La chaſſe y étoit abondante & ſi facile, que les tourterelles, les ramiers & les perroquets, loin de s'effrayer de la vûe du Chaſſeur, venoient à l'entour & ſe laiſſoient choiſir. Les taureaux, les vaches & les chèvres étoient en grand nombre. Les porcs, qui n'étoient pas moins nombreux, vivoient de tortues de terre, qui Premiers effets de leur arrivée. Eclairciſſemens ſur l'Iſle de Bourbon, autrefois nommée Maſcaregne.

(*b*) *Ibid.* pag. 82.

(*i*) *Ibid.* pag. 83.

RENNEFORT. 1665.

qui y rampoient de toutes parts; & les tortues de mer ſe promenoient ſur le ſable, où il n'étoit pas difficile de les arrêter. Quelques Chaſſeurs indiſcrets rendirent les oiſeaux plus rares, en les épouvantant à coups de fuſil; mais les animaux de terre, & les poiſſons d'étangs & de rivières y étoient toûjours innombrables. La plûpart des arbres y diſtilloient des gommes précieuſes. Ils étoient fort hauts, propres à bâtir des maiſons, mais d'un bois extrêmement dur, & trop lourd pour la conſtruction des Vaiſſeaux, & facile d'ailleurs à ſe fendre en ſéchant. La terre paroiſſoit très-féconde, & les eaux y étoient excellentes, ſans aucun animal dangereux. On trouvoit, ſur le rivage, de l'ambre-gris, du corail, & les plus beaux coquillages du monde. La moitié de l'Iſle avoit été autrefois embraſée, & le feu y avoit laiſſé de grandes marques de ſa violence. Avec tant d'avantages, elle n'avoit, dans toute ſa circonférence, aucun endroit où le mouillage fut ſûr. Les ouragans y ſont fréquens, & ſi terribles, qu'ils déracinent les arbres & qu'ils y briſent ou abîment les Navires (*k*).

On trouve deux François dans cette Iſle déſerte.

SIX Paſſagers, qui avoient entrepris de la reconnoître, trouvèrent deux François, qui s'étoient conſtruit une caſe près d'une fontaine, entourée de tabac, de racines & d'herbes potagères, dont ils y avoient apporté les graines. Ils nourriſſoient, dans un enclos, quantité de porcs & de cabris, non-ſeulement pour leur ſubſiſtance, mais encore pour en vendre aux Etrangers qui n'avoient pas le tems d'en prendre à la chaſſe. L'un de ces deux Solitaires ſe nommoit Louis *Payen*, natif de Vitry-le-François, homme de bonne mine & de compagnie agréable, quoiqu'il vécût depuis trois ans dans ce déſert, après en avoir paſſé ſept à Madagaſcar. L'autre étoit ſoûmis à ſes ordres, & s'engagea dans la ſuite au ſervice de la Compagnie. Le premier, repaſſant en France, fut pris par les Anglois & perdit tout ce qu'il portoit d'utile à ſa fortune. Après avoir obtenu la liberté, il ſe fit Hermite dans le Pays de ſa naiſſance, où l'Auteur le croyoit encore vivant lorſqu'il publia cette Relation (*l*). Outre ces deux habitans, l'Iſle en avoit dix autres, ſept hommes & trois femmes, qui y étoient paſſés avec eux de Madagaſcar. Mais s'étant révoltés contre les deux François, ils avoient cherché leur retraite dans des montagnes inacceſſibles, où ſix Soldats furent envoyés inutilement pour les découvrir. Le *Taureau* & la *Vierge de bon-port* avoient laiſſé à Maſcaregne un Marchand, nommé *Baudry*, avec un des principaux Commis, qui ſe nommoit *Renaud*, & vingt Ouvriers ſous ſon ordre. *L'Aigle-blanc*, quatrième Vaiſſeau de la Flotte, avoit pris ſa route de cette Iſle de Bourbon à *Galemboulle*, Province de Madagaſcar, pour y aller reconnoître l'état d'un ancien Etabliſſement François, nommé le *Fort Gaillard*.

Habitans qu'on y laiſſe.

LE Préſident, pour effacer les premières impreſſions de ſa conduite, déclara qu'il étoit réſolu de ſuivre le plan des Directeurs Généraux, & d'exécuter à l'égard de ceux qui venoient d'arriver, tout ce qu'il leur avoit fait eſpérer par ſes Députés. Le Conſeil reçut la forme de ſon établiſſement. Mais tous les Officiers de ce Corps prirent les ſentimens de leur Chef pour Rennefort; & s'ils ne purent lui ôter la qualité de Secrétaire, ils

Rennefort demeure ſans être employé.

(*k*) *Ibid.* pag. 85. & ſuiv.

(*l*) *Ibid.* pag. 87.

ils évitèrent soigneusement de l'employer. Il attribuë cette fâcheuse disposition à des vûes criminelles, qui leur faisoient redouter son zèle & sa fidélité pour la Compagnie. Leur espérance étoit de le faire renoncer de lui-même à l'exercice de son emploi, par les dégoûts qu'ils affectoient de lui causer. Le 9 de Septembre, on lui fit signer des ordres expédiés pour le départ du *S. Paul*. Il étoit une heure après minuit lorsqu'ils lui furent portés, & c'est l'unique fonction qu'il fit de sa Charge. Houdry reçut ordre, suivant les instructions de la Compagnie, de partir sur ce Vaisseau, pour aller reconnoître les lieux où l'on pouvoit établir des Comptoirs & des correspondances. Il devoit se rendre dans l'Isle de *Socotra*, & prendre, autant qu'il lui seroit possible, des informations sûres de la Côte d'Asie jusqu'au Sein Persique. RENNEFORT. 1665.

Dans l'intérieur du Fort, chacun s'attachoit particulièrement à ses intérêts, & faisoit tourner à son avantage les profits & les fonds mêmes de la Compagnie (*m*). On consumoit les provisions. On négligeoit de pourvoir à la nécessité des Ouvriers & des Soldats. Enfin la dernière extrémité fit courir à la traite, dans quelques Villages des environs, d'où l'on apporta des racines, des fèves, du miel & du riz. Pour soulager le Fort, le Commandant fut prié de mener soixante François dans les Provinces d'Anossy & d'Amboulle, sous prétexte d'y reprendre un certain nombre de fusils qu'on y avoit laissés. Pendant seize jours qu'il employa dans ce voyage, il trouva tous les lieux abandonnés sur son passage. A peine surprit-il quelques Esclaves, par lesquels il fut informé que les habitans de ces Provinces s'étoient retirés, avec leurs troupeaux, dans des précipices au pied des montagnes. Quelques Seigneurs, qu'il fit assurer de l'inclination qu'il avoit pour la paix, le joignirent dans sa route & lui jurèrent un nouvel attachement. Un d'entr'eux tendant la main vers un quarré de pieux, éloigné d'environ deux cens pas, dit au Commandant, „ qu'il voyoit les „ *Emonouques* ou les tombeaux de son père & de ses deux frères, morts sur „ ce même champ, dans un combat qu'ils avoient livré pour les François; „ qu'il le prioit de ne pas troubler leurs Esprits dans la promenade qu'ils y „ faisoient invisiblement le jour & la nuit, & que c'étoit le premier témoignage qu'il lui demandoit de son affection ". Chamargou n'en assit pas moins son camp dans le lieu où cette prière lui étoit adressée; & le Seigneur Nègre, craignant que les pieux mêmes des tombeaux ne fussent employés à faire du feu, fit apporter au camp d'autres provisions de bois par ses esclaves (*n*). Course de Chamargou. Un Nègre le prie de respecter les tombeaux.

Le 2 de Novembre, on apperçut de la pointe *Tholanhare* un Bâtiment qui descendoit vers le Midi avec le vent & la marée. C'étoit l'*Aigle-blanc*, qui mouilla le lendemain au Port. Il s'étoit rendu à Galemboulle. Seize Passagers y étant descendus avec deux Chefs de Colonie, avoient trouvé pour seuls habitans, dans le Fort Gaillard, deux François, desquels ils avoient appris que leur Commandant, nommé *Belleville*, avoit fait voile depuis six mois, avec un de leurs Compagnons, pour la petite Isle de *Sainte-Marie*, qui est située un peu au-dessus de cette Province. Ce Vaisseau, dé- Arrivée du quatrième Vaisseau de la Flotte.

(*m*) *Ibid.* pag. 90. (*n*) *Ibid.* & pag. suiv.

RENNEFORT. 1665. déchargé de dix-huit perſonnes, & d'une partie de ſes marchandiſes, avoit pris la route de Sainte-Marie, dans la ſeule vûe d'y prendre Belleville & le François qu'il avoit avec lui (*o*). Il les reçut ſur le bord d'une anſe qui regarde Madagaſcar, ſans que l'Auteur explique le deſſein qui les y avoit conduits; & s'étant chargé de quelques rafraîchiſſemens pour le Fort Dauphin, il y alla répandre la joye par ce foible ſoulagement. Chamargou, qui revint au Fort ſans avoir tiré le moindre fruit de ſon voyage, ſe crut trop heureux de trouver quelques proviſions fraîches à ſon retour. On donna deux commiſſions d'Enſeigne à deux jeunes Paſſagers qui l'avoient ſuivi; l'un nommé *d'Epinay*, d'une bonne Maiſon de Bretagne; & l'autre, qui ſe nommoit *Nicole de Blainville*, fils du Préſident de Chartres (*p*).

Mort du Préſident de Beauſſe, & ſes derniers ſentimens.

LA fatigue du travail & les inquiètudes de l'ambition avoient jetté le Préſident de Beauſſe dans un état de langueur, qui ne lui permettoit plus d'eſpérer une longue vie. Il pria un des Miſſionnaires d'inviter Rennefort à lui rendre une viſite; & lorſqu'il le vit paroître: „ Point de rancune, lui „ dit-il; je vais mourir. Que demandez-vous de moi? " Rennefort lui répondit qu'il ſouhaitoit de le voir en bonne ſanté. „ J'ai toûjours eu de „ l'amitié pour vous, reprit-il. Si j'ai fait quelque choſe qui n'ait pas ré„ pondu à ce ſentiment, je vous en demande pardon; & ſi vous m'avez „ cauſé des déplaiſirs que mon amitié ne méritoit pas, je vous les pardon„ ne de bon cœur ". Il ajoûta que le Sieur de Montaubon ſuccederoit à ſon Emploi, & qu'il falloit ſe ſoûmettre à la forme de Gouvernement, que les plus forts ne manqueroient pas d'établir. Rennefort lui déclara que pluſieurs raiſons lui faiſoient deſirer de retourner en France, & qu'il étoit aſſez jeune pour eſpérer de pouvoir revenir à Madagaſcar. Il ſe plaignit de n'avoir pas eu le Brevet de Secrétaire du Roi, & de ne lui pas ſucceder, comme on lui en avoit donné l'eſpérance à Paris. „ Je meurs trop-tôt, ré„ pondit le Préſident, & vous n'êtes pas aſſez âgé pour devenir mon Suc„ ceſſeur. D'un autre côté, ne faites pas de fond ſur les promeſſes de ceux „ qui nous ont embarqués. Je leur ai donné les Mémoires de feu mon frè„ re (*q*) & les miens. J'ai été Directeur d'une Compagnie qui envoya des „ Vaiſſeaux à Madagaſcar il y a quelques années. On me faiſoit eſpérer „ que je ſerois ici le maître. Cependant on a nommé des Facteurs qui pré„ tendent l'être autant que moi ". Après cette explication, le Préſident découvrit à Rennefort des ſentimens dignes de ſes lumières; & lui voyant verſer des larmes, il en répandit auſſi. Enſuite l'ayant prié de l'embraſſer, il lui dit le dernier adieu. Sa mort arriva le 14 Décembre 1665.

Son caractère.

PIERRE de Beauſſe, Préſident Garde des Sceaux du Conſeil Souverain de la France Orientale, joignoit à d'excellentes qualités naturelles, un mérite acquis par l'expérience du monde & par l'étude. Rennefort lui accorde le *fond d'un très-honnête homme*, & tout à la fois, du ſçavoir & de l'agrément. La fortune, ajoûte-t-il, ne l'ayant pas aſſez favoriſé pour mettre ſa famille dans l'élévation qu'il déſiroit, il en avoit cherché les moyens dans l'étude de la Chymie; & rebuté enfin de cette chimère, il avoit quitté ſa Pa-

(*o*) Pag. 92 & 93. (*p*) Pag. 94 & 95. (*q*) M. de Flacourt.

Patrie pour tenter la fortune par une autre voye. Montaubon lui ſucceda dans ſes deux Charges. RENNEFORT. 1665.

VERS la fin du mois de Décembre, quelques Nègres du Fort Dauphin y apportèrent des pierres précieuſes; les unes jaunes, qui paſſèrent pour de parfaites topaſes; les autres brunes & de la même eſpèce, mais encore éloignées de leur perfection. La mine en fût découverte dans un étang, formé à deux lieues de la Mer, par une rivière qui s'y jette à la pointe d'Itapere. La plûpart des François coururent avidement à la ſource de ces richeſſes. Mais le plus grand nombre fût épouvanté par les crocodiles, qui ſembloient garder l'étang. Ceux que cette crainte ne fût pas capable d'arrêter, ſe trouvèrent rebutés par la puanteur de l'eau, qu'il falloit remuer pour découvrir les pierres, & par la néceſſité de demeurer long-tems dans la vaſe pour les retirer (*r*). Découverte d'une mine de topaſes.

CE fût l'année ſuivante, dans le cours du mois de Février, que le *S. Paul*, dont on a rapporté le départ du Fort Dauphin, ayant relâché dans la Baye d'Antongil, y fut joint par le *Taureau*; & que Houdry, Marchand du *S. Paul*, également las de ſes courſes & de ſes démêlés avec Veron, Capitaine de ſon bord (*s*), prit le parti de renoncer aux projets dont on lui avoit confié l'exécution, & de jetter ſur le rivage de cette Baye les fondemens d'un Fort, qui fut nommé *Saint-Louis*. Il s'y établit avec quinze hommes; & quelqu'un l'ayant informé qu'à quatre ou cinq braſſes de fond dans la Mer, il étoit reſté quatre pièces de canon d'un ancien naufrage, il fit plonger des Matelots, qui les tirèrent heureuſement pour ſervir à ſa défenſe (*t*). 1666. Origine du Fort de S. Louis dans la Baye d'Antongil.

LA Flotte Françoiſe perdit, vers le même tems, deux de ſes principaux Officiers; Le Tourneur, Lieutenant du *Taureau*, homme d'une vigilance & d'une activité infatigables; & peu après, Kercadiou, Capitaine du même Vaiſſeau. La mort de Kercadiou fut pleurée de tout le monde au Fort Dauphin. Il avoit fait quatre Voyages aux Indes Orientales, dont il avoit recueilli peu de fruit. Cependant, pour employer les termes de l'Auteur, ſi la France diſtribue des lauriers à ceux qui vont porter ſa gloire dans ces régions éloignées, elle n'en doit pas être avare pour cet illuſtre Capitaine. Sa dernière courſe à Sainte-Marie & dans la Baye d'Antongil n'avoit pas rapporté beaucoup d'utilité pour les vivres; mais elle fut très-heureuſe pour les bijoux & les parfums. Il n'en revint perſonne qui n'eût quelque pièce d'ambre gris. On avoit trouvé les rivages couverts de coquilles, qui avoient perdu ſeulement un peu de leur luſtre, pour avoir été battues des rayons du Soleil. Mais celles qu'on avoit détachées du pied des roches furent conſervées comme les plus belles du monde (*v*). Mort de deux des principaux Officiers de la Flotte. Eloge de Kercadiou. Belles coquilles.

DEPUIS la mort du Préſident, Rennefort ſe diſpoſoit à retourner en France, lorſqu'il eut la ſatisfaction de voir arriver au Fort Dauphin le brave la Caſe, qui revenoit couvert de nouveaux lauriers. Il ne le nomme jamais Nouveaux exploits de la Caſe.

(*r*) Pag. 96 & 97.
(*s*) Pag. 100 & ſuiv.
(*t*) L'érection du Fort *Saint-Louis* fût l'ouvrage du Lieutenant le Tourneur, qui mourut peu après. On a toûjours crû, ajoûte l'Auteur, qu'il avoit été empoiſonné, & celà par ſes propres Compatriotes. R. d. E.
(*v*) *Ibid.* pag. 105.

RENNEFORT. 1666.

mais ſans joindre à ſon nom quelque marque d'honneur; & ſes exploits, dit-il, doivent être regardés comme le principal ornement de cette Relation. On a vû qu'il étoit parti avec trente François & un corps de Nègres auxiliaires. Il employa quatre jours à grimper & à deſcendre la montagne de *Vattemaleſme*, qui eſt à quatre lieues du Fort (*x*), & s'étant rendu dans la Province d'Amboulle, il y trouva quinze cens Nègres des Pays bas de l'Iſle, & douze cens Amboullois auxquels il avoit promis de les aſſocier à ſon entrepriſe. [Ils marchèrent pluſieurs jours en corps juſqu'à une grande plaine, nommée *Iraphoure*, qui eſt l'entrée du Pays des *Matatanes*, où] deux mille autres Amboullois l'ayant joint le lendemain [de ſon arrivée,] il ſe vit une Armée de ſix mille ſix cens hommes (*y*), ſans y comprendre les trente François. Après les avoir animés par des repréſentations de combats & par d'autres exercices, il les diviſa en deux corps, pour trouver plus facilement les moyens de ſubſiſter; l'un de quinze cens Nègres, commandé par *Dian Ramahaie*, avec dix François; & l'autre, dont il prit lui-même la conduite. Le rendez-vous étoit la plaine de *Mananbambe;* & le premier objet de la guerre, d'attaquer *Dian Ravaras*, un des plus redoutables ennemis des François (*z*).

LA Caſe, dont la marche fut retardée par le paſſage de pluſieurs grandes Rivières, fut ſurpris, à ſon arrivée dans cette plaine, de voir en feu quantité de Villages, que Ramahaie détruiſoit pour châtier les habitans de leur déſertion. Il approuva cette ardeur, & fit brûler lui-même une Ville nommée *Manampy*, à dix-neuf degrés trente minutes. Enſuite s'étant arrêté une lieue plus loin, dans la plaine de même nom, ſes eſpions lui rapportèrent que Ravaras avoit paru avec dix-huit mille hommes ſur les montagnes voiſines. Huit François, qui s'étoient détachés pour reconnoître le Pays, alloient tomber dans cette nombreuſe Armée, ſi la Caſe ne ſe fût hâté, en leur faveur, de faire avancer ſes troupes. Son nom, qu'elles répetoient pour cri de bataille, & la vivacité de ſes mouvemens, avoient déjà fait préceder l'épouvante. Ravaras ne pût contenir ſes gens dès la troiſième décharge des armes à feu. Ils prirent la fuite avec tant de vîteſſe & de confuſion, qu'à peine Ramahaie, qui avoit ordre de les pourſuivre, put-il en arrêter mille, dont la moitié fut tuée ſur le champ & le reſte gardé pour l'eſclavage.

Il gagne une bataille.

APRÈS cette victoire, la Caſe s'arrêtant quelques jours dans la plaine de Manampy, envoya dix François & mille Nègres au-delà d'une Rivière nommée *Manghourou*, dans le Pays des *Lavaleffes*, dont le nom ſignifie *Porteurs de longues zagaies*, Nègres moins noirs que les autres habitans de l'Iſle. Le Chef de ce Parti avoit ordre de demander au Prince des Lavaleffes une fille que le Sieur *Pronis*, premier Commandant des François dans l'Iſle, avoit eu d'une femme Nègre. Elle étoit Chrétienne, & depuis la mort de ſon

Femme Chrétienne d'un Prince Nègre.

(*x*) Mr. Prevoſt a mal compris ici l'Original. La Caſe ſe trouvoit à *Imours*, qui eſt à *trois lieues du Fort*, d'où il alla coucher *quatre lieues* par delà Imours, au pied de la montagne, qu'il fut *un jour* à grimper & à deſcendre. R. d. E.

(*y*) Seulement cinq mille ſix cens. R. d. E.

(*z*) On ne croit pas devoir ſupprimer cette expédition, parcequ'en ſatisfaiſant la curioſité du Lecteur ſur les progrès de la Caſe, elle ſert, par les détails, à la Géographie de l'Iſle de Madagaſcar.

son père elle n'avoit pas cessé de demeurer dans cette Province. Le Prince des Lavaleffes, qui en avoit fait une de ses femmes, refusa de la rendre & se retira dans des lieux où il étoit impossible de le forcer. Son refus devint un prétexte pour le pillage. Les François lui enlevèrent quinze cens bêtes & huit cens Esclaves, qu'ils conduisirent dans la plaine de Manampy, où la Case étoit déjà revenu avec quinze mille bêtes & trois mille Esclaves. Cependant le Prince Nègre, appréhendant la continuation de cette guerre, voulut passer lui-même au camp de la Case & lui accorder la satisfaction qu'il demandoit. Il s'embarqua dans une Pirogue avec quatre de ses principaux Conseillers. Mais tandis qu'il traversoit la Rivière de Manghourou, quelques Chasseurs François tirèrent sur la Pirogue & blessèrent un de ses Conseillers. L'effroi qu'il en eut le fit retourner à la rive, & cet accident fit perdre l'occasion de délivrer la fille de Pronis (*a*). RENNEFORT. 1666.

LA Case alla camper dans la plaine de Mananbambe, où il fit la revûe de ses troupes & de son butin. Il lui restoit cinq mille cinq cens quatre-vingt Nègres, n'en ayant perdu que vingt dans son expédition; & vingt-neuf François, parcequ'une maladie avoit arrêté le trentième aux Matatanes. On compta cinq mille Esclaves & vingt mille bœufs. Comme il étoit impossible de trouver assez de fourage, & de faire traverser assez promptement les Rivières à tant d'hommes & d'animaux, la Case en fit trois corps; & choisissant le bord de la Mer pour son retour, il se fit suivre de dix François, de ses trois cens Gardes & de douze cens Amboullois, avec le tiers des prises. Ramahaie & Ramahirac prirent la conduite des deux autres corps. Le rendez-vous fut assigné dans la plaine d'Itaphoure, où ils arrivèrent tous presqu'en même-tems. De plusieurs Armées ennemies, qui voltigèrent autour d'eux dans leur route, il n'y en eut pas une qui osât les attaquer; sans qu'on puisse apporter d'autre cause d'une timidité si peu naturelle à ces Insulaires, que la haute opinion qu'ils avoient conçue du Héros François. Il partagea le butin avec les Nègres & leur laissa presque tous les Esclaves. Sa chère Dian Nong vint le recevoir à Mananbare, où il trouva aussi Chamargou, qui sous prétexte que les anciens François n'avoient aucun engagement avec la Compagnie, se mit en possession de toutes les richesses qu'ils avoient enlevées aux ennemis de leur Nation. A la vérité, il en mit les deux tiers à part, pour M. le Duc de Mazarin. Mais le Fort ne fut pas soulagé, soit par la foiblesse ou l'infidélité du Conseil, qui ne devoit pas souffrir, suivant la remarque de l'Auteur, qu'on fît subsister des droits que M. de Mazarin avoit cedés, ni ceux que Chamargou s'attribuoit pour la qualité de Gouverneur qu'il n'avoit plus. Cet impérieux Officier tenoit ses bestiaux à deux lieues du Fort, dans un lieu nommé *Fanshere*, qu'il se proposoit de faire ériger en Marquisat (*b*). Butin de la Case. Chamargou se l'attribue.

CEPENDANT la réputation & l'autorité, dont la Case jouissoit parmi les Nègres, firent sentir au Conseil de quelle importance il étoit pour la Compagnie de s'attacher un homme dont elle pouvoit espérer tant de service. Il lui envoya une Commission de Lieutenant, & deux jours après il lui fit présent d'une belle épée, avec des félicitations sur le succès de son Voya- Honneurs rendus à la Case par le Conseil.

(*a*) Pag. 106 & suiv. (*b*) Pag. 113.

RENNEFORT. 1666.

Voyage. Ce Guerrier, qui depuis neuf ans n'avoit tiré que des mauvais traitemens & des chagrins pour fruit de tant de belles actions, parut extrêmement ſenſible à l'honneur qu'il recevoit du premier Corps de ſa Nation. Il offrit d'entreprendre la conquête entière de l'Iſle (*c*); mais il avoit encore des ennemis ſecrets, dont la jalouſie traverſa ſes glorieux deſſeins. Lorſqu'il eut appris que Rennefort retournoit en France, il le pria d'aſſurer les Directeurs généraux & la Cour même, qu'avec des ſécours médiocres, il exécuteroit ce qu'il avoit propoſé au Conſeil, & qu'il demandoit, pour unique récompenſe (*d*), de n'être pas ſujet à rendre compte de ce qui lui ſeroit accordé. On verra, dans le Supplément qui ſera joint à cette Relation, quel fond l'on auroit pû faire ſur ſes offres. Rennefort, affligé de le voir preſque nud, lui envoya des dentelles & deux juſtaucorps; mais plus ſenſible à l'honneur qu'à l'abondance & aux commodités de la vie, il ne voulut recevoir ce préſent qu'après avoir fait accepter à ſon Bienfaiteur quelques pierreries qui faiſoient toute ſa richeſſe (*e*).

Sa généroſité.

Arrivée d'un Houcre François.

LE 12 de Février, on vit entrer dans le Port un Houcre, nommé le *Saint-Louis*, qui étant parti au mois de Juillet de l'année précédente, apportoit une Colonie de cinquante hommes, ſans autre artillerie que deux petites pièces. On apprit, par cette voye, les changemens qui s'étoient faits dans la Direction générale de la Compagnie, & que par un ordre du Roi l'Iſle de Madagaſcar avoit été nommée *Iſle Dauphine* (*f*). La Cheſnaie, Capitaine de la *Vierge de bon-port*, n'en eut que plus d'empreſſement pour ſon retour en France. Il avoit promis à la Compagnie d'abréger ſon Voyage autant qu'il lui ſeroit poſſible. En vain le Conſeil & Chamargou, qui devoient eſpérer peu d'approbation pour leur conduite, s'efforcèrent de retarder ſon départ, ſous prétexte de lui donner, au-lieu de ſon Vaiſſeau, qui étoit fort uſé, le *Taureau*, preſque neuf & vacant par la mort de ſes Officiers. Il mit à la voile, avec Rennefort, dans ſon ancien Navire, qui avoit fait vingt fois le Voyage de l'Amérique, & qui devint le ſujet de vingt paris au Fort Dauphin, qu'il ne pourroit pas doubler le Cap de Bonne-Eſpérance (*g*).

Madagaſcar nommée l'Iſle Dauphine.

Retour de Rennefort en France ſur la Vierge de bon-port.

L'ANCRE fut levée le 20 de Février, & la navigation ne fut troublée par aucun accident juſqu'à l'Iſle de Sainte-Helène. On ne regarda pas même comme une diſgrace de trouver dans cette Iſle un Fort Anglois, dont les gens du Vaiſſeau n'avoient encore aucune connoiſſance (*h*); & Rennefort ne s'attache au récit de ce qui s'y paſſa, que pour faire une triſte comparaiſon des politeſſes que les François y reçurent, avec la manière dont

(*c*) Pag. 114.
(*d*) Pag. 115.
(*e*) *Ibidem.*
(*f*) Il eſt dit dans la Déclaration qui ordonnoit ce changement de nom, que c'étoit „ pour „ reconnoître envers Dieu, les graces qu'il „ verſoit tous les jours ſi abondamment ſur „ la Famille-Royale, & particulièrement „ d'avoir beni le Mariage de S. M., par la „ naiſſance d'un *Dauphin*, (alors âgé de 4 „ ans), qui, dans ſon enfance, donnoit „ déjà de ſi belles eſpérances de ſeconder „ un jour la piété & la vertu de ſes Ayeux". R. d. E.
(*g*) Pag. 117.
(*h*) L'Original ne le dit pas; au contraire, il ſe trouvoit ſur le Vaiſſeau quelques Matelots à qui l'Iſle de Sainte-Helène étoit bien connue, & *qui y avoient vû autrefois une habitation Angloiſe.* R. d. E.

dont ils furent traités par les Anglois à la fin de leur Voyage (*i*). On étoit à une demie lieue du rivage, lorſque dans une petite baye qui s'offroit à la vûe, on découvrit un Fort portant pavillon Anglois. On le ſalua auſſi-tôt de trois coups de canon, & l'on fut remercié d'un coup. Une Chaloupe s'étant approchée à la portée du piſtolet, demanda, en langue Angloiſe, d'où étoit le Navire. On lui répondit, *de France*. De quel quartier de France? *de S. Malo*. D'où vient-il? *de Madagaſcar*. Le nom du Capitaine? *La Cheſnaye*. Qu'il deſcende, reprit-on, & qu'il vienne montrer ſes Commiſſions au Gouverneur. *Enſeignez-nous un lieu de bon ancrage*. On leur répondit qu'on pouvoit mouiller en ſûreté dans cet endroit même. Les ancres y furent jettées ſur vingt-quatre braſſes (*k*). RENNEFORT. 1666.

Le Lieutenant du Vaiſſeau, qui ſe nommoit *La Poupardrie*, ſe diſpoſant à deſcendre au-lieu du Capitaine, qui étoit fort indiſpoſé, un Officier Anglois du Fort arriva au Bâtiment, le reconnut & fournit des rafraîchiſſemens. La Poupardrie ſe rendit au Fort avec lui, fit voir les Commiſſions du Capitaine & demanda la permiſſion de faire de l'eau, qui lui fut accordée fort civilement. Le lendemain [premier d'Avril,] Rennefort, accompagné de l'Ecrivain, [du Maître des Matelots] & de cinq ou ſix des principaux Paſſagers, alla rendre viſite au Gouverneur, qui leur fit ſaluer ſa femme & deux de ſes filles. Il leur préſenta quelques liqueurs, en attendant le dîner. Enſuite les ayant menés lui-même à la chute d'un ruiſſeau, qui tombe d'entre deux grands rochers à côté du Fort, il prit la peine d'en faire détourner un courant de la double groſſeur du bras, qu'il fit réduire en tuyaux commodes pour remplir les tonneaux. Comment il eſt reçu des Anglois à Sainte-Helène.

Le dîner fut ſervi avec beaucoup de propreté, en viandes moitié Angloiſes & moitié Françoiſes. On eut les Dames à table, & la liberté n'y régna pas moins qu'en France. Rennefort fut choqué ſeulement, que lorſqu'on en fut aux ſantés, elles furent bûes de tout le monde dans le même verre (*l*). La Cheſnaye s'étant fait apporter ſur le ſable, dans ſon lit, fut transferé par l'ordre du Gouverneur dans la plus belle chambre du Fort. Le Logement étoit à main gauche, élevé en menuiſerie à la manière d'Angleterre, & couvert de tuiles qui avoient ſervi de leſt à quelque Vaiſſeau. On y montoit par un balcon de ſix marches, qui donnoit dans une grande ſalle-d'armes bien entretenue. Les quatre coins de la ſalle ouvroient quatre appartemens, chacun de trois chambres, tendus & meublés d'étoffes des Indes Fort Anglois. Ses appartemens.

(*i*) C'eſt Mr. Prevoſt lui-même qui arrête ici ſes Lecteurs exprès pour leur faire faire cette *triſte comparaiſon*. Rennefort n'y penſoit pas, & d'ailleurs on verra, par la ſuite de ce recit, que les Anglois les avoient aſſez bien *traités* pour des ennemis. R. d. E.

(*k*) Pag. 139 & ſuiv.

(*l*) Cette plaiſanterie de Mr. Prevoſt tombe entièrement à faux. L'Original dit que les Anglois & les François *bûrent tous, dans le même gobelet, les ſantés de leurs deux Rois*; Mais on ne lit point, & il ne ſe peut pas non plus, que Rennefort fût *choqué* d'un uſage qui eſt ſi commun en Europe, même parmi le beau monde, où l'on boit bien auſſi les grandes ſantés, en cérémonie, dans un gobélet qui fait la ronde autour de la table; & pour preuve que le Gouverneur de Ste. Helène n'étoit pas réduit à un ſimple *verre*, c'eſt qu'avant le dîner, les liqueurs furent préſentées, par les Dames, aux trois Officiers François, *dans trois petits gobelets d'argent*. R. d. E.

RENNEFORT. 1666.

Indes & de tapis de Perſe, de lits & de ſièges d'ébène gris & noir, bien tournés & ſemés de cloux dorés. Entre quelques tableaux, on y voyoit le portrait du Roi Charles II, dans l'endroit le plus apparent de la chambre du Gouverneur, d'où celui de Cromwel avoit été ôté & mis dans la ruelle du lit, le viſage vers la tapiſſerie; ſur-quoi l'Auteur obſerve, que la Politique règne juſques dans les lieux les plus éloignés & les plus ſolitaires. A main droite, vingt caſes alignées ſervoient de cazernes aux Soldats de la garniſon. Le Fort étoit environné de rochers d'une hauteur effrayante, à l'exception du côté de la Mer. Sa forme étoit triangulaire. Deux de ſes baſtions portoient ſept pièces de gros canon de fer, pointées ſur l'eau; & le troiſième, qui faiſoit le derrière, armé de quatre pièces, auroit pû ſervir comme de ſecond Fort, ſi le premier eût été forcé. Les deux premiers étoient flanqués de deux redoutes, chacune avec deux pièces de canon qui raſoient la Mer & qui défendoient l'accès de l'Iſle.

Ses forces & ſa ſituation.

Etat où étoit alors cette Iſle.

ON connoît l'Iſle de Ste. Helène par quantité de Relations précédentes; mais celle-ci eſt la première où elle paroiſſe régulièrement habitée. Le Gouverneur, nommé *Robert Stringer*, étoit âgé d'environ cinquante-cinq ans. Le nombre des habitans montoit à cinquante Anglois & vingt femmes, qui étoient entretenus de biſcuit, d'huile & de bœuf ſalé, aux dépens de la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales. La plûpart avoient des habitations dans l'Iſle, & venoient à leur tour faire guet & garde au Fort. Ils avoient quelques Nègres pour les ſervices pénibles. Rennefort admira la quantité de pois, de fèves, de raves, de navets, de choux, d'ananas, de bananes, de citrons, d'oranges, de grenades & de melons, qui étoient le fruit d'une ſoigneuſe culture. Le raiſin même y meuriſſoit; & rien ne s'y trouvoit contraire aux commodités de la vie qu'une prodigieuſe quantité de rats, auxquels le Gouverneur ſe propoſoit de faire une ſanglante guerre. Les cabris y paiſſoient en grand nombre. On y avoit porté des chevaux; mais ils étoient devenus ſi farouches, que lorſqu'on les pourſuivoit juſqu'aux extrêmités de l'Iſle, ils ſe précipitoient du ſommet des rochers dans la Mer, plutôt que de ſe laiſſer prendre. Les perdrix & les pintades y faiſoient le divertiſſement de la chaſſe. M. Stringer commettoit à ſes Nègres le ſoin d'environ quatre-vingt vaches, & laiſſoit à quatre femmes celui du lait & du beurre (*m*).

Cabinet du Gouverneur.

IL fit voir aux François les curioſités de ſon cabinet, entre leſquelles Rennefort admira les oſſemens d'un *Lamantin*, ou d'une vache marine, nommée auſſi *Manatée*, & la peau préparée pour en faire un juſtaucorps, qui devoit être à l'épreuve du piſtolet. On y voyoit un poiſſon volant, le plus gros dont on eût l'exemple, quoiqu'il ne le fût pas plus qu'un maquereau ordinaire; de l'ambre-gris, & toutes les eſpèces d'étoffes & de curioſités qu'on apporte des Indes; cinq livres de civette, dans une bouteille de verre, eſtimées cinq ou ſix mille livres. Les Officiers du Vaiſſeau achetèrent, pendant leur ſéjour, des boëtes de civette, des bagues de cornaline, des manches de couteau d'agathe, du ſatin de la Chine, des porcelaines, des cannes du Japon & d'autres marchandiſes Indiennes, dont les

(*m*) *Ibid.* pag. 141 & 142.

les Anglois de l'Iſle étoient bien pourvûs. Deux chats muſqués, ou deux civettes, leur coutèrent ſoixante piaſtres (*n*). RENNEFORT. 1666.

LE Capitaine un peu moins malade, ſe fit conduire au Vaiſſeau pour y recevoir le Gouverneur Anglois, ſa femme, ſon fils, ſes deux filles & ſon gendre. On y but encore les ſantés des Rois de France & d'Angleterre. Enfin le 7 d'Avril, après avoir levé les ancres & reçu du Gouverneur des lettres pour la Compagnie Orientale de Londres (*o*), on fit aux Anglois des remercîmens de leur politeſſe par la bouche des canons, auxquels ceux du Fort répondirent coup pour coup. Il ſeroit difficile de comprendre comment de ſi belles apparences d'amitié ſe changèrent bien-tôt en cruelles hoſtilités, ſi l'on differoit plus long-tems à faire obſerver que la paix étoit rompue entre les deux Nations, & que ce fâcheux évenement, qui avoit déjà fait répandre beaucoup de ſang en Europe, étoit encore ignoré dans les regions éloignées (*p*). Rupture de la paix entre la France & l'Angleterre.

PENDANT ſept jours, la navigation fut fort douce juſqu'à l'Iſle de l'Aſcenſion, où l'on mouilla le 15, du côté du Nord, à ſept degrés quarante minutes de latitude du Sud, hauteur qui eſt préciſément celle du milieu de l'Iſle. A peine le Vaiſſeau fut-il arrêté, que des milliers d'oiſeaux vinrent ſe percher ſur les mâts & les cordages. La chute de cinq cens, qui furent tués dans l'eſpace d'un quart d'heure, n'empêchoit pas que les autres ne continuaſſent de voltiger autour du Navire. Ils devinrent ſi importuns qu'ils mordoient les chapeaux & les bonnets de vingt hommes qui deſcendirent au rivage. On avoit relâché dans cette Iſle pour y prendre des tortues. Les Pêcheurs furent diſpoſés ſur deux anſes, où ils en prirent dès la première nuit dix ou onze, dont chacune peſoit trois ou quatre cens livres. Deux François étant montés au plus haut endroit de l'Iſle, allumèrent quelques broſſailles ſéches, d'où le feu ſe communiqua aux pierres ſulphureuſes dont elle eſt compoſée, & cauſa un vaſte & prompt embraſement. On ſçait d'ailleurs que l'Iſle de l'Aſcenſion n'a que ſept lieues de tour, & qu'à l'exception des tortues, des oiſeaux & du ſel, qu'on y trouve toûjours en abondance, elle eſt ſtérile dans toutes ſes parties (*q*).

RENNEFORT obſerve, dans la ſuite de la route, qu'après avoir paſſé la Ligne le premier jour de Mai, on recommença [le 4,] pour la première fois, à voir l'étoile du Nord, vers le troiſième degré de latitude méridionale; & que le 4 de Juin, à trente degrés, la croiſade, qui avoit ſervi de guide quand le Soleil de midi avoit manqué au-delà de l'Equateur, ceſſa de ſe faire voir. Le vent favorable ayant permis le lendemain de dreſſer le cap ſur les Iſles Açores, on remarqua que depuis l'Iſle de l'Aſcenſion, le Vaiſſeau avoit dérivé de quatre cens cinquante lieues. Les ſinges & les cameleons qui étoient à bord moururent à cette hauteur. La Mer, ſous le Tropique du Cancer juſqu'à trente-huit degrés, étoit couverte d'herbes (*r*). Obſervations de l'Auteur.

LE 17, après avoir doublé les Açores, on vit l'eau bondir avec tant de for- Rencontres diverſes.

(*n*) *Ibid.* pag. 143.
(*o*) L'Edition de Paris porte *Paris*. R. d. E.
(*p*) Pag. 144.
(*q*) Pag. 149.
(*r*) Pag. 150.

RENNEFORT. 1666.

force, qu'on étoit dans la crainte de quelque écueil. Mais on fut raſſuré par le ſpectacle agréable des élancemens d'un *Eſpadon*, qui retombant ſur une baleine, la perçoit de l'eſpèce d'épée qu'il a ſur la tête. Sa groſſeur eſt celle d'un homme. Rennefort admira beaucoup le courage d'un animal ſi médiocre, qui s'obſtinoit à tuer un monſtre trente fois plus gros que lui. Il obſerva l'induſtrie de la Nature dans d'autres petits poiſſons, qui nagent autour d'une coque de limon blanc, attaché à des branches de *Gœſmon* dont ils ſe nourriſſent. Lorſqu'ils ſont pourſuivis de quelqu'un de ces monſtres, qu'il appelle les tirans de l'Empire de Neptune, ils ſe ſerrent ſous ce limon, qui eſt preſqu'auſſi brûlant que l'eau-forte, & doivent leur ſureté à l'inſtinct qui fait craindre ces herbes à leur ennemi.

Préſages du malheur qui menace le Vaiſſeau François.

DEPUIS quarante juſqu'à quarante-trois degrés (*s*), on vit des mâts rompus, des vergues & des hunes de Vaiſſeaux, qui donnèrent l'idée d'un épouvantable débris. Le choc de tant de pièces étoit à redouter pour la *Vierge de bon-port*, vieux Bâtiment pourri & prêt à s'ouvrir. On fut informé dans la ſuite qu'il s'étoit donné un furieux combat entre les Flottes combinées de France & de Hollande, & celle d'Angleterre; mais quel regret n'eût-on pas de n'avoir pas mieux profité de cette eſpèce d'avertiſſement, pour éviter l'infortune dont on étoit menacé? A quarante-ſix degrés, pendant un calme de huit jours, un épervier ſe percha ſur le grand mât du Navire, & prit enſuite ſon vol vers la Rochelle. Il montroit le bon chemin; mais les ordres de France & de Madagaſcar n'étoient pas de le ſuivre, & l'on devoit aborder au Havre de Grace, pour la commodité de tranſporter la charge des Vaiſſeaux à Rouen & à Paris par la Rivière de Seine. L'agitation des flots fut violente depuis quarante-ſept juſqu'à cinquante-un degrés. On vit des baleines d'une prodigieuſe groſſeur, qui firent redouter leur approche. Les Matelots allarmés s'écriérent que le cœur du Préſident de Beauſſe, qu'on apportoit de Madagaſcar, cauſeroit la perte du Vaiſſeau, & demandèrent qu'il fut ſacrifié à la ſureté commune, comme les Momies d'Egypte ſont jettées à la Mer auſſi-tôt qu'elles ſont découvertes. La ſuperſtition l'emporta, & le cœur fut enſeveli dans l'Ocean. Enfin l'on entra dans la Manche, entre les Sorlingues & l'Iſle d'Oueſſant. Le lendemain, la terre qui s'offrit du côté droit fut priſe pour celle de France, par le Pilote même, qui étoit du Havre, & qui crut reconnoître *la Heve* (*t*).

Superſtition des Matelots.

LA joye d'un ſi heureux retour ne peut être repréſentée par aucune expreſſion. On n'avoit perdu que deux perſonnes, qui s'étoient noyées par leur imprudence. Toutes les marchandiſes étoient bien conſervées. Le Vaiſ-

(*s*) Mr. Prevoſt avoit mis *trente* au-lieu de quarante. C'eſt la fameuſe Bataille qui fut donnée entre les Anglois & les Hollandois, le 11 Juin de cette année, & qui dura quatre jours. Les premiers y perdirent vingt-trois gros Navires, outre pluſieurs petits Bâtimens, & les derniers ſeulement ſix Vaiſſeaux; mais les *François* n'eûrent point de part à cette glorieuſe action, & tout le monde ſçait que les *vents contraires* empêchèrent conſtamment la jonction de leur Flotte. S'ils euſſent auſſi bien remporté la victoire ſans le ſecours de leurs Alliés, Mr. Prevoſt n'auroit apparemment pas manqué de reprendre ſon Auteur d'une pareille bévûe. R. d. E.

(*t*) Pag. 149 & ſuiv.

Vaiſſeau avoit été orné de banderolles neuves, les galeries peintes, & tous les vieux dehors revêtus de belles apparences. On avoit fait faire à bord dix habits d'étoffe des Indes, pour vêtir dix matelots qui devoient conduire les Officiers à terre; & tous avoient le cœur & les yeux ſur cette terre, après laquelle on ſoupiroit depuis ſi long-tems (*v*). RENNEFORT. 1666.

UNE grande Chaloupe, qu'on crut diſpoſée à s'approcher du Vaiſſeau pour lui offrir un Pilote-Côtier, paſſa d'abord à force de rames ſous la proue. Pendant qu'elle s'éloignoit, on vit paroître trois Navires, dont l'un ſe détacha vers le Bâtiment François, qui voguoit peſamment; ſi lourd & ſi ſale de la longueur du Voyage, qu'il avoit les côtés revêtus d'un pied de mouſſe. La Cheſnaie fit arborer pavillon blanc. L'autre ayant pris le vent, leva pavillon Anglois à la portée du piſtolet, & l'on reconnut qu'il étoit percé pour trente-deux pièces de canon, dont les bouches parurent auſſitôt (*x*). Un Officier Anglois demanda dans ſa langue; d'où eſt le Navire? On répondit, *de France*. De quel endroit? *de Saint-Malo*. D'où vient-il? *de Madagaſcar*. Auſſi-tôt cent voix s'écrièrent, *amène pour le Roi d'Angleterre*, & un boulet de canon ſiffla dans les voiles de la *Vierge de bon-port*. Quel fut l'étonnement des François, qui n'avoient encore été avertis de la guerre que par d'aveugles preſſentimens? Ils ſe hâtèrent de préparer leurs armes. La Cheſnaie, dans la confiance d'une pleine paix entre les deux Nations, avoit même négligé de régler les quartiers pour le combat, parceque la route qu'il tenoit n'étoit pas fréquentée des Corſaires. Une ſi cruelle ſurpriſe ne l'empêcha pas de faire tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de courage, quoiqu'à demi-malade, & de ſe poſter au pied du grand mât pour commander le gouvernail & la mouſquéterie (*y*). La Vierge de bon-port eſt attaqué par les Anglois.

L'ARTILLERIE fut diſpoſée en peu de tems; mais les Anglois n'avoient pas attendu, pour tirer, que les François fuſſent préparés à ſe défendre. De ſoixante-onze hommes, dont le Vaiſſeau étoit monté, il y en avoit dix hors de combat avant qu'on eut mis le feu au canon. Un paſſager, nommé *Petit de la Lande*, ayant une jambe & un bras rompu, & trois cloux dans une épaule, demandoit d'être placé ſur les haubans, pour attendre la mort en combattant du bras qui lui reſtoit. Enfin l'on fit feu; & ſi le canon des François ne donnoit qu'un coup pour trois, leur mouſqueterie fit bientôt diſparoître les Anglois du tillac. Mais, quoique le Vaiſſeau eût de ſi bons Tireurs qu'ils prenoient au front ceux qu'ils pouvoient ajuſter, les ennemis s'animant enſuite d'une ardeur ſingulière, ſortoient de leur Navire pour charger le canon par dehors. La Poupardrie, Lieutenant de la *Vierge*, ſe portoit dans tous les lieux où il remarquoit de la foibleſſe ou de la lenteur. Il pointoit preſque toutes les pièces. Il y mettoit le feu: mais un boulet ennemi le prenant ſous le bras, tandis qu'il ſouffloit la méche pour allumer un canon, éteignit ſa vie & ſa valeur. Combat.

LE Capitaine Anglois, après avoir tâté tous les côtés du bâtiment par pluſieurs volées, fit tirer, en paſſant à proue, deux canons chargés de balles de mouſquets, pour nettoyer le tillac. Elles enveloppèrent Rennefort ſans

(*v*) Pag. 152.

(*x*) La deſcription du combat ne doit pas paroître étrangère à ce Recueil.

(*y*) *Ibid.* pag. 154.

RENNEFORT. 1666.

ſans le toucher. Alors l'ennemi s'approchant à la longueur d'une demie-picque, les cris de cent hommes montés ſur les haubans, le ſabre d'une main & le piſtolet de l'autre, firent connoître que leur deſſein étoit d'en venir à l'abordage. Mais ils ſe refroidirent au mouvement que les François firent eux-mêmes pour aller à eux (z), & s'étant éloignés après le coup de piſtolet, ils donnèrent lieu de croire qu'ils abandonnoient le combat. Cependant ils retournèrent bientôt avec une nouvelle furie; & deux bordées de ſeize pièces, qui jouoient ſucceſſivement & ſans interruption, cauſèrent d'autant plus de mal aux François, que ne pouvant virer avec la même facilité que le Navire ennemi, ils ne lui répondoient que de neuf coups qu'ils avoient de ce bord. La vûe de la terre les avoit animés juſqu'alors à la manœuvre des voiles, dans l'eſpérance de ſe retirer ſous le Fort, ou de voir paroître du ſecours. Mais *le Queſne*, ce même Pilote, qui avoit cru reconnoître le Havre avec tant de certitude, s'écria qu'il s'étoit trompé, & que la Côte qu'on appercevoit étoit celle de l'Iſle de *Guerneſay*. Il avoit reçu un coup de mouſquet dans les dents, qui ne l'empêcha pas de publier cette fâcheuſe nouvelle, & l'Auteur rend témoignage qu'il ne ceſſa pas d'agir en homme de réſolution. La connoiſſance de ſon erreur fit tomber les cordages des mains des Matelots, & ceſſer de tirer les pièces de derrière, où l'on n'avoit pas épargné la poudre, pour avancer la retraite par l'effort qu'elles faiſoient en reculant.

Erreur funeſte aux François.

Etat de leur Vaiſſeau.

Le corps du Vaiſſeau étoit fort maltraité. Pluſieurs coups de canon qui l'avoient percé dans l'eau faiſoient des voyes ſi larges, que les deux pompes ne ſuffiſoient pas pour le ſoulager. L'embarras du fond ne permettant pas non plus de boucher les trous, quelqu'un propoſa de demander quartier. Il n'en fut pas crû (a). Le canon continua de jouer encore l'eſpace d'une heure, juſqu'à-ce que l'eau, qui entroit dans la ſoute aux poudres, & la multitude des bleſſés, qu'il devenoit impoſſible de ſoulager, firent penſer tout le monde à ſe rendre. Le Capitaine étoit réſolu de ſe brûler. On pria Rennefort de s'oppoſer à cette réſolution déſeſperée, & de prendre le commandement. Il donna ordre en particulier, à deux Matelots, d'arreter le Capitaine s'il vouloit s'avancer vers les poudres; & voyant que le Navire prenoit eau par quatre ouvertures, qu'il y avoit quarante hommes ou morts ou hors de combat, que la plûpart des canons étoient démontés, & que pour comble d'infortune un autre Vaiſſeau venoit encore ſur eux, il déclara qu'il étoit tems de ſe ſoûmettre. On cria auſſi-tôt bon quartier. Les Anglois l'accordèrent; mais leur réponſe ne fut pas entendue d'abord aſſez clairement, pour ſauver la vie à un jeune-homme qui eut la cuiſſe emportée d'un coup de canon. Cependant on entendit enfin diſtinctement *bon quartier*, avec ordre de baiſſer le pavillon. Les François mirent toutes leurs armes ſur le tillac, & les deux Bâtimens s'étant joints, le Capitaine Anglois, ſon ſabre à la main, monta ſur les haubans de ſon Navire, d'où il coupa les cordages de ſa priſe. Ses gens entrèrent dans la *Vierge*, ſans faire d'autre injure aux François que de les dépouiller. La Cheſnaie & Rennefort furent conduits dans la chambre de poupe du Vainqueur, qui ſe

Ils demandent quartier.

Civilité du Capitaine Anglois.

(z) Pag. 155.

(a) Pag. 157.

ſe nommoit *Goodman*, & qui leur témoigna civilement, que la valeur avec laquelle ils s'étoient défendus lui donnoit envie de les ſervir (*b*).

RENNEFORT. 1666.

CEPENDANT ceux qui étoient dans le Vaiſſeau François, s'appercevant qu'il ſe rempliſſoit d'eau, ſe mirent à jetter des cris terribles, pour implorer la pitié de ceux qui pouvoient les ſecourir. Mais l'aſſiſtance ne put être aſſez prompte. Ce Navire, chargé de ſix-vingts hommes, tant Anglois que François, vivans, bleſſés, morts & mourans, de cuirs, de tabac, de bois d'ébène, de benjoin, d'or, d'ambre-gris, de poivre & d'aloes, diſparut en un inſtant, ſans qu'il reſtât la moindre apparence de mâts, de voiles & de cordages. Vingt hommes, qui attendoient, ſur le gaillard, à ſe mettre à la nage, lorſque le Navire ne les ſoûtiendroit plus, furent accablés de la voile de miſene. Les autres entreprirent de nager vers les Vaiſſeaux Anglois, & les Chaloupes furent envoyées à leur ſecours. Pluſieurs périrent, & l'on vit manquer à quelques-uns la voix & la vie au moment qu'on les croyoit prêts de monter à bord. L'Auteur confeſſe, à l'honneur du Capitaine Anglois, qu'il n'épargna aucun ſoin pour ſauver ces malheureux. Il tira pluſieurs coups de piſtolet ſur les gens de ſes Chaloupes, pour exciter leurs efforts. Il avoit même déliberé s'il feroit approcher ſon Navire de celui qui ſe perdoit; mais le riſque d'être accroché par des déſeſperés, qui pouvoient l'entraîner dans leur ruine, l'empêcha de hazarder un Vaiſſeau qui étoit confié à ſa conduite (*c*).

Le Vaiſſeau François s'abîme dans les flots.

EN cherchant, dans la ſuite, comment il pouvoit être arrivé que des Officiers, des Pilotes & des Matelots, qui avoient couru long-tems les Côtes de la Manche, euſſent pris une terre pour une autre, on reconnut que cette erreur avoit été volontaire. Il eſt certain, ſuivant le témoignage de Rennefort, que preſque tous les coffres étoient à double fond & cachoient des pierreries. La correſpondance étant ordinaire, pendant la paix, entre l'Iſle de Guerneſay & Saint-Malo, ceux qui apportoient des richeſſes ſecrétes eſpéroient qu'en les laiſſant dans cette Iſle, ils éviteroient d'être viſités dans les Ports de France (*d*).

A quoi le malheur des François doit être attribué.

LE Capitaine Anglois, qui avoit perdu quarante hommes, prit dans les barques & les petits Bâtimens qui ſe trouvoient à Guerneſay, des Matelots pour les remplacer. Le Général *Lambert*, qui s'étoit flatté de ſuccéder à Cromwel, étoit alors priſonnier au Château (*e*). Le 17 de Juillet, la Cheſnaie & Rennefort, avec vingt-ſix autres priſonniers François, furent tranſportés dans l'Iſle de *Wight*. La Cheſnaie y mourut au commencement d'Août, de la même maladie qu'il avoit eûe pendant quatre mois, & dont il ſe croyoit délivré lorſqu'il perdit ſon Vaiſſeau (*f*). Rennefort demeura priſonnier, ſur ſa parole, au Château de *Caresbrooke*, qui ſervoit de demeure à Milord *Colpeper*, Gouverneur de l'Iſle. Il en donne la deſcription; il eſt ſitué à trois lieues de *Cowes*, ſur une petite montagne. Outre la force naturelle de ſon aſſiette, il eſt muni d'ouvrages avancés, d'un double foſſé de

Sort des priſonniers.

Mort de la Cheſnaie.

Deſcription du Château de Caresbrooke, dans l'Iſle de Wight.

(*b*) Ce témoignage eſt bien glorieux pour un Anglois dans la bouche d'un François! R. d. E.

(*c*) Pag. 156. & ſuiv.

(*d*) *Ibid.* pag. 161.

(*e*) Pag. 160.

(*f*) Pag. 165.

RENNEFORT. 1666.

de bons remparts, & de ſoixante pièces de canon. Il a deux cours, avec une haute Tour au milieu, & trois grands corps de logis, dont l'un, qui eſt magnifiquement meublé, ne ſert de logement qu'au Roi. Les deux autres contiennent les appartemens du Gouverneur & de ſa famille. Au côté droit de la Tour, on montre trois petites chambres fort triſtes, où le Roi Charles I. fut priſonnier l'eſpace d'un an. Celui qui l'y avoit gardé, & qui avoit commandé dans l'Iſle pour le Parlement, y étoit alors confiné. C'étoit le célèbre *Robert d'Anvers*, de la Maiſon des *Villers*, qui étoit à la tête de la Cavalerie Angloiſe lorſque ce malheureux Prince fut mis ſur l'échaffaut. Il fut cité, après le rétabliſſement de Charles II. On lui demanda s'il étoit Gentilhomme. Son arrogance lui fit répondre qu'il n'en connoiſſoit point, & qu'il étoit Anglois populaire. Il fut tenu trois jours dans l'incertitude de ſa ſentence. Enfin la Chambre des Seigneurs lui fit délivrer acte de ſa roture, qu'il avoit déclarée, & le condamna aux horreurs d'une priſon perpétuelle. C'étoit un homme d'un caractère ferme. Il ſçavoit toutes les langues de l'Europe. Mais ſa ſituation lui étoit devenue ſi inſupportable, que depuis un an, dans l'amertume d'un noir chagrin, il ſe privoit volontairement de la lumière du Soleil. Il ſe mettoit au lit, lorſque le jour alloit paroître, & ne ſe levoit qu'à l'arrivée de la nuit (*g*).

Trait curieux du règne de Charles II. Roi d'Angleterre.

Sort de Robert d'Anvers.

Retour de Rennefort en France.

RENNEFORT paſſa neuf mois dans l'Iſle de Wight, ſans trouver à ſa priſon d'autre déſagrément que ſa longueur. Il fut échangé, au mois d'Avril 1667, pour trois Maîtres de barques; & s'étant rendu à Londres, qu'il trouva preſqu'entièrement conſumé par le fameux incendie du mois de Septembre précédent, il en partit bientôt pour retourner en France. Les propoſitions de la Caſe, qu'il fit à la Compagnie, ne furent pas mieux reçues qu'elles ne l'avoient été à Madagaſcar. On n'écouta pas plus favorablement ſes conſeils pour le ſuccès de l'Etabliſſement dans cette Iſle, & pour celui de l'entrepriſe des Indes. „ Il reconnut, dit-il, que la Com-
„ pagnie étoit peu diſpoſée à faire le bonheur de ceux que la fortune avoit
„ condamnés. Mais il lui reſta la conſolation d'avoir été fidèle à tous les
„ devoirs de ſon emploi; & il ne tint pas à lui qu'on ne profitât mieux de
„ quelques expériences qui lui avoient couté la perte de ſon bien, le nau-
„ frage & la priſon (*h*).

(*g*) Pag. 166 & 169. (*h*) Pag. 187 & 188.

§. III.

MONDEVERGUE. 1666.

Voyage de Mondevergue, ou Supplément au Voyage de Rennefort.

Départ d'une Flotte de dix Vaiſſeaux.

ON a dû prendre aſſez d'intérêt à l'état du Fort Dauphin, à la fortune de la Caſe & à celle de l'Etabliſſement François, pour regréter que les Mémoires de Rennefort ſe trouvent interrompus par ſon retour. Mais la Relation qu'il a redigée lui-même ſur les Mémoires d'autrui, me fournira de-quoi ſatisfaire abondamment la curioſité du Lecteur (*a*).

DÈS

(a) Elle eſt à la ſuite du Voyage de Rennefort, avec d'autres Voyages, qui trouveront place dans ce Recueil.

Mondevergue. 1666.

Dès le mois de Mars 1666, *François de Lopis*, Marquis *de Mondevergue*, revêtu par le Roi des Charges de *son Amiral & Lieutenant-Général pour commander les Places & les Vaisseaux des François, au-delà de la Ligne Equinoxiale*, étoit parti de la Rochelle pour Madagascar, avec une Flotte de dix Navires de la Compagnie, escortée par quatre Vaisseaux du Roi, sous la conduite du Chevalier de *la Roche*, Chef d'Escadre. Les Bâtimens de la Compagnie se nommoient le *Saint-Jean du Port*, Amiral, de six cens tonneaux & trente-six pièces de canon; la *Marie*, de même port & de même force; le *Terron*, de trois cens cinquante tonneaux & vingt-quatre canons; le *Saint-Charles*, de trois cens tonneaux & vingt-quatre canons; la *Mazarine* & la *Ducheſſe*, chacun de deux cens tonneaux & de vingt-quatre pièces de canon; & quatre Houcres de quatre-vingt-dix tonneaux, nommés le *Saint-Denis*, le *Petit Saint-Jean*, le *Saint-Luc* & le *Saint-Robert*. Les Capitaines, sous M. de Mondevergue étoient, les Sieurs de *Favet*, de *Boiſpean*, de la *Garenne*, *Gournay*, la *Buche*, *Chanlatte*, *Louvel*, *Firlin* & la *Moëſſe*. Cette Flotte portoit, avec divers Officiers employés par la Compagnie, les Sieurs de *Faye* & *Caron*, Directeurs du Commerce; d'*Epinay*, Procureur-Général du Conseil des Indes; quatre Compagnies d'Infanterie, commandées par les Sieurs *Bechon*, Capitaine du Régiment de Duras; de *Nez*, Capitaine de Navarre; *Merlimont* de Schulemberg, & d'*Erguien* de la Fere; huit Marchands, quatre François & quatre Hollandois; dix Chefs de Colonie avec leurs Engagés, trente-deux femmes & quelques enfans. On faisoit monter tout ce nombre à deux mille hommes, dans lesquels on comprenoit les équipages (*b*).

1667.

Après une longue navigation, qui promena les François au Bresil, & de-là au Cap de Bonne-Espérance, ils arrivèrent le 10 de Mars 1667, à la vûe de Madagascar; & divers obstacles, qu'ils eurent encore à combattre, ne les empêchèrent pas de mouiller cinq jours après dans la rade du Fort Dauphin. Leur étonnement fut extrême de voir ce fameux Fort, où leur Nation étoit établie depuis vingt-cinq ans, en si mauvais état qu'à-peine offroit-il quelques hutes pour le logement des principaux Officiers. Il ne présentoit, du côté de la Mer, que deux petits bastions ruinés, & quelques pieux irréguliers, avec neuf pièces de canon de fer, sans affuts & sans aucune élevation. Des premiers Agens de la Compagnie, les uns étoient morts, d'autres étoient retournés en France, & le reste étoit allé tenter fortune dans des lieux plus heureux. Des quatre Vaisseaux qui les avoient apportés, la *Vierge de bon-port*, chargée des avis & des richesses de la Colonie, avoit péri dans son combat contre les Anglois. La Frégatte le *Saint-Paul*, qui étoit sortie du Fort Dauphin avec un Marchand & des Commis, pour aller reconnoître les Côtes des Indes, n'avoit pas passé la baye d'Antongil. Elle avoit perdu ses Officiers & son Marchand, qui s'étoient mis hors d'état de finir ce Voyage par leur mauvaise intelligence & leurs dissipations. Ensuite, étant revenue au Fort, elle avoit fait voile en France sous la conduite de *Cornuel*, qui de Pilote étoit devenu Capitaine. Le *Taureau* s'étoit perdu, faute de cables & de cordages, en allant reconnoître

Etat du Fort Dauphin à son arrivée.

(*b*) *Ibid.* pag. 190. & 191.

MONDEVERGUE. 1667.

tre le Nord de l'Iſle. Il ne reſtoit que l'*Aigle-blanc*, & le Houcre *Saint-Louis*, qui étoient au Port ſans Officiers & ſans agrets. Le *Saint-Louis* s'étant rendu dans la baye d'Antongil, pour acheter du riz & l'apporter au Fort, où les François étoient à l'extrêmité du beſoin, ſon Capitaine, nommé de *la Vigne*, & *Guibillon*, qui y faiſoit l'office de Marchand, avoient débarqué avec ſi peu de prudence, qu'un Grand du Pays, mécontent de leur Nation, les avoit aſſaſſinés. En un mot, le Fort Dauphin n'avoit plus d'autres Officiers que *Chamargou*, qui continuoit d'y exercer le commandement des armes pour la Compagnie, la *Caſe* & *Budée* ſes Lieutenans, & *Chervy*, ſeul chargé de la partie du commerce & des proviſions, contre lequel tous les Engagés demandoient juſtice, en ſe plaignant qu'il les faiſoit périr de miſère (*c*).

Ordre de police établi par le nouveau Gouverneur général.

MONDEVERGUE & les deux Directeurs, qui ne trouvèrent aucune proviſion dans les Magaſins de la Compagnie, parceque chacun des anciens Chefs avoient fait tourner les profits à leur ſeule utilité, furent obligés de règler la ſubſiſtance en argent. Ils ordonnèrent un écu par jour aux Capitaines, trente ſols aux Lieutenans, dix-huit aux Enſeignes, douze aux Sergens & ſix aux Soldats; aux Marchands quarante ſols, aux Sous-Marchands vingt-cinq, aux Chefs de Colonie vingt, aux Commis quinze, aux Ouvriers dix, & ſix aux Engagés. Enſuite, pour mettre un frein à l'avidité des anciens habitans, qui avoient exceſſivement encheri les vivres, on fit publier que les pièces de cinquante-huit ſols ſeroient reçues pour quatre francs, ſous peine de cinq cens livres d'amende. Alors les Directeurs achetèrent des vivres des anciens François, & redonnèrent à deux ſols ce qui leur en coûtoit cinq (*d*).

Inſtallation de Mondevergue en qualité de Gouverneur général.

APRÈS l'établiſſement de cette ſage police, on déclara quelle devoit être la forme du Gouvernement. Dans une Aſſemblée générale des habitans, où les quatre Compagnies d'Infanterie furent rangées ſous les armes, le Gouverneur général monta ſur une eſtrade élevée de deux pieds, au milieu de laquelle étoit un fauteuil, avec deux bancs couverts de tapis aux armes de France & parſemés de fleurs de lis. De Faye, Caron, Chamargou & d'Epinay, qui compoſoient le Conſeil, furent placés à la droite du Gouverneur. La gauche étoit pour les Eccléſiaſtiques; mais ils ſe diſpenſèrent d'aſſiſter à cette cérémonie. Les lettres du Roi furent lûes par *Giron de la Martinette*, Commis dans l'abſence du Secrétaire. Elles furent enregiſtrées dans les formes; après quoi l'inſtallation de Mondevergue fut célébrée par une décharge de tous les canons du Fort & des Navires, & de la mouſquéterie des quatre Compagnies. Le pouvoir de Mondevergue étant abſolu ſur la Milice & les Officiers de marine, en qualité de Gouverneur général & d'Amiral, il pourvut à pluſieurs Charges vacantes. Les troupes campèrent dans une petite plaine, où les Officiers firent bâtir des huttes & des caſes. Ce lieu fut proprement le ſiège du Gouvernement, car l'intérieur du Fort étoit habité par des Marchands, par les Commis & les Chefs de Colonie, dont tous les égards étoient pour les Directeurs. On forma cinq Conſeils, ſous les noms de Conſeils de Milice, de Marine, de Com-

Diviſions entre les Chefs.

(*c*) *Ibid.* pag. 120. & ſuiv. (*d*) Pag. 222.

Commerce, de Subſiſtance & de Colonie. Les Directeurs s'attribuèrent le droit de préſider aux trois derniers ; ce qui devint une ſource de diviſion, parceque Mondevergue ſe trouvant bleſſé d'être au-deſſous de deux Marchands, refuſoit ordinairement d'y aſſiſter. Il arriva même que dans une occaſion où la plûpart des habitans l'avoient prié de s'y trouver, pour apporter quelque remède aux beſoins de la Colonie, il prit querelle avec de Faye, & que ſon Capitaine des gardes, choqué de voir porter ſi peu de reſpect à ſon Maître, menaça ce Directeur de le maltraiter. Ce différend, qui ne ſe termina point par une reconciliation ſincère, & qui fut porté juſqu'en France, contribua beaucoup dans la ſuite à la diſgrace de Mondevergue (*e*).

Mondevergue. 1667.

Cependant les vivres continuoient de manquer dans la Colonie, & tous les efforts des Chefs n'y pouvoient établir pour long-tems l'abondance. On y voyoit quelquefois arriver beaucoup de riz, & les Journaux font foi que dans l'eſpace de dix-neuf mois, il en fut déchargé ſix cens mille livres, ou trois cens tonneaux. Mais il étoit toûjours ménagé avec peu de conduite, & quelquefois pillé par des gens que la faim réduiſoit au déſeſpoir. La Caſe, dont le zèle ne rallentiſſoit pas plus que le courage, amena pluſieurs fois des milliers de beſtiaux, qui ne furent pas mieux ménagés ; ſans compter que les pluyes continuelles en faiſoient périr un grand nombre. Ce Héros de Madagaſcar, qui étoit ſans ceſſe en courſe, ſignaloit ſouvent ſa valeur par de nouvelles victoires. L'Auteur raconte, à l'occaſion des combats livrés aux Nègres (*f*), que n'ayant jamais vû de cheval dans leur Iſle, ils furent effrayés d'en voir paroître un, qui avoit été apporté ſur la Flotte. Ils le nommèrent *Dian Beliche*, qui ſignifie *Roi des Diables* ; & dans une action, où Chamargou le fit monter par un de ſes domeſtiques, les ennemis, au nombre de huit ou dix mille, ſe renverſèrent avec une confuſion ſurprenante à la vûe de ce terrible animal. On en fit un grand carnage, & leur Chef périt dans la mélée. Cependant un de ſes favoris, nommé *Chaſafac*, déſeſperé de la mort de ſon Prince & réſolu de ne pas lui ſurvivre, attendit Dian Beliche de pied ferme, & lui lança une zagaie qui le bleſſa au poitrail. Le ſang qu'il vit couler lui ayant appris que ce monſtre n'étoit pas immortel, il acheva de le tuer à coups de zagaie, ſans épargner le Cavalier, qui avoit été renverſé. Quelques François, qui arrivèrent trop tard pour arrêter la première fureur du Nègre, le tuèrent à coups de fuſil (*g*).

Mauvaiſe conduite des Directeurs.

Effroi qu'un cheval cauſe aux Inſulaires.

Mais les avantages qu'on avoit remportés ſur les Nègres, & la reconciliation même qui ſe fit avec *Dian Manangue*, le plus redoutable ennemi des François, ne ſervit pas autant qu'on ſe l'étoit promis à faire proſpérer l'Etabliſſement. Les Directeurs ſe perſuadèrent enfin que Madagaſcar n'étoit pas tenable, & que la Compagnie devoit chercher plus loin des facilités, qu'ils déſeſperoient de trouver dans cette Iſle. Ils renvoyèrent en France quelques-uns de leurs Agens pour faire ces repréſentations à la Compagnie ; & ſans attendre leur retour, Caron ſe chargea de paſſer à Surate,

Dégouts qu'on inſpire à la Compagnie.

(*e*) Pag. 224, 225 & 230. (*f*) Pag. 233, 234. (*g*) *Ibid.*

MONDEVERGUE. 1667. Un Directeur abandonne la Colonie.

te, dans l'espérance d'y acheter des marchandises qu'on pût envoyer en France, & qui fissent montre du moins, pour l'argent qui en étoit sorti. Il partit le 27 d'Octobre, avec plusieurs autres Marchands, sur le *Saint-Jean du Port*, accompagné d'un seul Houcre. Sa navigation fut heureuse. Les Courtiers Banians lui ayant bientôt fait trouver a Surate de-quoi charger son Vaisseau, il se hâta de le renvoyer à Madagascar, pour donner des preuves de sa diligence & de sa capacité. Ce Navire arriva au Fort Dauphin le 21 Juin 1668, avec une riche cargaison de toiles des Indes, de salpetre, de poivre, de sucre & d'autres marchandises (*b*). Les besoins n'ayant fait qu'augmenter dans la Colonie pendant son absence, on le fit mettre à la voile pour l'Europe, avec les Mémoires de tout ce qui s'étoit passé depuis plus d'un an dans l'Isle de Madagascar. D'un autre côté, le Conseil fit sortir du Fort quantité de bouches inutiles, sur la *Couronne* & le *Saint-Denis*, pour aller attendre à Socatora le tems de se rendre à Surate. On leur donna la valeur de soixante & dix mille francs en argent & en plomb, avec ordre de l'employer en bled, en riz, & en autres rafraîchissemens pour le soulagement du Fort (*i*).

1668.

Le second Directeur la quitte aussi.

BIEN-TÔT de Faye, qui avoit toûjours attendu de France une Flotte considérable & des présens d'importance pour se rendre à Surate, ennuyé du retardement & las de son inutilité & de sa misère, prit aussi la résolution de partir. Trois Vaisseaux qui arrivèrent le 28 d'Août lui en offrirent l'occasion. Mais en s'embarquant pour Surate, les chagrins qu'il avoit essuyés dans son séjour à Madagascar lui firent écrire en France qu'il conseilloit d'abandonner entièrement cette Isle. Il représentoit qu'elle devoit être moins regardée comme un objet de Commerce, que comme un lieu de repos & de rafraîchissement pour les Flottes qui seroient envoyées plus loin. „ Son but, suivant la remarque de l'Auteur, étoit de faire un Commerce „ de marchandises rassemblées dans des Magasins, & non de faire sortir, „ des entrailles d'une terre inconnue, des richesses dont la découverte demande de grands soins, & autant de patience que d'application ". Il partit le 19 d'Octobre, après avoir remis les sceaux du Roi entre les mains d'Epinay (*k*). Mais il alloit chercher la mort à Surate, où une dissenterie le mit au tombeau le 30 d'Avril de l'année suivante (*l*).

1669.

Langueur qui règne au Fort Dauphin.

APRÈS son départ, on ne vit règner, dans le Fort Dauphin, qu'une affreuse langueur. Quelques Vaisseaux de la Compagnie, qui y relâchèrent par intervalles, furent témoins de la misère des habitans, sans pouvoir contribuer à les secourir. Il se passa une année entière jusqu'à l'arrivée de la Frégatte le *Saint-Paul*, commandée par *Cornuel*, qui mouilla dans la rade le 2 d'Octobre 1669. Elle venoit de France pour se rendre à Surate. *Preaux Mercey*, Capitaine de la Marine, qui portoit les ordres du Roi & de la Compagnie dans les Pays orientaux, remit à Mondevergue un brevet de Lieutenant-Général de l'Isle Dauphine, dont le Roi honoroit Chamargou ; Charge assez inutile, mais dont il ne laissa pas de prêter serment entre les mains du Gouverneur, à la tête des troupes & des François de l'Isle. Un Gen-

(*b*) Pag. 242 & suiv.
(*i*) Pag. 247.
(*k*) Pag. 250 & suiv.
(*l*) Pag. 288.

Gentilhomme, nommé *de Chemeſon*, qui employoit ſon bien pour la Miſſion de la Chine, étoit arrivé auſſi par cette Frégatte, avec quelques Eccléſiaſtiques dévoués à la converſion des Infidèles. Ils attendoient pluſieurs Vaiſſeaux du Roi, qu'ils avoient laiſſés prêts à partir, avec une Flotte de la Compagnie, pour ſe rendre à Surate. Pendant qu'ils étoient au Fort Dauphin, on y vit arriver le *Saint-Denis* & le *Saint-Jacques*, deux Houcres qui venoient de Surate chargés de rafraîchiſſemens, & qui annoncèrent le paſſage de deux autres Vaiſſeaux, partis du même lieu pour retourner en France. Le *Saint-Denis* remit preſqu'auſſi-tôt à la voile pour lui ſervir d'avant-coureur, & pour donner avis, à la Chambre générale, de l'arrivée du *Saint-Paul* à Madagaſcar (*m*).

MONDEVERGUE. 1669.

MONDEVERGUE avoit reçu, par cette Frégatte, des lettres du Roi par leſquelles Sa Majeſté lui laiſſoit le choix ou de conſerver ſon Gouvernement, ou de retourner à la Cour. Il fit aſſembler les principaux François de l'établiſſement & les troupes, pour leur en faire la lecture. Enſuite il déclara qu'il prenoit le parti de conſerver ſon emploi. Mais ſoit qu'il eût quelqu'ordre ſecret de quitter, ou que ſon inclination l'y portât, il ne ſe diſpoſa pas moins à s'embarquer ſur les Vaiſſeaux qu'on attendoit de Surate. Ainſi ſon unique but, dans la lecture qu'il avoit fait de ſes lettres, étoit de ſe faire honneur de la nomination du Roi, & d'en conſerver les droits juſqu'à ſon départ.

Mondevergue prend le parti de retourner en France.

HUIT jours avant l'arrivée des deux Vaiſſeaux de Surate, le Houcre le *Saint-Jean*, partant du Fort Dauphin pour les Indes, fût pouſſé ſur la Côte par un vent ſi furieux, qu'il s'y briſa. Sa cargaiſon, qui étoit de quarante-quatre pièces de canon, d'ancres, de voiles & de cables, fut entièrement perdue. Mais de trente-cinq hommes il ne ſe noya qu'un Matelot (*n*).

DANS les Vaiſſeaux la *Marie* & la *Force*, qui arrivèrent de Surate, *Boiſpean*, qui les commandoit, amenoit priſonnier, par l'ordre de Caron, un Député des François de Surate à la Chambre générale de Paris, qui n'avoit été informé de ſa détention qu'après s'être embarqué. Il ſe nommoit *Joubert*. Caron écrivoit à Mondevergue, que par des raiſons particulières, dont il informoit la Compagnie, il étoit à propos de retenir ce Député à Madagaſcar. Il l'en prioit même, mais ſans lui expliquer autrement ſes motifs. D'un autre côté, Joubert ſe plaignant de la violence avec laquelle il étoit traité, Mondevergue & d'Epinay, jugèrent qu'ils ne devoient avoir aucun égard à la prière de Caron, ni empêcher un Député d'aller rendre compte à la Chambre générale; ſur-tout après la mort du Sieur de Faye dont il étoit parent, & ſous la protection duquel il avoit fait le Voyage des Indes (*o*).

ENFIN Mondevergue s'étant embarqué ſur la *Marie*, au bruit du canon du Fort & de la mouſquéterie des troupes, qui le conduiſirent juſqu'au rivage, fit mettre à la voile le 15 d'Avril 1670. Il avoit engagé la Caſe à partir avec lui, par un ſentiment de reconnoiſſance pour ſes ſervices, & dans la vûe de faire connoître ſon mérite en France (*p*). Mais le vent l'ayant ſéparé de l'autre Vaiſſeau, dans lequel étoit Joubert, il ne put doubler

1670.

Il s'embarque, & les vents le repouſſent dans l'Iſle.

(*m*) Pag. 364.
(*n*) *Ibid.* & pag. ſuiv.
(*o*) Pag. 366.
(*p*) *Ibid.*

MONDEVERGUE. 1670.

bler le Cap de Bonne-Eſpérance. Les tempêtes, qui continuèrent d'arrêter ſa navigation, l'obligèrent de retourner à Madagaſcar. Il y fut reçu avec les honneurs dont il avoit toûjours joui; & perſonne n'oſa lui conteſter ſes droits. Cette prolongation d'autorité dura juſqu'au mois de Novembre, qu'on vit arriver au Fort Dauphin une Flotte royale de dix Vaiſſeaux, commandée par M. *de la Haye*, avec la qualité d'Amiral & de Gouverneur de Madagaſcar.

Arrivée d'une Flotte & d'un nouveau Gouverneur.

Tous ces bâtimens étoient fort bien armés en guerre, depuis cinquante-ſix juſqu'à trente-quatre pièces de canon (*q*). Une Flotte ſi nombreuſe avoit rencontré, vers la hauteur du Cap de Bonne-Eſpérance, un autre Vaiſſeau François, dans lequel étoit M. *Pallu*, Evêque d'Heliopolis, & d'autres Miſſionnaires qui alloient à Siam & à la Cochinchine. Preſque tous les Matelots de ce Vaiſſeau, nommé le *Phenix*, étoient morts ou hors d'état de ſervir; & ſa perte étoit infaillible, ſi *la Clide*, Capitaine de la Flûte, ne lui eût donné trente hommes pour le conduire juſqu'à Madagaſcar, où il arriva heureuſement (*r*).

De la Haye ſuccède à Mondevergue.

Le *Navarre*, principal Vaiſſeau de la Flotte, portoit le pavillon d'Amiral des Mers du Midi; & la *Marie*, dans laquelle Mondevergue s'étoit embarqué, le portoit auſſi. Mais l'autorité de l'ancien Gouverneur expirant à l'arrivée du nouveau, la *Marie* reçut ordre de mettre pavillon bas. Enſuite on éleva un trône ſous la porte du Fort, où de la Haye fit lire les patentes du Roi, qui lui donnoit un pouvoir abſolu pour le gouvernement & l'exercice de la juſtice, ſans en excepter les Eccléſiaſtiques. Il reçut le ſerment d'obéïſſance, qui fut ſuivi de la publication d'une amniſtie générale de la part du Roi, dans laquelle étoient compris les Originaires mêmes du Pays, & d'un ordre ſous peine de mort à tous les François, qui étoient au ſervice des Etrangers, d'entrer au ſien ou à celui de la Compagnie Françoiſe. Le nouveau Gouverneur étant deſcendu du trône déclara que le Roi nommoit Chamargou Lieutenant-Général, & la Caſe Major de l'Iſle; après quoi il en prit poſſeſſion pour Sa Majeſté, à qui la Compagnie l'avoit enfin rendue. L'Auteur obſerve ici que la Compagnie avoit été trompée, & qu'elle n'auroit pas conſenti volontiers à ce déſiſtement, ſi elle eût mieux connu l'infidélité de ceux qui ne lui avoient fait prendre une mauvaiſe idée de ſon établiſſement, que parce qu'ils manquoient de génie & de réſolution pour en faire valoir les avantages (*s*).

La Caſe eſt nommé Major de l'Iſle.

Guerre ſans ſuccès.

De la Haye, dont l'autorité étoit ſans bornes, & par conſéquent bien différente de celle de Mondevergue, qui ne pouvoit rien exécuter ſans l'approbation des Directeurs & du Conſeil, réſolut d'abord de nettoyer les environs du Fort Dauphin, de tout ce qui étoit capable de lui donner de l'inquiétude. Dian Ramouſaie paroiſſant balancer à lui rendre l'hommage, il donna ordre à Chamargou & la Caſe de l'y forcer par les armes. Ce Grand, le plus proche voiſin des François & juſqu'alors leur allié, avoit marié depuis peu une de ſes filles à *Ramilange* leur ennemi. Comme il pouvoit leur nuire & qu'il ſembloit s'y être engagé par cette alliance, la prudence obligeoit de prévenir le mal qu'il pouvoit cauſer. On le ſomma de renvoyer au

(*q*) Pag. 378 & ſuiv. (*r*) Pag. 380. (*s*) Pag. 381.

au Fort toutes les armes à feu qu'il avoit eûes des François, & celles qu'il avoit négociées d'un petit Vaiſſeau Hollandois qui avoit abordé ſur ſes terres. Il répondit avec audace qu'il ne rendroit les armes qu'avec la vie. Ce refus lui attira la guerre, juſques dans le lieu de ſa réſidence. Il s'y défendit courageuſement, & ſe voyant contraint de céder, il fit une belle retraite. On jugea que le nouveau Gouverneur n'avoit pas été bien ſervi dans cette occaſion. Chamargou, qui n'obéïſſoit pas volontiers dans des lieux où il avoit commandé, fut bien-aiſe de lui donner ce dégout; d'autant plus qu'il ne trouvoit pas, dans ſon Gouvernement, la meme douceur & la même politeſſe que dans celui de Mondevergue (*t*).

Mondevergue. 1670.

On en rejette la faute ſur Chamargou.

Ce Prédéceſſeur, que ſes vertus avoient fait regréter, demeura dans l'Iſle aſſez long-tems pour jouir de la douceur d'une comparaiſon dont il remportoit tout l'avantage. Il ne ſe rembarqua qu'au mois de Février 1671, ſans autre chagrin que celui de ne pas être accompagné de la Caſe (*v*), que ſon nouvel emploi attachoit pour toute ſa vie à Madagaſcar. Mais il ne prevoyoit pas le ſort qui l'attendoit en France. Pendant ſa route, il ne s'apperçut pas qu'il étoit obſervé par quatre Gardes, qui avoient ordre de ne pas lui permettre de quitter le Vaiſſeau. En arrivant au Port-Louis, il trouva un Commiſſaire nommé pour lui demander compte de ſon adminiſtration. Après quelques diſcuſſions, dont le détail eſt ignoré, on lui laiſſa le choix du Château de Saumur, ou de celui d'Angers, dont on lui déclara que le Roi lui faiſoit une priſon. Il mourut au Château de Saumur, ſans avoir pû obtenir la liberté de ſe préſenter au Roi, qui lui connoiſſoit autant de ſageſſe que de valeur, & qui l'auroit écouté plus favorablement qu'une troupe de Marchands & de Financiers déchaînés contre lui (*x*).

1671.

Retour & ſort de Mondevergue.

Son départ avoit ſemblé porter le dernier coup à l'Etabliſſement de Madagaſcar. La Haye reconnoiſſant bien-tôt que ſon habileté & ſon pouvoir étoient bridés par des reſſorts ſecrets, qui ne lui permettroient jamais d'y être le maître abſolu, prit le parti d'y laiſſer l'empire à ceux qui en avoient joüi les premiers, & de paſſer avec ſa Flotte à *Maſcaregne*, qui commençoit à ſe nommer l'*Iſle de Bourbon* (*y*). Mais il s'y fit accompagner de tous les Officiers qu'il avoit amenés de France. Ainſi l'*Iſle Dauphine*, pour laquelle on avoit formé en France de ſi glorieux projets, fut preſqu'entiérement abandonnée par le Roi, comme elle l'avoit été par la Compagnie (*z*). Il n'y reſta que ceux qui avoient commandé pour M. le Maréchal de la Meilleraie, avec les anciens François, & quelques Miſſionnaires que leur zéle y retint. De la Haye étant arrivé devant l'Iſle de Bourbon, le premier de Mai 1671, fit reconnoître ſon autorité dans l'habitation de *Saint-Denis*, qui avoit été formée au mois d'Août 1665 (*a*), & publia, comme à Madagaſcar, l'amniſtie & les Ordonnances du Roi. Celle qui regardoit

La Haye abandonne auſſi Madagaſcar.

Il donne une forme à l'Etabliſſement de l'Iſle de Bourbon.

(*t*) Pag. 382.
(*v*) Voyez ſa mort, à la fin de la Deſcription.
(*x*) Pag. 378 & 379.
(*y*) Elle portoit déjà ce nom du tems de Flacourt.
(*z*) Pag. 383.
(*a*) Voyez ci-deſſus la Relation de Rennefort.

MONDEVERGUE. 1671.

doit la chaſſe fut exécutée ſi rigoureuſement, que trois François ayant été pris dans cet exercice, on les fit tirer au billet. Un Gentilhomme, ſur qui le ſort tomba, fut attaché au tronc d'un arbre, pour y être paſſé par les armes. Cependant les fuſiliers avoient ordre de tirer en l'air, pour lui donner ſeulement toute la peur. Mais elle fit tant d'impreſſion ſur lui, qu'il en mourut bien-tôt (*b*).

Sort du Directeur Caron.

LA Compagnie des Indes Orientales avoit renoncé ſi abſolument à l'Iſle de Madagaſcar, que dans la crainte de donner quelque jalouſie au nouveau Gouvernement, elle avoit défendu à ſes Vaiſſeaux d'y aborder même pour faire de l'eau. Son Etabliſſement favori étoit alors à Surate, où, depuis la mort de Faye, elle avoit envoyé deux Directeurs généraux, nommés *Blot* & *Gueſton*. Caron, qui l'étoit encore, fut rappellé en France, ſous prétexte qu'on y avoit beſoin de ſes lumières pour la continuation d'une ſi grande entrepriſe, mais en effet pour rendre compte de ſa conduite, ſur les plaintes que Joubert avoit portées contre lui. Mais ſon Vaiſſeau en ayant rencontré un autre, dont le Capitaine lui inſpira des craintes, il voulut entrer dans la Rivière de Lisbonne, pour ſe mettre à couvert du reſſentiment de ſes Maîtres. Lorſqu'il ſe croyoit prêt à deſcendre au rivage, après avoir été viſité de la part de M. de *Saint-Romain*, alors Ambaſſadeur de France à la Cour de Portugal, ſon Bâtiment fut pouſſé contre un rocher qui le briſa. Il y périt, avec toutes les richeſſes qu'il apportoit des Indes (*c*).

Dépenſe inutile en préſens pour le Grand Mogol.

LA HAYE, qui avoit apporté de France des préſens pour le Grand Mogol, fit le voyage de Surate avec ſa Flotte, dans le deſſein de ſe rendre à *Delli* pour les préſenter lui-même. Il fut extrêmement mortifié d'y trouver, entre les mains d'un Directeur de la Compagnie, l'ordre de les remettre au Comptoir François. Ces préſens conſiſtoient en un caroſſe magnifique, une chaiſe à porteurs, de très-belles tapiſſeries, quelques pièces de canon, & diverſes étoffes très-riches. Mais un obſtacle qu'on nous laiſſe ignorer, ayant empêché le Directeur d'exécuter ſa commiſſion, ils demeurèrent dans la Loge de Surate, où ils étoient encore lorſque cette Relation fut publiée (*d*). La Haye continua ſon Voyage dans pluſieurs parties des Indes. Nous en avons le Journal, qui ſuivra immédiatement cet article. Mais on n'y trouve rien qui aît rapport à la ſituation où il avoit laiſſé le Fort Dauphin; & c'eſt par d'autres voyes, que l'Editeur du Voyage de Mondevergue s'eſt procuré de triſtes éclairciſſemens ſur le ſort des François du Fort Dauphin (*e*).

Eclairciſſemens ſur les François reſtés au Fort Dauphin.

„ L'AMIRAL de la Haye, dit-il, paſſant par Madagaſcar à ſon retour de „ *Saint-Thomé*, envoya une Chaloupe au Fort Dauphin, pour s'informer „ de ce qui s'y étoit paſſé depuis ſon départ. On n'y trouva que des Nè„ gres, qui parurent ſurpris que des François leur demandaſſent où étoient „ les François. Ils répondirent; vous ne ſçavez donc pas que les Hollandois

(*b*) Le Journal du Voyage de M. de la Haye dit que c'étoit pour avoir volé des fruits dans les jardins du Roi.

(*c*) Pag. 385 & ſuiv.

(*d*) Pag. 386.

(*e*) A la fin de l'Ouvrage, pag. 387 & ſuivantes.

„ dois ſont deſcendus ici, qu'ils en ont tué une partie, & qu'ils ont fait „ paſſer le reſte ſur leurs Vaiſſeaux. Ces Nègres traitèrent fort bien les „ gens de la Chaloupe & leur firent préſent de divers rafraîchiſſemens pour „ M. de la Haye. Mais depuis, un Capitaine François allant à Surate & „ paſſant à la vûe du Fort Dauphin, le fit reconnoître par une Chaloupe, „ dont la plûpart des Matelots furent tués à coups de zagaies par les Nè- „ gres. Le recit de M. de la Haye a donné lieu à l'opinion qui s'eſt répan- „ due, que pendant la guerre de la France avec la Hollande, les Hollan- „ dois avoient détruit l'Etabliſſement des François dans cette Iſle. Mais „ les gens de cet Amiral avoient été trompés par les Nègres, & l'on ſçait „ aujourd'hui comment l'Iſle de Madagaſcar fut entièrement abandon- „ née (*f*).

MONDEVERGUE. 1671.

„ UN Capitaine, nommé le B.., commandant un Houcre, dans lequel „ il paſſoit, à l'Iſle de Bourbon, de jeunes filles tirées des Hôpitaux de Pa- „ ris, voulut aborder auparavant à Madagaſcar, dans l'eſpérance d'y ven- „ dre à plus haut prix des eaux-de-vie dont il étoit chargé, & de rendre „ ſon Commerce plus prompt & plus avantageux. Il s'aviſa de publier „ qu'on n'y verroit plus de Vaiſſeaux du Roi, non plus que de la Com- „ pagnie. Son eau-de-vie fut vendue fort cher. Cependant les Miſſion- „ naires ſe diſpoſoient ſecrétement à s'embarquer dans le Houcre, où le „ Capitaine leur avoit promis de les recevoir. Mais ce Bâtiment fut ſi fu- „ rieuſement agité dans la rade, que s'étant briſé ſur la Côte, tous ceux „ qui ſe ſauvèrent du naufrage ſe virent dans la néceſſité de demeurer „ au Fort. Les filles avoient été miſes à terre; de-ſorte qu'il n'en périt „ aucune.

Faux bruits qui font place à la verité.

„ ON vit arriver, peu de tems après, un grand Vaiſſeau qui alloit à Su- „ rate, & qui reçut à bord, non-ſeulement les Miſſionnaires, mais tous ceux „ qui voulurent quitter l'Iſle. Le Gouverneur même, nommé *de la Breteſche* „ & gendre du fameux de la Caſe, qui étoit mort, y mit ſa femme, ſes „ belles-ſœurs & le reſte de ſa famille. Chamargou, qui avoit maintenu ſi „ long-tems ſon autorité dans l'Iſle, avoit payé auſſi le dernier tribut à la „ Nature. Il avoit laiſſé deux enfans naturels, que les Miſſionnaires con- „ duiſirent en France.

Mort de la Caſe & de Chamargou.

„ LORSQUE ce Vaiſſeau ſe diſpoſoit à lever l'ancre, il ſe faiſoit dans l'Iſle „ un Traité pernicieux pour le reſte de l'Etabliſſement. La guerre étant „ allumée depuis quelque-tems entre Dian Manangue, ſoutenu de pluſieurs „ Grands, & d'autres Nègres dont la Breteſche avoit embraſſé le parti, les „ alliés des François, qui les voyoient partir ſucceſſivement de l'Iſle, ſe „ déterminèrent à faire ſecrétement leur accord avec Dian Manangue, dans „ la crainte d'etre accablés ſans reſſource, lorſqu'ils auroient perdu leurs pro- „ tecteurs. La même raiſon rendit les domeſtiques Nègres des habitations „ Françoiſes, faciles à ſuborner. Ces perfides, qu'on nommoit ordinai- „ rement

Fin tragique de l'Etabliſſement François à Madagaſcar.

(*f*) Voyez ci-deſſous la deſcription, vers la fin. On verra dans la ſuite comment les François y ſont retournés.

MONDEVERGUE. 1671.

„ rement *Marmittes*, égorgèrent tous les François qu'ils purent ſurpren-
„ dre. Heureuſement pour les autres, le Navire étoit encore dans la ra-
„ de. Ayant été averti par un ſignal, il envoya ſa Chaloupe au pied du
„ Fort Dauphin, pour recevoir les miſérables reſtes de ce fameux Etabliſ-
„ ſement (*g*) ".

(*g*) L'Auteur ajoûte, que les quatre premiers Commandans de l'Iſle de Bourbon ont été les Sieurs *Renaud*, *La Hure*, *Dorgeret* & *Florimond*.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

Deſcription de l'Iſle de Madagaſcar.

Jugement ſur divers Ecrivains.

S'IL y a quelque fond à faire ſur la fidélité d'un Ecrivain, c'eſt particuliérement dans les circonſtances où cette Deſcription fut compoſée. *Rennefort*, qui l'envoya, de Madagaſcar même, à la Compagnie des Indes, avoit non-ſeulement à ſoûtenir l'opinion qui l'avoit fait nommer Secrétaire du Conſeil, mais encore à redouter la critique des anciens François de l'Iſle, qui auroient pris plaiſir à démentir ſon témoignage (*a*). On peut donc ſuppoſer hardiment qu'elle n'a pas beſoin d'autre recommandation. Celle de Vincent *le Blanc*, a toûjours paſſé pour fabuleuſe, & n'eſt fondée d'ailleurs que ſur le rapport d'autrui. François *Cauche*, qui a publié, en 1651, une *Hiſtoire de Madagaſcar*, n'en avoit connu qu'un Canton par ſes propres yeux, & tenoit tout le reſte de divers Matelots, auſſi peu capables de faire de juſtes obſervations que de les écrire (*b*). *Flacourt*, Directeur général de la Compagnie de l'Orient, & Commandant pour le Roi dans l'Iſle de Madagaſcar, auroit été plus capable de ſatisfaire la curioſité du Public, dans l'Ouvrage qu'il publia ſous le même titre, s'il n'eût été ſoupçonné d'avoir embelli ſon ſujet, pour accréditer le nouvel Etabliſſement (*c*). Cependant comme il y auroit de l'injuſtice à pouſſer ce ſoupçon plus loin, ſon témoignage doit avoir quelque poids dans les parties du moins qui regardent

Nota. La Carte générale de l'Iſle de Madagaſcar, ou l'Iſle Dauphine, ſe trouve dans le Tome ſixième, pag. 540, de cet Ouvrage.

(*a*) Depuis l'arrivée de Rennefort à Madagaſcar juſqu'à ſon départ de cette Iſle, il n'en étoit pas parti *un ſeul Vaiſſeau* pour l'Europe, avant le Navire *la Vierge de bonport*, à bord duquel il revint en France. Ainſi ſa deſcription ne peut pas avoir été envoyée *de Madagaſcar même*. L'arrangement des matières, & le commencement du Ch. XXIV. de l'Original, aura fait prendre le change à Mr. Prevoſt, qui d'ailleurs n'avoit pas beſoin de cette circonſtance pour conſtater l'autenticité de la Relation de Rennefort, comme il auroit pû ſe paſſer de dire de celle de Knox, qu'*elle a été compoſée dans l'Iſle même de Ceylan*; ce qui n'eſt pas plus juſte. Un Ecrivain impoſteur ou véridique à Ceylan ou à Madagaſcar, le ſera encore en Angleterre ou en France, & le changement de lieu ne change point le caractère. R. d. E.

(*b*) C'eſt *Flacourt* qui porte ce jugement. Voyez ſon *Avant-Propos*. Il eſt aſſez ſingulier qu'on adopte ſon témoignage quand il parle contre un autre, & qu'on le tienne ſuſpect quand il parle pour ſoi-même. R. d. E.

(*c*) L'Auteur du Journal de Mr. *de la Haye* accuſe Flacourt d'avoir rempli ſes Rélations de *fauſſetés*, dans la même vûe. Mais, en ce cas, il eſt aſſez ſurprenant que Rennefort n'ait point cenſuré l'Ouvrage de ce dernier, qui étoit cependant public depuis l'année 1661. Pour concilier tous les droits, il faut ſuppoſer, comme celà eſt en effet, qu'à l'arrivée de M. de la Haye, les choſes avoient bien changé de face à Madagaſcar, par la mauvaiſe conduite des François. R. d. E.

gardent l'Hiſtoire Naturelle, à laquelle il paroît s'être attaché avec quelque ſoin.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

L'ISLE connue ſous les différens noms, de *Madagaſcar*, qu'elle porte dans les Relations de *Marco Polo*; de *Saint-Laurent*, que les Portugais lui donnèrent après l'avoir découverte le jour de cette Fête, en 1492; de *Madecaſſe*, que lui donnent ſes habitans naturels, & d'*Iſle Dauphine*, que les François lui ont donné en 1665 (*d*), eſt ſituée le long des Côtes Orientales d'Afrique. Elle s'étend depuis onze juſqu'à vingt-cinq degrés cinquante minutes de latitude méridionale, qui font trois cens trente-ſix lieues Françoiſes de longueur. Sa plus grande largeur eſt de cent vingt lieues, & ſa circonférence d'environ huit cens (*e*). C'eſt la plus grande Iſle de toutes les Mers connues. Elle a été viſitée de toutes les Nations de l'Europe, qui pouſſent leur Navigation au-delà de l'Equateur, particulièrement des Portugais, des Anglois & des Hollandois; mais il paroît que les difficultés qu'ils ont trouvées à s'en rendre maîtres, ou à s'y établir, leur en ont fait abandonner le deſſein (*f*).

Situation & grandeur de l'Iſle.

SA pointe, au Sud, s'élargit vers le Cap de Bonne-Eſpérance; & celle du Nord, beaucoup plus étroite, ſe courbe vers la Mer des Indes. Cette terre eſt extrêmement relevée par des montagnes fort droites & fort hautes. Mais on y voit de très-agréables plaines, & de grands bois toûjours verds, dont les arbres ſont ſi durs que la coignée s'émouſſe au premier coup. Il faut vingt années à leurs rejettons, pour atteindre à la groſſeur du bras. On trouve dans les bois quantité de foſſes, où l'amas des feuilles & des branchages ſe corrompant avec l'eau de pluye, engendre une pourriture qui infecte l'air, & qui rend les habitations voiſines aſſez malſaines aux Etrangers. Cependant les citroniers, les orangers & les grenadiers n'en croiſſent pas moins en abondance. Ils ſe mêlent avec d'autres arbres, dont les fleurs reſſemblent au jaſmin d'Eſpagne; & ce mélange forme naturellement des berceaux qui ſurpaſſent la régularité de l'art. Ces beaux lieux ſont plus fréquens à quelques miles des bords de la Mer; & le ſable délié, que le vent y ſouffle, eſt propre à les entretenir dans leur beauté (*g*).

Idée générale du Pays.

L'ISLE eſt arroſée dans toutes ſes parties par de grandes Rivières, & par un grand nombre de fontaines, dont les eaux ſont meilleures que celles de France. On y voit des Villes, des Bourgs & des Villages. Cependant le nombre de ſes habitans n'eſt pas proportionné à ſon étenduë (*b*). On n'en compte pas plus de ſeize cens mille, tous Noirs, à l'exception de ceux d'une petite Province au-deſſus des Matatanes, & de la plûpart des Grands, qui étant deſcendus des Arabes conſervent encore quelque choſe de

Nombre des habitans.

(*d*) Elle eſt nommée *Memutbias* par Ptolomée; *Cerné*, ſuivant quelques-uns, par Pline; *Sarandip* par le Géographe Nubien & par les Arabes. [*Flacourt*, pag. 11e.]

(*e*) [Relation de Rennefort] pag. 44 & 118.

(*f*) Pag. 45.

(*g*) Pag. 118.

(*b*) Flacourt nomme pluſieurs Provinces & diverſes Rivières (*pag. 4 & ſuiv.*); mais avec peu d'exactitude dans les grandeurs & les diviſions. C'eſt néanmoins ce qu'on a de plus détaillé ſur la Géographie de l'Iſle.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

de leur teint; mais il noircit insensiblement & chaque génération y apporte quelque différence (*i*) (*k*).

Leur figure & leur caractère.

LES Madagascarois, ou les *Madecasses*, sont grands, agiles, & d'une contenance fière. Ils sçavent prendre un air riant, sous lequel ils cachent le fond d'un grand dessein ou d'une forte passion, avec autant d'art que les plus grands fourbes de l'Europe. Ils sont capables d'Arts & de Sciences. Il y a peu de métiers en Europe, dont ils n'ayent du moins des idées grossières, & qu'ils n'exercent avec utilité. Ils écrivent en caractères Arabesques, de la droite à la gauche. Ils s'appliquent à l'Astrologie, & leurs prédictions se font par des points nombrés, qui ressemblent beaucoup à la *Nomancie* & à la rouë de Pythagore.

Figure des femmes.

Les femmes y sont bien-faites, & d'une complexion fort amoureuse. L'Auteur leur attribue de la bonne mine & de la beauté, des yeux brillans, des dents admirables, une peau fort douce, mais fort noire: & qui voudra, dit-il, considérer sans prévention que ce noir est inaltérable & n'a pas les inégalités des teints blancs, y trouvera une beauté plus constante; elles sont d'ailleurs fort propres. Elles se servent de la pâte dont on a parlé à l'occasion de Dian Nong, & leur parure est celle qu'on a représentée dans le même article (*l*).

Elles sont capables de tendresse & de fidélité.

ELLES ont quelquefois des Amans, qu'elles aiment avec autant de fidélité que de tendresse. Le Commandant François de l'Isle de Sainte-Marie en avoit épousé une, qu'il surprit avec un Nègre. Il employa la double autorité de Gouverneur & de Mari, pour faire attacher le Nègre à un arbre, où il le fit percer de quatre coups de zagaie. On le crut mort. La Dame eut le soin d'envoyer reconnoître s'il l'étoit effectivement; & lui ayant trouvé quelque reste de force, elle lui sauva la vie, en faisant mettre dans ses playes des blancs de poule écorchée vive (*m*). Les Insulaires ont beaucoup de complaisance pour les femmes. Jamais ils ne marquent de colère ni de tristesse en leur présence. Ils y trouvent au contraire une source de joye, qui les dispose toûjours à jouer, à chanter & à danser. Enfin, là comme dans tous les Pays du monde, les femmes sont le charme de la société, & la consolation de ceux qui sont maltraités par l'injustice ou par la cruauté des hommes, qui se traitent mutuellement comme des tygres.

Raison pour laquelle l'Isle n'est pas plus peuplée.

UNE raison qui s'oppose beaucoup à la multiplication des habitans, est l'usage établi dans l'Isle, de distinguer des jours heureux & malheureux pour la naissance des enfans, & d'abandonner impitoyablement ceux qui n'arrivent pas au monde dans un jour heureux. Les autres, au contraire, sont reçus comme les favoris du Ciel. Ils sont lavés dans quelque eau courante & soigneusement nourris par leurs mères, qui les portent sur leur dos dans une toile. Celles qui ont les mammelles assez longues, les donnent par-dessus l'épaule. Celles qui les ont plus courtes, portent leurs enfans de-

(*i*) Pag. 127.

(*k*) C'est-à-dire à proportion qu'ils se mêlent avec les véritables Originaires; car sans cela la couleur reste inaltérable dans la même génération. R. d. E.

(*l*) Pag. 128. Voyez ci-dessus la Relation de Rennefort.

(*m*) Pag. 130.

devant elles. On trouve à Madagaſcar, comme au Cap-Verd, des mères & des nourrices qui n'ont pas plus de dix ans. Elles ſont un mois ſans ſortir, après leurs couches; & deux mois après elles portent, pour marque de leur délivrance, un petit ballet de feuilles de latanier. A l'égard des mariages, on ne fait aucune information ſur la conduite des filles. Elles ont la liberté de diſpoſer de leurs faveurs. Un Grand épouſe ordinairement quatre femmes, qui ſont logées ſéparément, parce qu'il leur eſt difficile de s'accorder ſur un intérêt auſſi ſenſible que l'affection de leur mari. Un Inſulaire, qui veut ſe marier, demande une fille à ſes parens, & leur donne, pour l'obtenir, des bœufs, des moutons, des manilles d'or & d'argent, ou d'autres richeſſes proportionnées à ſon rang. La religion n'entre pour rien dans les cérémonies du mariage (*n*).

Description de Madagascar.

Mariages.

On voit, à Madagaſcar, des femmes qui ſortent de l'ordre commun par leur courage & par leurs vertus. Les Annales du Pays célèbrent une *Dian-Rena*, qui fit la conquête de l'Iſle, & dont l'hiſtoire eſt écrite. *Dian-Nong*, maîtreſſe ou femme de *la Caſe*, offre mille exemples de généroſité & de courage. Elle l'avoit ſuivi pluſieurs fois à la guerre. Il lui avoit dû plus d'une fois la vie. Chamargou, qui cherchoit à le faire périr, avoit payé des Nègres pour l'aſſaſſiner. Ils le ſurprirent endormi & ſans gardes, dans ſa propre maiſon, où ils auroient pénétré juſqu'à lui, ſi Dian Nong, la zagaie à la main, ne ſe fût miſe en état de les arrêter & ne lui eût donné le tems de ſe reconnoître. Elle l'avoit ſauvé dans une autre occaſion, où elle fut bleſſée en combattant généreuſement pour ſa défenſe (*o*).

Héroïnes de Madagaſcar.

Les habitans de Madagaſcar ont des loix, dont ils ne connoiſſent pas l'origine, mais qui s'obſervent avec beaucoup d'uniformité dans toutes les parties de l'Iſle. On perce les mains aux voleurs. On coupe la tête aux meurtriers, avec des fers de zagaie. C'eſt le *Rohandrian*, ou le Grand de la Province, qui juge avec les Chefs de chaque Village. Il ne prend rien pour le procès d'un criminel, & croit gagner aſſez de purger le Pays d'un ſcélerat. Mais, dans les cauſes civiles, on lui amène, pour ſon droit, un nombre de beſtiaux proportionné à l'importance du procès.

Loix & Juſtice.

Le Vaſſal ne peut jamais ſe diſpenſer de ſuivre ſon Chef à la guerre. Il fuit lorſqu'il le voit fuir ou tomber d'un coup mortel. Il ſe préſente aux coups avec courage, lorſqu'il eſt animé par l'exemple; & ſi la mort eſt inévitable, il la reçoit ſans murmure. Auſſi la fuite d'une Armée de Nègres commence-t-elle toûjours par leurs Chefs; & de-là vient que les mêmes combattans qui tournoient le dos au premier effort des François, devenoient au contraire braves & réſolus ſous leur conduite. Si le Grand eſt vainqueur, la cruauté eſt le premier effet de ſa victoire. Il extermine ordinairement la race de ſon ennemi. S'il eſt vaincu & que ſon ennemi lui laiſſe la vie, il meurt quelquefois de honte & de chagrin (*p*).

La bravoure des Nègres dépend de leurs Chefs.

Les Villes ſont ordinairement d'environ mille caſes. Elles ſont entourées d'un foſſé large & profond de ſix pieds, & d'une forte paliſſade ſur la crête intérieure. Le *Donac*, ou la maiſon du Seigneur, s'élève au-deſſus des

Leurs Villes.

(*n*) Pag. 131.
(*o*) Pag. 139.
(*p*) Pag. 128.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

des autres, quoiqu'elle ne ſoit bâtie que de planches & couverte de feuilles, comme celles de ſes plus vils ſujets. Après le coucher du Soleil, tous les habitans qui ne ſont pas arrêtés par l'âge ou la maladie, s'aſſemblent autour du Donac, pour danſer & pouſſer des cris de joye. Ils battent la terre de la plante des pieds, avec un air d'emportement qui effraye les Etrangers. Ils chantent ou racontent, en heurlant, les exploits de leurs Ancêtres. Ils exaltent la valeur de leur Prince. Ils lui prédiſent toutes ſortes de proſpérités. Les femmes danſent en rond, au ſon d'un Inſtrument compoſé d'une groſſe canne, avec des filets qui ſervent de corde. Elles en jouent preſque toutes, en ſe l'appuyant ſur la mammelle gauche, qu'elles font entrer dans une demie-calebaſſe attachée au bout de la canne. Elles touchent les cordes de la main droite, & le ſon eſt accompagné de leur chant (*q*).

Leurs Caſes.

LES caſes, ou les hutes communes, reſſemblent à celles du Cap-Verd; c'eſt-à-dire, qu'elles ſont ſi baſſes qu'on ne peut s'y tenir debout. Les Bourgs n'ont pour défenſe qu'une paliſſade de pieux. Les Villages ſont ſans pieux & ſans foſſés. Quelquefois même ils changent de ſituation. Quatre Nègres élèvent facilement une caſe & la tranſportent ſur leurs épaules. Mais les uſages y ſont les mêmes que dans les Villes. Lorſqu'un Seigneur en viſite un autre, celui qui reçoit cet honneur prête à ſon hôte celle de ſes femmes pour laquelle il lui remarque du goût, & ce ſeroit lui faire un inſigne affront que de ne pas s'en ſervir.

Agriculture de Madagaſcar.

Les richeſſes de l'Iſle conſiſtent en troupeaux, dont le ſoin regarde les hommes, comme celui de cultiver le riz & les racines eſt abandonné aux femmes. Elles ſe ſervent d'un bâton pour faire un trou en terre, à côté du gros orteil de leur pied droit. Elles y laiſſent tomber les grains de riz; ou, s'ils s'en écartent en tombant, elles les y pouſſent avec le même orteil. Les racines ſe plantent de même. C'eſt une occupation commune aux deux ſexes, de faire des pagnes ou des tapis de coton, qu'ils teignent de diverſes couleurs. Ils n'ont pas de métiers dreſſés; mais étendant leurs filets à terre, ils y paſſent d'autres filets, avec de petits bâtons qu'ils lèvent & qu'ils baiſſent. L'or, l'argent & les pierres précieuſes n'ont d'uſage, parmi eux, que pour l'ornement des femmes (*r*).

Nourriture des habitans.

LEUR nourriture ordinaire ſe réduit au lait de vaches, au riz & aux racines. S'ils mangent quelques pièces de bœuf rôti, ce n'eſt qu'aux jours de fête ou de grande cérémonie. Ils les rôtiſſent avec la peau, après l'avoir nettoyée, comme on nettoye celle de porc. Leur liqueur chérie eſt une eſpèce d'hydromel, compoſé de trois quarts d'eau & d'un quart de miel qu'ils font bouillir & écumer, & qu'ils conſervent dans de grands vaiſſeaux de terre noire. Elle y acquiert un goût fort agréable, mais nuiſible à l'eſtomac des François. Ils font auſſi un vin de cannes de ſucre & de bananes. Le premier eſt plus fort que leur liqueur de miel; & l'autre n'a que de l'agrément, ſans aucune force (*s*).

Leur habillement.

L'HABIT le plus ſomptueux d'un Madecaſſe eſt un pagne ſur les épaules, & un autre qui le couvre de la ceinture aux genoux; avec des ſemelles de cuir

(*q*) Pag. 125. (*r*) Pag. 126. (*s*) *Ibid.* & pag. 127.

cuir pour ſandales, & une ſorte de panier ſur la tête. Les gens du commun ne portent, comme la plûpart des Nègres d'Afrique, qu'un petit morceau de toile par devant, & un autre derrière; ou une ceinture, dont les deux bouts pendent & les couvrent fort mal. DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

ON a vû, dans la Relation du premier Voyage des Hollandois, comment ces Inſulaires enterrent leurs Morts; & dans celle de Rennefort, quel reſpect ils ont pour les tombeaux. Mais ils ne joignent nulle pratique de religion à ces devoirs funèbres. Ils n'ont d'ailleurs aucun Temple, ni d'autre Divinité connue que celle qu'ils ſe font chacun dans leur caſe, & qui eſt une eſpèce de grillon qu'ils nourriſſent au fond d'un grand panier, dans lequel ils mettent auſſi ce qu'ils ont de plus précieux. Ils donnent à cet aſſemblage le nom de leur *Oly*. Ils danſent autour, avec un emportement qui reſſemble à la fureur; & lorſqu'ils ſe croyent inſpirés de cet Oly, ils exécutent courageuſement ce qui ſe préſente à leur imagination. Quoiqu'ils n'ayent pas d'autres principes que ceux de la Nature, ils ſont livrés à mille ſuperſtitions; & dans leurs groſſières idées d'Aſtrologie, ils ne voyent & ne s'imaginent rien à quoi ils n'attachent quelque liaiſon avec l'avenir (*t*). Lorſqu'on les interroge ſur l'origine de leur exiſtence & de celle du Monde, on ne tire d'eux que des fables ridicules. Cependant l'uſage de la circonciſion, qu'on croit généralement répandu dans l'Iſle, ne laiſſe aucun doute que des Juifs ou des Mahométans n'y ayent porté quelques lumières de religion. Cette cérémonie ſe fait de trois en trois ans. On bâtit, dans chaque Ville, une halle élevée ſur des piliers de bois & ceinte de pieux en paliſſade. Le Grand, après avoir égorgé un taureau, dont il répand le ſang autour de cet eſpace avec du vin de miel, ouvre la paliſſade & plante à cette ouverture un bananier chargé de ſes feuilles & de ſes fruits, auquel il ſuſpend une ceinture teinte du même ſang. Ce lieu paſſe alors pour ſacré. On n'en approche qu'avec reſpect, & ce ſentiment permet encore moins d'y entrer. Les pères des enfans, qui doivent être circoncis, jeûnent pendant les huit premiers jours de la Lune de Mars; & pour dernier acte de cette pénitence, ils les promènent dans les rues ſur leurs épaules, enveloppés dans leurs pagnes. Les jeunes gens à marier ſuivent la proceſſion, armés de leurs zagaies, dont ils font des geſtes menaçans comme s'ils alloient au combat. Après avoir tourné trois fois autour du lieu ſacré, ils s'arrêtent devant l'ouverture, où, ſe ſéparant en deux troupes, ils s'exercent par de feintes attaques juſqu'à-ce qu'ils tombent de laſſitude ſur des nattes qu'on leur a préparées. Le lendemain, un Prêtre, dont l'office eſt de chaſſer les mauvais Eſprits des enfans, court en furieux dans chaque caſe, menace les Eſprits, les force de ſortir & de ſe réfugier dans un poulet qui eſt lié à la porte du Grand, & qu'il écraſe. Enſuite les pères & les mères ſe préſentent au Grand, avec autant de bœufs & de poulets noirs qu'il y a d'enfans, & le prient de nommer le jour de la circonciſion. Ce jour arrive. Le Grand, aſſis à l'entrée de la halle, ſur une table couverte de pagnes, reçoit les offrandes des mères. Il entre dans la halle. Il ſe place au centre, & les pères lui préſentent leurs enfans ſur

Leur Religion.

Cérémonie de leur circonciſion.

(*t*) Pag. 133.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

ſur une pierre fort polie, qui ſert de théatre à l'opération. Chaque père égorge auſſi-tôt ſon poulet, dont il fait diſtiller le ſang ſur la playe de l'enfant. La mère trempe du coton dans le ſang du poulet & dans celui du bœuf, qu'on égorge auſſi, & le lie ſur la bleſſure (*v*). Si l'on compare cette cérémonie avec celle des Nègres d'Afrique, on y trouvera ſi peu de différence, qu'elles doivent venir de la même ſource (*x*).

Entretien de l'Auteur avec un Ombiaſſe.

RENNEFORT, ſurpris de ne pas trouver des principes de religion plus développés dans les habitans de Madagaſcar, voulut ſçavoir d'un de leurs Sçavans, ſur quoi il fondoit l'adoration d'un auſſi vil animal que celui qu'ils nourriſſent dans leurs Olys. L'*Ombiaſſe*, tel eſt le nom par lequel on les diſtingue, lui répondit fort gravement, que dans le ſujet ils reſpectoient le principe, & qu'il falloit déterminer un ſujet pour fixer l'eſprit. Cette réponſe cauſa de l'admiration à Rennefort (*y*). Mais ſe rappellant les réveries des Egyptiens & de tant d'autres Peuples, il demanda à l'Ombiaſſe, ſi le Soleil ne lui paroiſſoit pas plus adorable que ſon Grillon. Il me le paroît autant, lui dit le Prêtre Nègre: & ramaſſant un caillou; dans cette pierre que tu vois, ajoûta-t-il, le Soleil eſt tout entier. Pour expliquer cette doctrine, il continua de lui dire, que plus l'objet paroiſſoit humble, plus il repréſentoit le véritable Etre; que la Nature s'ouvroit pour s'expliquer elle-même; qu'un rayon de la lumière qui anime ce véritable Etre, s'épanchant de tous côtés, pénétroit tous les ſujets; qu'il y avoit à la vérité moins d'éclat dans les ſujets les plus ſimples; mais que par cette raiſon même il y avoit plus de ſa vertu, & un certain amas du principe qui s'y pouvoit recueillir plus facilement. Il refuſa de donner plus d'étendue à ſon explication; mais il ſoûtint qu'on pouvoit donner à une figure la vertu du véritable Etre. Rennefort lui demanda, en riant, s'il ſçavoit quelque ſecret qui pût l'empêcher de ſe noyer lorſqu'il retourneroit en France. L'Ombiaſſe lui donna un morceau de fer rond & plat, de la grandeur d'un quart-d'écu, ſur lequel étoient ſept fois trois pointes, & quelques caractères Arabes, en l'aſſurant qu'auſſi long-tems qu'il le porteroit ſur lui, il n'avoit rien à craindre de l'eau pour ſa perſonne. Rennefort avoue qu'il portoit ce taliſman lorſque ſon Vaiſſeau périt dans la Manche; mais il ne veut pas qu'on le ſoupçonne de lui avoir attribué ſon ſalut (*z*).

Animaux de l'Iſle.

IL n'y a point de Pays connu, où les bœufs & les vaches ſoyent en auſſi grand nombre qu'à Madagaſcar. On en diſtingue trois eſpèces; l'une, qui a les cornes telles qu'on les voit communément en France; une autre qui les a pendantes; & la troiſième, qui n'en a point. Mais les trois eſpèces ont une boſſe de graiſſe entre les épaules & le col. Les moutons ont la queue large d'un demi-pied, & traînante juſqu'à terre. On trouve par-tout des porcs ſauvages & privés, & quantité de cabris, quoique l'Iſle ſoit infeſtée par des animaux que les habitans nomment *Farafes*, de la nature du loup

(*v*) Pag. 132 & 133.

(*x*) Voyez la Relation de *Moore*, au IIIme. Tome de ce Recueil.

(*y*) Une ſi parfaite identité dans le culte de deux Religions différentes, étoit en effet frappante, & ce n'eſt pas ſans raiſon que Mr. Prevoſt fait paſſer Rennefort de l'*étonnement* à l'*admiration*, en appuyant un peu ſur ſes termes. R. d. E.

(*z*) Pag. 134. & 135.

loup, mais encore plus voraces. On eſt obligé d'entretenir, nuit & jour du feu dans les caſes, pour en éloigner de ſi dangereux ennemis. Entre pluſieurs eſpèces de ſinges, il s'en trouve une qui n'eſt pas moins redoutable, du moins dans les lieux qui en ſont peuplés. Un Chaſſeur François, attaqué par une troupe de ces méchans animaux, n'eut l'obligation de ſa vie qu'à ſon chien (*a*). Les Inſulaires croyent en général que les ſinges ſont une eſpèce d'hommes fainéans, qui ne veulent pas prendre la peine de ſe bâtir des caſes. Les crocodiles ſont communs dans les rivières de l'Iſle, d'où ils ſe répandent dans les étangs. On trouve dans les forêts quantité de chats ſauvages, qui ne ſont pas moins timides que nos lièvres. Les chiens & les porc-épics y ſont en abondance. On y rencontre une infinité de couleuvres, quelques-unes auſſi groſſes que la cuiſſe, mais ſans aucune qualité nuiſible. Rennefort, après avoir confirmé par ſon expérience que les cameleons prennent la couleur de l'objet ſur lequel ils ſont poſés, ajoûte qu'elle leur entre par les yeux, comme un petit filet de vin qui tombe dans un verre le rougit peu à peu (*b*).

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

Les rivières & les étangs de Madagaſcar ſont remplis de poiſſon, & ſes Côtes maritimes offrent une abondance continuelle de rayes, de ſolles, de dorades, de rougets, de turbots & de bonites. Les huîtres y ſont de la grandeur de la main, mais d'un goût douçâtre, qui les rend moins agréables que les nôtres (*c*).

Rivières & Etangs.

On y trouve des perdrix rouges & griſes, plus petites de moitié que celles de France & moins ſucculentes; des tourterelles, des ramiers, un nombre infini de canards & de cercelles; des perroquets gris, dont les jeunes ſont d'un goût plus exquis que les ramiers & les tourterelles; des faiſans, des poules pintades & des poules communes; des poulets-d'inde, dont la race y eſt venue de l'Europe; des oiſeaux de la grandeur du cygne, que les François nomment *Flamans* d'après les Portugais, qui les ont nommés *Flamingos*. Le nombre des petits oiſeaux y eſt infini, & leur ramage véritablement délicieux. Les mouches à miel & les vers à ſoye travaillent ſur preſque tous les arbres; les mouches, dans une ſorte de ruches, qu'elles ſe bâtiſſent ſur de fortes branches, & quelquefois dans le creux des troncs; les vers à ſoye, dans leurs coques, dont tous les branchages ſont chargés (*d*).

Oiſeaux.

Flacourt, qui s'étoit appliqué particulièrement à l'Hiſtoire Naturelle de l'Iſle, nomme quantité d'autres animaux, & s'attache plus ſoigneuſement à leur deſcription (*e*).

Autres animaux obſervés par Flacourt.

Le *Tendrac* eſt une eſpèce de porc-épi, dont les Inſulaires trouvent la chair excellente, quoique Flacourt, qui la trouvoit fade, longue & mollaſſe, n'en ait jamais pû manger. Ces animaux dorment ſix mois, pendant leſquels ils s'enterrent dans des trous aſſez profonds, où ils ne prennent

Le Tendrac.

(*a*) Pag. 119.
(*b*) Pag. 120.
(*c*) *Ibidem.*
(*d*) Pag. 120. 121. Voyez la Relation du premier Voyage des Hollandois.
(*e*) Hiſtoire de l'Iſle de Madagaſcar, pag. 151. & ſuiv.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

nent aucune nourriture. Leur poil, qui eſt auſſi piquant que celui du hériſſon, tombe alors, & renaît lorſqu'ils ſe réveillent.

Le Foſſa.

LE *Foſſa* eſt une ſorte de blereau, qui mange les poules. Sa chair eſt d'auſſi bon goût, lorſqu'il eſt jeune, que celle du levraut.

Le Saca.

LE *Saca* eſt une eſpèce de chat-ſauvage. Il s'en trouve de très-beaux, qu'on prend aſſez facilement lorſqu'ils cherchent à s'accoupler avec les chats domeſtiques. La plûpart de ceux-ci ont la queue recoquillée.

Vondſira.

LE *Vondſira* eſt un petit animal ſemblable à la belette, rouge-brun, qui aime beaucoup le miel, & qui jette une odeur de muſc.

Falanouc.

LE *Falanouc* eſt la vraye civette. Cet animal eſt fort commun dans l'Iſle; & dans pluſieurs Provinces, les habitans en mangent la chair.

Tſitſibi.

LE *Tſitſibi* eſt une eſpèce d'écureuil gris, qui ſe cache dans des trous d'arbres, & qu'il eſt très-difficile d'apprivoiſer.

Tretretretre.

LE *Tretretretre* eſt un animal de la grandeur d'un veau de deux ans, qui a la tête ronde & une face d'homme, les pieds de devant & de derrière ſemblables à ceux du ſinge, le poil friſé, la queue courte & les oreilles de l'homme. Il reſſemble, dit Flacourt, au *Tanacht*, décrit par Ambroiſe *Paré*. C'eſt un animal fort ſolitaire, que les Inſulaires évitent avec autant de ſoin qu'il les fuit.

Antamba.

L'*Antamba* eſt une ſorte de grand chien farouche, qui a la tête ronde & quelque reſſemblance avec le léopard. Il dévore les hommes & les veaux. Sa retraite eſt dans les montagnes les moins fréquentées, d'où il deſcend pour exercer ſes ravages.

Mangarſahoc.

LE *Mangarſahoc* eſt un grand animal, qui a le pied rond comme le cheval, & de longues oreilles. Lorſqu'il deſcend des montagnes il voit à-peine devant lui, parceque ſes oreilles lui cachent les yeux. Son cri eſt celui d'un âne. Flacourt le prend pour un âne ſauvage.

Breh.

Le *Breh* eſt une ſorte de grand cabri, fort ſauvage, qui a une ſeule corne ſur le front.

Famocantrara.

LE *Famocantrara* eſt un petit animal, aſſez ſemblable au lézard, qui vit d'inſectes & qui ſe tient attaché à l'écorce des arbres, où l'on a peine à l'appercevoir. Il tient le goſier ouvert, pour y recevoir des araignées & des mouches, dont il fait ſa nourriture. Au-deſſus du dos, de la queue, des jambes, du col & à l'extrémité du muſeau, il a comme de petites pattes, ou des griffes, qui lui ſervent à s'attacher contre les arbres, mais qui n'empêchent point qu'il ne ſaute très-rapidement ſur la poitrine des Nègres, lorſqu'ils s'approchent d'un arbre où il ſe trouve. Ils le craignent beaucoup, parcequ'il ſe colle ſi fortement ſur leur peau, qu'ils ne peuvent s'en défaire qu'avec le ſecours d'un raſoir.

Mandouts.

LE *Mandouts* eſt une eſpèce de couleuvre, entre pluſieurs autres qui reſſemblent à celles de France: mais celle-ci eſt de la groſſeur de la cuiſſe humaine. Elle vit de rats, & de petits oiſeaux qu'elle mange dans les nids.

Scorpion d'eau.

LES marais & les eaux croupies ſont infeſtés d'une eſpèce de ſcorpion, que les beſtiaux avallent quelquefois en buvant & qui leur cauſe la mort.

L'IN-

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

L'INSECTE qui ſe nomme *Vancoho* eſt une ſorte d'araignée, qui a le ventre gros, rond & noir. La Nature n'a rien de plus dangereux. Un homme qui en eſt piqué, tombe auſſi-tôt ſans connoiſſance. Flacourt a vû des Nègres demeurer deux jours en pamoiſon & froids comme la glace, pour une piqûre fort légère en apparence. Les remèdes des Inſulaires ſont des décoctions d'herbes, & beaucoup de ſoin à tenir le Malade près d'un grand feu.

Vancoho.

L'*Anacalife* eſt une bête rampante, qui s'engendre entre l'écorce des arbres pourris, longue de cinq ou ſix pouces, & remplie de jambes comme la chenille. Elle eſt plate & menue. Elle a la peau très-dure. Son venin eſt auſſi ſubtil que celui du ſcorpion & du vancoho.

Anacalife.

LES rats, les ſouris, les cloportes, les perce-oreilles, les punaiſes & les autres inſectes, qui ſont fort incommodes aux habitans de Madagaſcar, leur cauſent moins de mal enſemble qu'une autre petite bête, qui ſe nomme *Acolalau*, aſſez ſemblable au barbou. Toutes les caſes des Nègres en ſont remplies. Elle ronge tout ce qui s'y trouve, meubles & habits. Sa multiplication eſt ſurprenante. Quoiqu'elle ſoit d'abord très petite, elle devient groſſe comme le pouce. Il lui croît enfin des aîles, qui ne la rendent pas plus dangereuſe, mais qui en augmentent l'incommodité lorſqu'elle commence à voler.

Acolalau.

ENTRE diverſes ſortes de vers, il y en a qui ont la tête faite comme la méche d'une tarrière, & qui percent le bois le plus dur en le rongeant. Ils ſont un trou à mettre le doigt, de la groſſeur de leur corps. D'autres, qui rongent le bordage des Navires, ont la tête de la même forme, mais ſont couverts d'écailles. Ils ne percent la planche qu'obliquement, ſans en ſortir jamais; ce que Flacourt regarde *comme une grace de Dieu*; parce qu'autrement, dit-il, il n'y auroit point de Navire qu'ils ne fiſſent couler à fond.

Diverſes ſortes de vers.

L'*Anacandef* eſt une petite couleuvre, menue comme un tuyau de plume, qui entre dans le fondement des hommes. Elle ſe darde & ſe gliſſe ſi promptement, tandis qu'on ſatisfait aux néceſſités communes, que ſi l'on perd un moment pour la retirer, elle entre dans le fondement, perce les inteſtins & cauſe des douleurs qui ſont ſuivies de la mort.

Anacandef.

LE *Herecherèche* eſt une mouche luiſante, dont tous les bois ſont remplis, comme d'autant de bluettes de feu, qui forment un ſpectacle ſingulier pendant la nuit. Quelquefois elles s'attachent en grand nombre aux maiſons. Flacourt crut un jour la ſienne en feu; mais ayant été déſabuſé, il ne trouva qu'un ſujet d'amuſement & d'admiration dans ce qui avoit cauſé ſa frayeur. La variété infinie des mouches, dans l'Iſle de Madagaſcar, lui fit abandonner l'entrepriſe de les décrire.

Herechereche.

ENTRE pluſieurs eſpèces de fourmis, il y en a qui donnent un miel très-agréable. On en diſtingue deux ſortes; l'une aîlée, qui fait ſon miel dans le creux des arbres; l'autre ſans aîles, qui le fait dans de groſſes mottes de terre, nommées *Vontontanes*, élevées en pointe, dures, & percées d'une infinité de trous, qui ſervent de paſſages à une multitude incroyable de ces petits animaux.

Fourmis qui donnent du miel.

LES vers à ſoye ſont de quatre ſortes: 1°. ceux qui produiſent une

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

ſeule cocque & qui reſſemblent aux nôtres, avec cette différence que cette cocque eſt armée de petites épines. 2°. Ceux qui produiſent quantité de petites cocques enfermées dans une grande, qui en contient quelquefois plus de cinq cens. 3°. Ceux qui font leur ſoye dans un arbre, nommé *Anacau*, qui reſſemble au cyprès & qui croît au bord de la Mer. Les cocques ſont ſeules; ſuſpendues à un petit filet, & couvertes, à l'entour, de petits fétus des feuilles de l'arbre. Cette ſoye eſt la plus fine & la plus forte. 4°. Enfin ceux qui font leur ſoye ſur un arbre, nommé le *Vontaquier*, dans de petites cocques, qui ſont auſſi ſeules. Flacourt aſſure que dans l'Iſle de Sainte-Marie, les habitans mangent ces vers, lorſqu'ils ſont en fèves, & qu'ils en jettent la ſoye.

Quatre ſortes de vers à ſoye.

SES obſervations embraſſent auſſi les oiſeaux & les poiſſons. Mais dans le nombre infini des eſpèces, on ne s'arrêtera qu'à celles qui paroiſſent particulières à l'Iſle (*f*).

Poules, Faiſans & Perroquets.

EN général les volailles ſont plus petites à Madagaſcar qu'en France. Les œufs de poule n'y ſont pas plus gros qu'un œuf de pigeon. Quoiqu'il y ait quantité de gros faiſans, tels que les nôtres, on en diſtingue une petite eſpèce, qui a les plumes violettes, le bec rouge, & dont la chair eſt excellente. Les gros perroquets ſont noirs. Il s'en trouve de rouge-bruns, mais fort petits; & de verds, qui ne ſont pas plus gros qu'un paſſereau.

Le Foulimene ou l'oiſeau de feu.

LE *Foulimene*, ou l'oiſeau de feu, a véritablement les plumes de la rougeur de l'écarlate. Sa beauté fait regretter la difficulté de l'élever. Il meurt en hiver; & ſi l'on en met pluſieurs enſemble, ils s'entrebattent continuellement.

Trois ſortes d'Aigrettes.

MADAGASCAR a trois ſortes d'Aigrettes; de blanches, de noires & de griſes. Elles vivent le long des eaux & ſur le bord de la Mer. Leurs plumes ſont d'une beauté extraordinaire.

Vourondoul.

LE *Vourondoul* (*g*) eſt une eſpèce d'orfraye, qui ſent de loin un homme moribond ou attenué par la maladie, & qui vient faire des cris, aux environs ou au-deſſus de la caſe.

Vouronchontſi.

LE *Vouronchontſi* eſt un oiſeau blanc, qui ſuit toûjours les bœufs & qui vit de mouches. Les François l'ont nommé *Aigrette de bœufs*, parcequ'il a quelque reſſemblance avec l'aigrette; mais ſes plumes n'ont pas la même beauté.

Raſſangue.

LES oyes ſauvages, qui ſe nomment *Raſſangues*, ont une crête rouge ſur la tête.

Taleva.

LE *Taleva* eſt un oiſeau de rivière, de la groſſeur d'une poule, qui a les plumes violettes, le front, le bec & les pieds rouges. Flacourt en parle avec admiration. Les oiſeaux aquatiques ſont rarement gros dans l'Iſle de Madagaſcar. D'un grand nombre, que l'Auteur nomme, la plûpart ne le ſont pas plus qu'un pigeon. Il diſtingue pluſieurs ſortes de cercelles.

LE

(*f*) Flacourt, *ibid.* pag. 163.

(*g*) *Vouron* ſignifie *Oiſeau* en général, dans la langue Madecaſſe (1).

(1) Mr. Prévoſt écrit toûjours *Voron*. R. d. E.

Description de Madagascar.

Le *Mentavaza* eſt un oiſeau d'excellent goût, qui vit ſur le ſable de la Mer, & qui a le bec long & crochu. Sa couleur eſt griſe; & ſa groſſeur, à-peu-près celle d'une perdrix. Le Mentavaza.

Le *Vouronpatra* eſt une eſpèce d'autruche, qui ſe retire dans les lieux déſerts, & qui fait ſes œufs d'une ſingulière groſſeur. Le Vouronpatra.

Le *Hotahota* eſt un petit oiſeau, qui ſans reſſembler à la caille, habite comme elle les champs cultivés & ne s'élève guères au-deſſus de la ſuperficie. Les cailles du Pays ſont plus petites qu'en France, & volent ſi peu qu'on les prend à la courſe. Le Hotahota.

Le *Vouron-ambova* eſt un oiſeau nocturne, qui a le cri d'un petit chien, & qui imite auſſi les plaintes d'un petit enfant nouveau né. Le Vouronambova.

Le *Fany* eſt une chauve-ſouris, de la groſſeur d'un chapon, qui ſe pend aux arbres ſecs, par deux crochets que la Nature a mis au bout de ſes aîles, dans leſquelles elle ſe trouve enfermée comme dans une bourſe. L'Auteur aſſure qu'elle ne fait pas d'œufs. Elle *enfante*, dit-il, ſes petits entre ſes aîles, & les allaite comme une chienne. Elle a le corps velu, & le muſeau pointu comme un renard. On ne connoît point d'oiſeau ſi gras, quoiqu'elle ſe nourriſſe uniquement de fruits. Etrange chauve-ſouris.

Entre les poiſſons qui ne ſont pas connus hors de Madagaſcar, Flacourt n'en remarque point de plus extraordinaire, que le ſanglier de Mer. Il en vit un, de la groſſeur d'un bœuf, & ſans écailles, mais velu comme un ſanglier, qui avoit un trou ſur la tête & une nageoire ſur le dos, les pieds de crocodile, deux yeux fort petits, environ cinquante dents de chaque côté de la gueule, auſſi groſſes que les doigts humains; la queue velue, & de la longueur d'une braſſe, qui diminuoit en pointe. Ce monſtre étoit mort, proche du Fort Dauphin, où la Mer l'avoit jetté, & commençoit à ſentir ſi mauvais qu'on n'oſa l'écorcher. Sanglier de Mer.

Le *Fiantfandoc* eſt un autre poiſſon des mêmes Côtes, qui n'eſt couvert que d'os au lieu de peau; mais l'Auteur n'en donne pas d'autre deſcription. Les coquillages y ſont d'une beauté admirable, & d'une variété de formes qui ne l'eſt pas moins. Dans les roches de la Mer, la Nature paroît avoir imité les arbres, les buiſſons & d'autres excreſcences qui ne ſe voyent ordinairement que ſur la terre. On y trouve juſqu'à des grappes de raiſin & des potirons. Ces rochers ſont une eſpèce de corail blanc. Le Fiantfandoc, poiſſon couvert d'une peau oſſeuſe.

Entre les fruits & les plantes Rennefort vante une noix particulière à l'Iſle, qui a l'odeur de toutes les épiceries. Sa groſſeur eſt celle de la noix muſcade; mais elle eſt plus brune & plus ronde. La Nature produit du poivre, aux environs mêmes du Fort Dauphin, mais en petite quantité, parcequ'il y manque de culture. Le bled & le raiſin n'y arrivent point à leur maturité, ſujet continuel de plainte pour les Etabliſſemens Européens, quoique cette privation ſoit compenſée par l'abondance du riz blanc, qui croît dans les lieux bas lorſqu'il eſt ſoigneuſement cultivé, & par celle du riz rouge, qui n'eſt pas moins abondant ſur les montagnes (*b*). Le tabac y eſt très-commun, mais d'une violence extraordinaire. On ſe diſpenſe de nom- Fruits & Plantes.

(*b*) Pag. 121. 122.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

nommer quantité d'arbres, de fruits, de plantes & de racines qui ſont les mêmes qu'en Afrique & dans les Indes. Mais Flacourt en décrit pluſieurs qui ſont propres à Madagaſcar.

Racines.

OUTRE les ignames, dont l'Iſle a pluſieurs ſortes, on y trouve quantité d'excellentes racines. Auſſi les habitans en font-ils leur principale nourriture. La meilleure eſt 1°. l'*Ouvifoutchi* (*i*), qui devient très-groſſe dans une bonne terre. On en voit de la groſſeur du corps d'un homme; mais ordinairement de celle de la cuiſſe. Les habitans, dans leur commerce, en donnent cent [ou cent] cinquante pour une vache.

L'Ouvifoutchi.

La Cambare.

2. LA *Cambare* eſt de même groſſeur; mais on en donne cinq cens pour un *Ouvifoutchi* (*k*).

Ouvihare..

3. LES *Ouvihares* (*l*) ſont les moindres & les moins chères, quoiqu'elles ſoyent auſſi fort eſtimées; mais elles multiplient plus que les autres. On coupe ces racines en pièces pour les planter. Elles demandent huit mois pour arriver à leur maturité.

Offeque.

L'*Offeque* eſt fort amère. Mais les Nègres, qui l'aiment beaucoup, la font bouillir pour lui ôter cette qualité. Séchée enſuite au Soleil, elle ſe garde pluſieurs années ſans corruption; & pour la manger, on la fait ramollir dans l'eau.

La Mavondre.

4. LA *Mavondre* eſt une autre racine d'un goût très-agréable, de la groſſeur d'un œuf de poule. La peau en eſt amère, mais la chair a le véritable goût des marons. Les *Valeves* & les *Triats* ſont auſſi des racines qui ſe cultivent.

Racines qui viennent ſans culture.

5. D'AUTRES viennent ſans culture; telles que les *Ouvienpaſſos*, qui ſe trouvent dans les bois, & ſur le bord de la Mer. Elles ſont de la groſſeur & de la longueur du bras. Leur goût tire ſur celui des cambares: les *Ouvirandres* ſont de la groſſeur du pouce & de fort bon goût. Elles croiſſent dans les étangs & pouſſent une feuille longue comme la main, & large de deux doigts: les *Ouvidambous* ſont la racine d'une ſorte de vigne, qui porte des raiſins noirs, tirant ſur le goût du muſcat, & dont le bois meurt tous les ans. Cette racine, qui eſt d'ailleurs peu agréable, ne ſe mange que dans les tems de famine; les *Vahalaies* ſont groſſes comme la tête d'un homme, & leur goût eſt celui de la poire de bon-chrétien. Elles ont l'écorce griſe, & ſe mangent crues ou cuites. Elles ſont l'unique nourriture du peuple, dans quelques cantons où elles croiſſent en abondance: les *Fanghits* deviennent monſtrueuſement groſſes. Elles appaiſent tout à la fois la faim & la ſoif. On les mange crues, & la digeſtion en eſt facile. Leur écorce eſt rougeâtre. Elles croiſſent ſous un petit buiſſon, & l'on en voit de plus groſſes que le corps d'un homme.

Fandre.

LA *Fandre* eſt une herbe rampante, dont la racine ſe mange, comme celle du *Hombouc*, qui eſt une autre herbe. Les *Sonzes* ſont une eſpèce de choux, dont les feuilles ſont rondes, & ſi larges, que de quelques-unes on pourroit faire un parafol. Ces feuilles, cuites avec la viande, ont le goût de nos choux; & leur racine ne l'a pas moins agréable que le cul d'artichaut.

6. LES

(*i*) Flacourt, *ubi ſup.* pag. 114. & ſuiv.

(*k*) L'Original porte *pour cent Ouvifoutchi*. R. d. E.

(*l*) *Ouvi* ſignifie *Racine*, en général.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

6. Les *Houmimes*, ou *Voamitſas*, ſont de petites racines de la groſſeur du pouce, qui multiplient extrêmement. Elles approchent du goût des navets. Le *Tantamou* eſt la racine d'une eſpèce de nenuphar qui a la fleur violette. On la fait cuire dans l'eau ou ſous la braiſe. Les hommes & les femmes en ſont également friands, parceque ſa vertu, contraire à celle de nôtre nenuphar, eſt d'exciter à la luxure. Houmimes. Tantamou.

L'*Ampembe* eſt une ſorte de millet, qui croît de la hauteur d'une pique, & qu'on cultive ſoigneuſement. Il eſt difficile à digerer. Les *Voanghenbes* ſont de petites fèves, d'un fort bon goût lorſqu'elles ſont vertes. Les *Voandſourus* ſont de petits pois de la groſſeur de la veſce, que Flacourt trouvoit auſſi bons que les nôtres. Les *Antacs* ſont une eſpèce de faſéoles. Ampembe.

7. Le *Voandſou* eſt une eſpèce de fèves, qui multiplient beaucoup. Elles croiſſent en terre, chacune dans ſa gouſſe. Les feuilles de l'herbe reſſemblent à celles du treffle. Voandſou.

8. Les *Varvattes*, ou les *Ambarvatſis*, ſont des plantes qui reſſemblent au genêt d'Eſpagne. Elles fleuriſſent de même, & portent une gouſſe qui contient une petite graine ſemblable à de la veſce; elles croiſſent de la hauteur d'un petit cerifier. Les vers à ſoye ſe nourriſſent de leurs feuilles. Varvattes.

9. On ne nomme les bananes, que pour faire honneur à Madagaſcar par la variété de leurs eſpèces. Il s'en trouve de groſſes comme le bras, & d'autres qui n'ont pas plus d'un pouce d'épaiſſeur, mais toutes fort bonnes & très-nourriſſantes. Dans pluſieurs cantons, on fait des pagnes de filamens de la tige du bananier, qu'on prendroit pour des étoffes de ſoye. Bananes de diverſes ſortes.

10. L'*Ananas* n'eſt pas excellent aux environs du Fort Dauphin. Ananas & cannes de ſucre.

11. Les cannes de ſucre n'y ſervent qu'à faire une boiſſon très-forte, qui ſe conſerve peu, & qui ſe boit le troiſième jour.

12. Le *Voanato* eſt le fruit d'un gros arbre, qui croît ſur le bord de la Mer. Sa chair eſt pâteuſe, mais nourriſſante. Les habitans la mangent, ou ſeule, ou avec du lait & du miel. L'arbre qui porte ce fruit eſt rouge, dur, peſant, incorruptible, excellent pour bâtir. Voanato.

13. Le *Vontaca* eſt un fruit de la groſſeur d'un coing, revêtu d'une coque auſſi dure que la gourde. Il eſt rempli de groſſes graines plates, ſemblables à la noix vomique, mais plus petites. La chair eſt agréable & de bonne odeur dans ſa maturité. Flacourt croit que c'eſt ce qu'on appelle aux Indes *Cydonium Bengalenſe*. Vontaca.

14. Le *Voarots* eſt le fruit d'un grand arbre, très-branchu depuis le pied, qui s'élève en forme ovale. La feuille reſſemble à celle de l'olivier. Le fruit eſt une eſpèce de ceriſe un peu aigre, mais qui a peu de chair, parceque le noyau en eſt très-gros. Elle croît par bouquets; & l'on en diſtingue trois couleurs, la rouge, la blanche & la noire. Voarots.

15. Les *Tamarindes* de Madagaſcar ſont les plus beaux arbres du Pays, par leur grandeur, leur groſſeur, & l'épaiſſeur de leurs branches. Les gouſſes, qui portent le fruit, ne ſont pas plus grandes que celles des fèves de France. Outre les qualités du fruit, qui ſont connues dans la Médecine, Flacourt aſſure que l'écorce du bois & le bois même, bouillis dans l'eau, ſont un ſpécifique contre l'enflure & l'obſtruction du foye. Les habitans nomment cet arbre *Monte*. Tamarinde.

16. Le

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

16. LE *Voaverome* eſt un fruit violet, auſſi petit que la groſeille rouge, doux & très-agréable. On s'en ſert pour teindre en noir & en violet.

Voaverome.

17. LE *Voalelats* eſt une ſorte de meure blanche, dont l'arbre néanmoins, ni les feuilles, ne reſſemblent point à nos meuriers. Ce fruit eſt d'une aigreur exceſſive.

Voalelats.

Voanounoue.

18. LE *Voanounoue* eſt le fruit d'une eſpèce de figuier, dont les feuilles approchent de celles du poirier. Ce fruit reſſemble, par la forme & le goût, aux figues de Marſeille. L'arbre coupé jette du lait, & l'écorce ſert à faire des cordages. Il croît fort haut; ce qui n'empêche que quelques-unes de ſes branches ne touchent à terre, où elles prennent racine & forment d'autres arbres. Flacourt en a vû quatre, qui étoient devenus des arbres de deux braſſes de tour. Il a parlé d'un autre arbre de l'Iſle de Sainte-Marie, dont le fruit n'eſt pas plutôt tombé qu'il prend racine & forme un bois ſi épais qu'il eſt impoſſible d'y paſſer. Cet arbre ſe nomme *Thiouts*, & le fruit *Voathiouts*. Madagaſcar a une autre eſpèce de figuier, nommé *Nonnoue-iſſaie*, dont le fruit eſt bon, mais auſſi petit qu'une ceriſe.

Voathiouts.

Voavalouts.

19. LE *Voavalouts* eſt le même fruit qui ſe nomme *Durion* aux Indes; de très-bon goût, mais fort pierreux.

Azonvalala.

20. *Azonvalala* eſt le nom d'un petit fruit rouge; agréable au goût, & de la groſſeur de la groſeille rouge. Il croît ſur un arbriſſeau, qui ſe forme en buiſſon.

Voaſoutre.

21. LE *Voaſoutre* eſt un fruit de la groſſeur d'une poire de muſcat, qui étant bouilli, ou roti, a le goût de la châtaigne. L'arbre croît aſſez haut. C'eſt le bois le plus dur du Pays. Il prend un beau poli, de couleur tannée. Sés feuilles ſont de la longueur de celles de l'amandier, mais déchiquetées, avec une fleur, à chaque déchiqueture, de la même forme & de la même couleur que celles du romarin, ſans aucune odeur. De cette fleur ſe forme le fruit, qui croît auſſi autour des feuilles & à l'extrémité. Flacourt en parle avec admiration.

Entſafacale.

22. L'*Entſafacale* eſt le fruit d'un arbre de la grandeur de l'amandier, droit, peu branchu, dont les feuilles reſſemblent à celles du noyer. Le fruit eſt long, comme un bâton de caſſe & diviſé auſſi par petites cellules, mais tendre juſques dans ſon écorce. Il eſt jaune dehors & dedans. Le ſuc qui en ſort eſt doux, & jette une odeur qui l'eſt auſſi: on en voit de noirs & de gris blancs. Il ne naît, ni des branches, ni des feuilles, mais de l'écorce du tronc, à laquelle il tient par une petite queue; ce qui a paru fort admirable à l'Auteur.

Voafontſi.

23. LE *Voafontſi*, ou *Voadourou*, eſt le fruit de la plante du balizier, des feuilles duquel on couvre les maiſons. Ces feuilles, étant employées ſéches, durent ſix ans ſans pourriture. Les tiges, qu'on fait ſécher auſſi, ſervent à faire des parois & des enclos. Des feuilles vertes, les Nègres ſont des nappes, des aſſiettes, des cuillières, des gobelets à boire. Elles ſont longues d'une braſſe, & larges d'environ deux pieds. Quelques-unes ont juſqu'à huit & dix pieds de haut, ſans la tige, qui en a quelquefois plus de douze. La plante croît en forme de pannache. Son fruit a celle d'un grand trochet, de la longueur d'un épi de bled de Turquie; mais il

il eſt couvert d'une écorce fort dure, & chaque grain eſt de la groſſeur d'un pois. Il eſt enveloppé dans une ſorte de chair bleue, dont les Nègres font de l'huile. Du grain, ils font de la farine, qu'ils mangent avec du lait. DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

LES *Alamoutous* ſont une eſpèce de prunes noires, qui ont le véritable goût de la prune, & dont l'arbre, qui eſt épineux, reſſemble auſſi au prunier par la feuille: mais au lieu de noyau, ce fruit a dix ou douze petits pepins plats. Alamoutous.

LES grenades & les oranges de Madagaſcar ſont excellentes. Les oranges qu'on nomme *Voangiſſaies*, croiſſent par bouquets de dix ou douze, & leur chair a le goût du raiſin muſcat. On diſtingue, dans l'Iſle, ſept ſortes de citrons, qui ſont différentes par leur groſſeur & par leurs qualités. Mais le plus admirable eſt celui qui ſe nomme *Voatrimon*. Il eſt cornu & gros comme la tête d'un enfant. Son écorce eſt excellente à confire. Grenades oranges & citrons.

24. LE *Voaravendſara* eſt le fruit d'un arbre, nommé *Ravendſara*, de la grandeur de nôtre laurier, auquel il reſſemble auſſi par la feuille, quoiqu'il l'ait plus petite. Son fruit eſt une noix verte, dont l'écorce & la chair ont le goût du girofle. L'arbre ne produit que de trois en trois ans. On diſtingue le mâle & la femelle. Sa fleur reſſemble auſſi à celle du girofle. Les habitans ſe ſervent de la noix pour aſſaiſonner leur poiſſon, avec du gingembre & de la feuille d'ail. Mais ils la rendent rare, ſans y penſer, par l'imprudence qui leur fait couper les arbres, pour en recueillir plus aiſément le fruit & les feuilles. Voaravendſara.

25. LE poivre blanc eſt en abondance dans tous les bois. Il ſe nomme *Lale-vitſit*. C'eſt la pâture des tourterelles & des ramiers. Mais les François n'ont pas découvert de poivre noir à Madagaſcar. Ils ont trouvé dans l'Iſle de Bourbon, des *Cubebes*, qu'on nomme aux Indes *Poivre à queue*, ou *muſqué*. Lale-vitſit, ou poivre blanc.

26. LE *Longouze*, ou *Cardamome*, fruit auſſi rouge que l'écarlate, dont la chair eſt blanche & tirant ſur l'aigre, & qui produit une graine noire que nous avons nommée grand *Cardamome*, eſt en fort grande abondance à *Galemboulle* & *Sainte-Marie*. Grand Cardamome.

27. LE vrai gingembre y eſt d'une beauté ſingulière.

28. LA *Zedoaire* y croît de tous côtés ſur les montagnes. Zedoaire.

29. LA *Tametame*, que nous avons nommée *Terra merita*, dont la racine eſt auſſi jaune que le ſaffran (ce qui lui a fait donner auſſi le nom de *Saffran Indique*) vient ici d'elle-même, & viendroit encore mieux ſi elle étoit cultivée. Elle ſert aux teintures. La Tametame.

30. LES cocotiers ſont rares dans l'Iſle.

31. LE *Voazatre* eſt un fruit qui croît en forme de glane d'oignons, d'un arbre moyen, dont les feuilles ſont longues & larges, en forme d'éventail. De ces feuilles, on fait des nattes, des cordages & des paniers. Le fruit, qui eſt de la groſſeur d'un œuf, contient une ſubſtance molle, ou plutôt une eſpèce d'humeur, qui a le goût de nôtre pain d'épice. Voazatre.

32. LE palmite, grand arbre, qui du haut de ſa tige pouſſe un rejetton des feuilles qu'il doit produire & qu'on appelle le chou de palmite, croît Palmire.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

ici parfaitement. Ce chou a le goût du chardon, ou de la tige des choux communs.

Voachits. 33. LE *Voachits* eſt une eſpèce de vigne, dont le raiſin a le goût du verjus de France. Sa feuille eſt ronde, comme celle du lierre, & ſon bois eſt toûjours verd.

Vrayes vignes. 34. ON a trouvé dans le canton d'*Alfiſſac* de vrayes vignes, dont Flacourt planta quelques ſeps au Fort Dauphin. Il en mangea les premiers raiſins, [au mois de Janvier] en 1655.

Ambouton. 35. L'*Ambouton* eſt une petite herbe qui vient dans les prez, d'un goût un peu rude & amer. Les Nègres en mangent, dans les tems de famine. Mais dans les autres tems ils ſe contentent de la mâcher, comme une eſpèce de bétel, pour ſe noircir les dents, les gencives & les lèvres, & pour ſe rendre l'haleine agréable.

Lengou. 36. LE *Lengou* eſt une ſorte de noix à pluſieurs angles, qui croît ſur une herbe rampante, & que l'on mâche pour le même uſage que la précédente.

Zamale. 37. LA *Zamale* eſt une autre herbe, extrêmement puante, qui guérit les ulcères des gencives, & dont les nourrices frottent celles de leurs enfans, pour les préſerver ou les guérir des douleurs des dents.

Tamboure ou Bétel. 38. LE Bétel porte le nom de *Tamboure*, à Madagaſcar, & ſe mâche, comme aux Indes, avec un peu de chaux vive & de noix d'aréca, que les Inſulaires nomment *Foureufourou*.

Fanshaa. LE *Fanshaa* eſt un arbre qui a la feuille de la fougère, & dont le bois eſt fort dur & marqueté d'ondes noires. Il croît fort grand; & lorſqu'il eſt coupé, il jette une liqueur rougeâtre. Flacourt le prend pour le *Filix arborea*.

Latac-anghome-lahé. 39. LE *Latac-anghome-lahé*; c'eſt-à-dire, *Teſticule de Taureau*, avec lequel il a de la reſſemblance, eſt le fruit d'une herbre rampante, qui porte des fleurs blanches, de l'odeur du jaſmin, mais plus grandes & en bouquet.

Singofau. LE *Singofau* eſt une grande feuille, longue de trois palmes, épaiſſe & large de quatre doigts, qui ſortant d'une plante s'attache au tronc des arbres. Les Nègres broyent cette feuille, après l'avoir chauffée au feu, & s'en frottent le tour des yeux pour s'éclaircir la vûe.

Rhombe à grandes feuilles. 40. LA *Rhombe* à grandes feuilles eſt une eſpèce de menthe ſauvage, qui a la double odeur de canelle & de girofle, & qui s'élève de la hauteur de deux coudées.

Mouyta. 41. LE *Mouyta*, herbe qui croît le long des eaux & dans les lieux marécageux. Les Nègres s'en ſervent pour les maux de tête. Flacourt le prend pour le *Cyperus Orientalis*.

Tongue. 42. *Tongue* eſt le nom d'une herbe qui ſert contre le mal de cœur & les poiſons. Elle a la fleur du jaſmin & la racine fort amère. C'eſt la racine qu'on employe.

Anramitaco. 43. L'*Anramitaco* eſt une plante qui croît de la hauteur de deux coudées. Elle porte au bout de ſes feuilles une fleur ou un fruit creux, ſemblable à un petit vaſe, qui a ſon couvercle, & qui ne laiſſe pas de ſe remplir d'eau lorſqu'il pleut. On en diſtingue de rouges & de jaunes.

Voamenes. 44. LES *Voamenes* ſont une eſpèce de petits pois rouges, peu différens de

de ceux qu'on nomme *Condoure* aux grandes Indes, & qui ſervent de même au lieu de borax, pour ſouder l'or. Après les avoir pilés, on y mêle un peu de jus de citron, & l'on trempe l'or dans le ſuc avant que de le mettre au feu.

Fionouts.

45. LE *Fionouts*, ou *Voulibohits*, eſt une herbe qui a les fleurs mouchetées de jaune, & dont les feuilles, qui ſont fort graſſes, ſervent à faire tomber le poil. Elle a l'odeur du melilot. On la brûle toute verte, pour en tirer les cendres, qui ſervent à la teinture noire & bleue. Cette cendre ſe nomme *Foufouts*.

Fimpi.

46. LE *Fimpi* eſt un arbre de la grandeur de l'olivier, dont l'écorce eſt griſe & ſent le muſc. Elle a le goût plus piquant que le poivre. Flacourt croit que c'eſt le *Coſtus Indicus*. Elle ſéche comme la canelle, devient blanche, & jette une très-bonne odeur au feu. Le bois en eſt très-dur & ſent auſſi fort bon. En quelques endroits de l'Iſle, cet arbre rend une gomme qu'on employe dans les parfums. Elle eſt noire en dehors; mais briſée, elle devient blanche & griſe.

Mandriſe.

47. LE *Mandriſe* eſt un bois marbré, violet dans le cœur, qui a les feuilles petites comme l'ébenier.

Mananghamette.

48. LE *Mananghamette* eſt un bois rouge-brun, qui noircit comme l'ébène.

Ebenier.

49. ON trouve à Madagaſcar trois eſpèces d'ébenier. La principale, qui porte le nom de *Hazon Mainthi*, c'eſt-à-dire, *bois noir*, eſt un grand arbre dont les feuilles ſont d'un verd obſcur & auſſi petites que celles du grand myrthe. L'écorce du bois tire auſſi ſur le noir.

Aloës.

50. L'*Aloës* eſt commun à Madagaſcar. Il y vient de la grandeur de l'olivier. Ses feuilles, qui ſont vertes & preſſées, ont l'odeur de myrthe.

Souirfafa.

51. LE *Souirfafa*, herbe déchiquetée, eſt excellente pour la fièvre, en l'appliquant broyée ſur la région du foye & du cœur. Elle a le goût un peu acide de l'alleluya.

Anacomptis.

52. L'*Anacomptis*, arbre qui porte un fruit un peu plus long & moins gros que le doigt, de couleur brune, tachetée de gris-blanc. Ce fruit jette une ſorte de lait doux, qui ſert à faire cailler le lait de vache. Les feuilles reſſemblent à celles du poirier.

Tarantantilla.

53. LA *Tarantantilla* eſt une eſpèce de bouys.

Figues amères.

59. UNE eſpèce de figuier dont le fruit eſt amer.

Hota.

60. *Hota*, herbe à trois feuilles, qui a la vertu d'étancher le ſang des playes (*m*).

Sanzene-lahé.

65. LE *Sanzene-lahé*, eſt un bois dont l'odeur approche de celle du cumin, quoiqu'elle ſoit plus forte. L'écorce, qui a l'odeur plus agréable, reſſemble à celle du ſureau. Les habitans ſe ſervent du bois pour les bleſſures & pour la fièvre.

L'encafatrahé.

L'*Encafatrahé* eſt un bois qui a le cœur verd, & qui eſt marbré. Il a

(*m*) Il règne ici & ailleurs un grand deſordre dans les nombres de l'Original, que nous n'entreprendrons pas de corriger, parceque ces chiffres ont rapport à certaine Planche dont il ſera parlé ci-après. R. d. E.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

a l'odeur du bois de roſe ; & frotté avec de l'eau ſur une pierre, il guerit les Nègres de leurs maux de cœur.

Le Mera. Azonorouts.

LE *Mera* eſt un arbre qui a la feuille de l'olivier, le cœur jaune, autant de dureté que le bouys, mais qui eſt ſans odeur. L'*Azonorouts* eſt un arbre d'un beau bois, qui ſert à faire des peignes.

Tomboubitſi. Fatra. Sandraña.

LE *Tomboubitſi* eſt un arbre qui a le cœur orangé. Le *Fatra* eſt, ſuivant Flacourt, l'arbre qui porte le benjoin. Le *Sandraha* en eſt un autre, qui avec le mérite d'être fort haut & fort droit, a celui d'être plus noir que l'ébène, & d'être auſſi uni que la corne. Mais les plus gros n'ont pas plus de ſept pouces de diamétre.

Cocombe.

LE *Cocombe* eſt encore un bois noir, mais ordinairement tortu. Il croît dans les lieux pierreux. Ses feuilles ſont très-petites & en moindre nombre que ſes épines. Sa fleur eſt d'une odeur très-agréable, & le bois même en rend une aſſez bonne au feu. Il eſt aſſez gros, mais fort court.

Envilaſſe.

L'*Envilaſſe* eſt une autre eſpèce d'ébène, qui reſſemble beaucoup au ſandraha.

Zaa.

66. LE *Zaa* eſt un arbre rampant, du bois duquel on fait les manches des zagaies.

67. UNE eſpèce d'abſynthe fort amère.

Fiou.

68. LE *Fiou* eſt une herbe qui n'eſt compoſée que de petits filamens.

Tambouree-ciſſa.

69. LE *Tamboure-ciſſa* eſt un arbre qui produit une ſorte de pommes, dont la plus ſingulière propriété eſt de s'ouvrir en quatre, auſſi-tôt qu'elles ſont mûres. Leur chair eſt remplie de grains, couverts d'une peau épaiſſe & tendre, de couleur orangée, dont on fait une teinture ſemblable au rocou d'Amérique.

Voanane.

70. LA *Voanane* eſt un fruit d'un demi-pied de long, qui a quatre quartiers, & qui ſe mange. Son goût eſt celui d'une poire pierreuſe. Il arrête le flux de ventre.

Tſimandats.

71. LE *Tſimandats* eſt une herbe que les Nègres employent pour guerir la groſſe vérole.

Rangante.

72. LA *Rangante* en eſt une autre, à laquelle ils attribuent la même vertu.

Manière dont les Nègres préparent l'Indigo.

73. L'*Indigo* ou l'*Anil*, qui ſe nomme *Banghets* à Madagaſcar, eſt fort commun dans l'Iſle & ſert aux teintures des Nègres. Voici la manière dont ils le préparent. Ils en amaſſent une certaine quantité lorſqu'il commence à fleurir, & le mettent pourrir dans de grands vaiſſeaux pleins d'eau, où ils le remuent chaque jour avec un bâton. Lorſqu'il eſt pourri, ce qui ne demande que trois ou quatre jours, ils ôtent les tiges & les filamens. Enſuite, remuant encore ce qui reſte, ils font écouler l'eau dans d'autres cuves. Elle ſe trouve teinte en violet-brun. Ils la paſſent au travers d'un ſas ; après quoi ils jettent environ une chopine d'huile d'olive ſur quatre ou cinq muids de cette eau. Ils la remuent long-tems, avec une ſorte de moulinet. Enfin l'ayant laiſſée raſſeoir, juſqu'à-ce que la lie ſe précipite au fond, ils la font écouler par un petit trou couvert d'une toiſe ; & la lie qui reſte, ſéchée à l'ombre, eſt la teinture qui ſe nomme *Banghets* ou *Indigo*.

74. LE

74. Le *Vahon-ranou* ou *Linghirouts*, eſt une plante qui vient d'un gros oignon. Elle pouſſe une racine très-groſſe, qui étant rapée & mêlée dans la bouillie des enfans, chaſſe ou tue infailliblement leurs vers. La fleur eſt fort belle & croît ſur le bord des étangs. Les feuilles, broyées avec de leau, la font mouſſer comme le ſavon. Auſſi s'en ſert-on pour ſe nettoyer le viſage. DESCRIPTION DE MADAGASCAR. Linghirouts.

75. Forme d'une feuille de bananier lorſqu'elle eſt jeune.

76. Graine à fleur bleue, qui eſt mortelle pour les poules qui en mangent.

77. Graine à fleur jaune.

78. L'*Anacau* eſt un arbre ſemblable au cyprès, qui croît ſur les bords de la Mer. L'Anacau.

79. *Souhiſoroua* eſt le nom d'un fort grand arbre. Le Souhiſoroua.

80. Le *Soaſumach* eſt un autre arbre, dont la graine reſſemble au *Sumach*. Le Soaſumach.

81. *Mihohats*. 82. *Tocamboa*, fruit d'un arbre qui reſſemble à une petite poire, & qui fait mourir les chiens. Mihohats. Tocomba.

83. L'*Azon-paſſech* eſt un arbre qui porte un fruit de très-bon goût, de la groſſeur d'une datte. 84. *Voarodoul*, fruit jaune, dont on fait peu de cas. Azon-paſſech. Voarodoul.

85. Le *Vahats* eſt un arbriſſeau, dont la racine eſt propre pour la teinture. Elle fait un beau nacarat. Mais avec un peu de jus de citron, elle fait un jaune-doré. Vahats.

86. L'*Anghive* eſt un autre arbriſſeau, dont la racine, bûe en décoction, guérit la ſtrangurie & ſoulage la gravelle. Son fruit eſt de la groſſeur de la groſeille verte. On en diſtingue une autre ſorte, qui eſt la grande, & dont le fruit eſt gros comme un œuf de poule & rouge comme l'écarlate. Il ſe mange. Anghive.

87. L'*Andian-bouloha* eſt un arbriſſeau qui croît le long du rivage de la Mer & qui a la feuille ſemblable à nôtre cynogloſſe. Il a ſa graine par bouquets. Andian-bouloha.

89. *Varaucoco* eſt le nom d'un arbriſſeau rampant, qui s'entortille aux grands arbres. Il porte un fruit violet, de la groſſeur d'une pêche, dans lequel ſe trouvent quatre gros grains ou quatre noyaux. Sa chair eſt douce & d'un goût agréable, mais pâteuſe. Du bois de l'arbre, on fait des cercles pour les ſeaux & les petits barils. L'écorce rend une gomme rouge & réſineuſe. La ſeconde peau, brûlée à la chandelle, fond comme la gomme laque, dont elle a auſſi l'odeur. Varaucoco.

90. *Rhaa* eſt le nom que les Inſulaires donnent à l'arbre qui produit le ſang de dragon. On n'en parle ici que pour en diſtinguer un autre, nommé *Mafoutra*, qui jette auſſi du ſang. 91. Son fruit a la groſſeur & la forme d'une petite poire, excepté que le gros du fruit eſt du côté de la queue. Il contient un noyau, qui n'a qu'une peau peu ferme, & dans ce noyau eſt une amande de la forme, de la couleur & de l'odeur d'une noix-muſcade. Les Nègres tirent de ces amandes une huile, que Flacourt traite de ſouverain remède pour l'éréſipelle, les inflammations & les démangeaiſons de la peau. Rhaa, qui produit le ſang de dragon.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

92. LE *Lalonde* eſt le jaſmin de Madagaſcar, qui a les feuilles plus grandes que celui de l'Europe. Il croît en arbriſſeau, & ne rampe ni ne s'attache. Sa fleur jette une odeur admirable.

Jaſmins de Madagaſcar.

Honnits-ancazon.

93. LE *Honnits-ancazon* eſt un arbriſſeau qui porte une fleur de l'odeur du jaſmin, mais beaucoup plus blanche. La queue de la fleur, qui eſt blanche auſſi, a plus de ſix pouces de long.

Voahé.

94. LE *Voahé* eſt un arbriſſeau, qui porte des fleurs blanches ſemblables à celles du *Lilium-convallium.*

Langhare.

95. LE *Langhare* eſt un autre arbriſſeau, qui croît ordinairement en buiſſon. Ses feuilles ſont longues & déchiquetées, comme celles du chataigner, mais plus dures & un peu plus piquantes par ſes dentelures. Son bois eſt droit. Ses fleurs naiſſent ſans queue, ſur l'écorce de ſon tronc, qui en eſt toute couverte. Elles ſont auſſi rouges que du ſang, & d'un goût un peu âcre, qui provoque la ſalive en les mâchant. C'eſt un purgatif aſſez fort, que les Nègres traitent de poiſon.

Mimbouhe.

96. LE *Mimbouhe* eſt un arbre dont la feuille jette une fort bonne odeur, & peut paſſer pour un bon cordial.

Harame.

97. LE *Harame* eſt un grand arbre, d'où ſort la gomme qu'on appelle *Tacamacha.* C'eſt plus proprement une réſine, fort odorante lorſqu'elle eſt fraîche. Sa grande vertu eſt de réſoudre les tumeurs froides & d'arreter les fluxions froides. C'eſt auſſi un baume excellent pour les playes. Son fruit eſt auſſi gros que nos noix vertes, & très-réſineux. On fait, de ſon bois, des planches pour les navires & les barques.

Seva.

98. LE *Seva* eſt un arbriſſeau, dont les feuilles ſont verd-brunes par-deſſus, blanches & cotonnées par-deſſous, & de la grandeur de celles de l'amandier. Elles ont une qualité aſtringente, qui les rend bonnes pour le flux de ventre.

Himahavale.

99. LE *Himahavale* eſt un arbre, dont les feuilles viennent ſix à ſix, en bouquet. C'eſt un bon cordial, par l'excellence de ſon odeur.

Endrachendrach.

100. L'*Endrachendrach*, arbre dont le bois eſt jaune & jette l'odeur du ſandal-citrin. C'eſt le plus dur de tous les bois. Il ne ſe corrompt pas plus que le marbre; ce qu'exprime ſon nom, qui ſignifie *perpétuel & ſans fin.* Sa peſanteur eſt égale à celle du fer. L'arbre eſt grand & gros.

Tſimandan.

101. LE *Tſimandan* eſt un arbre dont la feuille eſt ſouveraine pour les maux de cœur, & contre la peſte & les maladies contagieuſes.

Ferocoſſe.

102. LE *Ferocoſſe* eſt un arbriſſeau, qui porte de petites gouſſes rondes & bonnes à manger.

Hirare.

103. LE *Hirare* eſt une eſpèce de *Solanum-ſoporiferum*, dont la fleur eſt blanche, en forme de clochette, mais un peu plus longue. Son fruit, qui reſſemble à celui du *Strammonium*, a la même vertu. Flacourt croit que c'eſt ce que les Médecins nomment *Datura.*

Voatolalac.

104. LE *Voatolalac* eſt un arbriſſeau épineux, dont le fruit l'eſt auſſi & ſe nomme *Baſſy.* Il eſt renfermé dans une gouſſe.

Mandouavatte.

LE *Mandouavatte*, arbriſſeau, dont le bois ſert à faire des manches de zagaies, porte un fruit ſemblable aux avelines.

Salonta.

LE *Salonta* eſt une eſpèce de tithimale, qui n'a qu'une tige à quatre cornes, & qui porte, à la cime, douze ou quinze feuilles en forme de bouquet,

quet, ſemblables aux feuilles de *Laureole*. Ses fleurs ſortent entre les feuilles & ſont couleur de chair. Elle croît de la hauteur d'une toiſe. DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

106. LE *Sira-manghits*, arbre dont les feuilles & le bois jettent une odeur agréable, qui eſt celle du ſandal blanc & citrin. C'eſt un ſpécifique admirable pour les maux de cœur, & pour fortifier le foye & les parties nobles. L'écorce a l'odeur du girofle & jette une réſine jaune. Sira-manghits.

107. L'*Aboulaza* eſt un arbre, excellent auſſi pour les maux de cœur. Aboulaza.

108. *Laberic*, eſpèce d'arbre qui reſſemble au *Ravier*. Sa ſouche eſt droite & creuſe. Les feuilles croiſſent à l'entour, en forme ſpirale; ce qui forme un ſpectacle très-agréable. Laberic.

109. LE *Mihohats* eſt un arbriſſeau, dont on vante la vertu cordiale & confortative. Mihohats.

110. LE *Sinhahoric* eſt une herbe qui reſſemble beaucoup à l'aigremoine, tant en forme qu'en vertu. Sinhahoric.

111. LE *Rombave* eſt un arbriſſeau, dont on fait de très-bons cercles, & qui jette une gomme blanche. Rombave.

112. L'*Aborach* eſt une eſpèce d'*Arnogloſſe*, qui en a auſſi la vertu. Aborach.

113. LE *Lalonda-fecats*, qui ſignifie *Jaſmin-bâtard*, eſt une ſorte de jaſmin à petites fleurs. Lalonda-fecats.

114. LE *Tſangou-manghits* eſt une eſpèce de ſcolopendre, qui a pluſieurs feuilles longues & étroites, rangées de côté & d'autre, & qui jettent une odeur agréable. Les femmes en font des couronnes & des guirlandes. Tſangou-manghits.

115. LE *Fooraha*, arbre qui jette un baume verd, très-ſouverain pour les playes, les coupures & les contuſions. Les femmes en mêlent dans leurs huiles, pour s'oindre les cheveux. Fooraha.

116. *Arindranto* eſt le nom d'un arbre, dont le bois rend une excellente odeur au feu, lorſqu'il eſt pourri. Arindranto.

117. L'*Ouvi-laſſa* eſt une plante rampante, dont la racine reſſemble au jalap, & jette une gomme ſemblable à la ſcammonée. Flacourt éprouva inutilement ſa vertu, quoique les Nègres la croyent purgative, juſqu'à donner le flux de ſang. Ouvi-laſſa.

119. ESPÈCE de ſcolopendre à pluſieurs feuilles.

120. LE *Laffa* eſt un arbre dont on tire une eſpèce de filamens, qui reſſemblent aux crins de cheval, & qui ſervent à faire des lignes pour la pêche. Laffa.

121. LE *Vahia* eſt une herbe rampante, comme le lierre-terreſtre, qui jette une excellente odeur. Vahia.

122. LE *Vouli-vaza* eſt un arbriſſeau qui porte un bon fruit, de la groſſeur de la prune-impériale & rempli de petits grains. Sa fleur eſt la plus agréable que Flacourt eût jamais ſentie. Elle a l'odeur de jaſmin, de canelle, de fleur d'orange & de girofle, mêlées enſemble. Elle eſt fort épaiſſe, blanche & bordée d'un peu de rouge. Sa longueur eſt celle du narciſſe. Flétrie, elle jette une odeur encore plus fine; ce qui fait qu'on la porte dans la poche. Vouli-vaza.

123. ESPÈCE de gentianelle, qui eſt fort cordiale.

125. LE *Fariſates* eſt un arbriſſeau dont la racine eſt jaune, l'écorce un peu Fariſates.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

peu épaiſſe & fort jaune, le goût amer & aſtringent. Les habitans s'en ſervent contre les maux de cœur & les poiſons.

Limiraven. 127. LE *Limiraven* eſt un arbre dont les feuilles croiſſent cinq à cinq & reſſemblent à celles du châtaignier. Leur vertu eſt cordiale.

Ampalatangh-vari. 129. L'*Ampalatangh-vari*, autrement le *Fitouraven*, eſt un grand arbre, dont les feuilles ſont aſtringentes.

Tavebotrech. 130. LE *Tavebotrech*, arbre dont le bois en décoction avec le *Tangouarach*, qui eſt le bois de mer, & du miel, eſt excellent contre toutes les maladies du poulmon, de la poitrine & contre la pleuréſie.

Tanhetanhe-anhela. 131. *Tanhetanhe-anhela* eſt le nom d'une herbe très-aſtringente, dont on ſe ſert pour arrêter le ſang des playes.

Fafara. 132. LE *Fafara*, herbe dont la décoction & le marc appliqué ont une vertu admirable pour la guériſon de l'hernie.

Lanbingue. 133. LE *Lanbingue*, herbe ſouveraine pour le flux de ventre, priſe en décoction & appliquée.

Sanghira. 134. *Sanghira*, eſpèce d'indigo que les Nègres regardent comme un ſpécifique pour les maladies contagieuſes.

Monteroh. 135. LE *Monteroh* eſt une herbe fort viſqueuſe, dont la vertu eſt émolliente, comme la mauve & la guimauve.

Ampouli. 138. HERBE, nommée *Ampouli*, dont la racine broyée dans l'eau eſt ſouveraine pour les maux de cœur.

Tendrocoſſe. 141. *Tendrocoſſe*, herbe dont la décoction eſt ſouveraine pour faire venir le lait aux femmes ou pour l'augmenter, & pour fortifier toutes les parties nobles.

Halampou. 142. *Halampou*, arbre, dont le bois ſent l'eau-roſe & ne ſe corrompt jamais.

Voalaca-laca. 143. *Voalaca-laca* eſt le nom d'un arbre, dont le fruit reſſemble au poivre noir, ſans en avoir le goût. Il eſt aſtringent & deſſicatif. Les ramiers & les tourterelles en ſont fort friands.

Saldits. 144. LE *Saldits* eſt une plante agréable, qui tient de la nature de l'arbriſſeau & qui porte des fleurs d'un rouge-écarlate, en forme de pannache. Sa graine a la groſſeur & le goût du pignon. C'eſt un puiſſant vomitif, qui peut paſſer pour un poiſon. Sa racine, bûe en poudre, en eſt l'antidote.

Pendre. LA *Pendre* eſt une plante qui a la feuille piquante, & qui jette dix ou douze fleurs blanches d'une odeur merveilleuſe. Les femmes en font tremper dans leurs huiles, pour s'oindre les cheveux.

Apocapouc. L' *Apocapouc* eſt un arbre, dont le fruit, qui eſt de la groſſeur d'une amande, paſſe pour un poiſon, mais qui entre néanmoins dans les huiles pour les cheveux.

Ovivau. L'*Ovivau* eſt un autre arbre qui produit auſſi une eſpèce d'amande, dont on fait une huile pour les cheveux & qui ſe mange.

Voulou. LE *Voulou*, qui eſt le *Mambou* ou *Bambou* des Indes, croît en abondance dans pluſieurs parties de Madagaſcar. On trouve, dans cette plante, le *Tabaxir* ou *Sacar-mambu*, eſpèce d'amidon ou de ſucre inſipide, dont les habitans font peu d'uſage, auſſi-bien que du fruit, qui reſſemble au grain de ſeigle, & qui eſt de la groſſeur d'une petite fève. On ne pourroit faire

re d'excellente farine. Mais le bois de la plante s'employe de mille façons, comme aux Indes. DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

On trouve, ſur les feuilles d'un arbriſſeau de Madagaſcar, une eſpèce de ſucre, qui eſt formé par certains papillons. Il a la douceur & la dureté du ſucre. Les habitans, qui l'aiment beaucoup, prétendent qu'il eſt ſouverain pour la toux & pour les fluxions de poitrine. Le petit animal qui le produit s'engendre ſur l'écorce de l'arbriſſeau, en forme de mouche noire, dont les aîles ſont blanches à l'extrêmité. Cette mouche reſſemble d'abord à une fleur, qui ſeroit attachée ſur l'écorce. Un mois après, elle ſe détache & ſe transforme en un petit papillon. Les uns ſont rouges, d'autres verds, d'autres jaunes. Ils commencent par ronger une partie des feuilles de l'arbriſſeau; après quoi ils font leur ſucre, qui acquiert la dureté du ſucre de Candi.

145. L'*Ampoufoutchi* ou l'*Afouth*, eſt un arbre de la nature de celui qu'on nomme *Mabaut* en Amérique. Il ſert à faire des cordages. Aucun bois n'en approche pour la légereté. Il eſt blanc. Son charbon, qui eſt auſſi très-léger, ſeroit fort bon pour faire de la poudre à tirer. Ampoufoutchi.

146. La *Manonarive* eſt une herbe cordiale. 147. Herbe aſtringente, nommée *Menavonhe*. 148. *Marointſi*, herbe bonne, comme la précédente, pour étancher le ſang & pour arrêter le flux de ventre. Herbes aſtringentes.

149. *Hanghatſmah*, petite plante, d'une fort belle forme d'arbriſſeau, que les Nègres employent pour la brûlure. Hanghatſmah.

150. L'*Anazé* eſt un arbre ſingulier, qui croît dans quelques cantons de Madagaſcar, tels que les *Mahafales*, les *Ampatres* & *Anoſſi*. Il devient gros par le pied & ſe termine en pyramide. Il porte une eſpèce de gourde, remplie d'une poulpe blanche, qui tire ſur l'aigre & ſur le goût de la créme de tartre, dans laquelle ſe trouvent pluſieurs noyaux, durs, & de la groſſeur des noyaux de pin. Anazé.

151. Le *Tavevoul* eſt un arbre dont les feuilles croiſſent ſans queue autour des branches. On les y croiroit collées. Elles ſont longues & étroites. Tavevoul.

L'*Ouvivave* eſt une eſpèce de canne noueuſe, dont la racine eſt bonne à manger & tire ſur le goût de l'igname. Ouvivave.

Le *Soumontſoui* eſt un arbre qui a le cœur tirant ſur le violet, & marbré. On s'en ſert pour teindre en rouge. Soumontſoui.

On trouve auſſi, à Madagaſcar, beaucoup d'aloës, & des ébeniers noirs & gris. Les femmes y paîtriſſent une pâte, avec un jus d'herbe qui fait tomber le poil.

L'Auteur vante beaucoup un petit arbriſſeau, dont la feuille reſſemble à celle du Philaria, & qui eſt extrêmement propre à chaſſer du corps humain toutes ſortes d'humeurs malignes, ſans en excepter le poiſon vénérien. Il remarque, à cette occaſion, que les maux de cette nature ſont communs à Madagaſcar, & qu'on y connoît heureuſement la vertu de cette plante. On en mâche les feuilles, on les avalle & l'on s'étend enſuite devant un grand feu. L'humeur agitée trouve ordinairement une iſſue pardeſſous la plante d'un des deux pieds. Mais Rennefort ajoûte que l'art manque aux habitans pour guérir l'ulcère. Ce qui eſt chaſſé de l'intérieur s'ar-

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

s'arrête, dit-il, au-dehors (*n*). On voit quantité de ces Insulaires, guéris dans le fond, qui ne laissent pas d'avoir extérieurement la moitié du corps gâtée (*o*).

Gommes.

LA gomme de *Tacamaca*, l'encens & le benjoin, sont des richesses qui se trouvent dans la même Isle. L'ambre-gris n'y est pas rare sur les Côtes. L'Auteur embrasse le sentiment de ceux qui le croyent un fray de poisson, durci au Soleil. S'il s'en trouve, dit-il, de grandes pièces, c'est un assemblage fortuit de plusieurs frays. En un mot, comme le musc vient d'un animal terrestre, il ne trouve pas plus de difficulté à recevoir un autre parfum de quelqu'animal de Mer (*p*).

Minéraux.

L'ISLE a quantité de Talc, dont on garnit les fenêtres au-lieu de verre; des mines de charbon, de salpêtre & de fer, dont les Insulaires font des rasoirs, des zagaies, & des instrumens à couper & à scier le bois. Ils ont de l'or & de l'argent; mais on ignore de quels lieux ils tirent ces deux metaux. Comme on n'a jamais assez pénetré dans l'intérieur du Pays pour découvrir la source de ces richesses, on est réduit à des conjectures, qui portent sur la ressemblance de hauteur & de paralelle avec d'autres Pays où l'on a trouvé beaucoup d'or. L'Auteur est persuadé qu'ils en ont des mines. Cependant, non-seulement ils en refusent la connoissance aux Etrangers; mais, pour en écarter l'idée, ils assurent que ce qui se trouve d'or & d'argent parmi eux leur est venu d'une Flotte d'Arabes, qui se rendirent maîtres de l'Isle au commencement du quinzième siècle, & qui établirent des Commandans de leur Nation dans tous les quartiers. C'est aussi l'origine qu'ils attribuent à leurs Grands, & la raison qu'ils donnent pour expliquer comment ils sont moins noirs que le commun des autres habitans. En effet, ils le sont de moitié moins que ces femmes vagabondes, qui portent en France le nom de *Bohémiennes* (*q*).

Pierres précieuses.

EN pierres précieuses, Madagascar fournit des rubis-balais, des aiguemarines, des topases, des opales & des amethistes. Un jour Rennefort fut surpris de se voir présenter, par un Soldat du Fort, une pierre triangulaire, couleur bleu-céleste & de la grosseur d'un œuf de pigeon, qui ne lui couta presque rien. Ce Soldat l'avoit eûe d'un Nègre, qui l'avoit trouvée sur le bord de la Mer. Rennefort l'ayant conservée, avec les pierreries du brave la Case, qui étoient des aiguemarines, des ametistes, de petites opales, des topases, &c., eût la satisfaction, en passent à son retour par l'Isle de Sainte-Hélène, de la voir admirer par les Anglois, comme une merveille de

(*n*) [Rennefort] pag. 121. 122.

(*o*) Voyez la Relation du premier Voyage des Hollandois.

Nota. Mr. Prevost avoit joint ici, d'après Flacourt, la Figure de toutes ces Plantes; mais quoique nous nous fûssions fait une loi de ne jamais retrancher aucune de ses Planches, il n'a pas été possible de faire grace à celle-ci, étant très-deffectueuse à divers égards, non-seulement pour le dessein & la gravûre, mais encore pour l'arrangement des Plantes, qui sont toutes pêle-mêle & comme jettées au hazard dans plusieurs petits quarrés. On n'a d'ailleurs qu'à se rappeller ce que nous avons remarqué plus haut, du desordre qui règne dans les Numeros de la description, relatifs à ceux des Figures; desorte qu'après avoir bien cherché leur rapport, si quelqu'un en avoit la patience, il pourroit encore aisément prendre une Plante pour l'autre. R. d. E.

(*p*) Pag. 123.

(*q*) Pag. 123 & 125.

de la Nature. Mais elle eût le ſort de ſon Vaiſſeau, dans le naufrage qu'il fit preſqu'au Port (r).

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

L'AUTEUR du Journal qui a été publié ſous le nom de M. de *la Haye*, confirme la plûpart de ces obſervations. On trouve, dit-il, à Madagaſcar, des topaſes, des amethiſtes, & quelques autres pierres qui tiennent toûjours de ces couleurs: mais on en fait peu de cas aux Indes. M. *Caron*, arrivant à Surate, en préſenta neuf au Gouverneur de la Ville, qui les refuſa, en riant de ce préſent, quoiqu'elles fuſſent des plus belles qu'on eût jamais vûes, & que la moindre fût de la groſſeur d'un œuf de caille. On les fit voir à pluſieurs Orfèvres, qui n'offrirent pas plus de neuf roupies pour la plus groſſe. On a vû dans cette Iſle, ſuivant le même Ecrivain, des aigue-marines & d'autres pierres qu'on nomme *de lait*, parcequ'elles tirent ſur le blanc. Elles ſont plus eſtimées qu'aucune autre. Un Nègre du côté ſeptentrional de l'Iſle troqua pour quelques marchandiſes, avec des Portugais, un diamant de fort grand prix, qui étant tombé entre les mains du Viceroi de Goa, fut envoyé comme un tréſor de Madagaſcar à la Cour de Portugal. L'ambre-gris qui ſe trouve dans l'Iſle paſſe pour le meilleur de toutes les Indes, & l'on en rencontre preſque par-tout. Mais les Nègres, connoiſſant fort bien ſa vertu, ne s'en défont pas volontiers & le montrent rarement aux Etrangers. Le criſtal y eſt auſſi fort beau, ſur-tout dans la Province de Galemboule, où l'on en tire des pièces de ſix pieds de long & de quatre de large ſur autant d'épaiſſeur. Les Nègres n'y travaillent que le ſoir, apparemment parcequ'ils n'aiment point à le voir embarquer dans nos Navires.

Remarques ſur les Pierres de Madagaſcar.

A l'égard de l'or & de l'argent, le même Auteur obſerve, que ſi Madagaſcar en a des mines, c'eſt dans la pointe du Nord, dans le quartier des vieux & des nouveaux *Maſſélages*. C'eſt-là particulièrement que les Arabes ont habité; & pendant le gouvernement même de M. de la Haye, un Marchand de Surate, nommé *Bangi-Ravadas*, y envoyoit tous les ans un Navire de cent ſoixante tonneaux, qui rapportoit de précieuſes richeſſes, pour quelques pagnes de ſoye, du coton, de la cornaline & de l'agathe qu'il y portoit. Un Portugais du Mozambique, nommé Vincent *Dorade*, aſſura l'Auteur qu'en 1669, étant aux Maſſélages, un Nègre lui avoit donné un rendez-vous pour lui montrer l'endroit des mines; mais qu'ayant été découvert par d'autres Nègres, il avoit été arrêté & condamné à mort le lendemain.

Cette Iſle a des mines d'or.

DES *Roquettes*, Commandant aux *Mattalanes* pour la Compagnie Françoiſe, a crû que ce lieu étoit le véritable endroit des mines. Il en apportoit pour raiſon, que tout l'or qu'on a découvert dans l'Iſle venoit de ce quartier; qu'il y avoit vû de la poudre d'or entre les mains d'un Nègre, & que lui ayant demandé d'où il la tiroit, cet Inſulaire lui avoit répondu qu'il y en avoit beaucoup à cinquante lieues de ſa demeure. Mais quoique des Roquettes fût homme d'eſprit, que pendant plus de trois ans il ait rapporté tous ſes ſoins à ce grand objet, & que la langue du Pays, qu'il parloit parfaitement, lui donnât beaucoup de familiarité avec les Nègres, il ne put

(r) Voyez ſa Relation.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

put pouſſer plus loin ſes découvertes. L'Auteur conclut par les réflexions ſuivantes. „ La verité eſt qu'on a vû l'or aſſez commun aux Mattalanes; „ mais ce n'étoit qu'une certaine quantité, qui couroit toûjours dans le „ commerce de cette contrée parmi les Noirs ſeulement. Depuis que les „ François y ont envoyé de la cornaline, il y eſt devenu plus rare, parce- „ qu'ils en ont troqué beaucoup pour cette marchandiſe, qu'ils aiment avec „ tant de paſſion, que non-ſeulement ils donneroient leur or, mais juſqu'à „ leurs femmes & leurs enfans pour s'en procurer. Comme leur avidité „ pour la cornaline eſt toûjours la même, & que pour en obtenir ils a- „ vouent qu'ils n'ont plus d'or à donner, on peut croire hardiment qu'ils „ n'en ont pas de mine, & que l'or qu'ils avoient leur étoit venu des Ara- „ bes (*s*)".

Conclusion.

Eclairciſſemens ſur la Caſe & ſa famille.

ON apprend dans le même Journal que la Caſe, dont on a vû tant de fois le nom, mourut au mois de Juin 1670, d'une colique du Pays; que le 19 du mois ſuivant, *la Breteche*, Lieutenant réformé, ayant épouſé la fille aînée de ce brave Guerrier, obtint ſa Charge de Major de l'Iſle, avec une des Compagnies d'Infanterie qui étoient au Fort Dauphin; que le 27, la Princeſſe Dian Nong, à qui l'Auteur donne toûjours le nom de *Madame de la Caſe*, ſe remaria ſecrétement avec un François nommé *Tomaſſin*, & que M. de la Haye fut mécontent de ce mariage. Elle faiſoit alors ſa demeure dans un lieu nommé *Andravoule*, qui avoit appartenu à ſon premier mari, & où M. de la Haye lui avoit rendu une viſite éclatante, peu de jours après ſon arrivée (*t*).

Obſervations ſur divers points qui regardent l'Iſle.

EMPRUNTONS du même lieu quelques obſervations qui ne peuvent qu'enrichir cet article, & qui paroiſſent le fruit de l'expérience pendant un long ſéjour à Madagaſcar.

SUIVANT l'opinion des plus experts, on lui donne de trop, dans les Cartes, deux degrés Oueſt en longitude, & vingt-cinq ou trente lieues en latitude. Le Fort Dauphin eſt ſitué préciſement à vingt-cinq degrés de latitude Sud, & à ſoixante-neuf degrés quarante minutes de longitude. C'eſt non-ſeulement le principal, mais encore le premier endroit de l'Iſle où les François ſe ſoyent établis. Les Relations de Flacourt ſont remplies de fauſſetés, dont le but étoit d'attirer, par de flatteuſes eſpérances, un grand nombre d'habitans à la Colonie dans ſon origine (*v*).

Jugement ſur l'Établiſſement des François.

LE Port, ou l'*Anſe Dauphine*, eſt aſſez bon pour cinq ou ſix Navires; mais s'ils veulent être en ſûreté, ils doivent mouiller fort près de la terre, ſous le Fort, & ſe tenir ſur quatre amarres. Toutes ſortes de vents y agitent les flots, ſur-tout ceux du Sud & du Sud-Eſt, qui ſoufflant dans l'ouverture, expoſent toûjours les Navires à quelque danger. Ceux du Sud-Oueſt ſont encore plus dangereux, par le Reſſac, qui cauſe une agitation épouvantable. L'Anſe a trois lieues d'ouverture. En y entrant, on découvre un rocher nommé *Stapere*, qui s'avance d'une bonne lieue dans la Mer & qui ſert de marque pour reconnoître le Fort. LA

(*s*) Journal du Voyage de M. de la Haye, en 1670, pag. 98 & ſuiv.

(*t*) Mr. Prevoſt avoit mis ici, *à 25 degrés de latitude & à 69 degrés 40 minutes de latitude Sud.* R. d. E.

(*v*) *Ibid.* pag. 76. 78. 79 & 81. Voyez l'Introduction de cette Deſcription.

La Pointe, ſur laquelle il eſt bâti, a toûjours été reconnue pour le canton le plus ſain de l'Iſle. Ceux du Pays la nomment *Itbollonbare*, & donnent le nom d'*Anoſſi* à la Province. Il s'y trouve peu de beſtiaux, & de-là ſont venus les malheurs des François, qui étoient obligés de faire continuellement des partis pour en tirer des autres Provinces. La longueur du chemin & la difficulté des paſſages, ôtoient aux Inſulaires le deſir de leur en amener. Le riz ne leur venoit auſſi que d'*Antongil* & de *Galemboule*, lieux fort éloignés. Il falloit y envoyer des Navires, ſans quoi il leur étoit impoſſible de ſubſiſter. Leurs habitations étoient au nombre de cinq ou ſix; les unes à trois lieues, d'autres à cinq, & plus ou moins loin du Fort. Elles ne leur ſervoient guères qu'à nourrir les beſtiaux qu'ils enlevoient dans leurs courſes. Cependant ils y cultivoient un peu de tabac; mais ils n'en ont jamais aſſez recueilli pour en vendre. Les autres denrées qu'ils devoient à leur travail étoient employées à l'entretien de leur vie, & celle dont ils tiroient le plus d'avantage étoit le vin de miel. Les traités qu'ils faiſoient avec les Princes de l'Iſle, & dont Flacourt relevoit les avantages avec tant d'éclat, ne leur ont jamais donné que des eſpérances imaginaires (*x*). Enfin, ſi l'on excepte la pureté de l'air, le lieu qu'ils avoient choiſi étoit le moins favorable à leur Établiſſement. DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

La Baye d'*Antongil* eſt à l'Eſt de l'Iſle, par ſeize degrés cinquante minutes de latitude, & ſoixante-treize degrés dix minutes de longitude. Les Navires y ſont en ſûreté de tout tems, du moins s'ils mouillent au fond de la Baye, qui a dix-huit lieues de profondeur. Son ouverture eſt large de cinq ou ſix lieues, & va toûjours en augmentant; ce qui rend la ſortie aſſez difficile. Cependant le fond étant bon par-tout, on y louvoye facilement. Il eſt malheureux que les pluyes ayent des qualités dangereuſes, qui rendent cette partie fort mal-ſaine. Les François y avoient formé une habitation, que cette raiſon leur a fait abandonner. Antongil n'auroit pas laiſſé de fournir beaucoup de riz au Fort Dauphin, ſi les Nègres du Pays s'étoient crûs aſſurés d'un Commerce régulier. Mais ne voyant pas venir tous les ans des Navires à la traite, ils n'en ſemoient pas autant qu'ils l'auroient pû; & les François, qui venoient par intervalles, étoient ordinairement renvoyés avec cette excuſe. Les Hollandois y chargent preſque tous les ans deux Flutes, qu'ils font partir du Cap de Bonne-Eſpérance, & dont l'une paſſe à *Moriare*, pour y laiſſer ſon riz au Comptoir Hollandois. C'eſt le meilleur riz, non-ſeulement de l'Iſle, mais du Monde entier. Le fer, le cuivre & l'étain en menilles, ſont les marchandiſes les plus recherchées des Nègres. Mais il y faut toûjours joindre de la raſſade & de la verroterie (*y*). Baye d'Antongil.

La Baye de *S. Auguſtin*, qui eſt au Sud-Oueſt, par les vingt-ſix degrés de latitude & ſoixante-ſix de longitude, n'eſt pas favorable aux Navires dans le mauvais tems, parceque le fond y eſt ſi dur qu'il fait chaſſer les ancres au moindre vent. Son ouverture eſt large de quatre ou cinq lieues, & ſon enfoncement d'une demie. Elle eſt remplie de bancs de ſable, qui cauſent beau- Baye de S. Auguſtin.

(*x*) Pag. 83. (*y*) *Ibid.* pag. 83 & 84.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

beaucoup de briſans. Le premier fond eſt de vingt-huit à trente braſſes près de la terre. Le vent qui en vient eſt dangereux, & celui qui vient de Mer l'eſt encore plus. Les Anglois ont eû long-tems ce lieu pour entrepôt, dans leurs Voyages aux Indes; mais ils ne mouilloient pas dans la Baye. Ils ſe tenoient à l'abri d'une Iſle qui en eſt à deux lieues en Mer, où ils avoient un petit Fort de terre dans une plaine fort aride. La plûpart des gens qu'ils y avoient laiſſés étant morts de maladie, ils ont abandonné cet Etabliſſement. On trouve dans cette Baye, de l'eau & du bois, par la facilité que les Chaloupes ont, en haute Mer, d'entrer dans deux Rivières où les Nègres fourniſſent des beſtiaux pour du ſel, qui y eſt extrêmement rare. Ils aiment beaucoup auſſi la poudre à tirer, quoiqu'on ne leur voye pas d'armes à feu. Avec un peu de familiarité, on trouve parmi eux du caret, qui eſt aſſez beau, des coquillages, & une ſorte de gomme qui reſſemble au ſang de dragon, & dont ils ſe ſervent comme de poix pour calfater leurs canots (*z*).

Pointe du Nord peu connue.

LA Pointe Nord de Madagaſcar, qui eſt par onze degrés quarante-cinq minutes de latitude, & ſoixante-treize degrés quarante-trois minutes de longitude, eſt encore peu connue, parcequ'étant remplie de petites Iſles, de rochers & de bancs, la navigation y eſt toûjours dangereuſe. En 1668, un Navire de la Compagnie Françoiſe, ſous le commandement du Capitaine *Le Bourg*, fut chargé de cette découverte par M. de Mondevergue. Il avoit à bord un Commis intelligent, nommé *Perrier*, qui avoit ordre de tenir un Journal exact des Bayes, des Anſes, des Rivières & des Ports, avec toutes les circonſtances qui pouvoient être utiles aux projets de la Compagnie. Leur rapport ſurpaſſa toutes les eſpérances qu'on en avoit conçues. Ils avoient mouillé dans pluſieurs bayes, ſur-tout dans celle des Vieux & des Nouveaux *Maſſelages*, dont ils firent une admirable peinture. Mais, juſqu'à préſent, ces lumières ſont demeurées ſans aucun fruit (*a*).

Obſervations de Flacourt ſur la langue de Madagaſcar.

AJOÛTONS, à cette Deſcription, quelques obſervations curieuſes de Flacourt, ſur le langage, les lettres, le papier & l'encre de Madagaſcar (*b*).

POUR découvrir, dit-il, l'origine de la langue Madecaſſe, il faudroit être verſé dans la connoiſſance des langues Orientales, avec leſquelles il ſemble qu'elle a quelque rapport. C'eſt une langue très-abondante, qui règne dans toutes les parties de l'Iſle, mais qui reçoit quelque variété de la différence des accens. La prononciation eſt bréve dans pluſieurs Provinces, longue dans d'autres, plus affectée dans quelques-unes.

CETTE langue a des mots compoſés, ſuivant la méthode Grecque. La conjugaiſon des verbes eſt régulière; actif & paſſif, modes & tems diſtingués.

LES lettres, dont les Ombiaſſes ſe ſervent, ſont les véritables lettres des Arabes, au nombre de vingt-huit & de la droite à la gauche. Mais quelques-unes ſe prononcent différemment; par exemple, la lettre *ïe* prend le ſon du *zeta* pour les Madecaſſes. *Iaho*, qui ſignifie *je*, ſe prononce *zaho*.

(*z*) Pag. 85. (*a*) Pag. 87 & 88. (*b*) Flacourt, *ubi ſup.* pag. 194 & ſuiv.

zabo. La lettre *the*, que les Arabes prononcent *T*, eſt *ts* dans la bouche d'un Madecaſſe. Il nommeroit *Tſiare* ce qu'un Arabe appelleroit *Tiare*. Le *vau* ſe change en *b*. L'uſage de ces lettres eſt venu, dans l'Iſle, depuis environ deux cens ans (*c*), avec les Arabes dont on a déjà parlé. DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

LE papier ſe fait avec la moyenne écorce d'un arbre, qui ſe nomme *Avo*; ſi douce, que dans pluſieurs cantons on en fait des pagnes, qui approchent de la ſoye. Il ſe fait à-peu-près de la même manière qu'en France, quoique les Nègres y employent moins d'uſtenciles & d'appareil. Sa couleur eſt jaunâtre; mais il ne boit point, pourvû qu'avant que de coller les feuilles, on les mouille dans une décoction de riz & qu'on les liſſe enſuite, après les avoir fait ſécher. On fait bouillir, l'eſpace d'un jour, cette écorce dans un grand chaudron, avec une très-forte leſcive de cendres. On la pile dans un mortier de bois, pour la réduire en bouillie. On détrempe cette bouillie dans de l'eau bien nette. Enſuite un chaſſis, compoſé de certains petits roſeaux fort délicats, ſert à la prendre & à la faire un peu égouter; après quoi elle eſt verſée ſur une feuille de baliſier, qu'on a frottée d'un peu d'huile, & ſur laquelle on la fait ſécher au Soleil. Auſſitôt que chaque feuille eſt ſéche, on la frotte avec le mucillage de la décoction de riz. On la fait ſécher une ſeconde fois, on la liſſe, & l'on peut alors s'en ſervir. Papier.

L'ENCRE ſe fait avec la décoction d'un bois nommé *Arandranto*, qu'on laiſſe tarir juſqu'au degré d'épaiſſeur qui convient. Cette encre eſt fort bonne, ſans être auſſi noire que la nôtre. Cependant, avec le mélange d'un peu de couperoſe, elle devient auſſi noire & plus luiſante que celle qui ſe fait de noix de galle. C'eſt du même bois que ſort le *Carabé*, ou la gomme d'ambre. Flacourt eût la curioſité d'en tirer lui-même, par des inciſions qu'il fit à l'écorce. Encre.

LES plumes de Madagaſcar ſont des morceaux de canne, de la longueur de la main & de la groſſeur de nos plumes, qui ſe taillent par le bout & qu'on fend comme les nôtres. Mais il faut toûjours obſerver que ces connoiſſances & leur uſage ſont renfermés entre les Ombiaſſes. Ils ont même des Livres, & l'Auteur en vit un aſſez grand nombre, dont il rapporte les titres. La plûpart ſont des Traités de Médecine & d'Aſtrologie. Celui qu'ils nomment *Faſſini*, eſt un Dictionnaire des langues Arabe & Madecaſſe. Quelques exemples donneront une légère idée de celle du Pays: Plumes.

Jours de la Semaine & *Planetes qui y préſident.*

Quelques exemples de la langue Madecaſſe.

Alabadi, Dimanche.	*Samouſſi*, le Soleil.
Alatinin, Lundi.	*Azohora*, la Lune.
Alatalata, Mardi.	*Alotarida*, Mars.
Alaroubia, Mercredi.	*Alacamari*, Mercure.
Alacamiſſa, Jeudi.	*Azoali*, Jupiter.
Alazouma, Vendredi.	*Alimouzetfari*, Venus.
Alaſaboutſi, Samedi.	*Alimareche*, Saturne.
Eringandro,	Semaine.

LES

(*c*) Flacourt écrivoit vers 1655. Ainſi c'eſt un ſiècle de plus.

DESCRIPTION DE MADAGASCAR.

LES années ſe comptent par les jours de la ſemaine: c'eſt-à-dire, de ſept en ſept, dont la première ſe nomme l'*Année du Dimanche*; la ſeconde, celle *du Lundi*, &c. C'eſt l'année du Vendredi, que ſe fait la circonciſion. Le premier mois commence à la nouvelle Lune de Mars.

Vatrevate, Mars.	*Hiahia*, Septembre.
Saffard, Avril.	*Sacamaſſeh*, Octobre.
Atſihi, Mai.	*Sacavé*, Novembre.
Valaſcira, Juin.	*Voulanbitou*, Décembre.
Foſſa, Juillet.	*Aſaramanghits*, Janvier.
Maca, Août.	*Aſarabé*, Février.

LES heures du jour ſe connoiſſent par l'ombre de l'homme, debout au Soleil. Ils la nomment *Saa*. La douzième heure de la nuit, qu'ils appellent *Terac-anrou*, c'eſt ſix heures du matin. La première heure du jour ſe connoît par l'ombre de l'homme, qu'on meſure par les plantes des pieds, ou des ſemelles. Il faut qu'on en puiſſe compter vingt-quatre. Chaque heure a ſon nom propre.

FLACOURT fit traduire, en langue Madecaſſe, la plûpart de nos Formules communes de Prières. Quelques-unes ſuffiront ici, pour le deſſein qu'on s'eſt propoſé (*d*).

(*d*) Nôtre Pere, qui êtes aux Cieux, vôtre Nom ſoit ſanctifié, vôtre Royaume nous arrive, vôtre volonté ſoit faite ſur la Terre comme au Ciel; donnez-nous aujourd'hui nôtre pain quotidien; pardonnez-nous nos offenſes, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſé, & ne nous induiſez point en tentation, délivrez-nous du mal. Ainſi ſoit-il.

JE vous ſalue, Marie, pleine de grace, le Seigneur eſt avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes, & béni ſoit le fruit de vôtre ventre, Jeſus, Amen.

JE crois en Dieu le Pere Tout-puiſſant, Créateur du Ciel & de la Terre, & en Jeſus-Chriſt ſon fils unique, nôtre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Eſprit, né de la Vierge Marie, qui a ſouffert ſous Ponce Pilate, a été crucifié, mort & enſeveli, eſt deſcendu aux Enfers, & le troiſième jour eſt reſſuſcité de mort à vie, eſt monté aux Cieux, eſt aſſis à la droite de Dieu le Pere Tout-puiſſant, d'où il viendra juger les Vivans & les Morts. Je crois au Saint-Eſprit, la Sainte Egliſe Catholique, la Communion des Saints, la Remiſſion des péchés, la Réſurrection de la chair, la Vie éternelle. Amen.

1. Un ſeul Dieu tu adoreras, & aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre choſe pareillement.

Amproy antſica izau banautangh andangbitſi; angbaranau boſiſſabots, vabouacbanau bouvi aminay, fiteiannau boefaizangh an tane tous andangbitſi; maboumebobanau anrou anious abinaibane antſica, amanbanau mangbafaca banay ota antſica. Tonazabai mangbafcca bota anreo mauouanay, amanbanau aca mabatetſeanay abin fiuetſevetſe ratſi, feba banau metezabanbay tabin baratſiian abi. Amin.

Salama Ramadriama, maſimpeneu Tompou antſica botangh aminau banau miſſabots rauvanga vaiuaue abi, nare niſſabotſe engbe zanaca, nitondanrou Rbayſſa. Amin.

Zabo macatau abinabanbare rai mangbat auuanb abi: nambouatſeri engbe langbit ſe amantane, aman abin Rabyſſa Chriſtou zananea anri irere tompon antſica ni nitanaberi tabin maſin pangbabé nibzabanbare nivelomeri tabin, Ramariama mibole niaret ſeri tambane raponſio Pilato nitſanpanri ni mate nallevengbri, nare niroron anbafou, anrou fabatellou nitambellome tauuangbareo ommate nanon ghari andangbiſſi aretoumouetſeri anchavana nib zabanbare rai ommabatauua abi tafara bo aviri manzaca oulon velome amau oulon mate. [*Zabo macatau abin maſin panghabé, abini fiuouri nib ou lon maſin, abini fangbafac nibota abi abini fit ambelome nib ounoufou, abini velome tſimate. Amin.*]

1. *Hanaubo mangbandrian zabanbare irere nabanau mitsiaba anritacoüa.*

2. *Acamifante banau avau angbara vi zabanbare na raba afe couaà.*

3. Le

3. Le Dimanche tu garderas, en ſervant Dieu dévotement.
4. Père & mère honoreras, afin que tu vives longuement.
5. Homicide point ne feras, de fait ni volontairement.
6. Luxurieux point ne ſeras, de corps ni de conſentement.
7. Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton eſcient.
8. Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement.
9. L'œuvre de chair ne déſireras, qu'en mariage ſeulement.
10. Biens d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injuſtement.
1. Tous les Dimanches Meſſe oiras, & Fêtes de commandement.
2. Tous tes péchés confeſſeras, à tout le moins une fois l'an.
3. Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement.
4. Les Fêtes tu ſanctifieras, qui te ſont de commandement.
5. Quatre-Tems, Vigiles jeûneras, & le Carême entièrement.
6. Vendredi chair ne mangeras, ni le Samedi mêmement.

3. *Acamiaſa avau alabadi ſebabanau ma nompobo anib zabanbare anrou izangbe.*
4. *Hanau mibaſſibi rai nib æman reine naboubanau nivelome lavabobats.*
5. *Acabanau mamonme oulonto, na anib fiteia coua.*
6. *Acabezaubo anau na anifitcia, na anvatanb.*
7. *Acamangbalats anau rabanoulon na tſiare mitane azeanpob.*
8. *Amiſabad anau tſito, acamavende banau.*
9. *Acamiteia banau na mila oulon lebatſi miracbebau anau aminri.*
10. *Acamibenefiteia raba noulon, acamanrangou anau lebatſimiviliaze.*
1. *Anrou alabadi abi banau mitainou la Meſſe aman nib fiſſavatſe reo iraba abi.*
2. *Mitataba anau botanib abi faba iracbe abini taun abi.*
3. *Hanau bo bazonb vatanb nib rabyſſa nabobane aze anrou nifiſſavats ni Pâques.*
4. *Acamiaſſa anrou fiſſavatſe.*
5. *Anrou zauma aman ſaboutſi acabonmanchena na ounoufe nib rabarab.*
6. *Hanaubo mia foutcbe faba reo effapoul anrou aman effats bobats, aman anrou ni bira abi* (1).

(1) On trouve, dans la Relation de *Cauche*, quelques Dialogues en François & en Madecaſſe, pag. 175. & ſuiv. Mais Flacourt aſſure que loin d'être exacts, il n'y a point d'habitans de l'Iſle qui les puiſſe entendre. Voyez l'*Avant-propos* de Flacourt.

Voyage de la Haye, aux Indes Orientales.

DE LA HAYE. 1670.

Introduction.

CETTE Relation (*a*) eſt liée ſi naturellement avec celle qui la précéde, qu'elle ſeroit déplacée dans tout autre ordre. Elle lui donne autant de jour qu'elle en reçoit. L'Editeur obſerve avec raiſon, qu'elle mérite d'être diſtinguée par ſa ſimplicité & ſon exactitude; deux qualités qui font le principal prix d'un Journal. Tout ce qu'elle renferme eſt de M. de *la Haye* même, & du Sieur *Caron*, alors Directeur général aux grandes Indes pour la Compagnie de France, qui accompagna toûjours M. de la Haye depuis ſon arrivée à Goa juſqu'à la priſe de Saint-Thomé. L'Editeur offroit de montrer les originaux ſignés de leur main. M. de la Haye étoit un Gentilhomme François, qui ſe trouvoit Gouverneur de Saint-Venant, & Colonel d'un Régiment d'infanterie, lorſque le Roi lui confia le commandement de ſa Flotte. Après avoir exécuté tout ce qu'on va lire, il continua de porter les armes en France; & Rennefort nous apprend qu'il fut tué au Siége de Thionville, où il faiſoit les fonctions de Lieutenant-Général des Armées du Roi. Ses proviſions de Lieutenant-Général pour le

(*a*) Elle fut publiée à Paris en 1698, chez Robert *Seneuze* & Nicolas *Pepie*, *in* 12°., ſous le titre de *Journal d'un Voyage des grandes Indes*. On n'en connoît pas d'autre édition.

De la Haye. 1670.

le Roi dans l'Iſle Dauphine & dans toutes les Indes, ſont à la tête de l'Ouvrage, dattées à Saint Germain en-Laye le 5 Décembre 1669.

Motifs du Voyage.

L'Escadre des Vaiſſeaux du Roi étoit compoſée de cinq Vaiſſeaux de guerre, d'une Frégate d'avis & de trois Fluttes, qui portoient deux mille cinquante hommes (*b*). Cette Flotte, la plus puiſſante que les François euſſent jamais fait partir pour les Indes, devoit non-ſeulement relâcher à Madagaſcar & à l'Iſle de Bourbon, pour y faire reconnoître de la Haye en qualité de Gouverneur général au nom du Roi (*c*); mais ſes ordres portant de viſiter les Etabliſſemens François des Indes, elle devoit paſſer dans tous les lieux où la Compagnie avoit commencé à porter ſon Commerce ſous la glorieuſe protection de Sa Majeſté. Les vents ſemblèrent reſpecter les ordres de Louis le Grand. On a vû dans la Relation de Rennefort, que le nouveau Gouverneur de Madagaſcar arriva dans cette Iſle le 24 d'Octobre, & qu'après y avoir paſſé environ ſix mois dans l'exercice de ſa dignité, il ſe rendit, avec toute la Flotte, à l'Iſle de Bourbon, pour en prendre auſſi poſſeſſion au nom du Roi. C'eſt de ce point qu'il faut le ſuivre ici, pour éviter d'inutiles répetitions.

En quel état de la Haye trouve l'Iſle de Bourbon. 1671.

Il trouva quatre habitations déjà établies dans cette nouvelle Colonie, par cinquante François qui l'avoient formée ſous le gouvernement du Sieur *Renaud*, au nom de la Compagnie Orientale (*d*). Il s'y fit reconnoître le 6 de Mai 1671, au nom du Roi; & le premier acte de ſon autorité fut de ſubſtituer à l'ancien Gouverneur un Capitaine reformé d'Infanterie, nommé *de la Hure*. Des quatre habitations Françoiſes, qui ſe nommoient *Saint-Paul*, *Saint-Denis*, *Sainte-Marie* & *Sainte-Suſanne*, les trois dernières étoient dans la plus belle partie de l'Iſle, depuis le Cap de *Saint-Bernard*, juſqu'à la Rivière de *Sainte-Suſanne*. Le beau Pays s'étend encore plus loin, & n'a pas moins de quinze lieues de long ſur quatre de large; mais on s'étoit réduit dans des bornes où les terres qu'on avoit cultivées étoient très-fertiles, & rendoient avec uſure tout ce qu'on leur avoit confié. Le bled, le riz & toutes ſortes de légumes y meuriſſoient parfaitement. La vigne, qu'on y avoit plantée depuis deux ans, n'y croiſſoit pas moins; mais le raiſin n'y parvenoit point à la même maturité; ſans compter qu'il étoit mangé par les oiſeaux auſſi-tôt qu'il commençoit à meurir. Les Vaiſſeaux mouilloient depuis ſept ans devant Saint-Denis, le ſeul endroit du beau Pays où les Chaloupes puſſent aborder; ce qui donnoit beaucoup de peine aux habitans de Sainte-Marie & de Sainte-Suſanne pour le tranſport

(*b*) L'Auteur nomme les Vaiſſeaux & les Capitaines: le *Navarre*, monté par l'Amiral & commandé par M. *de Turelle*; le *Triomphe*, commandé par M. *Ferrand*; le *Flamand*, par M. *Dumaine*; le *Jules*, par M. *de Lubé*; le *Bayonnois*, par M. *des Marets*; [la Frégate] la *Diligence*, par M. *de la Houſſaie*; [& les Fluttes] la *Sultane*, par M. *de Beaulieu*; l'*Europe*, par M. *Deſprès*; & l'*Indienne*, par M. *de la Clide*. [Le premier étoit monté de 56 pièces de canon & du port de 1000 tonneaux; le 2d. de 50 canons & 900 tonneaux; le 3me. de 45 canons & 700 tonneaux; le 4me. de 36 canons & 500 tonneaux; le 5me. de 34 canons & 500 tonneaux, & les trois Fluttes de 400 tonneaux chacune.]

(*c*) Voyez dans la Relation de Rennefort, tout ce qui ſe paſſa dans l'Iſle à ſon arrivée.

(*d*) Voyez la Relation de Rennefort, où l'on trouve l'origine de cet Etabliſſement, & une deſcription de l'Iſle.

URBON OF MASCARENNAS,

Door M. BELLIN, Ingenieur des Fransfen Zeevaards.

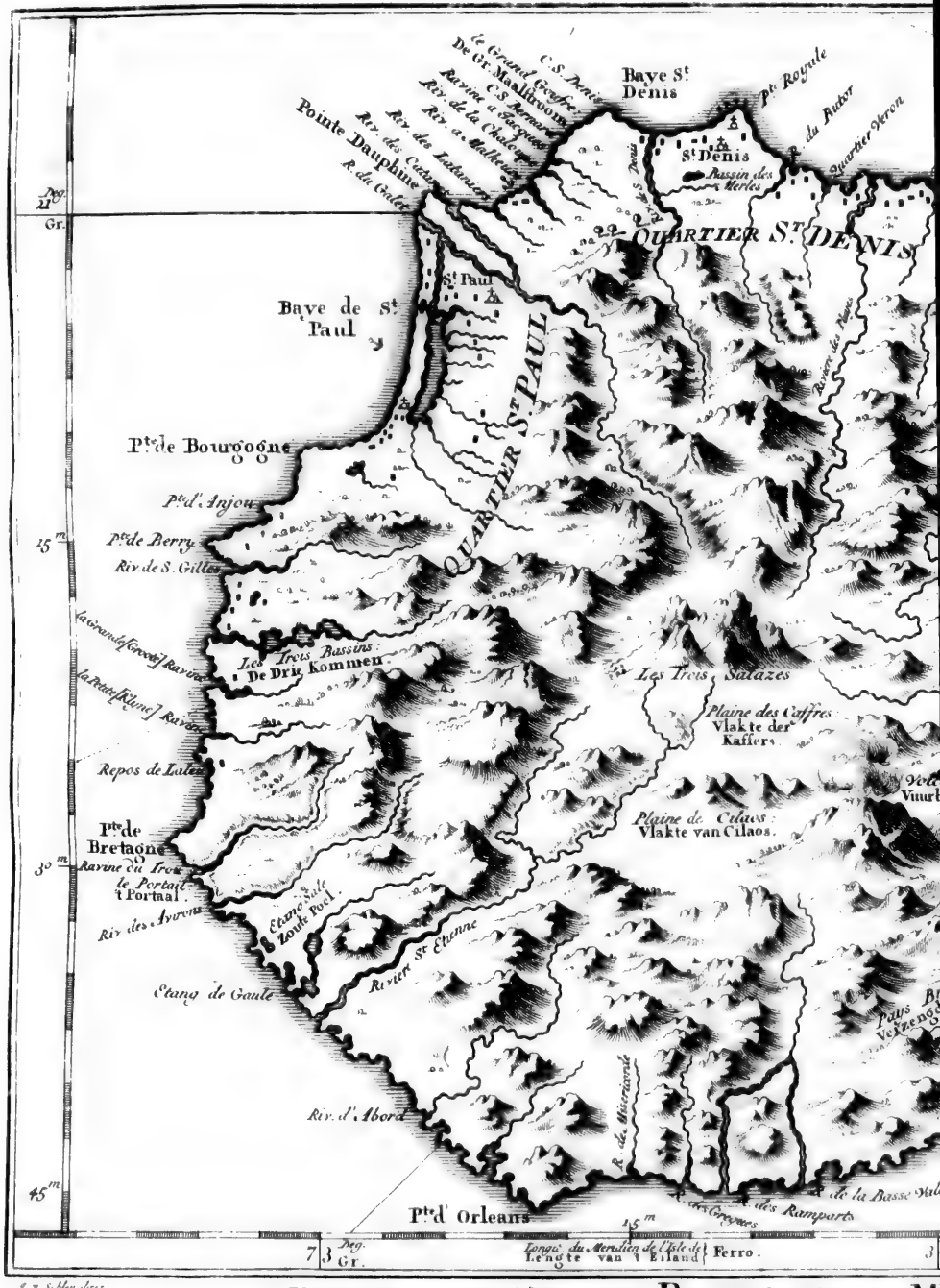

KAART VAN 'T EILAND BOURBON OF M

Om te dienen voor de HIST. BESCHR. der REIZEN. *Door M. BELLIN,*

BOURBON OF MASCARENNAS,

N. Door M. BELLIN, Ingenieur des Fransen Zeevaards.

port de leurs denrées. Cet endroit n'eſt qu'une rade, où le mouillage n'eſt pas ſûr. De la Haye. 1671.

Saint-Paul avoit été la première habitation des François dans l'Iſle de Bourbon, & l'ancien Gouverneur y avoit toûjours fait ſa réſidence. Elle eſt au pied d'une montagne, à deux lieues du bord de la Mer. Cet eſpace forme une belle plaine, arroſée alors d'un étang qui ſe débouchoit vers la Mer lorſque les pluyes l'enfloient trop. On aidoit même à l'écoulement des eaux, par une large ſaignée, qui pouvoit recevoir une Chaloupe auſſi long-tems que l'eau couloit, mais qui ſe rempliſſoit de ſable lorſqu'elle venoit à diminuer. Les Vaiſſeaux ſont plus ſurement ſur cette Côte qu'en aucun autre endroit de l'Iſle, parceque non-ſeulement la Mer y eſt moins grande, mais les deux pointes y forment comme une anſe, qui donne quelque abri. La Rivière de *Saint-Gilles* eſt bornée d'un côté par une de ces pointes, qui ſe nomme le *Gallet*. Ce lieu paroiſſoit fort commode pour une habitation, ſi la terre y pouvoit être cultivée; mais elle eſt couverte de pierres qui la rendent difficile à défricher. L'Auteur obſerve qu'avec un peu de travail on auroit ouvert avantageuſement la Rivière, qui tire à ſon embouchure trois braſſes d'eau, fond de roche (*e*).

Les taureaux & les vaches que M. de la Meilleraie y avoit laiſſés, trente-cinq ans auparavant, en revenant de Madagaſcar, s'y étoient extrêmement multipliés, mais moins que les porcs & les cabris. Tous ces animaux étoient devenus ſi ſauvages, qu'il falloit des chiens & des chaſſes règlées pour les prendre. Les habitans avoient déjà remarqué que chaque eſpèce avoit ſon tems. Celui des porcs & des cabris commençoit au mois de Juin & duroit juſqu'en Janvier. Les pigeons deſcendoient des montagnes au mois de Novembre, & ſe trouvoient excellens juſqu'au mois de Mai, qu'ils retournoient dans leur retraite. Les perroquets commençoient en Mars & ne ſe retiroient qu'au mois de Novembre: non que ces animaux ne fuſſent bons toute l'année; mais au tems qu'on vient de nommer, ils trouvoient dans le plat Pays certaines graines qui ſervoient beaucoup à les engraiſſer, & qui les rendoient incomparablement plus délicats (*f*).

Après avoir exécuté les ordres du Roi dans les Iſles de Madagaſcar & de Bourbon, M. de la Haye, qu'on y avoit honoré du titre de Viceroi, reprit celui d'Amiral pour continuer ſon Voyage avec ſon Eſcadre. Il mit à la voile le 12 d'Août; & dès le 27, il eut la vûe de l'Iſle d'*Anjouan*, où il relâcha pour ſe procurer quelques rafraîchiſſemens. Le reſte de ſa navigation fut heureux juſqu'au 27 [de Septembre], qu'il arriva devant *Surate*. Il y fut viſité à bord, non-ſeulement par les Directeurs du Comptoir François, mais par le fils même du Gouverneur de Surate, qui lui apporta une collation de confitures à la mode du Pays; & dans les occaſions qu'il eut de deſcendre à terre, ſoit pour y conférer ſur les affaires de la Compagnie Françoiſe, ſoit pour donner au Sieur Caron le cordon de l'Ordre de Saint-Michel, qui lui étoit envoyé par le Roi, il fut reçû avec toutes les diſtinctions

De la Haye fait voile aux grandes Indes.

Il arrive à Surate.

(*e*) Journal du Voyage de M. de la Haye, pag. 71. & ſuiv. On y a beaucoup travaillé depuis, comme on le verra dans la ſuite.

(*f*) Pag. 70. 71. 72. & ſuiv.

De la Haye. 1671.

tions qui convenoient à son rang. Les Nations Françoise, Angloise & Hollandoise avoient alors, sur les bords du *Sualis*, qui est la rade de Surate, chacune leur Loge & leur Comptoir, pour faciliter la décharge des marchandises qui n'étoient pas pour Surate, en attendant le tems de les envoyer aux autres Comptoirs qu'elles avoient dans les Indes. Ce fut dans ce lieu que de la Haye fit la cérémonie de donner l'Ordre de Saint-Michel au Directeur de la Compagnie Françoise. L'Evêque d'*Heliopolis*, Chef des Missions de l'Inde, refusa d'y célébrer la Messe, quoique cette circonstance fût portée dans les instructions de l'Amiral. On jugea que ses difficultés venoient de la Religion Protestante, dont le Directeur faisoit profession. Mais ce Prélat devoit croire, suivant la remarque de l'Auteur, que la Cour qui sçavoit à qui elle faisoit l'honneur de conférer l'Ordre de Saint-Michel, n'avoit pas pris cette résolution sans avoir bien examiné si les Statuts peuvent s'accorder avec la qualité de Protestant (*g*).

Scrupule de l'Evêque d'Heliopolis.

1672.

L'Amiral, un peu mortifié de trouver, entre les mains de Caron, des ordres contraires à l'espérance qu'il avoit eûe de se rendre lui-même à *Delly*, pour y porter au Grand Mogol les présens du Roi qu'il avoit à bord (*b*), leva l'ancre le 9 de Janvier 1672. L'Auteur donne une légère idée de Surate. C'est une Ville célèbre des Etats du Grand Mogol, qui avoit été revêtue, depuis cinq ans, de murailles & de bastions. Les habitans s'étoient vûs obligés à cette dépense par les courses d'un Prince du Pays, révolté contre le Mogol. Surate est arrosée d'une très-belle Rivière, où l'Amiral prit plaisir à jetter l'ancre, & qui peut recevoir des Navires de douze cens tonneaux. La Ville n'est pas moins grande que Lyon. Son Commerce l'a peuplée d'un million d'ames. Les *Banians*, Secte Indienne, qui ne s'attache qu'au trafic & qui mépriſe toute autre fonction, y sont les plus opulens. On en pouvoit compter jusqu'à trente qui étoient riches de deux cens mille écus, & plus du tiers de ce nombre qui jouïssoient de deux ou trois millions. Le Fermier-Général de la Province de *Madaba*, nommé le *Dessaie*, en possedoit trente, & l'on en donnoit vingt-cinq à *Vergivara*, autre Négociant, qui faisoit des avances avec intérêts aux Marchands Mores & Européens. Il jouïssoit en propriété de l'Isle de *Grandivie* & de plus de dix lieues de Pays aux environs, dont il tiroit la meilleure partie du bois qui s'employoit dans Surate à bâtir ou à brûler. Les lieux où Surate fait son principal Commerce sont *Mocka*, *Mascate*, *Bassora*, la Perse, Cambaye, Patan, le Bengale, &c. Outre les profits que ses Marchands tirent de leurs retours, ils fournissent toutes les marchandises que ceux des autres Nations chargent pour l'Europe & pour les Indes. Ils tiennent toutes les manufactures voisines, aussi-bien que celles d'Agra & du Malabar, d'où viennent l'indigo & le salpêtre, deux marchandises qui sont toûjours d'une ressource assurée pour l'Europe (*i*).

Etat de Surate.

Richesse de quelques Négocians.

Le Grand Mogol tient, dans cette Province, un Sécretaire d'Etat, qui fait sa résidence à Surate, non-seulement pour faire payer les troupes, qui

Gouvernement du Mogol à Surate.

(*g*) Pag. 105. 108. & 109.

(*b*) On a lû, dans la Relation de Rennefort, que ces présens demeurèrent au Comptoir de Surate.

(*i*) Pag. 110. 111. 112.

y ſont quelquefois envoyées, mais encore pour y faire adminiſtrer ſoigneuſement la juſtice, & pour s'oppoſer particulièrement à l'avarice des Gouverneurs. Il eſt chargé de rendre compte au Souverain, du départ de deux Navires qui portent les Pelerins à la Meeque, & dont le Grand Mogol tire un revenu annuel de quatre ou cinq millions. L'autorité du *Cadi*, ou du Grand Prêtre, n'a guères moins d'étendue. Tous leurs Officiers doivent être ou Mogols ou Perſans. L'Auteur parle avec admiration de leur figure & de leurs manières. Ils ſont blancs, dit-il, bien faits, de haute taille, & d'une modération qui s'attire naturellement du reſpect. Ils tiennent pour maxime que dans toutes ſortes d'évenemens, un homme doit toûjours conſerver la liberté de ſa raiſon, & que l'emportement n'eſt jamais pardonnable. Leur politeſſe eſt extrême pour les Etrangers (*k*). De la Haye. 1672.

La Religion eſt libre à Surate, & l'Auteur ne croit pas qu'en aucun lieu du Monde, Dieu ſoit honoré par une plus grande variété de cultes. Mais les détails de Religion & d'uſages ſeroient ici deplacés. Ils demandent même d'autres garants que MM. de la Haye & Caron, qui reconnoiſſent modeſtement, après quelques vagues remarques, „ qu'ils ont eû peu „ de ſoin de s'en informer, & qu'ils n'ont pas le talent d'en raiſonner „ juſte (*l*). Liberté de Religion.

L'Escadre ayant remis à la voile s'arrêta le lendemain devant *Daman*, Ville aſſez forte, & bien batie, qui appartient aux Portugais, mais preſque ſans Commerce depuis la diminution de leur puiſſance aux Indes Orientales. Enſuite l'Amiral alla mouiller devant *Verſara*, Forteresſe de la même Nation, d'où il envoya complimenter le Gouverneur, qui eut la politeſſe de l'en venir remercier à bord. C'étoit un engagement à deſcendre, qui fut encore fortifié par la curioſité de viſiter le Fort. La Haye & Caron s'y étant rendus, obſervèrent que le baſſin ne pouvoit ſervir de retraite en hiver, qu'à des Navires de trois ou quatre cens tonneaux, & que l'entrée en eſt difficile, quoiqu'il n'y ait pas moins de cinq braſſes d'eau en baſſe Mer. La Place ne conſiſte qu'en une Redoute, ſur laquelle on apperçoit quatre ou cinq pièces de canon. Le Fort n'eſt renfermé que de pieux. Mais les Portugais n'y ont rien à redouter, parce qu'à l'exception du Havre, ils n'y poſſèdent rien qui puiſſe les expoſer à la jalouſie de leurs voiſins. Ils n'y font aucun Commerce; & les habitans de cette partie du Malabar, ſont des Pêcheurs qui vivent miſérablement de leur profeſſion. Ville de Daman aux Portugais. Fort de Verſara.

Le 25, on mouilla dans la rade de *Goa*, où l'Amiral fut extrêmement ſatisfait de trouver à l'ancre un Navire François nommé *le Breton*, qui lui apportoit cent mille francs pour l'entretien des troupes. Il deſcendit à Goa, pour y avoir quelques conférences avec le Vicerοi Portugais. L'Auteur obſerve que leur abord fut également fier de part & d'autre, & la cérémonie très-courte. Cette Ville, qui eſt grande comme Rouen, n'eſt plus que l'ombre de ce qu'on l'a vûe dans ſa proſpérité. Les édifices qui ſe préſentent le long de la Rivière rendent encore témoignage à ſon ancien éclat. „ Elle étoit autrefois, dit l'Auteur (*m*), ce que Surate eſt aujourd'hui pour le L'Amiral ſe rend à Goa. Etat de cette Ville.

(*k*) Pag. 113 & 114.
(*l*) Pag. 115.
(*m*) Comparez cette deſcription avec celle de Pyrard, à la fin de ſa Relation.

De la Haye. 1672.

„ le Commerce. Mais depuis que les Hollandois ont ſoumis les Portugais, „ le Commerce y a manqué & s'eſt retiré avec les Banians & les Bramines. „ S'il s'y trouve encore quelques Marchands qui négocient en Perſe, au „ Pegu, aux Manilles & à Macao, leur fond eſt ſi modique qu'ils ſont obli- „ gés de s'aſſembler quatorze ou quinze, pour former une cargaiſon de qua- „ rante ou cinquante mille livres. Leurs plus grands retours ſont de Mo- „ zambique, d'où ils tirent quelque peu d'or & quantité d'yvoire, qu'ils „ débitent à Surate, à *Diu*, &c." Au-lieu de ces nombreuſes Caraques, qui ont fait long-tems l'ornement & la terreur de la Mer, ils ne reçoivent tous les ans, du Portugal, qu'un ou deux Navires, qui leur apportent du vin, de l'huile & quelques denrées, & qui prennent à Goa quelques effets pour Lisbonne. Les Jeſuites, ſi l'on en croit l'Auteur, ſont les ſeuls qui ne ſe ſoyent pas reſſentis de la décadence de cette ſuperbe Ville. „ Ils y „ jouïſſent encore de ſept cens cinquante mille livres de rente (*n*) & d'une „ autorité preſqu'abſolue".

Mirzeou, Comptoir François.

L'Amiral continua ſa route vers *Mirzeou*, Forteresſe bâtie anciennement par les Portugais, qui en avoient été chaſſés depuis dix ans, & où le Sieur de *Flacourt* (*o*) avoit établi un Comptoir pour la première Compagnie de France, près d'une Ville nommée auſſi *Mirzeou*, & première Place de la dépendance du Roi de *Canara*, ſur la frontière du *Viſapour*. Cet Etabliſſement a été négligé depuis, par la ſeule raiſon que les Directeurs ne le reconnoiſſoient pas pour leur ouvrage. Mais l'Auteur de cette Relation, qui y avoit été employé pendant dix mois pour la même Compagnie, en parle avec regret, & s'étend ſur ſes avantages avec un détail, dont le tems n'eſt pas aſſez éloigné pour le faire regarder comme inutile. Mirzeou, dit-il, n'eſt qu'à trois lieues au Nord de l'autre côté de la Rivière, qui ſépare les terres de Viſapour & de Canara. Ce fut en allant de Surate à *Balliepatan*, pour la traite du poivre, que Flacourt y établit un Comptoir. Il apprit, en ce lieu, comment le beau poivre qui s'achetoit à *Radiapour* étoit porté de *Sonda* à *Oubdin*, & que c'étoient les longues voitures & les droits exceſſifs des douanes, qui le rendoient ſi cher pour la Compagnie. Sonda n'étant qu'à deux journées & demie de Mirzeou, il comprit que par cette voye les François pouvoient avoir à cinq ſols la livre, le poivre qui leur revenoit à huit & treize ſols dans Radiapour. Cette découverte l'obligea d'en écrire au Sieur Caron. Il reçut ordre d'obtenir du Roi de Viſapour les mêmes droits, pour la Compagnie, que ceux dont les Anglois jouïſſoient à *Coroual*, qui eſt une autre Forteresſe de la même dépendance. Cette grace fut obtenue. Flacourt établit ſon Comptoir, où il confia les intérêts de la Compagnie à un Commis, qui ſe nommoit *Aubert*. Quinze jours après, un Envoyé du Roi de Sonda vint offrir le poivre au plus vil prix. Mais lorſque le Commis en informa les Directeurs de Surate, il reçut de Caron, pour toute réponſe, un triſte récit de la mauvaiſe intelligence des François à Surate, & des dettes de la Compagnie.

Comment il fut établi.

Dans

(*n*) Pag. 131.

(*o*) Neveu de Flacourt, qui avoit été Directeur pour la première Compagnie à Madagaſcar. Voyez la Relation de Rennefort.

Dans la ſuite il ne laiſſa pas de recevoir huit mille roupies, qui ſervirent à le délivrer de ſes engagemens. Mais le Comptoir fut enfin reduit à de ſi fâcheuſes extrémités, que les Facteurs ſe virent forcés de le vendre aux Anglois pour ſubſiſter (*p*). Outre le négoce du poivre, celui des toiles y eſt plus ſûr qu'à Radiapour, & tous les Navires qui partent pour la Perſe & pour Baſſora, y peuvent charger du riz à meilleur compte. L'Auteur repete avec douleur, que malgré tous ces avantages, la Chambre générale, qui mépriſe tout ce qui lui vient de ſes inférieurs, ferma les yeux ſur ſes propres intérêts & ne ſe rendit point à des raiſons ſi puiſſantes (*q*).

De la Haye. 1672.

La Compagnie l'a négligé mal à propos.

Pendant que l'Amiral étoit allé viſiter Mirzeou, il avoit envoyé un Vaiſſeau de ſon Eſcadre à *Tiercery*, autre Comptoir François, dont le même Flacourt avoit alors la direction. Le Commerce y conſiſtoit en poivre, qui ſe débitoit en Perſe, à Baſſora, à Mocka & à Maſcate. Ce poivre eſt fort menu, comme ſur toute la Côte, & le meilleur pour les Indiens, parcequ'ils ne s'en ſervent qu'en grain, & qu'ils ne le concaſſent pas comme nous. Il ne revenoit qu'à deux ſols neuf deniers la livre (*r*). Mais le Pays eſt mauvais, & l'on n'y trouve pas d'autres rafraîchiſſemens que du bois, de l'eau & de la volaille.

Tiercery, autre Comptoir François.

Le 10 [de Fevrier], après avoir rencontré le Vaiſſeau qui revenoit de Tiercery, l'Eſcadre mouilla devant la Riviere de *Panniany*. Flacourt, qui étoit venu rendre ſes devoirs à l'Amiral, fut envoyé à terre vers le Samorin, pour le complimenter de la part du Général François, & de Caron Directeur pour la Compagnie. On apprit le ſoir que deux Princes, neveux du Samorin, devoient venir le lendemain à bord. L'Amiral donna ordre aux barques longues & aux Chaloupes de l'Eſcadre d'aller les prendre au rivage. Elles les amenèrent vers midi, accompagnés du Secrétaire-d'Etat du Samorin & de quelques Officiers. Après les avoir reçus avec beaucoup de civilité, on les conduiſit dans la chambre de l'Amiral, où ils renouvellèrent le Traité d'alliance avec la Compagnie. On leur promit la protection du Roi de France, à condition qu'ils ne s'engageroient dans aucune guerre ſans en avoir donné avis au Miniſtre du Roi dans les Indes, ou dans ſon abſence, aux Directeurs des Comptoirs François. Non-ſeulement ils y conſentirent, mais ils ratifièrent la donation déjà faite des terres d'*Allicot*, &c (*s*). Les affaires firent place au plaiſir. Entre quantité de liqueurs & de confitures qui leur furent préſentées, ils ne s'arrêtèrent qu'au roſſolis de Turin, dont ils bûrent avec tant d'excès, qu'en retournant à terre au milieu de la nuit, ils ne ſe ſouvenoient plus de ce qu'ils devoient rapporter au Samorin.

Alliance des François avec le Samorin.

Deux Princes, ſes héritiers.

Le premier de ces Princes ſe nommoit *Herampate*. Il étoit fils d'une ſœur du Samorin; & les loix du Royaume le rendoient ſucceſſeur préſomptif de ſon oncle maternel, à l'excluſion des Princes fils du Monarque règnant. L'autre ſe nommoit *Mavanxoure*, & portoit le titre de ſecond Prince du ſang. Ils ſe reſſembloient beaucoup par les traits du viſage; tous deux

Leur caractère.

(*p*) Pag. 135. juſqu'à 139.
(*q*) Pag. 139. & 140.
(*r*) Pag. 140 & ſuiv.
(*s*) Pag. 142.

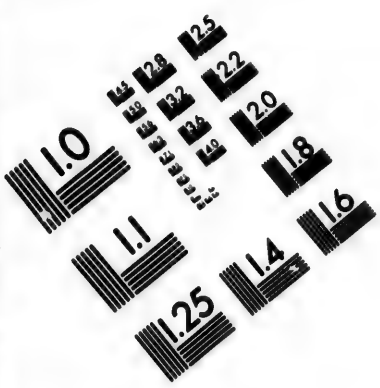

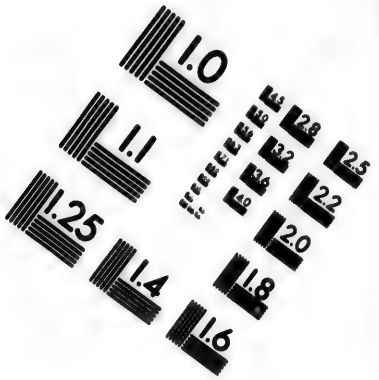

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

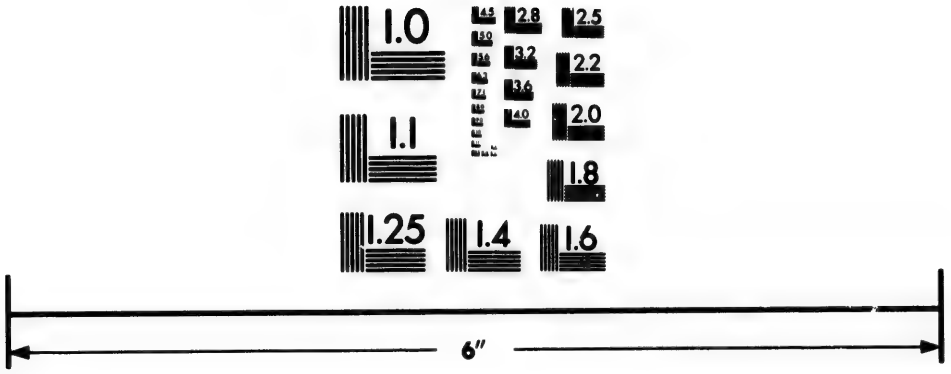

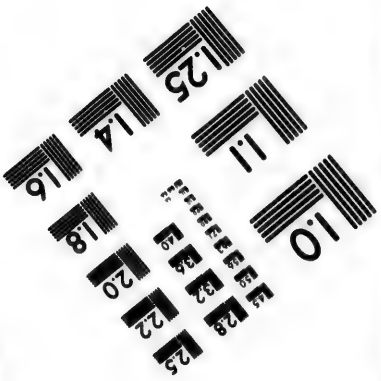

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

De la Haye. 1672.

deux le visage plein, l'œil ferme, & la taille bien fournie quoique médiocre. Mais ils étoient d'une humeur différente. Le premier étoit affable, enjoué, libre, & sans goût pour les cérémonies; l'autre, froid & réservé. Ils étoient arrivés à bord dans deux barques différentes. Le Prince successeur avoit paru le premier. Leur suite étoit une; mais ils étoient vêtus richement. Lorsque le second s'étoit approché du premier, il s'étoit deshabillé par respect; & l'on apprit que l'usage du Pays, entre les Princes, ne permet pas à un Prince inférieur de se présenter vêtu devant celui qui le surpasse en dignité (*t*).

Caron rend visite au Samorin.

Comment il est reçu.

Le 15 au matin, Caron, accompagné de dix autres Officiers de la Compagnie, se rendit à terre pour faire ratifier au Samorin les conventions du jour précédent. Il trouva ce Prince dans une maison voisine de la Rivière, où il s'étoit rendu la veille. Elle avoit moins l'apparence d'une maison royale que d'un simple colombier. Il attendoit les François à cinq ou six pas de la porte, sous une espèce de *Divan*, d'où il les conduisit au pied d'une échelle de planche qui répondoit à une trappe qu'il falloit lever pour entrer dans la salle d'Audience. Cette salle ressembloit fort au grenier d'une maison de Village. On y voyoit, sur une mauvaise estrade, un vieux tapis & un coussin fort sale. Le Samorin s'y assit. On jetta sur le plancher un autre tapis pour le Directeur François; mais lorsqu'on s'apperçut que cette situation lui étoit incommode, on lui apporta un petit coffre sur lequel il ne fit pas difficulté de s'asseoir. On fit la lecture des articles, qui furent expliqués par un Interprête, approuvés & signés. Caron demanda la liberté de se retirer, après avoir embrassé le Samorin & les Princes ses neveux (*v*). Son départ fut célébré par une décharge de quantité de boëtes à feu. L'Auteur, qui étoit du cortège, observe que sur les bruits répandus en Europe, les François s'étoient formé de hautes idées de la grandeur & de la magnificence de ce Monarque; mais que loin de trouver autour de lui quelque sujet d'admiration, ils n'y virent qu'une troupe de misérables, sans aucune apparence de dignité. Le Samorin étoit de petite taille, maigre & décharné. Il ne paroissoit âgé que d'environ soixante ans; mais ses infirmités ne lui permettant pas de s'appliquer aux affaires, il étoit gouverné par les deux Princes ses neveux, dont on louoit d'ailleurs le bon naturel. Ils accompagnèrent tous deux le Directeur François jusqu'au rivage. Le Prince successeur le conjura de rendre leur alliance aussi durable que le Soleil & la Lune; & pour la confirmer, il lui fit présent d'une bague qu'il portoit au doigt (*x*).

Erreur dans l'opinion qui s'étoit répandue de ce Prince.

Les François prennent possession d'Allicot.

L'Amiral & le Directeur se rendirent à terre le 17, pour visiter le domaine d'Allicot, que le Samorin avoit donné à la Compagnie. Ils y trouvèrent une Loge, où les Hollandois entretenoient quelques Gardes & leur pavillon au sommet d'un arbre. Mais à l'approche des François, cette petite garnison se retira, après avoir mis le feu à la maison qu'elle abandonnoit. Le pavillon fut ôté, pour faire place à celui de France. Les Hollandois ont toûjours disputé ce territoire à Flacourt, qui l'avoit obtenu du Samorin en 1670. Ils ont offert de produire des contrats, par lesquels leurs

(*t*) Pag. 143. (*v*) Pag. 144. (*x*) Pag. 144 & 145.

leurs droits étoient établis depuis plus de quinze ans, & l'Auteur avoit vû à Surate quantité de proteſtations entre les Directeurs des deux Comptoirs. Mais l'Amiral, qui crut ce différend fini par le nouveau Traité, laiſſa de l'argent & des munitions à Flacourt, pour élever une Redoute dans le domaine d'Allicot (y). De la Haye. 1672.

L'Escadre partit le 19; & courant au Nord ſur vingt braſſes d'eau, fond qu'on eſt obligé de tenir à cauſe des briſans qui ſont marqués proche de *Batacallor*, elle s'arrêta le 20, à l'entrée de cette baye. L'Amiral & le Directeur, qui n'ignoroient pas dans quelle inquiétude leur Flotte avoit jetté les Hollandois, s'approchèrent d'une petite Forteresſe qu'ils ont au bord de la Rivière, pour ſonder leurs diſpoſitions. Le Commandant du Fort envoya prier l'Amiral d'expliquer les ſiennes. On répondit à ſon Envoyé, qu'on n'avoit deſſein que de faire de l'eau; & ſur cette réponſe le Commandant fit offrir des rafraîchiſſemens à la Flotte. Mais on les attendit inutilement, & l'on ne reçut pas d'autres nouvelles du Fort (z). Fort Hollandois de Batacallor.

Le lendemain, en remettant à la voile, l'objet d'un ſi long Voyage ceſſa d'être un miſtère, & l'Amiral déclara ouvertement que ſes ordres étoient pour *Trinquemale*, Baye célèbre de l'Iſle de Ceylan. Tel étoit le ſujet du départ de l'Eſcadre, & ce ſecret qui avoit cauſé tant d'allarmes en Europe & aux Indes. Cependant ceux qui connoiſſoient les affaires Orientales, avoient fort bien jugé, que les vûes de Caron regardoient l'Iſle de Ceylan, ou quelque autre lieu négligé par les Hollandois, qui jouïſſoient paiſiblement de la plus riche partie du Commerce des Indes. L'objet du Voyage de la Haye eſt dévoilé.

Caron, né en Hollande, mais originaire de France, avoit quitté le ſervice des Hollandois pour s'attacher à celui de la Compagnie Françoiſe. Un long ſéjour dans les Indes, où il étoit employé dès l'année 1644 (a), lui avoit fait reconnoître que les Hollandois avoient fort mal-entendu leurs intérêts, lorſqu'ils avoient choiſi Batavia pour le centre de leur Etabliſſement. Ce poſte eſt trop à l'Eſt; & les Portugais avoient commis la même faute en choiſiſſant Goa, qui eſt trop à l'Oueſt. Ceylan eſt comme au milieu des Indes. Le Commerce peut s'y faire, des quatre endroits du vent & des mouſſons. Tous les Navires qui arrivent de l'Europe vont tomber d'eux-mêmes & ſans ordre à la vûe de cette Iſle. Les plus importantes places des Les François veulent s'établir dans l'Iſle de Ceylan.

Fondemens de ce projet.

(y) Pag. 148 & 149.

(z) Pag. 152.

(a) Il paroit par le Rapport que le Sieur *Caron* fit aux Etats Généraux en 1642, qu'il avoit déjà ſervi vingt-trois ans la Compagnie aux Indes. En 1639, il fut fait Chef du Comptoir Hollandois de *Firando* au Japon, où il ſe trouvoit depuis vingt ans. Au bout de deux ans ayant quitté ce poſte, il ſe rendit à Batavia, & de-là en Hollande. A ſon retour aux Indes, l'année ſuivante, avec le caractère de Conſeiller ordinaire, & de Directeur-Général du Commerce des Indes, il prit la Forteresſe de *Negombo* ſur les Portugais de Ceylan, en 1644, & fut envoyé la même année en qualité de Gouverneur à *Tayovan*, dans l'Iſle de *Formoſe*. Deux ans après, le Sr. Caron n'étoit plus qu'un ſimple particulier ſans emplois. Il revint en Hollande l'année 1651, en compagnie de ſon Ami, le Sr. Corneille *van der Lyn*, Gouverneur-Général des Indes, qui avoit auſſi obtenu ſon rappel. Le premier, pour ſatisfaire à la fois ſon reſſentiment & ſon ambition, prit enſuite le parti de paſſer au ſervice de la France, qui auroit pû retirer les plus grands avantages de ſes vaſtes connoiſſances ſur les affaires des Indes Orientales, ſi on l'eut mis ſeul à la tête de ce Commerce. R. d. E.

DE LA HAYE. 1672.

des Indes, c'eſt-à-dire, le Bengale & Coromandel, ſont dans le même chemin. Enfin Caron avoit perſuadé au Miniſtère de France (*b*), que la Compagnie Françoiſe, cherchant à ſe faire un Etabliſſement général où les Navires de France puſſent aborder facilement, décharger, & de-là choiſir librement leur route, n'en pouvoit pas déſirer de plus avantageux que la Baye de Trinquemale ou de *Cotiary*. „ Voilà, dit-il dans ſa lettre, une „ Place qui a toutes les qualités qu'on voudroit trouver réünies; une Pla„ ce enrichie, dans ſes environs, de hautes terres, & des bois pour ſer„ vir à tout; une Place où peuvent hiverner, carener, radouber & mouil„ ler, en toute ſureté, mille Navires, à l'abri de toutes ſortes de vents, „ avec un fond de ſable vazeux qui naît par-tout de quinze, douze, dix, „ ſept, ſix, & juſqu'à cinq & quatre braſſes d'eau proche la Côte; en un „ mot une Place à laquelle tous les Navigateurs n'ont encore rien trouvé „ ni connu de pareil dans les quatre parties du Monde, & où l'on pourra „ s'établir & ſe fortifier, avec la dixième partie de la dépenſe que les Hol„ landois ont faite à Batavia, & les Portugais à Goa". Si les Hollandois, ajoûte-t-il, n'ont pas fait état de Trinquemale & de Cotiary, c'eſt que ces deux lieux étoient trop éloignés de leurs forces au côté de l'Oueſt, qui ſont *Point-de-Galle*, *Colombo*, *Negombo* & *Jafnapatan*, où ils trouvent beaucoup plus de canelle qu'il ne leur en faut (*c*).

Avantages de la Baye de Trinquemale.

Les Hollandois ne poſſèdent rien juſtement dans cette

IL avoit fortifié de ſi belles idées dans l'eſprit du Miniſtère, en lui repréſentant que les Hollandois n'avoient aucun droit de s'y oppoſer, parcequ'ils ne poſſédoient rien en propre dans l'Iſle de Ceylan. Ils étoient convenus en 1636, par un Contrat formel avec le Roi, de chaſſer les Portugais de ſon Iſle, avec la condition expreſſe, que les Places, les Villes & les Forteresſes qu'ils prendroient ſur les Portugais ſeroient auſſi-tôt livrées à ce Prince, qui les feroit démolir, & qui payeroit en canelle, à un prix règlé, les fraix & les dépenſes de la guerre. Sur cette convention, les Hollandois avoient pris en 1638, les Forteresſes le *Pagode*, près de Trinquemale, & celle de Batacallor, & les avoient fidèlement remiſes au Roi de Ceylan, qui les avoit fait groſſièrement démolir. Enſuite s'étant rendus maîtres de Point-de-Galle, de Negombo, de Colombo & Jafnapatan, ils avoient retenu toutes ces Places, contre la foi de leur engagement, & ſous divers prétextes; mais cette infidélité même n'empêchoit pas qu'en écrivant au Roi, ils n'euſſent toûjours reconnu qu'elles lui appartenoient, & qu'ils ne les nommaſſent dans leurs lettres les *Forteresſes de Vôtre Majeſté Impériale* (*d*). Le Roi n'ayant pas laiſſé de leur en demander pluſieurs fois la reſtitution, & d'employer même les armes pour s'y rétablir, ils ne lui avoient pas donné d'autre raiſon que l'envie qu'ils avoient de les garder pour lui, dans la crainte que les Portugais ne s'y rétabliſſent (*e*) (*f*).

C'É-

(*b*) On lit dans une Lettre du Sieur Caron à M. Colbert, qui eſt à la fin du Journal de la Haye, toutes les raiſons ſur leſquelles il établiſſoit ſon ſentiment.

(*c*) Lettre de M. Caron, *ubi ſup.*

(*d*) *Ibidem.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) La fauſſeté de ce raiſonnement eſt démontrée avec tant d'évidence, par les documens les plus authentiques, qu'il ſeroit ſuperflu de s'étendre ici ſur une matière ſi inconteſtable. On peut voir ces pièces, en entier, dans *Baldæus* & quelques autres Hiſtoriens. Le droit des Hollandois eſt fon-

dé,

De la Haye. 1672.

C'étoit sur ce fondement que la Compagnie Françoise se proposoit de faire alliance avec le [Roi de] Ceylan, & de former avec sa permission un Etablissement dans la Baye de Trinquemale, sans entreprendre néanmoins de chasser les Hollandois de leurs possessions. La justice de ce dessein devint encore plus claire, lorsque le Roi eut accepté la proposition des François, & qu'il eut promis de leur abandonner en propriété Cotiary & Trinquemale. Mais pour réüssir dans un sujet de cette importance, il auroit fallu garder moins de ménagement avec les Hollandois (*g*), & ne pas attendre que les forces de l'Escadre Françoise fussent consumées par la mort ou les maladies. D'ailleurs on s'étoit trop ouvert sur le plan de l'entreprise, à Surate & dans d'autres lieux, d'où les Hollandois avoient reçu des informations qu'ils n'avoient pas négligées (*b*) (*i*).

En quoi les François manquèrent dans leur entreprise.

L'Escadre Françoise étant donc arrivée le 22, à l'entrée de la Baye de Trinquemale, l'Amiral & le Directeur se mirent dans une barque longue, accompagnée de quatre Houcres & de quelques Chaloupes armées, pour faire de leurs propres yeux les premières observations. *Turelle*, qui commandoit le *Navarre*, eut ordre de suivre jusqu'au signal, avec toute l'Escadre. On découvrit d'abord sur la pointe du Nord, une Forteresse, bâtie par les Hollandois, qui porte le nom de la Baye (*k*). Plus loin, dans la Baye même, on apperçut au Sud, un autre Fort, qui salua le pavillon François de sept coups de canon (*l*). L'Amiral fit répondre de cinq coups. Ensuite on découvrit au Nord-Oüest un enfoncement, qui forme un des plus beaux ballins du monde, où le fond est à choisir depuis dix brasses jusqu'à vingt-cinq. Outre l'entrée par où les petits Bâtimens avoient passé, la Baye en a une seconde, formée par une Isle qui est située précisément au milieu de ces deux ouvertures (*m*) (*n*).

Ils arrivent dans l'Isle de Ceylan.

Premières observations de l'Amiral.

L'Ami-

dé, 1°. sur deux Lettres du Roi de Ceylan, des 9 Septembre 1636, & 26 Novembre 1637: Et 2°. sur un Traité conclu avec ce Prince le 23 Mai 1638, & renouvellé en 1649. La guerre les a de plus mis en possession de toutes les Places où les Portugais s'étoient autrefois établis dans l'Isle. Leur alliance les obligeoit de s'y maintenir contre ces Ennemis communs. Le Roi devoit supporter seul tous les fraix de la guerre. De quel droit pouvoit-il leur demander la restitution de ces Forteresses, avant qu'il les eût remboursé de leurs avances? Les Hollandois lui ont toûjours déclaré, qu'à cette condition ils étoient prêts à les lui remettre. Dans la suite ce qui n'étoit qu'une hypotheque, à l'égard de *Raja Singa*, est devenu une conquête doublement légitime, par les trahisons, les perfidies & les violences sans nombre, que ce Monstre de la Nature a mises en usage contre des Alliés qui jusques-là ne s'étoient appliqués qu'à remplir *fidèlement* leurs engagemens. R. d. E.

(*g*) C'est-à-dire qu'il auroit fallu *établir* ses droits sur une *injustice* aussi criante que celle qu'on reproche, quoiqu'à tort, aux Hollandois. R. d. E.

(*b*) *Ibidem.*

(*i*) En quoi ils avoient fait plus sagement que les François, qui auroient dû se taire sur *une entreprise de cette importance.* La vérité est, que le Sr. *Van Goens*, Gouverneur de Ceylan, avoit déjà été averti par ses Lettres de Hollande, du départ de la Flotte & des desseins de l'Amiral de la Haye. R. d. E.

(*k*) Les Hollandois la prirent sur les Portugais en 1640. R. d. E.

(*l*) C'est le Fort de *Cotiar*, que les Hollandois abandonnèrent à l'approche des François, parcequ'ils auroient pû aisément être coupés de l'autre Forteresse tant par mer que par terre. Voyez ci-dessous. R. d. E.

(*m*) Pag. 153. 154.

(*n*) On la nomme *Dwars-in-de-weg*, ou l'*Isle du-milieu*. Voyez nôtre Carte de la Baye de Trinquemale. R. d. E.

DE LA HAYE. 1672.

L'AMIRAL, après avoir dépêché un bon Pilote, pour reconnoître particulièrement toutes les bayes, fit mettre à terre un homme du Pays, qu'il avoit pris en paſſant devant *Mangalor*, avec ordre d'amener à bord quelque Inſulaire de qui l'on pût prendre langue. Le lendemain, il alla viſiter une pointe, qui pouvoit etre fortifiée; & dans la vûe de ſe rendre maître des entrées, il mit une Compagnie d'Infanterie dans l'Iſle qui forme les deux paſſages. Le travail fut commencé. Vers le ſoir cinq Nègres du Pays, qui furent amenés à bord, & deux deſquels ſe diſoient Gouverneurs des terres voiſines, pour le Roi de Candi, déclarèrent qu'ils avoient reçu ordre de ce Prince, d'offrir toutes ſortes de rafraîchiſſemens aux Vaiſſeaux François. Ils racontèrent à l'Amiral, que les Hollandois étoient en paix avec le Roi depuis ſix ans. Leur récit parut ſuſpect. Cependant ils furent traités civilement, & l'Amiral leur remit une lettre de civilité pour leur Prince, dont ils promirent d'apporter la réponſe. Mais on apprit bien-tôt, par une Chaloupe qui avoit été envoyée à terre, que ces cinq hommes étoient Malabares, & que ceux qui s'étoient dits Gouverneurs pour le Roi, n'étoient que les Commandans de quelques Compagnies de Malabares au ſervice des Hollandois. On fut informé auſſi qu'ils étoient venus par l'ordre du Gouverneur de Trinquemale, pour obſerver le deſſein des François, & qu'ils lui avoient porté la lettre qu'on leur avoit confiée; que depuis ſix mois les Hollandois étoient en guerre avec le Roi de Candi, du côté de Colombo; qu'ils avoient fait venir à Trinquemale deux cens Malabares; qu'ils avoient tué depuis peu trente Chingulais, qui ſont les Naturels du Pays, & qu'ils avoient chaſſés les autres de la Côte de cette Baye (*o*).

Il travaille à ſe rendre maître de l'entrée de la Baye.

Ruſe des Hollandois.

Comment ils vivoient avec le Roi de l'Iſle.

LE Nègre de Mangalor étant revenu le 25, avec un des ſujets du Roi de Candi, on apprit, avec plus de confiance, que ce Prince attendoit depuis long-tems les François, mais que leur lenteur lui faiſoit craindre qu'on ne lui eût donné de fauſſes eſpérances; qu'il avoit actuellement la guerre avec les Hollandois, & que depuis peu il les avoit lui-même attaqués à *Corlas* (*p*); que cinq mois auparavant il leur avoit fait eſſuyer une attaque, par quatre de ſes Généraux; que ces ennemis de l'Iſle avoient brûlé depuis quelques jours & abandonné leur Fort de Cotiary; enfin que le Roi avoit quantité de canelle à vendre, parceque regardant les Hollandois comme ſes ennemis, il y avoit long-tems qu'il ne faiſoit plus de Commerce avec eux. L'Amiral fut curieux de vérifier ſur le champ s'ils avoient abandonné leur Fort. S'y étant rendu lui-même, il le trouva effectivement déſert. Mais il y reſtoit trois pièces de canon (*q*), & quelque proviſion de poudre, ſans aucun boulet. On n'y toucha point; & pour éviter toutes ſortes de plaintes, on ne voulut pas s'emparer du Fort: d'autant plus que loin de commander la Rivière qui vient de Candi, il en étoit aſſez éloigné

Ménagement que les François gardent pour eux.

(*o*) Pag. 155 & ſuiv.

(*p*) Dans la Province des *Quatre-Corles*, à l'Oueſt de l'Iſle, du côté de Colombo, où eſt ſitué le Fort *Arandourre*, que les Hollandois perdirent en 1670. R. d. E.

(*q*) Suivant un Ecrit du Sr. *Van Rheede*, ennemi du Gouverneur Van Goens, on y avoit laiſſé *vingt-une* pièces de canon. R. d. E.

gné (r); Cependant l'ordre fut donné de pouſſer le travail dans l'Iſle qui ſépare les deux entrées, & d'y conſtruire des Magaſins. L'Amiral prit auſſi le parti d'envoyer, à la Cour de Candi, trois François avec des lettres pour le Roi, accompagnés d'un corps de Cadets qui devoient les eſcorter pendant quelques jours, & du *Topaſe* de Mangalor (s) pour leur ſervir d'Interprête. De la Haye. 1672.

Malgré les ſoins que les François & les Hollandois ſembloient avoir apportés juſqu'alors, à ne ſe donner mutuellement aucun ſujet de plainte, il étoit bien difficile qu'avec des intérêts ſi oppoſés, l'une & l'autre Nation demeurât long-tems dans cette eſpèce d'équilibre. Les Hollandois furent les premiers qui parurent en ſortir (t). Le 2 d'Avril, le Patron d'une petite barque apporta ſur la Flotte une lettre du Gouverneur de Trinquemale, qui portoit un ordre inſolent aux François de ſortir de la Baye du *Repos*, où l'Eſcadre avoit mouillé, avec un reproche d'y être entré ſans ſaluer le pavillon du Fort. On ne fit aucune réponſe à la lettre; & quelques Officiers ſe contentèrent de dire au Porteur, que lorſque ſes Maîtres écriroient avec le reſpect qu'ils devoient à la France, on pourroit leur répondre (v). On ne laiſſa pas de le ſaluer de trois coups de canon, auxquels il eut l'audace de répondre d'un ſeul. Quelques jours après, deux François de la garniſon du Fort étant venus ſe rendre ſous le pavillon de l'Amiral, une Chaloupe Hollandoiſe vint les redemander, & déclara que s'ils n'étoient pas rendus, le Gouverneur recevroit tous les François qui paſſeroient au Fort. On lui donna pour réponſe les copies imprimées d'une Ordonnance du Roi, qui obligeoit tous ſes ſujets de retourner au ſervice de leur Patrie. On ajoûta que c'étoit l'unique explication qu'on avoit à donner au Gouverneur (x), & qu'à l'égard de ſa première lettre, on en feroit connoître l'inſolence en Europe, où MM. les Etats en ſeroient informés (y) (z). D'autres déſerteurs du Fort aſſurèrent qu'on y étoit dans une vive inquiètude, & qu'avant l'arrivée de l'Eſcadre le Gouverneur avoit reçu ordre d'arborer tous ſes pavillons ſur les avenues & les pointes de la Baye; mais que par une négligence irréparable il avoit laiſſé la Place vuide. Ceux qui connoiſſoient aſſez les Hollandois pour ſçavoir qu'ils négligent peu les affaires im-

Les reſſentimens commencent à éclater.

Les François mépriſent les injures.

(r) C'étoit bien-là apparemment la véritable raiſon de cette *moderation*. Le même motif qui avoit porté les Hollandois à abandonner ce Fort, étoit ſuffiſant pour empêcher les François de s'y établir. On va voir qu'ils cherchoient un meilleur poſte. R. d. E.

(s) C'eſt un nom Indien, comme celui de *Laſcarin* & de *Chingulay*.

(t) C'eſt encore beaucoup que les Hollandois *parurent* ſeulement ſortir les premiers de cet équilibre. Mr. Prevoſt a raiſon de ne pas trancher le mot, parceque le contraire pourroit *paroître* trop ſenſible. En effet, les Hollandois n'étoient-ils pas en guerre ouverte avec les Chingulais? Et s'il eſt bien permis de chercher ſes ennemis chez ſes amis, pourquoi le ſeroit-il moins de chercher ſes amis chez ſes ennemis, ſur-tout quand ils y amènent une Flotte, & qu'ils veulent y bâtir des Fortereſſes, &c? R. d. E.

(v) Pag. 160.

(x) Les Hollandois étoient tout auſſi en droit de réclamer leurs déſerteurs, que le Roi de France de rappeller ſes ſujets. On ne voit rien-là qui puiſſe mettre les premiers dans leur tort. R. d. E.

(y) Pag. 161 & 162.

(z) La guerre que Louïs XIV. avoit déclarée à la Republique, par des motifs juſqu'ici inconnus, n'étoit pas une circonſtance fort propre à faire obtenir aux François la ſatisfaction qu'ils croyoient leur être dûë pour une lettre ſi *inſolente*. R. d. E.

De la Haye. 1672.

importantes, jugèrent que ce bruit n'avoit été répandu dans le Fort que par des vûes politiques, ſoit pour faire ſuppoſer qu'ils croyoient leurs droits certains, ou pour faire entendre qu'ils étoient réſolus de les ſoutenir (*a*).

Cependant l'Amiral ayant écrit le 28 au Gouverneur, par un de ſes Gardes, cet Envoyé rendit témoignage à ſon retour, qu'il avoit été reçu fort civilement. Le Gouverneur avoit promis de répondre dans l'eſpace de deux jours. Il avoit fait tirer ſept coups de canon, au départ du Garde; ce qui ſembloit marquer qu'il avoit changé d'humeur, ou reçu de nouveaux ordres. Sa réponſe fut apportée par un Officier qui la remit au corps-de-garde François, mais qui partit en murmurant de la contrainte où l'on tenoit les Hollandois, dans un lieu qui leur appartenoit par des droits légitimes (*b*).

On apprit à bord que les Députés de l'Amiral étoient arrivés à la Cour de Candi, & qu'ils y avoient été reçus avec autant de joye que de civilité. Bien-tôt pluſieurs Grands de l'Iſle parurent ſur le rivage, eſcortés d'une troupe nombreuſe; & quelques-uns paſſèrent ſur le Navire, pour y faire leurs complimens à l'Amiral. Ils lui promirent quantité de rafraîchiſſemens de la part du Roi, mais ils en apportèrent peu. Cependant les beſoins de l'Eſcadre devenoient preſſans. On y avoit déjà perdu un grand nombre de Soldats, & pluſieurs Officiers de conſidération, entre leſquels l'Auteur nomme M. de *Grateloup*, Maréchal de Camp, M. le Chevalier de *Certaine*, qui commandoit le *Jules*, & M. de *Turelle*, Chef d'Eſcadre. Les malades ſe multiplioient tous les jours. Quelques Grands de l'Iſle preſſèrent l'Amiral de les envoyer à terre, & lui promirent de ne les y laiſſer manquer de rien. Il ſe rendit lui-même à Cotiary, pour leur faire dreſſer des tentes à deux lieues de la Mer, ſur les bords de la Rivière de Candi. Le ſoir il rendit viſite aux Grands, qui étoient campés dans un lieu voiſin, & qui vinrent au-devant de lui avec une ſuite de trois cens hommes armés de mouſquets, d'arcs & de picques.

Etat de l'Eſcadre Françoiſe.

Les circonſtances changèrent beaucoup le 15 [Mai], lorſqu'on vit paroître à l'entrée de la Baye, une Flotte Hollandoiſe de quatorze Navires (*c*), qui mouilla ſous la pointe du Nord, devant le Fort de Trinquemale. On règla auſſi-tôt, dans un Conſeil, l'ordre que l'Eſcadre devoit tenir en cas d'attaque. Enſuite un Officier, nommé *Beauregard*, fut envoyé à l'Amiral Hollandois, pour lui demander ſi ſon deſſein étoit d'entrer dans la Baye. Il devoit lui dire, dans cette ſuppoſition, que le Viceroi (*d*) le prioit de prendre toute autre route, & fondoit cette prière ſur le don que le Roi de Ceylan, juſte Souverain de la Baye, en avoit fait aux François (*e*). Beauregard fut aſſez mal reçu. L'Amiral Hollandois qui ſe nommoit *Ryklof* [*Van Goens*], lui répondit qu'il ne communiquoit ſes deſſeins à perſonne; que s'il avoit celui d'entrer dans la Baye, il n'en demanderoit pas la permiſſion, & que le lendemain il s'expliqueroit par écrit (*f*).

Arrivée d'une Flotte Hollandoiſe.

Premières explications entre les deux Amiraux.

En

(*a*) Pag. 162 & 163.
(*b*) Pag. 170.
(*c*) Pag. 175 & ſuiv.
(*d*) M. de la Haye prenoit la qualité de Viceroi dans les lieux qui paſſoient pour appartenir au Roi.
(*e*) Inſolence pour inſolence, & rien de plus, parceque la prétenſion du Viceroi étoit ridicule. R. d. E.
(*f*) Pag. 176.

De la Haye. 1672.

En effet on vit arriver le 16, à bord du *Navarre*, un Capitaine & un Lieutenant Hollandois, qui apportoient une lettre au Viceroi, de la part de M. Ryklof Van Goens (*g*), Amiral de la Flotte Hollandoise & Gouverneur de l'Isle de Ceylan. Elle contenoit que MM. les Etats & la Compagnie de Hollande, lui ayant confié le soin & la défense de toutes leurs Places de guerre dans l'Isle de Ceylan, & le long séjour que la Flotte Françoise faisoit dans cette Baye, qui étoit une dépendance de son Gouvernement, lui donnant un juste ombrage, il prioit M. le Viceroi d'en sortir; que le lieu de lui-même étoit peu capable de lui fournir des rafraîchissemens; que s'il en avoit besoin, il lui offroit ceux qui se trouveroient sur sa Flotte; qu'il étoit même disposé à l'accompagner dans quelque autre lieu, pour s'en procurer ensemble; enfin, qu'il le prioit de lui faire connoître au plutôt ses intentions. Les deux Envoyés furent reçus avec plus de civilité, que les Hollandois n'en avoient eu pour Beauregard (*b*). Le Viceroi, dans sa réponse, à laquelle il fit joindre une copie de la lettre qu'il avoit envoyée le 28, au Gouverneur de Trinquemale, assuroit l'Amiral que son intention étoit d'entretenir la paix, l'union & l'amitié, qui subsistoient depuis si long-tems entre le Roi son Maître & MM. les Etats des Provinces-Unies; que celui qui pensoit à la rompre devoit prendre garde aux suites; que cette Baye appartenoit au Roi de Ceylan, & que les Hollandois n'y pouvoient justifier aucun droit; qu'il s'étonnoit fort de la prière qu'on lui faisoit de sortir d'un lieu, qui appartenoit maintenant aux François, par le droit légitime d'une donation volontaire, & qu'il n'avoit pas été moins surpris de se voir traité en ennemi dans tous les Ports Hollandois où il avoit passé (*i*): qu'il offroit néanmoins à l'Amiral toute l'assistance & tous les secours dont il pouvoit avoir besoin.

Ils s'expliquent par écrit.

Donation du Roi de Ceylan en faveur des François.

Dès le même jour, on fit revenir les malades à bord; & le lendemain on reçut des Grands les expéditions de la donation des Bayes de Trinquemale, Cotiary & dépendances. Le Viceroi se rendit le jour suivant à Cotiary, pour en prendre possession au nom de la France, & le pavillon y fut planté. Deux jours après, on reçut par une nouvelle lettre, la dernière résolution du Conseil Hollandois. Beauregard fut envoyé le 24, avec la réponse du Viceroi, & reçu avec beaucoup de civilité. On s'empressa de lui demander s'il apportoit la paix ou la guerre. Il répondit que M. le Viceroi n'avoit pas d'autre ordre ni d'autre intention que d'entretenir la paix; que si les Hollandois néanmoins vouloient commencer la guerre, il avoit assez de force pour la soûtenir: que d'ailleurs le Roi de Ceylan lui offroit quinze mille hommes, prêts à la commencer, & lui promettoit d'y en joindre bien-tôt vingt mille autres, & de faire même une partie de la dépense. Quelque sens que les Hollandois pussent donner à cette explication, ils affectèrent de la recevoir comme une assurance de paix; & dans les témoignages de leur joye, ils burent à la bonne intelligence des deux Nations (*k*).

Ce-

(*g*) L'Edition de Paris le nomme mal *Ranjonce*. R. d. E.

(*b*) La réponse des Hollandois étoit aussi beaucoup plus *civile* que la demande que cet Officier leur étoit venu faire. R. d. E.

(*i*) C'est ce qu'on ne remarque point jusqu'ici dans le cours du Journal. R. d. E.

(*k*) Pag. 177. 178. 181.

De la Haye. 1672.

Les François se bornent à la défensive.

Les Hollandois s'entendent mal en ruse.

Embarras où la disette & les maladies jettent l'Escadre Françoise.

Cependant le Viceroi, qui ne pensoit effectivement qu'à demeurer sur la défensive, apporta tous ses soins aux préparatifs qui pouvoient le mettre à couvert de toute surprise. Il donna des ordres pressans pour faire achever les Fortifications de la petite Isle. Quelques Navires Hollandois étant entrés dans la Baye de Cotiary, il fit mouiller une de ses Frégates, nommée la *Diligence*, vis-à-vis du pavillon François, qui étoit planté sur une espèce de halle, que les Grands avoient fait construire pour servir de Marché, avec ordre de se laisser couler à fond plutôt que d'en partir, mais de ne pas tirer la première, & de se défendre seulement lorsqu'elle seroit attaquée ou qu'elle verroit insulter le pavillon. Il étoit gardé par un Enseigne & douze Soldats, qui avoient reçu les mêmes ordres. Bien-tôt le nombre des Navires Hollandois augmenta dans la Baye jusqu'à treize. Ils s'approchèrent plusieurs fois du pavillon, & même de l'Escadre, avec toutes les apparences qui précèdent ordinairement le combat; mais lorsqu'ils étoient à la portée du canon, ils faisoient vent arrière; & ces tentatives n'aboutirent qu'à sortir de la Baye pour aller remouiller devant leur Fort. L'Auteur observe qu'ils manquoient de prudence, & que rien n'étoit plus mal imaginé que ce stratagême, parceque les gens du Pays, qui observoient leur conduite, & qui ne pouvoient la prendre que pour une marque de crainte, se confirmoient dans la haine qu'ils leur portoient, & dans l'espérance qu'ils avoient conçûe de l'arrivée des François (*l*). Aussi le Viceroi fit-il arborer le même jour un pavillon de France sur une autre pointe de la Baye, vis-à-vis de laquelle il fit jetter l'ancre au Vaisseau le *Flamand*, pour marquer sa possession (*m*).

Il se passa néanmoins, sur terre, quelques petites actions où les armes furent employées avec divers succès, mais sans aucun avantage considérable. Quelques corps-de-garde François, qui étoient gênés par l'ordre de ne pas commencer l'attaque, furent enlevés sans résistance. D'autres, forcés de sortir des bornes qu'on leur avoit imposées, repoussèrent la violence & firent tourner le dos à leurs ennemis. Le Vaisseau le *Phenix*, qui ayant été séparé de l'Escadre revenoit au rendez-vous dans la Baye, tomba au milieu de la Flotte Hollandoise, où il fut retenu, sans qu'on touchât néanmoins à sa cargaison. Mais ce n'étoient pas les difficultés de la guerre qui commençoient à causer de l'embarras aux François. Ils avoient d'autres combats à soutenir contre la disette des vivres & contre les maladies. Quelques bufles qui leur étoient envoyés par les Grands de l'Isle, étoient bien éloignés de suffire à leurs besoins, & tous les environs de la Baye ayant été ravagés depuis long-tems par les Hollandois, ne pouvoient leur fournir d'autres rafraîchissemens (*n*). Les troupes Chingulaises, qui étoient sur le rivage avec leurs Grands, ne souffroient pas moins de l'éloignement où elles étoient de toutes sortes de provisions. Elles battirent un corps de Hollandois, qui avoit entrepris de ruiner les moissons de riz pour l'année suivante; mais les dépouilles qu'elles leur enlevèrent ne consistoient que dans leur bagage, de la poudre, des balles, & quelques barils de vin d'Espagne (*o*).

Le

(*l*) Pag. 187.
(*m*) *Ibidem.*
(*n*) Pag. 205. 206 & suiv.
(*o*) Pag. 216.

Le Viceroi, effrayé ſur-tout du nombre de ſes morts & de ſes malades (*p*), jugea que l'honneur du nom François ne lui permettoit pas d'expoſer ſon Eſcadre à demeurer ſans Matelots pour la ſervir, & ſans Soldats pour la défendre. De concert avec le Directeur, qui le preſſoit continuellement de ne pas attendre l'extrémité, il prit enfin la réſolution de ſauver ce qui leur reſtoit d'hommes, & d'aller chercher des rafraîchiſſemens dans des lieux plus favorables. Les Grands, informés de ſon deſſein, en parurent fort affligés. Ils craignoient pour leur tête, lorſque leur Roi viendroit à ſçavoir que la diſette avoit forcé les François de partir. Le Viceroi leur répondit qu'il étoit ſatisfait de leur bonne volonté; qu'il comprenoit bien que toutes les terres voiſines étant ruinées par leurs ennemis, il ne dépendoit pas d'eux d'y faire naître l'abondance, & qu'il en rendroit témoignage au Roi par une Ambaſſade (*q*) qu'il avoit deſſein de lui envoyer. Il leur promit de revenir auſſi-tôt qu'il lui ſeroit poſſible, & de laiſſer une garniſon Françoiſe dans la petite Iſle qu'il avoit fortifiée. Leurs plaintes & leurs inſtances n'en furent pas moins vives. Quatre d'entr'eux s'étant rendus le 5 de Juillet à bord du *Navarre*, y portèrent une Lettre du Roi, par laquelle ce Prince leur marquoit, qu'ayant appris avec chagrin combien les maladies cauſoient de préjudice aux François, il leur envoyoit ſept Médecins de ſa Cour avec toutes ſortes de drogues pour leur gueriſon. Ils ajoutèrent qu'ils avoient fait bâtir ſur le champ des loges, où les Malades ne manqueroient d'aucune commodité. La réponſe du Viceroi fut qu'il ſe préparoit à partir dans trois jours: qu'il remercioit beaucoup le Roi, mais qu'il avoit beſoin de vivres encore plus que de remèdes, & que ces ſecours d'ailleurs étoient venus trop tard (*r*).

De la Haye, 1672.

Les maladies obligent les François d'abandonner leur entrepriſe.

Regrets des Inſulaires.

L'Auteur du Journal ne donnant pas ici plus de lumière ſur l'Ambaſſadeur qui fut envoyé à la Cour de Candi, ni ſur le nombre d'hommes que le Viceroi laiſſa dans le Fort de l'Iſle, on exhorte le Lecteur à conſulter la Relation de *Knox*, qui contient des éclairciſſemens fort curieux ſur ces deux articles. Il y apprendra auſſi, qu'après avoir attendu inutilement le retour de l'Eſcadre Françoiſe, le Roi de Ceylan & tous ſes ſujets demeurèrent perſuadés qu'elle avoit péri dans les flots, ou par les forces ſupérieures des Hollandois. Cette idée pouvoit naître aux Inſulaires, & paroître vraiſemblable à Knox même, pendant le ſéjour qu'il fit dans leur Iſle. Mais il eſt ſurprenant qu'ayant achevé ſa Relation en Angleterre, il n'aît pas cherché des informations qui auroient diſſipé ſes doutes, ou du moins que ſon Traducteur n'aît pas pris la peine de reformer ce qui manque à la vérité de ſon récit (*s*).

Remarque ſur un oubli important.

La

(*p*) Il y avoit ſoixante-dix-huit malades ſur le ſeul *Flamand*.

(*q*) Voyez la Remarque ſuivante.

(*r*) Pag. 125 & ſuiv. On ſupprime quantité de regrets & d'inſtances des Inſulaires.

(*s*) N'eſt-il pas auſſi ſurprenant, que Mr. Prevoſt, étant en France, ne ſe ſoit pas informé de pluſieurs circonſtances qui manquent, & à la Relation de *Knox*, & à celle de Mr. *de la Haye*. Le nom de l'Ambaſſadeur ſe trouve dans une des Notes que nous avons ajoûtées à la première de ces Relations, & il nous reſte à remarquer ſur la ſeconde, que lorſque les Hollandois s'emparèrent du Fort des François, il y avoit encore cent douze pièces de canon, avec une

De la Haye. 1672.

L'Eſcadre Françoiſe quitte l'Iſle de Ceylan.

La veille du jour qui avoit été marqué pour le départ de l'Eſcadre, le Viceroi & le Directeur firent partir une Flute, ſous le commandement de *Beauregard*, Capitaine des Gardes du Viceroi, avec leurs dépeches pour la France, & l'ordre exprès de ne les remettre qu'entre les mains du Roi. Le lendemain 9 Juillet, toutes les ancres furent levées, & l'on mit à la voile dès la pointe du jour, pour ſortir de la Baye de Cotiary. Les Navires Hollandois étoient rangés, & liés les uns aux autres avec des cables, devant leur Forteresſe. On paſſa fort près d'eux, ſans y remarquer le moindre mouvement qui ménaçât l'Eſcadre. Ils triomphoient ſans doute de voir abandonner volontairement ce qu'ils n'avoient oſé tenter d'obtenir par la force. Beauregard prit librement la route de l'Iſle de Bourbon, dans ſa Flute; & de la Haye fit gouverner vers Coromandel, où il eſpéroit de trouver des rafraîchiſſemens. On arriva le 11, à la vûe de la Terre-Ferme, devant *Negapatan*, dont on n'étoit qu'à trois lieues. Une grande muraille blanche, & le pavillon Hollandois qui s'élevoit à côté d'une grande pagode en forme de pyramide, firent découvrir auſſi-tôt cette Place. Mais comme il y avoit peu de ſecours à s'y promettre, on prit le parti d'aller mouiller le lendemain à *Tranquebar*, Ville & Forteresſe qui appartenoit aux Danois depuis pluſieurs années, & qu'ils avoient fait ſoigneuſement réparer (*t*).

Elle relâche à Tranquebar.

Civilités du Gouverneur Danois.

Le Gouverneur Danois, qui n'avoit alors dans ſa rade que deux petits Navires de ſa Nation, envoya complimenter auſſi-tôt le Commandant de l'Eſcadre Françoiſe, & lui fit offrir des rafraîchiſſemens. Mais lorſqu'il apprit qu'elle portoit un Amiral de France, il fit ſaluer le pavillon avec les plus grands honneurs (*v*). Enſuite il renvoya les Députés à bord, pour ſupplier l'Amiral d'aller ſe rafraîchir dans le Château, avec offre d'aller lui-même au-devant de lui. De la Haye répondit qu'il iroit avec joye remercier le Gouverneur de toutes ſes civilités. Une heure après, on vit paroître dans deux barques, M. le Gouverneur & ſa ſuite. Mais il fut trois heures à ramer contre le vent, & la force de l'orage l'obligea de retourner à terre. L'Amiral, ſenſible à tant de politeſſes, partit le lendemain dans ſes propres Chaloupes, avec ſes Gardes & un grand nombre d'Officiers; ce qui n'empêcha pas le Gouverneur de venir encore au-devant de lui, pour le conduire au rivage. Il avoit fait préparer un riche palanquin & ſix chevaux de main. Mais l'Amiral voulut aller à pied juſqu'au Château. Toute la garniſon étoit ſous les armes, & le canon joua continuellement. On ſervit un fort beau dîner, pendant lequel on but les ſantés de Leurs Majeſtés Très-Chrétienne & Danoiſe. L'Amiral ne fit pas difficulté de déclarer qu'il étoit abſolument dépourvu de vivres; & n'en deſirant point qu'il ne fût dif-

une garniſon de deux cens cinquante hommes & cent cinquante Indiens, qu'ils firent tous priſonniers de guerre; Mais un autre fait, dont il eſt étonnant qu'on ne parle point ici, c'eſt que l'Amiral Van Goens, qui commandoit une Flotte de ſeize Navires, attaqua Mr. de la Haye dans ſon poſte, prit trois de ſes Vaiſſeaux, outre le *Phenix*, ſçavoir le *Saint-Jean*, l'*Europe* & l'*Indienne*, & l'obligea de ſe ſauver avec le reſte vers la Côte de Coromandel, où toute cette belle Flotte fut détruite dans la ſuite. R. d. E.

(*t*) Pag. 232.

(*v*) Pag. 233.

diſpoſé à payer, il propoſa au Gouverneur de lui fournir trois cens milliers de riz, trois cens vaches ou bœufs, trois cens porcs & huit cens pièces de volailles (*x*). Les Danois ne parurent point embarraſſés de cette demande; mais ils manquoient de goudron, de cordages, de vin & de viande ſalée d'Europe. Sans les tenir quittes de ce qu'ils promettoient de ſi bonne grace, on prit la réſolution de ſe rendre à *Madraſpatan*, où il étoit arrivé depuis vingt jours cinq Navires Anglois. L'Amiral fut reconduit avec les mêmes honneurs juſqu'au rivage. Le Gouverneur ſe rendit à bord avec lui. On s'y étoit attendu: & d'un préſent de vingt vaches, de vingt cabris & de quelques bonnes pièces de volaille qu'il y avoit envoyé, avec différentes eſpèces de légumes, on avoit préparé un excellent ſouper, où la joye & la politeſſe ne régnèrent pas moins que la bonne chère. Les François rendirent les honneurs de l'artillerie avec uſure, & le Gouverneur Danois ſe retira fort ſatisfait. L'Amiral, preſſé de partir, le pria de lui envoyer le lendemain ce qu'il avoit de riz, de beſtiaux & de volailles, en promettant de prendre le reſte à ſon retour de Madraſpatan. Il lui laiſſa le prix de tout ce qu'il s'étoit engagé à fournir; & pour lui marquer une reconnoiſſance indépendante de leur Traité, il lui fit préſent d'un fuſil d'une beauté extraordinaire, d'une épée & d'un baudrier en broderie, d'un travail fort riche (*y*).

De la Haye. 1672.

Elles lui ſont rendues ſur l'Eſcadre.

Après avoir reçu des Danois tout ce qu'ils pouvoient accorder, on remit le 16 à la voile avec le vent le plus favorable, parcequ'on étoit en pleine Mouſſon pour le Nord. On arriva le lendemain à l'embouchure de la Rivière de *Porto-novo*, où l'on avoit ſçu du Gouverneur de Tranquebar, que les Officiers du *Phenix* avoient traité pour quelques vivres, & qu'ils avoient fait d'avance une partie du payement. L'Amiral deſcendit à terre avec quelques Officiers & ſes Gardes; mais ayant laiſſé ſa ſuite au rivage & gardant l'*incognito* ſous le nom d'un Marchand, il fut informé, par ſes propres yeux, que la Rivière n'a que ſix pieds d'eau, de haute Mer, & n'en a guères plus d'un en baſſe marée; que les grandes vagues y rendent l'abordage auſſi rude qu'à Tranquebar; que le riz & les vivres ne manquoient pas dans le Pays, mais qu'il falloit vingt-cinq ou trente jours pour en faire une certaine proviſion. L'Amiral & deux hommes qui l'accompagnoient paſſèrent la nuit à terre, pour éviter l'embarras de chercher un logement. Le lendemain, dès la pointe du jour, ils entrèrent dans la Ville. Ils en parcoururent les rues & viſitèrent le Marché. L'Amiral s'informa du prix des vivres. Il s'entretint avec divers Marchands. Mais tout étant plus cher qu'à Tranquebar, il n'y acheta rien. La Flute l'*Europe*, qui n'avoit pas rejoint l'Eſcadre, avoit chargé les proviſions pour leſquelles on avoit eu de l'inquiétude (*z*).

L'Amiral deſcend à Porto-novo.

Il ſe rend *incognito* dans la Ville.

L'Espérance qui reſtoit à l'Amiral étoit de relâcher à *S. Thomé*, où les

L'Eſcadre arrive à S. Thomé.

(*x*) Pag. 235.

(*y*) Pag. 237. On verra dans la ſuite quelques Relations Danoiſes, qui feront connoître l'origine & l'état de cet Etabliſſement du Dannemarc.

(*z*) Pag. 240 & 241. La hauteur priſe devant Porto-novo étoit de onze degrés trente minutes du Nord.

DE LA HAYE. 1672.

les vivres ſont ordinairement en abondance. On leva l'ancre pour ſuivre la Côte. Le 19 après midi, on eut la vûe des *Sept Pagodes*, à une lieue de terre du côté de l'Oueſt; & le 20, on mouilla devant la Ville de S. Thomé, qui appartenoit au Roi de *Golconde*. Trois Navires Anglois, qui étoient devant Madraſpatan, Forteresſe de leur Nation, apprirent à l'Amiral qu'il s'étoit fait une ligue offenſive & deffenſive entre la France & l'Angleterre, & que ces deux Couronnes avoient déclaré la guerre aux Hollandois. Il envoya deux de ſes Officiers à Madraſpatan, pour ſaluer le Gouverneur. Mais n'ayant d'abondance à ſe promettre que du côté de S. Thomé, il en députa deux autres au Gouverneur de cette Ville, pour lui demander la permiſſion de prendre des vivres, du bois & de l'eau, après être convenus du prix.

Brutalité du Gouverneur More.

COURBASSON, Lieutenant du *Navarre*, & *Thibaud*, qui furent chargés de cette commiſſion, trouvèrent tant de difficultés à ſurmonter les briſans, qu'ils furent obligés de mouiller le grapin & de mettre leur pavillon en berne. Une barque du Pays vint au-devant d'eux; mais ceux qui la conduiſoient leur firent défenſe, de la part du Gouverneur, de deſcendre au rivage. Un ordre ſi dur ne les empêcha pas d'envoyer un Matelot, qui fut conduit devant le Gouverneur, & qui lui en fit des plaintes. Cet orgueilleux More répondit qu'il ne prétendoit pas qu'aucun Chrétien mît le pied ſur ſes terres, & qu'il n'avoit pas d'autre réponſe à faire aux Officiers François. Enſuite il fit donner, aux yeux du Matelot, trente coups de bâton à l'Indien qui l'avoit amené devant lui. Cette nouvelle, qui fut communiquée auſſi-tôt à l'Amiral, lui fit aſſembler le Conſeil, & l'on y réſolut de faire une ſeconde tentative auprès du Gouverneur. Le même jour au ſoir on apprit, par une Lettre de *Flacourt*, envoyée depuis un mois de la Côte de Malabar à Madraſpatan, que les Hollandois s'étoient ſaiſis de la Terre d'*Allicot*, & l'avoient forcé de ſe retirer (*a*).

Il renouvelle ſes injures.

CE fut le 22, que *Maillé*, Commandant des Cadets, fut conduit à terre pour renouveller au Gouverneur la propoſition de l'Amiral. En arrivant au rivage, il le trouva couvert de Mores, qui feignirent même de s'oppoſer à ſa deſcente. Cependant il ſe fit conduire chez le Gouverneur, qui, après avoir répeté ce qu'il avoit dit au Matelot, ajoûta qu'il feroit couper la tête au premier François qui viendroit lui faire la même demande (*b*).

Les François penſent à la vengeance.

UN procedé ſi barbare, & la mort d'un Courier de la Compagnie Françoiſe, qui avoit été aſſaſſiné quelques années auparavant dans cette Ville, parurent des offenſes qui demandoient une vengeance éclatante. On réſolut, au Conſeil, d'attaquer la Ville; & ſur le champ l'ordre fut donné aux Pilotes de ſonder les lieux où les Navires pouvoient mouiller à la portée du canon.

DÈS la nuit ſuivante, toute l'Eſcadre s'approcha de la Place, le côté en travers, pour commencer à faire jouer l'artillerie. Les Mores jettèrent quantité de fuſées volantes, dans la vûe apparemment de faire connoître qu'ils étoient préparés. Elles n'empêchèrent point l'Amiral de ſe mettre

(*a*) Pag. 242 & ſuiv.

(*b*) Pag. 245.

tre le lendemain dans une Chaloupe, ſuivie de quelques autres, chargées d'Infanterie, & de chercher un lieu commode pour le débarquement. Cependant il envoya demander, pour la troiſième fois, au Gouverneur, s'il vouloit lui fournir des vivres pour ſon argent; mais il n'obtint, pour réponſe, que des injures & des menaces (*c*). De la Haye. 1672. Troiſième inſulte du Gouverneur.

Au même inſtant, il fit dire au Commandant d'un Navire Anglois, qui étoit à l'ancre vers la Ville, de ſe mettre au large; & ſes Chaloupes s'étant rangées au Nord de la Place, le ſignal de la flamme rouge fut donné pour faire jouer le canon. Pendant le premier feu on deſcendit à terre, en échouant quelques Chaloupes. L'Amiral fit mettre en bataille ce qu'il avoit de monde, avec ordre de marcher droit à la Ville. Cet air d'intrépidité parut effrayer les Mores. Ils ſe hâtèrent d'arborer pavillon blanc ſur un baſtion. L'Amiral s'avança vers la Place. Un Religieux Portugais vint conferer avec lui. Pendant leur entretien, on ôta la flamme rouge, & le canon ceſſa de tirer. Mais les troupes Françoiſes continuèrent leur route au Sud, le long du bord de la Mer. Les Mores promirent des vivres. *Fournier*, Secrétaire de l'Amiral, eut ordre d'acheter ſur le champ ce qu'il en trouveroit, & de le diſtribuer aux troupes qui étoient à terre. Avant que de retourner à bord, l'Amiral les fit camper à une portée de mouſquet de la Ville. La guerre eſt déclarée. Les Mores compoſent.

Le 24, on lui remit, ſur le *Navarre*, une Lettre du Père *Ephraim de Nevers*, Capucin (*d*), qui lui conſeilloit de ne pas ſe fier aux promeſſes des Mores, & d'exécuter promptement ſon entrepriſe, s'il avoit quelque deſſein ſur la Ville, parceque le Traité n'étoit qu'un artifice, dont ils eſpéroient du tems pour l'arrivée d'un ſecours conſidérable qu'ils attendoient. Il ajoûtoit que S. Thomé étoit la meilleure Place de la Côte, & par conſéquent la plus importante pour la Compagnie. On tint Conſeil. Cet avis, joint aux inſultes récentes, détermina l'Amiral à ne plus garder de ménagement. Il deſcendit à terre, ſuivi de quantité d'Officiers & de Volontaires. Le Directeur même ſuivit cet exemple, avec une partie de ſa maiſon. *Beaurepaire*, Major de l'Eſcadre, eut ordre de faire deſcendre les Matelots avec des haches, & de faire débarquer pendant la nuit les munitions de guerre. Les conſeils d'un Capucin font attaquer la Ville.

L'Amiral continua de reconnoître la Place, à la clarté des étoiles. Vers la pointe du jour, il donna ordre à *Rebré*, Capitaine d'Infanterie, d'aller ſe poſter, avec ſa Compagnie, près d'un baſtion qui fait face à la terre du côté du Nord. On y porta deux échelles, l'une de corde & l'autre de bois. Au Sud, on pointa quatre pièces de canon, pour battre une fauſſe porte ſous le baſtion le plus proche de la Mer. Les Mores firent des rondes pendant toute la nuit & tirèrent par intervalles. On ſçut, à la pointe du jour, qu'il étoit entré cette nuit quelques Soldats dans la Ville, & qu'on en avoit fait ſortir les enfans & le bagage (*e*).

A ſix heures du matin, tout étant diſpoſé pour l'attaque, on n'attendoit qu'une barque, qui devoit apporter des munitions de l'Eſcadre, lorſque Vive attaque.

(*c*) Pag. 246. (*d*) Pag. 247. (*e*) Pag. 248.

DE LA HAYE. 1672.

que les Mores commencèrent à tirer de la Ville ſur les Navires. On fit à l'inſtant le ſignal, pour avertir les Vaiſſeaux de faire feu. En même-tems la porte, devant laquelle étoient les quatre petites pièces, fut attaquée, & bien-tôt rompue à la faveur de la mouſquéterie & des grenades. On commençoit à s'ouvrir un paſſage au travers des pierres, lorſqu'on fut averti que Rebré étoit monté à l'eſcalade, & qu'étant entré dans la Ville, par ſon baſtion, il s'étoit déjà rendu maître de la principale porte. L'Amiral ſe mit à la tête de quelques troupes pour l'aller joindre. Un Soldat lui préſenta les clefs de la porte, qui avoient été ôtées à quelques Nègres dans leur fuite. Il les remit à Rebré, avec de grands éloges de ſon action; & ſur le champ il le nomma Gouverneur de la Place (*f*).

Les François ſe rendent maîtres d'une porte de la Ville.

Le Gouverneur eſt fait priſonnier.

ON détacha une partie des troupes à la ſuite des fuyards, avec défenſe néanmoins de tuer ni de maltraiter perſonne. Le Gouverneur ayant été arrêté parmi les priſonniers, fut amené à l'Amiral, devant lequel il ſe mit à genoux. Les François n'avoient perdu perſonne dans une action ſi bruſque; mais il ſe trouva dix bleſſés, entre leſquels on comptoit *Montagu*, Enſeigne du *Jules*, & *Vallancour*, jeune Volontaire. L'Amiral tourna vers le Ciel les premiers mouvemens de ſa reconnoiſſance. Il fit chanter le *Te Deum* dans la Cathédrale de S. Thomé, qui fut trouvée dans le même état où les Portugais l'avoient laiſſée; c'eſt-à-dire, avec ſes tableaux & tous ſes autres ornemens. Il alla faire enſuite le tour des remparts, d'où il découvrit la Cavalerie Moreſque, qui étoit venue apparemment au ſecours de la Ville, mais qui ſe retiroit après avoir reconnu qu'elle arrivoit trop tard. Les magaſins de munitions ſe trouvèrent aſſez bien fournis de poudre, de boulets de pierre, de fuſées & de mouſquets. L'Amiral viſita auſſi les Villages voiſins, pour raſſurer les Mores, qui commençoient à déloger. Il ſe fit montrer le riz en grain & en paille, & les autres proviſions. A ſon retour, il reçut les complimens du Gouverneur de Madraſpatan; & les Portugais étant venus en troupes pour le féliciter de ſa victoire, il leur accorda la liberté de ſe rétablir dans leurs maiſons (*g*). Les jours ſuivans furent employés à faire apporter dans la Ville les proviſions des Villages voiſins, & des munitions de l'Eſcadre. On n'y trouva point d'oppoſition de la part des Mores, qui paroiſſoient conſternés de leur perte; & l'Amiral eut le tems de donner tous ſes ordres pour la conſervation d'une Place dont il reconnut l'importance. Mais, ſans prévoir encore d'où viendroient les plus grands obſtacles, il jugea qu'avec ſi peu de monde il auroit beſoin d'une fermeté extraordinaire pour ſoûtenir long-tems une ſi grande entrepriſe. La Ville de S. Thomé, que les Portugais ont pris plaiſir à fortifier tandis qu'ils en étoient les maîtres (*b*), eſt revêtue d'une excellente muraille de pierres de roche, très-dures & très-bien cimentées, qui a dix-huit pieds de haut. Elle eſt défendue par ſeize baſtions, & la garniſon étoit de ſept cens hom-

Actions de grace rendues dans la Cathédrale.

Etat de la Ville & perte des Mores.

(*f*) Pag. 249 & 250.

(*g*) Pag. 251.

(*b*) Ils avoient changé ſon nom de *Meliapour* en celui de *S. Thomé*, à l'honneur de l'Apôtre S. Thomas, qui y a ſouffert, dit-on, le martyre, après avoir prêché l'Evangile aux Indiens. Le Port eſt excellent.

hommes; ce qui n'avoit point empêché que cent vingt Mouſquétaires & cinquante Matelots François ne s'en fuſſent mis en poſſeſſion. Les ennemis y avoient perdu quatre-vingt hommes; trois cens s'étoient ſauvés par une porte, deux cens avoient ſauté par-deſſus les murailles, & le reſte étoit demeuré priſonnier avec le Gouverneur & ſon fils, qui furent envoyés à bord du *Jules*. Mais on ne pouvoit douter que les Mores ne penſaſſent bien-tôt à réparer leur honte. L'Amiral, pour communiquer à ſes gens le deſir de garder leur conquête, voulut que les ſeize baſtions priſſent des noms François (*i*). Il donna ordre que les Mores fuſſent bien traités, autant pour les accoutumer à la domination de leurs nouveaux Maîtres, que pour rendre la vie douce aux François, en faiſant règner également l'abondance ſur l'Eſcadre & dans la Ville. Tous les habitans du Pays, apprivoiſés par les careſſes des Vainqueurs & par la fidélité du payement, apportèrent leur riz ſans violence. On vit arriver auſſi quantité de bœufs & de volaille. Quelques maiſons furent réparées pour ſervir de Magaſins. Une partie du canon de la Flotte borda les remparts, & l'on diſtribua des munitions dans tous les quartiers. L'Amiral ne fit pas même difficulté d'engager à ſon ſervice une Compagnie de *Laſcarins* & de leur avancer leur paye, qui étoit de trois livres par mois & douze pour le Commandant (*k*).

De la Haye. 1672.

Les François ſe préparent à ſoutenir un Siège.

Il avoit employé tranquillement quinze jours à ces diſpoſitions, lorſqu'il fut averti qu'on voyoit paroître, à trois lieues de la Ville, un Corps d'Infanterie & de Cavalerie d'environ ſix mille hommes. Cette nouvelle lui annonçoit un Siège, qu'il prit la réſolution de ne pas attendre dans ſes murs. Le 9 d'Août au ſoir, ayant raſſemblé quatre cens hommes, auxquels il fit diſtribuer de la poudre & des balles, il partit à leur tête vers le milieu de la nuit. Caron fut laiſſé à la garde de la Place, avec le nouveau Gouverneur. L'Armée Françoiſe arriva près du Camp des Mores à la pointe du jour. L'avant-garde, commandée par Maillé, fut découverte en entrant dans un champ de riz fort bourbeux. La ſentinelle More, qui entendit du bruit, tira ſon coup. Auſſi-tôt toute la Cavalerie ennemie fit un mouvement. Mais quelques François, qui s'étoient avancés les premiers, ayant fait feu ſur le Camp, & l'avant-garde ſuivant avec la même ardeur pour les ſoûtenir, on trouva peu de réſiſtance. L'Infanterie Moreſque prit la fuite, tandis que la Cavalerie ſe tint à l'écart par Eſcadrons, & l'on paſſa au travers du Camp, qui étoit déjà comme abandonné (*l*). Cependant le corps de réſerve, commandé par *Chateaupers*, & l'arrière-garde par *Rochambeau*, furent attaqués à la faveur d'un petit Village ſur la gauche du Camp, où la plus grande partie des fuyards s'étoient déjà rendus. L'Amiral, qui avoit prévû cet événement, s'étoit tenu à la queue, d'où tournant bruſquement ſur la droite, il fit feu ſi à propos ſur les Mores & ſur quel-

Approche de ſix mille Mores.

L'Amiral va les attaquer & les défait.

(*i*) Voici les noms: 1. le baſtion de *la Haye*; 2. le *Caron*; 3. le *Major*; 4. le *Colbert*; 5. le *Portugais*; 6. la *Porte-royale*; 7. la *Marie*; 8. le *S. Louis*; 9. le *Redan*; 10. le *Rebré*; 11. le *Soleil*; 12. le *Dauphin*; 13. le *François*; 14. le *Bourbon*; 15. le *Marin*; 16. l'*Amiral*. Il y a un autre baſtion avancé, qu'on nomme le *Fort ſans peur*.

(*k*) Journal de la Haye, II. Partie, pag. 3.

(*l*) *Ibid.* pag. 5.

De la Haye. 1672.

quelque Cavalerie qui les ſuivoit, qu'il les eut bien-tôt diſperſés. Lorſqu'il les vit en fuite, il s'écarta pour quelques beſoins dans un chemin creux, où il fut attaqué par ſept hommes, dont les uns étoient armés de piſtolets & les autres de ſabres. Il para le coup du premier & le tua. Un autre, étant venu à la charge, emporta dans le ventre la moitié de ſon épée, qui s'y rompit. Cette vigueur & la nobleſſe de ſon maintien parurent inſpirer de la crainte aux autres; mais un d'entr'eux, néanmoins, ſe jetta ſur lui le poignard levé. Son bonheur amena quelques François, qui le délivrèrent d'un danger ſi preſſant. Il en fut quitte pour une légère bleſſure à la main. Quelques-uns l'accuſèrent d'imprudence; mais d'autres firent tomber le reproche ſur ſes Gardes & ſur quantité d'Officiers ſans commandement, qui ne devoient pas abandonner ſa perſonne (*m*).

Péril où ſa vie eſt expoſée.

Retraite glorieuſe des François.

Toutes les troupes s'étant raſſemblées autour de lui, il les mit en bataille près du Camp même des Mores. Ce ne fut pas ſans peine qu'il leur ôta le deſir de s'arrêter au pillage. La Cavalerie ſe tenant hors de la portée du mouſquet, on ne pouvoit entreprendre de l'attaquer; mais il étoit à craindre qu'elle ne profitât du moindre déſordre pour tomber ſur les Vainqueurs. On prit le parti de retourner à la Ville. L'avant-garde ayant commencé à défiler, on détacha des Mouſquétaires pour eſcarmoucher ſur les aîles. Enſuite les deux autres corps marchèrent dans le même ordre, ſuivis par les Mores juſqu'à une demie-lieue de la Place. Il n'étoit que dix heures du matin lorſque les François y rentrèrent, ſans autre perte que trois morts & douze bleſſés. Les ennemis avoient perdu beaucoup de monde, & quelques chevaux pris ou tués. L'Amiral éleva, au poſte de Commiſſaire d'artillerie, un Soldat nommé *La Roche*, qui lui avoit ſauvé la vie, & qui prit le nom de *La Jonquiere* en changeant de condition.

Repréſailles exercées contre les Mores.

La Cavalerie Moreſque exerça ſa vengeance par l'incendie de quelques Villages voiſins de la Ville. On ſortoit ſur elle, auſſi-tôt qu'on la voyoit paroître; elle prenoit la fuite au moindre mouvement des François. Quelques Mores ayant pris un Laſcarin de la garniſon, lui coupèrent la tête & la plantèrent à la vûe des murs. Le frère de ce malheureux vint demander à l'Amiral un des principaux priſonniers, pour lui faire le même traitement. Il ſouhaitoit qu'on lui donnât le fils de l'ancien Gouverneur; mais ſa demande fut rejettée avec indignation. Cependant on lui remit un priſonnier, auquel il coupa auſſi-tôt la tête, qu'il porta près du Camp des Mores. L'intention de l'Amiral étoit de leur faire comprendre que leurs priſonniers ſeroient traités comme ils traiteroient ceux de la Ville.

Siège qui dure deux ans.

Ce n'étoit que le prélude d'une guerre qui devoit durer deux ans entiers; avec des circonſtances qui n'appartiennent pas à un Recueil de Voyages, mais qui mériteroient un rang diſtingué dans l'Hiſtoire. Les Mores formèrent, par degrés, un Siège qui ne fut interrompu, dans certains intervalles, que par les excès de leur crainte ou de leurs pertes. Il fut pouſſé d'abord avec une vigueur qui couta la vie à leurs plus braves Généraux,

(*m*) Pag. 6 & 7.

raux, & qui ne fut pas moins funeſte aux François. La Haye même y fut bleſſé pluſieurs fois. Rebré, dont l'Auteur ne parle jamais ſans éloge, y périt les armes à la main. Quantité d'autres Officiers y trouvèrent auſſi leur dernière heure, avec le regret ſans doute de n'avoir pas répandu leur ſang ſur un plus grand théatre, ou de ne l'avoir pas employé plus utilement pour leur Patrie. Mais la plûpart avoient du moins l'eſpérance que S. Thomé demeurant aux François, on conſerveroit la mémoire des Héros qui l'auroient conſervée. Ils ſe flattoient que les avis qu'on prit ſoin de donner en France, & de l'importance de l'entrepriſe, & du beſoin qu'elle avoit d'être ſoûtenue par quelques ſecours, exciteroit la Cour ou la Compagnie à ne pas les abandonner entièrement. Cependant la Place, l'Eſcadre, le Général & les Troupes furent oubliés, comme des choſes étrangères à la France. Les Directeurs mêmes du Comptoir de Surate n'y prirent qu'un médiocre intérêt. On vit l'Eſcadre inſenſiblement anéantie par la fureur des vents & par divers combats, la garniſon réduite preſqu'à rien par des attaques & des ſorties continuelles, & le petit nombre d'Officiers & de Soldats qui ſurvécurent, attenué par la faim & la miſère. Une Flotte de vingt & un Vaiſſeaux Hollandois, qui ſurvint dans ces circonſtances, & dont les troupes ſe joignirent à celles des Mores, acheva de réduire les François à des extrémités ſans exemple, & les mit enfin dans la néceſſité de compoſer pour le ſalut de leurs triſtes reſtes (*n*).

De la Haye. 1672.

1674.

Les conditions furent honorables. Elles portoient en ſubſtance, que les François remettroient la Ville, avec l'artillerie & les munitions; mais que tous les honneurs de la guerre leur ſeroient accordés, & que les Hollandois leur prêteroient, pour leur retraite en France, deux Navires bien équipés, & montés, l'un de vingt pièces de canon, l'autre de dix, qui ſeroient reſtitués dans le même état à la Compagnie de Hollande; que le Directeur général de celle de France, avec ſes domeſtiques, ſes armes & ſes équipages, ſeroit tranſporté à Surate dans les Vaiſſeaux Hollandois; ou que s'il vouloit faire le Voyage par terre, on lui fourniroit les ſecours & les paſſeports néceſſaires (*o*). La datte du Traité eſt le 6 de Septembre 1674. Il fut exécuté avec autant de politeſſe que de fidélité. Les Hollandois abandonnèrent aux François deux bons Vaiſſeaux, nommés le *Velſen* & le *Rammekens*, où l'on mit auſſi-tôt le pavillon de France. Tous les Matelots qui ſe trouvoient dans la Ville furent envoyés à bord; & le 23, l'Amiral étant ſorti avec la garniſon, s'embarqua pour ſe rendre au *Velſen*, après avoir fait remettre les clefs de la Ville aux Commiſſaires Hollandois par *Serillac*, qui avoit exercé les fonctions d'Aide-Major. Le premier Commiſſaire de Hollande, nommé *Piget*, conduiſit l'Amiral juſqu'à ſon

Traité de la reddition de S. Thomé.

Départ de la Haye & des François pour retourner en France.

(*n*) La plus grande partie du Journal contient les événemens de ce Siège. On ne ſçauroit le lire ſans regretter de le voir comme enſeveli dans l'oubli. Cet Amiral De la Haye mérite un rang entre nos grands Hommes.

(*o*) Pag. 189 & ſuiv. Remarquez que M. Caron étoit retourné en France dès le mois d'Octobre 1672. Voyez ſon ſort dans la Relation de Rennefort. Il eut pour ſucceſſeur à S. Thomé, M. *Baron*, venu de Surate au mois de Mai.

De la Haye. 1674.

ſon Navire, & lui fit un compliment, ſans affectation, ſur le courage & la conduite extraordinaires avec leſquels il avoit ſoûtenu l'honneur & les intérêts de la France pendant un Siège de deux ans, que ſes difficultés ne rendoient pas moins mémorable que ſa longueur. Le Directeur François ſe rendit à Madraſpatan, où il devoit attendre des commodités pour ſe retirer à Surate. L'ordre du départ fut donné ſur les deux Vaiſſeaux pour la nuit ſuivante. Tout parut calme & ſérieux dans la Ville & ſur la Flotte Hollandoiſe. On n'y entendit aucune marque de réjoüiſſance. Enfin, pour employer les termes de l'Auteur. „ On peut dire que jamais Vaincus „ ne furent traités avec plus d'honnêteté, & qu'on ne voit guères de Vainqueurs plus modeſtes & plus retenus (*p*).

Offres que le Roi de Golconde fait à la Haye, par eſtime pour ſon mérite.

La réputation de la Haye étoit ſi bien établie parmi les Mores, que trois jours avant ſon départ il reçut, par un de leurs Chefs, une Lettre du Roi de Golconde, qui lui marquoit. „ Que dans l'opinion qu'il avoit de „ ſes grandes qualités, il ne faiſoit pas difficulté de lui avouer qu'il s'eſtimeroit heureux d'avoir pour Général de ſes Armées un ſi illuſtre & ſi „ généreux Guerrier, & que s'il vouloit accepter ſes offres, il lui donnoit „ le choix d'une de ſes Provinces, & promettoit à tous les François qui „ voudroient le ſuivre à Golconde, des emplois proportionnés à leur mérite". L'Envoyé répeta, de bouche, des témoignages ſi flatteurs de l'eſtime d'un grand Monarque (*q*).

Le ſilence de l'Auteur, ſur la navigation des deux Vaiſſeaux, donne lieu de ſuppoſer que le retour des François fut heureux; & ce qu'on a lu, dans l'Introduction de cet Article, ſemble marquer que les ſervices de la Haye ne demeurèrent pas ſans récompenſe.

Eclairciſſemens ſur S. Thomé & ſur le tombeau de l'Apôtre S. Thomas.

Quelques Remarques ſur S. Thomé, que l'Auteur a recueillies, dit-il, avec beaucoup de ſoin (*r*), & dont il y auroit de l'injuſtice à ne pas lui faire honneur, termineront agréablement cet extrait de ſon Journal. Suivant ſes obſervations, cette Ville continue de réünir dans ſa ſituation & dans celle des lieux voiſins, depuis *Sadraſpatan* juſqu'à *Rimougoit*, tous les avantages qui la rendirent autrefois chère aux Portugais. Elle eſt ſituée ſur la Côte de Coromandel, dans le Royaume de *Carnate*, Province de *Meliapour*, ſur les ruines de l'ancienne *Callames*. Elle fut bâtie par les Envoyés d'un Roi de Portugal, & la Religion eût beaucoup de part à cette entrepriſe. Il étoit queſtion de découvrir des races de Chrétiens, qui s'étoient diſperſées après le martyre de l'Apôtre S. Thomas, & dont on ſuppoſoit que les deſcendans avoient toûjours vécu dans l'oppreſſion. Les Portugais s'établirent d'abord dans un Bourg nommé *Palliacate*, huit lieues au Nord de Meliapour, d'où ils firent partir quantité de gens pour cette découverte. Comme on étoit perſuadé que le corps de ce ſaint Apôtre repoſoit dans ces quartiers, les Députés reçurent ordre de prendre les plus ſoigneuſes informations. Cependant ils ne furent redevables de cet éclairciſſement qu'au hazard. Un jour qu'ils paſſoient devant une petite Pagode ronde, & que la curioſité les y eut fait entrer, ils y trouvèrent un Vieillard

Hiſtoire merveilleuſe.

(*p*) Pag. 208 & précédentes. (*q*) Pag. 203 & 204. (*r*) Pag. 209 & ſuiv.

lard Arménien, qui y demeuroit depuis dix-ſept ans, & qui leur apprit que c'étoit le Tombeau de S. Thomas. Telle étoit du moins ſon opinion; & dans la joye de ſe voir avec des Chrétiens, il ne leur cacha pas comment il étoit parvenu à cette précieuſe connoiſſance. Quelque accident l'ayant rendu aveugle, il s'étoit fait ſervir par un homme du Pays. Ce valet, qui aimoit à chanter, proferoit quelquefois dans ſes chanſons le nom de S. Thomas. Surpris de l'entendre, l'Arménien lui avoit demandé ce que ſignifioit ce nom, & de qui il l'avoit appris. Le valet avoit répondu que c'etoit celui d'un Chrétien qu'on avoit fait mourir depuis un grand nombre d'années, & dont il connoiſſoit la ſépulture. L'Arménien s'y étoit fait conduire auſſi-tôt; il y avoit fait ſa prière, & le Ciel lui avoit rendu la vûe. Ce miracle n'ayant pû lui laiſſer aucun doute, il s'étoit déterminé à paſſer le reſte de ſa vie dans un lieu où il avoit reçu des marques ſi certaines de la faveur divine & de la préſence du ſaint Apôtre. Son valet, qui n'avoit pas ceſſé d'y demeurer avec lui, confirma ce témoignage (*s*), De la Haye. 1675.

A quelle occaſion la Ville de S. Thomé eſt bâtie.

Les Portugais étant retournés à Palliacate avec une nouvelle ſi agréable, leur Gouverneur fit auſſi-tôt dreſſer un Autel dans la Pagode. Il ſe hâta d'en donner avis au Viceroi de Goa, qui envoya ſes ordres pour y commencer un Etabliſſement. Le Roi de Portugal, informé de cette merveilleuſe avanture, fit bien-tôt partir des Vaiſſeaux chargés de tout ce qui peut ſervir à la conſtruction d'une grande Ville. Elle fut bâtie autour de la Pagode, qui en devint l'Egliſe Cathédrale; & s'étendant juſqu'à l'ancienne Ville de Meliapour, on s'accoutuma par degrés à regarder les deux Villes comme une ſeule, qui prit le nom de *S. Thomé*. Le Roi de Golconde, qui depuis vingt-cinq-ans s'étoit rendu maître du Royaume de Carnate, ne put ſouffrir qu'une Puiſſance étrangère poſſedât cette importante partie de ſon domaine. Il fit aſſiéger la Place en 1662, c'eſt-à-dire, dans un tems où le nom Portugais avoit ceſſé d'être redoutable aux Indiens. Elle fut priſe le premier jour de Mai (*t*).

Les Portugais la perdent.

Les Portugais avoient apporté tous leurs ſoins à la fortifier du côté de la Mer; & leurs ouvrages étoient peu alterés en 1672, quoique les Mores n'y euſſent fait aucune réparation. Les Egliſes mêmes étoient en aſſez bon état, & l'on y voyoit encore pluſieurs précieux ornemens (*v*). Avant la concluſion du Traité, de la Haye fit tranſporter à Madraſpatan la plus grande partie de ces richeſſes eccléſiaſtiques, pour être remiſes aux Capucins, parceque les Hollandois, moins ſcrupuleux que les Mores, ne voulurent pas répondre qu'elles ſeroient reſpectées lorſqu'ils en ſeroient les maîtres (*x*).

Villes voiſines de S. Thomé.

A quelques lieues de S. Thomé on trouve pluſieurs Bourgs & quelques petites Villes, dont la ſituation eſt avantageuſe au Commerce. *Sadraſpatan* eſt un petit Bourg d'environ ſept lieues au Sud, où les Hollandois avoient un Comptoir. Il s'y étoit établi quelques Ouvriers, qui y faiſoient quatre ou cinq ſortes de toiles, entre leſquelles on eſtimoit particulièrement les gazes. Mais le principal objet des Hollandois, dans cet Etabliſſement, avoit

(*s*) Un pareil miracle devoit être confirmé par des milliers de témoignages. R. d. E.

(*t*) C'eſt ici que les miracles de S. Thomas ſeroient venus fort à propos. R. d. E.

(*v*) Pag. 210 & ſuiv.

(*x*) Pag. 202.

DE LA HAYE. 1675.

avoit été une ſorte de belle pierre griſe qu'ils faiſoient tailler ſur les lieux, & dont ils tranſportoient beaucoup à Batavia (y).

CONVELLAND, qui ſe trouve directement entre Sadraſpatan & S. Thomé, eſt un autre Bourg où les Anglois entretiennent auſſi des Ouvriers en toiles. Les vivres y ſont toûjours en abondance; c'eſt-à-dire, le riz, les pois, quelques eſpèces de grains, le ſel, les beſtiaux & la volaille, qu'on y obtient à meilleur compte qu'en aucun autre endroit de la Côte.

MADRASPATAN, qui s'appelle auſſi *Madras*, eſt une Ville, éloignée d'une lieue au Nord de S. Thomé, où les Anglois avoient fait élever un Fort, nommé le *Fort S. Georges*, à quatre baſtions réguliers. Elle étoit aſſez peuplée, ſur-tout de Portugais, qui avoient été chaſſés de S. Thomé par les Mores (z).

PALLIACATE, où les Hollandois s'étoient établis depuis quarante-cinq ans, eſt encore une Ville de la même Côte, qui étoit alors mieux peuplée que celle de Madras. Le Fort, qui ſe nomme *Gueldres*, étoit auſſi à quatre baſtions. Un grand nombre d'Ouvriers, que les Hollandois y raſſembloient de toutes parts, avoient rendu cette Place conſidérable par ſes manufactures. Ils tiroient d'ailleurs, des environs, une groſſe quantité de ſalpêtre.

Remarques ſur le Journal de la Haye.

OUTRE le motif de faire honneur de ſes Remarques à l'Auteur du Journal de la Haye, on a celui d'offrir au Lecteur l'occaſion d'obſerver les progrès des Etabliſſemens Européens, & de comparer l'état où il les trouve dans une Relation, avec l'idée qu'on lui en a fait prendre dans une autre. Mais il ne faut pas manquer de ſe ſouvenir ici que l'Auteur, reſſerré dans S. Thomé pendant le Siège, n'avoit pû étendre les connoiſſances dont il ſe vante, qu'aux lieux les plus voiſins de cette Ville. Il paroît avoir ignoré que les Hollandois poſſèdent la Ville de *Negapatan*, qu'ils ont enlevée aux Portugais dans la partie méridionale de Coromandel, & les Comptoirs de *Guenepatnam*, de *Maſuliſpatan*, de *Pelicol*, de *Datskorom*, de *Benliſpatnam*, de *Naguernautie*, &c., où il ſe fait non-ſeulement un grand Commerce de toiles de coton, mais encore un débit conſidérable des marchandiſes qu'ils y apportent, telles que des épiceries, du cuivre du Japon, de l'étain, de la mine d'or, &c. En relevant auſſi les avantages des Etabliſſemens de cette Côte, il ne devoit pas diſſimuler que le Commerce y étoit alors expoſé aux violences continuelles des Mores, parceque la plûpart des Gouvernemens du Pays étant affermés, les Fermiers, qui ſe trouvoient ſoutenus par les forces du Roi de Golconde, employoient toutes ſortes de moyens pour amaſſer de l'argent. Auſſi les Directeurs Hollandois ſe plaignoient-ils des vexations auxquelles ils étoient expoſés, & dont ils ne pouvoient ſe garantir que par des préſens ſi conſidérables, que la ſûreté qu'ils obtenoient par cette voye, ne diminuoit guères moins les profits de leur Commerce. Ce fut même le prétexte qu'ils firent valoir, dans la ſuite,

(y) Pag. 212 & 213.

(z) Si l'on s'en rapporte aux Voyageurs Anglois, *Madras*, ou Madraſpatan, n'a pas moins de cent mille habitans, dont vingt mille ſont Catholiques & vivent paiſiblement ſous la direction des Capucins, qui jugent de tous leurs différends. On verra la deſcription de cette Ville dans un autre article.

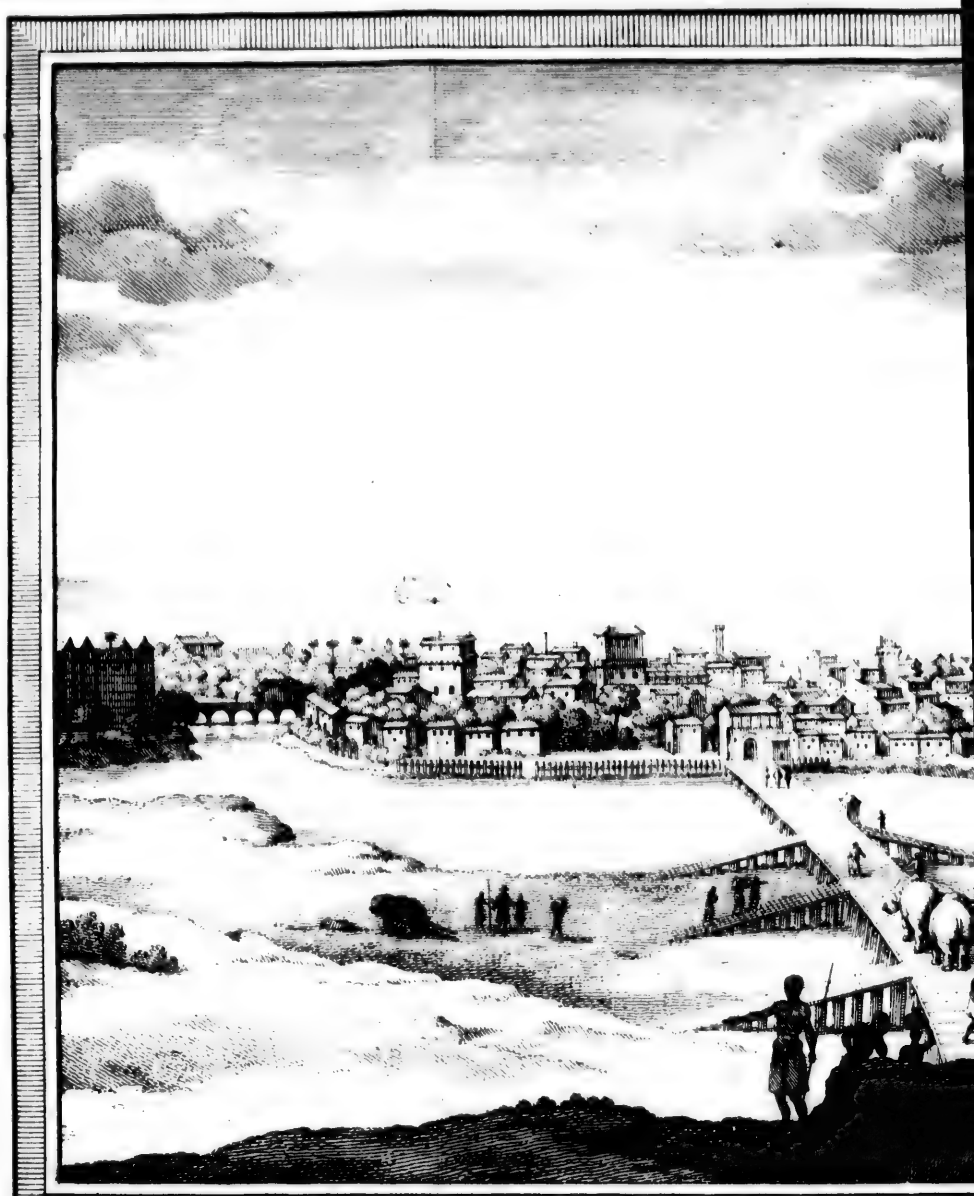

J. V. Schley direx.

MASULIP

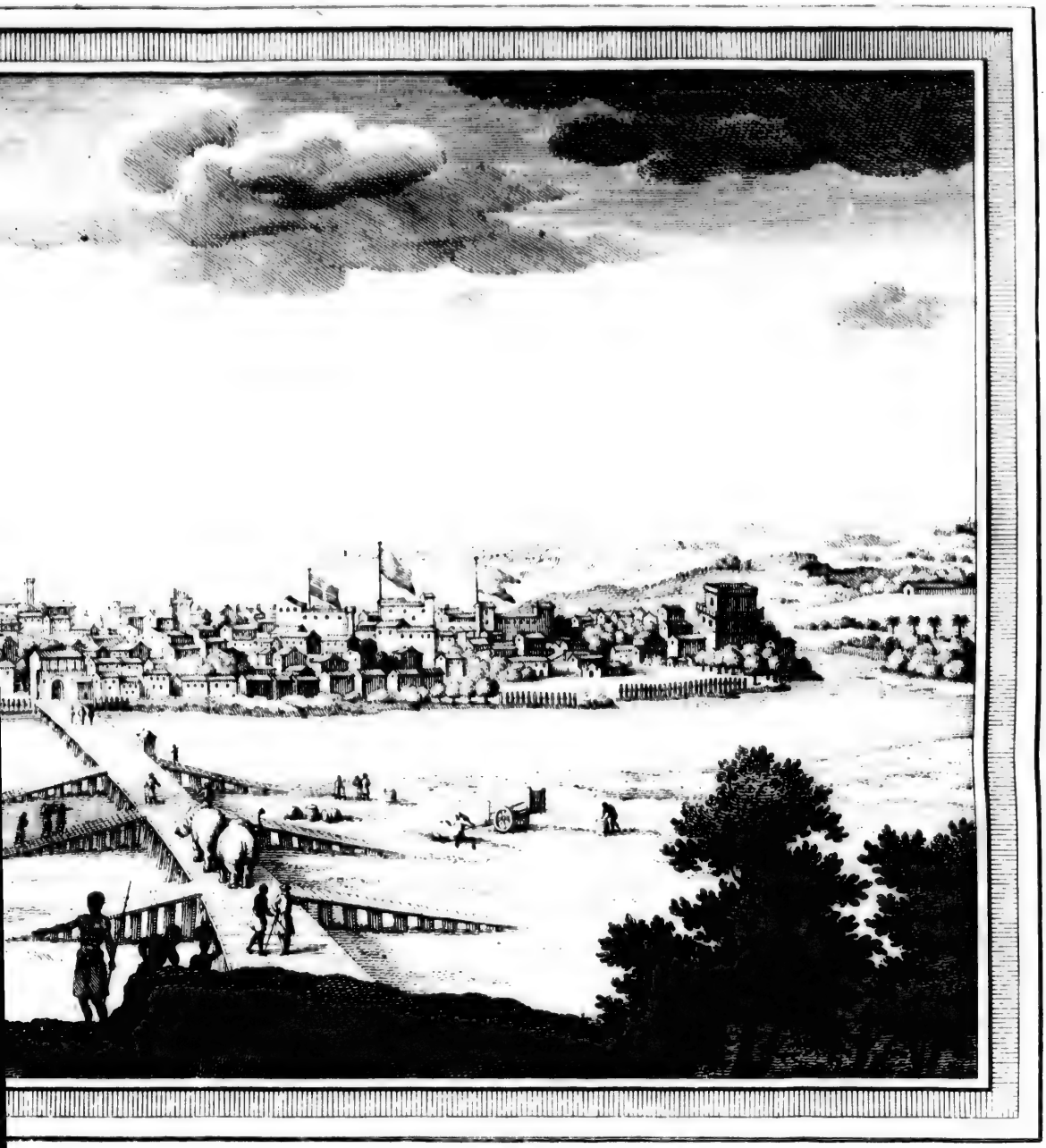

SULIPATAM

J. V. Schley direx.

te, pour s'emparer de *Maſulipatan* par la force des armes (*a*). Mais l'Auteur du Journal regrettoit ſi amèrement la perte de S. Thomé, & répete ſi ſouvent que la Compagnie Françoiſe auroit dû ne rien ménager pour la conſervation d'un poſte ſi favorable à ſes entrepriſes, que dans le deſſein qu'il avoit apparemment de faire goûter cette idée en France, il a ſupprimé tout ce qui pouvoit donner de l'éloignement pour ſon opinion. Il n'eſt pas moins remarquable qu'il ne diſe rien à l'avantage de *Pondichery*, qui n'eſt qu'à vingt-cinq lieues de S. Thomé, & qui commençant alors à ſe former ſous les plus heureux auſpices, méritoit mieux que *Tiercery* & *Mirzeou* (*b*) qu'il en expliquat l'origine & les progrès. Mais cette négligence ſera réparée dans d'autres Relations; comme toutes les Villes, qui ſont ici nommées, trouveront place dans la Deſcription générale des Pays où elles ſont ſituées. De la Haye. 1675.

(*a*) Recueil des Voyages qui ont ſervi à l'Etabliſſement de la Compagnie Hollandoiſe aux Indes Orientales, Tom. I, pag. 154.

(*b*) Voyez l'Hiſtoire de ces deux Etabliſſemens François, dans le cours du Journal.

Nota. On apprend, dans une Lettre de M. Caron à M. Colbert, que de la Haye avoit laiſſé, dans la petite Iſle de la Baye de Trinquemale, un Officier, nommé *De l'Esboire*, pour commander les François, & le Père *Maurice*, en qualité d'Intendant. Ils furent pris à compoſition honnête par les Hollandois, & menés priſonniers à Batavia.

Voyages de Carré & de L'Eſtra aux Indes Orientales.

INTRODUCTION.

CEUX qui s'attachant à l'eſprit d'un Ouvrage, conſultent les Préfaces, pour s'inſtruire des vûes de l'Auteur, & pour ſe mettre en état de juger s'il eſt fidèle à les ſuivre dans le cours de ſon travail, reconnoîtront ici l'exécution de mes nouvelles promeſſes (*a*). Ils ne peuvent avoir lû les dernières Relations du Tome précédent, ſans être fort ſatisfaits de retrouver ici le fond des mêmes ſujets & la ſuite des mêmes événemens (*b*). C'eſt ce ſoin de rapprocher les Voyages contemporains, ſur-tout ceux qui regardent les mêmes lieux, que les Anglois ont négligé, & qui paroît néanmoins abſolument néceſſaire pour donner à ce Recueil un air hiſtorique; c'eſt-à-dire, pour le rendre digne de ſon titre (*c*). La multitude de Relations anciennes & modernes, qu'ils ont laiſſées par derrière, & que je ſerai obligé de rappeller ſur la ſcène, pour achever l'article de l'Aſie, ne me permettra pas toûjours d'obſerver la même règle. Auſſi n'ai-je promis abſolument ce nouvel ordre que dans un plan qui me ſera propre, & qui ne peut commencer qu'avec les Voyages en Amérique. Mais juſqu'alors, en continuant malgré moi de ſuivre le plan des Anglois, je m'efforcerai du moins de ſuppléer à ſes défauts par des liaiſons auſſi naturelles que les rapports du tems & des lieux pourront les fournir.

Ici, j'ai l'avantage de trouver les deux Relations qui vont faire l'ouverture de ce Volume, liées comme d'elles-mêmes avec celles qui les précédent (*d*). *Voyage*

(*a*) Voyez l'Avertiſſement du Tome X.

(*b*) C'eſt ici le commencement du Tome IX. de l'Edition de Paris. La nôtre a l'avantage que ces Relations ſe trouvent immédiatement jointes enſemble. R. d. E.

(*c*) N'eſt-ce pas-ce qu'ils ont fait? R. d. E.

(*d*) Voyez ci-deſſus l'Introduction au Voyage de Rennefort, pag. 177. & ſuivantes; & la Relation de la Haye, pag. 257.

CARRÉ. 1668.

Voyage de Carré (a).

Motif du Voyage.

UN reſte de François s'obſtinoit encore, avec moins de prudence que de courage, à combattre les obſtacles qui s'oppoſoient à leur Etabliſſement de Madagaſcar, lorſque le grand Colbert, dont les vûes s'étendoient beaucoup plus loin que cette Iſle, mais qui ne vouloit pas y laiſſer périr abſolument les eſpérances du Commerce, jetta les yeux ſur M. *Caron*, Hollandois fort verſé dans les affaires de l'Orient, où il avoit été longtems à la tête de ſa Nation. Quelques ſujets de mécontentement l'ayant fait retourner en Hollande, ſon chagrin & ſon inclination l'avoient fait paſſer au ſervice de la France. Il fut nommé Directeur général de la Compagnie des Indes; & dans cette qualité, il reçut ordre de partir pour Madagaſcar, où la ſituation de la Colonie Françoiſe demandoit un prompt ſecours.

M. Caron eſt chargé de la direction du Commerce Oriental.

En quelle qualité Carré le ſuit.

CARRÉ fut chargé de le ſuivre, ſans autre commiſſion que d'obſerver tout ce qu'il verroit de remarquable dans ſon Voyage, & d'en dreſſer des mémoires. Ils arrivèrent heureuſement au Fort Dauphin. Mais ayant bientôt reconnu „ que c'eût été ruiner les affaires de la Compagnie, que de s'ar„ rêter à faire la guerre aux Habitans de l'Iſle, Peuple farouche, qui leur „ auroit donné beaucoup d'exercice, & dont la défaite entière leur auroit „ apporté peu de profit"; ils prirent le parti de faire voile vers Surate, Ville fameuſe par le Commerce de toutes les Nations, & déjà connue des Marchands François par quelques Voyages particuliers (*b*). La Compagnie, remarque l'Auteur, „ ne pouvoit pas choiſir, dans le Monde en„ tier, un lieu plus propre à ſes deſſeins, ni lui, faire un Voyage plus a„ gréable ".

Raiſons qui font abandonner Madagaſcar.

Etat de l'Iſle de Bourbon.

AVANT que de prendre cette route, ils viſitèrent l'Iſle de Bourbon, où les François avoient déjà jetté des fondemens ſi ſolides, que leur Colonie croiſſoit de jour en jour. La Deſcription qu'il fait de l'Iſle n'ajoûteroit rien à celle qu'on a lûe dans la Relation de Mondevergue; mais il y vit un oiſeau,

(*a*) Ce Voyageur ne ſe fait connoître que par la protection particulière dont M. Colbert l'honoroit, & par la commiſſion qu'il avoit eûe, avant ſon Voyage aux Indes (publié à Paris en 1699, chez Claude *Barbin*, *in*-12, 2 Volumes, & dedié à Madame la Ducheſſe de *Montfort*) „ de viſiter les Etats „ de Barbarie, les Iſles de la Méditerranée, „ & quelques Ports de l'Océan, dont il avoit „ rendu compte à ce Miniſtre". Sa Relation n'eſt pas mal écrite. Elle a quelque choſe de prévenant dans l'exorde. „ Je n'é„ crirai rien, dit l'Auteur, qui ne puiſſe ſer„ vir à l'inſtruction des hommes, ou leur „ plaire au moins par le charme de la nou„ veauté. Ce que je dirai de moi ne ſera „ qu'en paſſant, & par la néceſſité abſolue „ d'en parler. Le Monde n'a que faire du „ détail de mes Avantures. Il ajoûte, qu'il „ ſupprimera les bagatelles, & qu'avec cette „ double précaution, il évitera les deux é„ cueils où échouent preſque tous les fai„ ſeurs de Relations". Cependant il paroît avoir oublié cette promeſſe dans le récit de pluſieurs Avantures galantes, auxquelles il s'arrête volontiers. Ses remarques ſont d'ailleurs judicieuſes. Après ſon Voyage de Surate, qui ne compoſe qu'environ le quart de ſon Ouvrage, il prit ſon chemin par la Perſe, d'où il ſe rendit en divers endroits de la Turquie, & revint en France à la fin de 1671. Il fit enſuite un autre Voyage aux Indes, dont les principales circonſtances ſont le ſujet de ſon ſecond Tome.

(*b*) Voyage de Rennefort, pag. 189.

oiſeau, qu'il n'avoit vû, dit-il, dans aucun autre lieu. Les habitans le nomment le *Solitaire*, parce qu'aimant en effet la ſolitude, il ne ſe plaît que dans les Cantons les plus écartés. Il eſt toûjours ſeul, & jamais on n'en trouve deux ni pluſieurs enſemble. On le compareroit au coq-d'inde, s'il n'avoit les jambes plus hautes. La beauté de ſon plumage eſt admirable. C'eſt une couleur changeante, qui tire ſur le jaune. Sa chair eſt exquiſe. Caron voulut garder deux de ces oiſeaux, pour les envoyer en France & les faire préſenter au Roi: mais ils moururent de mélancolie, dans le Vaiſſeau, ſans avoir voulu boire ni manger (*c*).

CARRÉ. 1668.

Bel oiſeau nommé le Solitaire.

LA Navigation fut heureuſe juſqu'à Surate. L'Auteur faiſant profeſſion de paſſer ſur les événemens communs, ne s'arrête pas même à l'établiſſement du Comptoir François dans cette Ville, & ſe borne à le repréſenter floriſſant ſous la conduite de M. Caron, qui conſervoit, dit-il, à l'âge de ſoixante-dix ans, autant de courage & de reſolution que de prudence.

Carré arrive à Surate.

THEVENOT remarque, dans la troiſième Partie de ſes Voyages (*d*), qu'à ſon arrivée aux Indes, en 1666, le Gouverneur de Surate faiſoit de grandes informations ſur la Compagnie Françoiſe. Il avoit reçu deux Envoyés de France, la *Boulaie le Goux* & *Beber* (*e*), qui etoient venus ſolliciter la liberté du Commerce, & qui devoient ſe rendre à la Cour d'Agra dans la même vûe. Comme tous les autres Européens qui étoient établis à Surate, ſe croyoient intéreſſés à faire exclure les François, ils employoient toutes ſortes d'artifices pour inſpirer aux Indiens une mauvaiſe idée de ces dangereux Rivaux. Le Gouverneur étoit déjà diſpoſé à leur rendre de mauvais offices à la Cour, lorſqu'un Capucin, nommé le Père *Ambroiſe*, Supérieur de la Miſſion de ſon Ordre, entreprit de le déſabuſer. Ce Miſſionnaire s'étoit fait reſpecter par ſa probité. Il fut reçu favorablement à l'Audience, & les premières explications lui firent concevoir quel étoit le plus grand obſtacle qu'il eût à vaincre. On avoit perſuadé au Gouverneur, que les François qui devoient venir étoient des Corſaires.

Etat de la Compagnie Françoiſe à Surate.

Important ſervice qu'un Capucin lui rend.

CETTE calomnie avoit eû d'autant plus de facilité à ſe répandre, que deux ans auparavant, un Corſaire Hollandois, nommé *Lambert Hugo*, étant entré dans la Mer-rouge avec commiſſion de M. de Vendome, Amiral de France (*f*), & quelques François ſur ſon bord, avoit enlevé quelques Vaiſſeaux. Mais ce qui cauſoit le plus d'allarme aux Indiens, c'étoit l'hiſtoire d'un Navire qui portoit le bagage de la Reine de Viſapour, & qui avoit échoué vers l'Iſle de Socotra. Cette Reine, qui alloit en pélerinage à la Mecque, s'étoit trouvée hors des atteintes du Corſaire en paſſant heureuſement dans un Vaiſſeau Anglois: mais s'étant contentée, pour ſon bagage,

Avanture d'un Corſaire Hollandois, qui avoit commiſſion de France.

(*c*) L'Auteur compare cette Iſle au Paradis terreſtre, & fait un éloge admirable de ſon climat & de ſes productions.

(*d*) Voyages de Thevenot, III. Part., pag. 59 & ſuiv.

(*e*) *Ibid.* pag. 61.

(*f*) On a vû ci-deſſus, dans le Voyage de Rennefort, *pag.* 168, que *Hugo*, (dont le nom de Batême étoit *Hubert*) avoit été envoyé en courſe dès l'an 1661, par M. *Fouquet*, Sur-intendant des Finances. D'ailleurs M. de *Vendome* n'étoit que *Sur-intendant des Mers*. La Charge d'*Amiral de France*, ſupprimée en 1627, ne fut recréée qu'en 1669, en faveur du Duc de *Vermandois*, fils naturel de Louïs XIV. R. d. E.

CARRÉ. 1668. ge, d'un Navire qui lui appartenoit, Hugo le rencontra & ne ceſſa point de le pouſſer avec tant de vigueur, que le Capitaine fut contraint de ſe faire échouer. Quoique le Corſaire ne pût s'avancer tout d'un coup vers ſa proye, il ne perdit pas courage. Après avoir attendu avec patience quelles ſeroient les ſuites du déſeſpoir des Indiens, il remarqua facilement que l'eau leur manquoit, & qu'ils ne pouvoient réſiſter long-tems à ce beſoin. En effet, ils eurent tant à ſouffrir, qu'ils prirent le parti de cacher dans la Mer ce qu'ils portoient d'or, d'argent & de pierreries, & d'avoir recours au Corſaire même, pour ſauver leur vie; dans l'eſpérance qu'il ſe contenteroit de ce qui reſtoit ſur leur Vaiſſeau. Hugo, étant arrivé près d'eux, apprit de quelque perfide de leur propre troupe, qu'ils avoient fait deſcendre dans la Mer, quantité d'argent, de joyaux & d'étoffes précieuſes, que la Reine apportoit pour faire ſes préſens au Prophête & à ſes Miniſtres. Il lui fut aiſé d'arracher plus de lumières à ceux qui avoient été chargés de l'exécution. Thevenot rapporte que le Capitaine & le Charpentier furent long-tems tourmentés, & qu'on menaça d'égorger le fils du Charpentier aux yeux de ſon Père (*g*). Enfin Hugo fit retirer toutes les richeſſes qui avoient été confiées à la Mer, & s'en ſaiſit comme du reſte de la charge.

Elle rend les François odieux dans les Indes.

CETTE action avoit fait tant de bruit, dans les Indes, que le nom du Corſaire, qu'on y prenoit pour un François, étoit en abomination. Le Gouverneur de Surate en parla vivement au Père Ambroiſe, qui eût beaucoup de peine à lui perſuader que Hugo n'étoit pas François, quoiqu'il eût paru avec le Pavillon de France, & qu'il eût quelques François ſur ſon bord.

Comment le Père Ambroiſe les remet en eſtime.

Il n'excuſoit pas du moins les Soldats ou les Matelots de cette Nation, d'avoir aidé à ſes brigandages; & revenant toûjours aux préventions qu'on lui avoit inſpirées, il ſoûtenoit qu'il n'y avoit que le deſſein de voler qui pût les avoir amenés aux Indes. Le Miſſionnaire avoit en réſerve une autre réponſe. Il aſſura le Gouverneur qu'ils n'étoient venus que pour vanger l'outrage qu'on avoit fait à quelques gens de leur Pays, dans *Aden*, Ville de l'Arabie heureuſe. Il lui raconta ce qui s'étoit paſſé depuis quelques années dans ce Port. Une Patache de M. le Maréchal de la Meilleraie ayant été ſéparée de ſon Vaiſſeau par la tempête, & forcée de ſe retirer dans le Port d'Aden, les *Sunnis*, après l'avoir bien reçue, après avoir promis aux gens de l'équipage de les traiter en amis, avoient fait circoncire, malgré leur réſiſtance, tous ceux qui étoient deſcendus au rivage. Cette barbare violence, ajoûta le Père Ambroiſe, n'avoit pas empêché que le Roi de France n'eût déſaprouvé l'action du Corſaire, parce qu'ayant quelques François ſur ſon bord, il avoit fait une mauvaiſe renommée au reſte de la Nation. Mais c'étoit pour détruire cet injuſte préjugé, que Sa Majeſté Très-Chrétienne avoit établi une Compagnie de Commerce, qui devoit apporter aux Indiens plus d'avantage que la France n'en pouvoit jamais tirer des Indes, avec ordre exprès de n'y exercer aucun acte d'hoſtilité.

Effet de ſon diſcours.

CETTE apologie ferme & ſincère produiſit un changement merveilleux dans l'eſprit du Gouverneur. Il pria le Père Ambroiſe de l'écrire en lan-

(*g*) *Ibidem.* pag. 63 & ſuiv.

J.D. Schleÿ. direxit.

GEZIGT VAN
van de Zyde der

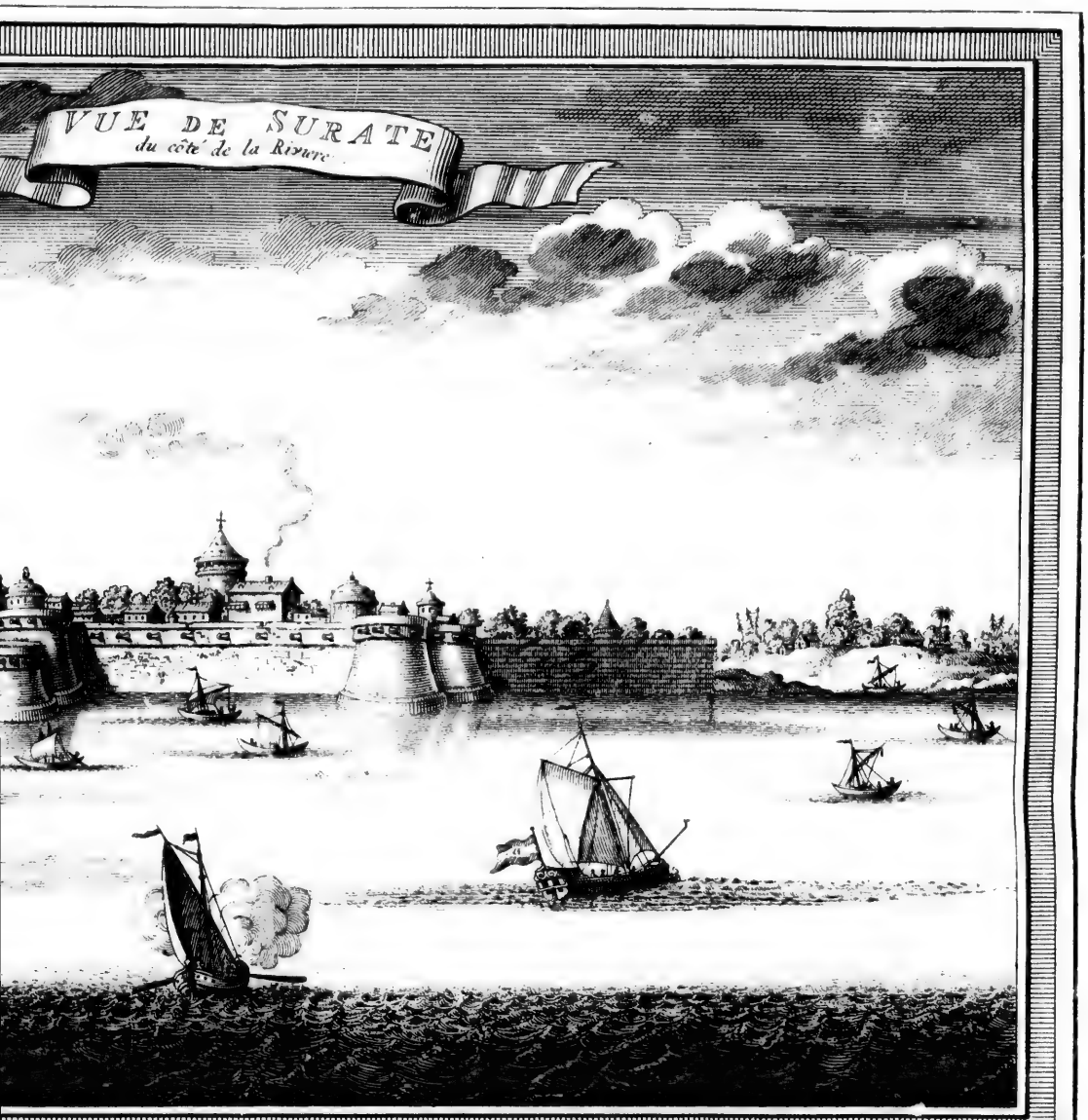

GT VAN SURATTE,
van de Zyde der Rivier.

langue Perſienne. Il ſe hâta de l'envoyer à la Cour. Le Grand Mogol, ſe l'étant fait lire, n'en fut pas moins ſatisfait. On ne fit plus que des careſſes aux deux Envoyés de la Compagnie. Les Anglois mêmes, dont le Préſident étoit ancien ami du Père Ambroiſe, leur rendirent toutes ſortes d'honneurs (*b*). Telle étoit la diſpoſition des eſprits, à l'arrivée de Caron; & ſa prudence ayant achevé de ſurmonter les obſtacles, on vit bien-tôt naître, ſous les plus heureux auſpices, un Comptoir du nom François. CARRÉ. 1668.

LA commiſſion particulière de Carré lui fit chercher à ſe faire des liaiſons utiles, dans la vûe de s'inſtruire à fond de tout ce qui regarde la Ville de Surate (*i*). „ Elle n'a pas toûjours été ni ſi grande, ni ſi peuplée qu'au- „ jourd'hui. Elle doit à ſes malheurs une partie de ſon éclat. Les Por- „ tugais l'ayant raſée en 1520, ſous la conduite d'*Antoine Sylveira*, les ha- „ bitans ne furent pas plutôt délivrés de ces dangereux Ennemis, qu'ils „ entreprirent de la relever de ſes ruines; & comme ils ſe promettoient „ de réparer toutes leurs pertes par le Commerce, ils lui donnèrent une „ forme marchande, la plus commode & la plus ſuperbe qu'ils purent ima- „ giner (*k*) ". Idée que l'Auteur donne de Surate.

SURATE eſt ſituée (*l*) ſur la Côte de Malabar, à l'extrêmité de la Mer Indienne, au vingt-unième degré & demi de latitude ſeptentrionale (*m*). Elle eſt arroſée par le *Tapby* (*n*), belle & grande Rivière, qui forme un Port, où les plus gros Bâtimens de l'Europe peuvent entrer facilement. Le climat eſt fort chaud; mais ſon ardeur exceſſive eſt tempérée par des pluyes douces, qui tombent dans la ſaiſon où le Soleil a le plus de force, & par des vents qui ſoufflent régulièrement dans certains mois. Ce mêlange d'humidité & de chaleur fait le plus fertile & le plus beau Pays du Monde, d'un terrain qui ſeroit naturellement ſec & inhabitable. Le riz & le bled néceſſaires pour la nourriture d'une ſi grande Ville, y croiſſent en abondance, avec tout ce qui peut ſervir à la bonne chère. „ Les Européens, „ ajoûte l'Auteur, y ſçavent trouver juſqu'aux délices du goût & de la „ volupté; plus habiles ſur ce point, mais plus malheureux que les In- „ diens (*o*) ".

LA grande Place de Surate eſt environnée de belles maiſons. Le Château qui la termine n'eſt pas un des moindres ornemens de la Ville. Il a, pour foſſé, la Rivière même, qui vient laver le pied de ſes Baſtions, & qui en rend l'approche très-difficile.

LES habitans n'épargnent rien pour embellir leurs maiſons. On eſt ſurpris de voir les dehors auſſi ornés d'ouvrages de menuiſerie, que les appar- te- Beauté des Edifices.

(*b*) Voyage de Carré, Tom. I. pag. 12.
(*i*) *Ibid.* pag. 14.
(*k*) *Ibid.* pag. 16.
(*l*) Voyez ci-deſſous le Voyage d'*Ovington*.
(*m*) Selon une Carte très-particulière de la Rivière de *Surate*, qui ſe trouve dans Valentyn, cette Ville eſt ſituée au vingt-unième degré cinq minutes; latitude qui s'accorde aſſez avec la Carte de l'Indouſtan, publiée par Mr. Bellin, & que nous donnerons dans la ſuite. R. d. E.
(*n*) C'eſt *Tapta*; D'autres la nomment auſſi *Tap-Gyi*, ou *Tinde*. R. d. E.
(*o*) *Ibid.* pag. 19.

CARRÉ. 1668.

temens les plus propres (*p*). L'intérieur eſt d'une magnificence achevée. On y marche ſur la porcelaine, & de toutes parts les murs brillent de cette précieuſe matière; outre une quantité infinie de vaſes, qui donnent aux chambres un air incomparable de fraîcheur & de propreté. Les fenêtres ne reçoivent pas le jour, comme en Europe, par des carreaux de verre, mais par des écailles de crocodile ou de tortue, ou par des nacres de perles, dont les différentes couleurs adouciſſent l'éclat du Soleil, & rendent la lumière plus agréable ſans la rendre plus obſcure. Les toîts ſont en plateformes, & ſervent le ſoir à la promenade: ſouvent même on y fait tendre les lits, pour y paſſer la nuit plus fraîchement. C'eſt preſque le ſeul moyen d'éviter les grandes chaleurs, qui ſe font ſentir la nuit dans l'intérieur des maiſons, tandis que l'air eſt frais au dehors.

Comptoirs des Nations étrangères.

OUTRE les maiſons publiques, qui ſont l'ouvrage des Magiſtrats, Carré vante celles que d'autres Nations avoient fait bâtir comme à l'envi, & qui occupent de grands quartiers de la Ville. On diſtinguoit, par différens étendarts, les Comptoirs des François, des Anglois & des Hollandois. Ces trois grands édifices joignoient à leur beauté, l'avantage d'être ſi bien fortifiés, qu'ils étoient à couvert de toutes ſortes d'inſultes.

Surate eſt pillée par Sevagy.

LES François n'étoient établis que depuis un an dans Surate, lorſqu'une dangereuſe expérience leur fit ſentir ce qu'ils devoient à la prudence de leur Directeur, pour avoir tourné ſes premiers ſoins à la ſûreté du Comptoir. Un célèbre Avanturier, nommé *Sevagy* (*q*), qui après avoir fait la terreur de l'Aſie par ſes armes, étoit parvenu à ſe former un Royaume aux dépens du Mogol & des Rois de Viſapour & du Decan, entreprit de réparer l'épuiſement de ſes treſors, qu'il avoit employés dans différentes guerres, par le pillage de Surate. C'étoit la ſeconde fois qu'il avoit recours à cet expédient; mais quoiqu'il eût réüſſi dans une autre occaſion par la ſurpriſe, il employa dans celle-ci des voyes fort oppoſées. Le ſeul uſage qu'il fit de la ruſe fut pour gagner le Gouverneur: & lorſqu'il ſe crut ſûr de l'avoir fait entrer dans ſes intérêts par l'eſpérance du partage, il envoya demander hautement à la Ville une ſomme de dix millions, avec menace d'aller la piller lui-même, ſi ſa demande étoit rejettée. Carré parle de cette intelligence, ſur la foi d'un Officier du Gouverneur (*r*), qui n'avoit pas ignoré la trahiſon de ſon Maître, mais qui avoit manqué de courage ou d'honneur pour la découvrir aux habitans.

Hardieſſe de ce Conquerant.

SEVAGY douta ſi peu du ſuccès, qu'après le refus auquel il s'attendoit, il fit avertir la Ville du jour & de l'heure qu'il choiſiroit pour y entrer (*s*). Mais avant que de s'approcher des murs, il envoya un Officier de ſon Armée aux Comptoirs des trois Nations de l'Europe qu'il redoutoit le plus, les François, les Anglois & les Hollandois, pour leur recommander de faire paroître leurs étendarts ſur leurs terraſſes, & leur promettre que ce ſigne

(*p*) *Ibid.* pag. 21. On s'arrête ici à cette idée générale de Surate, parceque les détails ſont plus exacts dans la Relation d'Ovington.

(*q*) Voyez ſon Hiſtoire dans Thevenot.

(*r*) Carré, pag. 93.

(*s*) *Ibidem.*

ſigne les mettroit à couvert de la fureur du Soldat. M. Caron le fit remercier, dans les termes les plus obligeans. Cependant il mena l'Officier dans le lieu où les Marchands de France s'aſſembloient; & lui ayant fait remarquer quantité d'artillerie, prête à jouer, il lui déclara nettement, que le quartier des François ſe croyoit à couvert, ſur d'autres fondemens que la bonté de Sevagy.

CARRÉ. 1668.

Comment les François ſont garantis du pillage.

CET heureux brigand, qui n'étoit pas éloigné de la Ville, ſe préſenta bien-tôt aux Portes. Le Gouverneur étoit monté au Château, pour y donner des conſeils dignes d'un traître, & capables de favoriſer la trahiſon. Sous prétexte de foudroyer Sevagy de la Forteresſe, il fit abbatre un mur qui couvroit ſa marche, & qui lui avoit déjà donné la facilité de faire filer ſes troupes. C'étoit lui ouvrir la Ville, & l'aſſurer du ſuccès de l'intelligence. Les habitans voulurent s'avancer; mais il étoit trop tard, & l'Ennemi ſe répandoit déjà dans la Ville. Carré regarde comme une choſe étonnante, que Sevagy n'ayant que douze mille hommes, les habitans ne firent pas la moindre réſiſtance (*t*); ſoit que la terreur eut abbatu les eſprits, ou que tant d'hommes, différens de Nation & d'intérêts, peu verſés d'ailleurs au métier des armes, fuſſent plus propres à s'embarraſſer mutuellement qu'à s'entreprêter du ſecours. La violence fut extrême; & la vie même des habitans ne fut point épargnée. Les François montrèrent une contenance ſi ferme, que non-ſeulement ils préſervèrent leur Comptoir du pillage, mais qu'ils chaſſèrent même, de quelques maiſons voiſines, quantité de Soldats que la fureur & l'avarice y avoient amenés. M. Caron, avec le ſang-froid de ſa Patrie, fit éclater toute la bravoure d'un François (*v*).

Deſolation des habitans.

CARRÉ ajoûte que la trahiſon du Gouverneur de Surate n'ayant pû demeurer long-tems ſecréte, le Grand Mogol s'en défit par le poiſon. „ Ven-
„ geance indigne d'un Monarque, qui jouït d'un pouvoir abſolu ſur ſes ſu-
„ jets; mais fort uſitée dans cette Région, & pour laquelle on employe
„ une ſorte de Moines, nommés *Faquirs*, qui ont l'art de compoſer des
„ poiſons fort ſubtils. Le Gouverneur fut empoiſonné par une lettre qu'il
„ reçût du Mogol, & qui le fit tomber ſans vie, en la baiſant, ſuivant
„ l'uſage des Orientaux. Les Chirurgiens François, qui lui ouvrirent la
„ tête, remarquèrent ſans peine la trace du poiſon: ſur-quoi l'Auteur ob-
„ ſerve judicieuſement, qu'une punition de cette nature ne regardant que
„ la perſonne du coupable, & laiſſant des doutes ſur la conduite du Prin-
„ ce, perd les deux grands effets du châtiment, qui ſont l'exemple, & la
„ précaution pour l'avenir (*x*) ".

Le Gouverneur eſt puni par ſon Souverain.

Remarque ſur cette punition.

AVANT la fin des troubles de Surate, M. Caron fit partir Carré pour la Perſe, avec des ordres particuliers qui regardoient les affaires de la Compagnie. L'objet de cette commiſſion n'eſt pas mieux expliqué; mais l'Auteur fait gloire d'avoir toûjours réſervé une partie de ſon attention (*y*) pour obſerver les talens & les uſages des hommes, & pour ſe procurer des connoiſſances, qui ſervent, dit-il, plus que l'or & l'argent, au vrai bonheur de la vie.

Carré eſt envoyé en Perſe.

CE-

(*t*) Carré, *ibid.* pag. 75 & ſuiv.
(*v*) *Ibid.* pag. 97.
(*x*) Pag. 99.
(*y*) *Ibid.* pag. 102.

CARRÉ. 1668.

CEPENDANT, pour ne pas répeter ce qui se trouve dans un grand nombre de Livres, il se réduit à cette observation sur la Perse; „ qu'il n'y a „ peut-être point de Pays au Monde où les anciennes coutumes se soyent „ si bien conservées. On est surpris d'y retrouver les loix & les usages „ du tems de Darius & de Xerxes, & les Persans d'aujourd'hui presque „ semblables aux *Perses* d'Herodote & de Xenophon: preuve certaine de „ l'excellence de leurs loix & de la sagesse du Gouvernement, qui a cette „ ressemblance avec celui de l'ancienne Egypte, où pendant plusieurs mil- „ liers d'années, il n'étoit arrivé, suivant le témoignage de Platon, nul „ changement considérable dans les loix fondamentales & dans les usa- „ ges (z) ".

Idée qu'il donne de ce Pays & de ses habitans modernes.

POUR sortir de Perse, Carré s'embarqua au Port de *Bander-Abassy*, le meilleur & le plus commode de cette Région. Il remonta l'Euphrate jusqu'à *Bassora*, Ville célèbre d'Arabie, où il fut témoin d'une partie de la révolution qui rendit les Turcs maîtres de cette Place. Elle avoit été de tout tems sous la puissance des Arabes, quoique le Sophi de Perse & le Grand-Seigneur eussent cherché comme à l'envi l'occasion de s'y établir. Sa situation sur l'Euphrate, qui la rend importante pour le Commerce des marchandises de l'Orient, promettoit beaucoup d'avantages au premier de ces deux Monarques qui l'emporteroit par la force ou l'adresse. Ce succès étoit réservé aux Turcs. Après avoir chassé par leurs intrigues, *Hussein*, Prince Arabe, qu'ils obligèrent de chercher une retraite à la Cour du Mogol, ils n'employèrent pas moins heureusement les armes contre un autre Prince de la même Nation, qui avoit succedé à Hussein, & qui se vit dans la nécessité d'aller mendier un asile auprès du même Sevagy dont on a raconté l'histoire (a).

Il se rend à Bassora par Bander-Abassy.

Révolution de Bassora dont il est témoin.

PENDANT cette guerre, Carré se trouvoit dans Bassora, ou sur son Vaisseau. Il servit à sauver tous les Chrétiens de la Ville (b); & ses services s'étendirent jusqu'aux Marchands Indiens, qui transportèrent, pendant la nuit, sur son Bâtiment, ce qu'ils avoient de plus précieux. Mais l'Armée Ottomane s'étant avancée, & le tumulte croissant dans la Ville, qui n'étoit pas ravagée avec moins de fureur par les Soldats Arabes, qu'elle ne s'attendoit à l'être bien-tôt par les Turcs; l'Auteur, pour s'épargner la vûe de tant de malheurs, auxquels il ne pouvoit apporter qu'un foible soulagement, leva l'ancre & fit voile vers l'Isle de *Garack*.

Politique extraordinaire d'un Général Turc.

IL ajoûte que les Arabes ayant massacré tous les Turcs qui se trouvèrent dans Bassora, & les ayant même fait périr au milieu des tourmens (c), on ne pouvoit attendre, de la rage du Vainqueur, qu'une désolation entière pour cette malheureuse Place. Cependant le Bacha de *Babylone*, qui commandoit l'Armée Ottomane, sacrifia la vengeance à l'intérêt. Il fut averti que le tems du négoce approchoit pour cette année, & que les Marchands etrangers s'étoient arrêtés dans les Isles voisines, pour attendre quel seroit le sort de la Place. Une sage politique lui fit concevoir qu'il ne falloit pas les

(z) Pag. 103 & suiv.
(a) Le récit de cet événement est exact dans la Relation de Carré.
(b) *Ibid.* pag. 126.
(c) Pag. 127.

les effrayer. Il feignit d'ignorer tout ce qui devoit exciter ſa colère ; & contre l'uſage des Turcs, il n'employa ſes forces qu'à rétablir la paix. Il fit porter les Enſeignes blanches dans Baſſora. Des Herauts-d'armes publièrent en ſon nom, dans les Places de la Ville & dans les Villages voiſins, que loin de nuire aux habitans, il venoit les délivrer de la tyrannie de leurs anciens Maîtres & relever leurs privilèges ſous la protection du Grand-Seigneur. Il dépêcha des Couriers dans tous les lieux où les Marchands s'étoient retirés, pour les inviter au Commerce & leur promettre toutes ſortes de faveurs & de libertés. Cette conduite, qui mérite d'être obſervée dans un Général Turc, eut le ſuccès qu'il s'en étoit promis (*d*); & Baſſora ne trouva que de l'avantage dans la révolution de ſon Gouvernement.

CARRÉ 1668.

Rétabliſſement du Commerce à Baſſora.

CARRÉ fut informé de l'heureuſe fin du Siège, dans l'Iſle de Garack, où les ordres du Bacha furent portés auſſi, & l'engagèrent, comme divers autres Marchands, à retourner à Baſſora, dans la crainte de choquer les Turcs, dont la protection étoit ſouvent néceſſaire à la Compagnie. Mais, pendant le ſéjour qu'il avoit fait dans l'Iſle de Garack, il s'étoit procuré des lumières intéreſſantes, & ſur l'intérieur de l'Iſle, & ſur la fameuſe pêche de Perles.

Motifs qui obligent Carré d'y retourner.

L'ISLE de Garack, une des plus conſidérables du Golfe Perſique, eſt également éloignée des Côtes de Perſe & d'Arabie. Sa ſituation eſt dix lieues au-deſſus de l'embouchure de l'Euphrate. Elle regarde au Nord, la Ville de *Benderich*; &, vers le Midi, l'Iſle de *Babaren*, où ſe pêchent les plus belles Perles de l'Orient. Le Golfe Perſique étant autrefois partagé entre pluſieurs petits Souverains, l'Iſle de Garack appartenoit alors aux Juifs. On voit encore les ruines de leur Ville, qui devoit être grande & belle, à juger par quelques monumens que le tems & la guerre ont épargnés.

Deſcription de l'Iſle de Garack & de la pêche des Perles.

LA Synagogue, bâtie en forme de pyramide, ſert aujourd'hui de Moſquée aux Mahométans. Mais les bords & les Iſles du Golfe ont ſouffert de grandes révolutions. Les Portugais, pendant qu'ils étoient Maîtres d'*Ormuz*, avoient réduit tous ces petits Etats ſous leur puiſſance: le Roi de Perſe, *Chack Abbas*, les en chaſſa par la force des armes. Cette révolution fut la dernière. Les Iſles, habitées aujourd'hui par des Arabes, n'offrent plus que les cadavres de leurs Villes, & quelques veſtiges de leur ancienne grandeur (*e*).

AU lieu d'une Ville ſuperbe, on ne voit plus, dans l'Iſle de Garack, qu'une Bourgade compoſée de ſes ruines. Elle eſt ſituée ſur un côteau, d'où la vûe ſeroit fort agréable, ſi le terrain de l'Iſle n'étoit pas ſec, pierreux & brûlé par les ardeurs du Soleil. Quelques troncs d'énorme groſſeur, & quantité de racines, que la force des hommes ne peut arracher, rendent témoignage qu'il y avoit anciennement des bois; mais il n'y reſte que du côté de l'Orient quelques bocages aſſez frais, & quelques palmiers, plus propres, ſuivant les termes de l'Auteur, à ſervir de modèle pour repré-

Bourgade de Garack, qui a ſuccedé à l'ancienne Ville.

(*d*) *Ibidem.*

(*e*) *Ibid.* pag. 132. & ſuiv.

CARRÉ. 1669.

préſenter un lieu mêlé d'horreur & d'agrément, qu'à ſervir à la commodité des Inſulaires. Carré prit plaiſir à remarquer les traces de l'ancienne Ville, & un bel Aqueduc de pierre de taille qui la traverſoit; témoignage ſenſible de la puiſſance de ſes anciens Rois.

Belles Perles de Garack.

CETTE Iſle ſeroit peu importante au Commerce, s'il ne ſe trouvoit des Perles ſur ſes Côtes. Elle en fournit à toutes les parties de l'Aſie; elle en fait paſſer en Europe; & les connoiſſeurs conviennent qu'il y en a peu d'auſſi belles.

LA pêche des Perles, dans l'Iſle de Garack, commence au mois d'Avril, & dure ſix mois entiers.

Manière dont elles ſe pêchent.

AUSSI-TÔT que la ſaiſon eſt arrivée, les principaux Arabes achètent des Gouverneurs, pour une ſomme d'argent, la permiſſion de pêcher. Il ſe trouve des Marchands, qui employent juſqu'à vingt & trente Barques. Carré ſe procura pluſieurs fois le ſpectacle de leur induſtrie & de leur travail. Ces Barques ſont fort petites. Elles n'ont que trois hommes; deux pour les conduire. Le troiſième eſt le Plongeur, qui courant tout le riſque, a la plus grande part au profit. Lorſqu'ils ſont arrivés ſur un fond de dix à douze braſſes, ils jettent leurs ancres. Le Plongeur ſe pend au cou un petit panier, qui lui ſert à mettre les nacres. On lui paſſe ſous les bras & on lui attache au milieu du corps, une corde de longueur égale à la profondeur de l'eau. Il s'aſſied ſur une pierre, qui peſe environ cinquante livres, attachée à une autre corde de même longueur, qu'il ſerre avec les deux mains, pour ſe ſoûtenir & ne la pas quitter lorſqu'elle tombe avec toute la violence que lui donne ſon poids. Il prend ſoin d'arrêter le cours de ſa reſpiration par le nez, avec une ſorte de lunette qui le lui ſerre. Dans cet état, les deux autres hommes le laiſſent tomber dans la Mer, avec la pierre ſur laquelle il eſt aſſis, & qui le porte rapidement au fond. Ils retirent auſſi-tôt la pierre; & le Plongeur demeure au fond de l'eau, pour y ramaſſer toutes les nacres qui ſe trouvent ſous ſa main. Il les met dans le panier, à meſure qu'elles ſe préſentent, ſans avoir le tems de faire un grand choix, qui ſeroit d'ailleurs aſſez difficile, parce qu'elles n'ont aucune marque à laquelle on puiſſe diſtinguer celles qui contiennent des Perles. La reſpiration lui manque bien-tôt: il tire une corde, qui ſert de ſignal à ſes Compagnons; & revenant en haut dans l'état qu'on peut s'imaginer, il y reſpire quelques momens. On lui fait recommencer le même exercice; & toute la journée ſe paſſe à monter & à deſcendre. Cette fatigue épuiſe tôt ou tard les Plongeurs les plus robuſtes. Il s'en trouve néanmoins qui réſiſtent long-tems; mais le nombre en eſt petit: au-lieu qu'il eſt fort ordinaire de les voir périr dès les premières épreuves.

Ce qu'on trouve avec les Perles.

C'EST le hazard qui fait trouver des Perles dans les nacres. Cependant on eſt toûjours ſûr de tirer pour fruit du travail, une huitre d'excellent goût, & quantité de beaux coquillages, qui feroient l'ornement de nos plus riches cabinets.

Carré eſt renvoyé en France.

APRÈS le retour de Carré à Surate, M. Caron, qui vouloit envoyer en France des nouvelles de la Compagnie, pour ne rien faire ſans l'agrement du Miniſtre & ſans la participation des Directeurs, lui propoſa de remettre en Mer pour cette courſe. Il n'avoit perſonne auprès de lui, qui eût plus de

de ſort à ſa confiance, & qui connût mieux les affaires (*f*). D'ailleurs il s'imagina que M. Colbert ayant lui-même envoyé l'Auteur en Orient, le reverroit plus volontiers que tout autre : & peut-être auſſi qu'ayant des vûes particulières d'intérêt, qui avoient déjà fait naître quelques ſoupçons, il étoit bien aiſe d'éloigner un François intelligent & fidèle. Si ce dernier motif entra dans ſa réſolution, Carré n'en eut pas d'autre auſſi pour entreprendre le Voyage. „ Il vouloit découvrir, dit-il, le caractère de ce Hollandois, à ceux qui le connoiſſant mal, pouvoient s'y être trompés, „ comme il déclare qu'il s'y étoit trompé lui-même ; & s'il ne pouvoit faire paſſer en d'autres mains un emploi qu'il lui voyoit mal „ exercer, il ſe propoſoit du moins de donner ſur ſa conduite des avis qu'il croyoit néceſſaires à l'utilité du Commerce & de la Compagnie (*g*) ".

Carré. 1669.

Motifs douteux de cet ordre.

Il partit de Surate le 21 de Février 1671, ſur un Vaiſſeau Anglois qui faiſoit voile à Bander-Abaſſy (*b*), d'où il prit ſon chemin par terre juſqu'au bord de la Méditerranée. Ses obſervations en Perſe, en Arabie, en Syrie, & dans d'autres lieux qu'il eut à traverſer, n'ont rien d'aſſez remarquable pour mériter d'être recueillies entre les Relations mêmes qui regardent ces Régions, & qui appartiennent aux Voyages par terre. A plus forte raiſon ne doivent-elles rien changer ici à l'ordre qu'on s'eſt propoſé. Leur plus heureux ſort ſera de reparoître à la ſuite, dans quelqu'une de nos Deſcriptions. Mais, en faveur de la ſingularité, je m'arrête un moment à la rencontre que Carré, voyageant à cheval, fit dans un déſert d'Arabie.

1671.

Carré prend ſa route par terre.

Remarque ſur ſon Journal.

Il s'étoit pourvu, en Perſe, d'un guide Arabe, nommé *Agi-Haſſem*, dont on lui avoit garanti le courage & la fidélité. Un jour, que la diſette d'eau, ou plutôt l'infection que les ſauterelles avoient répandue dans tous les puits qui ſe trouvent ſur la route, les avoient reduits, pour unique reſſource, à une petite proviſion d'eau fraîche qu'ils portoient dans des outres, ils apperçurent, à quatre cens pas d'une colline, un Cavalier bien monté qui venoit vers eux à toute bride. Ils s'arrêtèrent avec quelque défiance, dans un lieu rempli de brigands. Ils le couchèrent en jouë; Carré armé de ſon fuſil, & l'Arabe de ſon arc. Le Cavalier retint ſon cheval, & leur cria, en langue Turque, qu'il ne penſoit point à les inſulter. En leur tenant ce diſcours, il reculoit ſur ſes traces, pour ſe mettre hors de la portée du fuſil, qui lui étoit ſuſpect. Lorſqu'il ſe crut en ſûreté, il fit un ſigne de la main; & baiſſant la pointe de ſa lance, il fit entendre aux deux Etrangers qu'il deſiroit de leur parler.

Avanture extrêmement ſingulière.

Agi-Hassem ne balança point à s'approcher de lui. Carré les laiſſa un moment enſemble. Après quelques mots d'explication, le Cavalier s'étant aſſuré qu'il n'avoit rien à craindre, deſcendit de cheval, & la converſation devint commune; mais les complimens ne furent pas longs. Il étoit ſi plein de ſon malheur, qu'il ne pouvoit parler d'autre choſe. J'ai, leur dit-il, derrière cette colline, une groſſe compagnie de gens que j'amène d'Alep. Avan-

(*f*) *Ibidem.* pag. 140.
(*g*) Pag. 141. Voyez ci-deſſus la Relation de la Haye.
(*b*) Pag. 143.

CARRÉ. 1671. Avancez; vous allez être témoins de nôtre funeſte ſituation, & peut-être aiderez-vous à nôtre ſalut.

CARRE & ſon guide montèrent la colline. Il découvrirent bien-tôt la Caravane, compoſée d'une vingtaine de valets, & d'environ cent chameaux, qui ſervoient à porter deux cens filles, âgées de douze à quinze ans. Elles étoient dans un état, dont la ſeule vûe inſpiroit la pitié; couchées par terre, la plûpart fort belles, mais les yeux baignés de larmes & le deſeſpoir peint ſur leurs viſages. Les unes jettoient des cris pitoyables, d'autres s'arrachoient les cheveux.

„ JAMAIS de ma vie, dit l'Auteur, je ne ſerai auſſi touché que je le „ fus de ce ſpectacle; & quoique j'entreviſſe une partie de la vérité, je „ demandai au Cavalier Turc qui étoient ces miſérables filles, & d'où ve- „ noient leurs lamentations? Il me répondit, en Italien, que je voyois ſa „ ruine entière; qu'il étoit un homme perdu, & plus deſeſpéré cent fois „ que toutes ces filles enſemble. Il y a dix ans, ajoûta-t-il, que je les élè- „ ve dans Alep, avec des ſoins & des peines infinies, après les avoir ache- „ tées bien cher. C'eſt ce que j'ai pû raſſembler de plus beau en Gréce, „ en Georgie, en Armenie; & dans le tems que je les conduis pour les „ vendre, à Bagdad, où la Perſe, l'Arabie & le Pays du Mogol s'en four- „ niſſent, j'ai le malheur de les voir périr faute d'eau, pour avoir pris le „ chemin du déſert, comme le plus ſûr.

„ CE récit m'inſpira une égale horreur pour ſa perſonne & pour ſa pro- „ feſſion. Cependant je feignis d'autres ſentimens, pour l'engager à nous „ apprendre le reſte de ſon avanture. Il continua librement; & nous mon- „ trant des foſſes, qui venoient d'être comblées; j'ai déjà fait enterrer, „ nous dit-il, plus de vingt de ces filles, & dix Eunuques, qui ſont morts „ pour avoir bû de l'eau des puits. C'eſt un poiſon mortel pour les hom- „ mes & les bêtes. A peine même y trouve-t-on de l'eau; ce ne ſont que „ des ſauterelles mortes, dont l'odeur ſeule eſt capable de tout infecter. „ Nous ſommes réduits à vivre du lait des chameaux femelles; & ſi l'eau „ continue de nous manquer, il faut m'attendre à laiſſer dans ce déſert la „ moitié de mes eſpérances.

„ PENDANT que je déteſtois au fond du cœur la barbarie de cet infâme „ Marchand, la compaſſion dont j'étois rempli pour tant de malheureuſes „ filles me tiroit les larmes des yeux. Mais je me crus prêt à mourir de „ ſaiſiſſement & de douleur, lorſque j'en vis neuf ou dix qui touchoient à „ leur fin, & que j'apperçus ſur les plus beaux viſages du monde, les der- „ nières grimaces de la mort.

„ JE m'approchai d'une d'entr'elles, qui alloit expirer; & coupant la „ corde qui attachoit nos outres, je me hâtois de lui offrir à boire. Mon „ guide Arabe devint furieux. Je compris, par l'excès auquel il s'empor- „ ta, combien ces Peuples ont de férocité dans les mœurs. Il prit ſon „ arc, & d'un coup de fléche il tua la jeune fille que je voulois ſecourir. „ Enſuite il jura qu'il traiteroit de même toutes les autres, ſi je continuois „ de leur donner de l'eau. Ne vois-tu pas, me dit-il, d'un ton bru- „ tal, que ſi tu prodigues le peu d'eau qui nous reſte, nous ſerons bien- „ tôt réduits à la même extrêmité? Sçais-tu que d'ici à vingt lieues

„ il

„ il n'y en a pas une goutte qui ne ſoit empoiſonnée par les ſauterelles „ pourries? En me tenant ce diſcours, il fermoit les outres & les attachoit au cheval, avec une action ſi violente & tant de fureur dans les „ yeux, que la moindre réſiſtance l'eut rendu capable de m'attaquer moi-„ même. CARRÉ. 1671.

„ CEPENDANT il conſeilla au Marchand Turc, d'envoyer quelques-„ uns de ſes gens, avec des chameaux, dans les marais de *Taiba*, qui ne „ devoient pas être fort éloignés, & dans leſquels il ſe trouve des eaux „ vives qui pouvoient avoir été garanties de la corruption. Mais la crainte que les Arabes de cette Ville ne vinſſent enlever ce qui lui reſtoit de „ ſa marchandiſe, l'empêchoit de prendre ce parti, & nous le laiſſâmes „ dans une irréſolution dont nous ne vîmes pas la fin.

„ JE ne dirai rien des cris que j'entendis jetter à tant de victimes innocentes, lorſque nous voyant partir, elles perdirent l'eſpérance qu'elles „ avoient eûe, pendant quelques inſtans, de trouver du ſoulagement à „ la ſoif qui les conſumoit. Ce ſouvenir m'afflige encore. Agi-Haſſem en prit une, qu'il mit en croupe derrière lui; dans le deſſein, „ me dit-il, de la donner à ſes femmes. En effet, l'ayant tranſportée „ juſqu'aux Fauxbourgs d'Alep, il l'y mit en dépôt, pour la prendre à ſon „ retour ".

CARRÉ, s'étant rendu fort heureuſement à *Saïde*, trouva dans ce Port un Vaiſſeau François, dont le Capitaine ſe nommoit *Coulon*, qui le rendit le 9 d'Octobre à Marſeille (*i*). Retour de Carré en France.

IL ſe loue beaucoup de l'accueil qu'il reçut à la Cour, & de l'honneur qu'il eût d'entretenir ſouvent le Roi, des avantures & des obſervations de ſon Voyage. Mais il fait entendre que la reconnoiſſance de M. Colbert n'égala pas ſes ſervices & répondit mal à ſon attente.

CEPENDANT ayant reçu ordre, peu de tems après, de retourner par terre en Orient, il accepta cette nouvelle commiſſion, qui le conduiſit dans différentes Cours des Indes. Le ſecond Tome de ſon Ouvrage eſt annoncé, à la fin du premier, comme une Relation de ce ſecond Voyage; mais il ſemble que l'Auteur s'y ſoit oublié lui-même, pour n'entretenir ſes Lecteurs que d'événemens étrangers à ſon ſujet, & de quelques Hiſtoires galantes qui méritent peu d'attention. Il n'explique pas même l'objet de ſa commiſſion; & ſi l'on excepte quelques circonſtances des conquêtes de Sevagy, qu'il fait regarder comme un Heros du premier ordre, & quelques remarques ſur le Siège de Saint-Thomé, qui ſervent à vérifier l'expédition de M. de la Haye (*k*), ce Tome ne contient rien dont on doive regréter ici la ſuppreſſion. Second Voyage de l'Auteur aux Indes Orientales.

Jugement ſur ce ſecond Voyage.

§. II.

(*i*) *Ibid.* pag. 403.

(*k*) Voyez la Relation de ſon Voyage. Carré raconte que ce fut à Sevagy, que les François eurent l'obligation de la levée du Siège. Ce Conquérant ayant attaqué le Roi de Golconde, le força de rappeller ſoixante mille hommes qu'il avoit devant Saint-Thomé. Tom. II. pag. 81.

A l'occaſion de Sevagy, l'Auteur raconte un trait de jalouſie ſans exemple, qui arriva en 1672, tandis qu'il étoit à Donguery. *Abdelkam*, un des principaux Seigneurs de Viſapour, & Général des Forces du Royaume, s'étant laſſé du métier des armes, avoit pris le parti de ſe retirer dans ſon Sérail, où ſes grandes richeſſes lui avoient facilité le moyen de

de raſſembler deux cens des plus belles femmes du monde. Dans cette ſituation, il reçut l'ordre de reprendre le commandement d'une Armée contre Sevagy. Lorſqu'il ſe vit obligé de partir, ſa jalouſie s'alluma ſi furieuſement, qu'elle lui inſpira le plus noir de tous les deſſeins. Il s'enferma pendant huit jours au milieu de ſes femmes, & ce tems fut une ſuite continuelle de fêtes & de plaiſirs. Le dernier jour, pour s'épargner dans l'abſence toutes les inquiétudes de l'amour, il fit égorger à ſes yeux ſes deux cens femmes. Enſuite s'étant mis à la tête des troupes, il ne parut reſpirer que le ſang & le carnage. Sevagy, qui ſe faiſoit honneur de joindre l'humanité à ſes qualités héroïques, conçut tant d'horreur pour cet abominable meurtrier, qu'il craignit de ſouiller ſa gloire en s'expoſant au ſort des armes avec lui. Il lui fit propoſer une conférence, ſous prétexte d'accommodement. Abdelkam accepta l'offre. Ils devoient ſe trouver tous deux ſans ſuite, entre les deux Armées. Lorſqu'ils ſe furent approchés l'un de l'autre, Sevagy tira ſon poignard, & profitant de la ſurpriſe de ſon ennemi, il le lui enfonça dans le ſein, en lui reprochant ſon crime, & lui déclarant, que celui qui avoit violé les loix de la Nature devoit être exclus du droit des gens. Il ſe retira auſſi-tôt vers ſes gens, qui fondirent ſur l'Armée de Viſapour, conſternée par la mort de ſon Général, & qui la taillèrent en pièces. Le corps d'Abdelkam fut porté dans la Ville voiſine, où Sevagy le fit expoſer comme un Monſtre dévoué à la malédiction publique. Cependant Carré ajoûte qu'en 1673, faiſant par terre le Voyage de Surate à Saint-Thomé, & paſſant par *Abdelpour*, dont Abdelkam avoit été Gouverneur, il vit au Palais un grand nombre d'ouvriers, occupés à tailler des pierres qui devoient ſervir au Mauſolée d'Abdelkam. L'épitaphe étoit déjà faite. Il fut ſurpris d'y lire, non-ſeulement le récit de ſa mort, mais encore la malheureuſe cataſtrophe des deux cens femmes que ce Monſtre avoit ſacrifiées à ſa jalouſie. Il auroit dû nous dire auſſi quel jugement l'Epitaphe en portoit, & ſi les amis du Mort lui en faiſoient une vertu. *Tom. II. pag. 8. & ſuiv.*

§. II.

L'ESTRA. 1671.

Voyage de L'Eſtra.

INTRODUCTION.

QUOIQUE le témoignage de ſincérité qu'un Voyageur rend à ſes propres intentions, & la hardieſſe même avec laquelle il en appelle au témoignage d'autrui (*a*), ne ſuffiſent pas toûjours pour exciter une confiance abſolue; ces deux motifs ne ſont pas ſans force, lorſqu'ils ſe trouvent ſoutenus par une narration ſimple & judicieuſe, qui eſt le caractère ordinaire de la vérité. L'*Eſtra* ſe donnant pour un Avanturier, qui entreprit le Voyage des Indes, dans l'unique vûe de ſatisfaire ſa curioſité par de longs Voyages, n'a que ces trois avantages à faire valoir pour accréditer ſon récit. Mais le rapport de ſes avantures, avec des faits déjà connus, en eſt un autre, dont il aura l'obligation au nouvel ordre de ce Recueil, & qui ſera ſenſible pour ceux qui auront lû les Relations précédentes.

Occaſion du Voyage.

IL forma le deſſein de ſon Voyage en 1671, à l'occaſion du départ de M. *Belot*, qui alloit exercer à Surate la Commiſſion de Directeur du Commerce, pour la Compagnie des Indes. Son embarquement ſe fit au Port-Louis, le 4 de Mars, ſur le *Saint Jean-Baptiſte*, armé de trente-ſix pièces de canon, en marchandiſe & en guerre, & commandé par le Capitaine *Herpin*. L'équipage étoit de deux cens cinquante hommes, tous jeunes & reſolus;

(*a*) Préface. L'Ouvrage porte pour titre, *Relation* ou Journal d'un Voyage nouvellement fait aux Indes Orientales, contenant les Etabliſſemens de pluſieurs Nations, &c. *in*-12. à Paris, chez Etienne *Michallet*, 1677.

réſolus; détail auquel l'Auteur ne s'arrête, que pour faire juger quel auroit été le regret public, ſi cette belle jeuneſſe eût péri à la vûe du Port, comme elle en fut menacée. Le Vaiſſeau ayant mouillé le même jour dans la rade de l'Orient (*b*), y vit bien-tôt arriver un grand Bâtiment, nommé le *Soleil d'Orient*, qui portoit M. *Gueyton*, autre Directeur de la Compagnie, & Député vers le Grand-Mogol au nom du Roi, avec un équipage de trois cens hommes, & ſoixante pièces d'artillerie. Il étoit commandé par M. de *Labreda*. Ces deux Navires avoient ordre de faire voile enſemble, & n'attendoient qu'un vent favorable, qui ſe leva le ſept. Mais à peine étoient-ils ſortis de la rade, qu'ils eſſuyèrent une tempête ſi violente, que pendant trois jours les mâts les plus forts du *Soleil d'Orient* ne purent ſoutenir l'impétuoſité des vents & des flots. Il les perdit tous avec un déſordre ſi extraordinaire, que le Capitaine deſeſpéré de ſon malheur, & ſe voyant prêt à périr, ſans recevoir aucun ſecours du *Saint Jean-Baptiſte*, dont il ne remarquoit pas que le péril étoit égal au ſien, tourna ſa fureur contre ce Vaiſſeau, & voulut lui lâcher ſa bordée pour le couler à fond. Mais Gueyton, & quelques Pères Capucins qui lui ſervoient d'Aumôniers, adoucirent ce tranſport & lui firent tourner ſes vœux vers le Ciel. Les deux Navires n'eurent plus d'autre reſſource que de ſe ſoulager d'une partie de leur charge, qui fut jettée dans la Mer, & de s'abandonner à leur deſtinée. Cependant le calme revint à la fin du troiſième jour. Il s'éleva, pendant la nuit, un brouillard épais, qui fit perdre de vûe le *Soleil d'Orient*. Herpin conclut qu'au lieu de le chercher il devoit profiter de la Mouſſon, qui étoit déjà fort avancée. Il prit la route du Cap-Verd, où il arriva le 16 de Mai. Suivant la ſupputation des Pilotes, il avoit fait neuf cens lieues depuis le Port-Louis (*c*).

L'Estra. 1671.

Autre Vaiſſeau qui joint celui de l'Eſtra.

Tempête horrible.

La ſuite de ſa navigation fut plus heureuſe, & parut même agréable à l'Eſtra, qui n'ayant jamais fait de long Voyage ſur Mer, trouva beaucoup d'amuſement dans la variété continuelle des objets. Les différens lieux où le Vaiſſeau relâcha offrirent une matière à ſes obſervations. La pêche & la chaſſe firent ſucceſſivement ſes plaiſirs (*d*). Mais ce qui étoit nouveau pour lui ne le ſeroit pas pour un Lecteur, qui a vu plus d'une fois la plûpart des mêmes remarques dans les Voyageurs précédens.

Suite de la Navigation.

Il arriva le 26 d'Octobre à Surate. Le Vaiſſeau n'avoit perdu que huit hommes dans une ſi longue courſe, & quelques Déſerteurs qui étoient demeurés au Cap de Bonne-Eſpérance. Herpin mouilla dans la grande rade de Surate, à trois lieues de la petite rade de Sualis, où ſe trouvoit alors une Flotte de France, compoſée de huit Vaiſſeaux de guerre, & commandée par M. de la Haye (*e*). Il ſalua le Pavillon François de trente-ſix coups de canon; M. Belot s'étant fait porter à terre alla rendre ſes premiers devoirs à M. de la Haye, qui attendoit le retour de M. Caron, Directeur général, occupé alors à former un Comptoir dans l'Iſle de Java. Il n'arriva de

Arrivée à Surate, & rencontre de M. de la Haye.

Comptoir François établi à Bantam.

(*b*) L'Edition de Paris dit *dans la rade de* Goa. R. d. E.

(*c*) Voyage de l'Eſtra, pag. 6 & précédentes.

(*d*) *Ibid.* pag. 14 & ſuiv.

(*e*) Voyez ci-deſſus le Voyage de cet Amiral.

L'Estra. 1671.

de Bantam que le 15 de Novembre, fort ſatisfait de ſon Voyage, & de l'eſtime qu'il avoit trouvée bien établie, pour les François, dans l'eſprit du Roi & de toute la Nation (*f*). M. Belot, après lui avoir communiqué ſa Commiſſion, ſe retira dans Surate pour l'exercer. Les François avoient alors deux Comptoirs dans ce Pays; l'un dans la Ville de Surate; l'autre à Sualis, entre ceux des Anglois & des Hollandois, pour ſervir de principal magaſin à leurs marchandiſes. Cependant un ouragan terrible, qui s'élève régulièrement une fois l'année, les obligeoit de tranſporter à grands fraix leurs marchandiſes dans la Ville. Il dure quelquefois douze & quinze jours, avec des circonſtances ſi effrayantes, que tous ceux qui habitent les bords de la Mer, prennent la fuite, & cherchent un aſile dans les murs de Surate (*g*).

Ouragan annuel à Surate.

Les Directeurs François, Anglois & Hollandois, qui arrivoient dans les Comptoirs de leurs Nations, étoient obligés, en rendant leur viſite au Gouverneur de la Ville, d'obſerver quelques cérémonies humiliantes, & ſurtout de laiſſer leurs ſouliers à la porte d'une grande ſalle, pour marcher ſur des tapiſſeries de brocard d'or. Mais en 1667, un Directeur François ſe délivra de cette ſervitude en prenant des mules fort riches, avec leſquelles il ne fit pas difficulté de fouler aux pieds le faſte Indien. Les autres ſuivirent ſon exemple (*h*).

Adreſſe d'un Directeur François pour éviter une cérémonie humiliante.

L'Auteur raconte, avec un détail de circonſtances qui ne ſe trouve pas dans Carré, comment les François ſe ſauvèrent du pillage de Sevagy, en 1670, tandis que les Anglois & les Hollandois ne purent garantir leurs Comptoirs. Il donne à Sevagy vingt mille hommes, au lieu de douze (*i*); & les ſommes que cet illuſtre Voleur enleva, tant aux Habitans qu'à ces deux Nations, montèrent, dit-il, à quarante millions. Dans le deſordre, une Compagnie de ſes Gardes, compoſée de huit cens hommes, ſe préſenta devant le Comptoir François. M. Caron s'étoit préparé à les recevoir. Il leur demanda ce qu'ils deſiroient, & s'ils venoient de la part de Sevagy, qui avoit toûjours pris la qualité d'Ami des François. Quelques Gardes répondirent arrogamment qu'ils vouloient ſçavoir ſi la Loge ne contenoit que des marchandiſes Françoiſes. Alors le Directeur général exhorta les plus hardis d'entr'eux „ à mettre le bras dans la bouche de trois canons, qu'il „ avoit fait bracquer ſur le pas de la porte, chargés chacun de ſix livres „ de balle. Il ajoûta que les richeſſes de la Compagnie de France y étoient „ renfermées. Tous les François du Comptoir étoient d'ailleurs ſous les „ armes, pendant que le Maître canonier tenoit d'une main la méche allumée, & de l'autre un piſtolet à deux coups. Une réponſe & une contenance ſi fières eurent le pouvoir d'arrêter les furieux. Après avoir conſulté quelque-tems entr'eux, ils firent des excuſes à M. Caron, & le „ prièrent de leur montrer du moins les Loges des Anglois & des Hollandois. Mais il rejetta cette demande avec mépris, en continuant de ſe „ tenir ſur la porte, un piſtolet dans la main droite, & ſa demie picque à „ la

Supplément au récit de Carré ſur le pillage de Surate.

(*f*) *Ibid.* Pag. 35.
(*g*) *Ibid.* Pag. 37.
(*h*) Pag. 38.

(*i*) Voyez la Relation précédente. Carré ne dit rien de contraire au récit de l'Eſtra, mais il paroît en avoir ignoré le détail.

„ la gauche. Son refus les irrita. Dans leur retraite, ils tirèrent un „ coup de mousquet à la tête d'un Soldat François, qui eut la curiosité de „ les regarder par une fenêtre. De-là, s'étant répandus dans la Ville avec „ toute l'Armée, ils y exercèrent leur furie pendant huit jours (*k*)". L'Estra. 1671.

L'Estra passa deux mois entiers à Surate, jusqu'au 26 de Décembre, que M. de la Haye fit mettre à la voile, pour le grand Voyage qu'il avoit entrepris par l'ordre du Roi. Le Capitaine Herpin se joignit à l'Escadre, & fit la même route jusqu'à l'Isle de Ceylan. La conformité du récit de l'Auteur est si parfaite, dans les circonstances de cette navigation, avec celui du Journal de la Haye (*l*) que cette remarque seule atteste sa fidélité. Mais il quitta l'Escadre, dans la Baye de Trinquemale, pour se rendre à Tranquebar sur le *Phenix*, qui devoit aller charger des provisions de bouche, avec deux autres Vaisseaux. Avant son départ, il fut témoin des premières opérations de l'Armée Françoise, & son récit s'accorde encore avec la Relation qu'on a déjà lûe.

L'Auteur suit M. de la Haye jusqu'à l'Isle de Ceylan.

Preuve de la fidélité de son récit.

Ici la scène changea tristement pour lui, par le malheur qu'il eut de tomber, avec son Vaisseau, entre les mains des Hollandois. La *Mellinière*, qui commandoit le *Phenix*, se laissa tromper par de fausses apparences de paix & d'amitié. Il refusa de se défendre, sous prétexte qu'il n'avoit pas reçu cet ordre de l'Amiral. Un seul coup de canon, qu'il eût pû tirer pour avertir la Flotte, l'auroit délivré de quatre Navires ennemis, qui n'auroient pû éviter eux-mêmes le sort qu'ils firent essuyer au Vaisseau François (*m*). 1672.

Il est pris par les Hollandois.

La Melliniere s'étant rendu sans résistance, „ tous les gens de son bord „ furent forcés, à grands coups de bâton, de descendre dans les Chalou- „ pes Hollandoises, où ils furent traités comme des lâches (*n*)". L'Estra, qui se fait honneur d'avoir marqué plus de fermeté, n'en fut pas moins puni, comme d'une autre sorte de crime qui convenoit mal à sa situation. Tous les Prisonniers furent embarqués le 2 de Juillet, sur un Vaisseau Hollandois, nommé l'*Osdorp*. Les Soldats & les Matelots furent mis à fond de calle, où ils étoient couchés sur du sel & du sable mouillé, sans aucune ouverture pour respirer l'air. Leur nombre s'étoit augmenté jusqu'à cent cinquante, par la prise de deux autres Vaisseaux de la Flotte Françoise (*o*). On les laissa deux fois vingt-quatre heures, sans autre nourriture qu'une poignée de riz. L'Auteur avoit d'abord eû la hardiesse de se plaindre. Le Capitaine Hollandois, homme fort brutal, s'étoit emporté contre lui avec une insolence à laquelle il avoit affecté de répondre encore plus fièrement, dans l'espérance que les autres Prisonniers, prenant son parti, ils pourroient exécuter la résolution qu'ils avoient formé de se rendre maîtres du Navire. Mais il n'auroit trouvé dans aucun d'eux assez de courage pour le seconder (*p*).

Les François de son Vaisseau sont punis de leur lâcheté.

Comment ils sont traités par les Hollandois.

L'É-

(*k*) *Ibidem.* pag. 55 & suiv.
(*l*) Voyez ce Journal ci-dessus.
(*m*) Pag. 142 & suiv.
(*n*) Ne méritoient-ils pas d'être traités de même, par leurs propres Compatriotes ? R. d. E.
(*o*) Ceci confirme en partie ce que nous avons dit dans nôtre Note, pag. 273, de la prise de quatre Vaisseaux, dont le Journal de la Haye ne parle pas. R. d. E.
(*p*) Pag. 140.

L'ESTRA. 1672.

L'ÉTAT auquel il se voyoit réduit lui fit craindre d'être traité, avec les Compagnons de sa misère, comme les Hollandois avoient traité leurs prisonniers Portugais après la prise de Cochin. Ils les avoient embarqués, sous promesse de les conduire dans une Isle, où ils devoient leur fournir en abondance tout ce qui leur seroit nécessaire pour s'y établir & la peupler. Mais après s'être éloignés du rivage, ils les avoient fait couler à fond par de faux sabords qu'ils avoient pratiqués dans leurs Navires (*q*) (*r*). L'Estra se préparoit à la mort, & la desiroit même, pour être bien-tôt délivré d'une chaleur & d'une puanteur insupportables. Déjà quelques-uns de ses Compagnons étoient morts comme enragés, en écumant par le nez & par la bouche. Le desespoir inspira aux autres un moyen de se faire entendre. Ils crièrent tous que si l'air leur étoit refusé plus long-tems, ils alloient ouvrir le Vaisseau pour couler à fond. Cette menace força les Hollandois d'ouvrir une écoutille, & de leur jetter des cordes pour retirer les morts. Tel fut l'unique secours qu'ils reçurent jusqu'au Port de *Negapatan* (*s*).

Exemple de cruauté dans les Hollandois.

Les Prisonniers sont conduits à Negapatan.

ON les fit débarquer dans ce Port, où ils furent logés dans une ancienne Eglise, à demi découverte & ruinée, qui avoit été dédiée à Saint-Thomas, par les Portugais, mais que les Hollandois faisoient servir d'Ecurie & de Magasin. Ils y furent traités avec moins de rigueur (*t*); mais ce changement ne les empêcha point de chercher les moyens de s'échapper. L'Estra étoit veillé plus soigneusement que tous les autres. Quelques-uns trouvèrent le moyen de sortir par un vieux tombeau. Les Gardes s'en apperçurent & fermèrent bien-tôt cette voye.

Deux François sont condamnés au supplice.

IL y avoit dans cette troupe de malheureux, deux Sold...s François (*v*) qui étoient depuis dix ans au service des Hollandois dans les Indes Orientales. L'un étoit de Saint-Denis, en France, & l'autre de Bretagne. Ils avoient demandé souvent leur congé, au Général Ryklof [van Goens], sans avoir pû l'obtenir: ce qui leur avoit fait prendre le parti de se sauver dans le *Phenix*, où le Capitaine les avoit reçus à Tranquebar. Mais ayant été reconnus, après la prise de ce Navire, & quelques jours après leur arrivée à Negapatan, ils furent conduits au Général Ryklof, qui les condamna tous deux au dernier supplice. L'Estra s'étoit lié assez particulièrement avec eux, pour être vivement touché de leur mort. Il avoit reconnu du mé-

(*q*) Pag. 148 & suiv.

(*r*) Ce fait demanderoit bien d'autres garants que l'Estra, qui ne parloit que sur des faux bruits repandus par les ennemis du Général *Van Goens*. Après la prise de *Cochin* & de *Cananor*, en 1663, les Portugais se retirèrent à *Goa*, où le Gouverneur de Cananor, *Antonio Cardosa*, eût même la tête tranchée, pour punition de sa lâcheté. On a les Capitulations de ces deux Forteresses; mais il n'y est pas fait la moindre mention d'une pareille promesse. Ainsi, tant que M. Prevost, qui adopte si aisément le témoignage de ses Voyageurs contre les Hollandois, ne nous aura point prouvé le contraire, nous tenons ce récit, & son *Exemple de cruauté* de la marge, pour fabuleux. R. d. E.

(*s*) *Ibid.* pag. 123.

(*t*) Sans doute parce que la place le permettoit; mais quand on fait tant de Prisonniers sur Mer, il faut bien quelquefois les mettre à fond de calle. Mais pourquoi ne les pas couler à fond comme les Portugais? Les François auroient-ils moins droit à la cruauté des Hollandois? R. d. E.

(*v*) Carré fait le même récit, avec peu de différence.

mérite au Breton; &, dans la familiarité de leur amitié, il avoit appris de lui les avantures qui l'avoient amené aux Indes (x). L'Estra. 1672.

Histoire d'un Gentilhomme Breton.

C'étoit un homme de vingt-huit ans, d'une taille bien prise, les yeux vifs, pleins de feu, & qui marquoient beaucoup d'esprit. Ses longs Voyages lui avoient brûlé le teint, sans avoir altéré la beauté de ses traits. Il avoit la physionomie noble, du courage & de la politesse. Enfin toutes ses manières ne démentoient pas sa naissance, qui étoit d'une Maison connue. Il avoit été destiné à l'Église, en qualité de Cadet, par un Père qui rapportoit tout à l'établissement de son aîné. Cependant on n'avoit rien négligé pour son éducation; mais étant devenu amoureux d'une jeune personne, à laquelle il inspira les mêmes sentimens pour lui, il ruina les projets de son Père en reprenant l'épée; & bien-tôt, en la tirant trop heureusement contre un Rival, qui perdit la vie par ses mains. Il prit la fuite avec le même bonheur, accompagné de sa Maîtresse, qui lui fit le sacrifice de sa fortune. Un Navire Hollandois, dans lequel ils trouvèrent un asile, les conduisit à Amsterdam. Mais n'ayant pû se réconcilier avec leur famille & se trouvant sans secours, ils se virent dans la nécessité d'accepter l'offre qu'on leur fit de les mener aux Indes & de les y faire subsister avec honneur. Le jeune Avanturier jugea, dans la suite, que ce dessein leur avoit été inspiré par l'ordre de leurs Parens, pour les éloigner de l'Europe & faire oublier leur faute. Ils partirent avec un Capitaine Hollandois, qui devoit les conduire à Batavia. Dans le cours du Voyage, cet Officier prit des sentimens si passionnés pour la jeune Bretonne, que pour se délivrer de ses importunités, & pour épargner à son mari les inquiétudes de la jalousie, elle fut obligée de feindre une maladie continuelle. Mais cette ruse lui servit d'autant moins, qu'elle rendoit son mari tranquille sur le danger. Le Capitaine prit un prétexte pour mouiller à la rade de Sualis, & proposa au jeune François de le loger, avec sa femme, chez un Marchand Hollandois de ses amis, qui étoit établi à Surate. Elle se lia dans cette Ville avec une jeune Portugaise, qui après la mort de son mari attendoit une occasion pour se rendre à Goa. Ce fut sur cette liaison, que le Capitaine Hollandois forma le plan d'un artifice qui lui réussit. Il proposa au jeune Breton de faire une course jusqu'à Negapatan, où il lui fit envisager des avantages qui le rendroient indépendant du secours d'autrui. C'étoit assez pour le déterminer aux plus difficiles entreprises. Il prit la résolution de partir; & peu de jours avant son embarquement il découvrit ses espérances à sa femme, pour la consoler d'une séparation qui devoit durer peu & tourner à leur bonheur commun. Elle conçut ce qu'elle avoit à craindre de son éloignement; & ses pleurs ne pouvant l'arrêter, elle prit le parti de lui découvrir la passion du Capitaine. Mais loin d'être refroidi par cette confidence, il la regarda comme une invention de l'amour, pour lui faire abandonner son projet. Il s'embarqua comme à la dérobée. D'un autre côté, le Capitaine Hollandois avoit affecté du zèle pour la Portugaise. Il s'étoit engagé à lui procurer les commodités qu'elle cherchoit pour son départ. Le passage d'un Vaisseau, qui devoit relâcher à Goa, favorisant ses perfides intentions, il attendit si tard à

(x) Pag. 145 & suiv.

L'Estra. 1672. à l'en avertir, que dans la diligence qu'elle fut obligée d'apporter à ſes préparatifs, pour ne pas manquer l'occaſion, elle s'embarqua auſſi ſans avoir fait ſes adieux à la jeune Françoiſe. Il fut aiſé au Capitaine de donner la plus noire de toutes les couleurs à ces deux événemens. Il repréſenta le départ du Mari & de la Portugaiſe comme une fuite concertée, qui ne laiſſoit aucun doute de leur amour mutuel. Cette fable eut tant de vraiſemblance pour la malheureuſe Bretonne, que réſiſtant auſſi peu aux embarras de ſa ſituation qu'aux tourmens de la jalouſie, elle tomba dans une maladie mortelle. Le Capitaine Hollandois prit ſoin d'elle ſans aucune affectation. Il feignit même d'être guéri de l'amour, & de ne donner ſes ſoins qu'à la pitié. Enfin, prenant prétexte de ſes affaires, pour hâter ſon départ, il lui offrit, dans la foibleſſe où elle étoit encore, de la conduire à Batavia, ſuivant ſes premières vûes, & de lui procurer dans cette Ville, les ſecours qu'elle s'en étoit promis en quittant la Hollande. La néceſſité l'obligea d'accepter cette offre. Elle porta ſa langueur à Batavia, où le Capitaine, après l'avoir fait traiter long-tems dans ſa maiſon, eût l'indignité de la mettre à l'Hôpital, lorſqu'il fut obligé de retourner en Europe. L'Eſtra la vit dans cet excès d'infortune, & lui fit le récit des avantures & de la mort de ſon Mari (*y*).

Il avoit appris de lui-même que s'étant embarqué à Sualis, ſur la foi du Capitaine, avec une recrue de cinquante Soldats, dont il croyoit avoir la conduite, il avoit bien-tôt reconnu que les Matelots & les Soldats n'avoient ordre de lui obéïr qu'en apparence. Il avoit regretté alors d'avoir pris ſi peu de confiance aux avis de ſa femme; & ſon deſeſpoir auroit éclaté, ſi les véritables Officiers du Vaiſſeau ne lui euſſent ôté la liberté de rien entreprendre. Il n'avoit pû étouffer ſes plaintes devant le Gouverneur de Negapatan: mais cet Officier, auſſi barbare que celui qui l'avoit trahi, lui avoit répondu qu'étant venu aux Indes pour ſervir la République, il devoit commencer par faire le devoir d'un bon Soldat, & ſe rendre digne des emplois & de la récompenſe qu'on lui avoit fait eſpérer; qu'il lui donnoit deux ans, pour faire connoître ſon zèle & ſa fidélité; & qu'on auroit égard enſuite aux ſervices qu'il auroit rendus. Après l'expiration de ce terme, il avoit demandé ſon congé au même Gouverneur, & la permiſſion de retourner à Surate ou en Hollande. Mais, ſe voyant remis d'une année à l'autre, il avoit pris la réſolution de ſe procurer la liberté par la fuite (*z*).

Les Priſonniers François obtinrent enfin la Ville de Negapatan pour priſon, en attendant l'arrivée de M. Ryklof, qui devoit les prendre ſur la Flotte & les conduire à Batavia. L'Auteur profita de cet intervalle pour faire quelques obſervations. *Negapatan* a tiré ce nom de la quantité de ſerpens que la Nature y produit (*a*). On en voit d'une groſſeur prodigieuſe, mais familiers & peu nuiſibles. Les habitans en nourriſſent dans leurs maiſons, avec du riz & du lait. La Ville étoit à demi-ruinée, depuis les guerres des Hollandois. Ses murailles, en quelques endroits, n'avoient pas plus de douze pieds de hauteur. Elles ſont flanquées de douze baſtions, mon-

Obſervations de l'Auteur ſur Negapatan.

(*y*) *Ibid.* pag. 161 & ſuiv. (*z*) Pag. 163. (*a*) Ce nom ſignifie *Pays aux Serpens* (1).

(1) *Naga*, en langue Malabare ſignifie un *Serpent*, & *Patan*, ou plutôt *Pattnam*, une *Ville*. B. d. R.

montés d'une foible artillerie. La Fortereſſe eſt peu conſidérable, & n'a que des foſſés ſecs, d'une médiocre profondeur. Ils ſont remplis par une petite Rivière, que le ſable dont elle eſt quelquefois comblée par le vent, fait diſparoître dans certaines ſaiſons, ou qui prend alors un autre cours. On entre dans cette Fortereſſe par un Pont-levis, qui conduit à une grotte longue de quarante pas, ſur huit de largeur, unique logement de la garniſon; ſur lequel on a placé douze pièces d'artillerie, qui battent ſur mer & ſur terre (*b*). La garniſon de la Ville & de la Fortereſſe monte au plus à deux cens hommes. L'Estra. 1672.

Quoique Negapatan ne ſoit pas auſſi agréable que la plûpart des Villes Indiennes, ſa ſituation eſt extrêmement commode pour le Commerce. Les Hollandois y ont quantité de beaux Magaſins, qui leur ſervent à renfermer les richeſſes de l'Iſle de Ceylan & de la Côte de Coromandel. Avant qu'ils euſſent enlevé cette Ville aux Portugais, elle avoit un Collège de Jéſuites, pour l'inſtruction des Enfans du Pays. *Tranquebar* offrit un aſile aux débris de cet établiſſement, qui y ſubſiſte encore (*c*). La volaille & les fruits ſont fort communs à Negapatan; mais le pain eſt ſi cher, qu'avec un appétit commun on en mangeroit aiſément pour un écu à chaque repas. Le riz fait la principale nourriture des habitans. Uſage que les Hollandois font de cette Ville.

Aussi-tôt que les François eurent abandonné la Baye de Trinquemale, dans l'Iſle de Ceylan, Ryklof, qui étoit convenu, dans la Capitulation, de conduire ſes Priſonniers en Europe (*d*), les diſtribua ſur divers Navires de ſon Eſcadre, pour les promener de Port en Port, & les faire voir aux Indiens, comme les miſérables reſtes d'une Flotte qu'il ſe vantoit d'avoir entièrement détruite, & qu'il ne laiſſoit vivre que parcequ'il avoit beſoin d'Eſclaves (*e*). En effet, il les faiſoit traiter avec une rigueur extrême. De ſoixante qu'il avoit embarqués ſur un ſeul Vaiſſeau, dix-huit moururent de miſère dans le paſſage de Negapatan à Batavia, & tous les autres tombèrent malades. L'Auteur fut mis avec quelques Officiers ſur l'*Oſdorp*, ce même Navire où ſa patience avoit été long-tems exercée. Ils y étoient au nombre de quatorze, qui furent employés à la manœuvre, comme de ſimples Matelots, à l'exception d'un Capucin, nommé le Père *Guillaume*, que les Hollandois accabloient continuellement de railleries & d'inſultes, & qui les ſouffroit avec une modération digne de ſon caractère (*f*). Comment Ryklof diſpoſe des Priſonniers François. Bravades des Hollandois.

Ils furent conduits d'abord à *Bengale*, où les Hollandois ont un très-beau Comptoir, dans un lieu que les habitans nomment *Ougli*, à trente lieues de l'embouchure du *Gange*. L'entrée de ce Fleuve eſt ſi dangereuſe, par la quantité de bancs de ſable dont elle eſt remplie, que les Hollandois, après y avoir perdu un grand nombre de Navires, ont été obligés d'attacher Comptoir Hollandois d'Ougli.

(*b*) Pag. 165. (*c*) Pag. 166.

(*d*) L'Eſtra raconte avec beaucoup d'exactitude & de fidélité, tous les deſaſtres des François dans la Baye de Trinquemale, & les principales circonſtances du Siège de Saint-Thomé. Ce récit confirme le Journal de la Haye, qu'on peut conſulter. Ce qu'on raconte ici en eſt comme la ſuite & devient intéreſſant par cette raiſon.

(*e*) Il auroit dû ſéparer ſa Flotte pour conduire *tout de ſuite* ces Priſonniers en Europe, ſans faire tant de *bravades*. R. d. E.

(*f*) Pag. 187. Il n'avoit pas autre choſe à faire, puiſqu'on l'exemptoit de la manœuvre. Mais ceci n'offre-t'il point une contradiction manifeſte? R. d. E.

L'Estra. 1672.

cher de toutes parts de groſſes pièces de bois flottantes, pour faire connoître le danger. Cependant tous les bras du Gange peuvent recevoir, entre ces bancs, des Navires de cinq & ſix cens tonneaux. La Ville de Bengale (*g*) eſt ſituée ſur le bord du Fleuve, dans un lieu fertile & temperé. Il n'y manque rien aux délices de la vie. Les Manufactures, & le travail continuel des habitans, y jettent une autre ſorte d'abondance, qui fait règner le luxe dans toutes les conditions. C'eſt de-là que viennent les plus belles mouſſelines de l'Inde, les riches tapis, les couvertures brodées & quantité d'étoffes précieuſes. Le Directeur Hollandois, qui eſt logé & traité comme un Roi, tire de ce Commerce, pour ſa Compagnie & pour lui-même, des richeſſes ineſtimables.

Ville de Bengale & richeſſe du Pays.

Les Habitans du Pays ſont officieux pour les Etrangers, & s'empreſſent même d'aller au-devant des Vaiſſeaux: mais ils vendent cher leurs ſervices; & le vol, qu'ils exercent avec beaucoup d'habileté, augmente encore leurs profits. La plûpart ſont de très-belle taille. Ils connoiſſent ſi peu la jalouſie, qu'ils ne s'offenſent point des libertés qu'un Etranger prend devant eux avec leurs femmes. Les plus riches ont quantité d'Eſclaves, qu'ils ont droit de vendre ſans les avoir achetés; parceque ce ſont ordinairement des Pauvres, qui leur donnent un droit abſolu ſur leur perſonne & ſur leur vie, en ſe mettant volontairement à leur ſervice (*b*). L'uſage eſt même établi, parmi les Pauvres, de vendre leurs enfans, & juſqu'à leurs femmes, s'ils en trouvent l'occaſion. D'autres les louent pour trente ſous par mois; Un Etranger obtient une belle Indienne, qui lui ſert de femme & de ſervante, & qui s'eſtime heureuſe de lui donner des enfans. Elles les mettent au monde avec ſi peu de peine, qu'un quart-d'heure après l'accouchement, elles reprennent leurs fonctions domeſtiques. L'Auteur, qui paroit s'affectionner à leur éloge, ajoûte qu'elles ont une propreté naturelle, qui ſurpaſſe celle des Européennes (*i*).

Remarque ſur les Habitans.

Liberté des femmes.

Tous les Peuples, qui habitent les rives du Gange, croyent ce Fleuve ſacré. Ils s'y baignent en famille, ſix fois le jour, dans l'opinion qu'il a la vertu de purifier le corps & l'ame; & la plûpart ordonnent, en mourant, qu'on y jette leurs corps (*k*).

Pendant un mois de ſéjour que l'Eſtra fit ſur le Gange, il obtint la liberté de ſortir & de ſe promener, à condition de revenir coucher chaque jour au ſoir ſur le Vaiſſeau. Il ſe rendoit ordinairement dans un Village, nommé *Barnagor*, où il délibera pluſieurs fois s'il ne profiteroit pas de l'occaſion que la fortune ſembloit lui offrir, pour ſe mettre en liberté. Mais que ſeroit-il devenu, dans un Pays qu'il connoiſſoit peu, & ſans eſpérance de rejoindre l'Eſcadre Françoiſe?

Aussi-tôt que les Navires Hollandois eurent pris leur charge, le Directeur de Bengale donna ordre au Capitaine de raſſembler tous les François, & de leur impoſer des travaux pénibles juſqu'à Batavia. L'Auteur fut embarqué ſur le *Looſduinen*, dont le Capitaine étoit honnête-homme; qua-

(*g*) C'eſt par erreur qu'on donne ici le nom du Pays à une Ville. R. d. E.
(*b*) Pag. 189 & ſuiv.
(*i*) Pag. 194.
(*k*) *Ibidem.* On verra ci-après la Deſcription générale.

qualité rare, obſerve-t-il, ſur les Vaiſſeaux Hollandois (*l*). Cet Officier entendoit la langue Françoiſe, qu'il avoit appriſe à Bourdeaux. Il fit appeller les quatorze Priſonniers qui lui étoient tombés en partage. Il leur fit des excuſes ſur les apparences de rigueur qu'il ſeroit obligé de prendre avec eux, parcequ'il avoit des ménagemens à garder avec ſes Maîtres, & les gens de ſon Equipage : mais il leur promit ſon affection & des ſécours réëls. En effet, il leur fit donner, outre la nourriture ordinaire, une proviſion d'eau-de-vie & trois porcs ſalés. Des manières ſi généreuſes conſolèrent beaucoup les François, & leur firent eſpérer quelque changement dans leur ſort. Ils employèrent huit jours à deſcendre, depuis Ougli juſqu'à l'embouchure du Gange, quoique le Navire fut remorqué par deux Barques longues, nommées *Chalingues*. Les détours du Fleuve & ſes bancs de ſable, rendent le danger continuël. Le *Looſduinen* en fit une triſte expérience. L'Estra. 1672.

Naufrage de l'Auteur.

Ils étoient heureuſement arrivés à l'embouchure, & l'on n'attendoit qu'un vent favorable pour mettre à la voile, lorſqu'il devint ſi contraire, que malgré toute l'attention des Matelots, le Vaiſſeau échoua ſur un banc de ſable. Le Capitaine eût une double crainte dans cette diſgrace; l'une de faire naufrage; & l'autre, d'être attaqué par des Anglois qui avoient paru ſur la Côte avec quatre Navires. Il donna promptement avis de ſon malheur au Directeur du Comptoir d'Ougli, qui dépêcha auſſi-tôt une Frégate de trente-ſix pièces de canon, commandée par *Van der Cam*, homme ſans foi & ſans honneur (*m*). Ce ſécours raſſura un peu les Hollandois; mais il ne put empêcher la perte du *Looſduinen*. La marée & les lames d'eau l'élevoient de la hauteur d'une picque, & le laiſſoient tomber ſur le banc, avec tant de violence que les mâts les plus forts & les hauts bords furent briſés. Le Capitaine pénétré de douleur, & les larmes aux yeux, cria pluſieurs fois, *ſauve qui peut*, *& ſauve ſans hardes*; ce qui cauſa beaucoup de confuſion, parceque chacun voulut ſe jetter dans la grande Barque, qui n'avoit pas encore été retirée à bord. Les Hollandois repouſſoient les Priſonniers, & parloient de les laiſſer périr, avec un grand nombre d'Eſclaves qu'on avoit achetés à Bengale. Mais le Capitaine oppoſa ſon autorité à cette violence, & recommanda aux François de lui porter leurs plaintes, ſi quelqu'un manquoit à l'obéïſſance juſqu'au dernier moment. Il ordonna même au Père Guillaume de faire le devoir de ſa profeſſion. Ce vertueux Capucin donna l'abſolution à ceux qui voulurent la recevoir, malgré les railleries des Matelots Hollandois, qui s'efforcèrent de le pouſſer dans la Mer (*n*), en criant aux François, „qu'ils pouvoient „ mou-

Brutalité des Matelots.

(*l*) S'il eſt rare, & même très-rare, de trouver un honnête-homme parmi certains Ordres Eccléſiaſtiques, voudroit-on chercher cette qualité ſur les Vaiſſeaux Hollandois? Ce trait vient ici fort à propos pour faire honneur de l'humanité du Capitaine Hollandois à la langue Françoiſe de *Bourdeaux*. C'eſt dommage ſeulement, que les Marins de cette Nation polie, ne mettent pas mieux en pratique leurs préceptes. Ils ne ſont ni moins barbares, ni moins dénaturés que les autres, & l'expédition de M. du *Queſne* en 1690., offre des exemples de brutalité dont les Algériens ne ſont peut-être pas capables. Mais faut-il ſortir de France, & courir ſur l'Océan, pour trouver ces exemples? R. d. E.

(*m*) *Ibidem*, pag. 200 & ſuiv.

(*n*) Conciliez ceci avec l'ordre du Capitaine. R. d. E.

L'Estra. 1672.

„ mourir à preſent, puiſqu'ils étoient prêts, & que le Père alloit leur „ montrer le chemin". Ainſi leur brutalité ſembloit braver le péril. Cependant il étoit ſi preſſant, que le Marchand du Navire ne put entrer dans ſa Chambre, pour y prendre des ſacs remplis d'or; & qu'ayant exhorté l'équipage à ſe charger de ce précieux dépôt, perſonne n'eut la hardieſſe d'accepter ſa commiſſion. Le Navire étoit prêt à ſe fendre; & le Capitaine, qui l'avoit fait ſonder, en avoit averti tous ſes gens. Il demanda inutilement du ſécours, par quelques coups de canon, à un Bot, qui n'étoit éloigné que d'une demie lieue, mais qui ſe trouvoit arrêté par le vent contraire. Alors le Marchand ſe jetta dans la grande Barque avec deux Pilotes; & s'étant ſaiſi d'un ſabre, il voulut empêcher qu'on n'y entrât en foule. Ses menaces ne purent empêcher tout l'Equipage de s'y précipiter à ſa ſuite. L'Eſtra y deſcendit auſſi avec le Père Guillaume & les autres François. Ils s'y trouvèrent extrêmement preſſés par le nombre, qui montoit à cent dix hommes. Le Capitaine s'embarqua le dernier, dans ſa Chaloupe, avec vingt-cinq hommes & les plus habiles Nageurs, pour ſe rendre comme les autres, à bord du Bot, où le vent les portoit tous (*o*).

Ce qu'il y eut de plus déplorable dans ce naufrage, ce fut la perte d'environ cent jeunes Eſclaves, des deux ſexes, tous entre dix-huit & vingt ans. La plûpart des filles étoient proprement vétues, à la manière de Bengale, avec de longs pagnes de différentes couleurs, des colliers, des braſſelets, & une ſorte de coeffure qui n'eſt pas ſans agrément. Elles ſe couvrirent le viſage; & mêlant leurs prières à celles des garçons, qui invoquoient le ſécours de leurs dieux, cette malheureuſe troupe ſe jetta dans la Mer (*p*); à l'exception de ſept jeunes hommes, qui ſe mirent ſur un mât de hune, à l'aide duquel ils gagnèrent, avec des planches briſées qui leur ſervoient de rames, une Iſle du Gange, après avoir paſſé cinq jours & ſix nuits à la merci des flots, ſans autre nourriture qu'un peu de riz, que l'un d'entr'eux avoit emporté dans un ſac pendu à ſon cou (*q*).

Hiſtoire d'un jeune Indien & d'une Indienne.

Entre ces jeunes victimes du ſort, on avoit diſtingué dans le Vaiſſeau un garçon & une fille, dont l'Auteur raconte l'hiſtoire avec complaiſance. Ils ſurpaſſoient tous les autres en eſprit & en beauté. Le Miniſtre du Vaiſſeau, qui les avoit achetés à ſes propres fraix, leur avoit remarqué plus de politeſſe & de modeſtie qu'il ne s'en trouve ordinairement dans leur condition. On ne donnoit pas plus de dix-huit ans au garçon, & plus de quinze à la fille. Il s'aimoient. Leurs parens, qui les avoient vendus, ſuivant le barbare uſage du Pays, avoient obſervé de les vendre au même Maître, pour leur accorder du moins la ſatisfaction de n'être pas ſéparés dans leur infortune. Lorſque tous les autres Eſclaves, auxquels on n'avoit ouvert leur priſon qu'à l'extrêmité, ſe virent ſans aucune eſpérance de ſécours, & qu'ils témoignoient leur deſeſpoir par des cris & des plaintes, ces

(*o*) *Ibid.* pag. 203.
(*p*) *Ibid.* C'étoit dans l'eſpérance de ſe ſauver à la nage; mais il paroit qu'ils ſe noyèrent.
(*q*) Pag. 204.

ces deux Amans s'entretenoient d'un air attendri, & se faisoient des adieux fort touchans (*r*). L'espérance d'être réünis dans une autre vie, suivant les promesses de leurs Bramines, paroissoit les occuper plus que le soin de leur conservation. Cependant après avoir vû que le plus grand nombre de leurs Compagnons s'étoit jetté à la nage, & que d'autres avoient saisi plus habilement le secours des mâts, ils conçurent qu'ils pouvoient trouver quelque ressource dans le second de ces deux exemples. L'Amant choisit ce qu'il jugea de plus propre à soutenir sa Maîtresse. Il l'aida heureusement à s'y placer; & tous deux arrivèrent à l'Isle, où les Hollandois n'eurent ni le tems, ni le pouvoir de les faire rentrer dans les Chaloupes (*s*). L'Estra. 1672.

Le naufrage du *Loosduinen*, arriva le 17 de Septembre 1672. Le vent ayant changé le jour suivant, on s'approcha de la terre, où l'Estra & les autres eurent la liberté de descendre, pour attendre quelque Navire qui se rendit à Batavia. Ils se reposèrent pendant quelques jours dans un petit Village. Le Père Guillaume, se promenant dans les rues, fut agréablement surpris de se voir aborder par un Portugais, qui lui baisa les mains & la robbe, & qui le pria civilement d'accepter des rafraîchissemens dans sa maison. L'Estra, qui l'accompagnoit, reçut la même invitation. Ils furent traités tous deux avec une abondance à laquelle ils ne s'étoient pas attendus. Le Portugais, qui étoit un Officier de sa Nation, leur apprit que la guerre étoit déclarée entre la France, l'Angleterre & la Hollande; ce qui avoit obligé M. l'Evêque d'Heliopolis, dans son Voyage au Royaume de Siam, où le zèle Apostolique le conduisoit, de se réfugier à *Bellefore*. Le Père Guillaume ayant témoigné une vive passion de voir ce Prélat, l'Officier Portugais lui donna un Batteau & un guide, pour traverser le Gange pendant la nuit. Il eut, à Bellefore, la satisfaction qu'il avoit desirée.

L'Auteur gagne la terre.

Accueil qu'il reçoit d'un Portugais.

Rencontre de M. l'Evêque d'Heliopolis.

Un Navire, nommé le *Lion rouge*, qui avoit chargé de riches marchandises au Comptoir d'Ougli, prit à bord les Prisonniers François, & les rendit à Batavia, le 6 de Janvier de l'année suivante. Ils furent traités rigoureusement, pendant une si longue Navigation (*t*). Loin de trouver quelque adoucissement à leur sort, en arrivant au centre de la puissance Hollandoise, ils furent assemblés, pour se voir assigner le fond d'une misérable subsistance, qui consistoit en huit doubles sous pour deux jours de nourriture; c'est-à-dire, dix-huit deniers par jour (*v*). Ensuite on les dispersa, quinze à quinze, dans les Navires du Port, où ils furent assujettis à la manœuvre des Matelots. Cependant les Malades furent menés à l'Hôpital de la Ville. L'Auteur qui s'étoit fait un ami de son nouveau Capitaine, obtint la permission de visiter la Ville, à condition de retourner le soir à bord, & de payer un Soldat qui ne devoit pas le perdre de vûe. Il avoit eu le bonheur

1673.

Les François sont conduits à Batavia.

Comment ils y sont traités.

Faveur accordée à l'Estra.

(*r*) L'Auteur les observoit, & trouva, dit-il, leurs baisers fort touchans.

(*s*) Pag. 207 & suiv.

(*t*) Le trajet de Bengale à Batavia n'est que de six cens lieues; mais la Navigation fut difficile.

(*v*) Si c'est des deniers de France, il en faudroit bien 192, & 128 de ceux de Hollande. R. d. E.

L'Estra. 1673.

heur de sauver assez d'argent pour fournir à cette dépense, & à celle d'un honnête entretien.

Maetsuyker Gouverneur de Batavia, prend le titre de Roi.

La description qu'il fait de Batavia n'ajoûte rien à celle qu'on a tirée des Voyageurs Hollandois dans une autre partie de ce Recueil (*x*). Il observe que le Gouverneur général des forces & du Commerce de Hollande, se nommoit *Maetsuyker* ; qu'il avoit été Jésuite, & qu'il avoit enseigné les Belles-Lettres au Collège de Gand ; qu'il prenoit le titre de Roi des Indes Orientales, au-lieu du titre ordinaire de Général (*y*) (*z*), & que la magnificence de sa Cour répondoit à cette qualité. Il étoit alors âgé de soixante-dix ans ; ce qui ne l'avoit pas empêché d'épouser une jeune femme de seize à dix-huit ans, que l'Auteur vit passer dans les rues de la Ville, accompagnée d'une garde de quarante hommes à cheval. C'étoit une des plus belles personnes & des mieux faites qu'il eût jamais vûe. Elle mourut en couche l'année d'après (*a*).

Il avoit été Jésuite.

L'Auteur trouve à Batavia la Veuve du Gentilhomme Breton.

Ce fut pendant son séjour à Batavia, que l'Auteur eut la satisfaction de voir la Veuve du Gentilhomme Breton, dont on a lû les avantures. Elle étoit logée chez un Marchand Portugais, établi depuis long-tems à Batavia. Il lui apprit la mort de son Mari, comme il apprit d'elle la suite de ses avantures depuis son départ de Surate. Quoique ses chagrins & ses longs voyages l'eûssent beaucoup changée, elle ne laissoit pas d'être encore belle, „ & capable, ajoûte l'Estra, d'inspirer de l'amour à un cœur „ sensible. Le Capitaine Hollandois n'étoit pas le seul qu'elle eût tou„ ché : mais, pour demeurer fidèle à son Mari, elle n'avoit jamais „ voulu s'engager dans de nouvelles amours. Depuis son arrivée à „ Batavia, elle avoit trouvé quelque accès auprès de la Gouvernante, „ qui l'ayant tirée de l'Hôpital, où le Capitaine Hollandois l'avoit laiſ„ sée, lui faisoit donner de-quoi vivre honnêtement ". L'Auteur trouva tant de charmes dans son entretien, qu'il ne passa pas un jour sans la voir (*b*).

Sort d'un Prince de Ceylan, Prisonnier des Hollandois.

Elle avoit une Esclave de l'Isle de Ceylan, qui lui a[illegible]t procuré la connoissance d'un malheureux Prince, frère du Roi de Ca[illegible], que les Hollandois retenoient depuis long-tems prisonnier. L'Estra le vit chez elle, dans un état dont il fut touché. Il étoit vêtu comme un pauvre Soldat (*c*). On lui donnoit chaque jour, pour son entretien, une risdale, sur laquelle il étoit obli-

(*x*) Au Tome X.

(*y*) Pag. 215.

(*z*) La Relation le nomme mal *Massuere*. On dit qu'il avoit été Jesuite; & en effet il en avoit toute la politique. Mais il est faux qu'il ait jamais pris le titre de Roi des Indes Orientales; & à moins que de s'élever au-dessus de la Compagnie, il y auroit de l'absurdité à croire qu'un Gouverneur général pût s'en former seulement l'idée, quoiqu'il passe pour tel dans l'esprit de quelques Princes Indiens. R. d. E.

(*a*) Pag. 216.

(*b*) Pag. 225 & précédentes.

(*c*) Toutes ces complaintes sont à pure perte, & la *violation* du droit des gens devient un objet de risée, à l'égard de certain Avanturier, dont nous ne nous amuserons pas à rapporter ici l'histoire, qui est bien différente dans ses circonstances. Il suffit de faire remarquer, que le Roi de Candi, qui règnoit alors, n'a jamais eû de frère qui ait commandé ses Armées, & qui soit tombé entre les mains des Hollandois. Le personnage, dont il doit s'agir ici, ne leur a pas non plus causé le moindre préjudice, que ce qu'il leur en a coûté pour son entretien, dans l'incertitude si ce qu'on disoit de sa naissance illustre étoit véritable; mais jamais on n'a pû s'en procurer des preuves. R. d. E.

obligé de nourrir deux Gardes Caffres, qui ne le quittoient jamais. Sa captivité, & les rigueurs qu'il eſſuyoit depuis plus de huit ans, n'avoient point abbatu ſon courage. Il commandoit les Armées du Roi ſon frère, lorſqu'il étoit tombé entre les mains des Hollandois, qui, loin de le traiter en Prince ou en Général, avoient violé le droit des gens & les uſages de la guerre, pour ſe vanger des pertes qu'il leur avoit cauſées. Ils l'avoient relegué pendant pluſieurs années dans une petite Iſle, qu'ils nomment l'*Iſle des malheurs* (*d*), & qui eſt l'exil ordinaire des ſcélérats de leur Nation. L'Eſtra ſe propoſoit d'avoir un long entretien avec ce Prince: mais un des Caffres qui le gardoient, rompit leur converſation, en les menaçant tous deux d'en donner avis au Gouverneur (*e*). L'Estra. 1673.

Une maladie, dont l'Auteur fut attaqué à bord, l'obligea d'accepter les ſecours de l'Hôpital, qui lui furent offerts comme une faveur. Il y fut conduit, ſous la protection de ſon Capitaine, mais logé & nourri auſſi mal qu'une troupe d'autres Priſonniers, François & Anglois, qui étoient réduits au même ſort, & qui le ſouffroient d'autant plus impatiemment, qu'ils voyoient les Malades Hollandois fort bien traités. Deux Médecins de l'Hôpital, qui ſavoient tous deux la langue Françoiſe, n'avoient pas même la liberté de leur parler en ſecret. Leur unique ſoulagement venoit de quelques Indiens, qui s'approchoient de la grille de leurs fenêtres, pour leur vendre du fruit & du poiſſon, dont ils étoient obligés de faire part à leurs Gardes. L'incommodité qu'ils recevoient du nombre des malades, & de la chaleur, leur fit demander au Gouverneur la permiſſion de prendre quelquefois l'air, & de ſe baigner dans le canal qui eſt au pied des murs. Ils obtinrent cette grace, après l'avoir ſollicitée long-tems; mais ſeulement pour le matin & le ſoir, & pour huit Priſonniers à la fois. Les femmes Hollandoiſes, qui ſont extrêmement libres à Batavia, s'approchèrent d'eux, & réçurent volontiers leurs careſſes. Le Gouverneur, qui en fut bien-tôt averti, rétracta ſes ordres. Alors pluſieurs François, deſeſpérés de cette rigueur, cherchèrent les moyens de ſortir de leur priſon, en trompant la vigilance de leurs Gardes. L'Auteur tombe malade. Traitement qu'il reçoit à l'Hôpital. La galanterie des Priſonniers leur attire de la rigueur.

Après avoir examiné la ſituation du lieu, les plus adroits firent un trou dans le mur, ſous un lit; & dès la nuit ſuivante, ils s'échappèrent au nombre de vingt, qui ſe rendirent heureuſement à Bantam. Cette Ville n'eſt éloignée de Batavia que de quatorze lieues. Ils s'y trouvèrent en ſureté, parceque le Roi étoit ennemi des Hollandois, & que la Compagnie Françoiſe y avoit un Comptoir. Mais le Chef de leurs Gardes, que d'autres François avoient enyvré pour favoriſer leur fuite, ayant été rigoureuſement puni de ſa négligence, ceux qui furent moins heureux, dans leur fuite, ſe virent reſſerrés plus étroitement (*f*). Vingt d'entr'eux s'échappent.

Cependant le tems calma cet orage. Ils ſe retrouvèrent aſſez libres pour tenter un ſecond effort, qui devoit les délivrer tous à la fois. Un autre trou qu'ils firent, pendant la nuit, ſur un égout qui paſſoit ſous l'Hôpital, leur ouvrit une voye ſure. Vingt-cinq d'entr'eux étoient déjà ſortis, Tentatives des autres.

(*d*) Plutôt l'Iſle *Onruſt*, ou *ſans repos*; ainſi nommée parcequ'on y travaille toûjours à la conſtruction des Vaiſſeaux. R. d. E.

(*e*) Pag. 239 & précédentes.

(*f*) *Ibid.* pag. 245- 246.

L'Estra. 1673. tis, lorſque leurs Gardes furent réveillés par le bruit. L'Eſtra, & ceux qui n'avoient pû fuir, ſe hâtèrent de ſe coucher, & feignirent d'être endormis, tandis que les fugitifs, ayant paſſé le Canal à la nage, s'étoient arrêtés dans de grandes herbes, pour y attendre leurs Compagnons. La nouvelle de leur fuite répandit ſi promptement l'allarme, que la Garde étant ſortie avec des flambeaux, les trouva dans cette retraite. Ils furent dépouillés, outrageuſement maltraités, & conduits nuds dans des cachots. La plûpart avoient de l'argent & quelques hardes, qui demeurèrent aux Hollandois. On leur fit la grace de les reconduire le lendemain à l'Hôpital, mais défigurés de coups & de fatigue. Cette diſgrace n'empêcha point quelques-uns d'entr'eux de faire une troiſième tentative, qui n'eut pas plus de ſuccès. Le Général Maetſuyker, irrité de tant d'entrepriſes téméraires, ſe fit amener les principaux Officiers François. Il leur demanda ce qui pouvoit les porter à ces réſolutions déſeſpérées. Il leur promit qu'ils ſeroient mieux traités. Mais apprenant d'eux que rien ne pouvoit les faire renoncer au deſir naturel de la liberté, il fut choqué de cette réponſe; & les ayant renvoyés dans leur priſon, il les y fit nourrir pendant quelque-tems au riz & à l'eau (*g*).

Comment ils en furent punis.

Vengeance du Général Maetſuyker.

L'Auteur ne doute pas que ce ne fût pour ſe vanger de tant d'obſtination, qu'il fit embarquer quatorze François, dans un Navire chargé de chaux & de pierre qu'il envoyoit au Cap de Bonne-Eſpérance, avec ordre de les y employer au travail des fortifications. Ce Navire échoua ſur un banc de ſable à trente lieues du Cap. Comme la terre n'étoit pas éloignée, les François ſe ſauvèrent à la nage, ou ſur des planches. Mais ils ſe trouvèrent dans des bois remplis de bêtes farouches, où leur vie fut plus expoſée que dans le péril qu'ils venoient d'éviter. Quelques-uns furent devorés. D'autres n'évitèrent ce ſort qu'en montant ſur des arbres, où la peur & la faim les mirent dans un autre danger. Un Hollandois, qui avoit ſauvé ſon fils à la nage, en le portant ſur ſes épaules, ne put le défendre des bêtes, qui le dévorèrent à ſa vûe. Le Chirurgien du Navire le *Phenix*, fut tué par un éléphant. Enfin, de quatorze François, il n'y en eut que huit qui arrivèrent au Cap de Bonne-Eſpérance. Ils y furent mieux traités qu'ils ne ſe l'étoient promis. Le Gouverneur du Cap refuſa de les ſoumettre au travail des Eſclaves, & prit le parti de les renvoyer à Batavia (*b*).

Sort funeſte de quelques François.

1674. Leur captivité, comme celle des autres Priſonniers François, fut prolongée juſqu'à la fin de l'année 1674. Ils étoient encore au nombre de quatre-vingt-dix-huit, qui furent embarqués ſur une Flotte de ſept Vaiſſeaux, que le Général Maetſuyker faiſoit partir pour Amſterdam; & qui furent également diſtribués dans chaque bord. Cette Flotte ſortit de la Rade de Batavia le 17 de Novembre. Elle arriva le 13 de Février au Cap de Bonne-Eſpérance; ſans avoir eu un ſeul jour de mauvais tems. Les Capitaines Hollandois refuſèrent à leurs Priſonniers la liberté de deſcendre au rivage, dans la crainte qu'ils n'obſervaſſent les nouvelles fortifications. Il étoit arrivé depuis peu au Cap, un nouveau Gouverneur, qui entre pluſieurs ordon-

L'Auteur & ſes Compagnons ſont renvoyés en Europe.

1675.

(*g*) Pag. 248. 249. (*b*) Pag. 252.

ordonnances avoit défendu, ſous peine de mort, les combats à coups de couteau. Cette loi fut violée par quelques Matelots de la Flotte; & les coupables s'étant ſauvés à bord, on fit d'inutiles recherches pour les ſoumettre au châtiment. Le Gouverneur, irrité contre tous les Equipages, qui vouloient dérober le crime à ſa juſtice, fit défenſe à tous ſes ſujets de leur fournir de l'eau & des vivres. Pendant trois jours que cette ordonnance fut exécutée avec rigueur, toute la Flotte ſouffrit beaucoup; & les Priſonniers François furent expoſés à périr de faim & de ſoif. On remit enfin les criminels aux Officiers du Gouverneur, & l'abondance fut bientôt rétablie (*i*).

L'ESTRA. 1675.

A quelle occaſion ils ſont expoſés à mourir de faim & de ſoif.

Le reſte du Voyage n'eut rien de plus remarquable que la frayeur des Hollandois, en apprenant d'un Vaiſſeau Anglois, vers le Banc de Terreneuve, qu'on avoit vû paſſer depuis quelques jours, dans cette Mer, deux Eſcadres Françoiſes. L'Amiral, nommé *Corneille Valkenier*, ne put cacher ſes allarmes. Sa femme, qui revenoit avec lui du Tonquin, tomba évanouie au ſeul récit des Anglois. Leur crainte étoit pour d'immenſes richeſſes, qu'ils avoient amaſſées dans le Commerce des Indes. Tous les Matelots Hollandois renouvellèrent leurs perſécutions contre les Priſonniers, & les menacèrent de les précipiter dans les flots, s'ils avoient le malheur de rencontrer l'Armée Françoiſe. L'Eſtra & ſes Compagnons, qui ſe trouvoient dans le Vaiſſeau de l'Amiral, au nombre de quatorze, faiſoient des vœux au Ciel pour la rencontre des Navires de leur Nation. Ils étoient réſolus de ſe défendre, ſi l'on entreprenoit de les outrager; & de concert, ils avoient déjà formé le deſſein de mettre le feu aux poudres (*k*). D'un autre côté, ils eſpéroient qu'un combat avec les deux Eſcadres Françoiſes les mettroit en état de ſe dédommager avantageuſement de toutes leurs pertes. L'Amiral Hollandois étoit ſi chargé de richeſſes, que ce ſpectacle ſeul étoit capable de les tenter. Leur eſpérance augmenta beaucoup lorſqu'ils entendirent crier du haut des mâts, *Navire*, *Navire*; & leur joye fut proportionnée à la crainte des Hollandois. Mais on ne découvrit, à la portée du canon, qu'un Corſaire de Hollande, qui venoit des Iſles de l'Amérique, & qui ſalua humblement l'Amiral.

Les Hollandois craignent la rencontre de deux Eſcadres Françoiſes.

Réſolution de l'Eſtra & de ſes Compagnons.

L'AUTEUR perdit, dans le cours de ſa navigation, un des Compagnons de ſon ſort, avec lequel il s'étoit lié d'une amitié fort étroite. Non-ſeulement il exprime ſes regrets en homme ſenſible; mais les croyant juſtifiés par le mérite de celui dont il pleure la perte, il s'étend ſur ſon portrait & ſur ſes avantures. *Saint Albert* (c'eſt le nom qu'il lui donne) joignoit à la figure la plus noble, toutes les qualités d'une belle ame. Il n'avoit jamais connu ſon père ni ſa mère. En ſortant de l'enfance, il avoit paſſé quelques années au Collège de la Fléche, d'où il n'étoit ſorti que par le chagrin d'entendre dire publiquement que ſa naiſſance n'étoit pas légitime, & qu'il étoit fils d'une Dame, dont le mari avoit été tué deux ou trois ans avant qu'elle l'eût mis au monde. Un Conſeiller au Parlement de Paris, qui avoit payé juſqu'alors les fraix de ſon entretien, le rappella près de lui; mais ce fut pour lui déclarer que ſon père & ſa mère étant inconnus &

Avanture extraordinaire d'un François.

(*i*) Pag 258. (*k*) Pag. 262.

L'Estra. 1675. & ne lui ayant laiſſé aucun bien, tout ce qui lui reſtoit à faire pour lui, étoit de le prendre à ſon ſervice en qualité de Laquais. Saint Albert rejetta cette offre avec indignation. Il ſortit dans le même mouvement; & ſe trouvant ſans aucune reſſource, preſſé d'ailleurs par la faim, il entra dans l'Egliſe des Feuillans, où une Dame, à qui il demanda noblement l'aumône, parut fort touchée de ſa ſituation. Elle le prit dans ſon caroſſe. Les éclairciſſemens qu'elle reçut de lui achevèrent d'échauffer ſa pitié. Elle lui fit continuer ſes études, après lui avoir déclaré qu'elle le deſtinoit à l'état Eccléſiaſtique. Il en prit l'habit, & ſon application répondit aux eſpérances qu'il avoit fait concevoir de ſes talens naturels. Mais, après avoir fini ſon cours, il ſe ſentit ſi peu d'inclination pour l'Egliſe, que dans la crainte d'irriter ſa Bienfaictrice, il prit le parti de quitter Paris ſans lui dire adieu. Son deſſein étoit de paſſer en Italie, où les troubles de Naples attiroient un grand nombre d'Avanturiers. L'argent lui ayant manqué à Turin, il écrivit à la même Dame dont il avoit éprouvé ſi long-tems la généroſité. Elle ne lui fit point de réponſe. Mais lorſque le deſeſpoir commençoit à lui inſpirer des idées funeſtes, il reçut un ſecours qu'il ne put attribuer qu'à elle. Un François, Domeſtique d'un Ambaſſadeur, qui étoit en chemin pour Rome, vint lui dire qu'il avoit ordre de le préſenter à ſon Maître. Il ſe laiſſa conduire, ſans deſirer plus d'explication. L'Ambaſſadeur parut ſatisfait de le voir, & le prit à ſa ſuite en qualité de Gentilhomme. L'argent qu'il reçut, & l'affection avec laquelle on continua de le traiter, lui firent connoître qu'il étoit bien recommandé. Cependant ſa fortune dura peu. Il eut le malheur de plaire à l'Ambaſſadrice. Le Mari, qui s'en apperçut, pouſſa la jalouſie juſqu'à le faire mettre dans un cachot, où il demeura juſqu'à la fin de l'Ambaſſade. Retombant alors dans la miſère, il ſe rendit à Naples, où M. de Guiſe s'étoit jetté depuis quelques mois. Il fut pris par les Eſpagnols, & conduit en Eſpagne avec d'autres Captifs. Après y avoir paſſé quelque-tems dans une priſon, il obtint la liberté de s'embarquer pour la Flandres. Une grande maladie l'obligea de s'arrêter à Bruxelles, tandis que ſes Compagnons retournoient en France. Diverſes lettres qu'il avoit écrites à la Dame qui avoit pris ſoin de ſon éducation, & qu'il avoit quelquefois eû la penſée de croire ſa véritable mère, ne lui ayant pas fait obtenir de réponſe, il ſe vit bien-tôt ſans autre reſſource que l'Hôpital. Entre pluſieurs Dames, qu'une affectation de charité portoit à viſiter les Hôpitaux de Bruxelles, il s'en trouva une fur qui la figure de Saint Albert fit une ſi forte impreſſion, qu'après avoir commencé par lui faire une aumône de cinquante écus, elle n'épargna rien pour hâter le rétabliſſement de ſa ſanté. Ce penchant devint une paſſion violente, lorſque l'ayant vû dans un autre état, elle trouva dans l'objet de ſa charité, un homme de la meilleure mine du monde, qui avoit infiniment d'eſprit, qui parloit de tout avec une grace admirable, & qui ſe faiſoit diſtinguer par un air de qualité, répandu dans toute ſa perſonne. Elle ſacrifia tout à l'amour. Après avoir traité Saint Albert en homme aimé, la crainte de le perdre lui fit prendre le parti de l'épouſer ſecrétement. Cependant un reſte de raiſon lui ayant fait comprendre qu'il ne pouvoit ſoutenir long-tems, à Bruxelles, le rôle d'un Seigneur François ſorti des Priſons d'Eſpagne, ſous lequel il avoit paru

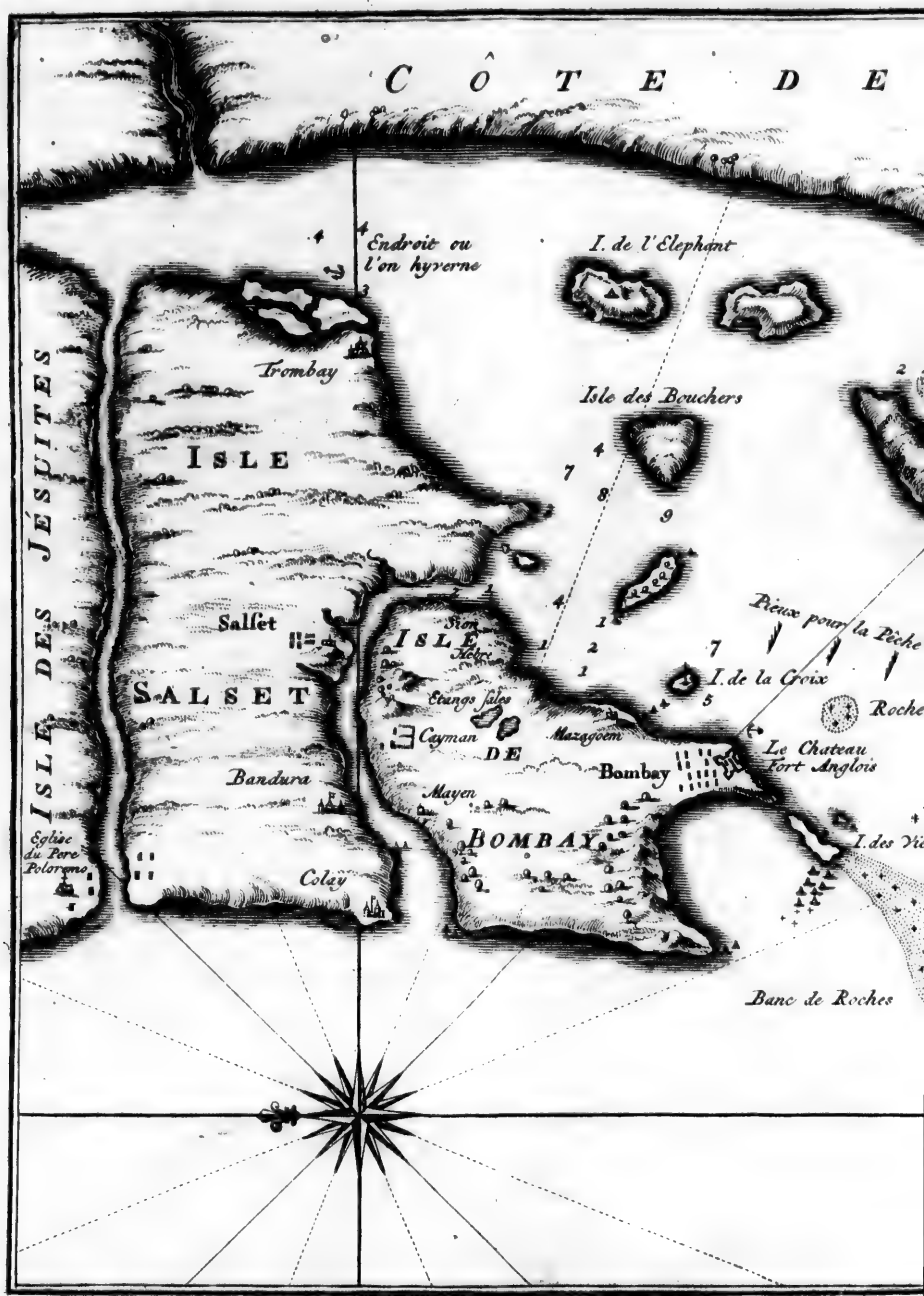

J. V. Stibley direx.

KAART VAN B
en omleggende

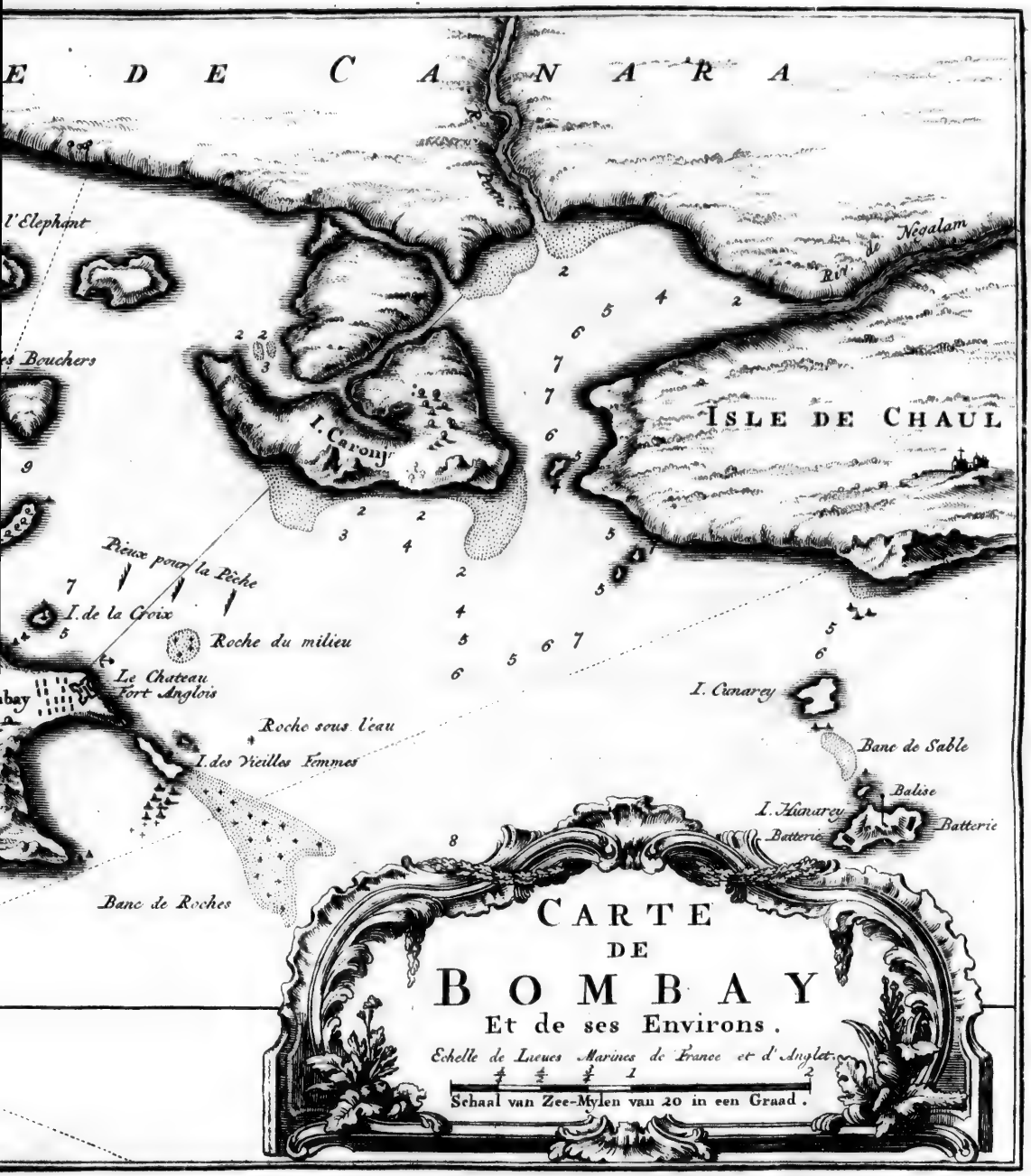

T VAN BOMBAY
en omleggende Plaatzen.

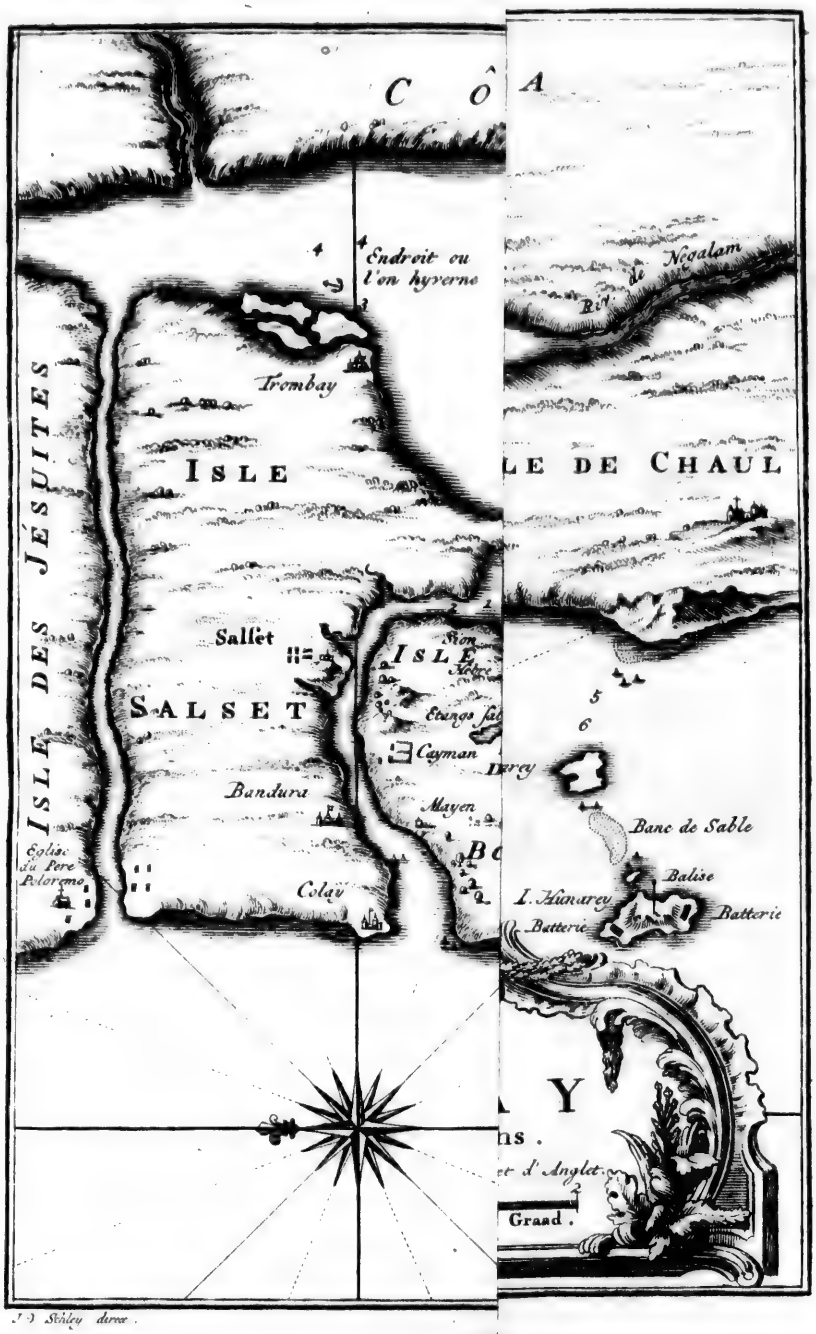

J. D. Schley direx.

paru en ſortant de l'Hôpital, elle partit avec lui pour Madrid, où ſa famille tenoit un rang conſidérable. Enfin leur mariage ayant été découvert, il ſe vit expoſé à toutes ſortes de dangers. L'aſſaſſinat, le poiſon furent employés ſucceſſivement. Il fut bleſſé pluſieurs fois, & ſa valeur l'ayant toûjours dégagé, il n'en eut pas moins la honte de voir caſſer ſon mariage par le crédit d'une famille puiſſante, qui ne perdit pas enſuite un moment pour le faire enlever. Il fut mis dans un Vaiſſeau qui partoit pour les Indes, & dont le Capitaine s'étoit engagé à le précipiter dans la Mer, ou à l'abandonner dans quelque Iſle déſerte. Une tempête, qui inſpira des ſentimens plus doux à ce barbare Officier, lui fit obtenir la vie & la liberté. Il eſſuya quantité d'autres avantures, juſqu'à l'âge d'environ cinquante ans, qu'après avoir ſervi les Hollandois, & reçu d'eux la permiſſion de retourner en Europe, il mourut fort chrétiennement entre les bras de l'Auteur (*l*). L'Estra. 1675.

Tous les François, qui avoient été renvoyés ſur la même Flotte, arrivèrent heureuſement au Texel, d'où ils furent conduits dans une Barque longue au Port d'Amſterdam. Les Directeurs de la Compagnie des Indes eurent la curioſité de les voir; & pour leur faire perdre le ſouvenir de leurs ſouffrances, ils leur donnèrent à chacun huit ducats, avec des paſſe-ports juſqu'à Dunkerque. L'Eſtra, gueri de la paſſion qu'il avoit eûe pour les Voyages, n'eût plus d'ardeur que pour ſe retirer dans ſa maiſon, où il arriva le 1 d'Août 1675 (*m*). L'Eſtra rentre en France.

(*l*) Pag. 277. & précédentes. (*m*) Pag. 282.

Voyages de Jean Ovington (a), à Surate & en d'autres lieux de l'Aſie & de l'Afrique.

Introduction.

Ce nom a déjà paru avec honneur dans le troiſième Tome de ce Recueil, où les Auteurs Anglois ont crû devoir emprunter d'avance les remarques d'*Ovington* ſur les Iſles Canaries, & ſur divers autres lieux qui appartenoient à cette partie de leur Ouvrage. Excellente méthode, qui leur auroit épargné un grand nombre de répétitions, s'ils l'avoient ſuivie avec plus de conſtance. Elle ne me laiſſe à repréſenter ici le même Voyageur, que dans ſa navigation & ſon ſéjour aux Indes Orientales.

Qui étoit Ovington & ſon caractère.

Jean Ovington étoit Chapelain du Roi d'Angleterre, lorſqu'il s'embarqua pour les Indes. Il y porta des yeux ſçavans, qui lui firent remarquer, *avec plus d'étendu & de jugement* qu'on n'en trouve dans la plûpart des Voyageurs, tout ce qui s'offrit de curieux à ſon attention. C'eſt le jugement que *Niceron* porte de lui, & ce qui l'avoit déterminé ſans doute à nous donner la traduction de ſon Journal. Il n'étoit pas prévenu en ſa faveur

Le Père Niceron a traduit ſon Journal.

(*a*) Publiés à Londres chez Jacob *Tompſon*, en 1696, avec un Supplément qui contient: 1°. La dernière Révolution du Royaume de Golconde; 2°. Une Deſcription des Royaumes d'Arrakan & du Pegu; 3°. Un Mémoire ſur les Monnoyes des Royaumes de l'Inde, de Perſe, de Golconde, &c. 4°. Des obſervations ſur les Vers à ſoye, *in*-12.

INTRODUCTION.

faveur juſqu'à ne pas reconnoître les défauts de ſon ſtyle, qui eſt diffus & quelquefois trop empoullé; ſans compter que l'eſprit de parti & les préjugés de Religion y ont fait entrer quelques déclamations qui n'ont aucun rapport au ſujet. Mais, en apportant tous ſes ſoins à le purger de ces trois défauts, le Traducteur en a fait un Livre excellent.

Son obſervation.

„ IL faut, pour voyager avec fruit, obſerve-t-il judicieuſement, de la „ ſcience, de la curioſité, de la patience, de la circonſpection : de la „ ſcience, pour connoître ce qui mérite d'être remarqué dans chaque Pays, „ & pour s'en inſtruire à propos: de la curioſité, pour prendre plaiſir à „ tout ce qui peut être de quelque utilité & pour le rechercher avec ſoin: „ de la patience pour ſoutenir les fatigues & les peines qui accompagnent „ cette recherche: de la circonſpection, pour examiner tout, pour n'être „ pas trompé par la crédulité ou la mauvaiſe foi d'autrui. Sans ces qualités, on voyage inutilement pour le Public. Niceron les trouve dans „ le Voyageur qu'il a traduit, & ſe flatte, dit-il, qu'un Lecteur attentif „ les y découvrira comme lui ".

OVINGTON. 1690.

LA Scène ſera tranſportée tout-d'un-coup de Graveſand, où l'Auteur s'embarqua, le 11 d'Avril 1689, ſur le *Benjamin*, qui faiſoit voile pour Surate, dans le Port de *Bombay*, ſans contredit, un des meilleurs des Indes, où il arriva heureuſement le 29 de Mai 1690 (*b*).

L'Auteur arrive à Bombay.

L'ISLE de Bombay, dont les Anglois ont fait un de leurs principaux Etabliſſemens aux Indes Orientales, tire ce nom, qui eſt une corruption de bonne Baye, de l'excellence de ſon Port. Elle a long-tems appartenu à la Couronne de Portugal, qui la céda volontairement à l'Angleterre, en 1662, à l'occaſion du mariage de l'Infante de Portugal avec le Roi Charles II; & ce Prince en abandonna la poſſeſſion à la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales, pour la commodité de ſes Vaiſſeaux & de ſon Commerce.

Signes qu'on remarque à l'approche des Indes.

AVANT que d'avoir découvert la terre ferme des Indes, Ovington vit nager, autour du Vaiſſeau, pluſieurs ſerpens de différentes grandeurs; ſigne que la terre n'eſt pas éloignée, parcequ'on n'en voit jamais loin des Côtes. Une autre marque, qui fit connoître qu'on approchoit des Terres, fut une grande quantité de ſauterelles, qui voloient ſur le Vaiſſeau, juſqu'à trente lieues en Mer. Elles avoient environ deux pouces de long, & le chemin qu'elles avoient fait, doit faire juger de la force de leurs aîles. Pendant que l'Auteur étoit à Surate, on vit un nombre infini de ces animaux paſſer ſur la Ville, & former une nuée ſi épaiſſe, qu'elle obſcurciſſoit la clarté de la Lune, qui étoit alors dans ſon plein. Elles alloient vers le Sud (*c*).

Deſcription de Bombay.

BOMBAY n'eſt qu'une petite Iſle, ſituée proche la Côte de Malabar, à dix lieues de *Chaul* au Nord, & huit de *Bacaim* au Sud (*d*). Elle eſt remplie de cocotiers, dont les noix apportent quelque profit à leurs Maîtres; mais on n'y voit guères d'autre bled ni d'autre bétail que celui qu'on y tranſ-

(*b*) Voyages d'Ovington, Tom. I. pag. 127.

(*c*) *Ibid.* pag. 126.

(*d*) A dix-neuf degrés de latitude du Nord.

transporte des lieux voisins. L'eau n'y vaut rien non plus; ce qui, joint au mauvais air, est souvent funeste aux Anglois. L'Auteur attribue ces deux incommodités de l'Isle à la qualité des terres, qui sont fort basses autour du Fort, & à la puanteur du poisson, qu'on employe au lieu de fumier pour la nourriture des arbres. Le Vaisseau Anglois étoit arrivé au tems de la Mousson, qui est toûjours accompagné de pluyes & d'orages. Dans l'espace de trois mois, on vit mourir tristement vingt Passagers, de vingt-quatre qu'ils étoient, & quinze Matelots de l'Equipage. Ovington & le Capitaine du Vaisseau tombèrent eux-mêmes dans une si grande langueur, que ni la tempérance, qui est la meilleure médecine, ni la force des remèdes ne pouvoient les rétablir; & ce qui prouve sans replique, qu'ils ne devoient en accuser que l'air du Pays, c'est qu'à-peine eûrent-ils fait la moitié du chemin vers Surate, que leur santé se rétablit. M. Georges *Cook*, qui commandoit dans Bombay, sollicita beaucoup Ovington de s'y arrêter, & lui fit des offres d'autant plus avantageuses, que l'Isle étoit alors sans Ministre. Mais l'exemple de tant de morts l'avoit effrayé. Elles sont si fréquentes dans le cours d'une année, qu'elles ont fait passer en proverbe, que deux Moussons, à Bombay, sont l'âge d'un homme (*e*). C'est une source de dépense & d'inquiètude continuelle pour la Compagnie Angloise, qui est obligée d'y faire transporter sans cesse de nouveaux Habitans, pour remplacer ceux qui sont enlevés, & des Chirurgiens, avec toutes les drogues & tous les remèdes de l'Europe.

Ovington, 1690.

Mauvais air de l'Isle.

Ses causes & ses effets.

La quantité prodigieuse de vermine, & d'insectes venimeux, qui se forment dans l'Isle, au tems des Moussons, est une autre preuve de la corruption de l'air. Les araignées y sont alors grosses comme le pouce, & les crapaux ne le sont guères moins qu'un petit canard. Les blessures & les contusions s'y gueriſſent rarement. De vingt enfans, à peine en arrive-t-il un à l'âge de maturité. Aussi l'Isle n'est-elle peuplée que par les Colonies qui s'y renouvellent, quoique la Compagnie permette aux Anglois de s'y marier, & qu'elle y fasse transporter les jeunes filles qui souhaitent d'y aller chercher des maris. Une contenance honnête est la seule qualité qu'on demande à celles qui arrivent dans cette vûe; & souvent elles y épousent les principaux Marchands (*f*).

Autres effets de la corruption de l'air.

Mariages des Anglois de Bombay.

L'Isle de Bombay est défendue par un Fort, bâti suivant les règles de l'art, & muni de plusieurs pièces de canon, qui commandent le Port & tous les lieux voisins. C'est la résidence du Gouverneur. Il offre d'ailleurs plusieurs beaux édifices, qui sont habités par des Anglois & des Portugais. La Religion Catholique y est exercée librement, & les Portugais y ont leurs Eglises; tandis que les Anglois, qui sont les Maîtres de l'Isle, n'ont encore pû parvenir à s'en donner d'autre qu'une Chambre du Fort, où leur service se fait deux fois le jour (*g*). L'Auteur apporte pour raison, la guerre qu'ils ont eûe avec le Mogol. Les Infidèles ne sont pas moins libres que les Chrétiens dans leur culte. Ovington, étant entré dans un de leurs Temples, fut étonné de le trouver si petit, qu'à-peine pouvoit-il con-

Religion de l'Isle.

Ovington visite un Temple d'Idolâtres.

(*e*) *Ibid.* pag. 136. & suiv. (*f*) Pag. 142 & 143. (*g*) Pag. 144.

OVINGTON. 1690.

contenir en même-tems neuf ou dix perſonnes. Il vit l'Idole, qui ne conſiſtoit qu'en un viſage d'étain, avec un nez large & écraſé, & des yeux de la grandeur d'un écu. Une petite bourſe, qui étoit ſuſpendue d'un côté, ſervoit à recevoir les offrandes du Peuple ; & de l'autre, on voyoit un peu de riz brulé, que le Bramine avoit offert à cette étrange Divinité. A l'entrée de la porte, un Trompette jouoit pendant toute la durée du ſacrifice (*b*).

Origine de la guerre entre les Anglois & le Grand Mogol.

LA guerre que les Anglois ont eûe long-tems avec le Mogol, a fait beaucoup de tort à l'Iſle de Bombay, en ruinant ſes arbres fruitiers, qui faiſoient la ſeule richeſſe des Inſulaires. L'Auteur raconte que dans le premier établiſſement des Anglois à Surate, le Grand-Mogol & le Préſident de la Compagnie étoient convenus qu'ils auroient la liberté du Commerce, en payant deux & demi pour cent de toutes les marchandiſes qu'ils feroient entrer ou ſortir. Bien-tôt cette ſomme fut augmentée, ſans raiſon, à quatre pour cent. On voulut aſſujettir les Facteurs de la Compagnie, qui portoient des boutons d'or ſur leurs habits, à payer un droit particulier, chaque fois qu'ils paſſeroient la Rivière de Surate. L'Intendant de la Marine, qui étoit obligé de la paſſer ſouvent pour ſe rendre à *Soualy*, auroit bien-tôt payé la valeur de ſes boutons (*i*).

Bombay eſt aſſiégé par les Mogols.

CES deux ſujets de plainte, joint à quelques autres mécontentemens, cauſèrent une rupture ouverte. Après quelques eſcarmouches ſur Mer, le Mogol entreprit d'aſſiéger Bombay. Jean *Child*, qui avoit ſuccedé à Jean *Wiburn*, dans le Gouvernement de cette Iſle, mais ſans avoir hérité de ſes qualités militaires, quoiqu'il eût été revêtu du titre de Baronet de la Grande-Bretagne, & nommé Général des forces Angloiſes dans les Indes, négligea de fortifier l'Iſle. Il fut attaqué en 1688, par une Armée de vingt-cinq mille hommes, auxquels il n'en avoit que deux mille cinq cens à oppoſer. C'étoit dix contr'un. Malgré cette inégalité, les Anglois ſe défendirent avec courage. Mais les Mogols ayant appris, des Déſerteurs, l'art de faire des mines & la manière de ſe mettre à couvert par des tranchées & des gabions, il devint impoſſible de réſiſter à la force & à l'habileté réünies. Le Général Anglois ſe vit contraint de faire la paix, à des conditions que l'Auteur diſſimule, mais qui ne devoient pas être avantageuſes, puiſqu'elles étoient l'effet de la néceſſité. Child mourut avant que l'accommodement fût tout-à-fait conclu; & ſa mort fut attribuée au chagrin de n'avoir pu ſauver l'honneur de ſes Maîtres. Il avoit amaſſé d'immenſes richeſſes dans ſon emploi (*k*).

Iſle de l'Eléphant & ſes ſingularités.

A trois lieues de Bombay s'offre une petite Iſle, nommée l'*Eléphant*, qui tire ce nom d'une figure d'éléphant, taillée en pierre, de grandeur naturelle, & placée au milieu d'une campagne, où elle frappe les yeux de ceux qui arrivent dans l'Iſle. On voit auſſi, dans le même endroit, un cheval de pierre, repréſenté ſi naturellement, qu'à quelque diſtance on le prendroit moins

(*b*) Pag. 145.
(*i*) Pag. 147.
(*k*) Pag. 152 & précédentes. Sa Veuve épouſa M. Georges *Weldon*, qui ſuccéda au Gouvernement, & qui ne s'y enrichit pas moins : d'où l'Auteur conclut qu'il y a beaucoup à gagner au ſervice de la Compagnie.

OVINGTON. 1690.

moins pour une ſimple repréſentation que pour un animal vivant. Mais ce qui rend cette Iſle plus célèbre, c'eſt une fameuſe Pagode, dont les Portugais ont raconté beaucoup de merveilles, & pour laquelle l'Impératrice Douairière des Mogols avoit une vénération extraordinaire. L'Auteur obſerve qu'on appelle *Pagode*, un Temple Payen, ou un lieu deſtiné au culte des Idoles. Ce nom, dit-il, vient du mot Perſan *Pout*, qui ſignifie une Idole, & de *Gheda*, qui ſignifie Temple.

Origine du nom de Pagode.

Il fait la deſcription de la Pagode, ou du Temple de l'Iſle de l'Eléphant. Elle eſt taillée dans le roc, ſur le penchant d'une haute montagne. Sa grandeur eſt d'environ cent vingt pieds en quarré, & quatre-vingt de hauteur. La voute, qui n'eſt qu'un grand rocher, eſt ſoûtenue par ſeize piliers de pierre, éloignés de ſeize pieds l'un de l'autre, & de trois pieds de diamètre. Ils ſont taillés avec beaucoup d'habileté. Aux deux côtés, on compte quarante ou cinquante figures d'hommes, dont chacune a douze ou quinze pieds de haut, & qui ſont entr'elles dans une exacte ſymétrie. Quelques-unes ont ſix bras. D'autres ont trois têtes. D'autres ſont ſi monſtrueuſes, qu'elles ont les doigts de la groſſeur de la jambe. On en voit qui portent ſur la tête des couronnes fort bien travaillées, ou des ſceptres dans les mains. Quelques-unes ont ſur la tête pluſieurs autres petites figures, qui ſont en poſture dévote. Ovington en remarqua pluſieurs, dont les unes s'appuyent ſur des femmes, & d'autres ſur la tête d'une vache, qui eſt un animal fort reſpecté dans les Indes; d'autres enfin, qui prennent une jolie fille par le menton, & d'autres qui déchirent en pièces de petits enfans. Il regarda cette variété de figures agréables & monſtrueuſes comme différens objets du culte des Idolâtres, qui choiſiſſent apparemment celles qui leur inſpirent le plus de reſpect ou de dévotion. Le frontiſpice de la Pagode n'a rien de remarquable (*l*).

Deſcription d'une célèbre Pagode de l'Iſle de l'Eléphant.

Vers le milieu de Septembre, c'eſt-à-dire, à la fin des Mouſſons, le Vaiſſeau reçut ordre de partir pour Surate. Il rencontra dans ſa route une ſorte de Pirates, nommés *Sanganians*, qui n'oſèrent l'attaquer, parceque depuis quinze jours ils avoient appris; par une avanture ſingulière, à reſpecter le Pavillon Anglois. Un Capitaine de cette Nation, qu'ils avoient entouré de fort près, n'avoit pas jugé à propos de s'oppoſer à l'abordage: mais ayant fait retirer tous ſes gens de deſſus les ponts, il y avoit fait porter quelques barils de poudre & pluſieurs petites pièces d'artillerie. Les Sanganians n'y étoient pas plutôt montés, qu'il y avoit fait mettre le feu; & l'exécution avoit été ſi heureuſe, que la plûpart ayant été brûlés, tués ou précipités dans les flots, la crainte du même ſort avoit fait fuir auſſi-tôt le reſte (*m*).

L'Auteur ſe rend à Surate.

Défenſe bizarre d'un Vaiſſeau Anglois contre des Pirates.

Le *Benjamin* arriva ſans obſtacle à la barre de Soualy, où les ſeuls Vaiſſeaux de l'Europe ont la liberté d'aborder. Cette permiſſion n'eſt point accordée aux Indiens (*n*). Ils doivent entrer dans la Rivière de Surate, ou jetter l'ancre à ſon embouchure, qui eſt à deux lieues de Soualy, comme Soualy

Situation des Comptoirs Européens à Soualy.

(*l*) Pag. 156 & précédentes.
(*m*) Pag. 158.
(*n*) L'Auteur devroit dire au contraire, que c'eſt aux Vaiſſeaux Européens que l'entrée de la Rivière n'eſt pas permiſe.

OVINGTON. 1690.

Soualy eſt à quatre lieues de Surate. C'eſt-là que les Vaiſſeaux Européens chargent & déchargent leurs marchandiſes, & qu'elles ſont gardées dans des cours & des magaſins, pour être tranſportées dans d'autres lieux, ou rembarquées ſuivant l'occaſion. Les Facteurs Anglois, François & Hollandois, ont leurs Maiſons, ou leurs Comptoirs à un demi-mile de la Mer, éloignés d'une portée de fuſil l'une de l'autre (*o*).

Grandes huitres attachées à un Vaiſſeau.

OVINGTON remarque, comme un événement extraordinaire, qu'en nettoyant ſon Vaiſſeau, après l'avoir déchargé, on y trouva une groſſe quantité de grandes huitres, qui s'y étoient attachées ou formées de toutes parts, & qui furent trouvées de ſi bon goût, que le Capitaine en fit part à tous les Anglois de Surate (*p*).

Obſervations particulières de l'Auteur concernant Surate.

LA Deſcription que l'Auteur fait de cette Ville n'ajoûte rien à celle qu'on a lûe dans d'autres Relations (*q*): mais il y joint diverſes obſervations qui lui ſont propres. Premièrement il fixe la grandeur de ſa circonférence, qui eſt, dit-il, en y comprenant les Fauxbourgs, d'environ trois miles d'Angleterre; & ſa forme, dont il fait une eſpèce de demi-cercle, ou de croiſſant, à cauſe du détour de la Rivière ſur laquelle elle eſt bâtie, & qu'il nomme *Tapty* ou *Tindy* (*r*).

Fineſſe de l'or & de l'argent du Pays.

L'OR de Surate eſt ſi fin, qu'en le tranſportant en Europe, on peut y gagner douze ou quatorze pour cent. L'argent, qui eſt le même dans tous les Etats du Mogol, ſurpaſſe celui du Mexique & les écus de Seville. Il a moins d'alliage que tout autre argent. L'Auteur n'y a jamais vu de pièces rognées, ni d'or ou d'argent qui eût été falſifié. La *Roupie* d'or en vaut quatorze d'argent; & celle d'argent, vingt-ſept ſous d'Angleterre. On y voit quelques monnoyes étrangères, mais en petit nombre; & des pièces de cuivre, dont ſoixante font une roupie. Il s'y trouve encore une eſpèce de monnoye plus baſſe. Ce ſont des amandes amères, dont ſoixante valent une pièce de cuivre (*s*).

Amandes amères qui ſervent de monnoye.

TOUTES les monnoyes étrangères payent, à la ſortie comme à l'entrée de Surate, deux & demi pour cent. Celles qui tombent entre les mains des Officiers du Grand-Mogol ſont fondues & converties en roupies, ſur leſquelles on met la marque de l'Empereur règnant. Après ſa mort, ces pièces perdent un ou deux ſoixantièmes de leur valeur (*t*).

Meſures & Poids de Surate.

LES étoffes de ſoye & les toiles de cotton ſe vendent à Surate par *Cobits*, qui ſont une meſure de vingt-ſept pouces de long. Le riz, le bled, & les autres choſes qui ſe vendent parmi nous au boiſſeau, ou avec des meſures creuſes, ſont vendues au poids dans Surate. Le poids ordinaire eſt un *Scar*, qui eſt de treize onces & un quart. Le *Meund* contient quarante *Scars* (*v*). „ Ainſi les uſages, obſerve l'Auteur, ſont tout-à-fait oppoſés „ aux nôtres, dans les choſes mêmes qui devroient être ſemblables, telles „ que les ſcies & les ſerrures, qui n'ont aucune reſſemblance avec les nô- „ tres. Il ſemble même que les animaux n'ayent pas, aux Indes, les mê- „ mes

Oppoſition des uſages Indiens aux nôtres.

(*o*) Pag. 158.
(*p*) *Ibidem.*
(*q*) Voyez particulièrement Thevenot, Carré, l'Eſtra, &c.
(*r*) Pag. 212 & ſuiv.
(*s*) Pag. 218 & précédentes.
(*t*) Pag. 219.
(*v*) Ces obſervations ne ſont pas exactes. Voyez ci-deſſous. R. d. E.

„ mes inclinations que parmi nous. Dans le Tonquin, par exemple, les „ chiens veillent toute la *nuit* pour exterminer les rats & les ſouris (*x*)".

Ovington, 1690.

On apporte à Surate, des marchandiſes de toutes les parties de l'Aſie. Elles y ſont achetées par les Européens, les Turcs, les Arabes, les Perſans, & les Arméniens. Il n'y a point de Marchands qui ſe répandent plus dans le monde & qui voyagent avec autant d'ardeur que les Arméniens. Leur langue eſt une des plus uſitées dans l'Aſie. De tout tems, ils ont été célèbres par leur Commerce. „ C'étoit dans leur voiſinage, c'eſt-„ à-dire, ſur le *Phaſe*, en Georgie, qu'étoit autrefois la Toiſon d'or; „ Toiſon fameuſe parmi les Anciens, mais qui n'étoit qu'un grand Com-„ merce de laine, de peaux, & de fourrures, que les Peuples du Nord y „ portoient (*y*)".

Commerce de Surate.

Les Marchands Indiens, qui viennent par terre à Surate, ſe ſervent rarement de chevaux pour le tranſport de leurs marchandiſes, parce qu'ils ſont tous employés au ſervice du Prince. Ils les amènent dans des chariots, ſur des dromadaires, des chameaux & des ânes.

Ce ſont les Hollandois qui apportent à Surate toutes ſortes d'épiceries. Les Anglois y apportent particulièrement du poivre. Mais, s'il faut en croire l'Auteur, les premiers ne ſont pas toûjours de bonne foi. „ Ils „ tirent quelquefois une certaine quantité d'huile, d'eſſence, ou d'eſprit, „ des cloux de girofle, de la canelle, &c. Enſuite les expoſant en ven-„ te, ils ne font pas difficulté d'en tirer le même prix que s'il n'y étoit „ point arrivé d'altération. C'eſt une tromperie qui s'exerce à Batavia; & „ de-là vient qu'il ſe trouve tant d'épiceries ſéches & inſipides (*z*)".

Reproche de tromperie que l'Auteur fait aux Hollandois.

Outre le Gouverneur militaire de Surate, qui demeure conſtamment au Château, comme s'il y étoit priſonnier, les Habitans ont leur Gouverneur civil, qui eſt chargé particulièrement de l'adminiſtration des affaires publiques & de la juſtice. Il ne s'éloigne guères plus ſouvent de ſon Palais, pour être ſans ceſſe à portée de recevoir les Requêtes des principaux Marchands, & de règler les affaires qui demandent une prompte expédition. S'il ſort pour prendre l'air, il eſt aſſis ſur un éléphant, dans un fauteuil magnifique. Outre le conducteur de l'animal, il a près de lui un domeſtique, qui l'évente & qui chaſſe les mouches, avec une queue de cheval attachée au bout d'un petit bâton, de la longueur d'un pied. Cet éventail, tout ſimple qu'il doit paroître, eſt le ſeul en uſage parmi les Grands, & pour la perſonne même de l'Empereur. Entre différentes marques de grandeur, le Gouverneur de Surate nourrit pluſieurs éléphans. Il entretient une Garde de Cavalerie & d'Infanterie, pour la ſûreté de ſa perſonne & pour l'exécution de ſes ordres (*a*).

Deux Gouverneurs de Surate.

Faſte du Gouverneur civil.

Dans les affaires de conſéquence, il doit prendre l'avis de trois grands Officiers de la Ville, qui partagent alors avec lui le dépôt de l'autorité ſuprême.

Son Conſeil, compoſé de trois Officiers.

Le premier, qui porte le titre de *Cogy*, eſt un homme verſé dans les loix, & dans tout ce qui appartient aux uſages civils de l'Empire.

Le Cogy.

Le

(*x*) Pag. 220.
(*y*) Pag. 222.
(*z*) Pag. 226.
(*a*) Pag. 228 & précédentes.

OVINGTON. 1690.

Le Vacanaviche, Et le Katoual.

LE second, nommé le *Vacanaviche*, eſt un Officier prepoſé par l'Empereur, pour donner avis chaque ſemaine, à la Cour, de tout ce qui arrive de remarquable & d'important (*b*).

LE *Katoual*, troiſième Miniſtre de l'autorité Impériale, eſt établi pour empêcher les deſordres & pour les punir. Il eſt obligé de faire trois rondes de nuit dans les rues de la Ville; à neuf heures du ſoir, à minuit, & à trois heures du matin. A cinq heures, le tambour bat & la trompette ſonne, pour marquer la première heure du jour. Le Katoual eſt toûjours accompagné de pluſieurs Domeſtiques, & d'une Compagnie de Soldats, armés d'épées, de lances & de fléches. Quelques-uns portent une arme fort dangereuſe, qui conſiſte dans une baguette de fer, longue d'environ deux pieds & terminée par une boule de même métal, avec laquelle on briſe le crane d'un ſeul coup. Ceux qui ſont ſurpris dans une faute legère, en ſont quittes pour quelques jours de priſon. Le châtiment des fautes conſidérables eſt la baſtonade.

Paix & ſûreté qui règnent à Surate.

QUOIQUE Surate ſoit habitée par toutes ſortes de Nations, les querelles & les diſputes mêmes y ſont rares. Les Indiens idolâtres, plus propres à recevoir une injure qu'à la faire, évitent ſoigneuſement tous les crimes odieux & nuiſibles à la ſociété, tels que le meurtre & le vol. Ovington apprit, avec étonnement, que dans une ſi grande Ville il y avoit plus de vingt ans que perſonne n'avoit été puni de mort. L'Empereur ſe réſerve le droit des Sentences capitales, ou ne le communique qu'aux Tribunaux les plus éloignés de ſa Cour. Ainſi, dans les cas extraordinaires, on informe ce Monarque du crime; & ſans faire venir le coupable, il impoſe le châtiment (*c*).

Elles s'étendent juſqu'aux Campagnes voiſines.

S'IL ſe fait quelque vol à la Campagne, dans la dépendance de Surate, un Officier, qui ſe nomme le *Pourſdar*, eſt obligé d'en répondre. Il a ſous ſes ordres pluſieurs Compagnies de gens armés, qui obſervent continuellement les grands chemins & les Villages, pour donner la chaſſe aux voleurs (*d*). En un mot, comme il y a peu de Villes où le Commerce ſoit auſſi floriſſant qu'à Surate, il n'y en a guères où l'on apporte autant de ſoins au maintien du repos & de la ſûreté publique.

LES obſervations de l'Auteur, ſur les différentes Religions & ſur les uſages des Indiens, appartiennent moins à la Deſcription de Surate qu'à l'article général des Indes, où elles doivent entrer avec celles de quantité d'autres Voyageurs. Cependant on en peut détacher ce qui eſt propre à Surate & aux lieux voiſins.

Hôpital pour les vaches, les chiens, &c.

OVINGTON parle, avec complaiſance, d'un grand Hôpital, dans le voiſinage de cette Ville, entretenu par les Banians, pour les vaches, les chevaux, les chèvres, les chiens, & d'autres animaux, qui ſont malades, ou eſtropiés, ou trop vieux pour le travail. Un homme qui ne peut plus tirer de ſervice d'un bœuf, & qui eſt porté à lui ôter la vie pour s'épargner la dépenſe de le nourrir, ou pour ſe nourrir lui-même de ſa chair, trouve un Banian charitable, qui ne manque pas, lorſqu'il eſt informé du dan-

(*b*) Un autre Officier, nommé le *Harcarvab*, marque ce qui ſe fait chaque jour.

(*c*) Pag. 231.

(*d*) Pag. 233.

danger de cet animal, de le demander au Maître, & qui l'achetant quelquefois assez cher, le place dans cet Hôpital, où il est bien traité jusqu'au terme naturel de sa vie (*e*). OVINGTON. 1690.

PRÈS du même Edifice (*f*), on en voit un autre qui est fondé pour les punaises, les puces, & toutes les espèces de vermines qui sucent le sang des hommes. De tems en tems, pour donner à ces animaux la nourriture qui leur convient, on loue un pauvre homme, pour passer une nuit sur un lit dans cet Hôpital; mais on a la précaution de l'y attacher; de peur que la douleur des piqueures l'obligeant de se retirer avant le jour, il ne puisse les nourrir à l'aise de son sang (*g*). Hôpital pour les puces & les punaises.

A l'arrivée d'Ovington, il y avoit six ans qu'il s'étoit répandu parmi les Indiens de Surate, une maladie contagieuse, qui continuoit encore d'y règner, quoique ce ne fût pas toûjours avec la même violence. Elle sembloit assoupie dans le tems des Mousſons, où l'air ne manque point de se rafraîchir; & c'étoit immédiatement avant cette saison, qu'elle se faisoit sentir dans sa plus grande force. Avant que les pluyes commencent à tomber, l'air est d'une sécheresse & d'une chaleur extrêmes. Lorsqu'elles sont tombées, il s'élève des vapeurs chaudes, & si malfaisantes, qu'elles causent plus de maladies qu'il n'y en a dans tout le reste de l'année. Alors, dans l'espace d'une seule matinée, on voyoit porter, hors de la Ville, une centaine de Gentils, pour y être brûlés, outre les Mores qu'on enterroit, & ceux qui mouroient dans les Fauxbourgs: ce qui montoit, par un calcul moderé, au nombre de trois cens par jour. La Ville n'en paroissoit pas moins peuplée, & l'on ne s'apperçevoit pas des effets du mal par la diminution des Habitans. La naissance de cette peste fut précédée par un petit tremblement de terre, qui allarma un peu, mais qui ne renversa aucune maison, & qui ne causa de mal à personne. Ce qui surprenoit beaucoup les Mores, c'étoit de voir les Européens comme inaccessibles à une maladie qui causoit tant de ravages parmi les Naturels du Pays (*h*). Peste terrible à Surate. Ses renouvellemens & ses effets.

OVINGTON reçut avis, en 1691, qu'il étoit mort de la peste, à *Balsora*, deux cens mille personnes dans l'espace de dix-huit jours. Mais ce fleau cessa bien-tôt (*i*). 1691. Peste à Balsora.

LES maladies ordinaires de Surate, dont les Européens ont de la peine à se garantir, sont différentes sortes de fièvres, la plûpart mortelles; sur-tout pour ceux qui se livrent aux plaisirs de la table & qui aiment trop le vin. D'autres meurent d'une maladie, que les Habitans nomment *Merdechine*. C'est un vomissement violent & un grand cours de ventre, qui viennent particulièrement d'avoir mangé avec excès, au même repas, de la viande & du poisson. On guerit le malade en lui appliquant sur le talon un fer rouge, dont la cicatrice l'empêche quelque-tems de marcher. Les Européens sont encore attaqués d'une espèce de paralysie, qui leur ôte l'usage & le mouvement des membres. Elle vient de s'être trop exposé aux Maladies ordinaires à Surate.

(*e*) Pag. 313.
(*f*) *Ibidem.*
(*g*) *Ibid.* pag. 314.
(*h*) *Ibidem.* Tome II. pag. 56.
(*i*) *Ibidem.*

OVINGTON. 1691.

aux brouillards pénétrans de la nuit. Le meilleur remède eſt de fréquenter les bains, qui ſont en grand nombre dans ce Pays (*k*).

Poudre blanche pour la fièvre.

LES bons effets de la poudre blanche, dans les fièvres, en ont rendu l'uſage commun dans les Etats du Mogol; & l'Auteur obſerve qu'elle eſt employée avec le même ſuccès en Angleterre, où les Médecins Anglois en ont envoyé. En général, dit-il, les remèdes dont on ſe trouve le mieux dans cette Région, ſont rafraîchiſſans, parceque la plûpart des maladies viennent de chaleur (*l*).

Pulparrock, beau Monaſtère près de Surate.

A deux miles de Surate, on viſite un lieu fort agréable, qui ſe nomme *Pulparrock*. Il eſt voiſin de la Rivière, & fort orné de bocages & d'allées d'arbres. Le terrain en eſt uni, excepté ſur les bords mêmes de la Rivière, où s'élevant un peu, il rend la vûe plus étendue ſur l'eau. La chaleur de l'air y eſt adoucie par l'ombrage d'une infinité d'arbres & par la proximité de l'eau. C'eſt un Monaſtère de *Faquirs*, qui ont pris ſoin de rendre cette habitation commode & délicieuſe. Ils ont employé l'art, pour y perfectionner les beautés de la Nature. Les environs de Surate n'ont rien qui puiſſe être comparé à cette belle retraite. Auſſi les Faquirs qui l'habitent ont-ils plus de fierté que dans les autres lieux. On ſçait que c'eſt une eſpèce de Moines mendians, qui font des quêtes pour augmenter leurs revenus. Un Frère *Quêteur* du Monaſtère de Pulparrock, ayant un jour rencontré, hors de Surate, le Préſident de la Compagnie Angloiſe, lui demanda impudemment vingt roupies. Le Préſident, pour badiner, lui en offrit dix-neuf. Il les refuſa, dans l'opinion qu'il n'étoit pas de ſa grandeur de diminuer une obole de ſa première demande (*m*).

(*k*) *Ibid.* pag. 57.
(*l*) Pag. 58.
(*m*) Pag. 65 & 75.

DESCRIPTION DU PAYS DE SURATE. THEVENOT.

Deſcription du Pays de Surate.

Remarques de Thevenot ſur le Pays de Surate.

THEVENOT, qui étoit à Surate en 1666 (*a*), & qui n'a pas manqué d'y faire ſes obſervations, avec ce caractère judicieux qui le fait diſtinguer entre les Voyageurs, s'écarte peu de tout ce qu'on a lû juſqu'ici, & ſert par conſéquent à le confirmer par ſon témoignage. Mais il y joint pluſieurs remarques qui paroiſſent être échappées à la curioſité d'Ovington.

Raiſin de Naapoura.

ON mange, dit-il, du raiſin à Surate, depuis le commencement de Février, juſqu'à la fin d'Avril. Le goût n'en eſt pas excellent; & quelques-uns s'étoient imaginé que ce défaut lui venoit de l'impatience des Habitans, qui ne le laiſſoient point aſſez meurir. Cependant les Hollandois, qui ont pris le parti de le laiſſer autant qu'il ſe peut ſur le ſep, n'en font qu'un vin fort aigre, qu'il eſt impoſſible de boire ſi l'on n'y mêle du ſucre. Ce rai-

(*a*) Voyez la troiſième Partie de ſes Voyages. On ne le cite ici qu'en extrait, parceque Surate n'étoit pas ſon terme, & qu'il ne faiſoit qu'y paſſer pour ſe rendre dans l'Indoſtan. Voyez ſes propres Relations.

raiſin, qui eſt blanc, ne laiſſe pas d'être fort gros. On l'apporte à Surate, d'une petite Ville, nommée *Naapoura*, dans la Province de *Balagate* (*b*). DESCRIPTION DU PAYS DE SURATE. THEVENOT.

LES liqueurs du Pays ne valent guères mieux que le vin. La plus commune eſt compoſée de *Sagre*, ou ſucre noir, qu'on met dans de l'eau, avec un peu d'écorce de *Baboul*, pour lui donner quelque force. Enſuite on les diſtille enſemble. Liqueurs de Surate.

ON fait auſſi de l'eau-de-vie de *Tary*. C'eſt une liqueur aſſez agréable, qu'on tire de deux ſortes de palmiers; l'une qui ſe nomme *Codgiour*; la ſeconde, qui n'eſt autre que celle du cocotier. Thevenot obſerve qu'il ne vient point de dattes aux palmiers d'où l'on tire du tary, & que ceux d'où l'on n'en tire point produiſent des dattes ſauvages. Le bon tary eſt celui qui ſe tire la nuit. N'étant point échauffé par l'ardeur du Soleil, il eſt d'un goût doux & piquant, qui approche de celui des châtaignes (*c*).

THEVENOT eſt plus exact qu'Ovington, ſur les poids & les meſures de Surate. Le poids qui ſe nomme *Candi*, vaut vingt *Mans*; mais le poids de Commerce eſt le *Man*, qui eſt de quarante livres; & la livre de Surate eſt de quatorze onces, ou trente-cinq *Tholes*. L'or & l'argent ſe peſent à la thole; & la thole eſt de quarante *Mangelis*, qui font cinquante-ſix de nos carats. Deux tholes un tiers & demi valent une once de Paris. La thole peſe autant qu'une roupie d'argent. Le man peſe quarante livres dans toutes les Indes; mais ces livres, qu'on nomme *Serres* à Surate, diffèrent dans chaque Pays. Celles de Surate, par exemple, ſont plus fortes que celles de Golconde. Celle d'Agra eſt de vingt-huit onces. Poids & Meſures.

ON compte les grandes ſommes par *Leks*, par *Crouls* ou *Courous*, par *Padans* & par *Nils*. Il faut cent mille roupies pour faire un lek, cent mille leks pour faire un courou, cent mille courous pour faire un padan, & cent mille padans pour faire un nil. On voit, parmi les grands Seigneurs, des roupies d'or, qui valent environ vingt & une livres de France; mais qui n'entrent point dans le Commerce ordinaire. Leur principal uſage eſt pour faire des préſens. La roupie commune, qui eſt d'argent, ne vaut guères plus de vingt-neuf ſous de nôtre monnoye, quoiqu'on la faſſe paſſer ordinairement pour trente. On fabrique, tous les ans, des roupies; & celles de l'année valent quelque choſe de plus que les précédentes, parceque les Monnoyeurs prétendent que l'argent s'uſe toûjours (*d*). Il y a des demi-roupies, & des quarts de roupies. Le *Mahmoudy* eſt une autre monnoye d'argent, qui vaut environ onze & demi de nos ſous. Le *Pecha* eſt une monnoye de cuivre, de la grandeur de la roupie, qui vaut un peu plus de dix deniers, & qui peſe ſix de nos drachmes. On donne ſoixante-huit *Paden*, ou amandes amères, pour un pecha. Ces amandes, qui paſſent pour monnoye à Surate, viennent de Perſe, & ſont le fruit d'un arbriſſeau qui croît entre les rochers. Monnoyes.

ENFIN Thevenot fait remarquer que la monnoye d'argent du Grand-Mo- Fineſſe de l'argent du Mogol.

(*b*) *Ibid.* pag. 47.
(*c*) Pag. 49.
(*d*) Ovington attribue cette différence de valeur à la mutation des règnes.

DESCRIPTION DU PAYS DE SURATE. THEVENOT.

Mogol eſt plus fine qu'aucune autre; parcequ'il n'arrive point d'Etranger, dans l'Empire, qui ne ſoit obligé de changer l'argent qu'il apporte, ſoit piaſtres, ſoit d'autres eſpèces, en monnoye du Pays. Il eſt fondu auſſitôt, & l'on en rafine l'argent pour faire des roupies (*e*).

Puits & Réſervoirs célèbres.

L'AUTEUR ajoûte, à la deſcription du Cimetière des Anglois, qu'on voit à peu de diſtance, un grand Puits de forme quarrée, couvert de pluſieurs arcs de brique, qui ſont éloignés l'un de l'autre de pluſieurs pieds. On y deſcend par divers eſcaliers; & le jour y entre, depuis le haut juſqu'en bas, par des eſpaces qui ſont entre les arcs. Mais quoique cet ouvrage ſoit eſtimé, il n'approche pas d'un Réſervoir d'eau, qui eſt proche d'une des Portes de Surate, nommée la *Porte de Daman*, où commence la plus belle promenade du Pays. Cette Porte eſt couverte & entourée des branches d'un bel arbre, qui ſe nomme *War*, & que les Portugais appellent *Arbre de racines* (*f*). L'ombre en eſt admirable, & d'un grand ſecours pour ceux qui vont au Réſervoir. Il a ſeize angles, dont chaque côté a cent pas de long. Le diamètre de tout l'ouvrage eſt d'une portée de mouſquet. Il eſt pavé de grandes pierres unies, avec des degrés à l'entour, qui règnent depuis le bord du baſſin juſqu'au fond, en manière d'amphitéâtre. Ces degrés ſont chacun d'un demi-pied de hauteur. Leur matière eſt une belle pierre de taille, qui vient de Cambaye. On a menagé trois deſcentes en talus, pour ſervir d'abreuvoirs.

AU milieu de cette belle pièce d'eau, s'élève un bâtiment de pierre, quarré, & large d'environ quatre toiſes, où l'on monte par deux petits eſcaliers. C'eſt un lieu où l'on va prendre le frais & divers amuſemens; mais il faut un Bateau pour y paſſer. Le grand Baſſin ſe remplit d'eau de pluye, dans la ſaiſon. Après avoir coulé au travers des champs, & formé une eſpèce de canal, ſur lequel on a bâti des Ponts, elle ſe rend dans un eſpace fermé de murs, d'où elle paſſe dans le Réſervoir par trois trous taillés en rond, qui ont plus de quatre pieds de diamètre. On ne bûvoit point autrefois d'autre eau à Surate: mais on y a découvert cinq ſources ou cinq puits, qui en fourniſſent aujourd'hui à toute la Ville. L'Auteur parle avec admiration du Réſervoir, & le compare aux plus beaux ouvrages que les Romains ayent jamais fait pour l'utilité publique (*g*).

Jardin de la Princeſſe.

UN quart de lieue plus loin, on trouve, pour promenade, *le Jardin de la Princeſſe*, ainſi nommé parcequ'il eſt l'ouvrage d'une Sœur du Grand-Mogol. C'eſt un grand plant d'arbres de pluſieurs eſpèces, tels que des manguiers, des palmiers, des mirabolans, des vars, des maiſas, & pluſieurs autres, plantés avec beaucoup d'ordre. On y voit quelques allées fort droites, dont quatre traverſent le Jardin en croix, avec un petit canal au centre. Vers le milieu du Jardin, on a bâti un Edifice à quatre faces, qui ont chacune leur *Divan*, & un Cabinet à chaque coin. Devant chaque Divan ſe préſente un baſſin quarré, plein d'eau, d'où ſortent des ruiſſeaux qui paſ-

(*e*) Pag. 52 & précédentes.

(*f*) C'eſt le *Waringin*, ou *Pitſſaar*, que les Perſans nomment *Lul*, & les Indiens *Caſta*. Voyez ſa deſcription ci-deſſous. R. d. E.

(*g*) *Ibid.* pag. 72.

passent par les principales allées. Mais, quoique ce Jardin soit bien entendu, on n'y voit point nos berceaux & nos parterres, ni rien qui approche de la beauté de nos eaux (*b*).

DESCRIPTION DU PAYS DE SURATE. THEVENOT.

L'ARBRE *Var*, que Thevenot eut la curiosité d'examiner dans toute son étendue, s'appelle aussi *Ber*, *Arbre des Banians*, & *Arbre des racines*, à cause de la facilité que ses branches, qui portent de grands filamens, ont à prendre racine, & par conséquent à reproduire d'autres branches. Il arrive ainsi qu'un seul arbre, auquel on laisse la liberté de s'étendre, peut remplir un fort grand terrain. L'Auteur en vit un, qui avoit plus de trente toises de diamètre; c'est-à-dire, dans l'étendue de ses branches, qu'on avoit coupées régulièrement, & qui formoient une fort belle promenade (*i*). Comme les Indiens croyent cet arbre sacré, ils prennent soin de l'orner; & souvent, de l'accompagner d'une Pagode.

Arbre Var & ses singularités.

LE terroir de Surate est d'une terre grise, fort brune, & naturellement si bon qu'on ne le fume jamais. On y sème le bled après les pluyes, c'est-à-dire, après le mois de Septembre: la moisson se fait au mois de Février. On y plante aussi des cannes de sucre. L'usage, pour les planter, est de faire de grands sillons, dans lesquels, avant que de placer les cannes, on met plusieurs de ces petits poissons qui se nomment *Goujons*. Soit qu'ils engraissent la terre, soit qu'ils donnent une qualité particulière aux cannes, les Habitans prétendent que sans ce secours elles ne produiroient rien. Ils couchent leurs boutures sur ces poissons, l'une au bout de l'autre; & de chaque nœud de canne ainsi enterrée, il nait une canne de sucre, qu'on moissonne dans la saison (*k*).

Terroir de Surate.

Manière dont on l'engraisse.

LE RIZ ne croît pas moins heureusement aux environs de Surate. Les manguiers, les palmiers de toutes les espèces, & d'autres sortes d'arbres, y apportent autant d'utilité que d'agrément. Les terres qui produisent le bled ne s'arrosent jamais; parceque les rosées, qui tombent le matin en abondance, suffisent pour les rendre fécondes.

LA Rivière de *Tapty* est toûjours un peu salée à Surate. Aussi les Habitans ne s'en servent-ils que pour se laver le corps; usage qui s'exerce ici chaque jour au matin, comme dans toutes les parties de l'Inde. Cette Rivière est peu considérable. Dans la haute marée, elle n'a de largeur qu'environ la moitié de la Seine. Cependant les eaux de pluye la grossissent en hyver, jusqu'à la faire déborder avec beaucoup de ravage. Elle prend sa source dans un Canton des montagnes du Decan, nommé *Gebar-conde*, à dix lieues de *Brampour*. Quand la Mer est basse, elle coule jusqu'à la Barre; mais la marée avance ordinairement deux lieues au-delà. Le vrai Port de Surate est Soualy, à deux lieues de la Barre, & à quatre lieues & demie de la Ville.

Rivière de Tapty.

THEVENOT regarde sans difficulté Surate & son Canton, comme la plus belle partie de la Province du Guzarate, indépendamment des avantages extraordinaires que cette Ville tire de son Commerce; & la Province même, comme la plus agréable de l'Indostan. C'étoit autrefois un Royaume, qui tomba sous la domination du Grand-Mogol *Ekbar*, vers l'année 1595. Il

Révolution qui a fait passer le Royaume de Guzarate au pouvoir du Mogol.

(*b*) *Ibid.* pag. 73. (*i*) Pag. 74. (*k*) Pag. 73.

DESCRIPTION DU PAYS DE SURATE. THEVENOT.

Il y fut appellé par un Seigneur du Pays, à qui le dernier Roi de Guzarate, nommé Sultan *Mahmouth*, en avoit donné le Gouvernement général à ſa mort, en lui confiant la tutelle de ſon fils unique. L'ambition de ce Gouverneur lui fit autant d'Ennemis qu'il y avoit de Grands dans le Royaume. Enfin deſeſpérant de ſe ſoûtenir par ſes propres forces, il eut recours au Mogol, ſous prétexte d'implorer ſa protection pour ſon Pupille, qui ſe nommoit *Mudafer*. Ekbar entra dans le Guzarate avec une Armée. Il ſoûmit tous les Seigneurs qui entreprirent de s'oppoſer à lui, & que le Gouverneur lui faiſoit regarder comme les Ennemis de ſon Roi. Mais au-lieu de ſe borner à la poſſeſſion d'une ſeule Ville, qu'on lui avoit promiſe avec ſon territoire, il ſe rendit maître de tout le Royaume; il fit le Roi & le Gouverneur priſonniers; & ſa politique, autant que la force, lui fit trouver le moyen d'aſſurer cette conquête à ſes Succeſſeurs. Cependant le malheureux Mudafer, s'étant échappé de ſa priſon, fit quelques efforts pour ſe rétablir: mais il fut vaincu; il retomba dans les chaînes; & le deſeſpoir lui fit prendre enfin le parti de s'ôter la vie de ſes propres mains (*l*).

(*l*) *Ibidem*, pag. 15 & 19.

OVINGTON. 1691.

OVINGTON, paſſant aux affaires de ſa Nation, raconte ſur des témoignages certains, que la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales employe chaque année cent mille livres ſterlings, pour le ſoûtien de ſon Commerce aux Indes, & pour l'entretien de ſes principaux Officiers. *Surate*, dit-il, le *Fort Saint-Georges*, *Gomron* en Perſe, & *Bengale*, ſont les principaux Sièges du Commerce de la Compagnie (*a*).

Etat des affaires des Anglois à Surate.

CHAQUE partie des Etats du Mogol a ſes marchandiſes particulières, que les Agens de la Compagnie prennent ſoin d'acheter, & qu'ils tiennent prêtes pour l'arrivée des Vaiſſeaux. Si cette attention étoit négligée, l'Auteur ne doute pas que la Compagnie ne fût bien-tôt ſupplantée par d'autres Nations de l'Europe. Il en connoit une, dit-il, ſans la nommer, qui avoit propoſé depuis quelque-tems au Grand-Mogol, de lui payer des droits plus conſidérables que ceux qui ſont établis, à condition d'obtenir le privilège excluſif du Commerce dans ſes Etats. „ Ces entrepriſes, ajoûte O-„ vington, obligent nôtre Préſident d'être continuellement attentif ſur la „ conduite de nos Rivaux, & de faire des préſens à la Cour, pour s'aſſu-„ rer de leur protection (*b*) ".

Maiſon que les Anglois ont à Surate.

LA Maiſon que les Anglois occupent à Surate appartient au Grand-Mogol, & paſſe pour une des plus belles de la Ville. Elle eſt à ſon Nord-Oueſt. Outre les appartemens du Préſident, elle peut loger quarante perſonnes. L'Empereur *Aureng-zeb*, de qui les Anglois la louoient immédiatement, pour la ſomme de ſoixante livres ſterlings, recevoit rarement cette ſomme; parcequ'il leur permettoit de l'employer aux réparations & même aux embelliſſemens de l'édifice. On y trouve pluſieurs caves, des magaſins, un réſervoir d'eau & un bain (*c*). C'EST

(*a*) Ovington Tom. II. pag. 91. (*b*) Tom. II. pag. 92. (*c*) *Ibid.* pag. 93.

OVINGTON. 1691.

C'est dans ce Palais que le Préſident Anglois des parties ſeptentrionales de l'Inde fait ſa réſidence. Il eſt quelquefois élevé à la dignité de Gouverneur de Bombay, & revêtu du titre d'*Honorable*. On peut acquérir de grandes richeſſes dans ce poſte. Outre les appointemens annuels, qui ſont de trois cens livres ſterlings, & les profits que le Préſident tire des Vaiſſeaux, il a le pouvoir d'exercer le Commerce pour ſon propre compte, dans toutes les parties de l'Orient. Auſſi quelques années ſuffiſent-elles pour l'enrichir. Tous les Officiers de la Compagnie ont, comme lui, la liberté du Commerce particulier; avantage que les Agens de la Compagnie de Hollande n'ont jamais obtenu (*d*).

Ce que c'eſt que leur Préſident.

Avantage des Officiers Anglois ſur ceux de Hollande.

Comme il eſt important de connoître l'ordre des grandes entrepriſes, lorſqu'il eſt fondé ſur l'expérience & juſtifié par le ſuccès, nous n'abandonnerons point l'Auteur dans ce détail.

Le Préſident de Surate a trois principaux Officiers, qui ſont, le *Teneur de Livres*, le *Garde des Magaſins*, & le *Pourvoyeur des Vaiſſeaux*. Ces quatre perſonnes compoſent le Conſeil, dans lequel le Préſident a deux voix. On y rapporte & l'on y juge toutes les affaires qui regardent la Compagnie & ceux qui la ſervent.

Ordre de leur établiſſement à Surate.

Le Secrétaire aſſiſte toûjours au Conſeil, quoiqu'il n'en ſoit pas. Il monte à la première place qui devient vacante. Le même ordre eſt établi pour tous les autres poſtes, où l'on monte par degrés, ſuivant l'ancienneté des ſervices; à moins que par quelque diſpoſition extraordinaire, la Compagnie ne change quelque choſe à ſes principes.

Le Miniſtre, les Anciens & les jeunes Facteurs, les Ecrivains & les Elèves, compoſent le reſte des Habitans du Palais. Chacun demeure dans ſon poſte, pendant trois ou cinq ans, ſuivant ſes engagemens avec la Compagnie, avant que d'être élevé à de nouveaux degrés; comme de celui d'Elève à celui d'Ecrivain, & de celui-ci au degré de Facteur, d'où l'on paſſe aux plus hautes dignités. Outre les gages ordinaires, qui ſont proportionnés à chaque degré, la Compagnie leur donne à tous la nourriture & le logement. D'ailleurs les avantages qu'ils peuvent tirer du Commerce particulier vont ſi loin, que de Surate à la Chine, ils gagnent cent pour cent; & qu'en y faiſant porter ſeulement de l'argent pour en rapporter de l'or, ils ſont ſûrs d'un profit de cinquante pour cent. Ceux qui jouïſſent d'une bonne réputation, ſans être aſſez riches pour former ces entrepriſes, peuvent emprunter, dans le Pays, des ſommes conſidérables, à vingt-cinq pour cent d'intérêt, & ne ſont obligés de ſatisfaire leur créancier qu'au retour du Vaiſſeau. S'il périt en chemin, la ſomme eſt perdue pour l'Indien qui la prête (*e*).

Profit extraordinaire des Officiers ſubalternes.

La Compagnie entretient auſſi quarante ou cinquante Domeſtiques, pour les ſervices qui conviennent à leur profeſſion. Ils ſe préſentent le matin au Préſident pour recevoir ſes ordres; & le ſoir ils paroiſſent encore devant lui, comme des ſujets dont le bonheur dépend de la ſatisfaction de leur Maître. Avec ces Ouvriers, la Compagnie entretient des Valets aux Officiers. Le Préſident en a pluſieurs. Le Teneur de Livres en a deux. Le Mi-

Nombre d'Ouvriers & de Valets, entretenus par la Compagnie.

(*d*) *Ibid.* pag. 94.

(*e*) Tom. II. pag. 96.

OVINGTON. 1691.

Miniſtre & les autres ont chacun le ſien. Dans un Pays où les Anglois ſont ſans Troupes & ſans aucun ſecours militaire, la politique les oblige de ſe faire un appui du grand nombre de leurs Domeſtiques. Quoique la plûpart ſoyent Indiens ou Mores, l'Auteur vante leur fidélité, juſqu'à dire naïvement „ que lorſque le Préſident a deſſein de frauder les droits du Prince en „ quelque choſe de conſidérable, il en commet le ſoin à ſes Domeſtiques, „ qui s'en acquittent avec adreſſe (*f*) ".

Table des Officiers Anglois.

PERSONNE de ceux qui habitent le Palais ne peut paſſer la nuit dehors, ſans la permiſſion du Préſident. On ſert tous les jours une table commune, pour le Préſident & pour tous les Officiers, qui s'y placent ſuivant leur degré d'ancienneté. Elle eſt couverte de ce que Surate & ſes environs offrent de meilleur. Les vins de Chiras & l'arack, les vins de l'Europe & la bière d'Angleterre n'y ſont point épargnés. Il y a peu de tables, chez les perſonnes mêmes les plus qualifiées de l'Empire, qui ſoyent ſi bien ſervies. Cette dépenſe eſt conſidérable pour la Compagnie, ſur-tout en vins de l'Europe, & en bière, qui ne peuvent manquer d'être fort chers aux Indes. Ovington raconte qu'un riche Indien, ayant eû la curioſité de voir les Anglois à table, parut extrêmement ſurpris, à l'ouverture d'une bouteille, de voir ſortir la liqueur avec force, auſſi-tôt qu'on eût ôté le bouchon. Le Préſident lui ayant demandé le ſujet de ſon admiration, il répondit qu'il n'étoit pas étonné de voir ainſi ſortir la liqueur, mais qu'il ne pouvoit comprendre comment on avoit pû la faire entrer dans la bouteille (*g*).

Plaiſante naïveté d'un Indien.

Ragoûts Indiens.

LA table des Anglois de Surate eſt ſervie en vaiſſelle d'argent; & pour ſatisfaire tous les goûts, ils ont trois Cuiſiniers, un Anglois, un Portugais & un Indien, qui apprêtent les mets chacun à leur manière. Le ragoût le plus ordinaire aux Indes eſt le *Pilau*. C'eſt du riz bouilli, dont tous les grains demeurent ſéparés, qu'on aſſaiſonne avec des épices, & ſur lequel on met une pièce de volaille bouillie. L'Auteur en explique pluſieurs autres, & parle de diverſes ſauces qui excitent beaucoup l'appétit. Le *Cabob*, ſur lequel il s'étend le plus, eſt un compoſé de bœuf & de mouton, que l'on coupe en petits morceaux, ſur leſquels on jette du ſel & du poivre, & que l'on trempe dans de l'huile où l'on a mêlé de l'ail. On les paſſe enſuite dans une broche, avec quelques herbes, qui ont été trempées auſſi dans de l'huile mêlée d'ail. Enſuite on les fait rôtir au feu. C'eſt un mets que l'Auteur trouve fort agréable (*h*). Les Naturels du Pays aiment beaucoup l'*Aſſa fœtida*, qu'ils appellent *Hin*. Ils en mettent un peu dans leur pain, qui en reçoit un goût déſagréable, mais qu'ils croyent fort utile pour la ſanté. On mange tant d'Aſſa fœtida, dans Surate, que l'air qu'on y reſpire le ſent quelquefois fortement (*i*).

Faſte du Préſident & des Facteurs Anglois.

LES jours de réjouïſſance, le Préſident invite tous les Officiers de la Compagnie à paſſer la journée dans quelque beau Jardin, hors des murs de Surate, où l'ombrage & la fraîcheur ſervent à l'entretien de la joye. Le Préſident & ſa femme s'y font porter dans des palanquins, ſoutenus ſur les épau-

(*f*) *Ibid.* pag. 99.
(*g*) Pag. 100.
(*h*) Pag. 103.
(*i*) *Ibidem.*

épaules de quatre hommes. Ils ſont précedés de deux grands étendarts, après leſquels marchent quelques chevaux de main de grand prix, Arabes & Perſans, avec des harnois magnifiques. Les anciens Facteurs viennent à leur ſuite, montés ſur d'autres chevaux, qui ne ſont pas moins richement équipés. Les ſelles ſont de velours brodé; les brides & les croupières, enrichies d'or & d'argent. Le Chef des Domeſtiques paroît enſuite, à cheval comme les Maîtres, mais ſuivi de quarante ou cinquante Valets à pied. Après cette première diviſion vient le Conſeil, dans un caroſſe, qu'on laiſſe ouvert, à moins qu'il ne s'y trouve des femmes. Ce caroſſe eſt tout orné d'argent, & tiré par deux bœufs. Le reſte des Facteurs ſuit en caroſſe ou à cheval. C'eſt dans cet équipage que le Préſident paſſe au travers de la Ville, lorſqu'il veut en ſortir (*k*). Le Miniſtre & les Conſeillers ne ſortent jamais ſans avoir quatre ou cinq Domeſtiques derrière leur caroſſe. Ce faſte leur attire les reſpects du Peuple. Dans l'idée qu'il ſe forme des Anglois, il s'adreſſe, dans ſes beſoins, au Préſident de la Compagnie plutôt qu'au Gouverneur, dont la grandeur paroît éclipſée par celle des Anglois. OVINGTON. 1691.

Ils ont, comme tous les Européens, un Cimetière à un demi mile de Surate, qu'ils tâchent d'embellir à l'envi par des tombeaux magnifiques, & par de ſuperbes édifices (*l*). C'eſt un des principaux ornemens des environs de la Ville. Les deux plus beaux de ces édifices ont été conſtruits, l'un pour *Jean Oxonton*, & l'autre pour le Préſident *Aungers*. Ils ſont accompagnés de tours & de minarets. Le Cimetière des Hollandois offre auſſi les ſiens, dont les deux plus remarquables ſont, celui d'un Commiſſaire Hollandois; & l'autre, celui d'un Commandant de la même Nation, qui le fit élever avant ſa mort, & qui fit mettre au ſommet trois grandes taſſes; apparemment, obſerve l'Auteur, pour faire reſſouvenir ſes amis du plaiſir qu'ils avoient eû de boire avec lui (*m*). Leur Cimetière eſt orné de beaux édifices.

Tombeau ſingulier d'un Hollandois.

Le 27 d'Août 1691, c'eſt-à-dire, pendant qu'Ovington étoit à Surate, la Maiſon des Anglois fut inveſtie par une Garde à pied & à cheval, qui les y retint Priſonniers. Cet orage ſe fit ſentir d'un autre côté aux François & aux Hollandois, par la défenſe qu'ils reçurent de ſortir de la Ville. On apprit bien-tôt le ſujet de ce traitement. Un riche Vaiſſeau More avoit été pris par des *Hommes à chapeau*, c'eſt-à-dire, ſuivant le langage du Pays, par des Européens; & le Capitaine, nommé *Abdel-Gheford*, demandoit qu'on lui reſtituât neuf lecks de roupies, qui font plus de cent mille livres ſterling. Ce Vaiſſeau paſſoit de Mocka à Surate. Quoique les Indiens ayent peu de goût pour le combat, & qu'ils n'expoſent pas volontiers leur vie pour quatre roupies qui font leurs gages d'un mois, comme ils étoient richement chargés, ils s'étoient défendus vaillamment; & ce n'étoit qu'après avoir perdu beaucoup de monde qu'ils avoient pris le parti de ſe rendre (*n*). Orage qui tombe ſur les Européens de Surate.

On accuſoit les Européens de cette priſe, parceque le Pirate, qui s'étoit emparé du Vaiſſeau, avoit arboré les Pavillons Anglois, François & Hol- Dequoi ils ſont accuſés.

(*k*) Pag. 105.
(*l*) Tom. II. pag. 110.
(*m*) *Ibid.* pag. 111.
(*n*) *Ibidem.* pag. 114 & ſuiv.

OVINGTON. 1691. Hollandois. Le Préſident Anglois, qui ſe nommoit *Barthelemy Harris*, défendit ardemment ſa Nation. Premièrement, il récuſa le témoignage d'Abdel-Ghefort, ſon accuſateur, parceque ce n'étoit pas la première fois qu'il eût attribué le même attentat à des Vaiſſeaux Européens, & que dans une autre occaſion il avoit été convaincu d'impoſture. En ſecond lieu, l'arrivée d'un ou de pluſieurs Navires Anglois dans cette Mer, ne pouvoit être ignorée au Comptoir de Soualy ni dans la Maiſon Angloiſe de Surate; & le Préſident atteſtoit le Ciel qu'il n'en avoit aucune connoiſſance. Enfin, il s'engageoit d'honneur à payer tout ce qu'on lui demandoit, ſi ſon Ennemi pouvoit apporter des preuves inconteſtables que le Vaiſſeau, qui avoit fait la priſe, appartînt à la Compagnie d'Angleterre. Ces raiſons, & les bons offices du Gouverneur, qui ſe portoit d'autant plus à favoriſer les Européens, que le Port étant fermé pour leurs Vaiſſeaux, pendant cette querelle, il commençoit à s'appercevoir que la recette diminuoit à la Douane, diſpoſèrent la Cour à revenir de ſes préventions. Cependant les Anglois demeurèrent priſonniers juſqu'au 2 de Décembre, & ne recommencèrent à jouïr de leurs privilèges qu'après d'heureux éclairciſſemens, par leſquels on apprit que le Navire, auteur de la priſe, étoit Danois. Les reſſentimens du Grand-Mogol ſe tournèrent contre cette Nation, ſur laquelle il réſolut d'exercer toutes ſortes d'hoſtilités (*o*).

Comment cette querelle fut terminée.

1692. L'IMPLACABLE Abdel-Gheford fut le ſeul, au milieu de la joye commune, qui conſerva toute ſa haine pour les Anglois. Il renouvella ſes calomnies, l'année ſuivante, en répandant le bruit que deux de ſes Vaiſſeaux, qui revenoient de Mocka, étoient encore tombés entre leurs mains, & qu'ils les avoient pillés. On leur ôta la liberté avec la même rigueur; & les inſtances furent ſi preſſantes, pour leur faire reſtituer ce qu'on accuſoit leur Nation d'avoir enlevé, qu'ils déclarèrent enfin qu'ils aimoient mieux abandonner tout-à-fait le Pays que de ſe ſoûmettre à cette injuſtice. Cependant l'impoſture fut bien-tôt reconnue. Abdel-Gheford avoit caché, dans l'eau, une partie de l'argent qu'il ſe plaignoit d'avoir perdu. Il en voulut faire tranſporter ſecrétement une autre partie dans un palanquin; mais quelques Soldats de la garde obſervant que les Porteurs paroiſſoient fatigués du poids, ſe défièrent de la vérité. Ils arrêtèrent le palanquin, qu'ils trouvèrent rempli d'or. Abdel, convaincu d'un ſi noir artifice, demeura chargé de la honte & de l'opprobre qu'il vouloit faire tomber ſur les Anglois (*p*).

Autre perſécution contre les Anglois.

Leur accuſateur eſt convaincu de calomnie.

SA première perte avoit été réelle; & malgré les prétendus éclairciſſemens qui avoient fait tourner l'indignation de la Cour contre les Danois, Ovington paroît perſuadé que cette priſe ne devoit être attribuée qu'aux *Sanganiens*. Il en prend occaſion de raconter l'avanture d'un Capitaine Anglois, qui ayant été pris par ces Pirates, & s'étant ſauvé de leurs mains, lui communiqua ſes obſervations ſur leur Pays & ſur leurs uſages.

Eclairciſſement ſur les Pirates nommés Sanganiens.

SAY (c'eſt le nom du Capitaine) après avoir perdu ſon Vaiſſeau par le naufrage, vers l'Iſle de *Macire*, & s'être arrêté long-tems à Maſcate, pour re-

(*o*) *Ibid.* pag. 140. (*p*) *Ibid.* pag. 124 & précédentes.

réparer ſa perte, s'embarqua, pour l'Iſle de Bombay, dans un nouveau Bâtiment qu'il avoit fait conſtruire des débris de l'autre, & fit voile de conſerve avec dix-huit ou vingt Navires Indiens, qui alloient à Surate & dans d'autres Ports du Mogol. A peine les eut-il quittés, qu'il découvrit de loin deux voiles qui venoient à lui, & qu'il reconnut bien-tôt pour des Corſaires. Il fit des efforts inutiles pour les fuir, juſqu'à jetter dans la Mer une partie de ſes marchandiſes, pour rendre ſon Vaiſſeau plus leger: mais ils le ſuivirent avec tant d'obſtination, que l'ayant joint vers le ſoir, ils en vinrent furieuſement à l'abordage. C'étoient des Sanganiens. Ils entrèrent dans le Vaiſſeau Anglois, l'épée à la main, au nombre d'environ quatre-vingt. Ils tuèrent d'abord tous ceux qui firent quelque réſiſtance, & Say n'auroit pas été plus épargné. Mais le premier coup qu'ils lui donnèrent ne tomba que ſur ſa main, qui fut preſqu'à moitié coupée; &, lorſqu'ils étoient prêts à redoubler, des boutons d'or, qu'il avoit à ſon habit, attirèrent leur attention & ſervirent à lui racheter la vie. Ils ſe contentèrent de le dépouiller, & ne lui laiſſèrent qu'un petit morceau de toile pour couvrir ſa nudité. Enſuite, paroiſſant plus humains après la priſe du Bâtiment, ils lui firent prendre de l'opium avec de l'eau; remède qu'ils employent ordinairement pour réparer leurs forces. Ils panſèrent même ſa playe, avec du ſucre, qu'ils y mirent d'abord pour arrêter le ſang; puis avec de l'huile & de la laine. Say, qui comptoit peu ſur la vertu d'un appareil ſi ſimple, fut agréablement ſurpris de ſe voir gueri en fort peu de tems (*q*).

Ovington. 1692.

Say, Capitaine Anglois, eſt pris par ces Pirates.

A quoi il doit la vie.

Comment il eſt panſé de ſes bleſſures.

L'un des Vaiſſeaux Sanganiens portoit dix pièces de canon & cent cinquante hommes d'équipage. L'autre étoit une petite Galère, de quatre canons & de cinquante hommes. Ils employèrent un mois à retourner dans leur Pays. En approchant d'*Aramra*, qui étoit le Port d'où ils étoient partis, ils tirèrent un coup de canon, ſuivant leur uſage, pour avertir leurs amis de leur retour. Malheureuſement la pièce qu'ils employèrent appartenoit à Say, qui avoit eu la précaution d'y cacher quinze cens ſequins, dans l'eſpérance de les dérober à leur avidité. Ainſi ce ſalut lui coûta près de ſept cens livres ſterling (*r*).

Il perd ſon argent par une Avanture bizarre.

La Reine du Pays ayant appris l'arrivée & la victoire de ſes deux Vaiſſeaux, ſe fit amener le Capitaine Anglois. Il fut obligé, pour ſe rendre à ſa Cour, de faire deux ou trois miles à pied, ſans ſouliers & ſans chapeau. La Reine, lui parlant par le moyen d'un Interprête Portugais, voulut ſçavoir de lui ce qu'étoit devenu ſon argent. Il lui répondit qu'il l'ignoroit, parcequ'il ne vouloit pas ſe faire un crime de l'avoir caché dans ſa pièce de canon. Cette réponſe la ſatisfit ſi peu, qu'après l'avoir menacé d'un eſclavage perpétuel, elle donna ordre qu'on ne lui accordât pour toute boiſſon que de l'eau ſalée (*s*).

Il eſt mené Captif au Port d'Aramra.

Un Corſaire du Pays s'étoit emparé depuis peu d'un Vaiſſeau Portugais, qu'il avoit amené dans le même Port. Comme on avoit remarqué dans les Captifs de ce Bâtiment, un reſpect ſingulier pour les images, la Reine s'imagina que le Capitaine, étant Européen comme eux, devoit être de la

Comment Say eſt délivré.

(*q*) *Ibid.* Tom. II. pag. 145. (*r*) *Ibid.* pag. 146. (*s*) Pag. 147.

OVINGTON. 1692.

la même Religion. L'inutilité de ſes menaces la fit penſer à ſe faire apporter quelques images de Saints; & faiſant appeller Say, elle lui promit d'ajoûter foi à ſon témoignage, s'il vouloit les baiſer pour preuve de ſa bonne-foi. Quoiqu'il eut les principes de ſon Pays ſur ce culte, il ne fit pas difficulté de baiſer les images; & quelques jours après, il obtint la liberté de s'embarquer ſur un Vaiſſeau Arabe qui faiſoit voile à Maſcate (*t*).

Situation d'Aramra & du Pays des Sanganiens.

LE Port d'*Aramra*, où il avoit été mené, eſt à l'oppoſite des Côtes d'Arabie, entre *Sindy* & le Cap *Jugalt*, à quelque diſtance de Diu, qui appartient aux Portugais. Le Pays des Sanganiens ſe trouve ſitué entre la Perſe à l'Occident, & l'Indouſtan à l'Orient. Ces Peuples, livrés preſqu'uniquement à la piraterie, ne vivent que des priſes qu'ils font ſur Mer. Ils croiſent depuis Ormuz juſqu'au Golfe de Cambaye, & ſur les Côtes du Malabar, ſuivant qu'ils y ſont attirés par l'eſpoir du butin. Leurs Vaiſſeaux ne paroiſſent pas forts; mais étant bons voiliers, il leur arrive rarement d'etre pris, parcequ'ils ſe retirent lorſqu'ils ſe croyent les plus foibles (*v*).

Caractère de ces Pirates.

QUOIQUE le métier qu'ils exercent leur inſpire des ſentimens d'injuſtice & de cruauté, ils n'en ſont pas moins fidèles à l'obſervation de leurs promeſſes. Le Capitaine Anglois l'éprouva par un exemple ſingulier. Après avoir perdu tout ſon bien, il ne lui reſtoit qu'une centaine de ſequins, qu'il avoit cachés dans un coin du Vaiſſeau. Son Cuiſinier lui dit que le Boſſeman du Vaiſſeau de guerre des Pirates, qu'on avoit mis ſur le ſien, pour y commander en chef, promettoit de rendre la moitié de l'argent qu'on voudroit lui confier. Say prit le parti de livrer ſes ſequins, à cette condition. Le Boſſeman les mit dans un linge, qu'il attacha au bout d'une petite corde, & les jetta ainſi dans la Mer. Il ſçavoit qu'on devoit fouiller tous ceux qui deſcendoient au rivage, & que perſonne n'étoit exempt de cette recherche, juſqu'à-ce que le Vaiſſeau fût entièrement déchargé. Le lendemain, il alla chercher le paquet qu'il avoit jetté dans l'eau, & l'ayant retrouvé facilement, il rendit la moitié de la ſomme au Capitaine. Une fidélité ſi admirable dans un Corſaire, charma Say, & le porta même à lui offrir dix ſequins de plus, comme une juſte récompenſe. Mais il répondit, en les refuſant, qu'il vouloit garder exactement ſa parole (*x*).

Exemple ſingulier de leur bonne foi.

Deſcription de Maſcate.

C'EST d'après le même Capitaine, & ſur ſes Mémoires, qu'Ovington fait une deſcription de *Maſcate*, qu'on ne trouve avec autant d'exactitude & d'étendue dans aucun autre Voyageur.

Sa ſituation & ſes avantages.

CETTE Ville, qui appartient à l'Arabie heureuſe, eſt ſituée ſur le Golfe Perſique, à l'Orient du Mogol. Quoiqu'aucune des trois Arabies ne ſoit auſſi fertile que d'autres Pays, moins renommés, celle-ci, ſuivant la remarque de l'Auteur, a mérité le nom d'*Hyemen* ou d'*Heureuſe*, parcequ'elle eſt plus fertile que les deux autres. Maſcate eſt une Ville de Commerce, ſupérieure à toutes les autres Villes qui ſont ſituées près du Golfe d'Ormuz. Elle n'a pas moins de trois miles de circonférence, entre le Cap de

(*t*) Pag. 147 & 148. (*v*) Pag. 149. (*x*) Pag. 150.

de *Raz-al-gate*, & celui de *Moccandon*, au vingt-troiſième degré trente minutes de latitude du Nord, & préciſément ſous le Tropique du Cancer. Sa Baye eſt petite, mais environnée de hauts rochers. La Ville eſt revêtue de fortes murailles, & défendue par cinq ou ſix Châteaux (*y*). OVINGTON. 1692.

Excéſſive chaleur du Pays, qui n'empêche pas ſa fertilité.

La chaleur y eſt plus violente que dans une infinité d'endroits plus voiſins de la Ligne. Les ſables & les hautes montagnes y reflechiſſent les rayons du Soleil avec tant de force, qu'on peut donner au Pays la qualité de Zone torride, plus qu'à tout autre lieu entre les Tropiques. Un petit poiſſon, mis dans le trou d'un rocher, vers le milieu du jour, y eſt rôti en peu de tems. Il pleut rarement à Maſcate, & tout au plus une fois l'année: mais les fortes roſées qui tombent la nuit, rafraîchiſſent la terre, entretiennent les plantes dans leur fraîcheur, & rendent les fruits excellens. On y trouve en abondance des oranges, des citrons, des limons, du raiſin, des abricots, des pêches, & pluſieurs ſortes de racines & de liqueurs. Les dattes y croiſſent avec une faveur ſi ſingulière de la Nature, qu'on en charge des Vaiſſeaux pour tous les Ports du Mogol, où le débit en eſt toûjours aſſuré. Auſſi ſont-elles le principal Commerce du Pays (*z*).

Ses productions.

Induſtrie des Habitans.

Toutes les montagnes voiſines de Maſcate ſont d'une ſéchereſſe & d'une ſtérilité qui inſpire de l'horreur. On n'y voit en aucun tems ni herbe, ni fleurs, ni arbres. Mais lorſqu'en approchant de la Côte on jette les yeux ſur les vallées, on les trouve remplies d'une verdure perpétuelle, fleuries, couvertes de toutes les plantes qui peuvent ſervir à l'ornement de la terre & à la nourriture des hommes & des bêtes. L'Auteur admira moins cette différence, lorſqu'il eût reconnu l'induſtrie des Habitans. Ils ont trouvé le moyen de creuſer une infinité de canaux, dont les bords ſont plantés d'arbres, & qui répandent l'eau de toutes parts; avec cet avantage extrême, qu'en donnant de l'humidité aux racines des plantes, ils fourniſſent aſſez d'eau pour arroſer deux fois le jour, c'eſt-à-dire, ſoir & matin, toute la ſuperficie de la terre.

On engraiſſe les beſtiaux avec du poiſſon pourri.

Les beſtiaux du Pays ſont nourris de poiſſon, qu'on apprête d'une manière que les Européens pourroient imiter. Loin de le donner frais, on fait, dans la terre, un grand foſſé, où l'on en met une groſſe quantité qu'on laiſſe pourrir, juſqu'à devenir une eſpèce de terre. Enſuite l'ayant tiré de ce lieu, on le fait bouillir avec de l'eau dans des pots de terre; ce qui forme alors une ſorte de bouillon gras & épais, qu'on laiſſe refroidir & que les beſtiaux mangent volontiers, Cette nourriture les engraiſſe & leur fait une chair de fort bon goût (*a*).

Caractère & nourriture des Habitans.

La plûpart des Habitans de Maſcate ſont maigres & de taille moyenne. Ils ont le teint bazané & la voix foible. On vante leur courage & leur habileté à manier l'arc & les fléches. Depuis qu'ils ont eû la guerre avec les Portugais, ils ſe ſont exercés à l'uſage des armes à feu. Leur nourriture eſt indifféremment de la chair & du poiſſon. Ils mangent du bœuf, du mouton, des chèvres & des daims. La chair de chameau eſt celle qu'ils eſtiment le plus & qu'ils croyent la plus ſaine. Ils ont pluſieurs ſortes de poiſ-

(*y*) Pag. 126. (*z*) *Ibidem*, pag. 128. ſuiv. (*a*) *Ibidem*, pag. 130.

OVINGTON. 1692.

poiſſons; mais ils font ſcrupule d'en manger de certaines eſpèces, ſur-tout de ceux qui ſont ſans écaille. Le Pays porte beaucoup de bled, dont ils pourroient faire du pain, s'ils n'avoient tant de goût pour les dattes, qu'ils en mangent avec la chair & le poiſſon. C'eſt un uſage qui règne dans toute l'Arabie (*b*).

Leur tempérance extraordinaire.

De tous les Sectateurs de Mahomet, on n'en connoît pas qui s'abſtiennent, avec autant de rigueur que les Arabes de Maſcate, du vin & de toutes les liqueurs fortes. Ils condamnent même, comme des boiſſons défendues par la loi, le thé & le caffé, dont tous les autres Mahométans font leurs délices. Ils ont en horreur la fumée du tabac; & celui qu'on porte dans leur Pays eſt brûlé ſans rémiſſion. Leur unique liqueur eſt le ſorbet, qu'ils compoſent d'un mêlange d'eau, de jus d'orange & de ſucre. Auſſi prennent-ils la qualité d'Arabes rigides, de purs Mahométans, & de vrais Diſciples du Prophête. Ils ſont tous élevés dans ces principes.

Singularité de leur Juſtice.

La manière dont la Juſtice s'adminiſtre parmi eux, & leur caractère doux & obligeant, ne ſont pas moins remarquables que leur tempérance. Le Gouverneur de la Ville fait faire une garde exacte, pour la ſûreté de la Ville, & pour arrêter tous les deſordres dans leur naiſſance. Il n'eſt pas permis aux Chaloupes d'aborder à terre, ni d'aller d'un Vaiſſeau à l'autre, depuis le coucher juſqu'au lever du Soleil. Le pouvoir de punir eſt interdit aux Pères & aux Maîtres, à l'égard de leurs Enfans & de leurs Domeſtiques, par cette ſeule raiſon, qu'en l'exerçant ils peuvent y faire entrer de l'humeur & de l'excès (*c*). C'eſt la Juſtice qui règle le châtiment de toutes ſortes de fautes; parceque les Magiſtrats, qu'on avertit des fautes commiſes, étant ſans paſſion & ſans préjugé, en examinent mieux la nature & mettent plus de juſtice dans le degré de la peine. S'il ſe commet quelque meurtre ou quelque vol, ce qui eſt plus rare à Maſcate que dans aucune autre partie du Monde, on ne propoſe point de mort violente pour le coupable. Il eſt enfermé dans une priſon, où il meurt de lui-même (*d*). La Juſtice d'ailleurs eſt adminiſtrée promptement. Quoique le Gouverneur ſoit accompagné d'un Conſeil nombreux, ce n'eſt pas la pluralité des voix qui décide: il prononce ſeul, & tous les Spectateurs approuvent la ſentence (*e*).

Leur civilité pour les Etrangers.

Les Habitans de cette partie de l'Arabie ſont d'une civilité ſurprenante à l'égard des Etrangers. Quoiqu'extrêmement attachés à leurs principes, ils ne connoiſſent point ce zèle furieux, qui exerce la Religion aux dépens de l'humanité (*f*). Un Voyageur peut faire cent miles dans leur Pays, ſans avoir beſoin d'armes, ni d'eſcorte. Il peut dormir en plei-

(*b*) Pag. 131.

(*c*) On ne connoît point d'autre exemple de cet uſage.

(*d*) On ne ſçait ſi l'Auteur veut dire qu'il y demeure juſqu'à la fin naturelle de ſa vie, ou ſeulement qu'on l'y laiſſe mourir de faim (1).

(*e*) Pag. 135.

(*f*) Belle leçon pour une partie des Chrétiens. R. d. E.

(1) Puiſqu'on ne propoſe point de mort violente pour le Criminel, on en doit conclure qu'il demeure en priſon juſqu'à la fin naturelle de ſa vie. R. d. E.

pleine campagne, avec ſa bourſe à ſon côté. Le Capitaine Say fonde le témoignage qu'il leur rend, ſur ſa propre expérience. Il ajoûte que pendant pluſieurs années qu'il paſſa parmi eux, il n'entendit parler d'aucun vol (*g*). OVINGTON. 1692.

Ce qui arriva parmi eux au Capitaine Say, après ſon naufrage.

APRÈS ſon naufrage, il eut le bonheur de ſauver ſa vie, & d'arriver à terre avec tous ſes gens, mais nud, & dans un état déplorable. La vûe de ſon infortune toucha de compaſſion les Habitans du lieu. Ils lui firent entendre, par des ſignes, qu'ils lui offroient leur aſſiſtance, pour ſauver ſes effets & les débris de ſon Vaiſſeau. Un d'entr'eux, qu'il prit pour leur Chef, fit un monceau de ſable; & l'ayant diviſé en trois parties, dont il réſerva deux, il offrit l'autre au Capitaine. Il vouloit dire que pour ſa peine & celle de ſes gens il demandoit les deux tiers des ſommes qu'on pourroit ſauver. Say, qui le comprit, & qui trouva ce partage trop inégal, branla la tête, pour faire connoître qu'il ne l'approuvoit pas. Alors le Chef Arabe fit une nouvelle diviſion en deux parts égales; & prenant l'une, il donna l'autre au Capitaine. Le traité fut conclu à ce prix. On tira du Vaiſſeau treize ou quatorze mille livres, qui furent partagées avec une balance, dans laquelle le Chef eut grand ſoin que ſa part ne fut pas plus forte que celle du Capitaine. Le Roi du Pays, touché auſſi du malheur des Anglois, diminua volontairement, en leur faveur, les droits qu'il prenoit ſur les marchandiſes, & ſe réduiſit à deux pour cent, au-lieu de quatre qu'il exigeoit des Etrangers (*h*).

Les Portugais chaſſés de Maſcate.

LES Portugais avoient obtenu la liberté de s'établir à Maſcate. Ils y exerçoient paiſiblement leur Religion; & le Roi leur avoit accordé la permiſſion d'y bâtir, non-ſeulement une Egliſe, mais même un Collège. Les richeſſes qu'ils y acquirent par degrés les rendirent inſolens. Ils entreprirent d'uſurper l'autorité. Les Arabes, qui ont l'humeur douce & tranquille, ſouffrirent pendant quelque-tems cet abus avec une patience extraordinaire. Mais le voyant monter à l'excès, & commençant à craindre qu'ils ne ſe rendiſſent entièrement maîtres de la Ville, ils les y aſſiégerent avec une Armée nombreuſe. La défenſe des Portugais fut longue & courageuſe. Ils ſe renfermèrent dans leur Egliſe & leur Collège, dont ils firent comme une double Citadelle. Mais leurs Ennemis ayant fermé tous les paſſages par leſquels ils pouvoient eſpérer du ſecours, s'étoient emparés des hauteurs qui dominoient ces deux Poſtes. Enfin les Portugais, qui ne recevoient point de Goa, ni de leurs autres Etabliſſemens, l'aſſiſtance à laquelle ils s'étoient attendus, s'embarquèrent ſecrétement dans deux ou trois Vaiſſeaux qui étoient dans le Port, & profitèrent de la liberté qu'on leur laiſſa de ſe retirer. On voyoit encore les trous, que le canon des Arabes avoit faits pendant le Siège à leur Egliſe & à leur Collège (*i*). Depuis cette guerre, l'antipathie eſt devenue ſi vive entre les deux Nations, que dans tous les lieux où le Commerce les conduit, elles ne cherchent qu'à ſe ruiner mutuellement. Les Arabes ne le cèdent point aux Portugais en courage, & ſont toûjours les plus forts ſur Mer. Ils ne parlent jamais d'eux, ſans

Haine entre les Portugais & les Arabes.

(*g*) Pag. 136. (*h*) 137. & 138. (*i*) Pag. 141.

OVINGTON. 1692.

ſans quelque terme de mépris. Leurs Vaiſſeaux portent quelquefois juſqu'à cinq cens hommes; & comme ils partent toûjours bien eſcortés, les Portugais s'efforcent de les éviter, ou n'en viennent guères aux mains ſans deſavantage (*k*).

Avec quelle douceur les Priſonniers ſont traités à Maſcate.

LES Arabes de Maſcate traitent leurs Priſonniers de guerre avec une civilité, fort éloignée de la barbarie qu'on attribue à leur Nation. Loin d'en faire des Eſclaves, ils ne leur impoſent aucun office ſervile, ils leur aſſurent une vie tranquille, & leur fourniſſent chaque jour une abondante nourriture. S'ils s'efforcent de leur faire embraſſer le Mahométiſme, c'eſt par de ſimples exhortations ou par des promeſſes. Auſſi la plûpart de leurs Captifs prennent-ils du goût pour des chaînes ſi douces, & ne penſent-ils point à la fuite (*l*).

Divers Ports, peu connus des Européens.

L'AUTEUR ayant eu l'occaſion de viſiter pluſieurs autres Ports de cette Côte, qui ſont peu connus des Européens, raſſemble ici ſes obſervations, pour les faire ſervir de ſupplément à ce que d'autres Voyageurs ont écrit avant lui (*m*).

Tems de la Navigation pour la Mer-rouge.

LES Vaiſſeaux, dit-il, qui vont de Surate à la Mer-rouge, partent ordinairement vers le mois de Mars. Ils arrivent au terme de leur Navigation vers le milieu d'Avril, ou du moins avant le 20; car ceux qui n'y ſont pas avant ce tems trouvent des vents contraires, qui leur ferment l'entrée de cette Mer. Ils ſont alors obligés de paſſer l'Iſle de *Socotra*, & de ſe mettre à l'abri du Cap de *Guardafu*, pour éviter la violence des courans, qui règnent le long des Côtes de l'Arabie. Les Pilotes ſe croyent hors de danger lorſqu'ils ont doublé ce Cap (*n*).

Port de Dofar.

A cent cinquante miles du Cap de Guardafu, vers l'Occident, on rencontre une petite Iſle blanche, après laquelle on trouve pluſieurs Villes de Commerce ſur la Côte de l'Arabie heureuſe. La première, qu'Ovington ait viſitée, ſe nomme *Dofar*, Place médiocre, dont les Habitans connoiſſent peu les loix de l'hoſpitalité. Ils ſont trompeurs dans le Commerce & ſans égards pour les Etrangers. Leurs marchandiſes ſont l'*Oliban*, les noix de coco & le beurre. Ils profeſſent le Mahométiſme, avec un zèle ſi extraordinaire, que la plûpart ſe vantent d'être favoriſés des inſpirations du Ciel. Le Roi du Pays a des démêlés fréquens avec les Rois de *Ser* & de *Caſſen*, ſes voiſins; mais rarement juſqu'aux dernières violences de la guerre, qui ſont l'effuſion du ſang (*o*).

Port de Caſſen.

A l'Occident de Dofar, on trouve *Caſſen*, au quinzième degré. Le Port de cette Ville eſt à couvert des vents d'Oueſt, & fort expoſé à ceux de l'Eſt. La Place n'a rien de remarquable par ſes édifices & ſes fortifications. Les Habitans ſont ſi pauvres, que le Roi du Pays eſt obligé d'exercer le Commerce, pour ſoûtenir ſa dignité. Il lui vient quelques Bâtimens chargés de riz, de dattes, & d'une eſpèce d'habillement de poil qui ſe fait en Perſe, & qu'on échange pour de l'oliban, de l'aloes & du beurre. Ses ſujets, occupés des ſimples néceſſités de la vie, ne penſent qu'à ſe les pro-

(*k*) *Ibidem.*
(*l*) Pag. 142.
(*m*) Voyez les Rélations du premier Tome de ce Recueil, ſur-tout celle de Caſtro.
(*n*) *Ibidem*, pag. 154.
(*o*) *Ibid.* pag. 157.

procurer par des échanges, & portent l'indifférence pour l'argent juſqu'au mépris. Cependant ils ont quelques monnoyes courantes, telles que des écus, des *Abaſſis*, des *Mamodes*; &, pour petite monnoye, ils employent une eſpèce de graine, qui ſe compte par poignée. La friponnerie eſt un vice ſi bien établi dans cette Nation, qu'on y croit une choſe bien acquiſe, lorſqu'on ſe l'eſt procurée par quelque fraude. Elle n'eſt pas moins livrée au crime que la bienſéance défend de nommer. Le tems le plus propre pour entrer dans le Port de Caſſen, & par conſéquent pour le Commerce, eſt Mai, Juin & Juillet. Ovington. 1692.

On trouve enſuite une autre Ville, nommée *Ser*, beaucoup plus eſtimable par l'honnêteté de ſes Habitans, & plus célèbre par la bonté de ſon Port, qui attire les Vaiſſeaux de Maſcate, de Bander-Abaſſi, de Surate, de Galla & de tous les Ports de la Côte d'Ethiopie. Ils y chargent du beurre, de la myrrhe, des eſclaves, de l'oliban & de l'aloes. Port de Ser.

Plus loin, au douzième degré de latitude, eſt une des plus anciennes & des plus agréables Villes de l'Arabie. C'eſt *Aden*, dont les Portugais étoient autrefois les Maîtres, mais que les Turcs leur enlevèrent; comme le Roi d'*Yemen* l'a priſe enſuite aux Turcs, pour l'unir à ſes Etats. Ce Prince porte le nom de Roi d'Yemen, qui ſignifie *Arabie heureuſe*; non qu'il la poſſède toute entière, mais parceque l'étendue de ſon Royaume & ſes richeſſes le rendent fort ſupérieur à tous les autres Rois de l'Arabie. Ses Etats s'étendent l'eſpace de quatre cens miles ſur la Mer-rouge, depuis Aden juſqu'à *Geron* (*p*). Port d'Aden.

Aden étoit autrefois (*q*) un des plus fameux Ports de cette Côte. C'étoit comme un Magaſin général des marchandiſes du Mogol, de la Perſe, de l'Arabie & de l'Ethiopie. On y trouvoit des Marchands de toutes ces Contrées, qui s'y établiſſoient pour la facilité de leur Commerce. Les maiſons y étoient propres & bien bâties. On voyoit, ſur le ſommet des montagnes, quantité de Châteaux qui formoient un ſpectacle agréable. La Ville étoit naturellement ſi bien fortifiée, que par mer & par terre, elle auroit pû ſe défendre avec peu de Soldats contre un Ennemi puiſſant. Mais la moleſſe ordinaire des Orientaux a fait perdre tant d'avantages aux Habitans. Tout leur Commerce eſt borné aujourd'hui au caffé, à l'aloes, à la myrrhe & à l'oliban. Les mois favorables pour l'entrée du Port ſont, Avril, Mai, Juin, Juillet, & une partie du mois d'Août. Décadence du Port d'Aden.

Au-delà d'Aden, on découvre les ſept Iſles, qui forment le détroit de Babel-Mandel, & proprement l'entrée de la Mer-rouge. La principale de ces petites Iſles ſe nomme *Babbs*. Avant que d'arriver à ce détroit, on découvre un terrain élevé, avec une ouverture, qu'on prendroit pour un paſſage qui conduit dans la Mer-rouge: mais l'Iſle de Babbs, qui ſe préſente auſſi-tôt, empêche qu'on ne puiſſe s'y tromper. Cette ouverture, qui eſt au Midi de la terre, ſert à la décharge d'une grande Rivière qui mène à *Gella*, un des plus grands Ports d'Ethiopie. Détroit de Babel-Mandel, & ſes Iſles. Gella, grand Port d'Ethiopie.

A quinze lieues du détroit, on arrive à Mocka, qui ſans avoir plus de deux Etat de Mocka.

(*p*) Pag. 162.
(*q*) On en a vû la deſcription au premier Tome. Ovington ne remarque que les différences préſentes.

OVINGTON. 1692.

deux cens ans d'antiquité, eſt devenu le principal Port de la Mer-rouge. Il eſt auſſi fréquenté par les Vaiſſeaux de l'Europe que par les Indiens, & l'on y trouve des Marchands de toutes les Nations du Monde. La principale marchandiſe qu'ils en tirent eſt le caffé, qui s'y trouve en abondance. Il en vient beaucoup à *Betlefuck*, à *Sonany*, à *Aſab* & dans d'autres lieux, mais ſi mal emballé que c'eſt un embarras conſidérable pour les Marchands. Le prix eſt environ quarante écus le *Babar*. Cette eſpèce de fève eſt ſujette à la nielle, comme le bled. Elle croît près des eaux. Chaque gouſſe a toûjours deux grains, qui ſe ſéparent lorſqu'elle eſt ouverte. La feuille reſſemble, en grandeur, à celle du laurier; mais elle eſt plus claire. L'arbre eſt petit, & ne porte pas long-tems; mais on a ſoin de le remplacer.

Privilège des Européens.

LES Européens payent, à Mocka, trois pour cent, de tout ce qu'ils font entrer ou ſortir. Ils ont le privilège de pouvoir mettre leurs marchandiſes dans les maiſons qu'ils louent, ſans être obligés de les porter à la Douane. Les autres Marchands payent deux de plus pour cent, c'eſt-à-dire, cinq; & ſont aſſujettis à la viſite de leurs marchandiſes. Tout ce qui ſe vend ou qui s'achète au poids eſt porté à la Douane pour y être peſé. Le *Babar* de Mocka eſt de quatre cens vingt livres. Il contient quinze *Fraſſels*, chacun de vingt-huit livres. Le Fraſſel contient dix *Manns*; le Mann, quarante *Tuckeas*, & le Tuckea dix *Coffilas*. Les meſures creuſes, pour les choſes liquides, ſont le *Teman*, qui contient quarante *Memecdas*. Chaque Memecda fait trois pintes d'Angleterre, ou trois chopines de France. Les meſures de longueur, qui ſervent à meſurer les toiles & les étoffes de ſoye, ſont de vingt-quatre pouces, & s'appellent *Covit* ou *Guz*. On vend auſſi les toiles & les étoffes à la pièce.

Poids & Meſures.

Monnoyes.

LES monnoyes ſe prennent au poids, ſuivant leur degré de fineſſe. Ce ſont des écus de toutes les eſpèces, & des ducats de Veniſe, d'Allemagne, de Barbarie, de Turquie & d'Egypte. On nomme *Comaſſes*, de petites monnoyes qui changent de valeur, ſuivant la volonté du Gouverneur Turc. Les comptes ſe font par *Cabeers*, dont quatre-vingt font un écu; comme ceux de France ſe font par ſous & par livres (*r*).

Port de Moſech.

MOSECH, autre Port à dix lieues de Mocka au Nord-Oueſt, n'eſt renommé parmi les Indiens que par le Commerce du ſel. Ce Port eſt voiſin de *Zebith* & de *Betlefuck*. Il n'eſt ſéparé que par trois lieues de Mer, d'une Iſle nommée *Jutor*, qui avoit autrefois un Volcan.

Iſle d'Hodecda.

HODECDA eſt une Iſle à ſoixante miles de Mocka, environ au quatorzième degré cinquante minutes de latitude, où l'on trouve une anſe très-commode pour la conſtruction des Vaiſſeaux, & un fort bon Port. On y apporte quantité de caffé des lieux voiſins.

Iſle de Comoran.

COMORAN eſt une autre Iſle, avantageuſement ſituée au quinzième degré vingt minutes, & longue de dix miles ſur deux de largeur. Le terroir en eſt bon; mais les Habitans ſont d'un caractère ſi dangereux, qu'on leur a donné les noms de voleurs & de bandits. Une Baye, qui forme la partie Orientale de l'Iſle, offre un mouillage ſûr, à l'abri des vents & des orages. Mais

(*r*) Pag. 168 & précédentes.

Mais l'Iſle même n'a pas d'autre avantage que celui de fournir aux Vaiſſeaux de l'eau excellente, des beſtiaux & du poiſſon. Elle n'eſt éloignée de la terre ferme que d'un mile. OVINGTON. 1692.

DEPUIS 1687, que les Anglois, pour ſe vanger du Mogol, ont troublé le Commerce de Mocka & pillé les marchandiſes qu'on tranſportoit de cette Ville à Surate, les Vaiſſeaux de leur Nation n'oſant y retourner, ont fait choix, dans la même Mer, d'une autre Ville nommée *Lohia*, au quinzième degré quatre minutes. Leur exemple y a conduit quantité de Marchands & de Vaiſſeaux Indiens. Mais l'entrée du Port eſt dangereuſe, ſans le ſecours des Pilotes du Pays (*s*). Port de Lohia où les Anglois ont porté leur Commerce.

GEZEON, au dix-ſeptième degré, eſt le dernier Port qui mérite quelque attention ſur cette Côte. La pêche des Perles le rend célèbre & procure des richeſſes conſidérables aux Banians. L'Iſle de *Fersham*, qui en eſt éloignée de trois lieues, eſt remarquable par la même peche, & par la grande quantité de bled qu'elle envoye dans toutes les parties de l'Arabie heureuſe. Gezeon, Port célèbre par la pêche des Perles.

DE Gezeon à *Camphida*, il ne ſe trouve aucun Port favorable au Commerce; & quand la Nature en auroit formé, les Arabes de ce Canton, qui ſont des brigands, accoutumés à vivre de rapine, ne permettroient pas aux Marchands d'en approcher. Camphida, ſitué au dix-neuvième degré cinq minutes, eſt une Ville dont les Turcs avoient acquis depuis peu la poſſeſſion. Ils y ont un Gouverneur, avec cinquante Soldats; autant pour la ſûreté des droits, dans un Port où quantité de gens débarquent pour ſe rendre à la Mecque, que pour contenir leurs nouveaux ſujets dans la ſoumiſſion (*t*). Port de Camphida.

QUELQUES autres remarques, que l'Auteur paroît avoir empruntées des Mémoires d'autrui, n'ajoûtent rien, pour la connoiſſance de cette Mer, au ſçavant Journal de Jean de *Caſtro* (*v*).

APRÈS un ſéjour de trois ans dans divers Comptoirs Anglois, Ovington, voyant ſon Vaiſſeau prêt à remettre à la voile, ne put réſiſter à l'impatience de revoir ſa Patrie. Il remonta ſur le *Benjamin*, le 14 de Février 1693. Le Voyage fut non-ſeulement heureux, mais agréable, juſqu'au Cap de Bonne-Eſpérance, où le Vaiſſeau Anglois arriva le 16 de Mai. Il y trouva dix Bâtimens de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, tous richement chargés, qui en attendoient quelques autres des Indes, pour mettre enſemble à la voile. Il en étoit parti, depuis peu, ſix pour la Hollande. Cette Compagnie, ſuivant les lumières d'Ovington, entretient au moins cent Vaiſſeaux, qui lui apportent d'immenſes richeſſes. A ne parler, dit-il, que de Surate, où ſon Commerce n'eſt pas comparable à celui qu'elle fait dans les autres endroits des Indes, & n'en eſt au plus que la vingtième partie, on compte que le profit qu'elle en tire monte à quinze cens mille florins (*x*). 1693. Retour de l'Auteur dans ſa Patrie. Richeſſe du Commerce Hollandois.

LA

(*s*) *Ibid.* pag. 173.
(*t*) Pag. 175.
(*v*) Voyez le premier Tome de ce Recueil.
(*x*) Pag. 186. L'Auteur parle, dit-il, ſur des témoignages certains.

OVINGTON. 1693.

LA deſcription qu'on a déjà donnée de la Colonie Hollandoiſe du Cap de Bonne-Eſpérance & de tout ce qui appartient au Pays (y), doit laiſſer peu de curioſité au Lecteur pour les remarques d'Ovington. Quinze jours qu'il paſſa au Cap ne peuvent l'avoir mis en état d'étendre ſes lumières auſſi loin que *Kolben*, qui s'y étoit établi, pendant pluſieurs années, dans la ſeule vûe de raſſembler tous les matériaux dont il a compoſé ſon Ouvrage.

Stratagême, qui ſauve le Vaiſſeau d'Ovington.

LE *Benjamin* leva l'ancre, le 2 de Juin, avec les Hollandois. Une tempête furieuſe, qui le ſépara de cette Flotte, & la rencontre de deux Armateurs François, dont il ne ſe garantit que par un ſtratagême, en faiſant lever tout-d'un-coup toutes ſes voiles & paroître tout ſon monde, pour faire croire que c'étoit un Vaiſſeau de guerre bien armé, furent les ſeules avantures qui lui cauſèrent de l'embarras dans ſa route. Il arriva le 18 Septembre à Kingſale, en Irlande, où pour rendre graces au Ciel du ſuccès de leur Navigation, le Capitaine, les Officiers & les Matelots firent entr'eux la ſomme de vingt-huit livres ſterlings, qui fut diſtribuée aux pauvres de la Ville; & l'on mit dans l'Egliſe une inſcription, pour conſerver la mémoire de cette aumône. La crainte des Armateurs François obligea le *Benjamin* d'attendre long-tems une eſcorte, avec laquelle il ſe rendit enfin, le 5 Décembre, à Graveſand.

(y) Voyez la Relation de Kolben au ſixième Tome de ce Recueil.

Nota. A la ſuite de cette Relation, Mr. Prevoſt donne un *Voyage de Pierre Williamſon Floris au Golfe de Bengale*, qui, dit-il, „ a été oublié par les Auteurs Anglois, „ quoiqu'il eût le même droit qu'un grand „ nombre d'autres Marchands, de trouver „ place dans les premières Parties de ce „ Recueil". Mais c'eſt malheureuſement Mr. Prevoſt qui ne ſe ſouvient plus de l'avoir traduit lui-même. On peut le voir au Tome II. de nôtre Edition, pag. 307; & comme ce premier Extrait eſt beaucoup plus ample & plus exact que le dernier, nous ne balançons point de ſupprimer celui-ci, pour épargner au Public le deſagrément de lire deux fois les mêmes choſes. Si Mr. Prevoſt étoit ſuſceptible de bon conſeil, il feroit fort bien de laiſſer en paix les *Anglois* & les *Hollandois*, puiſqu'il y a ſi peu d'honneur, pour lui, à gagner avec eux. R. d. E.

Deſcription

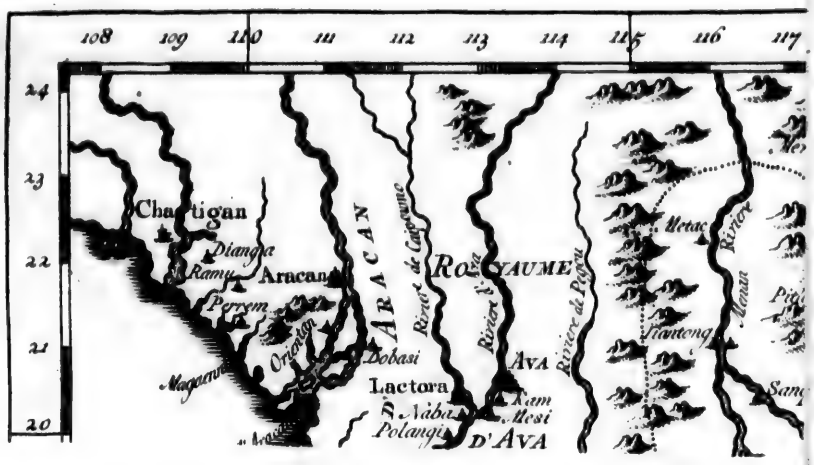
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
24
23
22
21
20
Chatigan
Diangra
Ramu
Aracan
Perrem
Orcalon
Dobasi
Lactora
Nabat
Polangi
ARACAN
Riviere de Cayeme
Riviere d'Ava
ROYAUME
D'AVA
Riviere de Pegu
Ava
Xam
Mesi
Metao
Riviere
Pianteng
Sang

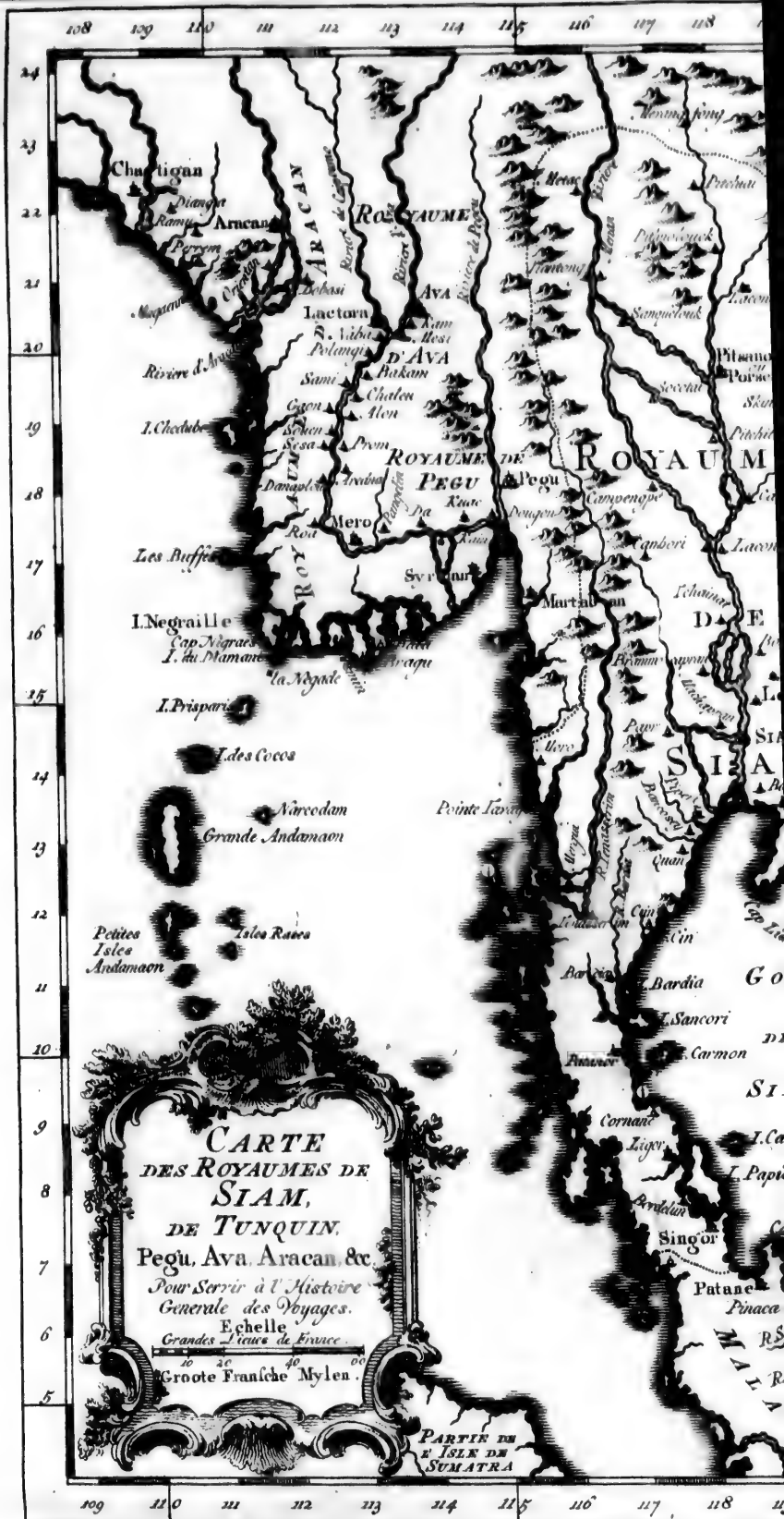

KAART DER KONINGRYKEN SIAM, TO

Om te dienen tot de HISTORISCHE

SIAM, TONKIN, PEGU, AVA, ARAKAN. &a.

de HISTORISCHE BESCHRYVING der REIZEN.

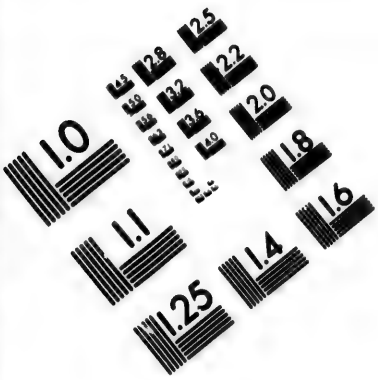
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8
9
10
11
12
13
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100
110
125
140
160
180
200
220
250
280
320
360
400
450
500
560
630
710
800
900
1000
1100
1250
1400
1600
1800
2000
2200
2500
2800
3200
3600
4000
4500
5000
5600
6300
7100
8000
9000
10000
11000
12500
14000
16000
18000
20000
22000
25000
28000
32000
36000
40000
45000
50000
56000
63000
71000
80000
90000
100000
110000
125000
140000
160000
180000
200000
220000
250000
280000
320000
360000
400000
450000
500000
560000
630000
710000
800000
900000
1000000
1100000
1250000
1400000
1600000
1800000
2000000
2200000
2500000
2800000
3200000
3600000
4000000
4500000
5000000
5600000
6300000
7100000
8000000
9000000
10000000
11000000
12500000
14000000
16000000
18000000
20000000
22000000
25000000
28000000
32000000
36000000
40000000
45000000
50000000
56000000
63000000
71000000
80000000
90000000
100000000
110000000
125000000
140000000
160000000
180000000
200000000
220000000
250000000
280000000
320000000
360000000
400000000
450000000
500000000
560000000
630000000
710000000
800000000
900000000
1000000000
1100000000
1250000000
1400000000
1600000000
1800000000
2000000000
2200000000
2500000000
2800000000
3200000000
3600000000
4000000000
4500000000
5000000000
5600000000
6300000000
7100000000
8000000000
9000000000
10000000000
11000000000
12500000000
14000000000
16000000000
18000000000
20000000000
22000000000
25000000000
28000000000
32000000000
36000000000
40000000000
45000000000
50000000000
56000000000
63000000000
71000000000
80000000000
90000000000
100000000000
110000000000
125000000000
140000000000
160000000000
180000000000
200000000000
220000000000
250000000000
280000000000
320000000000
360000000000
400000000000
450000000000
500000000000
560000000000
630000000000
710000000000
800000000000
900000000000
1000000000000
1100000000000
1250000000000
1400000000000
1600000000000
1800000000000
2000000000000
2200000000000
2500000000000
2800000000000
3200000000000
3600000000000
4000000000000
4500000000000
5000000000000
5600000000000
6300000000000
7100000000000
8000000000000
9000000000000
10000000000000
11000000000000
12500000000000
14000000000000
16000000000000
18000000000000
20000000000000
22000000000000
25000000000000
28000000000000
32000000000000
36000000000000
40000000000000
45000000000000
50000000000000
56000000000000
63000000000000
71000000000000
80000000000000
90000000000000
100000000000000
110000000000000
125000000000000
140000000000000
160000000000000
180000000000000
200000000000000
220000000000000
250000000000000
280000000000000
320000000000000
360000000000000
400000000000000
450000000000000
500000000000000
560000000000000
630000000000000
710000000000000
800000000000000
900000000000000
1000000000000000
1100000000000000
1250000000000000
1400000000000000
1600000000000000
1800000000000000
2000000000000000
2200000000000000
2500000000000000
2800000000000000
3200000000000000
3600000000000000
4000000000000000
4500000000000000
5000000000000000
5600000000000000
6300000000000000
7100000000000000
8000000000000000
9000000000000000
10000000000000000
11000000000000000
12500000000000000
14000000000000000
16000000000000000
18000000000000000
20000000000000000
22000000000000000
25000000000000000
28000000000000000
32000000000000000
36000000000000000
40000000000000000
45000000000000000
50000000000000000
56000000000000000
63000000000000000
71000000000000000
80000000000000000
90000000000000000
100000000000000000
110000000000000000
125000000000000000
140000000000000000
160000000000000000
180000000000000000
200000000000000000
220000000000000000
250000000000000000
280000000000000000
320000000000000000
360000000000000000
400000000000000000
450000000000000000
500000000000000000
560000000000000000
630000000000000000
710000000000000000
800000000000000000
900000000000000000
1000000000000000000
1100000000000000000
1250000000000000000
1400000000000000000
1600000000000000000
1800000000000000000
2000000000000000000
2200000000000000000
2500000000000000000
2800000000000000000
3200000000000000000
3600000000000000000
4000000000000000000
4500000000000000000
5000000000000000000
5600000000000000000
6300000000000000000
7100000000000000000
8000000000000000000
9000000000000000000
10000000000000000000
11000000000000000000
12500000000000000000
14000000000000000000
16000000000000000000
18000000000000000000
20000000000000000000
22000000000000000000
25000000000000000000
28000000000000000000
32000000000000000000
36000000000000000000
40000000000000000000
45000000000000000000
50000000000000000000
56000000000000000000
63000000000000000000
71000000000000000000
80000000000000000000
90000000000000000000
100000000000000000000
110000000000000000000
125000000000000000000
140000000000000000000
160000000000000000000
180000000000000000000
200000000000000000000
220000000000000000000
250000000000000000000
280000000000000000000
320000000000000000000
360000000000000000000
400000000000000000000
450000000000000000000
500000000000000000000
560000000000000000000
630000000000000000000
710000000000000000000
800000000000000000000
900000000000000000000
1000000000000000000000
1100000000000000000000
1250000000000000000000
1400000000000000000000
1600000000000000000000
1800000000000000000000
2000000000000000000000
2200000000000000000000
2500000000000000000000
2800000000000000000000
3200000000000000000000
3600000000000000000000
4000000000000000000000
4500000000000000000000
5000000000000000000000
5600000000000000000000
6300000000000000000000
7100000000000000000000
8000000000000000000000
9000000000000000000000
10000000000000000000000
11000000000000000000000
12500000000000000000000
14000000000000000000000
16000000000000000000000
18000000000000000000000
20000000000000000000000
22000000000000000000000
25000000000000000000000
28000000000000000000000
32000000000000000000000
36000000000000000000000
40000000000000000000000
45000000000000000000000
50000000000000000000000
56000000000000000000000
63000000000000000000000
71000000000000000000000
80000000000000000000000
90000000000000000000000
100000000000000000000000
110000000000000000000000
125000000000000000000000
140000000000000000000000
160000000000000000000000
180000000000000000000000
200000000000000000000000
220000000000000000000000
250000000000000000000000
280000000000000000000000
320000000000000000000000
360000000000000000000000
400000000000000000000000
450000000000000000000000
500000000000000000000000
560000000000000000000000
630000000000000000000000
710000000000000000000000
800000000000000000000000
900000000000000000000000
1000000000000000000000000
1100000000000000000000000
1250000000000000000000000
1400000000000000000000000
1600000000000000000000000
1800000000000000000000000
2000000000000000000000000
2200000000000000000000000
2500000000000000000000000
2800000000000000000000000
3200000000000000000000000
3600000000000000000000000
4000000000000000000000000
4500000000000000000000000
5000000000000000000000000
5600000000000000000000000
6300000000000000000000000
7100000000000000000000000
8000000000000000000000000
9000000000000000000000000
10000000000000000000000000
11000000000000000000000000
12500000000000000000000000
14000000000000000000000000
16000000000000000000000000
18000000000000000000000000
20000000000000000000000000
22000000000000000000000000
25000000000000000000000000
28000000000000000000000000
32000000000000000000000000
36000000000000000000000000
40000000000000000000000000
45000000000000000000000000
50000000000000000000000000
56000000000000000000000000
63000000000000000000000000
71000000000000000000000000
80000000000000000000000000
90000000000000000000000000
100000000000000000000000000
110000000000000000000000000
125000000000000000000000000
140000000000000000000000000
160000000000000000000000000
180000000000000000000000000
200000000000000000000000000
220000000000000000000000000
250000000000000000000000000
280000000000000000000000000
320000000000000000000000000
360000000000000000000000000
400000000000000000000000000
450000000000000000000000000
500000000000000000000000000
560000000000000000000000000
630000000000000000000000000
710000000000000000000000000
800000000000000000000000000
900000000000000000000000000
1000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000
1250000000000000000000000000
1400000000000000000000000000
1600000000000000000000000000
1800000000000000000000000000
2000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000
2500000000000000000000000000
2800000000000000000000000000
3200000000000000000000000000
3600000000000000000000000000
4000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000
5000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000
6300000000000000000000000000
7100000000000000000000000000
8000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000
14000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000

118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
24
23
22
21
20
CHINE
LAOS
Bao
Pitchau
Cacho
Pitsanoloue
Lan-chang
Quadiq

Deſcription du Royaume d'Arrakan.

INTRODUCTION

EN traverſant le Golfe de Bengale & les bouches du Gange, pour paſſer du Royaume de Golkonde à la Côte oppoſée, on aborde dans un Pays peu fréquenté des Vaiſſeaux Européens, parcequ'il n'a point de Port commode pour leur grandeur, mais dont le nom ſe trouve néanmoins dans toutes les Relations, & fait deſirer des éclairciſſemens qui n'ont jamais été que fort incertains ſur le témoignage des Indiens. *Daniel Scheldon*, Facteur de la Compagnie Angloiſe, ayant eu l'occaſion de pénétrer dans cette Contrée, apporta tous ſes ſoins à la connoître, & dreſſa un Mémoire de ſes obſervations, qu'Ovington reçut de lui, à Surate, & qu'il ſe chargea de publier.

§. I.

DESCRIPTION DU ROYAUME D'ARRAKAN.

Deſcription Géographique.

CE Pays, ou ce Royaume, porte le nom d'*Arrakan* ou d'*Orrakan*. Il a pour bornes, au Nord-Oueſt, le Royaume de Bengale, dont la Ville la plus proche eſt *Chatigam* (*a*); au Sud & à l'Orient, le Pegu, & au Nord le Royaume d'Ava. Il s'étend ſur la Côte juſqu'au Cap de *Nigraes*. Mais il eſt difficile de marquer exactement ſes limites, parce qu'elles ont été pluſieurs fois étendues ou reſſerrées par diverſes Conquêtes.

Bornes du Royaume d'Arrakan.

LA Capitale eſt *Arrakan*, qui a donné ſon nom au Pays. Cette Ville occupe le centre d'une vallée, d'environ quinze miles de circonférence. Des montagnes hautes & eſcarpées l'environnent de toutes parts & lui ſervent de remparts & de fortifications. Elle eſt défendue d'ailleurs par un Château ſi fort, que le Roi de *Brama*, l'ayant aſſiégée avec trois cens mille hommes, & quarante mille éléphans, ſe vit obligé de lever honteuſement le Siège. Il y paſſe une grande Rivière, que *Magin* appelle *Chaberis*, diviſée en pluſieurs petits ruiſſeaux, qui traverſent toutes les rues pour la commodité des Habitans. Ils ſe réüniſſent en ſortant de la Ville, qui eſt à quarante-cinq ou cinquante miles de la Mer; & ne formant plus que deux canaux, ils vont ſe décharger dans le Golfe de Bengale; l'un à *Orietan*, & l'autre à *Dobazi*: deux Places qui ouvriroient une belle porte au Commerce, ſi les marées n'y étoient ſi violentes, ſur-tout dans la pleine Lune, que les Vaiſſeaux n'y entrent point ſans danger.

Capitale & ſa ſituation.

LES Edifices communs d'Arrakan ſont fort pauvres. Cependant on y voit pluſieurs grandes Places, dont la forme n'eſt pas déſagréable, & qui ſervent de marchés. Les maiſons ſont compoſées de pièces de bambou, liées avec des cannes fort ſouples, qui tiennent lieu de cloux. Mais, dans les

Edifices d'Arrakan.

(*a*) Cette Ville a été nommée mal à propos *Bengale*, par les Portugais, qui lui ont donné le nom du Royaume.

DESCRIPTION DU ROYAUME D'ARRAKAN.

les Palais des Princes & de la Nobleſſe, on employe différentes ſortes de bois; & le dedans eſt enrichi d'ornemens de ſculpture & de peinture.

Richeſſe ineſtimable du Palais du Roi.

LE Palais du Roi eſt d'une grande étendue. Sa beauté n'égale pas ſa richeſſe. Il eſt ſoûtenu par des pilliers fort larges & fort élevés, ou plutôt par des arbres entiers, qu'on a couvert d'or. Les appartemens ſont revetus des bois les plus précieux que l'Orient fourniſſe, tels que le ſandal, rouge ou blanc, & une eſpèce de bois d'aigle. Au-milieu du Palais eſt une grande ſalle, diſtinguée par le nom de *Salle-d'or*, qui eſt effectivement revêtue d'or dans toute ſon étendue. On y admire un dais d'or maſſif, autour duquel pend une centaine de lingots du même métal, en forme de pains de ſucre, chacun du poids d'environ quarante livres. Il eſt environné de pluſieurs ſtatues d'or de la grandeur d'un homme, creuſes à la vérité, mais épaiſſes néanmoins de deux doigts, & ornées d'une infinité de pierres précieuſes, de rubis, d'émeraudes, de ſaphirs, de diamans d'une groſſeur extraordinaire, qui leur pendent ſur le front, ſur la poitrine, ſur les bras, & à la ceinture. On voit encore, au milieu de cette ſalle, une chaiſe quarrée de deux pieds de large, entièrement d'or, qui ſoûtient un Cabinet, d'or auſſi, & couvert de pierres précieuſes. Ce Cabinet renferme deux fameux pendans, qui ſont deux rubis, dont la longueur égale celle du petit doigt, & dont la baſe approche de la groſſeur d'un œuf de poule. Ces joyaux ont cauſé des guerres ſanglantes entre les Rois du Pays, non-ſeulement par rapport à leur valeur, mais parceque l'opinion publique accorde un droit de ſupériorité à celui qui les poſſède. Les Rois d'Arrakan, qui jouïſſoient alors de cette précieuſe diſtinction, ne les portoient que le jour de leur couronnement.

ON voit, dans un autre appartement du Palais, la ſtatue d'un Roi de Brama, qui fut maſſacré par ſes Sujets. Elle eſt ſi bien faite, qu'on ne peut la regarder ſans admiration. Comme c'eſt un des Saints du Pays, auquel on attribue le pouvoir de guérir les maladies, ſur-tout le flux de ſang, elle eſt viſitée par un grand nombre d'Adorateurs.

LA Ville d'Arrakan renferme ſix cens Pagodes ou Temples. On fait monter le nombre de ſes Habitans à cent ſoixante mille. Le Palais royal eſt ſur le bord d'un grand Lac, diverſifié par pluſieurs petites Iſles, qui ſont la demeure d'une ſorte de Prêtres, auxquels on donne le nom de *Raulins*. On voit, ſur ce Lac, un grand nombre de Bateaux, qui ſervent à diverſes commodités, ſans communication néanmoins avec la Ville, qui eſt ſéparée du Lac par une digue. On prétend que cette digue a moins été formée pour mettre la Ville à couvert des inondations, dans les tems tranquilles, que pour l'inonder dans un cas de guerre où elle ſeroit menacée d'être priſe, & pour l'enſévelir ſous l'eau avec tous ſes Habitans.

LE bras de la Rivière, qui coule vers Orietan, offre un ſpectacle fort agréable. Ses bords ſont ornés de grands arbres toûjours verds, qui forment un berceau continuel, en ſe joignant par leurs ſommets, & qui ſont couverts d'une multitude de paons & de ſinges, qu'on voit ſauter de branches en branches. Orietan eſt une Ville, où, malgré la difficulté de l'accès, les Marchands du Pegu, de la Chine, du Japon, de Malaca, d'une par-

partie du Malabar, & de quelques parties du Mogol, trouvent le moyen d'aborder pour l'exercice du Commerce. Elle eſt gouvernée par un Lieutenant général, que le Roi établit à ſon couronnement, en lui mettant une couronne ſur la tête, & lui donnant le nom de Roi, parceque cette Ville eſt Capitale d'une des douze Provinces du Royaume d'Arrakan, qui ſont toûjours gouvernées par des têtes couronnées. On voit près d'Orietan une montagne, nommée *Naum*, qui donne ſon nom à un Lac voiſin. C'eſt dans ce lieu qu'on relègue les criminels, après leur avoir coupé les talons pour leur ôter le moyen de fuir. Cette montagne eſt ſi eſcarpée, & les bêtes feroces y ſont en ſi grand nombre, qu'il eſt preſque impoſſible de la traverſer.

DESCRIPTION DU ROYAUME D'ARRAKAN. Orietan, & ſon Gouverneur couronné.

En remontant, on trouve la Ville de *Perrem*, qui eſt voiſine auſſi de la Mer; &, plus loin de quelques journées, celle de *Ramu*. Mais la route eſt fort dangereuſe. Par Mer, il s'élève ſouvent des tempêtes. Par terre, il faut traverſer les montagnes de *Pré*, qui ſéparent le Royaume d'Arrakan du Pegu, & qui ſont remplies d'animaux ſauvages. On diſtingue, dans ce quartier, une montagne nommée *Pora*, qui ſignifie, dans la langue du Pays, *Idole* ou *Dieu*. Elle tire ce nom d'une grande Idole, qui eſt au ſommet, ſur un piedeſtal, les jambes croiſées, & qui fait l'objet de la ſuperſtition publique. Ce Canton eſt arroſé par une Rivière, d'où l'on a voulu perſuader au Roi de tirer un Canal juſqu'à la Ville d'Arrakan: mais il a rejetté une propoſition qui ouvriroit l'entrée de ſes Etats aux Puiſſances voiſines, & qui faciliteroit leurs courſes juſqu'à ſa Capitale.

Villes de Perrem & de Ramu.

Montagne & Idole de Pora.

La dernière Ville de quelque conſidération, qui ſoit ſur cette Côte, eſt *Dianga* ou *Diango*, qui paroît appartenir au Royaume de Bengale, dont elle eſt frontière, comme celle de Chatigam. Les autres Places de la même Côte, qui dépendent du Roi d'Arrakan, ſont *Coromotia*, *Sedoa*, *Zara* & le Port de *Magaeni*. On y peut joindre l'Iſle de *Sundiva*, dans le Golfe de Bengale, à vingt miles au plus de la terre ferme d'Arrakan. Cette Iſle n'a pas moins de cent miles de tour. On y fait une ſi grande quantité de ſel, qu'elle en peut fournir chaque année la charge de deux cens Vaiſſeaux. Elle eſt tellement fortifiée par la Nature, qu'il ſeroit impoſſible d'y aborder malgré ſes Habitans. Auſſi les Portugais ont-ils toûjours ſouhaité de la joindre à leurs Conquêtes. Ils l'avoient enlevée, en 1602, au Grand-Mogol, qui en avoit dépouillé le Prince légitime, & qui conſentit dans la ſuite à leur abandonner ſes prétentions. Mais n'étant point en aſſez grand nombre pour réſiſter tout à la fois aux Inſulaires & au Roi d'Arrakan (*b*), ils furent contraints de céder leur établiſſement à ce Prince, & de ſe retirer dans diverſes Places du Bengale.

Dianga & autres Villes.

Iſle de Sundiva, & ſes avantages.

Au Nord du Royaume d'Arrakan, ſont les Villes d'*Aſſaram*, de *Tipora* & de *Chacomas*, que l'on dit etre les Capitales d'autant de Royaumes ſoûmis à celui d'Arrakan. Mais l'Auteur, qui ne put les viſiter, croit que ceux qui les gouvernent ne ſont que des Vicerois, qui portent cependant le titre de

Villes d'Aſſaram, de Tipora & de Chacomas.

(*b*) L'Edition de Paris dit ici Roi d'*Aſtracan*; mais c'eſt une faute d'impreſſion. *Eurang-Zeb* s'empara de l'Iſle en 1666, par la trahiſon des transfuges Portugais d'Arrakan. R. d. E.

DESCRIPTION DU ROYAUME D'ARRAKAN.

de Rois, comme ceux dont il a déjà parlé. Il n'apprit rien de ces Villes, ſi ce n'eſt qu'étant des Places frontières, elles ont de bonnes garniſons. Tavernier rapporte qu'il rencontra, dans ſes Voyages, trois Marchands de Tipora, qu'il appelle *Tipra*; qu'ils aimoient fort à boire, & qu'ils lui dirent qu'il n'y avoit rien dans leur Pays qui convînt aux Etrangers; qu'il s'y trouvoit à la vérité une mine d'un or fort bas, & de la ſoye qui eſt fort groſſe; mais que ces deux choſes faiſoient le revenu du Roi, qui ne tire aucun ſubſide de ſes Sujets; excepté que ceux qui ne ſont pas d'un rang, qu'on peut comparer à la Nobleſſe de l'Europe, ſont obligés, tous les ans, de travailler ſix jours, pour le Roi, à la mine d'or ou à la ſoye.

Port de Dobazi.

EN ſortant d'Arrakan par le bras méridional de la Rivière, on ſe rend à Dobazi, Ville dont le Port eſt très-fréquenté par les Indiens. De-là, ſuivant la Côte, on arrive à *Chudabe*, qui eſt un Port aſſez commode (*c*). Près de Chudabe eſt le Cap *Nigraes*, & l'Iſle de *Munay*, célèbre par ſes Pagodes, ou ſes Temples, entre leſquels on en voit un qui ſe nomme *Quiay-Figrau*, ou le Temple du Dieu des atômes du Soleil; & un autre nommé *Quiay-Doces*, ou le Temple du Dieu des affligés de la Terre. Cette Iſle n'eſt pas moins remarquable par la réſidence du Chef des *Raulins*, qu'on nomme *Xoxom-Pongri*. C'eſt le Chef de tous les Prêtres & les Miniſtres de la Religion. C'eſt lui qui règle tout ce qui concerne le culte. Sa perſonne eſt ſi reſpectée, que le Roi même lui donne toûjours la droite, & ne lui parle jamais ſans lui faire une révérence profonde. *Mendez-Pinto*, qui parle de cette Iſle, la place dans le Royaume de Pegu. Il aſſiſta aux funérailles d'un de ces grands hommes, qu'il appelle les *Roulins de Munay*. Mais l'Auteur, paſſant ſur cette deſcription, remarque ſeulement que le Roi & tous les Seigneurs ſont obligés de ſuivre le corps, & que c'eſt le Roi qui fait les fraix des funérailles. Ils montent, dit-il, à cent mille ducats, ſans compter les habits que ce Prince & la Nobleſſe donnent à quarante mille Prêtres.

Iſle de Munay, célèbre par ſes Pagodes.

Ville de Siriam, & ce qu'elle a de remarquable.

EN quittant Munay & doublant le Cap de Nigraes, on ſe rend à *Siriam*, dont quelques-uns font la dernière Ville du Royaume d'Arrakan, quoique d'autres la mettent dans le Pegu. On convient néanmoins de ſa ſituation, puiſque tout le monde la place aux confins des deux Empires. Ce fut dans cette Ville que le Roi d'Arrakan ſe retira avec ſon Armée victorieuſe, après avoir pillé la Ville de *Tangu*, qui appartenoit au Roi de Brama, & dans laquelle il avoit trouvé non-ſeulement de grandes richeſſes, mais encore l'Eléphant blanc & les deux Rubis auxquels la prééminence de l'Empire eſt attachée. Siriam n'a plus ſon ancienne ſplendeur. Elle étoit autrefois la Capitale d'un Royaume, & la demeure d'un Roi. On voit encore les traces d'une forte muraille, dont elle étoit environnée. Le dernier Roi y ayant été aſſiégé par le Roi de Pegu, avec une Armée innombrable, ſoûtint un ſi long Siège, que le tiers des Habitans y périt. Enfin, réduit à l'extrémité, il aima mieux s'empoiſonner, que de tomber entre les mains de ſon Ennemi, qui s'empara de ſes treſors, & tranſporta dans le Pegu toute la Nobleſſe

(*c*) Il y a une Iſle, dans ces environs, qui ſe nomme *Chedube*; mais ſi c'eſt la même choſe que *Chudabe*, elle eſt aſſez éloignée du Cap *Nigraes*. R. d. E.

bleſſe du Pays. De Siriam à Arrakan, on peut faire le Voyage ſur une petite Rivière, qui va d'une Ville à l'autre. DESCRIPTION DU ROYAUME D'ARRAKAN.

APRÈS ces obſervations, auxquelles il manque d'avoir mieux fait connoître les diſtances des Villes, Sheldon paſſe aux mœurs & aux uſages des Habitans.

§. II.

Mœurs & Uſages d'Arrakan.

LES Habitans eſtiment, dans leur figure & dans leur taille, ce que les autres Nations regardent comme une diſgrace de la Nature. Ils aiment un front large & plat; & pour lui donner cette forme, ils appliquent aux enfans, dès le moment de la naiſſance, une plaque de plomb ſur le front. Leurs narines ſont larges & ouvertes; leurs yeux petits, mais vifs; & leurs oreilles pendantes juſqu'aux épaules, comme celles des Malabares. La couleur qu'ils préfèrent à toutes les autres, dans leurs habits & leurs meubles, eſt le pourpre foncé. L'figure des Habitans.

ON ſert beaucoup de mets, dans leurs feſtins; mais l'Auteur n'en vit aucun qui fût capable de plaire aux yeux, ni de flatter le goût. Ils ſe font un mets délicieux des rats, des ſouris & des ſerpens: jamais ils ne mangent de poiſſon qui ne ſoit pourri. Ils en font alors une eſpèce de moutarde, qu'ils mêlent avec leurs autres mets. Les pauvres employent à cet uſage un poiſſon ſi puant, que l'odeur en eſt inſupportable aux Étrangers. Les riches préfèrent un poiſſon moins corrompu, qu'ils adouciſſent encore par d'autres mélanges. La mode, entre les Grands, eſt de faire ſervir ſur leurs tables une centaine ou deux de petites aſſiètes, dont chacun choiſit celle qui lui plaît. Ils n'ont pas l'uſage du pain; mais ils y ſuppléent par du riz broyé, qu'ils réduiſent en farine. Leurs alimens.

DANS leurs maladies, ils font appeller les *Raulins*, qui ſont tout à la fois leurs Médecins & leurs Prêtres. Le Raulin ſouffle d'abord ſur le malade & prononce quelques prières. Si cette cérémonie eſt ſans effet, comme il arrive toûjours, il ordonne un ſacrifice à l'honneur de *Chaor-Baos*, c'eſt-à-dire, du Dieu des quatre vents, auquel il ne manque pas d'attribuer la cauſe du mal. Ce ſacrifice, qui ſe nomme *Calonco*, conſiſte dans l'immolation de pluſieurs pièces de volaille & d'autres animaux gras, en auſſi grand nombre que la fortune du malade le permet. On le recommence quatre fois pour les quatre vents; à moins qu'on ne s'apperçoive d'une prompte guériſon. Toutes les viandes ſont abandonnées aux Prêtres. Mais ſi le mal eſt opiniâtre, la femme du malade, ou ſon plus proche Parent, ſe charge d'une autre opération. On prépare une chambre, qui eſt ornée de riches tapis, & dans un coin de laquelle on dreſſe un Autel, avec une Idole deſſus. Les Prêtres & les Parens du malade s'y aſſemblent. On les y traite pendant huit jours, avec toutes ſortes de mets & de muſique. La perſonne qui entreprend cette cérémonie eſt obligée de danſer auſſi long-tems qu'elle peut ſe ſoutenir ſur ſes jambes; & lorſque les forces commencent à lui manquer, Leurs Médecins & leurs remèdes. Pratiques ſuperſtitieuſes.

DESCRIPTION DU ROYAUME D'ARRAKAN.

quer, elle prend, de la main, une corde qu'on laiſſe pendre exprès au plancher, pour lui ſervir d'appui; en continuant de danſer juſqu'à-ce qu'elle tombe entièrement épuiſée. Alors la muſique redouble, & tous les Spectateurs ſuppoſent que pendant ſon évanouiſſement, le Danſeur converſe avec l'Idole. Si ſa foibleſſe ne lui permet pas de continuer long-tems cet exercice, le plus proche Parent eſt obligé de prendre ſa place. Le malade meurt ou ſe rétablit. Dans le ſecond cas, on le porte au Temple, où il eſt oint d'huile & de parfums, depuis la tête juſqu'aux pieds. S'il meurt, le Prêtre déclare que les ſacrifices & les cérémonies n'ont pas été agréables aux Dieux; & que s'ils n'ont pas accordé au mort une plus longue vie, c'eſt par un effet de leur bonté, & pour le récompenſer dans un autre corps.

Adreſſe des Prêtres.

Funérailles.

LES funérailles n'offrent pas moins de ſuperſtitions. Auſſi-tôt qu'un homme eſt mort, on le met au milieu de ſa Maiſon, où les Prêtres tournent autour du corps, en prononçant quelques prières, pendant que d'autres brûlent des parfums. Quelques Domeſtiques font le guet, & frappent ſur de larges morceaux de cuivre, pour éloigner un chat noir, qu'on ſuppoſe toûjours prêt à nuire aux morts. Si ce terrible chat paſſoit ſur le cadavre, l'ame ſeroit obligée d'errer honteuſement dans ce monde, privée du bonheur auquel elle étoit deſtinée. Avant que de porter le corps au bucher, on invite une autre ſorte de Prêtres, qui ſe nomment *Graus*; & ſi quelque occupation les empêche de venir, c'eſt une marque que l'ame eſt condamnée à quelque malheureux ſort. Les ornemens du cercueil ſont proportionnés à la fortune du mort. Comme l'ancienne doctrine de la métempſycoſe eſt établie dans la Nation, l'uſage eſt d'y peindre des figures de chevaux, d'éléphans, de vaches, d'aigles, de lions, & des animaux les plus nobles, afin que l'ame puiſſe trouver un logement honorable. Cependant l'humilité porte quelques mourans à vouloir qu'on y repréſente des rats, des grenouilles, & d'autres animaux vils, comme une demeure qui convient mieux à leur ame corrompue. On porte le corps dans un champ voiſin de la Ville, où il eſt réduit en cendre. Ce ſont les Prêtres qui doivent mettre le feu au bucher; tandis que les Parens & les amis, vêtus de blanc, qui eſt la couleur du deuil, avec un ruban noir autour de la tête, verſent des larmes & pouſſent des gémiſſemens.

Ce que produit l'opinion de la métempſycoſe.

Religion du Pays.

LA Religion n'eſt compoſée d'ailleurs que de ſuperſtitions ridicules. Les moindres événemens, tels que l'aboyement d'un chien, paſſent pour des préſages conſidérables, ſur leſquels on conſulte les Prêtres. Outre les Idoles des Temples, qui ſont en ſi grand nombre, qu'on en compte juſqu'à vingt mille dans un ſeul, chaque maiſon a les ſiennes, auxquelles les Habitans ne manquent pas d'offrir une partie des alimens qu'on leur ſert. Ils portent leurs marques, imprimées, avec un fer chaud, ſur les bras ou ſur les épaules. Ils jurent par ces Dieux domeſtiques. Les perſonnes riches envoyent quelques plats aux Temples.

Forme des Temples.

CES édifices, qui portent le nom de *Pagodes*, ſont bâtis en forme de pyramide ou de clocher; plus ou moins élevés, ſuivant le caprice des Fondateurs. En hiver, on a ſoin de couvrir les Idoles, pour les garantir du froid,

froid, dans l'eſpérance d'être un jour récompenſé de cette attention. On célèbre, chaque année, une Fête, qui porte le nom de *Sanſaporan*, avec une proceſſion ſolemnelle à l'honneur de l'Idole *Quiay-Pora*, qu'on promène dans un grand chariot, ſuivi par quatre-vingt-dix Prêtres vêtus de ſatin jaune. Dans ſon paſſage, les plus dévots s'étendent le long du chemin, pour laiſſer paſſer ſur eux le chariot qui la porte; ou ſe piquent à des pointes de fer qu'on y attache exprès, pour arroſer l'Idole de leur ſang. Ceux qui ont moins de courage s'eſtiment heureux de recevoir quelques gouttes de ce ſang. Les pointes mêmes ſont retirées avec beaucoup de reſpect par les Prêtres, qui les conſervent précieuſement, dans les Temples, comme autant de reliques ſacrées.

DESCRIPTION DU ROYAUME D'ARRAKAN.

Dévotions ſingulières.

Les Prêtres, ou les Raulins, ſont diviſés en trois ordres, ſous les noms de *Pongrins*, de *Pangians* & de *Xoxoms*. Ils ſont tous vêtus de jaune & raſés. Les Pongrins portent une eſpèce de mître, avec une pointe, qui leur tombe par derrière. Ils s'engagent, par un vœu, à l'obſervation du celibat. S'ils y manquent, ils ſont dégradés & réduits à l'état des Laïques. Les uns vivent dans des Monaſtères magnifiques, fondés par des Rois ou par des Seigneurs; & d'autres dans leurs propres Maiſons: mais ils ſont tous ſoûmis à un Chef, qu'ils nomment *Xoxom-Pongrin*. C'eſt à ce premier ordre de Prêtre que l'éducation des enfans eſt confiée. Ils les inſtruiſent dans la connoiſſance de leur Religion & de leurs loix. On voit auſſi, dans divers endroits du Royaume, des Hermites, à qui l'auſtérité de leur vie attire beaucoup de vénération.

Trois ordres de Prêtres.

Le Roi d'Arrakan eſt un des plus puiſſans Princes de l'Orient. Depuis un ſiècle, cet Etat a reçu beaucoup d'accroiſſement, par diverſes Conquêtes dans les Royaumes de Pegu & de Bengale. Il fit une perte conſidérable, en 1605, dans une guerre contre les Portugais, qui lui ruinèrent une Flotte de cinq cens quarante voiles, & qui battirent par terre une Armée de trente mille hommes.

Forces & adminiſtration de l'Etat.

Le Gouvernement eſt entre les mains de douze Princes, qui portent le titre de Rois, & qui réſident dans les Villes Capitales de chaque Province. Ils y habitent de magnifiques Palais, qui ont été bâtis pour le Roi même, & qui contiennent de grands Serrails, où l'on élève les jeunes filles, qu'on deſtine au Souverain. Chaque Gouverneur choiſit, tous les ans, douze filles, nées la même année, dans l'étendue de ſa Juriſdiction, & les fait élever aux dépens du Roi juſqu'à l'âge de douze ans. Enſuite, étant conduites à la Cour, on les fait revêtir d'une robbe de cotton, avec laquelle elles ſont expoſées à l'ardeur du Soleil, juſqu'à-ce que la ſueur ait pénétré leurs robbes. Le Monarque, à qui l'on porte les robbes, les ſent l'une après l'autre, & retient pour ſon lit les filles dont la ſueur n'a rien qui lui déplaiſe, dans l'opinion qu'elles ſont d'une conſtitution plus ſaine. Il donne les autres aux Officiers de ſa Cour (*a*).

Comment on élève des femmes pour le Roi.

Le Roi d'Arrakan prend des titres faſtueux, comme tous les Monarques voiſins. Il ſe fait nommer „ *Paxda*, ou Empereur d'Arrakan, poſſeſſeur „ de l'Eléphant blanc & des deux Pendans d'oreille, &, en vertu de cette poſ-

Titres & faſte du Roi d'Arrakan.

(*a*) Pag. 286.

DESCRIPTION DU ROYAUME D'ARRAKAN.

„ poſſeſſion, héritier légitime de Pegu & de Brama, Seigneur des douze „ Provinces de Bengale & des douze Rois qui mettent leur tête ſous la plan- „ te de ſes pieds ". Sa réſidence ordinaire eſt dans la Ville d'Arrakan. Mais il emploie deux mois de l'Eté à faire par eau le voyage d'Orietan, ſuivi de toute ſa Nobleſſe, dans des Barques ſi belles & ſi commodes, qu'on prendroit ce Cortège pour un Palais ou pour une Ville flottante. Il continue d'y rendre la Juſtice & de s'occuper des affaires publiques. Le principal motif de ſon voyage eſt de viſiter la Pagode du Dieu Quiay-Poragray, auquel ce Prince envoye tous les jours un repas magnifique. Cette ſuperſtition engage quelquefois les Rois d'Arrakan dans des actions fort inhumaines. Sheldon en rapporte un exemple ſingulier. Quelque faux Prophete ayant prédit à un de ſes Monarques qu'il ne vivroit pas long-tems après ſon couronnement, cette cérémonie fut differée l'eſpace de douze ans. Mais le Roi, preſſé enfin par ſes Peuples, conſulta un célèbre Mahométan, pour apprendre de lui s'il n'y avoit pas quelque moyen de détourner le malheur dont il étoit menacé. Ce barbare, qui n'avoit en vûe que la deſtruction des Ennemis de ſon Prophête, lui conſeilla d'immoler ſix mille de ſes Sujets, quatre mille vaches blanches, & deux mille pigeons blancs; d'en prendre les cœurs, & d'en faire une compoſition dont l'uſage lui prolongeroit la vie: ce qui fut cruellement exécuté (*b*).

Cruel effet de la ſuperſtition.

SHELDON ne pût ſe procurer aucune lumière ſur l'origine des Rois d'Arrakan. Mais il apprit que pour conſerver la race Royale dans toute ſa pureté, le Roi eſt obligé d'épouſer l'aînée de ſes ſœurs (*c*).

(*b*) Pag. 288.
(*c*) Voyez le Voyage d'Ovington, pag. 553. de l'Edition Angloiſe; pag. 257. de la Traduction, Tom. II.

RHODES. 1619.

Voyage d'Alexandre de Rhodes, aux Indes Orientales.

INTRODUCTION.

QUEL fond de richeſſe pour ce Recueil, ſi tous les Jéſuites, que le zèle de la Religion a conduits au-delà des Mers, avoient publié des Relations de leurs Voyages! On a vû, dans celles de la Chine, ce qu'on pourroit attendre de leurs lumières. Mais quoique tous les Miſſionnaires n'ayent pas les mêmes talens pour les ſciences & le même goût pour les obſervations, on ſeroit ſûr du moins de leur exactitude & de leur bonne-foi; deux qualités qui manquent à la plûpart des Voyageurs, & qu'on ne peut conteſter à de pieux Miniſtres de l'Evangile. Le Père de *Rhodes* ne s'en attribue pas d'autres. Sa Relation fut imprimée en 1653 (*a*). Elle regarde particulièrement le *Tonquin*, dont il a donné auſſi l'Hiſtoire. On y trouvera mille exemples de toutes les vertus Apoſtoliques; mais les loix que je me ſuis impoſées ne me permettent d'en détacher que ce qui a rapport au plan de cet Ouvrage.

L'Au-

(*a*) Un ſeul Tome *in*-4°, chez les *Cramoiſis*.

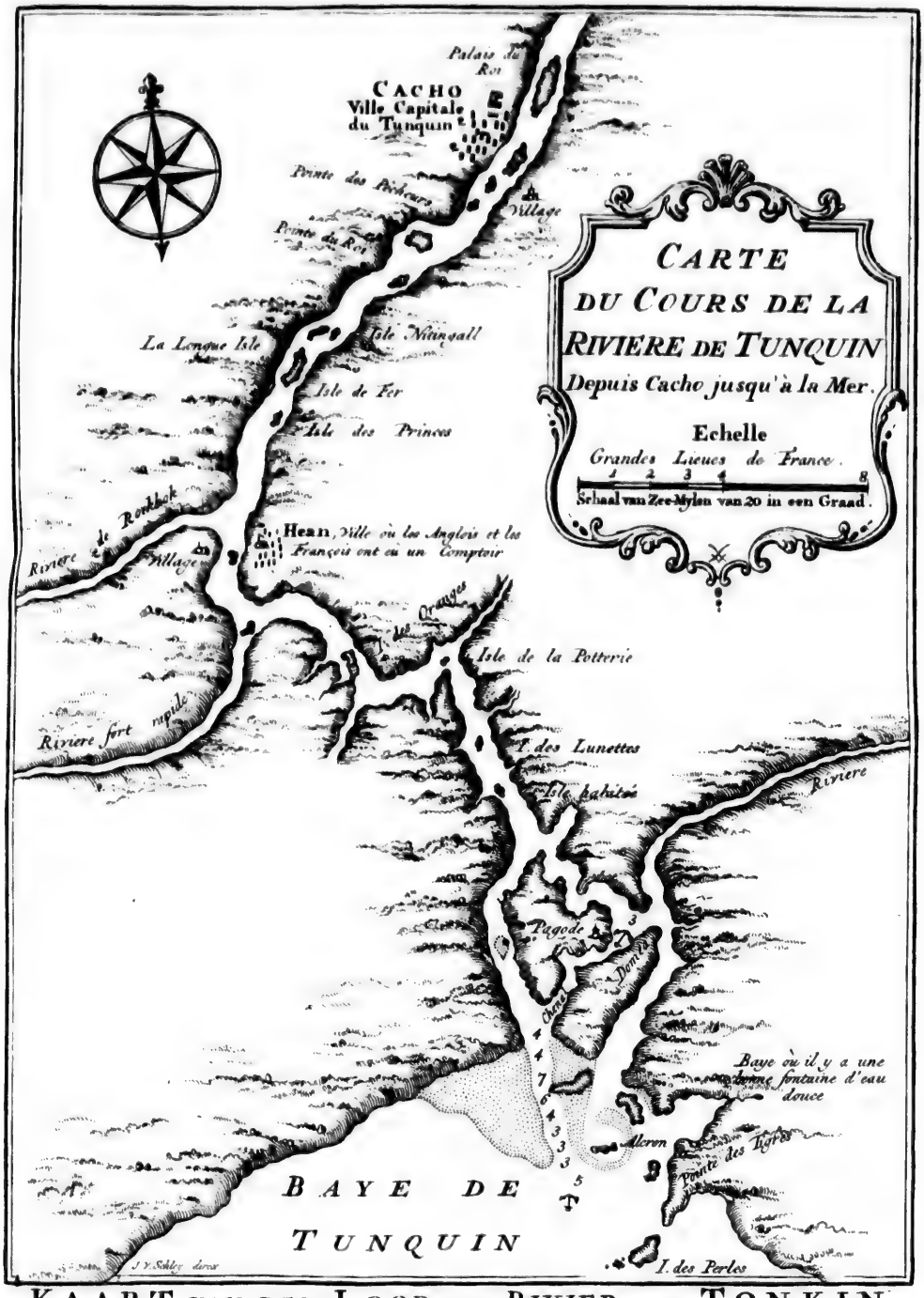

KAART VAN DEN LOOP DER RIVIER VAN TONKIN
van Cacho tot aan de Zee.

L'A
par ſes
s'emba
„ le,
„ leme
„ qui
qui lui
ſon Or
l'Egliſe
Refect
conteni
cette M
ſes, qu
Ce
trois g
Sainte-
Cap de
du ſeco
de *Goa*
Les
des, qu
la Ville
quels le
ne pût
termes.
„ plaiſi
„ tion
„ ne à
„ reſſe
„ ne da
„ oblig
„ ne fa
„ comp
„ pas,
„ je fai
„ ger le
„ homm
„ vent
„ retra
On
pre lan
les ordr

(*b*) V
des, pag
(*c*) *Ib*
(*d*) Le

RHODES. 1619.

L'Auteur, deſtiné à la Miſſion du Japon par le Souverain Pontife, & par ſes propres deſirs, ſe rendit de Rome à Lisbonne, où il avoit ordre de s'embarquer. „ Il vit avec beaucoup de ſatisfaction, dans cette belle Vil„ le, quatre Maiſons de ſa Compagnie, où les Jeſuites travaillent fort uti„ lement aux devoirs de leur vocation, qui embraſſe généralement tout ce „ qui appartient au ſalut des ames ". Il viſita le Collège de Conimbre, qui lui parut plus magnifique & plus commode qu'aucune autre Maiſon de ſon Ordre. Il eſt compoſé de ſeize grands corps de logis, ſans compter l'Egliſe, qui n'eſt guères moins ſpacieuſe que celle du Jeſus de Rome. Le Refectoire, qui n'eſt pas compris dans cette multitude de Bâtimens, peut contenir trois cens perſonnes; nombre ordinaire des Religieux qui habitent cette Maiſon. Il n'y faut pas comprendre non plus le Bâtiment des Claſſes, qui eſt tout-à-fait magnifique (*b*).

L'Auteur part de Lisbonne.

Ses obſervations avant ſon départ.

Ce fut le 4 d'Avril 1619, que les Miſſionnaires mirent à la voile avec trois grands Vaiſſeaux. Ils s'étoient embarqués au nombre de ſix, ſur la *Sainte-Thereſe*. Trois mois & demi de Navigation leur firent doubler le Cap de Bonne-Eſpérance. Ils eſſuyèrent pluſieurs tempêtes & les ravages du ſcorbut, qui ne les empêchèrent point d'arriver heureuſement au Port de *Goa*, le 5 d'Octobre (*c*).

Il arrive à Goa.

Les curioſités de cette fameuſe Ville occupèrent moins le Père de Rhodes, que les exercices de ſa piété & de ſon zèle. Il reſtoit encore, dans la Ville & dans les Villages voiſins, pluſieurs Payens à la converſion deſquels les Jéſuites Portugais s'étoient attachés. Mais l'Auteur avoue qu'il ne pût gouter leur méthode. Sa cenſure mérite d'être rapportée dans ſes termes. „ Je ne ſaurois diſſimuler deux choſes, qui me donnèrent un dé„ plaiſir bien ſenſible, & qui à mon avis ne ſervent pas peu à l'obſtina„ tion des Infidèles. Je ſais fort bien que c'eſt ſur-quoi j'ai eû ſouvent pei„ ne à les réſoudre. On fait ordinairement beaucoup d'honneur & de ca„ reſſes à ceux qui ſont encore Payens; & puis quand ils ſont bâtiſés, on „ ne daigne pas les regarder. De plus, quand ils ſe convertiſſent on les „ oblige de quitter l'habit du Pays, qui eſt celui de tous les Payens. On „ ne ſauroit croire combien ce changement leur paroit rude. Je n'ai pas „ compris pourquoi l'on exige d'eux une choſe que N. S. ne leur demande „ pas, & qui les éloigne néanmoins du Baptême & du Paradis. Pour moi, „ je ſais qu'à la Chine, j'ai réſiſté vigoureuſement à ceux qui vouloient obli„ ger les nouveaux Chrétiens à couper leurs grands cheveux, que tous les „ hommes portent auſſi longs que les femmes, & ſans leſquels ils ne peu„ vent aller librement dans les Compagnies (*d*). Je leur diſois que l'Evangile „ retranchoit les erreurs de l'eſprit & non les cheveux de la tete (*e*) ".

Il n'y approuve pas la méthode des Jéſuites Portugais.

On n'entendra pas moins volontiers le Père de Rhodes, dans ſon propre langage, lorſqu'il fait le recit de ſes travaux, pendant trois mois que les ordres de ſes Supérieurs le retinrent dans la même Ville.

Chaſſe des Miſſionnaires.

„ Mon

(*b*) Voyage du Père Alexandre de Rhodes, pag. 13.

(*c*) *Ibid.* pag. 18.

(*d*) Les Chinois coupent leurs cheveux & ne gardent qu'un toupet depuis la Conquête des Tartares.

(*e*) *Ibid.* pag. 2.

RHODES. 1619.

„ MON occupation domeſtique, dit-il, fut d'apprendre la langue Ca-
„ narine, qu'on parle dans l'Iſle de Goa. Mais nôtre plus bel exercice,
„ étoit d'aller à la chaſſe des Enfans Payens qui avoient perdu leurs Pères.
„ Les Rois de Portugal ont témoigné leur piété, en ſe réſervant le droit
„ de prendre les Enfans orphelins des Infidèles, de les faire bâtiſer, &
„ de leur donner une éducation Chrétienne, dans des lieux où l'on fournit
„ à leur entretien, juſqu'à-ce qu'ils ſoyent en âge de ſe déterminer par
„ leurs propres lumières. On voit à Goa un grand Hôpital deſtiné à cet
„ uſage, & confié à l'adminiſtration des Jéſuites.

„ MAIS comme les Payens s'efforcent de dérober leurs Enfans au zèle
„ des Miſſionnaires, on a beaucoup de peine à les découvrir. Nous por-
„ tions nos recherches de toutes parts, & nous prenions des informations
„ pour trouver les Enfans qu'on nous cachoit. Dans une ſeule maiſon,
„ j'en trouvai ſept, que j'amenai au Seminaire. La mère prit le parti de
„ nous ſuivre à la Ville & au Baptême. On en bâtiſa ſix cens, qui firent
„ une aſſez heureuſe chaſſe (*f*) ".

Iſle de Salſette & Martyre de quelques Jéſuites.

APRÈS une maladie dangereuſe, l'Auteur fut envoyé dans une Iſle voiſine de Goa, nommée *Salſette*, où le Père Rodolphe *Aquaviva* & quatre autres Jéſuites avoient obtenu en 1583, la Couronne du Martyre. „ Il ne
„ ſait, dit-il avec une chaleur Apoſtolique (*g*), ſi leur ſang, verſé pour
„ une ſi bonne cauſe, a fait tomber la bénédiction du Ciel ſur cette terre;
„ mais il ſait que toutes les Idoles en ſont bannies, & que de cent mille
„ Habitans il n'en reſte pas un qui n'aît embraſſé le Chriſtianiſme ". Il y
trouva un Jéſuite François, nommé le Père *Crucius*, célèbre aux Indes par l'éclat de ſon mérite, & qui avoit appris ſi parfaitement les principales langues du Pays, que non-ſeulement il les parloit comme un Indien, mais qu'il avoit compoſé, en Canarin, un fort beau Poëme de la Paſſion de Nôtre Seigneur, que les Chrétiens chantoient à l'Egliſe. De Rhodes acheva de ſe perfectionner auſſi dans la même langue (*h*).

Crucius, Jéſuite célèbre aux Indes.

1622.

APRÈS avoir paſſé deux ans, tant à Goa qu'à Salſette, il reçut ordre enfin de partir pour le Japon, ſur un Vaiſſeau qui devoit porter à Malaca un Seigneur Portugais, nommé pour commander dans la Citadelle. Il paſſa par *Cochin*, qui n'eſt qu'à cent lieues de Goa. Les Jéſuites y ont un Collège, dans lequel ils enſeignent toutes les ſciences. La violence des vents, qui arrêta longtems le Vaiſſeau Portugais vers le Cap de *Comorin*, donna occaſion à l'Auteur de viſiter la fameuſe Côte de la *Pêcherie*, qui tire ce nom de l'abondance des Perles qu'on y péche (*i*). „ Les Habitans connoiſ-
„ ſent, dit-il, dans quelle ſaiſon ils doivent chercher ces belles larmes du
„ Ciel, qui ſe trouvent endurcies dans les huîtres. Alors les Pêcheurs
„ s'avancent en Mer, dans leurs Barques. L'un plonge, attaché ſous les
„ aiſſelles avec une corde, la bouche remplie d'huile & un ſac au cou. Il
„ ramaſſe les huîtres qu'il trouve au fond; & lorſqu'il n'a plus la force de
„ retenir ſon haleine, il employe quelque ſigne pour ſe faire retirer. Ces
„ Pe-

L'Auteur viſite la Pêcherie des Perles, au Cap de Comorin.

(*f*) *Ibid.* pag. 22.
(*g*) *Ibid.* pag. 23.
(*h*) Pag. 25.
(*i*) *Ibidem.*

„ Pêcheurs ſont ſi bons Chrétiens, qu'après leur pêche ils viennent ordi- Rhodes. 1622.
„ nairement à l'Egliſe, où ils mettent ſouvent de groſſes poignées de Per-
„ les ſur l'Autel. On fit voir à l'Auteur une chaſuble qui en étoit entière-
„ ment couverte, & qui étoit eſtimée deux cens mille écus dans le Pays.
„ Qu'eût-elle valu, dit-il, en Europe (*k*) ".

La principale Place de cette Côte ſe nomme *Tutucorin*. On y trouve les plus belles Perles de l'Orient. Les Portugais y avoient une Citadelle, & les Jéſuites un fort beau Collège. Il étoit arrivé, par des malheurs que l'Auteur ignore, qu'on avoit ôté cette Maiſon à ſa Compagnie. „ Les Jé- Obligation que les Pêcheurs ont aux Jéſuites.
„ ſuites s'étant retirés, on dit que les Perles & les Huîtres diſparurent
„ dans cet endroit de la Côte. Mais auſſi-tôt que le Roi de Portugal eût
„ rappellé ces zèlés Miſſionnaires, on vit revenir les Perles; comme ſi le
„ Ciel eût voulu marquer que lorſque les Pêcheurs d'ames ſeroient abſens,
„ il ne falloit pas attendre une bonne pêche de Perles (*l*) ".

Le paſſage de la Manche, qui ſépare l'Iſle de Ceylan de la terre ferme, eſt rempli d'écueils dangereux, qu'on appelle *Chilao*. De Rhodes les traverſa heureuſement, juſqu'à la petite Iſle de *Manaar*, où il ne s'arrêta que pour y admirer un grand nombre de bons Chrétiens. Il ſe rendit à l'autre extrémité de l'Iſle de Ceylan, dans la Province de *Jafanapatan*, & de-là au Port de *Negapatan*, ſur la Côte de Coromandel, où il vit, avec étonnement, une magnifique Egliſe, bâtie par les Portugais & rentée par un Prince Idolâtre. Le changement de la Mouſſon ne lui permit pas d'aller prendre à *Meliapor*, l'eſprit des deux Apôtres des Indes, Saint-Thomas & Saint-François Xavier. „ Il regretta de n'avoir pû voir, dans cette Vil- Suite de la Navigation de l'Auteur.
„ le, le miracle renommé de la pierre, ſur laquelle on raconte que Saint-
„ Thomas fut percé de lances. On dit qu'elle eſt ordinairement fort blan-
„ che, ſans aucune marque de ſang; mais qu'au jour de ſa Fête, pendant
„ la Meſſe, elle devient rouge, peu-à-peu, & toute teinte de ſang, dont
„ elle diſtille quelques gouttes (*m*)".

Divers obſtacles, dont le plus dangereux fut d'échouer ſur un banc de ſable à la vûe du Cap de *Rachado*, retardèrent juſqu'au 28 de Juillet, l'arrivée de l'Auteur à *Malaca*. Il attribue le ſalut du Vaiſſeau à un miracle ſenſible de ſon Reliquaire, qu'il plongea dans la Mer au bout d'une longue corde. En moins d'une minute, ſans que perſonne de l'équipage y travaillât, le Bâtiment, dit-il, qui avoit été longtems immobile, ſortit du ſable avec une force extrême & fut pouſſé en Mer. Il obſerve qu'on peut aborder dans tous les tems de l'année au Port de Malaca; avantage que n'ont pas les Ports de Goa, de Cochin, de Surate, ni, ſuivant ſes lumières, aucun autre Port de l'Inde Orientale (*n*). Quoique Malaca, obſerve-t-il encore, ne ſoit qu'à deux degrés de la Ligne, & que par conſéquent la chaleur y ſoit extrême, cependant les fruits de l'Europe & le raiſin même n'y meuriſſent point. La raiſon, dit-il, en paroîtra fort étrange, mais elle n'eſt pas moins certaine: c'eſt faute de chaleur que ces fruits n'y meuriſſent pas. Il ajoûte, pour s'expliquer, „ que le Soleil donnant à plomb Il arrive à Malaca. Ses obſervations.
„ ſur

(*k*) Pag. 31.
(*l*) Pag. 32. & ſuiv.
(*m*) *Ibid.* pag. 35.
(*n*) Pag. 37.

RHODES. 1622. „ ſur la terre, devroit à la vérité tout brûler & rendre le Pays inhabita-
„ ble. Les Anciens en avoient cette opinion: mais ils ignoroient le ſecret
„ de la Providence, qui a voulu qu'il fût le plus habité du Monde. Le
„ Soleil, dans le tems qu'il a toute ſa force, attire tant d'exhalaiſons &
„ de vapeurs, que c'eſt alors l'hiver du Pays. Les vents, qui ſont im-
„ pétueux, les pluyes continuelles, tiennent cet aſtre caché, & s'op-
„ poſent à la maturité de tous les fruits qui ne ſont pas propres au cli-
„ mat (*o*)".

1623. NEUF mois de ſéjour à Malaca, pour attendre le tems propre à la Navigation, auroient cauſé beaucoup d'impatience à l'Auteur, ſi ſon zèle n'eût trouvé l'occaſion de s'exercer en bâtiſant, dans cet intervalle, au moins deux mille Idolâtres. Il prit la route de la Chine, avec un autre Jéſuite, nommé le Père *Cardin*, dans un Vaiſſeau qui partoit pour *Macao*. Un mois de Navigation, pendant lequel ils échappèrent heureuſement à la pourſuite de quatre Vaiſſeaux Hollandois, les rendit au Port de Macao, le 29 de Mai 1623.

Il s'embarque pour Macao.

Ses obſervations ſur la Chine.

QUOIQUE le Père de Rhodes n'ait connu les Chinois que dans cette Ville & dans celle de *Canton*, ſa modeſtie, qui lui fait attacher peu de prix à ſes remarques, lorſqu'il ſe compare, dit-il, à tant d'habiles Auteurs qui ont décrit plus au long les merveilles de la Chine, n'empêche pas qu'il ne ſe trouve de fort bonnes obſervations entre les ſiennes. Elles ont été mêlées, & comme fondues, dans le Tome ſeptième de ce Recueil, avec celles de tous les Voyageurs, qui ont viſité ce grand Empire. Il eſt le ſeul qui faſſe obſerver, en relevant les vertus du thé, qu'il y a une manière de le prendre différente de celle qui eſt en uſage aujourd'hui parmi nous; c'eſt de le réduire en poudre, qu'on jette dans de l'eau bouillante, & qu'on avalle avec la liqueur, au-lieu de la ſimple teinture qu'on prend ſuivant la méthode ordinaire (*p*).

Beauté du Collège & de l'Egliſe de Macao.

IL vante la beauté du Collège de Macao, qui peut être comparé aux plus célèbres de l'Europe; ſur-tout la magnificence de l'Egliſe, à laquelle il ne préfère que celle de Saint-Pierre de Rome. „ C'eſt dans cette Mai-
„ ſon, dit-il, que ſe forment ces grands Ouvriers, qui rempliſſent tout
„ l'Orient des lumières de l'Evangile. De-là ſont venus tant de Martyrs,
„ qui couronnent nôtre Province. Dans le ſeul Japon, elle en compte
„ quatre-vingt dix-ſept (*q*)".

L'Auteur eſt envoyé dans la Cochinchine.

LES vûes du Père de Rhodes étoient toûjours pour le Japon; & ſa ſoumiſſion pour d'autres ordres, qui le retinrent un an & demi, ſoit à Macao, ſoit à Canton, fut une violence qu'il fit à ſon zèle. Cependant de nouvelles diſpoſitions de ſes Supérieurs l'obligèrent d'abandonner entièrement ſon premier projet, pour ſe rendre à la *Cochinchine*. Cette Miſſion, qui avoit été commencée en 1615, par le Père *Buzoni*, & le Père *Carvaille*, avoit beſoin d'Ouvriers Apoſtoliques. D'ailleurs, les portes du Japon ſe trouvoient

(*o*) Pag. 39 & ſuiv.

(*p*) Pag. 51. Tant s'en faut que le Père de Rhodes ſoit *le ſeul* qui parle de cette manière de prendre le thé, que Mr. Prevoſt dit la même choſe, d'après *Kæmpfer*, par rapport au Japon, dans le Volume X. pag. 651. de l'Edition de Paris. Voyez auſſi le Voy. de *Hagenaer*, & pluſieurs autres. R. d. E.

(*q*) Pag. 59.

voient fermées, par une violente perſécution qui s'y étoit élevée contre le Chriſtianiſme. Le Père de *Mattos* reçut ordre de partir pour la Cochinchine, avec cinq autres Jéſuites de l'Europe, entre leſquels l'Auteur fut nommé. Ils s'embarquèrent à Macao, dans le cours du mois de Décembre 1624, & leur Navigation ne dura que dix-neuf jours. RHODES. 1624.

Idée qu'il en donne.

DE Rhodes fait une courte peinture du nouveau champ qui s'ouvroit pour ſon zèle.

La Cochinchine, ancienne Province du Tonquin.

IL n'y avoit pas cinquante ans, que la Cochinchine étoit un Royaume ſéparé du *Tonquin*, dont elle n'avoit été qu'une Province pendant plus de ſept cens ans (*r*). Celui qui ſecoua le joug étoit l'Ayeul du Roi, qui occupoit alors le trône. Après avoir été Gouverneur du Pays, il ſe révolta contre ſon Prince, & ſe fit un Etat indépendant, dans lequel il ſe ſoûtint aſſez heureuſement, par la force des armes, pour laiſſer à ſes Enfans une ſucceſſion tranquille. Leur puiſſance y étant mieux établie que jamais, il n'y a pas d'apparence que cette Souveraineté retourne jamais à ſes anciens Maîtres.

Sa ſituation.

LA Cochinchine eſt dans la Zone torride, au midi de la Chine. Elle s'étend depuis le douzième degré juſqu'au dix-huitième. L'Auteur lui donne quatre cens miles de longueur; mais ſa largeur eſt beaucoup moindre. Elle a pour bornes, à l'Orient, la Mer de la Chine; le Royaume de Laos à l'Occident; celui de Champa au Sud; & le Tonquin au Nord. Sa diviſion eſt en ſix Provinces, dont chacune à ſon Gouverneur, & ſes Tribunaux particuliers de Juſtice. La Ville, où le Roi fait ſon ſéjour, ſe nomme *Kehue*. Si les Bâtimens n'en ſont pas magnifiques, parcequ'ils ne ſont compoſés que de bois, ils ne manquent pas de commodité; & les colomnes fort bien travaillées, qui ſervent à les ſoûtenir, leur donnent beaucoup d'apparence. La Cour eſt belle & nombreuſe, & les Seigneurs y font éclater beaucoup de magnificence dans leurs habits.

Kehue, Ville Capitale.

Forces du Pays.

LE Pays eſt fort peuplé. L'Auteur vante la douceur des Habitans; mais elle n'empêche pas, dit-il, qu'ils ne ſoyent bons Soldats. Ils ont un reſpect merveilleux pour leur Roi. Ce Prince entretient continuellement cent cinquante Galères, dans trois Ports; & les Hollandois ont éprouvé qu'elles peuvent attaquer, avec avantage, ces grands Vaiſſeaux avec leſquels ils ſe croyoient maîtres de l'Inde (*s*).

Religion & loix.

LA Religion de cet Etat eſt celle de la Chine. Ce ſont auſſi les mêmes loix & les mêmes uſages. On y voit des Docteurs & des Mandarins, qui n'y ont pas moins de crédit, mais que l'Auteur trouve moins orgueilleux & plus traitables que les Chinois.

Qualités & productions du terroir.

LA fertilité du Pays rend les Habitans fort riches. Il eſt arroſé de vingt-quatre belles Rivières, qui donnent de merveilleuſes commodités pour voyager par eau dans toutes ſes Parties, & qui ſervent par conſéquent à l'entretien du Commerce. Des inondations règlées, qui ſe renouvellent tous les ans aux mois de Novembre & de Décembre, engraiſſent la terre ſans aucun ſoin. Dans cette ſaiſon, il n'eſt pas poſſible de voyager à pied, ni

(*r*) Voyez ci-deſſous la Deſcription du Tonquin.

(*s*) Pag. 63.

RHODES. 1624.

ni de ſortir même des maiſons ſans une barque. De-là vient l'uſage de les élever ſur des colomnes, qui laiſſent un paſſage libre à l'eau.

IL ſe trouve des mines d'or dans la Cochinchine: mais les principales richeſſes du Pays ſont le poivre, que les Chinois y viennent prendre; la ſoye, qu'on fait ſervir juſqu'aux filets des Pêcheurs, & aux cordages des Galères; & le ſucre, dont l'abondance eſt ſi grande, qu'il ne vaut pas ordinairement plus de deux ſous la livre. On en tranſporte beaucoup au Japon, quoique les Cochinchinois n'entendent pas bien la manière de l'épurer (*t*).

ON s'imagineroit qu'une Contrée qui ne porte point de bled, de vin ni d'huile, nourrit mal ſes Habitans. Mais, ſans expliquer en quoi conſiſte leur bonne chère, l'Auteur aſſure que les tables de la Cochinchine valent celles de l'Europe (*v*).

Bois précieux de Calambouc.

C'EST le ſeul Pays du Monde où croiſſe cet arbre renommé, qu'on appelle *Calambouc* (*x*), dont le bois eſt un parfum précieux, & ſert d'ailleurs aux plus excellens uſages de la Médecine. On en diſtingue trois ſortes; la plus eſtimée ſe nomme *Calamba*. L'odeur en eſt admirable; le bois, en poudre ou en teinture, fortifie le cœur contre toutes ſortes de venins. Il ſe vend au poids de l'or. Les deux autres ſont l'*Aquila* & le Calambouc commun, qui ont auſſi de grandes vertus, quoiqu'inférieures à celles du premier (*y*).

Remarque ſur les nids d'oiſeaux qui ſe mangent.

L'AUTEUR aſſure, contre le témoignage de pluſieurs autres Voyageurs, que c'eſt auſſi dans la ſeule Cochinchine que ſe trouvent ces petits nids d'oiſeaux, qui ſervent d'aſſaiſonnement aux potages & aux viandes. On pourroit croire, pour concilier les récits, qu'il parle d'une eſpèce particulière (*z*). Ils ont, dit-il, la blancheur de la neige. On les trouve dans certains rochers de cette Mer, vis-à-vis des terres où croiſſent les calambouc, & l'on n'en voit point autre part. C'eſt ce qui le porte à croire que les oiſeaux, qui font ces nids, vont ſuccer ces arbres, & que de ce ſuc, mélé peut-être avec l'écume de la Mer, ils compoſent un ouvrage ſi blanc & de ſi bon goût. Cependant ils demandent d'être cuits avec de la chair ou du poiſſon: & l'Auteur aſſure qu'ils ne peuvent être mangés ſeuls (*a*).

Châtaignes qui croiſſent dans un ſac.

LA Cochinchine produit des arbres, qui portent pour fruit de gros ſacs, remplis de châtaignes. On doit regretter que le Père de Rhodes n'en rapporte pas le nom & qu'il n'en explique pas mieux la forme (*b*). „ Un „ ſeul

(*t*) Pag 64.

(*v*) Pag. 65.

(*x*) Cependant il croit particulièrement à *Sumatra*, au Japon & dans quelques autres lieux. Voyez le Tom. X. de ce Recueil, pag. 186. R. d. E.

(*y*) Voyez l'article de la Chine, & celui du Tonquin.

(*z*) Cette défaite, toute adroite qu'elle ſoit, n'empêche pas qu'on ne reconnoiſſe l'ignorance du Père de Rhodes. Le Père Tachard étoit dans la même idée; & néanmoins il eſt conſtant que ces nids d'oiſeaux ſe trouvent dans les Moluques, à Gilolo, Celebes, Amboine, Patane, Java, &c. On en diſtingue deux ſortes, les uns plus blancs que les autres; mais ceux de la Cochinchine ne forment pas une eſpèce particulière, ſuppoſé qu'il y en ait; car *Baron* ſoûtient le contraire. D'ailleurs il n'eſt ici queſtion que des nids, & non de la différence qu'il peut y avoir entr'eux. R. d. E.

(*a*) Pag. 64.

(*b*) On peut ſe conſoler de l'omiſſion, & ce fruit eſt ſi connu dans preſque toutes les

RHODES. 1624.

„ ſeul de ces ſacs fait la charge d'un homme. Auſſi la Providence ne les a-
„ t-elle pas fait ſortir des branches, qui n'auroient pas la force de les ſoû-
„ tenir, mais du tronc même. Le ſac eſt une peau fort épaiſſe, dans la-
„ quelle on trouve quelquefois cinq cens châtaignes, plus groſſes que les
„ nôtres. Mais ce qu'elles ont de meilleur eſt une peau blanche & ſavou-
„ reuſe, qu'on tire de la châtaigne avant que de la cuire (*c*) ".

Langue de la Cochinchine, & comment l'Auteur l'apprend.

Les difficultés de la langue étant un des plus grands obſtacles qui arrêtent le progrès des Miſſionnaires, l'Auteur comprit que cette étude devoit faire ſon premier ſoin. On parle à-peu-près la même langue, dans les Royaumes du Tonquin, de Caubar, & de la Cochinchine. Elle eſt entendue auſſi dans trois autres Pays voiſins: mais elle eſt entièrement différente de la Chinoiſe. On la prendroit, ſur-tout dans la bouche des femmes, pour un gazouillement d'oiſeaux. Tous les mots ſont monoſyllabes, & leur ſignification ne ſe diſtingue que par les divers tons qu'on leur donne en les prononçant. Une même ſyllabe, telle par exemple que *Daï*, peut ſignifier vingt-trois choſes tout-à-fait différentes. Le zèle de l'Auteur lui fit mépriſer ces obſtacles. Il apporta autant d'application à cette entrepriſe qu'il en avoit donné autrefois à la Théologie; & dans l'eſpace de quatre mois, il ſe rendit capable de prêcher en langue de la Cochinchine. Mais il avoue qu'il en eut l'obligation au ſecours d'un petit garçon du Pays, qui lui apprit, en trois ſemaines, les divers tons de cette langue, & la manière de prononcer tous les mots. Ce qu'il y eut d'admirable, & ce qui mérite d'être propoſé en exemple, c'eſt qu'ils ignoroient la langue l'un de l'autre. Le Père de Rhodes étoit ſurpris de trouver, dans cet Enfant, une pénétration & une mémoire admirables. On le fit ſervir, dans la ſuite, de Catechiſte aux autres Miſſionnaires; & par affection pour ſon Ecolier, il ſe fit honneur de prendre ſon nom (*d*).

Dictionnaire & Grammaire de cette langue.

De Rhodes, après ſon retour en Europe, fit imprimer à Rome, un Dictionnaire Cochinchinois, Latin & Portugais, avec une Grammaire, & un Catechiſme qui contient la méthode que les Miſſionnaires employent pour faire goûter aux Payens les Myſtères du Chriſtianiſme (*e*).

L'Auteur paſſe au Tonquin.

Les ſuccès de l'Evangile, pendant dix-huit mois que l'Auteur exerça ſon zèle à la Cochinchine, appartiennent moins à l'Hiſtoire des Voyages qu'à celle de l'Egliſe Chrétienne. Il y avoit vû croître le nombre des Fidèles, lorſque le Père *Baldinoti* fut envoyé de Macao, dans un Royaume dont les Jéſuites ne s'étoient point encore ouvert l'entrée, parceque tous leurs efforts s'étoient tournés vers le Japon. C'étoit le *Tonquin*, où les Portugais même n'avoient porté que depuis peu leur Commerce. Baldinoti, qui n'avoit aucune connoiſſance de la langue, reconnut bien-tôt qu'il n'avoit rien

les Contrées des Indes, qu'il eſt étonnant, que Mr. Prevoſt ne ſe ſoit pas ſouvenu du *Jaca*, après en avoir déjà fait tant de fois la deſcription (1). Mais il paroit ſi frappé du merveilleux qui règne dans la Relation du Père de Rhodes, qu'il n'y cherche plus que des choſes extraordinaires. R. d. E.

(*c*) Pag. 66.

(*d*) C'eſt l'Ecolier qui prit le nom du P. de Rhodes. R. d. E.

(*e*) Pag. 74 & précédentes.

(1) Voyez entr'autres Tome VIII. pag. 351. Tome X. pag. 184. de nôtre Edition; ci-deſſus, pag. 157. & ci-deſſous, dans la Deſcription du Tonquin. On la retrouve encore, avec une Figure, dans le Volume XI. pag. 151. de l'Edition de Paris, qui nous reſte à donner.

RHODES. rien à se promettre sans cet important secours. Ses représentations lui firent obtenir, pour associé, le Père de Rhodes. Mais la guerre, qui étoit allumée entre le Tonquin & la Cochinchine, fit juger à leurs Supérieurs, qu'il y avoit quelque péril à passer d'un Royaume à l'autre. De Rhodes fut rappellé à Macao, d'où il partit le 12 de Mars 1627, pour se rendre droit au Tonquin (*f*).

1627.

Il arrive au Port de Chouaban, qu'il nomme Saint-Joseph.

APRÈS huit jours de Navigation, il arriva heureusement au Port de *Chouaban*, dans la Province de *Sinoa*. Le jour de son arrivée, étant le 19 de Mars, où l'on célèbre la Fête de *Saint-Joseph*, il donna ce nom au Port, qui l'a porté depuis dans toutes les Relations Portugaises (*g*). A peine le Navire eût-il jetté l'ancre, qu'il fut rempli d'une multitude de curieux, attirés par la beauté des marchandises. L'Auteur, pour représenter son ardeur dans ses termes: „ commença aussi-tôt à leur débiter la sienne, & à „ leur dire qu'il avoit une marchandise plus précieuse & à meilleur marché „ que toutes les autres; qu'il la donneroit pour rien à qui la voudroit; que „ c'étoit la vraye loi & le vrai chemin du bonheur. Il leur fit là-dessus un „ petit sermon, parceque dans leur langue *Dane* signifie également *Loi* & „ *Chemin*. Il eût la satisfaction, dit-il, de prendre deux personnes fort sages de ce premier coup de filet; & pendant peu de jours qu'il passa dans „ ce Port, il fit d'autres Conquêtes au Christianisme (*h*)".

Comment il est reçu du Roi.

LE Roi (*i*) du Tonquin étoit alors à la tête d'une Armée de six vingt mille hommes & de quatre cens Galères. Les soins de la Guerre continuerent de l'occuper pendant deux mois; mais à son retour, il reçut avec bonté les complimens du Missionnaire, qui lui présenta une horloge à roue, un sable, & un livre de Mathématique, imprimé en langue Chinoise. C'étoit une ouverture, pour passer du cours des astres à la puissante main qui les gouverne. Le Roi parut satisfait du présent & de l'explication. Il fit l'honneur au Père de Rhodes de le faire manger avec lui. Un autre jour il le fit appeller, pour apprendre de lui l'usage de l'horloge & du sable. Le Missionnaire monta l'horloge & fit sonner les heures. En même-tems, il tourna le sable, en disant au Roi que l'horloge recommenceroit à sonner aussitôt que toute la poudre seroit en bas. Cette expérience, qui fut aisément vérifiée, causa tant d'admiration à toute la Cour, qu'elle mit aussi-tôt le Missionnaire dans une haute faveur. Le Roi lui fit bâtir une Maison dans la Capitale, qui se nomme *Cacho* (*k*). Les rues de cette Ville sont larges; son circuit d'environ six lieues, & le nombre des Habitans presqu'infini (*l*).

Succès de l'Evangile au Tonquin.

LA bénédiction du Ciel, répandue visiblement sur les travaux du Père de Rhodes, rendit bien-tôt l'Eglise du Tonquin florissante. Mais après avoir exercé tranquillement son ministère, pendant plusieurs années, il fut exposé

(*f*) Pag. 91.

(*g*) Les Relations Angloises & Hollandoises ne lui donnent plus ce nom (1).

(*h*) Pag. 91.

(*i*) Voyez ci-dessous dans la Description du Tonquin, ce que c'est que ce Roi, nommé autrement le *Chova*, pour le distinguer de l'Empereur.

(*k*) L'Auteur la nomme *Checho*, mais *Baron*, né au Tonquin même, écrit *Cacho*. Voyez ci-dessous sa Description.

(*l*) Pag. 94.

(1) C'est *Cuabang*. R. d. E.

sé à des persécutions qui le forcèrent de quitter le Royaume & de retourner à la Cochinchine. Divers efforts, qu'il tenta pour se rétablir à Cacho, n'eurent pas d'autre effet que de lui faire mériter la qualité de *Confesseur* de l'Evangile, par les fatigues & les mauvais traitemens qu'il ne cessa point d'essuyer. Il se vit même à la veille d'obtenir la Couronne du Martyre. Tous ces événemens composent la plus grande partie de sa Relation. Ses remarques, quoique judicieuses, sur le Gouvernement & les usages du Tonquin, paroissent l'ouvrage d'un homme qui donnoit sa principale attention à des soins plus importans (*m*).

RHODES. 1627.

Persécutions qui chassent l'Auteur.

Dans l'intervalle de ses entreprises Apostoliques, il fit un Voyage aux Philippines, sans autre dessein que de profiter d'une occasion qui se présentoit pour se rendre à Macao. Une violente persécution l'obligeant de quitter la Cochinchine, il s'embarqua le 2 de Juillet 1641, sur un Vaisseau qui faisoit voile à *Bolinao*. Il entra dans ce Port le 28 du même mois, après avoir essuyé une dangereuse tempête. Mais il fut surpris de remarquer, à son arrivée, que les Habitans ne comptoient que Samedi 27 de Juillet. „ Il avoit mangé de la viande le matin, parcequ'il se croyoit „ au Dimanche; & le soir il fut obligé de faire maigre, lorsqu'on l'assura „ que le Dimanche & le vingt-huitième n'étoient que le lendemain. Cette „ erreur lui causa d'abord beaucoup d'embarras; mais en y pensant un peu, „ il comprit que de part & d'autre on avoit fort bien compté, quoiqu'il y „ eût, dans les deux comptes, la différence d'un jour".

1641.

Son Voyage aux Philippines.

Erreur dans les comptes des jours.

Ce qu'il y a d'étonnant dans l'embarras du Père de Rhodes, c'est qu'étant aux Indes depuis si long-tems il n'eût jamais eû l'occasion de faire la même remarque. Il s'applaudit de l'explication qu'il donne à son erreur. „ Quand on part d'Espagne, dit-il, pour aller aux Philippines, on va toû„ jours de l'Orient contre l'Occident. Il faut par conséquent que tous les „ jours deviennent plus longs de quelques minutes; parceque le Soleil, „ dont on suit la course, se lève & se couche toûjours plus tard. Dans „ le cours de cette Navigation, la perte est d'un demi jour. Au con„ traire, les Portugais, qui vont du Portugal aux Indes Orientales, avancent „ contre le Soleil, qui se couchant & se levant toûjours plutôt, rend cha„ que jour plus court de quelques minutes, & leur donne ainsi l'avance du „ jour en arrivant au même terme. D'où il est aisé de conclure que les „ uns gagnant & les autres perdant un demi jour, il faut nécessairement „ que les Portugais & les Espagnols qui arrivent aux Philippines par des „ chemins opposés, trouvent un jour entier de différence. Le Père de „ Rhodes, venu à l'Orient, par le chemin des Portugais, avoit vécu par „ conséquent un jour de plus que les Espagnols des Philippines. Par la „ même raison, continue-t'il, de deux Prêtres qui partiroient au même „ jour, l'un de Portugal, vers l'Orient, l'autre d'Espagne vers l'Occident, „ disant chaque jour la Messe & arrivant le même jour au même lieu, „ l'un auroit dit une Messe plus que l'autre: & de deux Jumeaux, qui étant „ nés

L'Auteur en explique la cause.

(*m*) On ne parle ici que de sa Relation; car il a publié une Histoire particulière du Tonquin, dont Baron parle avec estime.

RHODES. 1641.

Comment les Hollandois ont fermé le Japon aux Miſſionnaires Chrétiens.

„ nés enſemble, feroient le même Voyage par les deux routes oppoſées, „ l'un auroit vécu un jour de plus (*n*)".

CEUX pour qui cette remarque ne ſera pas auſſi merveilleuſe qu'elle le fut pour l'Auteur, apprendront de lui plus volontiers l'origine de la perſécution qui fermoit alors aux Miſſionnaires l'entrée des Ports du Japon. Après avoir obſervé que *Manille* (*o*), la principale des Philippines, eſt au treizième degré d'élevation de la Ligne, & que c'eſt-là qu'on compte le dernier terme de l'Occident, quoique ces Iſles ſoyent à l'Orient de la Chine, dont elles ne ſont éloignées que de cent cinquante lieues, il ajoûte.

„ COMME on les prend pour le bout des Indes Occidentales, qui appar- „ tiennent auſſi aux Eſpagnols, deux Hollandois prirent occaſion de cette „ idée pour renverſer le Chriſtianiſme au Japon. Ils firent voir à l'Empe- „ reur, dans une Mappemonde, d'un côté les Philippines, & de l'autre „ Macao, que le Roi d'Eſpagne poſſédoit alors à la Chine, en qualité de Roi „ de Portugal. Voyez-vous, lui dirent-ils, juſqu'où la domination du Roi „ d'Eſpagne s'eſt étendue? Du côté de l'Orient, elle eſt arrivée à Macao; „ & du côté de l'Occident, aux Philippines. Vous êtes ſi près de ces deux „ extrémités de ſon Empire, qu'il ne lui reſte que le vôtre à conquérir. „ A la vérité, il n'a pas aujourd'hui des troupes aſſez nombreuſes, pour „ entreprendre tout-d'un-coup la Conquête du Japon: mais il y envoye des „ Prêtres, qui, ſous le prétexte de faire des Chrétiens, ſont des Soldats „ pour l'Eſpagne; & lorſque le nombre en ſera tel qu'ils le deſirent, „ vous éprouverez, comme le reſte du Monde, que ſous le voile de „ la Religion, les Eſpagnols ne penſent qu'à vous rendre l'Eſclave de leur „ ambition (*p*)".

L'EMPEREUR du Japon, allarmé de cet avis, jura une guerre irréconciliable à tous les Miſſionnaires Chrétiens. L'Egliſe n'a jamais eſſuyé de perſé-

(*n*) Pag. 147 & ſuiv.

(*o*) Ou *Luçon*.

(*p*) C'eſt un fait deſtitué de toutes preuves, & qui n'auroit pas dû ſortir de la bouche d'un *pieux Miniſtre de l'Evangile*, s'il eût été moins intéreſſé à juſtifier la conduite de ſes Confrères, dont le zèle Apoſtolique ſe renferme rarement dans les bornes de leur vocation, & qui ne ſont que trop ſouvent ſervir la Religion de manteau à leurs vûes particulières. On verra dans la ſuite, ſous l'article du Japon, quels ſont les ſentimens de divers Auteurs ſur les cauſes de cette cruëlle perſécution. La plûpart les rapportent à certaines Lettres interceptées & communiquées aux Miniſtres Japonois, à qui elles découvroient le fond d'une conſpiration prête à éclater contre la vie de l'Empereur & contre l'Etat; Les Portugais, en niant ces Lettres, ont accuſé très-injuſtement les Hollandois de les avoir fabriquées. Une ſi grande diverſité d'opinions, prouve tout au plus l'incertitude des cauſes qu'on s'efforce d'établir de part & d'autre. Ce qu'il y a de plus vraiſemblable, & ce dont on aura le moins de peine à convenir, c'eſt que l'orgueil & l'avarice de quelques Jéſuites Portugais, ont été les principaux inſtrumens de leur diſgrace. Mais indépendamment de tout ce qu'on vient de dire, qu'a-t'on beſoin de chercher dans la Politique, les motifs d'une perſécution que le zèle mal-entendu pour la Religion étoit ſeul capable de produire? On ne ſauroit rejetter cette ſuppoſition, ſans avouer en même-tems, que les Japonois ſont beaucoup plus ſenſés à cet égard que quelques Européens, & la comparaiſon ne ſeroit pas fort à l'avantage d'une partie des Chrétiens. R. d. E.

perſécution plus obſtinée que celle qui a rempli de ſang toutes les Villes de ce floriſſant Royaume, où le Chriſtianiſme avoit fait des progrès ſurprenans (*q*). RHODES. 1641.

DE Bolinao, où de Rhodes ne vit rien de plus remarquable qu'un beau Couvent d'Auguſtins déchauſſés, il ſe rendit par terre à Manille, Capitale de l'Iſle. Dans ce Voyage, qui fut de cent bonnes lieues, il rencontra pluſieurs autres Couvens de Saint Auguſtin & de Saint Dominique. A peine reſtoit-il quelques Idolâtres dans toutes les Iſles Philippines. Mais la terre n'en eſt ni belle ni fertile. Les avantages qu'en tire le Roi d'Eſpagne ſont ſi médiocres, qu'il a quelquefois été ſur le point de les quitter (*r*). Elles ne peuvent paſſer que pour un entrepôt commode, où les Eſpagnols portent l'or & l'argent du Perou, pour en rapporter les belles ſoyes & les autres marchandiſes de la Chine & du Japon (*s*). Idée que l'Auteur donne des Philippines.

L'ARDEUR infatigable de ſon zèle lui fit braver toutes ſortes de périls, pour aller recommencer ſes travaux dans les deux Royaumes de la Cochinchine & du Tonquin: mais après y être rentré pluſieurs fois ſecrétement, il fut choiſi par ſes Supérieurs pour faire le Voyage de Rome, dans la vûe de demander au Pape & aux Princes Chrétiens, des ſecours ſpirituels & temporels pour tant d'Egliſes déſolées, dont perſonne ne connoiſſoit mieux les beſoins. Lorſqu'on ſçut à Macao qu'il devoit partir pour l'Europe, pluſieurs Indiens de ſes amis lui offrirent de l'accompagner, & d'autres lui préſentèrent leurs Enfans. Il en choiſit trois, l'un Chinois, les deux autres du Tonquin & de la Cochinchine, pour faire voir, dit-il, à l'Europe, *une montre de trois nouvelles Chrétientés* (*t*). Mais ſes Supérieurs le privèrent de cette ſatisfaction, en réduiſant ſon cortège à un ſeul Chinois. Il s'embarqua le 20 de Décembre 1645, ſur une belle Flotte de huit grands Navires Portugais qui partoient pour Lisbonne. Ses fatigues dans d'autres lieux. 1645.

L'ORDRE de ſes Supérieurs l'obligeoit de s'arrêter à Malaca, pour retourner en Europe par la voye des Hollandois. On n'avoit penſé qu'à rendre ſon Voyage plus prompt, en lui épargnant pluſieurs courſes que la Flotte Portugaiſe devoit faire dans divers Ports des Indes. Mais il admira la bonté de la Providence, qui veilloit à ſa conſervation. Le Vaiſſeau de Dom Sebaſtien *Lobo de Sylveria*, dans lequel il auroit achevé ſa route avec les Portugais, fut enſéveli dans les flots. Son retour en Europe.

IL arriva heureuſement à Malaca, le 14 de Janvier 1646. En entrant dans cette Ville, *les larmes lui vinrent aux yeux.* C'étoit le jour auquel les Hollandois célébroient l'anniverſaire de leur Conquête. Ils s'étoient rendus maîtres de cette importante Place, ſix ans auparavant, par la négligence des Portugais de Goa, qui avoient differé trop long-tems à la ſecourir. De Rhodes fait une peinture de ſa douleur, qui auroit moins de grace (*v*) dans d'autres termes, que les ſiens: 1646. Il prend la voye des Hollandois par Malaca.

„ CERTES, cette fête fut bien lugubre pour moi, quand j'allois par tou-
„ tes ces rues, où je voyois toutes les marques de la vraye Religion entiè-
„ rement abolies. J'avoue que j'avois le cœur ſenſiblement affligé, me re-
„ pré- Triſte deſcription de l'état de cette Ville.

(*q*) Pag. 146 & précédentes.
(*r*) Pag. 147.
(*s*) Voyez ci-deſſous la Deſcription des Philippines.
(*t*) III. Partie, pag. 3.
(*v*) Si Mr. Prevoſt y trouve de la *grace*, perſonne ne portera envie à ſon bon goût. R. d. E.

RHODES. 1646.

„ préſentant l'extrême changement de ce que je voyois pour lors, & de ce „ que j'avois vû, vingt-trois ans auparavant, en cette ſi belle Ville, pen- „ dant neuf mois que j'y avois ſéjourné en nôtre Collège, qui étoit bâ- „ ti ſur une colline agréable. Hélas! nôtre Egliſe, conſacrée à la glorieuſe „ Mère de Dieu, où le grand Saint Xavier avoit préché ſi ſouvent, & où il „ avoit fait de ſi grands miracles, ſervoit alors pour la prêche des Hérétiques. „ J'y avois laiſſé grande quantité d'autres Egliſes, magnifiquement bâ- „ ties, & fort bien dorées (*x*). Je les voyois abbatues ou miſérablement pro- „ fanées. Rien ne me toucha tant que lorſque j'entendis l'ancienne cloche „ de nôtre Collège ſonner pour des uſages déteſtables; & même je remar- „ quai une choſe du-tout indigne de perſonnes qui ſe diſent être Chrétien- „ nes: on ne permettoit pas aux Catholiques du Pays la moindre petite „ Chapelle; & l'on permettoit aux Idolâtres d'avoir un Temple à l'entrée „ de la Ville, où ils faiſoient leurs infâmes ſacrifices. Et puis, dites que „ Meſſieurs les Hérétiques ont Jeſus-Chriſt en leur cœur".

Civilités que de Rhodes reçoit du Gouvernement.

MALGRÉ ces plaintes, l'Auteur ſe loue beaucoup des civilités qu'il reçut du Gouverneur Hollandois de Malaca. Il étoit ſouvent appellé à ſa table. Un jour, dit-il, qu'il ſe promenoit dans une grande galerie de ſa Maiſon, où l'on voyoit, entre pluſieurs belles peintures, celles de Saint Ignace & de Saint François Xavier; ce *très-honnête Seigneur* le pria de lui raconter quelques traits de leur vie. Après ce récit, dont il parut charmé, il prit le Miſſionnaire par la main, & lui dit: „ Je vous aſſure, mon

Diſcours ſingulier d'un Proteſtant.

„ Père, que ſi j'étois Catholique je me ferois de vôtre Ordre; parceque „ j'ai vû de mes yeux, au Japon, le grand courage que vos Pères té- „ moignoient dans les horribles tourmens qu'on leur faiſoit ſouffrir pour la „ Religion (*y*)". Enfin ſa faveur parut ſi déclarée pour de Rhodes, que le Miniſtre de ſa Religion l'ayant accuſé d'un excès d'inclination pour les Catholiques, on lui ôta, peu de tems après, ce Gouvernement, pour lui donner celui des Moluques, où l'on crut, ſuivant l'idée de l'Auteur, qu'il ne verroit pas tant de Prêtres (*z*).

Il ſe rend à Batavia.

APRÈS avoir paſſé quarante jours à Malaca, ſans pouvoir trouver dans ce Port de Vaiſſeau qui fît voile en Hollande, Rhodes prit le parti de ſe rendre dans l'Iſle de Java, „ où les Hollandois ont, dit-il, un Port rempli „ de Vaiſſeaux qui tiennent en ſujettion toutes ces grandes Mers". Dans cette Navigation, qui ne fut que d'onze jours, il arriva au Vaiſſeau, qui le portoit, un accident fort ſingulier, qu'il attribue à la protection du premier Martyr de la Cochinchine, nommé *André*, dont il portoit la tête à Rome. Le 25 de Février, pendant que le vent étoit favorable, l'imprudence des Matelots les fit heurter contre un gros rocher, qui étoit preſqu'à fleur d'eau. Le bruit ne fut pas moindre que celui du tonnerre, & le coup avoit été ſi violent, que le Navire demeura comme fixé ſur l'écueil. Pluſieurs planches, qu'on vit flotter auſſi-tôt ſur l'eau, ne laiſſèrent aucun doute

Accident fort merveilleux.

(*x*) Si nous ne craignions de gâter la *grace* de cette *peinture*, nous mettrions ici *dotées*, au-lieu de *dorées*. R. d. E.

(*y*) Pag. 7 & 8.

(*z*) *Ibid.* pag. 9. C'eſt *Vlaming van Outs-boorn*. Il fut rappellé la même année, parceque n'étant que Gouverneur *ad interim*, il s'en étoit arrogé le titre. Il obtint enſuite le Gouvernement d'*Amboine*, & non celui des *Moluques*. R. d. E.

te qu'il ne fût prêt à périr. Cependant il se remit de lui-même à flot, tandis que l'Auteur & deux autres Missionnaires, qui étoient partis avec lui de Malaca, faisoient leur prière au Martyr. Les Matelots, surpris qu'il ne se remplît pas d'eau, jugèrent qu'ayant été doublé en plusieurs endroits, il n'avoit perdu que des planches extérieures. Ils continuèrent leur Navigation, sept jours entiers, avec beaucoup de bonheur. Mais en arrivant au Port de Batavia, où l'on pensa aussi-tôt à radouber le Vaisseau, on s'apperçut, avec admiration, qu'il avoit une grande ouverture sur le bas; & que le rocher, qui avoit brisé les planches, s'étant rompu lui-même, avoit rempli le trou d'une grosse & large pierre. Toute la Ville accourut pour voir cette merveille (*a*). RHODES. 1646.

LES Hollandois de Batavia, mécontens des avantages que les Portugais venoient de remporter au Brésil, ne voulurent pas recevoir les deux Missionnaires qui accompagnoient l'Auteur, parcequ'ils étoient de cette Nation; mais ils lui permirent d'entrer dans leur Ville en qualité de François. Il donne une legère idée de cette Place. „ Elle est bien bâtie, & réguliè- „ rement fortifiée à la moderne. Les rues y sont longues & très-bien dis- „ posées. Une grande Rivière, qui se distribue dans toute la Ville, y „ donne des commodités incroyables. Elle est couverte de quantité de „ Ponts. Il n'y a presque point de rue qui ne soit bordée de grands Pal- „ miers. Les Maisons n'y sont pas hautes, parcequ'on y craint les trem- „ blemens de terre. La situation de Batavia est presque la même que celle „ de Malaca, de l'autre côté de la Ligne. On y voit les mêmes fruits, les „ mêmes chaleurs, & les mêmes merveilles de la Providence pour en di- „ minuer l'excès (*b*)". De Rhodes est reçu à Batavia. Idée qu'il en donne.

IL se trouvoit, dans Batavia, plusieurs **François Catholiques**, & quantité de Portugais, auxquels le Missionnaire s'empressa de rendre les services de sa profession. Son zèle se satisfit paisiblement pendant l'espace de cinq mois. Mais, un jour de Dimanche, 29 de Juillet, la Messe, qu'il célébroit dans sa maison, devant un grand nombre de Catholiques, fut interrompue par l'arrivée du Juge criminel de la Ville, qui entra dans la Chapelle avec ses Archers. De Rhodes se hâta de consumer les saintes espèces. Mais il fut saisi, à l'Autel même, par les Archers, qui voulurent le mener en prison, revêtu des habits Sacerdotaux. Sept Gentilshommes Portugais mirent l'épée à la main pour sa défense. Le desordre auroit été fort grand, s'il n'eût supplié ses défenseurs de l'abandonner à la violence des hommes. Le Juge, touché apparemment de sa générosité, lui laissa quitter ses habits; mais s'étant saisi néanmoins de tout ce qui appartenoit à son Ministère, il le fit conduire dans la prison publique, d'où il fut mené, deux jours après, dans un cachot noir, destiné aux criminels qui ne peuvent éviter le dernier supplice. Son procès fut instruit. Outre le crime d'avoir célébré la Messe à Batavia, il fut accusé d'avoir travaillé à la conversion du Gouverneur de Malaca, & d'avoir brûlé plusieurs Livres de la Religion Hollandoise. Il se justifia sur ce dernier article, en protestant que quelque opinion Il est surpris disant la Messe, & mené en prison. De quoi il est accusé.

(*a*) *Ibid.* pag. 10 & 11.

(*b*) Pag. 12. Le P. de Rhodes étoit assez mauvais Géographe. R. d. E.

RHODES. 1646.

pinion qu'il eût de ces Livres, il ne lui en étoit jamais tombé entre les mains. Mais il n'en reçut pas moins ſa Sentence, qui contenoit trois articles. Par les deux premiers, il étoit condamné à un banniſſement perpétuel de toutes les terres de Hollande, & à payer une amende de quatre cens écus d'or. Le troiſième, qui lui fut le plus douloureux, portoit, que les ornemens Eccléſiaſtiques, les Images & le Crucifix, qu'on lui avoit enlevés, ſeroient brûlés par la main du Bourreau, & qu'il aſſiſteroit, ſous un Gibet, à cette exécution. Ses repréſentations & ſes larmes ne purent fléchir ſes Juges. S'il fut diſpenſé de paroître ſous le Gibet, il n'eut cette obligation qu'à la politique du Gouverneur, qui craignit un ſoûlevement des Catholiques de la Ville. On ſuppléa même à cette eſpèce d'adouciſſement, en faiſant pendre deux voleurs, tandis qu'on brûloit le Crucifix & les Images (*c*).

Etrange Sentence qu'on porte contre lui.

Comment elle eſt exécutée.

DES deux autres articles, le premier ne put être exécuté ſur le champ, parceque le Père de Rhodes n'étoit point aſſez riche pour ſatisfaire au ſecond. Il fut retenu pendant trois mois dans les chaînes; & ſa réponſe, aux offres qu'on lui faiſoit de le rendre libre, auſſi-tôt qu'il auroit payé l'amende, étoit de proteſter qu'il vivoit content de ſon ſort & qu'il regardoit ſes ſouffrances comme une faveur du Ciel.

AU mois d'Octobre, quelques Vaiſſeaux arrivés de Hollande apportèrent des lettres de la Compagnie des Indes, qui nommoient *Corneille Van der Lyn*, Gouverneur général des Etabliſſemens Hollandois (*d*), après la mort d'*Antoine Van Diemen*, qui avoit enlevé Malaca aux Portugais. Entre les réjouïſſances publiques, qui ſe firent à l'entrée du nouveau Gouverneur, tous les Priſonniers furent délivrés. Non-ſeulement de Rhodes fut élargi ſans payer les quatre cens écus; mais Van der Lyn le vengea, *par quelques baſtonades*, qu'il donna de ſa main au principal Juge, pour le punir de ſon exceſſive rigueur. Enſuite l'ayant comblé de careſſes, auxquelles il joignit des excuſes pour ſa Nation, il lui laiſſa la liberté de partir. Quelques Portugais, qui faiſoient voile à Macaſſar, le reçurent avec joye dans leur Vaiſſeau, & conſentirent volontiers à la prière qu'il leur fit de le conduire à Bantam, qui n'eſt qu'à douze lieues de Batavia. Il eſpéroit de trouver, dans cette Ville, quelque Vaiſſeau Anglois, prêt à retourner en Europe.

Il quitte Batavia.

IL y reçut un traitement fort oppoſé à la rigueur des Hollandois. *Aaron Beeka*, Gouverneur général des Anglois dans les Indes, le força d'accepter ſa table, & lui offrit toute ſorte de protection. Cependant, l'occaſion qu'il avoit eſpérée ne pouvant ſe préſenter que dans l'eſpace d'un an, il fut obligé de retourner au Navire des Portugais, & de partir avec eux pour Macaſſar (*e*).

Il eſt bien traité des Anglois à Bantam.

UN voyage ſi contraire à ſes vûes devint encore plus chagrinant par les obſtacles de la ſaiſon, qui retinrent le Vaiſſeau en Mer pendant deux mois & cinq jours. Enfin il arriva heureuſement au Port de Macaſſar, le 21 de Décembre; & ſa conſolation fut d'y trouver une belle Maiſon de ſon Ordre, où il fut reçu avec beaucoup d'affection. MA-

Voyage qu'il eſt obligé de faire à Macaſſar.

(*c*) *Ibid.* pag. 28 & précédentes.

(*d*) Il en exerçoit déjà les fonctions depuis le 19 Avril 1645; ainſi il n'y a pas d'apparence que la ſentence eut été exécutée, ſans ſon aveu. R. d. E.

(*e*) *Ibid.* pag. 30.

RHODES. 1647.

Il donne une idée de cette Iſle.

MACASSAR eſt une grande Iſle, plus connue des Européens ſous le nom de *Celebes*, dont le principal Port eſt à quatre degrés de la Ligne du côté du Sud. Elle eſt fertile en riz. Tous les fruits des Indes y croiſſent en abondance, ſur-tout cette belle eſpèce de Palmiers qui portent les noix de cocos. Elle n'eſt pas moins riche en toutes ſortes d'animaux & de volaille. Mais on n'y trouve point de porcs, depuis que les Habitans, qui ont embraſſé le Mahométiſme, les ont entièrement exterminés. La température de l'air y eſt ſaine. Les chaleurs n'y ſont pas inſupportables, par la même raiſon qui les tempère à Malaca. „ Le Soleil, dit l'Auteur, ſe fait lui-„ même un beau Paraſol, lorſqu'il devroit tout brûler. Il attire tant de „ vapeurs & d'exhalaiſons dans ſa plus grande force, que le gros hiver, à „ Macaſſer, eſt le tems que les Européens nomment l'été ".

LA principale nourriture des Habitans eſt le poiſſon, qui eſt toûjours à très-bon marché dans l'Iſle, & ſi bon, qu'au jugement de l'Auteur celui de l'Europe n'en approche point. Comme l'air y eſt ſi temperé qu'on n'y reſſent jamais de grand froid, les hommes vont nuds depuis l'eſtomac en-haut; mais les femmes ſont entièrement couvertes depuis la tête juſqu'aux pieds, & leur viſage même eſt caché (*f*).

IL y avoit peu d'années que ces Peuples étoient encore dans les ténèbres de l'Idolâtrie. Après avoir reconnu la vanité des Idoles, ils réſolurent d'embraſſer une autre Religion: mais, incertains s'ils devoient prendre celle des Chrétiens ou celle de Mahomet, ils prirent une voye fort étrange pour ſe conduire dans ce choix. Ils envoyèrent des Ambaſſadeurs à Malaca, pour ſupplier les Chrétiens de leur accorder des Miniſtres capables de les inſtruire; & dans le même-tems, ils firent partir une autre Ambaſſade pour le Roi d'Achem, auquel ils demandèrent des Kaſſis, qui puſſent leur expliquer les dogmes de Mahomet. Ils étoient convenus entr'eux d'embraſſer la Religion de ceux qui arriveroient les premiers. Un défaut de zèle, que l'Auteur reproche aux Chrétiens de Malaca, laiſſa aux Prédicateurs d'Achem le tems de publier & d'établir leur ſecte (*g*).

Eloge & caractère du Gouverneur du Royaume.

DE Rhodes fut préſenté au Gouverneur du Royaume, qui portoit le titre de *Carrim Patingaloa*. Il lui trouva beaucoup de raiſon & de probité. Ce Seigneur connoiſſoit tous les principes de la Religion Chrétienne. Il avoit lû curieuſement les Hiſtoires de l'Europe; & l'étude de nos livres faiſoit ſa principale occupation, ſur-tout celle des mathématiques, qu'il entendoit fort bien, & pour leſquelles il avoit tant de paſſion qu'il y travailloit jour & nuit. L'opinion que tous les Grands avoient de ſon caractère & de ſes grandes qualités pour le Gouvernement, les avoit portés à lui confier l'adminiſtration pendant la minorité du Roi. Il avoit dépendu de lui de ſe mettre la Couronne ſur la tête: mais ſa modération naturelle l'avoit défendu contre les amorces de l'ambition. Il s'étoit démis volontairement de l'autorité ſouveraine, auſſi-tôt que le jeune Monarque avoit été capable de règner. Auſſi la reconnoiſſance avoit-elle tant de pouvoir ſur ce Prince, qu'il n'entreprenoit rien que par ſon Conſeil. Le titre de Gouverneur général lui avoit été conſervé, avec une autorité preſque égale à celle du Roi.

(*f*) *Ibid.* pag. 32 & 33.

(*g*) *Ibidem.* pag. 33 & 34.

RHODES. 1647.

Roi. C'étoit lui qui avoit appellé les Jéſuites à Macaſſar, & qui les y avoit maintenus contre diverſes factions qui étoient oppoſées à leur établiſſement. Il aſſiſtoit à leurs Sermons. Il parloit reſpectueuſement des Myſtères du Chriſtianiſme. On l'eût pris pour un Portugais, lorſqu'il parloit la langue de cette Nation. Mais avec de ſi belles diſpoſitions, & ſans aucun déréglement connu dans les mœurs, il fermoit l'oreille aux inſtances des Miſſionnaires, qui le preſſoient de ſe ſoumettre au joug de l'Evangile, parcequ'ils croyoient la converſion du Royaume attachée à la ſienne. Il applaudiſſoit à leurs raiſonnemens; il les louoit de remplir le devoir de leur profeſſion; mais il demeuroit ſans réponſe, lorſqu'ils lui propoſoient de recevoir le Baptême (*b*).

Opinion combattue ſur Saint-François Xavier.

„ DANS les converſations que j'eus avec lui, dit l'Auteur, il m'écoutoit „ ſans s'émouvoir; mais il répondoit peu à mes exhortations. Une Eclip„ ſe de Lune, que je lui prédis, quelques jours avant qu'elle parût, n'a„ voit pas laiſſé de lui inſpirer de la confiance & du goût pour moi. Un „ jour qu'il me parloit de Saint-François Xavier, avec de grands témoigna„ ges d'eſtime, & qu'entre les Conquêtes magnifiques, je comptois vingt„ mille perſonnes qu'il avoit bâtiſées à Macaſſar, dans le ſeul Royaume de „ *Tolo*, il m'aſſura que le Royaume de Tolo, où cet Apôtre avoit tra„ vaillé avec tant de ſuccès, n'étoit pas celui de Macaſſar, mais celui des „ Moluques ".

L'Auteur part de Macaſſar dans un Vaiſſeau Anglois.

CINQ mois ſe paſſèrent, juſqu'à l'arrivée d'un Vaiſſeau Anglois, dans lequel de Rhodes fut reçu avec tant d'honneur, qu'outre un Logement fort commode, on lui fit toûjours prendre la première place à table. Sa Navigation le conduiſit d'abord à *Giapara*, beau Port de l'Iſle de Java, où il fut traité civilement par le Roi, qui haïſſoit beaucoup les Hollandois. De-là, repaſſant à Bantam, il y retrouva, dans le Chef des Anglois, les mêmes ſentimens de bonté dont il avoit déjà eû occaſion de ſe louër. Il en fait un nouvel éloge, & ſa reconnoiſſance le porte toûjours à regretter que ſes Bienfacteurs ne fuſſent pas éclairés des vrayes lumières de la Religion: ſentiment digne de ſon zèle; mais qui eſt peut-être accompagné d'un peu d'injuſtice, lorſqu'il le porte à juger que ceux dont il loue la probité n'étoient pas attachés de bonne-foi à leurs erreurs, & que l'intérêt humain prévaloit contre le reproche de leur conſcience.

Civilités qu'il reçoit de cette Nation.

MALGRÉ l'offre qu'on lui fit encore, de le conduire droit en Angleterre, s'il vouloit attendre l'arrivée de la Flotte Angloiſe, „ avec aſſurance, „ dit-il, de n'y recevoir aucun déplaiſir, quoiqu'il y fût reconnu Pretre & „ Jéſuite, il réſolut de s'avancer vers l'Europe, dans le même Vaiſſeau „ qui l'avoit apporté de Macaſſar. Tous ſes Compagnons de Voyage é„ toient des Hérétiques, dont il ne laiſſa pas de recevoir toutes ſortes de „ bons offices. Mais il explique les motifs de cette politeſſe. C'étoit aux „ Jéſuites de Goa que les Anglois ſe croyoient redevables de leur traité „ avec les Portugais (*i*) ".

Raiſon qu'il en apporte.

Il s'embarque à Bantam pour Surate.

LE vent fut aſſez favorable aux Anglois pour paſſer le Détroit de la Sonde; mais il devint bien-tôt ſi contraire au deſſein qu'ils avoient de ſe rendre

(*b*) Pag. 35 & ſuiv. (*i*) *Ibid.* pag. 41.

dre à Surate, qu'au-lieu d'aller, du cinquième degré d'élévation auſtrale, droit au Septentrion, où eſt toute l'Inde, ils furent obligés de s'écarter fort loin & d'aller prendre les vents du côté de Madagaſcar (*k*). Là, ils tournèrent du côté de l'Afrique, comme ſi leur deſſein eût été de ſe rendre à la Mer-rouge. Dans cette Navigation, qui dura deux mois, & qui fut au moins de deux mille lieues, ils obſervèrent de meſurer leur courſe, pour arriver à Surate, vers le commencement du mois d'Octobre, où l'entrée du Port eſt aiſée. Ils y mouillèrent le 3 de Septembre.

RHODES. 1647. Sa route.

„ FRANÇOIS *Breton*, Préſident de leur Comptoir dans cette Ville, y „ reçut *magnifiquement* le Père de Rhodes. Il s'efforça de lui faire accep- „ ter un Logement dans ſa Maiſon"; & le voyant déterminé à ſe loger dans celle d'un Capucin François, nommé le Père François *Zenon*, qui exerçoit depuis long-tems ſon zèle à Surate, non-ſeulement il lui envoya des meubles, mais il lui fournit tout ce qui étoit néceſſaire à ſon entretien. Pendant quatre mois que l'Auteur paſſa dans une retraite, qu'il nomme ſi douce, il vit arriver de Goa quatre Jéſuites; trois deſquels, nommés le Père Antoine *Botel*, Portugais, le Père *Cesky*, Allemand, & le Père Henry *Buſcé*, Flamand, partirent peu de jours après pour leur grand Collège d'Agra, fondé depuis trente ans par les libéralités d'un riche Arménien. Le quatrième, qui ſe nommoit le Père *Torquato Pariſimo*, Italien, étoit venu déguiſé en Marchand Anglois, pour ſe rendre au Port de *Suaken*, ſur la frontière d'Ethiopie, dans le deſſein d'y ſecourir les Chrétiens. De Rhodes ne diſſimule pas les obligations que ce Miſſionnaire eût aux Anglois. Non-ſeulement ils favoriſèrent ſon entrepriſe, en le recevant dans leurs Vaiſſeaux; mais ils lui rendirent des ſervices importans à Suaken; & ſachant que ſa vie étoit ménacée par une conſpiration des Mahométans, ils prirent ſa défenſe & le ſauvèrent de leurs mains (*l*).

Il arrive à Surate, où il eſt bien traité.

Les Anglois favoriſent les Jéſuites.

1648.

LE chagrin de ne pouvoir trouver un Vaiſſeau, prêt à doubler le Cap de Bonne-Eſpérance, fit prendre à l'Auteur la réſolution de retourner en Europe par un chemin plus fâcheux, mais beaucoup plus court. Il entreprit de traverſer la Perſe & la Natolie juſqu'à Smyrne. Les Anglois le reçurent pour la troiſième fois dans un de leurs Vaiſſeaux, qui faiſoit voile à Comoran. Ils partirent le 3 de Février.

Retour de l'Auteur par la Perſe.

EN paſſant à la vûe d'*Ormuz*, ils admirèrent le changement qui étoit arrivé, dans cette petite Iſle, depuis qu'ils avoient aidé le Roi de Perſe à l'enlever aux Portugais. Malgré ſa ſtérilité, & la chaleur exceſſive qui lui donne l'apparence d'une fournaiſe, le Commerce y étoit floriſſant, ſous le Gouvernement du Portugal. On y voyoit arriver une quantité incroyable de Marchands, avec les richeſſes de la Chine, des Moluques, de toutes les Indes Orientales, de la Perſe, de l'Arabie, de l'Arménie; & l'avantage étoit merveilleux pour les Européens, d'y trouver raſſemblé tout ce que la terre a de précieux. Depuis trente ans, l'Iſle étoit entièrement déſerte. Les Perſans avoient tranſporté leur Commerce dans un Port voiſin, qui ſe nommoit autrefois *Bandelké*, & qu'on appelle aujourd'hui *Comoran* (*m*).

Changement d'Ormuz.

DE

(*k*) *Ibid.* pag. 43 & 44. (*l*) Pag. 50 & précedentes. (*m*) Pag. 51.

RHODES. 1648.

DE Rhodes, y étant arrivé au commencement de Mars, y séjourna peu. La Compagnie d'un François & d'un Flamand, qui devoient aussi traverser la Perse, lui fit prendre avec eux le chemin d'Ispahan. Après avoir marché quelques jours, pour se rendre à *Chiras*, il fit une rencontre qui lui causa beaucoup de joye. „ Il étoit à pied, disant son office, assez „ loin de ses Compagnons, lorsqu'il apperçut, dans le chemin, un homme de „ fort bonne mine, bien monté, vêtu en Persan; c'est-à-dire, portant le „ turban, la veste, le cimeterre, la barbe longue & quarrée. Il le prit „ pour un Seigneur Persan ou Arménien.

Rencontre agréable que l'Auteur fait sur le chemin d'Ispahan.

„ L'ETRANGER, qui vit de son côté un chapeau & une robbe noire au „ Père de Rhodes, le reconnut pour un Prêtre de l'Europe. Il le salua „ civilement en latin. Sa prononciation fit juger à l'Auteur qu'il étoit „ François. Il lui répondit dans cette langue, qui leur étoit naturelle à „ tous deux. Un transport de joye les porta aussi-tôt à s'embrasser. Ils „ s'entretinrent, l'espace d'une demie-heure, avec tant de satisfaction, „ qu'ils prirent l'un pour l'autre les plus tendres sentimens de l'amitié (*n*) ".

Il fait une étroite amitié avec la Boulaie le Goux, Voyageur célèbre.

C'ETOIT un Gentilhomme Poitevin, nommé *de la Boulaie le Goux*, qui a publié depuis une Rélation de ses Voyages, & qui fut envoyé, dix-sept ans après, à Surate, par les Directeurs de la Compagnie Françoise des Indes Orientales, pour y négocier la permission du Commerce (*o*). De Rhodes, s'étendant sur son mérite, dit de lui qu'il avoit traversé „ la plus „ grande partie de l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique; qu'il avoit vécu, „ parmi les Turcs, les Arabes, les Persans, les Arméniens, les Indiens, „ & d'autres Nations plus barbares; & qu'ayant conservé beaucoup de „ prudence, de vertu & de Religion dans toutes ses courses, avec la satisfaction continuelle d'avoir obtenu l'amitié de tout le monde, il avoit „ fait voir qu'un bon Chrétien & un bon François peut traverser le Monde sans avoir aucun ennemi (*p*) ". Dans la suite, l'Auteur le revit à Rome, où le Cardinal *Caponi* lui marquoit une considération singulière. Ils se rejoignirent enfin à Paris; & dans leurs entretiens sur les Pays qu'ils avoient parcourus, ils formèrent le plan d'un nouveau Voyage, qu'ils devoient faire ensemble, mais qui est demeuré apparemment sans exécution.

Il arrive à Ispahan.

DE Rhodes employa trente jours, sans aucun intervalle de repos, pour se rendre à la Capitale de Perse, qu'il nomme *Aspahan*. „ C'est, dit-il, „ une des plus grandes & des plus belles Villes qu'il eut jamais vûes dans „ le Monde. Toutes les rues y sont droites & fort larges. Les Bâtimens „ y sont magnifiques. On trouve, au milieu de la Ville, une belle Place „ quarrée, beaucoup plus grande que la Place royale de Paris, dont toutes les Maisons sont égales, & peintes ou dorées en dehors, avec une gran„ de galerie qui règne à l'entour. La foule du Peuple étoit si grande, „ dans toutes les rues, que l'Auteur n'auroit pû les traverser, sans le se„ cours

Idée de cette Ville.

(*n*) *Ibid.* pag. 53.
(*o*) Voyez ci-dessus, la Rélation de Renefort.
(*p*) De Rhodes, pag. 54.

„ cours de quelque Valet, qui marchoit devant lui pour fendre la preſ- „ ſe (q) ". RHODES. 1648.

MAIS il ne trouva rien de plus magnifique qu'un grand chemin couvert, & long d'une lieue, qui eſt rempli de belles maiſons, & par lequel on va d'Iſpahan à *Julfa la neuve*, quartier des Arméniens. On y voit les Jardins du Roi de Perſe, que de Rhodes croit fort beaux ſur la foi d'autrui, auſſi-bien que ſon Palais, qui eſt au centre de la Ville; car il confeſſe, avec une indifférence Apoſtolique, qu'il n'eut pas la curioſité de les voir (r). Ce qu'on peut recueillir de cette rigueur à mortifier ſes ſens, c'eſt que la bonne-foi ne pouvant être moins recommandable à ſes yeux que l'eſprit de pénitence, on doit ſe fier à ſon témoignage ſur toutes les circonſtances qu'il a ſoin d'obſerver. Remarque ſur l'Auteur.

DANS une multitude de Peuple, de toutes les Nations du Monde, il fut ſurpris de trouver ſi peu de Catholiques, qu'il y avoit preſqu'autant de Religieux; quoique le nombre des Couvens ſe réduiſît à trois, les Auguſtins, les Carmes Deſchaux & les Capucins. Les deux premiers doivent leur fondation aux Rois de Portugal. Celui des Capucins, qui étoient alors au nombre de cinq, eſt entretenu par le Roi de France. Tous ces Religieux ont la liberté de marcher publiquement avec leurs habits, & de célébrer les ſaints Myſtères dans leurs Egliſes. Les Arméniens, dont toute la Perſe eſt remplie, ne ſont pas moins libres dans l'exercice de leur Religion. L'Auteur aſſûre même que malgré la rigueur des loix du Pays, qui ne permettent pas à un Mahométan d'abandonner ſa Secte après l'âge de raiſon, il s'en trouve un grand nombre qui permettent que leurs Enfans reçoivent le Baptême, lorſqu'ils ſont dangereuſement malades. Un Carme, nommé le Père *Denis*, en avoit bâtiſé ſeul plus de quarante (s). Catholiques d'Iſpahan.

LA prudence ne permettant point à de Rhodes de s'engager ſeul dans une grande étendue de Pays, dont il ignoroit la langue, il attendit, pendant trois mois, une Caravane d'Arméniens, avec leſquels il partit d'Iſpahan. Ses amis l'obligèrent de ſe vétir en Arménien, pour le garantir de l'inſulte des Turcs. S'étant mis en marche le 28 de Juin, il eut beſoin d'un mois entier pour ſe rendre à *Tauris*, qui paſſe pour l'ancienne Ecbatane, Capitale de la Medie. Cette Ville lui parut admirable par ſa grandeur, par ſon Commerce, par la multitude de ſes Habitans, & par l'abondance de tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. On y achétoit, pour un ſou, ce qu'un homme peut manger de pain dans une ſemaine. Il en ſortit le 15 d'Août, & quelques jours de marche le firent arriver à *Julfa l'ancienne*, autrefois Capitale de l'Arménie, mais dépeuplée depuis peu par le Roi de Perſe, qui s'étoit rendu maître du Pays (t). De Rhodes part avec une Caravane. Tauris. Julfa l'ancienne.

HORS des murs de cette Ville, qui n'eſt aujourd'hui qu'un déſert, il vit un beau monument de l'ancienne piété des Arméniens. C'eſt une Campagne fort étendue, qui ne contient pas moins de dix mille tombeaux de marbre, merveilleuſement travaillés. Sur chacun, on voit une grande pierre de marbre blanc, haute de douze pieds, & large de huit, gravée de pluſieurs

(q) *Ibid.* pag. 55. (r) Pag. 56. (s) Pag. 59. (t) Pag. 63.

RHODES. 1648.

sieurs belles figures, & couronnée d'une grande croix. Un célèbre Docteur de l'Eglise Arménienne avoit bâti une Eglise sur une montagne voisine, où il vivoit éloigné des hommes. Il avoit fait autrefois le voyage de Rome ; & les Habitans du Pays étoient persuadés qu'il en avoit rapporté beaucoup d'argent. A peine eut-il appris l'arrivée de l'Auteur à Julfa, que s'empressant de le visiter, il lui proposa d'aller voir son Eglise. De Rhodes y consentit ; mais il se crut fort heureux de n'avoir pas eu la même complaisance pour la proposition que le Docteur lui fit, de passer quelques mois dans sa solitude, en lui promettant de le conduire lui-même jusqu'à Rome. Quoiqu'il n'eût pas d'autre motif, pour le refuser, que la sûreté qu'il trouvoit dans sa Caravane, il admira la conduite de la Providence, qui veilloit à la conservation de sa vie. Deux jours après son retour, quelques Turcs, qui croyoient de grosses sommes au Docteur, pillèrent son Hermitage, & le tuèrent, lui & tous ses Domestiques ; sort que l'Auteur auroit partagé avec lui (*v*).

Tombeaux de Julfa.

L'Auteur évite heureusement la mort.

Il se rend à Irvan.

IL sortit de Julfa, pénétré de reconnoissance pour le Ciel ; & prenant le chemin d'*Irvan*, il arriva au commencement de Septembre, dans cette Ville, aujourd'hui la principale d'Arménie. Elle est située au pied d'une grande montagne, où l'on prétend qu'après le déluge l'Arche de Noé se reposa. Les Habitans du Pays l'appellent *No*. Il prétendent que les débris de l'Arche se conservent encore sur la cime. Mais l'Auteur trouva d'autant moins de vraisemblance dans cette opinion, qu'on lui peignit en même-tems la montagne comme un désert inaccessible. Il n'eut pas plus de respect pour une autre fable des Arméniens, qui prétendent que dans l'endroit où Noé fit son sacrifice, on voit des arbres qui ne portent pour fruit que des croix. Le Roi de Perse a près d'Irvan, une Forteresse dont les Turcs s'étoient saisis, mais qu'il leur avoit enlevée depuis peu, & qu'il avoit mise à couvert de leurs insultes par de nouvelles fortifications (*x*).

Fables qu'il rejette.

TANT de fatigues & d'allarmes, que de Rhodes avoit essuyées depuis son départ de Macao, ne lui avoient pas fait perdre le Chinois dont il étoit accompagné, & qui lui étoit d'autant plus cher qu'il l'avoit bâtisé de sa propre main. Quelques Arméniens sensés lui conseillèrent ici de ne pas l'exposer aux insultes des Turcs. Son teint, qui étoit un peu bazané, comme celui de tous les Chinois, & la petitesse de son nez, l'avoient déjà fait prendre pour un Tartare ; & cette idée pouvant faire soupçonner qu'il étoit Mahométan, il étoit à craindre qu'un faux zèle ne le fît arrêter sur les terres de la Turquie. Un juste intérêt, pour un jeune homme, d'excellent naturel & d'un esprit merveilleux (*y*), obligea l'Auteur de le conduire dans la Ville de *Naxivan*, à quatre journées de celle d'Irvan, pour le remettre entre les mains d'un Archevêque de l'Ordre de Saint Dominique, qui devoit faire bien-tôt le voyage de Rome. Il eut la satisfaction de trouver ce Prélat disposé à l'obliger. Le jeune Chinois, pendant le tems qu'il continua de demeurer en Arménie, apprit si parfaitement la langue du Pays, qu'ayant passé pour un Arménien du cortège des Dominiquains, il arriva heureusement à Rome, où il rejoignit le Pere de Rhodes (*z*).

Son embarras pour le Chinois qu'il avoit amené.

ON

(*v*) *Ibidem.* pag. 64. (*x*) *Ibidem.* (*y*) Pag. 65. (*z*) Pag. 66.

RHODES. 1648.

On voit à trois lieues d'Irvan, un fameux Monaſtère, qui eſt la réſidence ordinaire du Patriarche d'Arménie. Les Moines qui l'habitent mènent une vie exemplaire. Ils paſſent cinq heures de chaque nuit à l'Egliſe; & leur jeûne eſt ſi rigoureux, que dans toute l'année ils n'en exceptent que cinq ou ſix Fêtes ſolemnelles. Mais l'Auteur les trouva tous d'une ignorance extrême. Le Patriarche même étoit engagé dans toutes les erreurs du Pays, quoiqu'il fît profeſſion d'être Catholique, & qu'il eût traité avec le Saint-Siège, pour s'unir à l'Egliſe Romaine. Ce Monaſtère eſt le ſeul de l'Arménie, auquel les Mahométans permettent l'uſage des cloches, & le Roi de Perſe fournit des ſommes conſidérables pour ſon entretien (*a*).

Grand Monaſtère d'Irvan.

Une fièvre aigue, dont l'Auteur fut ſaiſi avant le départ de ſa Caravane, l'obligea de renoncer à cette eſcorte. Il fut arrêté trois mois entiers, dans Irvan, juſqu'au paſſage d'une autre Compagnie de Marchands, avec laquelle il entra dans les Etats du Grand-Seigneur. En ſortant de cette Ville, il trouva les Campagnes couvertes de neige; ſpectacle qu'il n'avoit pas eû depuis trente ans. Le froid lui parut bien moins inſupportable, que les excès de chaleur qu'il avoit ſoufferts dans la Zone torride (*b*).

Pénible Voyage de l'Auteur juſqu'à Erzerum.

Il traverſa la baſſe Arménie, où les Turcs ont beaucoup moins d'humanité que les Perſans, pour les Voyageurs étrangers. De Rhodes & ſes Compagnons n'obtenoient pas même la liberté d'entrer dans les Villes. Ils ſe voyoient ſouvent réduits à coucher ſur la neige, au milieu des champs. Cependant, après dix-huit jours d'une pénible marche, ils furent reçus dans *Erzerum*, la plus belle Ville de toute la baſſe Arménie. Quinze jours de repos redoublèrent leurs forces. Ils ſortirent d'Erzerum, le 11 de Janvier; & dans l'eſpace de vingt jours ils arrivèrent à *Togat*, grande Ville de la Natolie, dont on leur ouvrit auſſi les portes. Mais, après s'y être repoſés vingt jours, ils retombèrent dans la dure néceſſité de paſſer les nuits ſur la neige. A quelque diſtance de Togat, ils paſſèrent dans un Bourg, rempli d'Arméniens, qui avoient abandonné depuis peu la Religion Chrétienne pour embraſſer celle de Mahomet. D'un fort grand nombre d'Habitans, un vieillard & deux femmes fort âgées avoient été les ſeuls qui euſſent réſiſté à la corruption publique. Ils s'empreſſèrent de venir voir le Père de Rhodes, qui les reçut avec autant de reſpect que de tendreſſe, comme des ames choiſies par le Ciel, & qui les confirma dans les principes du Chriſtianiſme, ſans leur parler des articles conteſtés entre l'Egliſe de Rome & celle des Arméniens, qu'ils n'étoient pas capables de comprendre (*c*).

1649.

Il arrive à Togat en Natolie.

Bourg entier qui embraſſe le Mahométiſme.

Pendant quarante jours que la Caravane employa juſqu'à Smyrne, l'Auteur fut étonné de voir les Campagnes déſertes, & les Villages ſans Habitans. On lui dit que la cauſe de cette déſolation étoit la guerre des Vénitiens, qui avoit déjà couté plus de quatre cens mille hommes aux Turcs. A Smyrne, où il arriva le 17 de Mars, il trouva des Jéſuites François, avec leſquels il paſſa quelques jours, pour attendre le départ d'un Vaiſſeau Génois, qui le rendit heureuſement au Port de Gènes.

Deſcrip-

(*a*) Pag. 68. (*b*) Pag. 71. (*c*) Pag. 73. & 74.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

Deſcription du Tonquin.

INTRODUCTION.

J'AI l'avantage ſingulier, dans la Deſcription d'un Pays dont l'intérieur eſt peu connu, de trouver un Guide auquel il ne manque rien pour exciter la confiance, & dont le témoignage eſt capable même d'ôter toute eſpèce de crédit aux Voyageurs, dont les Relations ne s'accordent point avec la ſienne. C'eſt l'idée ſous laquelle on nous le préſente, en nous apprenant qu'il étoit né au Tonquin, qu'il y avoit paſſé une grande partie de ſa vie, & qu'il joignoit une rare probité aux lumières de l'étude (*a*).

Eclairciſſemens ſur l'Auteur & ſur l'Ouvrage.

„ SON premier deſſein n'étoit pas d'entreprendre une Deſcription de „ *ſa Patrie*, mais ſeulement de relever les erreurs du célèbre *Tavernier*, „ qui a pris trop de confiance à des témoignages incertains, dans la Rela„ tion qu'il a publiée du même Pays. Ce n'eſt que par degrés, & pour „ n'avoir pû réſiſter à l'ennui de corriger des fautes continuelles, qu'il s'eſt „ déterminé à compoſer lui-même un Ouvrage, non-ſeulement plus exact, „ mais plus curieux & plus inſtructif. Outre le préjugé, qui doit être en „ ſa faveur, lorſqu'il eſt queſtion de repréſenter la ſituation, le gouverne„ ment, la religion & les uſages d'un Royaume dans lequel il eſt né, il „ proteſte qu'il s'eſt attaché inviolablement à la vérité, ſur toutes les cho„ ſes qu'il a connues lui-même; & qu'ayant vécu avec des perſonnes de „ tous les rangs & de tous les états, il a tiré ſes lumières, ſur les choſes „ douteuſes, de ceux qu'il a crus les plus ſincères & les mieux inſtruits. Il „ appelle, pour ſa propre intégrité, au témoignage de pluſieurs Anglois „ d'un nom reſpectable. Il demande de l'indulgence pour ſon ſtyle, qui „ eſt un premier eſſai dans la langue Angloiſe (*b*) (*c*). Enfin il donne „ les

(*a*) Il ſe nomme *Baron*. Son Ouvrage a été publié dans le III. Tome du Recueil de *Churchill*, en 1732.

(*b*) L'Editeur n'explique pas ſi Baron étoit Tonquinien d'origine, ou ſeulement Anglois, né au Tonquin.

(*c*) On connoit un nommé *Henri Baron*, qui étoit au ſervice des Hollandois, & qui accompagna en 1655, les Srs. *de Goyer* & *de Keyſer*, comme Secrétaire, dans leur Ambaſſade auprès de l'Empereur de la Chine (1). Suivant Valentyn, qui dit l'avoir appris d'une perſonne très-bien inſtruite, on lui eſt redevable de la plûpart des connoiſſances qu'on a de ce vaſte Empire, & dont d'autres Ecrivains ont profité dans la ſuite. En 1663., il étoit Chef du Comptoir Hollandois du Tonquin, & il en partit la même année, avec ceux de ſa Nation, & les Jéſuites Miſſionnaires qui reçurent ordre de ſortir de ce Royaume. C'eſt ce qu'on recueille d'une ſçavante Lettre du Sr. Baron au Sr. *Buſchhof*, Prédicateur à Batavia, remplie de curieuſes recherches ſur l'antiquité de la Religion des Chinois, &c. Que ce ſoit lui, ou peut-être ſon fils, qui ait compoſé cette Deſcription, toûjours eſt-il certain qu'il n'étoit pas Tonquinien d'origine; & ſon récit le donne d'ailleurs aſſez à connoître.

Quant à l'Ouvrage même, il mérite certainement toute la confiance que Mr. Prevoſt veut qu'on en prenne, quoiqu'au fond, on ne puiſſe pas dire qu'il ſoit *nouveau*, puiſqu'à l'exception des erreurs que l'Auteur reproche à Tavernier, & de quelques-uns de ſes détails qu'il ſupprime, la plûpart de ceux où il entre, ſont preſque les mêmes dans les deux Relations. Mais ce qu'il y a

(1) Voyez le Tom. VII. pag. 9. de ce Recueil.

„ les plans mêmes, dont ſon Livre eſt enrichi, pour l'Ouvrage d'un Seigneur du Tonquin, qui les a levés ſur les lieux. Dans les Lettres, par leſquelles il recommande ſon Manuſcrit aux Editeurs de Londres, il leur laiſſe la liberté de corriger ſes termes; mais il inſiſte ſur la fidélité qu'ils doivent au ſens de ſa narration (*d*)".

Remarques critiques ſur Tavernier.

QUELQUES remarques, qui tiennent lieu de Préface, & dans leſquelles il ne ménage point Tavernier, donneront une idée de ſa critique.

„ LE Royaume de Tonquin, dit-il, a plus d'obligation au Pere *Martin* (*e*), „ & au Pere Alexandre de *Rhodes*, qu'à Tavernier. Si les Relations „ de ces deux Jeſuites ne s'accordent pas toûjours avec l'état préſent du „ Pays, on peut attribuer cette différence aux altérations inévitables „ du tems. Mais Tavernier s'eſt couvert de la honte d'une infinité de „ menſonges.

„ IL parle d'onze & douze Voyages que ſon frère a faits, d'Achen, de „ Batavia & de Bantam au Tonquin (*f*). C'eſt ſur ce témoignage, & ſur „ celui de quelques Bonzes ou Prêtres du Tonquin, venus à Bantam pendant „ ſon ſéjour dans cette Ville, qu'il a compoſé une Hiſtoire fabuleuſe & „ remplie d'abſurdités.

„ PREMIÈREMENT, le Tonquin n'a point de Bonzes ou de Prêtres, „ de quelque lieu que ceux de Tavernier fuſſent venus à Bantam (*g*). Il „ dit que les Tonquiniens, dans leurs Voyages, ont toûjours avec eux „ leurs femmes & leurs familles. S'il parle des Voyages qu'ils font d'un „ Village à l'autre, ſur les Rivières du Pays, peut-être ces compagnies „ nombreuſes ne ſont-elles pas ſans exemple: mais ils ne voyagent jamais „ hors de leur Patrie; à l'exception peut-être de quelques miſérables qui „ s'engagent au ſervice des Etrangers, ou qui cherchent autrement le „ moyen de vivre. Il obſerve que les Tonquiniens marquèrent beaucoup „ d'admiration, lorſqu'il leur montra ſon Atlas, & les Cartes particulières „ de pluſieurs Royaumes dont ils ne connoiſſoient pas l'exiſtence. Cette „ remarque ſuppoſe que Tavernier ait été dans le Pays (*h*). Mais Baron „ n'a jamais appris qu'on y ait vû d'autre Tavernier, qu'un homme de ce „ nom, au ſervice des Hollandois. Les onze ou douze Voyages de ſon „ frère ne lui paroiſſent pas moins imaginaires.

„ IL

a de plus ſingulier, & ce qui ne doit pas paroître indifférent, après toutes les diſputes que l'Ouvrage de Tavernier a excitées dans le monde littéraire, c'eſt que la meilleure partie de la cenſure de Baron, tombe moins ſur ce fameux Voyageur, que ſur le Père Joſeph *Tiſſannier*, dont la Relation, envoyée du Tonquin même, a été publiée en 1663; la grande conformité qui ſe trouve entre ces Memoires & ceux de Tavernier ne laiſſant aucun doute, que le dernier n'en ait emprunté la plûpart des choſes qu'il rapporte. Mais nous nous contenterons de faire remarquer les erreurs qui lui ſont communes avec le R. P. Jeſuite. R. d. E.

(*d*) On trouve un petit Avertiſſement & deux Lettres de l'Auteur à la tête de l'Ouvrage.

(*e*) Ou plutôt *Marini*. R. d. E.

(*f*) Deſcription du Tonquin par Tavernier, au Tom. III. de ſes Voyages, pag. 2 & 3.

(*g*) Le Père Tiſſannier dit cependant qu'il y en a un grand nombre, & il leur donne les mêmes noms. Voyez ſa Relation, pag. 158 & 159. R. d. E.

(*h*) On ſuppoſe ici une choſe que Tavernier ne dit pas, puiſque c'eſt aux Tonquiniens venus à Batavia & à Bantam, qu'il avoit montré ſon Atlas & ſes Cartes. R. d. E.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

„ IL vante le courage & l'habileté de ſon frère. C'eſt à quoi Baron „ n'oppoſe rien: mais il ne peut convenir que ce frère eût autant de bon„ ne-foi que d'habileté & de courage. Par exemple, s'il étoit vrai qu'il „ eût été ſi bien reçu des Habitans du Tonquin, & qu'il eût vécu ſi fa„ milièrement avec eux, il faudroit qu'en peu de tems ils eûſſent extréme„ ment dégénéré. Mais ils n'ont jamais eû tant de familiarité avec les E„ trangers. Il les évitent & les mépriſent. Baiſer la main du Roi n'eſt „ pas un uſage du Tonquin (*i*). Lorſque le frère de Tavernier y parloit „ ſi facilement la Langue Malayenne, il auroit pû parler également Fran„ çois, à des gens qui n'entendent ni l'une ni l'autre de ces deux lan„ gues. Cependant c'eſt ſur les admirables informations qu'il ſe procura „ dans ſa familiarité à la Cour, joint au récit d'un grand nombre de Ton„ quiniens qui ſe trouvoient à Bantam, quoiqu'ils ne ſortent jamais de „ leur Pays, que Tavernier a fondé une Relation qu'il donne pour exacte „ & fidèle".

AUSSI Baron lui reproche-t-il durement de n'avoir donné que ſes ſonges. Il n'épargne pas plus ſes Cartes & ſes Deſſeins, qu'il traite d'inventions remplies d'ignorance; & pour en juger, il exhorte le Lecteur à les comparer avec les ſiennes.

(*i*) Valentyn, longtems après le P. Marini, *Relat. du Tonquin.* Ch. IV., & l'Auteur de la Relation des *Ev. François*, vantent fort néanmoins, l'affabilité & la politeſſe des Tonquiniens envers les Etrangers. Le Père Tiſſannier, rapporte pluſieurs de leurs coûtumes, *qui font bien voir*, dit-il, *que ces Peuples ne doivent pas être mis au rang des Nations barbares.* Pag. 128 & 129. R. d. E.

§. I.

Situation & étendue du Tonquin.

Pourquoi le Tonquin n'a pas été connu plutôt.

IL n'eſt pas ſurprenant que ce Royaume n'ait pas été plutôt connu des Européens que la Chine, puiſque ſa découverte eſt poſtérieure de quelque-tems à celle de ce grand Empire. Les Portugais n'envoyèrent leurs Vaiſſeaux ſur les Côtes du Tonquin, qu'après avoir viſité les Chinois (*a*). A la vérité, le Tonquin étoit anciennement une Province de la Chine, & il lui paye même encore un tribut: mais ce n'eſt pas cette raiſon qui a retardé la connoiſſance d'un Pays qui étoit gouverné depuis quatre cens ans par ſes propres Rois, lorſque les Portugais commencèrent leurs découvertes dans les Indes. Il y a plus d'apparence que ce retardement eſt venu du caractère des Tonquiniens, qu'aucun motif de commerce ou de confédération ne peut faire ſortir de leur Patrie. Ils tiennent beaucoup de la vanité des Chinois, dont ils imitent d'ailleurs le gouvernement, les ſciences, & les caractères d'écriture; quoiqu'ils haïſſent leur Nation.

Climat du Pays.

L'AUTEUR ignore pourquoi Tavernier (*b*) ſuppoſe qu'on croit ordinairement le climat de cette Contrée fort chaud; puiſqu'elle eſt ſituée ſous le Tropique, & même plus au Nord dans quelque partie. Cependant il aſſûre qu'elle eſt fort tempérée; ce qu'il attribue au grand nombre de Rivières dont

(*a*) Voyez le Tom. I. de ce Recueil.

(*b*) Tavernier ne dit guères autre choſe que ce que l'Auteur dit lui-même dans la ſuite, & il eſt en celà aſſez d'accord avec le Père Tiſſannier. R. d. E.

dont elle eſt arroſée, & aux pluyes régulières qu'elle reçoit; ſans compter, dit-il, qu'on n'y voit point de ces grandes montagnes ſtériles & ſabloneuſes, qui cauſent une chaleur extrême dans pluſieurs endroits du Golfe Perſique. Il eſt vrai que les pluyes, qui tombent régulièrement aux mois de Mai, de Juin, de Juillet & d'Août, & quelquefois plutôt, rendent la terre fort humide; mais elles ſervent ſi peu à rafraichir l'air, que la chaleur au contraire eſt inſupportable pendant le cours de Juillet & d'Août. On ne ſçauroit douter que le Pays ne fût très-fertile en fruits, ſi tant d'Habitans, qui font leur principale nourriture du riz, ne ſe croyoient pas plus obligés d'employer leurs terres & leur induſtrie à la culture de ces grains.

Description du Tonquin. Baron. 1685.

Le Royaume eſt borné au Nord-Eſt par la Province de *Canton*; à l'Oueſt par les Royaumes de *Laos* & de *Bowes*; au Nord, par deux autres Provinces de la Chine, *Yunan* & *Kanſi*; au Sud & au Sud-Eſt, par la *Cochinchine*. Le climat eſt ſain & tempéré, depuis le mois de Septembre juſqu'au mois de Mars; quelquefois très-froid aux mois de Janvier & de Février, quoiqu'on n'y voye jamais de neige ni de glaces; aſſez mal-ſain pendant le cours d'Avril, de Mai & de Juin, autant à cauſe des pluyes & des brouillards, que parceque le Soleil arrive alors à ſon Zenith. Les mois de Juin, de Juillet & d'Août, ſont d'une chaleur exceſſive. Les vents ſont ici diviſés entre le Nord & le Sud; c'eſt-à-dire, qu'ils durent ſix mois de chaque côté. Le Pays eſt délicieux depuis le mois de Mai juſqu'au mois d'Août: les arbres ſont alors dans leur verdure, & les campagnes offrent une perſpective charmante.

Ses bornes.

Les vents impétueux, que les Matelots Européens nomment *Ouragans*, & qui portent ici le nom de *Typhons*, exercent leur empire avec des ravages terribles, ſur cette Côte & dans les Mers voiſines. Mais le tems de leur arrivée eſt fort incertain. Quelquefois ils ne s'élèvent qu'une fois en cinq ou ſix ans, & même en huit ou neuf. Quoiqu'ils ne ſoyent pas connus ſous le même nom, dans les autres Mers Orientales, celui qu'on appelle *Elephant*, dans la Baye de Bengale & ſur la Côte de Coromandel, ne leur eſt pas fort inférieur, & ſe fait redouter auſſi des Matelots par ſes funeſtes effets. L'Auteur ſe plaint de n'avoir pû trouver, dans tout le Tonquin, un Aſtronome, qui lui ait appris la cauſe de cet étrange phénomène: mais il ſe garde bien d'aſſûrer, comme Tavernier, qu'il doit être attribué aux mines du Japon (*c*).

Typhons, vents dangereux ſur les Côtes du Tonquin.

Pour l'étendue, il n'en accorde pas plus au Tonquin que nos Cartes n'en donnent au Portugal; quoique Tavernier la repréſente égale à celle de la France (*d*): mais on y compte quatre fois le même nombre d'Habitans.

Etendue de ce Royaume.

La Baye de Tonquin renferme pluſieurs Iſles, dont la principale eſt nommée par les Habitans *Twon-Bene*. Les Hollandois lui ont donné le nom

Baye de Tonquin & ſes Iſles.

(*c*) Tavernier ne l'aſſûre pas. Les Aſtronomes de ces quartiers-là, dit-il, croyent que ces vents tempétueux prennent naiſſance des exhalaiſons qui ſe forment dans les mines du Japon. R. d. E.

(*d*) Il ſemble que Tavernier y comprend auſſi la Cochinchine, dont il parle quelques lignes plus haut. R. d. E.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

nom d'*Isle des Brigands*. Elle est située au dix-neuvième degré quinze minutes de latitude du Nord. Sa longueur est d'une lieue & demie, sur une demie lieue de largeur; terre haute dans sa plus grande partie, à la distance d'une lieue de la Côte. Un Vaisseau peut passer entre deux; mais les Pilotes doivent suivre le côté de l'Isle à la portée du mousquet, sur six, sept & sept brasses & demi d'eau, fond vaseux. Du même côté de l'Isle, qui est celui de l'Oueſt, on trouve deux petites Bayes, dont la plus septentrionale est renommée dans le Pays, par une petite pêche de Perles, à laquelle personne n'ose s'employer sans une permission spéciale de la Cour. Il se trouve aussi de l'eau-douce dans ces deux Bayes, & la meilleure de toute la Côte. La pointe Sud-Oueſt de l'Isle est bordée d'une chaine de rochers, qui s'étendent l'espace de cent pas dans la Mer, & que les brisans font remarquer au départ de la marée. Le reste de la Côte est sans danger.

Avantages de l'Isle Twon-Bene.

LE Nord-Oueſt de la même Isle offre une belle Baye, où l'on trouve entre trois & quatre brasses d'eau, sur un fond de glaise, & qui est toûjours remplie de Barques pour la pêche; outre celles d'un Village voisin, dans lequel on ne compte pas moins de trois ou quatre cens Habitans. C'est dans cette Isle qu'est la Garde avancée, ou le Guet général; office le plus lucratif du Royaume pour ceux qui l'exercent, parceque toutes les Barques de *Tingway* & de *Guian*, & celles qui se rendent dans l'une ou l'autre de ces deux Provinces, doivent payer ici des droits, qui montent à une risdale & demie pour une grande Barque, & les autres à proportion. Le revenu de cette espèce de Douane ne monte pas à moins d'un million de risdales par an. Le terroir de l'Isle est si pierreux, & coupé par tant de montagnes, qu'il n'est pas extrêmement favorable à l'agriculture. On y nourrit même peu de bestiaux; mais il s'y trouve un grand nombre de gazelles, qui se retirent entre les rochers & les broussailles. Les Habitans tirent leur provision de riz des Villages voisins. Cependant, avec un peu de travail & d'industrie, ils pourroient se faire un fort bon Port, & se procurer des commodités en abondance.

Richesse de sa Douane.

SI l'on excepte la Ville de *Cacho*, il n'y en a pas trois dans tout le Royaume qui méritent la moindre attention. Mais les Villages, que les Habitans nomment *Aldeas*, sont si proches l'un de l'autre, qu'il est impossible d'en fixer le nombre, quand on ne s'est pas fait une étude de les compter.

CACHO, Capitale du Tonquin, est située au vingt-unième degré de latitude du Nord, à quarante lieues de la Mer. Elle peut être comparée, pour la grandeur, avec plusieurs Villes fameuses de l'Asie: mais elle l'emporte sur presque toutes par le nombre de ses Habitans, sur-tout le premier & le quinzième jour de leur nouvelle Lune, qui est le jour du marché, ou du grand *Bazar*. Tout le Peuple des Villages voisins y est amené par son Commerce, & le nombre en est *presqu'incroyable*. Il reste si peu de passage dans les rues, quoique fort larges, que suivant le témoignage de l'Auteur & dans ses propres termes, „ c'est avancer beaucoup que d'y faire cent pas dans une demie-heure". Cependant il règne un ordre admirable dans la Ville. Chaque marchandise qu'on y vend, a sa rue qui lui est assignée;

Cacho, Capitale du Royaume.

Combien elle est peuplée.

assignée; & ces rues appartiennent à un, deux, ou plusieurs Villages, dont les Habitans ont droit seuls d'y tenir boutique.

Description du Tonquin. Baron. 1685.

C'est à Cacho que le Roi fait sa résidence ordinaire avec ses Généraux, les Princes, tous les Grands du Royaume, & toutes les Cours de Justice. Quoique les Palais & les Edifices publics occupent un terrain fort spacieux, ils n'ont rien de plus éclatant qu'un grand Bâtiment de bois, qui en fait la principale partie. Le reste, comme toutes les maisons de la Ville, est bati de bambous & d'argile; à l'exception des Comptoirs étrangers, qui sont de brique, & qui font une figure distinguée au milieu d'un si grand nombre de chaumières. Cependant les triples murs de la vieille Ville & du vieux Palais donnent, par leurs débris, une haute idée de ce qu'ils devoient renfermer dans le tems de leur splendeur. Le Palais seul embrassoit, dans sa circonférence, un espace de six ou sept miles. Ses cours pavées de marbre, ses portes, & les ruines de ses appartemens, rendent témoignage à son ancienne magnificence, & font regretter la destruction d'un des plus beaux Edifices de l'Asie. Mais en attribuant cette disgrace aux ravages de la Guerre, l'Auteur n'explique pas les raisons qui empêchent de la réparer.

Ses Edifices.

Restes magnifiques d'un ancien Palais.

Cacho est aussi le quartier perpétuel d'un Corps formidable de Milice, que le Roi tient prêt pour toutes sortes d'occasions. L'Arsenal & les autres Magasins de guerre occupent le bord de la Rivière, près d'une petite Isle sabloneuse, où l'on conserve le *Theca la* (*e*). Cette Rivière, que les Habitans nomment *Songkoy*, ou la grande Rivière, prend sa source dans l'Empire de la Chine. Après un fort long cours elle vient traverser Cacho, d'où elle va se décharger dans la Baye d'*Aynam*, par huit ou neuf embouchures, dont la plûpart reçoivent des Vaisseaux médiocres. Elle est d'une extrême commodité pour la Capitale, où elle fait règner continuellement l'abondance, par la multitude infinie de Barques & de Bateaux qu'elle y amène, chargés de toutes sortes de marchandises & de provisions. Cependant les Habitans des Provinces, qui font leur principale occupation de ce Commerce, ont tous leurs maisons dans quelque Village, & n'habitent point dans leurs Barques, comme Tavernier l'assure faussement (*f*) (*g*).

Rivière de Songkoy qui traverse Cacho.

Abondance qu'elle y apporte.

(*e*) Ce nom sera expliqué dans un autre article.

(*f*) Pag. 3. On ne croit pas devoir supprimer une critique utile.

(*g*) S'ils font *quantité de belles galères, qu'ils dorent & qu'ils embellissent à merveille*, comme dit le Père Tissanier, il est assez croyable qu'ils y passent la meilleure partie de leur tems, d'autant plus que leurs maisons, suivant l'article précedent, ne sont pas à beaucoup près si bien enjolivées. D'ailleurs les inondations, le commerce, & la pêche y entrent aussi pour quelque chose. R. d. E.

§. II.

Forces du Royaume.

Le Tonquin devroit être compté entre les Puissances formidables, si la force d'un Etat ne consistoit que dans le nombre des hommes. Il entretient continuellement une Armée de cent quarante mille Combattans, bien

Grande Armée qui est continuellement entretenue.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

bien exercés à l'uſage des armes; & dans l'occaſion, ce grand Corps peut être augmenté au double : mais comme le nombre ſert peu ſans le courage, l'Auteur avoue qu'il n'y a point de Soldats moins redoutables que les Tonquiniens. D'ailleurs la plûpart de leurs Chefs ſont des Eunuques, qui ne conſervent dans l'ame aucun reſte de virilité.

Cavalerie. Eléphans. Armée navale.

LA Cavalerie monte à huit ou dix mille hommes, & le nombre des Eléphans à trois cens cinquante. Les forces maritimes conſiſtent dans deux cens vingt Bâtimens grands & petits, plus propres à la Rivière qu'à la Mer, & qui ne ſervent guères auſſi qu'aux fêtes & aux exercices d'amuſement. Chacun eſt armé, à la proüe, d'un canon de quatre livres de balle. Ils n'ont pas de mats; & tous leurs mouvemens ſe font à force de rames. Les Rameurs ſont expoſés à la mouſquéterie & à tous les inſtrumens de guerre. La Cour entretient, avec cette Flotte, environ cinq cens Barques, qui ſe nomment *Tvinges*, & qui ſont aſſez légères à la voile, mais trop foibles pour la guerre; quoiqu'elles ſervent fort bien au tranſport des vivres & des Troupes (*a*).

L'ARSENAL de Cacho eſt fourni de toutes ſortes d'Artillerie, & de tous les calibres; ſoit de la fabrique des Habitans, ſoit achetée des Portugais, des Anglois & des Hollandois. Il ne manque pas non plus de toutes les munitions convenables.

Qualités de la Milice.

OUTRE la molleſſe naturelle des Soldats du Tonquin, rien ne contribue tant à leur ôter le courage, que la néceſſité de paſſer toute leur vie dans une condition pénible, ſans aucune eſpérance de s'élever au-deſſus de leur premier grade. La valeur même, dans ceux qui peuvent avoir l'occaſion de ſe diſtinguer, ne change rien à leur état; ou du moins ces exemples ſont ſi rares, qu'ils ne peuvent inſpirer d'émulation. L'argent, ou la faveur de quelque Mandarin du premier ordre, ſont les ſeules voyes qui puiſſent conduire aux diſtinctions.

Guerres des Tonquiniens.

LEURS Guerres ne conſiſtent que dans le bruit, & dans un grand appareil de bagage. La moindre querelle les fait entrer dans la Cochinchine, où ils paſſent le tems, ſoit à conſiderer les murs des Villes, ſoit à camper ſur le bord des Rivières. Mais une légère maladie, qui emporte quelques-uns de leurs gens, les rebute auſſi-tôt, & leur fait crier que la Guerre eſt cruelle & ſanglante. Ils ſe hatent de retourner vers leurs frontières.

Diſcipline des Troupes.

ILS ont quelquefois des Guerres civiles, que l'adreſſe termine plutôt que la valeur. Dans leurs anciens démêlés avec les Chinois, on les a vû combattre avec aſſez de réſolution; mais ils y étoient forcés par la néceſſité. Cependant on ne ceſſe pas de les exercer au manîment des armes, & cet exercice continuel fait la plus grande partie de leur profeſſion. Ils reçoivent chaque jour une portion de riz pour leur nourriture, & leur paye annuelle n'eſt que d'environ trois écus; mais ils ſont exempts de toutes ſortes de taxes. Ceux qui n'ont pas leur quartier dans la Capitale, ſont diſperſés dans les Aldeas, ſous le commandement des Mandarins, qui ſont chargés de pourvoir à leur ſubſiſtance. Chaque Mandarin eſt revê-

tu

(*a*) *Ibidem.*

tu de l'autorité du Roi, pour commander dans un certain nombre d'Aldeas. DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

ON ne voit dans le Tonquin, ni Châteaux, ni Places fortifiées. L'Etat se glorifie de n'avoir pas besoin d'autre appui que ses Troupes; ce qui ne seroit pas sans fondement, remarque l'Auteur, si leur courage répondoit au nombre (*b*).

(*b*) Pag. 7 & 8.

§. III.

Caractère & Mœurs des Habitans.

QUOIQUE la valeur ne soit pas une qualité commune au Tonquin, la douceur & le goût de la tranquillité sont moins le caractère général des Habitans, qu'une humeur inquiète & turbulente, qui demande le frein continuel de la sévérité pour les contenir dans l'union (*a*). Les révoltes & les conspirations y sont fréquentes. Il est vrai que la superstition, à laquelle tout le peuple est misérablement livré, a souvent plus de part aux désordres publics, que les entreprises de l'ambition; & que rarement les Mandarins & les autres Seigneurs prennent part à ces attentats. Les Tonquiniens sont lâches, remuans & superstitieux.

LES Tonquiniens n'ont pas l'humeur emportée; mais ils sont la proye de deux passions beaucoup plus dangereuses, qui sont l'envie & la malignité. Autrefois le premier de ces deux dérèglemens leur faisoit désirer toutes les richesses & les curiosités des Nations étrangères; mais leurs désirs se réduisent aujourd'hui à quelques pièces d'or & d'argent du Japon, & au drap de l'Europe. Ils ont toûjours eû cette espèce d'orgueil qui ôte la curiosité de visiter les autres Pays. Leur estime se borne à leur Patrie; & tout ce qu'on leur raconte des Pays étrangers passe à leurs yeux pour une fable (*b*). Leurs passions principales.

ILS ont la mémoire heureuse & la pénétration vive; cependant ils n'aiment pas les sciences pour elles-mêmes, mais parcequ'elles les conduisent aux offices & dignités publiques. Leur ton, en lisant, est une espèce de chant. Leur langage, comme celui des Chinois, est plein de monosyllabes; & quelquefois ils n'ont qu'un seul mot pour exprimer onze ou douze choses différentes. L'unique distinction consiste à prononcer pleinement, à presser leur haleine, à la retenir, à peser plus ou moins sur l'accent. Aussi rien n'est-il si difficile aux Etrangers que d'atteindre à la perfection de leur langue. Il n'y a point de différence entre celle de la Cour & celle du Peuple. Mais dans les manieres qui regardent les Loix & les Cérémonies, ils employent la Langue Chinoise, comme on se sert en Europe des Langues Grecque & Latine. Qualités de leur esprit.

LES deux sexes ont la taille bien proportionnée, mais petite plutôt que gran-

(*a*) *Ibidem.* (*b*) Pag. 9.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

grande. En général, ils ſont d'une conſtitution foible; ce qui vient, peut-être, de leur intempérance, & de l'excès avec lequel ils ſe livrent au ſommeil. La plûpart ont le teint auſſi brun que les Chinois & les Japonois: mais les perſonnes de qualité ſont preſqu'auſſi blanches que les Portugais & les Eſpagnols. Ils n'ont pas le nez & le viſage auſſi plats qu'à la Chine. Leurs cheveux ſont noirs; & c'eſt un ornement de les avoir longs. Les Soldats, pendant leurs exercices, & les Artiſans, dans les fonctions de leur métier, les relèvent ſous leurs bonnets, ou les lient au ſommet de leur tête. Quoique les enfans des deux ſexes ayent les dents fort blanches, ils n'arrivent pas plutôt à l'âge de dix-ſept ou dix-huit ans, qu'ils ſe les noirciſſent, comme les Japonois. Ils laiſſent croître auſſi leurs ongles, ſuivant l'uſage de la Chine; & les plus longs paſſent pour les plus beaux. Cependant ce dernier uſage eſt borné aux perſonnes de diſtinction (*c*).

Leur figure, & leurs qualités corporelles.

LEURS habits ſont de longues robbes, peu différentes de celles des Chinois, mais qui ne reſſemblent point à celles du Japon, ni à la figure de Tavernier, qui leur donne des ceintures; mode qu'ils ne connoiſſent point (*d*). Il leur eſt défendu, par une ancienne tradition, de porter des ſandales ou des ſouliers; à l'exception des Lettrés & de ceux qui ſont parvenus au degré de *Tancy* ou de Docteurs. Cette coutume néanmoins s'obſerve aujourd'hui avec moins de rigueur.

Leurs habits.

LA condition du Peuple eſt aſſez miſérable. On leur impoſe de groſſes taxes & des travaux pénibles. Un jeune homme eſt aſſujetti, dès l'âge de dix-huit ans, ou de vingt dans quelques Provinces, à payer trois, quatre, cinq, ſix riſdales chaque année, ſuivant la fertilité du terroir de ſon Aldea. Ce tribut ſe lève à deux termes; aux mois d'Avril & d'Octobre, qui ſont le tems de la moiſſon du riz. Il n'y a d'exempts que les Princes du ſang royal; les Domeſtiques de la Maiſon du Roi; les Miniſtres d'Etat; les Officiers publics; les Lettrés, depuis le grade de *Singdo*; les Officiers de guerre & les Soldats, avec un petit nombre, qui ont obtenu ce privilège par faveur ou à prix d'argent, & ſeulement pour la durée de leur propre vie. Un Marchand, qui s'eſt établi dans la Capitale, n'en eſt pas moins taxé dans l'Aldea d'où il tire ſon origine. Il demeure ſujet auſſi au *Vecquan*, qui eſt le ſervice du Seigneur; c'eſt-à-dire, qu'il eſt obligé de travailler par lui-même, ou par des perſonnes à ſes gages, aux réparations des murs, des grands chemins, des Palais du Roi, & de tous les ouvrages publics.

Etat du Peuple, & combien il eſt chargé de taxes.

LES Artiſans de toutes les profeſſions doivent employer ſix mois de l'année au Vecquan, ſans aucun eſpoir de récompenſe pour leur travail; à moins que la bonté du Maître ne le porte à leur accorder la nourriture. Ils peuvent diſpoſer d'eux-mêmes pendant les ſix autres mois; tems bien court, obſerve l'Auteur, lorſqu'ils ſont chargés d'une nombreuſe famille.

DANS

(*c*) *Ibidem.*

(*d*) Tavernier aura un peu rencheri ſur le Pere Tiſſannier, qui dit *qu'on ferme ces robbes avec une attache aſſez grande du côté droit.* Ce ſont ſes propres termes. Voyez ſa Relation, pag. 133. R. d. E.

Dans les Aldeas, dont le terroir eſt ſtérile, les pauvres Habitans, qui ne ſont pas en état de payer la taxe en riz ou en argent, ſont employés à couper de l'herbe pour les Eléphans & la Cavalerie de l'Etat. A quelque diſtance qu'ils puiſſent être des lieux où l'herbe croît, ils doivent la tranſporter dans la Capitale, tour-à-tour & à leurs propres fraix. L'Auteur obſerve que l'origine de ces uſages vient d'une juſte politique des Rois du Pays, pour contenir dans la dépendance un Peuple ſi remuant, qui ne laiſſeroit pas de repos à ſes Maîtres, s'il n'étoit forcé ſans ceſſe au travail. Chacun jouït d'ailleurs de ce qu'il peut acquérir par ſon induſtrie, & laiſſe paiſiblement à ſes héritiers le bien dont il ſe trouve en poſſeſſion (*e*).

Description du Tonquin. Baron. 1685. Miſère des Pauvres,

L'aîné des fils ſuccède à la plus grande partie de l'héritage. La loi donne quelque choſe aux filles; mais preſque rien, lorſqu'elles ont un frère.

Héritages.

C'est une ambition commune au Tonquin, d'avoir une famille opulente & nombreuſe. De-là vient l'uſage des adoptions, qui s'étend indifféremment aux deux ſexes. Les enfans adoptés entrent dans toutes les obligations de la Nature. Ils doivent rendre, dans l'occaſion, toutes ſortes de ſervices à leur père d'adoption, lui préſenter les premiers fruits de la ſaiſon, & contribuer de tout leur pouvoir au bonheur de ſa vie. De ſon côté, il doit les protéger dans leurs entrepriſes, veiller à leur conduite, s'intéreſſer à leur fortune; & lorſqu'il meurt, ils partagent preſqu'également ſa ſucceſſion avec ſes véritables enfans. Ils prennent le deuil, comme pour leur propre père, quoiqu'il ſoit encore en vie (*f*).

Adoption.

La méthode de l'adoption eſt fort ſimple. Celui qui aſpire à cette faveur fait propoſer ſes intentions au Père de famille, dont il veut l'obtenir; & s'il eſt ſatisfait de ſa réponſe, il va ſe préſenter à lui avec deux flaccons d'arrack, que le Patron reçoit. Quelques explications ſont le reſte de cette cérémonie.

Comment ſe fait l'adoption.

Les Etrangers, que le Commerce ou d'autres raiſons amènent au Tonquin, ont eû ſouvent recours à cet uſage pour ſe garantir des vexations & de l'injuſtice des Courtiſans. L'Auteur raconte qu'il avoit reçu l'honneur de l'adoption, d'un Prince qui étoit alors héritier préſomptif du grand Général de la Couronne: mais qu'après lui avoir fait quantité de préſens, par leſquels il croyoit s'être aſſuré une longue protection, il perdit ſa dépenſe & ſes peines, parceque ce Seigneur devint fou (*g*).

La plûpart des *Aldéens*, ou des Payſans, compoſent un Peuple groſſier, & ſi ſimple, qu'il ſe laiſſe aiſément conduire par l'excès de ſa crédulité & de ſa ſuperſtition. Avec ce caractère mobile, il eſt extrêmement bon ou extrêmement mauvais, ſuivant la différence des impreſſions qu'il reçoit. C'eſt une grande erreur, dans les Relations Européennes du Tonquin, que de repréſenter ce Peuple comme une troupe de Vagabonds, qui vivent dans leurs Bateaux ſur des Rivières, & qui paſſent d'un lieu à l'autre avec leurs femmes & leurs enfans, ſans autre motif que l'indigence, qui leur fait chercher continuellement de-quoi ſatisfaire leurs beſoins. L'occaſion ordinaire de

Habitans des Villages.

(*e*) *Ibid.* pag. 9. (*f*) *Ibid.* pag. 10. (*g*) *Ibid.* pag. 10.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

de toutes ces courſes eſt le Commerce intérieur du Royaume, & la néceſſité de s'acquitter du ſervice public. Mais il arrive quelquefois auſſi que la grande Rivière qui vient de la Chine & les groſſes pluyes des mois de Mars, d'Avril & de Mai, cauſent des inondations ſi terribles, que le Pays paroit menacé de ſa ruine. Des Provinces entières ſe trouvent couvertes d'eau, avec une perte infinie pour les Habitans, qui ſont alors forcés d'abandonner leur demeure & de ſe retirer dans leurs Bateaux (*b*).

Mariages du Tonquin.

LES Tonquiniens ne peuvent ſe marier ſans le conſentement de leurs pères & de leurs mères, ou du plus proche parent qui repréſente ces chefs de famille. Le tems ordinaire du mariage pour les jeunes filles eſt l'âge de ſeize ans. Toute la cérémonie conſiſte à les demander, en faiſant quelques préſens au père, & ſi la demande eſt acceptée, on s'explique de bonne-foi ſur les richeſſes mutuelles. Le mari envoye chez la fille tout ce qu'il deſtine à ſon uſage. On convient d'un jour, où, dans une proceſſion ſolemnelle de tous les parens & de tous les amis, elle eſt portée avec tout ce qu'elle a reçu de ſon mari, dans la maiſon qu'il a fait préparer pour leur demeure. On s'y réjouït le ſoir. Mais Tavernier s'eſt trompé, lorſqu'il y méle des Magiſtrats & des Prêtres. L'Auteur aſſûre qu'ils n'y prennent aucune part (*i*).

Polygamie.

QUOIQUE la Polygamie ſoit tolérée au Tonquin, c'eſt la femme, dont les parens ſont les plus qualifiés, qui prend le premier rang entre les autres

Divorce.

& qui porte ſeule le titre d'épouſe. La loi du Pays permet le divorce aux hommes. Les femmes n'ont pas le même privilège, & l'Auteur ne connoit point d'autre cas où elles puiſſent quitter leur mari, ſans ſon conſentement, que celui de l'autorité d'une famille puiſſante, dont elles abuſeroient pour l'emporter par la force. Un mari, qui veut répudier ſa femme, lui donne un billet ſigné de ſa main & de ſon ſceau, par lequel il reconnoit qu'il abandonne tous ſes droits & qu'il lui rend la liberté de diſpoſer d'elle-même. Sans cette eſpèce de certificat, elle ne trouveroit jamais l'occaſion de ſe remarier. Mais lorſqu'elle y eſt autoriſée par l'acte de ſa ſéparation, ce n'eſt point une tache d'avoir été au pouvoir d'un autre, & d'en être abandonnée. Elle emporte, avec ce qu'elle a mis dans la ſociété du mariage, tout ce que ſon mari lui a donné en l'épouſant. Ainſi ſa diſgrace n'ayant fait qu'augmenter ſon bien, elle en a plus de facilité à former un nouvel engagement. Les enfans qu'elle peut avoir eû demeurent au mari. Cette compenſation d'avantages rend les divorces très-rares (*k*).

Adultère & ſa punition.

UN homme de qualité, qui ſurprend ſa femme dans l'action de l'adultère, eſt libre de la tuer, elle & ſon amant, pourvû que cette ſanglante exécution ſe faſſe de ſes propres mains. S'il remet ſa vengeance à la Juſtice,

(*b*) C'eſt une remarque que Tavernier n'a pas manqué auſſi de faire, après avoir dit que les Tonquiniens aiment fort à demeurer ſur les Rivières. R. d. E.

(*i*) „ Les mariages ſe font ici d'ordinai„ re par les Parens, & avec le conſente„ ment du Village ". Relat. du Père Tiſſannier, pag. 134. Tavernier ne parle que des Juges du lieu, & non des *Prêtres*. R. d. E.

(*k*) *Ibid.* pag. 12.

tice, la femme eſt écraſée par un éléphant, & le ſuborneur reçoit la mort par quelque autre ſupplice. Dans les conditions inférieures, le mari offenſé doit recourir aux loix, qui traitent ſévèrement les coupables, mais qui exigent des preuves du crime qu'il n'eſt pas toûjours aiſé d'apporter. L'Auteur accuſe Tavernier d'avoir pris plaiſir à tromper ſes Lecteurs par des fables, en racontant ici une avanture de ſon frère (*l*) qui s'accorde auſſi peu avec le caractère des Habitans qu'avec les uſages & les loix du Pays. DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

LA civilité Chinoiſe a fait beaucoup de progrès au Tonquin. Mais en reconnoiſſant ſa ſource, l'Auteur y fait obſerver des différences, qui viennent d'un mélange d'anciens uſages, & qui rendent les Tonquiniens moins eſclaves de la cérémonie que les Chinois. Civilité des Tonquiniens.

ENTRE les perſonnes de qualité, les Princes & les grands Mandarins ne ſortent que ſur des Eléphans ou dans de riches Palanquins, ſuivis d'un grand nombre d'Officiers, de Soldats & de Valets. C'eſt le rang ou la dignité qui règle la grandeur du cortège. Ceux d'un degré inférieur ſortent à cheval, & ne ſont jamais eſcortés de plus de dix perſonnes. Mais il eſt rare auſſi qu'ils en ayent moins, parceque l'eſcorte fait une grande partie de leur faſte. Cortège des Grands.

TOUTES leurs viſites ſe font le matin. C'eſt une incivilité de ſe préſenter dans une Maiſon de diſtinction vers l'heure du dîner, à-moins qu'on n'y ſoit invité. Les Seigneurs ſe rendent même à la Cour de fort grand matin. Ils y rempliſſent leurs devoirs juſqu'à huit heures. Enſuite, ſe retirant chez eux, ils s'y occupent de leurs affaires domeſtiques; & le tems qui reſte juſqu'à l'heure du dîner eſt réſervé pour la retraite & le repos, comme une préparation néceſſaire avant que de donner au corps la réfection des alimens (*m*). Viſites & cérémonies.

SI celui qui rend la viſite eſt d'un rang ſupérieur, on doit ſe garder de lui offrir les moindres rafraîchiſſemens, ſans en excepter le bétel (*n*); à-moins qu'il ne faſſe au Maître de la maiſon l'honneur de lui en demander. L'uſage des Seigneurs eſt de faire toûjours porter avec eux leur eau & leur bétel. Les boëtes, où le bétel eſt renfermé, ſont ordinairement de laque, noir ou rouge. Cependant les Princes & les Princeſſes du ſang royal en ont d'or maſſif, enrichies de pierres précieuſes & d'écaille de tortue. Mais celles dont Tavernier exagère la valeur n'ont jamais ébloui ſes yeux à la Cour du Tonquin, puiſqu'on ne voit dans le Pays, ni diamans, ni rubis, ni émeraudes (*o*), & que les Habitans en font ſi peu de cas, qu'on ne peut pas même ſuppoſer que les Etrangers y en ayent apporté (*p*).

DANS

(*l*) L'avanture n'eſt pas *de ſon frère*, mais elle arriva du tems qu'il étoit à la Cour de Tonquin. R. d. E.

(*m*) *Ibid.* pag. 12.

(*n*) Si Tavernier, *pag.* 193. ne fait pas cette diſtinction, c'eſt encore d'après le P. Tiſſannier, qui dit *qu'ils préſentent le bétel à tous ceux qui les viſitent.* Pag. 134. R. d. E.

(*o*) Qu'on liſe Tavernier avec plus d'attention que Baron n'a fait en cet endroit, on trouvera qu'il parle des boëtes qu'il avoit vû à la Cour du Grand-Mogol. Relation du Tonquin, pag. 193. R. d. E.

(*p*) *Ibid.*

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

Converſation.

DANS la converſation, chacun doit éviter les ſujets triſtes, & faire tourner tous les diſcours à la joye, qui eſt le caractère aſſez naturel des Habitans. C'eſt par la même raiſon qu'ils viſitent rarement les malades, & qu'à l'extrêmité même de la vie, ils n'avertiſſent point leurs parens de mettre ordre à leurs affaires. Cet avis paſſeroit pour une offenſe. Auſſi meurent-ils, la plûpart, ſans avoir diſpoſé de leur héritage par un teſtament; ce qui donne lieu à des procès continuels pour la ſucceſſion de ceux qui meurent ſans enfans (*q*).

LES Salles des Grands ont pluſieurs alcoves, où chacun eſt aſſis ſur des nattes, les jambes croiſées. La diſtinction du rang eſt règlée par la hauteur des places. Il eſt faux que ces nattes ſoyent auſſi précieuſes que les plus beaux tapis de Perſe & de Surate. Les plus chères, celles que Tavernier compare auſſi fauſſement à du velours, ne s'achètent pas plus de trois ou quatre ſchellings. Il n'abuſe pas moins de l'attention de ſes Lecteurs lorſqu'il donne, aux mêmes nattes, neuf aunes quarrées d'étendue (*r*). Les tapis & les couſſins ne ſont pas connus, même à la Cour. On n'y voit point d'autres lits que des nattes, avec une ſorte d'oreiller, fait auſſi de joncs ou de roſeaux, qui ſert de chevet ou d'appui.

Alimens.

LES alimens des Seigneurs ſont aſſez recherchés, quoique leurs préparations & leurs aſſaiſonnemens ne paroiſſent point agréables aux Etrangers. Le Peuple vit de légumes, de riz & de poiſſon ſalé. On ne ſe ſert ni de nappes ni de ſerviettes; & cette dépenſe, qui n'a pour objet que la propreté, ſeroit inutile dans un Pays où les doigts ne touchent jamais aux plats ni aux mets. Toutes les viandes ſont coupées avant le ſervice; & l'on mange, ſuivant la mode Chinoiſe, avec deux petits bâtons, qui tiennent lieu des fourchettes de l'Europe. Les plats ne ſont pas de bois verniſſé, comme Tavernier l'aſſure (*s*), mais de porcelaine du Japon ou de la Chine, qui eſt fort eſtimée. Les perſonnes de qualité mangent avec une ſorte de décence. Mais le commun des Habitans, que l'Auteur repréſente comme les plus gourmands de tous les hommes, ne penſent qu'à ſe remplir avidement l'eſtomac, & ne répondroient pas même aux queſtions qu'on leur feroit à table; comme s'ils craignoient, dit l'Auteur, que le tems qu'ils employeroient à parler ne diminuât leur plaiſir, ou leur portion d'alimens. Autant que l'excès des liqueurs fortes eſt rare parmi le Peuple, autant eſt-il en honneur à la Cour & parmi les gens de guerre. Un bon bûveur y paſſe pour un galant homme. Dans les repas qu'ils ſe donnent entr'eux, les convives ont la liberté de demander tout ce qu'ils deſirent; & celui qui traite regarde cette occaſion de les obliger, comme une faveur. Leurs complimens, lorſqu'ils ſe rencontrent, ne conſiſtent point à ſe demander comment ils ſe portent, mais où ils ont été & ce qu'ils ont fait. S'ils remar-

(*q*) *Ibidem.*

(*r*) Tavernier dit qu'il avoit apporté une de ces nattes en France, où elle a été admirée pour ſa fineſſe. Elle étoit faite de petits joncs deliés, unie & auſſi douce que du velours. Il ajoûte qu'il l'avoit achetée à Bantam d'un Tonquinien; & c'eſt en quoi il peut avoir été trompé lui-même. D'ailleurs ſi les nattes du Tonquin y ſont à bon marché, celà n'empêche pas qu'elles ne puiſſent être chères dans d'autres Pays. R. d. E.

(*s*) On tire cependant du Tonquin toutes ſortes d'ouvrages de laque, dont on fait beaucoup de cas. R. d. E.

marquent, à l'air du visage, que quelqu'un soit indisposé, ils ne lui demandent point s'il est malade, mais combien de tasses de riz il mange à chaque repas, & s'il a de l'appétit ou non. L'usage des grands & des riches est de faire trois repas par jour; sans y comprendre une légère collation dans le cours de l'après midi (*t*).

Description du Tonquin. Baron. 1685.

De tous les passe-tems du Tonquin, les plus communs & les plus estimés sont le chant & la danse. Ils s'y livrent ordinairement le soir, & souvent ils y employent toute la nuit. C'est ce que Tavernier nomme *des Comédies;* nom fort impropre (*v*), observe l'Auteur, du moins s'il a prétendu les comparer à celles de l'Europe. On n'y a jamais vû, comme il le dit, des machines & de belles décorations. Les Tonquiniens n'ont pas même de théatres. Mais outre les maisons des Mandarins, qui ont quelques salles destinées à ces amusemens, on voit dans les Aldeas, des *Maisons de chant*, où les Habitans s'assemblent, sur-tout aux jours de Fêtes. Le nombre des Acteurs est ordinairement de quatre ou cinq, dont les gages montent à une risdale pour le travail d'une nuit. Mais les Spectateurs libéraux y joignent quelques présens, lorsqu'ils sont satisfaits de leur habileté. Leurs habits sont d'une forme bizarre. Ils ont peu de chansons. Elles roulent sur cinq ou six airs; la plûpart à l'honneur de leurs Rois & de leurs Généraux, mêlées néanmoins d'interjections amoureuses & d'autres élégances poëtiques. La partie de la danse est bornée aux femmes; mais elles chantent aussi: & dans l'action même elles sont souvent interrompues par un bouffon, le plus ingénieux de la troupe, qui s'efforce de faire rire l'assemblée par ses bons mots & ses postures comiques. Leurs instrumens de musique sont des trompettes, des timbales de cuivre, des hautbois, des guitarres & plusieurs espèces de violons. Ils ont une autre sorte de danse, avec un bassin rempli de petites lampes, qu'une femme porte sur sa tête, & qui ne l'empêche pas de faire toutes sortes de mouvemens & de figures, sans répandre l'huile des lampes, quoiqu'elle s'agite avec une légereté qui fait l'admiration des Spectateurs. Cette danse dure presqu'une demie-heure.

Amusemens, danses, chants & spectacles.

Les femmes ont aussi beaucoup d'habileté à danser sur la corde, & quelques-unes le font avec beaucoup de grace (*x*).

Les combats de coqs sont fort en honneur au Tonquin, particulièrement à la Cour. Les Seigneurs font des paris considérables contre les coqs du Roi, qui doivent néanmoins être toûjours victorieux. Aussi cette manière de flatter appauvrit-elle les Courtisans.

Combats de coqs, pêche, chasse.

Ils prennent beaucoup de plaisir à la pêche; & la multitude de leurs Rivières & de leurs Etangs leur en offrent continuellement l'occasion. A l'égard de la chasse, ils s'y exercent peu; parcequ'ils ont à-peine une forêt qui convienne à cet amusement.

Mais le principal de leurs passe-tems est la fête du nouvel an, qui arrive vers

Fête du nouvel an.

(*t*) *Ibid.* pag. 13.

(*v*) Le Père Tissanier, qui devoit avoir un plus grand mépris pour ces sortes de spectacles, n'a pas dedaigné de les honorer de ce nom; à quoi Tavernier aura apparemment cru pouvoir joindre des machines & des décorations. R. d. E.

(*x*) *Ibid.* pag. 13.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

vers le 25 de Janvier, & qui eſt célébrée pendant l'eſpace de trente jours. C'eſt le tems auquel tous les plaiſirs ſe raſſemblent, ſoit en public, ſoit dans l'intérieur des maiſons. On élève des théatres au coin des rues. Les inſtrumens de muſique retentiſſent de toutes parts. La gourmandiſe & la débauche ſont portées à l'excès. Il n'y a point de Tonquinien ſi miſérable, qu'il ne ſe mette en état de traiter ſes amis; dût-il ſe réduire à mendier pendant toute l'année (*y*).

Superſtition populaire.

C'EST un uſage établi, de ne pas ſortir de ſa maiſon le premier jour de cette fête, & de tenir les portes fermées, dans la crainte de voir ou de rencontrer quelque choſe qui puiſſe être de mauvais augure pour le reſte de l'année. Le ſecond jour, chacun viſite ſes amis & rend ſes devoirs aux Supérieurs.

QUELQUES-UNS comptent la nouvelle année depuis le 25 de leur dernière Lune, parce qu'alors le grand Sceau de l'Etat eſt mis dans une boëte pour un mois entier, pendant lequel l'action des Loix eſt ſuſpendue, toutes les Cours de Judicature ſont fermées, les débiteurs ne peuvent être ſaiſis, les petits crimes, tels que les querelles & les vols demeurent impunis, & la punition même des grands crimes eſt renvoyée à d'autres tems, avec la ſeule précaution d'arreter les coupables. Mais la nouvelle année commence proprement, comme on l'a dit, vers le 25 de Janvier, & dure un mois ſuivant l'uſage de la Chine (*z*).

Erreurs de Tavernier.

L'AUTEUR fait remarquer, en concluant cet article, combien Tavernier ſe trompe dans la plûpart de ſes obſervations; ſur-tout lorſqu'il repréſente les Tonquiniens comme un peuple laborieux & plein d'induſtrie, qui fait un utile emploi de ſon tems. C'eſt un éloge, dit-il, qu'on ne peut refuſer tout-à-fait aux femmes; mais les hommes ſont généralement pareſſeux, & ne penſeroient qu'à ſatisfaire leur gourmandiſe s'ils n'étoient forcés au travail (*a*).

C'EST une autre erreur, dans Tavernier, de prétendre que les Tonquiniens ſe font un deshonneur d'avoir la tête découverte. Un Inférieur ne paroît jamais que la tête nue devant ſon Supérieur; & ceux qui reçoivent quelque ordre du Roi, verbal ou par écrit, ne peuvent l'entendre ou le lire ſans avoir commencé par ôter leur robbe & leur bonnet. A la vérité, les criminels, qui ſont condamnés à la mort, ont la tête raſée, pour être reconnus facilement s'ils échappoient à leurs Gardes; mais cette raiſon eſt fort différente de celle qu'apporte Tavernier (*b*). Il ne ſe trompe pas moins, lorſqu'il parle de criminels écartelés ou crucifiés. Ces ſupplices ne ſont pas connus dans le Pays (*c*).

(*y*) *Ibidem.*

(*z*) *Ibid.* pag. 15.

(*a*) Suivant le P. Tiſſannier, les Tonquiniens ſont experts à faire des mouſquets, des coutelas & des lances. Ils conſtruiſent de belles Galères. Enfin, ils ont l'imagination très-heureuſe pour imiter la plûpart des ouvrages de l'Europe; mais ils n'ont pas, *quelquefois*, ajoûte-t-il, aſſez de patience pour endurer le travail & pour y employer le tems néceſſaire. R. d. E.

(*b*) Le P. Tiſſannier, parlant d'une audience que les Jéſuites eûrent du Bova, dit en propres termes. „ Nous fîmes quatre profondes revérences, avec nôtre bonnet en „ tête: car dans le Tonquin & dans la Chi„ ne, perſonne ne paroit la tête découverte „ devant le Roi, ſi ce n'eſt ceux qui ſont „ coupables de quelque crime. De-là vient „ que nos Péres ont coutume de dire la Meſ„ ſe avec le bonnet en tête, pour ſe conformer aux uſages du Pays ". *Pag.* 270. R. d. E.

(*c*) Pag. 14.

§. IV.

§. IV.

Sciences & Savans du Tonquin.

Description du Tonquin. Baron. 1685.

A l'exemple des Chinois, les Tonquiniens eſtiment beaucoup le ſavoir, parceque c'eſt leur unique voye pour s'élever aux honneurs. Le ſuccès de leur application dépend, comme dans tous les Pays du Monde, des qualités naturelles de leur eſprit, ſur-tout de l'excellence de leur mémoire, qui eſt de toutes les facultés la plus néceſſaire pour l'eſpèce de ſcience à laquelle ils aſpirent. Elle conſiſte particulièrement dans un grand nombre de Caractères hieroglyphiques. De-là vient que parmi leurs Lettrés, il s'en trouve qui n'ont pris leurs degrés qu'après quinze, vingt, ou trente ans d'étude, & que pluſieurs étudient toute la vie ſans y pouvoir parvenir. Auſſi n'ont-ils pas de terme fixe pour le cours de leurs études. Ils peuvent s'offrir à l'examen, auſſi-tôt qu'ils ſe croyent capables de le ſoûtenir. Le Pays n'a pas d'Ecoles publiques. Chacun prend, pour ſes enfans, le Précepteur qui lui convient (*a*).

Quelles ſont les qualités néceſſaires pour les ſciences du Pays.

Ils n'ont adopté, des ſciences Chinoiſes, que celle de la Morale, dont ils puiſent les principes dans la même ſource, c'eſt-à-dire dans les Livres de Confucius. Leur ignorance eſt extrême dans la Philoſophie naturelle. Ils ne ſont pas plus verſés dans les Mathématiques & dans l'Aſtronomie. Leur Poëſie eſt obſcure. Leur Muſique a peu d'harmonie. Enfin, l'Auteur ne s'attachant qu'à la vérité, dans le jugement qu'il porte *de ſon Pays*, admire que Tavernier ait pû prendre les Tonquiniens pour le peuple de l'Orient le plus verſé dans toutes ces connoiſſances (*b*).

Sciences du Tonquin.

Les Lettrés du Tonquin doivent paſſer par divers degrés, comme ceux de la Chine, pour arriver au terme de leur ambition. Ce n'eſt pas la Nobleſſe; car les honneurs meurent ici avec la perſonne qui les a poſſédés; mais toutes les dignités du Royaume ſont la récompenſe du mérite littéraire. Le premier degré eſt celui de *Singdo*, qui revient à celui de Bachelier en Europe; le ſecond, celui de *Hung-Cong*, qu'on peut comparer à celui de Licentié; & le troiſième celui de *Tancy*, qui donne proprement la qualité de Docteur. Entre les Docteurs, on choiſit le plus habile, pour en faire le Chef ou le Préſident des Sciences, ſous le titre de *Trangivin*. La corruption, la partialité, & toutes les paſſions, qui ont tant de part à tout ce qui ſe fait au Tonquin, cèdent pour ce choix à l'amour de l'ordre & de la juſtice. On y apporte tant de ſoins & de précautions qu'il tombe toûjours ſur les plus dignes ſujets (*c*).

Degrés des Lettrés.

La différence n'eſt point aſſez remarquable entre les Elections de la Chine & celles du Tonquin, pour mériter le détail que l'Auteur leur donne dans ſon récit (*d*). Il ſuffira d'obſerver que d'être rejetté dans un examen, n'eſt

(*a*) Pag. 15.
(*b*) *Ibid.*
(*c*) *Ibid.*
(*d*) Tout le détail où Tavernier entre à cet égard, eſt tiré de la Relation du Père Tiſſannier, qui a cru ces loix *trop curieuſes*, dit-il, *pour ne pas mériter d'être écrites.* Pag. 121 & ſuiv. R. d. E.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

n'eſt pas une raiſon pour ne plus ſe préſenter dans les autres; & qu'on peut eſpérer, juſqu'à la fin de ſa vie, d'acquérir à force d'étude ce qu'on n'a point obtenu par les premiers efforts. Ajoûtons qu'il y a quantité d'offices inférieurs, tels que ceux de Secrétaires des Provinces & des Mandarins, qui demandent moins une bouche éloquente qu'une bonne plume (*e*).

L'étude donne toûjours de l'eſpérance.

TAVERNIER a pris dans ſon imagination l'habileté qu'il attribue aux Tonquiniens, pour les feux d'artifices & pour les machines. L'éloge qu'il fait de leur induſtrie eſt un vol qu'il fait aux Chinois, dont ils imitent fort imparfaitement l'exemple. Ils ne réüſſiſſent pas mieux dans la Médecine, quoiqu'ils en étudient les principes dans les Livres Chinois, qui leur apprennent à connoître & à préparer les ſimples, les drogues & les racines. La confuſion de leurs idées ne permet guères de ſe fier à leurs raiſonnemens. L'expérience eſt la plus ſûre de leurs règles: mais comme elle ne leur donne pas la connoiſſance de l'anatomie & de tout ce qui entre dans la compoſition du corps humain, ils attribuent toutes les maladies au ſang; & l'application de leurs remèdes ne ſuppoſe jamais aucune différence dans la conſtitution du corps. Tavernier a cru parler des Médecins Chinois, lorſqu'il relève l'habileté de ceux du Tonquin à juger des maladies par le pouls (*f*).

Médecins.

Maladies & remèdes.

LA peſte, la gravelle & la goutte, ſont des maux peu connus dans ces Contrées. Les maladies les plus communes au Tonquin, ſont la fièvre, la dyſſenterie, la jauniſſe, la petite-verole, &c., pour leſquelles on employe différens ſimples, & ſur-tout la diéte & l'abſtinence. La ſaignée s'y pratique rarement, & la méthode du Pays ne reſſemble point à celle de l'Europe. C'eſt du front que les Tonquiniens ſe font tirer du ſang, avec un os de poiſſon, dont la forme a quelque reſſemblance avec la flamme des Maréchaux Européens. On l'applique ſur la veine; on la frappe du doigt, & le ſang rejaillit auſſi-tôt. Mais leur grand remède eſt le feu, dans la plûpart des maladies. La matière dont ils ſe ſervent pour cette opération eſt une feuille d'arbre, bien ſéchée, qu'ils battent dans un mortier, & qu'ils humectent enſuite avec un peu d'encre de la Chine. Ils la diviſent en pluſieurs parties, de la grandeur d'un liard, qu'ils appliquent en différens endroits du corps. Ils y mettent le feu avec un petit papier allumé, & le malade a beſoin d'une patience extrême pour réſiſter à la douleur (*g*). Mais quoique l'Auteur ait vû pratiquer continuellement cette méthode, & qu'il en ait entendu louer les effets, il n'en a jamais vérifié la vertu par ſa propre expérience. L'uſage des ventouſes n'eſt pas ici moins commun, & s'exerce à-peu-près comme en Europe; mais on ſe ſert de calebaſſes, au lieu de verres.

LES

(*e*) *Ibid.* pag. 17.

(*f*) *Ibid.* pag. 18. „ C'eſt une merveille, dit Tiſſannier, de voir la ſcience des „ Médecins du Tonquin. Ils n'ont que fort „ peu de livres, mais ils les étudient ſi bien, „ qu'ils trouvent même des remèdes pour „ les maladies qu'on juge incurables en Eu„ rope". Enfin il ajoûte, qu'ils tâtent le pouls en trois endroits. Tavernier, qui paroit avoir emprunté ce dernier article de Tiſſannier, ne donne pas la même habileté que lui aux Médecins du Tonquin; en quoi il eſt aſſez d'accord avec Baron. R. d. E.

(*g*) *Ibidem.*

Description du Tonquin. Baron. 1685.

Les Tonquiniens entendent ſi peu la Chirurgie, que pour les diſlocations & les fractures des os, ils n'employent que certaines herbes, dont l'Auteur vante l'effet. Ils ont un autre remède, qui conſiſte à réduire en poudre les os cruds d'une poule, dont ils font une pâte qu'ils appliquent ſur la partie affectée, & qui paſſe pour un ſouverain ſpécifique. Leurs enfans ſont ſujets à des obſtructions dangereuſes, qui arrêtent toutes les évacuations naturelles. Leur remède pour cette maladie eſt un cataplâme, compoſé de *Coakroch* & d'oignons rotis, qu'on applique ſur le nombril, & qui a ſouvent un prompt ſuccès (*b*). Ils prennent, pour d'autres maladies, des coquillages de Mer, réduits en poudre, ſur-tout des écailles de crabbes, qu'ils croyent converties en pierres par la chaleur du Soleil, & qu'ils avallent en potion (*i*).

Chirurgie.

Thé du Tonquin.

Les Grands ont l'uſage du thé, mais ſans y attacher beaucoup de vertu. Ils employent particulièrement un thé du Pays, qu'ils appellent *Chia Bang*, & qui n'eſt compoſé que de feuilles. Mais ils en ont un autre, nommé *Chiaway*, qui ne conſiſte que dans les bourgeons & les fleurs d'un certain arbre, qu'ils font bouillir, après les avoir fait ſécher & rôtir, & qui forme une liqueur fort agréable. Elle ſe boit chaude; moins pour l'utilité que pour le plaiſir. L'Auteur accuſe ici Tavernier d'une erreur groſſière, lorſqu'il donne la préférence au thé du Japon ſur celui de la Chine. Qu'on en juge, dit-il, par la différence du prix, qui eſt de trente pour cent (*l*).

(*b*) Pag. 18.

(*i*) *Ibid.*

(*k*) C'eſt-là, en effet, une erreur qui méritoit d'être relevée; Mais après tout ne peut-elle pas provenir d'une tranſpoſition de mots, aſſez ordinaire aux Imprimeurs? car il n'eſt pas croyable que Tavernier, qui avoit paſſé quarante ans dans les Indes, ignorât cette différence. R. d. E.

(*l*) *Ibidem.*

§. V.

Gouvernement, Loix & Politique du Tonquin.

Remarques ſur l'origine des Tonquiniens.

Il eſt certain que les Tonquiniens ont été de tous tems une Nation différente de celle des Chinois, qui les appellent *Manſos*, ou Barbares, & leur Pays *Gannam* (*a*), parcequ'il eſt ſitué au Sud de la Chine, & que les Habitans ont beaucoup de reſſemblance avec les autres Indiens, dans leurs alimens, dans l'uſage de colorer leurs dents & d'aller pieds nuds, & dans la forme de leur gros orteil droit, qui s'écarte beaucoup des autres doigts du pied (*b*). Mais il ne faut point eſpérer d'éclairciſſemens ſur la manière dont ce Pays étoit gouverné, avant qu'il devint une Province de la Chine,

(*a*) Ou plutôt *Ngan-nan*, c'eſt-à-dire, *Repos Auſtral*; nom qu'on donnoit anciennement aux Royaumes de Tonquin & de la Cochinchine, dans le tems qu'ils ne formoient encore qu'une ſeule Province des plus conſidérables de la Chine. Cette Province s'étendoit depuis le douzième juſqu'au vingt-troiſième degré de latitude ſeptentrionale. *Lettres Edifiantes*, Recueil XXIII., pag. 93. R. d. E.

(*b*) Pag. 19.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

ne, parceque les Habitans n'ayant alors aucuns caractères d'écriture, ils n'ont pu conſerver d'anciennes Hiſtoires; & que celles qu'ils ont compoſées depuis, ne peuvent paſſer que pour autant de fictions & de fables.

ILS prétendent que l'uſage des caractères Chinois fut introduit dans leur Nation, avant le règne de *Ding*, un de leurs premiers Rois, qui ſuivant le calcul de leurs meilleurs Hiſtoriens, vivoit il y a plus de deux mille ans. En admettant cette Chronologie, l'Auteur conclut que le Tonquin avoit été déjà conquis par les Chinois, ou qu'il s'étoit ſoûmis volontairement à leur Empire; parcequ'il n'eſt pas vraiſemblable que les caractères & une partie des loix & des uſages de la Chine, euſſent pû s'y introduire tout-d'un-coup, avec l'étendue que les mêmes Auteurs leur donnent ſous ce règne. D'ailleurs, ſon raiſonnement s'accorde, dit-il, avec les Chroniques Chinoiſes, qui repréſentent la Chine, vers le même-tems, dans un grand état de ſplendeur, & qui étendent ſes limites juſqu'à Siam. Il n'y a point d'apparence que le Tonquin eût évité le joug; non-ſeulement, parceque ſa ſituation l'expoſoit aux premiers efforts des Conquérans, mais encore plus parceque ce fut immédiatement après leurs conquêtes qu'il fut incorporé à leur Empire (*c*).

Leur antiquité.

CEPENDANT il ſe peut que les Chinois n'en ayent pas conſervé longtems la poſſeſſion, après l'avoir ſoumis, & que l'ayant peut-être abandonné aux invaſions des Tartares, *Ding* ſoit monté ſur le Trône après leur départ. C'eſt l'opinion de quelques Hiſtoriens du Tonquin, qui lui font uſurper la dignité Royale avec l'aſſiſtance d'un grand nombre de vagabonds. Ils s'accordent peu ſur les circonſtances de ſon uſurpation; mais ils racontent, avec aſſez de conformité, que le Roi Ding ne fut pas long-tems en poſſeſſion de la Couronne ſans exciter des mécontentemens & des plaintes, qui furent ſuivies d'une révolte ouverte, dans laquelle il fut maſſacré. Cet événement produiſit des guerres civiles, qui durèrent long-tems. Enfin la Nation, laſſe de ſe déchirer par ſes propres mains, choiſit pour Chef un puiſſant Prince du Pays, nommé *Ledayhang*, & lui abandonna le gouvernement avec le titre de Roi.

Diverſes révolutions de cet Etat.

CE fut ſous ſon règne que les Chinois rentrèrent dans le Tonquin. On ne trouve point leurs motifs expliqués dans l'Hiſtoire; mais d'autres événemens font juger que cette Guerre avoit commencé par la révolte de quelques Chinois, qui avoient cherché un azile dans le Pays. Les Tonquiniens, ayant embraſſé leur querelle, la ſoutinrent long-tems, & remportèrent l'avantage dans pluſieurs batailles. Leur Roi Ledayhang étant mort, apparemment les armes à la main, ils lui donnèrent pour Succeſſeur *Libalvié*, Prince d'une valeur égale à ſa politique, qui continua de ſe défendre avec le même ſuccès. Il vainquit les Chinois dans ſix ou ſept batailles; il rétablit la paix & l'abondance dans ſes Etats; & pendant le cours d'un règne fort heureux, il bâtit ce vaſte & magnifique Palais de marbre, dont on a repréſenté les ſomptueux debris (*d*).

APRÈS ſa mort, les Hiſtoriens du Tonquin font la peinture d'une ſucceſ-

(*c*) *Ibid.* pag. 19.

(*d*) Voyez ci-deſſus, §. I.

ceſſion tranquille, dans ſa poſtérité, pendant cinq ou ſix générations. Mais le dernier Prince de ſon ſang ayant laiſſé une fille, qui ſe donna un maître en épouſant un puiſſant Seigneur de la famille de *Tran*, cette Princeſſe & le Roi ſon mari furent attaqués par un autre Grand du Royaume, nommé *Ho*, qui les vainquit dans une bataille, & qui s'empara du Trône, après leur avoir ôté la vie. Il ne jouït pas long-tems de ſon crime. La violence de ſon gouvernement irrita ſes Sujets. Ils appellèrent les Chinois à leur ſecours; & la mort du Tyran, qu'ils tuèrent dans une bataille, ne laiſſa rien manquer à leur vengeance; mais elle leur couta la liberté. Les Chinois, *en vrais auxiliaires*, ſuivant les termes de l'Auteur, ſe ſaiſirent du Royaume, pour prix de leurs ſervices & de leur victoire (*e*).

Description du Tonquin. Baron. 1685.

On vit alors changer la forme de l'adminiſtration. Les Tonquiniens reçurent un Général ou un Viceroi, qui les aſſujettit à la plûpart des Loix Chinoiſes. Une longue tranquillité ſervit à confirmer cette innovation. Cependant le ſouvenir de l'ancienne liberté, réveillé par l'inſolence du Vainqueur, fit naître dans toute la Nation le deſir de ſe délivrer du joug. Elle prit les armes, ſous la conduite d'un vaillant Capitaine nommé *Li*. Elle tailla les Chinois en pièces, ſans épargner le Viceroi, qui ſe nommoit *Luetang*. La fortune ayant continué de ſe déclarer pour elle dans pluſieurs batailles, tant de revers, & les guerres civiles qui déſolèrent alors la Chine, portèrent l'Empereur *Hunveon* à recevoir des propoſitions de paix. Il retira ſes Troupes, à certaines conditions, qui n'ont pas ceſſé, depuis quatre cens cinquante ans, d'être exécutées fidèlement. Elles obligent les Tonquiniens, d'envoyer, de trois en trois ans, à *Peking*, Capitale de l'Empire Chinois, un préſent qui porte le nom de *Tribut*, & de rendre hommage à l'Empereur pour leur Royaume & leur liberté, qu'ils reconnoiſſent tenir de ſa bonté & de ſa clémence (*f*).

Depuis quand les Tonquiniens jouïſſent de la liberté.

A quelles conditions.

Entre les richeſſes & les raretés qui compoſent le préſent, ils doivent porter des ſtatues d'or & d'argent, en forme de Criminels qui demandent grace; pour marquer qu'ils s'attribuent cette qualité à l'égard des Chinois, depuis qu'ils ont maſſacré un Viceroi de cette Nation. Les Rois du Tonquin reçoivent auſſi leur ſceau des Empereurs de la Chine, comme une marque de leur dépendance. D'un autre côté, les Chinois reçoivent leurs Ambaſſadeurs avec beaucoup de pompe & de magnificence; moins par affection, ſuivant la remarque de Baron, que pour donner une haute idée de leur propre grandeur, en relevant celle de leurs Vaſſaux. Au contraire, dans les Ambaſſades qu'ils envoyent quelquefois au Tonquin, s'ils font éclater la Majeſté de leur Empire, par l'appareil extraordinaire du Cortège, le Miniſtre Impérial porte la fierté juſqu'à dédaigner de rendre viſite au Roi, & de le voir dans tout autre lieu que la maiſon qu'il occupe à Cacho (*g*).

Fière politique des Empereurs Chinois.

Li trouva, dans les Tonquiniens, toute la reconnoiſſance qu'ils devoient à ces importans ſervices. Ils le reconnurent pour leur Roi; & ſes deſcendans lui ſuccédèrent ſans interruption pendant l'eſpace de deux ſiècles. Mais, au

Autres révolutions du Tonquin, qui le conduiſent à la forme préſente de ſon Gouvernement.

(*e*) Pag. 20.
(*f*) *Ibidem.* pag. 20.
(*g*) L'Auteur vit une de ces Ambaſſades à Cacho en 1683.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

au milieu de cette proſpérité, un Pêcheur, nommé *Mack*, né dans le Village de *Batſha*, qui eſt à l'embouchure de la Rivière où les Vaiſſeaux de l'Europe abordent au Tonquin, ſi ambitieux & ſi ruſé qu'il s'étoit élevé par degrés à la dignité de Mandarin, ne mit pas d'autres bornes à ſes deſirs que le rang ſuprême, & s'éleva effectivement juſqu'au trône. Il employa moins la force que l'adreſſe. Cependant, après ſon uſurpation, il ſe hâta de fortifier Batſha & pluſieurs autres Places, pour ſe mettre en état de réſiſter à de puiſſans ennemis, entre leſquels il redoutoit particulièrement *Hoaving*, Prince ou Mandarin de la Province de *Tingwa*. Hoaving avoit marié ſa fille à *Tring*, homme d'une force & d'une valeur ſingulières, qui avoit exercé anciennement le métier de voleur. Il lui avoit donné le commandement de ſes forces; ſon frère venant à mourir, il le nomma Tuteur de ſon fils unique, qu'il laiſſoit à l'âge de quatorze ou quinze ans. Tring, maître de toutes les forces de ſon Beau-frère, déclara ouvertement la guerre à Mack, & le vainquit. Cet Uſurpateur réduit à la fuite, prit le parti de ſe retirer dans le Pays de *Cabang*, qui touche à la Chine; tandis que le Vainqueur, entrant dans Cacho, après avoir fait démolir les fortifications de ſon ennemi, fit publier que l'héritier de Li pouvoit paroître, & qu'il n'avoit pris les armes que pour le rétablir ſur le trône de ſes Ancêtres. On amena, ſur la foi de ſes promeſſes, un jeune Prince de la Maiſon de Li, qu'il reconnut en effet pour ſon Souverain. Mais il ſe réſerva le titre de *Chova*, qui ſignifie Général de toutes les forces du Royaume. Le jeune Hoaving, ſon pupille & ſon Beau-frère, ſouffrit impatiemment que les forces de ſon Père fuſſent employées au ſervice d'autrui. Il refuſa de prêter l'hommage au nouveau Roi; ce qui devint l'occaſion d'une guerre civile & d'une infinité de nouveaux malheurs pour le Peuple. Cependant ce jeune Prince ſe trouvant trop foible pour réſiſter à Tring, & pour ſe croire en ſûreté dans la Province de Tingwa, paſſa dans la Cochinchine, où il ſe fit proclamer, par ſes Troupes, Général du Tonquin, ſous le même titre que ſon Beau-frère. Ils continuèrent tous deux une guerre qui dura toute leur vie; & leur haine étant paſſée à leurs deſcendans, comme leur titre & leurs prétentions, il y a plus de deux cens vingt ans que le Royaume demeure diviſé entre deux Lieutenants généraux, qui font profeſſion de reconnoître l'autorité du Roi, mais qui ſe traitent en ennemis mortels, & qui ne ceſſent pas de ſe faire la guerre (*b*).

Forme préſente du Gouvernement.

LE deſſein de Tring, en rétabliſſant l'héritier de Li dans la dignité de ſes Ancêtres, avoit moins été de rendre juſtice à ſes droits, que d'aſſurer ſa propre fortune, ſans ſe charger de l'odieuſe qualité d'uſurpateur. Auſſi ne lui laiſſa-t-il que le nom de Roi, dont il ſe réſerva toute l'autorité. Cette forme de Gouvernement eſt demeurée ſi bien établie, que depuis ce tems-là toutes les prérogatives du pouvoir ſouverain ont réſidé dans le Chova. C'eſt lui qui fait la guerre & la paix, qui porte les loix ou qui les abroge, qui pardonne ou qui condamne les criminels, qui crée ou qui dépoſe les Officiers civils & militaires, qui impoſe les taxes, en un mot qui jouït de

(*b*) Pag. 20 & 21. L'Auteur n'explique pas mieux ce qui regarde l'établiſſement de Hoaving.

de l'exercice de la Royauté. Les Européens ne font pas même difficulté de lui donner le nom de Roi; & pour mettre quelque distinction entre les rangs, ils donnent aux successeurs de Li la qualité d'Empereurs. Ces foibles Princes, qui portent dans le Pays le titre de *Bova*, passent leur vie dans l'enceinte du Palais, environnés des Espions du Chova. L'usage ne leur permet de sortir qu'une ou deux fois l'année, pour quelques Fêtes solemnelles, qui regardent moins l'Etat que la Religion. Leur pouvoir se réduit à confirmer les decrets du Chova, par de simples formalités. Ils les signent, ils y mettent leur sceau; mais il y auroit peu de sureté pour eux à les contredire; & quoiqu'ils soyent respectés du Peuple, c'est au Chova qu'on paye les tributs & qu'on rend les devoirs de l'obéïssance.

Description du Tonquin. Baron. 1685.

Le Roi de Tonquin n'a que l'ombre de la Royauté.

Ainsi la dignité de Général est devenue héréditaire au Tonquin comme la Couronne. L'aîné des fils succède à son père. Cependant l'ambition a souvent fait naître des querelles fort animées entre les frères, & l'Etat s'en est ressenti par de longues guerres: ce qui fait dire, comme en proverbe, „ que la mort de mille Bovas n'est pas si dangereuse pour le Tonquin que „ celle d'un seul Chova (*i*) ".

Ce Royaume est proprement divisé en six Provinces, sans y comprendre le Pays de *Cabang*, & une petite partie du Royaume de *Bowes*, qui est demeurée au pouvoir des Tonquiniens, après avoir été conquise par leurs armes. Cinq des six Provinces, ont leurs Gouverneurs particuliers; mais celle de *Giang*, qui fait la sixième, & qui touche aux frontières de la Cochinchine, est gouvernée par les descendans de Hoaving (*k*), avec le titre de Chova ou de Lieutenant général, & un pouvoir presqu'absolu. Ils entretiennent un Corps de milice, que l'Auteur fait monter à quarante mille hommes.

Division du Tonquin en six Provinces.

Les Gouverneurs de Province ont pour second Officier un Mandarin lettré, qui partage les soins de l'administration civile, & qui veille au maintien des loix. Chaque Province a plusieurs Tribunaux de Justice, dont l'un est indépendant de l'autorité du Gouverneur, & ressortit immédiatement au Tribunal Souverain de Cacho. La connoissance des affaires criminelles appartient uniquement au Gouverneur. Il punit sur le champ toutes les offenses légères; mais sa Sentence, pour celles qui méritent la mort, est envoyée au Chova, qui doit la confirmer.

Administration civile.

Les affaires, ou les querelles des Grands, sont jugées dans la Capitale, par divers Tribunaux, qui tirent leur nom & leur dignité de leurs différentes fonctions. Ainsi l'un juge des crimes d'Etat; l'autre, des meurtres; un autre, des différends qui s'élèvent pour les Terres; un autre de ceux qui regardent les Maisons, &c. Quoique les loix Chinoises ayent été reçues par les Tonquiniens, & qu'elles composent le droit du Pays, ils ont quantité d'Edits & de Constitutions particulières, anciennes & modernes, qui ont encore plus de force, & qui sont redigées en plusieurs livres. L'Auteur observe même que dans plusieurs des loix qui leur sont propres, on reconnoit

Différens Tribunaux pour les différens crimes.

(*i*) Pag. 21.

(*k*) C'est du moins ce qu'on peut conclure du récit de l'Auteur, car il ne le dit pas précisément.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

noit plus de justice & d'honnêteté naturelle que dans celles de la Chine. Telle est celle qui défend l'exposition des Enfans, quelque difformes qu'ils puissent être; tandis qu'à la Chine cet usage barbare est non-seulement toleré, mais même ordonné par une ancienne loi. D'un autre côté, quelque sagesse & quelque fond d'humanité qu'on soit obligé de reconnoître dans les anciennes Constitutions du Tonquin, il s'est glissé une si étrange corruption dans tous les Tribunaux de Justice, qu'il y a peu de crimes dont on ne soit sûr de se faire absoudre à prix d'argent (*l*).

SI l'on a compris que le Chova, ou le Général, doit être regardé comme l'ame de l'Etat, on ne sera point étonné que l'Auteur ne s'attache qu'à lui, comme s'il jugeoit le Bova, ou l'Empereur, indigne de l'attention de ses Lecteurs.

Caractère du Chova présent.

LE Général présent est le quatrième descendant de Tring en ligne directe. Il est âgé de cinquante-trois ans, & versé dans toutes les ruses de la politique, mais d'une constitution foible. Il succéda en 1682, à son Père, avec lequel il avoit exercé l'administration pendant plusieurs années. De trois fils & d'autant de filles, qu'il avoit eû de diverses Concubines, il ne lui reste que le second de ses fils, qui après avoir perdu quelque-tems l'esprit, l'a retrouvé heureusement, & porte le titre de *Chura* (*m*) ou de jeune Général, suivant l'usage établi pour l'aîné de la Maison. Cet Héritier présomptif de la première dignité du Tonquin, a sa Cour séparée, & presqu'aussi brillante que celle de son Père. Il a ses Mandarins & ses Officiers, avec les mêmes titres, & cette seule différence, qu'ils cèdent le pas à ceux du Chova. Mais lorsqu'il succède à son Père, ils prennent la place des autres, à l'exception de quelques-uns des plus anciens, que leur sagesse & leur expérience fait conserver dans leurs emplois.

Son mariage & ses Concubines.

SI le Général se marie, ce qui n'arrive guères que dans les dernières années de sa vie, & lorsqu'il n'a plus d'espérance d'avoir des enfans de la personne qu'il épouse, cette femme, qui est toûjours d'extraction Royale, prend le nom de *Mere du Pays*. Son rang est supérieur à toutes les Concubines, dont il entretient, dès sa première jeunesse, un nombre illimité, qu'on a vu quelquefois monter jusqu'à cinq cens. C'est moins la beauté que les Seigneurs Tonquiniens s'attachent, dans le choix des femmes, qu'aux talens pour la danse, le chant, les instrumens de musique, & pour tout ce qui peut servir à l'amusement. Celle qui donne le premier fils au Chova reçoit des honneurs distingués. Cependant ils n'approchent point de la distinction avec laquelle sa dernière femme est traitée. Les autres Concubines, qui ont des enfans de lui, prennent le nom de *Dueba*, qui signifie *excellente femme*. Tous les enfans mâles, à l'exception de l'aîné, portent celui de *Ducong*, ou d'*excellent homme*; & les filles celui de *Batua*, qui revient au titre Européen de *Princesse*.

IL ne manque rien, du côté de la distinction & de l'opulence, à tous les enfans du Chova; mais ses frères & ses sœurs sont réduits au revenu qu'il veut leur accorder, & qui diminue, dans leurs familles, à proportion qu'ils

(*l*) Pag. 25. Première & seconde colomnes.

(*m*) Tissannier dit *Chua*, qui est le même que Chova, comme il écrit aussi toûjours *Bua* pour Bova. R. d. E.

qu'ils s'éloignent de la ſource commune de leur ſang. Au cinquième & ſixième degré, ils ceſſent de recevoir les penſions dont ils avoient joui juſqu'alors. Description du Tonquin. Baron. 1685.

Le Général préſent a quantité de frères & de ſœurs, qu'il traite avec peu de généroſité, ſans autre raiſon qu'un naturel ſoupçonneux, qui augmente par le mauvais état de ſa ſanté. La plûpart de ſes Prédéceſſeurs admettoient au contraire leurs frères & leurs oncles au ſoin des affaires publiques, leur confioient d'importans emplois, & les revêtoient des titres les plus honorables. On ne connoît qu'un exemple de cruauté dans cette famille. L'Auteur l'attribue à ſon dernier Chef, qui fit mourir de ſang froid le Prince *Chekening* ſon frère. Il croit devoir le récit de cet événement à l'honneur de *ſa Patrie*, pour faire connoître que les grandes vertus n'y ſont pas étrangères. Chekening, ſecond frère du Général, s'étoit fait une ſi grande réputation de bonté, de juſtice & de valeur, qu'il étoit devenu comme l'Idole de la Nation. Il commandoit les Armées du Tonquin; & la fortune ayant toûjours ſecondé ſa prudence & ſon courage, il étoit regardé comme le plus ferme appui de l'Etat. Son frère en conçut tant de jalouſie, que n'ayant pû diſſimuler cette noire paſſion, il lui ôta ſon emploi, & le réduiſit à la vie privée, dans la Capitale. Mais le mérite de Chekening n'en reçut qu'un nouveau luſtre, par l'exercice de mille autres qualités qu'il n'avoit pas eû l'occaſion d'employer dans le métier des armes; ſa modeſtie même en augmentoit l'éclat. Pour guérir les ſoupçons de ſon frère, il prit plaiſir à publier qu'il devoit la généroſité de ſes ſentimens & le ſuccès de ſes armes aux conſeils de ſa femme. Une conduite ſi douce & ſi noble, joint à la patience avec laquelle il avoit ſoutenu ſa diſgrace, fit renaître la tendreſſe fraternelle dans le cœur du Chova. Chekening fut rétabli dans ſa dignité, à l'occaſion d'une Guerre contre la Cochinchine. Il vainquit les ennemis de l'Etat. Il fit une paix glorieuſe. Ses nouveaux exploits l'ayant rendu plus cher que jamais à la Nation, l'Armée & le Peuple s'accordèrent à lui donner le titre d'*Eclair du Tonquin*. Le Chova ſeul trouva un ſujet de crainte & de haine dans ce témoignage de la reconnoiſſance publique. Il rappella ſon frère à Cacho. Ce Prince fut averti du traitement qu'on lui préparoit; mais ne mettant rien en balance avec ſon devoir, il ſe hâta d'obéir. La récompenſe qu'il reçut de ſes ſervices, en arrivant à la Capitale, fut d'être chargé de chaînes & précipité dans une noire priſon. Tel fut ſon ſort pendant pluſieurs années. Enfin quelques mécontens ayant paru diſpoſés à prendre ſes intérêts, la jalouſie du Chova ſe réveilla ſi furieuſement, qu'il le fit empoiſonner. On ignore, ajoûte l'Auteur, quels furent ſes derniers diſcours; mais on ne peut douter que juſqu'au dernier ſoupir, la vertu n'ait gouverné ſes ſentimens: car „ en recevant le poiſon qui devoit lui ôter la vie, il ſe tourna vers le Palais, il marqua ſa „ réſignation par les témoignages de reſpect qui ſont en uſage au Tonquin; il avalla conſtamment la liqueur fatale; & quelques heures après „ il expira ſans aucune marque d'impatience & de regret (*m*)".

Hiſtoire d'un Prince vertueux.

On a remarqué que le tems des viſites, entre les Tonquiniens, eſt la première heure du jour. Tous les Seigneurs, les Mandarins, & les Officiers

Comment les Seigneurs font la cour au Chova.

(*m*) Pag. 25 & 26.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

ciers civils & militaires, ſe rendent alors au Palais, pour faire leur cour au Chova; mais l'Empereur ou le Bova, ne reçoit leurs complimens que le premier & le quinzième jour de la Lune. Ils paroiſſent devant lui en robbes bleues, avec des bonnets de cotton de leurs propres Manufactures.

LE Chova reçoit ſes Courtiſans avec beaucoup de pompe. Ses Gardes, qui ſont en grand nombre, occupent la Cour du Palais. Quantité d'Eunuques, diſperſés dans les appartemens, reçoivent les demandes des Mandarins, & leur portent ſes ordres. Les Requêtes des plus puiſſans, ſont préſentées à genoux. C'eſt un ſpectacle digne de la curioſité des Etrangers, que cette multitude de Seigneurs, qui s'efforcent de s'attirer les regards de leur Maître, & de ſe faire diſtinguer par leurs reſpects & leurs humiliations. „ Tout ſe paſſe non-ſeulement avec décence, mais avec un air de „ majeſté qui impoſe. Les ſalutations ſe font à la manière des Chinois. Il „ n'y a de choquant pour les Européens, dans les uſages de cette Cour, „ que la Loi ſervile, qui oblige les Grands d'avoir les pieds nuds (*n*). „ Ils ſont traités d'ailleurs avec bonté. La plus grande punition, pour leurs „ offenſes, eſt une amende ou le banniſſement. Il n'y a que le crime de „ trahiſon qui les expoſe au dernier ſupplice".

Eunuques, & leur emploi.

L'AUDIENCE finit à huit heures. Il ne reſte avec le Chova que les Capitaines de ſes Gardes, & ſes Officiers domeſtiques, dont la plûpart ſont Eunuques; du moins ceux qui entrent dans l'intérieur du Palais & dans les appartemens des femmes. Leur nombre eſt de quatre ou cinq cens, la plûpart fort jeunes, mais ſi fiers & ſi impérieux, qu'ils ſont deteſtés de toute la Nation. Cependant ils ont toute la confiance du Chova, dans les affaires du Gouvernement comme dans ſes occupations domeſtiques. Après avoir ſervi ſept ou huit ans au Palais, ils s'élèvent par degrés à l'adminiſtration & aux principales dignités du Royaume, tandis que les Lettrés mêmes ſont ſouvent négligés (*o*). Mais l'Auteur obſerve que l'eſtime a moins de part à leur faveur que l'intérêt. Lorſqu'ils meurent, les richeſſes, qu'ils ont accumulées, par toutes ſortes d'injuſtices & de baſſeſſes, reviennent au Chova; & leurs parens, qui n'ont contribué à leur grandeur qu'en leur ôtant la qualité d'hommes, n'obtiennent de leur ſucceſſion que ce qu'il veut bien leur accorder (*p*).

Eunuques d'un mérite diſtingué.

CEPENDANT la vérité oblige l'Auteur de reconnoître, qu'il s'eſt trouvé entre ces Eunuques, des Miniſtres & des Officiers d'un mérite extraordinaire; tels, dit-il, qu'*Ong-ja-tu-lea*, *Ong-ja-ta-fo-bay*, & *Ong-ja-bo-fa-tack*, qui ont fait l'honneur & les délices du Tonquin. Mais il ajoûte qu'ils avoient perdu la virilité par divers accidens (*q*), & que la qualité d'Eunuque, loin de paſſer alors pour un opprobre, étoit regardée comme le préſage du mérite & de l'élévation. Le ſeul de cette eſpèce que l'Auteur ait connu, étoit Gouverneur de la Province de *Hein*, qui eſt la plus conſidérable du Royaume, Grand-Amiral, & Miniſtre des affaires étrangères. C'étoit un grand Capitaine, un ſage Gouverneur & un Juge incorruptible.

Hiſtoire remarquable d'un Eunuque.

(*n*) Pag. 27.
(*o*) *Ibidem.*
(*p*) *Ibidem.*

(*q*) Par la morſure d'un chien ou d'un cochon, dit l'Auteur.

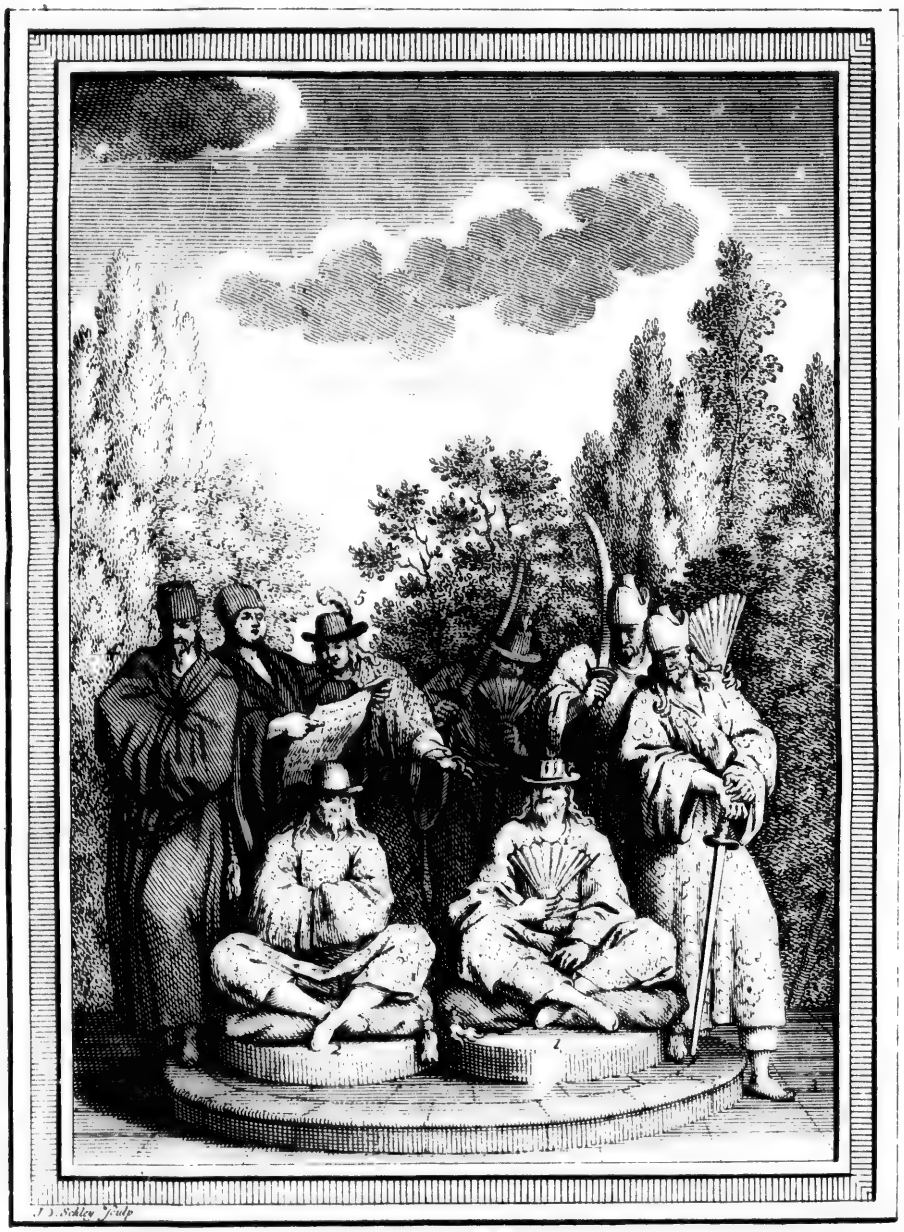

J. D. Schley fculp

GRANDS DU ROYAUME DE TONQUIN.
GROOTEN VAN HET KONINKRYK TONKIN.

1 { *Grand Chancelier du Royaume.* / Groot Kanceliер van 't Ryk.
2 { *Chancelier, Chef de toutes les Jurisdictions* / Kanceliер, Hoofd van alle Gerechtsbanken.
3 { *Mandarins ou Officiers de guerre* / Mandaryнen of Krygs-Officieren.
4 { *Mandarins lettrés ou Officiers de Judicature.* / Geletterd Mandaryнen of Gerechts-Amptenaaren.
5 { *Premier Huissier.* / Eerſte Gerechtsdienaar.

ble. Ong-ja-tu-lea, qu'on vient de nommer, ne fut pas moins fameux par l'origine de ſa fortune & par ſa malheureuſe fin, que par l'excellence de ſon eſprit & de ſes qualités naturelles. Le Chova, qui gouvernoit alors, ayant beſoin d'un Miniſtre habile, pour le ſoulager dans l'adminiſtration, ſe crut inſpiré en ſonge de prendre le premier homme qui ſe préſenteroit à lui le jour ſuivant: & par le même jeu de ſon imagination, il ſe perſuada qu'il avoit vû la figure de celui qu'il devoit rencontrer. S'étant réveillé plein de ces idées, il fut extrêmement ſurpris de trouver dans le premier homme, que ſes affaires amenèrent au Palais, une parfaite reſſemblance avec celui dont ſa mémoire lui repréſentoit l'image. Il le fit approcher de ſa perſonne, avec auſſi peu de défiance que s'il l'eût connu depuis long-tems; & dans un long entretien qu'il eut avec lui, il lui trouva tant d'eſprit & de lumières, qu'il ne balança point à le revêtir d'une autorité preſqu'égale à la ſienne. Le tems lui apporta de nouvelles raiſons de s'applaudir de ſon choix: mais ſes bienfaits exceſſifs & le partage indiſcret de ſon pouvoir, firent oublier à ſon favori les bornes d'une juſte ambition. C'eſt du moins ce que l'Auteur aime mieux ſe perſuader, que d'accuſer le Chova d'un excès d'inhumanité, qui n'auroit eu pour fondement que ſa jalouſie. Sous prétexte d'une conſpiration, vraye ou feinte, le malheureux Miniſtre fut condamné à perdre la vie par le plus horrible de tous les tourmens. Il fut déchiré par quatre chevaux. Tous ſes membres furent hachés en pièces, brûlés dans cet état, & les cendres jettées dans la Rivière (*r*).

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

Au commencement de chaque année, tous les Mandarins & les Officiers militaires renouvellent au Chova leur ſerment de fidélité. Ils reçoivent enſuite le même ſerment de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs domeſtiques, & de tous ceux qui ſont dans leur dépendance. Celui qui découvre quelque trahiſon reçoit une récompenſe proportionnée, quoique fort inférieure à l'exagération de Tavernier (*s*).

Sages précautions contre la trahiſon.

Il ſe fait tous les ans, une revûe générale des forces du Royaume, dans laquelle on a beaucoup d'égard à la taille des Soldats. Ceux de la plus haute ſont réſervés pour la garde du Chova. On diſpenſe de cette revûe ceux qui ont quelque degré de littérature ou quelque métier. Les châtimens ne ſont jamais cruels; & l'Auteur aſſure, en général, que les Tonquiniens n'ont pas l'humeur ſanguinaire. L'uſage eſt d'étrangler les criminels du ſang royal. On coupe la tête aux autres (*t*).

Revûe des Troupes.

La demeure, ou la Cour du Chova, eſt toûjours à Cacho, dans un Palais fort ſpacieux & fermé de murs, qui forme preſque le centre de la Ville. Il eſt environné d'un grand nombre de petites maiſons, pour le logement des Soldats. Mais les édifices intérieurs ont deux étages, avec des ouvertures qui ſervent au paſſage de l'air. Les portes en ſont hautes & majeſtueuſes. On voit, dans les appartemens du Chova & dans ceux de ſes femmes, tout ce qu'une longue ſuite d'années peut avoir raſſemblé de richeſſes. L'or y éclate de toutes parts ſur les ouvrages de ſculpture & du plus

Palais du Chova.

(*r*) *Ibid.* pag. 28. (*s*) *Ibidem*, deuxième Colomne. (*t*) Pag. 28.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

plus beau laque. La première Cour offre les Ecuries des meilleurs chevaux & des plus gros éléphans. Derrière le Palais, on trouve des Jardins, ornés d'allées, de boſquets, d'étangs, & de tout ce qui peut ſervir à l'amuſement d'un Prince, qui s'éloigne rarement de ſa demeure. Tavernier s'épuiſe dans la deſcription des Fêtes qui ſe font au Couronnement de l'Empereur (*v*). Mais l'Auteur les traite de fables, qui n'ont pas même de fondement. Les ſeules cérémonies qui ſont alors en uſage, conſiſtent dans un grand nombre de préſens qu'on apporte à la Cour, & dans les ſalutations Chinoiſes, auxquelles les Tonquiniens donnent le nom de *Sombey*. Ils célèbrent l'anniverſaire de la naiſſance de ce Monarque avec plus de magnificence, & l'Auteur en donne une raiſon fort ſimple: c'eſt que le deuil, pour ſon Prédeceſſeur, s'obſervant avec beaucoup de rigueur, ils remettent à la Fête annuelle toutes les marques de joye qu'ils n'ont pû faire éclater au Couronnement. Mais pour expliquer avec un peu d'indulgence tant d'erreurs qu'il ne ceſſe pas de reprocher à Tavernier, il ajoûte que ce Voyageur, confondant les Pays & les Cours, applique ici au Tonquin ce qui appartient réellement au Royaume de Siam (*x*).

Couronnement de l'Empereur.

Succeſſion au trône.

A l'égard de la Succeſſion au trône, l'Empereur même ignore ſouvent lequel de ſes fils doit lui ſuccéder, lorſqu'il en a plus d'un; & s'il n'en a qu'un, il n'eſt pas plus certain de lui laiſſer ſa Couronne, parceque cette diſpoſition dépend du Chova, qui n'étant borné par l'uſage qu'à faire règner un Prince du ſang impérial, favoriſe celui qui convient le mieux à ſes deſſeins.

Cérémonies empruntées de la Chine.

LE Tonquin a diverſes cérémonies, empruntées de la Chine, qui donnent à l'Empereur les ſeules occaſions qu'il ait de ſe montrer au Peuple. Telle eſt celle de la bénédiction des terres, que le Prince ſolemniſe après beaucoup de jeûnes & de prières, & dans laquelle il laboure la terre comme l'Empereur de la Chine, pour mettre l'agriculture en honneur. Cette Fête ſe nomme le *Can-ja*. Celle qui ſe nomme *Thecky-da*, & dont le but eſt de purger les Etats du Tonquin de tous les eſprits dangereux, ne ſe célèbre pas avec moins de pompe & de formalité. Mais comme toute la Milice eſt en droit d'y aſſiſter, la critique du Chova l'a retranchée du nombre de celles que l'Empereur honore de ſa préſence, dans la crainte que ce Prince ne prenne un jour occaſion de quelque mécontentement des Troupes, pour rétablir l'ancienne autorité de ſa famille (*y*).

(*v*) Le treizième chapitre de ce Voyageur n'eſt, ſuivant les termes de Baron, qu'*une ſeule erreur*, ſans aucun mêlange de vérité. Il le raille ſur-tout de faire dépenſer à l'Empereur, pour ce ſeul jour, un million de *Panes* d'or, qui montent en argent à cent-cinquante millions d'écus. Cette ſomme, dit-il, ſurpaſſe toutes les richeſſes du Royaume. Pag. 29.

(*x*) Pag. 30. Il relève quantité d'autres fautes.

(*y*) Pag. 32.

§ VI.

§. VI.

Funérailles du Tonquin.

L'Horreur de la mort, plus vive au Tonquin que dans tout autre Pays du Monde, a produit dans l'esprit des Habitans, quantité de notions superstitieuses, dont les Grands ne sont pas plus exempts que le Peuple. *Ils* croyent que les enfans, dans le sein maternel, ne sont animés que par les esprits des enfans qui sont morts avant que d'être parvenus à la maturité de la raison; & que les ames de tous les autres hommes deviennent autant de génies, capables de faire du bien ou du mal; qu'elles seroient toûjours errantes, & sujettes à toutes sortes de besoins, si le secours de leurs familles ne les aidoit à subsister, ou si, suivant leurs propres inclinations, elles ne se procuroient ce qui leur manque, par le mal qu'elles commettent ou par le bien qu'elles exercent. De cette folle idée, ils concluent que pour ceux qui sont sortis de l'enfance, la mort est le plus grand mal de la Nature humaine (*a*).

Doctrine des Tonquiniens sur la mort.

Ils observent, avec une exactitude & des soins inviolables, l'heure & le jour, auxquels une personne expire. S'il arrive que ce soit au même jour, à la même heure que son père ou ceux qui lui appartiennent de près par le sang, sont venus au monde, c'est un très-malheureux présage pour ses héritiers & ses descendans. Ils ne permettent point alors que le corps soit enterré sans avoir consulté leurs Devins & leurs Prêtres, pour choisir un jour favorable à cette cérémonie. Deux & trois ans se passent quelquefois avant qu'ils ayent obtenu les lumières qui leur manquent. Le cercueil est renfermé, pour les attendre, dans quelque lieu propre à ce dépôt, & n'y doit point être autrement placé que sur quatre pieux qu'on dispose dans cette vûe (*b*).

Superstition qui regarde le tems.

L'Auteur ajoûte néanmoins que cet usage ne s'observe que dans les conditions aisées, & que les pauvres, moins scrupuleux, font enterrer leurs parens, douze ou quinze jours après leur mort. Il donne une forte raison de cette différence. Plus la sépulture est retardée, plus la dépense augmente, non-seulement pour la femme & les enfans, qui sont obligés d'offrir trois fois chaque jour au corps, diverses sortes d'alimens, & d'entretenir continuellement dans le lieu du dépôt, des flambeaux & des lampes, outre l'encens & les parfums qu'ils doivent brûler, avec quantité de papier doré, sous différentes formes de chevaux, d'éléphans & d'autres animaux; mais encore pour tout le reste de la famille, qui doit contribuer aux fraix de la fête funèbre. Rien n'est aussi plus fatiguant, pour tous les proches, que l'usage indispensable de venir se prosterner plusieurs fois le jour devant le corps, & renouveller leurs lamentations, avec des cérémonies fort ennuieuses (*c*).

Dépense où les Morts jettent les vivans.

Les personnes riches apportent beaucoup de soin, dans leur vieillesse, à se préparer un cercueil, & n'y épargnent point la dépense. On observe une

Devoirs funèbres.

(*a*) *Ibid.* pag. 33. (*b*) *Ibidem.* (*c*) *Ibid.* pag. 33.

Description du Tonquin. Baron. 1685.

une diſtinction pour le ſexe. Un homme qui meurt eſt revêtu de ſept de ſes meilleurs habits; une femme de neuf. On met, dans la bouche des perſonnes de qualité, pluſieurs petites pièces d'or & d'argent, & de la ſemence de perles, pour les garantir de l'indigence dans une nouvelle vie. On remplit auſſi la bouche des pauvres, mais de choſes peu précieuſes; & dans la ſeule vûe d'empêcher par cette eſpèce de frein, qu'ils ne puiſſent tourmenter les vivans. Quelques-uns placent, dans leur cercueil, un vaſe plein de riz, qui eſt enterré avec eux. On n'employe point de cloux pour fermer le cercueil. Il eſt calfaté d'une eſpèce de ciment, dont l'Auteur parle avec admiration. L'uſage du moindre clou paſſeroit pour une inſulte qu'on feroit au corps (*d*).

Cérémonies ſingulières.

En le conduiſant à la ſépulture, les fils ſont vêtus d'habits groſſiers & portent des bonnets qui ne le ſont pas moins. Ils ont à la main des bâtons ſur leſquels ils s'appuyent, dans la crainte que l'excès de la douleur ne les faſſe tomber. Les femmes & les filles ont la tête couverte d'un drap qui les dérobe à la vûe, mais qui laiſſe entendre leurs cris & leurs gémiſſemens. Dans la marche, l'aîné des fils ſe couche à terre par intervalles, & laiſſe paſſer le corps ſur lui. Cette cérémonie eſt regardée comme la plus grande marque du reſpect filial. Lorſqu'il ſe relève, il pouſſe des deux mains le cercueil en arrière, comme s'il eſpéroit d'engager le père à retourner au ſéjour des vivans. On porte, dans le Convoi, diverſes figures de papier peint ou doré, qui ſont brûlées après l'enterrement, au bruit des timbales, des hautbois & d'autres inſtrumens de muſique. L'appareil eſt proportionné aux richeſſes de la famille. Les Seigneurs ont pluſieurs cercueils l'un ſur l'autre. Ils ſont portés ſous de riches dais, avec une eſcorte de Soldats, & une longue ſuite de Mandarins, qui s'empreſſent, dans ces occaſions, pour rendre au mort les mêmes honneurs qu'ils eſpèrent de recevoir.

Deuil rigoureux.

Pour le deuil, on ſe coupe les cheveux juſqu'aux épaules, on ſe couvre d'habits couleur de cendre, & l'on porte une ſorte de bonnet de paille. Il dure trois ans pour un père & une mère. Le fils aîné y ajoûte trois mois. Dans un ſi long intervalle, les enfans habitent peu leurs logemens ordinaires. Ils couchent à terre ſur les nattes. Non-ſeulement, ils ſe réduiſent aux alimens les plus ſimples, mais ils ſe font ſervir dans une vaiſſelle groſſière. Ils ſe privent des liqueurs fortes. Ils n'aſſiſtent à aucune fête. Le mariage même leur eſt interdit; & s'ils manquoient à des loix ſi ſévères, ils perdroient leur droit à la ſucceſſion. Mais lorſque la fin du deuil approche, ils ſe relâchent par degrés de cette extrême rigueur (*e*).

Tombeaux & Fêtes pour les Morts.

Les tombeaux ſont dans les divers Aldeas où chaque famille a quelques parens. On regarde comme le dernier malheur pour une famille, qu'une perſonne du même ſang ſoit privée de la ſépulture. Le choix du lieu le plus favorable eſt un myſtère, qui importe beaucoup auſſi au bonheur ou à l'infortune des Succeſſeurs. Il demande ordinairement pluſieurs années de conſultation. Pendant le cours du deuil, on célèbre quatre fois l'an la fête des

(*d*) *Ibidem.* (*e*) Pag. 34.

des Morts. Ces tems ſont règlés au mois de Mai, de Juin, de Juillet & de Septembre. Mais le ſacrifice qui ſe fait à l'expiration des trois ans eſt le plus magnifique, & jette les Tonquiniens dans une dépenſe qui ruine quelquefois leur fortune (*f*).

(*f*) *Ibidem.*

§. VII.

Religion, Temples, Idoles & Superſtitions.

Religion de Confucius, plus ſimple au Tonquin qu'à la Chine.

QUOIQUE la principale Religion des Tonquiniens ſoit celle de Confucius, qu'ils ont reçue des Chinois, avec les Livres qui en contiennent les principes, elle n'eſt point accompagnée au Tonquin, d'un auſſi grand nombre de cérémonies qu'à la Chine; & l'Auteur en donne une idée ſi ſimple, qu'après le détail même où l'on eſt entré dans une autre partie de cet Ouvrage (*a*), elle ne paſſera point ici pour une répétition ſuperflue.

Ses principes.

LES Tonquiniens donnent à Confucius le nom d'*Ong-Congne*. Ils le regardent comme le plus ſage de tous les hommes; & ſans examiner d'où lui venoit ſa ſageſſe, ils croyent qu'il n'y a point de vertu, & de vérité, qui ne ſoit fondée ſur ſes principes. Auſſi n'obtient-on parmi eux aucun degré d'honneur & d'autorité, ſi l'on n'eſt verſé dans ſes Ecrits. Le fond de ſa doctrine conſiſte dans des règles morales. L'Auteur les réduit aux articles ſuivans; „ que chacun doit ſe connoître ſoi-même, travailler à la perfection de ſon être, & s'efforcer par ſes bons exemples de conduire les „ créatures de ſon eſpèce au degré de perfection qui leur convient, pour „ arriver enſemble au bien ſuprême: qu'il faut étudier auſſi la nature des „ choſes, ſans quoi l'on ne ſauroit jamais ce qu'il faut ſuivre, ce qu'il „ faut fuir, & comment il faut ordonner ſes déſirs ".

Elle n'a ni Prêtres ni Temples.

LES Sectateurs Tonquiniens de Confucius reconnoiſſent, dit-il, un Dieu ſouverain, qui dirige & qui conſerve toutes les choſes terreſtres. Ils croyent le Monde éternel, ils rejettent le culte des images, ils honorent les eſprits, juſqu'à leur rendre une ſorte d'adoration. Ils attendent les récompenſes pour les bonnes actions & des châtimens pour le mal. Ils ſont partagés dans l'opinion qu'ils ont de l'immortalité. Les uns croyent l'ame immortelle ſans exception, & prient même pour les Morts. D'autres n'attribuent cette heureuſe prérogative qu'à l'ame des Juſtes, & croyent que celle des méchans périt en ſortant du corps. Ils croyent l'air rempli d'eſprits malins, qui s'occupent ſans ceſſe à nuire aux vivans. Le reſpect pour la mémoire des Morts eſt dans une haute recommandation. Chaque famille honore les ſiens par des pratiques régulières, qui approchent beaucoup de celles de la Chine. „ Cette Religion, ajoûte l'Auteur, eſt ſans Tem„ ples & ſans Prêtres, ſans forme établie pour le culte. Elle ſe réduit à „ honorer le Roi du Ciel, & à pratiquer la vertu. Chacun eſt libre dans „ ſa

(*a*) Au Tom. VIII.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

„ ſa méthode. Ainſi jamais aucun ſujet de ſcandale. C'eſt la Religion „ de l'Empereur, du Chova, des Princes, des Grands, & de toutes les „ perſonnes lettrées (*b*). Anciennement l'Empereur ſeul avoit droit de „ faire des ſacrifices au Roi du Ciel. Mais en uſurpant l'autorité ſouve- „ raine, le Chova s'eſt mis en poſſeſſion de cette prérogative. Dans les „ calamités publiques, telles que les pluyes ou les ſéchereſſes, la famine, „ la peſte, &c., il fait un ſacrifice dans ſon Palais. Ce grand acte de Re- „ ligion eſt interdit à tout autre, ſous peine de mort (*c*)".

Secte de Bout.

LA ſeconde ſecte du Tonquin, qui eſt proprement celle du Peuple, des femmes & des Eunuques, ſe nomme *Bout* dans le Pays, & n'eſt pas différente de celle de *Fo* (*d*), qui eſt une véritable idolâtrie. Ses Partiſans adorent quantité de ſtatues & croyent la tranſmigration. Ils offrent des préſens & des ſacrifices au Diable, pour détourner le mal qu'il peut leur faire. Cependant ils ſont auſſi ſans Prêtres. Tavernier ſe trompe, ſuivant l'Auteur, lorſqu'il donne le nom de *Prêtres* à leurs Devins (*e*), qui ne ſont qu'une eſpèce de Moines, dont toutes les fonctions ſe réduiſent au ſervice des Pagodes & à l'exercice de la Médecine. La plûpart ſubſiſtent des aumônes du peuple. Le Tonquin a auſſi ſes Religieuſes, qui mènent une vie retirée dans leurs Cloîtres, d'où elles ne ſortent que pour jouer de leurs inſtrumens de muſique aux funérailles.

Autres ſectes du Tonquin.

ON diſtingue quelques autres ſectes, mais qui ont fait peu de progrès. Cependant celle de *Lanzo*, qui eſt la ſecte des Magiciens, s'eſt acquis l'eſtime des Grands, & le reſpect du vulgaire. On conſulte ſes Chefs dans les occaſions importantes, & leurs réponſes ou leurs prédictions paſſent pour des inſpirations du Ciel.

Pluſieurs ſortes de Magiciens.

ON en diſtingue pluſieurs claſſes. Ceux qu'on appelle *Thay-bou* ſont conſultés ſur tout ce qui concerne les mariages, les édifices, & le ſuccès des affaires. Leurs réponſes ſont payées libéralement; & pour ſoûtenir le crédit de ces impoſtures, ils ont l'adreſſe de les envelopper dans des termes équivoques, qui paroiſſent toûjours s'accorder avec l'événement. Les Magiciens de cette claſſe ſont tous aveugles, ou de naiſſance ou par accident; c'eſt-à-dire, que tous ceux qui ont perdu la vûe embraſſent la profeſſion de Thay-bou. Avant que de prononcer leurs oracles, ils prennent trois pièces de cuivre, ſur leſquelles ſont gravés certains caractères, & les jettent pluſieurs fois à terre dans un eſpace où leurs mains peuvent atteindre. Ils ſentent chaque fois ſur quelle face elles ſont tombées, & prononçant quelques mots dont le ſon ne paſſe pas leurs lèvres, ils donnent enſuite la réponſe qu'on leur demande (*f*).

Première Claſſe.

Seconde Claſſe.

LES *Thay-bou-toni* ſont ceux auxquels on s'adreſſe pour les maladies. Ils ont leurs Livres, dans leſquels ils prétendent trouver la cauſe & le réſultat de tous les effets naturels. Mais ils ne manquent jamais de répondre que la maladie vient du Diable ou de quelques Dieux de l'eau. Leur remède ordinaire

(*b*) Pag. 38.
(*c*) Pag. 39.
(*d*) Voyez l'origine & la nature de cette Religion, au Tome VIII.
(*e*) On a déjà fait obſerver que le Père Tiffannier leur donne le même nom. R. d. E.
(*f*) Pag. 40.

dinaire eſt le bruit des timbales, des baſſins & des trompettes. Le Conjurateur eſt vêtu d'une manière biſarre, chante fort haut, prononce, au bruit des inſtrumens, différens mots qu'on entend d'autant moins qu'il tient lui-même à la main une petite cloche, qu'il fait ſonner ſans relâche. Il s'agite, il ſaute; & comme on n'a recours à ces impoſteurs qu'à l'extrémité du mal, ils continuent cet exercice juſqu'au moment où le ſort du malade ſe déclare, pour la vie ou pour la mort. Il ne leur eſt pas difficile alors de conformer leur oracle aux circonſtances. Mais ſi cette opération dure pluſieurs jours, on a ſoin de leur fournir les meilleurs alimens du Pays, qu'ils mangent ſans crainte; quoiqu'ils feignent de les offrir d'abord au Diable, comme un ſacrifice capable de l'appaiſer (*g*). Description du Tonquin. Baron. 1685.

C'est aux Magiciens de la même claſſe qu'on attribue le pouvoir de chaſſer les eſprits malins d'une maiſon. Ils commencent par invoquer d'autres eſprits, avec des formules en uſage. Enſuite, ayant appliqué, ſur le mur, des feuilles de papier jaune, qui contiennent d'horribles figures, ils ſe mettent à crier, à ſauter, à faire toutes ſortes de mouvemens avec un bruit & des contorſions qui cauſent de l'épouvante. Ils beniſſent auſſi les maiſons neuves, par une eſpèce de conſécration.

Troiſième Claſſe.

Les *Thay-de-lis* ſont conſultés ſur les lieux favorables aux Enterremens; & ſi l'on ſe rappelle de quelle importance ce choix eſt pour les Tonquiniens, on jugera que cette claſſe de Magiciens doit être fort employée.

Magiciens du Peuple.

Les *Ba-cotes* ſont une autre eſpèce d'impoſteurs, qui n'exercent la magie que pour le Peuple, & dont le ſalaire eſt auſſi vil que leurs fonctions.

Temples.

Baron s'étend peu ſur les Temples du Tonquin. La Religion des Grands les exclut; & celle du Peuple ne lui inſpire pas aſſez de zèle, pour l'avoir porté à le ſignaler par de grands édifices. Ce ne ſont que de ſimples appentis, ouverts de tous côtés, au milieu deſquels on voit quelques Idoles ſuſpendues, ou ſoutenues par quelques planches, ſans autel & ſans aucun ornement. Le pavé eſt élevé de quelques pieds, pour le garantir des inondations; & l'on y monte ordinairement par quelques degrés, qui règnent à l'entour, & qui donnent entrée par toutes les faces. La forme générale de ces Temples eſt un quarré long.

(*g*) *Ibidem.*

§. VIII.

Productions du Tonquin.

Le Tonquin reſſemble à la Hollande.

La plus grande partie de cette Contrée eſt baſſe & platte; aſſez ſemblable aux Provinces-Unies par ſes canaux & ſes digues. Ses frontières ſont des montagnes du côté du Nord, de l'Oueſt & du Sud. Elle eſt arroſée par une belle Rivière, qui ſe diviſe en quantité de bras; mais elle en a pluſieurs autres moins conſidérables, & continuellement couvertes de Bateaux & de grandes Barques, qui rendent le Commerce très-floriſſant.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

A la vérité, il ne croît dans le Pays ni vin, ni bled; ce qui ne vient point de la rareté des pluyes, puiſque l'un & l'autre demande plutôt de l'humidité que de la ſéchereſſe; mais ce qu'il faut attribuer uniquement à l'indifférence des Habitans, qui ne les cultivent point, parcequ'ils en ignorent l'utilité. Leur principale nourriture eſt le riz, dont toutes les parties du Pays produiſent une quantité ſuffiſante. On y diſtille, du riz, une liqueur nommée *Arrack*, qui ne le cède guères à l'eau-de-vie (*a*).

Le vin & le bled n'y ſont pas connus.

LES charrues du Tonquin, & la manière de s'en ſervir, diffèrent de celles des Chinois.

Fruits du Tonquin.

TOUS les fruits ne ſont pas inférieurs ici, dans leur eſpèce, à ceux des autres Pays de l'Orient; mais les oranges ſont infiniment meilleures. Les cocos, outre leurs uſages ordinaires, fourniſſent une huile excellente pour les lampes. Les *Guaves*, les *Papays* & les *Bancous* y croiſſent en abondance. Le bétel & l'aréca ſont les délices des Habitans, comme dans toutes les autres Parties de l'Inde. Ils ont une figue qui reſſemble peu à celle de l'Europe, & qui approche de la carotte pour le goût, mais infiniment plus agréable.

Le Lechea ou Bejay.

ON trouve ici en abondance le *Lechea*, que les Habitans nomment *Bejay*. Il ne meurit à la vérité qu'entre les vingt & trente degrés de latitude du Nord. L'arbre qui le porte eſt fort grand, & ſes feuilles ont quelque reſſemblance avec celles du laurier. Le fruit croît en grappes ſur les branches, & chaque grain prend la forme d'un cœur, de la groſſeur d'un petit œuf de poule. Dans ſa maturité, il eſt d'un rouge cramoiſi. Sa coque eſt mince, mais rude, quoiqu'elle s'ouvre facilement. La vûe & le goût ſont également flattés par l'excellence & la beauté de ce fruit: mais il ne dure pas plus de quarante jours dans ſa ſaiſon, qui eſt le mois d'Avril. Vers ce tems, les Officiers du Roi mettent leur ſceau ſur les arbres qui promettent le meilleur bejay, ſans examiner à qui ils appartiennent; & les Propriétaires ſont obligés, non-ſeulement de n'y pas toucher, mais encore de veiller à la conſervation des fruits qui ſont réſervés pour la Cour.

Le Jean ou les Oeufs de Dragon.

LE *Jean* ou les *Oeufs de Dragon*, qui porte à la Chine le nom de *Lunlung*, eſt ici fort commun. Son arbre eſt grand; le fruit eſt rond, & d'un goût délicieux. Sa groſſeur eſt celle d'une petite prune; ſa couleur une olive pâle, qui approche d'une feuille flétrie. Mais comme il eſt fort chaud, ſon agrément n'empêche pas qu'il ne paſſe pour mal-ſain. Sa ſaiſon eſt le mois de Mai, & dure juſqu'au mois de Juillet.

Groſſeur du Myte ou du Jaca.

L'ANANA croît ici; mais on n'y trouve pas le *Durion*, qui demande un climat plus chaud. On voit pluſieurs ſortes de prunes. Le *Myte*, que l'Auteur croit le plus gros fruit du Monde, & que la Nature ingénieuſe, dit-il, fait ſortir du tronc de ſon arbre, parceque les branches ne ſeroient pas capables de le porter, eſt plus gros encore au Tonquin que dans les autres Pays, où il porte le nom de *Jaca*. On en diſtingue pluſieurs ſortes,

(*a*) Pag. 4 & ſuiv.

tes, dont les plus secs, c'est-à-dire, ceux qui ne s'attachent point aux doigts ni aux lèvres, passent pour les meilleurs (*b*).

Description du Tonquin. Baron. 1685.

Les Tonquiniens font autant d'estime que les Chinois, de ces petits nids d'oiseaux, qui servent, non-seulement à la bonne chère, avec différentes préparations qu'on leur donne en qualité d'alimens, mais qui ont la vertu de fortifier l'estomac, & celle même d'exciter les deux sexes à la propagation. Tavernier dit qu'il ne s'en trouve que dans les quatre Isles de la Cochinchine. C'est une erreur grossière (*c*). L'Auteur ne connoit pas ces Isles, & soûtient d'ailleurs qu'il n'y a point de ces nids dans la Cochinchine (*d*). Il ajoûte que les oiseaux qui les font, ne sont pas si gros que l'hirondelle. Tavernier n'est pas plus heureux dans sa Carte, lorsqu'il y place cinq autres Isles, où il prétend que le nombre des tortues est infini. D'ailleurs, il ne se trompe pas moins, dans le récit qu'il fait du goût des Tonquiniens pour cette nourriture. Ces Peuples, dit-il, ne croyent pas avoir bien traité leurs amis dans un festin, s'ils ne leur présentent point une tortue. Il raconte que les tortues font l'objet d'un grand Commerce, & que la pêche de ces animaux a fait naître une guerre dans le Pays. Autant de songes si peu vraisemblables, que pendant une grande famine qui désola le Tonquin, on y apporta des tortues, auxquelles le Peuple même ne voulut pas toucher (*e*).

Erreur de Tavernier sur les nids d'oiseaux qui servent d'alimens.

Les vers à soye font une des richesses du Tonquin, & s'y élèvent avec autant d'habileté qu'à la Chine. Aussi les pauvres sont-ils vêtus d'étoffes de soye comme les riches ; & les plus belles n'y sont presque pas plus chères que les étoffes de cotton.

Soye fort commune au Tonquin.

Quoique les Tonquiniens ne s'attachent point à la culture des fleurs, ils en ont de plusieurs sortes ; telles qu'une fleur de belle rose, d'un blanc mêlé de pourpre ; & une autre, qui est rouge & jaune, & qui croît sur un arbuste sans épines, mais qui n'a point d'odeur. Les fleurs, nommées *Baque*, que Tavernier loue, paroissent d'une odeur insupportable à l'Auteur (*f*). Il relève au contraire celle d'une espèce de câpre, dont le parfum dure quinze jours après qu'elle est cueillie, & surpasse, à son gré, celui de toutes les fleurs qu'il connoit. Les Dames de la Cour employent cette câpre dans leur parure (*g*).

Fleurs du Pays.

Câpre d'excellente odeur.

Le

(*b*) Voyez ci-dessus l'Histoire Naturelle de Ceylan & celle de Java au Tome X. On doit se souvenir qu'on ne parle ici que des propriétés ou des excellences du Tonquin. Le reste est renvoyé à l'Histoire Naturelle générale des Indes.

(*c*) *Ibidem.* pag. 5.

(*d*) Le Père Tachard dit en avoir vû à Siam qui venoient de la Cochinchine ; mais il tombe dans la même erreur que Tavernier & que le Père de Rhodes, lorsqu'il prétend qu'on ne les trouve point ailleurs (1). Valentyn, qui reprend le premier à cet égard, n'accorde pas moins de ces nids d'oiseaux à la Cochinchine. R. d. E.

(*e*) *Ibidem.* Il faut donc que Valentyn ait copié Tavernier, puisqu'il dit que les tortues font un des meilleurs plats des Tonquiniens. R. d. E.

(*f*) Les Tonquiniens, dit Tavernier, n'ont guères de fleurs, dont l'odeur soit agréable, si ce n'est d'une sorte qu'ils appellent *Fleur de bague*. Elle croît comme un gros bouquet, & les branches de l'arbrisseau qui la porte, s'étendent en serpentant. R. d. E.

(*g*) *Ibid.*

(1) Voyez ci-dessus nôtre Note (*z*), pag. 356.

DESCRIPTION DU TONQUIN. BARON. 1685.

LE lys croît ici, comme dans les autres Pays de l'Inde ; blanc, assez semblable à celui de l'Europe, mais la fleur beaucoup plus petite, quoique la tige soit assez haute. Le jasmin, qu'on appelle *de Perse*, y est aussi fort commun.

Cannes de sucre.

LES cannes de sucre croissent en abondance au Tonquin, mais les Habitans entendent mal à rafiner le sucre. Cependant ils en usent à leur manière. Tavernier dit faussement qu'ils en mangent après leurs repas, pour faciliter la digestion (*b*).

Animaux.

LE Pays produit toutes sortes de volailles, telles que des poules, des oyes, des canards, &c. On y trouve en abondance des vaches, des pourceaux, & les autres espèces d'animaux domestiques. Les chevaux y sont petits, mais vifs & robustes. On en tireroit de grands services, si les Habitans ne voyageoient par eau plus volontiers que par terre.

ON voit, dans le Pays, des tygres & des cerfs; mais en petit nombre. Les singes y sont fort communs. Il s'y trouve aussi beaucoup d'éléphans; mais on ne les employe qu'à la guerre. Tavernier leur attribue mal-à-propos plus de grosseur & de legereté que dans d'autres lieux (*i*).

LE Pays a beaucoup de chats, mais peu disposés par la Nature, à prendre des souris. Ce sont les chiens qui exercent ici cette guerre, & qui n'ont presque point d'autre emploi. Tavernier fait une longue histoire des souris extraordinaires du Tonquin, & du goût que les Habitans ont pour leur chair. L'Auteur proteste qu'il n'en a jamais vû manger. Il sçait, dit-il, que les Portugais en mangent par remède, pour diverses maladies (*k*).

LES oiseaux de terre ne sont pas en grande abondance au Tonquin; mais on y voit beaucoup d'oiseaux de mer.

VERS les Côtes de la Mer & dans les Villes, on est fort incommodé des mosquites. La Campagne en est moins remplie, du moins pendant les vents du Nord, qui chassent ces fâcheux insectes.

CE que Tavernier raconte des fourmis blanches est vrai, mais ne regarde pas plus le Tonquin que d'autres Pays des Indes, & sur-tout le Royaume de Siam, où l'on a peine à s'en garantir jusques dans les maisons.

ON

(*b*) Pag. 6. Tavernier dit *à tous leurs repas*, & non *après*. R. d. E.

(*i*) Pour prouver, d'une manière incontestable, que Tavernier n'a souvent fait que copier le Père Tissannier, rapportons les propres termes de l'un & de l'autre sur cet article. *Les éléphans*, dit Tissannier, *sont ici si bien appris, que quand leur Maître veut monter sur eux, ils fléchissent leurs genoux, & plient tellement leur corps, que l'on peut aisément s'asseoir sur eux sans avantage.* Pag. 152.

„ Ces éléphans, *dit Tavernier*, sont d'u-
„ ne prodigieuse grandeur, & en aucun
„ lieu de toute l'Asie, il n'y en a point de
„ si hauts ni de si adroits: Car ils se plient
„ & se mettent si bas, *qu'on peut monter*
„ *dessus sans avantage.* Pag. 180. R. d. E.

(*k*) Pag. 5. C'est des chauve-souris dont il est ici question, & qui sont un des mets délicieux des Indes. Tavernier dit qu'il en avoit mangé lui-même deux fois, avec les Portugais, & qu'il leur trouvoit le goût du poulet. D'ailleurs il n'en parle, sous l'article du Tonquin, qu'à l'occasion de l'*Arbre de racines* sur lequel elles font leurs nids, & pour ne point l'oublier, dit-il, dans un autre endroit. R. d. E.

On conſerve ici des œufs de poule & de canne, par une préparation qui les rend propres à l'aſſaiſonnement des autres mets. Mais Tavernier ſe trompe lorſqu'il en fait une nourriture commune du Pays (*l*). Description du Tonquin. Baron. 1685.

(*l*) *Ibidem.* Cette cenſure eſt encore plus mal-fondée que la précedente. Tavernier dit que les *poules*, les *canards* & les *tourterelles* ſont la meilleure partie de leurs feſtins; mais quant aux œufs préparés pour l'aſſaiſonnement des autres mets, on n'en prend, ajoûte-t-il, que la groſſeur d'un pois, à chaque bouchée de riz, ce qui fait le même effet qu'un grain de ſel. R. d. E.

§. IX.

Commerce & Monnoye.

La principale richeſſe du Pays, & la ſeule même qui ſerve au Commerce étranger, eſt la ſoye crue & travaillée. Les Portugais & les Caſtillans enlevoient autrefois toute la ſoye crue. Aujourd'hui, elle paſſe entre les mains des Hollandois & des Chinois, qui en portent beaucoup au Japon. La plus grande partie de la ſoye travaillée, c'eſt-à-dire, en fil, eſt achetée par les Anglois & les Hollandois (*a*). Commerce extérieur & domeſtique.

Les Tonquiniens n'ont pas d'autre or que celui qui leur vient de la Chine. Leur argent vient des Anglois, des Hollandois, & des Chinois, qui font le Commerce du Japon. Ils ont des mines de fer & de plomb, qui leur en fourniſſent autant qu'ils en ont beſoin pour leurs uſages. D'où vient l'or & l'argent dans le Pays.

Leur Commerce domeſtique conſiſte dans le riz, le poiſſon ſalé & d'autres alimens, & dans la ſoye crue & travaillée, qu'ils réſervent pour leurs habits & leurs meubles. Ils font quelque trafic avec les Chinois; mais ſans en tirer beaucoup de profit, parce qu'ils ſont obligés de faire des préſens conſidérables aux Mandarins qui commandent ſur les frontières. Les Chinois mêmes ne ſont pas exempts de ces concuſſions. C'eſt une maxime politique, dans toutes ces Cours, de ne pas ſouffrir que les Sujets deviennent trop riches, de-peur que l'ambition & l'orgueil ne leur faſſent perdre le goût de la ſoumiſſion; & les Souverains ferment l'œil, par cette raiſon, ſur les injuſtices de leurs Officiers (*b*).

En un mot, le Commerce eſt ſi peu floriſſant dans le Royaume du Tonquin, que ſi les Habitans achétent quelque choſe des Etrangers, c'eſt toûjours en leur demandant trois ou quatre mois de crédit; & par conſéquent avec quelque riſque, pour l'Etranger, de perdre ſa marchandiſe, ou d'avoir beaucoup de peine à ſe faire payer. L'Auteur reconnoit, au deſavantage de *ſa Nation*, qu'il n'y a point un ſeul Marchand Tonquinien, qui ait le pouvoir ou le courage d'employer tout-d'un-coup deux mille écus en marchandiſes. Cependant il ajoûte qu'on ne ſauroit leur reprocher d'être auſſi trompeurs que les Chinois; ce qui vient peut-être, dit-il, *avec la même ſincérité*, de ce qu'ils ont moins d'eſprit & de fineſſe. Il remarque cette différence entre les deux Nations: Un Tonquinien demande ſans ceſſe, Raiſons qui rendent le Commerce peu conſidérable. Différence entre les Chinois & les Tonquiniens.

(*a*) Pag. 6. (*b*) *Ibidem.*

Description du Tonquin. Baron. 1685.

ſe, & tourmente les Etrangers pour obtenir d'eux quelque préſent ; au-lieu que le Chinois, cruel & ſanguinaire, les tue perfidement ou les jette dans la Mer pour le moindre intérêt (*c*).

Monnoye du Tonquin.

Une autre raiſon qui s'oppoſe au Commerce du Tonquin, c'eſt que la plus grande partie de l'argent qui entre dans le Pays paſſe à la Chine, pour y être échangé contre de la monnoye de cuivre, qui monte & qui baiſſe au gré de la Cour. D'ailleurs la marque de cette monnoye s'altérant bientôt, elle ceſſe alors d'être courante; ce qui cauſe une perte conſidérable aux Marchands; & d'autant plus de préjudice au bien public, que le Pays n'a pas de monnoye de cuivre au coin du Prince, dans laquelle on puiſſe convertir l'autre, à meſure qu'elle s'altère. L'Auteur *gémit* d'une ſi mauvaiſe politique.

Réflexions de l'Auteur ſur la mauvaiſe politique du Tonquin.

Quoique le Gouvernement faſſe ſi peu de cas du Commerce étranger, il ne laiſſe pas d'en tirer de groſſes ſommes, par les droits & les taxes qu'il impoſe. On a remarqué que la ſeule Douane de l'Iſle *Twon-bene* lui rapporte un million de riſdales. Mais il en reſte peu dans le Treſor royal; parceque l'entretien continuel d'une nombreuſe Armée, & d'autres ſoins, que l'Auteur traite d'inutiles, entraînent beaucoup de dépenſe. Enfin, dit-il, c'eſt une extrême pitié, que tant de commodités, qui pourroient enrichir le Royaume & rendre ſon Commerce floriſſant, ayent toûjours été négligées. Si l'on conſidère qu'il eſt borné par deux des plus riches Provinces de la Chine, on jugera qu'il ſeroit facile d'y faire paſſer une partie des productions de ce vaſte Empire. Il ne ſeroit pas moins aiſé d'y attirer les marchandiſes de l'Europe & des Indes; & la liberté qu'on pourroit accorder aux Etrangers, de porter leur Commerce dans l'intérieur du Pays, tourneroit également à l'avantage du Roi & des Habitans. Mais la crainte de quelque invaſion, qui n'eſt guères à redouter, éloigne la Cour de toutes les communications qui pourroient faire pénétrer les frontières (*d*).

(*c*) *Ibid.* Pag. 7.

(*d*) *Ibid.* Pag. 7.

Supplément aux Remarques Géographiques ſur le Tonquin.

Dampier. 1688.

On ſe gardera bien de ſupprimer les Remarques Géographiques de *Dampier* ſur le Tonquin, qui feront un Supplément, d'autant plus utile pour la connoiſſance de ce Royaume, que Baron n'en a donné qu'une idée générale dans ſa Deſcription. Dampier, ayant rétabli ſes forces, quitta le Port d'Achem, avec le Capitaine *Wallon*, Marchand Anglois, que divers intérêts de Commerce appelloient à *Cachao* (*a*). Une heureuſe Navigation les conduiſit à la Baye de Tonquin, dont l'entrée, du côté de l'Oueſt, eſt entre le Sud-Eſt de la Pointe de *Champa*, vers les douze degrés de

Nota. Ce Supplément ſe trouve à la fin du Voyage de Dampier, que Mr. Prevoſt a inſeré dans le Tome XI. de l'Edition de Paris. Nous avons cru pouvoir le détacher d'avance pour le joindre ici, où il ne ſçauroit d'ailleurs être mieux à ſa place. R. d. E.

(*a*) D'autres écrivent *Cacho*, d'autres *Chequo*.

de latitude ſeptentrionale, & l'Iſle d'*Aynan* à l'Eſt, vers les dix-neuf degrés. Cette entrée ſemble fermée par de grands Bancs, nommés *Bancs de Pracal*, qui laiſſent néanmoins, des deux côtés, un grand Canal, par lequel les Vaiſſeaux peuvent entrer & ſortir.

Description du Tonquin. Dampier. 1688.

Baye de Tonquin.

La Baye de Tonquin n'a pas moins de trente lieues, dans ſa plus grande largeur. On peut jetter la ſonde & l'ancre dans toutes ſes parties. Sa plus grande profondeur, qui eſt vers le milieu, n'eſt que d'environ quarante-ſix braſſes. La vaſe, dans cet endroit, eſt noire & couleur de poivre; mais du côté de l'Oueſt, on trouve un limon mêlé de ſable rougeâtre. Au fond de la Baye, entre pluſieurs petites Iſles, qui bordent le rivage du Tonquin, on en diſtingue deux plus conſidérables, non pour leur grandeur, mais parce qu'elles ſervent comme de Baliſe, pour les deux principales Rivières, ou plutôt, pour les deux branches de la principale Rivière du Pays. Une de ces branches, que les Habitans nomment *Rokbo*, ſe décharge dans la Mer, près du Nord-Oueſt de la Baye, à vingt degrés ſix minutes du Nord. Dampier n'y entra point; mais on l'aſſura qu'elle n'a pas plus de douze pieds d'eau à ſon embouchure, que ſon fond eſt un limon fort moû, & qu'elle n'eſt commode, par conſéquent, que pour les petits Vaiſſeaux. C'eſt la route ordinaire des Chinois & des Siamois.

Rivières de Rokbo, & de Domea.

Entrée de la Barr

L'autre branche eſt beaucoup plus large & plus profonde. Dampier la nomme *Domea* (*b*), du nom de la première Ville qu'il rencontra ſur ſes bords. Elle ſe jette au Nord-Eſt, vingt lieues au Nord-Eſt de Rokbo, à vingt degrés quarante-cinq minutes. On doit ſe garder, entre ces deux Rivières, de quantité de ſables & de bas-fonds, qui s'étendent à plus de deux lieues de la Côte. La Domea même préſente une Barre d'environ deux miles; mais le paſſage a plus d'un demi-mile de largeur, & ſe trouve bordé, de chaque côté, par des ſables. Les Pilotes, qui fréquentent cette Rivière, aſſurent que ſa profondeur varie, ſuivant la différence des ſaiſons. Elle n'a pas, dans certains tems, plus de quinze ou ſeize pieds d'eau, dans la haute marée; au-lieu qu'en d'autres tems, elle en a juſqu'à vingt-ſix ou vingt-ſept. Les hautes marées y arrivent au mois de Novembre, de Décembre & de Janvier, pendant la Mouſſon du Nord; & les plus baſſes, aux mois de Mai, de Juin & de Juillet, qui ſont la Mouſſon du Sud. Le Canal de la Barre eſt d'un ſable dur, qui le rend fort dangereux; & les marées, ne laiſſant pas de les remuer, y forment divers changemens, qui augmentent le danger. Non-ſeulement les Vaiſſeaux étrangers ont beſoin d'un Pilote, pour leur ſervir de guide; mais s'ils arrivent dans la marée baſſe, il n'y a point de Pilote, qui oſe entreprendre de les conduire avant qu'elle ſoit haute. La marque de cette Riviere eſt une grande Montagne, qu'on a nommée l'*Eléphant*, vers laquelle on doit mettre le cap Nord-Oueſt-Quart de Nord: enſuite, faiſant voile droit au rivage, on trouve par degrés moins de profondeur, juſqu'à ſix braſſes; & l'on eſt alors à deux ou trois miles de l'entrée de la Barre, preſqu'à la même diſtance d'une

Marque de la Rivière de Domea.

(*b*) Son véritable nom eſt *Songkoy*.

DESCRIPTION DU TONQUIN. DAMPIER. 1688.

d'une petite Iſle, qu'on tient le plus près qu'il eſt poſſible au Nord-Nord-Oueſt. C'eſt-là qu'on peut jetter l'ancre, pour attendre le ſecours des Pilotes. Ceux qu'on employe ſont des Pêcheurs du Pays, qui habitent un Village, nommé *Batcha*, dont la ſituation eſt ſi favorable, à l'embouchure de la Rivière, qu'ils peuvent voir les Bâtimens qui arrivent, ou entendre les coups de canon que la plûpart des Européens tirent à leur arrivée.

Ville de même nom.

LE Vaiſſeau Anglois trouva quatorze braſſes & demie d'eau ſur la Barre. Après l'avoir paſſée, Dampier obſerva que la Rivière ſe retrécit. La première Ville, qu'il a déjà nommée Domea, eſt à cinq ou ſix lieues de l'embouchure, & ſituée ſur la rive droite en montant, à ſi peu de diſtance du bord de l'eau, que la marée baigne quelquefois le pied des murs. Elle eſt compoſée d'environ cent maiſons. C'eſt le lieu où les Marchands Hollandois demeurent à l'ancre, mais les Anglois s'avancent ordinairement trois miles plus loin, parcequ'ils y trouvent la marée moins forte. Elle hauſſe & baiſſe, à Domea, de neuf ou dix pieds. Le Commerce ſe faiſant à Cachao, principale Ville du Royaume, qui eſt éloignée d'environ quatre-vingt miles de Domea, Dampier & Weldon (*c*) achevèrent le Voyage dans des Chaloupes du Pays. Ils arrivèrent, en quatre jours, à la vûe de *Hean*, Ville conſidérable, où l'on ne compte pas moins de deux mille maiſons. Un peu au-deſſous de cette Ville, ils virent l'endroit où la Rivière ſe partage en deux branches, qui forment une Iſle triangulaire, entre la Mer & le point de leur ſéparation. Les François avoient alors un Comptoir à Hean, & le Palais de leur Evêque étoit le plus bel Edifice de la Ville (*d*). Quoique les Vaiſſeaux Européens ne puiſſent monter juſqu'à cette Ville, les Jonques des Chinois & des Siamois y arrivent facilement par la Rivière de Rokbo, & Dampier y en vit pluſieurs à l'ancre. De Hean, il employa deux jours entiers, pour ſe rendre à Cachao; parceque la marée ceſſe ici de favoriſer la Navigation.

Hean grande Ville.

Palais d'un Evêque François.

Etat de Cachao.

EN arrivant à Cachao, Capitale du Tonquin, il fut ſurpris de la trouver

(*c*) Il eſt mal nommé *Wallon* ci-deſſus. R. d. E.

(*d*) Dampier le vit à ſon retour. Il y avoit alors deux Evêques François, au Tonquin, l'un ſous le titre d'Evêque d'*Aſcalon*, & l'autre d'*Auran*, & dix Miſſionnaires Européens. C'étoit dans le même-tems que le Chriſtianiſme étoit en honneur à Siam, ſous la protection du fameux Miniſtre *Conſtance*. Mais ces Ouvriers Evangéliques n'avoient pas encore obtenu les mêmes faveurs à Cachao. Ils n'avoient pas la liberté d'y demeurer; & s'ils y étoient quelquefois appellés par la Cour, c'étoit pour raccommoder des Horloges & des Inſtrumens de Mathématiques. Ils avoient appris exprès tous ces Arts, pour les faire ſervir à l'avancement de la Religion. Dampier ſe loue de l'accueil qu'il reçut d'eux. Ils lui demandèrent s'il ſçavoit la compoſition de la poudre. Il ſe ſouvint d'une recette qu'il avoit trouvée dans le Magaſin des Arts de *Sturmey*. Elle conſiſte à prendre du ſouffre, du ſalpêtre & du charbon de foyer, à les peſer en égale quantité, à les mettre en poudre, & à les bien mêler. Je fis, dit Dampier, une eſpèce de crible d'un morceau de parchemin, que je perçai par-tout avec un petit fer chaud, pour ſervir à grener la poudre. J'avois deux petites boules, pour les rouler dans le crible, & faire ainſi paſſer la poudre à travers les trous, ce qui la grena fort bien. Quand elle fut ſéche, nous l'éprouvâmes. Elle répondit à nôtre attente. Un jour, ajoûte-t-il, il racommoda de même, à *Bencouli*, pluſieurs barils de poudre, qui s'étoit réduite en pâte. *Voyages de Dampier, Tom. III. pag.* 108. & 109.

ver ſans murailles, ſans remparts & ſans foſſés. Cette Ville eſt néanmoins fort peuplée, & l'on y compte près de vingt mille maiſons. Elle eſt ſituée dans une petite plaine, à l'Oueſt de la Rivière. Ses édifices ſont de boue & de paille, à l'exception d'un petit nombre, qui avoit été bâti, depuis peu, de brique & de tuiles, à l'exemple des Comptoirs Européens. Les principales rues ſont fort larges, mais la plûpart mal pavées, & très-ſales dans la ſaiſon des pluyes. Le Palais du Roi paroît magnifique, quoiqu'il ne ſoit que de bois. On donne, à ſes murs, trois lieues de circonférence. Ils ont cinq ou ſix pieds de hauteur, & preſqu'autant d'épaiſſeur; ce qui forme une promenade publique, où l'on monte par quelques degrés, qui ſont aux pieds de la porte. Le Comptoir Anglois eſt très-agréablement ſitué au Nord de la Ville, ſur le bord de la Rivière; & celui des Hollandois le touche au Sud. Ce petit nombre de circonſtances manque au récit de Baron, comme le nom des Provinces du Tonquin. Dampier fait profeſſion de devoir ſes lumières à pluſieurs Marchands Anglois, qui demeuroient depuis long-tems à Cachao.

Description du Tonquin. Dampier. 1688.

Le Royaume eſt diviſé en huit grandes Provinces, dont quatre ne portent pas d'autres noms que ceux de Provinces de l'*Eſt*, de l'*Oueſt*, du *Nord* & du *Sud*. La cinquième, qui eſt au milieu, ſe nomme *Cachao*, ou *Cacho*, comme la Capitale. Les noms des trois autres ſont *Tenam*, *Tenchoa* & *Ngeam*.

Diviſion des Provinces du Tonquin, échappée à Baron.

La Province de Tenam eſt la plus Orientale. Elle a la Chine au Sud-Eſt, l'Iſle d'Aynan & la Mer au Sud & au Sud-Oueſt, & la Province de l'Eſt au Nord-Oueſt. Son étendue eſt médiocre, & ſa principale production conſiſte en riz.

La Province de l'Eſt s'étend, depuis celle de Tenam, juſqu'à celle du Nord. Elle eſt bornée à l'Eſt, par la Chine; à l'Oueſt, par une partie de la Province du Sud, & par la Province de Cachao; au Sud, par la Mer. C'eſt un fort grand Pays, qui eſt extrêmement bas & preſque rempli d'Iſles, particulièrement dans ſa partie Sud-Eſt, que la Mer borde, du côté de Tenam. *Hean* en eſt la Capitale, & le ſiège du Gouverneur. Elle produit abondamment du riz & des beſtiaux, & ſes Habitans maritimes s'exercent beaucoup à la pêche.

La Province du Sud eſt cette Iſle triangulaire, qui eſt fermée, à l'Eſt, par la Rivière que Dampier nomme *Domea*, & par celle de *Rokbo* à l'Oueſt; ou plutôt par ces deux bras d'une même Rivière, que Baron nomme *Songkoy*. C'eſt un Pays extrémement bas, où le riz & les beſtiaux ſont en abondance.

Tenchoa, qui eſt à l'Oueſt du Rokbo, a la Province de l'Oueſt au Nord, l'Iſle d'Aynan à l'Oueſt, & la Mer au Sud. Ses richeſſes conſiſtent auſſi en riz & en beſtiaux.

Ngeam, ſituée à l'Oueſt de Tenchoa, eſt bornée, au Sud & à l'Oueſt, par la Cochinchine, & au Nord, par la Province de l'Oueſt. C'eſt une aſſez grande Province, qui joint, aux avantages des autres, celui d'être gardée continuellement par des Troupes, contre les attaques & les ſurpriſes des Cochinchinois.

DESCRIPTION DU TONQUIN. DAMPIER. 1688.

LA Province de l'Oueſt a Ngeam au Sud, le Royaume de Laos à l'Oueſt, la Province de Cachao à l'Eſt, & au Nord, la Province du Nord. Elle eſt grande, extrêmement agréable, riche en bois & en pâturages. On en tire beaucoup de laque & de ſoye.

LA Province du Nord eſt un vaſte Pays, qui fait le Nord de tout le Royaume. Elle a le Royaume de *Laos* à l'Oueſt; la Chine à l'Eſt & au Nord; le Royaume de *Baws* ou *Baos* (*e*), au Nord-Oueſt; & les trois Provinces de l'Oueſt, de Cachao & de l'Eſt, au Sud. Dans ſa grande étendue, elle eſt diverſifiée par la qualité de ſon terroir. La plus grande partie contient de hautes Montagnes, où l'on trouve de l'or, du marbre, & quantité d'éléphans ſauvages. Les autres Cantons produiſent quantité de laque, de la ſoye, & diverſes ſortes de marchandiſes.

LA Province de Cachao forme le centre du Royaume, entre les Provinces de l'Eſt, de l'Oueſt, du Nord & du Sud. Dampier, qui eut le tems de la viſiter, ne loue pas moins ſa fertilité que ſon agrément. Elle ne manque point de bois, mais le riz, la laque & la ſoye y ſont le principal objet du Commerce (*f*).

(*e*) Ou *Baota*.

(*f*) *Ibid.* pag. 23 & précédentes.

Fin de l'Onzième Partie.

TABLE

TABLE
DES
TITRES ET PARAGRAPHES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

AVERTISSEMENT *de Mr. l'Abbé Prevoſt*, ... Pag. III.
Avertiſſement des Editeurs de Hollande, ... V.

VOYAGES DES HOLLANDOIS AUX INDES ORIENTALES.

SUITE DU LIVRE PREMIER.

Deſcription des Iſles Moluques, d'Amboine, de Banda, & des autres Lieux du reſſort de ces trois Gouvernemens.

DESCRIPTION *des Iſles Moluques*, ... Pag. 1
Parag. II. *Iſles du reſſort des Moluques*, ... 18
Parag. III. *Mœurs & Uſages des Moluques*, ... 26
Deſcription d'Amboine, ... 32
Parag. II. *Mœurs & Uſages d'Amboine*, ... 71
Deſcription de Banda, ... 93
Hiſtoire Naturelle des Moluques, 100
Voyage de Robert Knox dans l'Iſle de Ceylan, ... 106
Parag. II. *Deſcription de l'Iſle de Ceylan*, ... 130
Parag. III. *Mœurs & Uſages de l'Iſle de Ceylan*, ... 137
Parag. IV. *Hiſtoire Naturelle de l'Iſle de Ceylan*, ... 155
Supplément à la Deſcription de l'Iſle de Ceylan, pour les Etabliſſemens des Hollandois, ... 168

VOYAGES DES FRANÇOIS AUX INDES ORIENTALES.

LIVRE SECOND.

Voyage de Rennefort.

INTRODUCTION, ... 177
Parag. I. *Préparatifs du Voyage & Navigation de la Flotte Françoiſe*, 188
Parag. II. *Etabliſſement de la Compagnie Orientale à Madagaſcar*, . . 195
Parag. III. *Voyage de Mondevergue, ou Supplément au Voyage de Rennefort*, ... 216
Deſcription de l'Iſle de Madagaſcar, ... 226

Voyage de la Haye, aux Indes Orientales, ... 257
Voyages de Carré & de L'Eſtra, aux Indes Orientales, ... 285
Introduction, ... ibid.
Parag. I. *Voyage de Carré*, . . 286
Parag. II. *Voyage de L'Eſtra*, . . 298
Voyages de Jean Ovington, à Surate & en d'autres lieux de l'Aſie & de l'Afrique, ... 315
Deſcription du Pays de Surate, . 324
Deſcription du Royaume d'Arrakan, 343
Parag. I. *Deſcription Géographique*, ibid.
Parag. II. *Mœurs & Uſages d'Arrakan*, ... 347
Voyages d'Alexandre de Rhodes, aux Indes Orientales, ... 350
Deſcription du Tonquin, ... 372
Parag. I. *Situation & étendue du Tonquin*, ... 374
Parag. II. *Forces du Royaume*, . 377
Parag. III. *Caractère & Mœurs des Habitans*, ... 379
Parag. IV. *Sciences & Savans du Tonquin*, ... 387
Parag. V. *Gouvernement, Loix & Politique du Tonquin*, ... 389
Parag. VI. *Funerailles du Tonquin*, 399
Parag. VII. *Religion, Temples, Idoles & Superſtitions*, ... 401
Parag. VIII. *Productions du Tonquin*, ... 403
Parag. IX. *Commerce & Monnoye*, 407
Supplément aux Remarques Géographiques ſur le Tonquin, ... 408

FIN DE LA TABLE DES TITRES ET PARAGRAPHES.

De l'Imprimerie de JACQUES VAN KARNEBEEK *à la Haye.*

AVIS

AVIS AU RELIEUR

POUR

PLACER LES CARTES ET LES FIGURES

DU

ONZIÈME VOLUME.

CARTE particulière des Isles Moluques, - - - Pag. 1
* Ternate, - - - - - - - - - - - - 5
* Isles de Machian & de Bachian, - - - - - - 12
* Montagne de Gammacanorre, sautée en l'air, - - - - 25
* Femme Mestice de Ternate, - - - - - - - 29
Carte des Isles voisines des Moluques, - - - - 32
* Carte particulière de l'Isle d'Amboine, - - - - - 41
* Plan d'Amboine, tel qu'il étoit en 1718, - - - - - 44
* Amboine, - - - - - - - - - - 44
* Carte de l'Isle de Bouro, - - - - - - - 47
* Diverses sortes de Tabourins, - - - - - - 80
* Usage de ces Instrumens, - - - - - - - 80
Insulaire d'Amboine armé pour la Guerre, - - - - 84
* Bouginois armé, - - - - - - - - 84
* Deux Alfouriens qui se battent, - - - - - 88
Isles de Banda, - - - - - - - - - 93
* Neira, - - - - - - - - - - 93
1. Poivre, 2. Durions, 3. Sagu, 4. Honts-Tonge, ou langue de Chien, 5. Blimbing, - - - - - - - - 102
Carte de l'Isle de Ceylan, - - - - - - - 130
Manière dont les Chingulais brûlent leurs Morts, - - - 153
1. Exécution par un Eléphant, 2. Autres Supplices, - - 154
1. Raja Singa, Roi de Candy, 2. Le Tirinanxi, ou Grand-Prêtre des Chingulais, - - - - - - - - - 155
A. Chingulais à couvert de la pluye sous la feuille de Talipot; B. Arbre nommé Talipot. - - - - - - - - 157
A. Nobles Chingulais, B. Chingulaises, C. Bagoa ou l'Arbre Dieu, 161
Diverses sortes de Singes, - - - - - - - - 163
* Vue de Point-de-Galle, - - - - - - - - 168
* Point-de-Galle, - - - - - - - - - 168

* Jaffa-

* Jaffanapatam, - - - - - - - - - - 171
* Carte de la Baye de Trinquemale, - - - - - - - 173
* Vue de Baticalo, - - - - - - - - - - 173
* Pic d'Adam, - - - - - - - - - - - 175
Plan du Fort Dauphin, conſtruit par les François dans l'Iſle de Madagaſcar, - - - - - - - - - - 179
Carte de l'Iſle de Bourbon, autrefois Maſcareigne, - - - 258
Maſulipatan, - - - - - - - - - - 285
Vûe de Surate du côté de la Rivière, - - - - - - 289
Plan de Bombay & de ſes environs, - - - - - - 315
Carte des Royaumes de Siam, de Tonquin, de Pegu, d'Ava, d'Arakan, &c. - - - - - - - - - 343
Carte du cours de la Rivière de Tonquin, - - - - - 350
Grands du Royaume de Tonquin, - - - - - - - 396

Nota. Les Cartes & Figures marquées d'un Aſtériſque ont été ajoûtées à cette Edition, & ne ſe trouvent pas dans celle de Paris.

Ce Onzième Volume contient.

		Flor.	*Sols.*
53	Feuilles y compris le Titre Rouge, à 1 ſol. *font*	2 -	13 - 0
39	Figures & Cartes Géographiques, à 3 ſols *font*	5 -	17 - 0
1	Vignette, ...	0 -	2 - 0
		8 -	12 - 0
	Et pour le *Grand Papier*.	12 -	18 - 0

Selon les Conditions de Souſcription, ceux qui ont ſouſcrit ne payeront:

Pour le *Petit Papier* que . . . . . 7 - 4 - 0
Pour le *Grand Papier* que . . . . . 10 - 16 - 0

Moyennant qu'ils retirent ce Volume avant le 1 d'Octobre 1755.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

- 171
- 173
- 173
- 175
Ma-
- 179
- 258
- 285
- 289
- 315
l'A-
- 343
- 350
- 396

Edition, &

Sols.
- 13 - 0
- 17 - 0
- 2 - 0

- 12 - 0
- 18 - 0

- 4 - 0
- 16 - 0